UNIVERSITÉ DE PARIS
FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO

une géographie du sous-peuplement

★

République du Congo
République Gabonaise

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES
PRÉSENTÉE PAR

Gilles SAUTTER

IMPRIMERIE NATIONALE
MCMLXVI

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546026_0019

DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO

une géographie du sous-peuplement

★

UNIVERSITÉ DE PARIS
FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO

une géographie du sous-peuplement

★

République du Congo
République Gabonaise

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES
PRÉSENTÉE PAR

Gilles SAUTTER

IMPRIMERIE NATIONALE
MCMLXVI

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK - LEIDEN

© 1966, by École Pratique des Hautes Études, Paris and Mouton & Co, La Haye.
Printed in France.

INTRODUCTION

Sur la base des chiffres recueillis en 1960-1961, la densité de population, villes comprises, n'atteignait à cette date que 2,4 habitants au kilomètre carré dans la République du Congo, et 1,68 sur le territoire de la République Gabonaise. Aucun autre pays de l'Afrique chaude et pluvieuse n'est aussi mal peuplé, et la plupart le sont infiniment mieux. Si de vastes étendues désertiques valent au Niger une densité intermédiaire entre les deux précédentes (2,27), le Mali et la Somalia, dans une position géographique analogue, se haussent néanmoins à 3 habitants par kilomètre carré. La Mauritanie dans l'hémisphère nord, le Sud-Ouest Africain et le Bechuanaland dans la partie australe du continent, sont les seuls à offrir des valeurs plus basses (0,6, 0,64 et 0,48), facilement explicables par une aridité qui les situe complètement en dehors ou aux marges extrêmes du monde tropical. Mais aucune explication simple ne se présente pour le Congo et le Gabon. Leur très faible densité pose un problème, symétrique en quelque sorte de celui que soulève l'entassement des hommes dans les plaines alluviales et les deltas de l'Asie des Moussons. Il convient d'abord d'en chercher les raisons, en interrogeant le milieu naturel, les civilisations et les sociétés, l'histoire, les relations que ces pays ont entretenues avec le reste de l'Afrique et du monde. Mais il importe tout autant de savoir comment l'économie du XX^e siècle s'est accommodée d'un pareil peuplement : bien ou mal, moyennant quelles adaptations, et quelles transformations du peuplement lui-même. Dans cette optique, nous n'hésitons pas à parler de « sous-peuplement ». L'expression consacre un fait indubitable. Il n'est pas question de se référer ici à la notion abstraite et obscure d'optimum de peuplement, ou de plein emploi des ressources naturelles. On en est loin, c'est l'évidence même : exploitation du sol, de la forêt ou des eaux, toutes les techniques portent la marque de l'extensif. Mais prenons l'un des milieux les plus pauvres de l'Afrique tropicale, et l'agriculture la plus dévastatrice qui ait été étudiée sur ce continent : les Lala du plateau Serenje (Zambie) ne sont menacés de manquer de terres qu'à partir du moment où leur densité dépasse 2,4 habitants au kilomètre carré[1]. C'est dire combien Congolais et Gabonais se trouvent au large en dessous de ce chiffre, eux dont les cultures, bien qu'alternant avec de longues jachères, exigent beaucoup moins de place. Une large portion de la surface non pas mal, mais entièrement inutilisée, sous quelque forme que ce soit, voilà qui nous semble caractériser l'état de sous-peuplement rural, qui se confond dans ces pays avec le sous-peuplement tout court. La pauvreté des hommes, bien réelle cependant, apparaît en l'occurrence moins caractéristique que la faiblesse des revenus au kilomètre carré, que même la production minière demeure impuissante à corriger.

Mais une densité moyenne n'a pas grande signification. Rien de sérieux ne pouvait être entrepris sans connaître au préalable, de façon précise, la répartition de la population à l'intérieur de l'espace Gabon-Congo. Trois cartes détaillées, dont une représente la localisation de l'habitat,

1. PETERS, 1950, p. 70.

et les deux autres les inégalités de la densité de population, répondront à cette exigence. Elles sont accompagnées d'un inventaire critique des chiffres qui ont permis de les établir, et d'un commentaire descriptif. Toutes ces démarches allaient de soi. Mais dès lors que l'on voulait passer de la simple constatation des faits de peuplement à l'analyse de leur signification géographique, un problème de méthode se posait. Et même un double problème. A se pencher sur les différences de densité, et les particularités locales de l'habitat, telles que les cartes les expriment, ne risquait-on pas de perdre de vue l'idée centrale de la très faible occupation humaine des deux pays ? Nous ne le croyons pas. Les densités que par la force des choses, et pour mieux les différencier, nous qualifierons de fortes et de faibles, ne le sont que relativement à la moyenne générale : de cette moyenne, elles s'écartent rarement assez, vers le bas cela va de soi, mais aussi vers le haut, pour représenter autre chose que les faciès renforcés ou simplement atténués d'une même constante de sous-peuplement. Bien mieux : que les hommes se raréfient à l'extrême, ou dessinent au contraire de modestes concentrations, la diversité même des situations aidera à mettre en lumière, à côté de circonstances ou de facteurs bien localisés, des traits d'une portée beaucoup plus large.

Nous touchons ici l'autre aspect, capital, du problème méthodologique. Par quel bout allions-nous prendre les choses ? Dans l'immense complexité des faits que soulève de proche en proche toute étude fondée sur la notion de densité, comment découvrir les relations significatives ? Il y a, pour le géographe, trois façons de procéder. La première consiste à mettre directement en rapport les uns avec les autres les éléments dont il dispose. Pour la densité, par exemple, à voir si elle correspond à un plafond imposé par la qualité des sols ou la nature des techniques agricoles ; ou encore à rechercher du côté de l'insalubrité du milieu ou de l'infécondité des épouses les raisons qui ont empêché la population de s'élever jusqu'à un tel plafond. Un second mode opératoire vise à reconstituer, dans une perspective génétique, les enchaînements dont une situation donnée représente l'aboutissement ; l'exploration du passé passe alors au premier plan, mais dans un esprit bien différent de celui de l'historien. La géographie tire enfin le plus large profit des comparaisons dans l'espace, dont elle attend certains des avantages que l'expérimentation apporte à d'autres sciences : plus particulièrement la possibilité de tester sélectivement l'influence de tel ou tel facteur, en le retranchant d'une combinaison, en l'y ajoutant, ou en le modifiant dans un sens déterminé.

Toute étude géographique d'un espace mêle peu ou prou les trois procédures. C'est le dosage qui varie. Au Congo et au Gabon, durant les années que nous y avons vécues, peu après la dernière guerre, les bons travaux aussi bien de sciences naturelles que de sociologie ou d'ethnologie faisaient encore à peu près totalement défaut. Les rares publications d'un caractère authentiquement scientifique étaient l'œuvre des chercheurs belges, et n'avaient le plus souvent pour notre recherche qu'un intérêt indirect. Pour un géographe, plus lourdement tributaire que n'importe quel spécialiste de l'apport des autres disciplines, le handicap était lourd. Il aurait été insurmontable si nous n'avions pas eu le privilège de travailler au sein d'une équipe diversifiée, et où figuraient, entre autres chercheurs, le sociologue G. Balandier, l'entomologue médical M. Ovazza et le botaniste J. Koechlin, qui furent nos compagnons de tournées et, dans leurs domaines respectifs, nos initiateurs. Ajoutons l'absence totale de bonnes cartes et même, à de rares exceptions près, d'une couverture aérienne. C'est l'une des raisons qui nous ont amené à faire une place importante à la démarche rétrospective, et à considérer les régions que nous étudierons très largement sous l'angle de l'évolution. A cet égard, deux atouts s'offraient à nous. D'abord la riche littérature consacrée à ces pays à l'époque des explorations et durant la première phase de la colonisation. Arrêtée à 1912, la *Bibliographie de l'A.E.F.*, par Georges Bruel, ne compte pas moins de 7 029 numéros, dont une bonne moitié concerne directement le Gabon ou le Congo. Pour le royaume de Kongo et la côte de Loango, les plus anciennes relations, aussi vieilles que la présence d'Européens vers l'embouchure du Congo, nous font remonter au XVI^e^ siècle. Quant aux récits du XIX^e^, ils témoignent souvent d'une qualité d'observation et d'une honnêteté intellectuelle, pour tout ce qui touche en particulier les rapports entre blancs et noirs, dont la période proprement coloniale offre peu d'équivalents. Il ne pouvait être question malheureusement de tout lire. Nous avons découvert des trésors, tels les Lettres de Dupont, le petit livre de Jeannest ou les cartes de Von Stein, que nous nous réjouissons de pouvoir faire sortir de l'oubli. Mais nous avons claire conscience d'en

avoir manqué d'autres. Par ailleurs, une conjoncture favorable nous a permis de prendre connaissance d'un grand nombre de dossiers et de rapports administratifs, couvrant surtout la période de 1910 à 1950 : celle précisément pour laquelle manquent les bons textes imprimés. Dans les postes de brousse, à Libreville et à Brazzaville, une masse de documents officiels nous sont passés entre les mains, dont beaucoup seraient aujourd'hui introuvables ou inaccessibles (en particulier ceux qui ont été rapatriés en France). Certes, le point de vue qu'ils expriment est unilatéralement celui de la colonisation, et de façon plus restrictive, des pouvoirs publics. Mais il serait injuste de ne pas reconnaître l'effort d'impartialité critique de certaines instances de contrôle : au sujet des recrutements pour le chemin de fer Congo-Océan, des abus des sociétés concessionnaires ou de l'effort de guerre imposé aux villageois après 1942, peu de protestations aussi fermes ont été élevées que celles que l'on trouve sous la plume de tels inspecteurs des colonies. Et le témoignage d'André Gide fait pâle figure à côté des faits scandaleux relatés avec indignation à la même époque par un simple inspecteur des affaires administratives.

L'utilisation que nous ferons de textes et de documents échelonnés sur une assez longue durée n'est pas de simple opportunité. Le Gabon et le Congo sont inintelligibles si l'on fait abstraction de leurs antécédents coloniaux et précoloniaux : de ces deux géographies si différentes à bien des égards de l'actuelle, mais qui l'ont préparée, dans le cours d'une histoire télescopée par l'irruption des Européens et de la technique moderne. Ils le sont d'autant plus que bien des traits, parmi les plus significatifs, sont le résultat d'événements négatifs — destruction de populations, émigration en masse, essais agricoles manqués, échecs économiques — qui n'ont laissé d'autre trace dans le paysage que le vide et l'absence, et dont on ne peut soupçonner l'existence qu'à travers les écrits qui les ont enregistrés au moment même. Orientées non vers la restitution d'un passé révolu mais au bénéfice d'une claire compréhension de ce qui existe — ou survit — aujourd'hui, nos recherches bibliographiques et documentaires ont été doublées de nombreuses enquêtes sur ce qu'il est convenu d'appeler la tradition orale. Dans l'ensemble, la concordance s'est révélée remarquable entre deux sources par ailleurs heureusement complémentaires : souvent, les textes d'époque ont confirmé, au hasard de lectures tardives, les indications recueillies auprès des villageois. Nous avons fait en somme, et sans nous en douter, de l'ethno-histoire. De la géo-histoire, plus exactement, puisque les données récoltées ne devaient pas servir à retracer l'évolution d'une ethnie ou d'un système politico-social, mais de régions bien définies.

En dehors des généralités consacrées au peuplement — recherche et critique des chiffres, cartographie, description — et aux espaces géographiques, tout le reste de ce travail consiste en effet en une suite d'études limitées à quelques portions du Gabon et du Congo : six en tout, et qui ne couvrent ensemble qu'une petite partie de la surface entière des deux pays. L'idée est celle d'un échantillonnage : concentrer les investigations, pour mieux les approfondir, sur quelques fractions dispersées du champ de la recherche. Mais d'un échantillonnage raisonné, où chaque unité se trouve choisie pour la combinaison d'éléments typique qu'elle recèle, interférant avec le peuplement lui-même selon un schéma d'évolution caractéristique. La procédure répond en outre à une exigence interne de la géographie, qui ne conçoit l'étude approfondie d'un problème qu'à travers l'expression concrète et ramassée qu'en donnent un ou plusieurs « cas » régionaux. Chaque échantillon sera traité, en conséquence, comme un tout, sous la forme d'une monographie. Mais en gardant à l'esprit la perspective d'ensemble. Aussi n'hésiterons-nous pas à sacrifier, dans la description géographique, des faits qui n'apparaîtraient, au regard du peuplement, ni comme des données, ni comme des effets. Et pas davantage, en sens opposé, à suivre, hors des limites de l'échantillon, tel aspect du paysage ou de la vie régionale dont il ne serait possible de donner autrement qu'une représentation tronquée. Le commerce qui se nouait autrefois sur les rives du Stanley Pool méritera par exemple, dans l'étude consacrée à ce dernier, d'être suivi jusqu'à son aboutissement lointain sur la côte. Nous ne pourrons parler non plus, valablement, de l'exploitation forestière autour des lacs du Sud, sans évoquer les conditions générales qui règlent au Gabon la coupe des bois. Ni du domaine d'une ancienne société concessionnaire dans le nord du Congo en passant sous silence les trente-neuf autres, de même statut. Six régions-échantillons, c'est assez pour les comparaisons qu'exige une saine méthode géographique. Mais toute confrontation rigoureuse, point par

point, se trouve exclue par la formule même des monographies. Nous chercherons seulement à établir, d'une étude à l'autre, une progression, en les rangeant dans un ordre logique, et en reliant, de proche en proche, chaque acquisition nouvelle au déjà connu. Une brève conclusion fera la synthèse des résultats apparus en cours de route. Au passage, d'autres éléments de comparaison seront demandés soit aux portions de l'espace Gabon-Congo qui, sans avoir fait l'objet d'une étude de détail, livrent néanmoins des enseignements dignes d'intérêt ; soit aux publications relatives à d'autres pays d'Afrique, où les problèmes offrent des affinités avec ceux dont nous nous occupons.

L'essentiel de nos recherches sur le terrain remonte aux années 1948 à 1953. Mais la mise en œuvre des matériaux a été longue, et il nous est apparu très vite que le travail se périmait à mesure qu'il prenait forme. Bien qu'ayant eu l'occasion de revenir à différentes reprises au Congo pour d'autres recherches, c'est en 1961 seulement que nous avons réussi à passer sur place les quelques semaines indispensables à sa remise à jour. Quatre de nos six échantillons ont pu être ainsi revisités, de façon sans doute assez superficielle, mais suffisante, la familiarité des lieux et des hommes aidant, pour prendre la mesure des changements. D'autres informations ont été obtenues par le dépouillement systématique de la bibliographie récente, ainsi que d'une masse importante de rapports émanant de techniciens ou d'économistes. Nous n'avons pas estimé devoir, néanmoins, ni pouvoir, en raison des lacunes qui subsistaient dans cette information, refondre complètement les chapitres déjà écrits. Le texte articulera donc, d'une façon qui sera clairement indiquée à mesure, des sections rédigées sur la base des informations disponibles entre 1954 et 1958, et des compléments établis après 1961. Dans les monographies fondées sur un plan chronologique, ces compléments prendront place en bloc, à la fin du chapitre ; ce sera également le cas, en ce qui concerne la plaine du Niari. Pour les autres monographies, nous avons dû placer les ajouts après chaque subdivision du plan. Soit dans les anciennes, soit dans les nouvelles parties, des notes en bas de pages donneront, chaque fois que nous aurons été à même de le connaître, le dernier état des questions.

Ainsi espérons-nous atténuer dans une certaine mesure, au bénéfice du lecteur, l'inévitable décalage entre la recherche et la publication. Dans un monde dont l'évolution s'accélère, le géographe isolé est presque condamné à rester superficiel ou faire œuvre d'historien. A fortiori est-ce le cas dans les pays d'Afrique centrale, où s'opère une véritable mue, sans le frein que représentent, dans l'Ouest Africain en particulier, des sociétés paysannes encore fortement structurées. Une part importante de notre travail se réfère donc, par la force des choses, aux dernières années du régime colonial. Il convient cependant de ne point attacher aux dates une importance exagérée : 1956 (la loi-cadre accordant leur autonomie aux anciens territoires d'Outre-Mer), 1960 (accession du Congo et du Gabon à l'indépendance) ne sont que des repères. La décolonisation a commencé avant 1956, mais en 1964 le processus est loin d'être à son terme. Ce qui compte, c'est la charnière, étalée sur plusieurs années, entre deux époques, dont on ne sait pas encore très bien ce que sera la seconde, sauf qu'elle différera profondément de la précédente, aussi et peut-être surtout du point de vue des méthodes appliquées au développement. Il n'est pas sans intérêt d'avoir pu pousser jusqu'à ce terme naturel de toute une longue période. Un autre bénéfice aura été de suivre, par expérience directe, treize années d'une évolution, dont nous avions fait l'un des thèmes de notre recherche. L'expérience s'est révélée profitable. Surtout pour la vallée du Niari, où nous avons vu se dérouler tout le cycle d'une tentative passionnante pour forcer les obstacles opposés par le milieu naturel à l'agriculture mécanique. Le temps, enfin, nous a récompensé d'une autre façon : en rendant disponibles, à l'achèvement de la tâche, nombre d'informations et de connaissances, parmi celles qui nous avaient tant fait défaut. Ainsi, la cartographie de cet ouvrage repose-t-elle, dans une large mesure, sur les documents de l'I.G.N., cartes définitives et photographies, mis entre-temps à la disposition du public. L'analyse du peuplement part, elle, des chiffres recueillis jusqu'en 1953 par l'administration territoriale ; mais les recensements urbains de ces dernières années, ainsi que les grandes enquêtes démographiques de 1960-1961, nous ont apporté des compléments et des recoupements dont il eût été dangereux de se passer. Sur un tout autre plan, en contrepartie du temps écoulé, il a été possible d'intégrer à notre recherche les principaux résultats publiés, sous forme de cartes et de thèses, par une brillante équipe de géologues. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres, qui nous mettent en mesure, au terme d'une période particulièrement féconde pour

la recherche en Afrique centrale (car il faut tenir compte aussi des travaux poursuivis parallèlement par les Belges), de faire le point. Sans vouloir donner à ce travail le caractère d'un manuel, ni même d'un ouvrage de référence, nous avons tenu à faire mention, ne fût-ce que dans des notes marginales, des contributions essentielles apportées à la connaissance des problèmes par les rapports ou publications des années récentes.

Il nous reste à nous expliquer sur un point : pourquoi avoir jumelé, dans une même recherche, le Congo et le Gabon ? A l'époque où nous avons commencé à travailler sur place, la question ne se posait évidemment pas. Sous la férule d'un Gouvernement Général encore pourvu de très larges pouvoirs, les deux pays vivaient en symbiose étroite. Il convient seulement de ne pas sous-estimer une certaine autonomie de fait, un particularisme dont le Gabon a toujours pu se prévaloir au sein de l'ancienne A.E.F. Ni d'oublier les liens organiques réels qui demeurent aujourd'hui entre les deux jeunes États : dans le domaine des douanes, des postes, des transports, pour ne citer que quelques exemples. Aujourd'hui ne s'écarte donc pas radicalement d'hier. D'un point de vue strictement géographique, le seul qui nous importe en dernière analyse, les deux pays forment un tout, et nous sommes justifiés à parler d'un « espace Gabon-Congo ». Le rivage à l'ouest, le Congo et l'Oubangui à l'est, dessinent des limites nettes ; et si arbitraires que puissent paraître les deux frontières septentrionale et méridionale, elles ne le sont pas tant que celle qui sépare le Congo du Gabon, zigzaguant en travers des zones climatiques, et coupant par moitié plusieurs ensembles ethniques. Il n'est pas sans signification de voir les deux États confier à un même organisme la commercialisation de leurs okoumés, ou essayer de s'entendre pour raffiner en commun leur pétrole, sans parler du manganèse de Franceville exporté via Pointe-Noire, ou des dédouanements qui se font au Congo pour environ 15 % des marchandises importées au Gabon. Mais c'est surtout le trait partagé d'une très faible densité de population, avec tous les problèmes qui en découlent, qui lie à nos yeux le Congo et le Gabon.

Une remarque pour finir. Dans le souci de nous conformer aux recommandations des experts, nous avions commencé à transcrire les noms propres selon les règles posées par les linguistes, ou du moins en nous inspirant des conventions simplifiées appliquées par les Belges au Congo[1]. Mais, comme l'écrivait ces temps derniers un romancier aux prises avec un problème de même nature, « le résultat de ces essais me parut si piteux que j'y renonçai ». Seuls les noms de lieux situés au Congo (Léopoldville) figureront avec l'orthographe usuelle dans ce pays. Aussi bien, dans des États où nul flamand n'a jamais prétendu disputer sa place au français, pourquoi rompre avec une orthographe rendue familière par des milliers de textes, et une longue accoutumance ? Ou alors, fallait-il rester à mi-chemin, et s'accommoder d'une transcription aussi impuissante que l'écriture courante à empêcher les confusions découlant de la multiplicité des tons dans les langues bantoues ? L'orthographe phonétique courante ne résout le problème qu'entre langues européennes. Plutôt que d'imposer un effort aux lecteurs francophones, les plus nombreux, il nous paraît plus simple de rappeler aux autres que, dans l'orthographe que nous adoptons, l'*u* des conventions phonétiques est noté *ou*, l'*e é*, que le *g* n'a un son dur que devant *a*, *o* et *u*, que le *s* isolé entre deux voyelles n'est jamais sifflant, etc. Il va cependant sans dire que, dans les textes donnés en référence, la graphie propre à chaque auteur a été conservée.

Il nous reste à remercier tous ceux, Africains ou Européens, dont l'aide nous a été précieuse, et qu'il faudrait dix pages pour citer en entier. Nous devons une reconnaissance toute particulière à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer et à l'École des Hautes Études, qui nous ont permis d'entreprendre la tâche et de la mener à bien ; aux autorités françaises, particulièrement au Gouverneur Grimald, ainsi qu'aux Gouvernements du Congo et du Gabon, sans l'appui desquels tout travail eût été irrémédiablement compromis ; aux milliers de villageois et de citadins qui ont accepté de répondre à nos questions, comme à tous les administrateurs et fonctionnaires « de brousse » dont nous avons connu la large hospitalité. Nous n'ignorons pas non plus la dette contractée envers ceux qui ont été nos assistants sur le terrain, au premier rang desquels M. Apollinaire Ipet. Ni le libéralisme dont a fait preuve à l'égard de nos recherches, à la tête de

1. Devroey, 1953.

l'Institut d'Études Centrafricaines, M. le Professeur Jean Trochain, à qui nous en savons gré. Par-dessus tout, ce travail doit beaucoup aux conseils et au soutien vigilant, sur place et en France, de M. Pierre Gourou, à qui revient entre autres la paternité des échantillons régionaux. Nous saluons ici, avec émotion, la mémoire de M. Charles Robequain, de qui la bonté à notre égard ne s'est jamais démentie, durant tout le temps où il a assumé la direction de nos recherches. Nous voudrions dire, en terminant, combien nous nous sentons redevable envers les personnes qui ont prêté leur compétence et leur temps à la publication de cet ouvrage : notre collègue J. Bertin, Directeur du Laboratoire de Cartographie de l'E.P.H.E., et M^lle H. Guermond, sa collaboratrice, qui ont préparé, en les améliorant, la plupart des cartes ; M^me D. Moerdijk, M^lle N. Lacroix et M. J.-P. Raison, qui nous ont aidé à revoir le manuscrit. Notre gratitude toute particulière, enfin, est acquise à M. Fernand Braudel, Président de la Sixième Section de l'E.P.H.E., dont l'appui bienveillant permit à notre travail de paraître.

PREMIÈRE PARTIE

LA POPULATION ET LES ESPACES

CHAPITRE PREMIER

LES CHIFFRES DE POPULATION

L'étude du peuplement, c'est-à-dire de la distribution des hommes dans l'espace, et des modifications que le temps y apporte, ne peut se passer de précisions numériques. Pour la mener à bien, sur l'étendue du Congo et du Gabon, nous devrons disposer de chiffres aussi détaillés et exacts que possible, de nature à éclairer les points suivants :

1° Le nombre des habitants comptés non seulement dans le cadre des circonscriptions administratives de différents ordres[1], mais jusqu'au niveau des cellules de base du peuplement rural (villages, hameaux), pour autant du moins que ces unités fondamentales se laissent repérer sur la carte ;

2° L'évolution des effectifs dans le temps, en un même lieu ou à l'intérieur du même cadre géographique ;

3° Les mouvements de la population dans l'espace, aussi bien les déplacements « individuels » que ceux de groupes constitués, en remontant aussi loin que possible dans le passé ;

4° Les naissances et les décès, et d'une façon générale tous les faits susceptibles de renseigner sur le mouvement naturel de la population ;

5° La répartition des habitants par sexes et par âges, dans la mesure où elle apparaîtrait susceptible d'éclairer indirectement l'un des points qui précèdent.

Sommes-nous bien, au Gabon et au Congo, en possession de telles données ? Dans l'affirmative, comment les chiffres ont-ils été obtenus ? Sous quelle forme sont-ils accessibles ? Peut-on leur faire crédit ? Indépendamment de leur valeur intrinsèque, se prêtent-ils à notre démarche particulière : étudier sous ses différents aspects l'implantation des hommes ? A ces questions, nous allons nous efforcer de répondre. Seront passées en revue, pour commencer, les diverses catégories de documents disponibles. Nous montrerons ensuite le parti que l'on peut légitimement tirer des chiffres offerts. Ainsi sera reprise et étoffée une étude jadis consacrée au problème de « l'utilisation des documents administratifs pour l'étude numérique de la population du Moyen-Congo et du Gabon »[2]. Complétée aussi par la prise en considération des instruments de travail nouveaux, issus d'enquêtes démographiques toutes récentes.

---

1. Dans l'ancienne A.E.F., le Moyen-Congo et le Gabon se divisaient en grands ressorts administratifs, les « régions » (autrefois : « circonscriptions », puis « départements »), homologues des « cercles » d'A.O.F., des « provinces » de Madagascar ou des « territoires » de l'ancien Congo belge. Chaque région se composait à son tour de deux ou plusieurs « districts » (précédemment : « subdivisions ») ; à l'exception de rares « postes de contrôle administratif », c'étaient les plus petites unités territoriales confiées à un « administrateur » (en titre ou assimilé), le « chef de poste » du jargon local, le « commandant » des villageois. Au Congo, régions et districts se sont mués après l'indépendance en « préfectures » et « sous-préfectures ». Au Gabon, les « préfets » et « sous-préfets » continuaient à administrer en 1961 des régions et des districts ; mais, depuis, ces désignations ont fait place aux termes « département » et « arrondissement », comme au Cameroun. Nous nous efforcerons dans cet ouvrage d'employer chaque fois le mot approprié au contexte géographique et historique. A toutes fins utiles, nous demandons cependant au lecteur de retenir les équivalences :

— subdivision = district = sous-préfecture = arrondissement ;
— région = préfecture = département.

2. Sautter, 1954.

1

LES DOCUMENTS DISPONIBLES

A. — Les recensements administratifs

Ils ont été, jusqu'à ces dernières années, la base obligée des recherches sur le nombre et la répartition des habitants. Ils demeurent, au Congo du moins, les seuls documents renseignant sur chacune des cellules rurales enregistrées comme « villages » aux centres administratifs dont elles dépendent. Ils offrent en même temps l'unique moyen de suivre, à l'intérieur d'un cadre géographique déterminé, local ou régional, l'évolution des effectifs avec le temps. A ce titre, et malgré les sérieuses réserves que nous aurons à formuler sur la qualité des renseignements, il s'agit, du point de vue de notre recherche, d'une source irremplaçable.

a) Historique des recensements.

L'idée de recenser la population n'a pris corps que tardivement en A.E.F. Vingt ans après les débuts de la pénétration coloniale, les chefs de poste se contentaient toujours de données excessivement vagues sur les effectifs confiés à leur autorité. Argumentant pour la construction d'une voie ferrée à travers le Gabon, un publiciste ne craignait pas, au début de ce siècle, d'évaluer la population du « Congo français » à 15 millions d'habitants[1]. Les chiffres dont faisaient état les publications officielles, à la même époque, étaient à peine moins exagérés. Dans ce qui allait devenir l'Afrique Équatoriale Française, une statistique « adressée au ministre des Colonies au début de 1905... évaluait la population indigène d'une façon globale à 8 millions d'habitants »[2]. L'année suivante, le total se haussait à 10 millions, dont quatre pour le Gabon et trois pour le Congo[3]. En 1912, dans sa « notice géographique », le premier *Annuaire du Gouvernement Général de l'A.E.F.* avançait à son tour « un minimum de 15 millions d'indigènes... »[4]. De toute évidence, ces chiffres n'étaient « que les résultats des renseignements forcément vagues et incomplets recueillis autrefois par les explorateurs au hasard de leurs déplacements... »[5]. Or ces derniers se trouvaient « naturel-

1. Brandon, 1903, p. 12.
2. Rouget, 1906, p. 348.
3. *Annuaire statistique de l'A.E.F.*, vol. I, 1950, p. 34 (Tableau I, Population de l'A.E.F. de 1906 à 1950).
4. *Annuaire du Gouvernement Général de l'A.E.F.*, 1912, p. 11.
5. Gouverneur Général Merlin, « Circulaire relative au recensement de la population », *J.O. A.E.F.*, 15 août 1915, p. 282-284. La réflexion citée venait en conclusion des constatations suivantes : « ... les statistiques de la population dans les colonies françaises en 1911 indiquent, pour le Moyen-Congo [y compris certains territoires rattachés depuis à l'Oubangui-Chari, et qui font aujourd'hui partie intégrante de la République Centrafricaine], une population de 1 449 290 habitants, alors que les mêmes documents afférents à l'année 1906

lement enclins à surestimer la population ». « Presque tous », en effet, « se vouaient à intéresser à ces territoires une opinion publique d'abord rétive et des gouvernements toujours défiants. Par surcroît, leurs voyages ne respectaient pas des axes de marche préétablis, mais ils se laissaient guider de villages en villages, très souvent le long des cours d'eau — glissant en somme le long d'une façade de vitalité et de prospérité... »[1].

En se généralisant, les recensements allaient faire justice de ces estimations aventureuses. C'est dans un but avant tout fiscal que l'administration entreprit le dénombrement systématique de la population. Rien de plus significatif, à cet égard, que la circulaire du 27 août 1909[2], où, à propos de la « taxe de capitation », le Gouverneur Général Merlin disait attacher « un prix tout particulier à ce que la perception de l'impôt soit toujours précédée par le recensement des contribuables et que ce recensement soit effectué avec le plus grand soin. Cette opération est en effet d'une grande importance politique : elle seule peut révéler les ressources d'une circonscription. Le recensement est également le seul élément d'appréciation permettant d'évaluer sérieusement le montant de l'impôt que l'on pourra exiger. Le recensement doit être continu, c'est-à-dire constituer une opération permanente et non un dénombrement occasionnel. Dès que les chefs indigènes seront installés, on leur recommandera de fournir aussi souvent que possible des indications sur l'importance des villages placés sous leur commandement et le chiffre approximatif de leur population... Bien entendu, les indications fournies par les chefs indigènes seront contrôlées par les chefs de circonscription et de subdivision, au cours de leurs tournées. Si j'insiste sur cette nécessité de procéder à un recensement continu et presque imperceptible, c'est... pour qu'il ne s'établisse point dans l'esprit de l'indigène un lien de cause à effet entre les renseignements qu'on lui demande et l'usage qu'on en fera contre lui ».

Dans maintes régions d'Afrique, les autorités administratives ont pu se reposer longtemps, sur de grands chefs obéis, du soin de répartir et de lever l'impôt. Aussi bien, rien ne les obligeait à compter les habitants un à un. Une évaluation sommaire de la population suffisait aux besoins non fiscaux. Mais au Gabon et au Moyen-Congo, les chefs coutumiers manquaient du pouvoir et du prestige indispensables pour s'acquitter avec succès d'une pareille tâche. De toute façon, leur nombre excessif et le ressort minuscule de la plupart d'entre eux ne leur auraient pas permis d'alléger sérieusement le travail de l'administration. De la sorte, paradoxalement, l'émiettement du pouvoir dans les sociétés centrafricaines, leur organisation démocratique qui ne tolère que des chefs-arbitres, ont valu aux gens du sud de l'A.E.F. d'être recensés plus tôt et beaucoup mieux que certains peuples fortement structurés, au Tchad ou en Afrique occidentale par exemple.

C'est en 1902, après divers essais, que l'impôt « indigène », généralisé à l'ensemble du Congo français, prit la forme définitive d'une taxe personnelle uniforme, due en principe par tout homme et toute femme en âge de travailler. Il s'agissait à la fois de donner satisfaction aux sociétés concessionnaires de 1899, en obligeant la population à récolter et à vendre pour s'acquitter de l'impôt, et de subvenir aux besoins d'une occupation administrative de plus en plus étoffée[3]. D'année en année, les rentrées au titre de la « capitation » ne cessèrent de s'élever : 91 000 francs en 1902,

---

donnaient, pour cette colonie, une population indigène de 3 millions d'habitants. Pour le Gabon, l'écart est bien plus considérable : au lieu de 4 millions d'habitants, chiffre fourni par les documents de 1906, la statistique de 1911 enregistre une population ne portant plus que sur 293 847 habitants ».

1. Zieglé, 1952, p. 52.

2. Gouverneur Général Merlin, « Circulaire relative à l'impôt indigène », reproduite dans l'*Annuaire du Gouvernement Général de l'A.E.F.*, p. 872-885.

3. D'après les « instructions confidentielles » remises à Brazza, lors de sa mission de 1905 au Congo, « c'est sur la demande des sociétés concessionnaires » que l' « impôt indigène » aurait été institué, et se serait « développé peu à peu au Congo français. Comme il devait presque partout, en l'état... de nos possessions, être perçu en nature, les compagnies devaient y voir l'avantage d'en échanger le produit contre espèces à un taux pour elles rémunérateur, tout en obligeant les indigènes, au moins pour s'acquitter, à contracter quelques habitudes de travail qu'elles avaient intérêt à développer... ». Après quelques années, les sociétés concessionnaires semblèrent « moins disposées à attribuer les plus heureux effets à la perception de l'impôt indigène... Par contre, l'administration locale, après s'être montrée au début assez hésitante », finit par « se féliciter de l'établissement d'un impôt » qui rapportait « déjà quelque 300 000 francs » lors de la venue de Brazza. (Britsch, 1906.)

Sur la genèse de cet « impôt indigène », de plus amples détails sont donnés par Veistroffer (Veistroffer, 1931, p. 211) et Rouget (Rouget, 1906, p. 494 à 505). R. Jaugeon a fait récemment le point (Jaugeon, 1961, p. 393 à 396).

368 000 en 1904, 1 121 000 en 1907, 3 585 000 en 1911. Cette montée régulière reflète pour une part l'extension du domaine congolais, en même temps que l'aggravation du taux de l'impôt, passé rapidement de 3 à 5 francs par tête. Mais elle fait augurer aussi de sérieux progrès dans le recensement des habitants. Dès 1905, le *Journal Officiel* de la Colonie publiait, pour diverses circonscriptions, des « tableaux de recensement », des « états de la population indigène ». En 1908, le Gouvernement du Moyen-Congo prescrivit un dénombrement général des « indigènes des deux sexes qui peuplent la Colonie », en réclamant « des chiffres aussi exacts que possible »[1]. Avec les années, les chefs de poste reçurent, comme on le verra, des instructions de plus en plus précises, établissant les règles d'un comptage nominatif.

Il fallut du temps, cependant, pour aboutir à un tableau valable de la population du Gabon et du Moyen-Congo. Les premiers chiffres qui serrent la réalité d'un peu près, à l'échelon des Territoires, ne remontent guère qu'au lendemain de la guerre de 1914-1918. Pourquoi ce retard ? Deux circonstances ont joué. Tout d'abord, ce n'est qu'aux environs de 1920 que s'achevèrent la pénétration et la pacification des derniers groupements insoumis. Dans la région du Djouah (à l'ouest d'Ouesso), il fallut « deux campagnes » pour venir à bout d' « une insurrection générale » qui avait éclaté en mai 1908, et les Bakouélé ne cessèrent leur résistance, après « la prise de plusieurs villages fortifiés », qu'en 1911[2]. En dépit d'une « colonne militaire » qui avait eu lieu en 1908, les Badondo des montagnes au sud du Niari demeuraient vers 1910 dans un état de semi-dissidence, qui interdisait tout travail administratif sérieux. Ce n'est qu'à la suite d'une nouvelle « colonne de police », envoyée en 1911, que les gens de Boko-Songho firent leur soumission, consentant « à se laisser recenser et à payer l'impôt »[3]. De l'autre côté du Niari, dans les plateaux boisés formant la vaste circonscription de la Bouenza-Louessé, en 1920 encore, « notre pénétration se résumait à l'existence de trois routes... et se limitait à la connaissance effective de quelques villages. Par ailleurs une épaisse forêt, sans chemins praticables, renfermait le reste de la population... »[4]. Même un dénombrement sommaire ne pouvait se faire dans de telles conditions ! Il faut considérer, d'autre part, les effectifs squelettiques du personnel administratif de l'époque. Déjà Jules Berton, envoyé en mission au Congo dans les années 90, se plaignait que « la région qui s'étend de Franceville à Liranga » fût « gardée par un blanc et huit miliciens » seulement[5]. Sous le proconsulat du Gouverneur Général Merlin, la menace allemande se précisant, la métropole consentit un effort : « Depuis quatre ans le nombre de fonctionnaires a triplé », constatait, non sans doute sans quelque exagération, un article paru à la veille de la guerre de 1914-1918[6]. Mais la mobilisation allait tout remettre en question. La paix revenue, « beaucoup de postes » restèrent « inoccupés »[7]. Quelques années plus tard, des troubles se produisirent encore à la suite des « recrutements » de travailleurs pour les chantiers du Congo-Océan, remettant en question, localement, les résultats acquis. Une « dissidence » dut être combattue, en particulier, non loin d'Ewo, dans le centre-nord du Moyen-Congo[8].

Les premiers chiffres acceptables sont ceux de 1921. Tels que les cite Bruel, ils accordent au Gabon 389 000 habitants, au Moyen-Congo 587 000[9]. Aux grossières exagérations du passé succédait une certaine sous-estimation. Surtout en ce qui concerne le Moyen-Congo : malgré l'amputation de la Haute-Sangha, qui représentait à l'époque le quart de la population totale,

---

1. « Circulaire relative au dénombrement de la population indigène », *J.O. Congo français*, 1908, p. 242.
2. Vincent, 1961, p. 13-14.
3. Registre « Renseignements sur les groupements indigènes », 1913, archives du poste de Madingou.
4. Rapport de la Circonscription de la Bouenza-Louessé, 2e trimestre 1921, archives de l'ancien bureau des Affaires Politiques de l'A.E.F., Brazzaville.
5. Jules Berton, *Mission d'Inspection des Postes et Stations de la Colonie du Congo français*, Draguignan, 1891, 13 rapports adressés (1 à 9) à « Monsieur le Gouverneur » et (10 à 13) à « Monsieur le Commissaire Général », Archives Nationales, Section Outre-Mer, Gabon-Congo, III-14, rapport nº 12.
6. Leprince, 1913.
7. Bruel, 1934, p. 14.
8. Dans un territoire situé « au nord de la terre de Ya jusqu'à la rivière Sébé », s'étaient « réfugiés de nombreux réfractaires appartenant aux deux circonscriptions » de la Likouala-Mossaka et du Haut-Ogooué. Une « colonne » armée partit à leur recherche durant l'été 1928 ; elle devait, par la même occasion, « amener la soumission des villages Batékés... qui avaient toujours échappé à notre autorité ». (Subdivision d'Ewo, rapport pour le 3e trimestre 1928, archives locales.)
9. Bruel, 1927.

sa population officielle dépasse aujourd'hui 800 000 habitants. Compte tenu de la situation démographique, elle n'a pas pu, réellement, augmenter dans de telles proportions. Il faut admettre qu'il y a trente-cinq ou quarante ans de nombreux habitants échappaient encore aux recensements. Ici se manifeste le caractère d'instrument fiscal des dénombrements administratifs : les tableaux de population se confondaient en pratique avec les rôles d'impôt. « Or, dans ces rôles d'impôt, on ne s'inquiète guère des enfants, des vieillards, qui n'ont rien à payer »[1]. Effectivement, les proportions d'enfants calculées d'après les chiffres de 1921 sont très inférieures aux proportions actuellement constatées : 26 et 32,3 % respectivement pour le Gabon et le Moyen-Congo, d'après Bruel[2], contre 29,4 et 39,1 % en 1950, différences qui ne paraissent pas correspondre à un changement réel. Sachant d'autre part le recensement à « la base de l'impôt, des prestations, des poursuites judiciaires et de celles exercées pour infractions au régime disciplinaire de l'indigénat »[3], il est bien évident que les villageois ne montraient pas un enthousiasme excessif à se faire porter sur les listes. A tel point que dans certaines régions, les administrateurs se voyaient contraints d'opérer par surprise : « les recensements sont très fatigants à faire », se plaignait l'un d'eux, « à cause de la marche de nuit qu'il faut faire pour arriver au petit jour près des villages »[4]. Les chefs, les premiers, montraient « une tendance toute humaine à dissimuler la matière imposable »[5]. Or les fonctionnaires en tournée devaient se « contenter d'enregistrer les déclarations » de ceux-ci au sujet des absents, des habitants partis sur les plantations, à la chasse, à la pêche, ou en déplacement commercial. Et même, comme le fait remarquer H. Zieglé, « l'administrateur et le chef indigène » n'ont-ils pas eu, à certains moments du moins, « comme intérêt commun de ne pas signaler la totalité de la population »[6] ? L'un comme l'autre risquaient d'avoir plus d'impôts à faire rentrer, plus de travailleurs à fournir, plus de tirailleurs à recruter... Pour toutes ces raisons, il ne faut voir, avec Bruel, dans ces premiers recensements « qu'une approximation »[7].

Avec le temps cependant, la connexion entre l'impôt et le recensement, si dommageable à l'exactitude de ce dernier, est devenue moins étroite. Certes, les préoccupations fiscales sont restées essentielles, au moins jusqu'à une époque récente. « Le premier but des recensements », déclarait encore une circulaire du Gouverneur Général Reste, « est de permettre une répartition équitable des charges fiscales »[8]. Mais par ailleurs, de plus en plus avec les années, les recensements ont vu reconnaître leur véritable vocation : celle d'un instrument de connaissance. Georges Bruel, en 1911, entrevoyait déjà le moment où ils autoriseraient des « travaux de démographie détaillée de façon à se rendre compte d'une série de faits sur lesquels nous n'avons que des impressions alors qu'il faudrait avoir des certitudes : accroissement ou décroissance de la population, migrations, déplacements temporaires, mortalité par suite de maladies infantiles, de variole, de maladie du sommeil, d'épidémies diverses, etc. »[9]. A côté du « recensement annuel fait surtout en vue de la préparation des rôles de la capitation », le Gouverneur Général Merlin désirait « un travail plus complet », de longue haleine, qui pût aider « à une évaluation plus exacte des forces économiques ou à un examen plus attentif de la situation politique de l'Afrique Équatoriale Française »[10]. Treize ans plus tard, un texte ministériel reprendra et précisera le même point de vue : « Se contenter d'écrire que la natalité est élevée et la mortalité considérable ne peut suffire. Il faut, par des statistiques très minutieuses en apporter la preuve et tenir en quelque sorte avec autant de précisions qu'il est possible, la comptabilité du capital humain dans chacune de nos possessions d'outre-mer »[11].

1. Bruel, 1934, p. 14.
2. Bruel, 1927.
3. Moyen-Congo, rapport annuel, 1920, archives Affaires politiques, Brazzaville.
4. Rapport du poste de Missamissonié, février 1914, archives du Centre administratif, Dolisie.
5. Bruel, 1934, p. 14.
6. Zieglé, 1952, p. 50.
7. Bruel, 1927.
8. Circulaire n° 100/A.P. du 23 août 1937.
9. Bruel, 1911, p. 66.
10. « Circulaire relative au recensement de la population », 5 août 1915, *J.O. A.E.F.*, 15 août 1915, p. 282-284.
11. Cité par le Lieutenant-Gouverneur du Moyen-Congo, Max de Saint-Félix, dans une « Circulaire relative à la situation démographique du Moyen-Congo et à l'administration indigène. Instructions pour le recensement de la population indigène », datée du 15 mai 1931 (br. in-8°, 8 p.).

N'est-ce pas un langage aux résonances tout actuelles ? Souhaitée, préparée de longue date, cette évolution des recensements s'est poursuivie jusqu'à ces dernières années, cependant que, circonstance favorable, le système fiscal lui-même se déplaçait de l'impôt direct vers l'impôt indirect, et qu'une part croissante des dépenses de l'A.E.F. était prise en charge par la France. Après la guerre, un certain nombre d'administrateurs, pris au jeu, ont su tirer de leurs propres recensements des études d'une indiscutable valeur démographique.

A mesure que s'atténuait l'hypothèque fiscale sur l'exactitude des dénombrements, les méthodes de recensement se sont grandement améliorées. Une circulaire de 1908, « relative au dénombrement de la population indigène », laissait aux chefs de postes « toute latitude pour l'accomplissement de cette tâche »[1]. Mais déjà, peu d'années après, le Gouverneur Lucien Fourneau leur donne des instructions précises : des « dossiers de villages devront être constitués ; sur les listes nominatives, les individus seront groupés par famille, avec indication du lien de parenté » ; tous, les enfants surtout, auront leur nom suivi « d'un chiffre indiquant l'âge approximatif »[2]. Vers 1930, des cahiers de recensement par village font leur apparition : le fonctionnaire qui recense doit en remplir les colonnes successives. Il est prévu autant de colonnes que de catégories de renseignements à obtenir (le rappel en figure en haut de chaque page). Les cahiers actuels, ou « monographies de villages », aux rubriques encore plus détaillées, remontent à 1937. Nous en ferons plus loin l'analyse détaillée. Tandis que les chefs de postes consacraient à leur tâche un soin accru, la population prenait l'habitude d'être recensée, acceptait peu à peu la routine du dénombrement nominatif. Chacun procurant au suivant une base de contrôle, les chances d'exactitude ont été, toutes choses égales, en augmentant de recensement en recensement. Il s'en faut cependant qu'ils aient atteint à la relative perfection des dénombrements réguliers de style européen. Bien des points faibles subsistent, inhérents aux méthodes approximatives qui, par la force des choses, ont dû être mises en œuvre pour connaître la population du Gabon et du Congo.

b) Les méthodes employées.

Plaçons-nous entre 1950 et 1955. A cette date, la guerre et ses séquelles ont cessé de perturber les rapports de l'administration territoriale et des ruraux ; les contraintes qui s'exerçaient sur ces derniers se sont fortement relâchées, et le climat est redevenu favorable à la bonne exécution des dénombrements. Cependant, la vieille administration coloniale est toujours en place, et les enquêtes statistiques n'ont pas encore pris le relais des recensements confiés aux chefs de district. Les consultations électorales, qui se multiplient, sont une raison de plus de tenir à jour la liste des habitants, désormais tous électeurs, ou futurs électeurs. Comment s'y prend-on ? Sur deux points essentiels, la procédure diffère de celle que l'on applique dans un pays comme la France. En premier lieu, la méthode des imprimés distribués pour être remplis par les chefs de foyer fait place à des questions posées par l'agent recenseur qui inscrit lui-même les réponses sur les questionnaires, et dispose d'une assez grande latitude d'interprétation (notamment sur des questions telles que l'âge, l'appartenance ou non de tel individu à tel village, etc.). Le fonctionnaire qui recense est donc obligé d'aller visiter, ou de faire défiler devant lui le maximum de gens, à la seule exception des absents, pour lesquels il est forcé de se contenter de renseignements indirects. La technique la plus courante consiste à se rendre dans un village, prévenu à l'avance pour éviter que la population s'égaille ce jour-là sur les champs ou dans les villages voisins, et à faire défiler les gens devant soi. Installé devant sa table, sous un arbre, un hangar, une case « de passage » ou un abri quelconque, le chef de district ou celui qui en tient lieu interroge tour à tour, famille par famille, tous les habitants valides. On lui présente les enfants, il pousse parfois la conscience professionnelle jusqu'à aller voir les malades et les infirmes, dans leurs cases. Des « gardes » préparent et disciplinent le

1. « Circulaire relative au dénombrement de la population indigène », 20 août 1908, *J.O. A.E.F.*, 1908, p. 242.
2. *J.O. A.E.F.*, 1er août 1915, p. 259-260.

rassemblement, un interprète assiste le « commandant ». Tel est du moins le tableau idéal du recensement tel que l'administration le conçoit.

Ce tableau est souvent exact. Parfois la réalité s'en écarte. « Éviter formellement les rassemblements en un point fixe de plusieurs villages », lit-on dans les instructions d'un chef de région[1]. Celui-ci poursuivait : « Il faut aller dans chaque village, même les petits villages de culture en pleine brousse. Tout autre système permet la fraude ». Dernière précaution à prendre : envoyer quatre gardes « par des pistes différentes pour arrêter les individus qui tenteraient de se soustraire au recensement ». Cette mise en garde est significative. Déjà la circulaire du Gouverneur Général Reste « au sujet des recensements » rappelait que « les recensements, pour être sincères, doivent être faits sur place ». Il faut croire que tel n'a pas toujours été le cas. Effectivement, l'on a vu des groupements recensés collectivement en un point de rassemblement, des villages convoqués sur la route la plus proche, à une distance de dix kilomètres ou plus. Il est même arrivé que la population venue se faire recenser ait été employée, pour profiter de l'occasion, à surélever un pont ou rectifier un tournant... De tels déplacements se justifient, jusqu'à un certain point, par l'économie de temps qui en résulte pour le fonctionnaire chargé du recensement. Dans le cas de villages composés de hameaux disséminés, ils sont même, dans une large mesure, inévitables : s'il devait se rendre dans chaque groupement, le chef de district ne pourrait plus rien faire d'autre ! Mais par ailleurs, dès qu'un recensement n'a pas lieu sur place, au milieu des cases, tout le monde étant là, il perd de sa valeur : ceux que l'âge ou une infirmité clouent au village risquent d'être oubliés, il n'est plus possible de se servir des habitations comme élément de contrôle, etc.

L'autre caractère essentiel du recensement administratif au moment où nous nous plaçons, dans les dernières années du régime colonial, c'est qu'il s'étale sur une longue période de temps. La notion moderne de dénombrement instantané et simultané ne se concrétise ici qu'à l'échelle du village. Dès que le cadre s'élargit, le recensement prend un caractère itinérant, c'est-à-dire plus ou moins permanent. Ce fait apparaît comme la conséquence inévitable de plusieurs autres : 1° Dans le district, échelon de base de toute l'organisation, l'administrateur chef de poste (ou son adjoint dans les rares cas où il en existe un) est seul qualifié pour recenser. 2° Cette tâche n'est que l'une de celles qui requièrent son temps et son attention, et certes pas la plus pressée ; elle doit s'insérer entre une foule d'autres travaux et d'autres soucis, relatifs à l' « administration générale », au tribunal, à l'agence spéciale, aux constructions, à l'entretien des routes, à la Société Africaine de Prévoyance, sans compter la dactylographie du courrier confidentiel et l'organisation des élections. 3° Compte tenu du temps nécessaire au déplacement, et à la mise en marche de chaque opération, il est difficile de recenser sérieusement plus de deux villages moyens (100 à 200 habitants) dans la journée, ou un seul quand les conditions sont moins favorables. 4° De petits districts comme ceux d'Impfondo (Moyen-Congo) ou de Médouneu (Gabon) ne comportent qu'une trentaine de villages ; à l'opposé, le district très peuplé de Franceville (Gabon) en groupe environ 250. La moyenne se situe entre 100 et 150. 5° Il n'est pas possible de recenser n'importe quel village à n'importe quel moment de l'année. Dans le district de Mossaka, par exemple, où vit une population « dans sa quasi-totalité semi-aquatique et sans cesse itinérante... les opérations de recensement doivent avoir lieu de préférence entre la petite et la grande saison de pêche, quand les hommes préparent et réparent dans leurs villages les filets, nasses, harpons et pirogues »[2]. Faute de quoi, l'on risque de ne trouver que les vieux.

Il n'est évidemment pas question, à partir de ces éléments, de poser une équation qui donnerait, dans chaque cas, le temps que prend le recensement complet d'un district. Trop d'impondérables, de circonstances passagères, locales ou personnelles entrent en ligne de compte. Il est certain, par exemple, qu'à côté d'administrateurs qui se passionnent pour le recensement, et s'y emploient dès que leurs autres tâches leur laissent un peu de répit, il en est d'autres qui s'intéressent plutôt aux questions économiques ou aux travaux routiers, et lui consacrent proportionnellement moins de temps. Le passage des premiers dans un district se traduit en général par une « réfection »

1. 28 juin 1946, archives du Département du Haut-Ogooué, Franceville.
2. Région de la Likouala-Mossaka, rapport économique, 1950, archives du poste de Fort-Rousset.

complète du recensement, tandis qu'avec les seconds les délais s'allongent. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'en moyenne, si les plus petits districts bénéficient parfois d'un recensement intégral chaque année, dans les autres l'intervalle varie, grosso modo en proportion du nombre des villages, entre deux et cinq ans[1]. En général, quand tous les villages d'un district ont été passés en revue, le recensement « dort » un certain temps. Au bout d'un délai plus ou moins long, vient un moment où, les chiffres n'étant plus du tout à jour, les « monographies » se trouvant surchargées, raturées, inutilisables, le chef de district décide d'entamer un nouveau cycle de dénombrements. Il faut alors un ou deux ans pour mener la tâche à bien. En somme, le recensement se fait par à-coups, sous la pression des besoins, au gré des occasions. L'administration centrale, quant à elle, souhaiterait plus de méthode. Voici par exemple l'opinion d'un haut fonctionnaire, fondée sur une vieille expérience de la question : « Les recensements doivent être entrepris méthodiquement et menés à bien pour une terre complète et ensuite pour toute la partie de la ' tribu ' située dans la subdivision et non, comme cela a lieu actuellement, tantôt pour un village et tantôt pour un autre selon les commodités de la tâche et la proximité d'une voie de communication »[2]. Émanant du Gouvernement du Moyen-Congo, un autre document souhaitait que « l'inventaire complet du district » fût « effectué en cinq ans selon un plan arrêté par le chef de région et inscrit dans chaque passation de service »[3].

Remarquons que dans aucun des deux textes il n'est envisagé de raccourcir les délais, pour se rapprocher de la conception moderne du recensement instantané. Ce résultat ne pouvait être obtenu, en effet, que par trois méthodes, chacune assortie d'inconvénients rédhibitoires. La première aurait consisté, pour un chef de district, à faire le recensement d'un trait, en cessant provisoirement ou en mettant en veilleuse toute autre activité. La question s'est posée à propos des recensements « quinquennaux » prévus par le ministère entre les deux guerres, en synchronisme avec ceux de la métropole. Sans mâcher ses mots, le Gouverneur Général Antonetti écartait en 1931 cette solution : « Je suis opposé », écrivait-il, « à ce que les chefs des unités territoriales soient distraits de leur tâche normale pour dresser dans un délai donné un recensement nominatif de toute l'étendue de leur commandement »[4]. Une deuxième méthode revenait à sacrifier l'exactitude à la rapidité d'exécution. On songe à tel dénombrement, dans un district du nord du Moyen-Congo, que son auteur reconnaissait « fait indirectement, c'est-à-dire par consultation des chefs et des notables ». Mais les chiffres ainsi obtenus risquaient d'être encore moins exacts que ceux, même vieillis, du dernier recensement digne de ce nom. Pourquoi, si ce n'est pour la pure forme, ne s'y serait-on pas reporté, tout simplement ? Il restait, au chef de district, une troisième et dernière possibilité : se décharger du travail sur quelqu'un d'autre, nécessairement moins qualifié. Un chef de poste affichait sa satisfaction, après la dernière guerre, d'avoir « effectué lui-même les recensements village par village, ne s'en remettant jamais aux écrivains et interprètes de ce travail... »[5]. Ce qui laisse entendre que d'autres n'avaient pas les mêmes scrupules à se faire remplacer par des subalternes. On a vu aussi des recensements faits par le gendarme du poste, l'agent des douanes, le médecin de l'Assistance médicale, « l'Européen chef de l'équipe de prophylaxie de la maladie du sommeil », etc. Si, dans tel cas particulier, le résultat a pu être excellent, il reste qu'en moyenne, confiés à des éléments qui n'avaient ni la formation d'un chef de poste, ni son expérience du recensement, ni les possibilités de recoupements que lui donnait sa tâche si variée[6], les dénombrements n'offraient plus les mêmes garanties.

---

1. Ce dernier chiffre a été parfois largement dépassé. « A mon arrivée », écrivait un chef de poste, « les indigènes étaient franchement mécontents. Des terres n'avaient pas été vues depuis dix ans ». (Télégramme-lettre du Chef de la Subdivision de Zanaga au Chef du Département du Niari, 9 janvier 1947, archives du poste de Zanaga.)

2. LANDRAU, 1946, 172 p.

3. Rapport du Gouverneur du Moyen-Congo au Gouverneur Général de l'A.E.F., sur la démographie (conclusions d'une enquêtea dministrative entreprise l'année précédente), mars 1950, archives de l'ancien service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

4. Réponse du Gouverneur Général au rapport annuel du Gabon pour 1931, archives de l'ancien service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

5. Rapport de la Subdivision de Makoua, année 1948, archives du poste.

6. Souvent l'homme recensé dans un village n'est pas un inconnu pour l'administrateur ; ce dernier a eu affaire à lui déjà à l'occasion d'un « palabre » en justice, ou bien a eu l'occasion de l'embaucher comme manœuvre, ou encore lui a délivré précédemment tel « papier » administratif.

c) Valeur des résultats.

Dans quelles limites avons-nous le droit de faire fond sur les chiffres obtenus ? Le débat porte avant tout sur ce point : est-il possible de considérer les recensements administratifs du Congo et du Gabon comme exhaustifs, ou leur arrivait-il d'omettre, autrement que par accident, des personnes ou des groupes de personnes ? Auquel cas nous n'aurions que des valeurs approchées par défaut. Ayant passé au crible les dossiers des chefs-lieux, et connu de près les administrateurs qui recensaient, dans l'exercice de leur fonction, tout nous incite à croire que les omissions, lors des dénombrements bien faits, étaient rarissimes, dès qu'il s'agissait de groupes dépassant le niveau de la famille : de villages ou de fractions de tribu par exemple. Cette impression ne vaut pas seulement pour les recensements relativement récents, mais également pour ceux des années qui ont précédé la dernière guerre. Tout de suite après 1930, l'administration avait fourni, tant au Gabon qu'au Moyen-Congo, un effort sérieux et suivi pour prendre en mains les derniers groupements qui s'obstinaient à vivre en marge de la colonisation. Le réseau routier créé à cette époque, les nombreuses opérations contemporaines de « regroupement » de populations le long des voies de communication, sont à replacer dans cette perspective. En 1933 fut ouverte au nord-ouest d'Okondja (Gabon), en pleine forêt, une des dernières régions servant de refuge à des groupements semi-clandestins[1]. Plusieurs centaines d'habitants purent être alors « récupérés ». Seuls demeurèrent à l'écart les « clans » négrilles, particulièrement nombreux dans le nord du Congo. Sur le problème très particulier que posent ces derniers, le point sera fait quand nous poserons les principes d'une cartographie du peuplement. En tout état de cause, pygmées ou négrilles se classent à part, et il n'y a pas d'inconvénient grave à les passer provisoirement sous silence.

Reste la question des omissions en quelque sorte individuelles. A ce point de vue, la situation est moins nette. Tout d'abord, il est probable qu'à l'occasion de recensements faits dans de mauvaises conditions (trop rapidement, loin des villages ou en consultant simplement les chefs, par le soin d'agents insuffisamment qualifiés) des oublis plus ou moins involontaires se produisaient, surtout d'isolés, vivant peu ou prou en marge de la communauté, ou d'absents temporaires. C'était le cas par exemple, d'après G. Bruel, des jeunes Bakota qui, « de treize à seize ans, en pleine période d'initiation, vivent retirés dans des coins de forêt éloignés de tout village et échappent, par suite, à l'œil de nos recenseurs... »[2]. Au Woleu-Ntem (Gabon septentrional), les vieillards seraient « en quelque sorte en dehors de la communauté ; lors des recensements on les oublie ou si l'on demande ce qu'ils sont devenus, on vous répond « awan », ce qui signifie « mort ». Ces prétendus cadavres sont le plus souvent vivants, abandonnés dans un coin, attendant d'être vraiment morts... ». Des faits analogues de vieux, laissés comme gardiens (plutôt que véritablement abandonnés) sur un emplacement déserté, sont mentionnés ailleurs par d'autres textes.

Cependant, les omissions les plus nombreuses tenaient certainement à la volonté délibérée d'échapper aux dénombrements. Comme l'a écrit H. Zieglé, « la tentation est grande pour l'indigène de demeurer clandestin : cette situation offre pour lui peu d'inconvénients »[3]. Certains se méfient probablement toujours du recensement, à raison de ses incidences fiscales. Le « penchant très naturel des indigènes à dissimuler les sujets imposables », qui obligeait autrefois les administrateurs en tournée à une « attention minutieuse »[4], n'a cédé qu'à une longue usure. Si l'on en croit certains documents, même la déclaration des enfants ne se faisait pas sans répugnance, en prévision du jour où, devenus adultes, ils allaient devoir payer la capitation. Se laisser recenser, ce n'était pas seulement se lier du point de vue fiscal, c'était en même temps, jusqu'à l'abolition de l' « indigénat »,

1. Even, 1935.
2. Bruel, 1925, p. 149-161.
3. Zieglé, 1952, p. 51.
4. Rapport du poste de Missamissonié, avril 1913, archives du Centre administratif de Dolisie.

consentir aux travaux obligatoires institués en 1915 sous le nom de « prestations »[1]. Sans parler des abus criants dont les « prestataires » furent parfois victimes, les simples tâches de routine, consistant à construire et entretenir les postes administratifs ou à travailler sur les routes, faisaient déjà figure de corvée pénible. Peu d'hommes s'y prêtaient de gaieté de cœur, et la tentation était d'autant plus grande de chercher à se faufiler à travers les mailles du recensement. A deux reprises durant le demi-siècle écoulé, le travail forcé prit une forme encore beaucoup plus lourde. Quelques années après la guerre de 1914-1918, et jusqu'aux environs de 1930, les jeunes hommes furent assujettis à une sorte de service obligatoire : ceux de l'intérieur du Gabon sur les chantiers forestiers de la région maritime ; les Congolais sur la voie ferrée en construction entre Brazzaville et la côte. Plus tard, à l'époque de la France Libre, beaucoup durent, au titre de « l'effort de guerre », se remettre à récolter le caoutchouc sauvage. Les villageois n'eurent chaque fois d'autre choix que subir leur sort, se cacher, ou essayer de passer inaperçus. La fuite devant le recensement prit alors assez d'ampleur pour altérer sérieusement la valeur des statistiques de population. Effet d'autant plus net que, dans quelques cas au moins, à l'attitude des recensés semble avoir répondu une certaine indulgence du côté des recenseurs. A la fin et au lendemain de la dernière guerre, beaucoup d'hommes en situation irrégulière se terraient dans les villages avec la complicité des chefs locaux. D'autres avaient cherché refuge dans l'anonymat des villes, sur les rives passagères des grands fleuves, ou aux confins mal surveillés de certains districts. Les séquelles de cet état de choses ont duré jusque vers 1950. Cette année-là encore, l'administrateur de Makoua lorgnait d'un mauvais œil vers deux parties de son district « constituées par des marécages avec quelques îlots de terre ferme... toutes désignées pour servir de refuge à ceux qui [voulaient] échapper au recensement »[2].

L'impôt, le travail obligatoire n'entraient pas seuls en considération. Chez les Bakota, racontait G. Bruel, les « fillettes de huit à quatorze ans... sont déjà mariées (il serait plus exact de dire fiancées), mais elles ne vivent pas avec leur mari, qui les cache pour ne pas payer leur impôt, pendant que les parents ne les déclarent plus comme étant leurs enfants »[3]. Des faits semblables ont été mentionnés, à propos de populations et de régions variées, dans des documents plus récents. Mais une toute autre interprétation en était souvent proposée : si les maris craignaient de déclarer les femmes-enfants dont ils avaient la garde, ce n'était pas seulement de peur de se voir réclamer la capitation correspondante, mais aussi pour ne pas risquer d'ennuis avec la justice pour non-respect de l'âge légal du mariage. « Les résultats de ce recensement ont été faussés », se plaignait il y a quelques années un chef de district, « par le fait qu'on cache les fillettes dont la dot est déjà versée. Elles habitent avec leur mari qui ne les présente pas par peur des sanctions administratives »[4]. Même son de cloche dans un autre district : « Le nombre des fillettes est inférieur à la réalité, ceci afin d'éviter les réactions administratives lors du mariage des filles impubères »[5]. D'une manière générale, en pareille occurrence, les considérations d'ordre fiscal semblaient passer au second plan.

Un autre motif de dissimulation est particulier aux villes. Au cours de ces dernières années, les citadins, en surnombre par rapport aux possibilités d'emploi, ont pu craindre à plusieurs reprises des mesures qui les auraient contraint à retourner « en brousse », ce que beaucoup voulaient éviter à tout prix. Ces craintes étaient mal fondées, car de telles mesures n'ont jamais été envisagées sérieusement : l'administration s'est bornée à faciliter les départs, le recasement en

1. Sur ces travaux, et la façon dont ils ont été conçus à l'origine, on trouvera les indications les plus détaillées dans les documents suivants :
   1° Arrêté du Gouverneur Général, en date du 9 avril 1915, « relatif aux travaux de prestations ».
   2° Circulaire du Gouverneur Général, sur l'application de cet arrêté. (*J.O. A.E.F.*, n° 21, p. 354, 1er novembre 1915.)
   3° Circulaire du Gouverneur du Moyen-Congo, L. Fourneau, portant le titre « Plan de campagne 1916 » (consultée aux archives du poste de Madingou).
2. District de Makoua, rapport économique pour 1950, archives locales.
3. Bruel, 1925, p. 156.
4. Poste de Mabirou, journal de poste (février 1947), archives du poste d'Abala.
5. District de Makoua, rapport économique pour 1950, archives locales.

milieu rural des chômeurs urbains. Même injustifiée, une telle psychose a certainement poussé une partie de ceux qui se sentaient visés à ne pas se montrer, peut-être même à disparaître provisoirement lors des dénombrements. A Brazzaville surtout, où les autorités pouvaient être tentées de suivre l'exemple belge[1], le fait est à prendre en considération.

Quand un villageois voulait se soustraire au recensement, quelles étaient ses chances ? Y avait-il moyen de le débusquer ? A première vue, tout jouait en sa faveur. Les administrateurs chargés du recensement se heurtaient, pour commencer, à une sérieuse difficulté : l'absence de règles uniformes pour la désignation des individus. Autant d'ethnies, autant de systèmes différents. Rien de comparable, de toute façon, chez aucune, à nos patronymes stabilisés. Il existe des noms de clans ou de lignages, patri- ou matrilinéaires, mais ils sont loin d'avoir la même valeur de repères que nos noms de famille. Les dénominations individuelles équivalent à nos prénoms ou nos surnoms, encore qu'aucune hiérarchie rigoureuse ne subordonne l'un à l'autre ceux d'une même personne. Suivant les circonstances, selon l'interlocuteur, la désignation varie. Faute d'un nom transmissible apte à servir de fil conducteur, d'un nom personnel à tout le moins ayant le pas sur les autres, la porte est ouverte à de multiples confusions. Pour comble de malheur, il n'est pas exceptionnel qu'un sujet change de nom au cours de son existence, et le fasse même à plusieurs reprises. Chez les Bakongo, quand un enfant naît, « les sages-femmes ont soin de donner au bébé un nom provisoire, en rapport avec certains signes qu'elles observent à la naissance même ». Il arrive que ces noms « survivent à l'imposition des noms définitifs ». Au moment de la cérémonie de la « première sortie », l'enfant en reçoit en effet un nouveau, destiné à remplacer le premier. Ce nom est en général le nom définitif. Il peut se faire pourtant, soit au moment de la naissance, soit plus tard, qu'un parrain vienne imposer son propre nom à l'enfant, un nom qui lui restera. Avec le temps, au nom personnel datant de la première enfance, viennent s'ajouter toute une variété d'autres dénominations : nom que l'on donne au moment des « rites de la puberté », « nom de parade », nom imposé « à l'occasion d'un traitement fétichiste », surnom que vaut à un homme « sa science et sa sagesse »[2]. Il peut arriver que l'un ou l'autre de ces noms éclipse celui qui remonte à l'enfance. Les Bakongo ne sont pas les seuls à changer de noms. Chez les Banga Ngoulou de Gamboma, les enfants, les garçons en tout cas, ne recevraient leur nom définitif qu'à l'âge de deux ou trois ans. Chez diverses populations des plateaux de la rive droite du Niari, les femmes sont rebaptisées par leurs maris. Ainsi font les Bakota, par exemple, qui choisissent pour leurs épouses des noms synonymes d'inaccessibilité : « défenses de l'éléphant », « étoiles du ciel », etc. Chez les Mbochi et leurs voisins, le traitement appliqué à certaines affections s'accompagne d'un changement de nom. Les femmes, alors, « feignent de tomber en syncope à l'appel de l'ancien. Cette comédie ne facilite pas les opérations de recensement... »[3]. A la faveur de la confusion introduite par les dénominations successives, il devait être loisible à certains de retomber, vis-à-vis de l'administration coloniale, dans l'anonymat. Mais il est sûr que, dans ce domaine comme dans d'autres, le temps, vers 1950-1955, travaillait en faveur de dénombrements de plus en plus exacts. Jusque dans des milieux assez fermés à leur influence, les Missions avaient déjà largement répandu les prénoms chrétiens. Sans doute ces prénoms ne faisaient-ils que s'ajouter aux noms individuels d'origine ethnique. En ville du moins, compris de tous, ils gagnaient rapidement du terrain sur les désignations traditionnelles. Mieux que cela : le père de famille avait « de plus en plus tendance à... adopter la manière occidentale consistant à donner à tous ses enfants un seul et même nom »[4]. A la longue, les dénombrements ne pouvaient manquer de s'en trouver facilités.

Autre chose handicapait l'administration territoriale dans son effort pour atteindre les réfractaires du recensement : l'extrême mobilité individuelle des ruraux. Dans certaines ethnies, les femmes ne cessent de divorcer pour se remarier, et chaque fois changent de village en emme-

1. Dans les villes du Congo belge, à Léopoldville en particulier avant l'indépendance, une réglementation sévère subordonnait l'autorisation de résider à l'exercice d'un métier, ou d'un emploi régulier. Les chômeurs étaient — en principe — impitoyablement refoulés vers leur territoire d'origine, au bout d'un délai assez court.
2. Van Wing, 1921, 319 p., p. 297.
3. District de Mabirou, journal de poste (février 1947), archives du poste d'Abala.
4. Ibalico, 1956.

nant leurs enfants. Ailleurs, disputés entre les branches paternelle et maternelle, enfants et jeunes gens vont du père à l'oncle et vice versa, se réfugiant dans un groupement à la moindre contrariété subie dans l'autre. Depuis la dernière guerre, il faut compter aussi, de plus en plus, avec les va-et-vient entre brousse et ville. D'une manière générale, dès que quelqu'un quittait son lieu de résidence, et le groupe social qui l'encadrait, il était singulièrement malaisé de le suivre à la trace, et de le retrouver au lieu d'aboutissement. Surtout s'il avait changé de district administratif, ou était allé grossir la foule des citadins indifférenciés. Rien ne l'empêchait de faire peau neuve et, moyennant un minimum de précautions, d'échapper durablement aux contrôles. Il aurait fallu, pour résoudre la difficulté, un échange d'informations systématique entre les instances réparties à travers le pays. Mais les choses, sur ce plan, en sont restées au stade des velléités, ou d'une correspondance sporadique.

Gardons-nous cependant d'exagérer les difficultés. Dans la formule administrative de recensement, longuement rodée par près d'un demi-siècle de pratique, bien des éléments favorisaient un dénombrement exact. Et d'abord ceci que le chef de district ou son adjoint disposaient, au moment de recenser, des résultats nominatifs d'une ou plusieurs opérations antérieures. Les listes en mains, dressées par leurs prédécesseurs ou déjà par eux-mêmes, ils n'avaient qu'à s'enquérir, pour une fraction importante de la population, des personnes déjà inscrites trois ou cinq ans plus tôt. Il n'était pas si facile, pour ces dernières, de replonger dans l'anonymat. A moins, comme nous le disions, de brouiller la piste en s'en allant. Mais beaucoup, sincèrement attachées à leur communauté ou leur coin de terre, n'avaient aucun désir de le faire. Les nouveaux arrivés, seuls, s'ils le voulaient, conservaient une chance de ne pas attirer l'attention. Rien n'empêchait non plus, théoriquement, de camoufler les enfants nés dans l'intervalle de deux recensements. Mais il fallait compter avec une autre circonstance propre à rendre les dénombrements exhaustifs : le déroulement public des opérations. Mentir en tête à tête n'eût pas été une entreprise déraisonnable. Mais comment espérer la complicité d'un village entier, alors que personne, dans un microcosme rural, ne compte jamais que des amis ? Nier la présence d'un membre de sa famille, passer sous silence une femme ou un enfant, c'était s'exposer, de la part des assistants, à des rectifications plus ou moins bien intentionnées.

Nous avons raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse d'une volonté consciente de dissimulation. Cet état d'esprit était, jadis, largement répandu. Mais il a subi l'érosion du temps et de l'accoutumance. Il est exact que des circonstances particulières ont à deux reprises, avant 1930 et après 1940, ranimé les vieux réflexes. Mais, en faisant abstraction de ces épisodes, on peut affirmer que la prévention contre les recensements n'a cessé de s'atténuer, au point de disparaître dans un certain nombre de régions. Placés dans une situation d'autant moins confortable que, de dénombrement en dénombrement, l'efforts des chefs de district portait peu à peu ses fruits et grignotait leurs effectifs, les « fraudeurs » se sont peu à peu lassés. Parallèlement, être en situation irrégulière au regard de l'administration a fini par offrir beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Comment inscrire un enfant à l'école, quand on a pris soin jusque-là d'en dissimuler l'existence ? Comment solliciter une faveur de bureaux qui vous ignorent ? Comment prouver son identité, à la poste par exemple pour toucher un mandat, sans pouvoir justifier du plus petit début d'une existence légale ? Comment prétendre à une carte d'électeur ? Tant que l'appareil administratif ne s'est manifesté que pour exiger du travail et des impôts, les habitants ont eu les meilleures raisons de se dérober. Mais les rapports entre la population et les services publics ont évolué, avec les années, au point de reléguer l'anonyme dans une position d'outlaw, en marge d'une société en pleine mutation. Instrument d'intégration à la vie moderne, le recensement a aussi pour lui, désormais, d'être entré dans les mœurs, de s'être pour ainsi dire incorporé à la tradition, dont on sait à quel point elle gouverne les comportements en milieu rural africain. Dans les dernières années du régime colonial, les dénombrements périodiques avaient, indiscutablement, pris force d'habitude : les ruraux s'y étaient accoutumés au point de les subir sans déplaisir, et c'est dans une atmosphère d'animation, de joyeux bavardages, presque de fête, que finissaient par se dérouler nombre d'opérations.

Malheureusement, si les villageois se pliaient de plus en plus volontiers à cette obligation,

si le recensement avait fini par englober de proche en proche l'immense majorité des habitants, un sérieux facteur d'imprécision n'a cessé d'en obérer les résultats. On conçoit qu'il ait été impossible de transposer en Afrique équatoriale le principe qui veut qu'un individu soit compté à l'endroit où il a passé la nuit précédente, quand bien même il serait en voyage. Les « monographies de villages », ne l'oublions pas, n'étaient pas de simples registres de recensement. Elles avaient, pour l'administration, un intérêt en soi, comme tableau d'un groupement et de ses particularités, et dans une certaine mesure comme substitut d'état civil. C'est pourquoi il eût été fâcheux d'y inscrire quelqu'un que le seul hasard d'un déplacement ou d'un bref séjour avait fait se trouver dans le village en même temps que le recenseur. On en arrivait donc à ne retenir, parmi les « présents », que les vrais membres de la communauté locale, tandis que l'on s'efforçait de repérer et de mentionner tous les habitants temporairement éloignés. Mais il est impossible, en pareil cas, de distinguer à coup sûr les simples absents de ceux qui sont partis pour de bon. Le risque est de compter quelqu'un en double, dans son lieu de résidence actuel et au précédent, ou de ne pas le compter du tout. Sur quoi donc se basaient, au Gabon et au Congo, pour opérer la discrimination, les administrateurs chargés du recensement ?

Il existe, d'une façon générale, trois façons de procéder. Le critère le plus « objectif », celui qui prête aux vérifications les plus faciles, est la durée de l'absence. C'était, dans l'ancienne A.E.F., le plus couramment employé. Les enquêtes à base statistique de ces dernières années l'ont du reste repris à leur compte : lors des sondages opérés en 1954-1955 dans l'ancienne Guinée française n'ont été comptés dans les villages d'origine que les « absents depuis moins de trente jours ». Au Congo et au Gabon, le délai s'allongeait bien davantage. Il variait, de plus, dans de larges limites : six mois pour les uns, un an, deux même pour les autres. Passé ce laps de temps, les absents étaient « automatiquement rayés ». Dans les districts forestiers de l'intérieur du Gabon et de la rive droite du Niari, terres classiques des « recrutements » de travailleurs, des administrateurs avaient même pris le parti d'effacer des monographies les hommes qui avaient manifesté l'intention de s' « engager » sur les chantiers forestiers ou miniers, ceci en prévision d'une absence qui devait de toute façon passer la durée fixée. Un second critère concevable repose sur les indices matériels dont on peut déduire qu'un « absent » est parti avec ou sans l'intention de réintégrer son village. On enregistrera par exemple tout homme qui aura laissé sur place sa femme et ses enfants (sans les abandonner, bien sûr), ou dont les voisins peuvent montrer la case et les affaires. La troisième méthode revient à sonder les intentions de l'absent, en s'adressant à sa famille ou au chef de village. Compte-t-il revenir ? A-t-il au contraire manifesté le désir de s'installer autre part ? Cette manière de procéder est de beaucoup la moins rigoureuse. L'intéressé lui-même s'en va souvent sans intentions précises. Il ignore en tout cas ce qui se passera. Tel qui croyait rompre définitivement les amarres, est revenu tout penaud quelques semaines ou quelques mois plus tard, de la ville où il n'arrivait pas à s'employer. Tel autre au contraire, parti rendre visite à un parent, s'est trouvé si bien qu'il n'a plus jamais reparu... A fortiori les gens du village sont-ils souvent incapables de fournir un renseignement valable. En fait, aucun des trois critères n'était jamais employé de façon exclusive. L'agent recenseur montrait d'autre part une tendance naturelle à considérer des « cas d'espèce », à faire des exceptions.

De toute façon, plus que de la méthode utilisée, le résultat final dépendait des tendances personnelles du chef de district ou de son remplaçant, de la définition stricte ou lâche de l'absence à laquelle, consciemment ou non, il se référait. Ainsi pouvait-on aboutir, pour le même village, recensé avec un soin égal, à des résultats divergents. De même, à l'échelle des districts, selon le point de vue adopté, les chiffres étaient susceptibles de varier, dans des limites modestes sans doute, mais suffisamment pour qu'il faille en tenir compte. Encore avons-nous supposé jusqu'ici, chez les recenseurs, le souci de faire cadrer leurs dénombrements avec une certaine réalité humaine. Il n'en allait, malheureusement, pas toujours ainsi. Nous retrouvons, à ce propos, les regrettables effets de la contamination fiscale des recensements. Avant d'effacer un nom sur une « monographie », un certain nombre de chefs de district exigeaient encore vers 1952 — nous avons pu le constater au cours de notre enquête dans les postes de brousse —, soit une pièce attestant que l'intéressé avait acquitté l'impôt dans un autre district, soit que celui-ci se fût mis en règle en accomplissant

« les formalités du changement de domicile »[1]. D'un point de vue purement administratif, cette attitude était sans doute défendable, encore qu'elle obligeât une famille ou un village à répondre collectivement de l'impôt dû en réalité par un individu, en contradiction avec les principes affichés. Mais elle risquait d'enlever aux dénombrements beaucoup de leur intérêt propre. « Je comprends votre sentiment d'inscrire tous les absents sur le recensement », écrivait un chef de région à l'un de ses subordonnés, « car ceux-ci payant l'impôt, conservent avec le pays d'origine un lien... Mais... le résultat des recensements finit par être faussé... »[2]. Dans « la plupart des villages de Mimongo », en plein massif du Chaillu, constatait au lendemain de la guerre un administrateur, « la majeure partie des hommes jeunes ou en état de procréer se trouve engagée sur les chantiers de bois, et s'ils figurent sur les recensements, il n'en est pas moins vrai que bien souvent ils ne sont pas revenus au village depuis six, huit ou dix ans »[3]. Il est bien évident que si quelqu'un prétendait fonder une étude démographique sur de tels dénombrements, un facteur aussi essentiel que le déficit d'hommes jeunes lui échapperait, et que toute son analyse s'en trouverait faussée.

Mais, dira-t-on, comment les familles et les chefs acceptaient-ils sans protester une mesure aussi arbitraire que le maintien sur les monographies, et partant sur le rôle d'impôt, de gens partis depuis belle lurette, et n'ayant plus avec leur village d'origine que des liens très épisodiques ? C'est qu'en réalité, cela faisait l'affaire de tout le monde. Des prétendus « absents », d'abord, installés en ville ou dans des régions de plus grande activité économique, où le taux de l'impôt personnel était plus élevé : plutôt que de s'acquitter dans leur nouvelle résidence, ceux-là avaient tout intérêt à adresser l'argent de l'impôt à leurs parents restés sur place, en les priant de faire le règlement en leur nom, et d'envoyer par la poste l'indispensable reçu. C'est ainsi qu'à Pointe-Noire, en 1949, « un grand nombre d'individus, originaires des districts de Pointe-Noire et de Madingo-Kayes, ayant leur travail à Pointe-Noire *ou y résidant*, ayant pu prouver qu'ils avaient été recensés dans leur district d'origine, où ils continuent de payer l'impôt en raison de la différence du taux de capitation, n'ont pas été portés sur les listes de l'agglomération »[4]. Les familles restées au village, d'autre part, se félicitaient souvent de cette occasion de maintenir des liens avec les expatriés, qu'elles espéraient voir revenir un jour ; elles sauraient du reste, le cas échéant, se prévaloir du service rendu, pour extorquer à leur tour un service ou un « cadeau ». Quant aux chefs de villages, un souci de prestige les poussait à grossir plutôt qu'à réduire le chiffre de leurs dépendants ; matériellement, du moment que les familles étaient consentantes, ils avaient tout à y gagner, dans la mesure où l'administration les « intéressait » au recouvrement de la taxe.

Cet état de choses altérait plus gravement l'exactitude des recensements que les dissimulations isolées, soupçonnables encore dans certains cas. Pratiquement, avant d' « exploiter » un recensement, il a fallu nous assurer que son auteur n'était pas parti d'un point de vue trop exclusivement fiscal, aboutissant à maintenir sur les listes villageoises un bon nombre d'émigrés définitifs. Ou sinon, introduire un coefficient de correction, afin de rendre le dénombrement fautif comparable à d'autres, plus rigoureux sur le chapitre des « absents ». De telles vérifications étaient évidemment impossibles à faire dans les capitales : c'est sur place, en fouillant la paperasserie des postes, qu'ont été obtenus les éléments d'information indispensables.

Les recensements les mieux faits, les plus irréprochables quant à la notation des absents, n'échappent jamais tout à fait à un autre reproche. Il s'agit des âges portés sur les monographies, plus exactement des dates de naissance indicatrices de ces âges. En milieu rural, vers 1950-1955, l'immense majorité des gens se trouvaient encore dans l'incapacité de renseigner spontanément les

---

1. District de Mabirou, journal de poste (octobre 1949), archives du poste d'Abala. A la même époque et non loin de là, à Ewo, « aussi longtemps qu'il n'en est pas averti officiellement, Monsieur le Chef de District les [il s'agit des 'absents'] laisse sur les monographies». (Service d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie, secteur 7, rapport de tournée, 1950.)

2. District de Zanaga, réponse du chef de Région au rapport politique pour l'année 1949, archives du poste de Zanaga.

3. Citation faite par l'Administrateur Picut, dans un rapport sur la « Situation démographique de l'A.E.F. », archives des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

4. Commentaire accompagnant les résultats du recensement de Pointe-Noire, archives locales.

recenseurs. Dans le meilleur cas, celui d'un homme ou d'une femme enregistrés dès leur première enfance, l'âge pouvait être connu à une ou deux années près : encore fallait-il que la date mentionnée à l'époque eût été fidèlement transcrite sur les monographies successives. Mais cette possibilité n'existait que pour les personnes nées postérieurement aux premiers dénombrements vraiment nominatifs, c'est-à-dire à 1920 ou même 1930, suivant les régions ; et à condition qu'elles fussent demeurées dans leur circonscription de naissance. Autrement, l'âge ne pouvait être apprécié que par des méthodes de fortune.

Ces méthodes, toujours en usage d'ailleurs, sont au nombre de deux. La première consiste à établir les âges en se référant à une chronologie concrète, élaborée pour les besoins de la cause. On dresse par exemple une liste d'événements, convenablement échelonnés dans le temps, et satisfaisant aux deux conditions suivantes : constituer pour les habitants un souvenir marquant, de ceux qui précisément font date ; pouvoir être repérés avec assez de précision dans le temps pour se prêter à un étalonnage en chronologie absolue. Il suffit ensuite, au moment de l'interrogatoire, de faire préciser si telle naissance se place avant un certain événement ou après ; en tâtonnant un peu, on arrive à une assez bonne approximation. A Boko, en pays bakongo (sud du Congo), pour dater avec précision certains faits de géographie humaine, nous avons nous-même cherché des points de repère dans le temps. En voici quelques-uns, qui se sont révélés valables à l'usage : la variole, la « guerre du haut Congo » (les opérations contre les Allemands du Cameroun), le « temps de Gounza » (début du « mouvement » bakongo-balali, au lendemain de la grande guerre), « la machine » (l'époque des recrutements de travailleurs pour le Congo-Océan), « l'avion qui est tombé » (la catastrophe où périt le Gouverneur Général Renard le 15 mars 1935), « le temps des arachides » (un épisode du mouvement balali), « le moment du caoutchouc » (après 1942), etc. On peut également faire préciser une date de naissance en demandant le nom du « commandant » en service à l'époque. Le procédé est souvent efficace. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de dresser la liste des administrateurs qui se sont succédé dans un poste, avec les dates correspondantes. Il faut explorer les archives. Certains chefs de district l'ont fait, avec succès. Spontanément du reste, au cours des enquêtes géographiques ou ethnologiques, quand il s'agit de situer un fait dans le passé, les réponses se réfèrent fréquemment au « commandant » d'alors : pas n'importe lequel de ceux qui se sont relayés, mais les personnalités qui ont marqué sur le plan local (généralement par leur énergie), et dont chacun se rappelle encore le surnom, flatteur ou infamant.

N'exigeant aucune préparation, d'application plus expéditive, la deuxième méthode recourt aux critères physiques : le recenseur se fie à sa capacité d'apprécier les âges, au coup d'œil. Cette façon de procéder est la plus courante. C'est même la seule praticable, ou peu s'en faut, pour ceux des habitants qui ne sont pas nés sur place. Elle supposait, chez les agents européens, un certain entraînement, car la façon de vieillir, dans le milieu rural africain, n'est pas exactement celle des pays à haut niveau de vie. Même à des recenseurs expérimentés, il arrivait de se tromper lourdement. Indépendamment d'aberrations individuelles, il existe deux principaux types d'erreurs. Tout d'abord, nous avons noté des divergences considérables dans l'interprétation des signes de la puberté. Ce point est important, en tant qu'il influe sur le classement en enfants et en adultes, et par suite sur la proportion respective des deux grandes catégories d'âge. Beaucoup de chefs de district s'en tenaient à la vieille notion qui veut que la puberté soit d'autant plus précoce que le climat est plus chaud. A ce compte, les filles seraient formées dès douze ans, les garçons dès quatorze. Mais ce postulat sommaire se trouve aujourd'hui battu en brèche. D'une part, sur le plan théorique, on s'est rendu compte que l'influence de l'alimentation et des conditions de vie primait celle de la température ou d'un hypothétique facteur racial. D'autre part, des observations, faites sur des jeunes dont la date de naissance était connue avec précision, ont amené un certain nombre d'administrateurs à rejeter ou nuancer les idées admises. Leurs constatations sont les suivantes : 1° La puberté est plus tardive qu'on le ne croyait. Un chef de district, qui s'était intéressé à la question, nous a parlé de quinze-seize ans pour les filles. Un autre nous disait, à propos des adolescents et adolescentes : « Ils sont toujours plus âgés qu'on ne pense ». Ces observations recoupent celles du docteur Ballabriga, en Guinée espagnole, où un gros effectif de filles, suivies de près dans

un internat, n'ont été reconnues réglées qu'à seize, dix-sept ans ou plus tard[1]. 2° D'un individu à l'autre, les différences sont considérables : à quinze ans, certains garçons sont des hommes ; d'autres, à vingt, ont conservé un aspect incroyablement infantile. Les filles prêtent à des constatations du même ordre. De ces faits, patents, nous n'avons par l'intention de rechercher le pourquoi. Qu'il suffise de noter la tendance de beaucoup de recensements à sous-estimer l'âge aux alentours de la puberté[2].

Un flottement du même genre s'observe en haut de la pyramide des âges. Les souvenirs s'estompent au niveau des vieillards, les repères chronologiques deviennent imprécis. Plus rien ne guide les recenseurs. Chacun applique donc sa propre échelle d'appréciation. Or, que celle-ci soit trop « courte » ou trop « longue », ce sont les vieillards qui subissent le plus fort décalage. Ainsi s'explique pour une part l'inégalité des pyramides dressées à partir des monographies : certaines s'effilochent dès la soixantaine, d'autres grimpent hardiment bien au-delà de soixante-quinze ans.

Nous n'avons noté jusqu'ici que les causes d'erreur jouant au stade de la collecte des renseignements, au moment où, cahier de recensement en mains, le chef de district interrogeait les habitants d'un village. Nous n'avons du reste considéré que les principales, celles qui affectaient le chiffre global de la population, et sa répartition par âges, en en négligeant d'autres, relatives par exemple à la composition des familles. Mais ce n'est pas tout : aux erreurs « primaires » se surajoutaient des erreurs « secondaires », commises lors de la transcription des réponses sur le papier, et dans l'élaboration des statistiques de population à partir des monographies. Elles concernent en premier lieu la répartition des recensés entre les quatre colonnes, « Hommes », « Femmes », « Garçons » et « Filles », des monographies et des tableaux statistiques. A première vue, rien là qui pût prêter à confusion, du moment qu'un âge était fixé comme limite entre les enfants et les adultes. Une date de naissance et un sexe étant attribués à chacun, le classement devait être automatique. En réalité, les choses n'allaient pas aussi simplement. Des textes administratifs avaient bien fixé à quinze ans pendant longtemps, puis à dix-huit, la séparation des deux grandes catégories d'âges. Mais cette coupure était rarement respectée. De nouveau, l'on achoppe sur des considérations fiscales : l'âge prévu par les textes était celui où l'impôt devenait exigible. Mais dans la pratique administrative, la formule « tout adulte paie l'impôt » faisait place à une autre : « est adulte qui paie l'impôt ». La plupart des chefs de district se fondaient, en effet, pour réclamer la taxe personnelle, sur la situation particulière de chacun, et c'est de là qu'ils partaient pour opérer la ventilation entre « enfants » et « adultes ». Pour les filles, c'est généralement le mariage qui leur servait de critère fiscal et, secondairement, démographique. On eût été en peine de découvrir un exemple de femme mariée, même âgée de quinze ou seize ans seulement, non inscrite sur le rôle, et comptée autrement que comme adulte dans les monographies, en dépit de la limite théoriquement fixée à dix-huit ans. Certains administrateurs allaient plus loin : à leurs yeux, toute fille physiologiquement apte au mariage devait la contribution, censée qu'elle était entreprendre déjà ses propres « plantations », et faire l'objet des premiers versements de la compensation matrimoniale. Côté garçons, la doctrine était moins nette. Bien entendu, les jeunes gens occupant un emploi salarié se voyaient demander l'impôt, et passaient ipso facto dans la catégorie « hommes ».

---

1. Communication orale.

2. Il y a longtemps déjà que la remarque a été faite, par le missionnaire Van Wing. On s'est longtemps laissé conduire, estimait ce dernier, « par le préjugé universel de l'étonnante précocité des nègres. Il paraît bien qu'on l'a exagérée à tort. Au témoignage de personnes qui ont une longue expérience du pays Bakongo, il faudrait admettre que la plupart des filles n'atteignent la puberté qu'entre treize et quinze ans, et les garçons entre quatorze et seize ans ». (Van Wing, 1921, note p. 194.) On se référera surtout à une étude toute récente, faite au Ruanda, dont voici, sur le point qui nous intéresse, les conclusions essentielles : 1° « On a maintenant renoncé à croire que les fillettes des régions tropicales et équatoriales étaient pubères plus tôt que celles des régions froides... Par contre, il semble bien établi que la nutrition et le niveau de vie en général jouent un rôle considérable dans l'apparition des premières règles » (p. 96). 2° A cet égard, « la puberté très tardive des jeunes filles du Rwanda semble bien confirmer » les résultats d'une série de recherches récentes (p. 99), dont l'ouvrage donne la bibliographie ; c'est « vers seize ans que les jeunes filles du Rwanda ont leurs premières règles en moyenne » (p. 96). 3° La courbe des « accroissements annuels du nombre des jeunes filles réglées » présente, en ce qui concerne les Hutu (mais non les Tutsi), « deux sommets bien nets, l'un à quinze ans, l'autre vers dix-sept ans et demi » (p. 95). La constatation « recoupe un fait déjà signalé ailleurs », mais toujours inexpliqué, à savoir que « la variation est plus forte dans les groupes socialement les plus bas » (p. 96). (Petit-Maire-Heintz, 1963.)

Devenaient pareillement adultes dans quelques districts, en avance sur l'âge officiel, les jeunes gens particulièrement vigoureux et par conséquent aptes aux travaux rémunérateurs. Des adolescents malingres ou retardés dans leur développement bénéficiaient en revanche, facilement, d'un sursis qui se répercutait lui aussi sur le classement démographique. Ces interférences aboutissaient, en fin de compte, à décaler globalement les sexes l'un par rapport à l'autre, en vieillissant les filles et en rajeunissant les garçons. La catégorie « femmes » des recensements administratifs, descendue en moyenne jusqu'au voisinage de la puberté, anticipait sur l'âge officiel, tandis que du côté des jeunes gens, la limite des dix-huit ans était approximativement respectée.

Si les âges se révélaient si difficiles à déterminer correctement, c'est que la plupart des habitants n'étaient connus de l'administration que par leur nom inscrit sur une « monographie » ou une fiche individuelle dans un casier. Changeaient-ils de district, ou simplement de nom, le recenseur devait repartir de zéro, reconstituer leur état civil en les questionnant. Cette difficulté n'aurait pas existé si les adultes au moins, hommes ou femmes, avaient pu être dotés d'une pièce d'identité, mentionnant en particulier leur date de naissance réelle ou présumée. Chacun se serait désormais présenté, ce document en mains, aux recensements successifs, et le travail s'en serait trouvé considérablement simplifié. Il y a bien longtemps que la question est à l'ordre du jour. Dès 1911, un arrêté du Lieutenant-Gouverneur du Moyen-Congo prescrivait « la délivrance de livrets individuels » aux « indigènes habitant le territoire urbain de Brazzaville » ; sur ces livrets devaient être « inscrits les renseignements concernant leur naissance, leur village, la visite à l'Institut Pasteur..., enfin le paiement de l'impôt de capitation »[1]. Quelques années plus tard, une circulaire de 1914 prévoyait la distribution, non plus aux seuls citadins, mais à tous les « indigènes de la Colonie », d'une « carte individuelle » devant leur permettre « d'établir leur identité, de se faire connaître dans leurs rapports avec l'administration et avec les particuliers »[2]. Cette carte ne devait du reste pas être donnée à tout le monde, mais seulement à qui serait « jugé digne » d'obtenir cette « reconnaissance officielle de sa personnalité ». Malgré ces tentatives précoces, le système des cartes d'identité ne s'est pas généralisé sous l'administration coloniale. On en devine les raisons. D'une part, sans photographie, une pièce d'identité risquait de ne pas offrir toutes garanties. Mais comment s'y prendre pour photographier des centaines de milliers de gens, au fond de la brousse ? Même aujourd'hui ce problème pratique ne serait pas facile à résoudre. Comment éviter, d'autre part, la destruction rapide des cartes, entre les mains de possesseurs pas tous soigneux, mal habillés, circulant sous les intempéries ? La solution n'a été trouvée qu'après la dernière guerre par les Belges dont l'administration délivrait à Léopoldville des cartes d'identité plastifiées, à peu près indestructibles. Toute difficulté matérielle mise à part, un dernier obstacle, le plus sérieux, à un système d'identification rigoureux, venait de l'absence d'un état civil digne de ce nom. Cette question sera envisagée plus loin, et nous montrerons que les « monographies de village », remplies à l'occasion des recensements, servaient dans une certaine mesure à l'enregistrement des naissances et des décès. Mais de façon précaire et incomplète, ne laissant à beaucoup de Congolais ou de Gabonais aucun moyen de faire véritablement la preuve de leur filiation et de leur identité. Toutes ces difficultés n'avaient pas découragé certains administrateurs de mettre sur pied, dans leur région ou leur district, un système d'identification, appuyé sur des fichiers dont nous reparlerons. C'est seulement dans les centres urbains que, poussées par la nécessité, les autorités se sont réellement attaquées au problème. Pour mettre un semblant d'ordre dans les cités, il fallait à tout prix tirer d'un anonymat trop facile, et pour certains trop commode, les hommes qui s'y pressaient de plus en plus nombreux depuis la dernière guerre. A Libreville en 1947, à Dolisie en 1949, ailleurs peut-être encore, sur l'initiative des administrations communales, des cartes d'identité furent distribuées. A la fin de 1949, un « service d'identité » autonome commençait à fonctionner. En synchronisme avec le premier recensement de Poto-Poto puis de Bacongo, il entreprit de créer un fichier général des hommes installés à Brazzaville. Quartier par quartier, tous furent convoqués

1. Citation extraite du rapport annuel du Moyen-Congo, année 1920.
2. Circulaire adressée par le Lieutenant-Gouverneur du Moyen-Congo aux chefs de circonscription, 2 juillet 1915. Archives de Madingou.

individuellement, interrogés, photographiés, pourvus d'une carte d'identité dont le double restait au fichier. Une base de recoupements put être ainsi utilisée pour contrôler et améliorer le dénombrement concomitant, comme nous le montrerons un peu plus loin, en revenant plus en détail sur le cas particulier des villes.

d) Documents issus du recensement.

Le terme « recensement » est ambigu : il désigne à la fois l'opération elle-même consistant à compter une population, telle que nous venons de la commenter, et la collection de chiffres qui en résulte. De la forme où ces derniers sont présentés dépend dans une large mesure le parti qu'il est possible d'en tirer. Les documents issus d'un dénombrement méritent donc autant d'attention que le dénombrement lui-même. Dans le cas de l'ancienne A.E.F., il convient d'en distinguer de deux sortes : les imprimés ou tableaux où se trouvaient consignés, dans l'immédiat et en détail, les résultats obtenus ; les documents de synthèse, rédigés à partir des précédents. Des premiers, il n'existait en général pas d'exemplaires disponibles en dehors des chefs-lieux de districts ; il fallait aller les consulter sur place. Par contre, les listes récapitulatives remontaient les échelons territoriaux de l'administration jusqu'aux capitales, où elles faisaient l'objet d'une nouvelle élaboration.

Dans la généralité des cas, les résultats des recensements étaient inscrits au fur et à mesure, ou immédiatement recopiés sur les « monographies de villages » dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Ce sont des cahiers, dont la couverture cartonnée encarte un certain nombre de feuillets agrafés. Ces feuillets offrent un cadre imprimé de dix colonnes, destinées aux différentes catégories de renseignements recherchés. En voici l'usage, précisé par une circulaire du Gouverneur Général Reste[1]. La première colonne sert à inscrire les « numéros d'ordre..., chaque habitant du village devant être affecté d'un numéro distinct ». Dans la seconde « le nom de chaque individu recensé doit figurer, avec ses prénoms, surnoms au besoin, etc. », transcrits phonétiquement. La troisième colonne se subdivise en quatre sous-colonnes : un trait ou une lettre dans l'une de ces dernières indique s'il s'agit d'un homme, d'une femme, d'un garçon ou d'une fille. « La date de la naissance doit être portée dans la colonne 4 ». Vient ensuite la filiation (colonne 5). Elle « s'indique facilement par le rappel du numéro d'ordre des parents s'ils sont portés sur le même cahier », et l'alliance de la même façon : « fils ou fille de 45 et 46 », par exemple, ou « femme de 5 ». La sixième colonne est réservée au lieu de naissance, la septième indique l'appartenance ethnique. Dans la colonne 8 doit figurer, le cas échéant, la profession d'un individu (dans la mesure où il se distingue, par une spécialisation, de la masse des autres villageois). La neuvième colonne prévoit l'inscription de renseignements « divers », dont la confession religieuse et la position fiscale (le choix des autres est laissé à la latitude de l'agent recenseur). Nous préciserons plus loin le mode d'emploi de la dixième colonne.

En sus des renseignements portés dans chaque colonne, l'ordre d'inscription des personnes n'était pas dénué lui-même de signification. Dans le cas de villages subdivisés en groupements plus ou moins distants, des pages différentes étaient affectées en général à chacun de ces derniers. De même, fréquemment, quand le recenseur avait su reconnaître et distinguer plusieurs fractions ethniques ou plusieurs ensembles de familles apparentées. Les membres d'une même famille étaient censés se succéder, le père ou le patriarche en tête, chaque homme suivi de son épouse (ou de ses épouses, dans l'ordre, quand il s'agissait d'un polygame), et chaque femme des enfants qui vivaient encore avec elle. Les isolés prenaient place après les familles constituées, les « étrangers » après les villageois de vieille souche. Des intervalles laissés en blanc séparaient les familles, les groupes successifs. Tout cela demandait de la place : les gros villages mobilisaient deux, trois et jusqu'à quatre ou

1. Circulaire nº 100/A.P., datée du 23 août 1937, « au sujet des recensements ». Ce document se réfère aux « nouveaux cahiers de monographie et de recensement qui ont été ou seront distribués dans les départements et subdivisions... ».

cinq cahiers. La couverture cartonnée comportait elle-même un certain nombre de rubriques imprimées, concernant le village dans son ensemble. On demandait aux administrateurs d'y inscrire des renseignements variés sur l'économie du village, ses « ressources en main-d'œuvre », sa situation sanitaire, son origine. Il existait même un emplacement réservé à un croquis topographique. Au recto, en tête de la monographie, outre les lignes prévues pour le nom du village, celui du chef, la mention du groupe ethnique et du dialecte des habitants, et quelques indications de moindre importance, des colonnes étaient réservées, la première à la date du recensement, les suivantes à ses résultats numériques (hommes, femmes, garçons, filles, total, « imposables », « exemptés » et « prestataires », cette dernière indication ayant fini par perdre sa raison d'être).

En pratique, il était exceptionnel de trouver toutes les colonnes, toutes les rubriques correctement remplies, et les cahiers faisaient bien rarement figure de monographies authentiques. En regard des noms, les colonnes 7 (groupe ethnique) et 8 (profession) restaient le plus souvent en blanc. La date de naissance elle-même n'était pas toujours mentionnée, mais l'omission ne concernait en général que des individus isolés.

Les renseignements généraux sur le village, quand ils ne manquaient pas totalement, figuraient sous une forme trop succincte pour être de quelque intérêt. Bien des monographies n'indiquaient nulle part à quelle ethnie se rattachait la population. Parfois, les récapitulations elles-mêmes n'ayant pas été reportées sur la couverture, il fallait les chercher dans l'intérieur du cahier, ou ailleurs. Par-dessus le marché, les cahiers étaient censés « servir pour plusieurs recensements successifs, donc durer plusieurs années »[1]. C'est effectivement ce qui se passait, et une monographie demeurait couramment en service pendant une dizaine d'années. A chaque nouveau recensement, des noms étaient rayés (départs et décès), d'autres ajoutés (naissances et arrivées), d'autres déplacés (cas d'une jeune fille quittant ses parents pour épouser un homme du même village) ; des enfants passaient dans la colonne des adultes ; des corrections étaient apportées, notamment aux dates de naissance. Tout cela n'eût encore rien été. Mais l'habitude s'était prise, entre deux recensements, de « tenir à jour » les cahiers, d'après les renseignements partiels, venus à la connaissance du chef de poste ou de ses subordonnés. Ces remaniements finissaient par défigurer les monographies : parmi les traits, les ratures et les surcharges, il pouvait être extrêmement malaisé de démêler la part de chacun des recensements successifs. Les totaux eux-mêmes, tels qu'ils figuraient sur la couverture, devaient être examinés de près. Dans nombre de districts, en effet, à défaut d'un recensement opéré dans l'année, un simple pointage, sur le papier, était censé rajeunir les chiffres, en tenant compte des noms ajoutés ou rayés depuis le dernier dénombrement. Or rien n'était plus facile que de confondre les totaux ainsi obtenus avec ceux d'un vrai recensement. Confusion fâcheuse, car les comptages de fin d'année, loin d'améliorer la qualité des chiffres, obtenaient généralement l'effet opposé. C'est ce qui se passait en particulier chaque fois que les naissances, déclarées plus volontiers que les décès[2], constituaient l'essentiel des remaniements apportés aux monographies. Les chiffres s'élevaient alors, de pointage en pointage, abusivement, jusqu'au jour où un dénombrement en règle les faisait dégringoler brusquement. Nous avons à plusieurs reprises constaté le phénomène.

Depuis la dernière guerre, plusieurs tentatives ont été faites, localement, pour substituer aux cahiers de recensement des fichiers. Signalons d'abord l'initiative d'un administrateur de Fort-Rousset, qui avait fiché tous les habitants de sa circonscription, et entrepris de distribuer des « livrets d'identité », numérotés dans le même ordre que les fiches. Ces « numéros matricule » étaient reportés en face des noms sur les « monographies », restées en usage. Les fiches étaient classées par villages, et rangées dans des casiers, à raison d'un casier par « terre ». A Lambaréné,

---

1. Gouverneur Général de l'Afrique Équatoriale Française, circulaire n° 100/A.P. au sujet des recensements, du 23 août 1937.

2. Cette attitude, très répandue, est tout à fait naturelle : il est bon qu'une naissance soit enregistrée, les rapports avec l'administration s'en trouveront facilités, l'enfant devenu grand ; déclarer un décès n'offre en revanche aucun intérêt, à moins qu'il s'agisse d'un imposable, mais la mortalité touche en priorité les enfants qui ne sont pas contribuables, et les vieillards, souvent exemptés. On doit penser aussi à la superstition qui, dans certaines ethnies, interdit de prononcer le nom d'un défunt.

le même principe de fichage avait été adopté, moins la numérotation, et sans délivrance de pièces d'identité. Par contre les fiches étaient d'un modèle plus complexe, et reproduisaient à peu près toutes les rubriques des monographies, avec plus de détails encore (village, race, nom, tribu, prénom, surnom, famille, né le..., fils de..., marié à..., enfants, électeur ou non-électeur, imposable ou non-imposable, etc.). Elles remplaçaient les monographies, mises au rancart. On les rangeait dans des casiers, groupées par canton, puis par village (ou chantiers forestiers), enfin par famille. Le paquet de fiches de chaque village ou chantier était précédé d'une fiche particulière, de couleur différente, avec des colonnes récapitulatives, et des emplacements pour les renseignements généraux sur la collectivité[1].

Par rapport aux cahiers, le système des fiches offrait des avantages évidents. Plus besoin, à chaque recensement, de remplir une nouvelle monographie, ou de salir le cahier en service en le couvrant de ratures et de surcharges : il suffisait d'éliminer quelques fiches, d'en rédiger quelques autres, et d'en déplacer certaines d'un paquet (familial ou villageois) au paquet voisin. Les fiches concernant les morts ou les personnes qui avaient quitté le district pouvaient être classées à part, et fournir, plus tard, d'utiles renseignements démographiques. L'inconvénient des fichiers, d'une façon très générale, c'est la facilité avec laquelle le désordre s'y met, dès qu'ils cessent d'être tenus avec soin. Mais le système est tellement plus souple que celui des cahiers qu'il semblait appelé, vers 1950-1955, à se généraliser comme mode d'enregistrement de la population[2]. Un pas fut d'ailleurs fait en ce sens, à l'époque, avec le modèle de fiche standard, à triple usage, démographique, médical et fiscal, mis au point par le Service Statistique de l'ancienne A.E.F. Élaguée des rubriques apparues non indispensables, cette fiche prévoyait en revanche, parmi d'autres indications originales et utiles, la mention, pour chaque personne, de son « groupement familial », et du « campement » (fraction géographique d'un « village » administratif) où elle résidait. Il n'apparaît pas que ce modèle se soit imposé dans les districts, ni même que les fichiers de population aient fait école. Bien au contraire, lors de nos dernières enquêtes, en 1961, les antiques monographies demeuraient en usage dans les sous-préfectures où nous sommes passé. Aussi bien, tout l'effort de modernisation appliqué à la connaissance de la population s'était-il détourné entre-temps de la vieille pratique du dénombrement administratif vers le champ plus flatteur des enquêtes démographiques, et des recensements spécialisés.

Regroupées par « terres » et « cantons », les données numériques extraites des monographies ou des fichiers se retrouvaient dans deux sortes au moins de documents plus accessibles. Les « rapports de tournée » des administrateurs mentionnaient fréquemment le résultat des derniers recensements dans les villages visités, mais ne dépassaient pas l'échelon de la région administrative. Par contre, les listes de villages, accompagnées des chiffres les plus récents, que fournissaient les chefs de district avec leur rapport annuel, pour l'ensemble de la population soumise à leur juridiction, allaient jusqu'à la capitale. Elles servaient à établir les tableaux de la population par circonscriptions administratives, tels que le *Bulletin mensuel de Statistique de l'A.E.F.* les a publiés à plusieurs reprises, la dernière fois en 1959[3]. Malheureusement, s'il n'était déjà pas commode, « monographies » en mains, de faire le départ entre un dénombrement consciencieux et un pointage fallacieux, cela devenait impossible sur la base des listes parvenues aux services centralisateurs. Rien ne permettait non plus la discrimination entre les chiffres réellement à jour, et ceux qui remontaient à un recensement plus ou moins vieilli.

Qui plus est, par rapport aux chiffres initiaux, les totaux calculés par circonscription d'abord, puis pour l'ensemble du Gabon ou du Congo, subissaient une nouvelle détérioration. Les additions en cascade dont ils sont l'aboutissement constituaient en principe une opération inoffen-

---

1. En dehors de l'ancienne A.E.F., signalons l'effort parallèle, mais plus poussé et méthodique encore, d'un administrateur placé à la tête d'une circonscription du Cameroun, limitrophe du Gabon septentrional. (CHRISTOL, 1951.)

2. Comme dans l'ancien Congo belge, où fonctionnait un « système d'enregistrement continu de la population », avec pour chaque habitant « établissement d'une fiche individuelle comportant diverses inscriptions relatives à son identité, état familial et démographique ». (ROMANIUK, 1959, p. 2.)

3. *Bulletin mensuel de Statistique de l'A.E.F.*, XIII[e] année, n° 130, avril 1959, p. 115 ; n° 131, mai 1959, p. 152.

sive : les seules erreurs pouvant échapper aux vérifications se situaient au niveau de la transcription des chiffres de base sur les listes récapitulatives par district ; en dehors de quelques rares villages oubliés, ces erreurs devaient, en gros, se compenser. Mais l'addition comportait en elle-même un principe d'altération. Tout d'abord, les totaux par région ou pays étaient la somme de résultats partiels échelonnés sur cinq ou six ans au bas mot ; ce qui signifiait, par rapport à la réalité du moment, un retard moyen de deux à trois années. On s'en serait accommodé facilement, mais moins du fait suivant : les chiffres globaux pour le Gabon et pour le Congo additionnaient pêle-mêle deux catégories de données, de valeur très inégale, relatives aux districts ruraux d'une part, aux villes de l'autre : les premières à peu près sûres[1], les dernières plus que suspectes, on le verra, jusqu'à ces toutes dernières années, et par lesquelles les totaux se trouvaient à leur tour contaminés.

e) Le cas particulier des agglomérations urbaines.

Les villes africaines sont restées longtemps en marge du système des recensements administratifs. Le contrôle des autorités semble y avoir été toujours plus lâche que dans les districts ruraux, et les administrateurs en charge des « cités » se reposaient volontiers sur des chefs ethniques ou des chefs de quartier du soin d'entrer en contact avec les habitants, et de s'occuper du détail des affaires. Ils s'en remettaient également à eux pour tout ce qui avait trait au dénombrement des citadins, quitte à se contenter de très vagues approximations. Et à camoufler l'énorme marge d'incertitude, quant aux effectifs réels de leurs administrés, derrière la notion si commode de « population flottante ». A la sous-administration des villes du Gabon et du Congo répondait donc, avant et encore au lendemain de la dernière guerre, une population plus ou moins gravement sous-évaluée. C'est peu avant 1950 qu'a été entrepris, pour la première fois, un effort suivi pour repérer individuellement et dénombrer les habitants des « villages » urbains et des « cités » africaines, alors en voie d'accroissement rapide. Au Congo, le premier recensement sérieux s'est déroulé à Dolisie, où il se terminait le 31 janvier 1947. « Seules les personnes présentes » furent recensées, au nombre de 4 207 en tout. Mais le responsable des opérations soupçonnait « de nombreux autochtones » d'avoir été volontairement « absents » le jour du recensement ; le « chiffre réel », à son avis, « devait approcher de 5 000 personnes »[2]. Moins de deux ans plus tard, un second dénombrement de la même agglomération, mené à bien du 3 septembre au 10 octobre 1949, fut étendu « du centre urbain proprement dit » à « tous les écarts », c'est-à-dire une série de « camps » et d'entreprises périphériques[3]. « La visite de ces écarts », concluait le rapport, « a permis la récupération importante de non-recensés et d'imposables à l'abri à ce jour ». Dans les camps, de nombreux individus furent « récupérés le jour de la paie ». On voit poindre ici de nouveau cette confusion des objectifs administratifs et des fins démographiques, qui avait si longtemps et si gravement obéré les recensements ruraux.

Entre-temps, Pointe-Noire venait d'être recensée à son tour, au cours du premier semestre de 1949. Organisé par l'administration municipale, le travail avait été confié à une équipe constituée par « un rédacteur de l'administration générale assisté d'un écrivain africain et d'un interprète », et appuyée par une petite formation de « gardes » pour le service d'ordre[4]. Les sept quartiers de la « cité africaine » furent successivement parcourus, et « tous les Africains résidant dans le quartier faisant l'objet du recensement » invités « à se présenter à la table du recensement, munis de leur carte d'identité ». Chaque habitant dut fournir, pièce d'identité si possible à l'appui, la gamme des renseignements habituels, inscrits au fur et à mesure sur les « monographies » du modèle utilisé en brousse. « A chaque personne recensée était remis un ticket portant le numéro d'ordre d'inscrip-

1. Pour ce qui est des effectifs, la répartition par âge étant beaucoup plus sujette à caution.
2. Rapport de l'élève-administrateur E. Poujoulat sur le recensement du village indigène de Dolisie, archives locales.
3. Rapport sur le recensement de l'agglomération urbaine de Dolisie, archives locales.
4. Commentaires figurant en annexe du recensement de Pointe-Noire, par l'administrateur qui en avait été chargé, archives locales.

tion au cahier, suivi de la lettre indicative du quartier... », Après la clôture des opérations de recensement, plusieurs « sondages » eurent lieu « avec l'appui de gardes indigènes », et les « personnes ainsi récupérées » furent « inscrites sur les cahiers complémentaires ». Ce premier recensement de Pointe-Noire révèle, on le voit, un louable effort pour cerner la réalité de plus près qu'on ne l'avait fait jusque-là. Les principales « annexes » de Pointe-Noire — agglomération du « kilomètre 4 », camp du Lazaret, camp du C.F.C.O. — se trouvèrent englobées dans le dénombrement. Il n'en alla pas de même, malheureusement, des « villages » périphériques de Voumvou, Mbota et Tié-Tié, englobés dans le périmètre urbain, mais laissés à l'administration du district rural de Pointe-Noire.

Brazzaville était la plus délicate à recenser, et fut la dernière à l'être de toutes les villes du Congo. En 1949 encore, l'administrateur en charge de Poto-Poto, la principale des deux « cités africaines » de l'agglomération, pouvait écrire : « Aucun recensement complet et méthodique n'a été entrepris depuis la création de la commune. On se servait des numéros d'inscription de livrets d'identité et de l'état civil pour confectionner les rôles et recensements. Or tous n'ont pas le livret d'identité et par contre beaucoup les perdent et les font renouveler. Quant à l'état civil, le chiffre des naissances et des décès inscrits est loin d'être le chiffre total de la commune »[1]. Le même document donnait, pour l'année 1949, quatre évaluations distinctes de l'effectif des imposables (c'est-à-dire des adultes, à un certain pourcentage d' « exemptés » près) : 8 050, 9 349, 27 829 et 13 488. Les deux premiers chiffres se référaient à des tentatives de recensement direct : *a*) « par rues et écrivains bénévoles » ; *b*) « par quartiers ». Le troisième chiffre provenait du décompte des livrets d'identité. Le quatrième avait été obtenu en divisant le total des sommes recouvrées par le trésor au cours de l'année, au titre de l'impôt personnel, par le montant (uniforme) de ce dernier. Ainsi mise en lumière l'ignorance totale où l'on se trouvait du nombre réel des habitants, un recensement méthodique fut entrepris au début de 1950. L'administrateur R. Frey, qui le mit sur pied, commença par faire établir, quartier par quartier, un plan précis des rues, « blocs » et « clôtures » à l'intérieur des blocs. Préalablement numérotées, les clôtures (ou « concessions ») reçurent alors la visite d'agents africains appointés, posant les questions habituelles, et inscrivant les réponses sur des fiches individuelles. Les hommes firent l'objet de vérifications après coup, de la part du « Service d'Identité » de la police, qui opérait parallèlement, à la Maison Commune, située à l'entrée de Poto-Poto. Un bon tiers de noms purent être ainsi ajoutés aux listes, si l'on en juge d'après les recoupements initiaux. Poto-Poto passé au crible, le travail se poursuivit à Bacongo, pour ne s'achever qu'en 1951.

Le recensement de l'agglomération brazzavilloise, celui de Pointe-Noire, et le second exécuté à Dolisie semblent avoir serré la réalité d'assez près : suffisamment, en tout cas, pour qu'il valût la peine d'exploiter scientifiquement les résultats[2]. Avec un certain retard sur le Congo, les villes gabonaises ont fini par être recensées elles aussi avec plus de sérieux que n'en comportaient les évaluations dont l'administration s'était si longtemps satisfaite. Le premier dénombrement digne de ce nom eut lieu à Port-Gentil en 1952 ; les habitants furent enregistrés lot par lot, et ceux qui ne se trouvaient pas là au passage des recenseurs devaient répondre ensuite à une convocation individuelle. Entre les « partis pour de bon », et les vrais absents, la discrimination se faisait au vu des affaires personnelles, laissées ou emportées. Mais le progrès dont ces indications témoignent n'empêchait pas le recensement d'être conçu toujours à deux fins : quand l'administration tombait sur des personnes qui n'avaient pas acquitté l'impôt dû pour l'année en cours, elle en profitait pour le leur réclamer. A Libreville, G. Lasserre a relevé de multiples contradictions entre les chiffres produits pour les années d'après guerre[3]. Ici, les estimations basées sur les opérations du centre d'identification de la police, en 1951, semblent avoir été trop généreuses : le centre avait enregistré pêle-mêle d'authentiques citadins avec « des éléments de passage » venus simplement « se procurer

---

1. Rôle de 1950, pour Poto-Poto. Consulté sur place.

2. C'est à partir des fiches individuelles du recensement de Poto-Poto, en 1950, que nous avons nous-même pu établir la carte ethnique par « clôture » de l'un des plus vieux quartiers de la cité. (SAUTTER, 1951.)

On doit à M. Soret, qui s'est donné la peine d'exploiter à fond le même matériel de base, une publication de synthèse socio-démographique, sur deux des trois villes. (SORET, 1954.)

3. LASSERRE, 1958, p. 199-200.

une carte d'identité utile lors des déplacements ». La confusion des buts aurait joué cette fois à rebours du sens habituel[1]. La situation n'a commencé à s'apurer qu'avec le « recensement de 1953, qui, pour la première fois, a recensé les habitants de Libreville par fiche individuelle »[2].

En l'espace de six ou sept ans, tous les centres urbains du Congo, puis du Gabon, ont donc été annexés un à un au système administratif de dénombrement de la population, tel qu'il fonctionnait depuis longtemps déjà dans n'importe quel district rural. La perfection n'a pas été atteinte d'emblée : méthodes et définitions disparates, parce que laissées dans chaque cas à l'appréciation des organisateurs locaux, interférences de la fiscalité et du système d'identification des personnes avec la récolte de données purement numériques, nous devions nous attendre à retrouver ces points faibles, précédemment notés. Les premiers recensements urbains ont buté en outre sur des difficultés spécifiques : comment cerner la ville ? Comment définir le citadin ? Sauf à Libreville, où l'agglomération tout entière reste mal dégagée de son environnement rural, et à Port-Gentil, dont l'Ogooué et les marais font une manière d'île, la tendance a partout été de borner le recensement aux cités et aux camps de caractère franchement urbain, et par conséquent d'exclure cette banlieue proche encore en partie citadine, où les villes congolaises dégorgent une fraction de leur population. Les autorités locales semblent avoir eu beaucoup de mal, d'autre part, à se forger une doctrine ferme, qui eût permis de ventiler sur la base de critères définis les citadins véritablement agrégés à la ville, et les résidents temporaires, destinés à retourner chez eux à bref délai. Les considérations fiscales semblent avoir été déterminantes en l'occurrence, alors qu'elles ne pouvaient qu'embrouiller les choses. A une époque où les ruraux affluaient en masse pour occuper les emplois salariés qui se multipliaient dans les grands centres, nous avons vu que, dans certains cas au moins, celui qui pouvait exciper d'un « ticket » constatant le paiement de l'impôt « en brousse » se trouvait du même coup réputé y résider. Or, à ceux qui venaient tenter leur chance en ville, mais conservaient de solides attaches au village d'origine, il était aussi facile qu'avantageux de continuer à payer la capitation au taux du district, toujours inférieur à celui des grands centres[3]. Ces difficultés n'allaient être réglées, ou sinon réglées du moins tranchées dans un sens déterminé et invariable, qu'avec l'avènement d'une nouvelle formule de recensement dans un cadre qui ne serait plus celui de l'administration traditionnelle.

---

1. A Libreville même, quelques années plus tôt, l'administration estimait « aux deux tiers environ la population recensée », et se plaignait d'encourir par là « un manque à gagner d'un tiers en matière d'impôt ». (Territoire du Gabon, rapport politique, année 1947.)

2. LASSERRE, *ibid.*, p. 200.

3. A Port-Gentil, en 1953, le taux de l'impôt personnel se montait à 550 francs CFA pour les citadins, contre 280 seulement pour les habitants des villages administrés par le « district » ; à quoi s'ajoutait une « taxe vicinale », dont les hommes seuls, habitant à Port-Gentil, étaient redevables.

B. — Autres sources de données chiffrées

a) L'état civil.

C'est à lui qu'on pense en premier. Les monographies de villages, on l'a dit, en tiennent — ou en tenaient — lieu. L'administration locale avait pris l'habitude d'y consigner assez régulièrement les naissances et les décès[1]. Un décompte ne serait-il pas possible, sur une période déterminée, ouvrant la voie au calcul des taux de fécondité, de natalité et de mortalité ? Cet espoir est anéanti par les graves lacunes de l'enregistrement : des jeunes enfants décédés, ou emmenés loin du village avant que l'occasion se fût présentée de les inscrire, aucune trace écrite ne demeurait. A fortiori des mort-nés.

A côté de ce mauvais substitut d'état civil, le Gabon et le Congo ont connu depuis longtemps une organisation comparable à la nôtre, chargée de recueillir en bonne et due forme les déclarations. Les chefs de district avaient qualité d'officiers d'état civil. Mais, villes mises à part, seuls les fonctionnaires et employés des petits centres ruraux recouraient à leurs services. Cette source d'informations est donc à peu près dénuée d'intérêt pour les régions rurales, et nous avons renoncé à l'utiliser[2]. Ce n'est qu'après 1950 qu'on a cherché sérieusement à faire passer l'état civil dans les faits. Une première mesure, prise à cette époque dans quelques districts-témoins, eut pour effet de déléguer à des responsables locaux, choisis parmi les fonctionnaires instruits, infirmiers ou instituteurs, les prérogatives des « commandants ». L'état civil se rapprochait ainsi des villageois. Le temps surtout travaille dans le sens voulu par les autorités : la méfiance diminue vis-à-vis d'une machine administrative qui n'est plus seulement dispensatrice d'ordres et de corvées ; les occasions se multiplient où il est intéressant de pouvoir exciper d'une naissance ou d'un mariage déclarés dans les règles.

b) Les documents relatifs aux déplacements individuels.

Nous retrouvons ici les monographies de villages, ces cahiers à toutes fins de l'ancienne administration coloniale, restés en usage du reste après l'indépendance. Là où les administrateurs y tenaient la main, arrivées et départs donnaient lieu à une mention, au même titre que les nais-

---

1. Sur les cahiers en service, les nouveau-nés étaient portés avec leur date de naissance, et les défunts biffés avec mention du décès, à chacun des recensements succédant à celui qui avait inauguré la monographie ; dans l'intervalle, la mise à jour se poursuivait au gré des renseignements parvenus plus ou moins accidentellement aux bureaux du chef-lieu.

2. Les déficiences de l'état civil en Afrique sont signalées, avec insistance, par les travaux des démographes : « ... obtenir des statistiques sérieuses sur les naissances et sur les décès à partir des registres d'état civil (...) est un idéal qui est loin d'être atteint dans la plupart des pays de l'Afrique sud-saharienne ». (*Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 51.) Cf. aussi : « ce n'est qu'à très longue échéance qu'il sera possible de déterminer le mouvement naturel de la population à l'aide des seules données de l'état civil officiel, dont la couverture s'améliore chaque année ; mais cet état civil est encore loin d'être exhaustif ». (Blanc et Théodore, 1960.)

sances et les décès. Assez souvent, le lieu d'origine ou la destination figuraient en regard des noms inscrits, ou rayés. C'est seulement en consultant les monographies que nous avons pu nous faire une idée, dans certains cas, des mouvements et des échanges de population entre villages ou cantons d'un même district. A défaut de chiffres très sûrs, les relevés de cette nature ont du moins l'avantage de procurer des indications sur la façon dont s'orientent les déplacements locaux. Pour la période antérieure à 1949, des documents plus spécialisés renseignent parfois sur les courants interrégionaux. A cette époque, les ruraux voyaient en effet leurs déplacements contrôlés, dès qu'ils débordaient les limites de leur circonscription de résidence. La réglementation avait cessé depuis longtemps d'être strictement appliquée (si tant est qu'elle l'ait jamais été) ; néanmoins, dans certains districts ou certaines régions, les candidats au voyage agissaient prudemment en se munissant au préalable d'un « laissez-passer » délivré au poste administratif. Là où cette procédure était observée, un registre spécial recevait la liste, par ordre chronologique, des sauf-conduits délivrés, avec mention de la destination. Sans doute bien des gens se déplaçaient-ils sans autorisation, quitte à éviter les grandes routes et les chefs-lieux, où ils couraient le risque d'être interpellés. Les registres, quand nous avons pu mettre la main dessus, ne nous en ont pas moins fourni des données significatives sur l'époque, le sens et l'importance relative des mouvements. Même après son abolition officielle, le système a continué à fonctionner, dans telle ou telle région reculée, sur sa lancée... En 1951-1952, on continuait à délivrer des « permis » et à en tenir registre, dans le Haut-Ogooué et la Likouala-Mossaka. Notre enquête en a bénéficié.

c) Les statistiques établies par les médecins.

En marge de la documentation administrative, il est impossible de négliger la masse de chiffres accumulée dans le cadre de la prospection médicale au Gabon et au Congo. Il ne s'agit pas simplement là de statistiques de morbidité ou de soins délivrés, au demeurant fort utiles pour apprécier le contexte sanitaire, où s'inscrivent les observations relatives à la fécondité et à la mortalité. Les rapports établis par les médecins sont en même temps une mine de renseignements chiffrés sur la population rurale et son comportement démographique. Au début des années 1950, deux services concouraient à les réunir : l' « Assistance Médicale Africaine » (A.M.A.) d'un côté, le « Service d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie » (S.H.M.P.) de l'autre. A l'instar des chefs de district, les médecins de l'A.M.A. dressaient des tableaux où la population, rassemblée et dénombrée à l'occasion de leurs tournées successives, se trouvait ventilée par sexes et catégories d'âges. Ces tableaux figurent dans les rapports annuels des circonscriptions médicales[1] ; ils étaient regroupés chaque année, à l'échelon Congo et Gabon, dans les documents similaires établis par les Services de Santé. Par rapport aux tableaux d'origine administrative, ceux des médecins présentent certains avantages. Les personnes de plus de cinquante ans y sont comptées à part, dans une colonne supplémentaire. La contamination fiscale ne jouant pas, le groupe des « enfants » est plus conforme à la définition théorique, bien qu'il faille encore se méfier des errements habituels sur l'âge de la puberté. Enfin, la proportion des différentes catégories d'âges, et celle des sexes à l'intérieur de chaque groupe, ont souvent été calculées. Malheureusement, ces chiffres n'ont qu'une portée limitée. Pas davantage que les administrateurs, les médecins n'avaient d'ordinaire le temps de parcourir en une année toute l'étendue de leur ressort, et leurs dénombrements revêtaient le même caractère partiel et itinérant. De plus, une fraction parfois importante des habitants négligeait ou refusait de venir aux rassemblements où avaient lieu les contrôles nominatifs. Les comptes des médecins de l'Assistance Médicale ne permettent donc guère de contrôler, ni a fortiori de corriger les chiffres réunis par l'administration.

Mais les mêmes documents livrent par ailleurs un ensemble de données originales, plus spécifiquement démographiques, résultant de l'interrogatoire systématique des habitants, et plus

1. Correspondant tantôt à une région administrative, tantôt à un district isolé, tantôt à un groupe de districts englobés dans la même région.

particulièrement des femmes. En cette matière, les médecins se conformaient aux instructions d'une circulaire ministérielle demeurée en vigueur de 1935 à 1956[1]. Les chiffres produits ont trait aux points suivants :

1° Le nombre des épouses rapporté à celui des hommes mariés, quotient défini comme « taux de nuptialité » ;

2° Le nombre moyen de grossesses que les femmes interrogées déclarent avoir eu durant leur existence, chiffre présenté comme « taux de fécondité » ;

3° La proportion, parmi les femmes ayant passé l'âge de la ménopause, de celles qui avouent n'avoir pas eu d'enfants (« taux de stérilité ») ;

4° Le nombre de grossesses déclarées par les femmes du même groupe, rapporté à l'effectif de ces femmes, pour aboutir au taux dit « de capacité génitale » ;

5° Le pourcentage, parmi les enfants nés des femmes soumises à l'interrogatoire, de ceux qui sont morts avant un an d'une part, entre un et quinze ans d'autre part (la même expression de « mortalité infantile » recouvrant les deux taux) ;

6° Enfin le compte respectif des naissances et des décès survenus au cours des douze mois écoulés, le rapport des deux chiffres, donné comme « index de remplacement », étant censé caractériser la « balance démographique ».

Les médecins de l'A.M.A. n'étaient pas les seuls à collecter des chiffres. Dans les années d'après guerre, c'est à une autre organisation médicale qu'a incombé plus particulièrement le travail de prospection démographique : le « Service d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie », créé au lendemain de la guerre de 1914-1918, sous le nom de « Service Sanitaire Spécial », pour lutter contre la maladie du sommeil. Vers 1950, avant son démantèlement ultérieur, cette branche du service de santé, dont les attributions avaient été considérablement élargies, avait pour mission de lutter contre les grandes endémies tropicales, au premier rang desquelles la trypanosomiase et le paludisme, et les maladies à caractère « social », en particulier la lèpre et les maladies vénériennes. C'est en liaison avec cette tâche que les médecins du S.H.M.P., opérant chacun dans un « secteur » de la dimension d'une région administrative au minimum, procédaient à un inventaire systématique de la population, selon les mêmes méthodes et les mêmes rubriques, en gros, que l'A.M.A. Bien que cette dernière dût en principe se cantonner dans les tâches médicales et chirurgicales courantes, il ne semble pas qu'ait été observé, à aucun moment, un partage rigoureux des activités. Ni sur le plan strictement médical, ni en ce qui concerne les observations à caractère démographique. En sorte que l'on dispose en bien des cas de deux séries de documents, de forme et d'intérêt assez comparables.

Aux statistiques des médecins, deux critiques peuvent être faites. La première, nous la trouvons dans la brochure déjà citée du Service Statistique de l'ancien ministère de la F.O.M. : c'est la « fantaisie des définitions »[2]. Il est clair par exemple que le « taux de fécondité », entendu comme on l'a montré plus haut, n'a qu'un rapport assez lointain avec le vrai, celui des démographes. Mais l'essentiel n'est-il pas pour nous qu'une définition, même malheureuse, ne varie pas d'un document à l'autre, et qu'ainsi les comparaisons soient possibles, à l'intérieur du cadre géographique où nous opérons ? Il faut aussi, bien entendu, que l'expression impropre recouvre quelque chose qui ait tout de même un sens en démographie. A cet égard, les deux quotients du nombre des grossesses rapporté à celui des femmes, de toutes les femmes d'une part, des seules femmes dites ménopausées d'autre part, ne constituent qu'une approche très grossière de la notion de fécondité. Mais à défaut d'un état civil et de recensements irréprochables, il n'était pas possible aux médecins d'A.E.F. de la cerner de plus près. Nous verrons du reste que, mieux codifiée, sans flottement sur les définitions, la même procédure a servi, lors des rigoureuses enquêtes démogra-

1. « Les recensements démographiques dans les pays d'Outre-Mer », 1957, p. 26-28.

2. Une critique complète et pertinente des catégories et des indices démographiques utilisés par les médecins se trouve dans un ouvrage consacré à l'ancien Oubangui-Chari. (CLÉMENT, 1957, p. 7 à 11.) Les méthodes employées par les services médicaux sont les mêmes qu'au Gabon et au Congo, et la plupart des remarques faites par Clément vaudraient également pour ces deux pays.

phiques de ces dernières années, à collecter les données d'où sont extraites, par diverses méthodes, les valeurs approximatives des taux classiques de fécondité et de reproduction.

Il y a malheureusement plus grave. Les faits incitent en effet à douter de l'exactitude même des renseignements recueillis au cours des interrogatoires, au moins pour une partie des rubriques et chez certaines populations. Tout d'abord, dans la mesure où il est fait appel à la mémoire des sujets, des erreurs sont inévitables. Beaucoup de femmes se perdent dans le compte de leurs propres enfants, vivants ou morts, et plus encore dans celui de leurs grossesses passées. Pour peu que le médecin les presse, elles s'embrouillent, cèdent à la sollicitation, allongent leur liste d'une unité ou deux. Moins insistants, d'autres enquêteurs, par contre, tiennent la femme quitte avant que le compte y soit vraiment. Les questions sur la « balance démographique » se heurtent à la même imprécision. Elles n'ont rien d'ambigu, cependant, et les souvenirs sont frais. Mais pour être valable, la récapitulation des naissances et des décès doit s'inscrire, rigoureusement, dans la tranche de temps que représente une année. Les chevauchements sont presque inévitables, et d'autant plus fâcheux qu'ici l'à-peu-près risque de fausser gravement les résultats.

Aux erreurs de mémoire s'ajoutent, comme dans le cas des recensements, les déclarations sciemment erronées. Les médecins s'en rendaient parfaitement compte. Donnons la parole à l'un d'eux, en service dans l'Ogooué-Ivindo (nord-est du Gabon) : « Les femmes oublient ou n'avouent pas facilement leurs fausses couches. Pour certaines races (...) la coutume s'oppose à cet aveu et même de parler des enfants morts, coutume qu'aucun interrogatoire, qu'aucune patience n'a pu faire fléchir »[1]. Cette sorte d'interdits paraît très répandue. Chez les Batéké par exemple « dès qu'une personne a rendu le dernier souffle, défense est faite de prononcer son nom. Toute dérogation à cet interdit est considérée comme une injure faite au défunt et, par ricochet, à ses parents. Une veuve, par exemple, qui entendrait, par hasard, ' déterrer ' ainsi le nom de son époux ne peut retenir ses larmes ». C'est en effet, de la part du maladroit, empiéter « sur le domaine des morts » qui, dit l'auteur, téké lui-même, « passent pour vivre, jour et nuit, à nos côtés ». A de telles considérations, on conçoit qu'il puisse être difficile de passer outre, même devant l'insistance d'un fonctionnaire d'autorité. Défaillances de mémoire, ou interférences d'ordre psycho-sociologique, les causes d'erreur, on le voit, ne manquaient pas. Au-delà des critiques faites aux concepts et aux méthodes, de tels matériaux sont bien trop hétérogènes pour se prêter à l'usage que nous aurions aimé en faire : dresser, dans le cadre du Congo et du Gabon, la carte de taux ou d'indices significatifs pour l'interprétation du peuplement.

d) Les études monographiques.

Cette catégorie de travaux figure, sous le sigle 5b et le titre « Monographie sur des cas ou des problèmes particuliers », dans la classification, par R. Blanc, « des principales méthodes qui permettent d'obtenir des renseignements démographiques en Afrique »[2]. Elle n'est représentée, dans notre domaine géographique, que par un très petit nombre d'études. Celle que J. Crocquevieille a consacrée aux Likouala de la Cuvette congolaise[3] est souvent citée. D'autres, qui ont également pour auteurs des administrateurs français, intéressés par les problèmes de population dans le secteur dont ils avaient le commandement, sont demeurées malheureusement inédites[4]. Signalons également l'intérêt de certains matériaux réunis en 1949, à l'occasion d'une grande enquête officielle sur la situation démographique au Moyen-Congo[5]. Du côté médical, nous devons aux docteurs Lotte et Riou d'intéressantes précisions sur « un cas d'effondrement démographique », dans l'intérieur du Gabon[6]. Sans parler des chiffres qu'elles donnent, ces études ont eu le mérite d'attirer l'attention

1. Ogooué Ivindo, rapport annuel, 1949.
2. *Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 49.
3. Crocquevieille, « Étude démographique de quelques villages Likouala (Moyen-Congo) », *Population*, 8e année, juil. 1953, n° 3, p. 491-510.
4. Dont, parmi les plus élaborées : Poujoulat, 1949, et Le Lidec, 1944 ou 1945.
5. Dossier consulté aux « Affaires politiques » de l'ancienne A.E.F., à Brazzaville. Les réponses de la Sangha et du Niari offrent un intérêt particulier.
6. Lotte et Riou, 1953.

sur certains facteurs, certains mécanismes locaux de l'évolution démographique. Elles ne couvrent qu'une petite portion du pays, et n'englobent qu'une fraction minime de la population totale. Mais elles aident à comprendre, tout au moins à formuler les problèmes qui se posent dans un domaine plus vaste.

e) Les enquêtes mises sur pied par les services statistiques.

A l'ère de la comptabilité nationale et des plans de développement, l'à-peu-près qui, depuis les origines, avait présidé à la collecte des chiffres de population n'était plus de mise. L'appréciation exacte du nombre des habitants, une connaissance démographique assez sûre pour autoriser la prévision, telles sont les exigences d'une économie qui cherche de plus en plus à fonder ses décisions sur un strict appareil numérique. Ce n'est pas par hasard que dans les pays francophones d'Afrique les premières enquêtes démographiques des statisticiens ont coïncidé avec les débuts d'une « programmation » appliquée aux initiatives et aux dépenses du secteur public. Ces enquêtes se sont multipliées, on le sait, au cours des dernières années[1]. Au Gabon et au Congo, elles ont pris trois formes distinctes : 1° Le recensement exhaustif de la population du Gabon ; 2° Le recensement démographique de la population des principaux centres urbains ; 3° L'étude démographique par sondages de la population rurale des deux pays.

Le recensement du Gabon rompt avec les méthodes précédemment utilisées par les administrateurs, quand ils dénombraient les habitants de leur circonscription. D'abord en ceci qu'il a été confié à un organisme technique : le Service Statistique. Ainsi s'est trouvée affirmée l'indépendance des buts poursuivis par rapport aux préoccupations des autorités locales. En même temps devenait pour la première fois possible une véritable unité de conception et de réalisation : une organisation ad hoc a été mise sur pied en marge des instances administratives, des agents recenseurs ont été recrutés et formés, des règles uniformes leur étaient imposées, ne laissant aucune marge à l'appréciation personnelle des cas individuels. Mais ce recensement a surtout innové par la rapidité avec laquelle il s'est déroulé, au cours des années 1960-1961. Tout est relatif, bien entendu, et l'on est encore loin de l'instantanéité du jour J ; mais par rapport aux anciens circuits qui, dans une même circonscription, n'étaient souvent parcourus qu'au terme de longues années, le progrès apparaît notable[2].

Les recensements des villes procèdent de la même méthode. La population africaine de Brazzaville a été recensée pour la première fois sur les directives et sous le contrôle des statisticiens, en 1955-1956[3]. Un deuxième recensement s'y est déroulé d'octobre 1961 à janvier 1962[4]. Entre-

---

1. Nous n'en donnerons pas la bibliographie exhaustive, bien trop fournie. On la trouvera dans une brochure récemment diffusée par l'I.N.S.E.E. (I.N.S.E.E., Service de Coopération, Bibliographie démographique 1945-1962, Paris, 1963, ronéo, 33 p.) Les méthodes et les principaux résultats ont été exposés d'autre part dans deux publications (1° Dom, Blanc et Marietti, 1958 ; 2° Blanc et Théodore, 1960). Le travail de R. Blanc et G. Théodore contient un tableau des données les plus significatives réunies, à l'occasion des différentes enquêtes en Afrique Noire, à la date de sa publication. La plupart des brochures publiées par les services statistiques des anciens territoires d'outre-mer sont courtes et très synthétiques. Toutefois, la première de ces enquêtes, exécutée en Guinée, a donné lieu à une présentation très complète et fouillée, à laquelle on se reportera utilement. (*Étude démographique par sondage en Guinée*, s.d.)

2. Des tentatives ont été faites, du côté des administrateurs territoriaux, pour accélérer le recensement de leur circonscription, tout en améliorant la qualité du travail. A cet égard, on se reportera au très intéressant travail de R. Delarozière, dans une région très proche du Gabon septentrional, et où les conditions physiques et humaines sont à peu près les mêmes. (Delarozière, 1953.) L'auteur de ce travail avait constitué des équipes composées chacune de « deux fonctionnaires, un écrivain interprète et un auxiliaire », en vue du recensement de sa subdivision. Consciencieuses et bien entraînées, les équipes eurent un bon rendement. Le chef de la subdivision, dont la présence restait « nécessaire pour harmoniser le travail des fonctionnaires, des chefs et des assesseurs », n'eut « qu'exceptionnellement à entrer dans le détail » des opérations. Il n'en fallut pas moins près de deux années (mars 1949 à février 1951) pour les mener à bien. Notons que l'intervalle entre ce recensement et celui qui l'avait immédiatement précédé atteignit suivant les groupements de 18 à 54 mois (en moyenne : 31 mois et 18 jours).

3. *Recensement et démographie des principales agglomérations africaines d'A.E.F.*, Brazzaville, 1955-1956.

4. Les premiers résultats ont été publiés dans le *Bulletin mensuel de Statistique de la République du Congo*, n° 7, oct.-nov.-déc. 1961, p. 134-135 ; n° 12, février à août 1962, p. 31 à 36.

temps, des opérations analogues avaient été menées à Pointe-Noire en 1958[1], et à Dolisie, ainsi qu'à Kayes-Jacob, à l'occasion d'une enquête plus générale concernant toute la population du Congo[2]. Quant aux grandes agglomérations du Gabon, elles ont été recensées dans le cadre de l'enquête exhaustive signalée plus haut[3]. Toutes les villes du Gabon et du Congo ont donc fait l'objet aujourd'hui d'un dénombrement au moins, « selon une méthode désormais classique », basée sur « les opérations suivantes :

» — découpage du centre en secteurs de recensement et îlots puis dans chaque îlot :

» — numérotation des cases habitées et établissement du croquis d'îlot donnant la répartition des cases sur le terrain ;

» — établissement de la liste des ménages à recenser : ' inventaire préalable ' ;

» — passage dans chaque case pour interroger les chefs de ménage et leur famille et remplir les fiches collectives de recensement.

» Les enquêteurs sont suivis sur le terrain par des chefs d'équipe qui contrôlent leur travail et effectuent à titre de vérification des contre-interrogatoires »[4].

En dehors des villes, au Congo, la formule adoptée a été celle de l'enquête par sondage, portant sur un échantillon aléatoire de villages « tiré au sort parmi les Centres ou villages de brousse de façon à interroger approximativement 75 000 personnes susceptibles de fournir une image satisfaisante de l'ensemble de la population »[5]. Il ne nous appartient pas de décrire le principe et les modalités de la technique du sondage. Le lecteur se reportera aux ouvrages spécialisés. Notons, en revanche, que l'enquête Congo prend place dans une longue série de travaux menés à bien dans diverses parties de l'Afrique depuis la dernière guerre. Ce sont les Anglais qui ont montré la voie « dès 1948 en Rhodésie du Sud »[6]. L'exemple a été rapidement suivi dans d'autres territoires anglophones, puis au Ruanda-Urundi, où des phénomènes de stratification sociale posaient un problème particulier[7]. Dans les anciens territoires français, l'enquête de Guinée, en 1954-1955, a servi de banc d'essai à la méthode. Avant, et surtout depuis l'indépendance de ces pays, les sondages démographiques s'y sont multipliés, sous l'impulsion d'une petite équipe d'animateurs, agissant de Paris, dans le cadre de l'ancien ministère de la F.O.M., puis de l'I.N.S.E.E.

Au Congo même, les premières investigations démographiques des statisticiens, dans la région du Niari[8], puis sur le plateau Koukouya[9], enfin à l'occasion d'un « inventaire dans la zone de retenue du barrage du Kouilou »[10], ont été menées dans un cadre local ; elles subordonnaient du reste la recherche démographique à des préoccupations d'un ordre différent[11]. Ces travaux ont préludé à la grande enquête de 1960-1961, citée plus haut. Celle-ci s'est déroulée sur toute l'étendue du Congo, à l'exclusion des deux grandes villes, Pointe-Noire et Brazzaville, étudiées séparément. Il s'agissait d'une part d'obtenir une évaluation globale de la population du Congo, d'autre part de serrer d'aussi près que possible les « caractéristiques démographiques » de la population. La méthode utilisée a été, aux ajustements près que commandait la situation locale, conforme à la doctrine forgée au cours des précédentes enquêtes, sur place et dans d'autres pays de l'Afrique

---

1. *Recensement démographique de Pointe-Noire*, 1958, 1961.
2. *Enquête démographique 1960-1961*.
3. Résultats partiels dans le *Bulletin mensuel de Statistique de la République Gabonaise*, 4e année, n° 36, mars 1962, supplément n° 5, p. 133-138 ; 4e année, n° 40, juil. 1962, p. 145-148.
4. *Recensement et Enquête démographiques 1960-1961. Résultats pour Libreville*, p. 11.
5. *République du Congo, Enquête démographique 1960-1961*, p. 4.
6. Blanc et Théodore, p. 407.
7. Cf. Neesen, 1952 et 1953.
8. *Enquête socio-démographique réalisée dans la région du Niari*, juillet 1954.
9. *Étude socio-économique du Plateau Koukouya (1956-1957)*.
10. Ganon, 1958.
11. Entrant ainsi dans le cadre des recherches classés par R. Blanc sous la rubrique 6 : « Enquêtes sur d'autres sujets, tels que les impôts, la nutrition, avec des questions sur des aspects démographiques ». (*Problèmes de démographie*, p. 49). A noter que les « membres du colloque ont exprimé de fortes réserves sur la valeur de données démographiques qui seraient recueillies » à l'occasion de ce genre « d'enquêtes à fins multiples » (p. 52). La formule a été effectivement délaissée, par la suite, dans le domaine francophone, au profit d'enquêtes plus spécialisées.

dite francophone. Le « plan de sondage » comportait un premier découpage en « strates », onze au total, « aussi homogènes que possible ». Ce découpage en « régions ethniques et agricoles » apparaît, en fait, comme un compromis entre les principales divisions ethniques, les grands ensembles naturels, et les unités de la carte administrative. A l'intérieur des strates, le tirage au sort a porté sur les « villages » des listes administratives. Un taux d'échantillonnage différent a été appliqué aux villages de plus et de moins de 500 habitants : ces derniers étaient « subdivisés ou regroupés entre eux » (en « villages-grappe »), « de façon à constituer des unités primaires (U.P.) d'environ 250 personnes »[1]. L'enquête proprement dite, menée par plusieurs dizaines d'agents et un personnel d'encadrement de sept membres, s'est déroulée de la façon suivante : « Dans les villages désignés par le sort, l'équipe d'enquêteurs » commençait « par numéroter et recenser l'ensemble des habitations avec leur chef de famille ». Chaque famille était « ensuite interrogée sur les différents caractères démographiques de ses membres : âge, sexe », etc. « Les personnes adultes — les femmes en particulier — » étaient pour finir « soumises à un interrogatoire spécial », comportant de nombreuses questions, relatives à la « profession », aux déplacements antérieurs, à la situation matrimoniale, aux enfants nés des sujets interrogés. Les « résultats provisoires » de l'enquête démographique du Congo, résultat d'un « dépouillement manuel » des documents bruts, sont pour le moment seuls disponibles.

Une enquête similaire a été organisée, sensiblement à la même époque, au Gabon, où elle s'est déroulée parallèlement au recensement général dont nous avons déjà parlé[2]. Ce dernier s'accompagnant, comme il est de règle, des « questions classiques sur l'état des personnes », l'enquête démographique s'est essentiellement bornée aux « questions sur les naissances et les décès » ainsi que sur « les mouvements migratoires ». Les méthodes étaient en gros les mêmes qu'au Congo, mais on s'est borné ici à découper le pays en cinq « grandes régions », basées sur la carte administrative. Les « résultats provisoires » de ce sondage viennent d'être publiés, sur la base, ici encore, d'une « exploitation purement manuelle ».

Que nous apportent ces enquêtes ? Pour la première fois, nous l'avons vu, des méthodes unifiées, des critères uniformes et rigoureux ont été appliqués à la connaissance de la population des deux pays. Le progrès, à cet égard, est énorme, par rapport à toute la documentation antérieure, et pareillement sur le plan de la simultanéité des résultats. Il n'y a certes pas non plus la moindre réserve à faire, quant au principe même du sondage, appliqué ici à réduire le coût et les difficultés pratiques de l'enquête. Regrettons seulement la délimitation assez contestable des « strates » utilisées au Congo. Il ne s'agit pas seulement des concessions — inévitables — à la carte administrative. Mais, en calquant leurs divisions sur des aires ethniques et des régions agricoles, les organisateurs ont fait crédit, a priori, à des faits dont rien ne prouve qu'ils ont effectivement un rapport avec la démographie. De plus, à vouloir combiner les deux critères agricole et ethnique, dont la corrélation dans l'espace est loin d'être étroite, ils s'exposaient soit à créer des divisions bâtardes, soit à devoir faire, dans chaque cas particulier, un choix plus ou moins gratuit entre les deux principes de délimitation. C'est bien ce qui s'est passé, et si par exemple la strate VII (sous-préfectures de Djambala et de Gamboma) offre une relative homogénéité ethnique, elle associe des milieux physiques et des types d'agriculture aussi différents que possible : des plateaux Batéké aux marais du pays Moye, sur la rive droite du Congo, le contraste à cet égard est remarquable. Inversement, dans le cas de la strate III, qui se superpose aux plateaux boisés compris entre la vallée du Niari et la frontière du Gabon, les conditions physiques et agricoles offrent bien l'uniformité requise, mais sur le plan ethnique, l'on a affaire dans ce cadre à un véritable « melting-pot », sans l'ombre d'un caractère partagé. Quant aux strates V (unissant les deux préfectures du Pool et du Djoué) et XI (calquée sur celle de la Sangha), l'unité n'est réalisée sur aucun des deux plans. Il eût été bien plus satisfaisant, à notre sens, de fonder le plan de sondage sur les présomptions que l'on pouvait avoir, ou réunir à cette occasion, concernant le comportement démographique des diverses populations du Congo. Sur la base des chiffres résultant du recensement administratif,

1. *République du Congo, Enquête démographique 1960-1961*, p. 25.
2. *République Gabonaise, Recensement et enquête démographiques 1960-1961. Ensemble du Gabon*, 1963.

ou contenus dans les rapports médicaux du S.H.M.P., il n'aurait pas été bien difficile ni très long d'opérer un classement sommaire de ces dernières. D'autant plus que, nous ne cesserons de le répéter, les différences sont si éclatantes, notamment pour ce qui touche le nombre des enfants (déclarés par les femmes aux enquêteurs médicaux, ou en proportion de la population totale) que l'on pouvait, par ce moyen, localiser à coup sûr les groupes les plus, et les moins prolifiques. Une autre solution, plus satisfaisante que celle des strates ethno-agricoles, eût consisté à partir des densités de population. Nous sommes là, en effet, devant une catégorie de faits dont le rapport avec la démographie est mieux établi, et joue dans les deux sens : mouvement naturel et mouvement migratoire se combinent, à long terme, pour déterminer la densité ; réciproquement la densité, dans la mesure où la couverture végétale se trouve affectée, modifie les conditions offertes aux complexes pathogènes, et réagit par conséquent sur certains facteurs de la mortalité. Les mêmes remarques valent pour l'enquête du Gabon, à un degré moindre cependant, dans la mesure où les strates, plus simples, ne font que reproduire le dessin de quelques grandes régions naturelles, indiscutables.

A l'intérieur du plan de sondage, les enquêtes ont pris la forme d'un questionnaire, et de fiches individuelles, à remplir avec les réponses. Touchant l'organisation pratique du travail, la manière de poser les questions, recensement et recherche démographique ont bénéficié, au Congo et au Gabon, de l'expérience accumulée sur le terrain depuis une quinzaine d'années. La formule adoptée n'encourt pas le reproche de n'être qu'une transposition maladroite des règles appliquées en Europe. Elle témoigne au contraire de beaucoup d'ingéniosité dans l'adaptation aux conditions particulières de populations dépourvues d'état civil et d'archives démographiques, et dont les catégories sociales comme les représentations mentales diffèrent profondément de celles auxquelles les démographes sont accoutumés.

Le même empirisme a présidé au choix des questions, comme à l'exploitation des données brutes fournies par les enquêtes en Afrique Noire. Concernant l'« état » des populations — répartition par sexe et par âge, situation matrimoniale, etc. — recueillir, classer et présenter en tableaux les éléments significatifs n'offrait aucune difficulté de principe. C'est à propos du « mouvement », et notamment du mouvement naturel, que les organisateurs ont eu à faire preuve d'imagination. Pour donner à leurs résultats une valeur prévisionnelle — l'un des buts primordiaux des enquêtes — il fallait trouver un moyen de calculer la fécondité, autrement que par la méthode classique, inapplicable en l'occurrence. Les naissances n'étant pas déclarées à mesure, ni par conséquent susceptibles d'être récapitulées par année, la difficulté a été tranchée par le biais des « interrogatoires rétrospectifs ». Au Gabon et au Congo, comme dans la plupart des enquêtes démographiques en Afrique, on s'est efforcé d'établir, par un jeu adéquat de questions, « respectivement la descendance totale mise au monde par les femmes de chaque âge et le nombre d'enfants enregistrés au cours des douze derniers mois par les femmes de chaque âge »[1]. Par ce moyen, « deux approches distinctes de la fécondité » devenaient possibles : « d'une part, une approche globale qui rend compte de la fécondité passée, dite fécondité totale, d'autre part une approche limitée aux douze mois ayant précédé l'opération, qui rend par conséquent compte de la fécondité actuelle »[2].

Ces questions, les médecins de l'ancienne A.E.F., en tournée de prospection, les posaient déjà pour en tirer leurs taux « de fécondité » et « de capacité génitale », si improprement dénommés. Mais les statisticiens mettent une tout autre rigueur à exploiter les réponses. Les démographes

---

1. *République Gabonaise, Recensement et enquête démographiques 1960-1961. Ensemble du Gabon*, p. 12.

2. Travaillant à tâtons, et avec la conscience de « sortir quelque peu des normes de la démographie classique », deux chercheurs belges avaient déjà, vers 1950, appliqué une procédure analogue à l'étude de la fécondité, et de ses variations au cours de la période coloniale, chez les Mongo de la « Cuvette centrale » congolaise. Trois taux ont été calculés par ces auteurs : nombre d'enfants que les femmes de plus de quarante-cinq ans déclarent avoir eus, rapporté à l'effectif de ces femmes ; nombre de naissances survenues en l'espace d'une année, en proportion des femmes de quinze à quarante-cinq ans ; nombre d'enfants mis au monde durant leur vie par ces mêmes femmes, en comparaison de leur effectif. Le premier taux refléterait « la fécondité aux environs de 1920 » ; le second, la « fécondabilité actuelle des femmes » ; quant au dernier, chronologiquement intermédiaire, il serait « susceptible de fournir des indications sur une période qui va de 1920 à 1950, centrée sur 1935 ». (Van Riel et Allard, 1953, p. 17 à 20.) La démarche de ces auteurs préfigure en somme assez bien celle qu'ont finalement codifiée, comme base de leurs calculs, les démographes spécialistes des pays sous-développés.

anglo-saxons ont été les premiers à proposer, « pour déterminer le taux net de reproduction et l'espérance de vie à la naissance », des formules aussi « simples » qu' « empiriques », ne « mettant en jeu que des données susceptibles d'être aisément rassemblées en milieu sous-développé »[1]. D'autres procédures ont été suggérées par J. Bourgeois-Pichat[2] et G. Mortara[3]. Sans entrer dans le détail technique, c'est ainsi que le « nombre d'enfants mis au monde... par des femmes qui sont encore en âge de procréer... permet une bonne estimation de la fécondité, à condition d'avoir quelque notion de la répartition par âge dans ce très large groupe de femmes et de connaître l'âge moyen de la fécondité »[4]. Il est donc possible, en partant des renseignements directement fournis par les femmes, et en les soumettant à diverses manipulations, d'obtenir les valeurs approchées de la série des taux classiquement utilisés par les démographes (y compris ceux qui ont une valeur prévisionnelle) : taux de fécondité, de natalité générale, de reproduction (brut et net). Tous figurent, en particulier, dans les résultats provisoires publiés pour le Congo et le Gabon. En cours de calcul interviennent d'autres données fournies également par l'enquête (ou, en ce qui concerne le Gabon, par le recensement simultané) : population totale, structure par âge des femmes entre la puberté et la ménopause, mortalité. Cette dernière est estimée elle-même de façon indirecte « à partir des taux de survie des enfants mis au monde par les femmes des divers groupes d'âges »[5].

Les organisateurs des enquêtes démographiques en Afrique ont pleine conscience des difficultés auxquelles ils se heurtent, et sont les premiers à reconnaître l'imperfection d' « une méthode que l'on rejette ordinairement en Europe comme ne présentant pas les garanties nécessaires, celle de l'interrogatoire sans recoupement avec des observations objectives »[6]. Cette démarche, la seule praticable en l'occurrence, les exposait, en effet, inévitablement, aux mêmes difficultés que leurs devanciers, administrateurs ou médecins. La relation enquêteurs-enquêtés allait leur poser des problèmes identiques. Dans la gamme des publications diffusées par les services statistiques des pays « francophones », nous trouverions sans peine des observations étrangement parallèles à celles que nous avons faites ou citées plus haut, et concernant les mêmes rubriques[7]. L'âge des personnes recensées, pour commencer, n'est toujours pas facile à déterminer de façon exacte. La difficulté a pu être tournée en partie par la technique des calendriers dits historiques, établis « à l'échelon de la plus petite unité administrative ou géographique possible »[8] ; R. Blanc en donne, tiré d'une récente enquête au Mali, un exemple particulièrement raffiné[9]. Mais ce n'est jamais là, comme il le disait lui-même, que « la moins mauvaise manière de repérer l'âge des personnes en milieu non instruit »[10]. D'autres méthodes ont été appliquées avec plus ou moins de succès[11]. Mais les résultats demeurent imparfaits. Ainsi, la pyramide d'âge tirée de l'enquête démo-

---

1. Blanc, 1957, p. 91.
Voir en particulier Myburgh, 1956.
2. Bourgeois-Pichat, 1958.
3. Mortara, 1950, 1950 et 1954.
4. *Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 37.
5. *République du Congo, Enquête démographique 1960-1961*, p. 14.
6. Blanc, *Cours de démographie africaine*, p. 12.
7. A cet égard, on se reportera, en particulier, aux commentaires d'une étude démographique relative aux Agni de Côte d'Ivoire, où les difficultés d'observation inhérentes au genre de sociétés étudiées, et à l'absence de recoupements, sont clairement exposées (Enquête sur la Subdivision de Bongouanou 1955-1956, Démographie). Regrettons, soit dit en passant, que les publications exposant les résultats des dernières enquêtes démographiques, celles du Congo et du Gabon en particulier, livrent si peu d'éléments de critique interne, sur les méthodes employées et le déroulement des opérations. Le lecteur retire l'impression que tout s'est bien passé, avec des techniques parfaitement au point ; mais cette impression ne concorde pas toujours avec les informations recueillies sur place, ou de la bouche des techniciens qui ont participé aux enquêtes. Sur un plan plus général, retenons aussi la réflexion du sociologue iranien Naraghi, selon qui « dans un milieu sous-développé, la sincérité des recensés ne suffit pas pour obtenir des réponses exactes » (1960, p. 84).
8. Blanc, 1962, p. 128.
9. *Ibid.*, p. 77 à 82.
10. Blanc, 1957, p. 64.
11. « La méthode des âges relatifs repose sur le principe que, si les membres d'une société analphabète ne comprennent pas la notion d'âge chronologique, ils attachent souvent un intérêt personnel à des droits d'ancienneté ou à leurs rapports avec des contemporains. Un modèle qui regroupe plusieurs personnes selon leurs liens et leurs âges relatifs peut rendre de grands services, surtout quand on a pu déterminer l'âge de certaines d'entre elles par d'autres moyens ». (*Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 41-42.)

graphique au Gabon laisse apparaître « l'habituelle échancrure aux âges 10-14 et 15-19 »[1]. Pour en rendre compte, une série de « causes conjoncturelles » sont invoquées, indépendamment de possibles « erreurs d'observation ». En fait, la même échancrure s'observait déjà au niveau des groupes d'âges en question sur les pyramides dressées dix ans plus tôt à partir des « monographies de villages ». On peut en dire autant des variations qui affectent, à travers les groupes d'âges successifs, la balance des sexes : les tableaux récemment publiés montrent, exactement comme les chiffres antérieurement puisés aux sources administratives, l'équilibre à peu près réalisé jusqu'à dix ans, une forte prédominance des garçons entre dix et quatorze ans, et un renversement à quinze ans en faveur du sexe féminin. Il ne peut s'agir, de toute évidence, que d'une erreur d'appréciation commise au sujet des âges dans la période qui avoisine la puberté. Doit-on incriminer les critères utilisés par les enquêteurs ? Ou bien les âges ont-ils subi la contamination de considérations étrangères, étant appréciés en fonction de repères sociaux (mariage, rites de passage), ou délibérément infléchis (le vieux réflexe défensif lié à l'impôt et aux corvées) ? De toute façon, il semble bien que même les strictes disciplines de l'enquête statistique n'aient pas encore réussi à éliminer tout à fait les anciens facteurs de distorsion[2].

Un autre point sensible a trait au classement opéré en fonction du lieu de résidence. Les dernières enquêtes en Afrique francophone ventilent les habitants en « population résidente », « visiteurs », et « population comptée à part ». Cette dernière ne pose guère de problèmes : les « personnes vivant en communauté » dont elle se compose (missions, internats, casernes, prisons, etc.) sont faciles à repérer. Il n'en va pas de même pour les visiteurs, c'est-à-dire les « personnes de passage dans le village (ou la ville) au moment du recensement ». D'une façon générale, « en raison de la mobilité très grande de nombreux Africains, et des formes très diverses qu'elle revêt, cette distinction s'avère souvent malaisée, voire parfois impossible à établir ». Il est particulièrement difficile de « faire saisir aux personnes interrogées elles-mêmes la distinction entre « résident » et « visiteur » — c'est ainsi que le chef de village risque de ne pas vouloir indiquer les visiteurs, qui ne payent pas l'impôt chez lui, car il les considère vraiment comme des étrangers ; les agents recenseurs ont, de leur côté, souvent tendance à les ranger parmi les résidents quand leur séjour dure depuis plusieurs mois »[3]. Cette difficulté avait été mise en évidence dès l'enquête pilote de Guinée, au cours de laquelle, dans chacun des secteurs d'opération, les « absents depuis moins de trente jours » furent trouvés plus nombreux que les « visiteurs depuis moins de trente jours »[4].

Mais ce sont encore les questions posées aux femmes sur les enfants qu'elles ont eus, et ceux qu'elles ont encore, qui se sont révélées « de loin... les plus délicates », et comportent « le maximum de risques d'erreurs »[5]. R. Blanc n'a pas compté moins de huit facteurs subjectifs susceptibles de fausser les réponses, depuis « l'imprécision des souvenirs » jusqu'aux « tabous interdisant parfois l'évocation de certaines personnes, en particulier du premier-né ». Sans parler des « difficultés dues à la détermination de la période des douze derniers mois ». Les démographes estiment « particulièrement sujettes à caution » les « indications que les femmes donnent, après leur ménopause, sur le nombre de leurs enfants nés vivants »[6]. Ce nombre « est souvent inférieur » à celui que donnent des femmes un peu plus jeunes, n'ayant pas encore tout à fait achevé leur vie féconde, mais à la mémoire plus fraîche.

Pour tous ces aspects de leur travail, les statisticiens sont logés en définitive à la même

1. *Recensement et enquête démographiques 1960-1961. Ensemble du Gabon*, p. 8.
2. En Haute-Volta, l'une des dernières publications des services statistiques relève « une sous-estimation importante (15 à 25 %) du nombre des femmes de dix à quatorze ans et dans une moindre mesure de celles de quinze à dix-neuf ans avec une surestimation correspondante des groupes d'âge d'adulte (vingt à quarante ans). L'explication de cette distorsion, générale à toutes les enquêtes, demanderait une étude particulière ; elle réside certainement dans la tendance des enquêteurs à vieillir systématiquement les femmes déjà mariées ou déjà mères, à partir d'un âge « supposé » au mariage et d'un échelonnement moyen des naissances ». (*Résultats partiels de l'enquête démographique 1960-1961*, p. 29.)
3. Blanc, *Cours de démographie africaine*, p. 13-14.
4. *Étude démographique par sondage, Guinée, 1954-1955*, Résultats provisoires, second fascicule, p. 55 (p. 1-2 de l'éd. définitive).
5. Blanc, *Cours de démographie africaine*, p. 17-18.
6. *Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 37.

enseigne que les administrateurs et les médecins dont ils ont pris le relais. Ce qui rend leur position infiniment plus solide, c'est d'avoir su imposer à leurs enquêtes des formes et des critères unifiés. Ainsi se trouvent réintégrés dans les normes générales de la connaissance démographique des chiffres recueillis durant la période antérieure avec beaucoup de conscience souvent, mais sans grand souci d'harmoniser les méthodes et d'aboutir à des résultats comparables. Il est juste de dire que la formule actuelle comporte elle aussi ses points faibles. Recueillir en l'espace de quelques mois seulement les données de base relatives à tout un pays eût été une tâche impossible, en dépit de l'économie de moyens permise par le sondage, sans un appareil assez lourd d'enquêteurs et de contrôleurs chargés des investigations sur le terrain. Sans entrer dans le détail, disons qu'il a fallu recruter sur place, former en quelques mois et employer sans pouvoir lui donner toujours des garanties de carrière, un personnel dont les éléments n'ont pas tous révélé une égale compétence, ni une conscience à toute épreuve[1]. Or il ne fait guère de doute que des exécutants dépende « en dernière analyse..., la valeur finale de l'enquête »[2]. Sur ce plan, il n'est pas sûr que certains chiffres réunis il y a dix ou quinze ans par des chefs de poste ou des médecins, opérant en personne et à petites journées, n'offrent pas en définitive des garanties supérieures aux données récoltées ultérieurement dans le même cadre local. Par ailleurs les enquêtes modernes, spécialisées, si elles échappent à toute contamination administrative et fiscale, ont perdu le caractère de routine, qui facilitait en fin de compte les recensements traditionnels. Elles font figure d'événements, et suscitent à ce titre des réactions, qui ne sont pas uniformément favorables. Nous aurons l'occasion de signaler l'opposition de principe manifestée par la secte matsouaniste au recensement de Brazzaville en 1955-1956. A l'échelle locale ou régionale, les villageois ont eux-mêmes montré en certaines occasions, en particulier dans le nord du Congo, des réactions de mauvaise humeur et parfois de mauvaise volonté. Et l'attitude cavalière de certaines équipes de recenseurs, les perturbations infligées à telle ou telle communauté rurale par des citadins un peu trop sûrs d'eux, même s'il s'agit de faits isolés, n'ont pas gagné partout aux enquêtes une collaboration sans réserves de la population. De telles « bavures » étaient inévitables, et sans doute n'entachent-elles pas sérieusement les résultats acquis, du moins à l'échelle nationale. Mais elles comblent tant soit peu le fossé dont on s'est parfois plu à exagérer la profondeur entre les deux phases de la connaissance des chiffres de population en Afrique tropicale[3].

---

1. A propos de l'enquête de Guinée, Naraghi évoque « la formation rapide du personnel qui, n'étant que temporaire, ne pouvait donc porter autant d'intérêt à ce travail que s'il en avait été responsable pendant des années, et le niveau relativement peu élevé du recrutement ». (NARAGHI, 1960, p. 79.)

2. BLANC, *Cours de démographie africaine*, p. 26.

3. Nous pensons ici à l'étude de M. SARTON DU JONCHAY, 1958. Après avoir défini le recensement administratif comme une « opération fiscale adaptée à l'état de sous-développement », l'auteur de cette étude s'efforce de montrer qu' « il n'est pas dans la nature d'un recensement fiscal d'opérer un dénombrement exact en pays sous-développé », qu'un tel recensement « réclame, pour ainsi dire, et provoque même, un dénombrement superficiel... » (p. 8, 9 et 25). Sans doute a-t-il raison dans le cadre limité de son expérience particulière — l'intérieur de la Guinée — mais la situation qu'il analyse avec vigueur et pertinence ne doit pas être extrapolée à l'ensemble des anciens territoires coloniaux d'Afrique. Nous avons vu, en effet, combien l'objectif fiscal, s'il demeurait effectivement sous-jacent, avait cessé dans plusieurs parties de l'Afrique centrale de constituer la préoccupation exclusive des autorités, et pour les populations une raison suffisante de se dérober aux dénombrements.

Combien plus équitable la façon dont, lors d'une réunion de démographes, ont été commentées « la valeur et les limites des données démographiques que les autorités françaises ont obtenues à partir de registres administratifs en Afrique occidentale et équatoriale » : « Pendant longtemps, les estimations de population n'ont reposé que sur des rapports effectués à intervalles irréguliers et contenant un résumé des données contenues dans les registres. La méthode était évidemment très imparfaite, mais elle est devenue de plus en plus efficace, notamment depuis la mise en vigueur de nouveaux règlements, peu après la seconde guerre mondiale. Ces règlements prévoient des dénombrements réguliers, afin de mettre les registres à jour... Il est probable que près de 90% de la population totale des territoires en question figurent maintenant dans ces registres ». (*Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 50.)

2

L'EXPLOITATION DES DONNÉES NUMÉRIQUES : RÉGLES ET LIMITES

Comment n'être pas frappé du caractère incomplet et disparate — dans le temps et dans l'espace — de la documentation passée au crible ? Il est d'autant plus nécessaire de poser des règles à l'emploi de ces matériaux, de déterminer dans quelles limites il est légitime de les mettre à contribution. Laissons de côté, pour le moment, les problèmes de représentation cartographique, traités au chapitre suivant. Et bornons-nous à considérer la dynamique du peuplement : avons-nous les éléments voulus pour reconnaître l'accroissement ou la diminution de la population, en apprécier l'ordre de grandeur, et nous faire une idée des facteurs de mouvement qui contrôlent cette évolution numérique ? Ce point de vue recouvre en gros le champ de la démographie. C'est en géographe néanmoins que nous l'abordons, n'ayant aucunement l'intention d'étudier les faits pour leur intérêt propre, mais seulement dans leur interaction avec la densité de population, et en liaison avec les activités dont le paysage porte la marque.

A. — Le nombre des habitants et ses variations dans le temps

Rien de plus simple, à première vue, que de découvrir si, au cours d'une période donnée, une population a augmenté, diminué ou si elle est restée stationnaire. Il suffit de comparer les chiffres de deux ou, pour peu que la durée s'allonge, et que l'on veuille repérer d'éventuels changements dans le sens (ou le rythme) de l'évolution, de plusieurs recensements convenablement échelonnés. Mais cette idée élémentaire se heurte, dans l'application, à plus d'une difficulté. Notre étude concerne, pour l'essentiel, une série d'espaces régionaux : prenons le problème à cette échelle géographique. N'étaient disponibles, vers le début des années 1950, que les dénombrements d'origine administrative, et les chiffres, d'interprétation délicate, rassemblés par le Service de Santé. Encore fallait-il se les procurer. A condition d'aller sur place, au chef-lieu de chaque district, les résultats détaillés du dernier recensement étaient toujours accessibles. A défaut de tableaux par villages, terres et cantons, les données figuraient au moins sur les « monographies », rangées en piles sur une table ou dans des casiers. L'affaire ne se compliquait que pour les recensements antérieurs aux récapitulations inscrites sur la couverture des cahiers. Nous partions alors à la recherche des vieilles monographies, parfois détruites, mais plus souvent enterrées sous les documents en service, ou au fond d'une armoire. Là où elles avaient disparu, l'unique ressource était de fouiller les archives locales, avec l'espoir de découvrir d'anciens tableaux récapitulatifs, conservés dans un

dossier spécial. Des heures passées dans les empilements de papiers poussiéreux ne nous ont valu trop souvent que des paquets de monographies incomplets, quelques vieilles listes donnant en regard de chaque village le nombre des habitants, ou encore des rapports de tournée épars, où se trouvait détaillée la population des « terres » visitées. Plus rarement, cette quête s'est révélée infructueuse, et aucune indication utile n'a pu être obtenue pour la période antérieure à 1945-1947.

Supposons maintenant qu'au terme de ces recherches nous ayons eu en mains tout l'assortiment de chiffres désirable. Pour limiter les chances d'erreur, un certain nombre de précautions s'imposaient encore. Comptions-nous opérer dans le cadre des districts, ou celui des cantons ? Il fallait nous méfier au premier chef de l'instabilité des limites administratives. Depuis les origines de la colonisation, les autorités semblent avoir pris plaisir à remanier sans cesse le contour et le contenu des circonscriptions. Les districts n'ont pas cessé de se dédoubler ou de fusionner, les cantons de passer d'une circonscription à une autre, de nouvelles unités de surgir par prélèvement sur les unités voisines. Les journaux officiels fourmillent d'arrêtés consacrant ces modifications territoriales. A l'intérieur des districts ou des anciennes subdivisions, des fluctuations du même ordre ont affecté la délimitation des cantons. De tels changements d'assiette se traduisent, dans la série des recensements, par de brusques modifications du nombre des habitants. Avant de faire l'exégèse des chiffres rassemblés, il était donc indispensable de déterminer les changements survenus, le cas échéant, dans la carte administrative, durant l'intervalle de temps considéré : tâche parfois difficile ! Les remaniements mineurs, en particulier, ne sont détectables que si l'on dispose, pour chacun des dénombrements successifs, d'un tableau détaillé de la population, par cantons, « terres » ou villages, suivant le cadre choisi. Il est possible alors d'ajouter ou de retrancher la population des unités qui ont changé d'appartenance entre deux recensements.

Une deuxième précaution consistait à ne pas utiliser n'importe quels dénombrements mais, à supposer qu'on eût le choix, ceux-là seulement qui offraient un minimum de garanties. Nous avons dit combien un recensement digne de ce nom est facile à confondre avec un pointage hâtif qui n'en donne que la caricature. Pour les dénombrements point trop anciens, les fonctionnaires des postes nous ont souvent aidé à opérer la discrimination. Plus généralement, nous nous sommes fié à une série d'indices matériels. Ainsi, les pointages sont généralement datés sur les monographies du 31 décembre, alors que les vrais recensements avaient lieu à n'importe quel moment de l'année. C'est toujours, d'autre part, un dénombrement en forme qui inaugurait un cahier de village. Entre recensements bien et mal faits, la distinction devait être moins facile à établir. Pour savoir, par exemple, si les opérations s'étaient réellement déroulées sur place, l'une des conditions fondamentales d'un résultat exact, la date s'est révélée une fois de plus un bon test : en présence d'un certain nombre de monographies remplies ou révisées le même jour, nous étions fondé à craindre que les habitants eussent été convoqués en un point de rassemblement plus ou moins éloigné de leurs villages.

Supposons qu'en déjouant toutes les embûches l'enquêteur ait pu sélectionner quelques dénombrements de bon aloi. Des coupes sombres demeurent encore à opérer, en considération de la période de référence. D'une façon générale, pour les raisons qui ont été exposées plus haut, tous les recensements datant des années 1925-1930 et 1942-1946 sont à rejeter systématiquement. Certaines statistiques sont éloquentes. Voici comment a évolué la population officielle du district de Gamboma (Congo), à travers la période de guerre :

1936	19 872	habitants
1937	19 932	—
1939	20 974	—
1940	20 406	—
1942	21 454	—
1943	17 189	—
1944	21 170	—
1945	22 065	—
1946	22 565	—
1947	23 510	—
1948	23 615	—
1949	24 453	—

L'allure de la courbe est identique, avec la dépression caractéristique des dernières années de guerre, dans le district de Boko :

1942	29 652	habitants
1943	27 602	—
1944	27 523	—
1945	27 528	—
1946	27 191	—
1947	27 778	—
1948	28 590	—
1949	30 214	—

Chose curieuse, en ce qui concerne les enfants, qui représentent ici près de la moitié de la population totale, l'inflexion de 1943 à 1948 est à peine sensible. A Boko comme à Gamboma, la brusque remontée d'après guerre apparaît d'autant plus suspecte qu'elle se place au début de l'exode massif des ruraux vers les villes du sud du Congo.

Les recensements trop anciens ne donnent pas non plus de points de comparaison valables : en remontant dans le temps, on finit par tomber sur des chiffres qui pèchent gravement par sous-évaluation. D'un rapport sur le Woleu-Ntem (Gabon septentrional), véritable monographie rédigée par un administrateur de talent, nous extrayons les chiffres suivants : 59 956 habitants recensés en 1931, 64 873 en 1933[1]. Par suite d'une modification de limites survenue dans l'intervalle, aux dépens du Woleu-Ntem, l'écart réel s'élevait en réalité à 6 335 habitants. Conclusion de l'auteur du rapport : « Ce n'est pas un accroissement naturel... J'ai la conviction... que le nombre des décès surpasse celui des naissances. Il n'y a pas eu de retours massifs d'une population émigrée... L'augmentation est imputable purement et simplement à la meilleure confection du recensement... » Et d'escompter encore « pour les années qui viendront une plus-value notable ». La prévision s'est réalisée puisque, sans apport extérieur et sans excédent démographique important, la population du Woleu-Ntem a plafonné en fin de compte aux environs de 70 000 habitants. Le cas de cette région est, certes, un peu particulier : tout y a été désorganisé, et la prise en mains du pays par l'administration considérablement retardée par une famine, dont nous aurons l'occasion de reparler. Pour la plupart des districts du Gabon et du Moyen-Congo, la période 1930-1935 livre déjà des chiffres valables. Dans quelques cas, on peut même tabler sur ceux de la période 1920-1925.

Les données d'avant-guerre et celles d'après-guerre sont-elles cependant exactement comparables ? Le docteur Lotte émet un doute sur ce point. Se basant sur le nombre des contribuables qu'il trouve anormalement élevé par rapport à la population totale dans les statistiques antérieures à 1940, il évalue à cette époque « la sous-estimation du recensement... à 6 % au Moyen-Congo... et à 10 % au Gabon »[2]. Nous ne le suivons pas entièrement. Nous sommes bien d'accord pour admettre que quelques personnes échappaient encore aux recensements. Mais les contribuables y avaient intérêt autant et plus que les autres. D'autre part si la proportion des contribuables s'élevait davantage au Gabon, ce n'est pas en raison de dénombrements moins exacts, mais à cause du pourcentage beaucoup plus faible des enfants. Il n'apparaît pas que les meilleurs recensements d'avant guerre se soient écartés de plus de 5 % de la réalité. Par contre, nous sommes entièrement de l'avis du docteur Lotte quand il estime que les chiffres de 1952 serrent d' « assez près » la vérité dans les territoires du sud. Ses raisons — « la légèreté de l'impôt de capitation », la « suppression du portage et des prestations », le « groupement des villages sur les routes », le « recours de plus en plus fréquent à l'autorité », le fait que « le point de vue démographique tend à prévaloir sur le point de vue fiscal » — sont les nôtres.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos difficultés. Admettons que les recensements choisis comme termes de comparaison satisfassent aux conditions posées : qui nous assure que leurs auteurs

---

1. Le Testu, *Rapport sur le Woleu-N'Tem.*
2. Lotte, 1952.

avaient adopté la même attitude envers les « absents » ? Dans la négative, un accroissement ou une diminution même notables de la population dénombrée pourraient être entièrement dénués de signification, une apparente stabilité masquer des changements d'une grande portée. Crédité de 7 406 habitants en 1950, le « canton Batéké » du district d'Ewo n'en conservait, un an plus tard, que 5 332. Qu'était-il arrivé ? Rien, ni épidémie, ni « exode massif ». Simplement, réagissant contre les règles suivies par ses prédécesseurs, le nouveau chef de district avait décidé de ne maintenir sur les registres que « les ressortissants du district demeurant en permanence à Ewo ». De tels faits étaient monnaie courante. Indépendamment du lent mouvement, révélateur de la tendance profonde, les sautes brusques des chiffres de population, constatées dans de nombreuses circonscriptions, ne s'expliquent pas autrement. Décalée vers le haut ou vers le bas, la courbe retrouve ensuite son allure première. En pareil cas, le danger à éviter est de se placer juste à cheval sur le décrochement, et d'en tirer des conclusions. A plus long terme, le risque diminue, dans la mesure où les irrégularités de détail finissent par se fondre dans une évolution d'ensemble. La meilleure précaution consiste donc à éloigner le plus possible les termes de la comparaison : plus l'intervalle est grand entre les recensements utilisés, plus l'augmentation ou la diminution réelle de la population ont de chances d'excéder l'ordre de grandeur des écarts éventuels.

Dans les conditions où nous nous trouvions, on voit qu'il n'était pas toujours possible de réunir les garanties exigées pour pouvoir comparer, avec un minimum de rigueur, des chiffres d'habitants établis à des époques différentes. Là même où tout se passait bien, la mise à jour et la critique des chiffres anciens n'allaient pas sans un long travail. Qui plus est, ce travail ne pouvait être fait que sur place, dans chaque chef-lieu. Aussi avons-nous renoncé à suivre l'évolution de la population en dehors du champ de nos monographies régionales, et de quelques autres secteurs privilégiés.

Depuis nos enquêtes, des données nouvelles ont été rassemblées soit par l'administration, soit par les services statistiques. Des tableaux publiés en 1955 et 1959 par le *Bulletin du Service Statistique* de l'ancienne A.E.F. — mais il s'agit de chiffres administratifs, simplement collationnés par les statisticiens — nous extrairons, le moment venu, et sous toutes réserves, faute d'avoir pu contrôler personnellement le caractère et la date exacte du dénombrement de référence, quelques totaux par district. Davantage d'intérêt et de crédit seront attachés aux résultats, publiés par sous-préfecture, du « recensement exhaustif » de 1960-1961 au Gabon. Nous regretterons seulement de ne pas pouvoir en utiliser les chiffres par villages : il eût fallu se rendre sur place, et rechercher les correspondances entre les villages actuels et ceux d'il y a dix ans. Nous n'aurions de toute façon pas grand-chose à tirer, en revanche, des totaux par « unité primaire » établis lors de la récente enquête démographique au Congo : l'intérêt, pour nous, se situe à une échelle géographique où le sondage au 1/10, choisi en fonction d'un cadre infiniment plus large, retire beaucoup de leur signification aux résultats donnés[1].

Pour notre étude, l'intérêt majeur des travaux récemment poursuivis par les statisticiens dans le cadre du Congo et du Gabon, et plus généralement en Afrique centrale, est d'avoir confirmé la relative exactitude des recensements administratifs antérieurs. C'est ainsi qu'à la suite du sondage organisé au Ruanda-Urundi durant les mois de juin et juillet 1952, la « population totale coutumière » du territoire, alors sous tutelle belge, devait être estimée à 4 046 000 habitants, l' « erreur probable (estimation de la variance) » s'élevant à 2,1 % environ[2]. Ce chiffre est à comparer à l'évaluation administrative de 1948 : 3 794 000 habitants. Compte tenu du taux d'accroissement d'environ 2,5 % révélé par le sondage, les deux valeurs, obtenues à quatre ans d'intervalle, apparaissent singulièrement concordantes. Au Congo belge, où le recensement administratif — mieux vaut dire ici l' « enregistrement continu de la population »[3] par les autorités locales — donnait un total de 12 793 000 habitants pour 1956, la grande enquête par sondage entreprise la même

1. Les démographes reconnaissent d'ailleurs l'avantage des dénombrements complets, fussent-ils d'origine administrative, en tant qu' « ils procurent des renseignements détaillés sur le plan local ». (*Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 50.)

2. Neesen, 1953.

3. Romaniuk, *Démographie africaine*, p. 2.

année allait aboutir à un chiffre à peine supérieur : 13 040 000. L'écart ne dépasse pas ici 1,94 %[1]. Il s'élève davantage à l'intérieur des circonscriptions administratives de base, les « territoires » de la colonisation belge, mais sans atteindre, dans la plupart des cas, 5 %. La correction à faire ne dépassait 10 % que dans huit territoires sur cent trente-cinq[2]. La concordance est aussi bonne dans une grande partie de la République Centrafricaine. A la suite des enquêtes démographiques Centre-Oubangui (1959) et Ouest-Oubangui (1960), la correction à opérer par rapport à la « population administrative » n'a été notable que dans quatre des onze régions ou fractions de région couvertes par les investigations, s'y élevant à 13,5, 17, 18 et 22,5 % respectivement[3]. Dans cinq autres régions, et notamment celles qui touchent au Congo-Brazzaville, les chiffres concordaient, à 5 % près, au plus. Passons à présent dans le champ même de notre étude. Au Gabon, voici, par région administrative, les chiffres administratifs (au 1er janvier 1959) d'une part, ceux du recensement exhaustif opéré par le Service Statistique de Libreville (1960-1961) d'autre part :

	Chiffres administratifs au 1-1-1959	*Recensement exhaustif de 1960-1961*
	—	—
Estuaire	49 594	60 966
dont commune de Libreville	19 897	29 603
Haut-Ogooué	35 783	43 689
dont district de Moanda	—	11 257
Moyen-Ogooué	33 242	34 186
N'Gounyé	76 972	78 934
Nyanga	33 160	37 503
dont district de Mayumba	7 093	10 237
Ogooué-Ivindo	36 519	36 133
Ogooué-Lolo	38 922	36 767
Ogooué-Maritime	36 542	41 578
dont commune de Port-Gentil	15 730	19 995

Les différences, on s'en aperçoit, sont minimes, surtout si l'on tient compte des deux ans écoulés. Les seuls écarts vraiment notables proviennent des villes, où nous avons dit déjà que la qualité des recensements administratifs laissait à désirer, ainsi que de deux districts (sur vingt-huit en tout), dont l'un, celui de Moanda, a été constitué dans l'intervalle autour d'un complexe minier nouvellement créé, foyer d'appel pour la population. Si l'on borne la comparaison aux secteurs purement ruraux, c'est trop peu de dire que « les chiffres globaux des recensements antérieurs effectués par les autorités des circonscriptions administratives étaient dans l'ensemble assez valables »[4]. Il n'est d'ailleurs pas prouvé que l'erreur soit toujours celle du recensement administratif, et pas davantage il n'est exclu, que dans certains cas, les chiffres des deux sources se rejoignent dans l'inexactitude. Les résultats, par régions, de l'enquête démographique au Congo n'étant pas encore publiés, nous ne disposons pas, pour ce pays, des mêmes éléments de contrôle que pour le Gabon. Nous inclinons néanmoins à penser, au vu des résultats globaux, que là aussi les chiffres d'origine administrative se trouveront largement confirmés, en dehors de quelques points économiquement sensibles.

Il serait dangereux, notons-le, d'étendre ces conclusions. Car il est bien vrai que, dans d'autres pays d'Afrique, l'administration ignorait, à beaucoup près, l'effectif de ses administrés. Pour ne

---

1. Suscitant ainsi cette conclusion : « La méfiance et la circonspection que l'on a longtemps apportées à utiliser les chiffres du recensement administratif ne sont dès lors plus justifiées ». (ROMANIUK, 1959 [p. 556].)

2. Versons au même dossier l'observation suivante : « Le recensement administratif donnait au district du Maniéma (province du Kivu) en 1956 une population de 453 132 habitants, tandis que l'enquête démographique reconnaissait une population de jure de 455 094 et une population de facto de 446 522 ». (GOUROU, « Progrès de la connaissance géographique au Congo belge et au Ruanda-Urundi en 1959 », *Bull. Soc. Belge d'Ét. Géogr.*, XXIX, 1960, n° 2, p. 261-282 [p. 270].)

3. *Données de base sur la situation démographique*, 1961, p. 31.

4. *Bulletin mensuel de Statistique de la République Gabonaise*, 4e année, n° 36, mars 1962, supplément n° 5, p. 134.

citer qu'un seul exemple, en Haute-Volta, « par rapport aux chiffres des derniers recensements disponibles sur la population des villages étudiés », l'enquête démographique 1960-1961 a « fait apparaître pour l'ensemble du pays un excédent de population résidente de 21 % pour les villages de brousse et de 33 % pour les centres étudiés à part »[1]. Nous sommes loin de la bonne concordance observée au Gabon ou dans l'ancien Congo belge. L'administration indirecte des pays à forte armature politique traditionnelle, et la sous-administration de fait des régions densément peuplées semblent avoir été également incompatibles, avant l'ère des sondages, avec de bons recensements[2]. L'ancien Ruanda-Urundi figure parmi les rares exceptions. Mais dans une grande partie de l'Afrique centrale, avec une densité de population médiocre ou basse, et un réseau administratif néanmoins serré, les meilleures conditions se trouvaient réunies pour une connaissance satisfaisante de la population.

Le cas des centres urbains est bien différent, nous l'avons montré à différentes reprises. Avant la période 1947-1953, les évaluations de leur population étaient si sommaires qu'il n'est pas question de leur accorder le moindre crédit, et les premiers recensements entrepris alors par l'administration ne paraissent pas valoir encore, à beaucoup près, ceux des toutes dernières années. Si donc nous pouvons faire fond sur ces derniers, pour connaître la population actuelle des villes, et mesurer dans l'absolu leur accroissement par rapport au début de la période coloniale, quand elles n'existaient tout simplement pas, les données manquent pour fixer la courbe de cet accroissement. Les recoupements sont encore possibles pour les dix années écoulées ; au-delà, il faut se contenter de chiffres purement indicatifs, jalons hasardeux d'une poussée dont on aimerait pouvoir mieux cerner les phases actives et les phases de rémission. Le phénomène démographique de la croissance urbaine ne peut être appréhendé dans son rythme et ses fluctuations, de la fin du XIX^e siècle au lendemain de la dernière guerre, qu'en contrôlant les données numériques, rares et incertaines, à l'aide de la tradition orale des citadins, des indications fournies par les textes de la colonisation, des plans et des photographies aériennes montrant les étapes de l'expansion physique des villes.

Considérons maintenant, globalement, la population du Congo et du Gabon. Pour retracer son évolution, il faudrait pouvoir faire le total, à différents moments, des chiffres contrôlés à l'échelle des districts. Mais cette procédure suppose que l'on entreprenne, dans chaque chef-lieu, les investigations longues et aléatoires dont nous avons montré la nécessité. Pareil travail excédait les possibilités d'un chercheur isolé. Force est donc de se rabattre sur la succession des chiffres officiels. A ce point de vue, les recensements quinquennaux qui sont censés avoir été organisés à plusieurs reprises avant la dernière guerre (notamment en 1926 et 1931), ne doivent pas faire illusion : par rapport aux récapitulations habituelles de fin d'année, ils ne comportent aucun effort particulier de précision[3]. Nous conservons donc le libre choix des années de référence. Ceci posé, les risques

---

1. *La situation démographique en Haute-Volta*, 1962, p. 13.

2. Dans les régions couvertes par les premières feuilles de la « Carte démographique d'Afrique occidentale », P. Pélissier, auteur de la notice accompagnatrice, se déclarait « sans illusion sur la valeur absolue des chiffres fournis par des recensements administratifs effectués sans moyens suffisants dans le but essentiel de procurer une base à l'établissement de l'impôt ». Les causes d'erreur, selon lui, avaient « toutes tendance à jouer dans le même sens, une sous-estimation de la population globale ». (Cartes ethno-démographiques de l'Afrique occidentale, Feuilles n° 1, 1952.) Richard-Molard, dans le texte initialement préparé, allait encore plus loin et, s'il estimait que du côté français fût obtenu « à peu près l'ordre de grandeur », ne laissait pas d'ironiser sur la pratique du comptage des huttes (plus faciles à dénombrer que les hommes), en usage dans les territoires étrangers limitrophes de la Guinée, et sur la façon dont celles-ci, démolies en temps utile, étaient reconstruites une fois le danger fiscal écarté.

Pour les territoires anglophones, on trouvera dans l'énorme travail de Kuczynski une documentation surabondante, et sévèrement critique quant à la valeur d'une bonne partie des éléments passés en revue. (KUCZYNSKI, 1948 et 1949.) Les dénombrements du Tanganyika, fort déficients jusqu'en 1948, date du premier recensement direct et général, ont été passés au crible dans une publication des Nations Unies (*La Population du Tanganyika*, 1949). Nous recommandons dans cette publication la description d'un dénombrement effectué dans le passé à l'aide de « ficelles de couleurs différentes, chaque couleur correspondant à un âge et à un sexe. Le jour du ' recensement ', la population défila devant le recenseur qui faisait un nœud sur la ficelle correspondante au fur et à mesure que chaque personne passait devant lui ».

3. Comme l'atteste un document officiel qui, s'adressant aux administrateurs territoriaux, évoquait celui de 1931, et le qualifiait de « recensement hâtif, que vous venez d'effectuer en vertu d'instructions parvenues

d'erreurs inhérents à une comparaison grossière, se basant sur des chiffres globaux non vérifiés, sont moindres pour la somme des districts que pour un seul d'entre eux. On peut admettre que, dans la plupart des cas, les plus et les moins additionnés finissent par se compenser en gros, du moment que l'on considère un cadre géographique assez large, et qu'ainsi les facteurs qui interdisent de comparer sans précautions les recensements successifs d'une petite unité perdent leur nocivité à l'échelle d'un pays entier. La population urbaine vient malheureusement tout perturber. Pour l'époque antérieure à 1950, la sorte d' « inconnue » qu'elle représente rend les totaux peu sûrs. A cette date, l'on a commencé à disposer de données plus précises, concernant les villes. Mais c'était le moment du gros afflux vers les centres, et il semble qu'une certaine proportion des ruraux mis en mouvement aient passé entre les mailles des recensements : installés de fraîche date dans leur nouvelle résidence, ou attardés en cours de route, ou « flottant » comme on disait entre le village et la ville, leurs noms, au bout d'un certain temps, étaient rayés sur les monographies du lieu d'origine, sans être inscrits pour autant sur les listes urbaines[1]. C'est dans ces conditions que la population du Gabon, officiellement évaluée à 416 142 habitants au premier janvier 1959, s'est révélée en fin de compte un peu plus consistante : 447 880 d'après le recensement général de 1960-1961, sans que le croît naturel, encore bien faible et jouant sur un court intervalle de temps, rende compte de plus d'une fraction de la différence. Au Congo, il semblerait que la population « puisse être évaluée à environ 820 000 personnes, ce qui représenterait par rapport à l'ancienne évaluation de 750 000 une augmentation de l'ordre de 10 % »[2]. Soit dit en passant, cette « ancienne évaluation » se montait en fait, au 1er janvier 1959, à 784 024 habitants, ce qui réduit l'écart à moins de 5 % (grâce, ici, à la qualité des recensements urbains, déjà effectués en totalité par les soins des statisticiens). Compte tenu du décalage de temps s'élevant à plus d'une année entre les deux chiffres, et d'un accroissement naturel bien supérieur à celui du Gabon, la concordance apparaît cette fois excellente, entre la dernière évaluation globale de source administrative, et les résultats de la première enquête méritant le nom de démographique. Mais les chiffres de la période 1950-1955, alors que la population des villes n'était encore qu'imparfaitement connue, sont davantage sujets à caution. N'exagérons pas cependant les difficultés : si la succession des totaux officiels donnés pour le Gabon et le Congo depuis une trentaine d'années ne reflète à coup sûr que très imparfaitement l'évolution réelle, elle doit tout de même se rapprocher assez de la vérité des faits pour que l'on soit en droit d'en tirer, avec toute la prudence requise, quelques indications de tendance.

---

trop tard ». (Le Lieutenant-Gouverneur du Moyen-Congo, à Messieurs les chefs de Circonscription, circulaire relative à la situation démographique du Moyen-Congo et à l'administration indigène. Instructions pour le recensement de la population indigène. Brazzaville, 15 mai 1931, br. in-8°, 8 p.)

1. Nous avons signalé précédemment l'habitude qu'avaient certains chefs de poste de maintenir les « absents » de longue durée — partis, en fait, dans une bonne proportion, travailler et habiter dans les villes — sur les « monographies » de leur district. Cette habitude, toutefois, n'était pas générale, loin de là, et d'autres administrateurs préféraient au contraire rayer les « absents » de façon automatique au bout d'un certain délai, ou adoptaient à tout le moins une attitude nuancée.

2. *Enquête démographique 1960-1961*, p. 6.

B. — Données concernant les déplacements de population

Comment obtenir, sur ce plan, des éléments d'appréciation chiffrés ? La difficulté est grande, puisque à l'heure actuelle encore « il n'existe aucune méthode, largement pratiquée, qui permette d'être informé des migrations, de connaître les caractéristiques des migrants de telle ou telle région (ou s'y rendant) et de les comparer avec celles des habitants d'une autre région »[1]. Le Gabon ni le Congo n'ont bénéficié d'autre part, jusqu'à aujourd'hui, d'aucune enquête spécialement orientée vers le problème des migrations, du genre de celles qui se sont déroulées dans l'Est et dans l'Ouest Africain[2]. Il faut s'y contenter des documents courants sur la population, en s'efforçant d'en tirer le meilleur parti possible.

Les déplacements traditionnels en groupes constitués, migrations au sens propre du mot, ne s'observent plus depuis longtemps que sous une forme très atténuée : quelques mouvements sporadiques de groupements isolés. Il est relativement facile de détecter ce genre de mouvements, en comparant deux recensements successifs (ou plus éloignés dans le temps) de la même unité administrative. Les deux listes de villages concordent rarement tout à fait : le pointage laisse presque toujours un résidu de noms qui ont disparu dans l'intervalle, tandis que d'autres faisaient leur apparition. Quand il ne s'agit pas purement et simplement d'un changement de dénomination, le désaccord s'explique le plus souvent par la fusion ou la bipartition de certains groupements, ou encore par le déplacement d'une limite administrative. Dans certains cas, cependant, l'attention est attirée sur la migration de villages entiers, d'un canton ou d'un district à l'autre. Ont participé au mouvement, sauf indications contraires, autant de gens que le recensement le plus récent en compte aux lieux d'arrivée. Pâle réplique des glissements ethniques de jadis, ce processus s'est presque entièrement effacé, depuis une trentaine d'années, derrière les mouvements de type individuel, laissant intacte l'armature géographique constituée par les villages.

Ces mouvements doivent être cernés de toute autre façon. Là où les monographies de villages étaient corrigées avec soin, à l'occasion des dénombrements périodiques, rien n'empêchait de compter les départs et les arrivées portées en surcharge depuis leur mise en service. Mais cela n'avait d'intérêt que dans les cas, déjà plus rares, où se trouvaient mentionnés les points de départ et d'aboutissement. Faute de quoi, le départage était impossible entre les déplacements orientés, d'intérêt géographique, et le mouvement compensé des échanges inter-villageois. Nous avons essayé cette méthode, mais n'avons obtenu, le plus souvent, que des indications partielles, intéressantes pourtant dans la mesure où se dessinaient certains courants. De la même façon, les registres de laissez-passer, s'ils laissaient échapper une partie du volume migratoire, semblent en avoir reflété correctement la structure géographique et même la balance. Leur dépouillement renseigne

1. *Problèmes de démographie en Afrique*, 1960, p. 53.
2. Cf. notamment Richards, 1954 ; Rouch, 1956.

en outre sur les variations saisonnières des mouvements enregistrés. La méthode pourrait être reprise aujourd'hui, en dépouillant les minutes des récentes enquêtes démographiques, lesquelles comportaient un certain nombre de questions concernant les déplacements de personnes.

Mais pour une étude générale et systématique des mouvements individuels, force est de recourir aux données indirectes tirées de la composition de la population, par sexes et par tranches d'âges. Comme dans tous les pays d'économie traditionnelle, où le peuplement se ré-ajuste selon les impératifs de l'économie de marché, les jeunes hommes sont les pionniers de l'émigration. On peut donc poser en principe que plus l'appel des villes, des exploitations européennes, et d'une façon générale de tous les points forts de la nouvelle économie, est intense, plus le peuplement résiduel se féminise. Dans la composition par âges de la population villageoise, ponctionnée par l'émigration, un vide se creuse d'autre part au niveau des jeunes hommes non encore mariés ni pleinement intégrés à la société des adultes, et donc plus disponibles que leurs aînés. Le même vide se manifeste du côté des femmes, mais beaucoup moins prononcé, et souvent décalé d'une tranche d'âge ou de deux, vers le bas. Sociologiquement, ces départs féminins correspondent aux quelques jeunes hommes qui émigrent déjà mariés, mais bien davantage à ceux qui reviennent prendre femme au village, après avoir acquis une situation et fait des économies pendant un premier séjour au loin ; il existe également des jeunes filles qui s'en vont seules tenter leur chance ou vivre leur vie, loin de la tutelle familiale. Au point d'aboutissement du mouvement, bien entendu, on note un excédent masculin, et un déséquilibre inverse de la composition par âges, caractérisé par une proportion déficitaire d'enfants d'une part, de vieillards et même simplement d'hommes et de femmes d'âge mûr d'autre part. Quand l'émigration dure depuis un certain temps, le contraste entre le diagramme urbain et celui de la population rurale s'atténue. A moins que les déplacements conservent un caractère purement temporaire, qu'il s'établisse de façon durable un va-et-vient de jeunes gens se rendant en ville avec un objectif précis pour réintégrer après quelques années la société villageoise. Mais au Gabon et au Congo, ce cas est l'exception. Normalement, une proportion appréciable de jeunes citadins immigrés demeurent au point d'aboutissement ; des femmes en nombre croissant viennent les rejoindre. La population des cités et autres centres « extra-coutumiers » vieillit alors progressivement, et se féminise ; les ménages y ont à leur tour des enfants, qui comblent le second groupe de classes déficitaires. En brousse, parallèlement, le creux des jeunes adultes gagne peu à peu vers le haut, cependant qu'apparaissent des classes d'enfants proportionnellement moins nombreuses.

Tel est le schéma. Il apparaît que c'est à la phase initiale des mouvements migratoires modernes que s'opposent le plus fortement la structure d'une population non coutumière et celle de la population rurale qui alimente la migration. A ce stade, il est possible, en examinant la composition des effectifs villageois, d'en tirer des indications relativement précises sur le volume de la ponction qu'ils ont subie. Si, en valeur absolue, les données que l'on obtient ainsi prêtent sans doute à discussion, du moins offrent-elles une base de comparaison solide et très commode entre régions et groupes ethniques inégalement affectés par l'attraction des centres ou des secteurs économiquement forts. A cet égard, le Congo et le Gabon du début des années 1950 offraient des conditions presque idéales. De certaines régions, certes, les gens émigraient depuis longtemps : la basse Likouala–Mossaka et la basse sangha ; le pays bakongo à l'ouest et au sud-ouest de Brazzaville ; la vallée de l'Ogooué ; le Woleu-Ntem. Mais le mouvement ne s'était généralisé qu'après 1940. Même dans les vieux foyers d'émigration, si l'on met à part le cas tout à fait spécial du Woleu-Ntem, il n'y a pas de commune mesure entre le volume des départs entre les deux guerres, et le mouvement qui s'est déclenché par la suite, en deux vagues successives : vers la fin de la deuxième guerre mondiale, et pendant la période d'application du premier plan quadriennal, à partir de 1948. Peu ou prou, tout le Gabon et le Congo ont contribué alors à peupler les villes en rapide expansion, ainsi que les secteurs ruraux vivifiés par des exploitations européennes, ou une grande voie de communication. L'appel des villes, de beaucoup les principaux points d'absorption, a cessé aussi brusquement qu'il avait commencé quelques années plus tôt. Dès 1953, un chômage révélateur se fait jour à Brazzaville : premier signe de la reconversion des investissements, qui avec l'entrée en vigueur du deuxième plan quadriennal se déplacent des centres vers les régions productrices. Ceux

des immigrants qui n'ont pas réussi à trouver un emploi stable réintègrent en partie leurs villages. Les autres, quand ils parviennent à s'accrocher, se marient, ont des enfants. De part et d'autre, dans les villages et aux points d'aboutissement, la situation démographique tend à revenir à la normale. Compte tenu de l'hystérésis qui affecte les recensements de brousse par rapport à la réalité des faits de population, ce sont les documents des années 1950 à 1955 qui, pour un volume d'émigration donné, ont chance de montrer les rapports de sexe et d'âge les plus perturbés. Il devrait être possible, a priori, de s'en servir pour apprécier, sur une base grossièrement quantitative, l'importance relative de la saignée subie depuis la guerre par les différents secteurs ruraux.

Le rapport hommes/femmes peut être établi, district par district, à partir des documents statistiques régulièrement publiés. La carte que nous avons établie sur cette base, pour l'ensemble Gabon-Congo, est déjà pleine d'intérêt, et reflète significativement les déplacements de population qui venaient d'avoir lieu[1]. Mais, pour nos études régionales, il convenait de serrer les faits de plus près, en considérant, à l'intérieur de la catégorie « adultes » des recensements, les tranches d'âges les plus directement affectées par l'émigration. Malheureusement, même les récapitulations par villages disponibles à l'échelon local ne font que la distinction des plus et des moins de dix-huit ans[2]. Le seul moyen d'opérer la discrimination consistait donc à dépouiller individuellement les « monographies », et à dresser les pyramides des âges en fonction des dates de naissance inscrites sur les cahiers. C'est ce que nous avons fait pour la plupart des régions incluses dans les études monographiques, en limitant toutefois ce travail à un certain pourcentage de villages, tirés au sort suivant des règles déterminées[3].

Les pyramides des âges ne permettent pas seulement de détecter et, le cas échéant, de mesurer l'excédent des femmes au niveau des tranches ponctionnées par l'émigration ; elles font ressortir très clairement, par rapport aux enfants et aux adultes des classes plus anciennes, le trou creusé par les départs, sur les deux versants du graphique. Les deux groupes de données se contrôlent et se recoupent dans une certaine mesure. Circonstance heureuse, car on ne saurait se fier entièrement ni aux unes ni aux autres. Les comportements différentiels, liés notamment à l'ethnie et à la distance à parcourir, font qu'un même rapport hommes/femmes n'implique pas nécessairement la même ponction en valeur absolue. Tout dépend, entre autres, du caractère temporaire ou définitif des départs : quand les jeunes hommes retournent au village, au bout de quelques années, remplacés par leurs cadets, les femmes n'ont pas les mêmes raisons de les suivre ou de les rejoindre que lorsqu'ils se fixent pour de bon. De la même façon, le rentrant observé sur les pyramides à la hauteur des adultes jeunes ne donne pas toujours la mesure exacte du prélèvement subi par les communautés rurales. Le déficit en adultes jeunes peut être accentué par un phénomène de « classes creuses », tout à fait indépendant de la ponction migratoire, en relation avec d'anciennes difficultés (recrutements de main-d'œuvre, disette alimentaire) et une baisse momentanée de la fécondité ou du taux de survie des jeunes enfants. Certaines erreurs commises dans la notation des âges peuvent aboutir au même résultat. D'une façon générale, il serait tentant mais dangereux de se fier au rapport numérique entre les dernières classes d'enfants, encore peu entamées par les départs, et les premières tranches d'adultes, qui fournissent les gros contingents d'émigrants. La chute brusque des effectifs qu'entraîne l'émigration aux environs de la vingtième année risque d'apparaître beaucoup mieux sur la pyramide à large base d'une population vigoureusement expansive que sur le graphique aux bords parallèles, ou même divergents, d'un groupement régressif. Pour apprécier l'importance du prélèvement infligé à une population rurale, il convient donc de n'utiliser qu'avec précaution les données tirées de la composition de cette population. A tout le moins faut-il, pour les interpréter correctement, tenir le plus grand compte du contexte démographique et des caractères locaux de l'émigration.

Les difficultés sont moins grandes quand on prend les choses à l'autre bout, en partant

---

1. Voir au chapitre X.
2. La séparation, établie par la suite, entre les adultes et les plus de soixante ans, n'améliore qu'à peine la précision, tant ces derniers sont peu nombreux.
3. Ces pyramides nous aideront, d'autre part, à comparer, à l'arrière-plan de la composition par âges, les tendances du mouvement naturel dans les divers groupes ou ethnies en présence.

des villes et des différents points où s'accumulent les émigrés. La croissance des agglomérations urbaines a été si rapide, au Congo et au Gabon, qu'il y a quelques années encore l'immense majorité de leurs habitants étaient nés en milieu rural. Pour autant que les origines individuelles aient été enregistrées, lors des recensements, il devrait être possible d'établir un tableau assez détaillé donnant la consistance du mouvement migratoire au cours de la période écoulée. Ou du moins de sa résultante, c'est-à-dire de l'excédent net des départs sur les retours. Passons sur une difficulté mineure : le prélèvement opéré après quelques années, sur la masse de ceux qui ont quitté leurs villages, par la mortalité en cours de déplacement ou au lieu d'arrivée. Cette mortalité est faible, car il s'agit surtout d'adultes jeunes, dans un milieu mieux protégé médicalement que leur milieu d'origine. Les centres secondaires — postes administratifs, petits centres commerciaux, villages de gares, agglomérations annexées aux chantiers ou aux exploitations modernes — introduisent un élément plus gênant d'incertitude. Presque toujours nous y avons eu affaire, il y a quelques années, à des dénombrements vieillis, hétérogènes, peu explicites quant à la provenance des habitants. Jusqu'en 1960-1961, date des plus récentes investigations démographiques, les villes seules avaient été passées au crible d'un véritable recensement. Elles recueillent, il est vrai, le gros des émigrés. A partir des fiches mentionnant, pour chaque habitant, le district de naissance et la « race » (ethnie ou sous-ethnie), rien n'empêche de calculer, pour n'importe quel district ou groupe ethnique, le pourcentage des émigrés urbains par rapport à la population restée en place. Nous n'avons eu malheureusement ni le temps ni les moyens de mener à bien ce travail. Mais diverses études peuvent aider aujourd'hui à combler cette lacune. M. Soret a exploité dans ce sens les minutes des recensements administratifs de 1949-1951. L'étude qu'il a consacrée à Brazzaville et Dolisie contient une carte figurant les « Émigrants du Gabon et du Moyen-Congo habitant à Brazzaville et à Dolisie en pour cent de la population actuelle des districts »[1]. Dans les brochures diffusées par le Service Statistique de l'A.E.F. à la suite des recensements exécutés à Poto-Poto et Bacongo en 1955-1956[2], la population se trouve répartie à la fois par ethnies, et par régions d'origine (par districts, pour les originaires de la circonscription administrative du Pool) ; dans chaque série, une ventilation secondaire donne par colonnes le détail des groupes d'âges. En partant de ces données, il est facile de calculer des pourcentages. A Pointe-Noire, le recensement administratif de 1949 contenait déjà de précieuses indications sur l'origine ethnique des habitants. Quant au recensement de 1958, la brochure qui en consigne les résultats répartit la population entre onze grands groupes ethniques (auxquels s'ajoutent douze pays ou secteurs géographiques pour les habitants venus d'ailleurs que du Congo)[3]. D'autres tableaux opèrent une ventilation par « lieu de provenance » à l'intérieur du pays[4]. A son tour le récent recensement démographique de Libreville présente la population africaine classée « selon l'ethnie et la nationalité », ceci afin « d'établir grossièrement l'apport des différentes régions du Gabon et des pays voisins, et leur part dans l'accroissement de la population de Libreville »[5].

Il y a donc beaucoup à tirer des documents concernant les centres, pour remédier à l'insuffisance des informations locales sur l'émigration. On bute cependant sur bien des imprécisions, des ambiguïtés et des lacunes. Prenons les chiffres répartissant les habitants selon l'origine géographique. Il arrive que des « migrants » déclarent être nés dans un certain district, alors que ce district a été démembré depuis leur départ, ou que ses limites ont été remaniées, faisant passer leur ancien village d'une circonscription dans l'autre. Les pourcentages sont alors faussés. Cet inconvénient s'atténue quand on opère à l'échelle des grandes circonscriptions administratives, les « régions » (au Congo, depuis quelques années : préfectures), comme le font les documents publiés par les services statistiques[6]. Mais on a affaire alors, en contrepartie, à des unités géographiques trop

1. Soret, 1954, p. 51.
2. *Recensement et démographie des principales agglomérations africaines d'A.E.F.*, Brazzaville, 1955-1956.
3. *Recensement démographique de Pointe-Noire*, 1958, p. 27-28 et 31.
4. *Ibid.*, p. 85. Un rapport tout récemment diffusé par l'Institut de Recherches Scientifiques au Congo examine beaucoup plus en détail l' « origine de la population » de la même ville, à partir d'un nouveau sondage démographique, exécuté durant le premier semestre de 1962. (Lierdeman, p. 33 à 44.)
5. *Recensement et enquête démographiques. Résultats pour Libreville*, p. 23 et 26-27.
6. Exception faite pour le Pool, dont les originaires ont été ventilés par district dans la publication relative au recensement de Brazzaville opéré en 1955-1956.

vastes et trop hétérogènes pour être réellement significatives. Il faudrait pouvoir reprendre, et reclasser les données de base. Mais il y a plus grave. Pour bien faire, ce n'est pas l'effectif des émigrés qui devrait être comparé, district par district, à celui des ruraux, mais leur effectif accru de celui de leurs enfants (éventuellement petits-enfants, pour les plus anciens émigrés) nés en ville. On aurait ainsi une image beaucoup plus exacte de la ponction réelle dont a souffert le peuplement de brousse. L'indétermination affecte une proportion de moins en moins négligeable des citadins : dès 1955-1956, 26 % des habitants de Poto-Poto étaient nés à Brazzaville, et 38 % de ceux de Bacongo.

Cette considération incite à se rabattre sur les ethnies. La difficulté se trouve alors résolue, en apparence. Les citadins, même quand ils sont nés sur place, se reconnaissent pratiquement tous membres d'une ethnie, ou leurs parents le font pour eux. Ne figurent, comme « non-déclarés », au recensement de 1955-1956 de Poto-Poto, qu'environ 2 600 individus, peu de chose en regard de la population totale, qui s'élevait à près de 60 000 habitants. Mais il n'est pas certain, dans le cas des mariages inter-ethnies, assez nombreux à Poto-Poto et dans d'autres villes, que la répartition des enfants entre les groupes en présence soit statistiquement conforme à leur potentiel de reproduction respectif ; le jeu des coutumes qui attribue les enfants tantôt au groupe du père, tantôt à celui de la mère, l'inégale proportion des hommes et des femmes dans les différents groupements d'immigrés, l'attraction des ethnies fortes, enfin, ont sûrement suscité des distorsions. Négligeons-les cependant. On retombe alors sur un inconvénient déjà signalé à propos des régions administratives : les principales ethnies ont une aire géographique étalée sur plusieurs districts, et même sur des régions différentes. Elles dessinent une trame trop lâche, où risquent de se fondre, au sein de moyennes indifférenciées, un bon nombre de contrastes. Sous la forme où les recensements se présentent, dans les publications, cet inconvénient s'accuse encore dans la mesure où des ethnies voisines ont été réunies. Ni les Likouba des « Lagunes » de la région de Mossaka, par exemple, ni les Kouyou de la Likouala-Mossaka ne figurent sur la liste des ethnies cataloguées dans les tableaux du recensement de 1955-1956 des cités de Brazzaville ; il est vraisemblable que les premiers ont été adjoints aux Likouala de la même région, les seconds aux Mbochi qui sont leurs proches parents ethniques. Ces fusions de groupes relativement importants n'empêchent pas la même liste de faire place à une série d'ethnies minuscules, dont certaines font double emploi entre elles. La localisation précise, à laquelle se prêtent ces groupes mineurs, n'est malheureusement qu'un avantage illusoire. Davantage que pour les grandes ethnies, leurs représentants en ville sont exposés à perdre leur spécificité, en se rattachant, ou en laissant leurs enfants se rattacher à des groupes plus nombreux et plus attractifs. Nous sommes en effet à une époque où s'ébauche, autour de quelques pôles de dynamisme ethnique et géographique, un regroupement des prétendues « races », longtemps figées sous l'influence administrative, après avoir été quelquefois créées presque de toutes pièces lors des premiers contacts coloniaux[1]. Cette concentration ethnique est naturellement plus avancée en milieu urbain que dans les districts ruraux. Le phénomène est particulièrement net à l'intérieur du grand groupe kongo, dont un élément constitutif, les Balali, mord en ville sur les deux autres, Bassoundi et Bacongo.

Ni sur les ethnies, ni sur le lieu de naissance déclaré par les émigrés, l'on ne saurait par conséquent faire fond entièrement pour évaluer, avec la précision numérique et le détail géographique souhaitables, les pertes infligées au peuplement rural par l'émigration. On ne peut espérer, du côté des recensements urbains, que des recoupements, utiles certes mais non décisifs. Ajoutons encore, au passif de leur utilisation, une difficulté de principe, qui surgit quel que soit le cadre de référence, ethnies ou circonscriptions administratives : jusqu'à quel point est-il légitime d'établir une relation chiffrée entre un groupe de citadins, dont quelques-uns sont installés depuis vingt-cinq ou trente ans, et la population rurale correspondante, alors que les deux contingents subissent des influences très différentes, que les sexes et les âges y sont dans de tout autres proportions, et qu'ils ont par conséquent toutes les chances de n'avoir pas évolué parallèlement sur le plan du mouvement naturel ? C'est, dans une certaine mesure, supposer comparables des éléments qui ont rapidement cessé de l'être.

1. Voir p. 160 à 162.

C. — Données sur le « mouvement naturel »

Abstraction faite du bilan brut des échanges migratoires, il est essentiel de pouvoir détecter, et éventuellement mesurer, l'accroissement ou la diminution des populations incluses dans le champ d'études. Bilan brut, car il est bien connu que les migrations, indépendamment d'une addition ou d'une soustraction immédiates, interfèrent de différentes façons avec le comportement démographique. Ne fût-ce que par le déséquilibre de composition qui résulte d'un prélèvement ou d'une addition affectant sélectivement l'un des deux sexes ou certains groupes d'âges. Considérant donc l'évolution en vase clos d'une population ou d'un groupe de populations, il est clair que notre point de vue de géographe ne saurait être celui de la démographie. Le mouvement naturel ne nous intéresse pas en lui-même, ni par les perspectives qu'il ouvre sur les mécanismes intimes qui entraînent les totaux, immédiatement ou à la longue, dans le sens positif ou négatif. Nous n'avons à nous soucier ni de classer les groupes par rapport à une typologie des comportements, ni de rechercher, derrière la façade que constitue le bilan actuel des naissances et des décès, les facteurs susceptibles de modifier ce bilan à échéance plus ou moins lointaine. Nos objectifs sont plus modestes. Il s'agit d'abord d'expliquer les changements qui, dans un passé proche ou reculé, ont affecté la densité de population, en opérant l'indispensable discrimination entre mouvement naturel et bilan migratoire. A cet égard, derrière la causalité au premier degré qui réside dans un éventuel excédent des naissances ou des décès, il est indispensable, il faut essayer à tout le moins de remonter jusqu'aux causes secondes, c'est-à-dire à la mortalité et à la fécondité. A un tout autre point de vue, mais toujours dans un esprit géographique, la même catégorie de faits démographiques doit être envisagée également à titre de conséquence, en tant que s'y manifeste l'influence du milieu. Dans la mesure donc où, soit dans la fécondité, soit dans la mortalité, apparaîtront d'un lieu à l'autre des différences significatives, nous aurons à trancher le dilemme suivant : le trait particulier observé ici ou là doit-il être rapporté à des faits enracinés dans le sol, le climat, la végétation, les complexes pathogènes locaux, ou dépend-il au contraire du groupe humain, dans sa spécificité ethnique ou anthropologique ? Bien entendu, la réponse risque de n'être pas simple, tant les deux séries de faits ont tendance à entrer en combinaison : le milieu pourra n'être pas directement responsable, ni le groupe humain, mais le milieu occupé et exploité d'une certaine façon, qui supposait un choix. Nous avons tenu d'emblée à préciser notre position, délicate puisque, sans aucunement prétendre faire œuvre de démographe, nous devrons faire entrer dans nos raisonnements des faits démographiques. Aussi bien les discussions que l'on trouvera dans nos monographies régionales ne prétendent pas se substituer à des recherches que d'autres seraient mieux qualifiés pour entreprendre. Mais précisément, à de rares exceptions près qui seront pour nous de précieux repères, ces recherches n'ont pas été faites, et mieux valait une approche grossière et critiquable qu'un terrain laissé totalement en friche[1].

1. Notre démarche n'est du reste pas entièrement isolée. L'étude déjà citée de Pierre Clément, consacrée aux populations du Mbomou (CLÉMENT, 1957, p. 10 et 11), procède du même esprit. Citons les lignes par lesquelles se terminent les pages critiques de son introduction : « Le traitement et la comparaison de résultats obtenus

Nous avons dit plus haut qu'il n'y avait pas d'état civil exploitable, vers 1950-1955, au Gabon et au Congo, ni aucun enregistrement, même a posteriori, des naissances et des décès, dans des formes dignes de confiance. Les renseignements étaient incomplets, ou se rapportaient à une période mal délimitée. Il ne pouvait donc être question de calculer, par la méthode directe habituelle, des taux de mortalité, de natalité ou de fécondité. Les rares auteurs qui se sont risqués à le faire ont procédé d'abord, en personne, à une enquête approfondie sur le terrain, et ne se sont attaqués qu'à des groupes numériquement modestes ; les chiffres obtenus sont assortis de réserves, et ne se prêtent à aucune extrapolation à des ensembles plus vastes. A fortiori était-il exclu de pouvoir établir, fût-ce de façon très grossière, à partir des documents disponibles à la fin de la période coloniale, les divers taux de reproduction et indices prévisionnels. A moins d'aller recueillir soi-même les éléments indispensables, comme a fait J. Crocquevieille, et lui seul à notre connaissance.

Sauf à entreprendre une recherche longue et difficile, limitée de surcroît à un objectif géographique de faible dimension, force était donc de se rabattre sur des procédés indirects d'appréciation. Pour savoir de quel côté penche (ou a penché dans un passé récent) la balance démographique, l'évolution des effectifs globaux d'une population, saisie à travers la série des recensements, offre à première vue un point de départ commode. Si l'évolution s'est faite en milieu fermé, pas de difficulté, effectivement. Mais dans le cas contraire, il faut que soit connu avec un minimum de précision le solde des échanges migratoires entre le groupe considéré et l'extérieur. Or en l'état de la documentation disponible il y a quelques années, cette exigence pouvait rarement être satisfaite. Dans la mesure où elle s'intéressait à ces problèmes, l'administration coloniale aurait eu plutôt tendance à faire l'opération inverse, consistant à déduire le bilan migratoire de la variation des effectifs, compte tenu du mouvement naturel, évalué de façon indépendante.

Jusqu'à un certain point, et en acceptant de prendre du recul, le mouvement naturel d'une population peut être apprécié à l'aide d'une technique purement sociologique. La méthode a été expérimentée en Afrique centrale par un chercheur belge, soucieux de repérer l'origine de la crise démographique dont souffrent les Mongo de la « Cuvette centrale »[1]. Les Mongo ont une organisation « patriarcale », à base de « familles classificatoires descendant chacune d'un ancêtre fondateur du groupe », de sorte que « la descendance totale d'un fondateur de groupe doit donner l'image exacte de l'évolution démographique de ce groupe ». Tel est le principe directeur, partant duquel l'auteur s'est mis en devoir de rechercher, dans un certain nombre de lignages, « le nombre total de leurs membres dans chaque génération, depuis le fondateur jusqu'à la génération actuelle d'enfants ». Les renseignements obtenus, pour les cinq dernières générations, ont été « nombreux, concordants et convaincants ». Dans certains cas, l'enquête s'est poursuivie, à travers la descendance en ligne féminine, « dans tous les groupes alliés du clan ». Moyennant quoi, le chercheur a réussi à localiser « le fléchissement démographique... à la troisième génération » (en remontant), celle qui vivait à l'époque de l'occupation du pays par les Belges. Si intéressante que soit l'idée consistant à sonder le passé démographique par le moyen d'une enquête généalogique, elle se prête mal à une application en grand. Qu'une formation d'ethnologue soit nécessaire, cela à soi seul ne paraît pas rédhibitoire : à bien réfléchir, quelle que soit la technique utilisée, il n'y a pas de recherche possible, sur de petits groupes étudiés en profondeur, dans les conditions de l'Afrique tropicale, sans un bagage équivalent. L'obstacle est dans le temps et le soin requis pour démêler les fils généalogiques. Même sur le plan théorique, la méthode n'est pas exempte de reproches. Lorsque la génération du dessus

au moyen de méthodes scientifiques éprouvées et semblables par des enquêteurs à la fois animés du même esprit de recherche et pénétrés de l'utilité de leur tâche eussent été de loin plus aisés et plus fructueux que les manipulations et confrontations laborieuses auxquelles nous avons été le plus souvent contraint de nous livrer et au terme desquelles nous ne pouvons souvent présenter que des approximations, des ordres de grandeur et, dans les cas les plus favorables, qu'indiquer des tendances.

» Nous sommes, certes, pleinement conscient de l'imperfection de notre travail, mais nous ne sommes pas sûr qu'il eût été possible de faire beaucoup mieux avec les matériaux que nous avions entre les mains et dont nous avons souligné la qualité. Même s'il n'aboutit qu'à faciliter la démarche future de ceux que la conjoncture démographique dans les territoires africains préoccupe ou occupe, en leur évitant de fastidieuses recherches et leur offrant une somme et un nouveau point de départ, nous estimerons n'avoir pas dépensé vainement temps et peine ».

1. BOELAERT, *La situation démographique des Nkundo-Mongo.*

se révèle mieux fournie que la suivante, il est légitime de conclure à une diminution de la population. Mais dans le cas contraire, quand les effectifs s'amenuisent à mesure qu'on remonte le temps, comment savoir si ce n'est pas simplement à cause des défaillances de la mémoire collective ? Les collatéraux en particulier, quand ils n'ont pas laissé de descendance, risquent d'être vite oubliés.

A l'échelle régionale de nos recherches, et avec le genre de documents dont nous disposions, il ne pouvait être question d'apprécier le mouvement naturel que par le biais de la composition par âges des populations. Même sous la forme simplifiée qu'ils prennent dans les publications statistiques, les dénombrements les plus frustes comportent à tout le moins des totaux séparés pour les adultes et les enfants. D'une proportion élevée de jeunes par rapport aux adultes, il est tentant de conclure à une population qui augmente, et inversement. C'est dans cet esprit, comme test de vitalité démographique, que les médecins des grands services d'assistance de l'ancienne A.E.F. calculaient systématiquement des « taux de population enfantine ». Pareillement, tous les administrateurs coloniaux intéressés à ces problèmes faisaient fond sur les pourcentages d'enfants. Avaient-ils tort ? Sans aucun doute, si l'on considère les choses en toute rigueur, dans une perspective de démographie générale. Le reproche constamment fait, et à juste titre, par les spécialistes, à cette façon de raisonner, est qu'elle néglige le jeu indépendant de la mortalité différentielle. Il est clair qu'une certaine proportion d'enfants n'a pas du tout une signification identique suivant qu'entre les divers âges qui s'échelonnent jusqu'à quinze ou dix-huit ans et constituent globalement l'effectif « enfants », et celui où les adultes cessent d'être féconds, le déchet est faible, moyen ou important[1]. Assortis d'une mortalité de type africain ou sud-asiatique, les proportions de jeunes observées à l'heure actuelle dans des pays comme la France ou l'Italie, entraîneraient le pronostic d'une population déclinante ou au mieux stationnaire. Réciproquement, les taux d'enfants observés dans certains groupes africains indiscutablement déclinants pourraient être de bon augure dans une population européenne à mortalité très basse.

Au Gabon et au Congo pourtant, l'expérience montre une relation, grossière mais assez constante, entre la tendance effectivement constatée à l'accroissement ou à la diminution de la population, et sa composition par grandes catégories d'âges. Le fait ne s'explique qu'à condition d'admettre que, dans l'environnement géographique assez homogène de l'Afrique centrale, la mortalité par âges varie assez faiblement d'un groupe humain à l'autre. Le peu d'informations sûres que nous ayons sur celle-ci n'est pas en désaccord avec une pareille supposition[2]. Les villes

---

1. C'est en somme la mise en garde que l'on trouve sous la plume de KUCZYNSKI, dans le passage suivant : « It has become an universal habit to use the ratio of children to adults as a gauge of fertility, mortality, or population prowth. Although a brief glance at a few life tables shows that this ratio may be extremely low or extremely high in a stationary population, it has become an axiom for most authors of colonial reports, that a high ratio of children to adults is a proof that the population is increasing rapidly, and that a low ratio is a proof of declining population ». (KUCZYNSKI, *Population Movements*, cité par BOELAERT, *La situation démographique des Nkundo-Mongo*.)

2. Au Gabon, d'après la récente enquête démographique, les taux de natalité des cinq grandes régions ayant servi de cadre aux recherches s'échelonnent de 28 à 42 ; les taux de mortalité, de 28 à 34 seulement. Le fait que ces taux s'appliquent à des populations dont la structure par âge n'est pas exactement la même diminue sans doute quelque peu la portée de la constatation. Mais elle a été faite également, et avec davantage de précision, par les démographes qui ont exploité les résultats des enquêtes de 1959 et 1960 dans la République Centrafricaine : « Avec des *taux de mortalité sensiblement du même ordre* (26-27 °/₀₀), et des taux de natalité au contraire très différents (Centre : 39 °/₀₀ ; Ouest : 54 °/₀₀) les deux grandes zones étudiées présentent des taux d'accroissement annuel fort dissemblables. D'une strate à l'autre (à l'intérieur de ces zones), la même constatation se retrouve : *stabilité à peu près générale du taux de mortalité* (de 25 à 30 °/₀₀), liée à une assez grande variabilité du taux de natalité (de 35 pour la strate III à 60 °/₀₀ pour la strate II de l'Ouest) ». (*Données de base sur la situation démographique*,1961, p. 37.) Des recherches récentes, consacrées à la pointe septentrionale du Cameroun, y ont révélé une situation radicalement différente : d'un groupe ethnique à l'autre, la mortalité varie à tel point, jusqu'à cinq ans, que la « vie médiane » des individus (âge auquel une génération se trouve réduite de moitié) va de quatre (Kapsiki) à cinquante ans (Foulbé), et leur « vie moyenne » (espérance de vie à la naissance) de dix-sept à quarante-deux ans. Mais les conditions géographiques et humaines sont ici à l'opposé de la relative homogénéité qui règne à l'intérieur de l'espace Gabon-Congo : milieux naturels fortement contrastés ; densité de population allant de moins de 5 à plus de 200 habitants au kilomètre carré ; grande diversité des systèmes de production et des régimes alimentaires (certaines populations sont bien nourries, d'autres en état de disette et de malnutrition chroniques) ; coexistence de l'islam et des formes les plus anciennes de la civilisation africaine ; haut degré de particularisme et d'isolement des groupes montagnards ; emprise très inégale de l'économie monétaire et du monde moderne. (PODLEWSKI, 1964.)

sont à mettre à part, bien entendu, car mode de vie et protection médicale s'y conjuguent pour allonger la durée de l'existence. Il en va probablement de même, mais depuis peu d'années, des quelques rares secteurs ruraux où s'amorce un processus de développement. A ces restrictions près, et en l'absence de données plus sûres, il n'apparaît donc pas d'une imprudence excessive de tabler sur la proportion des enfants pour se faire une idée, évidemment très sommaire et approximative, de la vitalité d'un groupe centrafricain.

Appliqué à des comparaisons, le procédé se légitime d'autant mieux que d'une ethnie à la voisine, souvent même entre les fractions constitutives d'une ethnie, le rapport enfants/adultes révèle d'extraordinaires variations. L'étude, ancienne déjà, du médecin général Le Dentu opposait les 29,1 % du Gabon aux 40,75 % de l'Oubangui-Chari d'alors[1] ; à l'intérieur du bloc Gabon-Congo, les 19,34 % des groupes forestiers gabonais regroupés sous le nom de « Shaké » aux 45,8 % des « M'Ba » du sud de l'ancien Moyen-Congo (Bakongo au sens large). En 1959, on comptait officiellement 51,9 % de « moins de dix-huit ans » dans le district congolais de Boko, peuplé de Bakongo, et 17,4 % seulement dans le district gabonais de Kango, peuplé de Fang. Avec une définition légèrement plus restrictive des « enfants », le record des chiffres bas est atteint par les Bakota de Franceville, chez lesquels les médecins n'ont recensé il y a quelques années que 14,4 % de garçons et filles de zéro à quatorze ans. Quelques villages Fang des districts de Kango, Cocobeach et Mitzic, et d'autres, peuplés de Bakota, dans une série de districts limitrophes de la frontière Gabon-Congo, se composent presque exclusivement d'adultes. Ceux des Likouala, en bordure de la rivière du même nom, dans le centre-nord du Congo, ne valent guère mieux. Même en s'en tenant à des unités d'une certaine consistance numérique, les variations sont de l'ordre du simple au triple. Pareils contrastes ne s'observent pas simplement à l'échelle du pays mais parfois aussi, à peine atténués, dans le cadre plus restreint de la région, voire du district administratif, pour autant qu'y cohabitent des groupes fortement différenciés par leur origine, leur genre de vie et leur comportement social. Dans la basse Ngounyé, pour ne prendre qu'un exemple, les Bapounou des lisières de la savane tranchent fortement, avec leurs villages grouillant d'enfants rieurs, sur des voisins forestiers à large prédominance d'adultes. Comment ne pas voir, dans ces oppositions, en même temps que le reflet de « l'extrême variabilité dans les situations démographiques régionales »[2], le meilleur moyen de détecter et localiser les comportements différentiels ?

Ce point de vue s'impose avec tant de force qu'on le voit transparaître jusque dans des publications statistiques, peu suspectes de laxisme à l'égard des chiffres[3]. Aussi recourrons-nous sans hésiter au critère du nombre des enfants, là où se manifesteront des contrastes assez nets pour rendre vraisemblable, durant la période en cours tout au moins, une évolution divergente de deux ou plusieurs populations. En présence du peuplement très inégalement dense que révéleront nos cartes de densité, ce sera pour nous un moyen approximatif mais commode de vérifier dans quelle mesure les différences observées peuvent s'expliquer par la croissance ou la diminution *relatives* de tel groupe par rapport à tel autre.

Mais est-il permis d'aller plus loin et, des chiffres relatifs aux enfants, déduire des indications *dans l'absolu* sur la balance démographique d'une population ? D'en inférer la progression, la régression ou la stagnation dans le passé immédiat ? La composition par âges montre de telles disparités entre ethnies ou fractions d'ethnies qu'on serait tenté de répondre par l'affirmative, quand les enfants sont particulièrement nombreux, ou qu'il y en a très peu. A moins de 25 % d'enfants, situation fréquemment observée au Gabon et dans le nord du Congo, les recoupements que l'on obtient en comparant les recensements successifs rendent la régression extrêmement probable (dans les conditions qui ont régné jusque vers 1950). Au-dessus de 40 %, le diagnostic inverse semble fondé. Mais une prudence extrême s'impose dans l'intervalle de ces deux valeurs : tout

1. Le Dentu, 1938.
2. Van Riel et Allard, 1953, p. 38.
3. Cf. dans les « résultats définitifs » du recensement de Pointe-Noire ce commentaire à un tableau donnant « pour chaque groupe ethnique la répartition en grands groupes d'âges » : « les races *les plus prolifiques* sont celles de la région du Nigéria-Ghana, et pour le Congo, les Babembé et les Balali... Sur un ensemble de vingt-trois groupes ethniques, neuf ont un *pourcentage d'enfants* supérieur à la moyenne de la ville ». (*Recensement démographique de Pointe-Noire*, 1958, p. 30.)

dépend alors des autres éléments d'appréciation éventuellement disponibles. C'est du reste pour les situations moyennes que la tendance risque le plus de se renverser : réaction à une baisse d'origine médicale de la mortalité, à un déséquilibre de la sex-ratio ou de la composition par âges consécutif à l'émigration, ou encore à une modification des comportements sociaux. L'opinion que nous soutenons ici, à savoir que pour une population n'ayant pas fait l'objet d'une enquête démographique approfondie, il est possible faute de mieux de tirer parti même d'indications aussi sommaires que le rapport enfants/adultes, a reçu droit de cité avec un article paru il y a peu d'années[1]. Les calculs et les exemples de W. F. Wertheim montrent en effet la relation systématique qui, dans le monde insulaire asiatique, unit fractions d'enfants supérieures à 40 %, taux de natalité supérieurs à 45 % et accroissement naturel plus ou moins rapide. Son raisonnement apparaît transposable à l'Afrique.

Au Congo ex-belge, les auteurs et les services administratifs spécialisés employaient, aux mêmes fins de « test » démographique, le taux plus spécifique, et à peine moins facile à calculer, constitué par le rapport des enfants des deux sexes aux femmes en âge de procréer. Ainsi élimine-t-on la portion masculine de la population adulte, davantage affectée par les mouvements migratoires, et qui introduit dans l'affaire un paramètre indépendant[2]. Le rapport est exprimé en nombre d'enfants pour cent femmes, fraction dont le numérateur seul est conservé, sous le nom, qui prête à confusion, d' « indice démographique ». Étaient prises en considération, en tant que « femmes adultes », toutes celles d'âge compris entre quinze et quarante-cinq ans. Ces limites encadrent à peu près correctement la période de fécondité. A l'aide de l'indice enfants/femmes, et compte tenu des possibilités de recoupement dont ils disposaient, un certain nombre de chercheurs belges ont pensé pouvoir apprécier, en première approximation, l'évolution d'une population bantou congolaise : « Le minimum de 130 enfants pour 100 femmes est généralement admis pour qu'un groupement... soit considéré comme n'étant pas en régression démographique ; mais le taux de 150 enfants pour 100 femmes est tenu comme minimum pour qu'un groupement soit considéré comme étant en progrès »[3]. Au seuil supérieur correspondrait « une natalité d'environ 4,25 »[4]. Certaines divergences d'interprétation se font jour toutefois, et la proportion de 130 enfants pour 100 femmes est parfois donnée comme la composition normale d'un groupement sain. Cette proportion équivaudrait à peu près, dans une population point trop affaiblie par l'émigration masculine, à la composition suivante : « 6 % de vieillards, 54 % d'adultes et 40 % d'enfants »[5]. L'application de l'indice belge aux populations de l'ancienne A.E.F. a été tentée, par un médecin, avec des résultats intéressants, synthétisés sous la forme d'une carte, qui met en valeur des contrastes de grand intérêt géographique[6]. Au Congo et au Gabon, les statistiques prolongent jusqu'à soixante ans la catégorie « adultes », et la distinction entre « vieillards » et « adultes » n'y est d'ailleurs faite que depuis peu d'années. C'est pourquoi le travail du docteur Lotte, pour éliminer les femmes de plus de quarante-cinq ans, opère sur des effectifs féminins diminués systématiquement de 7 %. Par contre les « enfants » des statistiques utilisées sont assimilés aux « moins de quinze ans » des auteurs belges, bien que la coupure soit fixée en principe à dix-huit ans. L'inconvénient, en fait, est minime, car les statistiques d'il y a quelques années dérivaient, nous l'avons vu, de dénombrements opérés sans grand souci de se conformer à la limite des dix-huit ans, nouvellement instituée, et d'intérêt purement fiscal.

Guère plus que le « taux de population enfantine » précédemment utilisé par les médecins d'A.E.F., les chiffres obtenus ne peuvent prétendre à la rigueur des taux de fécondité et de

---

1. Wertheim, 1954, p. 655-674.
2. Ou même franchement perturbateur : quand le déficit masculin traduit l'éloignement prolongé ou l'émigration définitive des jeunes hommes, la proportion des enfants augmente temporairement sans que la situation démographique s'améliore, bien au contraire, dans une société déséquilibrée par l'absence des éléments les plus actifs et de plus forte vitalité. Cette distorsion enlève alors beaucoup de sa signification au rapport enfants/adultes.
3. Paradis, 1947.
4. Houet, 1948.
5. Boelaert, *La situation démographique des Nkundo-Mongo*.
6. Lotte, 1953.

reproduction. Étroitement liée à la table de survie, leur interprétation demeure « strictement empirique », adaptée aux « seules populations de l'Afrique centrale à un moment donné » de son évolution. En ce qui nous concerne, nous nous garderons de demander à ces indices davantage que des indications de tendance, et pour la seule période immédiatement antérieure aux recensements utilisés ; il ne sera pas question, en particulier, de leur accorder une valeur prévisionnelle d'ailleurs sans intérêt pour notre propos. Dans ces limites, il est permis d'espérer des résultats intéressants d'une comparaison entre la carte des densités de population et les variations du rapport enfants /femmes adultes. Les démographes n'admettent-ils pas qu'à « défaut des données sur les naissances récentes ou sur les enfants mis au monde, indispensables pour parvenir au calcul, même indirect, des taux caractéristiques de la fécondité, son niveau puisse être apprécié, de manière approximative, à l'aide des données sur la structure par âge et par sexe de la population »[1] ?

Pour le détail des comparaisons régionales et ethniques, il sera fait appel aussi, dans le cours de ce travail, aux classiques pyramides d'âge, échelonnées de cinq en cinq ans. Nous en avons établi systématiquement pour un grand nombre de villages, directement à partir des dates de naissance portées sur les monographies de recensement. Rarement les personnes inscrites sans mention d'âge ont été assez nombreuses pour compromettre la signification de la pyramide. L'intérêt de ces graphiques est de synthétiser sous une forme concrète, l'ensemble des données relatives à la composition par sexe et par âge. Ils sont utiles pour nuancer l'impression produite par les indices numériques, et en préciser la portée. C'est à ce titre qu'ils figurent dans les récentes publications des services statistiques. Au Gabon, plus particulièrement, à la suite du recensement général de 1960-1961, une pyramide unique a pu être établie pour toute la population du pays, dont on nous dit qu'elle est « caractéristique d'une population à faible accroissement résultant moins d'un taux de mortalité élevé que d'un taux de natalité relativement faible »[2].

Il reste à parler des enquêtes démographiques de ces dernières années, et de la contribution qu'elles apportent à la connaissance du mouvement naturel. Nous avons dit déjà comment, faute d'un enregistrement continu — et généralisé — des naissances et des décès, il avait fallu recourir à des modes de calcul indirects, et approchés, pour déterminer la fécondité, la mortalité et les taux dérivés. Il n'empêche que, pour la première fois, des résultats que l'on peut considérer comme sûrs ont été obtenus dans ce domaine. Indépendamment de leur intérêt propre, de la lumière qu'ils projettent sur les perspectives démographiques des pays étudiés, les chiffres produits peuvent aider à vérifier le bien-fondé des indications basées sur la documentation médicale et administrative. Sur deux points essentiels, une confirmation se trouve, en fait, apportée à ce que l'on croyait connaître. D'abord en ce qui concerne la variété des situations démographiques d'un secteur géographique à un autre (ou d'une ethnie à la voisine). C'est ainsi que, dans le « Centre-Oubangui », le taux net de reproduction calculé à la suite de l'enquête varie de 0,96 dans la « strate fleuve » (englobant notamment les Nzakara et Langba), à 1,04 dans la « strate Banda » et 1,7 dans la « strate Mandjia », confirmant, en ce qui concerne les deux derniers groupes, un contraste depuis longtemps repéré[3]. Au Gabon, ont été mises en évidence, dans la « fécondité passée », des différences allant de 1,2 (Bassin de l'Ogooué) à 1,9 (Woleu-Ntem), et qui rejoignent en la précisant la gradation empiriquement reconnue[4]. Et voici maintenant le second point : la tendance régressive de certaines populations, affirmée par les administrateurs et les médecins, a été effectivement prouvée par les enquêtes démographiques. « Alors que dans certaines régions », rapporte le statisticien Romaniuk, à la suite de la grande enquête lancée en 1955 dans l'ancien Congo belge, « on est aux prises avec

1. R. Blanc, à qui cette citation est empruntée, envisage en particulier, « comme approche du taux de reproduction », le rapport des « enfants de moins de cinq ans » aux « femmes de quinze à quarante-neuf ans » ; un tel indice, qui serre sans doute la réalité démographique de plus près que celui qui prend en considération les enfants jusqu'à quinze ans, ne peut malheureusement être calculé, comme ce dernier, à l'aide des données courantes, figurant sur la couverture des « monographies » et dans les récapitulations de source administrative. (Blanc, 1962, p. 192-193.)

2. « La pyramide des âges de la population domiciliée au Gabon », *Bull. Mens. Stat. de la Rép. Gabonaise*, 4e année, nº 40, juil. 1962, p. 145-147.

3. *Enquête démographique Centre-Oubangui 1959*, p. 59, 71 et 83.

4. *Recensement et enquête démographiques 1960-1961*, p. 17.

un phénomène d'accroissement démographique si rapide qu'il frise la surpopulation, dans d'autres districts (Tshuapa, Haut et Bas-Uele), on assiste à un processus de dénatalité... »[1]. Au Gabon, du temps de la colonisation, les autorités s'étaient montrées souvent préoccupées d'une évolution démographique qui leur semblait inquiétante. Les chiffres obtenus par les statisticiens sont loin de contredire cette impression, tirée de la documentation traditionnelle : « ... conformément à une opinion assez largement répandue, la population gabonaise aurait pu connaître », nous dit-on, « dans un passé récent, une stagnation, voire même une certaine réduction de ses effectifs globaux »[2]. Ces recoupements sont d'un grand intérêt. Mais, dans la forme où elles sont livrées, les données sur le mouvement naturel ne se laissent guère exploiter à l'échelle régionale de nos enquêtes. A la seule exception du Woleu-Ntem, les strates ne coïncident pas avec notre découpage de l'espace, et la plupart sont de toute façon trop vastes. Il faudrait pouvoir reprendre les résultats locaux, et les regrouper autrement ; mais le principe même du sondage, on l'a dit plus haut à propos du Congo, rend les chiffres difficilement utilisables en dessous d'un certain volume de population échantillonnée, et donc d'une certaine dimension du cadre géographique.

1. Romaniuk, 1959 [2], p. 1.
2. *Recensement et enquête démographiques 1960-1961*, p. 32.

Les villages gabonais à la veille de la dernière guerre. Carte préparée par R. Delarozière et Y. Thierry (O.R.S.C., 1944).

CHAPITRE II

LA RÉPARTITION DES HABITANTS

Notre étude part d'une constatation fondamentale : le sous-peuplement de la part de l'Afrique comprise entre la côte atlantique et le cours nord-sud du Congo. Autour de cette donnée centrale, par elle-même d'une grande simplicité, les enchaînements géographiques se nouent en un écheveau tellement embrouillé qu'il était exclu de s'y attaquer de front, par une analyse globale. C'est pourquoi nous avons choisi, pour mener nos recherches et en exposer les résultats, la technique des « échantillons régionaux ». Mais une « approche » locale, et donc partielle, du problème ne prend son relief et sa pleine signification que par rapport à la situation d'ensemble. Pour indiquer la place de chaque échantillon dans le tableau général, pour fixer sans ambiguïté sa valeur plus ou moins représentative, son caractère de norme ou d'exception, il importait de matérialiser les faits essentiels sous la forme de cartes couvrant la totalité du champ d'étude, c'est-à-dire le Gabon et le Congo.

I

LES TECHNIQUES DE REPRÉSENTATION

Nous disposons, par bonheur, d'un excellent fond de carte : les quatre feuilles au 1 000 000e publiées, selon les normes de l'O.A.C.I., par l'Institut Géographique National, à partir de 1949 (Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso, Yaoundé). Mais comment, sur ce fond, représenter la population ? D'une manière générale, on a le choix entre deux principes de figuration, totalement différents. Les habitants peuvent être représentés par des points affectés d'une valeur numérique précise, et placés sur la carte, dans la mesure du possible, à l'endroit même où les gens résident[1]. Ce mode de représentation a pour principal mérite d'exprimer la manière dont se distribuent les unités élémentaires du peuplement, de montrer si le semis en est régulier, uniforme, ou s'il s'ordonne selon des lignes privilégiées. Il est possible, en outre, de varier la grosseur des points en fonction de la population de ces unités, de façon à faire ressortir le degré d'agglomération ou de dispersion de l'habitat. Les cartes de localisation par points permettent de compter les habitants qui vivent à l'intérieur d'un espace donné, ou le long d'un axe. Elles donnent l'image fidèle de la répartition de la population sur l'étendue représentée, mais sous une forme purement visuelle. Une analyse précise doit se fonder sur un tout autre genre de cartes : les cartes de densité, où le rapport des hommes à la surface s'exprime par des chiffres autorisant un travail rigoureux de classement et de comparaison. Aucune information n'est livrée, en revanche, par ce deuxième type de documents, sur le semis du peuplement, le détail de l'implantation des cellules habitées.

Aussi inaptes l'une que l'autre à épuiser la réalité, les deux sortes de cartes sont complémentaires : elles se recoupent et s'éclairent mutuellement. De plus, avantage non négligeable, une carte de répartition par points aide grandement à établir une carte de densité d'un type quelconque. Notre travail, enfin, prolongera utilement, en direction de l'ouest, les cartes dressées par P. Gourou et R. E. de Smet, respectivement, dans le cadre de l'*Atlas Général du Congo*. Ces cartes combinent en effet, comme les nôtres, pour la « Province de l'Équateur » de l'ancien Congo belge d'une part, la « Province orientale » d'autre part, les représentations de la densité par plages, et de la « localisation de la population » par points[2]. La carte de localisation que l'on trouvera dans cet ouvrage, comme celles qui ont été récemment publiées en Belgique, figure les habitants par des points valant uniformément cent habitants. Quant aux cartes de densité — car il y en a deux, basées sur des principes opposés — tout en utilisant à peu de chose près les mêmes paliers que la carte

1. Les points peuvent être également utilisés pour répartir sur toute la surface d'une circonscription administrative, d'une façon homogène, une population dont l'effectif global est connu, mais dont on ignore la répartition fine. On trouvera une carte de ce genre, établie sur la base du « district » administratif, pour toute l'ancienne A.E.F., par le Service Statistique de Brazzaville, dans l'*Encyclopédie de la France d'Outre-Mer*, volume A.E.F., p. 97. Un pareil figuré additionne les inconvénients de la carte par points (purement descriptive) et de la carte de densité (population obligatoirement étalée).

2. Gourou, 1960 ; De Smet, 1962.

de P. Gourou, ce qui facilitera les comparaisons, elles ont été élaborées selon d'autres méthodes, mieux adaptées à la situation particulière de l'ensemble étudié. A propos de chacune de ces cartes, nous indiquerons, dans les pages qui suivent, quels problèmes de technique cartographique et de documentation se sont posés, et comment nous avons essayé de les résoudre. Passant ensuite à l'examen des cartes réalisées, nous montrerons les faits qu'elles mettent en évidence, les problèmes qui se trouvent ainsi soulevés, et dans quelles voies ils engagent la recherche.

A. — La carte de localisation des habitants

C'est en 1952 que, dans le cadre des activités de l'Institut d'Études Centrafricaines de Brazzaville (devenu depuis l'Institut de Recherches Scientifiques au Congo), nous avons commencé à réunir les éléments de ces cartes, et d'abord de la carte de localisation par points[1]. Mais avant d'en parler, nous voudrions dire quelques mots de trois autres cartes basées sur le même principe (habitants représentés par des points ou des signes individualisés), et consacrées comme la nôtre à l'ensemble ou à une fraction importante de l'espace Gabon-Congo.

a) Revue des cartes existantes.

Préparée vers la fin de la dernière guerre, à l'instigation de l'ethnologue H. Labouret, et reproduite hors-texte, la plus ancienne ne couvre que le Gabon, d'ailleurs amputé de la région du Haut-Ogooué, temporairement amalgamée au Moyen-Congo[2]. Elle utilise comme fond la carte oro-hydrographique au 500 000e de B. Choubert[3]. En dépit du titre — « Densité de population au Gabon » — il s'agit bien d'une carte de localisation, comportant des signes différenciés suivant l'importance des « agglomérations d'habitants » (25, 50, 75 ou 100 habitants) et selon le caractère « exact » ou « approximatif » de leur localisation. Cette carte a été établie à Paris, à l'aide de listes de villages en provenance des chefs-lieux gabonais, et des rares cartes disponibles, où les auteurs se sont efforcés de repérer les emplacements occupés. Telle quelle, elle offre une image assez satisfaisante de la distribution des habitants, pour la période de l'immédiat avant-guerre, à laquelle remonte la documentation exploitée. Nous disposons là d'un jalon de valeur pour apprécier l'évolution du peuplement depuis la colonisation. En comparaison de cartes ultérieures, on mesure à quel point certaines régions de l'intérieur se sont vidées, et combien l'implantation des habitants était plus diffuse il y a vingt-cinq ans qu'aujourd'hui, où la plupart des villages s'alignent en bordure des axes de circulation.

Dressée vers 1953 par le Service Statistique de l'ancienne A.E.F., une carte plus récente et qui couvre le Congo en même temps que le Gabon, figure également la population par des points[4]. Chaque village s'y trouve représenté, ou est censé l'être, à son emplacement réel, par un point d'une taille proportionnée à la population. Grâce aux feuilles provisoires de la carte au 200 000e de l'I.G.N., publiées entre-temps, les villages figurant sur les listes en provenance des districts ont pu être repérés, dans l'ensemble, de façon beaucoup moins aléatoire que précédemment. Des pastilles noires de dimensions appropriées, collées sur les coupures en édition ozalid aux emplacements supposés des groupements, ont matérialisé dans un premier temps la distribution de l'habitat. Les feuilles, préalablement assemblées, ont été ensuite photographiées. En faisant disparaître les tracés assez pâles du fond de carte, pour ne laisser subsister que le noir

1. Cf. le « Programme de recherches » publié dans le *Bulletin de l'Institut d'Études Centrafricaines*, nouvelle série, nº 3, 1952, p. 40.
2. Delarozière et Thierry, 1944.
3. Choubert, 1937.
4. Carte de répartition des villages Moyen-Congo–Gabon, 1959. Sont représentées les « densités de population » *(sic)* antérieures à 1955. Les points employés ont une « surface proportionnelle à la population ».

intense des pastilles, cette opération a permis, en fin de compte, une représentation très expressive du peuplement[1]. A la carte du Service Statistique, il est permis néanmoins d'adresser une sérieuse critique. Le principe adopté (points localisés aux emplacements réels) suppose exactement connus les emplacements qu'occupent les groupes humains. Or, d'un côté, nous verrons que les cartes au 200 000e, dans leur état initial, ne plaçaient correctement qu'une partie des villages. D'autre part et surtout, les groupements figurant sous ce nom dans les listes de l'administration locale sont loin de posséder toujours une réelle existence géographique. C'est un point que nous avons déjà évoqué. A l'absence ou au relâchement des liens sociaux entre les « familles » ou les groupuscules constitutifs d'un prétendu « village », répond couramment une implantation en ordre dispersé. Quand les hameaux constitutifs d'un groupement officiel se suivent à la queue leu leu en bordure d'une route ou d'une piste, la représentation par un point unique de la totalité de leurs habitants ne trahit pas trop la réalité. Du moins en ce qui concerne la position de ces unités, car le gros point qui les représente donne par ailleurs l'impression fallacieuse d'un groupement compact[2]. Mais pour peu que les fractions d'un même village s'éparpillent dans un vaste périmètre, le procédé devient indéfendable. Très caractéristique, à ce point de vue, apparaît le nord du pays bakongo. Dans le secteur de Mayama en particulier (au nord de Brazzaville), un grand nombre de villages sont entièrement fictifs. Ils se décomposent en multiples hameaux, et ceux-ci, distants parfois de plusieurs dizaines de kilomètres, alternent avec les hameaux dépendant d'autres groupements. Nous avons là, en quelque sorte, un cas-limite. Mais dans de nombreux autres districts, des exemples isolés de faits analogues s'observent également. Plutôt que de chercher à transcrire sur la carte une catégorie de faits qui se dérobent, il convient de recourir à un procédé de représentation un peu plus synthétique, capable de fondre dans des moyennes les incertitudes de détail.

Ce souci est implicite dans la carte « ethnique » de M. Soret[3]. Cette carte représente les différentes ethnies par des signes, de forme et de couleur appropriées au but de l'auteur, qui était de faire ressortir les apparentements. En outre, chaque signe possède une valeur numérique, il figure cent habitants de l'ethnie considérée. Nous avons donc là, en même temps qu'une carte ethnique, une carte de répartition de la population, différant du modèle ordinaire en ceci seulement qu'aux points uniformes se trouvent substitués toute une variété de signes. Établie suivant une technique, et avec un soin qui échappent à la critique, cette carte n'en présente pas moins, du point de vue qui nous intéresse, certains inconvénients, inhérents à sa double nature. Les signes en effet, pour être lisibles, ont dû être choisis assez gros, et placés sur la carte à un écartement suffisant. Par là se trouvait empêchée une représentation correcte de la concentration de population réalisée en certains points, et le long de beaucoup d'axes. Dans le cas de villages se succédant le long d'une route par exemple, au lieu de toucher la route, les signes représentatifs s'en écartent d'une valeur pouvant équivaloir à une dizaine de kilomètres. Ainsi représenté, le phénomène perd de sa netteté. Par ailleurs, la multiplicité des couleurs, indispensable à la représentation ethnique, ne facilite pas la lecture de la carte, en tant qu'elle figure simplement les faits de répartition. C'est pourquoi, malgré la qualité des feuilles publiées par M. Soret, nous n'avons pas renoncé à présenter une carte de répartition spécialisée, d'un type classique.

b) Les conventions adoptées.

Le principe, au départ, était simple. Il s'agissait de reproduire aussi fidèlement que possible l'implantation des cellules villageoises, au moyen de points d'une valeur uniforme de cent habitants.

---

1. En rouge sur fond vert sur la carte imprimée.
2. Dans le cas d'une agglomération unique, subdivisée administrativement en plusieurs petits villages, la réalité fonctionnelle et géographique est trahie dans le sens opposé. Dans le sud du Congo, la vallée du Niari abonde en exemples de cette sorte de discordances. On le verra plus loin, dans notre chapitre consacré à cette région, à propos du gros village « Dakar ». Tout aussi inapparentes dans la nomenclature, de petites concentrations de fait s'observent un peu partout aux abords des postes administratifs et le long des routes particulièrement peuplées, où les groupements, à force de se serrer, finissent par se toucher.
3. Soret, 1955 ; Soret, Diziain et Hallaire, 1961.

Le fond de carte ne posait pas non plus de problème, grâce aux feuilles au 1 000 000e récemment éditées. De toute évidence, dans une phase préparatoire, il convenait de localiser la population sur une carte à plus grande échelle. La seule disponible à cette époque (et aujourd'hui encore dans la majeure partie des deux pays) était le 200 000e « provisoire » du Service Géographique de l'A.E.F. Cette carte offrait d'ailleurs l'avantage d'avoir, comme on l'a vu, servi de minute pour le dessin au 1 000 000e. Chaque coupure au 200 000e, délimitée par deux méridiens et deux parallèles consécutifs, s'inscrit exactement dans le carroyage de la carte au 1 000 000e. Les tracés sont les mêmes dans les deux cas, avec seulement plus de détails au 200 000e. Il est donc facile d'opérer le report d'une carte sur l'autre.

Sur le plan pratique, la première chose à faire, en supposant connus les villages et leur population, était de situer ces derniers sur la carte au 200 000e, et de marquer leurs emplacements. Mais fallait-il prendre les villages selon l'acception administrative, ou reconnaître les groupements réels, tels qu'ils se présentent sur le terrain ? Pour simplifier la tâche, compte tenu des insuffisances de la documentation accessible, nous avons admis de nous en tenir aux villages « officiels ». Pour chaque district, devait être établie une liste, numérotée, des villages. A l'emplacement de chaque village, repéré sur la carte, serait porté le numéro correspondant. Dans le cas de villages scindés en deux ou plusieurs groupements, nous nous réservions cependant, chaque fois que cela serait possible, d'indiquer sur la carte, suivant une notation particulière, la position des fractions dépourvues d'existence administrative. Pour faciliter les opérations ultérieures, devait être indiquée, à côté du numéro d'ordre de tout village localisé, sa population.

A partir de là, on pouvait imaginer de nombreuses façons de procéder pour aboutir à la carte définitive. Voici celle qui nous a paru la meilleure, et qu'après quelques tâtonnements nous avons décidé d'adopter. Elle consistait d'abord à opérer de proche en proche, en prenant des groupes de dix à vingt villages, rarement moins ou plus, situés dans un espace bien délimité ou alignés le long d'un segment de route, de piste ou de rivière. Pour chaque groupe de villages une simple addition donnerait, en même temps que la population totale, le nombre de points à employer (en arrondissant suivant le cas à la centaine supérieure ou inférieure) : par exemple 20 points pour 2 032 habitants ou 18 pour 1 774. Le plus délicat, bien entendu, serait de répartir les points de façon à obtenir une représentation correcte. Plutôt que de le faire au petit bonheur, nous nous sommes astreint aux règles suivantes : 1° affecter systématiquement, à tout village de plus de cent habitants, un point qu'il suffisait de placer à l'emplacement réel du village (deux points aux villages de plus de 200 habitants, trois points aux villages de plus de 300 habitants, et ainsi de suite) ; 2° au cas où il en existerait, ne pas tenir compte des hameaux (dans le sens de « groupement isolé dépendant d'un village officiel ») pour cette attribution, mais uniquement pour la mise en place des points multiples attribués à un même village, ceci dans des conditions que nous préciserons plus loin ; 3° distribuer les points restants, dans l'ordre, aux plus importantes parmi les fractions de moins de cent habitants (villages de population inférieure à ce chiffre, ou restes non représentés des villages plus importants).

Trop systématiquement appliquée, cette dernière règle aurait conduit, dans un certain nombre de cas, à une déformation choquante de la réalité. Imaginons par exemple, situés côte à côte, trois villages d'une trentaine d'habitants chacun. Il est clair qu'ensemble ils « méritent » un point de cent habitants ; il en irait autrement si ces villages, au lieu de se trouver groupés, étaient disséminés parmi les autres. Chaque fois que se présenterait une situation analogue, nous avons donc résolu d'affecter le nombre de points voulus à la représentation collective de fractions notablement inférieures à cent habitants. La logique commandait de placer ces points « collectifs » au centre de gravité de la population figurée, et plus précisément : 1° dans le cas de deux groupements additionnés, à mi-chemin quand ils seraient de taille sensiblement égale, ou sans cela plus près du plus peuplé ; 2° dans le cas de plusieurs groupements épars, vers le centre géométrique du triangle ou du quadrilatère ayant pour sommets leurs emplacements respectifs.

Bien entendu, le long des axes fortement peuplés, de telles précautions s'avèrent parfaitement inutiles. De quelque manière que l'on s'y prenne, les points se disposent pour ainsi dire d'eux-mêmes en une, deux ou trois rangées serrées. Autant les placer d'emblée de la sorte. De même

dans le cas, il est vrai peu fréquent au Gabon et au Congo, d'une forte densité de population et non plus seulement d'une simple concentration linéaire, les points peuvent être légitimement répartis de façon uniforme sur la surface prise en considération. D'une façon plus générale, les règles précises que nous nous sommes imposé de suivre ne se justifiaient pleinement qu'à condition de disposer d'une documentation sans défaut. En a-t-il bien été ainsi ? En fait, nous verrons que les matériaux de base qui ont servi à établir la carte de répartition sont de valeur assez inégale. Dans bien des cas les données approximatives dont nous avons été obligé de nous contenter ne méritaient pas le traitement minutieux qui vient d'être exposé. Nous avons alors quelque peu simplifié la méthode. Celle-ci valait néanmoins, pensons-nous, d'être décrite en détail, ne fût-ce que pour son intérêt propre, et les applications qu'elle pourrait recevoir ailleurs.

Une méthode ayant été définie, permettant de placer les points sur le fond de carte, d'autres difficultés restaient à résoudre. Convenait-il de représenter la totalité de la population habitant les régions cartographiées, ou d'en éliminer certains éléments, dont la prise en considération eût altéré le sens ou la valeur de la carte ? Le problème se posait d'abord à propos de la population non rurale. Dans les conditions particulières à l'ancienne A.E.F., nous avons choisi d'exclure de la représentation par points la population non rurale, qui ne représente d'ailleurs qu'une fraction très modeste de la population totale. De la sorte, notre carte est une carte de répartition de la population rurale, et les cartes de densité qui en dérivent expriment la densité rurale et non pas la densité « générale ». En ceci, nous suivons P. Gourou[1]. Les motifs, très clairement exposés, du choix fait par cet auteur, sont également les nôtres, et nous ne reprendrons pas une discussion déjà menée avec toute la rigueur désirable. Au reste, les conditions géographiques du sud de l'Afrique équatoriale sont à peu de chose près celles qui prévalent dans le grand État voisin. Cette option décidée, la difficulté, comme au Congo ex-belge, consistait à définir les critères sur lesquels on pût fonder la distinction des ruraux et des non-ruraux. La population des centres importants était évidemment à ranger dans la seconde catégorie. Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie au Congo, Libreville et Port-Gentil au Gabon, la liste de ces centres est vite établie. Il suffisait de les figurer à part sur la carte, au moyen de signes conventionnels, et de choisir les signes de façon à éviter toute confusion avec les points affectés à la population rurale. Mais comment faire la distinction au niveau des petits centres de brousse : postes administratifs, rassemblements de main-d'œuvre autour des exploitations européennes, etc. ? Nous avons admis les principes suivants, un peu arbitraires, mais d'application simple : 1° La population groupée autour des chantiers miniers ou forestiers, et des exploitations agricoles, serait considérée comme entièrement rurale. Cette position est justifiée par un certain nombre de considérations, dont voici les principales : la population qui vit effectivement rassemblée dépasse rarement quelques centaines d'habitants, femmes et enfants compris ; elle se compose essentiellement de villageois, dont beaucoup retourneront chez eux après un certain temps ; ses activités professionnelles spécialisées n'excluent aucunement les activités agricoles de type « coutumier », qui contribuent largement au ravitaillement ; rien dans l'habitat, ni dans l'équipement général n'y rappelle, sauf exception, le paysage urbain. 2° Dans le cas des postes administratifs, la discrimination se ferait en principe sur une base professionnelle : commerçants, artisans, chauffeurs, ouvriers, employés, fonctionnaires d'un côté, exclus de la population rurale ; tous les autres inclus dans celle-ci. Mais le décompte des catégories professionnelles existe rarement. D'une façon empirique, nous avons donc décidé de tenir pour rurale la population qui, bien qu'agglomérée autour d'un poste, vit dans un quartier (ou un village un peu à l'écart) ethniquement homogène. L'expérience montre que dans ces cas-là, l'on a bien affaire à une majorité d'agriculteurs. Quant aux quartiers (ou aux « villages » englobés dans l'agglomération) de population mélangée, la règle a été de compter comme ruraux la moitié des habitants. On constate que fonctionnaires et salariés vivent effectivement pour la plupart dans ces quartiers de type « extra-coutumier » et y constituent le fond de la population. Seule exception à cette dernière règle : dans les agglomérations de plus de 1 200 habitants « extra-coutumiers », 600 seulement ont été considérés comme ruraux. Le cas ne s'est posé que pour Lambaréné et Ouesso. 3° Nous avons hésité pour les gares du C.F.C.O.,

1. Gourou, 1955, p. 5 à 10.

telles que Hamon, Le Briz, Madingou, Loudima, autour desquelles se sont constituées des agglomérations, qui présentent dans quelques cas un embryon de paysage urbain, notamment un plan en damier assez caractéristique, et un habitat plus évolué, enfermé à l'intérieur de « clôtures » quadrangulaires. Néanmoins le caractère agricole très marqué de ces petits centres nous a incité à placer leur population en entier dans la catégorie rurale.

La population pygmoïde — Pygmées authentiques, et négrilles plus ou moins métissés, les uns et les autres connus sous le vocable local de « Babinga »[1] — posait un problème du même genre. Il aurait pu paraître légitime de les exclure de toute représentation, non pas à cause de l'opinion des Bantous, pour qui « ce ne sont pas des hommes », mais pour différentes raisons que voici. Tout d'abord, dans un pays où les villageois sont à présent recensés avec des chances d'erreurs de quelques unités pour cent seulement, prendre en considération les pygmoïdes c'est, sur le plan numérique, accepter le risque de se tromper du simple au quadruple. Les rares chiffres que nous ayons sont très en dessous de la réalité. Peu de tentatives sérieuses ont été faites pour compter les Babinga, et tout les pousse à la réserve : leur nature craintive, et aussi les consignes que leur donnent leurs « maîtres », peu désireux d'aider à s'émanciper un groupe maintenu dans une demi-sujétion profitable[2]. Par ailleurs, la très grande mobilité des groupements négrilles risquait d'ôter toute signification à la carte, dans la mesure où elle aurait prétendu les localiser. Enfin, les cartes de peuplement n'ont-elles pas pour but essentiel d'éclairer l'explication du paysage ? On pouvait se demander de quel intérêt serait alors la représentation d'une catégorie d'hommes remarquable précisément par son inaptitude à exercer le moindre effet sur celui-ci. S'il existe en effet un rapport étroit entre la densité des Bantous et le degré de transformation, d' « humanisation » du paysage, on peut affirmer sans paradoxe qu'avec les pygmoïdes le rapport tend à s'inverser : les Babinga sont le signe infaillible d'une nature à l'état vierge, la seule qui convienne à leurs activités de cueillette et de chasse.

A coup sûr, ces considérations nous auraient conduit à négliger l'élément babinga si celui-ci était apparu quantitativement négligeable. Mais dans un district au moins, celui de Dongou, le nombre des pygmoïdes paraît excéder celui des « grands Noirs ». Dans la région entière de la Likouala, dont dépend le district de Dongou, le Service Statistique fait état de 16 000 « Pygmés », sur une population totale évaluée à 35 200 habitants[3]. Ne pas tenir compte des Babinga reviendrait, en fait, à laisser de côté presque la moitié de la population d'une immense région. Comment s'y résigner ? Mais pouvions-nous, par ailleurs, utiliser tels quels des chiffres extrêmement incertains, que n'accompagne aucune indication de lieu ? Assurément, non. Nous avons dû nous résoudre à un moyen terme, en ne comptabilisant que les Babinga effectivement connus des autorités. Cette solution pratique offrait en même temps un avantage théorique, que voici : c'est que les pygmoïdes entrés en contact avec les autorités européennes représentent la fraction évolutive du groupe, la plus portée à se plier dans l'avenir aux normes du genre de vie bantou, à se fixer, à cultiver. Ainsi tombent les objections précédemment émises. Par bonheur, dans la Likouala, où les Babinga sont en force, nous disposons de quelques recensements précis, dans le cadre des villages bantous où résident les « patrons » des négrilles, et qui constituent pour ces derniers une sorte de point de ralliement ou de port d'attache. Les plus récents ont été entrepris par le docteur Mainette de 1949 à 1951, et le sociologue A. Hauser vers la même époque[4]. De la sorte, nous avons pu figurer sur la carte de répartition environ 4 500 pygmoïdes dans le district de Dongou, et quelques centaines dans le district voisin d'Epéna (rattaché également à la Likouala). Les points correspondant ont

1. Ce nom est celui « que les sédentaires ont adopté et répandu », particulièrement dans le bassin de la Sangha, où il signifierait les hommes à la sagaie. (REGNAULT, 1911.)

2. Cf. la citation suivante, prise dans un rapport du chef de la Région de la Sangha, daté du 28 septembre 1949 : « Des tentatives ont été faites par mes prédécesseurs pour créer des villages Babingas. Chaque fois, par leur pression discrète mais redoutable, les Makolos (patrons) ont fait déserter les villages à peine achevés... le Moulolo envoie ses Babingas en forêt dès qu'un recensement est annoncé ».

3. *Bull. Inf. Écon. et Soc.*, X[e] année, n° 96, juin 1956, p. 2267, « Population au 1[er] janvier 1956 ».

4. Ces recensements ont été rendus possibles grâce à la politique d'apprivoisement entreprise de longue date par l'agent sanitaire Dussaud, l' « homme des pygmées », à qui il convient de rendre un très particulier hommage.

été placés, d'une façon symbolique, à une certaine distance autour des villages de rattachement. Quand ils ne partent pas en expédition de chasse lointaine, les Babinga campent en effet à quelques kilomètres ou quelques heures de marche du lieu de résidence, beaucoup plus stable, de leurs « patrons ».

Le peuplement pygmée ou négrille ne se confine pas dans la Likouala. Plus clairsemés que dans le bassin de la Likouala-aux-Herbes et sur la rive droite de l'Oubangui, où ils sont en communication avec les groupes importants de l'ancien Congo belge, les Babinga vivent encore en nombre appréciable dans les forêts de la Sangha. Dans cette région, les premières tentatives d'approche de la part des Européens datent d'avant 1914[1]. Un document de 1949 y signale la présence de sept cents Babinga recensés, environ[2], chiffre à coup sûr très inférieur à l'effectif total. Le R.P. Trilles les a approchés dans le nord du Gabon[3]. On en connaît l'existence, en particulier, au Woleu-Ntem où, il y a une vingtaine d'années encore, leurs relations avec les villageois fang se cantonnaient sur le plan de l'échange muet. De Chaillu à l'abbé Walker[4], leurs petits groupes ont été signalés en différents points du vaste massif forestier qui occupe le centre du Gabon, à cheval sur les bassins de la Ngounyé et de l'Ogooué (rive gauche), et déborde la frontière du Moyen-Congo en direction du Niari. Bien mieux : à la faveur des galeries forestières, des bois isolés, les Babinga sont présents dans les savanes de la rive droite du Congo. Dès 1921, H. Galland en a signalé dans le bassin du Djoué, vivant « en petits campements, à l'état sporadique », dans l'orbite des Batéké, premiers occupants de la région[5]. Nous-même avons eu l'occasion de visiter un de ces campements, entièrement conforme aux descriptions classiques. D'autres nous ont été attestés, en plusieurs points des bassins de l'Alima et de la Likouala-Mossaka, à la périphérie nord et est des plateaux Batéké. Ce ne sont là que quelques indications, prises dans nos notes personnelles et une volumineuse bibliographie. Elles suffisent à démontrer l'ubiquité du peuplement négrille, à la seule exception probable des savanes du Niari et du couronnement des plateaux Batéké. Là seulement où la persévérance de certains administrateurs a réussi à faire « sortir des bois » les Babinga, et à les inciter à bâtir de vrais villages au bord des routes ou des pistes, il nous a été possible de les incorporer à nos comptes de population : dans les districts de Mossendjo et de Kellé par exemple. Il est vrai qu'en dehors de l'extrême nord du Congo, ils restent partout très disséminés, ne constituant au mieux qu'une petite fraction du peuplement.

c) La documentation utilisée.

Au départ, nous disposions de deux sortes de documents, facilement accessibles, pouvant servir à établir la carte de répartition : d'une part, pour chaque district, une liste des villages, avec leur population. Centralisées à l'échelon territoire et fédération, ces listes n'étaient pas difficiles à obtenir. Par ailleurs, pour connaître la position des villages, il devait suffire, en principe, de consulter les feuilles au 200 000e. En fait, les deux types de documents se sont révélés à l'usage utiles, mais parfaitement insuffisants.

Nous avons déjà indiqué les faiblesses, du point de vue de leur utilisation démographique, des recensements par villages tels qu'on les centralisait dans les chefs-lieux. Même pour l'opération beaucoup plus simple qui consiste à cartographier le peuplement, les listes transmises par les districts présentent des défauts sérieux et parfois rédhibitoires : omission de villages, de « terres », de « cantons » entiers ; noms propres altérés, au point de compromettre l'identification des villages ; oubli fréquent des groupements installés à proximité des postes administratifs et des exploitations européennes, etc.

---

1. Bruel, 1910 ; Regnault, 1911.
2. Rapport du chef de la Région de la Sangha, 28 sept. 1949, archives de l'ancien Bureau des A.P. de l'A.E.F., Brazzaville.
3. Trilles, 1932.
4. Du Chaillu, 1863 ; Walker, 1953.
5. Galland, 1921.

Plus gênants encore sont apparus les défauts de la carte au 200 000e. Nous n'avons disposé, pour repérer l'emplacement des villages, que des premières éditions de celle-ci, intitulées « croquis provisoire »[1]. Présentées en tirage ozalid, ou imprimées en noir et rouge, les feuilles de ce type reposent sur des cheminements réalisés exclusivement le long des routes carrossables. Les indications portées dans les intervalles proviennent des documents rassemblés dans les postes administratifs, en particulier des levés sommaires expédiés par les administrateurs en tournée. A tabler sur ce genre de carte pour connaître la position des villages, on risquait de graves erreurs. Simples schémas figurant la direction générale des pistes et l'ordre de succession des villages, certains des levés utilisés comportaient d'énormes écarts par rapport aux distances réelles. Les meilleurs étaient parfois périmés, des groupements, voire des chaînes de villages entières s'étant déplacés entre-temps : nous savons déjà combien est instable le dessin du peuplement, et cette idée ne fera que se renforcer à la lecture des chapitres régionaux. En faisant confiance à la carte au 200 000e, dans sa version initiale, nous aurions placé certains points de cent habitants à des dizaines de kilomètres de la population représentée. Des erreurs de cet ordre étaient spécialement à craindre là où les habitants avaient été, depuis la dernière guerre, « regroupés » le long des pistes principales. En bordure des routes, utilisées comme axes de cheminement, les choses se présentaient mieux. Bien des coupures, cependant, publiées tout de suite après la guerre, avaient eu le temps de vieillir. Certaines des routes figurées n'existaient plus, de nouvelles étaient apparues, le tout accompagné de « transferts » de villages.

Indépendamment de leur position dans l'espace, il n'est pas toujours facile de retrouver sur la carte au 200 000e, édition provisoire, les noms figurant sur les listes de villages établies dans les postes administratifs. Même en bordure des routes, bien des groupements ont été omis. A l'intérieur des mailles dessinées par le réseau routier, il n'est pas rare que des « terres », des cantons entiers soient oubliés. En revanche, des noms sont portés, qui correspondent à des villages depuis longtemps disparus, éclatés, fondus avec d'autres ou émigrés dans les districts voisins. Assez fréquemment, les mêmes groupements se retrouvent sur la carte à deux endroits différents : leur ancien et leur nouvel emplacement. Par rapport aux listes, les variations orthographiques sont légion : elles font peser un doute sur l'identification des villages. Il arrive aussi que le nom administratif et celui de la carte soient entièrement distincts : le village venait de changer de nom quand les topographes sont passés, ou bien, comme il arrive si souvent, la confusion tient à la multiplicité des dénominations simultanément en usage[2]. Un peu partout, même dans les régions cartographiées avec soin, se pose l'irritante question des homonymies. Il n'est pas rare que deux ou plusieurs villages, assez proches pour être facilement confondus, partagent le même nom. Il s'agit souvent de groupements dédoublés ou détriplés, dont chaque fraction conserve le nom originel, assorti sur les listes administratives d'un numéro d'ordre : on aura par exemple Diyanzi I, Diyanzi II, et Diyanzi III, qui d'ordinaire (mais pas toujours) se suivront à la queue leu leu sur le même tronçon de piste ou de route. Les cartographes ont parfois omis de reporter ces numéros, rendant l'identification impossible. Ailleurs, c'est la banalité de certaines dénominations qui crée la confusion. Là, par exemple, où les villages sont désignés par référence à un clan. Ainsi s'expliquent chez les Bakongo qui se répartissent en une vingtaine de clans, les multiples « Kindamba », « Kaounga », « Kimbembé », etc. D'une façon analogue, chez les Fang du Gabon, des groupements d'origine variée choisissent souvent le même nom. Ici, les dénominations claniques ne sont pas en usage, et les « doubles emplois » résultent du vocabulaire extrêmement restreint affecté à cet usage : quelques noms d'arbres et d'animaux, quelques mots composés faisant allusion aux vicissitudes familiales ou claniques (éclatement, rencontre, rassemblement). D'où la fréquence des « Alarmintang », « Abénélang », « Angouma », « Koumadzap », « Mbolenzork », etc. Sauf lorsque les villages d'une même « terre » sont étroitement groupés, ce qui facilite les recoupements, il est bien difficile

1. Les feuilles définitives en couleurs, établies à partir des missions aériennes de l'I.G.N., n'ont commencé à paraître que vers 1955. Elles sont encore bien loin de couvrir aujourd'hui la totalité du Congo et du Gabon.

2. Suivant les circonstances, tel village sera désigné tantôt du nom de son chef ou du clan dominant, tantôt d'un nom plus particulier évoquant les circonstances de la fondation, les particularités du site, le caractère des habitants.

et souvent impossible de s'y retrouver. Au total dans les cas les plus favorables, il subsiste toujours environ 10% de villages qu'il est impossible d'identifier avec certitude.

Du point de vue de la carte de localisation des habitants par points, les feuilles au 200 000e dont nous disposions offrent un dernier inconvénient : on y voit mal si les noms indiqués s'appliquent à des groupements réels, individualisés sur le terrain, ou à une somme de hameaux plus ou moins dispersés. A plus forte raison est-il malaisé de déterminer l'emplacement de ces hameaux éventuels. On observe parfois, tout au plus, le nom d'un village se répétant à peu de distance le long d'une route. S'il est possible d'écarter l'hypothèse de l'homonymie, c'est que l'on a bien affaire à deux ou plusieurs fractions échelonnées du même « village ». Il est vrai que, même sous cette forme ambiguë, la carte néglige le plus souvent de figurer les groupements secondaires, ou les inscrit sous d'autres noms que celui du village de rattachement, de sorte qu'il est impossible d'en tenir compte pour la localisation des points. Cette carence eût été plus gênante encore si nous avions eu en vue une carte par points de valeur proportionnelle à la taille des groupements effectifs. Même ainsi, la réalité risquait d'être sérieusement déformée. Deux éventualités menaçaient en effet de se présenter. On pouvait songer d'abord à des villages amenés sur les routes, mais conservant des hameaux à l'intérieur des mailles. N'indiquant que les fractions riveraines des voies automobilisables, la carte nous conduisait alors à placer tous les points sur ces axes, et donc à trahir les faits. Il ne s'agissait pas là, l'enquête sur place l'a montré, d'un cas purement théorique. La deuxième éventualité était celle de gros villages, dans une région ou sur une route peu peuplée. En pareil cas, comment disposer les deux, trois ou quatre points représentatifs de chaque village ? Placés côte à côte, en petits glomérules écartés les uns des autres, ils donneraient l'impression, peut-être fallacieuse, de groupements réellement (et pas seulement administrativement) compacts. A disperser systématiquement les points affectés à chaque unité de la liste, pour n'avoir pas à préjuger de son mode d'implantation réel, on se condamne en revanche, dans le cas de villages véritablement concentrés ou composés de hameaux rapprochés, à cacher un aspect essentiel de la réalité géographique : l'existence de larges taches vides d'habitants.

Pour remédier aux insuffisances, et des statistiques de population par villages centralisées dans les chefs-lieux, et de la carte au 200 000e, nous avons réalisé vite l'intérêt d'aller sur place vérifier et compléter cette documentation de base. Dans ce but, nous avons entrepris de visiter un à un le plus grand nombre possible de postes de brousse, et de procéder sur place au travail de repérage des villages (et si nécessaire des groupements subordonnés) sur les feuilles du Service Géographique. Voici comment nous opérions, dans chaque district. La première tâche consistait à vérifier, et éventuellement compléter la liste des villages. Puis nous portions en regard de chacun le chiffre de sa population d'après le dernier recensement ou la dernière révision sérieuse des « monographies ». Nous passions alors à la carte. Il s'agissait pour commencer de corriger et de compléter, s'il y avait lieu, le tracé des routes et des pistes peuplées, d'après les documents les plus récents figurant dans les dossiers locaux (ou quelquefois en se servant de documents plus anciens mais toujours valables, négligés par les auteurs de la carte), ou tout simplement en reproduisant les corrections apportées aux coupures locales par les chefs de district eux-mêmes. Après quoi, il ne restait plus qu'à « placer » sur la carte les villages de la liste. Pour ce faire, nous avions recours, dans la mesure où la carte se révélait inexacte ou incomplète : 1° à la carte des villages (manuscrite ou sur fond au 200 000e), établie par les administrateurs pour leur propre usage, telle qu'on la trouvait dans bon nombre de postes, mais malheureusement pas toujours à jour ; 2° à la science des chefs de poste, ou de leurs subordonnés, sans l'aide de qui nous aurions été incapable de localiser les villages manquants, ou récemment déplacés. De même, c'est en posant des questions, en compulsant systématiquement les monographies de villages, les dossiers de recensement et les rapports de tournées mis à notre disposition par les administrateurs territoriaux que nous avons obtenu des données approximatives mais valables sur l'état réel de concentration ou de dispersion des « villages ». Bien entendu nos séjours, de deux à quatre jours en moyenne, dans les postes, étaient l'occasion de récolter, outre les données strictement nécessaires à l'établissement de la carte, une documentation aussi complète que possible sur le peuplement et ses vicissitudes, la nature sociologique des groupements, la répartition des ethnies, leur comportement démographique, les migrations, les méthodes

et les difficultés du recensement, et d'une façon générale sur tous les éléments de nature à éclairer une interprétation géographique des faits.

L'idéal aurait été de pouvoir passer partout. Il nous a manqué quelques mois pour y arriver. Voici la liste des districts pour lesquels nous avons pu réunir la documentation sur place. Au Congo : Kibangou, Dolisie, Loudima, Madingou, Mossendjo, Komono, Sibiti, Zanaga, Mouyondzi, Mayama, Kinkala, Boko, Brazzaville, Djambala, Gamboma, Abala, Ewo, Fort-Rousset, Mossaka, Makoua et Kellé. Au Gabon : Bitam-Minvoul, Oyem, Mitzic, Médouneu, Ndjolé, Lambaréné, Port-Gentil, Franceville et Okondja. La superficie ainsi couverte déborde largement celle des régions étudiées dans nos chapitres monographiques. Pour le reste du Congo et du Gabon, nous avons dû nous contenter, malgré les inconvénients longuement exposés ci-dessus, d'utiliser les documents disponibles à Brazzaville. Nous avons pu heureusement corriger ou compléter, dans nombre de cas, des coupures particulièrement déficientes du 200 000e provisoire au moyen de documents d'une autre provenance : cartes figurant dans certains rapports administratifs, levés d'itinéraires des géologues. Cet appoint doit être considéré comme essentiel dans le cas des districts suivants : Divénié, Impfondo, Dongou, Epéna, au Moyen-Congo ; Cocobeach, Libreville, Kango, Tchibanga-Mayumba, au Gabon. Pour les districts suivants, un certain nombre de corrections ont été apportées à l'aide de la carte ethnographique de M. Soret, basée sur une documentation plus récente que celle dont nous disposions : Omboué, Mayumba-Tchibanga, Mbigou, Mimongo, Lastoursville. La même source a été utilisée pour localiser la population des chantiers forestiers dans une partie du district de Libreville. Enfin, dans le cas du district de Koula-Moutou, notre carte reproduit purement et simplement, au mode de figuration près, les données publiées par cet auteur. Bien entendu, dans un grand nombre de cas, force nous a été, pour remédier aux insuffisances de la documentation, de faire des extrapolations, d'utiliser des indices en lieu et place de certitudes. Compte tenu des précautions prises, des recoupements de toute sorte auxquels nous avons procédé, nous ne pensons pas que la valeur de la carte en soit gravement affectée, encore moins celle des cartes de densité qui en dérivent. Tel détail peut se révéler inexact ou déformé, mais l'allure du peuplement est bien, dans chaque région, fidèlement reproduite. Il reste que dans ce pays, où le peuplement ne présente pour ainsi dire aucun trait stable, notre carte n'est plus à jour au moment où nous la publions. Celle que l'on établirait aujourd'hui même ne le serait pas davantage d'ici peu d'années. L'essentiel est que sur cette photographie instantanée d'une réalité mouvante se laissent discerner quelques traits moins périssables, les figures particulières que dessine, dans le sud de l'ancienne A.E.F., l'implantation des cellules humaines.

B. — Les cartes de densité de la population

Contrairement à la répartition des habitants, qui a déjà fait l'objet de cartes intéressantes, la densité de population n'a donné lieu jusqu'ici à aucun travail poussé, dans le cadre du Gabon et du Congo. Les seules cartes disponibles sont à petite échelle, et trop sommaires pour permettre une analyse approfondie. Mentionnons l' « Essai de carte de la densité de population » de l'A.E.F., établi par G. Bruel pour l'*Atlas des Colonies françaises*[1], et la carte annexée par le même auteur à son gros ouvrage sur la *France Équatoriale Africaine*[2]. Plus récemment, le Service Statistique de l'ancienne A.E.F. a publié une carte de densité du Gabon et du Congo[3]. Cette carte repose sur des calculs opérés par district : c'est dire qu'elle constitue encore une approche assez grossière du problème. Pour donner des exemples des déformations résultant de l'emploi d'une trame aussi lâche, la partie occidentale du district de Brazzaville, habitée par des Bakongo, et peuplée d'une vingtaine d'habitants au kilomètre carré, est créditée de moins de quatre, du fait qu'administrativement elle se trouve jumelée avec l'immense plateau de Mbé, presque désert ; au Woleu-Ntem (Nord-Gabon), le district de Minvoul, figuré avec moins d'un habitant au kilomètre carré, se compose en réalité d'un secteur de peuplement relativement dense, à l'ouest, et d'une immense étendue totalement déserte à l'est et au sud. Une autre tentative récente pour cartographier la densité mérite encore d'être signalée. Il s'agit de la carte, limitée au Gabon, du Professeur J. Schultze. Ce document, qui concerne également le sud du Cameroun, ne constitue qu'une coupure d'une carte plus générale, englobant avec le Gabon la totalité du Cameroun, la Nigéria, le Togo, le Dahomey et l'actuel Ghana[4]. Sa présentation très soignée ne doit pas faire illusion : les plages joliment coloriées ont des contours passablement arbitraires, dont l'inexactitude apparaît malgré la petitesse de l'échelle (4 000 000e). Par rapport à la précédente, reconnaissons-lui tout de même un mérite : celui d'indiquer les taches de densité assez forte (7 à 9) du massif central gabonais, ainsi que l'allure linéaire du peuplement le long de l'Ogooué et au nord du fleuve[5].

D'autres cartes, limitées à une seule région, ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêt. A titre historique et comparatif, du moins, car elles sont anciennes. La première, relative à la « Boucle de l'Ogooué », accompagne un vieil article de G. Bruel ; elle repose sur une énorme bibliographie, que l'auteur s'était donné la peine de dépouiller, pour recueillir les éléments de calcul

---

1. Grandidier, 1934, pl. XXIII.
2. Bruel, 1935. Cette carte, « dessinée par E. Barralier d'après les documents Bruel », et publiée à l'échelle du 1/10 000 000, est identique à la précédente, aux coloris près.
3. *Bull. d'Inf. Écon. et Soc. de l'A.E.F.*, 4e année, n° 27, sept. 1950 (« Densité au kilomètre carré » du Moyen-Congo) ; *ibid.*, n° 29, nov. 1950 (« Densité au kilomètre carré » du Gabon).
4. Schultze, 1955 ; carte 2a, *Westafrika, Bevölkerungsdichte*, Südblatt.
5. On est surpris de découvrir, sur la carte du Professeur Schultze, le tireté épais des frontières nationales tracé suivant les limites du Cameroun de 1911, à travers le nord du Congo et du Gabon. Il est admirable que, pour l'auteur de la carte, ce découpage territorial éphémère conserve plus de valeur géographique que les limites actuelles, qui n'ont pas varié depuis le lendemain de la guerre de 1914-1918. Faut-il voir dans ce choix l'aveu d'une nostalgie ?

indispensables[1]. Voici, exposée par l'auteur, la méthode utilisée : « Nombre d'explorateurs ou de voyageurs ont eu le soin de compter les cases des villages traversés. En réunissant tous les documents que nous possédons on peut donc rechercher pour chaque tribu quel est le nombre moyen des cases constituant un village. Faisant ensuite le dénombrement des villages connus de chaque tribu (ceux qui ont été traversés par des Européens aussi bien que ceux qui ont été signalés d'une façon quelconque) et multipliant le nombre ainsi obtenu par le chiffre moyen des cases on détermine le total des cases de chaque tribu. Enfin, en admettant que dans cette partie du Gabon où les cases sont rectangulaires et ont des dimensions sensiblement égales, il y ait trois habitants (adultes ou enfants) par case, on obtient très facilement le chiffre approximatif des indigènes composant la tribu »[2]. Pour passer de ces comptes par tribu à la carte, Bruel s'y est pris de la façon suivante : « Nous avons », dit-il, « divisé le pays en un certain nombre de zones... puis nous avons calculé le nombre de gens qui habitent chacune d'elles de façon à rechercher quelle est la densité kilométrique de la population »[3]. Assez remarquable, à une époque où les colonisateurs ne s'embarrassaient pas en général de tels soucis, apparaît l'intérêt manifesté par Bruel pour la notion même de densité : se demandant si la population se répartissait « uniformément sur tout le pays », ou présentait au contraire « des différences de densité assez importantes », il concluait en effet : « C'est là une question fort intéressante, car une fois résolue, on saura où il faut faire porter les principaux efforts administratifs, commerciaux et agricoles ». Ses résultats, d'autre part, nous étonnent après coup par leur vraisemblance : pour onze de ses douze « zones », notamment pour les contrées riveraines du bas Ogooué et de la basse Ngounyé, il obtenait des chiffres inférieurs à 2 habitants au kilomètre carré ; son maximum ne se hissait qu'à 6,3. Chiffres trop bas, sans doute, mais combien plus proches de la réalité que tant d'évaluations antérieures, grossièrement exagérées, de la population du Gabon ! Pour les régions situées au nord de l'Ogooué, nous disposons d'un autre document de valeur, établi sensiblement à la même époque que le travail de Bruel : le rapport de la « Mission d'Études du Chemin de Fer du Nord » contient une carte de densité, basée sur les observations recueillies le long de toute une série d'itinéraires de reconnaissance, par les équipes que dirigeait le capitaine Périquet[4]. Nous aurons l'occasion d'en reparler quand nous étudierons le Woleu-Ntem. Notons seulement pour le moment que, d'après tous les recoupements que nous avons pu faire, les calculs de Périquet semblent avoir serré d'assez près la réalité. Mais, plus encore que sur la rive gauche de l'Ogooué, le peuplement a été affecté de tels bouleversements depuis cette époque, qu'ils ne sont plus d'aucune utilité pour connaître la répartition actuelle de la population. Et, malheureusement, ces tentatives n'ont pas été renouvelées[5]. Les cartes que nous présentons se proposent de combler cette lacune.

a) Le problème de la trame.

Très vite, nous avons dû nous rendre à l'évidence : il n'existe pas, dans le sud de l'ancienne A.E.F., de trame toute prête, utilisable pour une carte de densité détaillée. L'idée qui vient naturellement à l'esprit, c'est d'opérer les calculs à l'intérieur de circonscriptions administratives, en descendant d'autant plus bas dans l'échelle territoriale que l'on recherche davantage de précision. Mais, au Congo et au Gabon, cette démarche est apparue impraticable. Il s'est révélé impossible de recourir, pour la cartographie des densités, à des unités d'un ordre inférieur à celui du district, cadre lui-même beaucoup trop grossier. Ces unités existent pourtant, nous l'avons vu : ce sont

1. Bruel, 1911, p. 73.
2. *Ibid.*, p. 64.
3. *Ibid.*, p. 70.
4. Périquet, manuscrit. Voir également Périquet, 1913.
5. D'une façon générale, on constate un immense vide scientifique — compte tenu de brillantes exceptions, telles que les travaux de l'administrateur-botaniste Le Testu — entre les observations très valables, faites souvent déjà dans un authentique esprit scientifique, avant 1914, et les travaux entrepris après la dernière guerre, grâce à la mise en place ou au renforcement des cadres techniques et scientifiques. Ceci vaut d'ailleurs pour toute l'Afrique équatoriale.

les « cantons », et, en dessous, les « terres ». A première vue, rien ne devrait nous empêcher de tirer des cantons le même excellent parti que P. Gourou des « circonscriptions indigènes » de l'ancien Congo belge[1]. De chaque côté du Congo, les deux types d'unités occupent une position sensiblement homologue comme subdivisions du district et du « territoire » respectivement. Les territoires de l'ancien Congo belge sont plus vastes que nos districts : 19 500 km² contre une dizaine de milliers (10 700 au Congo, 10 300 au Gabon). Mais il y a « une moyenne de près de neuf circonscriptions indigènes par territoire », alors que la plupart des districts se composent de trois à cinq cantons seulement[2]. De la sorte, la superficie moyenne du canton gabonais ou congolais doit se rapprocher beaucoup des 2 230 km² dont P. Gourou crédite les « circonscriptions indigènes ». Nous avons donc affaire à des unités qui ne sont pas seulement du même ordre mais sensiblement de même taille. La parenté s'accuse encore quand on considère cantons et « circonscriptions indigènes » dans leurs relations avec les structures humaines. Parmi les « circonscriptions indigènes », les unes, appelées « chefferies », constituaient l'habitat d' « un groupe indigène traditionnellement uni et pourvu d'un chef indigène » ; les autres, baptisées « secteurs », rassemblaient « des groupes indigènes différents en une unité assez grande pour accéder à la personnalité administrative ». Ces définitions, l'une ou l'autre suivant le cas, conviendraient facilement aux cantons découpés par la colonisation française.

Ici s'arrêtent les similitudes. Entre les deux types d'unités, la différence la plus notable — les autres paraissent en découler — a trait au chiffre de population. Dans l'ancien Congo belge, la moyenne s'élevait à près de 9 000 habitants par secteur ou circonscription, contre 4 à 5 000 seulement dans les cantons dépendant de Brazzaville ou de Libreville. Ces effectifs justifiaient que bien des « secteurs », du côté belge, eussent à leur tête un fonctionnaire européen, ce qui n'arrivait jamais avec les cantons, confiés à la responsabilité de chefs locaux. Dotée d'une surface équivalente, la « circonscription indigène » de l'ancien Congo belge apparaissait déjà comme une unité constituée, pourvue d'un embryon d'administration régulière, au lieu que le canton des pays soumis à l'administration française demeurait dans la ligne des structures de jadis, avec un caractère fonctionnel plus qu'institutionnel. A cet égard, nos cantons se rapprochaient bien davantage des « groupements constitutifs des circonscriptions indigènes », l'échelon de base de l'autorité territoriale dans les régions administrées par Léopoldville.

De notre point de vue, ce fait est gros de conséquences. Contrairement aux « circonscriptions indigènes », mais à l'image des « groupements » qui constituaient ces dernières, les cantons ne possèdent qu'une assise territoriale imparfaite. A leur niveau, ce qui prévaut en effet c'est la conception coutumière des liens entre le chef et ses administrés : tel individu, telle famille, tel village surtout reconnaissent l'autorité d'un chef, non point du simple fait qu'ils résident dans son ressort, mais pour des raisons complexes qui font la plus large part aux relations humaines : liens personnels, sentiment d'appartenir à une même communauté (de sang ou d'ethnie) et, par-dessus tout, force acquise par les attaches antérieures. La notion de lieu intervient aussi, mais de façon subsidiaire. Habituée à d'autres types de relations, et voulant simplifier sa tâche, l'administration française s'est naturellement efforcée de constituer, en remaniant les commandements existants, en en créant d'autres de toute pièce, des unités territorialement cohérentes. En dehors de certaines régions au peuplement stabilisé, elle y a eu beaucoup de mal. Prenons par exemple le secteur des Lacs de l'Ogooué, en aval de Lambaréné. Là vit une population à la fois composite, et d'une extrême mobilité. Non seulement les migrations proprement dites se sont prolongées jusqu'à une époque

---

1. P. Gourou, 1955, p. 18. Telle a été également la méthode utilisée par P. Mercier, auteur de l'une des feuilles de la carte « démographique » de l'Ouest Africain. En règle générale, « l'unité territoriale envisagée était le canton ; soit d'après une connaissance directe du canton, soit d'après des renseignements très précis, les zones vides en étaient retranchées. La densité de population était ensuite calculée soit pour l'ensemble du canton s'il était relativement homogène, soit pour chacune des zones de peuplement que l'on pouvait y distinguer ». (Mercier, 1954, p. 24.) Nous n'avons, personnellement, aucune prévention contre la trame cantonale : elle a été employée, sur nos indications, pour les cartes de densité du « Nord-Ouest de l'Oubangui-Chari » et du « Tchad central et méridional », annexées à un travail économique sur le Nord de l'ancienne A.E.F. (Sautter, 1958.)

2. Certains districts, peu peuplés, ne comportent pas de cantons : ils se subdivisent directement en « terres ».

tout à fait récente, mais encore, aujourd'hui même, le long des bras de l'Ogooué ou des rives des principaux lacs, c'est un chassé-croisé continuel de villages et de familles relevant des ethnies les plus diverses et les plus étrangères les unes aux autres. La logique administrative aurait voulu que le pays fût partagé en cantons à base territoriale, quitte à inclure dans chacun d'eux des populations variées. Mais cette solution allait contre les habitudes et les désirs de la population. Les autorités hésitèrent alors entre deux systèmes : « diviser la subdivision en quatre ou cinq régions géographiques placées sous les ordres d'un chef ayant compétence territoriale » ou « procéder à une répartition ethnique, chaque race ayant un chef distinct »[1]. Finalement, trois « chefs supérieurs », un Galoa, un Fang et un Akélé, reçurent autorité sur leurs ethnies respectives. Des complications de toute sorte en résultèrent : « Dans le cadre étroit de certains villages », on vit « les indigènes... administrativement assujettis à trois chefs de canton » différents suivant leur appartenance[2]. Aussi le système des cantons à base géographique finit-il par s'imposer. Mais non sans qu'auparavant l'administration eût essayé une solution intermédiaire, cherchant à concilier l'inconciliable : il y eut un moment, au-dessus des chefferies territoriales, des « chefs de groupement », dotés d'un droit de regard et de juridiction sur les gens de leur « race », dispersés entre plusieurs cantons !

Aujourd'hui encore, dans plusieurs districts, les cantons sont dépourvus de toute consistance géographique. Le long des routes, surtout, on voit alterner les villages, ou même les « campements » de deux ou plusieurs cantons. Telle était par exemple, voici quelques années, la situation dans une grande partie du district de Mayama. Le fait, suivant les cas, s'explique de deux façons différentes. Il arrive que, comme à Lambaréné vers 1930, l'administration ait renoncé à faire coexister dans un même canton des populations ethniquement distinctes mais inextricablement mêlées sur le terrain. Pour peu qu'il existe entre les groupes en contact un sentiment de méfiance ou d'hostilité, cette solution est la seule, à moins de se hasarder à remanier le peuplement, qui permette d'éviter les problèmes fâcheux liés aux « minorités ». C'est ainsi qu'à Mayama, les quelques noyaux batéké restés enclavés en arrière de la vague migratrice des Bakongo, s'administrent à part, sous un commandement distinct. Dans d'autres cas, le découpage en cantons réalisait à l'origine un partage géographique effectif. Avec le temps, une partie des villages se sont déplacés, et fixés en dehors du périmètre cantonal. Le morcellement actuel des cantons est le résultat de cet essaimage, non sanctionné par la rupture des liens établis. Ailleurs, notamment sur le plateau forestier de la rive droite du Niari, le déplacement des villages vers les routes a créé une situation du même ordre. Spontané ou dirigé, le mouvement ne s'est pas toujours accompli en bon ordre : auparavant bien délimités, des cantons se sont retrouvés étroitement engrenés les uns dans les autres. Dans ce cas, comme dans les précédents, il était manifestement impossible de se servir de la carte administrative comme trame de la carte de densité[3].

Il reste que, dans la grande majorité des districts, les cantons représentent tout de même des entités géographiques relativement bien définies. Mais on se heurte alors à un nouvel inconvénient : le caractère extrêmement imprécis des limites cantonales. Les cantons les mieux dessinés ne sont en dernière analyse qu'un agrégat de villages soumis à l'autorité du même chef. Les limites du canton s'identifient alors à celles des villages de la périphérie. Malheureusement la notion d'un territoire villageois est, au Congo et au Gabon, quelque chose d'extrêmement vague. Comme pour le canton, ce qui sous-tend le village, c'est un ensemble de relations à peu près indépendantes du sol. L'idée de commune ou de ban, celle d'un espace défini, à l'intérieur duquel les habitants

---

1. Rapport sur « l'organisation de la subdivision de Lambaréné », 15 mai 1920, archives du district de Lambaréné.

2. Rapport de la circonscription du Bas-Ogooué, 2e trimestre 1931.

3. D'autres se sont heurtés ailleurs à la même difficulté que nous. En Afrique occidentale, « il est difficile de connaître de façon précise » les « contours » des cantons, « et souvent des cantons voisins chevauchent, ayant plutôt une base personnelle que territoriale qui se traduit dans la dichotomie d'un certain nombre de villages relevant de chefferies ethniquement distinctes ». (Brasseur et Savonnet, 1960, p. 20.) Dans l'étude qu'il a faite d'un « territoire » administratif du sud-ouest de l'ancien Congo belge, J. Pauwels note que « la dispersion des villages appartenant à un même groupement n'a pas permis de démêler les limites » de trois de ces « groupements administratifs ». (Pauwels, 1961, p. 94.)

exerceraient leur juridiction, est étrangère au pays. Quant à la terre en tant que bien concret, support des activités matérielles, elle a certes partout été appropriée, généralement sous une forme collective, familiale (au sens large) ou clanique. Mais le réseau des droits fonciers ne se noue pas nécessairement autour des villages. En fin de compte, la notion d'occupation du sol est celle qui se prête le mieux à la délimitation d'espaces villageois : disons plutôt le moins mal, car elle manque elle-même singulièrement de précision. Prenons deux groupements limitrophes. Il est assez facile de voir où cessent les cultures de l'un et commencent celles de l'autre, encore que les emprises se chevauchent parfois, quand les droits sur le sol s'enchevêtrent, ou à la faveur de liens de parenté. Mais la difficulté augmente quand les villages s'écartent les uns des autres. Dans l'intervalle, les champs se raréfient, font place à une exploitation occasionnelle et ténue, qui ne laisse aucune marque dans le paysage : cueillette, chasse ou pêche. Sur ces confins utilisés de manière trop sporadique pour que les villages songent à se les disputer, où tracer la limite ? Comment la reconnaître, dans les rares cas où les habitants en ont malgré tout la notion ? Le maximum d'arbitraire est atteint dans les régions où la population a été massée le long des routes, que séparent de vastes « no man's lands ».

On comprend que, dans bien des districts, l'administration ait renoncé à tracer sur la carte des limites cantonales qui ne correspondent ni à une délimitation coutumière, ni à un partage de fait, reconnaissable sur le terrain. Pour se servir des cantons comme unités de surface de la carte de densité, il faudrait commencer par en dessiner soi-même les contours. Mille solutions sont alors possibles, aussi valables (ou aussi absurdes) l'une que l'autre. Suivant la forme qu'on choisit de lui donner, la densité d'un canton peut varier en certains cas dans le rapport de un à cinq. Ces considérations n'ont pas retenu, ailleurs, les administrateurs territoriaux de dessiner, sur le fond au 200 000e de l'I.G.N., une carte des cantons, voire des terres, soumis à leur autorité. Les limites figurées ne sont guère moins arbitraires que celles que nous aurions pu tracer, en partant de la liste des villages, classés par cantons et convenablement repérés sur la carte. Du moins ces croquis, exempts de toute arrière-pensée relative aux densités à représenter, ont-ils l'avantage d'offrir une trame en quelque sorte objective. Mais une nouvelle difficulté surgit alors, signalée par P. Gourou à propos des « groupements constitutifs des circonscriptions indigènes » de l'ancien Congo belge, dans les termes suivants : « La notion de groupement n'a pas encore atteint une netteté et une stabilité suffisantes pour qu'on ait transmis à l'autorité supérieure les limites... »[1]. Ce qui revient à dire que les cartes en question sont à rechercher obligatoirement sur place, et généralement au mur du bureau des chefs de circonscriptions. Ajoutée à celles qui précèdent, cette raison a achevé de nous faire écarter l'idée d'utiliser les cantons pour représenter les densités. Il fallait donc trouver autre chose.

b) Les solutions retenues.

Faute de pouvoir recourir aux fins niveaux de l'organisation administrative de l'espace, il ne nous restait plus qu'à dessiner une trame artificielle, adaptée à nos besoins. La première idée qui vienne à l'esprit, en pareil cas, est de diviser la surface en petites unités géométriques, toutes de même forme et de même étendue. L'avantage évident d'une semblable trame est de n'introduire aucune idée préconçue dans la représentation locale des densités. De plus, avec une carte de densité « géométrique », les calculs sont simplifiés au maximum. Il n'y a pas de surfaces à mesurer, et puisque le même nombre de kilomètres carrés figure toujours au dénominateur, il suffit d'établir un tableau ou un abaque pour lire ensuite, instantanément, au regard de chaque chiffre de population, la densité correspondante. Plusieurs modes de découpage sont concevables, notamment en carrés, triangles ou hexagones. Nous avons opté pour le plus simple, celui des carrés, faciles à inscrire dans le carroyage par méridiens ou parallèles de la carte au 1 000 000e[2]. Les carreaux de base ont pour

1. Gourou, 1955, p. 26.
2. Nous sommes ici au voisinage de l'Équateur, où des distances à très peu de chose près égales correspondent au degré de latitude et au degré de longitude.

côté un degré de la circonférence terrestre, soit approximativement 111 km. Ils ont été divisés en neuf carrés plus petits, par des lignes espacées de vingt en vingt minutes, et chacun de ces carrés subdivisé en quatre carrés élémentaires, d'environ 18,5 km de côté et 343 km² de surface. C'est à ce niveau que nous avons représenté la densité de population. Compte tenu de l'étendue du pays, et de l'échelle de la représentation, ce découpage était suffisamment fin pour donner à la carte un aspect « fouillé », et atténuer ce qu'une trame géométrique peut avoir de rigide et de choquant pour l'œil[1].

En contrepartie de la figuration objective qu'il garantit, le principe géométrique présente à vrai dire un inconvénient sérieux : suivant qu'un noyau peuplé, de faible étendue, se place à l'intérieur d'une maille ou à l'intersection de deux lignes, la densité variera sur la carte dans la proportion de quatre à un ; de même le hasard peut superposer une ligne de la carte au contact sur le terrain de deux secteurs de densité inégale, et tout aussi bien les décaler, avec un résultat différent dans les deux cas. La seule façon de remédier à ces fantaisies consiste à pondérer les chiffres afférents à des carrés voisins ; autrement dit, à tenir compte pour la densité à attribuer en définitive à un certain carré, des chiffres obtenus pour les carrés qui l'entourent. Différentes techniques de pondération peuvent être imaginées. G. Brasseur et G. Savonnet ont calculé « les moyennes » entre carrés contigus « dans le sens horizontal, puis les moyennes de ces moyennes dans le sens vertical »[2]. Nous avons préféré quant à nous la méthode plus compliquée mais plus précise exposée par P. Gourou[3], et appliquée sous sa direction à l'élaboration de la Carte des densités de population du delta central du Niger. Voici comment nous avons procédé. Une grille avait été dessinée sur du papier transparent, reproduisant un carreau de la carte au 1 000 000e, divisé en neuf, puis en trente-six carrés. Cette grille devait être placée successivement dans quatre positions, au-dessus de la carte de répartition par points de cent habitants : d'abord superposée à l'un des carreaux de cette carte, puis décalée vers le haut d'une rangée de carrés élémentaires, puis décalée dans les mêmes conditions vers la droite, enfin décalée simultanément d'une rangée vers le haut et vers la droite. Pour chaque position de la grille, nous faisions alors le décompte des points de cent habitants contenus dans les neuf carrés du découpage primaire. Les chiffres obtenus étaient inscrits sur une feuille séparée reproduisant le dessin d'un carreau et de ses subdivisions, à l'emplacement des carrés élémentaires concernés par chaque opération. Par le jeu des déplacements de la grille, la population d'un carré élémentaire de la carte de localisation (1/36 de carreau) se trouvait donc englobée dans quatre comptes différents, correspondant aux quatre combinaisons carrées possibles de cette case avec les cases voisines. Et les quatre totaux se trouvaient notés, sur le croquis devant servir de minute à la carte définitive, à l'intérieur du carré considéré. En les additionnant, en divisant la somme par quatre, puis le quotient obtenu par les 340 km² de la surface de base, nous aboutissions au chiffre pondéré de la densité à attribuer à ce carré. Dans la valeur ainsi dégagée, la population effective du carré entre pour quatre ; celle de chacun des quatre carrés limitrophes, pour deux ; celle des carrés diagonaux pour un[4]. Par ce moyen, simple mais d'appli-

---

1. Pour les études locales menées dans la vallée du Niger, à partir d'un fond de carte au 200 000e, les carrés utilisés n'avaient que 2 km de côté, soit 4 km², mais compte tenu de la différence d'échelle, ils ont sur la carte à peu près la même dimension que sur la nôtre, après réduction au 1/2 000 000. Quant à la carte de G. Brasseur et G. Savonnet (v. *infra*), publiée à l'échelle du 1/1 000 000, elle a été préparée sur la base de carreaux de cinq minutes de côté, soit environ 9 km sur 9.

2. Brasseur et Savonnet, 1960, p. 20.

3. Gourou, 1956, p. 13.

4. Ce que J. Pauwels exprime sous une autre forme, que voici : « Les chiffres obtenus sont pondérés par la formule suivante que l'on applique à chaque carré :

$$\begin{matrix} 1 & 2 & 3 \\ 4 & 5 & 6 \\ 7 & 8 & 9 \end{matrix}$$

$$\text{Densité de } 5 = \frac{D\,(1 + 3 + 7 + 9) + 2D\,(2 + 4 + 6 + 8) + 4D5}{16}$$

(Pauwels, 1961, p. 96.) La même méthode a été utilisée récemment par J. Wilmet pour l'expression de la densité rurale dans une petite région du Haut-Katanga ; c'est ce que cet auteur appelle la « méthode des courbes d'isodensité », pour laquelle il se réfère à des travaux effectués en Belgique. (Wilmet, 1963, p. 224-225.)

cation fastidieuse, une pondération satisfaisante, grossièrement proportionnelle à la distance, est réalisée. De leur carte initiale, Brasseur et Savonnet ont tiré une carte de densité d'aspect plus classique : la trame géométrique ayant été effacée, il ne reste que des « courbes d'égale densité » convenablement graduées, « interpolées » à partir des chiffres calculés carreau par carreau. Nous n'avons pas vu de raison majeure pour en faire autant, et ne pas conserver à la nôtre les apparences correspondant au procédé utilisé. Bien au contraire, les carrés ayant beaucoup facilité nos récapitulations numériques, et l'analyse descriptive de la répartition géographique des densités, nous étions tenu de les faire apparaître.

En pondérant les chiffres de densité, de carré à carré voisin, on élimine dans une large mesure les inégalités de représentation auxquelles expose une trame géométrique. Mais la réalité risque d'être trahie d'une autre façon : chaque fois qu'elles se limitent à une petite surface, la carte abaisse, en les étalant, les densités élevées ; elle estompe en même temps les contrastes, souvent abrupts, entre les parties bien (relativement) et mal peuplées. Parfaitement cohérente, en ce sens que les mêmes particularités sont traduites de la même façon sur toute l'étendue représentée, l'image donnée du peuplement ne peut donc être considérée comme entièrement fidèle. C'est pourquoi nous avons voulu disposer, en regard de la première, d'une seconde carte de densité, construite sur un principe entièrement différent, et autant que possible complémentaire de la première.

Indépendamment des trames géométriques, il existe un procédé très simple pour passer d'une carte de localisation par points à une carte de densité. Il consiste à apprécier à l'œil les variations d'espacement des points, à délimiter ainsi des plages de contour quelconque sur l'étendue desquelles la densité paraisse approximativement uniforme, puis à utiliser cette trame empirique pour les calculs et la figuration cartographique. Nous sommes loin de la rigueur de la méthode précédente. Le procédé comporte une sérieuse part d'interprétation. Il y a des tracés qui s'imposent, là où se côtoient deux secteurs très inégalement peuplés. Ailleurs, l'hésitation est permise, et deux personnes ne traceraient pas la même ligne. C'est ce qui arrive lorsque la densité décroît de façon lente et régulière dans une certaine direction : où, dans ce cas, placer la coupure ? Ceci dit, le mérite de la méthode est de n'introduire dans la figuration des densités, en dehors de ce paramètre personnel, aucun élément étranger aux faits de répartition. Aussi l'avons-nous adoptée, chaque fois que cela était possible. Mais un obstacle insurmontable empêchait d'en étendre l'emploi à la surface entière de la carte. Comme le montre admirablement la carte de localisation, dans une bonne partie du pays, la population se trouve massée le long des grands axes de circulation : pistes principales, routes, rivières navigables. D'emblée il apparaissait impossible de résoudre « au jugé » le problème délicat consistant à étaler sur deux dimensions un peuplement strictement linéaire.

Comment s'y prendre alors ? Nous nous sommes demandé s'il ne valait pas mieux, dans les régions en question, renoncer purement et simplement à cartographier la densité par plages non géométriques, et nous borner à établir, comme cela s'est fait dans le sud du Cameroun, une carte des « densités de population au kilomètre linéaire »[1].

L'idée n'était pas mauvaise en soi, mais la carte y eût perdu son unité. Il y avait, heureusement, plusieurs moyens de vaincre la difficulté. Le premier consistait à étaler la population sur une certaine largeur, de part et d'autre de l'axe peuplé. Cette manière de faire se justifiait dans la mesure où il est légitime de calculer la densité de population par rapport à la surface effectivement exploitée. Ou si l'on préfère, pour éviter toute confusion avec la notion de « densité agricole », par rapport à la surface où les hommes vont et viennent pour les besoins de leurs travaux journaliers. En prenant comme critère la présence de champs, et en admettant que les villageois cultivent couramment jusqu'à cinq kilomètres de chez eux (une heure de marche), on eût été fondé à donner à la bande peuplée une largeur de dix kilomètres. Cette largeur pourrait être triplée, à condition de faire entrer en compte les activités plus occasionnelles, telles que la chasse ou la cueillette, susceptibles d'éloigner les hommes d'une demi-journée. Dans tous les cas, la carte établie de la sorte présenterait l'aspect suivant : des lanières colorées ou ombrées cernant de vastes espaces laissés en blanc. L'impression obtenue serait conforme à la réalité.

1. Telles que les a calculées, au Woleu-Ntem, le docteur Estève (1957).

Un autre moyen pouvait être envisagé, consistant à délimiter des unités naturelles, définies par des faits de géographie physique : morphologie, paysage végétal, sols. Après quoi, il suffisait d'étaler, sur la surface circonscrite, la population massée le long des axes à la traversée de chaque unité. Mais, plus que toute autre, cette méthode aurait obligé, dans l'état actuel de nos connaissances sur le pays, à une étude peut-être sommaire mais obligatoirement étendue à toute les régions du Congo et du Gabon. Car il eût alors fallu que la carte entière fût basée sur le même principe. A elle seule, cette considération condamnait le procédé sans appel.

Après avoir longtemps balancé, c'est pour une troisième façon d'opérer que nous avons finalement opté. La méthode choisie participe à la fois des deux précédentes : de la première, en ce sens qu'elle utilise une trame basée essentiellement sur les axes peuplés ; de la seconde, du fait que la population se trouve étalée sur la totalité de la surface, et non point seulement sur des bandes de largeur plus ou moins arbitrairement fixée. Nous avons estimé en effet que la carte de répartition par points donnait une idée suffisante, parfaitement claire, du phénomène de concentration linéaire ; que par contre, en calculant les densités par rapport à la totalité des surfaces, nous faciliterions beaucoup les comparaisons régionales entre les secteurs où domine l'habitat linéaire et les autres ; qu'au demeurant, il était parfaitement légitime et admis par l'usage de porter au dénominateur des surfaces qui ne sont qu'en partie mises en exploitation ou parcourues par la population figurant au numérateur ; que s'il en avait été autrement, les cartes établies pour des régions faiblement peuplées se seraient astreintes à représenter la densité sous la forme de petits cercles entourant chaque village. Étant admis le principe de l'étalement complet, il y avait deux manières de s'y prendre. La plus logique consistait à adopter comme unités de calcul des surfaces placées à cheval sur les axes de peuplement. Les limites auraient été tracées à mi-chemin de deux axes parallèles, ou suivant la bissectrice de deux axes s'écartant l'un de l'autre. Rien de plus simple en théorie, mais dans le cas, habituel, d'un espace circonscrit par trois axes ou davantage, tous plus ou moins sinueux, on aurait buté en pratique sur de délicats problèmes de géométrie !

Il était infiniment plus simple de faire les calculs à l'intérieur des espaces en question, en leur attribuant à chacun la moitié de la population installée sur les différents axes du pourtour. C'est ainsi que nous nous y sommes pris. Appliqué toutefois d'une façon trop systématique, ce principe de base aurait donné des résultats imparfaits. Plusieurs objections viennent en effet à l'esprit : 1° Supposons le cas d'un espace bordé d'un côté par un axe très fortement peuplé, et de l'autre par une ligne de villages égrenés de loin en loin. Pour peu qu'une grande distance sépare les deux rangées inégalement serrées, est-il légitime d'étaler la population de l'une jusqu'au voisinage immédiat de l'autre ? Mieux vaudrait couper l'intervalle dans le sens de la longueur, et procéder à deux calculs distincts de part et d'autre (chacun faisant intervenir, naturellement, la moitié de la population de l'axe intéressé ; il n'est pas question de revenir au système des calculs « à cheval »). 2° Prenons maintenant un immense espace d'un seul tenant, comme il en apparaît quelques-uns dans le nord-est du Gabon et le nord du Congo, où les lignes de peuplement sont parfois à des distances excessives. Pouvons-nous dans ce cas, sans tomber dans l'absurde, établir un rapport numérique entre la population fixée en bordure et la portion centrale de cet espace, éloignée de 50, 60 km ou davantage ? 3° Les routes et les pistes habitées rayonnent fréquemment à partir de certains points privilégiés, les postes administratifs au premier chef. A l'intérieur de l'espace triangulaire délimité par deux d'entre elles, on peut considérer que la densité croît en direction du point de convergence (sauf naturellement si les villages s'espacent progressivement dans l'exacte mesure où les axes se rapprochent, mais il en est rarement ainsi). Avec le système proposé, ce fait n'apparaît pas, à moins qu'il n'existe, pas trop loin du lieu de rencontre, une route ou une piste transversale, de part et d'autre de laquelle le calcul pourra effectivement donner des résultats différents. Quand cette circonstance fait défaut, n'avons-nous pas le droit, là encore, d'opérer tout de même une séparation ?

De toute évidence, il était donc souhaitable de pouvoir tracer, en plus des limites fournies par les axes peuplés, un certain nombre de coupures justifiées par telle ou telle des considérations qui précèdent. Encore fallait-il que ces lignes supplémentaires fussent choisies avec un minimum d'objectivité, et si possible en relation avec des faits géographiques ayant une signification du

point de vue du peuplement. Dans cette perspective, nous avons décidé d'utiliser, dans la stricte mesure indispensable, et par ordre de préférence : 1° les cours d'eau importants, en dehors de ceux qui constituent eux-mêmes des axes de peuplement ; 2° les lignes de partage des eaux, ou, si l'on préfère, les limites de bassins fluviaux, souvent suivies d'ailleurs par les limites administratives ; 3° dans certains cas spéciaux, des lignes artificielles, dont le tracé découlerait pour ainsi dire des autres contours (droites joignant l'extrémité de deux pistes peuplées allant à la rencontre l'une de l'autre, ou convergeant sans se rejoindre ; coupures suivant un étranglement médian ; raccords en ligne directe entre un cours d'eau et une ligne de partage des eaux) ; 4° les méridiens et les parallèles tracés suivant les degrés de latitude et de longitude.

De la sorte il a pu être remédié, correctement pensons-nous et sans trop d'arbitraire, aux principales faiblesses du type de trame adopté pour les régions de peuplement linéaire.

2

L'ANALYSE DES CARTES

A l'aide des trois cartes que nous venons de présenter — carte de densité de population par « plages », carte de densité « géométrique », carte de répartition par points — il est possible de décrire en termes précis et chiffrés le peuplement de l'ensemble géographique Gabon-Congo. Cette analyse sera poussée dans deux directions distinctes : étude de la distribution statistique des densités d'une part, examen de la répartition géographique des habitants d'autre part.

A. — Classement statistique des densités

Dans ses ouvrages sur la densité de population du Congo belge et du Ruanda-Urundi, P. Gourou applique une méthode d'exploitation statistique aisément transposable au cas qui nous occupe[1]. Comme lui, nous avons donc calculé, pour chacun des paliers de l'échelle des densités, le rapport des surfaces et de la population aux totaux correspondants. Les calculs ont été faits pour les deux cartes, en ce qui concerne les surfaces, pour la seule carte de densité par plages irrégulières, en ce qui concerne la population. Les résultats sont présentés en trois tableaux. Les deux premiers classent les surfaces en fonction de la densité, selon les valeurs fournies par l'une et l'autre carte. Dans chacun, la colonne de gauche donne les pourcentages par paliers, la colonne de droite les pourcentages cumulés, additionnés en remontant l'échelle des densités. Le troisième tableau, enfin, répartit la population en fonction des densités ; les pourcentages individuels, indiqués par la colonne de gauche, sont cumulés dans celle de droite, mais cette fois dans le sens des densités décroissantes, nous dirons plus loin pourquoi.

Avant de commenter ces tableaux, rappelons que la densité moyenne de l'ensemble géographique Gabon-Congo s'établit à 1,8 exactement au kilomètre carré. Cette valeur a été calculée à partir des chiffres de population officiels pour 1955[2]. La population réputée européenne, recensée à part et d'ailleurs de faibles effectifs, n'a pas été prise en considération. Comme surface de référence, nous avons utilisé le total des surfaces particulières, mesurées plage par plage, au papier millimétré, à l'occasion du calcul des densités. Les erreurs inhérentes à cette méthode, par valeurs approchées, doivent normalement se compenser. Une erreur systématique, en trop ou en trop peu, ne peut être rigoureusement exclue, mais elle serait en tout état de cause d'un ordre de grandeur très petit. Le chiffre de 1,8 représente donc, à moins de 0,1 près en supposant l'exactitude des statistiques

1. Gourou, 1953 et 1955.
2. *Bull. d'Inf. Écon. et Soc. de l'A.E.F.*, 9e année, 1955, nos 83 et 86, mai et août, p. 1911 et 1987.

de population, la densité générale du groupe Gabon-Congo. La densité rurale s'établit, elle, à 1,52. La population correspondant à ce chiffre est celle que nous avons retenue pour l'établissement de nos différentes cartes, en vertu des critères antérieurement exposés. Soulignons encore une fois combien ces moyennes sont basses, même en comparaison de la plupart des autres pays d'Afrique tropicale.

Tableaux I et II

SURFACES CLASSÉES SELON LA DENSITÉ DE LA POPULATION
(Ensemble du Gabon et du Congo).

Carte à plages irrégulières *(Tableau I)*			Carte à trame géométrique *(Tableau II)*		
Habitants au kilomètre carré	Pourcentages de la surface totale occupés par les densités croissantes	Pourcentages cumulés	Habitants au kilomètre carré	Pourcentages de la surface totale occupés par les densités croissantes	Pourcentages cumulés
			Moins de 0,1	13,45	13,45
Moins de 0,2	6,00	6,00	De 0,1 à 0,2	5,47	18,92
De 0,2 à 0,3	10,87	16,87			
De 0,3 à 0,5	15,69	32,56	De 0,2 à 0,5	17,64	36,56
De 0,5 à 1	27,62	60,18	De 0,5 à 1	17,36	53,92
De 1 à 2	17,55	77,73	De 1 à 2	20,50	74,42
De 2 à 3	10,25	87,98	De 2 à 3	9,77	84,19
De 3 à 4	4,72	92,70	De 3 à 4	7,39	91,58
De 4 à 5	1,87	94,57	De 4 à 5	3,09	94,67
De 5 à 6	1,61	96,18	De 5 à 6	1,87	96,54
			De 6 à 7	0,99	97,53
De 6 à 8	1,70	97,88	De 7 à 8	0,34	97,87
			De 8 à 9	0,45	98,32
De 8 à 10	0,46	98,34	De 9 à 10	0,56	98,88
De 10 à 13	0,80	99,14	De 10 à 12	0,48	99,36
De 13 à 16	0,14	99,28	De 12 à 15	0,40	99,76
De 16 à 20	0,39	99,67	Plus de 15	0,23	99,99
De 20 à 25	0,28	99,95			
De 25 à 30	0,00	99,95			
De 30 à 40	0,04	99,99			

Nos cartes et nos tableaux montrent qu'elles n'excluent pas, localement et même à la dimension d'une région, certaines concentrations d'habitants, assorties d'une densité un bon nombre de fois supérieure. Mais ces forts dépassements impliquent que sur des étendues bien plus vastes les chiffres tombent à des valeurs dérisoires, voire à zéro. L'échelle se distend de 0 à 40 sur la carte à trame irrégulière, qui accuse les contrastes, et de 0 à 20 encore sur la carte à trame géométrique, en dépit de la pondération qui les atténue.

Quelle signification accorder à ces chiffres, et aux pourcentages donnés en regard ? Doit-on les regarder comme de simples « écarts » au sens statistique, ne manifestent-ils que la « dispersion » de règle dans toute distribution soumise aux lois du hasard ? Posé en termes aussi simples que possible, le problème est le suivant. Supposons une carte de grandes dimensions, représentant le Congo et le Gabon. Faisons tomber sur elle en pluie, par un mécanisme conférant aux points de chute un caractère aléatoire, autant de pastilles de papier qu'il y a de fois cent habitants dans la population des deux pays. Puis, en reprenant les trames de nos cartes, calculons les densités des impacts. Trouverons-nous, par paliers de densité, des pourcentages comparables à ceux que nous avons calculés pour la population réelle ? S'il devait en être ainsi, cela voudrait dire que

Tableau III

POPULATION RÉPARTIE SELON LE NIVEAU DE LA DENSITÉ
(Ensemble du Congo et du Gabon) — Carte à plages irrégulières.

Habitants au kilomètre carré	Pourcentages de la population correspondant aux différents paliers de densité	Pourcentages cumulés
Moins de 0,2	0,48	99,97
De 0,2 à 0,3	1,78	99,49
De 0,3 à 0,5	4,09	97,71
De 0,5 à 1	12,76	93,62
De 1 à 2	15,99	80,86
De 2 à 3	15,99	64,87
De 3 à 4	10,93	48,88
De 4 à 5	5,36	37,95
De 5 à 6	5,63	32,59
De 6 à 8	7,63	26,95
De 8 à 10	2,65	19,33
De 10 à 13	6,07	16,68
De 13 à 16	1,32	10,61
De 16 à 20	4,38	9,29
De 20 à 25	4,01	4,91
De 25 à 30	0,00	0,90
De 30 à 40	0,90	0,90

le hasard gouverne, pour l'essentiel, la distribution des habitants. Dans la négative, les facteurs géographiques, c'est-à-dire tout ce qui contribue à différencier l'espace, et les circonstances historiques passeraient au premier plan.

Seule une analyse mathématique de nos chiffres permettrait de trancher en toute rigueur. Elle n'est pas de notre ressort. Le calcul des probabilités rencontrerait d'ailleurs, en l'occurrence, une série de difficultés : les pourcentages à analyser combinent deux facteurs (surface et densité de population dans un cas, population et densité de population dans l'autre) déjà intrinsèquement liés ; les cartes donnent de la répartition de la population une image déformée, l'une en raison de la pondération instituée entre les carrés de base, l'autre à cause du coefficient personnel inclus dans le dessin même de la trame ; enfin les grilles qui délimitent les paliers de densité, à base de nombres entiers (ou de simples décimales, en dessous de un) échelonnés sur le mode arithmétique, ne semblent pas faites pour faciliter le traitement envisagé.

Bornons-nous donc aux quelques réflexions que suggèrent directement les tableaux. Dans le cas des surfaces, classées selon la densité de population, la série des chiffres évoque nettement, par son allure générale, la classique courbe en cloche des distributions aléatoires. Peut-être existe-t-il, aux deux extrémités de la courbe, un excédent des densités extrêmes, par rapport à un arrangement de pur hasard. Pure hypothèse, que rien ne permet d'affirmer. En revanche, l'attention est attirée, positivement, par une irrégularité. Partons du palier 1-2 (de la série de chiffres relatifs à la carte à trame irrégulière) et, à partir de ce niveau qui correspond à la moyenne générale, allons vers le haut, en considérant les intervalles entre nombres entiers successifs. Les chiffres afférents à des paliers plus importants seront divisés en autant de parts égales que ces paliers comportent d'intervalles unitaires. La série ainsi définie décroît régulièrement jusqu'à 10. Mais ensuite les pourcentages se relèvent. De 0,23 entre 8 et 10, ils passent à 0,27 entre 10 et 13, puis, après une courte retombée (0,14 entre 13 et 16), atteignent 0,39 entre 13 et 20. Certes, à ce niveau de l'échelle, la base numérique est étroite. Elle l'est moins si l'on considère la population, dont

près de 12 % se localisent dans les plages de densité comprises entre 10 et 20. L'anomalie se retrouve dans la série tirée de la carte de densité géométrique, légèrement décalée vers le bas par le jeu de la pondération. L'inflexion de la courbe se situe ici à la hauteur du palier 6-7 (0,34 %), et elle ne reprend son allure descendante qu'à partir de 10 (0,24 % entre 10 et 12) ; un net sommet apparaît entre 9 et 10 (0,56 %). Le fait peut donc être tenu pour acquis. Bien que léger, le crochet des deux courbes révèle « quelque chose » qui interfère avec le jeu des grands nombres.

D'un tout autre point de vue, il n'est pas sans intérêt de confronter les pourcentages se rapportant aux deux cartes de densité. Si les deux séries présentent la même physionomie d'ensemble, on note cependant entre elles des différences significatives, révélatrices des distorsions que chaque type de représentation inflige à la réalité géographique. L'attention est attirée ici, indépendamment de l'objet régional de notre travail, vers un problème général d'expression cartographique. Nous avons déjà noté la compression de l'échelle des densités avec l'une des deux formules, sa distension avec l'autre. En les utilisant simultanément, nous avons d'ailleurs délibérément cherché à encadrer la réalité des faits de répartition humaine, faute de pouvoir en donner une expression unique suffisamment fidèle, à exagérer dans un cas les contrastes de densité, et à les fondre dans l'autre. Même en négligeant la portion de l'échelle supérieure à 10, les deux séries sont très loin de se superposer. Celle qui se réfère à la carte géométrique offre par rapport à la première les particularités suivantes : elle fait une part bien plus importante aux densités très basses, accordant près d'un cinquième (18,9 %) de la surface totale aux valeurs inférieures à 0,2 habitant au kilomètre carré, contre 6 % seulement ; les densités comprises entre 0,2 et 1 montrent en sens inverse une disparité encore plus accusée, n'étant créditées que de 35 % de la superficie entière, au lieu de 54,2 %, soit un rapport du tiers à la moitié ; au niveau 1-2, qui correspond à la moyenne générale, la carte géométrique reprend un léger avantage (20,5 % contre 17,6 %), qui s'accuse fortement de 3 à 5 (10,5 % contre 6,6 %) ; elle le reperd définitivement, à partir de 6. Ces variations dans un sens puis dans l'autre s'expliquent aisément, en faisant appel à deux considérations. D'une part, la pondération appliquée à la carte à trame géométrique y favorise les valeurs moyennes de l'échelle, aux dépens des densités à la fois élevées et basses. D'autre part, dans les régions mal peuplées, qui sont en même temps celles où toute la population a été rassemblée sur un petit nombre d'axes de circulation, la petitesse des carrés fait que beaucoup d'entre eux, localisés à l'écart des routes habitées, ne reçoivent au mieux, même par le biais de la pondération, qu'un nombre insignifiant d'habitants. Il en va tout autrement de la carte à plages irrégulières, dont la trame est précisément fournie, dans les mêmes régions, par les axes peuplés qui assurent à la plupart des secteurs ainsi délimités un minimum de densité.

Nous voici armés maintenant pour envisager la signification proprement géographique des chiffres présentés. Considérons en premier les surfaces. Le tableau des pourcentages cumulés nous indique que le tiers environ de la surface totale du Gabon et du Congo ne bénéficie que d'une densité inférieure à 0,2, équivalant presque au désert. Dotée de moins d'un habitant au kilomètre carré, une bonne moitié du pays échappe encore à une véritable emprise humaine, se trouve condamnée pour longtemps à une exploitation purement ponctuelle de ses ressources. Enfin, les 5/6 du territoire, au bas mot, demeurent en deçà du seuil des 3 habitants au kilomètre carré, où commencent réellement à se manifester les possibilités d'action humaine et de transformation du paysage. En opérant le cumul des valeurs de part et d'autre de la densité moyenne de 1,52, on s'aperçoit qu'une moitié environ de la surface totale a entre 0,5 et 3 habitants au kilomètre carré (carte géométrique : 47,1 % ; carte à trame irrégulière : 55,42 %). Les résultats sont un peu différents, quand on considère la population, classée par tranches de densité. Il apparaît que 99,5 % de la population vit dans des secteurs peuplés de plus de 0,2 habitant au kilomètre carré ; 80,9 % dans ceux dont la densité dépasse 1 ; et près de la moitié encore, 48,9 % exactement, dans les conditions économiques et humaines à peu près acceptables que procurent des densités au minimum égales à 3. Ce que P. Gourou appelle la « médiane des densités »[1] se situe donc très légèrement en dessous de

1. Gourou, 1955, p. 41.

ce chiffre. L'on doit entendre par cette expression une valeur de densité telle que la moitié des habitants se trouvent englobés dans des densités supérieures, et l'autre moitié dans des densités inférieures. La « médiane des surfaces de densité » demeure très en deçà, puisqu'elle se place quelque part entre 0,5 et 1, plus près de 1 d'ailleurs que de 0,5[1]. Ce décalage entre les pourcentages de surface et de population existe toujours et inévitablement. Mais il n'a pas du tout la même signification, quant aux perspectives de développement, dans les pays à forte et à faible densité moyenne. Dans les premiers, les difficultés viennent des noyaux les plus peuplés, et touchent directement la majeure partie de la population. Dans les seconds, les aires de concentration relative, où se rassemble le gros des habitants, échappent au contraire jusqu'à un certain point aux inconvénients spécifiques du sous-peuplement. Dans un cas, ce sont les régions les plus vastes, mais de moindre densité, qui se prêtent le mieux à la mise en valeur, et ont tendance à attirer les moyens techniques et financiers. Dans l'autre cas, c'est en s'adressant aux parties les mieux peuplées qu'on obtient le maximum de résultats avec le minimum de moyens, et il est logique de centrer sur elles l'action éducative, médicale, économique et administrative. Telle est précisément la situation où se trouvent le Congo et le Gabon. Dans la mesure où elle conduit à sacrifier l'espace, qui peut sans dommage être mis en réserve et attendre, aux hommes et non l'inverse, il est permis de l'estimer préférable.

Le tableau que nous venons de brosser est-il particulier au sud de l'ancienne A.E.F. ? De tous les pays voisins, le Congo ex-belge est celui qui, par ses traits géographiques très comparables, et sa densité rurale pas tellement plus élevée[2], appelle le plus naturellement la comparaison. Celle-ci est possible, grâce aux chiffres qu'a réunis, publiés et commentés P. Gourou, dans son étude de la densité de population au Congo belge. La trame essentiellement administrative utilisée par cet auteur (les « sous-chefferies » intégrées au découpage administratif moderne établi par les Belges, parfois subdivisées de façon à mettre en valeur les contrastes locaux) ne ressemble à aucune des deux nôtres. Mais elle aboutit à souligner plutôt qu'à atténuer les inégalités de peuplement. C'est donc avec les données tirées de notre carte de densité à trame irrégulière qu'il convient de confronter les chiffres de P. Gourou[3]. Les courbes suivant lesquelles s'échelonnent les deux séries de pourcentages sont exactement du même type, avec un maximum correspondant à des densités très basses, et de là jusqu'en haut de l'échelle une diminution progressive, d'abord rapide, puis de plus en plus lente, des valeurs données pour les tranches de densité successives. La courbe relative au Congo belge est toutefois nettement décalée vers les densités supérieures, comme devait inévitablement le faire augurer une densité moyenne près de trois fois supérieure à celle du Gabon-Congo. D'un côté l'échelle s'élève jusqu'à 50 au lieu de 15, avec 0,3 % des surfaces dotées d'une densité supérieure à ce chiffre, contre 0,23 % dépassant 15 dans l'autre Congo et au Gabon. D'autre part, dans la série de P. Gourou, le pourcentage maximal s'inscrit entre 1 et 2 habitants au kilomètre carré. Il s'élève à 24,67 %, contre 9,66 % entre 0,3 et 1, et 9,85 % entre 0 et 0,3. Dans notre propre série, la courbe culmine nettement en dessous de 1 : 43,31 % entre 0,3 et 1, encore 16,87 % en dessous de 0,3, alors que la tranche 1 à 2 ne rassemble plus que 17,55 % des surfaces. Aucune des six provinces de l'ancien Congo belge, pour lesquelles P. Gourou nous donne la même série de chiffres détaillés que pour l'ensemble du pays, ne montre un tassement des surfaces vers le bas de l'échelle comparable à celui qu'on observe au Gabon-Congo. Même au Katanga, la moins peuplée de toutes, les densités inférieures à 1 n'immobilisent que 26,34 % des surfaces, contre 60,18 % (de 0 à 2, les pourcentages respectifs sont encore de 67,73 contre 77,73, ce qui exclut l'idée d'une simple distorsion en rapport avec le choix des trames). Incidemment, il se confirme que, même au sein de l'ensemble déjà bien mal peuplé que constitue l'Afrique centrale, du Tchad à l'Angola et de l'Atlantique aux grands lacs, le Gabon et le Congo s'individualisent par leur vide relatif. Ce vide est d'autant plus

1. A peine au-dessus de 0,5, avec la carte à trame géométrique.
2. 4,23 habitants au kilomètre carré.
3. Le rapprochement s'impose d'autant plus que, selon cet auteur, les unités constituées par les sous-chefferies congolaises ont, en gros, une taille inversement proportionnelle à leur densité, ce qui est également le cas des plages de notre propre carte. (GOUROU, 1955, p. 22.)

impressionnant que les deux pays réunis ont une surface supérieure de moitié à l'étendue moyenne d'une province de l'ancien Congo belge. Même en faisant abstraction des limites provinciales, les chiffres de P. Gourou font douter que celui-ci recèle un domaine quelconque d'un seul tenant, dont la population soit aussi ténue que celle qui vit entre la mer et l'axe Congo-Oubangui. Au vu de la carte de densité du Congo ex-belge, cette présomption devient une certitude.

Tableau IV

SURFACES CLASSÉES SELON LA DENSITÉ DE LA POPULATION
(Gabon et Congo pris séparément) — Carte à trame géométrique.

Habitants au kilomètre carré	Pourcentages de la surface totale occupés par les densités croissantes		Pourcentages cumulés	
	Congo	Gabon	Congo	Gabon
Moins de 0,1	13,70	13,15	13,70	13,15
De 0,1 à 0,2	6,21	4,55	19,91	17,70
De 0,2 à 0,5	18,87	16,13	38,78	33,83
De 0,5 à 1	16,82	18,02	55,60	51,85
De 1 à 2	17,49	24,22	73,09	76,07
De 2 à 3	9,03	10,70	82,12	86,77
De 3 à 4	8,21	6,39	90,33	93,16
De 4 à 5	3,03	3,16	93,36	96,32
De 5 à 6	1,85	1,89	95,21	98,21
De 6 à 7	1,18	0,76	96,39	98,97
De 7 à 8	0,31	0,38	96,70	99,35
De 8 à 9	0,56	0,32	97,26	99,67
De 9 à 10	0,77	0,32	98,03	99,99
De 10 à 12	0,87	—	98,90	—
De 12 à 15	0,72	—	99,62	—
Plus de 15	0,41	—	100,03	

Nous avons raisonné jusqu'ici du Gabon et du Congo comme d'un tout. Du moment qu'ils forment deux entités politiques distinctes, il vaut la peine d'y examiner séparément la situation des densités. Les chiffres que nous utiliserons ont été établis à partir de la carte à trame géométrique. Les carrés étant tous de même surface, au lieu d'additionner des milliers de chiffres de superficie et de population, il suffisait de faire le décompte des carrés eux-mêmes, préalablement répartis entre les différentes tranches de densité, en utilisant les minutes de la carte, puis d'établir les pourcentages en fonction de leur nombre total, soit un peu moins de 1 800. Les carrés incomplets, situés aux limites extérieures des deux États, ont été comptés pour moitié, en tablant sur une compensation globale égalisatrice. Pareillement, ceux que traverse la frontière entre le Gabon et le Congo ont été portés pour moitié au compte de chacun des deux pays. Les résultats de ces calculs figurent dans un quatrième tableau. La comparaison porte ici exclusivement sur la répartition des surfaces en fonction de la densité, avec d'un côté les pourcentages individuels, de l'autre les pourcentages cumulés à partir de zéro. Tout en bas de l'échelle, pour les densités comprises entre 0 et 0,1, on voit que les deux pays sont pratiquement à égalité de surfaces. Entre 0,1 et 0,5, le Congo prend si l'on peut dire un net avantage : 25,08 % de la surface s'y classent dans cet intervalle, contre 20,68 % au Gabon. L'équilibre se renverse à partir de 0,5, et, pour les pourcentages cumulés, à partir de 1. Les 52,92 % de la surface du Gabon, mais les 43,34 % seulement de celle du Congo ressortissent à la tranche 0,5-3. Au-delà de 3 habitants au kilomètre carré, c'est de nouveau l'échelle congolaise la mieux fournie. Elle se prolonge du reste jusqu'à 20, alors que l'échelle gabonaise s'arrête dès 10. Tous ces chiffres se résument dans la constatation suivante : la dispersion

des surfaces dans l'échelle des densités est légèrement plus accentuée au Congo, où les densités les plus basses et les plus élevées sont les unes et les autres un peu mieux représentées qu'au Gabon. Mais cette symétrie n'est qu'apparente, elle ne vaut du moins que pour les surfaces. L'excédent de population qui en résulte pour le Congo aux étages supérieurs l'emporte de très loin sur le léger surplus afférent aux tranches inférieures à 0,5, et les deux réunis font bien plus que compenser le déficit des valeurs moyennes, entre 0,5 et 3.

Il faut donc s'attendre que la densité moyenne du Congo dépasse assez nettement celle du Gabon. Nous trouvons respectivement 1,70 et 1,44. En réalité, les deux chiffres sont un peu trop forts. Ils ont été obtenus en effet en multipliant les effectifs de carrés de chaque tranche par un chiffre intermédiaire entre les deux valeurs encadrant la tranche, puis en additionnant les totaux obtenus, et pour finir en divisant le tout par le nombre des carrés. Cette procédure, en principe correcte, est légèrement faussée dans ses résultats pour la raison que 6,5 par exemple ne représente pas véritablement la moyenne des densités dans la tranche 6-7, mais une valeur approchée par excès de cette moyenne. Et de même pour toute la série des pourcentages décroissants, au-dessus de 0,2 au Congo et de 1 au Gabon. C'est l'inverse au niveau des pourcentages croissants, mais ceux-ci n'occupent qu'une petite portion de l'échelle, et ne retiennent surtout qu'une fraction minime de la population. La densité obtenue par la même méthode pour l'ensemble du Gabon et du Congo est de 1,58, alors que la valeur correcte, trouvée par addition séparée des surfaces et de la population, est de 1,52. Par extrapolation de cet écart, la densité réelle du Congo peut être évaluée à 1,63 environ, celle du Gabon à 1,39. Replacée dans l'échelle des densités africaines, la différence paraît insignifiante. Sur le plan du développement, elle devrait jouer cependant nettement en faveur du Congo, où elle va de pair avec un renforcement très sensible des densités les moins basses : 4,79% de la surface totale occupée par plus de 5 habitants au kilomètre carré, contre 1,79% seulement au Gabon.

B. — Les arrangements dans l'espace

Sous cette rubrique, essentiellement géographique, nous avons à examiner d'une part, en commentaire de la carte par points, l'agencement des cellules de peuplement, d'autre part, la façon dont se distribuent les différents niveaux de la densité de population. Le deuxième objectif sera lui-même atteint à travers une double démarche : nous considérerons d'abord les densités classées par rapport à une valeur proche de la moyenne générale, ce qui amènera à reconnaître des régions les unes « excédentaires », les autres « déficitaires » ; puis nous chercherons comment se répartissent les densités très supérieures ou très inférieures à cette moyenne, et l'on verra s'individualiser des « aires de peuplement concentré », et des « aires de peuplement dilué ».

a) Le semis du peuplement.

Sous cette expression classique se trouvent confondus les deux aspects séparés que revêt toujours l'implantation d'une population : la dimension des groupements, et leur position les uns par rapport aux autres. L'espacement moyen serait aussi à considérer, mais on retomberait alors, par un biais, sur la notion de densité. Bien faite, une carte de localisation par points exprime fidèlement ces aspects locaux du peuplement. Malheureusement, nous avons dû renoncer pour la nôtre à proportionner les points à la taille réelle des groupements. Rappelons les nombreuses discordances entre les « villages » de la nomenclature administrative, base obligée des comptes de population, et la structure véritable de l'habitat rural. Du moins s'est-on efforcé de placer les points (de cent habitants) en accord avec la position effective des unités de résidence. La réalité, sur ce plan, aux erreurs près que nous avons pu commettre, n'est pas trahie.

Un fait capital apparaît d'emblée : sur une portion notable de l'espace, les groupements se rangent en lignes. Au régime d'éparpillement diffus que les paysages européens nous ont habitués à considérer comme la norme en dehors des montagnes ou des marais, se substituent de longues files de points serrés en bordure des axes de communications : routes, pistes ou, moins souvent, rivières. En dehors de quelques cas exceptionnels, tels que celui de l'Ogooué, au-dessus et en dessous de Booué, les rivières n'ont réellement attiré les villages que dans les contrées plus ou moins marécageuses, d'où précisément les routes se trouvent exclues, tandis que les cours d'eau remplissent les fonctions ailleurs dévolues aux pistes. Si l'axe peuplé, le chemin ou la rivière, concentrant la population à 20, 50 et quelquefois 100 km à la ronde, donnent au semis de peuplement sa tonalité dominante, cette formule n'est nullement exclusive de son contraire, sous la forme d'une dissémination plus ou moins totale. Ni même de combinaisons où l'on voit une fraction appréciable des points de peuplement groupés le long d'un petit nombre de routes, tandis que le reste s'éparpille dans l'intervalle. Telle est la situation par exemple à l'intérieur du saillant que forme le territoire congolais à l'ouest de Brazzaville et au sud de la voie ferrée.

Régions de peuplement linéaire, et régions de peuplement inorganisé sont-elles distribuées au hasard sur la carte, ou bien leur répartition a-t-elle quelque chose de systématique, qui pourrait nous mettre sur la voie d'une explication ? La carte, à cet égard, est révélatrice. Elle montre, tout d'abord, une relation évidente entre la densité de population (facile à apprécier d'après l'abondance plus ou moins grande des points) et la façon dont les points sont disposés : grosso modo, la distribution linéaire apparaît comme l'apanage des contrées particulièrement mal peuplées. Cette constatation, toutefois, s'accompagne de quelques exceptions, nuances et restrictions. Commençons par énumérer les régions où, dans un sens ou dans l'autre, la règle se vérifie entièrement. Dans la boucle de l'Alima, dans la tache peuplée qui relie Makoua à Fort-Rousset, à l'ouest et au sud-ouest de Brazzaville (la majorité de la population y vit tout de même à l'écart des routes), sur la presqu'île séparant l'estuaire du Gabon de la Mondah, dans la vallée du Niari, dont l'étroitesse ne doit pas faire illusion, autour de Kakamoéka sur le Kouilou, toutes régions convenablement peuplées suivant les normes locales, la dissémination l'emporte. A une nuance près, il en va de même autour d'Ewo, sur le haut Kouyou, à la surface du plateau Koukouya, dans la partie du Woleu-Ntem qui gravite autour d'Oyem et de Bitam : les villages y sont bien installés sur les routes et les pistes, mais celles-ci forment un réseau si dense que la situation confine à la dispersion. Au contraire, la concentration linéaire sur des axes peu nombreux, parfois sur un seul, est absolue ou presque dans une série de régions parmi les plus déshéritées sous le rapport de la densité de population : la zone intermédiaire entre le plateau du Woleu-Ntem et la plaine gabonaise ; les pays riverains du moyen Ogooué ; le bassin de l'Ivindo ; celui de la Sangha et de la Ngoko ; les rives de l'Oubangui en aval d'Impfondo ; les confins septentrionaux du bassin de la Likouala-Mossaka ; la région frontière entre Gabon et Congo au sud de Franceville, et en tirant de là vers Zanaga ; la Boucle du Niari et sa continuation vers Dolisie et le Cabinda d'une part, en direction de la Nyanga d'autre part ; toute la section gabonaise du Mayombe. La liste pourrait facilement être allongée.

Pour d'autres parties du Gabon-Congo, l'accord avec la densité est un peu moins bon. Mais les choses rentrent dans l'ordre si l'on admet le corollaire suivant à la règle posée : la tendance à l'alignement se manifeste en forêt pour des densités nettement plus fortes qu'en savane. C'est ainsi qu'une concentration assez poussée du peuplement sur les routes s'observe dans une bonne partie de la région correctement peuplée du Gabon sud-oriental, et de même au Congo dans les districts forestiers de Mossendjo, Komono, Sibiti. La contre-épreuve peut être faite autour de Franceville, vers le haut Ogooué ; dans le secteur compris entre le Niari supérieur et le Djoué, au nord-ouest de Brazzaville ; dans le bassin de la Loudima, aux confins du Congo anciennement belge et du Cabinda. Dans les trois cas, le peuplement, nettement moins étoffé, s'accompagne de points dispersés. Dans la gamme des densités supérieures, les seuls cas vraiment irréductibles se localisent aux deux bouts de notre domaine géographique : vers Minvoul, dans le nord du Woleu-Ntem, et sur le plateau de Mouyondzi, qui domine au nord-est la vallée du Niari. Dans les deux régions, en dépit d'une densité voisine de 10 habitants au kilomètre carré, ou même supérieure, le strict rassemblement des villages sur les routes fait de ces dernières de véritables rues, le long desquelles la densité au kilomètre courant atteint des valeurs inégalées dans le reste du pays.

A l'opposé, tout au bas de l'échelle du peuplement, il ne manque pas de secteurs où la population se dissémine malgré ses faibles effectifs : une relation semble bien exister entre les densités les moins élevées et le type de distribution linéaire des cellules rurales ; mais les basses densités ont le caractère d'une condition nécessaire bien plus que d'une condition suffisante. Mentionnons à l'appui toute la région du bas Ogooué ; les parties de la plaine gabonaise qui s'étendent au sud de l'Estuaire et à l'est de la Mondah ; la région des lagunes côtières, entre le delta de l'Ogooué et la frontière congolaise ; la partie du Mayombe tournée vers Pointe-Noire ; les bouches de l'Alima et la bande de territoire qui les prolonge vers l'amont et l'aval du Congo ; enfin, dans l'extrême nord du Congo, les bassins de l'Ibanga, de la Motaba, de la haute Likouala-aux-Herbes. La plupart de ces régions se signalent par leur caractère semi-aquatique, ou au moins par le dense réseau d'arroyos ou de chenaux communicants dont elles sont sillonnées. Quant aux autres, il convient de noter que le peuplement en ordre dispersé y va de pair avec l'existence de coupes de bois indus-

trielles (dans les secteurs proches de l'Estuaire et de la Mondah) ou de plantations commerciales (au Mayombe, où elles coexistent avec des coupes et des mines), semblablement disséminées ; une partie des points portés sur la carte correspond d'ailleurs, précisément, à la population qui vit et travaille dans le cadre de ces exploitations ou en relations étroites avec elles. Ainsi sont discernables d'emblée, au seul vu de la carte elle-même et de quelques faits bien connus, les principes d'un ordre, dans le désordre apparent de deux formules d'implantation villageoise, entre lesquelles paraît hésiter le peuplement rural du Gabon et du Congo.

Un dernier aspect de la carte de répartition de la population mérite encore d'être évoqué. Il ne suffit pas de dire que, dans de nombreuses régions du Gabon et du Congo, les unités de peuplement symbolisées par les points dessinent des alignements plus ou moins rigoureux. Il s'agit encore de savoir quels genres de figures réalisent ces alignements eux-mêmes. Dans la plupart des cas, ce sont les routes et les principales pistes qui en constituent les fils directeurs. Or il est important de noter que routes et pistes peuplées, loin de s'entrecroiser régulièrement, rayonnent, et parfois se hiérarchisent, autour d'un certain nombre de points singuliers, d'identification aisée : des postes administratifs la plupart du temps, rarement des carrefours autonomes, en position d'embranchements secondaires[1]. Les étoiles qui ponctuent de la sorte, à intervalles plus ou moins réguliers, de vastes secteurs de la carte, représentent manifestement la transcription, sur le plan du peuplement, d'une organisation de l'espace dont on verra qu'elle découle entièrement de la colonisation. Pareille rencontre implique à elle seule d'étroites connexions entre les formes actuelles du peuplement et l'action administrative française. Les occasions ne manqueront pas, au cours des études régionales, de vérifier et d'illustrer cette notion. Nous nous bornerons ici à préciser les relations entre ce type de peuplement étoilé, et les variations de la densité de population. Si les groupements villageois, et les points qui en sont l'expression cartographique, se desserraient le long des voies de communication, à mesure que celles-ci se rapprochent les unes des autres, en convergeant vers les chefs-lieux, la densité ne serait aucunement affectée. Mais en réalité, la carte le fait bien voir, c'est plutôt le contraire qui se produit : de la périphérie au cœur de chaque étoile de chemins, la densité linéaire diminue rarement autant que se resserrent les rayons, et souvent elle augmente. La question se pose évidemment de savoir si c'est parce que les postes administratifs ont été créés au cœur de noyaux de peuplement préexistants, ou parce que la population s'est concentrée secondairement autour des postes. La réponse ne peut venir que d'une connaissance approfondie de chaque situation régionale. Bornons-nous ici à constater. Ni l'une, ni l'autre de nos deux cartes de densité ne fait malheureusement ressortir assez le phénomène. Il aurait fallu, pour le bien mettre en valeur, une carte supplémentaire, spécialement construite à cet effet. Cette carte, à laquelle nous avons renoncé, aurait pu être établie de la façon suivante. Autour de chacun des points singuliers, nœuds de communication et de peuplement tout ensemble, auraient été tracés des cercles : un cercle ou deux cercles concentriques suivant les cas. Il suffisait alors, en comptant la population sur la carte de répartition, de calculer la densité d'abord à l'intérieur de chaque cercle, puis à l'extérieur des cercles, district par district. Une troisième opération eût éventuellement consisté à mesurer la densité, autour des chefs-lieux et carrefours, dans la portion d'espace comprise entre un cercle proche et un autre de plus grand rayon. Le problème posé par l'intersection éventuelle de deux cercles voisins n'aurait pas été difficile à résoudre : il suffisait en ce cas de donner le pas au plus fortement peuplé.

b) Régions « excédentaires » et « déficitaires ».

Les densités dont nous avons étudié la distribution statistique pourraient se répartir dans l'espace sous la forme aussi bien d'un petit nombre de masses relativement homogènes que d'un

1. Les plus remarquables de ces carrefours à fonction commerciale semblaient être, vers 1950, Lébamba, à la jonction des routes de Ndendé à Mbigou et à Mimongo, et Louingui, dans le district de Boko, au sud-ouest de Brazzaville. Dans la même position, relié triangulairement à Libreville, Lambaréné et Ndjolé, Bifoume n'avait guère valorisé sa position de carrefour, sans doute en raison de la viabilité intermittente des routes qui s'y rejoignent, et de la concurrence que l'Ogooué fait au trafic sur la route parallèle.

entremêlement confus de surfaces émiettées. Un simple coup d'œil à nos cartes révèle la prédominance du premier arrangement : par ensembles d'un seul tenant. Mais n'est-il pas possible de préciser à l'aide de chiffres cette impression purement visuelle ? C'est évidemment la carte « géométrique » qui s'y prête le mieux. Le but étant de délimiter, de façon aussi « impartiale » que possible, les blocs de densité forte et faible, les carrés faciliteront une démarche codifiée, tandis que les contours simplifiés dus à la pondération aideront à fixer les lignes de démarcation[1]. Mais où situer la coupure, dans l'échelle des densités ? Placé devant le même problème, P. Gourou avait distingué « les régions de densité inférieure à 3 habitants par kilomètre carré » et les autres (« régions relativement peuplées »)[2]. Un traitement spécial était réservé à la « Cuvette centrale », « marqueterie de surfaces faiblement peuplées et de surfaces médiocrement peuplées », et comme telle impossible à classer dans une des deux catégories précédentes. Comme aucune partie du Congo ou du Gabon n'offre ce caractère, nous pourrons nous contenter de distinguer des régions plus et moins peuplées. Par ailleurs la densité de population, trois fois plus faible ici en moyenne que dans le grand État voisin, oblige à opérer le clivage très en dessous du chiffre retenu par P. Gourou. Dans notre domaine d'étude, les densités supérieures à trois ne couvrent que 14,50 % de la surface totale. De bons résultats sont obtenus au contraire en faisant le départage à un. Pour cette valeur, un certain équilibre se rétablit, du point de vue des surfaces, entre les densités plus fortes et plus basses. Avantage supplémentaire : on se trouve assez près de la moyenne générale de 1,52 pour que toutes les régions peuplées de plus d'un habitant au kilomètre carré dépassent en même temps ce chiffre. Elles pourront à ce titre être considérées comme « excédentaires », les autres étant évidemment « déficitaires ».

Pour le tracé des contours, les conventions suivantes ont été adoptées : 1° englober dans chaque région le plus grand nombre possible de carrés de la densité voulue ; 2° éliminer tout étranglement ou saillant d'une largeur inférieure à trois carrés, ou d'une profondeur supérieure à la largeur (à moins que celle-ci atteigne au minimum quatre carrés) ; 3° n'accueillir à l'intérieur d'une région des carrés plus ou moins peuplés que prévu que si, compte tenu des règles précédentes, cette inclusion permettait de raccorder à la région en question d'autres carrés, de densité adéquate, en nombre supérieur. Ces règles étant posées, les limites se sont pour ainsi dire tracées d'elles-mêmes, et il y a eu rarement à faire un choix entre deux solutions possibles, pareillement justifiées. Un tireté épais matérialise sur la carte les contours obtenus.

Cinq régions s'y détachent, avec un excédent de population par rapport à leur surface : 1° *le Woleu-Ntem*, dans l'angle nord-ouest du Gabon, à l'intérieur de l'équerre formée par les frontières du Cameroun et de la Guinée ; 2° *l'Estuaire du Gabon et le Bas Ogooué*, c'est-à-dire le secteur nord du Gabon maritime, du Rio Mouni aux premières lagunes succédant au delta de l'Ogooué, et de la côte jusque vers Ndjolé et la basse Ngounyé ; 3° *le Centre-Sud du Gabon*, en y adjoignant la portion limitrophe du plateau forestier congolais, au nord du Niari (Divénié) ; en arrière d'une façade maritime étroite, à la hauteur de Mayumba, cette région s'élargit, pour englober une bonne partie de ce qu'il est permis d'appeler « Plateau central Gabonais »[3], à la jonction des bassins supérieurs de la Nyanga, de la Ngounyé, et de plusieurs des affluents de rive gauche du moyen et du haut Ogooué ; elle pousse une pointe jusqu'à l'Ogooué lui-même, dans le secteur de Lastoursville ; 4° *l'Alima–Haut Ogooué*, région axée sur le cours de l'Alima, affluent de rive droite du Congo, et se prolongeant vers l'ouest, en territoire gabonais, jusqu'au-delà de Franceville, où elle entre en contact avec la précédente ; 5° *le Congo méridional*, entre le Mayombe à l'ouest et le Stanley Pool à l'est ; outre les deux saillants que dessine la frontière au sud, cette dernière région englobe une bonne partie du bassin du Djoué (rivière qui rejoint le Congo immédiatement en aval de

1. En contrepartie, l'inconvénient déjà signalé : de légères distorsions apparaissent quand on calcule, en faisant le décompte des carrés, des moyennes géographiques de densité. Mais les erreurs commises restent d'un ordre de grandeur bien modeste et, point capital pour une étude comparative, ne modifient en rien les classements.

2. Gourou, 1955, p. 44, 58 et 81.

3. L'expression n'est pas de nous. Nous en avons trouvé la première mention, sous la signature du lieutenant Demars, dans un article intitulé « Étude du Plateau central du Congo français ». (Demars, 1901.)

Tableau V

RÉGIONS DE DENSITÉ SUPÉRIEURE A LA MOYENNE GÉNÉRALE
(Carte de densité à trame géométrique).

	Surface en pourcentage de la surface totale	Densité de la population
Woleu-Ntem	2,38	4,39
Estuaire-Delta de l'Ogooué	7,00	1,62
Centre-Sud du Gabon	11,04	2,91
Haut Ogooué–Alima	10,72	2,61
Congo méridional	9,18	4,92
ENSEMBLE	40,32	3,16

Brazzaville), et toute la portion orientale de la vallée du Niari, avec les plateaux qui la dominent du côté nord, jusques et y compris Zanaga.

Les cinq régions de peuplement fort qui viennent d'être énumérées couvrent ensemble 40,32 % de la surface totale du Gabon-Congo ; 80,09 % de la population des deux États s'y trouve enfermée. Dans le détail on note de l'une à l'autre de fortes disparités de superficie aussi bien que de densité. Les surfaces s'échelonnent entre 14 200 km² (Woleu-Ntem) et 65 000 km² (Sud-Est du Gabon), en passant par 41 900 km² (Estuaire–Bas-Ogooué), 55 600 km² (Congo méridional), et 63 200 km² (Alima–Haut Ogooué). Quant aux densités, qui varient de façon tout à fait indépendante, la plus forte est celle du Congo méridional (4,92), immédiatement suivi par le Woleu-Ntem (4,39) ; viennent ensuite, avec des valeurs moyennes, le Sud-Est du Gabon (2,91) et l'Alima–Haut Ogooué (2,61). La densité de population de l'Estuaire–Bas Ogooué, elle, dépasse à peine la moyenne générale (1,62), du fait de la prépondérance des carrés de la tranche 1-2, et de l'inclusion de toute une série de carrés encore moins peuplés. Pour les cinq régions additionnées, la moyenne s'élève à 3,16 habitants au kilomètre carré.

Aux cinq régions excédentaires s'opposent les quatre régions déficitaires que voici : 1° *le Gabon central et oriental*, qu'encadrent au nord-ouest le Woleu-Ntem, au sud les densités appréciables du massif du Chaillu, occupe une immense surface de 107 300 km², dont la densité moyenne atteint péniblement 0,50 ; 2° *le Congo septentrional* fait corps avec la région précédente, et nous ne l'en avons séparé, suivant le tracé approximatif de la frontière, que pour aérer la carte en scindant un bloc trop massif ; sa superficie est à peine moindre (104 400 km²) ; il se laisse subdiviser en un secteur occidental, au sud de la Ngoko, et un secteur oriental, qui comprend le bassin propre de la Sangha, et la plus grande partie de l'entre Sangha et Oubangui ; la densité, qui est encore de 0,58 dans le premier, s'abaisse à 0,41 plus à l'est ; là se localise véritablement le pôle négatif du peuplement pour tout l'ensemble Gabon-Congo ; 3° *l'Arrière-côte atlantique* se compose en réalité de deux fragments distincts, isolés l'un de l'autre par l'axe mieux peuplé Mayumba-Tchibanga-Ndendé ; sur une surface totale de 35 800 km², la densité s'établit à 0,60 ; 4° au nord de Brazzaville, entre le Congo d'un côté, le haut Djoué et la haute Alima de l'autre, *les Plateaux Batéké* offrent sur leurs 55 100 km² une densité de 0,75 ; cette valeur comparativement forte s'explique par l'obligation où nous nous sommes trouvé d'inclure dans cette région un petit noyau de peuplement, complètement enclavé ; ce noyau, assez dense pour avoir mérité par ailleurs son érection en aire mineure de concentration, correspond au minuscule plateau Koukouya, que la carte à trame irrégulière montre bien, découpé comme à l'emporte-pièce sur la contrée environnante ; déduction faite des carrés incriminés, la densité tombe à 0,53. A elles toutes, les régions déficitaires occupent 59,68 % de la surface totale, tout en ne retenant que 19,91 % de la population. La densité s'y établit à 0,53 (0,50, si l'on déduit les carrés représentant le plateau Koukouya).

Tableau VI

RÉGIONS DE DENSITÉ INFÉRIEURE À LA MOYENNE GÉNÉRALE
(Carte de densité à trame géométrique).

	Surface en pourcentage de la surface totale	Densité de la population
Centre-Nord et Nord-Est du Gabon ..	17,95	0,50
Congo septentrional :		
Partie *ouest*	9,07	0,58
Partie *est*	17,47	0,41
Arrière-côte atlantique (en deux secteurs séparés)	5,98	0,60
Plateaux Batéké (plateau Koukouya inclus)	9,21	0,75 (0,53 sans le plateau Koukouya)
ENSEMBLE	59,68	0,53

c) AIRES DE PEUPLEMENT « CONCENTRÉ » ET « DILUÉ ».

Nous n'avons procédé jusqu'ici qu'à un premier dégrossissage. Les contrastes mis en évidence sont nets sur la carte, mais ne correspondent qu'à de modestes écarts de densité : la région la mieux peuplée n'atteint pas 5 habitants au kilomètre carré. Cherchons donc à voir ce qui se passe lorsqu'on isole les densités de beaucoup supérieures ou inférieures à la moyenne. Notre choix s'est porté sur les valeurs suivantes : 3 habitants au kilomètre carré comme limite inférieure du peuplement de type « concentré » (dans le contexte du pays) ; 0,5 comme limite supérieure du peuplement de type « dilué ». Ces chiffres équivalent approximativement l'un au double, l'autre au tiers de la moyenne générale. De nouveau, et pour les mêmes raisons, on s'est adressé à la carte « géométrique », et les « aires » ont été délimitées selon les mêmes principes que les « régions », à ceci près que la largeur-limite des saillants et étranglements avait été ramenée à deux carrés (règle assortie de dispositions subsidiaires). Par leur allure pleine, les secteurs de « forte » et de très faible densité mis ainsi en évidence devraient nous épargner le reproche d'avoir artificiellement réuni, dans un cadre biscornu, des carrés épars. Pour mieux les faire ressortir, des lignes arrondies, rognant les angles du pourtour, ont été substituées, sur la carte définitive, aux contours brisés de la maquette initiale ; mais les surfaces qu'elles enveloppent sont pratiquement identiques, et tous nos chiffres se réfèreront à la délimitation de base, passant à la limite des carrés. Pour les aires principales, nous avons calculé un « coefficient de massiveté » qui permettra d'en vérifier la compacité. En voici le principe. Soit une surface constituée par un nombre x de carrés. On en mesure le périmètre p, qui est un multiple de la longueur élémentaire égale au côté d'un carré. Un calcul très rapide donne alors la longueur p' du périmètre le plus court qui puisse enfermer x carrés. Ce périmètre correspond obligatoirement à un assemblage lui-même de forme carrée, ou à un rectangle dont le long et le petit côté ont un carré de différence, car ce sont ces dispositifs les plus ramassés. Le rapport p/p', autrement dit périmètre effectif/périmètre idéalement court pour un même nombre de carrés, constitue notre coefficient. Égal au minimum à 1, par définition, il pourrait théoriquement atteindre des valeurs élevées. Compte tenu des règles posées tout à l'heure, et de la surface modeste de nos aires, nous ne devons toutefois pas nous attendre à le voir dépasser 2. Dans le cas particulier des aires confinant aux limites extérieures du Gabon-Congo, il n'a pas été tenu compte, pour la mesure du périmètre, des portions de contours coïncidant avec le rivage ou une frontière. Pour rétablir

l'équilibre du périmètre inscrit au dénominateur de la fraction, nous avons déduit en ce cas la valeur d'un ou de deux des côtés de la figure de référence.

Le résultat de ces calculs figure dans deux tableaux. L'un concerne les aires de peuplement concentré, l'autre les aires de peuplement dilué. Dans chaque catégorie ont été distinguées des « aires majeures » et des « aires mineures », groupant respectivement plus et moins de quinze carrés. Les aires de peuplement concentré sont au nombre de dix : quatre majeures et six mineures. On compte également dix aires de peuplement dilué, réparties cette fois en sept majeures et trois mineures. A eux seuls ces chiffres impliquent un très net regroupement géographique des densités les plus fortes d'une part, les plus faibles de l'autre. Leur signification apparaît encore plus nettement si l'on considère que les noyaux de concentration rassemblent 87,6 % des carrés de densité supérieure à trois, tandis que 91,2 % des carrés de densité inférieure à 0,5 se localisent à l'intérieur des zones circonscrites en fonction de cette valeur-limite. Et que ce résultat a pu être obtenu, dans le respect des normes fixées, sans autre artifice graphique que l'inclusion dans les aires de fort peuplement de 11 carrés non conformes, et de 22 dans les aires de faible peuplement (soit un peu plus de 4 % dans le premier cas, de 3 % dans le second, du total des carrés constitutifs). Moyennant quoi, sur 14,50 % de la surface totale du Gabon-Congo, les premières parviennent à grouper 48,39 %

Tableau VII

AIRES DE PEUPLEMENT CONCENTRÉ
(Carte de densité à trame géométrique).

	Surface en pourcentage de la surface totale	Population en pourcentage de la population totale	Densité de population approchée	Coefficient de compacité
Pays Bakongo Niari	4,62	20,37	7,08	1,68
Boucle de l'Alima	1,80	4,52	4,09	1,33
Massif central gabonais	4,06	10,21	4,11	1,59
Woleu-Ntem	1,18	4,64	6,40	1,20
Six aires mineures	2,76	7,03	4,16	—
TOTAL	14,50	48,39	Moyenne : 5,30	

Tableau VIII

AIRES DE PEUPLEMENT DILUÉ

	Surface en pourcentage de la surface totale	Population en pourcentage de la population totale	Densité de population approchée	Coefficient de compacité
Okano–Haut-Ivindo	4,62	0,35	0,12	1,45
Como-Moyen Ogooué	4,28	0,52	0,20	1,61
Mounianghi-Sébé	2,25	0,28	0,20	1,31
Congo septentrional	17,16	2,34	0,22	1,88
Mayombe-Nord	2,17	0,39	0,29	1,10
Mayombe-Sud				1,11
Plateaux Batéké	2,25	0,34	0,25	1,23
Trois aires mineures	1,74	0,26	—	—
TOTAL	34,66	4,59	Moyenne : 0,21	

de la population, pendant que 4,59 % de la population, dans les secondes, s'étalent sur 34,66 % des superficies. Les densités correspondantes sont en moyenne de 5,30 et 0,21. Même en ne conservant que les aires majeures, la ségrégation reste frappante entre les deux classes extrêmes de densité : quatre blocs d'un seul tenant monopolisent 70,1 % des carrés appartenant aux paliers 3-4 et au-dessus, et six autres renferment 87,0 % des carrés crédités de moins de 0,5 habitant au kilomètre carré. Les premiers ont des formes particulièrement massives, attestées par des coefficients s'étageant de 1,33 à 1,68. Des valeurs un peu plus élevées, comprises entre 1,45 et 1,88, correspondent aux contours moins simples des seconds.

Chacune des régions excédentaires définies plus haut enrobe une, deux ou même plusieurs aires de peuplement concentré, noyaux dotés d'une densité notablement supérieure à celle de l'ensemble. Notre région du Woleu-Ntem s'organise de la sorte autour d'une aire plus restreinte, de densité 6,40, collée aux frontières de la Guinée et du Cameroun. Celle de l'Estuaire et du Bas-Ogooué ne renferme qu'une aire mineure, centrée sur l'Estuaire lui-même et la Mondah, et dont l'influence est impuissante à relever sérieusement la densité des secteurs périphériques. Le sud-est du Gabon apparaît mieux loti, axé comme il l'est sur la seconde en étendue des aires convenablement peuplées ; orientée du sud-ouest au nord-est, de Mouila et Ndendé à Lastoursville, en passant par Mimongo-Mbigou et Koula-Moutou, à travers le massif dit du Chaillu, celle-ci fait bénéficier la région englobante de ses 4,11 habitants au kilomètre carré ; il s'y ajoute une aire mineure, à cheval sur les districts congolais de Divénié et Mossendjo. La région de l'Alima–Haut Ogooué enserre de même une aire majeure, celle de la boucle de l'Alima, de densité 4,09, et une aire mineure un peu plus au nord, à cheval sur les cours moyens du Kouyou et de la Likouala-Mossaka. Quant au Congo méridional, il doit à coup sûr sa densité, qui le classe en tête, à la présence d'une aire, la plus vaste et la mieux peuplée (7,08 habitants au kilomètre carré) de toutes, où s'inscrivent les reliefs à l'ouest et au sud-ouest de Brazzaville (pays bakongo), la vallée du Niari, et enfin les plateaux et les hauteurs qui encadrent cette dernière ; deux aires mineures, autour de Zanaga et de Pointe-Noire (pays loango), achèvent de le favoriser.

Symétriquement, au cœur de toute région déficitaire, se découvre au moins l'une de nos aires de peuplement dilué. A lui seul, le Gabon central et oriental renferme trois aires majeures, totalisant 67 100 km², avec une densité moyenne de 0,17. Aux confins immédiats de la région de peuplement dense du Woleu-Ntem, la première se superpose en gros aux bassins de l'Okano et des affluents de rive droite de l'Ivindo. Elle déborde légèrement en pays congolais. Traversée par l'Ogooué entre Booué et Ndjolé, la seconde se dilate symétriquement au nord du fleuve, vers les rivières Como et Abanga, et au sud, dans le territoire enserré par la boucle de l'Ogooué. Quant à la dernière, elle se loge dans le triangle défini par l'Ivindo et l'Ogooué, entre les rivières Mounianghi au nord, et Sébé au sud. Collée à la frontière orientale, une aire mineure complète la collection ; elle s'identifie approximativement au bassin supérieur de la Liboumba, affluent de l'Ivindo. Avec une aire unique mais de belle taille — 103 200 km², où la densité ressort en moyenne à 0,22 — le Congo septentrional n'a rien, si l'on peut dire, à envier à la portion contiguë du Gabon. Le territoire dépeuplé s'étend de la haute Likouala-Mossaka à l'Oubangui, dans le sens ouest-est, et de la frontière de la République Centrafricaine au confluent de la Sangha et de la Likouala-aux-Herbes, dans le sens nord-sud ; à l'extrême-ouest, il empiète très légèrement sur le Gabon. La région que nous avons baptisée « arrière-côte » a chacun de ses fragments noyauté par une aire de très maigre occupation humaine ; ensemble, 13 100 km², et 0,29 de densité. Les plateaux Batéké, pour finir, comprennent trois aires de dilution, la principale, de type majeur, axée sur la Léfini, dans le sud, les deux autres, mineures, très décalées vers l'ouest, où elles se développent respectivement sur la ligne de partage des eaux entre le Niari et le haut Ogooué, et entre ce dernier cours d'eau et les affluents de la haute Alima. En les additionnant, on obtient 20 300 km², assortis d'une densité moyenne de 0,22 (0,25 pour l'aire principale).

Que près de la moitié de la population rurale se concentre dans un petit nombre d'espaces bien délimités, alors que d'autres, totalisant un bon tiers de la surface totale, se révèlent pratiquement vides, voilà qui donne à réfléchir. Cette situation, tout d'abord, exige d'être expliquée. Impossible de regarder les noyaux de peuplement qui se détachent si nettement sur la carte comme

des agrégats fortuits. Ils sont forcément l'expression d'un milieu naturel ou humain ; le résultat d'enchaînements historiques, à l'intérieur d'un cadre spatial ; ou encore l'aboutissement de processus cumulatifs, favorisant l'augmentation du nombre des hommes. Autrement dit : de toutes les formes que prend en géographie la causalité, l'anti-hasard. Le moment venu, en présence de cas concrets, ces idées trouveront leur illustration. Le problème se pose en termes un peu différents pour les secteurs les plus mal peuplés. Il faudra décider s'ils représentent le simple négatif des aires bien pourvues d'habitants, ou des portions d'espace activement répulsives, voire destructives de la population. La remarque faite plus haut au sujet des coefficients de massiveté, moindres en moyenne que pour les aires peuplées, donne du poids à la première hypothèse. Elle incite à considérer les espaces vides comme des sortes d'angles morts du peuplement : coincé entre plusieurs noyaux aux bords convexes, le domaine interstitiel tend à prendre une forme contournée, faite de saillants aigus et de rentrants arrondis. Des densités aussi tranchées et si bien cantonnées posent un problème, indissociable de l'étude générale du sous-peuplement dans cette partie de l'Afrique. Mais, par leur netteté même, les contrastes et les localisations que révèlent nos cartes se prêtent particulièrement bien à une confrontation avec les articulations naturelles. Dans cette voie, que nous allons suivre, se trouve peut-être l'amorce d'une interprétation.

C. — Densités et repères géographiques

Nous n'en sommes pas encore à confronter les traits du peuplement avec les différents caractères qui font de l'espace géographique un milieu. Il ne s'agit, pour le moment, que de les ordonner par rapport à différents tracés ayant valeur de repères géographiques : la grille des parallèles, la limite sud du bloc forestier équatorial, la ligne de rivage, le réseau des principaux cours d'eau. Les relations qui pourront être détectées, dans la mesure où elles prendront un caractère général ou systématique, seront par la suite autant de fils conducteurs, pouvant aider à localiser les problèmes, puis guider l'interprétation des faits.

a) Densités et parallèles.

De tous les éléments que nous avons à considérer, c'est la position en latitude, matérialisée par l'Équateur et les parallèles, qui présente le caractère de plus grande généralité. L'intérêt qu'elle offre est dans le contrôle direct ou indirect exercé sur les principaux aspects du milieu naturel, mais d'abord et principalement sur la pluviosité et son rythme au cours de l'année. C'est pourquoi l'examen des relations entre latitude et peuplement représente un « moyen commode d'étude synthétique de la densité de population »[1], une voie d'accès aux relations qui peuvent unir la répartition des hommes aux faits d'ordre physique. Parmi d'autres avantages, la carte de densité basée sur un carroyage géométrique a celui de se prêter admirablement à un tel dessein, les lignes horizontales du quadrillage se confondant précisément avec des parallèles régulièrement espacés. Considérons donc les parallèles 1° Nord, 1° Sud, et 3° Sud. Ils partagent l'ensemble Gabon-Congo en quatre bandes étagées, d'étendue point trop inégale puisqu'elles s'adjugent respectivement, en allant du nord au sud, 21 %, 34,9 %, 28,4 % et 15,7 % de la superficie totale. Y a-t-il, entre ces bandes, de notables différences de densité ? Il se trouve que les résultats dépassent en netteté tout ce que l'on pouvait imaginer. De l'une à l'autre, classées dans le même ordre, c'est une véritable progression géométrique que l'on observe : 0,83 ; 1,08 ; 1,82 ; 3,26. Les deux moitiés approximatives que sépare le parallèle 1° Sud montrent une forte opposition : 0,99 au nord, 2,33 au sud. Le territoire étudié est suffisamment large pour que de multiples inégalités puissent se compenser d'est en ouest à l'intérieur de chaque bande. C'est ainsi que, dans la bande I, l'effet positif de l'accumulation d'hommes réalisée au Woleu-Ntem se trouve bien plus qu'annulé par les très basses densités qui se succèdent de façon presque continue en allant de là vers l'est. Dans la bande II, deux régions de signe plus alternent avec deux autres de signe moins, mais le « moins » fortement marqué du Gabon central et de la Basse-Sangha l'emporte sur le « plus » faible de la région Estuaire–Bas Ogooué et des confins septentrionaux de l'Alima. Dans la bande III, on note sensiblement la même disposition, mais on a affaire ici, dans le massif du Chaillu et dans la boucle de l'Alima, à des densités notablement excédentaires, tandis que le déficit de l'arrière-côte ne joue que sur une petite surface,

1. Gourou, 1955, p. 112.

et que celui des plateaux Batéké est amoindri par la présence du plateau Koukouya très peuplé. Dans la bande IV enfin, les petites taches vides du sud de l'arrière-côte et des plateaux Batéké sont impuissantes à contrarier l'effet massif de la plus forte concentration de population existant dans tout le sud de l'ancienne A.E.F. On voit que nos chiffres résultent bien d'authentiques effets de moyenne, sur une base numérique et géographique assez large pour leur conférer un indiscutable poids. De deux choses l'une, par conséquent. Nous pouvons supposer que la latitude exerce réellement une influence sur la densité humaine, non pas directement, certes, mais par l'intermédiaire de l'un des facteurs physiques qu'elle contrôle, et de la réaction des hommes à ce facteur. A l'opposé, rien n'empêche non plus de penser à un facteur purement humain, se modifiant, s'affaiblissant ou se dégradant dans le sens de la latitude, mais indépendamment d'elle, par hasard en somme, ou qui n'interférerait avec la latitude qu'incidemment. De toute façon, nous ne pouvons espérer éclaircir ce problème qu'après être entré dans le détail régional des choses. L'essentiel était ici de le poser.

Ces observations gagneraient en portée, si elles pouvaient être étendues à la portion adjacente vers l'est du continent africain. Heureusement, l'étude par P. Gourou de la densité de population dans l'ancien Congo belge vient une fois de plus à notre secours[1]. La comparaison est seulement gênée par une difficulté pratique : la méthode de calcul utilisée diffère de la nôtre ; elle se ramène à une sorte de sondage suivant les parallèles, qui ne permet pas de suivre au-delà du Congo les bandes de latitude définies plus haut. Un rapprochement est cependant possible, sur la base des chiffres suivants :

2° N	3,23	habitants au	kilomètre carré
1° N	3,51	—	—
0°	1,84	—	—
1° S	2,96	—	—
2° S	1,21	—	—
3° S	2,27	—	—
4° S	4,09	—	—
5° S	10,36	—	—

Le tableau se prolonge encore, vers le nord et vers le sud, mais sans utilité pour nous, car ces latitudes ne sont plus représentées dans notre champ d'études, ou ne le sont que par une lanière de territoire trop courte pour offrir un terme de comparaison valable. Pour la portion de l'échelle commune aux deux ensembles, on peut risquer les remarques suivantes : 1° à partir du 2° Sud, dans le sens des latitudes croissantes, la densité augmente rapidement à l'est aussi bien qu'à l'ouest de l'axe Oubangui-Congo ; 2° dans la direction opposée, vers l'Équateur, puis dans l'hémisphère nord, ni les sautes de valeur relevées dans l'ancien Congo belge, ni la nette remontée qui termine la série calculée par P. Gourou, ne se retrouvent, plus près de l'Atlantique. Il paraît donc difficile de tenir pour fortuit l'étagement parallèle des latitudes et des densités, tel qu'il se manifeste dans cette partie de l'Afrique. Mais la seconde remarque montre que la relation probable unissant les deux ordres de faits ne saurait être simple. Nous serons d'autant mieux placés pour en déterminer la nature exacte que les échantillons régionaux prévus pourront être échelonnés de façon à couvrir plus complètement l'échelle des latitudes représentées au Gabon et au Congo.

b) Densité en savane et densité en forêt.

De tous les aspects du milieu naturel placés sous la dépendance directe ou indirecte de la latitude, et susceptibles d'influencer à leur tour la répartition des habitants, c'est la végétation qui se prête de beaucoup le mieux à une confrontation avec la carte des densités. Peu de contrastes manifestent autant de vigueur, entre des masses aussi bien dessinées, que celui qui oppose à la

1. Gourou, 1955, chap. v, « La densité de population selon les parallèles », p. 112-120.

grande forêt les savanes pauvrement arbustives des basses latitudes de l'hémisphère austral. La limite des deux formations a été figurée sur la carte des isohyètes. Il aurait été tout à fait impossible, il y a peu d'années encore, d'en donner autre chose qu'un tracé grossièrement approximatif. Les cartes publiées depuis 1962 par l'Institut Géographique National — Carte routière du Congo et du Gabon, réédition de la feuille « Brazzaville » au 1 000 000e — montrent pour la première fois, d'après les missions aériennes exécutées par cet organisme, les contours du massif forestier équatorial et de ses annexes. Nous ne les avons, cependant, reproduits tels quels que dans les régions pour lesquelles nous ne disposions pas d'autres informations. Au nord de la vallée du Niari, il a paru préférable d'opérer la délimitation à partir de la carte au 200 000e, édition définitive, dont plusieurs coupures ont déjà paru. Dans le bassin de la Likouala-Mossaka, surtout, en partant de nos propres observations le long des routes, et en exploitant directement les vues aériennes, nous avons abouti à un tracé très différent de celui que propose la feuille au 1 000 000e Brazzaville : le golfe de savanes de Fort-Fousset–Makoua a dû être assez fortement décalé vers l'ouest[1]. Le flottement tient à ce qu'il n'est pas toujours facile, à travers le paysage de mosaïque ou de galeries boisées qui frange la grande forêt, de décider où doit passer la limite. Nous avons admis quant à nous de faire commencer la savane au point où il cesse d'être possible de circuler à couvert, en contournant les clairières, même étendues ; subsidiairement, il a parfois été nécessaire, pour trancher, de faire jouer une question de proportions respectives[2].

Pour le calcul de la densité de population dans la savane et en forêt, il n'a été tenu compte ni des îlots boisés même de grande taille (comme celui de la boucle de l'Alima), ni des savanes incluses de la plaine côtière gabonaise, du moyen Ogooué et du massif du Chaillu. Au-delà de Mayumba, où la forêt s'avance presque à toucher le littoral, les savanes côtières, entrecoupées de galeries et de lagunes, n'ont pas non plus été détachées de leur arrière-pays. De part et d'autre de la ligne ainsi tracée, les chiffres obtenus sont les suivants : 1,19 habitants (ruraux) au kilomètre carré dans la forêt ; 3,05 en savane. On doit les apprécier en considération de la place respective tenue sur la carte par les deux grands types de végétation : la forêt couvre 75,27 % de la surface totale du Gabon et du Congo ; la savane, 24,73 %[3]. Trois fois moins étendue que la forêt, mais presque trois fois mieux peuplée, cette dernière ne renferme finalement pas loin de la moitié de la population totale : 45,72 % contre 54,28 %. Même au sud du premier parallèle austral, le contraste de peuplement reste bien marqué : la densité de 2,33 précédemment donnée pour les régions comprises entre ce parallèle et la frontière méridionale du Congo est nettement inférieure aux 3,05 habitants au kilomètre carré de la savane (presque entièrement contenue dans ces limites géographiques) ; c'est la forêt qui déprime le premier chiffre par rapport au second. Mais il convient de faire remarquer qu'elle-même abrite un peuplement moins clairsemé au sud qu'au nord du degré pris comme limite : ce sont les saillants méridionaux du massif équatorial qui en relèvent la densité de 0,99 (au nord du premier parallèle Sud, où les savanes sont pratiquement absentes) à 1,19 habitants au kilomètre carré ; compte tenu de l'étendue modeste de ces saillants par rapport à l'ensemble de la surface boisée, la différence est appréciable. Telle que nous l'avons mise en évidence, de deux en deux degrés, la gradation des densités du nord au sud ne reflète donc pas uniquement, comme on pouvait à première vue le penser, la place de plus en plus importante des savanes, globalement mieux peuplées. Tout se passe comme si la relation latitude-densité de population échappait en partie au contrôle direct de la végétation. Nos recherches auront à en tenir compte.

---

1. En reportant sa limite orientale bien en deçà de la Likouala-Mossaka (conformément, du reste, au figuré de la « Carte routière », qui diffère sur ce point de la carte au 1 000 000e), mais en englobant dans les savanes, sur le bord occidental, les routes reliant Etoumbi à Ewo.

2. Le cas s'est présenté pour les grandes rivières de la Cuvette congolaise (Likouala-Mossaka et Kouyou, en particulier), bordées d'une galerie forestière qu'encadrent deux bandes de savane s'élargissant progressivement vers l'ouest, où elles finissent par se fondre dans le paysage ouvert des surfaces et collines sablonneuses. A petite échelle, ce dispositif peut être traduit sur la carte soit par des saillants de forêt dirigés vers l'ouest (solution adoptée pour la carte routière de l'I.G.N.), soit par des avancées de savane pointant dans la direction opposée, solution qui nous a paru mieux correspondre à la réalité.

3. Chiffres obtenus par pesée, à partir d'une photocopie sur gélatine, de la carte de localisation de la population par points, sur laquelle avait été tracée la limite forêt-savane (telle qu'elle figure sur la carte des pluies).

c) Classement des densités par rapport a la côte.

Trouverons-nous, dans la distance à l'Océan Atlantique, le point de départ d'une interprétation, même subsidiaire, des inégalités de peuplement ? Regardées de près, les cartes de densité révèlent quelques faits intéressants. Le peuplement, d'abord, se montre un peu mieux étoffé à proximité immédiate de la mer que plus à l'intérieur. C'est la seule constatation qui puisse être facilement chiffrée. Prenons la carte à trame géométrique, en retenant les seuls carrés écornés par la ligne de rivage, et ceux qui forment immédiatement en arrière la deuxième rangée (en assimilant à la côte océanique celle des rias du Gabon septentrional, et des lagunes au sud du delta de l'Ogooué). La bande de territoire ainsi définie couvre un peu plus de 50 000 km², et la densité y atteint 1,96, chiffre indiscutablement supérieur à la moyenne gabonaise et même congolaise. La côte a donc attiré, ou retenu les hommes, pour des raisons qu'il conviendra de rechercher. Plus en arrière, la situation se complique singulièrement. Le dessin que révèlent les cartes de densité, vues sous l'angle des relations entre le peuplement et le plus ou moins grand éloignement de l'océan, est celui de bandes alternativement mieux et moins bien peuplées, qui prennent le pays en écharpe parallèlement à la direction générale du rivage. Le liséré côtier de légère concentration de la population est immédiatement suivi, vers l'intérieur, d'une zone de vide relatif, correspondant à la région présentée tout à l'heure comme « arrière-côte », et plus au nord par deux petites enclaves de densité inférieure à 1, insérées dans la région de l'Estuaire–Bas Ogooué. Au-delà, on retrouve de meilleures densités, sous la forme d'une bande de peuplement continue depuis la région de Lambaréné au nord-ouest, jusqu'à la vallée du Niari et aux environs de Brazzaville, au sud-est. La côte se trouve ici éloignée d'environ 200 km en moyenne. A sa terminaison nord, la bande vient buter sur les bassins presque déserts de la Como et de l'Abanga. Elle semble resurgir au-delà, avec le gros noyau de peuplement du Woleu-Ntem, dont l'éloignement de la mer n'est qu'apparent : la distance doit être comptée à partir de la côte de Guinée espagnole et du Cameroun méridional, en retrait vers l'est. Quand on s'enfonce davantage dans l'intérieur, les correspondances deviennent de moins en moins nettes. Entre 300 et 400 km du rivage, un second alignement de basses densités se laisse encore deviner, du coude de l'Ogooué aux plateaux Batéké. Un dernier axe peuplé relie en arrière les quelques taches habitées des confins du Gabon septentrional et du Congo (Souanké, Mékambo, Makokou) au solide noyau de la boucle de l'Alima. Puis l'on tombe sur le grand vide du bassin de la Sangha.

Pas davantage que la notion de latitude, celle de distance à l'océan ne doit être prise au pied de la lettre. L'océan ne peut jouer un rôle en matière de peuplement, à l'exception des terres qu'il baigne directement, que par l'intermédiaire d'enchaînements humains fort complexes. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette idée, et de l'illustrer d'exemples. Mais il ne faut pas se leurrer : faire intervenir la distance à l'océan au départ d'une chaîne explicative n'a rien, a priori, de choquant, tant qu'on se trouve en face d'un schéma relativement simple de distribution des densités : par exemple une courbe qui s'abaisserait puis se relèverait suivant un axe perpendiculaire au littoral. Mais la répétition du phénomène incite à la circonspection. Quelque chose interfère avec la relation envisagée, ou la supplante. Inutile de chercher loin pour s'en faire une idée : la carte la plus sommaire montre dans le relief, l'hydrographie, les contours de la forêt dense, une série de lignes parallèles au rivage. Qu'aucun de ces éléments n'exerce une influence sur les densités serait bien surprenant, et l'on doit raisonnablement s'attendre qu'ensemble ils jouent un rôle prépondérant. Retenons cependant, pour le choix des échantillons régionaux, le principe d'un échelonnement par rapport à la côte.

d) Classement des densités selon l'éloignement des fleuves.

De tous les constituants physiques du Gabon et du Congo, le dispositif hydrographique est de loin le mieux connu, celui que les cartes figurent avec le plus d'exactitude, depuis longtemps, et dont il est le plus facile, par conséquent, de mettre en évidence les relations avec le peuplement.

Ne considérons, pour simplifier, que les artères majeures. Peu de cours d'eau méritent pleinement le nom de fleuves : le Congo et l'Oubangui, naturellement ; la Sangha et son affluent Ngoko, tout au long de leur cours congolais ; la Likouala-aux-Herbes à partir d'Epéna, et la Likouala-Mossaka en aval d'Etoumbi ; l'Alima entre Okoyo et son confluent avec le Congo ; le Niari, du point où il prend ce nom, un peu à l'ouest de Mindouli, au sortir des plateaux, jusqu'à son embouchure, ou plutôt celle du Kouilou, qui est la dénomination réservée aux biefs terminaux ; la Nyanga, à partir du pont de la route Dolisie-Gabon ; l'Ogooué, dès son entrée au Gabon ; la Ngounyé, son principal affluent de rive gauche, entre Mouila et Lambaréné ; avec l'Ivindo, autre affluent de l'Ogooué, qui joue le même rôle sur la rive droite, depuis l'endroit où il se forme par la réunion de l'Aïna et du Djouah, la liste est close.

A voir les cartes de peuplement, superposées au fond hydrographique, tout se passe comme si ces grands cours d'eau, navigables ou à tout le moins susceptibles de fournir aux hommes un fil conducteur dans leurs pérégrinations, exerçaient une influence positive sur le peuplement. Il n'y a que deux exceptions : la Sangha qui, si on laisse de côté l'agglomération formée par le centre d'Ouesso et les villages immédiatement environnants, fait carrément figure d'axe répulsif ; la Nyanga, vis-à-vis de laquelle, tout le long de son cours, le peuplement fait montre d'une entière indifférence. Dans le cas de la Nyanga, des considérations physiques évidentes entrent, au moins pour une part, en ligne de compte : sur une partie de son cours, elle coule au fond d'un lit extrêmement étroit et encaissé. Le long de tous les autres fleuves s'observent, au moins par endroits, des concentrations de population. Des plages plus ou moins vides les précèdent, leur succèdent ou les encadrent. Au voisinage du Congo par exemple, on note un renforcement de la densité juste en dessous du confluent de la Likouala-Mossaka (la densité augmente quand on se rapproche du fleuve), un affaiblissement au contraire juste en aval, à la hauteur du principal noyau de densité de la boucle de l'Alima, puis de nouveau un renforcement au droit des plateaux Batéké ; en aval de Brazzaville, le fleuve longe la région la plus peuplée du Congo, une région trop étendue pour qu'on puisse affirmer l'existence d'une corrélation géographique ; dans le détail seulement, la carte à trame irrégulière montre une série de plages de densité particulièrement élevée se succédant le long même du cours d'eau. La haute Alima, jusqu'aux environs de Boundji, concentre de même, nettement, la population, tandis qu'en aval, la relation devient indifférente, le fleuve coulant alors non plus dans l'axe mais sur le versant des fortes densités (sans marquer d'autre part une limite abrupte, qui permettrait de soupçonner un autre genre d'influence, par un effet d'obstacle). Sur la carte à trame irrégulière, la « vallée du Niari », qui forme une bande étroite et très allongée sur la rive gauche du fleuve, se révèle nettement comme une traînée de peuplement sur un fond dont la densité, presque égale à l'est, diminue rapidement vers l'ouest ; mais à partir du point où le Niari oblique vers le nord-ouest, pour traverser la « Boucle du Niari » puis le Mayombe, plus aucune relation n'est discernable ; le Kouilou maritime seul paraît de nouveau responsable de deux petites taches de peuplement, à la sortie du Mayombe (Kakamoéka) et à l'embouchure. L'Ogooué, pareillement, affirme son caractère d'axe peuplé en épisodes discontinus : de Franceville et même légèrement en amont jusqu'à Lastoursville ; de part et d'autre de Booué, sur le cours moyen ; enfin de Ndjolé à la portion terminale et marécageuse du delta, non comprise. L'Ivindo, la Ngoko, la Likouala-Mossaka prêtent, en moins accusé, à des constatations du même ordre. Quant à la Likouala-aux-Herbes, il ressort de la carte à trame géométrique qu'un peuplement ténu, mais indiscutablement supérieur à celui des contrées avoisinantes, vient en franger les rives. Le long de l'Oubangui, la corrélation n'est plus simplement discontinue : d'un bout à l'autre les meilleures densités de la région, au demeurant fort mal peuplée, se succèdent en bordure immédiate. Il en va apparemment de même au voisinage de la Ngounyé, pour des densités d'ailleurs très supérieures en valeur absolue ; mais ici, comme pour le Niari moyen, le fait morphologique — la plaine étroite, parfaitement individualisée, qui accompagne le fleuve — se superpose au fait hydrographique, et l'on ne saurait sans arbitraire donner a priori le pas à l'un ou à l'autre. La portée de cette remarque est du reste assez générale : des marécages bordant un fleuve et susceptibles, à titre de milieu bien individualisé, d'influencer le peuplement, peuvent être aussi légitimement mis au compte du cours d'eau dont ils sont tributaires que d'une morphologie incompatible avec un bon drainage. Que les densités se dépriment

aux abords d'un axe hydrographique, comme il arrive exceptionnellement, ou se renforcent au contraire, selon un schéma plus courant, ce ne sont pas tant les chiffres qui importent, en valeur absolue, que l'existence même d'un gradient de peuplement allant du fleuve aux limites de son bassin. De là à prendre comme cadre privilégié de nos recherches les grandes unités constituées par les bassins fluviaux, il n'y aurait qu'un pas. Un pareil choix se justifie dès lors que dans l'histoire du peuplement régional les communications par eau ont joué un rôle essentiel, directement ou indirectement. Avec la seule réserve, de nouveau, que nombre de ces bassins coïncident avec des cuvettes bien dessinées, et peuvent s'interpréter au choix comme un fait hydrographique ou un fait morphologique.

Nous voici munis d'un éventail assez complet de données sur le peuplement du Congo et du Gabon. Nous les avons présentées, classées, soumises à une analyse quantitative, situées dans l'espace. Les traits suivants se sont dégagés : une densité gravitant autour de valeurs anormalement basses ; d'énormes et massives inégalités de répartition, inexplicables par le seul jeu du hasard ; une distribution fréquemment linéaire des points peuplés, sur le support d'un réseau de pistes et de routes à structure rayonnante ; une population qui se raréfie du sud au nord ; une indiscutable tendance des densités à s'ordonner en fonction des principaux cours d'eau. Mais le plus difficile reste à faire : établir les raisons, logiques ou historiques des traits mis en évidence ; démonter les mécanismes qui les placent tantôt à l'origine des particularités du développement économique, tantôt au terme des enchaînements géographiques déclenchés par la « mise en valeur ».

CHAPITRE III

CADRES D'UNE INVESTIGATION RÉGIONALE

Au point atteint par notre raisonnement, le milieu géographique entre en scène ; le milieu physique d'abord, mais aussi les sociétés humaines, avec tout ce qu'elles comportent de liberté vis-à-vis des données naturelles, et de mobilité. Il faut passer de l'espace-repère, simple champ de coordonnées, à l'espace concret, meublé de faits et de limites, doué de propriétés variables suivant les lieux ; tirer en même temps les hommes de l'anonymat comptable, constater la diversité de leurs préférences, de leurs aptitudes et de leurs moyens d'action. Du coup, les choses se compliquent à tel point qu'il devient indispensable de focaliser l'attention sur une surface restreinte. Du Congo et du Gabon, pris ensemble ou séparément, le moment est venu, augmentant le grossissement géographique, de passer à l'échelle de la région. Sur de moindres étendues, il doit être possible, en sériant les problèmes, de les attaquer séparément, et de retrouver une certaine unité des situations, une certaine simplicité des enchaînements.

Mais sur quelles bases opérer la délimitation ? Toute la question est là. Le Gabon ni le Congo n'offrent de régions, au plein sens du mot, consacrées par un nom traditionnel, des antécédents historiques, de solides structures économiques, ou la domination de longue date d'un pôle urbain. Où prendrons-nous donc les articulations indispensables, sans tomber dans l'arbitraire ? Dans le peuplement lui-même, pour commencer : objet privilégié de nos recherches, il contient d'autre part, avec cette alternance de noyaux peuplés et de surfaces désertes, si flagrante sur les cartes de densité, le principe d'une division territoriale. Trois autres séries de données devraient nous aider à définir et circonscrire des compartiments dotés d'un minimum d'individualité. Les traits naturels, d'abord, ressortissant au climat, au relief, à la structure géologique, à la végétation et aux sols ; puis l'ensemble des éléments culturels à partir desquels se définissent les groupes ethniques, sous réserve que l'implantation géographique de ces derniers ne contredise pas grossièrement l'idée même de région ; enfin les divers échelons de la trame administrative mise en place pour les besoins de la colonisation et maintenue, dans ses grandes lignes, après l'indépendance. Mieux vaut en revanche reléguer provisoirement à l'arrière-plan l'économie de marché et l'influence des villes modernes : plus fort mais aussi plus récent, leur pouvoir régionalisateur s'exerce à l'intérieur des cadres, généralement antérieurs, que dessinent la densité de population, le milieu physique, l'agencement des ethnies et les circonscriptions administratives. Une priorité légitime leur sera rendue quand nous aurons à choisir, en fonction du contenu, celles des unités régionales qui auront le plus de titres à figurer dans l'échantillonnage. Pour l'instant, il ne s'agit encore que de découper le Gabon et le Congo en accord avec les exigences de la méthode monographique. Dans quelle collection d'espaces découvrirons-nous, à ce stade, les unités les mieux assorties au « modèle » classique de la région, les plus proches de cristalliser effectivement sous cette forme ? Nous ne le saurons qu'après avoir passé en revue les catégories proposées.

1

LES ARTICULATIONS FONDÉES SUR LE MILIEU NATUREL

En raison de la complexité du milieu naturel à la vaste échelle du Congo-Gabon, nous commencerons par sérier les difficultés en examinant séparément ses différents aspects. A cette démarche analytique succédera un essai de synthèse géographique, où l'on s'efforcera de faire concourir les différents traits à la définition sinon de régions naturelles véritables, du moins de cadres physiques présentant une certaine homogénéité. Pour finir, l'on s'efforcera de détecter les corrélations qui peuvent exister entre les taches de densité, repérées sur nos cartes de peuplement, et les espaces individualisés sur la base des données naturelles.

A. — Nature et disposition des terrains

La structure géologique mérite d'être considérée la première car c'est le seul élément, parmi ceux qui contribuent à définir l'environnement, sur lequel aucun des autres n'ait prise, à l'échelle du moins de l'histoire humaine. De tous les aspects du milieu naturel dans cette partie de l'Afrique centrale, aucun n'a fait l'objet d'études aussi précoces, nombreuses et fouillées. Pas moins de 765 numéros de bibliographie ont pu être inventoriés[1] ! Aiguillonnées par l'espoir de découvertes minières, les recherches ont débuté il y a longtemps déjà. De la fin de la guerre à l'Indépendance, un Service Géologique fédéral, constamment étoffé, et doté d'un personnel remarquable de jeunes chercheurs, a « levé » pratiquement la totalité du Gabon et du Congo, exception faite de certaines régions de la Cuvette congolaise. Un bon nombre de feuilles au 500 000e sont parues ou en cours de parution. Plusieurs thèses ont été publiées. Les observations se sont multipliées à un rythme tel qu'en l'espace de quelques années trois grandes synthèses — carte générale et notice — ont vu le jour, la dernière publiée en 1958[2]. Les difficultés, pourtant, étaient grandes : problèmes de ravitaillement et de portage dans des régions désertes ; affleurements masqués par les sols épais et la forêt ; et surtout, en dehors des bassins sédimentaires côtiers, l'absence de fossiles permettant la datation directe des terrains. Ce n'est donc pas sans mal, sans tâtonnements et remaniements, que les successions locales reconnues par les chercheurs ont pu être raccordées à une échelle stratigraphique générale, et celle-ci datée dans l'absolu.

Sous les formations de couverture, aisément reconnaissables, les géologues travaillant au Congo-Gabon ont eu surtout à mettre de l'ordre dans la grande variété et les rapports structuraux

1. Gérard, 1958.
2. Legoux et Hourcq, 1943 ; Nicklès, 1952 ; Gérard, 1958.

LES GRANDS DOMAINES GÉOLOGIQUES

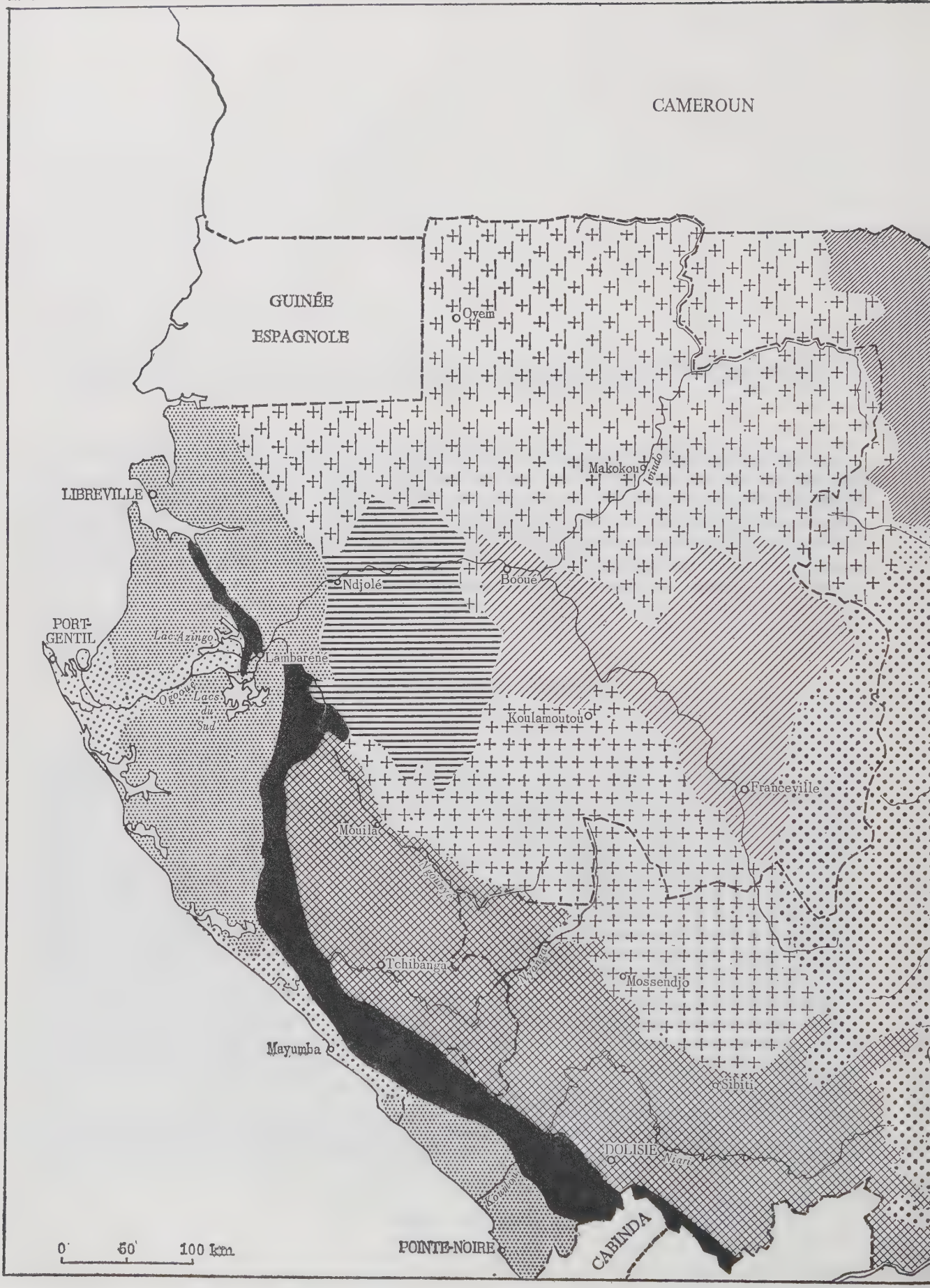

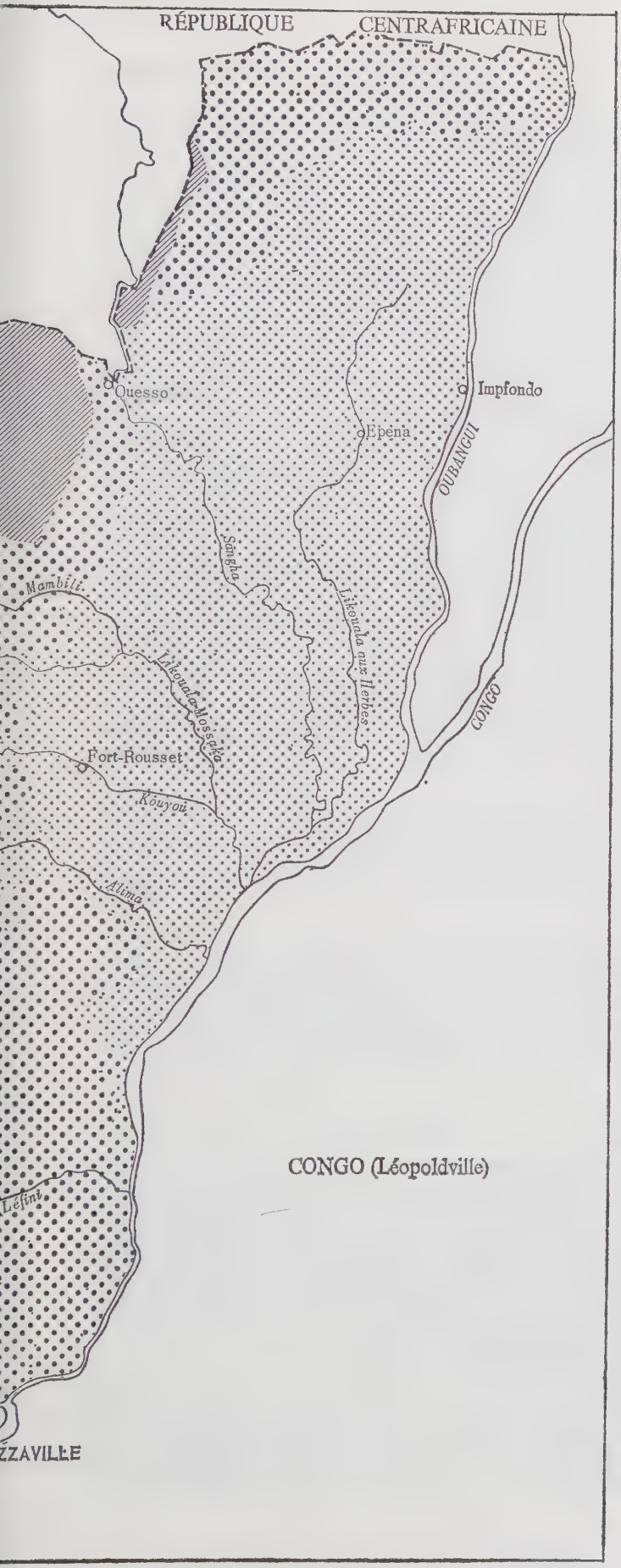

formations quaternaires de la Cuvette congolaise et de la région côtière

sédiments continentaux en bordure de la Cuvette congolaise

sédimentaire côtier (bassins crétacé-tertiaires du Gabon et de Pointe Noire)

système du Congo occidental (précambrien supérieur de la Chaine congolaise)

précambrien moyen schisto-quartzitique de Sembé-Ouesso

précambrien moyen schisto-gréseux du bassin intérieur de l'Ogooué

précambrien inférieur métamorphique du bassin de l'Ikoye

granites et roches associées du Gabon septentrional

massif granitique du Chaillu

chaine précambrienne du Mayombé et ses prolongements septentrionaux

La petite série précambrienne, dite de la Noya, a été confondue avec le sédimentaire côtier

CARTE E.P.H.E.

complexes des terrains constituant le socle, en majeure partie et sans doute tout entier précambrien[1]. Depuis 1954, l'accord est fait sur l'échelle suivante (en allant de bas en haut)[2] : 1° un groupe de base, composé principalement de gneiss et de micaschistes, passant en profondeur à de très vieux granites de métamorphisme régional (granites d'anatexie), et envahi d'intrusions diverses ; 2° un groupe de formations « épimétamorphiques » où dominent, à côté de quartzites, des schistes micacés ou lustrés ; à ce niveau, plus de granites, mais des inclusions doléritiques parfois abondantes ; 3° un groupe de terrains à métamorphisme léger ou nul, bien qu'encore assez nettement plissés ; 4° un groupe sommital, affecté en général simplement d'ondulations et de plis lâches. Les groupes 2 et 3 ont parfois été confondus sous le nom de « Séries quartzo-schisteuses », qui donne une idée exacte de leur composition. A la dernière catégorie se rattachent les précieux horizons-repères que sont les tillites d'origine glaciaire. Formées de cailloux plus ou moins anguleux englobés dans une matrice argileuse, ces formations sont connues depuis longtemps en bordure de la vallée du Niari ; on en a découvert récemment l'équivalent aux confins du Congo et de la République Centrafricaine. Dans la notice de G. Gérard, cette échelle a encore été simplifiée, et il ne subdivise plus que trois divisions : précambrien inférieur (au sein duquel sont individualisés dans certaines régions deux termes inégalement métamorphisés, le terme inférieur ou « complexe de base » représentant l'ensemble « granito-gneissique » des anciens auteurs) ; précambrien moyen ; précambrien supérieur.

A l'intérieur de ce cadre chronologique, la carte géologique met en évidence un certain nombre de régions géologiques remarquablement homogènes et bien délimitées (voir p. 120-121). En allant du plus ancien au plus récent, il est aisé de distinguer :

1° La *chaîne précambrienne du Mayombe*, allongée parallèlement à la côte du Congo et du Gabon méridional. Aux formations, violemment plissées et partiellemment granitisées, du précambrien inférieur, sont accolés, vers l'intérieur principalement, les schistes et quartzites, à la tectonique encore très vigoureuse, qui forment le « système des Monts Bamba », rapporté au précambrien moyen.

2° A cheval sur le Congo et le Gabon, sur les bassins de l'Ogooué, du Niari et de la Nyanga, le *massif du Chaillu*, géologiquement parlant, consiste en un « immense batholite de granite fortement érodé sur lequel flottent des septa de roches métamorphiques épargnées par la granitisation ». Deux types principaux de roches s'y juxtaposent, correspondant à « deux phases au moins de granitisation »[3].

3° Au nord du moyen Ogooué, constituant *les reliefs et plateaux du Gabon septentrional*, et s'étendant en continuité sur les régions limitrophes du Cameroun et du Congo, d'autres granites voisinent avec diverses roches cristallophylliennes, dans une aire d'intense métamorphisme régional.

4° *De Ndjolé jusqu'en aval de Booué*, à cheval sur l'Ogooué, et s'étendant au sud sur *le bassin de l'Ikoye*, l'abaissement du front de granitisation a laissé subsister, entre les deux masses cristallines, un ensemble de phyllades, quartzites, micaschistes et gneiss, traversés de filons granitiques,

---

1. Les galènes du Schisto-Gréseux et du Schisto-Calcaire (les derniers terrains appartenant au soubassement ancien, avant les dépôts de couverture secondaires et tertiaires) ont pu être datées ces dernières années, par la méthode au plomb, et l'on a trouvé, de part et d'autre de la frontière des deux Congo, des âges conventionnels compris entre 500 et 720 millions d'années. Il subsiste toutefois un doute quant à l'âge des terrains encaissants, dû à ce que les minéraux étudiés ont pu être déplacés par remaniement de la minéralisation initiale. (GÉRARD, p. 51-52.) Cf. également : « Il y a de bonnes raisons de penser que cette minéralisation plombifère est épigénétique et par conséquent postérieure aux terrains qui l'encaissent ». Toutefois, une « objection sérieuse peut être faite si on envisage que la minéralisation peut résulter de la ' reprise secondaire ' d'une minéralisation ancienne ; comme il est probable que cette reprise ne modifie pas la composition isotopique des galènes, donc l'âge qu'on en déduit, les couches qui les encaissent leur seraient alors postérieures ». La question « ne peut être considérée comme définitivement résolue ». (BIGOTTE, 1959, p. 24-25.)

2. GÉRARD, 1955. Il s'agit d'un travail présenté « au nom des géologues de l'A.E.F. ».

3. GÉRARD, 1958, p. 109-110. Des précisions ont été apportées à la suite de nouvelles recherches. La roche « extrêmement hétérogène aussi bien à l'échelle de l'affleurement que de la carte » apparente le massif du Chaillu « à ces vastes ensembles granitiques hétérogènes qui existent un peu partout dans le monde, dans les boucliers antécambriens ». Il y aurait eu « envahissement progressif de la grano-diorite initiale par du microline et du quartz, selon un processus classique de migmatisation. Cette succession d'une migmatisation à une granitisation, inversant l'ordre habituel des deux phénomènes, fait penser à l'existence de plusieurs cycles de métamorphisme ». (BOINEAU, 1961.)

le tout groupé dans le système de l'Ogooué, de même âge précambrien inférieur que les massifs encadrants.

5° Ces terrains sont relayés vers l'est, toujours en tampon entre les deux masses granito-gneissiques, par le *précambrien moyen du bassin de l'Ogooué,* connu dans la région de Franceville et Lastoursville sous le nom de Francevillien que lui a donné le géologue L. Baud[1]. Il s'agit de « formations essentiellement gréseuses », avec « des niveaux fortement silicifiés », mais « peu ou pas » de métamorphisme ; de « nombreuses intrusions doléritiques », une « tectonique de fractures et d'effondrement », avec « quelques plissements localisés », complètent le tableau[2].

6° Aux terrains précédents sont aujourd'hui parallélisés, dans le précambrien moyen, les *schistes et quartzites de la série de Sembé-Ouesso.* Flanquant et recouvrant à l'est l'ensemble cristallo-cristallophyllien du Nord-Gabon, ils viennent s'ennoyer à la hauteur d'Ouesso sous les alluvions quaternaires de la Cuvette congolaise. On note, dans le détail, des plis parfois énergiques, de nombreuses fractures accompagnées d'intrusions doléritiques.

7° Hormis un petit affleurement dans l'arrière-pays de Libreville, le précambrien supérieur n'est représenté que par le *système du Congo occidental ;* celui-ci occupe une aire d'un seul tenant qui s'allonge *depuis Fougamou au nord-ouest jusqu'aux abords immédiats de Brazzaville,* où il passe sous « les formations continentales de la Cuvette congolaise »[3]. D'innombrables études ont été consacrées à ce système, richement minéralisé, par les Belges aussi bien que par les géologues français, car il se poursuit bien au-delà de la frontière. La position structurale est celle « d'un vaste synclinorium dissymétrique »[4] ; le flanc ouest, qui s'appuie sur le Mayombe, est affecté de plis énergiques, allant jusqu'au renversement et au laminage des anticlinaux ; l'autre bord repose sur les granites du massif du Chaillu, et la tectonique en est calme. La doctrine a beaucoup varié, quant à la délimitation stratigraphique du système, et à la façon de le subdiviser. L'échelle actuelle y inclut les deux tillites, et le découpe en six séries que séparent des lacunes ou des discordances. Géographiquement, l'intérêt se concentre sur les trois termes supérieurs, responsables des principaux traits morphologiques, et couvrant à eux seuls les quatre cinquièmes de la surface totale. Il s'agit, du haut en bas, de la série de l'Inkisi, de la série de la Mpioka, et de la série schisto-calcaire. Cette dernière repose à son tour sur la tillite supérieure. On a longtemps réuni l'Inkisi et la Mpioka sous la dénomination unique, et plus autonome, de « système schisto-gréseux » (la série schisto-calcaire étant elle-même érigée alors en système) ; il demeure légitime, en considération des affinités lithologiques qui les opposent aux calcaires et marno-calcaires sous-jacents, de parler de « séries schisto-gréseuses ».

8° *Les sédiments côtiers et marins fossilifères,* d'âge crétacé (début au jurassique supérieur ?) et tertiaire, appartiennent à la frange discontinue qui ourle le littoral atlantique, du Sénégal à l'Angola. De part et d'autre du delta de l'Ogooué, le *bassin du Gabon* montre une alternance de faciès continentaux, lacustres, lagunaires et marins. Épaisses de 8 000 m environ, elles s'ordonnent en auréoles à convexité tournée vers l'est ; des ondulations, des fractures et même un horst cristallin entrecoupent cependant la plongée monoclinale vers l'océan. Un mince plaquage de sables et d'argiles plio-pleistocènes recouvre en discordance et masque en partie les sédiments antérieurs. Le crétacé et le plio-pleistocène réapparaissent au-delà de Mayumba, formant le *bassin de Pointe-Noire ;* celui-ci se réduit à une bande d'une cinquantaine de kilomètres de profondeur, amorce du bassin angolais.

9° En bordure de la Cuvette congolaise, sur l'autre versant par conséquent du bourrelet précambrien, *diverses formations détritiques de couverture continentale,* en position subhorizontale, constituent le pays de plateaux et de hauts vallonnements qui s'étend, sans interruption, des environs de Brazzaville à la haute Likouala, et des abords de Franceville et de Zanaga jusqu'au Congo. A la base, les grès jadis assimilés au Karroo sud-africain, ont dû être « remontés » stratigraphiquement jusqu'au crétacé, à la suite des découvertes paléontologiques de P. de Saint-Seine, concernant

1. Baud, 1950.
2. Gérard, 1958, p. 87-92.
3. Gérard, 1958, p. 53.
4. *Ibid.,* p. 72.

la série homologue dite du Kwango, étudiée par les auteurs belges sur la rive gauche du Congo[1]. En revanche, la « Série des plateaux Batéké », qui coiffe et, malgré sa faible épaisseur totale, masque en grande partie la série sous-jacente dite du Stanley Pool, a vu confirmer son âge tertiaire.

10° Les *formations quaternaires* ne prennent, en dehors du delta de l'Ogooué, une réelle extension que dans les parties basses de la Cuvette congolaise, où des alluvions principalement sableuses occupent une surface supérieure à 150 000 km², incluse pour la majeure partie dans la République du Congo.

Les dix régions géologiques que nous venons de définir ont des contours nets et assez simples qui devraient pouvoir, au moins dans certaines occurrences, guider la délimitation des unités régionales. Hormis le cas de richesses minières exploitées, et nous savons que le rôle de ces dernières est resté jusqu'à ces derniers temps modeste au Congo et au Gabon, la nature et la disposition des roches n'influencent pas directement la vie et la répartition des hommes. Mais elles le font indirectement, à travers le relief, la végétation et les sols particulièrement. Aussi est-ce sans le moindre arbitraire que nous ferons intervenir des considérations géologiques dans la définition de nos régions naturelles ou de ce qui en tiendra lieu : tout le paysage en porte l'empreinte.

---

1. Voir au chapitre v, Stanley Pool.

B. — Le relief

Si paradoxal que cela puisse paraître, le relief du Gabon et du Congo reste moins connu que leur structure géologique. La cartographie régulière progresse avec lenteur. L'excellente carte au 200 000e en couleurs, édition définitive, ne représente encore, en courbes de niveau, que les plateaux Batéké du sud, une petite partie de la Cuvette congolaise, le pays Bakongo, la vallée du Niari, une fraction du bas Ogooué. Il existe aussi une carte au 50 000e, d'une netteté et d'une précision que l'on admirerait même en Europe. Mais elle ne couvre que la vallée du Niari et les abords de la voie d'évacuation du manganèse de Franceville (par Moanda et Mossendjo). Ailleurs, le relief n'est figuré que sur les feuilles au 1 000 000e, par des couleurs qu'encadrent les courbes hypsométriques 0, 300, 600, 900, et 1 500 m. Outre que ces courbes ont un tracé très schématisé, et quelquefois inexact, elles sont trop peu nombreuses pour donner une impression correcte du relief, même à l'échelle régionale. Une ligne aussi significative, et marquée dans le paysage, que le rebord des plateaux Batéké au-dessus du Congo, ou celui du plateau qui domine au nord la vallée du Niari, est totalement escamotée ; en revanche, l'isohypse qui sur la carte coupe en deux le plateau de Mbé au nord de Brazzaville, bien qu'effectivement à sa place, est rigoureusement dépourvue de signification morphologique ; elle ne fait qu'indiquer le contour suivant lequel un plan imaginaire d'altitude 600 m recoupe le plan réel, doucement et régulièrement incliné vers l'est, que forme la surface du plateau. Les cotes d'altitude indiquées le long des routes sur les éditions provisoires des feuilles au 200 000e sont d'un maigre secours. Ces cartes sont d'ailleurs les seules dont nous disposions à l'époque de nos principales recherches sur le terrain. A l'altimètre, ou en regardant le paysage, le long des très nombreux itinéraires suivis, nous avons acquis des connaissances précieuses, mais bien impuissantes à combler les insuffisances et les lacunes de la représentation cartographique.

Du moins, si l'on renonce à entrer dans le détail morphologique, la trame du relief, et les constantes du modelé, se discernent-elles sans trop de peine. Le Gabon et le Congo, dans leur ensemble, montrent une prédominance de surfaces grossièrement horizontales. Les mots de « plaines » et de « plateaux », entre lesquels il arrive qu'on hésite, conviennent le plus souvent. En dehors de reliefs isolés et de faible extension, sans grande conséquence pour la vie humaine et la délimitation régionale, il y a bien peu de « montagnes » dotées d'une existence autonome. Les chaînes appalachiennes du Mayombe méridional et de l'Ikoye figurent parmi les rares exemples. Entre les hautes et les basses surfaces, jamais la dénivellation n'est suffisante pour modifier de façon appréciable les conditions d'existence offertes aux hommes ; le facteur altitudinal ne joue pratiquement aucun rôle dans la différenciation des milieux régionaux. Au nord de l'Ogooué, dans le massif du Chaillu, il est possible que quelques points dépassent l'altitude 1 000 m ; mais de peu, depuis que le fameux Mont Iboundji s'est vu enlever par un géologue le prestige des 1 575 m dont il avait été longtemps crédité. Or, à cette hauteur, en milieu équatorial, même un élément aussi sensible que la végétation forestière ne réagit encore guère dans sa composition à la baisse de température. Encore s'agit-il de sommets, ou de courts chaînons, qui dominent le relief ambiant. Les

surfaces les plus élevées, le nord-ouest des plateaux Batéké, les plateaux de la région de Mbigou et Mimongo, dépassent à peine la cote 800 m.

Plaines et plateaux étagés sont séparés et délimités par des franges plus ou moins abruptes et disséquées. C'est au niveau de ces raccords que se localisent, en position monoclinale, presque tous les vrais « reliefs » du pays. Il en existe de multiples variantes. On a rarement affaire à un versant simple, plus ou moins rectiligne et dénué d'épaisseur. La retombée du plateau des Cataractes sur le petit bassin de Mindouli, en tête de la vallée du Niari ; la façade abrupte que dresse le plateau de Mbé au-dessus du Stanley Pool ; plus au nord la dénivellation brusque par laquelle on s'élève des plaines de la région de Franceville à la haute échine sablonneuse qui la domine à l'est : en voici quelques rares exemples. C'est une véritable crête parfois que l'on trouve à la jonction, inégalement surélevée par rapport aux deux niveaux qu'elle sépare. Telle la cuesta de grès rouges, à la limite des bassins de la Likouala-Mossaka et de l'Ivindo ; ou encore le relief festonné qui isole le second du Woleu-Ntem. Bien plus fréquent le cas où s'interpose, entre deux surfaces d'altitude inégale, une zone de transition plus ou moins large, au relief énergique. Au sud du Niari, cette frange associe à de petites plaines encastrées les buttes-témoins du plateau des Cataractes. Au nord et au sud-ouest des plateaux Batéké, le relief prend l'allure de vraies montagnes; de même entre le Woleu-Ntem et l'Ogooué. Le passage se fait souvent à travers un ou plusieurs paliers intermédiaires, comme ceux que l'on découvre à mi-chemin des plaines de la Ngounyé et du haut-pays de Mimongo-Mbigou.

Indépendamment de leur aspect morphologique, beaucoup de ces franges apparaissent sinon déterminées, du moins localisées par l'érosion différentielle, à la limite de terrains inégalement résistants. La vallée du Niari, les couloirs de la Nyanga et de la Ngounyé sont encadrés par des reliefs de cette famille. Certains font même figure, on l'a vu, de « côtes », marquant le rebord d'un entablement de roche dure (grès d'Ouesso, grès de l'Inkisi) ou simplement d'une couche perméable absorbant l'eau sans se laisser éroder (retombée ouest des plateaux Batéké). On ne connaît qu'un seul cas de structure faillée jouant un rôle déterminant : le champ de fractures des « Monts de Cristal », dont le relief abrupt et haché ferme la plaine du Gabon, à la hauteur de l'Estuaire. En revanche, nombre de gradins paraissent n'être que de purs reliefs d'érosion, jalonnant le front d'attaque d'une surface supérieure par les cours d'eau qui opèrent à partir de la surface inférieure. Dans cette catégorie sont à classer, semble-t-il, la plupart des franges de raccordement que l'on trouve à l'intérieur du Gabon septentrional.

Si l'altitude en soi ne compte guère, en revanche leur morphologie propre contribue largement à différencier les plateaux et plaines d'extension régionale. D'un point de vue génétique, les surfaces d'accumulation s'opposent à celles qui résultent d'une pénéplanation (ou pédiplanation, peu importe) plus ou moins poussée. Les plaines de la Cuvette congolaise, en aval d'Ouesso, Makoua, Fort-Rousset, Boundji et Gamboma, sont de la première espèce. De même les parties basses du delta de l'Ogooué, ou encore la surface des plateaux Batéké, qui paraît bien correspondre au sommet du remblaiement kalaharien, porté par les mouvements du sol à son altitude actuelle. Les plaines ou plateaux d'érosion seraient à leur tour à subdiviser : certaines surfaces ont été indiscutablement exhumées ; se dégageant d'épais revêtements de sable, on en connaît une au moins, au sud-ouest de Brazzaville, qui prend en biseau les couches successives du Schisto-Gréseux. Le cas général reste néanmoins celui de surfaces plus ou moins soulevées et déformées, mais demeurées apparemment à l'air libre. Personne ne s'est occupé jusqu'ici d'étudier et de classer les surfaces d'érosion du Congo et du Gabon comme l'ont fait avec tant de persévérance les Belges dans leur ancienne colonie[1]. Il est sûr en tout cas que les niveaux repérés par ces derniers se poursuivent, sur le Schisto-Gréseux et le Schisto-Calcaire, au-delà de la frontière des deux Congo. De belles

1. De très nombreux travaux seraient à citer. Nous ferons état, plus loin, des recherches de J. Lepersonne. Mentionnons seulement ici, dans le traité de L. Cahen, l'important chapitre de synthèse consacré aux surfaces, à leur datation, à leurs relations et à leurs déformations, dans l'ancien Congo belge et les régions adjacentes à ce dernier. (Cahen, 1954.) Il s'en faut, cependant, que les vues exposées dans cet ouvrage fassent l'accord unanime des chercheurs, et l'on trouvera, par exemple, sous la plume de R. V. Ruhe, dont l'expérience personnelle a trait aux plateaux de l'est du pays, une thèse assez radicalement différente. (Ruhe, 1954.)

surfaces ont été signalées au nord de la vallée du Niari[1], et nous verrons que la plaine du Niari elle aussi se résout pour l'essentiel en niveaux d'érosion, et non en terrasses alluviales. Mais il reste un immense domaine à prospecter sous cet angle. A l'altimètre et sur les cartes, on ne peut manquer d'être frappé par la répétition de certaines cotes. Il faudra bien approfondir un jour la question, trouver à quoi correspondent les dénivellations : à des surfaces étagées selon leur ancienneté, ou inégalement soulevées. Nous aurons l'occasion de voir que la plaine côtière du Gabon elle-même, en dehors d'un remblayage quaternaire limité, relève de l'érosion plus que de l'accumulation.

Sous l'angle descriptif, une double distinction est à faire. Tout d'abord selon le degré et la nature de la dissection des plateaux ou des hautes plaines par l'érosion partie du niveau inférieur. Entaillés par un petit nombre de vallées peu ramifiées, les plateaux Batéké s'opposent, à cet égard, aux autres régions d'altitude comparable : le plateau qui flanque au nord la vallée du Niari, moins profondément incisé mais par des rivières plus nombreuses ; ou encore la haute région formant, au nord et à l'est de Mimongo et de Mbigou, le cœur du massif du Chaillu, et dotée par endroits d'un caractère franchement montagneux. L'autre distinction repose sur le modelé. Les plateaux cristallins-cristallophylliens, ou schisto-gréseux, offrent la topographie caractéristique des pays chauds et pluvieux : un moutonnement de collines, tangentes à une surface idéale, un réseau serré et arborisé de rivières et de ruisseaux, logés dans des vallons à fond plat s'élargissant en cirques à leur tête (le dispositif « en bois de rennes » que révèlent les photographies aériennes) ; un système de pentes locales accentuées et convexes. Le long des routes, ce paysage donne l'impression décourageante et monotone de montagnes russes se succédant à l'infini. D'une région à l'autre, ce qui varie surtout c'est la hauteur de commandement des faîtes, ou si l'on préfère le degré d'encaissement des vallons. A ce type de modelé s'oppose la topographie simplement onduleuse des plaines calcaires, et la planitude des surfaces d'accumulation, là où elles demeurent intactes, comme en certains points des plateaux Batéké. Ainsi se dessinent, à l'échelle régionale, des différences auxquelles l'activité humaine, et le peuplement par contrecoup, peuvent n'être pas insensibles : sans les sols quasi horizontaux de vastes portions de la vallée du Niari, celle-ci n'eût jamais été le théâtre d'un essai de culture mécanisée à grande échelle.

---

1. Dresch, 1946.

C. — Le climat

Ne seront considérés ici que les faits proprement climatiques, à l'exclusion de toute interprétation basée sur la météorologie dynamique. Pour le jeu des masses d'air et tout ce qui, d'une façon générale, ressortit à la circulation aérienne au-dessus et dans le voisinage des régions étudiées, nous renvoyons aux ouvrages spécialisés. En dehors des publications concernant l'ensemble de la zone tropicale[1], rares sont d'ailleurs les travaux utilisables[2].

L'on est heureusement mieux renseigné sur l'ambiance qui en résulte au niveau du sol, et qui régit directement l'existence et le travail des hommes. Les plus anciennes stations d'observation météorologique ont été mises en place, au Gabon et au Congo, dans les années qui ont immédiatement précédé la dernière guerre. Le développement de l'aviation aidant, ce réseau n'a cessé de s'étoffer. Un premier recueil de moyennes climatologiques a pu être publié en 1946[3]. Il a été mis à jour par un fascicule ultérieur, diffusé en 1953[4]. A cette date, les séries d'observations utilisées pour les moyennes couvraient quinze années ou davantage pour huit localités du Congo, et trois situées au Gabon. La plus récente synthèse date de 1959[5], avec, en ce qui concerne la pluviosité, des données relatives à 23 stations du Gabon, et 52 stations congolaises. L'ASECNA[6] publie à l'heure actuelle à Brazzaville, régulièrement, un « résumé mensuel du temps » couvrant l'ensemble des quatre républiques issues de l'A.E.F.[7] ; un « supplément annuel » récapitule en outre, mois par mois, les observations pour l'ensemble des points : 73 au Gabon et 158 au Congo, durant l'année 1959. Beaucoup de séries présentent d'ailleurs des lacunes, portant sur un nombre variable de mois. Pour 43 stations congolaises et 35 stations gabonaises figure en revanche, en regard du total annuel, un rappel de la hauteur moyenne des précipitations.

Accaparés par la tâche quotidienne de prévision du temps, au service de la navigation aérienne, les spécialistes du Service Météorologique ont eu peu de temps à vouer à des travaux de synthèse climatologique. A cet égard, l'ouvrage de base demeure la mise au point d'A. Aubréville, largement mise à contribution dans les pages qui suivent[8]. Mais il est possible en outre de puiser utilement dans la bibliographie beaucoup plus riche consacrée au climat et aux problèmes climatologiques dans l'ancien Congo belge. Les études de E. Bernard[9] et de F. Bultot[10] en particulier valent dans une large mesure pour les régions limitrophes du Congo-Brazzaville. Au total, la docu-

---

1. Voir en particulier Crowe, 1951 et Riehl, 1954.
2. Cf. Facy, 1950. Pour le Gabon et le Congo plus précisément, on se référera à la collection des « Monographies de la Météorologie Nationale », éditées à Paris. Voir surtout les nos 1, 5, 9 11, 13 et 14.
3. *Annales climatologiques*, 1947.
4. *Recueil de moyennes climatologiques*, 1953.
5. Extraits des *Annales des Services Météorologiques de la France d'Outre-Mer*, 1959.
6. Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.
7. Voir Bibliographie.
8. Aubréville, 1948.
9. Bernard, 1945 et 1948.
10. Bultot, 1950 ; 1952 ; 1954 ; 1956.

mentation disponible permet de se faire une idée suffisamment précise des conditions régnant sur l'ensemble du Gabon et du Congo, ainsi que des nuances qui différencient un certain nombre de climats régionaux. Tout le pays appartient à la bande de latitude balayée par les déplacements saisonniers et journaliers de la C.I.T. (Convergence Inter-Tropicale), ou, selon une vue plus récente, du front qui circonscrit les masses d'air atlantique véhiculées au-dessus du continent par « un flux à composante ouest dominante »[1], couramment désigné par le terme de « mousson »[2]. Il en résulte un climat assez proche du « modèle » équatorial classique. Les mois réellement secs[3] ne sont jamais plus de quatre, et le régime pluviométrique comporte toujours deux maxima bien séparés, l'un entre mars et mai, l'autre entre septembre et décembre. Cependant le vrai climat équatorial, s'il est partout approché, ne se trouve nulle part pleinement réalisé. Vis-à-vis des stations types de la « Cuvette centrale » congolaise, étudiées en grand détail par les auteurs belges, la pluviosité est le plus souvent déficitaire, inférieure à 1 800 mm, même au voisinage immédiat de l'Équateur. Par ailleurs, le régime des précipitations comporte partout des variations saisonnières prononcées, avec un embryon au moins de saison sèche, durant la période post-solsticiale d'été ou d'hiver suivant la latitude, et le plus souvent même une double rémission annuelle de la pluviosité, par cumul des influences boréales et australes. Ajoutons que la variation annuelle de température ne s'abaisse jamais au point de devenir négligeable. Même à Impfondo, au cœur de la forêt et très près de l'équateur météorologique, l'amplitude dépasse deux degrés entre les deux mois le plus (avril, 27°4), et le moins chaud (août, 25°1). Elle atteint quatre à cinq degrés dans les stations de l'extrême sud du Congo : autant, par 4° de latitude, qu'à Fort-Archambault, dans le sud du Tchad, par 9°.

Un dernier trait achève de caractériser le climat du Gabon-Congo : la forte variabilité interannuelle des pluies. Elle se fait surtout sentir dans l'ouest et le sud-ouest[4]. Pointe-Noire–Aviation n'a reçu en 1958 que 299 mm au lieu des 1 308 accoutumés[5] ; Boko (au sud-ouest de

---

1. Tschirart, 1959, p. 3. Épaisses de 1 000 à 2 000 m, présentant suivant la saison un caractère thermodynamiquement « stable » ou « instable », ces masses d'air sont appelées par « la dépression thermique qui s'étend sur tout le continent équatorial ». Le « flux d'origine atlantique des basses couches se limite sur l'air d'origine orientale sur trois faces dont deux sont sensiblement orientées est-ouest » (p. 19). Le « front équatorial africain » (F.E.A.) ainsi défini donnerait naissance à un grand nombre des perturbations pluvieuses observables au Congo-Gabon, sous la forme de lignes de grains à trajectoire est-ouest, ou de « perturbations zonales quasi stationnaires » jalonnant d'une bande orageuse étroite et très allongée l'une des branches horizontales du F.E.A. La conception exposée par G. Tschirart s'écarte nettement, au moins dans sa formulation, des vues antérieurement présentées dans les « Aperçus sur la climatologie de l'A.E.F. ». (1956.)

2. Voir Jeandidier et Rainteau, 1957.

3. Nous n'ignorons pas la difficulté qu'il y a à définir un mois sec, et les discussions qui ont roulé sur ce thème. Nous considérerons ici, avec Aubréville, comme « mois écologiquement secs », ceux qui reçoivent moins de 30 mm de pluie. Cette valeur est celle que l'on obtient — approximativement — pour une température moyenne de 25°, en utilisant comme le propose Lauer l'indice d'aridité de de Martonne $\left(\text{formule } \frac{12n}{t+10}\right)$, et en qualifiant avec lui de mois sec celui dont l'indice est inférieur à 20. (Lauer, 1960.)

4. Cette variabilité peut être appréciée synthétiquement à l'aide des valeurs calculées par un ingénieur météorologue pour l'écart interquartile, exprimé en pourcentage de la moyenne annuelle des précipitations, selon la formule :

$$\frac{\text{Qs (quartile supérieur)} - \text{Qi (quartile inférieur)}}{\text{Hm (hauteur moyenne)}}$$

Tout le long de l'axe Oubangui-Congo, jusqu'à Brazzaville comprise en allant vers le sud, les chiffres se tiennent aux alentours de 20 % (Impfondo : 18 % ; Brazzaville : 17 %). De là, ils augmentent régulièrement en direction du littoral atlantique (Fort-Rousset : 25 % ; Franceville et Dolisie : 27 %), pour atteindre les valeurs les plus élevées dans les stations de la côte, le long de laquelle s'observe également un gradient dirigé du nord (Libreville : 25 % ; Port-Gentil : 27 %) au sud (Pointe-Noire : 40 %). (Perrin de Brichambaut, 1956.)

5. « Dans la région de Loango–Pointe-Noire », notait il y a longtemps déjà le Médecin-Major Delmas, « certaines années sont remarquables par leur sécheresse : la quantité de pluie tombée en 1875 a été de 1,578 m, et, en 1877, de 0,300 m seulement. Du mois de mai 1884 au mois de février 1885, il n'y a pas eu une seule pluie. Enfin, au cours de l'hivernage qui vient de prendre fin, d'octobre à avril inclusivement, il n'a été enregistré à la station de Loango que 792,2 mm ». (Delmas, 1913.) Les chiffres les plus anciens sont tirés, à travers Reclus (1888, p. 98), des observations de l'expédition allemande au Loango. Voici la traduction du texte original : « ... à l'époque tragique de 1873-1874, il plut si extraordinairement peu que l'on doit se contenter de doubler les quantités mesurées à partir du mois de février — 118,8 mm — pour avoir le total [soit environ 200 mm pour l'année entière, comptée de saison sèche à saison sèche]. Cette année-là, durant laquelle l'épouvantable

Brazzaville) 826 contre 1 293 ; Mayumba 746 pour une moyenne de 1 777. Dans le Nord, les écarts sont moindres, mais demeurent importants. Le déficit de l'année 1958 s'est manifesté jusqu'au Woleu-Ntem (Minvoul : 1 074 contre 1697) et à la Likouala-Mossaka (Mossaka : 1 097 contre 1561). Cette année-là, de Brazzaville à Pointe-Noire, la sécheresse annuelle s'est prolongée durant près de six mois...

De mai à octobre inclus, il n'est pas tombé 35 mm de pluies au total à Madingou[1]. Moins exposé à de longues périodes de sécheresse, le Nord l'est davantage à des années de déluge ininterrompu. Nous détaillerons, à propos du Woleu-Ntem, l'exemple d'une terrible famine dans la genèse de laquelle des pluies diluviennes, à l'époque où elles auraient dû normalement s'espacer, ont joué un rôle. Un autre exemple de saison sèche manquée est attesté sur l'Ogooué dans un passé plus lointain[2]. L'idée demanderait à être vérifiée sur une sérieuse base statistique, mais les données accessibles suggèrent une sorte de fragilité des conditions pluviométriques au Gabon et au Congo. C'est la position géographique qui en est probablement responsable, en bordure d'une région où les isohyètes, très serrées, mènent en quelques centaines de kilomètres seulement au climat semi-aride de l'Angola côtier ; et non loin, en sens opposé, du fond du golfe de Guinée où se déversent sur Douala et sa région plusieurs mètres de précipitations annuelles. D'une année à l'autre, un faible déplacement en latitude des masses d'air doit suffire à engendrer des sautes de pluviosité considérables[3].

Sur ce fonds commun que nous avons essayé de définir, brochent, d'une partie à l'autre du Gabon-Congo, sinon de véritables contrastes, du moins des nuances qui méritent d'être mises en valeur (voir la carte, hors texte, des pluies). Dans l'ensemble, on peut dire que les faits s'ordonnent, géographiquement, par rapport à deux axes privilégiés. Le premier a été mis en évidence par Aubréville sous la forme d'une « bande à pluviosité réduite, qui suit sensiblement le cours du Congo » et, de la région de Mossaka et Loukoléla, se prolonge en direction de « la Moyenne et la Haute-Sangha »[4]. Fondée sur des séries pluviométriques plus nombreuses et plus longues, notre propre carte climatique en confirme l'existence. Le long de cet axe, Mossaka n'est crédité que de 1 352 mm de pluies annuelles, Ouesso de 1 562 mm. Dans l'intervalle, des postes tels que Mokouango et Picounda n'atteignent pas les 1 700 mm, presque sous l'Équateur. Les isohyètes s'avancent à la rencontre les uns des autres, dans les deux hémisphères, dessinant un col entre « deux bassins d'intense pluviosité : le Gabon et la Cuvette congolaise ». Mais la symétrie est bien imparfaite. Du côté de l'est, les stations de la « Cuvette centrale » reçoivent 1 900, 2 000 mm, guère plus. Vers l'océan, les cotes s'élèvent bien davantage. Dans l'axe de la Ngounyé, les deux mètres sont déjà partout dépassés : 2 310 mm à Mouila, 2 227 à Fougamou, 2 008 à Lambaréné. Sur le rivage même, au sud de l'Équateur, les valeurs sont du même ordre : 1 956 mm à Port-Gentil–Ville ; 2 250 à Port-Gentil–Aviation. Au nord de l'Équateur, elles s'élèvent encore considérablement : 2 602 mm à Libreville-Ville ; 3 119 à Libreville-Aviation.

Le long de la bande de pluviosité minimale, toutes les stations, même les plus régulièrement arrosées, connaissent un net ralentissement saisonnier des pluies. A moins d'un demi-degré en dessous de l'Équateur, Fort-Rousset ne reçoit pas 150 mm en tout de juin à août ; juillet (25,3 mm) y est franchement sec. Deux degrés plus au nord, il ne tombe à Ouesso, station soumise aux

famine, et les épidémies qui l'accompagnèrent décimèrent les Fiottes, et les amenèrent au désespoir, eut en 1872-1873 un prologue aussi sévère. A peine le pays commençait-il en 1876 à se remettre — car au moment de la famine les semences avaient été consommées — qu'il souffrit à nouveau durement d'un manque de pluies en 1876-1877 [541,8 mm d'août à avril], qui entraîna dans le Sud-Ouest une nouvelle disette ». (Güssfeldt, Falkenstein et Pechuël-Loeche, III, 1882, p. 79-80.)

1. C'est Mayumba, sur la côte sud-gabonaise, qui semble avoir été le pôle géographique du déficit en pluies du premier semestre de 1958. De février à mai, la station n'a reçu cette année que 90 mm en tout, au lieu des 793 correspondant à la moyenne. Du Cap-Lopez à la frontière du Cabinda, l'écart à la normale pour cette suite de mois a été partout supérieur à 500 mm ; la courbe de — 200 mm enserre encore Libreville et Brazzaville. (Pflugbeil, 1958.) Sur la sécheresse anormale de 1958, il existe également une note de Rodier (1961).

2. Cf. R. B. N. Walker, 1870 : « ... l'année 1866 a été tout à fait exceptionnelle en ce que les pluies ont persisté pendant toute la saison dite de la sécheresse » (p. 128).

3. Cf. Riehl, 1954.

4. Aubréville, 1948, p. 11.

influences boréales, que 220 mm de décembre à février. Éloignons-nous maintenant de l'axe Congo-Sangha. Vers l'est, l'accroissement de pluviosité constaté se combine avec un régime de plus en plus régulier. L'amorce de saison sèche hivernale est déjà moins marquée à Impfondo, sur l'Oubangui, qu'à Ouesso. De ce côté, l'uniformité caractéristique du vrai climat équatorial se trouve progressivement atteinte. Vers l'ouest, au contraire, en même temps que les précipitations augmentent, les disparités saisonnières s'accusent. Bitam, au Woleu-Ntem, combine une saison sèche australe, marquée par deux mois demi-secs (juillet : 37,2 mm ; août : 55,9), avec l'esquisse d'une saison sèche boréale, mieux en rapport avec sa latitude de 2° Nord (78,5 mm en décembre ; 80,3 mm en janvier ; 61,5 mm en février). Sur la côte, à Libreville, juillet et août sont entièrement secs (0,5 et 11,2 mm respectivement) ; juin l'est à moitié (40,4 mm), et comme les pluies ne recommencent guère avant la mi-septembre, on peut tabler sur trois bons mois sans eau. Plus au nord, les 3 856 mm enregistrés à Cocobeach n'empêchent pas juillet d'y être complètement sec (5,9 mm), tandis qu'août ne reçoit encore que 65 mm. Qu'on se reporte à notre carte, où la saison sèche australe d'une part, et la baisse des précipitations en relation avec la saison sèche boréale d'autre part, ont leur extension délimitée, du côté de l'hémisphère opposé, par deux séries de courbes. A l'est, dans la Cuvette congolaise, un large hiatus les sépare, alors qu'elles se rapprochent et finissent par se chevaucher quand on va vers l'océan.

Renonçons, dans l'état actuel de nos connaissances sur les mouvements atmosphériques, à savoir pourquoi les précipitations sont déficitaires le long du couloir Congo-Sangha[1]. Mais les différences sautent aux yeux entre le climat de la Cuvette congolaise et celui du Gabon maritime : d'un côté, le climat équatorial-type, proche de celui des manuels, lié au jeu de la convergence inter-tropicale, ici largement étalée ; de l'autre, surajoutée à ce phénomène de base, l'influence perturbante de l'alizé austral. Suivant la saison, ce dernier véhicule au-dessus des côtes équatoriales (et jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur) un air stable et sec parce que proche de ses racines anticycloniques, ou bien, mué entre-temps en mousson, déverse au contraire des torrents d'eau[2].

Une seconde ligne directrice permet d'ordonner la description des nuances climatiques, au Gabon-Congo. Il s'agit de l'axe équatorial de plus forte pluviosité. Nous l'avons localisé précédemment sur la basse Sangha, où il recoupe la bande sud-nord de pluviosité déficitaire. De là, on le suit vers l'est, en direction de Coquilhatville. Du côté opposé, les choses se compliquent. L'axe s'infléchit vers le sud-ouest : Etoumbi (1 546 mm) et Kellé (1 585 mm) sont moins arrosés, sous l'Équateur, que Fort-Rousset (1 726 mm) ou Ewo (1 817 mm), par 0°29 et 0°53 Sud respectivement, sans qu'aucune influence de relief puisse être invoquée. Le décalage s'accentue encore dans le bassin de l'Ogooué, où les plus fortes chutes de pluies s'observent vers 2° Sud, le long d'une ligne joignant Franceville (1 842 mm) à Mouila (2 310 mm), en passant par Mbigou (2 167) et Mimongo (2 166). Au voisinage immédiat de la côte, l'Équateur pluviométrique remonte derechef vers le nord : Kango (2 432 mm) reçoit davantage de pluies que Lambaréné, et Libreville que Port-Gentil. Ici, du reste, la notion d'Équateur pluviométrique perd le plus clair de sa signification. Il se produit comme un décrochement qui reporte ce dernier loin vers le nord, dans la région de Douala. De Libreville jusqu'au fond du golfe de Guinée, en bordure d'un bassin maritime où il semble pleuvoir assez peu[3], c'est le rivage qui concentre les précipitations[4]. La sécheresse estivale notée à Libreville et Cocobeach doit être mise en relation avec ce déport. Tandis que ce phénomène d'origine australe se manifeste ainsi très au nord de l'Équateur, les stations de la côte septentrionale

---

1. AUBRÉVILLE invoque « des intrusions de vents d'origine australe relativement secs qui se manifestent dans la haute atmosphère ». (1948, p. 15.) Ces vents existent ; leur superposition au courant équatorial humide issu de l'Océan Indien définit même le « front inter-tropical sud », bien individualisé au-dessus du Congo durant l'hiver austral. Mais pourquoi cette influence particulière suivant l'axe de la Sangha ?

2. Voir FACY, 1950, p. 167.

3. Les campagnes du *Meteor*, et les vols aériens Lomé–Pointe-Noire ont revélé une zone maritime de précipitations très faibles à l'intérieur du triangle Sainte-Hélène–Golfe du Bénin-5e méridien Est. (DENEAU, 1956.)

4. Par l' « effet littoral de mousson » dont parle Aubréville, et qui, « depuis la côte camerounaise jusqu'à l'embouchure de l'Ogooué », se traduit par des totaux annuels franchement supérieurs à 2 m.

du Gabon ne connaissent pratiquement aucune rémission de la pluviosité durant les mois d'hiver correspondant à la saison sèche boréale.

A partir de cette crête équatoriale sinueuse, les précipitations diminuent à la fois vers le nord et vers le sud. Au nord, la décroissance est à peine sensible, avec les 1 562 mm d'Ouesso, et le vaste marais pluviométrique qui semble se développer au droit de Franceville (1 758 mm à Okondja ; 1 647 à Mékambo, 200 km plus au nord). Plus près de l'océan, passé le sillon du moyen Ogooué, où Booué ne récolte que 1 487 mm, Lastoursville, 1 605, et Ndjolé, 1 839[1], on note même une recrudescence des précipitations à la hauteur du Woleu-Ntem : 1 865 mm à Mitzic, 1 852 à Oyem, 1 879 à Bitam, stations qui se placent toutes à peu près à la longitude de Booué. Les totaux ne recommencent à diminuer qu'à partir de la frontière camerounaise (Yaoundé : 1 572 mm). Plus nettement, les chiffres montrent l'évanouissement progressif de la saison sèche australe : elle reste perceptible à Bitam comme à Ouesso (89,9 mm en juillet), mais ne s'observe plus qu'accidentellement, comme la fameuse année 1958, à Impfondo et Epéna.

Du côté sud on atteint, entre Pointe-Noire et Brazzaville, des régions beaucoup plus éloignées de la dorsale équatoriale, et où les précipitations annuelles s'abaissent à des valeurs comprises entre 1 100 et 1 400 mm. Les Saras, dans le Mayombe, s'inscrivent même pour 1 085 mm seulement, mais le recul paraît insuffisant, pour cette station de création récente. Les 1 165 mm de Madingou-la Nkenké inspirent davantage confiance. Ces valeurs s'accompagnent d'une saison sèche bien constituée, dont la durée passe de quatre mois dans la région de Brazzaville à quatre mois et demi au voisinage de la côte. Il s'y ajoute, en dépit de la latitude, une « petite saison sèche » d'affinités septentrionales ; irrégulière et entrecoupée d'averses, celle-ci survient, suivant les années, à une date comprise entre janvier et mars ; aussi les statistiques climatologiques masquent-elles en partie le phénomène, pourtant bien perceptible[2]. Rappelons pour finir la variabilité pluviométrique particulièrement forte qui affecte le Congo méridional, et plus spécifiquement la région côtière.

Du nord au sud comme d'est en ouest, il s'en faut donc qu'on puisse parler d'uniformité climatique[3]. Mais avons-nous là, même à titre accessoire, les bases d'une délimitation régionale ? Certainement pas. Les stations les plus défavorisées du Congo, en ce qui concerne la pluviométrie, n'ont que quatre mois secs (quatre mois et demi, dans certains cas, si l'on considère, derrière les moyennes, la durée réelle des périodes sans précipitations, souvent masquée par le compte mensuel). La période pluvieuse s'étale donc sur huit mois (sept mois les années anormalement sèches) : assez pour autoriser toutes les cultures de la zone humide, même les plus sensibles au facteur eau. Sans doute, dans l'extrême-sud du Congo, sort-on de l'aire où des plantes telles que le bananier, la canne à sucre et surtout le cacao, trouvent les meilleures conditions écologiques. Mais ce sont des considé-

---

1. Malick (1959) donne des chiffres encore plus bas : 1 418 mm à Booué, 1 519 à Lastoursville.

2. Nous reviendrons en détail, spécialement dans les études consacrées au pays de Boko et à la vallée du Niari, sur l'irritant problème que pose la petite saison sèche. Elle est à Léopoldville, comme à Brazzaville, « un fait bien connu de tous les résidents ». Les difficultés commencent quand on cherche à la définir, et à la localiser dans le temps. Un météorologue belge s'y est essayé, pour Léopoldville, à partir des observations de pluie faites sur dix années consécutives. En faisant les « sommes glissantes sur 10 jours » des cas de pluie enregistrés pour chaque jour, il a réussi à mettre en évidence un net espacement des averses durant la période comprise entre le 23 décembre et le 2 février (0,247 observation de pluie en moyenne par jour, contre 0,526 entre le 20 octobre et le 5 décembre, et 0,4 entre le 6 et le 22 décembre). Du 3 au 19 février, la valeur intermédiaire obtenue « laisse supposer que la saison sèche se prolonge souvent jusqu'à cette date ». Les pluies reprennent ensuite au rythme initial. En conclusion, le tableau suivant est donné de la petite saison sèche à Léopoldville : elle « commence généralement à la fin de décembre » — cette « date de début » en serait « le caractère le plus stable » —, dure « de 15 jours à près de deux mois » (37 jours en moyenne), et « se double souvent d'une seconde période d'une durée moyenne de 24 jours se situant en février. La fréquence des jours de pluie en petite saison sèche est de 5 jours sur 20, contre 8 à 10 sur 20 en saison des pluies ». (Pire, 1956.)

3. Les deux principes de variation nord-sud (diminution du total annuel des pluies) et est-ouest (renforcement de la saison sèche) se combinent pour déterminer un gradient dirigé vers le sud-ouest sur la carte, dressée par un météorologue pour le Gabon, du « déficit moyen annuel » en eau dont souffrirait la végétation (obtenu en soustrayant l' « évapotranspiration réelle moyenne annuelle » de l'évapotranspiration potentielle évaluée suivant les formules de Thornthwaite). Dans l'intérieur nord du Gabon, « le déficit est nul à Oyem et faible à Bitam : 13 mm ; suit une bande de transition englobant : Mitzic, Makokou, Lastourville où le déficit est inférieur à 100 ; puis le reste du pays où il est supérieur à 200 avec un léger fléchissement sur la vallée de l'Ogooué ». Ainsi le Woleu-Ntem est-il la seule région du Gabon qui « ne semble... en année normale souffrir, à aucun moment, d'un manque d'humidité ». (Malick, 1959, p. 12-13 et 50.)

1 - *PAYSAGES NATURELS*. Cours structural de l'Ogooué en aval de Booué. Savanes spontanées ou anthropiques? *I.G.N.*, mission SA 32 VI Infra-rouge, cliché 168.

2 et 3 - *PAYSAGES NATURELS.* Aspects de la Mosaïque forêt-savane dans le bassin du Kouyou en amont de Fort-Rousset. A gauche, galerie

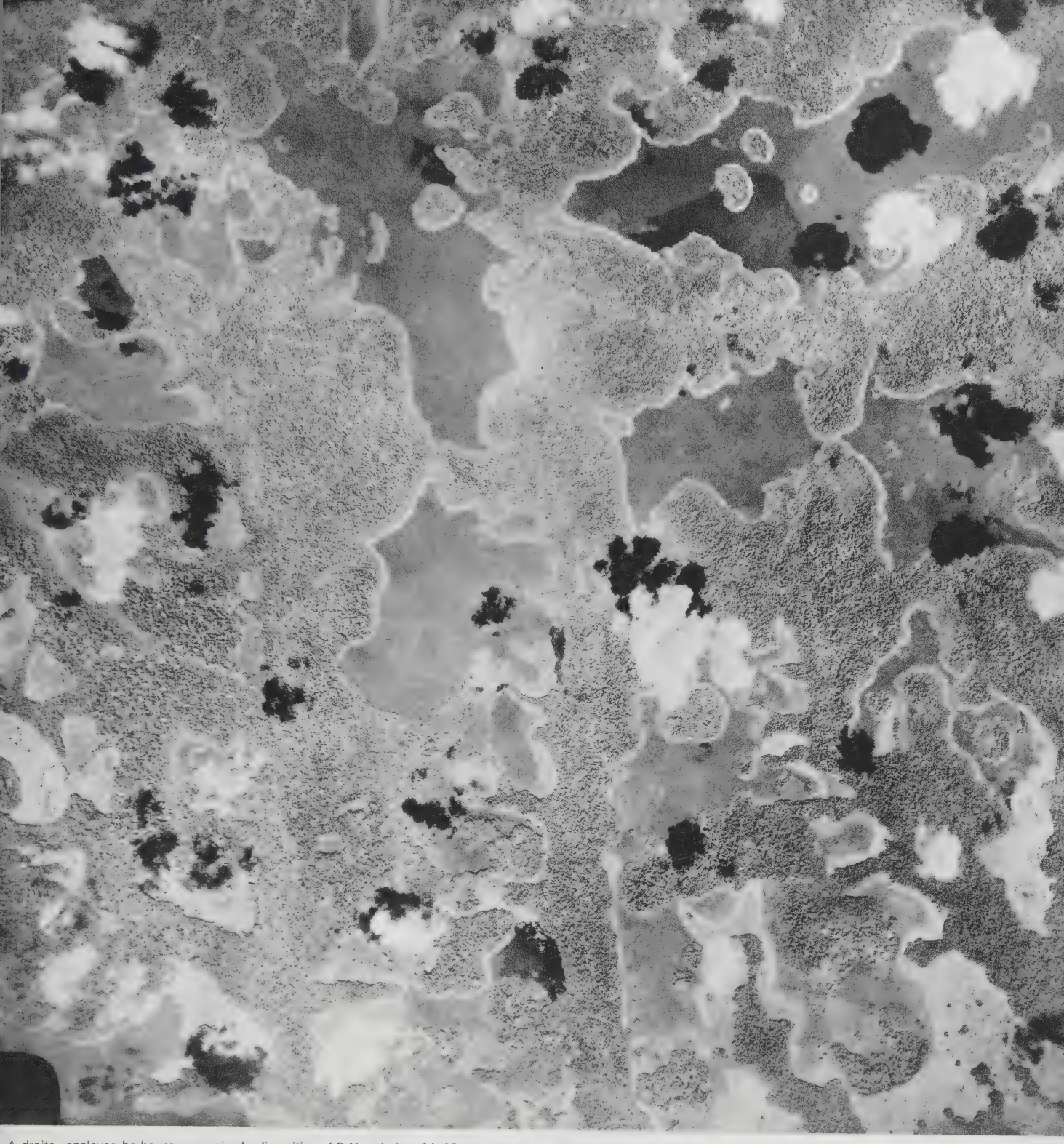

A droite, enclaves herbeuses en voie de disparition. *I.G.N.*, mission SA 33 IV Infra-rouge, clichés 547 et 635.

4 - *PAYSAGES NATURELS*. Hautes terres du faîte Ogooué-Alima : larges ondulations dans les sables, village batéké et bosquets, en bordure de l'ancienne route de Franceville à Okoyo.

5 - *PAYSAGES NATURELS*. Piste de Mayama à Boula-Nkio : falaise de grès tendre en bordure du plateau de Mbé.

6 - *PAYSAGES NATURELS*. Rives du "Couloir" en dessous de Mandiélé. savane brûlée, atmosphère de saison sèche, promontoire alluvial.

rations de rendement qui sont en cause ici, et ces considérations valent surtout sur le plan de l'économie commerciale. En tant que culture vivrière et support de la densité de population, le bananier rapporte encore assez pour qu'on le fasse pousser en plein champ jusqu'à la frontière méridionale[1]. Inversement, si le climat des régions méridionales n'exclut pas à proprement parler les plantes caractéristiques de la zone sèche, l'humidité demeure trop grande pour elles, et compromet leur rendement ; jadis cultivés, le sorgho et le sésame ne le sont plus aujourd'hui. Notons encore que, sur presque toute l'étendue du Congo et du Gabon, la double rémission annuelle de la pluviosité est assez marquée pour qu'il soit possible de cultiver à deux reprises en l'espace de douze mois, d'étaler par conséquent les travaux agricoles dans le temps et, le cas échéant, d'obtenir deux récoltes successives des plantes à développement rapide : arachides hâtives, maïs, patates douces, etc. Même dans les stations les plus sèches, il y a place, à l'intérieur de la saison des pluies, pour deux cycles agricoles autonomes, d'une durée de trois mois à trois mois et demi chacun.

Ainsi les variations régionales du climat ne semblent-elles pas devoir induire des contrastes véritablement significatifs dans le domaine agricole, le plus sensible cependant, parmi toutes les activités humaines, aux différences d'intensité et de répartition saisonnière des pluies. Qui plus est, ces variations sont bien trop ménagées, bien trop progressives pour orienter de façon efficace le découpage en unités régionales. A première vue, les grands reliefs linéaires, qui délimitent et dénivellent les principaux compartiments morphologiques, appellent de forts gradients pluviométriques. La pluviosité, élevée pour la latitude, de Djambala et de Lékana (2 002 et 2 535 mm respectivement) s'explique difficilement si l'on ne tient pas compte de l'altitude des deux postes (789 et 842 m), et de leur situation à l'extrême bord d'un plateau. L'encaissement relatif de la vallée du Niari la prive vraisemblablement de certaines chutes d'eau : il tombe 1 562 mm à Sibiti, sur le plateau qui la domine au nord, et moins de 1 300 à Loudima. Dans le couloir de la Nyanga, Tchibanga (Gabon méridional) ne s'inscrit que pour 1 405 mm, contre 2 150 à Mayumba sur la côte, pourtant plus au sud. Rappelons surtout le déficit de pluviosité qui affecte les postes échelonnés sur l'Ogooué, en amont de Lambaréné, par rapport au Woleu-Ntem aussi bien qu'au massif du Chaillu. L'influence du relief peut difficilement s'exclure ici. Mais en regard de ces quelques données positives, combien de faits contradictoires ! Perché à 583 m, en bordure d'un plateau, Boko reçoit moins de pluies (1 263 mm) que Brazzaville (1 408), dans sa cuvette. Compte tenu d'une latitude un peu plus basse, Mouyondzi n'est pas tellement plus arrosé (1 348 mm), à 513 m d'altitude, que les stations du Niari, en contrebas[2]. De Franceville à Mouila, le long d'un axe est-ouest qui traverse le massif du Chaillu, nous avons vu que le relief n'accélérait ni ne ralentissait l'accroissement régulier de la pluviosité en direction de l'océan. Au pied du vigoureux relief des Monts de Cristal, Kango (2 432 mm) est moins arrosé que Libreville ; Médouneu, juste en arrière, sur le plateau, n'enregistre que 2 186 mm. Au total, les variations de pluviosité imputables au relief et à l'altitude apparaissent inconstantes. Elles ne sont souvent que de l'ordre de grandeur des différences constatées, en fonction du site local, entre des pluviomètres implantés à quelques kilomètres les uns des autres[3]. Nous ne pourrons légitimement fonder nos divisions régionales sur le climat que dans la mesure où les nuances de ce dernier seront mises en valeur et imposées aux activités humaines par l'intermédiaire de ce réactif très sensible qu'est la végétation naturelle.

---

1. Le problème se pose d'ailleurs de savoir jusqu'à quel point la saison sèche de Brazzaville ou de la vallée du Niari est vraiment écologiquement sèche. La symétrie que les moyennes pluviométriques suggèrent avec les stations de l'hémisphère Nord (Bambari, par exemple, dans la R.C.A., avec ses trois mois secs et un mois demi-sec) est une fausse symétrie. L'alizé qui interrompt les précipitations dans le sud du Congo abaisse en même temps fortement la température des premiers mois de la saison sèche. A Brazzaville par exemple, où les maxima moyens ne dépassent pas 28°1 en juin, 28° en août et 26°5 en juillet, la ponction sur les réserves en eau du sol est modeste à cette époque. Une insolation très déficitaire jusqu'en août, sous le couvert nuageux de la surface d'inversion, contribue à réduire l'évaporation. A Dolisie, l' « évaporation moyenne potentielle » dépasse 4 mm par jour durant toute la période qui va de novembre à mai ; mais elle s'abaisse ensuite à 3,25 mm en juin, 2,52 en juillet, 3,36 en août, 3,24 en septembre. (Bultot, 1958.)

2. Sur la carte de J. Mouton, intitulée « schéma pluviométrique du Niari », la vallée du Niari ressort comme un couloir de moindre pluviosité, que l'on considère les totaux annuels ou le nombre de journées pluvieuses. (Mouton, 1955, p. 262.)

3. Des exemples seront donnés à propos du Stanley Pool et de la vallée du Niari.

D. — La végétation

Nous ne retrouverons pas, en matière de végétation, l'unité qui caractérisait le climat du Gabon-Congo. La situation demeure néanmoins assez simple, en ce sens que deux grands types de formations végétales se partagent à eux seuls ce vaste ensemble, étalé sur 800 km du sud au nord, et un millier d'est en ouest. Il s'agit de la forêt dense humide, d'une part ; de savanes d'un type particulier d'autre part, dont nous préciserons un peu plus loin la nature. De ces deux végétations et de leurs variantes locales, le forestier-botaniste Aubréville a dressé un excellent tableau descriptif, il y a bien des années déjà ; c'est encore à présent le seul travail d'ensemble auquel on puisse se référer[1]. Le géographe y retrouve du reste un esprit très voisin du sien. La forêt a donné lieu, au Gabon, à des inventaires floristiques, qui n'ont guère d'autre intérêt pour nous que de confirmer sa parenté avec les autres « régions » du bloc équatorial africain[2]. Sur des surfaces restreintes, les techniciens du Service Forestier se sont livrés à de nombreux comptages d'arbres, à des fins pratiques. Leurs relevés confirment la banalité de la plupart des essences, dont l'aire géographique déborde largement l'ensemble Gabon-Congo, et le grand nombre de celles qui cohabitent dans le moindre coin de forêt. Ce trait, caractéristique de la « rain forest » d'un bout à l'autre du monde tropical[3], ne paraît souffrir que peu d'exceptions, en dehors des peuplements secondaires, beaucoup plus homogènes, et de groupements écologiquement spécialisés. Le long de la Sangha, bordée d'une forêt « entièrement inondée », un « petit nombre d'espèces arborescentes défilent à longueur de journée par régiments entiers »[4]. Une *Flore du Gabon* est en cours de publication, famille par famille. Dans l'un des fascicules déjà parus, on trouvera, de nouveau sous la plume d'Aubréville, de précieuses indications sur la « position chorologique du Gabon » et des secteurs forestiers adjacents au sein du « grand complexe floral guinéo-congolais »[5].

Ce qui manque, jusqu'ici, dans une large mesure, c'est une étude précise des groupements qui s'individualisent au sein de la forêt dense, sur une base édaphique ou climatique, voire la détec-

---

1. Aubréville, 1948.

2. A. Chevalier, 1916 ; A. Bertin, 1929 ; H. Heitz, 1943. En plus d'un inventaire botanique et d'une description de la flore, l'ouvrage de Chevalier livre une foule de renseignements sur les bois, considérés du point de vue technologique, et surtout sur l'économie forestière. Celui de Bertin contient, à côté de considérations d'ordre économique et pratique, une sorte de lexique (« vocabulaire ») des bois usuels, une « liste des bois d'après l'usage prévu », une série de notices consacrées aux espèces les plus intéressantes, enfin — occupant la moitié de l'ouvrage — un « répertoire des noms vernaculaires », classant les essences dans l'ordre alphabétique de ces derniers, avec référence pour les noms scientifiques aux pages de Chevalier, suivi d'une « table alphabétique des noms scientifiques ». Il convient de mentionner, pour finir, les travaux plus particuliers de Pellegrin. (Pellegrin, 1924, 1928, 1938 et 1948.)

3. Voir Richards, 1952.

4. Aubréville, 1948, p. 45.

5. C'est « avec la flore du Sud-Cameroun, et du Sud de la Nigéria que la flore gabonaise offre les plus grands rapprochements », tout en gardant une certaine autonomie attestée par « des genres et des espèces endémiques gabonais ». Ce « Domaine camerouno-gabonais » va du côté de l'est « jusqu'à la Sangha et probablement l'Oubangui... Sa limite sud, au travers du Mayumbé et dans le Sud du Gabon est incertaine... ». On touche là au « Domaine congolais », que l'auteur subdivise en un certain nombre de « sous-domaines ». (Aubréville, 1962, p. 3-11.)

tion de possibles « associations » (postulées par les uns, niées par les autres)[1]. A ce point de vue, les recherches phytogéographiques et phytosociologiques sont très en retard sur les travaux poursuivis en Côte d'Ivoire ou dans l'ancien Congo belge. On aimerait notamment voir préciser les modifications de composition, éventuellement de structure, qui marquent l'individualisation progressive, et l'allongement de la saison sèche australe, dans le sens nord-sud. En gros, de la forêt gabonaise typique, à caractère « ombrophile », on passe aux « forêts semi-caducifoliées subéquatoriales et guinéennes » de la classification de Lebrun[2], localisées sur « la bordure externe du massif forestier sempervirent équatorial ». La distinction est du reste floristique au moins autant que physionomique[3]. Au Congo ex-belge et en Côte d'Ivoire, un certain nombre d'espèces, réputées « caractéristiques », signalent ce type de forêts. D'autres appartiennent en propre aux peuplements « secondaires », reconstitués après défrichage, dans la même « aire climatique ». A cette liste se rattachent en particulier le limba *(Terminalia superba)* et l'iroko (*Chlorophora excelsa*, connu localement sous le nom de kambala), répandus et exploités dans les saillants et îlots forestiers du Congo méridional. Ombrophile ou semi-caducifoliée, la forêt ne change guère d'aspect. Autour de Sibiti ou sur les pentes du Mayombe, c'est la même touffeur, sous une voûte végétale à plusieurs étages, qu'à l'Équateur ; les mêmes lianes escaladant et reliant les grands arbres ; les mêmes troncs élargis par des contreforts ; et, hormis les anciens défrichements, le même sous-bois relativement peu encombré. Il est douteux que les conditions offertes à la vie humaine diffèrent sensiblement, à l'approche des lisières méridionales du massif forestier, de ce qu'elles sont au cœur. Il faut se rapprocher du Congo, dans la région de Brazzaville, pour y découvrir une forêt nettement marquée, dans son aspect, par la sécheresse saisonnière, et de moindre stature[4]. A l'intérieur de la forêt proprement équatoriale du Gabon, Aubréville distingue les « types » suivants : la « vieille forêt

1. En pareille matière, il convient au géographe de ne s'avancer que sur la pointe des pieds. La position « associationiste » a été exposée, notamment, par C. Mangenot (Mangenot, 1955, p. 7-8 et 41) et R. Schnell (Schnell, 1952, p. 59-62). Aubréville soutient depuis longtemps une interprétation qui voit au contraire la « forêt dense humide en perpétuel renouvellement » dans sa composition locale. (Aubréville, 1936.) Cette thèse a été reprise et défendue par A. Chevalier, qui la résumait de la façon suivante : « ... il semble que la composition de la forêt dense soit très complexe et changeante dans l'espace ; de multiples espèces se disputent l'emprise du sol et de la lumière dans une bataille confuse qui n'a jamais de fin ». (Chevalier, 1953.) Mais la critique véhémente que le célèbre botaniste faisait, à ce propos, des conceptions de Schnell, ne donne, il faut le dire, qu'une idée tout à fait injuste de la façon souple et nuancée dont l'auteur incriminé applique à la forêt dense africaine la notion d'association.

2. Lebrun et Gilbert, 1954, p. 16 à 22. La forêt semi-caducifoliée est assimilable à la « deciduous forest » des auteurs anglais. Aubréville (1948, p. 90) en fait « un sous-type de ' rain forest ' », et précise : « ... c'est ordinairement par la caducité du feuillage que l'on établit la distinction... ; alors que dans la ' rain forest ' la futaie demeure toujours verte — la chute des feuilles et leur développement se produisant graduellement, sporadiquement ou périodiquement, de sorte que les frondaisons demeurent feuillées — dans les « deciduous forests » beaucoup d'arbres de futaie se défeuillent complètement durant une courte période de une à trois semaines en général ; cette défeuillaison ne se produit pas en même temps sur tous les arbres, de sorte que l'ensemble ne paraît jamais complètement défeuillé, mais au contraire demeure toujours plus ou moins feuillé et vert ».

Dans sa thèse (1952), Schnell admet l'équivalence des trois dénominations « deciduous forest », « forêt mésophile » et « wechselgrüner Regenwald » (p. 63) ; érigées en un « ordre » de la nomenclature züricho-montpelliéraine, les forêts mésophiles d'Afrique occidentale sont rangées par lui, de pair avec les forêts ombrophiles, dans une « classe de la forêt dense humide non marécageuse de basse altitude ». Il admet l'existence d'un terme de transition entre les deux entités, correspondant à la « tropical semi-evergreen rain-forest » de Burtt-Davy, ou à la « forêt hygro-mésophile » de Mangenot.

C'est à ce faciès intermédiaire que paraissent correspondre les « forêts semi-caducifoliées subéquatoriales et guinéennes » de Lebrun et Gilbert. Au sein de l'ensemble constitué par les forêts semi-caducifoliées, et caractérisé « physionomiquement par un mélange intime d'essences sempervirentes et caducifoliées », elles se signalent par « une proportion d'essences caducifoliées parfois assez faible (10 à 20 % seulement dans la strate arborescente) ».

3. Cf. Aubréville (1948, p. 90) : « le caractère principal de différenciation avec la véritable ' rain forest ', est d'ordre botanique ».

4. A cette hauteur, sur la rive gauche du Congo, la carte de Lebrun et Gilbert figure le domaine des « forêts semi-caducifoliées subéquatoriales et périguinéennes », qui représentent la variété sèche de leurs « forêts mésophiles semi-caducifoliées », avec une « proportion d'essences caducifoliées nettement plus élevée », et davantage de synchronisme, à « l'époque de la grande saison sèche », entre la période de défoliation des différents arbres. Il semble que l'on ait affaire en réalité, sur les sables de la région de Brazzaville, à une variété particulière de forêt, déjà repérée par Aubréville qui la décrivait comme « une forêt d'un type spécial, moins haute, mais encore à feuilles persistantes ». (Aubréville, 1948.)

gabonaise à légumineuses », qui s'étend en continuité sur le sud du Cameroun; la « forêt à Desbordesia et Calpocalyx », autre « type commun » ; la « forêt à Aucoumea et Sacoglottis », cantonnée dans les régions maritimes ; enfin la « forêt à futaie claire et Marantacées », d'une physionomie très particulière, qui se développe aux confins du Gabon et de la République du Congo (où son extension a été récemment reconnue par une mission de la F.A.O.)[1].

Au non-spécialiste, les savanes congolaises (et les pointes qu'elles poussent en territoire gabonais) produisent une impression comparable d'homogénéité du nord au sud. Le fait saillant qui les caractérise par rapport à d'autres types, c'est la pauvreté, en individus comme en espèces, de la strate ligneuse, et la rareté des arbres dignes de ce nom. On trouve quelques exemples, sur les plateaux Batéké notamment, de savanes exclusivement, ou presque exclusivement herbeuses, qui ont fait parler de « pseudo-steppe »[2], terme aujourd'hui rejeté de la nomenclature officielle. Quelquefois, les individus se rapprochent assez, sur de petites surfaces, pour former un véritable couvert. Mais la norme est une savane piquetée d'arbustes, toujours les mêmes d'ailleurs, se relayant selon la nature du sol, son état de dégradation, ou la position à l'intérieur d'une « catena ». L'uniformité de ces savanes et la pauvreté de leur flore arbustive avaient frappé Aubréville[3]. A son tour J. Koechlin, dans sa thèse, parle de « savanes pauvrement arbustives », de « savanes à flore arbustive réduite », en les opposant à la « savane boisée ou densément arbustive », telle qu'on la trouve entre autres dans le nord de la Côte d'Ivoire, ou dans la République Centrafricaine[4]. Ces savanes bas-congolaises, que l'on peut suivre de proche en proche jusqu'au-delà de l'Équateur, sur la rive gauche de la Likouala-Mossaka, nous verrons que P. Duvigneaud les fait dériver des savanes et forêts claires du domaine zambézien, par sélection, dans la flore infiniment plus riche de ces dernières, des éléments les plus aptes à diffuser, et à prospérer sous un climat nettement plus humide[5]. J. Koechlin, de son côté, insiste sur les ressemblances physionomiques et floristiques qui apparentent les « savanes du type Bas-Congo » à tout un ensemble de « savanes guinéennes caractérisées par une flore arbustive pauvre dont les éléments les plus typiques seraient *Hymenocardia acida, Annona arenaria, Crossopteryx febrifuga* »[6]. Dans la variété (relative) de ces savanes, il retrouve, au nord de l'Équateur, les mêmes grands « groupes écologiques » que ses recherches lui ont permis de caractériser au sud. Ce n'est donc pas l'existence de telles savanes, au contact de la forêt dense, qui fait l'originalité du Congo, mais leur extension en latitude, sans équivalent dans l'hémisphère Nord.

Si la végétation doit nous aider à définir des cadres régionaux, ce sera essentiellement en raison du vigoureux contraste qui oppose ces savanes à la grande forêt. Mais leur limite, déterminante en l'occurrence, commence seulement à être bien connue. Il a fallu se contenter longtemps des indications réunies par Meunier[7], et reproduites sur la plupart des cartes à petite échelle, y compris le croquis dessiné par Aubréville[8]. Les récentes feuilles au 1 000 000e laissent les utilisateurs dans une prudente ignorance, à l'exception de la coupure « Brazzaville » dans sa réédition de 1961-1962. Un seul document d'ensemble figure, depuis peu, avec quelque exactitude, les contours du massif forestier équatorial : la « Carte routière du Congo et du Gabon » éditée en juin 1962 par l'I.G.N.. Sur cette carte, deux particularités frappent immédiatement. Tout d'abord, l'orientation générale de la limite forêt-savane : dans notre domaine d'étude, elle court du nord au sud plutôt que parallèlement à l'Équateur : on peut dire, en gros, que les savanes congolaises flanquent à l'est la grande forêt du Gabon et ses prolongements méridionaux. Seconde anomalie :

---

1. AUBRÉVILLE, 1962.
2. TROCHAIN, 1951, p. 11.
3. AUBRÉVILLE, 1948, p. 36 (à propos de la vallée du Niari) : « Cette flore arbustive est la même que celle des savanes de la Ngounié et de la Nyanga ; elle est dans le Niari toujours aussi pauvre, toujours constituée de ces banalités panafricaines, qui sont le type même d'une flore récente immigrante et non d'une flore autochtone ».
4. KOECHLIN, 1961, p. 273.
5. DUVIGNEAUD, 1953, p. 76 et 155.
6. KOECHLIN, 1961, p. 273.
7. Voir la Bibliographie. Il s'agit en particulier de la « carte forestière de l'Afrique équatoriale ».
8. AUBRÉVILLE, 1948, p. 6.

les sinuosités profondes qui, derrière cette orientation générale, font alterner les avancées successives de la savane vers le nord-ouest, et de la forêt vers le sud-est. Une ligne tracée de Mayumba, sur la côte, à Franceville, recoupe successivement : une étroite bande de savane allongée derrière le rivage ; les boisements du Mayombe gabonais ; deux couloirs dénudés en bordure de la Nyanga et sur la rive gauche de la Ngounyé, enserrant un nouveau massif boisé ; une large épaisseur de forêt, dans le domaine des affluents supérieurs de la Ngounyé, de la Nyanga et de la rive gauche de l'Ogooué ; enfin les savanes qui flanquent le cours même de ce dernier fleuve, de part et d'autre de Franceville. Le tracé général nord-sud de la limite s'intègre à son tour à une figure plus ample mais de même nature que ces zigzags : encadré d'un côté par la forêt gabonaise, de l'autre par celle qui occupe en position symétrique le cœur de la Cuvette congolaise, c'est un vaste golfe de savanes qui pointe vers le nord sur la rive droite du Congo.

Pourquoi ce dessin compliqué, cette double pénétration de la forêt par la savane et des savanes par la forêt, cette limite sud si différente de la limite nord de la sylve équatoriale ? Une réponse convaincante a été donnée par Aubréville[1]. « Les concordances sont frappantes », remarque celui-ci, entre les « cartes géologiques et forestières ». Les lisières extrêmement découpées du massif forestier coïncident en effet, remarquablement, « avec le puzzle de la carte géologique ». Aussi bien sommes-nous ici dans un domaine marginal où, du fait de la sécheresse saisonnière déjà bien marquée, la forêt équatoriale se trouve dans un état d'équilibre précaire[2]. A la moindre aggravation des conditions qui régissent le bilan hydrique de la végétation, sa résistance aux défrichements et à l'incendie, son aptitude à se régénérer ou à regagner le terrain perdu risquent d'être compromises. C'est précisément ce qui se passe quand une nature de terrain fait place à une autre. Les golfes à l'intérieur desquels s'insinuent les formations d'herbes et d'arbustes correspondent à un substratum de roches perméables, dont l'influence accentue la sécheresse écologique. Les savanes du Niari, de la Ngounyé et de la Nyanga se localisent en superposition aux couches perméables du Schisto-Calcaire ; celles de la côte, des plateaux Batéké, de l'Alima et de la Likouala-Mossaka recouvrent un sol et un sous-sol sablonneux. Les saillants forestiers s'appuient en revanche sur les formations cristallines ou schisteuses du précambrien inférieur, à un moindre degré sur les grès feldspathiques ou micacés, plus ou moins entremêlés d'argillites ou de schistes, de la série de la Mpioka ou du Francevillien.

Tout n'est pas parfaitement clair cependant, et l'on peut en particulier hésiter à expliquer par la nature du substratum le paysage mêlé de la région de Franceville, où les formations du précambrien moyen n'apparaissent guère moins imperméables que les granites. Faut-il invoquer, dans ce cas particulier, une nuance climatique ? Franceville reçoit, nous l'avons vu, moins de pluies que Mimongo et Mbigou, dans le massif du Chaillu. Avec ses 1 842 mm annuels, la station n'est cependant défavorisée ni par rapport à Lastoursville (1 605 mm), ni par rapport à Okondja (1 758 mm), dans le même secteur géologique, mais en pleine forêt ; une sécheresse exceptionnelle, comme celle de l'année 1958, n'y est pas plus sévèrement ressentie. L'explication fait donc long feu. D'une façon plus générale, malgré la position déprimée qu'elles occupent en regard des bastions forestiers, les savanes bénéficient de pluies à peu près comparables. Si les massifs forestiers sont climatiquement favorisés, ce ne peut être que par l'intermédiaire des précipitations occultes, et d'une moindre évaporation due à l'abaissement de température en altitude. Au Mayombe, Aubréville estime que la saison sèche est « atténuée et peut-être écologiquement compensée, par des brouillards et des condensations non décelées par nos statistiques »[3]. L' « anomalie » écologique d'une forêt humide sous un climat à quatre ou cinq mois secs consécutifs ne lui semble pas pouvoir s'expliquer autrement.

---

1. AUBRÉVILLE, 1948, p. 5.

2. « Une saison de trois mois écologiquement secs paraît être une condition-limite d'existence pour une forêt dense humide du type équatorial ». (*Ibid.*, p. 16.) Déjà, dans le Bas-Ogooué, où il ne pleut pratiquement pas de juillet à septembre, et dans tout le sud du Gabon, la forêt fait figure d' « exception écologique ». Or « la forêt du Mayombé jouit apparemment d'un climat encore moins avantageux » ; ces conditions défavorables « se retrouvent et s'aggravent, dans le bassin du Niari, jusqu'à Brazzaville ; elles sont encore exagérées sur le littoral à Pointe-Noire ».

3. AUBRÉVILLE, 1948, p. 16.

Bien plus probable et décisif apparaît le rôle du facteur climatique, quand on considère la profonde pénétration des savanes australes vers le nord, sur un large front, le long du Congo et dans le bassin de la Likouala-Mossaka. Nous nous trouvons ici en bordure de l'axe vertical de pluviosité déficitaire mis en évidence par Aubréville. La perméabilité des sables ne fait qu'ajouter ses effets à ceux d'une pluviosité anormalement basse pour la latitude. Au fond de la poche, Fort-Rousset combine un total annuel à peine supérieur à 1 700 mm (moyenne d'environ 25 années : 1 726 mm) à trois mois consécutifs de sécheresse ou de demi-sécheresse. On conçoit la fragilité de la forêt en présence de telles conditions. De la région de Makoua aux environs de Nola, le massif équatorial se réduit, dans ce secteur, à un isthme de guère plus de 600 km d'épaisseur. Il occupe l'étroite bande de terrain où la saison sèche australe commence à s'effacer, sans que se dessine encore nettement celle de l'hémisphère boréal.

Fonction des particularités climatiques et de la répartition des terrains figurés sur la carte géologique, les festons accentués de la limite forêt-savane la rendent apte à caractériser des aires régionales : s'il n'y avait eu qu'une ligne de séparation toute droite, le pays eût été simplement partagé en deux. Mais il faut savoir interpréter le tracé qui apparaît sur les cartes à petite échelle. Dans la réalité les choses ne sont pas aussi simples, et le départage aussi net entre les deux grandes formations végétales. De l'une à l'autre, sur le terrain, il est vrai que le contraste est abrupt : en saison sèche, particulièrement, quand on circule en auto le long des routes, quelques mètres suffisent pour passer du couvert des grands arbres, de la verdure et de la moiteur des sous-bois, au grand soleil d'une maigre prairie desséchée. Mais cette opposition n'a souvent qu'une valeur locale. En deçà de la limite figurée, les enclaves de savane ne manquent pas, et elles frappent d'autant plus qu'il y a souvent peu d'arbustes au milieu des herbes, et parfois pas du tout. Les savanes incluses peuvent atteindre de vastes dimensions. Telles sont les « plaines » installées sur les sables pliocènes de la région comprise entre l'estuaire du Gabon et le bas Ogooué ; les prairies couvrant en partie les versants de la vallée moyenne de l'Ogooué, et qui semblent également remonter le long de l'Offoué, son affluent de rive gauche[1] ; celles que les photographies aériennes révèlent de part et d'autre de la route, au nord de Mossendjo, ou encore sur la rive gauche de l'Ogooué supérieur, en aval de Zanaga[2] ; enfin l'enclave que certaines cartes figurent autour de Mimongo et Mbigou, en plein massif du Chaillu[3]. Passée la limite, c'est la forêt qui se trouve réduite à l'état de taches et d'îlots de toutes dimensions[4]. Parmi les principaux massifs, citons d'abord le bloc conservé dans la boucle de l'Alima, à l'ouest de la route Gamboma–Fort-Rousset, qui mord légèrement sur lui ; puis, aux confins des sous-préfectures de Mouyondzi, Mayama et Kinkala, la célèbre « forêt de Bangou »[5]. Mais ces forêts bien individualisées comptent moins que les milliers de bois, de bosquets, de langues et de galeries, qui entrelardent la plupart des savanes congolaises, et les font

---

1. Dans le rapport de son expédition vers le haut Ogooué et l'Alima, encore inédit, puis dans son récit du *Tour du Monde* (Brazza, 1887 et 1888), Brazza a décrit les savanes du pays Okanda, dont un croquis, p. 312 de la revue, donne une bonne idée (cf. également photo 1). Mais c'est dans l'ouvrage d'un géologue (Choubert, 1937) qu'on trouve répertoriées toutes celles du moyen Ogooué et de ses affluents : le long du fleuve, les savanes « commencent en amont de Booué et s'arrêtent à quelques kilomètres du confluent de l'Okano » (photo 1) ; elles se « cantonnent aux abords immédiats » de l'Ogooué, mais une autre traînée couvre « toute la dépression de l'Okanda » et se prolonge « très loin vers le sud, le long de l'Ofoué ». Pour une vue d'ensemble des savanes incluses, on se reportera au croquis donné par J. Koechlin dans le fascicule « Graminées » de la *Flore du Gabon*. (Koechlin, 1962, p. 5.)

2. Voir la feuille au 200 000e récemment parue, « Zanaga ».

3. A rapprocher du texte suivant : « Dans le bassin de la Louetié, et, de son affluent, la Boumi, on rencontre une série de mamelons allongés, de 2 à 3 km de longueur, sur le sommet desquels la forêt est très clairsemée, souvent même absente, et où se sont perchés les villages ». (Jobit, 1901.)

4. Pour le Sud du Congo, la carte très précise de J. Koechlin, « Esquisse de la végétation dans le Sud de la République du Congo », montre le grand nombre et la dissémination de ces annexes. (Koechlin, 1961, carte hors-texte encartée p. 272.)

5. Il s'agit d'un « remarquable massif primaire de 18 à 20 000 ha », préservé jusqu'à aujourd'hui dans une région d'accès difficile. Entouré « d'un cordon assez continu de forêt secondaire », son cœur intact est remarquable par le beau développement des arbres de la strate supérieure (« 50 m sous branche »), et la relative homogénéité du peuplement, composé, pour les trois quarts, de sept espèces seulement : « Kongo-Tali, Kambala, Afoukola, Eveuse, Djembilli, Limba et Longui ». (Renseignements extraits d'un rapport de M. Gouteix, et publiés, p. 102-103, dans le *Guide Bleu* « Afrique centrale » [1962].)

ranger, sur la carte de la végétation de l'Afrique, sous la rubrique « mosaïque forêt-savane » de la classification internationale, mise au point ces dernières années pour la représentation des formes de végétation en Afrique tropicale[1] (cf. photos 2 et 3).

De la forêt à la savane, la transition est donc progressive, et la limite qui cerne sur les cartes le vert du massif forestier équatorial (et de ses principales annexes) ne fait que marquer le passage d'un domaine de forêt continue et de savane discontinue à un autre de savane continue et de forêt discontinue. L'affaire se réduit en somme à une question de dosage, de pourcentage de la surface occupé par les deux grandes formations. Mais il n'est pas indifférent à l'homme de vivre en deçà ou au-delà de cette ligne. Outre que les virtualités agricoles dépendent souvent, nous en verrons des exemples, de la proportion des sols forestiers, il est possible d'un côté de la limite de circuler sans sortir de la forêt, et de l'autre sans avoir à pénétrer sous le couvert des arbres. Les conséquences peuvent n'être pas négligeables pour les migrations et la mise en place des groupes humains, l'orientation des échanges, le tracé des voies de communication. Sans préjudice de l'influence indirecte pouvant s'exercer par l'intermédiaire de la faune — gibier, bétail, vecteurs de germes pathogènes — plus ou moins liée à l'un ou l'autre des deux grands milieux.

---

1. Voir KEAY, 1959. Les précisions suivantes sont données, p. 15 : « Des forêts denses humides (formées en tout ou partie d'arbres à feuilles persistantes) existent le long des cours d'eau et sur d'autres sols frais à la fois dans ce type et dans tous les types relativement humides de forêts claires et de savanes (...), mais c'est seulement dans les aires indiquées sur la carte comme étant de mosaïque forêt-savane [dont toute la partie du Congo située à l'est de la grande forêt] que des taches de forêt dense humide *se rencontrent aussi sur les collines et les plateaux* ».

Cf. également l' « Essai de classification et de nomenclature des formations forestières africaines », présenté par Aubréville à la réunion de la C.S.A. tenue à Yangambi en juillet-août 1956, et ayant reçu l'accord de cette assemblée. (AUBRÉVILLE, 1957 [2].)

Sous le même titre, le classement, légèrement modifié, et recommandé sous cette forme par la réunion suivante de la C.S.A. (Pointe-Noire, 1958) a fait l'objet d'une nouvelle publication.

E. — Autres composantes naturelles

On pense immédiatement aux *sols*. En tant que facteur naturel retentissant sur la vie des hommes, les sols sont doués de peu d'autonomie par rapport aux autres éléments constitutifs de l'environnement. Dans tout le domaine forestier, les conditions offertes à l'agriculture sont égalisées jusqu'à un certain point par l'omniprésence d'un horizon superficiel, meuble, aéré, riche en matières organiques. Cet horizon masque en outre les caractères différentiels qui peuvent exister en profondeur. De la sorte, en l'absence d'études pédologiques, menées sur la même base systématique et extensive que les recherches des géologues, les particularités « régionales » des sols de forêt nous demeurent très mal connues. En savane, une place à part doit être faite à ceux, marqués de la même empreinte, qui se localisent à l'intérieur des plages et galeries forestières. En tant que caractéristique régionale, susceptible d'influer sur l'agriculture, leur plus ou moins grande abondance ne fait que refléter la place variable occupée par les bois dans le paysage de mosaïque précédemment défini.

En l'absence d'un couvert forestier dense, les sols du Congo et du Gabon, autant que l'on puisse s'en rendre compte, tombent sous la dépendance étroite du substratum géologique. Leur répartition reproduit celle des terrains, eux-mêmes assez homogènes de nature à l'intérieur des principales séries, voire des systèmes mis en évidence par les géologues. L'affinité élective de la grande forêt, sous le climat marginal du sud du Congo, pour certains types de formations, simplifie encore le tableau. Sur le littoral, dans la Cuvette congolaise, en contre-bas des plateaux Batéké, la même dominante siliceuse marque les terrains de la couverture secondaire, tertiaire ou quaternaire, et les sols qui en dérivent, souvent d'un blanc éclatant. Dans toute la zone schisto-calcaire, l'on a affaire au contraire à des sols beaucoup plus compacts, brunâtres ou rougeâtres, à forte teneur d'argile résiduelle. Au revêtement tertiaire des plateaux Batéké correspondent de nouveau des sols sablonneux, mais beaucoup plus cohérents et riches en matière organique, d'apparence limoneuse et de couleur ocrée. Une place à part doit être encore faite aux sols de décomposition des grès feldspathiques de l'Inkisi, dans la région de Boko, sablo-argileux, ainsi qu'à ceux, sur lesquels nous manquons d'information, qui revêtent les schistes et grès de Franceville. La couleur oscille ici entre le jaune et le rouge lie-de-vin. Dans tous les cas, les rapports avec le support géologique sont évidents, et commandent les variations de fertilité dont nous reparlerons.

Dans une relation plus complexe avec le climat, la végétation et la nature du soubassement, d'autres traits régionaux mettent en cause *les eaux superficielles*, leur excès ou à l'opposé leur rareté relative. Dans tout le Gabon-Congo, les fonds de vallée marécageux sont monnaie courante. Mais ils ne s'élargissent, en donnant à ce type de paysage, avec ses formes particulières de végétation, une extension régionale, que dans quelques secteurs bien définis, et qu'on a vite fait d'énumérer. Malgré les apparences, le Gabon maritime, tout pénétré de lacs et de profondes rias (oblitérées en « lagunes », au sud du delta de l'Ogooué), conserve, on l'a vu, un relief discret mais appréciable. De véritables marais ne s'y développent qu'en bordure de l'Ogooué, entre les branches de son delta intérieur, et dans la zone d'épandage du delta terminal. Dans le bassin supérieur de

l'Ivindo, suspendu au-dessus de l'Ogooué, les affluents de rive gauche du collecteur principal coulent accompagnés de « marécages pestilentiels », où « de minuscules pirogues plates » transportent ou transportaient jadis « les chasseurs ou les pêcheurs à travers les dédales de canaux d'apparence inaccessibles, qui coulent sous la brousse »[1]. Mais de larges échines de terres exondées séparent les différents bassins. Il en va sans doute de même dans cette région, très mal connue, que drainent dans l'extrême nord du Congo la Sangha, l'Oubangui et la Likouala-aux-Herbes. Les indices que l'on possède la montrent tout entrecoupée de terres sèches, contrairement aux impressions des premiers voyageurs[2]. En attendant que ce domaine fasse un jour l'objet d'investigations détaillées, le seul grand marais continu que l'on connaisse à l'intérieur de la Cuvette congolaise est celui qui borde le Congo, de Loukoléla à l'entrée du « Couloir », en poussant des pointes profondes le long de l'Alima et surtout de la Likouala-Mossaka. De telles conditions modifient de façon décisive le cadre naturel offert aux hommes et devront nécessairement entrer en ligne de compte dans la définition des unités géographiques. Il est à l'opposé une région du Congo pratiquement privée d'eaux de surface : les plateaux Batéké, au nord de Brazzaville, où cette particularité, entièrement imputable à la perméabilité des terrains sous une surface surélevée, impose à la vie humaine les conditions restrictives dont nous avons montré ailleurs les implications, quant au peuplement[3].

1. DUJOUR, 1909, p. 273.

2. La Sangha glisse entre les « draperies vertes » d'une forêt « entièrement inondée et s'étendant sur des distances inappréciables, car le regard ne pénètre pas à plus d'une vingtaine de mètres sous bois ». (AUBRÉVILLE, 1948, p. 45.) La Ndoki — affluent de rive gauche de la Sangha — et ses tributaires coulent pareillement « dans la forêt inondée, si bien que nombre d'Européens ont cru que le pays était un vaste marais ». En réalité, « même à la fin de la saison des pluies un cinquième à peine du pays est inondé, tandis que « le reste du terrain émerge de plusieurs mètres, parfois même de plusieurs dizaines de mètres ». (BRUEL, 1909, p. 355.) Bruel, à qui nous devons cette observation, raconte encore que, s'étant aventuré plus au nord « sur le plateau sans eau situé entre la Sangha et la Motaba », et n'ayant pas pris de guide, il fut réduit à « boire l'eau de pluie afin de ne pas mourir de soif, ou utiliser les lianes à eau... que les indigènes connaissent bien ».

3. SAUTTER, 1960.

F. — Les combinaisons régionales de faits naturels

Usant et abusant du concept de « régions naturelles », sans en fonder l'emploi sur une claire analyse préalable, une certaine géographie a suscité, à son endroit, une légitime circonspection, que l'on trouve exprimée, de façon explicite, dans des travaux récents. A propos des « régions écologiques » — notion en retrait d'ailleurs par rapport à celle de « régions naturelles », comme l'auteur le montre clairement — P. Gourou note : « ce qui compte, ce n'est pas seulement le ' milieu écologique ', c'est l'idée que les hommes s'en font ; les hommes, ou plutôt la civilisation à laquelle ils appartiennent »[1]. Étienne Juillard insiste pareillement sur la distance qui sépare de la région naturelle l'usage que les hommes en tirent, et le paysage qui exprime concrètement leurs options : « un même ensemble naturel peut voir deux paysages différents se juxtaposer dans l'espace ou se succéder dans le temps ; deux régions naturelles différentes peuvent être incorporées dans le même paysage uniforme »[2]. La région naturelle n'est pas niée. Bien au contraire, voici l'excellente définition qui nous en est proposée : notion complexe, la région naturelle « incorpore des éléments de structure, de relief, d'altitude, de climat, de végétation, de sol, qui ont chacun leur propre mode de variation dans l'espace, tout en réagissant mutuellement l'un sur l'autre ». Ces éléments s'ajustent en de multiples combinaisons locales, dont la nature change de place en place. Mais il est possible, moyennant un « effort de généralisation », de passer de ces « unités naturelles élémentaires » à la dimension régionale, en dégageant *des ensembles plus vastes, où telle combinaison d'éléments revient de façon habituelle*. Ainsi cernée, la région naturelle ne doit donc pas être considérée comme une réalité concrète ; elle peut servir, mais seulement « en tant qu'instrument commode d'analyse », pour dégager la place du milieu et des traits physiques dans une entité complexe, associant « les apports de la nature et ceux de l'homme ». L'utilité d'une telle confrontation est de faire ressortir, en somme, les *aptitudes naturelles plus ou moins grandes à la régionalisation*.

C'est très exactement dans cette ligne que nous allons nous efforcer de repérer, au Gabon et au Congo, un certain nombre de combinaisons régionales de faits naturels (voir p. 144-145). Si nous évitons de parler, à cet égard, de « régions naturelles », si l'adjectif plus vague est préféré au substantif, c'est en raison précisément du côté un peu abstrait d'une telle démarche. Ce que nous recherchons, c'est la meilleure manière de mettre en ordre les faits relevant de la géographie physique, pour les confronter avec l'humain. Mais il peut y avoir loin d'une telle ordonnance, de ces rencontres dans l'espace, constatées et délimitées, au vivant géographique, à l'action transformatrice des hommes, sans laquelle il nous semble que le mot « région » sonne un peu creux. Nous hésitons à qualifier de « région naturelle » un cadre qui ne serait que l'expression brute du milieu quand bien même il satisferait aux conditions requises de dimensions, de continuité dans l'espace et d'homogénéité. Il nous semble que la région naturelle devrait être plus que cela : un espace peuplé, aménagé, exploité par les hommes, se pliant aux indications de la nature, dans un cadre fourni par cette dernière ; non pas simplement différent, mais différencié par l'effet d'une adap-

1. Gourou, 1955, p. 369.
2. Juillard, 1961.

tation active aux conditions offertes par le milieu. Or c'est seulement au terme de l'analyse à venir que nous saurons si nos « combinaisons régionales » jouent effectivement ce rôle.

« On sait », écrivait Ch. Robequain, « combien il est difficile de délimiter des régions géographiques en Afrique »[1]. Le fait, nous l'avons dit ailleurs, tient en partie à un milieu naturel fait de grands ensembles climatiques et morphologiques : les cuestas géantes et les gradins de faille démesurés de l'Afrique tropicale, ses immenses cuvettes alluviales, ses pénéplaines à l'échelle continentale, la forêt équatoriale sous laquelle le relief lui-même perd son individualité : autant de cadres incommensurables à la région, sans parler même du climat, dont l'uniformité zonale rend n'importe quelle coupure artificielle, hormis quelques cas privilégiés. Mais le Congo, dès que l'on sort de la Cuvette, et le Gabon tout entier, font largement exception. Il est assez facile d'y définir des unités offrant un minimum de cohérence, et de vraisemblance[2]. Tels apparaissent « les pays du Gabon », définis par Ch. Robequain, sur une base essentiellement physique, ou encore « les divisions régionales de l'A.E.F. congolaise », reconnues par J. Dresch[3]. La distinction que fait ce dernier entre « Bassin congolais », « Massifs de bordure » et « Région côtière » s'impose, et nous l'avons reprise nous-même, comme base de description, dans une présentation géographique de l'Afrique centrale ex-française[4].

Mais régions côtières, plateaux de la façade atlantique et Cuvette congolaise sont des entités trop vastes pour l'objectif que nous poursuivons ici. Il faut détailler davantage. La région côtière se laisse aisément subdiviser en deux parties, *plaine gabonaise* (qui sera désignée également par la suite sous le nom de bas Gabon, ou Gabon maritime), et *complexe côtier sud-occidental*. Avec son climat fortement arrosé (pluies supérieures à 2 m), son altitude inférieure à 200 m, son caractère géologique de bassin sédimentaire ouvert sur la mer, sa forêt de type « ombrophile », la première est aussi bien individualisée qu'on peut le souhaiter. Il en va tout autrement de notre complexe sud-occidental. Son unité, très relative, repose essentiellement sur la structure géologique, et l'allongement, parallèle à la côte puis à la frontière méridionale du Congo, qu'elle imprime à l'ensemble des éléments constitutifs du milieu naturel.

Le « bourrelet » qui sépare des régions côtières la Cuvette congolaise se décompose lui-même en trois secteurs distincts. Au nord de l'Ogooué, le *plateau septentrional*, limité artificiellement par la frontière du Cameroun, s'étend, à l'est, jusqu'à la ligne de partage entre les bassins de l'Ivindo d'une part, de la Ngoko et de la Likouala-Mossaka d'autre part. Un climat très humide, où les saisons sèches des deux hémisphères viennent se superposer en s'effaçant ; le relief pénéplané ; des roches intensément métamorphisées se décomposant en sols épais sous la forêt quasiment ininterrompue : tels sont les principaux traits communs. Mais le relief seul joue vis-à-vis des régions voisines un rôle véritablement discriminatoire. Au sud de l'Ogooué, le *massif du Chaillu*, dans l'acception large de cette expression, tient vis-à-vis du reste du Gabon et du Congo la place à la fois d'un massif central et d'un château d'eau. Au centre, « un vaste dôme orographique en forme d'amande d'où divergent dans tous les sens des vallées, évasées comme toujours en amont et souvent marécageuses, encaissées en aval et dont les rivières sont coupées par des chutes... »[5]. A la périphérie, une couronne d'aplanissements[6], par endroits étagés[7], dont les relations ni l'extension n'ont été jusqu'ici reconnues. L'unité est moins évidente dans le domaine géologique, où l'on passe, vers l'extérieur, du batholite archéen à des schistes de même âge, ou des sédiments déjà moins vénérables.

---

1. ROBEQUAIN, 1946, p. 26.
2. La réticence que nous exprimions dans une publication antérieure ne s'appliquait aux régions naturelles que dans l'acception suggérée ci-dessus, celle qui prend en considération la présence et l'activité des hommes. (SAUTTER, 1954, p. 33.)
3. DRESCH, 1950, p. 88 et suiv.
4. SAUTTER, 1962.
5. DRESCH, 1950, p. 91.
6. Dans la partie sud-ouest du massif, la route de Mouyondzi à Mossendjo « emprunte presque constamment une surface de 500 m d'altitude environ : surface d'érosion très vraisemblablement, car elle recoupe les diverses séries sédimentaires qui auréolent les noyaux granitiques du massif. *Il semble que ce niveau 500 m se retrouve sur une grande partie du massif du Chaillu, sur la bordure au moins* ». (ROBEQUAIN, 1946.)
7. C'est ce que suggèrent les cotes d'altitude figurant, à l'est de la dépression de la Ngounyé, sur les cartes provisoires au 200 000e.

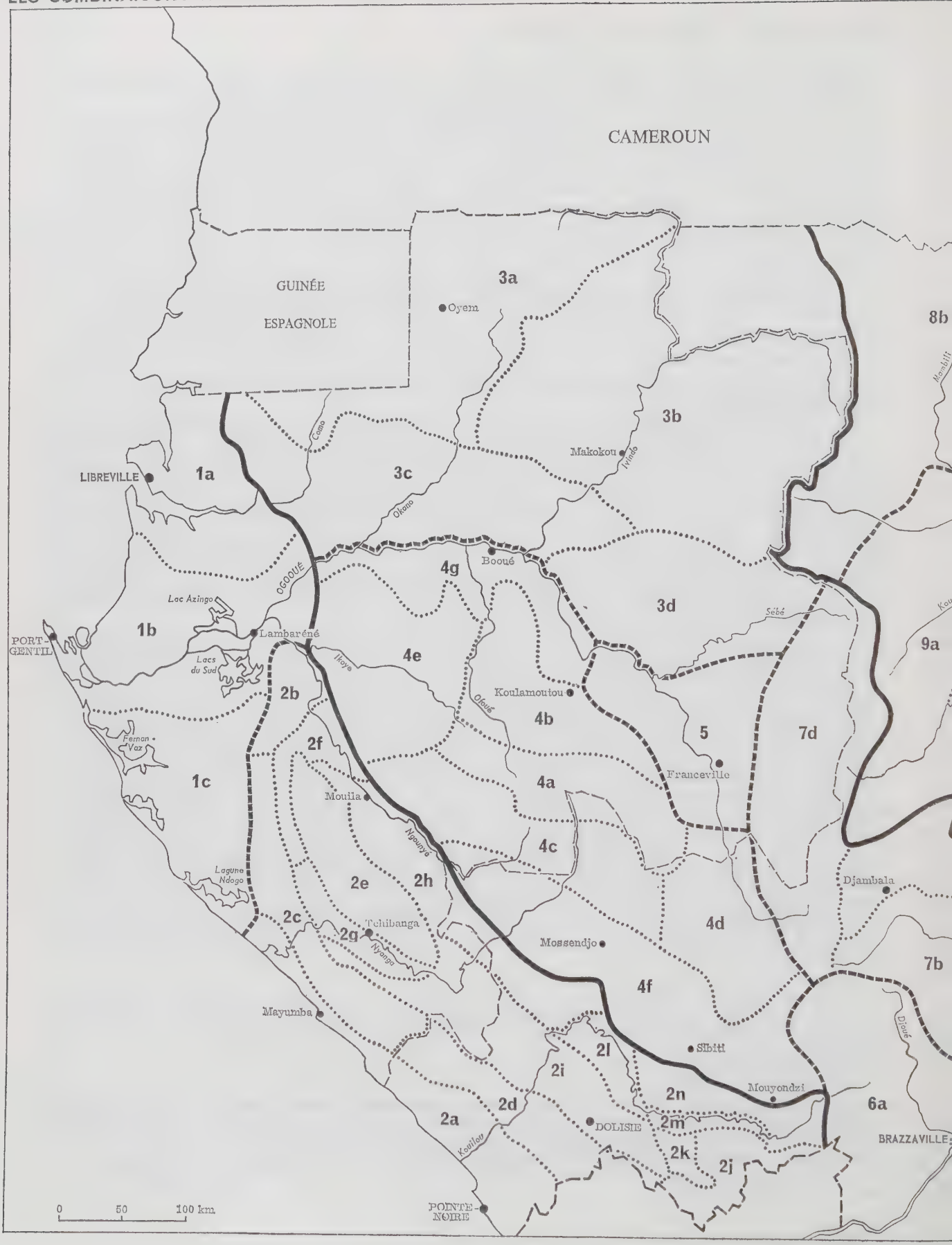
CAMEROUN
GUINÉE ESPAGNOLE
Oyem
3a
8b
3b
Makokou
Ivindo
Mondah
Como
LIBREVILLE
1a
3c
Okano
Booué
4g
Ogooué
Lac Azingo
3d
Sébé
1b
PORT-GENTIL
Lambaréné
Lacs du Sud
Ikoye
4e
9a
2b
Koulamoutou
Ofoué
4b
5
7d
2f
Fernan Vaz
1c
Mouila
4a
Franceville
Ngounyé
4c
Lagune Ndogo
2e
2h
Djambala
2c
Tchibanga
2g
Nyanga
4d
Mossendjo
7b
4f
Mayumba
Sibiti
Diué
2l
2i
Mouyondzi
2n
6a
2d
2a
DOLISIE
2m
BRAZZAVILLE
Kouilou
2k
2j
0
50
100 km
POINTE-NOIRE

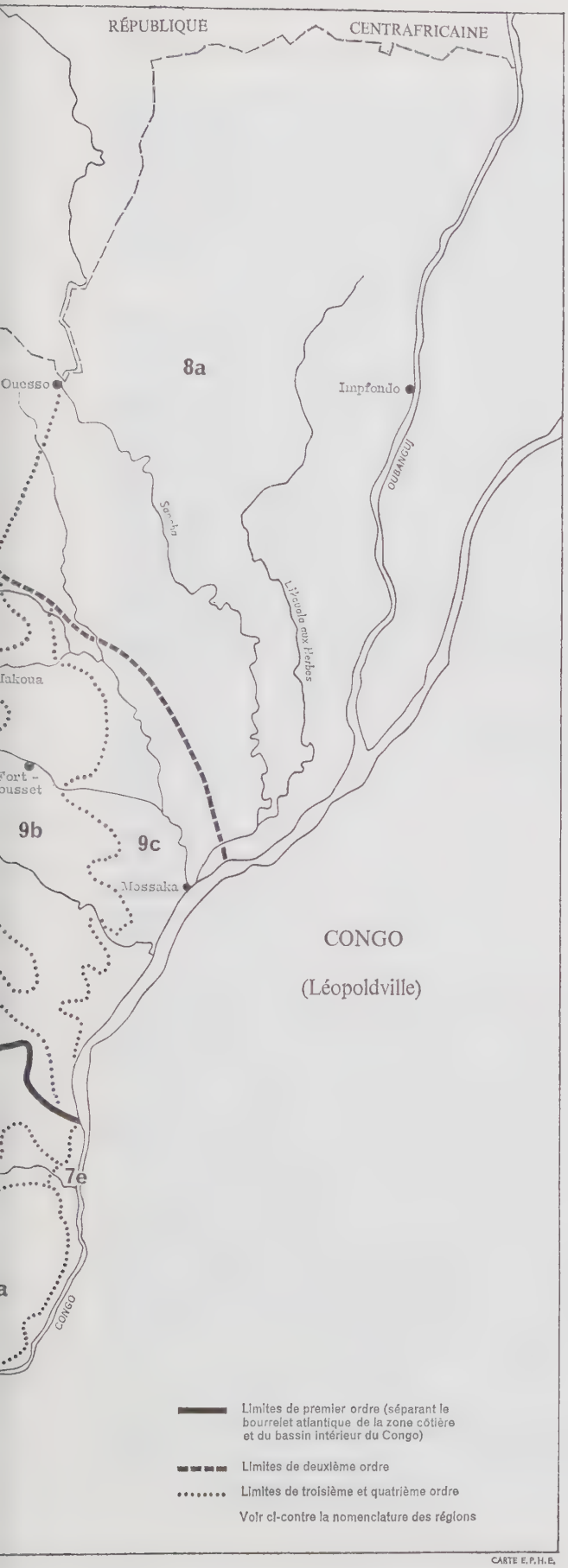

NOMENCLATURE DES UNITÉS DE CARACTÈRE RÉGIONAL

Zone côtière

1. *Plaine du bas Gabon :*
   - 1a Estuaires du nord
   - 1b Vallée de l'Ogooué et ses bordures (secteur médian)
   - 1c Lagunes et bassins littoraux du sud

2. *Complexe sud-occidental :*
   - 2a Plaine maritime
   - 2b Massif Koumouna-Bouali–Ntyankolo
   - 2c Mayombe gabonais
   - 2d Mayombe congolais
   - 2e Chaîne d'Ikoundou (Mayombe des Bayaka)
   - 2f Dépression des Eschira
   - 2g Plaine de Tchibanga
   - 2h Couloir Ngounyé-Nyanga-Niari
   - 2i Revers du Mayombe (chaînons et vallées)
   - 2j Plateau des Cataractes et dépendances
   - 2k Plaine de la Loudima
   - 2l Boucle du Niari
   - 2m Vallée du Niari
   - 2n Versant nord et terminaison orientale de la dépression du Niari

Bourrelet Atlantique

3. *Plateau septentrional :*
   - 3a Woleu-Ntem
   - 3b Bassin de l'Ivindo
   - 3c Reliefs interposés du côté de la plaine et de l'Ogooué
   - 3d Pays de la Sébé et de la Lassio

4. *Massif du Chaillu et son pourtour :*
   - 4a Noyau central des hautes surfaces
   - 4b Retombée septentrionale
   - 4c Retombée méridionale
   - 4d Faîte Ogooué-Niari
   - 4e Pays de l'Ikoye
   - 4f Banquette Mossendjo-Sibiti-Mouyondzi.
   - 4g Vallée moyenne de l'Ogooué

5. *Ombilic du haut Ogooué.*

6. *Domaine de transition du Bas-Congo :*
   - 6a Faîte haut Niari-Congo (bassins du Ndouo, de la Foulakary et du Djoué)
   - 6b Stanley Pool

7. *Pays Batéké :*
   - 7a Plateau de Mbé
   - 7b Bassin de la Léfini
   - 7c Plateaux de Nsah-Djambala-Koukouya
   - 7d Faîte Ogooué-Congo
   - 7e Couloir

Bassin intérieur du Congo

8. *Domaine forestier septentrional :*
   - 8a Plaine Sangha-Oubangui
   - 8b Glacis de Sembé-Ouesso

9. *Bassins de la Likouala-Mossaka, de l'Alima et de la Nkéni* (pays des rivières) :
   - 9a Frange externe de collines
   - 9b Zone moyenne de plaine
   - 9c Pays bas de l'aval

Le climat commence à se teinter de sécheresse, quelques clairières s'ouvrent dans la forêt. Troisième et dernière unité constitutive du bourrelet atlantique, le *pays Batéké* se distingue par son relief original : un groupe de plateaux remarquablement unis, restes suspendus d'une haute surface, disséquée dans l'intervalle en un dédale de montagnes sablonneuses[1]. Sur le tout, règne presque sans partage une savane pauvrement arbustive. Couverture végétale et modelé sont en relation avec l'extrême perméabilité des terrains : une masse épaisse de grès friables, surmontés de sables d'apparence limoneuse. Ce matériel appartient déjà à l'aire de sédimentation continentale. Géologiquement, le pays Batéké annonce la Cuvette congolaise (ou bassin intérieur du Congo).

Dans les limites de la République du Congo, celle-ci se laisse facilement subdiviser en une partie méridionale, occupée par les *bassins de la Likouala-Mossaka, de l'Alima et de la Nkéni*, où domine le paysage de mosaïque végétale, et un *domaine forestier septentrional*. La distinction se légitime, secondairement, par des considérations morphologiques. En savane, le relief esquisse une succession d'auréoles à partir du Congo. Sous la forêt, le plat pays à tendance marécageuse s'étend démesurément, et c'est un dispositif longitudinal qui, tant bien que mal, structure le pays.

Ainsi se dessine une série de grandes unités de dimension régionale. Certaines distinctions, certaines délimitations prêtent cependant à discussion. Jusqu'où, en particulier, faut-il étendre, vers l'ouest et le sud-ouest, les deux secteurs de la Cuvette congolaise ? Nous avons choisi de n'arrêter le plus méridional qu'au pied des plateaux Batéké, en détachant de ces derniers la frange de hautes collines sablonneuses qui forme transition avec le bas pays. Mais l'option inverse se légitimerait aussi. Quant au secteur forestier, il est difficile de ne pas y englober le glacis constitué, à partir d'une ligne Lebango-Ouesso, par les grès de la série de Sembé-Ouesso, s'élevant lentement vers l'ouest : de ce côté, le relief à caractère de cuesta, qui se dresse au-dessus des granites du bassin de l'Ivindo, s'impose comme limite.

Un autre problème se pose ailleurs, au sujet des coupures à faire à l'intérieur du bourrelet atlantique. Selon notre conception, l'Ogooué délimite, en aval de la Sébé, la tranche septentrionale (plateau nord-gabonais) et la tranche moyenne (massif du Chaillu) du bourrelet atlantique. C'est ainsi que notre carte présente les choses. Mais rien n'empêcherait d'ériger en unité autonome la *dépression de l'Ogooué* qui, de Lastoursville à Ndjolé, forme tampon. Le fleuve suit en effet l'axe d'un large « ensellement »[2], structural et topographique, le long duquel, le granito-gneiss passant en profondeur, une suite de bassins, encadrés de chaînons discontinus, ont été excavés dans les sédiments précambriens. Dans la solution que nous avons préférée, les zones montagneuses qui flanquent le cours de l'Ogooué apparaissent comme la retombée des hautes terres du Nord et du Sud. Mais on pourrait tout aussi bien les considérer comme les versants de la dépression.

Une dernière indétermination pèse sur la limite à assigner, du côté des plateaux Batéké, à notre « complexe sud-occidental ». Entre Mindouli et Brazzaville, les séries supérieures (schisto-calcaire et schisto-gréseuse) du « système du Congo occidental » se mêlent intimement, sur la carte géologique, aux affleurements sablonneux de la couverture sédimentaire récente. S'étendant approximativement de Pangala (au nord) à Boko (au sud), il y a là un pays original, et qu'il est difficile de considérer comme la simple annexe de l'une des deux grandes unités voisines. En dépit de la variété des terrains, un réseau hydrographique dense, un relief mouvementé de hautes collines, un taux de boisement particulièrement élevé confèrent une personnalité indiscutable à ce *domaine de transition du Bas-Congo*, et conduisent à le ranger à part, en accolant seulement au *faîte haut Niari–Congo* (6a), le *Stanley Pool* (6b)[3] qui participe de la même combinaison géologique. Ce dernier mérite sans contredit son individualisation. Due à l'expansion du Congo, en amont d'une barre de grès durs, la nappe d'eau est bien davantage qu'une frontière et une voie de passage. Avec les îles qui la parsèment et sa frange de terres basses, elle constitue, malgré sa petitesse, l'un des cadres les plus originaux qui s'offrent à l'habitat et au travail des hommes.

---

1. Dispositif excellemment représenté sur les coupures « Djambala », « Nsah-Mpouya » et « Mbé » de la carte au 200 000e en couleurs.
2. Dresch, 1950, p. 93.
3. Les sigles renvoient à la carte, p. 144-145.

Ces unités nous font accéder à la dimension régionale inférieure, celle d'une deuxième série de combinaisons discernables, en nombre variable, à l'intérieur des précédentes. Dans le secteur nord de la Cuvette congolaise, il n'est guère possible que d'opposer à la *plaine d'entre Sangha et Oubangui* (8a) le *glacis de Sembé-Ouesso* (8b), c'est-à-dire le plan incliné, au modelé de collines, adossé à la ligne de partage des eaux entre l'Ivindo et les affluents du Congo. Le relief mieux différencié du secteur méridional le subdivise en une *frange externe de collines* sablonneuses (9a), au contact du pays Batéké, une *zone moyenne de plaine* (9b), et les *pays bas de l'aval* (9c), aux paysages aquatiques.

En dépit d'un relief et d'une structure assez uniformes, la plaine gabonaise se laisse assez facilement compartimenter. L'hydrographie permet, sans trop forcer la nature des choses, de distinguer les trois unités suivantes : 1° Un secteur septentional, centré sur l'estuaire du Gabon, la baie de la Mondah et le Rio Mouni ; ces rias complexes et relativement peu envasées en font un domaine original, qu'un climat extrêmement pluvieux achève de caractériser (*estuaires du nord*, 1a). 2° Un secteur méridional, celui des lagunes au sud de l'Ogooué, et de l'arrière-pays drainé par leur intermédiaire ; la côte est ici régularisée par l'alluvionnement actif d'un courant littoral qui remonte du sud au nord ; dans l'intérieur, une surface d'érosion recoupe les termes successifs du bassin sédimentaire crétacé ; à travers le moutonnement des basses collines, le drainage est assuré par une succession de rivières, aux affluents branchés selon les directions subséquentes (*lagunes et bassins littoraux du sud*, 1c). 3° Un secteur médian, axé sur l'Ogooué, et auquel l'alluvionnement quaternaire du fleuve, les marécages de la zone deltaïque, les expansions lacustres digitées en forme de rias intérieures, enfin d'importants placages plio-pléistocènes sur la rive droite, accompagnés des fameuses « plaines » gabonaises, confèrent une touche originale (*vallée de l'Ogooué et ses bordures*, 1b).

Le plateau septentrional est encore plus facile à découper. A l'ouest, le *Woleu-Ntem* (3a) enveloppe le saillant formé par la Guinée espagnole. Ch. Robequain y avait reconnu, unifiant les bassins du Ntem, du Woleu, de l'Okano et des rivières côtières, dans leur cours amont, « une surface d'érosion qui monte peu à peu vers le nord, atteignant 600 à 700 m dans la région d'Oyem (pénéplaine du Woleu-Ntem) »[1]. Par rapport à cette surface, le *bassin de l'Ivindo* (3b), à l'est, s'individualise parfaitement, à 200-300 m en contrebas. La cellule hydrographique se confond ici avec la cellule morphologique, sous la forme d'une contrée suspendue au-dessus de la vallée moyenne de l'Ogooué, et bien encastrée latéralement entre deux reliefs linéaires : un versant abrupt et sinueux du côté du Woleu-Ntem ; à l'est, la cuesta gréseuse dont il a été question. Cantonnés vers l'amont des affluents de gauche, des marécages étendus constituent un trait spécifique. Vers le sud, le plateau se raccorde à la plaine maritime et à la vallée de l'Ogooué par une frange au relief mouvementé et complexe (*reliefs interposés du côté de la plaine et de l'Ogooué*, 3c). Dans l'angle sud-oriental, enfin, le *pays de la Sébé et de la Lassio* (3d), au relief confus sur un substrat de grès et schistes précambriens, fait transition vers une région de même nature géologique, mais plus déprimée et partiellement déboisée.

A cheval sur l'Ogooué, s'étendant à l'est jusqu'au pied des plateaux Batéké, il s'agit de l'*ombilic du haut Ogooué* (sigle 5). D'immenses aplanissements, étagés vers 300 et 400 m, se développent ici sur le « Francevillien » sédimentaire, revêtus d'une croûte latéritique épaisse, qui par endroits se charge de manganèse au point de devenir un minerai. Des savanes étendues alternent avec des massifs forestiers. Il est exclu de rattacher ce secteur aux plateaux Batéké, dont tout le distingue. Mais il apparaît bien marginal par rapport au massif du Chaillu. Une solution aurait pu consister à le souder aux bassins échelonnés plus en aval, le long de l'Ogooué moyen, si nous avions retenu l'idée, envisagée plus haut, d'une « dépression de l'Ogooué », constituée en grande unité naturelle. Elle n'était guère satisfaisante, de toute manière, tant les plaines riveraines du haut fleuve diffèrent de sa vallée moyenne. La position géographique du haut Ogooué, à la jonction de trois de nos grands ensembles, et l'originalité de ses paysages, nous ont poussé en fin de compte à en faire une entité autonome, au même titre que les pays du Djoué et de la Foulakary.

Au *cœur du massif du Chaillu*, sensu lato, l'altitude, l'isolement et la divergence hydrographique singularisent une aire allongée du nord-ouest au sud-est, dont l'Ogooué draine le versant

1. Robequain, 1946.

tourné vers l'intérieur, la Ngounyé et la Nyanga le versant maritime (*noyau central des hautes surfaces*, 4a). Ce « Plateau central du Congo français » culmine à plus de 900, peut-être de 1 000 m, dans les « Monts Birogou » d'une part[1], sur l'axe Koula-Moutou–Divénié, et au nord de Mbigou d'autre part. Le tout s'appuie sur un soubassement de roches résistantes, au cœur du batholithe granitique. Vers l'extrémité nord de l'échine, quelques lambeaux de grès du précambrien moyen subsistent pincés entre des failles parallèles, ou plaqués à la surface du cristallin. D'où la « curieuse forme tabulaire » du mont Iboundji, signalée dès 1890 par Jules Berton[2]. Il s'agit « d'une immense dalle, essentiellement gréseuse, posée sur le granite et couronnée de schistes argileux satinés »[3]. Une curieuse incertitude pèse sur l'altitude atteinte au sommet[4]. La *retombée septentrionale* (4b) et la *retombée méridionale* (4c) des hautes terres correspondent aux flancs du massif granitique, profondément burinés par les tributaires de l'Ogooué d'un côté, et de l'autre par l'ensemble des cours d'eau qui se dirigent vers la dépression schisto-calcaire du sud-ouest. Au sud-est, les hautes surfaces se prolongent par le *faîte Ogooué-Niari* (4d), trop étroit et accidenté pour qu'on en dissocie les pentes symétriquement raccordées, au nord (Zanaga) et au sud (Sibiti), à des aplanissements vers 500-550 m d'altitude. Au nord-ouest, le relief change totalement de caractère. Le cristallin fait place ici, dans le *bassin de l'Ikoye* et jusqu'à proximité de l'Offoué (4e), à du précambrien inférieur non granitisé. Les plis énergiques affectant les gneiss, quartzites et phyllades, réduisent leurs affleurements à d'étroites lanières parallèles. Partant d'un stade de pénéplanation, l'érosion a mis en relief les bancs durs fortement redressés. Il en résulte une multitude de crêtes allongées du nord au sud (ou du nord–nord-ouest au sud–sud-est). Le même parallélisme se retrouve dans l'hydrographie. Il semble du reste que ce régime morphologique déborde la zone sédimentaire et vienne affecter les granites les plus septentrionaux, faillés et hachés de filons selon la même direction méridienne[5]. En bordure du massif du Chaillu, nous y rattachons la dépression transversale par laquelle l'Ogooué, qui coule à la limite nord de celle-ci, rejoint la plaine atlantique (*vallée moyenne de l'Ogooué*, 4g). Du côté opposé, un gradin pénéplané domine sur plus de 200 km, des environs de Mossendjo à ceux de Mouyondzi, la dépression schisto-calcaire (*banquette Mossendjo-Sibiti-Mouyondzi*, 4f). Déjà très étirée, cette unité tend à se compartimenter sous l'effet d'un matériel géologique hétérogène (granites, sédiments de la base du système du Congo occidental, termes inférieurs du Schisto-Calcaire), et des savanes qui envahissent le plateau dans le secteur de Mouyondzi.

Au sein du pays Batéké, on reconnaît sans peine autant de cellules naturelles qu'il y a de plateaux, bien individualisés par des coupures profondes : *plateau de Mbé* (7a), entre Brazzaville et

---

1. Cf. JOBIT, 1901. Au voisinage de la haute Lolo (affluent de l'Ogooué, qui coule à proximité de Koula-Moutou), cet auteur signalait « plusieurs sommets, presque tous couronnés de villages », atteignant « des altitudes de 900 et même 1 050 m, tels le mont Ocomongomo et le village de Mékiba » (p. 188). Passé la Lolo, poursuivait-il, le sentier « prend en travers une série de chaînons nord-sud, élevés de 900 à 950 m. Ceux-ci, par 1°50 de latitude sud, constituent les contreforts du massif montagneux, encore inconnu, situé un peu plus au sud, et appelé monts Birogou ».

2. Jules BERTON, *Voyage d'exploration de Lastoursville à Samba du N'Gounié*, Archives Nationales, Section Outre-Mer, fonds Afrique, Gabon-Congo III-14 (la pièce comprend : 1° Un « court résumé de l'exploration » ; 2° Un « Journal sommaire », manuscrit. De ce « Journal », qui est une mine d'informations, prises sur le vif par un Inspecteur des Colonies, d'humeur atrabilaire, mué en une sorte d'explorateur malgré lui, divers résumés ont paru dans des revues géographiques, dont on trouvera les références dans la bibliographie de Bruel).

3. GÉRARD, 1958, p. 89.

4. Jules Berton avait aperçu « dans un admirable panorama une vaste chaîne de montagnes courant du sud au nord-ouest, et qui porte dans le pays le nom de Moukandé et de Mounanga ». Le mont « Boundji » figurait « parmi les sommets, dont quelques-uns » avaient semblé à l'auteur « atteindre 2 000 à 2 500 m ». Par la suite, l'altitude 1 575 m a été retenue, et on la trouve mentionnée notamment par Ch. Robequain et J. Dresch. Plus récemment, sur la feuille « Pointe-Noire » de la carte au 1 000 000e éditée par l'Institut Géographique National, édition 1954 avec teintes hypsométriques, figure la cote 1 580 m, avec les teintes correspondantes. Mais les géologues, qui sont allés voir sur place, ont ramené cette altitude à une valeur beaucoup plus raisonnable. La notice de G. Gérard donne 920 m.

5. Jobit, dont l'itinéraire traversait cette région (JOBIT, 1901), la décrit comme « absolument comparable à notre Jura. Les rivières qui y prennent naissance, ... suivent la direction du nord-sud magnétique ; elles ne passent d'un couloir à l'autre, pour s'écouler vers l'ouest, qu'en franchissant des seuils rocheux par de nombreux méandres semés de rapides ou de chutes importantes. Les sentiers... sont tracés capricieusement sur les versants et les lignes de faîte, où l'action des pluies est moins puissante et permet d'établir villages et plantations ; inversement la pénétration dans le sens ouest-est est extrêmement pénible et oblige à des détours considérables... » (p. 184).

la Léfini ; *plateaux attenants de Nsah* (entre Léfini et Nkéni) *et de Djambala* (7c), auxquels nous avons joint le tout petit *plateau Koukouya*, de l'autre côté de la Mpama ; enfin le *faîte Ogooué-Congo* (7d), longue et large dorsale sablonneuse qui s'étire, ininterrompue, sur près de 3° de latitude, de la haute Léfini jusqu'aux abords de Kellé, à cheval sur le Congo et le Gabon. Ce dernier plateau diffère des précédents : il est tout aussi élevé et dénudé, à part de rares bosquets, mais d'amples mouvements de terrain, croupes arrondies et vallées en berceau, se dessinent à la place de la table plus ou moins horizontale (cf. photo 4). Aux plateaux du nord de la Léfini (7c) ont été accolées les hautes terres onduleuses qui en frangent le pourtour, à une altitude encore proche de celle de la surface initiale, attaquée par l'érosion. Nous avons cru bon en revanche d'individualiser, au cœur du pays Batéké, le pays de hautes collines et de larges vallées constitué par le *bassin de la Léfini* (7b). Du côté de l'est, par-delà la profonde entaille creusée par le Congo, les plateaux du Kwango ont maint trait en commun avec ceux de la rive droite, et d'abord une structure géologique identique. La coupure est cependant bien marquée, et nous n'hésitons pas à ériger en unité autonome, sous le nom consacré de *Couloir* (7e), les rives du fleuve et les versants montagneux qui le dominent.

De toutes nos grandes combinaisons régionales, c'est sans doute le complexe sud-occidental qu'il est le plus difficile de détailler de façon satisfaisante. Certes, la coupe la plus élémentaire, tracée de la côte vers le massif du Chaillu, révèle des oppositions flagrantes entre les composantes longitudinales successives. On ne peut pas ne pas distinguer la *plaine maritime* (2a), avec ses sables masquant le crétacé sous-jacent, ses savanes, son relief en plan incliné s'élevant doucement vers l'intérieur, le compartimentage en travers lié aux rivières dévalant parallèlement la pente ; le Mayombe montagneux et boisé, où les rivières se muent en torrents ; enfin la large dépression schisto-calcaire qu'encadrent les tillites affleurant sur les deux flancs du synclinal. Sans doute faut-il faire également une place aux grès conservés dans l'axe de ce dernier. A ses deux extrémités, en effet, la dépression bifurque. Côté Gabon, entre une branche drainée vers Lambaréné par la Ngounyé, et l'autre où se loge le cours moyen de la Nyanga, les schistes et les grès de la Mpioka interposent un domaine semi-montagneux, au relief confus. C'est la *chaîne d'Ikoundou*, ou « Mayumbe des Bayakas » (2e). Grâce à l'imperméabilité du sol, la forêt n'a pas disparu ; enserrée dans une fourche de savanes, elle s'est transformée seulement, par endroits, en cette « palmeraie naturelle » à laquelle est attaché le nom de Moabi[1]. Côté Congo, la plaine schisto-calcaire se divise de nouveau en deux. Entre une branche septentrionale, suivie par le Niari, et une branche sud-occidentale, qu'embouche la Loudima, s'enlève un relief encore plus vigoureux : le *plateau des Cataractes* (2j), couronné par les mêmes formations schisto-gréseuses, en position tabulaire. La frontière des deux Congo en suit le bord, en sorte que nous avons surtout à considérer ici les buttes-témoins, d'ailleurs imposantes, qui le flanquent au nord, ou le prolongent en direction du nord-ouest. A la limite géologique correspond de nouveau un relèvement spectaculaire du taux de boisement. Du couronnement

1. En partant de Mayumba, sur la côte méridionale du Gabon, et en s'enfonçant dans l'intérieur, on commence par traverser, sur une dizaine de kilomètres, une savane à herbes courtes, avec des « galeries forestières çà et là ». Cette savane « est suivie sans transition par une bande de grande forêt primitive, également parallèle à la mer et connue sous le nom de Mayumbe des Bavilis. Dyombi (au singulier), Mayombi (au pluriel) signifie, dans la langue des Bavilis, des Baloumbos et des Bayakas, une région accidentée et couverte de forêts, par opposition à Tando, région plane ou accidentée comprenant exclusivement des savanes. Les Européens traduisent Tando par plaine.

» A la bande forestière du *Mayumbe des Bavilis*, succède une bande de savanes occupant en partie le fond de la vallée du Nyanga et, à cette savane, succède une nouvelle forêt allongée encore parallèlement à la mer et nommée *Mayumbe des Bayakas*.

» ... La traversée du Mayumbe des Bavilis, en largeur, demande 10 à 12 heures de marche ; c'est la grande forêt très peu habitée. L'altitude monte régulièrement depuis la côte jusqu'à la sortie dans les savanes du Nyanga (...) ; on y descend brusquement et on revient à une altitude très faible au-dessus du niveau de la mer.

» Dans la savane du Nyanga, les Andropogon forment le fond de la végétation. De petits arbres rabougris croissent çà et là... Les cours d'eau s'abritent sous des galeries forestières et, de loin en loin, s'élèvent des bouquets de bois...

» Le Mayumbe des Bayakas forme, sur la lisière orientale de ces savanes, une sorte de falaise continue ; les abords en sont abrupts, aussi bien à l'est qu'à l'ouest. » La forêt qui le recouvre est pareille à la précédente.

« A l'est du Mayumbe des Bayakas, s'étendent de nouvelles savanes, où coulent des affluents de la Ngounié... L'altitude est plus élevée : 170 m au lieu de 70 m.

« Leur aspect est un peu différent... Les arbustes de savane sont plus rares. Moins larges que celles de la Nyanga, ces savanes confinent à la forêt où coule la Ngounié ». (Le Testu, cité par A. Chevalier, 1916.)

gréseux des principaux bastions, des festons de grande forêt dévalent par endroits les pentes calcaires (cf. photo 75, t. II).

Le Mayombe à son tour se laisserait facilement cliver en une série d'écailles géographiques : une sorte de Pré-Mayombe granitique et cristallophyllien, au relief confus de collines moutonnantes, fort abruptes au demeurant mais s'égalisant de loin en un plateau ; plus à l'intérieur, la chaîne proprement dite, une succession de crêtes apalachiennes culminant vers 700 à 800 m, serrées les unes contre les autres, que charpentent les quartzites du précambrien moyen ; enfin, dominant les plaines du Niari et de la Nyanga, une frange constituée d'un matériel plus récent, allant jusqu'aux termes inférieurs du Schisto-Calcaire, tardivement incorporé à la chaîne sous l'effet de contraintes orogéniques persistantes[1]. Mais plus on raffine la division longitudinale, moindre devient la cohésion géographique des éléments, démesurément allongés, que l'on retient. Pour retrouver des unités de conformation plausible, mieux vaut, à partir d'un certain point, subdiviser en travers. Conformément aux travaux des géologues, un *Mayombe gabonais* (2c) a donc été isolé du *Mayombe congolais* (2d), et son autonomie reconnue à la terminaison septentrionale de la chaîne, le *massif granitique du Koumouna-Bouali et des monts Ntyankolo* (2b)[2]. Nous avons renoncé, peut-être à tort, à scinder la plaine côtière en un secteur congolais bien développé, géologiquement complet, et un secteur gabonais mince et presque purement alluvial en surface. Mais la dépression schisto-calcaire doit être obligatoirement compartimentée. Sous le nom de *dépression des Eschira* (2f), nous individualisons le large couloir, partiellement boisé, qui vient coiffer le massif d'Ikoundou, et fait communiquer à leur extrémité les deux branches gabonaises de la plaine ; c'est d'une véritable dépression périphérique qu'il s'agit, en termes de morphologie, à ceci près qu'au lieu d'entourer le granite c'est le granite qui l'entoure. La *plaine de Tchibanga* (2e) et le *couloir Ngounyé-Nyanga-Niari* (2h) encadrent au nord les reliefs schisto-gréseux, mais tandis que les aplanissements de la branche orientale se suivent jusqu'au Niari, le relais est assuré du côté opposé, sur la rive gauche de la Nyanga, où apparaissent les premiers plis mayombiens, par un ensemble de chaînons, de petits bassins et de vallées (*Revers du Mayombe*, 2i). Cette structure et le relief associé se prolongent bien au-delà de Dolisie. Ici, la dépression schisto-calcaire a retrouvé son unité, et l'on se trouve en contact direct avec les plaines du Niari, placées dans l'alignement du couloir Ngounyé-Nyanga. Notre carte distingue dans ce secteur : la *boucle du Niari* (2l), avec ses eaux stagnantes, ses sols squelettiques, le fleuve déjeté en position épigénique ; la *plaine de la Loudima* (2k), marécageuse et karstique ; la *vallée du Niari* (2m) enfin, plate-forme matelassée de sols épais, pseudo-limoneux, dominant le fleuve au nord, et s'étendant au sud jusqu'au pied des buttes-témoins du plateau des Cataractes. De l'autre côté du Niari, la longue pente menant au plateau de Sibiti-Mouyondzi, à travers une succession de collines et des ébauches de cuestas, mérite d'être considérée comme une entité distincte ; nous y rattachons la cuvette, coupée d'ondulations, qui succède vers l'amont à la vallée du Niari (*versant septentrional et secteur amont de la dépression du Niari*, 2n).

Nous aboutissons cette fois à des unités de dimension fort restreinte, évoquant les « pays » de la nomenclature géographique plutôt que de vraies régions : quelle commune mesure y a-t-il entre l'immense plaine Sangha-Oubangui et la minuscule vallée du Niari ? Il fallait bien mettre en ordre et classer, mais ne nous faisons pas d'illusions : la logique introduite par les chiffres et les lettres de nos sigles demeure passablement formelle. Dans ce demi-échec, une part de responsabilité incombe à l'infirmité d'une documentation très inégalement précise selon les lieux : parfois, c'est seulement par manque d'informations qu'il faut renoncer à raffiner. Mais c'est davantage la nature même des choses qui fait obstacle à un effort pour découper l'espace en compartiments de grandeur similaire, et le hiérarchiser sur une base physique. N'oublions pas non plus les hésitations éprouvées à définir certaines de nos grandes unités. C'est donc à l'intérieur de cadres très inégaux, et peut-être contestables, que des corrélations pourront être cherchées entre les faits naturels et le peuplement. Il faudra se résigner à opérer, le cas échéant, bien au-dessus ou bien en dessous de la norme régionale accoutumée.

1. Il s'agit de quelques plis énergiques, s'amortissant très vite vers le nord-est, cependant que la forêt elle-même se disloque en longues traînées alternant avec des savanes.

2. Voir la feuille au 200 000e Fougamou, parue en 1963, où la coupure apparaît de façon très claire. La dépression des Eschira, dont il est question plus bas, ressort elle aussi avec une admirable netteté.

G. — Espaces naturels et densités

Nous voici maintenant armé pour examiner les relations dans l'espace de la densité de population avec les figures qu'inscrivent sur la carte, en s'associant ou en se combinant, les principaux facteurs naturels susceptibles de retentir sur la répartition des hommes. A cette fin, nous avons choisi d'invertir la comparaison, en substituant comme terme de référence le fait de peuplement au fait naturel. Autrement dit, de partir des plages les mieux dessinées de sur- ou de sous-peuplement relatif, et de voir si chacune d'elles coïncide ou non — et le cas échéant jusqu'à quel point — avec l'un des espaces naturels qui viennent d'être inventoriés ; ou, à défaut d'une telle correspondance, avec l'un des éléments du milieu physique, pris isolément, parmi ceux qui ont servi à caractériser les combinaisons repérées. Nous allons être amené, par conséquent, à reprendre une à une les aires « de peuplement concentré », ou « de peuplement dilué », définies plus haut, en se basant sur la carte de densité à trame géométrique. Des contrastes particulièrement forts se localisent à la périphérie des premières : en dépit de la pondération, à travers une seule rangée de carrés, la dénivellation atteint jusqu'à 8 ou 10 habitants au kilomètre carré ; elle est couramment de l'ordre de 2 à 3. De telles discontinuités pourraient se révéler signifiantes au regard des limites naturelles. Le relief des « aires de peuplement dilué » est moins accusé : dans leur cas, le gradient périphérique dépasse rarement 2, et la valeur normale se tient entre 0,5 et 1. Des inégalités de cet ordre ont plus de chances d'être imputables au hasard de circonstances purement humaines.

Commençons par l'aire de fort peuplement du Congo méridional. Elle ne s'identifie à aucune de nos grandes unités naturelles, mais s'étend sur deux d'entre elles : complexe sud-occidental, et massif central du Congo-Gabon, tout en n'occupant qu'une portion de chacune. Même au niveau inférieur du découpage, la correspondance est bien imparfaite. La contrée montueuse et semi-boisée, qui s'étend à l'ouest de Brazzaville, se trouve tout entière comprise dans l'aire peuplée, dont la limite nord se confond avec la sienne. Mais la banquette pénéplanée qui frange au sud le massif central, aussi bien que la dépression schisto-calcaire, n'ont que leur partie orientale englobée dans l'aire. Grossissons encore l'échelle, et prenons cette fois la carte par plages. Certaines des divisions esquissées à l'intérieur de la dépression schisto-calcaire se détachent en positif (la vallée du Niari) ou en négatif (la plaine de la Loudima, la cuvette d'amont). Médiocre bilan ! On note cependant une série de coïncidences partielles. Au nord-est de l'aire, la densité dégringole brusquement aux approches du plateau de Mbé, le plus méridional du groupe Batéké. A l'ouest de Mouyondzi, quand on passe de la savane à la forêt, en allant vers Sibiti, la densité ne diminue que modérément, mais en direction du nord le peuplement s'arrête à la forêt, qui marque bien de ce côté la limite de l'aire. Dans l'axe même de la bande schisto-calcaire, il s'effondre à l'entrée de la « boucle » du Niari, contrée déserte ou peu s'en faut. La responsabilité du milieu apparaît d'autant plus vraisemblable en l'occurrence que dans la plaine de la Loudima le même ensemble de conditions physiques est de nouveau assorti, comme on vient de le voir, d'un peuplement déficitaire (l'enclave bien visible, sous la forme de quatre carrés de densité 2, sur la carte à trame géométrique).

Collée à la côte atlantique, l'aire mineure bien peuplée du pays Loango se poursuit vers le nord-ouest jusqu'à Mayumba, et même un peu au-delà, par des densités plus faibles mais

encore supérieures à la moyenne générale. Cette localisation, cette manière de s'effiler vers l'Équateur, correspondent au dessin même de la plaine côtière et des savanes associées. La population s'éclaircit brusquement aux lisières de la forêt, c'est-à-dire au pied des premiers reliefs du Mayombe. Vers Mayumba, moins d'habitants se serrent au voisinage de la côte, mais le contraste subsiste car la chaîne, tout à fait vide, se détache ici sur la carte sous la forme d'une aire mineure de peuplement dilué. La plaine et ses savanes ont-elles attiré les hommes ? Faut-il au contraire invoquer, de la part de la forêt ou des reliefs mayombiens, un quelconque effet répulsif ? Plus probablement, le contraste naturel n'a été mis en valeur qu'incidemment, par le jeu différentiel d'un facteur humain. Mais il existe, à coup sûr, une relation. Dans la partie voisine du Congo ex-belge, l'hiatus de peuplement cesse d'ailleurs, en arrière de la région côtière, en même temps que s'efface le Mayombe, en tant du moins que chaîne montagneuse impénétrable.

Au nord de Brazzaville s'étend une vaste région de peuplement déficitaire, et celle-ci contient à son tour une aire majeure et une aire mineure de peuplement dilué. L'opposition est frappante, au nord et au sud surtout, avec des secteurs bien plus densément habités. Encore les cartes masquent-elles un fait de nature à la renforcer encore : si les plateaux proprement dits n'ont déjà que fort peu d'habitants, leurs pentes extérieures, au contact des régions mieux peuplées du pourtour, sont encore plus mal pourvues, à la seule exception du secteur le plus proche de Brazzaville. Cette fois, la correspondance avec l'une de nos grandes unités naturelles est évidente. Sans une remarquable exception, celle du plateau Koukouya, on serait tenté de postuler le déterminisme du milieu très particulier avec lequel les hommes sont aux prises ici. Au beau milieu du pays Batéké, il s'agit d'un plateau comme les autres, plus petit seulement, mais aussi nettement caractérisé sur le plan physique. Or celui-ci, loin de participer à la situation régionale de sous-peuplement accusé, s'inscrit au contraire sur la carte comme aire mineure de densité supérieure à 3, dans une position d'enclave, entièrement entourée de carrés figurés avec moins d'un habitant. L'étude comparative de ce « cas » original et du plateau de Mbé, le moins peuplé de tous, a fait l'objet d'une publication antérieure[1], dont les conclusions seront reprises à la fin de cet ouvrage.

Au-delà des plateaux Batéké, dans la partie moyenne du Congo, deux taches peuplées, formant une aire majeure et une aire mineure, s'inscrivent, la plus vaste dans la courbe de l'Alima, l'autre dans l'espace qu'enserrent la Likouala-Mossaka et son affluent de rive droite, le Kouyou. Entre Kouyou et Alima, la densité s'abaisse au voisinage de la moyenne générale. Une coupe des densités, suivant un axe parallèle au Congo, donnerait à peu près le résultat suivant : deux sommets, séparés par un col assez bas, et dominant à chaque extrémité une retombée brutale à des valeurs inférieures à 1, voire à 0,5. Traçons maintenant une coupe grossièrement perpendiculaire à la précédente, suivant la direction générale du cours de l'Alima, à travers les pays de la rive droite de ce fleuve. Ce deuxième axe prend dans la longueur le principal noyau peuplé. Quand on le suit vers l'ouest, en s'éloignant du Congo, la densité ne diminue cette fois que progressivement. Toutes ces données se révèlent dans un excellent accord avec les variations du milieu naturel. Du sud au nord, en venant des plateaux Batéké, le peuplement prend consistance à la limite des plaines de la Cuvette congolaise ; il s'évanouit aux approches de la Mambili, en même temps que la forêt se referme sur les dernières savanes. Dans l'intervalle, l'entre Alima et Kouyou, où la population s'éclaircit passagèrement, s'individualise également sur le plan physique, par l'étendue qu'y occupent des marais plus ou moins saisonniers. Quant à la transition progressive observée le long de notre axe est-ouest, elle correspond également à un changement de milieu, mais plus fondu. A l'ouest, ce sont encore les plateaux Batéké, quelque peu abâtardis par rapport à ceux du sud, et nettement moins désertiques ; à l'est, les plaines ondulées de l'Alima, vers lesquelles la descente se fait lentement, par vallonnements successifs, de moins en moins élevés, de mieux en mieux boisés. A l'endroit où la courbe de densité plafonne, le relief est devenu presque insensible, et la forêt occupe une portion notable de la superficie. En prolongeant la coupe jusqu'au Congo, on verrait la densité retomber à des valeurs plus basses, et simultanément les bas plateaux faire place à une plaine marécageuse. Nos deux aires comparativement bien peuplées se localisent donc, de

1. SAUTTER, 1960.

façon très nette, en superposition à la plus méridionale des deux grandes unités précédemment reconnues à l'intérieur de la Cuvette congolaise : celle que forment les bassins inférieurs et moyens de la Likouala-Mossaka, de l'Alima et de la Nkéni. Si, au lieu des deux noyaux de peuplement situés de part et d'autre de l'Alima, on considère tout le domaine de densité supérieure à la moyenne générale, à l'intérieur duquel ils s'insèrent, la coïncidence devient remarquable entre les deux catégories de limites, en tout cas du côté nord et du côté sud. Pour autant que les faits de peuplement soient un critère suffisant, nous avons des chances de nous trouver là devant une région naturelle, au plein sens du mot et de ses implications d'ordre humain.

A l'ouest, la densité ne s'abaisse pas seulement plus lentement, aux approches de la dorsale Congo-Ogooué : à l'exception de quelques carrés isolés, les valeurs restent partout supérieures à l'unité. Un ensellement bien reconnaissable n'en signale pas moins, de ce côté, l'échine sablonneuse qui prolonge en direction du nord les plateaux Batéké, à la hauteur de Franceville et d'Okondja. Quand on redescend vers l'Ogooué, la densité croît de nouveau. Autour et au nord-est de Franceville, elle est supérieure à 2 dans une quinzaine de carrés contigus. C'est trop peu pour une aire, même mineure, de peuplement « concentré ». Mais il y a tout de même là une tache de densités nettement supérieures à la moyenne, et qui mérite d'autant plus d'intérêt qu'elle apparaît en coïncidence approximative avec l'une de nos « combinaisons » naturelles de deuxième ordre : celle que caractérisent les grès et schistes francevilliens, les aplanissements du haut Ogooué et un curieux entremêlement de savanes et de grande forêt.

Dans tout le Gabon sud-oriental, pratiquement, la densité dépasse partout la moyenne d'ensemble. C'est à l'intérieur de cette région relativement bien peuplée que se situe la seconde en importance de nos « aires majeures ». Mais quel que soit le chiffre de densité retenu comme critère, la même discordance flagrante se révèle entre la répartition des hommes et la délimitation de nos grandes unités naturelles. Les bonnes densités s'étendent en continuité sur le massif central du Congo-Gabon, et notre « complexe sud-occidental », tout en n'occupant qu'une fraction de chacun de ces deux espaces. Les correspondances ne s'améliorent qu'en partie au niveau inférieur du découpage physique.

Remarquons ici la forme particulière de l' « aire majeure » formée par les densités supérieures à 3. Deux axes se combinent à angle droit. L'axe principal relie les environs de Moabi, dans le massif boisé d'entre Ngounyé et Nyanga, à Lastoursville, à travers les savanes de la dépression schisto-calcaire, puis la haute région située au cœur du massif central. Dans la direction opposée, des densités moindres, mais encore supérieures ou égales à la moyenne générale, prolongent cet axe jusqu'à l'océan. A l'exception du massif schisto-gréseux traversé par la route Ndendé-Tchibanga[1], aucun des domaines physiques précédemment délimités ne figure en entier ni même en majeure partie dans cette bande peuplée. La discordance est particulièrement flagrante dans deux cas. Au nord de Mayumba, un bouchon transversal de densités appréciables compartimente la chaîne parallèle au rivage, déserte de part et d'autre. A la symétrie près, un gradient de densité comparable affecte les hautes terres du massif central : en allant vers le sud-est, le peuplement très consistant du secteur de Mimongo-Mbigou fait place, dans les monts Birogou, à des densités de l'ordre de 1 à 2, et pour finir, à l'ouest de la route Zanaga-Franceville, à une « aire mineure » de peuplement dilué.

Branché sur l'axe principal entre Ndendé et Mbigou, un deuxième alignement de carrés « peuplés » relie Lébamba (à la jonction des routes de Mbigou et de Mimongo) à Divénié ; au-delà d'un court étranglement, il se prolonge par une « aire mineure », centrée sur Mossendjo. La même traînée de densités supérieures à 3, et par endroits à 6, se retrouve, sous une forme un peu différente, sur la carte par plages. Ce second axe, bien caractérisé, est en relations trop étroites avec l'une de nos unités naturelles de deuxième ordre, pour qu'on puisse les croire entièrement fortuites. Autant qu'on puisse s'en rendre compte, les hommes se concentrent sur le glacis de plateaux, inter-

1. De cette « chaîne » ou « Massif d'Ikoundou », dans laquelle la route s'engage au Km 5 de Tchibanga pour en ressortir au Km 74, le géologue Dévigne signale qu' « il a servi de refuge pour les groupes Bapounou, Bavoungou et Mitsogho, alors qu'au Gabon, le Mayombe a été rapidement déserté par la population indigène ». (DÉVIGNE, 1959, p. 14 et 36.)

médiaires entre les hautes terres du massif central et le couloir des savanes schisto-calcaires. La coïncidence apparaît d'autant plus remarquable que, passée une courte interruption, la terminaison orientale de cette banquette pénéplanée, tout aussi bien peuplée (vers Sibiti et Mouyondzi), se trouve également incorporée, nous l'avons vu, à une aire de fort peuplement ; et que, par conséquent, presque de bout en bout de cette unité naturelle, s'observent des densités très supérieures à la moyenne.

Poursuivant notre inventaire, voici le bas Gabon, compris entre le Rio Mouni et le Fernan-Vas, les bouches de l'Ogooué et les environs de Ndjolé. En lui se recouvrent l'une de nos unités naturelles les mieux caractérisées, et l'une des cinq grandes régions de densité supérieure à la moyenne. Le contraste aux limites est faible en valeur absolue, mais bien marqué, et dans une exceptionnelle coïncidence avec le relief, et son substrat géologique. Sur le pourtour de la plaine sédimentaire se succèdent, du nord au sud, des reliefs plus ou moins raides et élevés, mais tous aussi dépourvus d'habitants : les « monts de Cristal », qui ne sont pas autre chose que l'avant-pays montagneux du Woleu-Ntem, ou plus limitativement le secteur occidental de cet avant-pays, violemment dressé au-dessus de la région côtière, et doublement tailladé par la tectonique et l'érosion ; au sud de l'Ogooué, les chaînes apalachiennes de l'Ikoye, totalement désertes ; enfin, sur la rive gauche de la basse Ngounyé, le gros bastion gneissique du Koumouna Bouali, dont la face opposée verrouille à son extrémité nord-ouest le synclinal schisto-calcaire. La correspondance densité/relief gagne encore en netteté si l'on considère les avancées que dessine le peuplement vers l'intérieur, à la faveur des couloirs déprimés par lesquels l'Ogooué et la Ngounyé débouchent sur la plaine. Elle n'est en défaut qu'à l'extrême sud : de ce côté, les très basses densités de la chaîne cristalline prolongeant le Mayombe débordent sur la portion contiguë du bassin crétacé, à l'est de la lagune d'Iguéla. Il faut noter d'autre part qu'à l'intérieur de la plaine gabonaise, le peuplement relativement consistant par lequel se singularise l'aire mineure tracée autour de Libreville et de l'estuaire de la Mondah, ne cadre avec aucune particularité, immédiatement repérable, du milieu naturel. De leur côté les secteurs dont, à l'inverse, la densité se tient en dessous d'un habitant au kilomètre carré, ne s'ajustent qu'en partie à des milieux physiques différenciés d'avec le reste de la plaine : marécages deltaïques de l'Ogooué, ou sables pléistocènes accompagnés de savanes incluses, à la hauteur de Sangatanga et Batanga. Dans la mesure où elle est effective, cette correspondance elle-même se manifeste à un niveau inférieur à celui des sous-unités que nous avions cru pouvoir distinguer au sein de la plaine et du bassin crétacé.

Les monts de Cristal et les chaînes de l'Ikoye, dont il vient d'être question, font déjà partie intégrante du vaste domaine misérablement peuplé que constitue l'ensemble du Gabon central et oriental. Trois aires majeures et une aire mineure de densités inférieures à 0,5 s'y juxtaposent. Entre elles, autour de Booué et sur la rive gauche de l'Ivindo, les valeurs demeurent généralement inférieures à 2. Cet immense no man's land se loge en partie dans l'espace, que nous avions hésité à ériger en grande unité autonome, formé par l' « ensellement » de l'Ogooué, et ses bordures au relief mouvementé. Mais il déborde très largement, dans les bassins supérieurs de l'Okano, de l'Ivindo et du Ntem, sur le plateau nord-gabonais. Il englobe en outre, entre Makokou et Okondja, une région très mal connue — et à laquelle nous n'avons pas voulu faire place, pour cette raison, dans notre énumération des unités naturelles — dont l'Ogooué et l'Ivindo se partagent le drainage : un plateau, semble-t-il, couvert d'une épaisse forêt, au substratum essentiellement cristallin-cristallophyllien, sans relief bien marqué. Au total, donc, une correspondance terriblement imprécise avec un espace physique imparfaitement différencié. Le bilan s'avère pour ainsi dire nul. A peine l'améliore-t-on en considérant les nuances du peuplement, à l'intérieur de ce domaine géographique. Les contrastes de densité, très atténués, ne portent ici que sur la partie tout à fait inférieure du registre. Entre les vastes marécages des affluents de rive gauche de l'Ivindo, et la population qui se groupe un peu plus nombreuse dans cette partie du bassin, il existe à coup sûr une relation dans l'espace, et peut-être un rapport logique. Mais on ne devine absolument pas quel trait physique pourrait singulariser le bassin de l'Aïna (Ivindo supérieur) et celui des affluents de rive droite de l'Ivindo, qui pourtant se détachent comme l'un des rares vides absolus de la carte du peuplement.

Le Woleu-Ntem prête à des constatations un peu moins négatives. L' « aire majeure » de

peuplement relativement concentré, que nous avons désignée sous ce nom, ne se localise pas seulement très en retrait par rapport à la section correspondante du plateau septentrional : elle montre sur la carte des contours pratiquement indépendants de toute ligne directrice de la morphologie et de la végétation : ni la forêt, ni le plateau ne changent sérieusement de physionomie quand la densité s'abaisse en dessous de 3. Mais une relation positive apparaît quand on remplace l' « aire majeure » par la région de densité supérieure à 1 dont elle constitue le noyau. Ou que l'on considère la carte par plages : dans ce cas précis, elle donne une image plus fidèle des faits. On voit alors se dessiner un contour abrupt, qui enveloppe en quelque sorte l'angle formé par la frontière de Guinée espagnole. Le fait mis en lumière, c'est que le rebord du plateau marque, approximativement, de ce côté, la limite du peuplement ; le pays montagneux, façonné par les rivières côtières et les affluents de l'Ogooué, constitue l'un des coins les plus sauvages et déserts du Gabon tout entier, aussi bien au sud-ouest, vers les cours moyens de la Como et de l'Abanga, qu'au sud, sur les pentes qui dominent le cours tumultueux de l'Okano. Du côté de l'est, le peuplement cesse aussi brusquement, mais sans relation directe avec la géographie physique. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'au nord du parallèle d'Oyem la limite, confondue avec la route Oyem-Minvoul, suit à distance la ligne de partage des eaux entre le Woleu et le Ntem d'un côté, l'Ivindo de l'autre. Il ne s'agit pas là d'une simple ligne de faîte, mais d'un relief assez vif, tourné vers le bassin déprimé de l'Okano, et susceptible d'avoir joué un rôle dans la mise en place et les vicissitudes du peuplement.

Avec le Congo septentrional, nous atteignons la dernière grande unité du peuplement, et l'une des plus homogènes dans sa vacuité quasi totale. Seuls se détachent, avec une densité rarement supérieure à 2, les environs d'Ouesso, sur la Sangha, ainsi qu'une frange discontinue, le long de l'Oubangui et du Congo (jusqu'au point où conflue la Sangha). La majeure partie du pays est incluse dans une « aire de peuplement dilué », la plus vaste de toutes, presque confondue avec la région simplement « déficitaire » à l'intérieur de laquelle elle est censée s'inscrire. Et le tout prend place en entier, en y comprenant les enclaves un peu mieux pourvues, dans l'entité naturelle, largement indifférenciée, constituée par les forêts en partie marécageuses de la Cuvette congolaise, au nord de la Mambili et de la basse Likouala-Mossaka. Souvenons-nous toutefois, pour écarter les tentations d'un déterminisme simple, qu'à l'ouest d'Ouesso, dans le bassin de la Ngoko, la nature du sol change, et le relief émerge du plat pays, sans que le peuplement enregistre le moins du monde ces variations.

Faisons le point de notre récolte : l'impression d'ensemble n'est pas du tout d'une indifférence généralisée du peuplement aux cadres naturels. Parmi les figures que dessinent les densités sur la carte, beaucoup montrent une indépendance plus ou moins complète vis-à-vis du milieu, et de ses variations dans l'espace. Mais on note aussi des correspondances, bien trop nombreuses pour être imputables au seul hasard. Les relations observées sont souvent éparses, discontinues, ou limitées à une catégorie déterminée de traits naturels. Dans une minorité de cas, pourtant, les deux ordres de faits concordent assez bien pour qu'une combinaison régionale, basée sur des données purement physiques, ressorte en même temps sur les cartes de densité. Nous avons vu l'exemple du bas Gabon, celui des savanes constituant la partie méridionale de la Cuvette congolaise. A un échelon inférieur du découpage géographique, la même constatation vaut pour la plaine côtière, de Pointe-Noire à Mayumba ; le Mayombe, et son prolongement gabonais ; le massif schisto-gréseux dressé en arrière de la Nyanga ; le pays de Franceville ; la lisière pénéplanée du massif central ; le domaine de collines en partie boisées qui s'étend à l'ouest de Brazzaville. Tout en bas de la hiérarchie des cadres naturels, c'est encore le cas de la vallée du Niari comme de certaines des unités adjacentes.

Chacun des espaces énumérés doit se prêter, a priori, à une étude monographique de type régional, orientée vers l'interprétation du peuplement, et de ses particularités, en relation avec celles du milieu. Gardons-nous cependant de l'illusion qu'en procédant, dans un tel cadre, à une étude approfondie du milieu naturel, l'on pourrait mettre en évidence une sorte de « conditionnement » du peuplement, par tel facteur ou tel groupe de facteurs, satisfaisante dans sa simplicité. L'exemple des plateaux Batéké doit éveiller déjà notre méfiance : si l'exception du plateau Koukouya ne s'inscrivait pas en faux contre une pareille interprétation, tout inciterait à chercher, du côté d'un

milieu puissamment original, la clef de leur peuplement si déficitaire. D'une façon plus générale, on peut légitimement s'inquiéter, en constatant à quel point, d'une unité à l'autre, les relations entre traits naturels et peuplement peuvent changer de sens. Tantôt, comme sur les plateaux Batéké précisément, les terres hautes font figure de repoussoir pour les hommes, agglutinés en plaine ; tantôt, à l'inverse, ce sont les plateaux qui ont le privilège des meilleures densités, comme il arrive au Woleu-Ntem, ou à la limite sud-occidentale du massif central. Pas davantage qu'à l'altitude (relative), le peuplement ne réagit de façon uniforme à la présence de marécages étendus. La vaste plaine du Congo septentrional doit-elle aux marais qui la sillonnent et la cloisonnent, d'être à ce point pauvre en habitants ? La portion maritime du delta de l'Ogooué, la « boucle » du Niari, la rive droite de la basse Alima combinent semblablement l'excès d'eau et une densité inférieure à celle des contrées voisines. Par contre, ni les « Lagunes » riveraines du Congo dans la région de Mossaka, ni les marais où disparaissent les affluents de rive droite de l'Ivindo, ne paraissent avoir découragé la vie humaine, bien au contraire. Les relations du peuplement et de la végétation ne sont pas moins équivoques. Tout au long du contact forêt-savane (au sens que l'on a dit), alternent les cas où la population se localise en forêt, et d'autres juxtaposant forêts inhabitées et savanes riches en villages. Le premier schéma s'observe dans le sud-ouest du Gabon, en bordure des couloirs herbeux de la Nyanga et de la Ngounyé ; le second, au contact de la plaine côtière et du Mayombe, des bassins de la Likouala-Mossaka et de la Sangha. Le seul embryon de règle qui puisse être formulé confère aux régions planes, quelle que soit leur altitude relative, l'avantage sur celles qui méritent le qualificatif de montagneuses : les premières sont loin d'être toutes solidement occupées, mais les autres le sont moins souvent encore. La remarque tire sa force principale des divers cas où l'on passe des plaines aux plateaux, ou inversement, en franchissant une zone intermédiaire livrée à l'érosion, et où la population se raréfie : entre la plaine gabonaise et le Woleu-Ntem ; entre la vallée du Niari et le plateau de Sibiti-Mouyondzi ; entre les plaines de l'Alima et les plateaux Batéké. Mais cette règle elle-même souffre des exceptions notables : les hautes collines de la région de Kinkala et Boko sont le secteur le mieux peuplé de tout le Congo ; une population nombreuse vit au sud de Madingou sur le pourtour montagneux du plateau des Cataractes.

Ces quelques observations devront nous inciter à beaucoup de circonspection, quand nous aurons à débrouiller le jeu délicat des relations entre le milieu et les inégalités du peuplement. Les cadres naturels que nous avons reconnus ne perdent pas leur intérêt pour autant. Certains pourront servir à délimiter les monographies-échantillons qui doivent constituer le corps de cet ouvrage. A cet égard, la concordance avec une tache de peuplement, nettement excédentaire ou déficitaire, sera considérée comme un argument valable, car elle signifie, presque à coup sûr, qu'un rapport existe entre les deux ordres de faits ; si complexe soit-elle, une telle relation, prenant forme dans l'espace, mérite d'être approfondie. Ailleurs, la souplesse évidente dont témoigne la répartition des hommes à l'égard des caractères physiques les plus accentués, et des espaces naturels les mieux délimités, donnera toute liberté de choisir des cadres de nature différente, sélectionnés pour leur aptitude à mettre en relief les facteurs proprement humains du peuplement, dont l'analyse qui précède nous a fait pressentir le rôle déterminant.

2

NATURE ET PORTÉE DES DISCRIMINATIONS ETHNIQUES

Plusieurs années après l'accession du Congo et du Gabon à l'indépendance, les dénominations ethniques y demeurent d'un emploi courant, jusque dans les documents officiels. Dans les villes même, les catégories qu'elles instituent règlent, concurremment avec la nature du travail et le lieu de résidence, à la fois l'intensité et les modalités des relations entre les personnes. Dans l'esprit des Européens expatriés, même les moins familiarisés avec les affaires africaines, elles éveillent des représentations stéréotypées, et déterminent des attitudes. Il est inévitable que, pour les besoins d'un travail qui vise précisément à discriminer des types de comportements collectifs, pouvant être confrontés aux traits du peuplement, on songe à faire appel à ces entités si familières à quiconque a vécu en Afrique centrale. Elles semblent offrir d'autre part, sur le plan humain, des possibilités d'articulation dans l'espace symétriques de celles que nous avons reconnues en prenant un à un les divers traits du milieu naturel. Trouverons-nous vraiment dans les ethnies le relais espéré sur la voie des explications, à mi-chemin des facteurs socio-culturels et de leurs répercussions sur la répartition des hommes, le moyen de réduire la variété des faits et la diversité des conditionnements individuels à des catégories bien spécifiées ? Cet encadrement spontané, si conforme en apparence à nos besoins, est-il effectivement utilisable pour classer les comportements humains, à l'échelle géographique requise en vue d'une confrontation avec les faits de peuplement ? Il faudrait être sûr, d'abord, que les dénominations ethniques ne soient pas une simple étiquette, dont le pittoresque et la commodité feraient illusion.

A. — La persistance des ethnies

Certes, les divisions ethniques n'offrent pas ce caractère de fait indiscutable, de donnée neutre et objective, qui s'attache à un plateau, une lisière de forêt ou un fleuve. Elles sont chargées, d'abord, de valeurs affectives, qui obligent à ne les utiliser qu'avec précaution. Le terme « race », trop souvent employé, dans les documents administratifs surtout, pour désigner les groupes ethniques, en est probablement responsable en partie. Les contrastes ethniques sont parfois doublés de différences anthropologiques. Certaines de ces différences s'imposent au regard : le teint clair, relativement, des Fang, comparés à beaucoup d'autres Gabonais ; la maigreur dégingandée d'une partie des Batéké ; la petite stature au contraire, et les attaches fines qui semblent caractériser le groupe kongo, aux environs de Brazzaville. Mais il s'agit là de traits mineurs, sans portée intrinsèque, et dont il n'est même pas certain qu'ils soient contrôlés par l'hérédité. Ils peuvent aider, à l'occasion, à reconnaître à quel groupe se rattache un individu, mais leur poids est nul en regard

des traits sociaux et culturels, souvent chargés de signification géographique, qui opposent véritablement les ethnies. Qui plus est, des variations notables peuvent se manifester sur ce dernier plan, sans correspondre au moindre changement perceptible dans l'aspect physique des personnes[1]. Peut-être la confusion, véhiculée par le mot contesté, implique-t-elle une certaine complaisance de la part des Européens pour la notion de race, sur laquelle beaucoup fondent l'idée flatteuse qu'ils se font d'eux-mêmes en comparaison des Noirs. Par réaction s'expliquerait aussi, mais en partie seulement de nouveau, le refus opposé par un nombre croissant d'Africains éduqués à des catégories qui les replongent dans un passé d'infériorité subie.

L'ethnie, en effet, a mauvaise presse sur place, aujourd'hui. Plusieurs facteurs ont contribué à la dévaloriser. Les Africains, tout d'abord, ont facilement l'impression que les études centrées sur les divisions ethniques, et d'une façon générale tout ce qui consacre plus ou moins officiellement leur existence, sont un moyen détourné de les diviser et de les abaisser ; qu'à réactiver des liens et des coupures anachroniques, on risque de gêner ou de retarder la nécessaire évolution de leurs sociétés. Dans la mesure où, à des fins pratiques, l'administration coloniale faisait une utilisation systématique des cadres ethniques, une dose supplémentaire de circonspection vient renforcer encore cette attitude. Enfin le concept même de groupes ethniques individualisés est, aux yeux des Africains modernes, un principe de division et de particularisation s'opposant à l'unité nationale : l'équivalent, à l'échelle inférieure, des frontières politiques tracées par le partage colonial, et qui leur paraissent autant d'obstacles arbitrairement semés sur la voie des regroupements politiques si vivement souhaités[2].

Le point de vue du géographe est différent. Seule compte pour lui la réalité des faits, et si les cadres ethniques traditionnels peuvent l'aider à la mieux saisir, aucun jugement de valeur ne doit l'en détourner. En outre, l'avenir ou les représentations de l'avenir ont peu d'intérêt, dès lors qu'il s'agit simplement de comprendre le présent. De toute façon, en admettant que les divisions ethniques soient anachroniques, et condamnées à disparaître, il n'est pas certain que cette évolu-

---

1. Une tentative a été faite pour classer les groupes congolais, en se basant sur diverses mesures de « dimensions corporelles ». (Chabeuf, 1959.) Mais, outre que les divers caractères (stature, forme du front, indice céphalique, indice acromio-iliaque, etc.) ne se distribuent pas en coïncidence, la répartition à laquelle on aboutit, tant bien que mal, ne se modèle guère sur les apparentements ethniques généralement reconnus. L'auteur retrouve au Congo les trois groupes « qui contribuent au peuplement de l'Afrique centrale », à savoir « les sous-races Sud-africaine (Zambézienne), Guinéenne et Congolaise », mais, pour ne prendre qu'un exemple, l'ensemble ethno-linguistique constitué par les « Fiottes » du Congo méridional, l'un des plus cohérents de cette portion de l'Afrique, se trouve littéralement écartelé : les Lari seraient, de tous les habitants du pays, « les plus représentatifs du groupe congolais » ; les Vili de la Côte montrent des caractères qui « correspondent presque exactement à ceux qui définissent la souche zambézienne » ; quant aux Bembé installés juste au nord de la vallée du Niari, ils pencheraient, ainsi que les Kougni de Loudima, vers le type guinéen.

Faute d'études en nombre suffisant, et plus encore d'études de bonne qualité, faites sur une base statistique assez large, il est tout à fait impossible, pour le moment, de faire le point en ce qui concerne les traits inapparents, tels que la proportion des groupes sanguins, ou le taux de fréquence des hémoglobines anormales.

2. Ce point de vue est exprimé de façon particulièrement nette dans un article de la *Revue Camerounaise* (Cercle culturel Camerounais, 1960). Une plume que l'on soupçonne européenne y fait le procès du « tribalisme », défini comme la « tendance de repliement et d'agressivité des différentes tribus ». L'article voit dans le tribalisme un « problème majeur du Cameroun d'aujourd'hui. Il gagne chaque jour du terrain... Il envahit tout, pénètre partout, se manifeste à tous les échelons de la vie sociale, politique et administrative. C'est un phénomène totalitaire et tentaculaire ». La colonisation est mise en cause, pour avoir « entrepris une véritable culture du tribalisme destinée à combattre le sentiment national ». Depuis l'autonomie interne, le « tribalisme organisé » n'aurait « cessé de s'aggraver, toujours sous l'instigation du colonialisme », travaillant il est vrai en « terrain fertile ». Ainsi le député serait « avant tout le représentant de sa tribu », le ministre « l'avant-garde de la défense des intérêts égoïstes de sa tribu ». Le fléau est, nous dit-on, justiciable d'une « thérapeutique anti-tribaliste » allant jusqu'à des peines « instituées par la loi pour délit d'atteinte à l'unité nationale ».

Une position plus nuancée s'exprime par la voix d'I. Wallerstein. (Wallerstein, 1960.) Pour cet auteur, l'organisation en groupes ethniques comporte d'indiscutables dangers au regard de l'unité nationale des jeunes états africains : la confusion entre les fonctions dans l'ethnie et les fonctions politiques fait surgir « les problèmes familiers du népotisme et de la corruption » ; les appels à la conscience ethnique sont une arme efficace pour tous les séparatismes. Mais l'attention du lecteur est attirée vers une série d'aspects bénéfiques, moins habituellement évoqués. Dans cette ligne, les structures ethniques apparaitraient comme une sorte de cadre de transition, valorisé aux dépens des cellules de parenté avant de s'effacer à son tour, au travers duquel, avec le minimum de heurts, les hommes font l'apprentissage des formes sociales liées à l'état et à l'économie modernes.

tion se fasse très vite. Du fait des influences modernes, et du contact avec des civilisations extérieures à l'Afrique, des formes sociales et des attitudes nouvelles étendent sur le continent un voile d'uniformisation. Les sociétés centrafricaines, qui n'opposent pas aux innovations la barrière d'une mentalité paysanne, accueillent plus volontiers que d'autres les changements en cours. Sur le plan politique, les années récentes ont vu l'éveil de vigoureuses consciences nationales. Les Gabonais, les Congolais se sentent et se savent de plus en plus irréversiblement solidaires. Mais le passé n'est pas oblitéré, ni même relégué à l'arrière-plan. Chaque individu, chaque groupe vit simultanement sur les deux plans, et se déplace avec aisance de l'un à l'autre, suivant les circonstances et les intérêts vitaux en jeu. Touchant les valeurs proprement africaines, l'horizon socio-culturel reste contenu, pour l'essentiel, dans des limites ethniques. Notons toutefois les signes d'un début d'intercommunication, en particulier sous la forme de divers types de manifestations collectives ou d'organisations, de contenu social ou religieux, qui ont diffusé de groupe à groupe au cours des années récentes. Dans cette catégorie figurent le culte Bwiti, emprunté par les Fang à des populations du centre du Gabon, à la faveur des contacts établis sur les chantiers forestiers ; le rituel du « N'Gaul », plus ou moins parodique de la société européenne, qui dans l'immédiat après-guerre avait connu un grand succès au Congo et au Gabon ; le mouvement plus récent d'exorcisation et de purification collectives, dont la diffusion du pays kongo vers le Niari et vers la Côte s'est accompagnée de scènes spectaculaires de confession publique et de destruction d'objets magiques[1]. Sous des formes variées, ces innovations à caractère plus ou moins syncrétique puisent, par-delà la diversité ethnique, au vieux fonds commun des sociétés centrafricaines. Emprunts d'un côté aux valeurs unificatrices du monde moderne, mais réaction de l'autre, et résurgence, par-delà le compartimentage ethnique, de comportements primordiaux : sur les deux plans, les particularismes sont en recul. Mais cette évolution n'est qu'entamée.

Même dans les grandes agglomérations urbaines, les liens ethniques gardent en partie leur force, et les ethnies leur contenu. Nous le montrerons pour Poto-Poto. L'uniformisation de surface imprimée par le mode de vie urbain a vite, trop vite fait parler sans doute de « détribalisation ». Il est vrai que la ville accélère « les processus de désintégration des cadres coutumiers », qu'elle dépouille « la notion de ' race ' du contexte socio-culturel qui lui donnait sa force dans les sociétés traditionnelles »[2]. Sans considération d'origine et de culture, elle impose aux habitants ses propres structures, universelles, liées aux nécessités et aux tensions de l'économie moderne[3]. Mais la solidarité ethnique demeure active, capable à l'occasion de s'exprimer par des adaptations positives et originales, d'appuyer les initiatives qui répondent aux conditionnements du groupe[4]. Il faudra

---

1. Il s'agit du mouvement « Munkukusa », caractérisé par un « mélange du vieux et du moderne fétichisme et de quelques éléments chrétiens », et qui avait pour but de « libérer la société de la kindoki [le « pouvoir maléfique que possède par hérédité ou qu'acquiert une personne quelconque et qui lui permet de s'approprier les forces vitales d'autrui », avec sa variante « kindoki ki kanda » fondée sur « la supériorité vitale de l'ascendant par rapport au descendant »], qui est le mal social suprême ».

« Né quelque part dans le territoire de Luozi » (ancien Congo belge, le saillant au nord du fleuve Congo), ce mouvement « a déferlé en 1951-1952 dans les régions voisines des deux rives du Congo, puis s'est éteint ». (Van Wing, 1960.)

2. Lasserre, 1958, p. 301.

3. Ce point de vue a été exprimé avec force par Max Gluckman. (Gluckman, 1960.) Cet auteur insiste sur la notion suivante : ce qui est important chez les immigrés en milieu urbain, ce qu'il convient d'étudier du point de vue sociologique, ce n'est pas, comme on le fait trop souvent, le changement subjectif d'attitude, à quoi s'applique usuellement le mot de « détribalisation », mais leur transfert objectif d'anciennes à de nouvelles formes d'organisation, commandé par le changement de résidence et de milieu économique. Autrement dit, leur dégagement des liens « tribaux » en tant qu' « organized system of political and other social relations », et leur accession à de « new forms of association », celles en particulier qui découlent de la division ébauchée en classes sociales. Dans cette conception, les relations tribales ne sont pas exclues du champ urbain, mais ne continuent à jouer un rôle organisateur que dans les secteurs secondaires, non spécifiquement urbains de la vie sociale. Les rivalités qu'elles suscitent se cantonnent à l'intérieur des formes modernes d'association.

Une opinion tout à fait différente s'affirme, il est vrai, sous la plume de K. Little (1960). Cet auteur ne nie pas la tendance des sociétés citadines africaines à se diviser en strates. Mais d'après lui, dans les villes d'Afrique occidentale auxquelles il se réfère, tout se passe comme si les délimitations ethniques constituaient les lignes de démarcation majeures, à l'intérieur desquelles opéreraient les critères économiques et sociaux modernes (« confined to intra-group relations ») : c'est la proposition de Gluckman inversée.

4. Dans un mémoire de l'École Pratique des Hautes Études (Merlo, 1962), le R.P. Jean Merlo s'insurge contre la dépréciation du facteur ethnique en milieu urbain. A Douala, selon lui, le « tribalisme » se manifeste

du temps pour réduire à l'état de survivances folkloriques les liens d'origine en milieu urbain. L'effacement « in situ » des ethnies en demandera bien davantage encore.

Dans l'immédiat, se discerne un stade intermédiaire de regroupement au sein d'entités régionales, vastes ou restreintes. A cet élargissement des structures, à leur transfert du plan ethnique au plan géographique, des facteurs très divers contribuent : usage commun d'une langue véhiculaire, participation à des activités modernes elles-mêmes diversifiées par régions, influence des centres missionnaires, contacts commerciaux, dessin des circonscriptions administratives qui finissent par déteindre sur le fonds humain. Centres ruraux et villes jouent un rôle, de l'extérieur, dans ce processus, qu'ils accélèrent. Comme lieux de rencontre et de communication, où une cristallisation s'opère autour des groupes les plus dynamiques ou les plus nombreux[1]. Mais aussi en tant que pôles d'action régionaux dont chacun opère la synthèse ethnique suivant une formule originale, à partir d'éléments différents ou différemment dosés, dans un cadre géographique partiellement étanche. Dans les grandes villes surtout, l'action administrative accélère le processus. Aux prises avec une population importante et mêlée, massivement immigrée, destructurée, les autorités ont tenté, un peu partout, au moins temporairement, de résoudre le problème de l'encadrement, soit en créant des chefs ethniques, soit en cantonnant les ethnies par quartiers, soit par les deux moyens simultanément. Dans la pratique, ces mesures, pour être efficaces, supposent des regroupements limitant à un nombre raisonnable le total des unités de résidence ou de commandement. Les affinités géogra-

---

sous une forme active, voire agressive, non pas seulement en marge de la vie et des activités citadines, mais au cœur de celles-ci. La ségrégation volontaire des ethnies par quartiers, un certain degré de spécialisation de plusieurs d'entre elles dans des professions particulières, l'existence de formes d'organisation collective établies sur un support de parenté tribale tout en remplissant une fonction étroitement liée à la vie urbaine, autant de manifestations objectives, à ses yeux, d'une conscience ethnique nullement oblitérée au profit des rapports de classe, fût-ce ceux qui opposent globalement la masse africaine à la collectivité blanche privilégiée. Les liens ethniques jouent un rôle capital à deux stades : par eux le jeune rural, à son arrivée, trouve à s'intégrer dans la vie urbaine ; ce sont d'autre part les solidarités d'origine qui contrôlent jusqu'à un certain point l'accession aux emplois salariés ou la réussite dans les professions libres. L'idée essentielle, et certainement valable, est celle d'un transfert, dans la lutte pour l'existence, du plan individuel à celui des collectivités ethniques : les travailleurs deviennent « totalement solidaires de leurs tribus dans le milieu urbain compétitif ». Cette analyse débouche sur la définition du tribalisme urbain « au sens d'oppositions compétitives des membres des tribus ». L'auteur va même plus loin, et voit dans certains aspects du phénomène urbain à Douala l'indice d'une reviviscence de la « personnalité ethnique » profonde, derrière les métamorphoses que lui impriment les nécessités objectives du fonctionnement des cités. Pareille conception s'oppose moins qu'on le penserait à première vue à celle de Gluckman. Au moins autant que deux points de vue, ce sont deux géographies qui s'affrontent, ou si l'on préfère deux stades dans une longue évolution. Il est clair que le Copperbelt rhodésien, dont Gluckman tire ses principaux exemples, est bien loin de représenter le même genre de milieu urbain, avec son industrie déjà ancienne, que Douala, qui n'a guère été jusqu'à ces dernières années qu'un port. Les conditions locales et nationales sont également bien différentes. Si, dans le sens de la thèse qui vient d'être présentée, Douala représente, il est vrai, un cas extrême, la situation y rappelle davantage celle des autres cités de l'Afrique centrale d'expression française, à commencer par Brazzaville.

Dans cette ville, voici comment R. Devauges, au terme d'une longue enquête, interprète l'évolution des choses : dans un premier temps, qui se place autour de 1950, le « recrutement massif » de ruraux pour les besoins d'activités (essentiellement la construction) en pleine expansion fait de Poto-Poto, principale agglomération africaine, un « camp de travail » ; coupés par la force des choses « de leurs structures et de leurs coutumes traditionnelles », souvent sans femmes et sans attaches familiales dans les cités, dispersés dans l'agglomération au hasard des logements disponibles, les « nouveaux arrivants » sont livrés à eux-mêmes ; des regroupements s'esquissent en fonction « des relations de travail et du voisinage de la vie quotidienne ». C'est la « passe de détribalisation », marquée par l' « abaissement, dans une large mesure, des barrières ethniques » et la « mise en sommeil des rivalités raciales ». Dans un second temps, l'immigration étant arrêtée ou du moins fortement ralentie, au moins en ce qui concerne les hommes, on voit réapparaître « les structures coutumières... de deux façons et à deux niveaux différents : la reconstitution des familles et des groupements ethniques ; la réapparition des rivalités ethniques traditionnelles dans le cadre de la politique ». (DEVAUGES, 1959, p. 203 et suiv.) On retrouve en somme, à ce stade, la situation décrite à Douala par J. Merlo. Les deux phases successives mises en évidence par R. Devauges peuvent s'interpréter sans doute comme la succession normale, dans un processus dialectique, de l'action et de la réaction. Mais il faut faire place aussi, et peut-être une place essentielle à la conjoncture, c'est-à-dire au chômage, comme l'auteur le montre d'ailleurs fort bien, dans la mesure où il revalorise les structures traditionnelles comme cadres d'entr'aide, et points d'appui dans la compétition pour les emplois. Autre facteur de reviviscence des liens coutumiers : le mariage. Venus seuls à l'origine, les hommes, au bout d'un certain temps, ont été rejoints par leurs épouses, ou se sont mariés, et dans ce cas « presque toujours avec des femmes de la même race au sens étroit du mot ». Arrivant d'ordinaire « tout droit du milieu coutumier », celles-ci ont été « un élément important de réintégration » dans le complexe ethnique.

1. GALLAIS, 1962, p. 120-123.

phiques jouent à cet égard un rôle plus ou moins déterminant, et d'autant plus décisif semble-t-il que l'origine des groupes est plus lointaine[1].

Au Congo, se dégagent aujourd'hui, sur des plans très divers, deux grands ensembles ethno-géographiques : le Nord, la « Cuvette congolaise », et le Sud, centrés respectivement sur le groupe Mbochi et le groupe Kongo. Entre les deux, les Batéké forment tampon, et se classent à part. Cette dualité se manifeste sur le plan économique : attardé, mal équipé, se sentant frustré, le Nord a obtenu d'être traité comme une entité à part dans les programmes de développement de la jeune République. En cela transparaît également le poids dont il pèse sur la scène politique[2]. La dualité nord-sud est reproduite à Brazzaville même, en réduction, par les deux cités africaines, Poto-Poto et Bacongo. La confrontation se retrouve à l'intérieur même de Poto-Poto, en raison de l'importante minorité kongo qui a choisi d'y vivre. Il est significatif d'en trouver le constat, noir sur blanc, dans une brochure d'inspiration locale[3]. Il s'agit d'un code des dispositions à appliquer par les juges urbains pour les litiges relevant des règles coutumières. Publié au terme de longues délibérations, sous le contrôle d'un conseil de notables, ce travail, qui visait à simplifier la tâche des juges et à faciliter le règlement des « palabres » entre gens d'ethnies différentes, oppose globalement la coutume du Nord à la coutume du Sud. Entre les ethnies traditionnelles, et ce clivage à l'échelle nationale, il y a place pour des divisions intermédiaires, qui procèdent à la fois de la région géographique et de la concentration ethnique. Immédiatement à l'ouest de la capitale, la vigueur et l'originalité du groupe kongo contribuent largement à délimiter une grande unité régionale. Il en va de même, à un moindre degré, pour le groupe vili et ses satellites, dans la plaine côtière et sur le versant côtier du Mayombe. Dans l'intervalle, en revanche, le regroupement ethnique progresse, s'esquisse à tout le moins dans le cadre imposé par le bassin du Niari. Pas plus que le Sud, le Nord ne représente une entité homogène. Ici, les rivières semblent être les lignes de force le long desquelles opère la double synthèse ethnique et régionale.

Au Gabon, la situation est plus complexe. Les regroupements obéissent à des principes contradictoires, et les grandes unités tardent à se dégager. Le groupe fang, qui rassemble en gros le tiers de la population du pays, est écartelé entre ses aspirations à l'unité, et les fortes influences locales qui s'exercent aux deux extrémités de son aire géographique : la région côtière d'un côté, avec ses villes, ses exploitations forestières et ses traits spécifiquement « gabonais » ; le Woleu-Ntem de l'autre, fortement marqué par son économie cacaoyère, et en partie tourné vers le Cameroun. Une seule ethnie, mais des intérêts divergents, deux types humains différenciés. Les choix poli-

---

1. L'Afrique centrale n'est pas seule en cause. Au Ghana, l'on a constaté le même élargissement des communautés ethniques traditionnelles transplantées en milieu urbain. (WALLERSTEIN, 1960.) Outre l'influence des « town chiefs » mis en place par les autorités, retenons celle des catégories compréhensives instituées par les recensements, ainsi que des « associations d'originaires ». Ces dernières transposent la solidarité ethnique dans un cadre de référence de nature spatiale. Pareilles associations « formées autour d'unités administratives modernes se rencontrent dans toute l'Afrique de l'Ouest ». D'une façon générale, le mécanisme intégrateur joue au profit des ethnies prestigieuses et attractives. Ainsi les Yoruba de la classification courante englobent, par assimilation plus ou moins volontaire, toute une série de populations de l'Ouest Nigérien. De même, dans les États côtiers, Afrique centrale comprise, les musulmans du Nord se laissent identifier tantôt aux Diola, tantôt aux Haoussa.

Observation similaire, dans GALLAIS (1962, p. 121-122), au sujet des petites villes de l'Ouest africain intérieur : « ... tout un lot de préjugés, plus ou moins nuancés d'humour, crée autour des membres d'un groupe ethnique une situation de fait qui peut être défavorable et pénible et dont ils ne prennent conscience qu'à leur arrivée en ville. Par contre, dans chaque ville, certains groupes ethniques particuliers sont respectés : ceux dont l'influence sociale ou religieuse, l'activité économique sont particulièrement vivantes. C'est la raison pour laquelle chaque ville, bien que diverse ethniquement, possède une atmosphère propre que lui confèrent les traditions d'un groupe particulier ».

2. Sur la géographie politique du Congo, telle qu'elle se dégage des consultations politiques de ces dernières années (depuis les prodromes de l'indépendance jusqu'après 1960), on trouvera toutes les indications voulues dans l'étude consacrée par Ch. Wagret aux partis politiques congolais (WAGRET, 1963, 2e partie, p. 151-194), et illustrée d'une série de cartes fort expressives (p. 161, 167, 180). En gros, trois points ressortent : 1° le rôle déterminant de l' « appartenance ethnique » dans les choix des électeurs, avec comme corollaire « la tendance de chaque région à s'intégrer pour former un bloc pur et politiquement homogène » ; 2° la répétition, de consultation en consultation, d'un clivage à la hauteur du pays batéké (ou à sa limite nord) ; 3° l'existence, à l'intérieur de chaque bloc, d'enclaves tenues par le (ou l'un des) partis concurrents, attestant la résistance de personnalités locales et de leur clientèle au courant majoritaire.

3. *Coutumes du Moyen-Congo*, I, 1953.

tiques expriment et la parenté d'origine et de tempérament, et la dualité du cadre géographique. Plus au sud l'opposition des « côtiers » et des peuples de l'intérieur s'enracine dans un lointain passé. La colonisation, qui n'a vu longtemps dans l'hinterland accidenté du Gabon qu'une réserve de main-d'œuvre, n'a rien fait pour l'atténuer. Activités, genres de vie, évolution ou involution sociale au contact du monde moderne, le contraste se retrouve dans tous les domaines. Mais la très grande diversité ethnique qui règne de part et d'autre entraîne même aux abords de la côte, malgré l'influence unifiante des villes, une séquelle de particularismes persistants. Une coupure transversale vient recouper et affaiblir la précédente, entre les peuples du centre, les vrais Gabonais de l'Ogooué, et ceux du sud — Mayombe, Nyanga, versant méridional du massif du Chaillu, savanes du haut Ogooué —, qui se souviennent de leurs origines congolaises, et que des communications plus faciles orientent, à différents égards, vers Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire[1].

Dans les limites que dessinent les frontières politiques et, à l'intérieur de ces frontières, les grandes régions géographiques, le processus intégrateur est donc à l'œuvre[2], mais il faudra du temps pour qu'il aboutisse. De plus, il n'est pas toujours facile de faire le départ entre ce qui est fusion des groupes humains à l'intérieur et en fonction d'un cadre où ils se trouvent accidentellement rassemblés, et les cas où au contraire c'est le rassemblement autour d'une ethnie forte qui finit par donner ses contours et sa consistance à l'unité régionale. Traditionnel ou rénové, replié sur lui-même ou retrouvant une expression originale dans son adaptation au monde moderne, le groupe ethnique demeure pour l'instant, dans l'ordre social, en dessous de la nation, le seul échelon d'organisation superposable aux communautés d'habitat, la seule base possible d'un raisonnement géographique qui cherche à faire leur part aux facteurs proprement humains.

---

1. Depuis la dernière guerre, la « route du Gabon », bien plus roulante en direction de Dolisie que de Lambaréné, oriente vers le chemin de fer Congo-Océan et l'excellent port de Pointe-Noire le trafic du bassin de la Ngounyé. De même, jusqu'il y a quelques années, la région du Haut-Ogooué, autour de Franceville et Okondja, ne communiquait par route qu'avec le sud. En 1961 encore, 7 000 t de marchandises d'importation débarquées à Pointe-Noire ont transité par Dolisie en direction de Ndendé-Mouila, et 16 000 t à destination de Franceville. (*République Gabonaise, Économie et Plan de Développement*, 1963, tableau p. 26.) Précisément parce qu'ils appartiennent souvent aux mêmes ethnies, il est malaisé de repérer exactement les Gabonais installés dans les villes congolaises. Ils sont en tout cas plusieurs milliers ; du moins l'étaient-ils avant la tension survenue entre les deux États en 1962, et les nombreux départs de Gabonais qui en ont résulté. Voici par ailleurs le résultat d'un comptage sur le registre d'enregistrement des laissez-passer du poste de Franceville, pour la période du 16-5-47 au 31-12-49 : 264 laissez-passer délivrés à destination du reste du Gabon ; 517 à destination du Congo.

2. En ce qui concerne le Gabon dans son ensemble, on se référera aux premières conclusions, fort intéressantes, de l'étude récemment entreprise par un chercheur américain sur le thème « Building the Gabonese Nation ». (WEINSTEIN, 1964.)

B. — L'ethnie, base d'investigation

Les ethnies s'imposent donc à nous. Mais, jusqu'ici, comme des catégories dont nous ignorons la nature exacte et le contenu. Comment les définir ? « Peu de chercheurs se sont attachés » à le faire, et si « des remarques intéressantes ont été présentées » quand même, c'est « au cours de l'étude de cas concrets »[1]. La même hésitation se sent chez les géographes, en face du concept de région. Ethnie et région, les deux notions ont ceci de commun que, malgré leur évidence, elles se dérobent aussitôt qu'on cherche à les circonscrire[2]. Dans le groupe ethnique, Richard-Molard discernait « un complexe résultant à la fois du genre de vie matérielle, du genre d'habitat, du costume, de l'ensemble des coutumes, des croyances et bien entendu souvent aussi d'une relative communauté de langage »[3]. Le sociologue Mercier, de son côté, résume ainsi la façon dont l'ethnologie classique tendait à se représenter le cadre de ses recherches : « comme un groupe fermé, descendant d'un ancêtre commun ou, plus généralement, ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune ; on y ajoutait, mais pas toujours, un autre trait : groupe constituant une unité d'ordre politique »[4]. Mais de l'existence d'une ethnie, fait remarquer le même auteur, ni la parenté d'origine, ni l'unité culturelle (faite en particulier de « règles et comportements communs »), ni celle de la langue, ni le « genre de vie », ni les relations internes à forme politique ou simplement de coopération « intense » et suivie, n'offrent mieux, chaque élément pris en particulier, qu'un critère inconstant et décevant. Ainsi, « la réalité ethnique » ne peut-elle « jamais être cernée objectivement ; un groupe ethnique, c'est la théorie que ses membres s'en font », suivant un « modèle », dont les bases varient « avec les structures sociales et la culture du groupe considéré ». A travers cette analyse subtile, l'on rejoint au fond les conclusions de Richard-Molard : « Nous en sommes parfois réduits pour le moment à admettre faute de mieux que tel groupe ne tient qu'à l'idée que ses membres s'en font »[5]. Encore cette conscience ethnique est-elle parfois défaillante, et la réalité qu'elle évoque exclusivement perçue du dehors, sous la forme d'une différence, par d'autres groupes[6].

---

1. Mercier, 1961, p. 65.
2. Ce point de vue a été approfondi dans un précédent article. (Sautter, 1961, p. 82-85.)
3. Le texte de cette citation figurait dans la notice préparée par J. Richard-Molard pour les premières feuilles de la carte ethno-démographique de l'Afrique occidentale, sous le titre : « Principes généraux d'une cartographie provisoire au 1 000 000e des groupes ethniques et des densités de la population d'Afrique occidentale ». (Manuscrit communiqué par l'auteur.)
4. Mercier, 1961, p. 65-67.
5. Cité par Mercier, 1961, p. 67.
6. L'anthropologue américain J. Goody évoque un cas intermédiaire : celui des LoDagaba de l'extrême-nord du Ghana (1957). La dénomination est appliquée par cet auteur aux « habitants d'une région socio-géographique caractérisée par une certaine uniformité culturelle ». Uniformité reconnue par les intéressés, mais non pas sous la forme d'une désignation « tribale » : ils « n'ont pas de noms distinctifs qu'ils s'appliqueraient couramment à eux-mêmes ». Leur identité de groupe ne leur est perceptible qu'à travers une paire de mots identifiant leurs voisins comme différents d'eux-mêmes, et les situant dans l'espace par rapport à eux : « Lo », qui s'emploie pour les gens habitant plus à l'ouest (dans la mesure où l'on cherche à s'en distinguer) ; « Dagaa »,

Sans vouloir pousser l'analyse, il est facile de reconnaître, dans la notion d'ethnie (ou de groupe ethnique, les deux termes seront employés indifféremment), un principe de communication et un principe d'identité. D'un côté, l'ethnie se manifeste comme un niveau des relations sociales. Peu importe que celles-ci s'agencent ou non en une structure politique. Le trait constant, à l'intérieur du champ ethnique, réside dans une certaine facilité et une certaine intensité des communications entre les hommes[1]. Il se constate même en l'absence de toute institution formelle reliant les unités de résidence ou les groupes de parenté, mais se conçoit difficilement sans le véhicule d'une langue commune. Le concept ethnique apparaît, d'autre part, difficilement séparable d'une certaine homogénéité, d'un minimum de fidélité à soi dans l'espace et dans le temps. Que, parmi toutes les distinctions possibles sur une base « objective », certaines seulement soient retenues et valorisées par la conscience de groupe, ne change rien à l'affaire. L'ethnie réduite, sur ce plan, à une pure représentation, privée de tout support réel, n'est sans doute qu'un cas-limite, rarement atteint.

Même si l'on est en droit de s'interroger sur leur signification, les entités reconnues par l'usage courant ne se laissent donc pas ravaler au rang de catégories plus ou moins formelles. Leurs noms ne sont pas de simples étiquettes : ils isolent un champ privilégié de relations, signalent un ensemble de traits, fort inégalement sélectifs quand on les prend un à un, mais dont la combinaison apparaît spécifique. C'est cela qui, pour nos recherches, fait l'intérêt des groupes ethniques : entre l'infiniment grand des États modernes, et l'infiniment petit des villages, ils offrent le seul échelon nettement défini, à travers lequel puissent être appréhendés, et différenciés, les comportements humains. Dans ce champ d'expérience qu'est la comparaison en géographie, il n'est pas d'autre moyen que par leur truchement de faire varier sélectivement les combinaisons culturelles. En face d'un peuplement inégalement dense, et varié dans ses formes d'implantation locale, les coupures ethniques facilitent le repérage des contrôles relevant de la sphère sociale, et aident à en faire la part. Par le jeu des corrélations découvertes ou non, l'on se trouve suivant le cas incité à poursuivre l'investigation, en vue d'isoler le facteur précis responsable, ou rejeté au contraire vers des explications d'une autre nature, touchant au milieu physique ou à l'intervention européenne. Ces considérations assignent aux ethnies, dans notre recherche, une place comparable à celle des « strates » dans les sondages des statisticiens : il s'agit dans les deux cas d'ensembles, aux contours à peu près connus, dont on suppose l'homogénéité au moins relative, et qu'on utilise moins pour leur intérêt propre que comme un moyen commode de sérier les difficultés inhérentes à un donné trop complexe.

Voilà pour le principe. Quant à sa mise en œuvre, elle est indiscutablement facilitée par l'usage constant fait dans la vie courante, par les individus entre eux ou dans leurs rapports avec les services officiels, des dénominations ethniques. Signes de reconnaissance ou moyen d'identification, on s'y réfère en toute occasion, et, même aujourd'hui, du moins en ce qui concerne la masse de la population, sans arrière-pensées ni réticences. Rares sont encore, dans les grandes cités, ceux qui refusent de communiquer le nom de leur ethnie d'origine. A fortiori, en milieu rural, les renseignements de cet ordre sont-ils parmi les plus aisés à obtenir. Les différences ethniques sautent à tel point aux yeux, sont d'un tel intérêt pour l'action administrative et médicale, ou simplement pour la connaissance désintéressée d'une population, qu'un nombre considérable de documents, issus des recensements, des enquêtes médicales ou statistiques, en font état. A l'aide de ces documents,

---

pour les gens situés à l'opposé. D'où l'expression synthétique à laquelle recourt l'auteur pour l'ethnie considérée, de « LoDagaba ». La situation se complique du reste en ceci que le classement en « Lo » et en « Dagaa » change avec la position de celui qui parle. Mais on aurait grand mal à trouver d'autres critères de délimitation que cette façon subjective de se situer dans l'espace vis-à-vis d'autres groupes : patri- et matri-clans lodagaba débordent en particulier, très largement, les frontières de l'ethnie, étendant les liens de parenté à toute une série de groupes adjacents.

1. Au sens où l'entend l'anthropologue Cl. Lévi-Strauss, définissant toute société comme « faite d'individus et de groupes qui communiquent entre eux ». La communication, selon cet auteur, a lieu sur trois plans simultanés : transmission des femmes, des biens et services, des messages. Des règles spécifiques de chaque société régissent les divers types de communication. Elles définissent un triple système — de parenté, linguistique, économique — auquel sont applicables des « conceptions dérivées de la théorie des communications ». Aux frontières d'une société, « la communication ne cesse pas », mais s'affaiblit et se déforme. D'où la notion de « seuils, masqués par un affaiblissement de la communication, et où, sans disparaître, celle-ci passe par un niveau minimum ». (Lévi-Strauss, 1958.)

la ventilation des chiffres par ethnies n'offre jamais de difficultés bien sérieuses. Une fois les villages localisés sur la carte, il est tout aussi facile, à l'aide des « monographies » administratives, de tracer les limites entre les groupes. Commodité supplémentaire, les petits échelons de la carte administrative, correspondant aux chefferies locales, procèdent en bien des cas directement du compartimentage ethnique. Et de toute façon, les carences de la documentation officielle sont loin d'être irrémédiables : l'enquête dans les postes administratifs nous a toujours permis de combler les lacunes. Tout ceci vaut pour le présent. Mais le passé n'est pas moins important, à notre point de vue : le facteur chronologique compte énormément dans la formation des densités, et il est capital de pouvoir suivre, sur une période de temps aussi longue que possible, les phénomènes qui interviennent dans leur genèse. Or, dès que l'on remonte au-delà de la période contemporaine, les noms d'ethnies, recueillis avec soin par les explorateurs, voyageurs et premiers administrateurs, constituent les seuls repères utilisables pour les comparaisons, les seuls témoignages d'une continuité.

Ces considérations justifient le large usage qui sera fait, dans les chapitres régionaux, des distinctions ethniques. On ne doit y voir aucune nostalgie du passé africain, aucune révérence au « traditionnel », rien qu'une procédure imposée par des nécessités pratiques. Il ne s'ensuit pas que l'approche ethnique soit dénuée d'inconvénients. Les noms déjà sont une source de confusion. Il faut du temps pour arriver à se reconnaître dans le maquis des termes onomastiques : populations distinctes mais homonymes[1] ; vocables différents appliqués au même groupe par les gens qui en font partie et par leurs voisins[2], variantes phonétiques ou orthographiques d'une même appellation[3] ; noms d'un ensemble ethnique et des fractions dont il se compose[4] ; noms corrects et noms estropiés par une erreur de transcription, ou déformés par l'usage européen, avec cette circonstance aggravante qu'à l'exemple de ce qui s'est passé en France avec la carte d'État-Major la dénomination abusive finit par s'imposer même à ceux qu'elle concerne[5].

Plus grave apparaît l'incertitude qui pèse sur le fait ethnique en lui-même. D'un groupe à l'autre, les phénomènes de continuité culturelle et de communication qui sont à la base changent

---

1. Les Balali des environs de Brazzaville n'ont rien de commun avec les Balali de la région de Pangala-Mouyondzi, qui sont des Batéké installés sur les rives de la rivière Lali.

2. L'exemple classique est celui des Fang, désignés par les tribus de la côte sous le nom de « Mpañwe » (dont les Européens ont fait : Pahouins). De même, le nom d' « Osyeba » ou « Ossyeba », qui revient si souvent dans les anciens écrits relatifs au Moyen-Ogooué, désigne la fraction fang des Makei. Il signifierait, selon Avelot, « fils du fleuve », et « ce sobriquet leur aurait été appliqué ironiquement par leurs voisins se moquant d'hommes qui ne connaissaient pas l'emploi des pirogues... ». (Avelot, 1905, p. 381-382.) Sur la Sangha, « Ima serait le nom que se donnent à eux-mêmes les riverains... entre 2° et 2°25 Nord. Leurs voisins les appellent Bomassa ». (Bruel, 1910.) L'exemple des Mbochi montrera que ce n'est pas toujours le nom en service dans l'ethnie elle-même qui s'est imposé dans l'usage actuel. Notons pour finir le cas des négrilles. Les noms de « Babinga », « Babi », et leurs variantes, dont on se sert partout au Congo pour les désigner, appartiennent au vocabulaire bantou. Les termes authentiquement pygméens — akoa, batwa, etc., signifiant « hommes » — émergent rarement dans les textes.

3. Les unes portent sur le radical, les autres sur le préfixe bantou de classe. A quelques exceptions près (Séki, Sékhiani ; Makei, Makina), les premières ne modifient pas la structure des mots. Tantôt deux orthographes différentes sont utilisées pour rendre le même son (Chaké, Shaké ; Bakouélé, Bakwélé ; Gallois, Galoa), tantôt un phonème sans équivalent exact en français est transcrit au moyen d'approximations qui l'encadrent (Mbéti, Mbété ; Mbété, Mbédé, Mbéré ; Kota, Kuta ; Balombo, Baloumbou ; Okandé, Okandai ; Batsangui, Batchangui ; Bandjabi, Bandzabi ; Bacouni, Bacougni ; Bavouandji, Bawandji). Quant au préfixe, les hésitations portent sur les points suivants : choix du singulier ou du pluriel (Okota, Bakota) ; rangement dans une classe nominale ou dans une autre (Bandassa, Mindassa) ; adoption du pluriel en A ou en Ba (Akélé, Bakélé) ce dernier utilisé souvent de façon abusive. Aujourd'hui encore, en dehors des ethnologues de profession, chacun transcrit à sa guise. L's est souvent ajouté au pluriel. même quand il fait double emploi avec le préfixe. Les uns conservent, les autres suppriment ce dernier, pour ne garder que le radical. La plupart des textes, enfin, restent fidèles à l'ancienne habitude consistant à faire suivre d'une apostrophe les initiales M et N suivies d'une consonne (qui sont des préfixes, invariables ou à la forme plurielle).

4. Le problème se pose à propos des groupes importants, divisés en sous-ethnies. Ces dernières figurent dans les ouvrages et documents tantôt sous leur appellation particulière, tantôt sous le nom générique qu'elles partagent avec les autres fractions. Ainsi des Batéké, qui ne sont pas toujours reconnaissables, en l'absence d'une sérieuse information préalable, sous des désignations telles que « Djikini », « Atégué » ou « Bafoumou ».

5. Les exemples ne manquent pas. Au Congo, les Asi (ou Ashi) Kouya sont devenus les Koukouya ou Bakoukouya. De la même façon, dans la R.C.A., les Ngbandi de la rive droite de l'Oubangui auraient été rebaptisés « Yacoma », à la suite d'une méprise originelle. (Clément, 1957, p. 7.) Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de reconstituer la genèse de ces appellations suspectes. A preuve, précisément, le cas des Yacoma, et l'interprétation différente donnée ailleurs de ce mot : « le Yakoma est le dialecte oriental du Ngbandi, tel qu'il est parlé à Yakoma... » (Van Bulck, 1948).

de nature, et par suite de portée pour les explications géographiques. Telle donnée, significative du point de vue de la densité de population, tantôt entrera dans une combinaison spécifique, en contribuant à la définir, tantôt, dépourvue de valeur discriminante, chevauchera capricieusement les frontières entre les groupes. En raisonnant par l'intermédiaire des ethnies, chacune considérée comme un tout, on risque donc d'éliminer sans le vouloir certains facteurs, de laisser échapper une charnière intéressante, là où elle ne coïncide pas avec le découpage de référence. Sur un tout autre plan, l'ethnie offre l'inconvénient, comme cadre d'investigation, que communication sociale et transmission génétique sont indissolublement liées en elle. Il est extrêmement difficile de dissocier à son niveau, sans entrer dans le détail des faits, ce qui relève de l'organisation sociale ou de la diffusion culturelle, et ce qui tient à une filiation plus ou moins commune.

Sans les dénominations ethniques, l'histoire du peuplement, en dehors de ses derniers épisodes, demeurerait hors d'atteinte, faute de pouvoir isoler et suivre les groupes humains, dans leurs déplacements migratoires et leurs vicissitudes démographiques. Aux variations que l'on constate dans la nature et l'intensité de leur « réponse » aux incitations de l'économie moderne, il ne serait pas question de rechercher, dans un passé plus ou moins éloigné, les antécédents qui sont le point de départ des attitudes et des orientations actuelles ; on n'aurait aucun moyen de découvrir l'origine des conditionnements collectifs qui constamment interfèrent avec les relations entre densité de population et développement économique. Mais il faut reconnaître que cette qualité si précieuse de durée et d'identité à soi-même à travers le temps n'est que partiellement le fait des groupes ethniques. Des cas patents peuvent être relevés de groupes apparus ou disparus depuis la colonisation. La plupart se réduisent, il est vrai, à un changement de dénomination. Nous verrons comment les Apfourou des marais congolais sont devenus les Likouba, et de quelle manière subite les Babouendé, signalés par tous les voyageurs jusqu'à la fin du XIX^e siècle aux confins de la vallée du Niari et du plateau des Cataractes, ont cessé d'être connus sous ce nom. Beaucoup plus fréquents et gênants se révèlent les changements d'assiette qui, indépendamment du jeu démographique, ont modifié les effectifs, l'aire géographique et le contenu humain de bien des ethnies. Le tableau et la carte ethnique ont été continuellement remaniés par des effets d'absorption, d'empiétement, de micro-acculturation au bénéfice des uns et aux dépens des autres. Entre des unités de dimension, puissance, prestige ou dynamisme inégaux, l'équilibre n'a cessé de se déplacer[1]. Les confrontations, insidieuses ou brutales, dues aux migrations, y ont été jadis pour beaucoup. Mais le figement du peuplement, au contact d'une administration coloniale, par nature hostile à la mobilité des hommes, n'a pas mis fin à cette fluidité du départage ethnique. Grignotages et débordements ont continué. Les prestiges de l'évolution ou du leadership politique ont relayé, au bénéfice de certains groupes, ceux de la force : nous en verrons un exemple frappant avec les Balali de Brazzaville. A l'intérieur des petites unités administratives, districts et plus encore cantons ou terres, les rencontres, les intérêts communs, la subordination de certains villages à des chefs pris dans une ethnie différente, toutes ces circonstances ont facilité l'assimilation des minorités. S'il reste possible d'admettre, à quelques réserves et exceptions près, la persistance de ce que d'aucuns ont appelé la « personnalité ethnique » des groupes, il serait extrêmement dangereux de se livrer, dans ce cadre, à des comparaisons d'effectifs dans le temps, même limités à la période que couvrent les dénombrements modernes.

S'il convient donc de manipuler avec précaution les vraies ethnies, que dire des fausses, créées de toutes pièces par le colonisateur, à partir d'une confusion, ou sur de simples apparences ! A l'est du fleuve Congo, le vocable « Bayanzi » semble avoir été abusivement étendu à certaines populations riveraines du fleuve, qui n'avaient fait que s'incorporer localement des éléments bayanzi. Sur la rive d'en face, la même erreur, en faveur du groupe conquérant, fait appeler « Boubangui » des gens qui n'en sont pas. Avec les « Sangha-Sangha », dont beaucoup de documents font état, il ne s'agit plus simplement d'une dénomination ethnique prise dans une acception trop

1. « Si l'on s'en tenait à des notations objectives », remarque à ce sujet P. Mercier, « on passerait souvent insensiblement, par degrés, d'un groupe ethnique à un autre. La frontière dont se réclament l'un et l'autre est donc posée en quelque sorte arbitrairement, et elle peut être déplacée sans que des changements sociaux, culturels ou linguistiques en soient la cause ». (Mercier, 1961, p. 66.)

large. Voici ce qui se serait passé : « Les premiers explorateurs qui remontèrent la rivière Kali, affluent du Congo, guidés par des indigènes de Bonga, adoptèrent les noms donnés par ces derniers à la rivière et aux riverains : ' Sangha ' et ' Sangha-Sanghas '. En langue Boumoali, Sangha veut dire ' île ' et ' Sangha-Sanghas ' pourrait se traduire par ' habitants des îles ', car, ainsi que l'expliquent les vieillards, les indigènes se réfugiaient fréquemment sur les îlots pour échapper aux poursuites des tribus de l'intérieur »[1]. Il s'agit en réalité d'une série de populations, dont les unes (Boumoalis, M'Bokoués, Linos, Pomos, Bokouélés) ont effectivement « des mœurs et un langage à peu près semblables », tandis que les autres (Bomassas, Goundi, Pandis, Kakas) « ont des coutumes différentes ». Dans la même catégorie de pseudo-ethnies, signalons encore le groupe Bondjo du Moyen-Oubangui, dont il sera question, à propos du Stanley Pool. « Le Gmbwagâ, le Gbanziri et le Mõnjõmbo sont », nous dit-on, « trois dialectes d'une même langue, parlés sur le fleuve Oubangui, affluent du Congo. Les indigènes qui parlent le Gmbwagâ et le Mõnjõmbo sont vulgairement appelés Bondjos. Ce nom leur est très probablement venu du mot bunju (bonjo) qui dans leur langue veut dire blanc »[2]. La scène est facile à imaginer : l'Européen de passage qui dit bonjour, les gens qui lui répondent en déformant le mot, il n'en faut pas plus, à la longue, pour créer l'illusion[3]. Comme la remarque en a été faite à propos des Nzakara du haut Oubangui, aucune des diverses tribus rangées sous le vocable intempestif ne l'emploie pour se désigner elle-même : « sauf dans leurs relations avec les Européens qui, par facilité ou ignorance de son incongruité, persistent à le leur donner et se satisfont de les entendre se l'appliquer devant eux »[4]. Mais les groupes ainsi dénommés peuvent-ils échapper indéfiniment à la contagion du langage ? Dans les conditions d'extrême fluidité qui caractérisent en Afrique centrale les catégories ethniques, la répétition d'un terme ne suffit-elle pas, à la longue, à rendre solidaires les hommes qui sont l'objet de la désignation ? Ne facilite-t-elle pas, à tout le moins, une prise de conscience collective préparée de plus ou moins longue date par le rapprochement géographique ? Rien n'interdit de penser, au demeurant, que dans le processus de formation traditionnel des ethnies le nom, sa diffusion et les réactions soulevées au passage, aient pu jouer un rôle capital, et non pas celui qu'on lui attribue implicitement, d'un simple signe consacrant un état de fait.

---

1. Loyre, 1909.
2. Calloc'h, 1911.
3. Il faudrait évoquer encore le cas des Bangala, nom par lequel sont désignés couramment « une grande partie des gens d'eau », peuplant les rives du Congo et son arrière-pays marécageux en amont du confluent de l'Oubangui. Là encore il s'agirait « d'une erreur commise par les premiers Blancs » (Stanley, qui les a tous précédés, ne mentionne en effet pas cette dénomination), car aucun groupe ne s'appelle ainsi. Pas davantage le Lingala, censé être la langue des Bangala, ne s'identifie à une « langue indigène vernaculaire ». (Burssens, 1958, p. 37.)
4. Clément, 1957, p. 6.

C. — L'ethnie, principe d'articulation de l'espace[1]

Malgré ces flottements dans la démarcation des groupes, l'ethnie est irremplaçable comme palier intermédiaire, dans la démarche qui s'attache à déterminer et peser les contrôles humains, dont dépendent en partie la densité et, en connexion étroite avec cette dernière, la part prise par les habitants des diverses régions au développement économique de leur pays. Peut-on aller plus loin, et se servir des critères ethniques pour découper l'espace en unités cohérentes, de caractère géographique, dans le cadre desquelles seraient examinées en détail les relations conjointes société-densité et densité-activités modernes ? Tout le problème des correspondances entre la région et l'ethnie se trouve ainsi posé. Dans le cas particulier de l'Afrique centrale, et pour les fins pratiques d'une recherche bien délimitée, l'assimilation est-elle, au moins jusqu'à un certain point, admissible? Trois conditions doivent être réunies pour cela.

La première, et la plus nécessaire, est qu'à chacun des groupes corresponde un espace nettement circonscrit. C'est bien ce que l'on constate, en gros. La plupart des peuples sont établis en contiguïté territoriale, avec tout au plus, comme pour les Fang sur l'Ogooué ou les Batéké à la périphérie de leur aire, une frange d'interdispersion plus ou moins large. Il y a, certes, des exceptions assez notables. On ne trouve pas, comme dans les savanes soudaniennes d'Afrique occidentale, des groupes à caractère de castes professionnelles plus ou moins spécialisées, et comme tels disséminés à travers un large domaine. Mais certaines populations, dont le genre de vie accorde à la chasse une place particulière, étaient douées autrefois d'une grande mobilité, qui a favorisé leur dispersion. Ce n'est pas le cas seulement des négrilles, les seuls vrais chasseurs du Gabon et du Congo, mais aussi des Akélé, que l'on trouve éparpillés par petits paquets de villages, dans une aire immense[2]. Sans doute aussi, à un moindre degré, celui des Bakota, répandus eux aussi sur un vaste territoire[3]. Dans l'ensemble, ethnies et densités ont en commun un facteur d'agrégation dans l'espace, et cette circonstance est indiscutablement de nature à faciliter les rapprochements. Les quelques cas où se découvre un mélange inextricable de populations — vers Sibiti-Komono, au nord de la vallée du Niari ; autour de Divénié, dans la portion limitrophe du Gabon ; aux environs de Lambaréné et dans la région deltaïque de l'Ogooué — prêtent au fond à la même constatation. Dans la mesure où ces secteurs forment des îlots bien dessinés, il devient possible de fonder la délimitation géographique sur l'entremêlement même des ethnies, considéré en soi comme un fait significatif.

Mais il ne suffit pas de pouvoir découper l'espace sur une base ethnique. Il faut encore que les aires obtenues aient une dimension qui soit à l'échelle des recherches régionales. C'est ici que les choses se gâtent. Une extrême disparité affecte en effet les effectifs des groupes aussi bien que les

---

1. Pour la localisation des ethnies, on se reportera à notre carte des migrations (chap. x), ainsi qu'aux diverses cartes établies par M. Soret (voir bibliographie).

2. Cf. Avelot, 1905 : « Nous voyons aujourd'hui les Ba-kalai, Ba-ngoué, Ba-ngomo, dispersés par petits paquets sur une immense étendue de terrain, du Gabon à la Sangha, de l'Ovenga à la Passa » (p. 375). Délaissant l'agriculture « pour vivre à peu près exclusivement de chasse », ce « sont, et de beaucoup, les plus nomades de tous les indigènes du Congo français » (p. 378).

3. Andersson, 1953, p. 73.

étendues occupées. Nous avons entre les mains un document, soigneusement collationné, qui fait le décompte de « de la population du Gabon par races et par district », en 1948[1]. Ce tableau dénombre environ soixante-dix groupes autochtones, sans compter les immigrés des territoires voisins. Compte tenu des cas de double emploi, et après élimination des étiquettes fantaisistes, il en reste un peu moins de soixante. Sur un total de plus de 410 000 habitants, les Fang à eux seuls s'inscrivent pour près de 124 000. A l'autre bout du pays, les Bandjabi et les Bapounou du sud sont encore crédités, respectivement, de 48 500 et 25 000 personnes. Ces chiffres rassurent : ils sont à l'échelle des analyses géographiques. Mais sept autres groupes seulement figurent avec plus de 10 000 représentants (Bakota, Batéké, Bayaka de la Ngounyé, Eschira, Massango, Mitsogho, Obamba). Et que dire des 279 Okandé, des 216 Adjoumba et des 75 Enenga ! La disproportion est moins accusée au Congo, mais elle demeure considérable, entre des ethnies telles que les Balali, les Bassoundi, les Batéké et les Mbochi, fortes chacune de plusieurs dizaines de milliers de membres, et les groupuscules étiolés de la moyenne Sangha par exemple, dont les effectifs s'abaissent aux environs, voire en dessous de 1 000.

De toute évidence, l'analyse des relations entre populations et faits géographiques serait simplifiée si l'on parvenait à élaguer ces tableaux trop fournis, en opérant un certain nombre de regroupements. L'opération est tentante. Elle n'offre pas grande difficulté pour quelques ensembles cohérents, mis en place à une époque relativement récente : les diverses fractions fang, les ethnies constitutrices du groupement kongo (au sens de Balandier), à un moindre degré les populations échelonnées de part et d'autre de la Likouala-Mossaka ont et se reconnaissent une parenté évidente. Des liens presque aussi nets, notamment sur le plan linguistique, aident à caractériser une famille « fiotte », réunissant autour du noyau kongo un ensemble de peuples, que leurs traditions ou affinités rattachent à la rive gauche du Congo inférieur, et plus précisément pour une partie d'entre eux à l'ancienne organisation du royaume de Kongo. Au Gabon s'individualise un complexe côtier, dit « myéné », où les Mpongwé de l'Estuaire prennent place aux côtés des Oroungou des bouches de l'Ogooué, des Nkomi du Fernan-Vas, des Adjoumba du lac Azingo, des Galoa et des Enenga de Lambaréné ; ces « six branches de la race mpongwe » parlent « des dialectes qui diffèrent très peu entre eux »[2]. Débordant légèrement du Congo sur le Gabon, les Batéké forment un peuple composite, au sein duquel plusieurs groupes ont une existence assez autonome pour faire eux-mêmes figure d'ethnies.

L'unité de tous ces ensembles peut être contestée. Ils soudent incomplètement des constituants aux origines disparates ; ou bien sont battus en brèche par un processus interne de différenciation. Même relative ou transitoire, leur cohérence actuelle, et le fait qu'elle soit ressentie, doivent malgré tout les faire prendre en considération. Mais un problème de délimitation se pose en bien des cas. Devant une frange où se dégradent les caractères qui font l'unité des groupements, tandis qu'apparaissent progressivement des traits discordants, comment faire pour tracer une ligne de démarcation ? C'est ce qui arrive, par exemple, à la périphérie septentrionale du complexe téké, où l'on se trouve en face de groupes-tampons, aux traits mixtes ou intermédiaires, du genre des Mbéti, des Banga Ngoulou et des Moyes. La solide masse fiotte, sur son versant nord-ouest, n'est pas plus commode à borner. Des groupes entiers, tels que les Bapounou, Baloumbou et Bapouissi, peut-être aussi les Babembé, sont en balance. Balandier et Pauvert, qui ont étudié les Bapounou d'un point de vue sociologique, estiment que « l'apparentement est à faire avec les diverses ethnies constituant le groupe Fiotte qui couvre le Bas-Congo »[3]. Plus récemment, ses enquêtes sur place ont mené le Gouverneur Deschamps à la même conclusion : ils sont « venus du Sud (tous d'accord) », en suivant « les savanes de la Ngounié ». Après quoi ils « s'étendirent dans la région montagneuse et boisée de l'Ouest (Mayombe des Bapounou) et dans la partie nord de la savane de Tchibanga »[4]. Poutrin[5]

1. Tableau (manuscrit) établi par l'embryon de Service Statistique qui fonctionnait à cette époque à Brazzaville, dans les bureaux du Gouvernement Général de l'A.E.F.

2. Haug, 1903. Au sujet des Myéné, on se reportera à la mise au point de A. Hauser, 1954.

3. Balandier et Pauvert, 1952, p. 39.

4. Deschamps, 1962, p. 25-26. Même son de cloche dans Andersson (1953, p. 19) : « Outre le fait souligné par K. Laman ainsi que par les indigènes que les Punu sont les enfants de Ngunu et, par conséquent, en dernier lieu, constituent une ramification des Kongo, leur langue présente des ressemblances frappantes avec celle des Kongo... »

5. Poutrin, 1930.

et Bruel[1], en revanche, avaient rattaché les Bapounou à un complexe centre-gabonais plus ou moins autochtone. Cette position a été reprise, depuis, par Soret, qui les rapproche comme Bruel des Eschira[2]. Quant au groupe côtier centré sur les Mpongwé, que désigne le radical « Myéné »[3], l'unanimité est loin d'être faite sur la frange d'apparentements qui le prolongent du côté de l'intérieur ; ce sont les Okandé du Moyen-Ogooué qui paraissent s'en rapprocher le plus[4]. Les Fang seuls forment une masse parfaitement circonscrite[5].

Géographiquement, les vraies difficultés se localisent dans un certain nombre de régions intermédiaires, véritables aires de confusion ethnique. Le bas Ogooué n'y figure pas : les groupes les plus divers ont beau se côtoyer, leur venue en contact est si récente que les contrastes demeurent parfaitement nets. Il s'agit essentiellement d'un vaste domaine qui prend en écharpe le Gabon et le Congo, du bassin supérieur de la Ngounyé au moyen Oubangui. Sur le haut Ogooué, en particulier, la situation est inextricable, avec une variété de groupuscules plus ou moins enchevêtrés, dont il est pratiquement impossible de déterminer à quel point ils se rapprochent ou s'opposent. Les auteurs de classifications s'en sont donné à cœur joie, sans parvenir à clarifier cette bouteille à l'encre[6]. Leurs tentatives sont dans un désaccord évident. En voici du reste quelques exemples. Et, pour commencer, celui des Bayaka installés sur le plateau boisé des environs de Sibiti, au nord de la vallée du Niari. Dans le tableau de Poutrin, ils figurent parmi les Fiottes. A la suite de Bruel, Soret les range au contraire parmi les Batéké. Pour Le Boulbin, enfin, il s'agissait, aux côtés des Kotas, des Tékés et des M'Bochis, d'un groupe de premier ordre, auquel il rattachait une série d'autres ethnies : Bakounis, Bapounous, Babouissis[7]. En fait, les Bayaka semblent avoir une origine parfaitement autonome : comme le remarquait déjà Poutrin[8], il est probable qu'ils descendent des fameux Jaga, Aiaccka ou Bayaka, dont les textes relatifs à l'ancien royaume de Kongo font abondamment mention[9]. Mais la question se complique car

---

1. Bruel, 1935.
2. Soret, 1956.
3. « Myéné » signifie « je dis que », expression par laquelle il est d'usage, dans la langue commune à ces populations, de commencer à parler. (A. Walker, 1931.)
4. Aux divers dialectes se rattachant au parler des Mpongwé, « il faut adjoindre », selon l'abbé Walker, « les idiomes apindji, ishogo, simba et okandé, assez ressemblants ». (A. Walker, 1931.)
5. Du côté de leur front de migration, tourné vers la côte et l'Ogooué ; latéralement, la situation est déjà moins nette, dans les bassins de l'Ivindo et de la Ngoko ; elle devient carrément confuse sur les arrières de la progression, où l'on passe par degrés insensibles des Fang aux Boulou et aux Camerounais du centre.
6. Ces classifications sont nombreuses, et s'inspirent souvent les unes des autres. Les synthèses les plus récentes sont celles de Soret (Cartes ethniques, 1955, et *Notice*, 1956) et du linguiste Van Bulck (1948), dont l'ouvrage déborde les limites de l'ex-Congo belge pour prendre en considération les peuples et langues du sud de l'ancienne A.E.F. La précédente mise en ordre remonte à Georges Bruel (1935, p. 291-309, et « carte ethnographique » h. t.). Les travaux de Poutrin, auparavant, semblent avoir eu un retentissement considérable : son « mémoire anthropologique, ethnographique, linguistique » préparé dans le cadre de la Mission Cottes (1911), et son « esquisse ethnologique » de l'enquête coloniale (1930). Mais les bases premières ont souvent été établies par Avelot, en particulier dans ses *Recherches sur l'histoire des migrations...* (1905), mais aussi dans les travaux restés apparemment inédits dont tant Bruel (1935, p. 272-273) que Poutrin (1930) font explicitement état. Une note de ce dernier précise en effet : « Le capitaine Avelot a bien voulu me communiquer le résultat de ses recherches qui se trouvent résumé *(sic)* ici ». Mentionnons enfin, échelonnés sur une longue période de temps, les articles fort utiles consacrés par l'abbé Walker aux tribus (1924) et aux idiomes (1931, 1955) du Gabon. D'autres publications sont de pures compilations, ou n'ont qu'une portée géographique plus restreinte. Parmi les dernières, on retiendra plus particulièrement les travaux linguistiques de Mgr Adam sur les Batéké et apparentés (1951, 1954), et le tableau dressé jadis par un ingénieur agricole, Y. Le Boulbin, qui, à défaut de science ethnologique, avait du moins le mérite de connaître parfaitement les populations de la région particulièrement complexe à cet égard qui va de la haute Louessé au bassin de l'Alima (1909). Signalons aussi le classement proposé par le missionnaire protestant Haug, pour démêler la confusion des ethnies dans le secteur du bas Ogooué (1903). Dans un tout autre ordre d'idées, on trouvera dans les numéros 129 (mars 1959) et 131 (mai 1959) de l'ancien *Bull. mens. de Stat. de l'A.E.F.*, deux tableaux ventilant le premier la population du Congo, le second celle du Gabon, selon les grands ensembles ethniques définis par M. Soret.
7. Les Loumbous (ou Balombo), les N'Tsanguis (ou Batsanguis) et les Aouendjis (ou Mitoumbas) sont donnés en outre comme intermédiaires entre les Yakas et, respectivement, les Vili, Tékés et N'Zabis. (Le Boulbin, 1909.)
8. Dans une allusion aux Jaga ou Zinga « poussant leurs incursions jusqu'au nord du royaume d'A-Nzika, où, au XVIIe siècle et actuellement encore, on les retouve sous le nom de Ba-Yaka, mélangés aux tribus Ba-Téké ». (Poutrin, 1930.)
9. Après leur défaite et leur expulsion du Kongo par une troupe portugaise, vers 1570, « des Bayaka... franchirent au nord de San Salvador le fleuve Kongo et s'établirent en plusieurs groupes distincts dans la vallée

il existe encore une autre population du même nom : celle qui a valu au prolongement gabonais du Mayombe d'être appelé « Mayombe des Bayaka ». Quels sont les rapports de ces gens avec leurs homonymes de Sibiti ? Le Gouverneur Deschamps les considère comme des Bapounou[1], alors que, nous venons de le voir, Le Boulbin faisait au contraire de ces derniers une subdivision des « Yakas »[2]. Même incertitude au sujet des Eschira. Van Bulck les classe dans le sous-groupe des « Vieux Bantous du Nord-Ouest », aux côtés des Okandé et des Myéné. Il ne fait en cela que suivre Poutrin qui, d'autre part, opposait les mêmes Eschira aux Adouma-Awandji du Haut-Ogooué, en rapprochant ces derniers à la fois des riverains du Congo (ses fameux « Ambou », où il fait figurer notamment « Bo-Bangui » et « Ba-Fourou »), et des Batéké. Partant de données linguistiques, l'abbé Walker sépare au contraire nettement les Eschira des Okandé et des Côtiers, pour les rattacher à son « Groupe Duma », avec toutefois une certaine autonomie. Bruel et Soret, enfin, en font l'élément représentatif d'un ensemble sud-gabonais, aussi distinct des ethnies du Haut-Ogooué que des Myéné, mais plus ou moins relié aux Okandé.

Il serait facile d'allonger la liste de ces désaccords, mais notre propos n'est pas là. C'est le principe même de tous les classements proposés qui nous paraît devoir être mis en cause. Il est patent, d'abord, qu'en l'état des connaissances sur les populations du Gabon et du Congo, ils sont en porte à faux par manque d'information. Peu d'ethnies, et pratiquement aucun des groupes mineurs, localisés dans les aires d'incertitude, ont fait l'objet de recherches poussées, de la part de véritables spécialistes. La situation est meilleure en ce qui concerne les langues, mais les délimitations des linguistes sont loin de s'accorder toujours, là où la confrontation est possible, avec les clivages reposant sur d'autres données. On a donc mis la charrue avant les bœufs, classé avant d'inventorier. Il est bien tard aujourd'hui pour y remédier[3]. Le pire est qu'en l'absence d'une solide documentation de base, les premières classifications, hâtivement élaborées, ont eu tendance à s'imposer. Repris de publication en publication, les choix plus ou moins judicieux des premiers auteurs ont fini par faire autorité. Par l'intermédiaire d'ouvrages tels que celui de Bruel, et des administrateurs qui les lisaient, on peut se demander si certaines de leurs vues n'ont pas déteint sur les Gabonais et les Congolais eux-mêmes.

Faisons abstraction cependant de ces remarques, et supposons le spécialiste en possession de toutes les données utiles, affranchi qui plus est de toute tendance scholastique à la répétition. Réussirait-il à hiérarchiser de façon cohérente et satisfaisante les cent et quelques groupes ethniques des deux pays ? Nous penchons vers la négative. Il nous semble qu'une tentative de cet ordre se heurte à la nature même des choses, à ce fait plus précisément que les différents traits utilisés comme critères ne varient pas en concordance[4]. De sorte que, pour les délimitations majeures entre groupes d'ethnies, des choix très divers, sinon n'importe quel choix, peuvent se justifier. Cette vérité est illustrée, de façon très révélatrice, dans les quelques pages où Andersson s'efforce de déterminer, parmi un certain nombre de groupes, lesquels méritent d'être considérés comme « tribus du rameau Kuta »[5]. Le cas est, il est vrai, particulièrement épineux, et compliqué encore par la révérence qu'accorde l'auteur aux écrits de ses prédécesseurs. Mais l'honnêteté de la discussion, qui ne cèle aucune pièce du dossier, la rend singulièrement instructive, et souligne le côté formel d'un effort pour établir des catégories là où il n'en existe guère, ou du moins pas sous la forme où elles sont ordinairement conçues.

Au fond, deux facteurs essentiellement déterminent la position des ethnies les unes par

---

du Kwilu Niari, en Afrique Équatoriale Française. On les y trouve encore aujourd'hui ». (PLANCQUAERT, 1932, p. 73-74.) L'origine première de l'ethnie se situe très loin vers le sud, du côté du Haut-Zambèze. Une fraction s'est fixée au passage sur le Kwango, au sujet de laquelle on trouvera des détails dans l'article de BAILLEUL (1959).

1. « Le mot de Bayaka, employé autrefois pour désigner les Pounou du Mayombe et de Divénié, est considéré par eux comme péjoratif ». (DESCHAMPS, 1962, p. 25.)

2. LE BOULBIN, 1909.

3. Mais non pas trop tard, si l'on en juge par l'extrême intérêt des traditions ethniques recueillies et mises en ordre par H. DESCHAMPS, au cours de son enquête récente au Gabon (1962).

4. La non-conformité des aires linguistiques, et de celles que l'on définit à partir d'autres critères culturels, ne représente à cet égard qu'un cas particulier.

5. ANDERSSON, 1953, p. 7 et suiv.

rapport aux autres. Un facteur historique en premier lieu, dans la mesure où les groupes issus d'une même souche gardent suffisamment de traits communs pour mériter qu'on les rapproche. Mais les ressemblances dont part l'ethnologue pour établir ses apparentements peuvent résulter de contacts tardifs, aussi bien que d'une commune origine. Là même où la parenté initiale est affirmée par les intéressés, objectivée sous forme de légendes, voire de généalogies, ce n'est souvent qu'une manière de rationaliser après coup les liens particuliers ou les affinités dont l'existence est perçue. A cet égard, les relations géographiques jouent un rôle déterminant. Autant que les lignes de filiation ethnique, elles méritent d'être prises en considération. Des groupes venus de loin, récemment mis en place, ont toute chance de trancher fortement sur le voisinage autochtone. Mais pour peu que la cohabitation dure, les processus de convergence, de diffusion, d'assimilation se mettent à l'œuvre, et une sorte de parenté acquise finit par lier les ethnies en présence. Comme le remarque le Gouverneur Deschamps, « les groupes appartenant à des langues différentes, mais vivant depuis longtemps ensemble dans le même milieu géographique, sont en fait beaucoup plus proches, du point de vue ethnologique, et même parfois des traditions historiques, qu'ils ne le sont de leurs parents linguistiques »[1]. Ressemblances au départ et ressemblances au terme de ce processus proposent à l'ethnologue des solutions contradictoires : à un certain niveau de la culture, on se trouve orienté dans une direction ; à un niveau plus profond, d'autres connexions se manifestent. Mais ce substratum à son tour risque de révéler sa dualité : de contenir, mêlées aux éléments qui sont l'héritage propre du groupe, les adjonctions d'une époque où celui-ci vivait dans un environnement différent. L'idée d'une souche première a-t-elle même un sens ? Chacune des composantes qui font l'individualité d'une ethnie n'est-elle pas pareillement frappée d'ambiguïté ? On conçoit alors les difficultés qui s'opposent à une classification cohérente, tous les choix à faire entre des solutions également défendables. Clarté et simplicité se paient, en cette matière, d'innombrables accommodements.

La plupart des tableaux publiés pour le Congo et le Gabon donnent la priorité à la parenté historique des groupes sur celle qui résulte de la cohabitation géographique. L'emploi répété de mots tels que « croisement » ou « métissage », à propos d'entités difficiles à classer, implique même jusqu'à un certain point la conception — directement contraire à celle que nous venons d'exposer — d'une pureté originelle des ethnies. Ou, si l'on préfère, d'une sorte de généalogie phylétique, projetée dans le présent sous la forme de groupements hiérarchisés, unités, familles (ou rameaux), larges ensembles : il aurait existé, à un moment donné, des groupes solidement constitués, aux limites nettes, dont il s'agirait simplement de retrouver la configuration à travers les avatars de la période récente. Il est tenu compte cependant en pratique, dans une certaine mesure, des contaminations par contiguïté géographique. En considération de leur caractère mixte ou intermédiaire, c'est avec réserves que telles ethnies marginales sont incorporées à l'un des ensembles en contact. Sur les cartes s'observe une tendance manifeste à arrondir les aires, à les doter d'un minimum de cohésion spatiale, en donnant la préférence, entre deux apparentements de valeur égale, au plus satisfaisant de ce point de vue. La classification « à base historico-géographique » adoptée par le Gouverneur Deschamps pour présenter le résultat de ses enquêtes orales au Gabon fait beaucoup plus délibérément sa part à l'inévitable compromis[2]. Mais l'implantation des ethnies sur le terrain est telle que ses « groupes historico-géographiques » n'ont pu être délimités qu'en faisant abstraction d'assez nombreuses enclaves. Cette solution pragmatique apparaît encore, à des fins didactiques, comme la moins mauvaise.

En dépit du savoir et de l'ingéniosité mis en œuvre, aucun système de classement ne pouvait en effet traduire de façon entièrement satisfaisante l'écheveau complexe des affinités inter-ethniques. S'il apparaît légitime de vouloir mettre un peu d'ordre dans la multitude et la confusion des individualités, notamment pour en permettre la cartographie[3], les regroupements préconisés devaient

1. Deschamps, 1962, p. 18.
2. *Ibid.*
3. Par le jeu des signes et des coloris, qu'il est possible de combiner de manière à faire ressortir, dans chaque cas, au moins deux apparentements distincts, la carte est bien mieux à même de restituer la complexité des choses que de simples tableaux rangeant les ethnies dans un certain ordre.

nécessairement avoir quelque chose d'artificiel. Il faut savoir reconnaître aussi la part de jeu intellectuel, un peu gratuit, que ce genre d'opérations comporte. Pour nos propres recherches, nous pourrons difficilement faire fond sur des assemblages d'ethnies, tous plus ou moins hétérogènes. A preuve, cette tentative d'un médecin qui, à la veille de la dernière guerre, s'était servi de la classification de Bruel comme base de récapitulation et de comparaison des données démographiques[1]. Les résultats sont peu convaincants. Le groupement fiotte mis à part, une grande hétérogénéité se manifeste dans les chiffres, entre les différentes fractions d'une même « race », et les moyennes obtenues n'ont finalement pas grande signification.

Les efforts répétés pour arriver à classer et regrouper les ethnies n'ont donc produit que des résultats passablement décevants, et nous venons de voir qu'il ne pouvait en être autrement. Qui plus est, dans la mesure où certains apparentements sont effectivement établis, ils nous éloignent plus qu'ils ne nous rapprochent de la dimension régionale. Ce sont les ethnies les plus importantes qu'il est possible de regrouper, celles qui déjà occupent un espace assez large pour offrir un champ d'études intéressant ; du coup, le cadre s'élargit dangereusement. En revanche, à quelques exceptions près, les innombrables groupuscules de la forêt sud-gabonaise ou nord-congolaise se montrent rebelles à tout amalgame, et l'on demeure très en deçà de l'échelle requise. Dans un cas, des entités sur lesquelles il eût été possible de faire fond se révèlent trop étroitement apparentées à d'autres pour qu'il soit possible de les en détacher sans arbitraire. Dans l'autre, il faut se résigner à n'avoir affaire qu'à des groupes atomisés. De toute façon, soit pour regrouper des unités trop minces, soit pour isoler un compartiment au sein d'une masse trop homogène et trop étalée, il faut faire appel à des données d'une tout autre nature. Tout au plus les divisions ethniques restent-elles utilisables à titre subsidiaire, ou en association avec les éléments fournis par le milieu ou par la carte administrative.

C'est ici qu'entre en jeu notre troisième condition. Dans la mesure, même restreinte, où les ethnies peuvent aider à définir des cadres régionaux, encore faut-il que ces cadres aient une signification pour nos recherches sur la densité. Observera-t-on donc des coïncidences significatives, des relations systématiques entre la carte ethnique et celle du peuplement, propres à faire penser à un contrôle des densités, à travers les ethnies, par les traits différentiels qui distinguent ces dernières ? Ces relations existent, mais elles sont un peu floues. Le fait le plus apparent, c'est que partout les noyaux de densité relativement élevée, à tout le moins les aires que nous avons qualifiées de majeures, correspondent à des ethnies numériquement importantes, groupées en aires compactes ou peu disloquées. C'est le cas à l'évidence pour le Congo méridional, domaine des Fiottes, à l'intérieur duquel l'ensemble Bacongo-Balali-Bassoundi, en y annexant les Bahangala de Mindouli, le groupe Babembé et le groupe Vili, tous dotés des caractères ci-dessus, s'inscrivent avec des valeurs particulièrement fortes. De même la boucle de l'Alima doit son peuplement consistant à deux ethnies surtout, Mbochi et Banga Ngoulou, particulièrement fournies et bien dessinées. Le Woleu-Ntem occidental, de son côté, prend place tout entier à l'intérieur de la vaste aire occupée par les Fang, et de même le plus clair des densités passables, atteintes au nord de l'Estuaire, doit être porté à leur crédit. Quant au noyau de peuplement du massif central gabonais, à son prolongement vers Tchibanga, et à son annexe de Divénié-Mossendjo, la situation ethnique y est un peu plus confuse. Mais quatre groupes cohérents y fournissent l'essentiel des effectifs humains : Bapounou, Massango, Bandjabi et Batsangui ; ces deux derniers, qui semblent assez étroitement apparentés, sont les seuls à s'entremêler autrement qu'à la frange de leurs aires. Dans l'ensemble, par contre, les régions de peuplement déficitaire[2], précédemment circonscrites, tantôt constituent des sortes de no man's land ethniques, en bordure de groupes solidement constitués, tantôt recouvrent une poussière de populations d'origines diverses. Le Gabon central et oriental, à cheval sur le moyen Ogooué, relève en partie de la première interprétation : une zone de vide isole du côté de l'est (Okano, rive

1. Médecin-Général Le Dentu, *Démographie de l'A.E.F.*, rapport dactylographié, 1938 (Archives du Service statistique, Brazzaville).

2. Les « noyaux de peuplement dilué », qui en sont le cœur, n'ont pas à être considérés ici : si le peu d'hommes peut s'expliquer par ce que sont ces hommes, il est difficile d'en dire autant de leur absence !

droite de l'Ivindo) et du sud le peuplement fang. Au sud de l'Ogooué toutefois, et sur la rive gauche de l'Ivindo, c'est la seconde situation qui se trouve réalisée ; il en va de même dans tout le Congo septentrional, notamment le pays particulièrement déshérité de l'entre Sangha et Oubangui, ainsi que dans une partie de l'arrière-côte gabonaise. Il semble donc bien exister une relation entre la taille et l'extension géographique des groupes ethniques d'une part, la densité de population de l'autre. Cependant les choses ne sont pas simples, et de notables exceptions méritent d'être relevées. Ainsi les Batéké de la région au nord de Brazzaville, qui sont nombreux dans un vaste territoire qu'ils occupent sans partage, s'y diluent à tel point que la densité, au centre de leur aire, est l'une des plus basses de tout l'ensemble Gabon-Congo. On pourrait en dire à peu près autant des Baloumbou qui, du Kouilou aux environs d'Omboué (au sud du delta de l'Ogooué), sont à peu près les seuls occupants d'une bonne partie du Mayombe gabonais et congolais. Inversement, sur le haut Ogooué et vers Zanaga, la dissémination de multiples ethnies n'empêche pas un relèvement sensible de la densité. Les résultats demeurent suffisamment positifs, dans l'ensemble, pour qu'il vaille la peine de mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une aptitude ou d'une inaptitude spécifique des groupes à occuper en force la portion d'espace qu'ils détiennent. Soit que le volume d'un groupe, et sa cohésion territoriale lui confèrent, au départ, un avantage décisif sur ce plan ; soit qu'il faille y voir, au contraire, le résultat d'une double expansion numérique et géographique, liée à la possession de certaines particularités, d'ordre culturel ou plus étroitement social, favorables à la progression des effectifs.

Ces considérations devront, à coup sûr, contribuer à orienter la sélection des échantillons régionaux, en vue d'une analyse détaillée des facteurs et des conséquences de la densité humaine. L'idéal serait d'englober dans la collection un exemple au moins de chacune des situations repérées : grande ethnie/forte densité ; mosaïque ethnique/faible densité ; et si possible aussi grande ethnie diluée sur une aire disproportionnée à ses effectifs (type Batéké). L'explication des densités spécifiques devra être recherchée dans trois voies différentes : 1° Vers les comportements particuliers aux différentes ethnies, et aux différents types d'ethnies, dans le domaine démographique et au regard des migrations. Si certains groupes sont en progression et d'autres en régression démographique, et que cette situation dure depuis longtemps, il est clair que le fait ne peut manquer de se répercuter sur la carte des densités. Le style migratoire adopté par les groupes en mouvement, dans la période qui a précédé la mise en place définitive, présente un égal intérêt. Une migration accomplie en ordre dispersé, par des éléments qui avancent rapidement, en contournant les obstacles et en s'écartant les uns des autres, ne saurait avoir les mêmes résultats, du point de vue de la densité, qu'une poussée lente et continue, du type frontal. 2° Vers les techniques de production, dans la mesure où celles-ci apparaîtront effectivement comme relevant de la sphère ethnique. Elles entrent en jeu de différentes façons : en relevant ou en abaissant le plafond de densité compatible avec l'exploitation d'un milieu bien défini ; mais aussi en mettant en valeur ou en effaçant suivant le cas certains aspects de l'insalubrité latente. 3° Vers l'échelle et la formule, propres à chaque groupe, du réseau de relations, d'ordre purement social ou matériel également, par lequel l'espace se trouve organisé et maîtrisé, à un degré très inégal suivant les cas. Dans cette perspective, il conviendra de porter une attention particulière aux points suivants : *a*) les inter-obligations, les institutions communes, les structures à caractère politique, susceptibles d'encadrer les unités résidentielles, en fonction de leur position dans l'espace. Quelle forme prennent ces liens ? Quelle est leur densité ? Sont-ils solides ou ténus ? Quelle latitude laissent-ils à la mobilité des cellules de base du peuplement ? *b*) la façon dont circulent les objets ou produits échangés. Y a-t-il des courants commerciaux réguliers ? Empruntent-ils des voies aménagées ? Se nouent-ils autour de marchés organisés en réseau ? Prennent-ils une forme institutionnelle ? *c*) enfin la mise en commun, par des groupements villageois distincts, des forces disponibles, en vue de tâches ou de travaux utiles à la production ou aux échanges, mais excédant les possibilités d'une communauté isolée.

D. — Ethnies et milieu naturel

Jusqu'à quel point les ethnies se localisent-elles en coïncidence avec les traits du milieu naturel, et plus précisément dans le cadre des entités régionales antérieurement définies ? Dans la mesure où la coïncidence s'observe, et renforce l'individualité de certaines de leurs aires, le milieu a-t-il contribué ou non à la différenciation des hommes ? Ces questions ne pourront être examinées à fond que pour les échantillons régionaux que nous aurons finalement retenus. Du moins pouvons-nous ici, pour éviter de grossières méprises sur la valeur même de l'échantillonnage, essayer de débrouiller le problème, en faisant ressortir quelques idées directrices.

A l'échelle de l'ensemble géographique formé par le Gabon et le Congo, le clivage le plus net s'institue entre les groupes de savane et les ethnies forestières. Particulièrement frappante, à cet égard, est la superposition, aux couloirs de savane qui s'insinuent en direction du Gabon le long de la côte, de la Nyanga et de l'Ogooué, de saillants formés par les groupes d'origine sud-congolaise. Au nord de la vallée du Niari, ce sont au contraire des éléments septentrionaux, entraînés par les Bakota et partiellement confondus avec eux, qui se sont avancés sous le couvert de la grande forêt presque jusqu'au quatrième parallèle Sud. Entre les Babembé de Mouyondzi, et le méli-mélo de groupes peuplant le district voisin de Sibiti, la lisière de la forêt fait nettement office de frontière ethnique. Il en va de même dans le nord-ouest de la Likouala-Mossaka. Plus encore, aux limites septentrionales de cette unité, quand on quitte les savanes du pays makoua pour les forêts de la Sangha, c'est un autre monde qui commence. L'extraordinaire confusion qui règne dans la région de Franceville, sur le haut Ogooué, a valeur de contre-épreuve : à l'entremêlement des gens de savane et de forêt répond un inextricable mélange des deux grandes formations végétales. Plus encore que l'affrontement individuel des ethnies, de part et d'autre de la coupure naturelle, ce qui frappe, en allant de la savane à la forêt, c'est la façon dont on passe d'ethnies cohérentes, apparentées par grands ensembles faciles à reconnaître (les méridionaux de la tradition de San Salvador, les Batéké, les Mbochi-Kouyou-Likouala), et disposées en continuité territoriale, à des groupes atomisés, déchiquetés, totalement imbriqués.

Ce n'est pas ici le lieu où discuter du pourquoi de ces contrastes, à la limite des deux grands domaines végétaux. Quelques indications suffiront. La forme de végétation peut être mise en cause comme milieu, imposant aux hommes sujétions et adaptations, et contribuant à différencier le genre de vie et l'organisation sociale de part et d'autre d'une coupure majeure. Aussi logiquement, c'est cette coupure elle-même, en tant que discontinuité dans le milieu physique, qui mérite d'être incriminée : la forêt pour les groupes originaires du sud et de l'est, la savane pour d'autres venus du nord, auraient fait office de butoir. La lisière des deux végétations ne serait pas responsable alors des contrastes ethniques (ou ne le serait qu'en partie), mais seulement de leur localisation sur une ligne déterminée. En fait, les deux interprétations ont des arguments à faire valoir, et contiennent chacune sans doute une part de vérité. L'exemple des Bapounou de la Ngounyé, qui défrichent la forêt à partir de leurs villages souvent établis dans la savane, est assez caractéristique

de cette répugnance des non-forestiers à pénétrer dans la sylve. Nous aurons l'occasion, en revanche, de montrer la réaction inverse des Bakota. Il reste que bien des groupes ont un habitat hybride : les Batéké eux-mêmes, gens de savane par excellence, comportent des fractions forestières, au nord de la vallée du Niari ; dans la sous-préfecture de Kellé (Likouala-Mossaka), l'administration distingue soigneusement les « Mbéti de la Savane » et les « Mbéti de la Forêt ». Cependant, là encore, il y a matière à discussion : ces groupes sont-ils indifférents à la nature physique de leur habitat ? Ou bien le nom n'est-il plus qu'une étiquette, recouvrant de profondes divergences ? Ou encore doit-on invoquer une migration d'un milieu vers l'autre, trop récente pour avoir produit de sensibles effets ?

Dans un certain nombre de cas, le clivage ethnique calqué sur la limite phytogéographique contribue à différencier des espaces régionaux. Le fait est particulièrement frappant à l'intérieur de la grande région naturelle que nous avons qualifiée de « complexe sud-occidental », avec son alternance de bandes boisées et de bandes de savane, superposée au dispositif structural et morphologique. Ainsi, la présence des Bayombé achève de fonder le Mayombe en tant que région distincte de la plaine côtière, peuplée de Loango, et des plaines du Niari, occupées par des Bakamba, Bacougni et Bassoundi. La région naturelle se confond ici avec l'aire ethnique, jusqu'au point du moins où, vers le nord, les Bayombé sont relayés par d'autres groupes.

Le relief et la nature du sol ont une moindre portée que les différences de végétation. Vis-à-vis des régions naturelles différenciées sur ces seules bases, les limites ethniques, même de caractère majeur, montrent souvent beaucoup d'indépendance. Il faut cependant introduire ici une distinction importante. Dans toute la partie du Gabon et du Congo couverte par la grande forêt, l'indifférence est véritablement totale. Tout se passe comme si, du point de vue des groupes humains, la forêt uniformisait parfaitement les conditions de vie. C'est vrai, du reste, objectivement : le sol, sous la sylve, est partout cultivable ; il faut des années de culture pour faire apparaître des différences intrinsèques de fertilité. De même les conditions particulières imposées à la circulation et à l'habitat humain ne varient pratiquement pas d'un bout à l'autre du domaine forestier. C'est partout le même isolement, la même obligation qui s'impose aux habitants de construire leurs villages dans des clairières artificielles, la même attirance pour les rivières navigables et pour les routes ouvrant une percée dans le mur végétal.

En savane, par contre, le sol et le relief, avec les régions naturelles qu'ils définissent, retrouvent certains droits. Les plateaux Batéké sont un magnifique exemple de superposition d'une ethnie à une grande région naturelle, et à l'intérieur de cet ensemble le petit plateau Koukouya reproduit le même dispositif. S'il est vrai qu'une partie des Batéké, ceux de l'Ouest, vivent en dehors même de la bordure sablonneuse des plateaux, la correspondance d'ensemble demeure, et les plateaux restent le domaine exclusif des fractions les mieux individualisées. A l'ouest et au nord du pays Batéké, les coïncidences ne s'observent plus qu'à l'échelle des petites unités régionales définies précédemment. A cheval sur la vallée du Niari, vers l'amont où la savane règne en maîtresse, la succession Badondo-Bakamba-Babembé, se superpose exactement à la coupe naturelle le long de laquelle se suivent le plateau des Cataractes au sud, la vallée au centre, et le plateau de Mouyondzi au nord. Nous observerons plus tard un semblable échelonnement, mais cette fois des parties basses vers les parties hautes du relief régional, dans les bassins de l'Alima et de la Likouala-Mossaka. Ainsi voyons-nous qu'il n'y a pas nécessairement contradiction, obligation de faire un choix, entre les deux premiers modèles possibles de l'échantillon régional dont nous cherchons à définir les normes. L'accord, dans quelques cas, est d'avance obtenu.

3

LA CARTE ADMINISTRATIVE : DÉCOUPAGE ARTIFICIEL OU RÉALITÉ GÉOGRAPHIQUE

Les points brièvement considérés en bas de la page 174 ressortissent tous à ce que P. Gourou qualifie d' « organisation de l'espace », et l'on sait quelle importance cet auteur attache à l' « aptitude » dont les groupes humains font montre en ce domaine. Les diverses puissances coloniales, à leur tour, n'ont pas manqué d'introduire en Afrique leurs propres techniques d'organisation de l'espace, notamment sous la forme d'un découpage systématique des territoires dévolus à leur influence. Partout, aux divers échelons de l'organigramme administratif, correspondent aujourd'hui des circonscriptions caractérisées par les traits suivants : elles sont d'un seul tenant, elles s'emboîtent les unes dans les autres, enfin toutes celles de même niveau ont une étendue comparable (compte tenu d'un certain « arbitrage » entre surface et population, qui tend à réduire la première quand la densité augmente).

A première vue, ces unités territoriales offrent un cadre d'une extrême commodité, pour y examiner les diverses formes et les degrés du peuplement, dans leurs relations complexes avec le milieu physique, économique, humain. Leur délimitation ne pose aucun problème : elle est inscrite dans les textes officiels, figurée sur les cartes. C'est en accord avec ces divisions administratives que sont réunis, présentés et éventuellement publiés nombre de renseignements statistiques. Les rapports périodiques des fonctionnaires placés à leur tête constituent, depuis les origines de la colonisation, une mine d'informations variées, spécialement utiles à qui, comme le géographe, se préoccupe de replacer les faits dans une perspective chronologique. Sur le terrain, le travail se trouve matériellement facilité dans un cadre où le champ de la recherche se confond avec le ressort administratif : du chef-lieu, toute l'étendue de la circonscription est aisément accessible ; les sources documentaires, et de multiples possibilités d'information orale, sont rassemblées au même point privilégié. Mais toutes ces commodités perdraient leur intérêt si les unités du découpage territorial se révélaient dépourvues d'un véritable contenu régional, arbitrairement taillées dans la réalité géographique.

Avec les ethnies, nous nous trouvions devant des entités chargées d'un potentiel indiscutable de différenciation de l'espace géographique ; mais nous avions du mal à leur trouver une implantation et des contours accordés à l'idée que l'on se fait d'une région. L'inverse se produit pour la carte administrative : les figures en sont nettes et satisfaisantes, mais avant de céder à leur attrait, il faut s'assurer qu'elles ne soient pas une pure fiction. Aussi bien s'agit-il de traits importés d'Europe, en même temps qu'une certaine conception de l'organisation territoriale, inséparable des formes modernes de l'État. Devenus indépendants, les pays africains en ont hérité ; s'ils ont apporté des retouches à la carte administrative, allant parfois jusqu'à une refonte plus ou moins complète, le principe même de division de l'espace n'a pas été remis en cause. C'est la colonisation

qui avait rompu avec l'état de choses antérieur : les aires les plus fortement contrôlées par les vieux royaumes africains n'ont rien connu d'aussi systématique que le maillage actuel, et ne constituaient de toute façon que des îles au sein d'immenses espaces dépourvus de structure territoriale. Il est donc légitime de se poser la question : un système élaboré en Europe, et plaqué à une époque récente sur la carte d'Afrique, a-t-il pu instaurer autre chose que des entités artificielles, des divisions spatiales privées de consistance géographique ? Le test, à cet égard, semble devoir résider dans les fluctuations ou dans la persistance de l'implantation et des tracés administratifs, au cours des dernières décennies écoulées.

A. — Les « constantes » de la carte administrative

Réintégrons à présent le cadre du Congo et du Gabon. Nous avons dit précédemment, à propos des chiffres de population, et des précautions à prendre quand on cherche à les comparer dans le temps, combien la carte administrative avait varié depuis les origines de la colonisation. Les *Journaux officiels* gardent la trace de plusieurs centaines d'arrêtés pris par les Gouverneurs et les Gouverneurs Généraux, pour modifier l'assiette des circonscriptions. La plupart ne concernent que des rajustements de détail, opérés au fil des années, sous la pression des circonstances locales. Mais, de loin en loin, on trouve la trace, soit d'une réorganisation générale pour toute l'étendue de l'une ou de l'autre des deux anciennes colonies, soit d'une remise en ordre, récapitulant et codifiant d'innombrables modifications partielles accumulées par le temps. Dans cette catégorie entre par exemple tel arrêté, pris en 1936, « portant définition des limites des subdivisions de chacun des départements de la région du Gabon »[1]. Dans l'imbroglio des limites, sans cesse modifiées, les autorités finissaient en effet par se perdre, et il est significatif de découvrir dans les archives de Brazzaville des textes, à l'usage interne de l'administration de l'époque, reprenant et classant chronologiquement, pour chacune des principales circonscriptions, toute la série des arrêtés échelonnés sur une longue période.

L'impression première, indiscutablement, n'est pas encourageante. Comment accorder, en effet, ces remaniements continuels, cette « valse » des limites administratives, à l'idée de permanence que sous-entend la conception même des régions géographiques ? Pourtant, un examen plus attentif de la carte administrative du sud de l'ancienne A.E.F. fait apparaître, en dépit des fluctuations signalées, un certain nombre de données plus stables.

On constate, premièrement, que la hiérarchie des unités territoriales est restée la même d'un bout à l'autre de la période coloniale, au moins de la période coloniale récente, postérieure à la création de l'A.E.F., en 1910. Une hiérarchie à trois échelons si l'on néglige les « commandements » purement « indigènes » de l'époque, c'est-à-dire les « cantons » et les « terres », dont il a été précédemment question. Au sommet, la « Colonie », devenue plus tard le « Territoire », partie constitutive de la fédération aéfienne. En dessous, des unités dont la dénomination a varié suivant les époques : « circonscriptions », « départements », et, pour finir, « régions » ; cette dernière désignation convient particulièrement si l'on se réfère à la taille des divisions en question : il y en avait, en 1959, dix-huit pour tout l'ensemble Gabon-Congo, couvrant une superficie d'environ 600 000 km², ce qui donne une surface moyenne de 30 à 35 000 km² par « région ». Nous sommes bien dans l'ordre de grandeur des entités que l'on désigne en France du même nom, qu'il s'agisse de nos régions traditionnelles ou des regroupements opérés à partir de la carte départementale pour les divers besoins de l'administration moderne (au sens le plus large). A priori donc, c'est au niveau de ces circonscriptions régionales qu'il conviendra de rechercher si elles enferment ou non un véritable contenu géographique, doué d'autonomie. En bas de l'échelle, les soixante « districts » de la période

1. Arrêté portant définition des limites des subdivisions de chacun des départements de la région du Gabon, daté du 5 novembre 1936.

terminale de la colonisation sont les héritiers des anciennes « subdivisions », connues sous ce nom jusqu'après la dernière guerre. A priori toujours, et sous réserve d'exceptions, la taille des districts, qui n'atteint pas le double de celle d'un département français, semble en faire des unités infra-régionales. Et plus encore, si l'on tient compte de l'assez grande monotonie du milieu physique et de la faible densité de population, qui ne laissent pas augurer une division de l'espace vraiment originale à ce niveau. Le système territorial a survécu, nous l'avons dit, à l'indépendance du Gabon et du Congo. Les désignations seules ont été changées, une fois de plus, et dans un sens qui renforce encore les correspondances avec l'échelle française : chefs de régions et chefs de districts sont devenus respectivement préfets et sous-préfets. Quant aux unités territoriales, elles se sont muées, dans la République du Congo, en « préfectures » et « sous-préfectures », tandis qu'au Gabon le terme « département » a fait, depuis peu, sa réapparition.

Un deuxième fait remarquable réside dans la fixation progressive et parfois précoce des « postes » administratifs, chefs-lieux des régions ou des districts, et résidence des diverses catégories de fonctionnaires européens, avant la récente « africanisation » des cadres. Les limites extérieures du Gabon, et plus encore du Moyen-Congo, ont passablement varié, ce qui n'est pas pour faciliter les comparaisons d'une date à l'autre. Sans même remonter à l'époque où toute la côte atlantique, jusqu'à la frontière du Cabinda, dépendait du Gabon[1], le bassin du haut Ogooué s'est trouvé longtemps en balance entre les deux pays ; ceux de la haute Sangha et de la Lobaye entre le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari[2]. Essayons tout de même de fixer les choses. Quarante-huit postes figurent sur une carte administrative, datée de septembre 1920, dans les limites actuelles du Congo[3]. Vingt-trois se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui[4]. Vingt autres ont disparu, l'unité qu'ils administraient ayant été supprimée, et son territoire rattaché à un poste voisin ou démantelé : Omoï, Pangala, N'Gabé, Diélé, Liranga, Soufflay en particulier, pour ne citer que les plus connus. Quant aux cinq derniers, ils ont changé de place et de nom : M'Vouti s'est substitué à Chimpeze (?) ; Kibangou à N'Tima ; Lékana à Djambani ; Abala à Ossélé ; Kellé à Abolo. La liste officielle, au 1er janvier 1928, ne comportait plus que vingt-huit postes, en retranchant ceux de la Haute-Sangha et du Haut-Ogooué, qui ont cessé d'appartenir au Congo. Vingt-quatre demeurent aujourd'hui en activité ; des quatre autres, deux (Odzala et Sembé) ont été rayés purement et simplement de la carte administrative, et les deux derniers transférés (N'Tima et Ossélé). Situation comparable à la fin de 1934 : vingt-neuf postes occupés, dont vingt-cinq conservent encore leur statut. Au moins en ce qui concerne l'implantation ponctuelle des autorités et des services, il y a donc plus d'un quart de siècle que la carte est pratiquement stabilisée. Encore faut-il faire la part, pour la période immédiatement antérieure, des mesures de concentration administrative, qui ont fait abandonner un assez grand nombre de points, mais au bénéfice de postes qui existaient déjà[5]. Il serait facile de retracer, pour le Gabon, une évolution parallèle.

---

1. Ce partage initial, qui privait le Congo de tout accès à la mer, avait été décidé, à l'encontre de Brazza, pour donner satisfaction à Ballay, pressenti en 1886 pour occuper le poste de Lieutenant-Gouverneur du Gabon : « Le premier revendiquait tout le bassin du Kouilou et par conséquent la côte de Loango, tandis que le second entendait avoir autorité sur toute la côte jusqu'à une certaine profondeur à l'intérieur ». (CHAVANNES, 1937, p. 20.) Brazza ayant fini par céder, un décret (26 juillet 1886) avait placé « sous la direction administrative du Gabon une bande de la côte suivant une ligne partant de la station de Ndjolé dans l'Ogooué pour aller traverser le Kouilou à Kakamoéka et de là aboutir au point où l'enclave portugaise de Landana rejoint la frontière de l'État Indépendant » (p. 22). Vingt ans plus tard, un nouveau décret (11 février 1906) allait remplacer cette frontière par une autre, tracée très en arrière, le long du méridien de Macabana (au fond de la boucle du Niari). Ce n'est qu'en 1918 que la bande côtière a été rattachée au Moyen-Congo.

2. Sur la façon dont se sont déplacées les limites entre le Moyen-Congo d'une part, le Gabon et l'Oubangui-Chari de l'autre, durant la période qui va de la guerre de 1914-1918 à l'Indépendance, on trouvera toutes les précisions voulues plus bas, et dans les conclusions générales de cet ouvrage.

3. Archives des Affaires politiques de l'ancienne A.E.F., indications manuscrites sur fond imprimé.

4. Sur les 35 qui existaient en 1960.

5. De ce « regroupement », réalisé en peu d'années, il faudrait connaître les raisons. On peut les soupçonner : souci d'économie ; meilleures communications, accroissant le rayon d'action des titulaires ; « pacification » terminée ou en bonne voie ; enfin, dans d'assez nombreux cas, retrait de l'administration consacrant la disparition des administrés. Ce point mérite des éclaircissements. Disons que, dans la mouvance de certains postes abandonnés, la trypanosomiase et la dénatalité avaient fait fondre la population. C'est l'explication à laquelle on songe pour Ényellé et Mombellé par exemple, dans l'extrême-nord du Congo (sur l'Ibenga et la

DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU CONGO

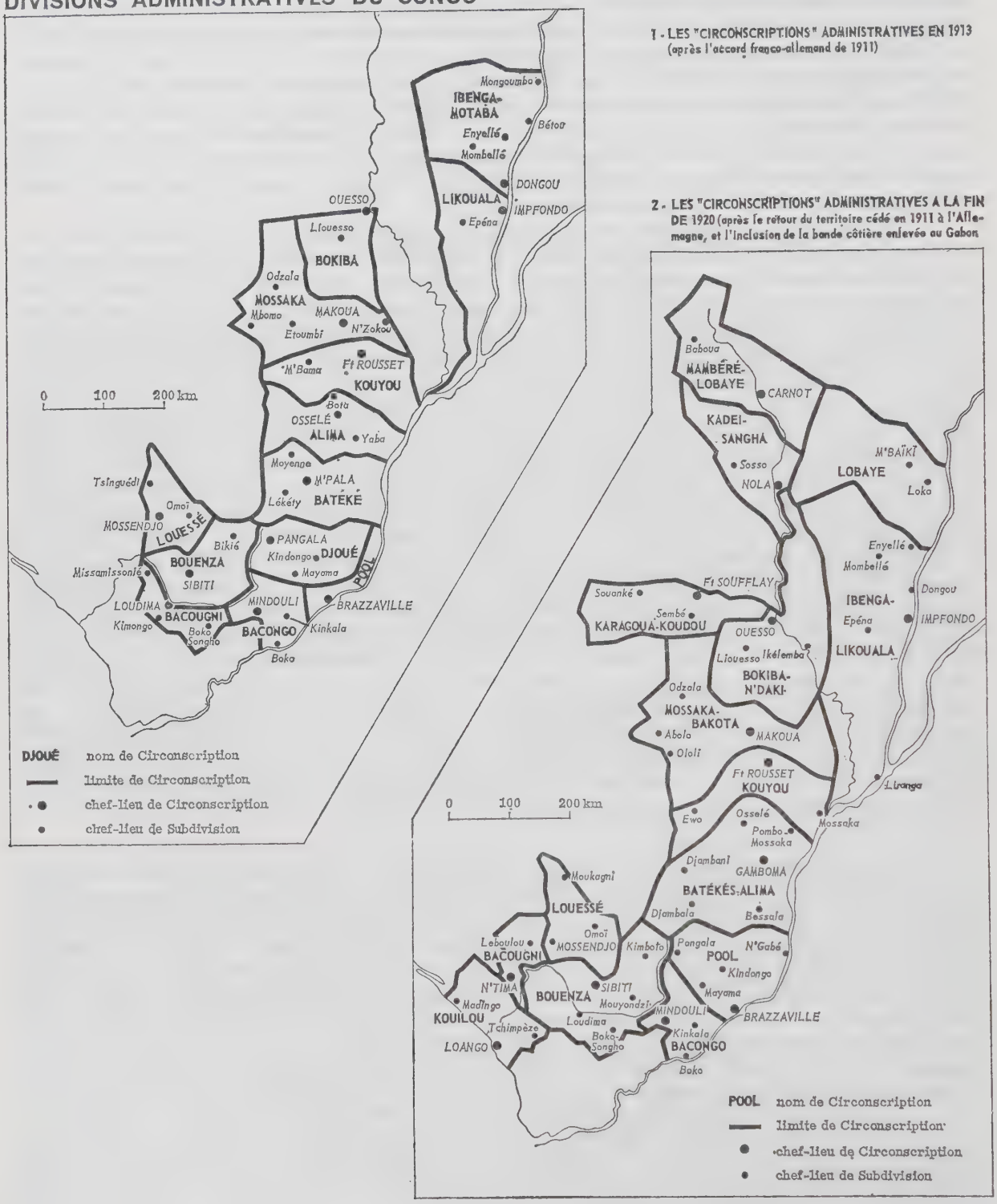

3 - LES "CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES" À LA FIN DE 1921

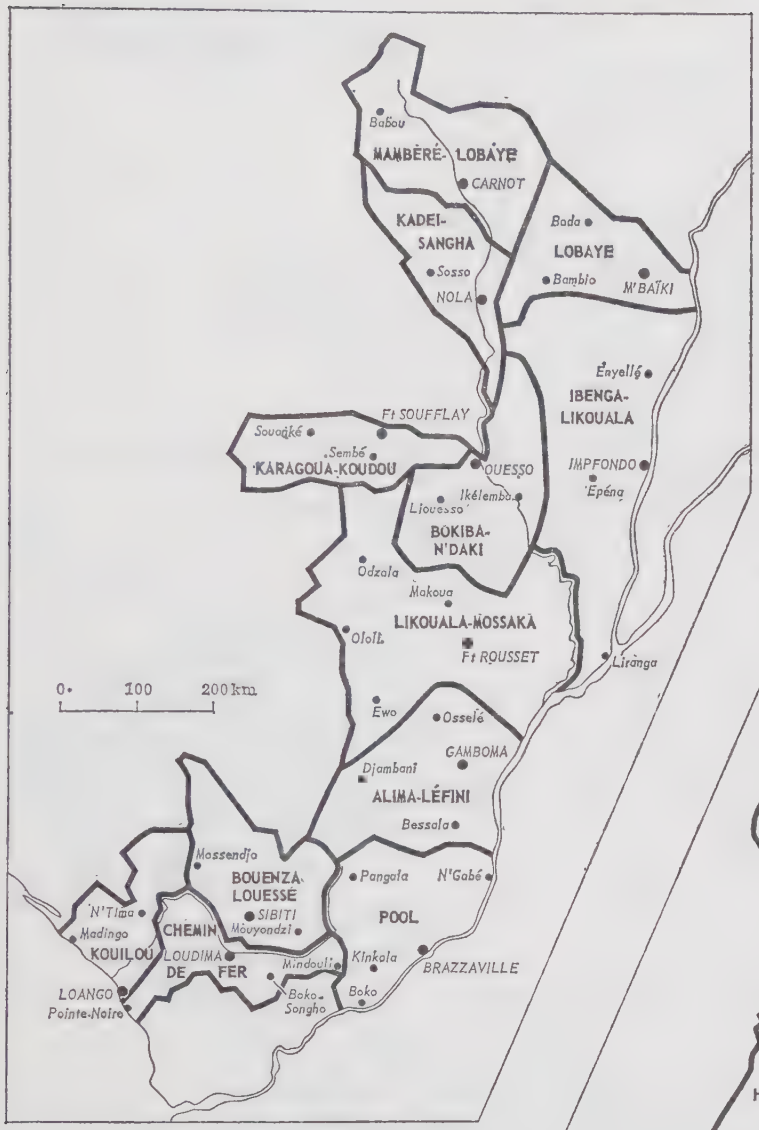

4 - LES "CIRCONSCRIPTIONS" EN 1933

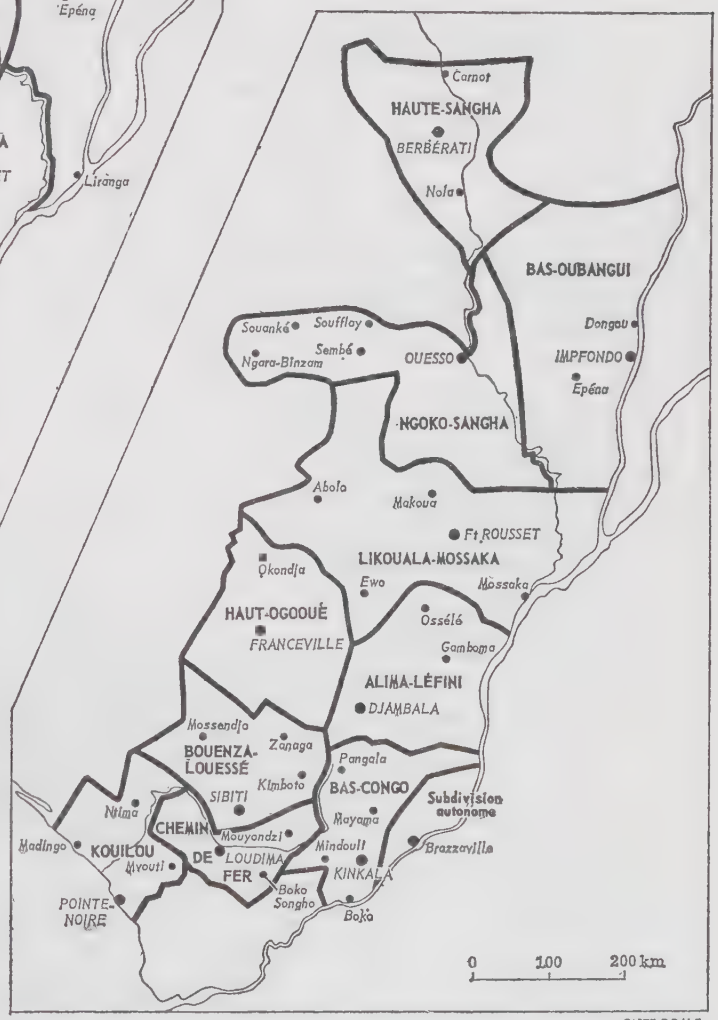

POOL nom de Circonscription
limite de Circonscription
chef-lieu de Circonscription
chef-lieu de Subdivision

CARTE E.P.H.E.

5 - LES CINQ "DÉPARTEMENTS" ÉTABLIS A LA SUITE DE LA RÉFONTE ADMINISTRATIVE DE 1934

6 - LES "RÉGIONS" ADMINISTRATIVES ET LES DISTRICTS EN 1950

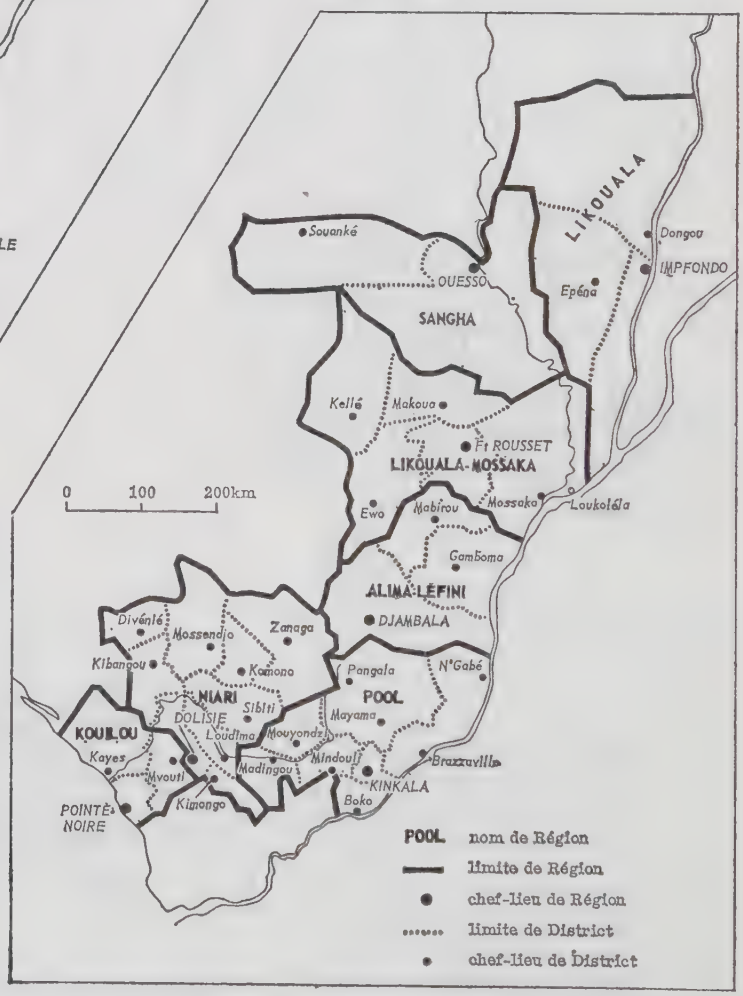

7 - LA RÉPUBLIQUE DU CONGO EN 1960
"PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES"

8 - LA RÉPUBLIQUE DU CONGO EN 1964
"PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES"

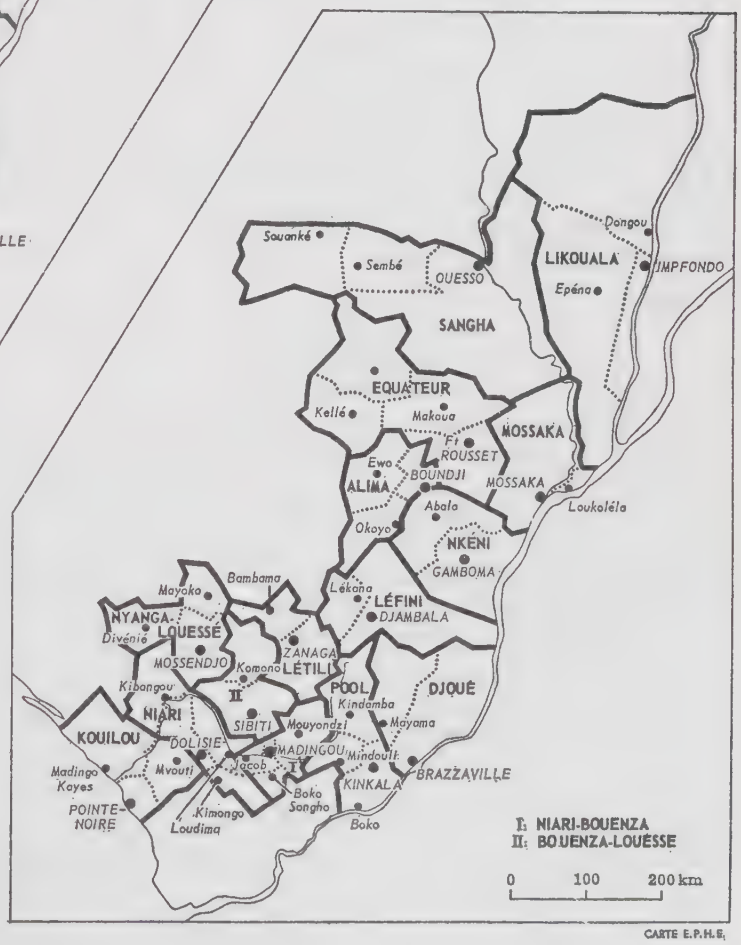

POOL nom de Préfecture
limite de Préfecture
chef-lieu de Préfecture
limite de Sous-Préfecture
chef-lieu de Sous-Préfecture

Note. — Nous n'avons pas tenu compte, dans le texte, des derniers remaniements des unités administratives tels qu'ils figurent sur la carte de 1964.

CARTE E.P.H.E.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU GABON (D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS)

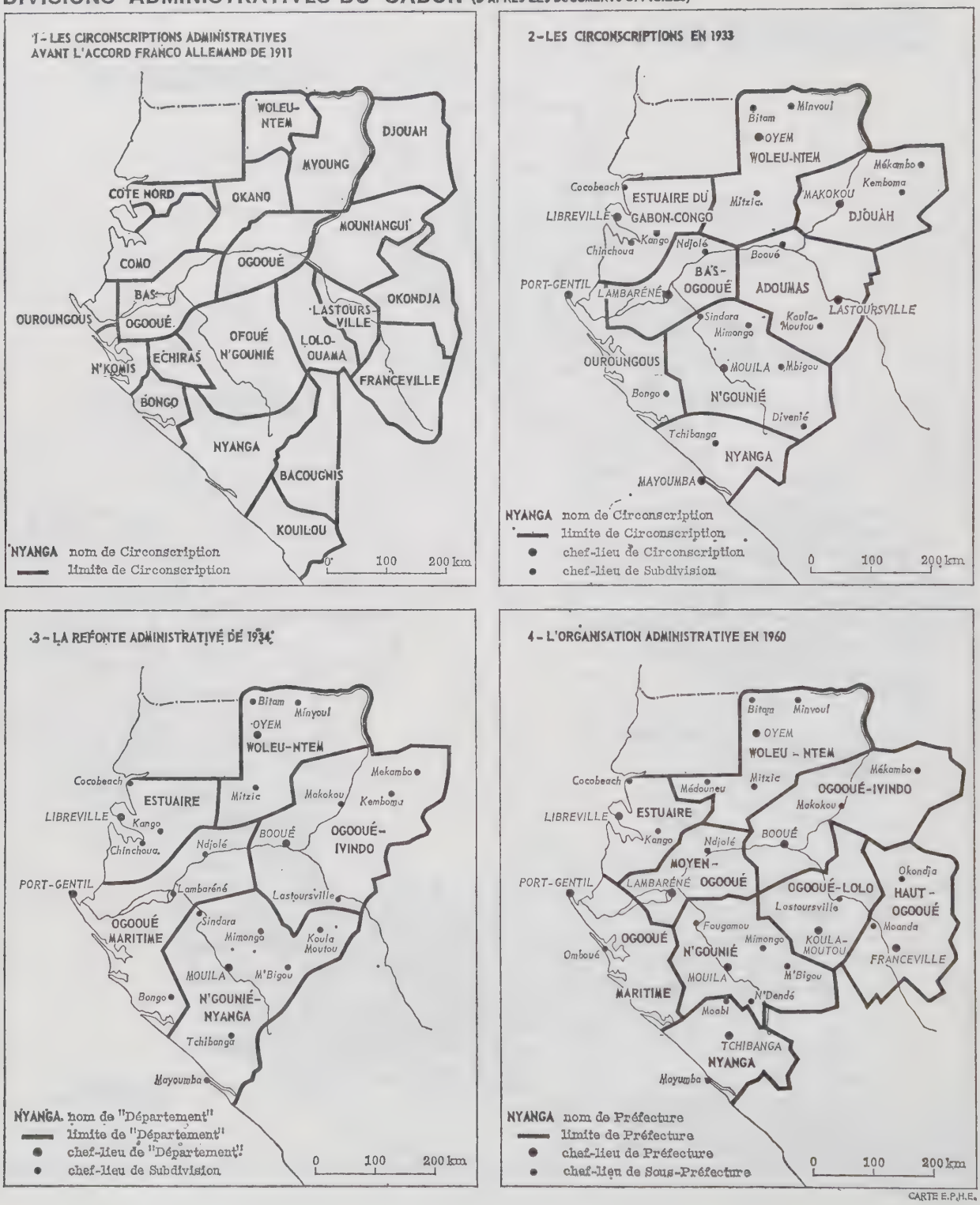

CARTE E.P.H.E.

En somme, depuis les années 1920, les innombrables remaniements inscrits au *Journal officiel* n'ont plus guère affecté l'implantation administrative ; et quand ils l'ont fait, les postes ont été moins souvent créés ou supprimés qu'ils n'ont simplement bougé, pour occuper un emplacement plus agréable ou plus commode. On verra plus loin comment, sur la rive droite de l'Alima, tel chef-lieu s'est transporté successivement d'Ossélé à Mabirou, et pour finir à Abala. Autre phénomène à signaler : les postes à éclipses, créés pour quelques années, puis supprimés, à l'occasion remis en service plus ou moins longtemps après, etc. Ils s'expliquent en général par une situation locale particulière : point politiquement sensible, justiciable d'une surveillance périodique ; présence d'une population distincte, constituant sur le plan administratif un cas d'espèce ; ou encore, plus simplement, ensemble de villages situés à l'écart, et difficiles d'accès. Dans tous les cas, l'hésitation à créer définitivement un poste et une circonscription tient au fait suivant : on se trouve devant trop de gens pour qu'il soit possible d'ignorer leur problème, mais trop peu pour qu'il vaille la peine d'engager à leur bénéfice les lourdes dépenses d'une administration séparée. L'occupation précaire qui en résulte s'est souvent traduite par le statut particulier de « poste de contrôle administratif » donné à ce genre de chefs-lieux. Le fonctionnaire responsable restait subordonné au chef du district aux dépens duquel le nouveau territoire avait été créé. Boko-Songho (au sud du Niari), Pangala (au nord-ouest de Brazzaville), Ngabé (sur le fleuve, en amont de Brazzaville), Lékana (près de Djambala), Boundji enfin (sur l'Alima) sont les principaux exemples d'une même situation de base. A Boko-Songho, c'est l'éloignement de Madingou, en même temps que la « présence » administrative requise par la frontière toute proche et les recherches minières, qui ont fait à plusieurs reprises, et aujourd'hui encore, détacher le poste et son territoire de Madingou. Pangala trouve sa raison d'être dans le noyau de population qui s'isole dans le nord du district de Mayama, en même temps que dans une série d'influences divergentes qui tendent à écarteler ce dernier. Du temps des « postes à bois », Ngabé était le point d'où l'on pouvait surveiller la population mouvante et les trafics du fleuve, tout en maintenant un contact avec ce qui restait du « royaume » batéké de Mbé. Lekana s'identifie au plateau Koukouya, petit noyau de population très dense, et difficile à atteindre, malgré la proximité géographique, depuis Djambala, le chef-lieu de la circonscription-mère, à cause d'une vallée très profonde. Quant à Boundji, actuellement constitué en « sous-préfecture », on y trouve face à face, en dehors des grands itinéraires routiers (d'où l'absence d'un poste ancien et permanent), la mission catholique la plus active du Congo septentrional, et une population fortement politisée.

En lisant de près les arrêtés modifiant l'assiette administrative du Gabon et du Congo, on s'aperçoit que depuis de longues années ils consacrent, pour l'essentiel, deux sortes de changements : 1° des remaniements territoriaux entre districts limitrophes : des groupes de villages, des terres, voire des cantons sont transférés de l'un à l'autre, à la demande des intéressés, pour des raisons de commodité, ou encore comme consécration d'une migration locale ; dans ce dernier cas, c'est l'assiette humaine, non géographique, qui se trouve modifiée. Certains arrêtés se bornent à préciser des limites, jusqu'alors incertaines, ou incomplètement définies ; 2° des transformations affectant l'échelon supérieur de la carte administrative : les « régions » des dernières années d'avant l'indépendance. On les a tantôt regroupées, tantôt dédoublées ou partagées, tantôt enrichies ou appauvries d'un district, tantôt enfin créées de toutes pièces par emprunt de districts aux régions voisines, ou à l'inverse supprimées. Dans tous les cas, les districts en eux-mêmes ne sont pas affectés, ils entrent simplement, en bloc, dans des combinaisons nouvelles.

Même au niveau régional, cependant, bien des arrangements se sont révélés durables. Dans le nord du Congo, dès 1920, la carte des grandes divisions administratives apparaît largement stabilisée. Les limites ne varieront plus guère, ou seulement de façon éphémère. La circonscription des *Batéké-Alima* ne changera que de nom, pour devenir l'*Alima-Léfini*, et de chef-lieu, Gamboma cédant la place à Djambala, et rétrogradant d'un rang. La circonscription de l'*Ibenga-Likouala*

Motaba respectivement). Ailleurs, la responsabilité incomberait à l'émigration, sans qu'il soit toujours possible de discriminer entre les mouvements volontaires, et les « transferts » opérés par les autorités locales. A cet égard, l'étude du Woleu-Ntem apportera des précisions révélatrices.

préfigure l'actuelle *Likouala*. Sa fusion avec l'ancienne *Lobaye*, en 1924, sous le nom de *Bas-Oubangui*, et le transfert du chef-lieu d'Impfonfo à Dongou, seront des épisodes sans lendemain : deux ans plus tard, la situation antérieure est rétablie. Plus au sud, les circonscriptions dites *Kouyou*, chef-lieu Fort-Rousset, et *Mossaka-Bakota*, chef-lieu Makoua, sont réunies à la fin de 1920 autour de Fort-Rousset sous le nom de *Likouala-Mossaka*. En 1926, la nouvelle unité s'agrandit de la « région Bangala » (du confluent Oubangui-Congo à la basse Likouala-aux-Herbes), enlevée au Bas-Oubangui. Mais cette acquisition ne sera pas définitive. Et la préfecture de 1960 porte le même nom et garde la même assise que trente-cinq ans plus tôt. De même, la *Sangha* actuelle remonte à 1924, quand fusionnèrent, sous l'étiquette *Ngoko-Sangha*, les deux circonscriptions de la *Karagoua Koudou* (Fort-Soufflay) et de la *Bokiba-Ndaki* (Ouesso). Le chef-lieu reste Ouesso, comme jadis.

Au Gabon, pareillement, la majorité des grandes unités administratives ont encore, à peu de chose près, les limites et les chefs-lieux que leur assignait un texte de 1926, réorganisant les circonscriptions. Il en va ainsi de l'*Estuaire du Gabon-Como*, devenu tout simplement l'*Estuaire ;* de la circonscription des *Ouroungou*, rebaptisée *Ogooué-Maritime ;* du *Bas-Ogooué*, mué en *Moyen-Ogooué*, sans modification de son contenu (les subdivisions, puis districts de Lambaréné et de Ndjolé) ; de la *Nyanga ;* de la *Ngounié* (ou N'Gounyé). Ajoutons-y le *Haut-Ogooué*, transféré au Moyen-Congo en 1925, pour ne réintégrer le territoire d'origine, de façon définitive, qu'en 1947, mais dont les limites propres n'ont qu'à peine été remaniées durant ce temps : Franceville et Okondja sont restées les chefs-lieux immuables de la circonscription d'une part, et du district formé par la partie nord de cette dernière d'autre part. Il aura fallu la mise en route d'un grand complexe minier pour justifier la création, toute récente, d'un troisième district autour du Moanda.

Le seul remaniement d'ensemble dont la carte administrative ait été l'objet au Congo et au Gabon fut de courte durée. L'épisode remonte à la fin de 1934[1], quand trente-neuf « circonscriptions » (plus quelques « districts autonomes ») firent place à vingt « départements » seulement, pour toute l'A.E.F., dont cinq au Congo (qui comptait dix circonscriptions) et autant au Gabon (qui en comptait huit). Résultat obtenu, au Moyen-Congo, par la fusion, sous le nom d'*Oubangui-Alima*, de la Likouala-Mossaka et du Bas-Oubangui ; le rattachement à Bangui de la plus grande partie de la Haute-Sangha ; la création d'un vaste département dit du *Niari-Ogooué*, regroupant les circonscriptions du Haut-Ogooué et de la Bouenza-Louessé ; enfin le démembrement des deux circonscriptions de l'Alima-Léfini et du Chemin de Fer, partagées la première entre l'Oubangui-Alima (Gamboma) et le Pool (Djambala), la seconde entre le Pool (Madingou, Mouyondzi) et le Niari-Ogooué. Au même moment fusionnaient, au Gabon, sous le nom d'*Ogooué-Maritime*, les circonscriptions des Ouroungou et du Bas-Ogooué, et sous celui de *N'Gounié-Nyanga* les unités qui portaient jusqu'alors séparément les deux noms. Cette concentration systématique en un petit nombre de gros départements répondait à un souci d'économie. Mais le « grand essai de régionalisme » que d'aucuns en espéraient pour remettre « l'administration générale d'aplomb sur les pays » devait

---

1. Très exactement à l'arrêté du 15 novembre 1934 (*J.O. A.E.F.*, 1934, p. 933). Ce texte faisait lui-même suite à un décret (30 juin 1934, *J.O. A.E.F.*, p. 802) qui venait de bouleverser l'organisation interne de l'A.E.F., en supprimant les colonies constitutives, leurs budgets locaux et les lieutenants-gouverneurs, pour centraliser les pouvoirs sous l'autorité du Gouverneur Général, en résidence à Brazzaville. On en revenait en somme au régime institué, des années avant la création de l'A.E.F., par le décret du 29 décembre 1903. Durant cette phase préfédérale, le « Congo français » s'était trouvé divisé en quatre « régions » : Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari, Territoires du Tchad, placées « toutes quatre sous l'autorité commune du commissaire général de Brazzaville, sans les pouvoirs chacune d'une direction autonome et directe. Seuls, le Gabon et le Moyen-Congo jouissaient d'un budget local... ». (A. Britsch, 1906.) A Bangui ne résidait qu'un délégué. Les similitudes vont loin, puisqu'en 1934, Bangui retrouve son délégué — au rang de gouverneur — dont les pouvoirs sont étendus au Tchad. Le Gabon, lui, ne voyait reconnaître son « particularisme local » (suivant les termes du rapport annexé au décret) qu'en la personne d'un « administrateur supérieur résidant à Libreville », et immédiatement subordonné au Gouverneur Général.

Mais cette réforme, qui prétendait transformer l'A.E.F. en un cadre unitaire, devait être éphémère. Dès 1937, les anciennes « colonies » fédérées avaient recouvré une part de leur autonomie passée. Le Moyen-Congo seul restait sous l'autorité du Gouverneur Général. L'évolution allait se poursuivre pendant et après la dernière guerre, par étapes successives, pour aboutir, au terme de la décentralisation, aux quatre états actuels, héritiers de l'ancienne fédération. Sur les raisons de la réforme de 1934 (« Cette conception correspondait au repliement de l'A.E.F. sur ses maigres ressources ») et les inconvénients qui se révélèrent à l'usage, voir l'ouvrage de Zieglé. (Zieglé, 1952, p. 174-176.)

faire long feu[1]. Il fallut se rendre à l'évidence : une mesure qui plaçait chaque responsable en charge de « 125 000 km², soit l'étendue de dix-huit départements français... n'était pas heureuse... Débordé, le chef du Département ne pouvait plus assumer la responsabilité directe d'une bonne gestion »[2]. Rapidement, on fit machine arrière en créant, dès 1936, onze départements nouveaux. Leur nombre, au Congo, remonte alors de cinq à huit, sans compter la Haute-Sangha, rendue à ce territoire : l'Oubangui-Alima et le Niari-Ogooué se dédoublent, une *Alima* se reconstitue (sans Djambala, provisoirement). Au Gabon, les ensembles créés en 1934 ne se montreront guère plus durables. On repasse en 1936 à sept, puis, après une série de vicissitudes pendant et au lendemain de la guerre, à neuf grandes unités, dont le Haut-Ogooué, recouvré en 1947. Bouleversé pour un temps par la réforme de 1934, le découpage administratif revient ainsi à sa position d'équilibre. Là, du moins, où certains types de conformation géographique avaient fait la preuve de leur efficacité.

Mais à côté des secteurs énumérés plus haut, stabilisés de longue date, un coup d'œil aux cartes successives de l'organisation territoriale montre deux grandes aires de confusion et d'incertitude. Au Congo, c'est tout le sud du pays, de la Léfini à la côte, qui se trouve impliqué, jusqu'à nos jours. En 1920, ce vaste domaine était partagé en six circonscriptions, dites du Pool (Brazzaville), des Bacongo (Mindouli), de la Bouenza (Sibiti), de la Louessé (Mossendjo), des Bacougni (N'Tima) et du Kouilou (Loango). Avant la fin de l'année, ce dispositif est bouleversé de fond en comble : fusion du « Pool » et des « Bacongo », sous la première de ces dénominations, Brazzaville restant l'unique chef-lieu ; création, autour de Sibiti, d'une *Bouenza-Louessé*, englobant avec la partie nord de la Bouenza toute l'ancienne Louessé ; rattachement des « Bacougni » au Kouilou ; formation, aux dépens du Kouilou et de l'ancienne Bouenza, d'une « Circonscription du *Chemin de Fer* ». Celle-ci ne tarde pas à être amputée : le Kouilou récupère sa partie méridionale, qui devient la subdivision de Pointe-Noire, cependant que l'on crée une « subdivision autonome de M'Vouti », pour les besoins de la construction du Congo-Océan. Ainsi diminuée, la circonscription du Chemin de Fer ne disparaîtra qu'en 1934, pour être fondue, dans les circonstances relatées ci-dessus, avec la Bouenza-Louessé. Le vaste « Département du Niari-Ogooué » qui en résulte occupe tout l'espace compris entre le Gabon et le Congo belge ; il englobe aussi la subdivision de N'Tima, enlevée au Kouilou, réduit dès lors et jusqu'à aujourd'hui à la bande côtière formée par les trois subdivisions de Pointe-Noire, Madingo-Kayes et Mvouti. Cette structure territoriale va se maintenir vingt années durant. 1955 marquera le début d'une nouvelle évolution. Alors commence la mise en pièces des deux vastes régions du Pool et du Niari (nouveau nom du Niari-Ogooué). Prélevé sur la première, le district de Brazzaville est promu au rang de région. Le Congo devenu indépendant, les districts occidentaux (Madingou et Mouyondzi) sont érigés à leur tour en préfecture, sous le nom de *Niari-Bouenza*, chef-lieu Madingou. Dans le même temps, le démantèlement du Niari donne naissance à trois autres unités : la Bouenza-Louessé, qui resurgit du fond des âges ; la Nyanga-Louessé au nord-ouest ; enfin le Niari, réduit désormais aux sous-préfectures de Dolisie, Kimongo et Loudima. Sibiti et Mossendjo servent respectivement de chefs-lieux aux deux premières.

Au Gabon, les remaniements territoriaux de la période récente concernent principalement les régions riveraines du cours moyen de l'Ogooué, en amont de Ndjolé et en aval de Franceville. Prenons de nouveau comme point de départ l'arrêté de 1926, réorganisant les circonscriptions du Gabon. Nous trouvons à cette date une circonscription de l'*Okano* (subdivisions de Mitzic et La Lara), établie à cheval sur le plateau nord-gabonais et la région montagneuse de la rive droite de l'Ogooué. Le *Woleu-N'tem* (subdivisions d'Oyem et Ellelem), autre circonscription, s'interpose au nord entre l'Okano et la frontière du Cameroun, dans l'angle que cette dernière forme avec la Guinée espagnole. Une troisième et vaste unité le flanque à l'est ; modelée sur le bassin de l'Ivindo,

---

1. Les citations sont du gouverneur R. DELAVIGNETTE (1934). La suite rejoint directement nos préoccupations : « La race, la langue, les coutumes agricoles indigènes indiquent la région à qui la cherche. Une nouvelle voie d'évacuation peut déterminer une région naturelle. Si nos routes sont justes, nos vieux pays africains s'inscrivent de même en clair autour d'elles. *Autant il est dur et infructueux d'administrer un cercle incohérent, autant il est possible d'animer une région naturelle* ».

2. ZIEGLÉ, 1952, p. 17.

elle porte, depuis longtemps du reste, le nom de *Djouah* (subdivisions de Makokou, Kemboma, Mékambo et Mvahdi). Au sud-est, enfin, la circonscription des *Adouma*, autre vieille dénomination, s'intercale sur l'Ogooué même entre celle du Haut-Ogooué, alors congolaise, et celle dite du Bas-Ogooué ; outre les deux subdivisions riveraines de Lastoursville (en même temps chef-lieu de la circonscription) et Booué, les Adouma englobent celle de Koula-Moutou, qui empiète à l'ouest sur le massif centre-gabonais. Quelques années plus tard, la situation se met à évoluer. Un arrêté de 1932 supprime l'Okano : la subdivision de Mitzic est annexée au Woleu-Ntem, celle de La Lara supprimée, et son territoire partagé entre Mitzic et Ndjolé. Mais c'est surtout, comme au Congo, à l'occasion de la réorganisation territoriale de 1934, que le découpage antérieur va se trouver bouleversé. Le Djouah est alors amputé, au bénéfice du Woleu-Ntem, de sa partie septentrionale (anciennes subdivisions de Madjingo et de Mvahdi), préalablement vidée de sa population ; la subdivision de Koula-Moutou passe des Adouma à la Ngounyé-Nyanga ; avec ce qui reste des deux circonscriptions du Djouah et des Adouma, un nouveau département est formé, l'*Ogooué-Ivindo*, chef-lieu Booué. Il est probable que le système ne donne pas satisfaction, car deux ans plus tard le Djouah et les Adouma renaissent de leurs cendres. Le second département récupère Koula-Moutou. Mais Booué reste acquis au Djouah, et le poste continuera à servir de chef-lieu au bassin de l'Ivindo. Dans ces nouvelles limites, le nom d'*Ogooué-Ivindo*, remis en honneur, remplace en 1943 celui de Djouah. Après la guerre, on revient pour un temps à la situation antérieure : les Adouma disparaissent, partagés entre la Ngounyé-Nyanga (Koula-Moutou) et l'Ogooué-Ivindo (Lastoursville). Mais une fois de plus la tentative avorte. Dès 1950, l'Ogooué-Ivindo a retrouvé ses limites précédentes, qu'il conserve aujourd'hui, cependant que Koula-Moutou et Lastoursville se trouvent réunifiés, toujours sous le nom d'Adouma. La situation dès lors se stabilise, à ceci près que l'étiquette « Adouma » fait place à celle d'*Ogooué-Lolo*.

Si nous nous sommes aussi longuement étendu sur ces changements d'assiette administrative, c'est d'abord pour familiariser le lecteur avec un découpage de l'espace et des noms qui sans cesse reviendront dans la suite de ce travail[1]. Un minimum de nomenclature devait nécessairement prendre place dans cette partie liminaire de notre étude. Mais nous avons voulu d'autre part, en suivant de près ces changements, faire ressortir un deuxième élément de permanence au niveau des grandes unités administratives. Les changements apportés à la carte territoriale innovent rarement. Ils ramènent d'ordinaire à des solutions expérimentées plus ou moins longtemps auparavant. Qu'il s'agisse de la dimension des circonscriptions régionales, tour à tour fusionnées puis dissociées, ou des diverses façons consécutives dont les districts ont été associés, les états successifs de la carte paraissent se résoudre en une sorte d'alternance. Derrière l'arbitraire apparent des décisions prises dans les capitales, on sent comme une hésitation entre un nombre réduit d'assemblages possibles ; et derrière ces formules, retenues à l'exclusion d'autres, aussi satisfaisantes dans l'abstrait, on devine la pesée de facteurs appartenant au milieu géographique. A fortiori, la même remarque s'applique-t-elle aux parties du Congo et du Gabon où, depuis près d'un demi-siècle, les régions administratives ont en gros conservé la même assise. D'une façon plus générale encore, toutes les constantes que nous venons de reconnaître, dans le découpage territorial et l'implantation des postes, supposent des relations plus ou moins étroites entre les faits géographiques et la carte administrative. La question se pose donc de savoir jusqu'à quel point les districts, et surtout les régions (selon la nomenclature en usage au moment de l'indépendance), peuvent valablement servir de cadre à des études monographiques. La réponse peut être positive de deux manières différentes : soit que des réalités physiques ou humaines antérieures au découpage administratif se reflètent en quelque sorte dans la carte des divisions et des chefs-lieux ; soit, à l'inverse, que des unités instituées de toutes pièces et des localisations de hasard aient fini, à force d'exister, par prendre une consistance et une signification géographique. Ce sont ces deux possibilités que nous allons maintenant considérer tour à tour, en ne les distinguant que pour les besoins de l'analyse.

1. Afin de faciliter le repérage des différentes circoncsriptions régionales, leur nom a été mis en italiques, à l'endroit où il apparaissait pour la première fois.

B. — L'arrière-plan physique et humain

A quelques exceptions près, il s'en faut que le canevas des « régions naturelles » précédemment reconnues transparaisse dans la trame administrative. L' « Estuaire », chef-lieu Libreville, correspond assez nettement à notre région des rias de la côte septentrionale du Gabon ; la circonscription déborde, cependant, du côté sud, sur le secteur des « plaines » gabonaises, de caractère bien différent. Le Woleu-Ntem fournit un second et dernier exemple de coïncidence approximative entre divisions naturelles et découpage territorial : il recouvre la région occidentale du plateau du nord, et une fraction de son rebord montagneux. Hormis ces deux cas, les grandes unités sont franchement discordantes par rapport aux délimitations tirées du relief, de la structure géologique et de la végétation. Et cette observation se vérifie à travers les états successifs de la carte administrative. Même au niveau des circonscriptions de premier ordre, bien des limites coupent en travers de régions naturelles parfaitement homogènes et définies. Au Gabon, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Maritime se partagent la région deltaïque et lacustre du cours inférieur de l'Ogooué. Au Congo, dans la grande plaine forestière, en partie marécageuse, qui occupe tout le nord-est du pays, il en va de même de la Sangha et de la Likouala. Plus au sud, entre la Likouala-Mossaka et l'Alima-Léfini, la limite, qui suit le cours de l'Alima, tranche d'aval en amont une succession de milieux, identiques sur la rive gauche et sur la rive droite : marécages, bas plateaux, hautes collines sablonneuses. Plus scandaleusement encore, si l'on peut dire, les plateaux Batéké, sans même tenir compte de l'échine qui les prolonge au nord-ouest, et que suit la frontière Congo-Gabon, ont été dès les premiers âges de la colonisation répartis entre l'Alima-Léfini au nord, et le Pool au sud ; l'éclatement est un peu moins flagrant depuis la création, toute récente, d'une circonscription dite du Djoué, aux dépens du Pool, qui se trouve refoulé bien à l'ouest du plateau de Mbé. Les plaines du Niari, dotées d'une unité physique si évidente, ne sont pas tronçonnées à l'heure actuelle en moins de quatre portions, respectivement incorporées au Pool (Mindouli), au Niari-Bouenza (Madingou), au Niari (Loudima, Dolisie), enfin à la Nyanga-Louessé (Kibangou). En excluant la « boucle », et les bas plateaux qui la prolongent en direction du Gabon, la vallée du Niari demeure écartelée entre trois circonscriptions. Quant aux plateaux qui la dominent au nord, ce sont les mêmes surfaces d'érosion boisées, et coupées de rivières transversales, qui caractérisent les sous-préfectures de Sibiti-Komono (dépendant de la Bouenza-Louessé) et celles de Mossendjo-Divénié (dépendant de la Nyanga-Louessé). Dans cette région, le seul clivage ayant une signification naturelle est celui qui depuis les années 1920 isole Mouyondzi, c'est-à-dire la savane, de Sibiti et de ses forêts. Cette limite, après avoir été longtemps celle du Pool et du Niari, départage à présent le Niari-Bouenza et la Bouenza-Louessé.

Les observations que nous venons de faire comportent le corollaire suivant : de la même façon que les « régions naturelles » se trouvent si souvent écartelées entre deux ou plusieurs grandes unités administratives, ces dernières à leur tour, et non moins fréquemment, chevauchent deux ou plusieurs régions naturelles. Le plus bel exemple gabonais est celui de la Ngounyé, dont le

territoire s'étend à la fois sur le massif du Chaillu, les plaines et savanes de la Ngounyé, enfin une partie du massif schisto-gréseux boisé qui sépare ces dernières du couloir parallèle de la Nyanga. Au Congo, il y aurait presque autant de cas à signaler que de régions administratives : depuis la Sangha, qui réunit à une fraction des basses plaines de la Cuvette la retombée orientale du plateau nord-gabonais, jusqu'au Kouilou, à l'intérieur duquel se juxtaposent plaine côtière et Mayombe. Sans oublier le Pool, assemblage d'un fragment, des plateaux Batéké de la bordure ouest, d'un petit bout du plateau des Cataractes, de l'extrémité amont des plaines du Niari, et de la dépression lacustre qui a donné son nom à la région. Ni l'Alima-Léfini, qui combine une portion de plateaux et une portion de cuvette.

Est-ce à dire que la carte administrative fasse totalement fi de la géographie physique ? Au vrai, le constat n'est négatif que dans la mesure où l'on se laisse aller à assimiler cette dernière aux fameuses « régions naturelles ». Peut-être ce concept des géographes modernes, soucieux de faire concourir à la division de l'espace les aspects les plus divers du milieu naturel, groupés dans une formule synthétique, a-t-elle fait un peu trop oublier une notion plus ancienne et plus élémentaire : celle de bassins hydrographiques. Il y a là un autre principe, également « naturel », de découpage géographique. Il est remarquable de constater que toutes les grandes unités administratives du Congo et du Gabon portent des noms de rivières ou de fleuves ; le Pool et l'Estuaire se rattachent évidemment à la même famille. Est-ce une simple commodité qu'on s'est donnée ? L'expression d'une manie, la même qui en France a fait donner le nom de Var à un département dont cette rivière n'a jamais fait qu'effleurer le territoire ? Sans doute le Woleu-Ntem, la Nyanga-Louessé, la Bouenza-Louessé, et plus encore l'Alima-Léfini ne sont-ils que des étiquettes, comme celle de « Loir-et-Cher ». Mais dans la majorité des cas, le nom recouvre une réalité, la superposition de la circonscription à une unité hydrographique plus ou moins nettement définie. Que veut dire alors cette superposition ? Il faut nécessairement que les bassins des cours d'eau aient dans ces pays une signification plus profonde, pour la vie humaine et l'action administrative, que celle à laquelle on est accoutumé. Ne doit-on pas faire entrer ici en ligne de compte certains traits spécifiques du relief tropical ? Sous un climat chaud et pluvieux, le creusement régressif des talwegs déclenche une attaque particulièrement vigoureuse des versants ; elle élargit rapidement les vallées, et abaisse de bonne heure les interfluves latéraux. Ainsi des évidements se forment, des surfaces d'érosion se développent en bassins intérieurs, chaque fois qu'une concentration hydrographique, un éventail de cours d'eau crée un minimum de conditions favorables. En revanche, aux limites des bassins fluviaux, des crêtes d'interfluve, parfois très vigoureuses, se dessinent, ou des dénivelées brutales quand les deux systèmes hydrographiques ne travaillent pas au même niveau. Nous en verrons des exemples frappants à la limite orientale du Woleu-Ntem, ou encore, entre Sibiti et Zanaga, sur la ligne de partage Ogooué-Niari. Dans ces processus d'individualisation de cellules isolées les unes des autres, les influences structurales, qui concourent à la définition des régions naturelles, jouent bien entendu un rôle, mais la différenciation s'opère même au sein d'un milieu géologique homogène.

Ajoutons que, par suite de l'impuissance bien connue des fleuves tropicaux à régulariser leur profil en long, les principaux bassins hydrographiques sont coupés de cloisons transversales, qui contribuent à délimiter des sous-bassins de dimensions régionales. C'est particulièrement net pour l'Ogooué. Chacune des régions, chacun des districts qui se succèdent d'amont en aval, correspondent à une section que délimitent, vers le haut et vers le bas, des resserrements et des rapides. Si le Djouah, puis l'Ogooué-Ivindo dans sa première version, se moulaient sur le bassin de l'Ivindo, c'est pour la même raison : un escalier de chutes coupe l'Ivindo dans son cours inférieur ; en arrière se développe une plaine suspendue, façonnée par le large éventail formé par le cours supérieur de la rivière et ses affluents, difficile à atteindre depuis l'Ogooué.

On conçoit que l'administration, responsable du découpage territorial, ait été sensible aux facilités de circulation dans les limites d'un bassin hydrographique ; qu'elle ait voulu utiliser les convergences de cours d'eau pour établir à meilleur compte le dispositif de communications rayonnantes indispensable à l'action d'un poste. Dans un temps où le portage sur des pistes précaires constituait le seul moyen de communication terrestre, le « commandement » ne pouvait pas ne pas chercher à s'appuyer sur le réseau local des rivières, quand celles-ci étaient navigables. Mais

à défaut de telles artères, les vallées jouaient le même office, ou les pistes joignant les villages riverains, ou encore, dans les régions de marécages, les interfluves au sec, dessinant la même convergence que les rivières. Ces commodités gardent aujourd'hui toute leur valeur dans l'extrême nord du Congo, où la pinasse demeure le grand moyen de liaison. Ailleurs et notamment sur l'Ogooué, les routes pour les communications intra-régionales, l'avion pour les relations avec le dehors, ont supplanté l'eau. Mais la force d'inertie, le poids des choses établies, et de l'argent dépensé, font se perpétuer les vieilles structures territoriales. Cette remarque encore, en terminant : dans l'ordre des faits physiques, les « régions naturelles » répondent à l'exigence d'homogénéité, sur laquelle se fonde une certaine conception de la région (ce que nous avons appelé la « région-paysage ») ; les cellules hydrographiques, définies par une structure, sont au contraire l'équivalent naturel de ces « régions polarisées », récemment mises en vogue. Or, par définition, l'unité territoriale, dotée d'un centre qui collecte des informations et distribue des impulsions dans l'étendue de son ressort, relève du deuxième schéma bien davantage que du premier. Rien de plus naturel donc, et de plus logique, que de trouver l'espace administratif aussi constamment associé aux particularités du dispositif hydrographique.

Les plus anciennes cartes territoriales révèlent toutefois un autre principe de division, concurrent du précédent, et qui a laissé des traces jusque dans l'état actuel des choses. On s'est efforcé à un moment donné de délimiter les circonscriptions en fonction de la carte ethnique. L'entremêlement des ethnies, la petitesse de beaucoup d'entre elles, l'énorme surface occupée par d'autres limitaient singulièrement, à cet égard, les possibilités. Une carte établie durant la période consécutive aux accords franco-allemands de 1911[1] n'en figure pas moins, à côté des unités aux noms de rivières, une série de circonscriptions ethniques : circonscriptions « des Bakongos », « des Bacougnis », « des Babembés », « des Batékés », « des M'Bochis ». Des dénominations similaires ont existé au Gabon, fondées notamment sur les Bandjabi, les Okandé de l'Ogooué, les Galoa, etc. Comment interpréter cet effort pour faire coïncider l'implantation administrative avec le découpage ethnique ? Vraisemblablement, il s'agissait de simplifier la tâche des chefs de poste, en les plaçant en face de gens qui parlaient la même langue et partageaient les mêmes « coutumes ». A une époque où le français ne s'était pas encore répandu dans les villages, il fallait avant tout pouvoir établir le contact et se comprendre. Sans doute faut-il faire la part aussi d'une illusion que les autorités de la colonisation ont mis longtemps à perdre : celle qu'il existait, au sein des groupes ethniques, des « chefs naturels » sur lesquels l'administration locale pouvait s'appuyer.

En dépit des remaniements ultérieurs, quelques-unes des anciennes circonscriptions ethniques ont survécu longtemps. Celle des Bakongo existait toujours en 1920. Celle des Ouroungou n'a disparu qu'à l'occasion du grand remaniement de 1934. Quant à la circonscription des Adouma, son nom s'est perpétué, à travers les fluctuations que l'on a vues, jusqu'en 1955, et elle demeure identifiable sous la dénomination actuelle d'Ogooué-Lolo. Cependant, dans le cas des Adouma comme dans celui des Ouroungou, les anciennes divisions ne faisaient que s'appuyer sur une ethnie, elles étaient centrées sur elle tout en la débordant largement. D'une façon générale, la coïncidence entre les groupes et les unités territoriales n'a jamais été que très approximative.

Réciproquement, bien des circonscriptions constituées par la suite sur une base géographique demeurent bâties autour d'un noyau ethnique. En un sens, l'Estuaire, ce sont les Mpongwé (bien qu'extrêmement minoritaires) ; le Kouilou, les Vili ou Loango ; le Pool, les Bakongo (au sens large). Dans le dernier cas, on suit du reste la filiation de l'ancienne circonscription ethnique au territoire actuel, constitué autour d'elle. L'idée d'un groupe-noyau se vérifie bien plus fréquemment au niveau des divisions mineures de la carte, les « districts » d'avant l'indépendance. Dans un grand nombre de cas, le poste est implanté au cœur de l'ethnie privilégiée. Ainsi, Mossaka apparaît comme le fief des Likouba ; Fort-Rousset, celui des Kouyou ; Ewo, celui des Batéké de la Haute-Alima

1. Carte manuscrite, archives de l'ancien bureau des Affaires politiques, Brazzaville. Sur une autre carte du même fonds, datée de 1920, certaines de ces dénominations ont disparu. On y voit figurer en revanche une circonscription dite des Kouyou, chef-lieu Fort-Rousset, et une autre intitulée « Mossaka-*Bakota* », chef-lieu Makoua. On trouvera les deux cartes reproduites, sous une forme simplifiée, p. 180.

(bien que d'autres populations soient englobées dans chacune de ces sous-préfectures). Boko et Madingou sont dans la même position vis-à-vis des Bakongo (sensu stricto) et des Bakamba respectivement, et Mouyondzi pareillement en ce qui concerne les Babembé. Les choix initiaux n'ont pas été fortuits, ils ont privilégié certains groupes, plus denses ou de personnalité plus forte. Mais ces groupes en retour ont contribué à définir, à personnaliser, à fixer les entités territoriales construites en fonction d'eux.

Si les arrangements administratifs ont subi de la sorte l'influence de ce que l'on pourrait appeler les différences de potentiel ethniques, en revanche presque aucun trait d'organisation politique ancienne ne transparaît dans les divisions territoriales actuelles. Et ceci pour la bonne raison que les constructions politiques d'autrefois ou bien ne couvraient que des espaces infimes, ou bien avaient un caractère de grande précarité. Deux exceptions seulement : le royaume de Loango, dont le Kouilou actuel peut être considéré comme l'héritier. Et la préfecture du Djoué, constituée autour de l'ancien district de Brazzaville, en laquelle survit comme un reflet du territoire jadis le plus immédiatement soumis à l'autorité du Makoko des Batéké.

Il n'est pas douteux, pour finir, qu'en regard des traits permanents de la géographie physique, et de cette expression synthétique qu'apporte la carte ethnique des caractères les plus stables des groupes humains, le découpage administratif tienne compte de certaines réalités modernes, inscrites à leur tour dans l'espace depuis la colonisation. Nous ne considérons ici que les faits dont l'échelle déborde les circonscriptions, et qui sont à même d'influencer ces dernières de l'extérieur. On pense tout de suite aux voies de communication. En dehors de l'éphémère circonscription du Chemin de Fer, qui n'a duré que le temps de construire ce dernier, aucune grande unité n'est venue se mouler sur le Congo-Océan. Mais trois des actuelles préfectures, centrées sur le rail qu'elles débordent de part et d'autre, s'expliquent en partie par lui. Notons également l'allongement transversal de la Bouenza-Louessé et de la Nyanga-Louessé, suivant les axes constitués par des routes affluentes à la voie ferrée. Au Gabon, la tendance persistante que révèle l'histoire de la carte administrative, à réunir en une seule circonscription la Ngounyé et la Nyanga, est en relation évidente avec la route qui relie depuis longtemps, en travers des divisions naturelles, le bassin de la Ngounyé à Tchibanga et Mayumba sur la côte.

Notons surtout le rôle exercé, de façon plus nette et moins discutable, par les quelques agglomérations dotées d'un certain rayonnement géographique. Avant leur démembrement récent, les deux grandes unités administratives du Pool et du Niari s'étendaient nettement aux zones d'influence respectives, sur le plan régional, de Brazzaville et Dolisie. Au Gabon, de façon similaire, c'est l'action de Port-Gentil, propagée le long de l'Ogooué, qui rend compte de l'annexion, à certaines époques, de Lambaréné et de Ndjolé à l'Ogooué-Maritime.

Au terme de cette revue des facteurs dont les divisions territoriales du Congo et du Gabon portent la marque, la carte administrative des deux pays ne nous apparaît plus du tout comme un assemblage incohérent. Nous y discernons bien au contraire, au terme d'un long processus de remaniement et d'ajustement, des figures significatives au regard de l'environnement physique et humain. Des figures qui nous apparaissent souvent comme des compromis, des cotes mal taillées, satisfaisant tant bien que mal à des exigences contradictoires. Mais non pas comme des agencements quelconques. Les « constantes » reconnues au début avaient donc bien une signification. Même les hésitations que nous avons notées entre des formules alternantes s'avèrent correspondre à autant de choix valables et possibles : entre diverses positions d'équilibre, ou divers facteurs locaux dignes d'orienter une délimitation. L'espace compris entre Brazzaville et Dolisie est très significatif à cet égard. Tantôt le principe de centralité, fourni par les deux villes, l'a emporté ; tantôt l'on a voulu faire une place autonome aux contrées médianes. Diverses combinaisons ont été alors essayées, dosant de façon différente un principe d'étagement horizontal (fondé sur l'opposition des plateaux et de la vallée du Niari, sur le rôle unificateur du chemin de fer) et un principe de compartimentage vertical (apte à mettre en relief certains contrastes ethniques, l'opposition forêt-savane au nord, les courants parallèles de trafic drainant les plateaux vers le Congo-Océan).

Il reste cependant évident que les arrangements territoriaux, s'ils donnent forme à certains aspects de la réalité géographique, n'en procèdent pas moins d'une nécessité extérieure à celle-ci.

Cette nécessité, qui est de gouvernement et d'action, explique d'abord le découpage à deux degrés dans lequel nous avons reconnu une autre constante (au moins depuis la guerre de 1914-1918) de la carte administrative. A chaque degré, elle assigne, en fonction de considérations pratiques, un ordre de grandeur. Et c'est à partir de là seulement que les ajustements géographiques peuvent se manifester. Il a d'ailleurs fallu des tâtonnements, de longs cheminements, avant que fussent fixés et la structure de la hiérarchie territoriale, et le gabarit des unités constitutives. Nous avons pris les choses aux environs de 1920 : quarante années s'étaient déjà écoulées depuis la prise de possession initiale. Une assez grande latitude doit être laissée à l'expression d' « ordre de grandeur ». D'abord, il y a eu des fluctuations, surtout en ce qui concerne les anciennes « régions ». Une sorte de balancement se discerne dans l'histoire administrative des deux pays entre un grand et un petit module. Nous avons mentionné plus haut la réorganisation territoriale de la fin de 1934, par laquelle les grandes unités furent ramenées de huit à cinq au Gabon, et de dix (sans compter deux « subdivisions autonomes », Mvouti et Ntima) à cinq au Congo. Il s'agissait d'économiser les cadres et les deniers de l'A.E.F., sans doute aussi, en simplifiant les structures, de parachever cette « unité de direction » obtenue par la concentration des pouvoirs aux mains du Gouverneur Général. On connaît la suite : trop lourds à manier, les nouveaux départements durent être à nouveau scindés. Ils l'ont été progressivement, avec des retours en arrière[1].

Toutefois, la taille elle-même des unités territoriales se diversifie, dans l'espace cette fois et non plus dans le temps, en considération d'au moins un paramètre géographique : la densité de population. La tâche d'un administrateur territorial, comme de tout autre fonctionnaire de chef-lieu, s'alourdit en effet à proportion de l'étendue qu'il administre (avec les sujétions qu'implique en particulier l'allongement des communications), et simultanément du nombre d'hommes qui peuplent cette étendue. A vouloir égaliser les charges d'un poste à l'autre, à l'intérieur de pays où la population est très inégalement distribuée, un compromis s'institue fatalement entre les deux considérations, selon un dosage qui varie d'un cas à l'autre. C'est l'arbitrage dont nous parlions plus haut entre densité et superficie. Il est très sensible dans la carte actuelle du Congo, plus qu'il ne l'a jamais été. Le sud du pays, qui en est la partie la plus peuplée, se divise en sept préfectures ; passé la Léfini, on n'en découvre plus que quatre, se partageant un espace une fois et demie plus vaste, mais deux fois et demie moins peuplé (230 000 habitants contre 550 000, en chiffres ronds)[2]. Le module de la région administrative est d'environ 100 000 habitants. La plupart des préfectures gravitent autour de ce chiffre de population, sauf les deux de l'extrême nord : si rares sont les habitants dans cette partie du pays que pour atteindre un tel effectif, il eût fallu donner au ressort administratif une étendue déraisonnable. Ce que nous venons de dire des grandes unités est encore plus frappant pour les petites. Subdivisions, districts ou sous-préfectures, elles ont depuis très longtemps et dans de très larges limites varié d'étendue en fonction du peuplement, serré ou lâche. Il n'est que de comparer aujourd'hui, dans un même ordre régional, la sous-préfecture de Boko à celle de Mayama ; Boundji à Mossaka ; ou encore Bitam à Minvoul.

Ce ne sont quand même là que variations autour d'une certaine grandeur moyenne, fixée par les nécessités administratives, étrangère au départ aux arrangements géographiques spontanés. Toute la question est alors de savoir si les deux ordres de choses, séparés à l'origine, n'ont pas fini par se rejoindre. En d'autres termes, dans quelle mesure des cadres, aux dimensions prédéterminées, n'ont pas fini par exister, au sens géographique, par s'inscrire dans la réalité du paysage peuplé, exploité, équipé. On s'expliquerait alors beaucoup mieux la lente stabilisation de divers éléments de la carte administrative — emplacement des postes, contours des districts, persistance de beaucoup de circonscriptions de premier ordre —, l'assiette qu'elle trouve progressivement après les changements continuels de la première époque coloniale.

1. Au Congo, depuis que ce texte a été rédigé, le nombre des préfectures s'est encore accru. Voir la carte administrative de 1964, p. 183.
2. D'après les chiffres officiels de 1959.

C. — L'emprise géographique des unités territoriales

Il faut se garder ici de juger les choses par référence à notre propre pays. Les départements français, nous le savons, n'ont jamais réussi à vivre autrement que d'une vie tout administrative, et nous avons tendance à penser : tout artificielle. A tout moment, les provinces traditionnelles se rappellent à l'attention, revendiquent leur existence derrière la trame départementale. Elles s'imposent aux géographes ainsi qu'aux planificateurs. Mais au Congo comme au Gabon, et du reste aussi dans une grande partie du continent africain, les conditions sont bien différentes. L'ancienne organisation sociale, les genres de vie traditionnels n'ont doté le paysage d'aucun aménagement, d'aucune construction, d'aucun équipement durable. Sur le plan des réalisations liées à la mise en place d'une économie et d'un État modernes, géographiquement intégrés, et communiquant avec le reste du monde, il n'y a pas eu à faire table rase : on partait de zéro. A priori donc, à tout arrangement territorial, établi dans un minimum d'accord avec les données du milieu physique et humain, la chance était donnée, pour peu qu'il durât, de graver ses structures dans une pâte géographique vierge. Par ailleurs, l'administration territoriale, au sens large de l'expression, disposait, et dispose toujours du reste, quoique dans une moindre mesure aujourd'hui, de possibilités d'action sans commune mesure avec celles que nous lui reconnaissons chez nous. Les administrateurs coloniaux ont eu à connaître de tous les aspects de la vie économique et sociale de leur circonscription. A prendre des initiatives dans tous les domaines. Rien ne se faisait en dehors d'eux. Leur tutelle, les effets de leur bonne ou de leur mauvaise volonté s'étendaient largement même aux Européens vivant dans leur ressort, et aux activités de ces derniers. L'administrateur, dans les limites de directives plus ou moins largement interprétées, accordait ou refusait de la main-d'œuvre, construisait ou non la route demandée, stimulait une culture ou s'en désintéressait. Comme président de la Société de Prévoyance, dotée de moyens matériels non négligeables, et d'une assez grande liberté d'initiative, il ne dépendait que de lui de devenir chef d'entreprise à l'échelle de sa circonscription. Préfets et sous-préfets d'aujourd'hui ont hérité d'une partie de ces pouvoirs, mais désormais, sur le plan géographique, les jeux sont faits. L'administration territoriale — par opposition à celle des « bureaux », tant honnis des gens de « brousse » — ce n'était pas seulement l'administrateur en titre et ses adjoints, ce n'est pas seulement aujourd'hui le préfet ou le sous-préfet. Ce sont aussi les médecins, les responsables locaux de l'enseignement, enfin tout ce que l'on a pris l'habitude d'englober sous l'expression de « services techniques » : travaux publics, agriculture, élevage, avec leurs propres fonctionnaires, établis dans les chefs-lieux à l'instar des vrais administrateurs. Et dotés eux aussi d'un champ et d'une liberté d'action qui en font beaucoup plus que des exécutants ou des conseillers.

Avec le temps ont donc fini par se constituer, dans les chefs-lieux, des états-majors variés et consistants, et dont les relations initialement formelles avec les administrés ont pris un sens et une valeur de plus en plus précis aux yeux de ces derniers. Ainsi surgit petit à petit le « poste »-type du Gabon et du Congo, peu différent d'ailleurs de celui des pays voisins. C'était, dans les débuts, un simple relais entre le Gouvernement et la population, qu'incarnait un homme seul, installé

à la diable, passant sa vie à parcourir les villages, recensant, jugeant, demandant l'impôt. C'est désormais, jusque dans les moindres sous-préfectures, un petit centre, avec ses bâtiments « en dur », badigeonnés de blanc, éparpillés au milieu des pelouses de paspalum ; ses allées latéritées, bordées de manguiers, de palmiers, de Milletia, de flamboyants ; son garage officiel et ses ateliers ; une école au moins ; un hôpital plus ou moins rustique. Un peu à l'écart s'est partout développé un quartier commercial, groupant les « factoreries » restées semblables à elles-mêmes, avec leur comptoir en longueur, et les rayons surchargés de marchandises hétéroclites. La, ou les missions, catholiques ou protestantes, sont rarement absentes. On les trouve installées à portée, mais un peu en dehors du siècle, à quelques centaines de mètres ou quelques kilomètres ; dans ce dernier cas, le poste même doit se contenter d'une chapelle. N'oublions pas la force publique, quelques miliciens en tenue militaire, qui perpétuent des sonneries chères aux cœurs français. Ni les télécommunications, sous la forme de petites installations de radio, qui depuis la guerre ont équipé peu à peu tous les chefs-lieux, et rompu définitivement leur isolement. Nous voyons se dessiner ainsi des organismes complexes, animés par un personnel nombreux. Les points d'administration de jadis ont fait place à ces « centres secondaires », dont une description détaillée a été donnée récemment pour une partie de la République Centrafricaine[1].

Parallèlement au développement de son rôle, de son personnel spécialisé et de ses installations matérielles, le chef-lieu est devenu peu à peu un bourg rural, voire un embryon de petite ville. Quelques centaines à quelques milliers d'habitants se sont rassemblés autour des bâtiments de l'administration, des missions, des sociétés commerciales ou des particuliers. Non pas en un noyau compact, à l'image de nos propres agglomérations campagnardes. Ni sous la forme d'une petite cité, juxtaposée au centre administratif et commercial, à l'instar des vraies villes congolaises. Les installations, nées de la colonisation, sont encerclées par une série de faubourgs, se développant en bordure ou le long des routes ou des pistes qui divergent à partir du poste. Parfois sur plusieurs kilomètres. C'est le schéma, en réduction, de Bangui plutôt que de Brazzaville. Les habitants se distribuent en partie par catégories professionnelles. Les Africains instruits, employés subalternes de l'administration ou des sociétés, logent généralement ensemble, dans des constructions de standing intermédiaire, non loin des installations centrales. La milice ou la gendarmerie a ses propres cantonnements dans la même zone intérieure. Le reste de la population vit plus loin ; elle a tendance à se grouper par affinités ethniques, au moins dans les chefs-lieux importants, ou dans les districts au peuplement composite. Ceci donne naissance à une série de « villages », qui sont en réalité les quartiers d'une agglomération assez lâche ; chacun a son nom. On y trouve une population professionnellement mêlée : anciens habitants du lieu, restés plus ou moins fidèles au genre de vie traditionnel ; main-d'œuvre des services administratifs et des entreprises privées ; personnel domestique ; une variété d'artisans, de petits commerçants, de colporteurs ; et pour finir, une masse « flottante », composée de gens qui vont et viennent entre la brousse, la ville et le chef-

---

1. « Relais pour les porteurs et les piroguiers..., puis gîtes d'étapes », les premiers postes établis dans ce pays sur les voies de la pénétration « devinrent rapidement comptoirs de traite et premiers embryons de centre administratif... A partir de ces points d'appui... les colonnes... établissent une série de petits postes où s'installent un sous-officier, quelques tirailleurs, et très souvent un représentant de la société concessionnaire, qui gère une factorerie et achète le caoutchouc et l'ivoire... Les motifs qui justifiaient la création d'un poste étaient de trois sortes. D'abord militaires, et très souvent le poste était installé à proximité d'un chef de clan... qui trouvait dans les troupes françaises un allié de choix. Le poste était ensuite installé en fonction de sa position géographique. Il devait être assez proche du poste précédent sur la route du portage, et quand il s'agissait d'un cours d'eau, on s'arrangeait pour l'installer à un point de rupture de charge... C'était enfin la nécessité de favoriser les échanges et la collecte des produits de traite, et d'assurer leur évacuation... A partir de 1925, ... les conditions politiques (pacification) et économiques (réseau routier et production agricole) ayant changé, tel qu'il était, relativement dense, le réseau des postes ne se justifiait plus. On vit progressivement disparaître un certain nombre d'entre eux », et les postes restants se confondre avec les chefs-lieux administratifs. C'est à ce stade que nous avons pris les choses au Congo-Gabon. Mais l'évolution antérieure avait été en gros la même que dans l'ancien Oubangui-Chari. Avec la même phase initiale de postes jalonnant les principaux axes de communication (la « route des caravanes », de Loango à Brazzaville ; l'Ogooué-Alima, avec portage à travers le faîte Congo-Ogooué ; la voie navigable Congo-Oubangui et Congo-Sangha) ; la même dispersion, à l'étape suivante, d'une multitude de petits postes militaires jumelés à des comptoirs commerciaux ; et pour finir, mais plus tôt qu'en Oubangui-Chari, le même regroupement des points occupés dans des cadres administratifs élargis et mieux définis. (LEYNAUD, 1960, p. 9 à 12.)

lieu, sans se livrer à des occupations bien définies. Ajoutons, pour compléter le tableau, une couronne extérieure de groupements, demeurés essentiellement ruraux, qui, sans se fondre dans l'agglomération, s'en sont insidieusement rapprochés[1]. La pénurie de logements contraint parfois certains travailleurs du centre à y résider. On passe ainsi, par degrés, d'un noyau presque urbain à de vrais villages à peine modifiés dans leur composition. Chaque chef-lieu a, bien entendu, sa personnalité. Parmi les variantes les plus usuelles, signalons : le dédoublement de l'agglomération en deux noyaux distincts, autour de l'administration et d'une ancienne société concessionnaire, ou de la gare, dans les circonscriptions riveraines du C.F.C.O. ; l'installation à l'écart d'un groupe de pêcheurs spécialisés, ou encore de commerçants musulmans. Et notons aussi, en dépit d'un début d'urbanisation et même d'urbanisme, avec parcellement et lotissement du quartier central, la forte empreinte rurale qui continue à marquer le tout : la majorité des femmes cultivent au moins un lopin de terre aux environs du poste, les habitations diffèrent peu pour la plupart de celles de brousse, la population surtout, en dehors de quelques cas d'espèce, provient en majorité de la circonscription ; ni sa mentalité, ni ses comportements sociaux n'ont été sérieusement modifiés.

Tout ceci fait que les chefs-lieux n'apparaissent plus du tout aujourd'hui comme des corps étrangers, posés par la volonté administrative sur des sociétés rurales indifférentes ou hostiles, comme c'était encore le cas voici trente ou quarante ans ; ils fonctionnent désormais comme les pôles d'une vie locale profondément influencée par leur présence. Le tribunal, les rapports avec l'administration (où l'écrit, papier officiel, autorisation signée, acte enregistré, joue un rôle de plus en plus déterminant), des boutiques moins chères et mieux garnies que celles des commerçants villageois, des écoles moins rustiques aux enseignants plus qualifiés : autant de considérations qui, à un moment ou l'autre de l'année ou de leur vie, obligent de plus en plus fréquemment les campagnards à rompre leur isolement et à se rendre au poste. Ils y trouvent ou retrouvent, établis à demeure, des originaires de leur village, des parents ou amis, des chefs ou représentants officieux de leur groupe social ou de leur ethnie : assez pour n'être point dépaysés, avoir d'avance le vivre et le couvert assurés.

Pôles d'attraction, les centres secondaires sont en même temps des relais entre les villages d'un côté, la capitale ou la ville la plus proche de l'autre. Relais, en tant que chefs-lieux, dans le double courant qui fonde la vie administrative : informations dans un sens, directives dans l'autre, se croisant à leur niveau. Mais relais aussi, et de plus en plus, sur les itinéraires par lesquels filtrent, à destination des grands centres, l'opinion publique, les réactions de la « brousse », et qu'empruntent en sens inverse les modes, les mots d'ordre politiques, les pulsions de tous ordres issues des foyers

---

1. Nettement perceptible au Congo-Gabon, ce phénomène d'immigration rurale prend, dans la République Centrafricaine, une remarquable ampleur. A Grimari, dans le « Centre Oubangui », « au fur et à mesure que les paysans venaient s'installer au chef-lieu, de nouveaux villages se constituaient », dans le périmètre de l'agglomération, faisant passer le total de sept villages en 1929 à vingt en 1959. Création donc de villages de toutes pièces, et non pas simplement mouvement vers les postes de villages existants. La migration vers les centres s'est accélérée de 1949 à 1959, de sorte que, dans la région moyenne de la R.C.A., la population actuelle des chefs-lieux n'est jamais inférieure à 1 500 habitants, et dans cinq d'entre eux (sur onze au total) atteint ou dépasse 7 000. Compte tenu de la faible densité de population, les « centres secondaires finissent ainsi par grouper une proportion appréciable des habitants : 10 % dans les « districts du fleuve », 32 % sur « l'axe de Fort-Sibut, Bambari, Alindao », 25 % en moyenne générale. Bambari, le plus important, rassemble 19 400 personnes, 40 % de la population de la circonscription. (É. Leynaud, 1960, p. 14 à 17.)

En dehors de quelques agglomérations fluviales (Lambaréné au Gabon, Ouesso et Mossaka au Congo), et des « villages de gare » du Congo-Océan, on est loin de compte dans le sud de l'ancienne A.E.F. Signalons ici l'excellente étude de P. Vennetier, consacrée à Mvouti, à la fois gare, poste administratif et centre d'exploitation forestière, au cœur du Mayombe. (Vennetier, 1961, p. 51-81.) L'agglomération, passablement desserrée, se divise en quatre « quartiers » : « Mvouti-village », noyau « le plus ancien », où sont venus s'installer les premiers Yombé des villages environnants ; « Mvouti-Poste » ; « Mvouti-gare » ; enfin « Mvouti-banlieue », sorte de « zone, où s'arrêtent les immigrés de fraîche date ». Mais « il n'est guère possible de séparer Mvouti proprement dit du petit groupe de villages qui en est, au sud-est, le prolongement, installé parmi les bananiers, la forêt, et quelques maigres plants de caféiers ». Ces groupements, qui ont conservé l'aspect « des villages de brousse », sont issus d'anciens villages des « terres » rurales Mvouti et Chimpézé, reconstitués aux abords de l'agglomération par leurs habitants (ou une partie d'entre eux), qui avaient pris « d'eux-mêmes le chemin du poste ». Centre et villages-satellites, le total des habitants ne dépasse cependant guère 1 200 habitants. Et pourtant, le rayonnement de l'agglomération, en raison de sa situation sur la voie ferrée, dépasse très largement le périmètre de la sous-préfecture : les Yombés, habitants du Mayombe, ne constituent guère plus que le cinquième des effectifs !

urbains. Relais, enfin, sur les routes suivies par les hommes eux-mêmes. Les chefs-lieux attirent et retiennent une fraction des villageois en rupture avec leur genre de vie ou leur environnement social. Pour d'autres, en grand nombre, ils ne sont qu'une étape, un lieu d'accoutumance aux normes et aux exigences de la vie urbaine, avant le départ pour l'une des grandes cités. Aux époques de crise et de chômage, et même dans les intervalles pour tous ceux qui n'ont pas réussi à se faire une place ou à fonder un bonheur en ville, les postes ne sont plus un simple point de passage, mais souvent un terminus, sur la voie du retour. A bien des citadins repentis, ils offrent un lieu où vivre ou survivre, dans des conditions moins dures, et sans avoir à payer leur échec d'une pénible réinsertion dans une société villageoise goguenarde.

Ainsi se dessine et se circonscrit, au sein des structures nationales, le rôle capital de centres ou sous-centres régionaux qu'assument pleinement aujourd'hui les chefs-lieux de circonscriptions. Un rôle qui, on le voit, déborde incomparablement celui de simples postes d'administration, mais qui tout de même, géographiquement et chronologiquement, reste fondé sur cette fonction initiale. On compterait sur les doigts de la main, au Congo comme au Gabon, les agglomérations de quelque importance, stabilité et signification, qui n'aient pas eu pour noyau l'un des nœuds de la trame administrative. Avec Kayes-Jacob, dans la vallée du Niari, nous en verrons l'un des rares exemples.

Dans l'ordre des faits géographiques palpables, dans le paysage, cette polarisation autour des chefs-lieux se manifeste, de la façon la plus nette par le dessin étoilé des routes, dont la majorité ne franchissent pas les limites de la circonscription. Sur la carte, la plupart des chefs-lieux de district apparaissent un peu comme des araignées tapies au centre d'une toile de lignes de communication divergentes, pistes, routes ou cours d'eau. A plus grande échelle, le dispositif se répète dans le cadre des circonscriptions régionales. Tantôt le centre administratif se situe lui-même au cœur d'un réseau de communications ramifié. C'est le cas de Fort-Rousset, Kinkala, Sibiti, Tchibanga, Franceville, Lambaréné, Oyem. Tantôt il apparaît localisé, comme Ouesso, Dolisie, Koula-Moutou, Mouila dans une certaine mesure, et les trois ports de Pointe-Noire, Port-Gentil et Libreville, au point aval d'un système de circulation régional, à la jonction de ce système et des grands axes de communication ou de la navigation maritime. Mais, dans les deux cas, on le trouve dans une position de commandement. Djambala et Booué sont les seules exceptions, mais des exceptions significatives. Elles s'expliquent en fonction des conditions anciennes de la circulation intérieure. Djambala était installé sur la première route « Nord-Sud », construite au départ de Brazzaville en direction de la Cuvette congolaise, via Pangala et la haute Alima. L'axe automobilisable a été déplacé, par la suite, d'une centaine de kilomètres vers l'est, et passe désormais par Ngo et Gamboma. Mais Djambala a conservé le chef-lieu, et y a été aidé du reste depuis quelques années par l'excellent aérodrome toutes saisons, aujourd'hui desservi par les « DC4 » des lignes régulières, qui mettent la localité à une heure et demie de la capitale. Quant à Booué, le poste, placé en marge de la circulation routière, au bout d'une antenne branchée sur la route Ndjolé-Makokou, peut être considéré comme un héritage du trafic sur l'Ogooué, jadis extrêmement actif, à présent moribond. Les deux exemples illustrent la force d'inertie, qui tend à maintenir en place les chefs-lieux, à partir du moment où ils représentent une masse d'investissements, d'habitudes, de population, suffisante pour décourager les velléités de changement, l'adaptation à de nouvelles situations. On la saisit, pour ainsi dire, à l'état pur. Ailleurs, le réseau de routes axé sur les chefs-lieux a puissamment renforcé, une fois établi, le poids géographique des centres administratifs, et sans nul doute contribué à leur perpétuation. Nous appréhendons ici sur le vif la naissance de structures géographiques, déterminées à l'origine par la carte territoriale de l'époque, mais qui ont contribué ensuite à donner à cette carte un sens et un contenu, et ce faisant en ont perpétué les points d'ancrage et les contours.

A l'intérieur des districts et des régions administratives, les réseaux de communications, en étoile ou en éventail, centrés sur les chefs-lieux, sont en même temps, comme nous l'avons montré plus haut, les lignes de force d'un peuplement concentré sur un petit nombre d'axes. Ainsi les villages eux-mêmes dessinent-ils des figures convergentes, soulignant la relation qui les unit au centre administratif. Et se complète l'image d'unités territoriales « polarisées », pour employer le vocabulaire en honneur, à la limite d'une façon presque caricaturale.

Il reste à savoir jusqu'à quel point, à ces structures presque trop bien centrées, répond un

minimum d' « homogénéisation », par référence à cet autre critère d'existence des régions géographiques ou économiques. L'impulsion donnée par les états-majors des chefs-lieux a-t-elle imprimé, dans le domaine des activités modernes, des traits suffisamment nets, et suffisamment distincts d'une unité territoriale à la voisine, pour déterminer des spécificités ? La réponse est ici très largement négative, à l'exception du Woleu-Ntem et du Pool, le premier individualisé, comme nous le montrerons, en tant que région de plantations cacaoyères ; le second sur la base d'une économie rurale entièrement dominée par l'approvisionnement de Brazzaville. Partout ailleurs, la différenciation, dans la mesure où elle s'est faite, repose bien davantage sur les régions naturelles et les espaces ethniques. Peut-être, sur le plan humain, cette quête de traits homogènes, à l'intérieur des unités administratives, serait-elle moins infructueuse. Des rapprochements ethniques semblent s'esquisser, certaines barrières perdre de leur vigueur au sein de ces espaces bien délimités, où les occasions de rencontre se sont multipliées, sur les routes et aux chefs-lieux ; où souvent une ethnie dominante et mieux placée exerce une attraction, un rayonnement que les routes aident à se propager du centre administratif vers le pourtour. La jurisprudence omnibus qui se forge dans les tribunaux locaux, les mariages inter-ethnies contractés dans les « centres secondaires », se situent dans la même ligne. L'enquête en milieu urbain, chez des gens venus de toutes les parties du Congo ou du Gabon, révèle elle-même une indiscutable conscience régionale. Sans parler des « associations d'originaires », dont certaines sont établies sur la base des grandes unités administratives, il est toujours facile de faire préciser à quelqu'un la circonscription d'où il vient. Sur place, le souvenir vivace de certains « commandants » de l'ère coloniale, à la forte personnalité ou aux particularités accusées, renforce le sentiment d'un passé partagé, jalonne de repères communs l'écoulement du temps. Curieusement survivent, dans cette conscience collective, d'anciennes dénominations territoriales, ou le souvenir d'unités disparues. C'est par référence à la circonscription depuis longtemps supprimée des Batéké-Alima que les Batéké originaires de la haute Alima continuent à se dire « Batéké-Alima », alors que l'expression n'apparaît nulle part dans les textes de la première période coloniale. Ainsi s'introduisent, dans les recherches consacrées aux migrations, des distorsions gênantes. Mais le fait, en lui-même, est révélateur.

Établies dans un minimum d'accord avec la géographie du pays, devenues à la longue par une sorte d'auto-création, des organismes autonomes, structurés et bien vivants, les circonscriptions administratives figurent indiscutablement parmi les cadres possibles et légitimes d'une enquête régionale, au sens géographique de ce mot. Encore convient-il de s'assurer, avant de saisir l'opportunité qui nous est offerte, qu'il existe un minimum de correspondances entre la carte administrative et la carte des densités, qui rende la première significative au regard de la seconde.

D. — Circonscriptions administratives et densités

On ne saurait pourtant raisonnablement s'attendre à des coïncidences autres que fortuites entre le découpage territorial et la délimitation des plages de densité, dont nous avons précédemment reconnu le dessin. Le sens même du partage administratif de l'espace s'oppose à une telle rencontre, car celle-ci supposerait des circonscriptions extraordinairement disparates quant au chiffre de population, et par conséquent à la tâche incombant aux états-majors des chefs-lieux. En isolant les noyaux bien peuplés de l'espace interstitiel, vide ou à moitié vide, on se placerait d'ailleurs en pleine absurdité, car les premiers exercent une influence et une attraction qui font passer les lignes de clivage, économiques et humaines, non point sur le bord même des plages de densité forte, mais à bonne distance.

La logique des choses, et le simple bon sens, commandaient donc d'égaliser les circonscriptions, en les centrant sur les taches peuplées, mais en traçant leurs limites au cœur des no man's lands périphériques. Bon nombre de « régions » administratives se conforment effectivement à ce schéma. Revenons à nos cartes de densité. On se souvient des « aires de peuplement concentré » définies au chapitre précédent. Nous les avions délimitées, à partir de la carte à trame géométrique, en y englobant en principe tous les carrés de densité supérieure à 3. Mais cette valeur de référence, choisie en considération de la densité moyenne de l'ensemble Gabon-Congo, n'est plus forcément la bonne, quand il s'agit de localiser les gradients significatifs à une échelle plus restreinte : ceux qui précisément nous intéressent maintenant. Nous serons obligés, dans certains cas, de prendre un discriminant tantôt plus faible, tantôt plus élevé. Ceci étant admis, deux des grandes circonscriptions administratives actuelles se révèlent construites autour de l'une de nos « aires majeures » de peuplement consistant : le Woleu-Ntem et la Ngounyé. Quatre autres, l'Estuaire, la Nyanga-Louessé, le Kouilou et la Likouala-Mossaka, ont pour noyau une « aire mineure ». Le Niari, de son côté, s'individualise en fonction d'un petit domaine isolé de densités supérieures à 4, inclus dans l' « aire majeure » du Congo méridional, mais nettement à l'écart de la masse de population principale. Le Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Ivindo, le Haut-Ogooué, la Likouala apparaissent de même fixés par un noyau peuplé ; mais nous sommes ici dans les parties les moins habitées des deux pays, et la densité de ce noyau ne dépasse pas 2 à 3 dans le cas du Haut-Ogooué, 1 à 2 dans celui du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Ivindo, et 0,5 à 1 pour la Likouala, où ces très modestes valeurs tranchent néanmoins sur le vide ambiant.

Quelle que soit sa densité propre, le noyau habité des circonscriptions montre des variations, et d'aspect et de position. Tantôt il prend une forme plus ou moins ramassée, tantôt au contraire il se distend en longueur. Plusieurs régions administratives s'organisent de la sorte en fonction d'un axe peuplé, qui coïncide souvent avec la traînée de densités supérieures à la moyenne locale dont nous avons vu avec quelle fréquence elle accompagnait les principaux cours d'eau. Les deux notions de cadre hydrographique et de cellule régionale de peuplement viennent alors se confondre. Quant à la position, dans la circonscription, de la partie peuplée qui en représente la portion vitale, les mots de « noyau habité » ou d' « axe peuplé » dont nous nous sommes servi ne sont pas à prendre

dans un sens rigoureux, du moins pas toujours. Dans plusieurs des unités territoriales énumérées ci-dessus, la population se masse contre une limite extérieure, une frontière ou la côte de l'océan ; le gradient de densité dessine alors, à l'intérieur de la circonscription, une figure dissymétrique.

Dans d'autres cas, cependant, les impératifs de la division territoriale n'ont pas permis la pleine réalisation du schéma. Au sein de l' « aire majeure » bien peuplée du Congo méridional, une discrimination se légitime, sur la base d'une densité minimale de 5 habitants au kilomètre carré ; elle isole un secteur oriental et un secteur occidental, ou du moins ne les laisse en communication que par un étroit pédoncule, le long de la frontière de l'ancien Congo belge. Or les deux taches de densité individualisées de cette façon sont chacune partagées entre deux circonscriptions : Pool et Djoué d'un côté, Niari-Bouenza et Bouenza-Louessé de l'autre. La correspondance entre la carte administrative et la distribution des habitants ne subsiste que sous la forme de demi-structures accolées. Encore n'est-ce plus entièrement vrai de la Bouenza-Louessé, qui englobe un noyau annexe, constitué par l' « aire mineure » centrée sur Zanaga. Nous avons dit plus haut quelle relation unit la Ngounyé et l' « aire majeure » du massif du Chaillu. Mais il faut ajouter qu'aux deux extrémités de son grand axe, orienté sud-ouest–nord-est, un fragment de l'aire a été soustrait ; autour de ces deux portions retranchées sont bâties la région de l'Ogooué-Lolo et celle de la Nyanga, où l'on retrouve la demi-structure signalée ci-dessus. Avec l'Alima-Léfini, l'on s'écarte encore davantage du schéma-type ; la circonscription ne possède plus un mais deux pôles peuplés : au nord, l' « aire majeure » de la boucle de l'Alima, où se rassemblent la majorité des habitants ; au sud-ouest, le petit noyau très peuplé, constitué par le plateau Koukouya et la partie occidentale du plateau voisin, où se localise le chef-lieu ; dans l'intervalle, une bande de terrain pratiquement déserte. Ethniquement et physiquement hétérogène, l'Alima-Léfini l'est donc également sous le rapport du peuplement, le seul principe respecté à cet égard étant le dosage des pleins et des vides. Dans la géométrie territoriale, qui exige des circonscriptions une certaine homogénéité dans l'étendue, celle-ci apparaît dessinée en quelque sorte négativement, en fonction des unités voisines. On pourrait en dire autant de la Sangha, également bipolaire, avec ses deux noyaux de densité 0,5 à 1, s'ils ne s'alignaient pas comme ils le font, dans le prolongement l'un de l'autre, et suivant la direction générale de l'hydrographie et de la pente du terrain. Il reste à signaler le cas particulier de l'Ogooué-Maritime, dont le cœur peuplé se réduit à la ville même de Port-Gentil et à ses environs immédiats.

Il est inutile de soumettre les districts à ce même examen détaillé. Des corrélations du même ordre seraient faciles à mettre en évidence, à un niveau géographique inférieur. Les cas d'aires peuplées démembrées par le découpage administratif sont naturellement bien plus nombreux qu'à l'échelle des préfectures ou des régions. Nous verrions même des unités, comme celles de Bitam, de Boko ou d'Abala, prendre place en entier à l'intérieur des taches de densité fortement excédentaire. Mais nous retrouverions, dans un grand nombre de cas, le gradient centre-périphérie (ou axe-confins latéraux), qui caractérisait la majorité des grandes circonscriptions. Il faut dire qu'à cet égard, sur nos deux cartes de densité, la représentation trahit les faits. C'est à la carte par points qu'il faut se référer. Elle ne montre pas seulement des étoiles de routes constituées autour des chefs-lieux, et dans beaucoup de districts la population massée sur ces routes ; on constate aussi que l'espacement des points n'augmente pas, ou augmente relativement peu, quand on suit ces dernières depuis les confins de l'unité jusqu'au centre où elles se réunissent. Ceci revient à dire que la densité augmente de la périphérie vers les chefs-lieux.

Qu'il s'agisse des circonscriptions de type « régions » ou de type « districts », cette orientation systématique des différences de densité oblige à se poser une question : les limites territoriales ont-elles été tracées, l'emplacement des chefs-lieux a-t-il été choisi d'après la distribution des habitants, telle qu'elle existait à l'époque ? Ou est-ce le peuplement lui-même qui s'est remodelé en fonction de la carte administrative et de l'emplacement des postes, la population qui s'est avec le temps rapprochée des postes ? Aborder cette question, c'est évoquer tout le problème des remaniements du peuplement sous l'empire de l'économie monétaire et des conditions modernes de l'activité humaine dans ces pays ; c'est en même temps envisager la possibilité d'une intervention directe des autorités touchant la répartition géographique des hommes. Sur ces points comme sur tant d'autres, c'est de l'étude précise de « cas » régionaux qu'il faut attendre les éclaircissements.

CONCLUSION : LE CHOIX D'UN CADRE

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les divisions de la carte territoriale constituent donc, à bien des égards, d'authentiques unités géographiques. Au même titre que les noyaux de peuplement, les régions naturelles, ou les plus solidement constituées des aires définissables sur une base ethnique. Mais alors, comment faire un choix entre toutes ces variétés d'espaces régionaux que nous proposent le milieu et les hommes ? Le désaccord entre elles, remarquons-le d'abord, est loin d'être total. Bien des rencontres ont pu être notées, chemin faisant. Nous venons d'en faire, à propos des divisions administratives, un inventaire systématique. Auparavant, d'autres correspondances avaient été signalées, liant la carte ethnique à la densité de la population ou à tels aspects définis du milieu physique. Ces coïncidences heureuses ne s'observent néanmoins que dans une minorité de cas, et de plus elles ne combinent le plus souvent les critères de base que deux par deux ; l'accord triangulaire demeure exceptionnel.

Faut-il s'en affliger ? Nous ne le croyons pas. Bien au contraire, la multiplicité des espaces possibles, tous justifiés à un certain point de vue, est un avantage pour l'objectif que nous poursuivons. Elle laisse la possibilité d'opter, dans chaque cas, pour la délimitation la plus apte à faire ressortir le trait, l'aspect ou l'assemblage qui font l'originalité du peuplement régional ; à mettre en valeur les facteurs dominants susceptibles d'en rendre compte ; à isoler telle ou telle forme d'intervention économique, tel ou tel mode d'action mis en œuvre, dans le contexte moderne, pour modifier la répartition des hommes. Au demeurant, s'il est légitime de chercher à reconnaître, en partant de critères précis, les aires qui se prêtent à une étude de dimension régionale, rien ne serait plus inutile et dangereux que de s'hypnotiser sur un problème de délimitation. Si bien définie soit-elle, il est rare qu'une combinaison géographique ne s'entoure pas d'un dégradé, au travers duquel elle s'altère progressivement, ou se désagrège par dissociation des éléments constitutifs. Un certain flou vient presque inévitablement franger, à la périphérie, les problèmes caractéristiques d'une région. Toute limite est alors entachée d'arbitraire, trompeuse quand on se risque à lui accorder une valeur en soi[1].

Un autre problème se pose à propos de l'étendue à donner à nos champs d'étude. La revue des espaces naturels, ethniques et administratifs nous a montré qu'à l'intérieur de chaque catégorie les emboîtements étaient la règle. Et que l'idée de région, plus précisément accordée à l'un des niveaux du découpage, demeurait néanmoins compatible avec les mailles du niveau immédiatement supérieur ou inférieur. Une certaine latitude s'offre ainsi à nous, pour le choix des échantillons, dont nous n'hésiterons pas à user chaque fois que la dimension la moins conforme s'imposera par une forte individualité. Et pas davantage nous ne nous refuserons, quand cela apparaîtra utile à la précision du travail ou à la bonne compréhension des faits, à découper dans une région, en nous appuyant sur des lignes naturelles ou des limites administratives, des sous-espaces ayant valeur d'échantillon plutôt que d'unité autonome. L'écueil à éviter c'est, en sacrifiant à une conception formelle de la région, de mener l'étude en fonction d'un cadre, au lieu de tracer le cadre à partir d'un problème régional, préalablement reconnu et localisé.

---

1. Sauf en ce qui concerne les « fronts » géographiques.

DEUXIÈME PARTIE

ÉVOLUTIONS RÉGIONALES ET AJUSTEMENTS ÉCONOMIQUES

LOCALISATION DES ÉCHANTILLONS RÉGIONAUX

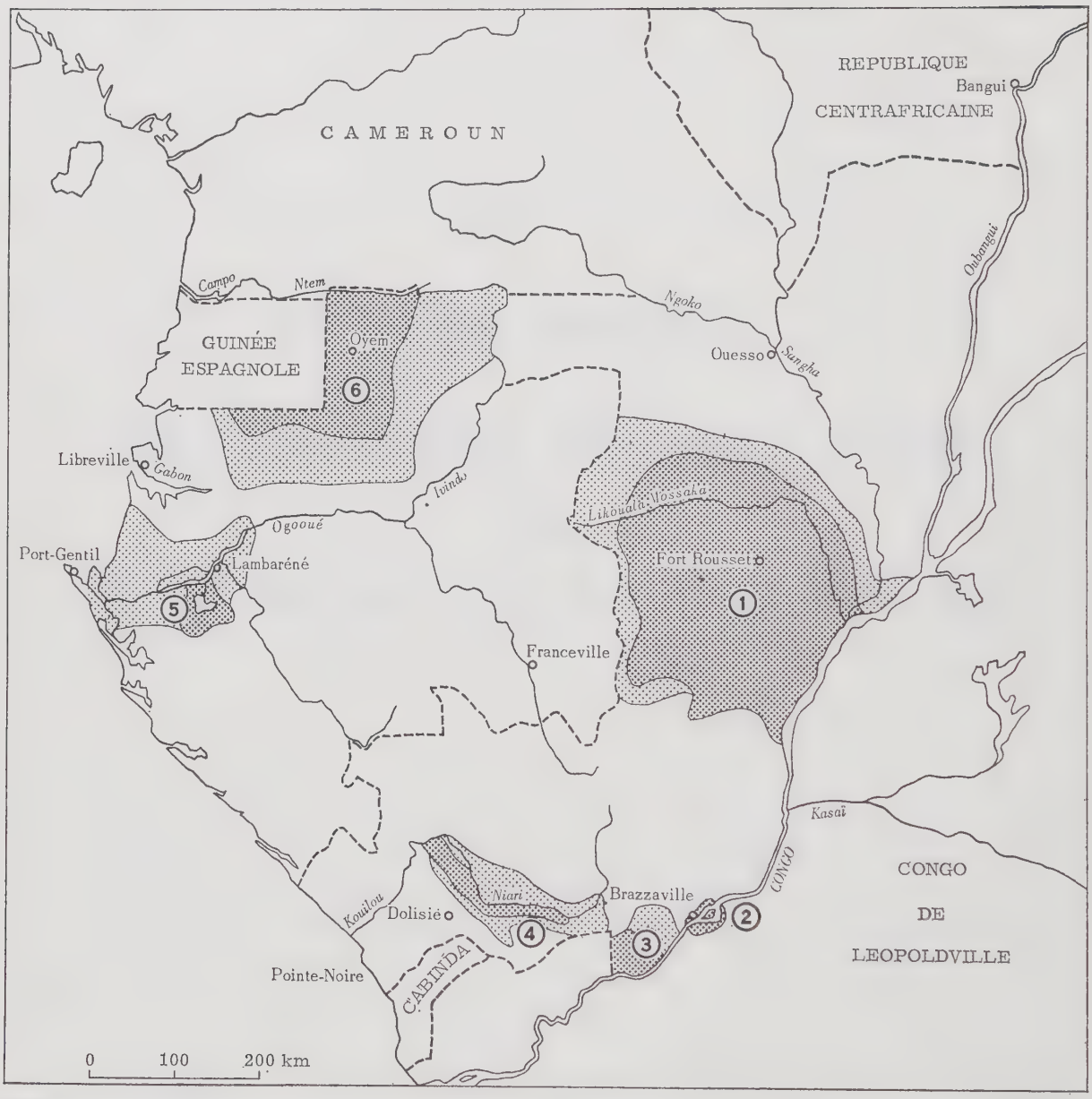

CARTE E.P.H.E.

espaces faisant l'objet d'une monographie

frange périphérique de dégradation des traits régionaux, ou région plus vaste englobant l'échantillon et partiellement traitée dans le texte

① Cuvette
② Stanley Pool
③ Pays de Boko
④ Plaine du Niari
⑤ Bas-Ogooué
⑥ Woleu-Ntem

INTRODUCTION AUX ÉTUDES RÉGIONALES

Six études régionales vont nous permettre d'examiner, sous leurs différentes facettes, les problèmes relatifs au peuplement. D'une analyse purement descriptive des densités et des types de localisation de la population rurale, nous allons passer à l'interprétation. Parallèlement entreront en jeu, à un niveau géographique où elles sont en relation directe avec le peuplement, les données économiques, absentes des chapitres précédents, où elles n'avaient que faire. Cette confrontation fera de nos études des monographies complètes, ouvertes sur le plus large éventail de faits.

Tout nous conduisait à la région. Les traits du peuplement, d'abord, dans la large mesure où les densités extrêmes, loin de s'égailler au hasard sur nos cartes, se regroupent en bon ordre à cette échelle. Mais aussi, et de façon plus contraignante, les nécessités méthodologiques d'une recherche embrassant trop d'éléments variés pour ne pas obliger à sérier les difficultés, en compartimentant l'espace. Ce serait une erreur, toutefois, de voir dans cette démarche un simple artifice, conçu pour observer de plus près les relations dont la géographie du peuplement est tissée. Les monographies qui suivent sont bien un moyen d'échantillonner une réalité trop étendue et trop riche pour être appréhendée telle quelle. Mais elles constituent aussi, pour nous, une fin en soi. Pour la raison, tout d'abord, qu'au regard d'un problème déterminé, une région n'est jamais tout à fait « représentative » ou « typique ». Aucune ne se laisse réduire à un simple « modèle » de relations entre milieu géographique et peuplement, peuplement et développement. La plus banale ne s'en révèle pas moins toujours comme un « arrangement » hautement improbable de faits, qui ne s'ajustent jamais deux fois de la même façon dans l'espace et dans le temps. Elle mérite à ce titre d'être étudiée pour elle-même. C'est donc une double tâche qui nous est assignée : faire ressortir un certain nombre de « personnalités » régionales, mais mener chaque étude particulière en fonction des grands thèmes assignés à notre travail. Loin d'être contradictoires, les deux objectifs se trouvent en concordance dans la mesure où la région, cadre de nos investigations, constitue par ailleurs le champ réel où la nature, des techniques et une organisation de l'espace spécifiques, les initiatives d'ordre économique interfèrent avec la densité de population. La dialectique complexe qui se noue autour du nombre des hommes n'est concrète, immédiate et directe qu'à ce niveau privilégié. A travers le fait régional, une conjonction s'opère ainsi entre la méthode et l'objet même de notre recherche.

Toute l'efficacité de cette méthode va dépendre d'un choix correct des échantillons régionaux. Limité que nous étions par le temps et nos forces, il ne pouvait être question d'en étudier qu'un petit nombre. Nous avons retenu, à la suite de circonstances où entraient une part de sélection réfléchie et une part d'impératifs extérieurs, les unités suivantes, qui seront présentées dans l'ordre : la Cuvette congolaise au sud de la grande forêt (pays des Rivières), le Stanley Pool, le pays de Boko, la vallée du Niari, les lacs du Sud, le Woleu-Ntem. Nous estimons honnêtement qu'il était difficile de réunir en six études autant de variété dans le peuplement et les conditions géographiques qui se trouvent en rapport avec lui[1]. L'échantillonnage devait en effet satisfaire à bien des condi-

1. L'idéal eût été d'y ajouter deux ou trois monographies supplémentaires consacrées, l'une aux hautes terres formant l'axe du massif du Chaillu, la seconde à la région de Franceville, la troisième à l'un des bassins marécageux de l'extrême nord du Congo. Ainsi se seraient trouvé corrigés les quelques déséquilibres de notre échantillonnage, et éliminées les lacunes que nous signalons plus bas.

tions. Il fallait d'abord que fût représentée toute la gamme des densités. Sans parler du Stanley Pool, qui nous donnera l'occasion d'examiner de près les problèmes que posent la croissance de deux grandes cités, et leurs relations avec l'environnement rural proche ou lointain, le pays de Boko représentera dans la collection l'aire de loin la mieux peuplée de tout l'espace Congo-Gabon. Mais, à l'autre bout de l'échelle, comment isoler une région dotée d'un minimum de personnalité géographique, sans qu'elle corresponde à un noyau plus dense que la moyenne ? Les plateaux Batéké figurent parmi les rares exceptions, et nous rappellerons, le moment venu, les conclusions de la recherche que nous leur avons antérieurement consacrée. Aucun autre domaine aussi peu occupé n'a pu être inclus dans les échantillons. Tout en dépassant très légèrement la densité d'ensemble, les lacs du Sud et, de façon générale, tout le bas-ogooué que nous étudierons à travers eux, donneront quand même la possibilité d'envisager les causes et les effets d'un vide humain assez poussé. Surtout, des espaces à demi ou totalement déserts, localisés à la périphérie de plusieurs autres de nos champs d'étude (pays des Rivières, vallée du Niari, Woleu-Ntem), aideront à résoudre la difficulté.

Parmi les éléments susceptibles d'agir sur la densité, ou d'être influencés par elle, le milieu naturel vient au premier rang. A cet égard, nos échantillons se répartissent correctement entre la savane, à peu près nue (vallée du Niari) ou du type mosaïque (Boko, Cuvette), et la forêt (lacs du Sud, Woleu-Ntem). Une place suffisante est faite aux milieux aquatiques ou semi-aquatiques (Stanley Pool, lacs du Sud, une portion de la Cuvette), qui sont un des aspects originaux du pays. Troisième paramètre entrant dans les équations régionales, le milieu humain s'appréhende à travers l'expression qu'en donnent les ethnies. De ce point de vue, l'élément majeur de contraste se situe entre un peuplement homogène et un peuplement hétérogène. La même difficulté se présente que pour la densité de population : les espaces dénués de cet élément de cohésion qu'apporte la communication ethnique ont plus de peine que les autres à faire figure de régions. Le Stanley Pool mis à part, où l'empreinte citadine uniformise une population extraordinairement disparate, notre liste ne comporte qu'un exemple de cet entremêlement de peuples, si courant au Gabon comme au Congo : les lacs du Sud, de nouveau. Les quatre autres monographies font un peu trop de place à la situation inverse et, par voie de conséquence, aux groupes mis en place, de l'extérieur, par les migrations modernes, les seuls avec les Batéké (ou peu s'en faut) à occuper massivement des régions entières.

A côté des éléments qui définissent le milieu géographique, il importait de faire varier aussi la position géographique des échantillons : par rapport à l'océan, aux grands fleuves navigables, aux principales villes. De ce point de vue, déterminant quant aux chances de développement économique, nos études couvrent presque toutes les situations possibles : régions proches ou éloignées des débouchés, bien ou mal desservies, par des communications naturelles ou artificielles, avec ou sans un problème de transit à travers un pays étranger. Pour apprécier valablement les rapports entre le peuplement et l'économie moderne, les diverses formules de production pour le marché devaient être enfin représentées. A cet égard, l'échantillonnage comporte un exemple de semi-cueillette sous l'égide d'une société commerciale (Cuvette congolaise) ; des agriculteurs vendeurs de surplus vivriers à destination des villes (Boko, rives des lacs du Sud) ; des pêcheurs également spécialisés dans le ravitaillement des centres (Stanley Pool, fraction marécageuse de la Cuvette) ; un domaine de plantations arbustives à caractère familial (Woleu-Ntem) ; un complexe d'exploitations agricoles et pastorales puissamment équipées (vallée du Niari) ; une économie basée de longue date sur le bois (lacs du Sud). La production minière est la seule à être laissée de côté.

Chacune de nos monographies forme un tout, et supporte d'être lue isolément : témoignage rendu à une autonomie régionale dont on a souligné qu'elle n'était pas de pure forme. Mais les chapitres se succéderont dans un ordre qui n'a rien de fortuit. Nous avons eu le souci, en premier lieu, de ne rompre ni les apparentements, ni les liaisons géographiques. C'est la raison qui a fait grouper les études en deux séries : les congolaises d'un côté, au nombre de quatre, les gabonaises de l'autre (lacs du Sud et Woleu-Ntem). L'argument du découpage politique n'aurait sans doute pas suffi à justifier ce parti. Mais il se trouve que les échantillons congolais se situent tous dans la savane, et les deux gabonais dans la forêt. Les premiers, enfin, de la Cuvette congolaise à la vallée

du Niari, jalonnent un grand axe de communication, le long duquel, de proche en proche, chaque région se relie à la suivante, par le mouvement des hommes et des produits ; quant aux derniers, ils se localisent aux deux extrémités de la voie suivie par les migrations fang et, à une époque plus récente, l'un des principaux courants de main-d'œuvre dirigés vers les chantiers forestiers de la zone maritime. Toutes ces considérations réunies nous ont paru décisives. Entre les deux ensembles de monographies, grossièrement symétriques de part et d'autre de la frontière du Gabon et du Congo, la charnière repose sur l'analogie de situation entre la vallée du Niari et les lacs du Sud, également proches du débouché maritime, et pareillement offerts à l'économie de marché. Du coup, toute la structure se dessine : nous descendrons l'axe congolais, pour remonter ensuite l'axe gabonais. Ce plan aura de plus l'avantage de mener des formules périmées de « mise en valeur » coloniale à des formes plus modernes de développement. La remarque vaut surtout pour la série congolaise. De l'autre côté de la frontière, cependant, en attendant que la rénovation en cours de l'exploitation forestière dans le bas pays ait produit ses effets, le Woleu-Ntem des planteurs de cacaoyers témoigne de la même avance sur la région des lacs de l'Ogooué, épuisée et non pas enrichie par soixante années de « cueillette » des bois, que la plaine du Niari vis-à-vis de la Likouala-Mossaka.

De monographie en monographie, deux idées nous serviront de fils conducteurs, en assurant par ailleurs l'unité indispensable en vue des conclusions finales de ce travail. La notion de sous-peuplement, d'abord, que nous allons transférer du plan large de l'espace Gabon-Congo au plan étroit de la région. Les six unités qui font l'objet des monographies bénéficient, sans exception, d'une densité de population supérieure à la moyenne d'ensemble, nous avons dit pourquoi. Mais qu'on ne s'y laisse pas prendre : dans l'absolu, les valeurs restent toujours faibles, bien plus basses en particulier que celles qui ont été notées dans les portions limitrophes de l'ancien Congo belge, tant au Kwilu que dans le Bas-Congo ou la province de l'Équateur[1]. Presque partout, le sol est si faiblement occupé que les déplacements de champs (dans le cadre d'une agriculture à longues jachères) et même de villages ne connaissent aucune entrave. Les formes d'exploitation les plus extensives, ou gaspilleuses, sont praticables et pratiquées. Il reste assez de forêt intacte, dans les régions boisées, pour alimenter des coupes de bois à caractère industriel, pourtant très sélectives. Les entreprises agricoles modernes n'ont guère eu de mal à trouver des terres. Au peuplement ténu et discontinu répond par ailleurs un paysage à peine humanisé, des communications filiformes, des échanges au compte-gouttes, une vie de relations singulièrement anémique. De ce tableau, que nous aurons l'occasion de préciser, seul le pays de Boko s'écarte assez pour fournir la preuve contraire, quant aux facteurs et aux effets du sous-peuplement.

L'autre idée directrice, contenue dans le titre de ce deuxième tome, est celle d'évolution régionale. C'est dans une perspective dynamique que nous replacerons chaque fois les faits de peuplement, avec leurs tenants et aboutissants. A cet égard, le réflexe inné du géographe, habitué à voir dans tout paysage une somme et un aboutissement, puise un surcroît de légitimité dans les circonstances propres à l'Afrique centrale. Le court passé qu'on peut y embrasser se découpe en plans successifs, séparés par de profondes ruptures : une ou plusieurs migrations, la prise de possession coloniale, le passage après la dernière guerre d'une économie de croisière à une économie orientée vers la croissance (coïncidant avec le desserrement de l'appareil colonial de contrainte), l'accession à l'indépendance. Chaque phase a comporté des modes déterminés de production, d'organisation de l'espace, de relation avec l'extérieur, et laissé un héritage spécifique. Par l'intermédiaire de sociétés très malléables, campées plus que réellement fixées, toutes sortes de vicissitudes ont été infligées au peuplement. Au point qu'il nous a paru impossible de « traiter » certaines de nos régions autrement que par le biais d'un plan chronologique. D'un « cas » à l'autre, beaucoup de variété se manifeste dans la nature des influences subies, le sens et l'intensité des réactions. Mais les schémas d'évolution retrouvent une unité foncière à travers les nombreux synchronismes qui les relient de région en région.

---

1. Au Kwilu, d'après Nicolaï, la densité rurale s'élève à 13,5 habitants au kilomètre carré, sur 77 000 km² (15,6 dans les « quatre territoires qui forment le Kwilu proprement dit »). Au Congo-Brazzaville et au Gabon, ce chiffre n'est atteint que rarement, et sur de toutes petites surfaces. De tous nos échantillons, seul le « pays de Boko » approche de ce chiffre, mais les deux espaces sont sans commune mesure.

CHAPITRE IV

LA CUVETTE CONGOLAISE AU SUD DE LA GRANDE FORÊT : LE PAYS DES RIVIÈRES

(Likouala-Mossaka, Alima, Nkéni)

S'il est une région qui puisse servir de point de départ à un raisonnement géographique sur le peuplement, et ses rapports avec les formes modernes de l'économie, c'est bien celle que draine, dans le centre-nord de la République du Congo, l'éventail de rivières formé par la Likouala-Mossaka et ses affluents, l'Alima et la Nkéni[1]. Les trois cours d'eau se jettent dans le fleuve Congo en l'espace d'une centaine de kilomètres seulement. De leurs bassins, qui s'épanouissent rapidement vers l'ouest, il faut retrancher cependant la partie la plus septentrionale et la partie la plus méridionale. Au sud, les vallées supérieures de la Nkéni et des affluents de l'Alima, engagées dans les plateaux Batéké, appartiennent déjà à un monde différent. Du côté nord, c'est la forêt de la Sangha qui, débordant la ligne de partage des eaux, empiète assez largement sur notre domaine. Aussi l'étude s'arrêtera-t-elle, avec les dernières savanes du golfe congolais, au cours moyen de la Mambili. Nous maintiendrons cependant dans notre champ de recherches, en dépit de leur couverture de forêt, deux districts géographiques que leurs affinités ethniques et la vie de relations interdisent d'en exclure : à l'ouest, le pays de Kellé ; à l'est, celui que draine et dessert la Likouala-Mossaka avant de déboucher dans les savanes riveraines du Congo. Assouplie de la sorte, la limite régionale tracée en fonction des conditions naturelles correspond bien à une coupure majeure au sein de la Cuvette congolaise. D'un côté de cette frontière, un peuplement consistant et relativement dispersé ; des communautés ethniques cohérentes et apparentées ; une certaine animation ; l'impulsion économique longtemps donnée par une société commerciale vigoureuse. De l'autre, une occupation humaine en filigrane ; toute la vie et l'activité exposées en façade, le long des quelques grands cours d'eau ; le reste du pays abandonné aux pygmoïdes, nulle part aussi nombreux, mais à peu près invisibles ; un haut degré de particularisme ethnique ; une poussière d'entreprises modernes expédiant des radeaux de bois ou drainant les rares produits du pays[2].

Ainsi se dégage, par opposition, l'unité géographique du bassin des trois rivières, élagué de quelques portions périphériques. Entre la grande forêt équatoriale, les plateaux nus du pays batéké, et le Congo, se dessine la vigoureuse personnalité d'une région naturelle authentique, apte à servir de cadre à nos recherches. On verra en particulier de quel poids ont pesé, sur la vie économique aussi bien que sur le peuplement, la double structure offerte par la convergence hydrographique et le relief en amphithéâtre. Un très vaste pays, ajoutons-le, à la limite supérieure de la dimension régionale, et de beaucoup le plus étendu de ceux qui forment notre échantillonnage : 200 km d'est en ouest, 300 du nord au sud, un neuvième de la France. A cette échelle, l'enquête

---

1. Nous reprenons, pour le consacrer à cette région, le titre d'un ouvrage sur le Bahr-et-Ghazal, autre domaine de convergence hydrographique, au cœur d'une grande cuvette africaine. (Quengo de Tonquedec, 1931.)

2. Exception faite de la palmeraie d'Ouesso. La coupure se retrouve dans la vie de relations : « dans la trame générale du trafic routier », souligne P. Vennetier en commentant les résultats de son enquête de 1960-1961, « il existe une véritable lacune entre la zone cacaoyère (Ouesso et son arrière-pays) et le reste du pays ; le trafic Souanké-Makoua est extrêmement ténu ». (1962, p. 18.)

LE PAYS DES RIVIÈRES

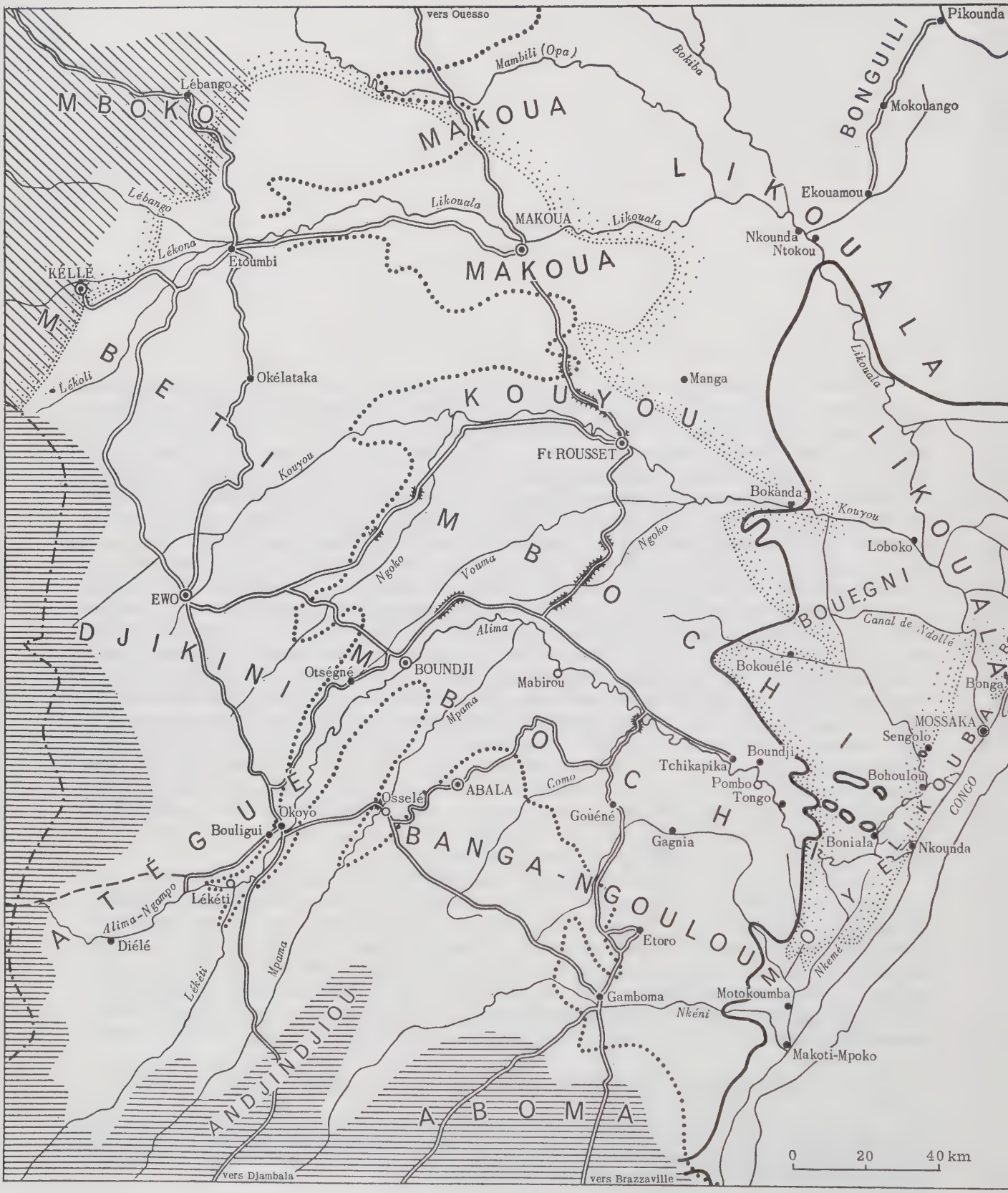

plateaux Batéké et frange montagneuse directement issue de leur dissection

sédiments de bordure de la Cuvette Congolaise

limite séparant la zone des collines de celle des applanissements à basse altitude (400 m et au-dessous)

limite séparant les basses plaines du marais continu et permanent

limite de la forêt continue

principales routes

ancienne route de Franceville

route en remblai

localité

chef-lieu administratif

ancien poste administratif

MAKOUA groupe ethnique à son emplacement approximatif

CARTE E.P.H.E.

géographique a dû se faire selon une méthode assez extensive : exploitation (dans tous les postes sans exception) des archives et des dossiers éclairant la vie régionale ; observations cursives le long des routes et de certaines rivières ; étude détaillée de plusieurs centres de la C.F.H.B.C. ; recherches plus approfondies dans une demi-douzaine de villages ; le tout complété par une enquête systématique de tradition orale auprès des originaires de la région installés à Brazzaville. Ces recherches déjà anciennes ont pu être complétées au cours d'un bref séjour à Brazzaville en 1962, et surtout à l'aide des rapports récemment diffusés par la Mission d'études dans la Cuvette congolaise. A cet égard, nous sommes plus particulièrement redevable à MM. M. Maumon[1], A. Stauch[2] et P. Vennetier[3]. Nous ferons également un large usage du travail récemment publié par le psycho-sociologue G. Althabe, à la suite de ses recherches dans le cadre de la même mission[4].

Plusieurs problèmes se poseront. Dans une région où la densité moyenne de la population ne dépasse guère celle, très basse, de l'ensemble du pays, nous devrons nous demander d'abord pourquoi il y a si peu d'hommes. L'irrégularité avec laquelle ces hommes se répartissent, à l'intérieur de la région, pose un second problème. Mosaïque de cantons bien et mal peuplés, cette portion de la Cuvette congolaise apparaît, là aussi, comme l'image en petit du Congo. Doit-on considérer les vigoureux contrastes de densité comme le reflet d'un milieu physique tantôt plus favorable, tantôt moins favorable aux hommes ? Pour finir, l'occupation du pays par une grande société commerciale nous introduit au cœur du problème économique commun à la plupart des régions du Congo et du Gabon, et que l'on peut formuler dans les termes suivants : dans quelle mesure, à quel prix et à quelles conditions, est-il possible de développer une région tropicale aux aptitudes naturelles médiocres et au peuplement ténu ?

D'une façon plus particulière, nous aurons affaire ici à une organisation économique héritée d'un passé colonial déjà lointain, à la dernière survivance géographique de la formule de développement conçue à la fin du siècle dernier. Nous disposerons donc d'un terrain privilégié pour examiner les tenants et aboutissants d'un mode d'occupation et d'exploitation qui fut le premier en date, et dont bien d'autres régions du Congo et du Gabon portent encore, quoique en général à un moindre degré, l'empreinte. Cette raison d'antécédence nous imposait de placer le pays des Rivières en tête de nos études régionales. L'éloignement aussi, par rapport aux centres nerveux du Congo et aux forces vives de la modernisation du pays : remonter les cours d'eau, s'enfoncer dans l'intérieur de la Cuvette, c'est par la force des choses aller à rebours du temps, revenir au point de départ d'une évolution géographique. La confrontation d'une nature, d'un milieu humain et d'une conception historique de la « mise en valeur » gagnera d'ailleurs en netteté, à se faire à l'écart de la côte et des centres novateurs : en champ clos pour ainsi dire. La distance il est vrai, comprimée dans ses effets par les facilités de circulation par eau et le vide des régions intercalaires, n'est plus la barrière de jadis. Bouleversant les schémas de plus d'un demi-siècle de colonisation, la ville, Brazzaville, impose à présent son influence et ses besoins avec tant de force que tout se met, peu à peu, à graviter autour d'elle. A la jonction de ce passé et de ce devenir, parcourir le pays des Rivières, c'était encore il y a peu d'années osciller entre deux images contradictoires mais complémentaires d'une même réalité : celle, lente à s'oblitérer, d'une sorte d'enclave d'un passé ethnique et colonial, et cette autre, de plus en plus nette, d'une grande banlieue sous la dépendance étroite d'une cité paradoxalement éloignée.

---

1. Maumon, 1962. M. Maumon a été, en 1960 et 1961, l'animateur d'une Mission d'Études dans la Cuvette congolaise, financée par le Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.), à la demande du Gouvernement de la République du Congo, soucieux d' « obtenir un développement harmonieux de toutes les parties du territoire national ». Dans le cadre de cette entreprise, dont le théâtre géographique englobe en entier mais déborde très largement du côté du nord la région que nous avons isolée, une vingtaine de rapports, établis par des spécialistes, ont fait l'objet d'une diffusion malheureusement restreinte. Notre propre travail, dans son premier état, a été distribué en annexe, par les soins du Ministère de la Coopération, sous le titre « Monographie régionale des bassins de la Likouala-Mossaka, de l'Alima et de la Nkéni ». Ceci non à titre de publication, mais de document de travail, mis à la disposition exclusive des responsables du développement dans cette partie du Congo.
2. Stauch, 1963.
3. Vennetier, 1962 et 1963.
4. Althabe, 1962.

I

UN PAYS TOURNÉ VERS LE CONGO

Investi au nord et au nord-ouest par une épaisse forêt, au sud et au sud-ouest par des plateaux arides, le pays que nous étudions tourne sa façade vers le fleuve.

A. — Les rivières

a) Des artères navigables.

Des pirogues sillonnent la Likouala, l'Alima et la Nkéni, ainsi que plusieurs de leurs affluents. Même les pagayeurs inexperts peuvent s'y lancer impunément. Les navires à vapeur, remplacés depuis peu par des remorqueurs diesel, disposent eux-mêmes d'un réseau navigable de 965 km, branché sur le Congo. La Likouala, en particulier, leur est accessible sur 455 km. Le contraste est frappant avec le bassin adossé de l'Ogooué. Sur ce fleuve, des rapides infranchissables par les bateaux modernes, difficilement et au prix d'extraordinaires acrobaties par les pirogues, interrompent continuellement la navigation. Dès sa première exploration, Brazza avait compris « que la découverte de l'Alima, qui devient navigable non loin du point où s'arrête la navigation des pirogues de l'Ogooué, était d'une importance considérable non seulement au point de vue géographique, mais encore au point de vue commercial »[1]. Après sa seconde mission, et l'occupation de la rive droite du Pool (1880), il commanda une chaloupe à vapeur à lancer sur l'Alima. Un poste fut établi à Diélé, un autre en aval à Lékéti, un peu plus tard. Venues par terre de Franceville, les marchandises y étaient embarquées. Des années durant, les approvisionnements de Brazzaville passèrent par cette voie, y compris les vapeurs du Congo, en pièces détachées. La Likouala, elle, suivie pour la première fois (à la descente) par Jacques de Brazza et Pecile, servit à l'exploration des régions situées plus au nord[2]. Depuis cette époque, la navigation, au service du commerce, n'a jamais cessé d'être active. Aujourd'hui encore, des services réguliers assurent la desserte de Makoua sur la Likouala, Mabirou et Okoyo sur l'Alima, Gamboma sur la Nkéni.

Il arrive, cependant, que la navigation rencontre des obstacles. C'étaient autrefois les riverains, embusqués dans les fourrés du bord de l'eau, prêts à faire un mauvais parti aux «étrangers», quand ceux-ci ne voyageaient pas en force. Les « Apfourou » en particulier « n'entendaient pas qu'on naviguât sur leurs eaux, surtout avec des marchandises » ; ils attaquèrent Brazza sur l'Alima,

---

1. Brazza et Ballay, 1879.
2. J. de Brazza, 1887.

alors qu'il s'engageait dans une passe « formidablement défendue et dominée par de nombreux villages sur les deux rives », causant l'échec de sa première tentative vers le Congo[1]. La rivière ne s'ouvrit à lui qu'après la paix conclue en 1880, sous l'égide des Batéké et de leur Makoko. Les riverains du haut Kouyou ont joui longtemps d'une réputation de férocité suffisante pour écarter les importuns. Sur le même Kouyou et la Likouala supérieure, les vapeurs se sont heurtés plus tard à de grands barrages de pêche en V, dont la destruction ne fut pas obtenue sans mal.

Mais c'est surtout la nature qui contrarie la libre circulation des grosses embarcations. Vers l'amont les rivières se resserrent, s'encombrent de troncs d'arbres immergés. Leur nettoyage périodique s'impose. Il y a eu là matière, jadis, à d'aigres discussions entre l'Administration et la société concessionnaire, qui se renvoyaient la balle. Pour le reste, les conditions diffèrent profondément d'une artère à l'autre. Le courant, très rapide, de l'Alima, freine les navires à la montée. Mais la rivière offre, en contrepartie, un régime parfaitement égal, qui la rend navigable douze mois sur douze. Brazza, dès sa première reconnaissance, l'avait remarqué : son niveau, notait-il, « ne varie pas de deux mètres »[2]. Les mesures opérées par les hydrologues de l'O.R.S.T.O.M. montrent, en effet, pour un débit moyen annuel (période 1951-1956) de 582 m³/sec à Tchikapika, sur la basse Alima, les débits moyens mensuels contenus dans les étroites limites suivantes : 500 m³/sec en août ; 620 en novembre, puis de nouveau en avril[3]. Avec un volume d'eau près de trois fois moindre, il n'en va pas autrement de la Nkéni : 213 m³/sec au plus haut, 190 au plus bas. Sur les graphiques annuels, les plus fortes chutes de pluie ne parviennent à déclencher que des oscillations mineures. Rien d'étonnant à cela : « l'énorme éponge, constituée par les grès tendres et les sables des plateaux », où ces cours d'eau prennent leur source, « absorbe les précipitations atmosphériques considérables que fournissent les tornades et les pluies diluviennes pour les restituer sur le mode d'un écoulement constant »[4]. A cette interprétation donnée par Chavannes, il n'y a rien à ajouter. Il faut aller jusqu'au cœur des plateaux Batéké pour découvrir des étiages encore moins prononcés : avec ses 374 m³/sec en septembre, et 455 en novembre, la Léfini, qui bénéficie au maximum des conditions définies ci-dessus, fait figure de l' « une des rivières les plus régulières du monde »[5].

Du bassin de l'Alima à celui de la Likouala-Mossaka, le tableau change du tout au tout. Le Kouyou déjà, la haute Likouala plus encore, montrent un régime de vigoureux contrastes saisonniers, reflet amplifié plutôt qu'amorti de celui des pluies : un petit étiage en janvier-février, et un grand étiage durant la saison sèche australe (juin-août), encadrent deux fortes crues, de hauteur sensiblement égale. A Etoumbi, les débits de la Likouala, calculés pour la période 1951-1956, passent de 77 m³/sec en moyenne en août à 233 en novembre et 208 en mai, retombant dans l'intervalle à 128 en février. Pour quelques jours, de violentes poussées peuvent porter le débit au-delà de 400 m³/sec. Le niveau de la rivière varie naturellement en proportion. Entre octobre 1950 et janvier 1952, les paliers suivants ont été notés à l'échelle d'Etoumbi (C.F.H.B.C.) :

1,75 m du 28 octobre au 4 novembre 1950 ;
— 0,65 m du 1er au 4 février 1951 ;
1,90 m les 13 et 14 mars 1951 ;
— 1 m et en dessous du 20 juillet au 28 août 1951 ;
2,25 m du 21 au 25 novembre 1951.

Dans le cours d'une même saison des pluies, l'eau monte et baisse à plusieurs reprises. Souvent, après huit, dix jours de crue, les bancs de sable réapparaissent, le chenal se rétrécit, et les bateaux passent de plus en plus difficilement. En dessous du zéro de l'échelle d'Etoumbi, toute navigation cesse en principe sur la haute Likouala, sauf celle des pirogues. En 1951, la rivière est restée cent vingt-cinq jours sans s'élever au-dessus du niveau critique. En règle générale, la société

1. Brazza et Ballay, 1879.
2. Rapport manuscrit, p. 786.
3. O.R.S.T.O.M., *Annuaire hydrologique*, 1958, p. 400 à 411.
4. Chavannes, 1935, p. 118.
5. O.R.S.T.O.M., *Annuaire hydrologique*, 1955, p. 413.

Régime des principaux cours d'eau de l'éventail de Mossaka

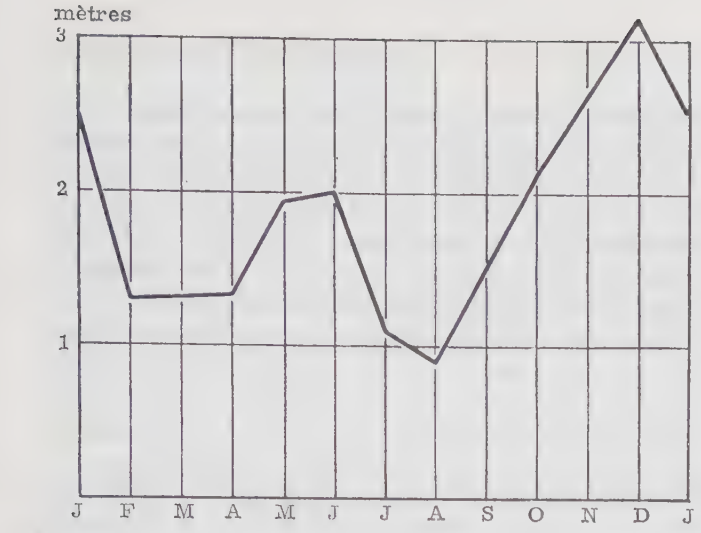

Le CONGO à Coquillhatville. Variations du niveau du fleuve au-dessus du zéro de l'échelle locale (1913-20 et 1928-59)

Chiffres tirés de l'Annuaire hydrologique du Congo et du Ruanda-Urundi, 1959, p. 200.

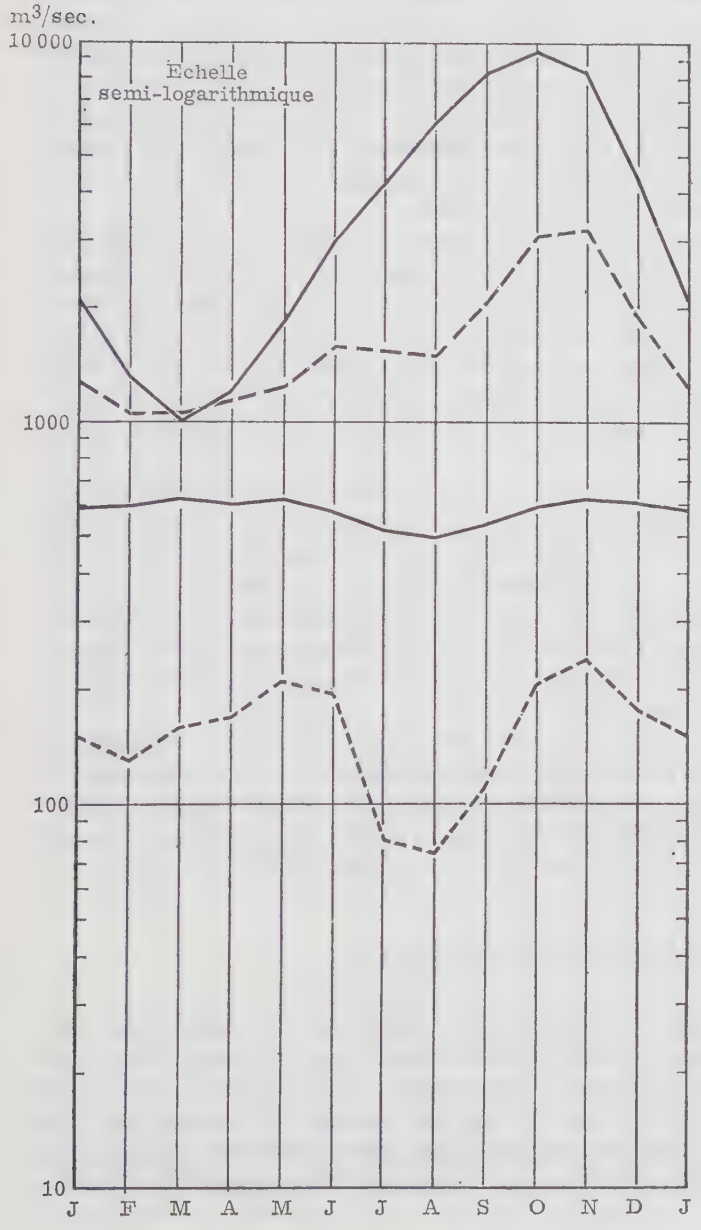

L'OUBANGUI à Bangui (1911-1956)

La SANGHA à Ouesso (1947-1957)

L'ALIMA à Tchikapika (1951-1956)

La LIKOUALA-MOSSAKA à Etoumbi (1951-1956)

Variations de débit des principaux cours d'eau de l'éventail de Mossaka (sauf Congo)

- *Chiffres tirés de l'Annuaire hydrologique de la France d'Outre-mer, 1953 pour la Sangha, 1956 pour l'Oubangui, la Likouala-Mossaka et l'Alima.*

qui assure le trafic compte que ses navires atteignent Linnegué, sur le Kouyou, neuf mois par an, et Etoumbi, terminus amont de ses services sur la Likouala, huit mois seulement, sans compter un ou deux mois supplémentaires de difficultés ou d'interruptions temporaires. D'où vient ce comportement si différent de celui de l'Alima ? A coup sûr, des sols imperméables occupant une partie du bassin : en amont, les produits de décomposition des granites, et des schistes de la série d'Ouesso ; en aval, les argiles qui tapissent les plaines alluviales, ou bloquent l'infiltration à faible profondeur. L'irrégularité du régime est moindre vers le bas : l'onde de crue du Congo se fait sentir au moins jusqu'au confluent du Kouyou, annulant les oscillations mineures du débit et relevant l'étiage.

b) Un dispositif en éventail.

La Likouala-Mossaka, l'Alima et la Nkéni convergent d'une façon remarquable. Guère plus de 100 km séparent le confluent de la Likouala-Mossaka de celui de la Nkéni ; mais les points extrêmes de l'éventail hydrographique (sources de la Bokiba au nord, de la Mpama au sud) sont distants d'environ 500 km. D'autres cours d'eau, en dehors du secteur étudié, participent à la même concentration : la Sangha, qui rejoint le Congo au même point que la Likouala-Mossaka ; la Likouala-aux-Herbes, dans le prolongement du cours inférieur de la Sangha ; enfin l'Oubangui et, sur la rive gauche du Congo, l'émissaire du lac Tumba. Les affluents d'aval débouchent à angle droit, ceux d'amont à angle de plus en plus aigu. Ce dispositif contraste avec l'échelonnement « en arêtes de poisson » réalisé au-dessus du confluent de l'Oubangui.

Pour en comprendre la raison, il faut distinguer entre le cours supérieur et le cours inférieur des rivières. Elles ont toutes un tracé caractéristique, recourbé. Le changement de direction coïncide avec le point où la rivière cesse d'être emprisonnée dans une vallée, pour couler à travers les plaines alluviales de la « Cuvette centrale ». Vers l'amont, les tracés sont conformes à la pente en demi-soucoupe du rebord de la Cuvette congolaise, bien dessiné dans cette région. Le cas des affluents supérieurs de l'Alima (Lékéti, Mpama, Como) est particulièrement typique. Ils coulent au nord-nord-est, en sens inverse du Congo, mais exactement dans la direction où penchent les plateaux Batéké, basculés vers la Cuvette.

Dans leur cours inférieur, tout se passe comme si les rivières avaient été déviées vers l'aval du Congo. Les eaux ne se rassemblent pas au centre de la Cuvette, mais peu avant le point où le fleuve quitte la plaine marécageuse pour s'enfoncer dans les plateaux Batéké. Il est peu probable que cette disposition soit originelle. Nous supposons qu'elle a été réalisée dans un passé récent, à la faveur des divagations des rivières, sur une plaine au relief insensible. Deux facteurs ont pu jouer : l'avantage d'un tracé plus court, permettant un meilleur acheminement de la charge ; la gêne opposée par les bourrelets du Congo. A ce point de vue, le confluent de la Sangha, examiné sur la carte, semble le type même d'un confluent différé.

Du bief du Congo situé entre Mossaka et le confluent de l'Alima, l'éventail des affluents de rive droite ouvre un accès facile à tous les points d'une immense région. Il y a là une sorte de plaque tournante pour les migrations humaines, une position stratégique de premier ordre, l'emplacement rêvé d'une base commerciale. Ces possibilités ont été mises à profit. Nous verrons comment les « Apfourou » autrefois, la C.F.H.B.C. à l'époque moderne ont su tirer parti de l'éventail des voies navigables.

c) Des obstacles au franchissement malaisé.

Les rivières facilitent la circulation en provenance ou en direction du Congo. Mais elles opposent une série d'obstacles aux déplacements dans le sens nord-sud. Ce n'est pas qu'elles soient très larges, ni que le courant les rende particulièrement dangereuses. Mais il ne suffit pas de les traverser, il faut encore franchir d'un côté ou de l'autre, et le plus souvent de chaque côté, des centaines de mètres, voire des kilomètres d'une jungle aquatique particulièrement déplaisante. Sauf en aval, où tout le pays devient marécageux, l'Alima, la Likouala et leurs affluents se tordent

en boucles et en méandres sur un fond de vallée plat encadré de terrasses. Leur lit est bien individualisé ; il se divise au plus en deux ou trois bras enserrant des îles. Des bourrelets le limitent. Entre les bourrelets et le bord des terrasses, le lit majeur est occupé par une forêt marécageuse. Les crues s'y déversent. En basses eaux, il est au contraire drainé vers la rivière. Mais ce drainage reste imparfait. Des étangs, des marais, des chenaux latéraux résistent à l'assèchement. L'Alima surtout ne baisse jamais assez pour opérer une vidange complète.

La traversée d'une vallée représente donc une opération difficile. Avant d'atteindre la rivière, il faut cheminer dans la boue et dans l'eau, parfois jusqu'aux cuisses, le long de pistes étroites et peu visibles. En quelques points privilégiés, un méandre amène la rivière au pied d'une terrasse ; mais sur la rive d'en face, les marais sont d'autant plus larges. Il faut remonter ou descendre des kilomètres pour atteindre de l'autre côté un point de débarquement similaire. Les constructeurs des routes se sont heurtés à un problème difficile. Établir un bac en travers du courant n'est rien. Toute la difficulté réside dans les travaux d'approche. La seule méthode consiste à faire un remblai. Imbibé d'eau, le remblai tend à s'affaisser. Il faut le « recharger » continuellement. Mais sous le poids des camions chargés de terre, le remblai s'aplatit d'autant plus vite. Bordé de fascines en rangée simple ou double, il résiste mieux. Malheureusement les fascines pourrissent et doivent être remplacées périodiquement. On n'en sort pas. Pendant longtemps, la route nord-sud n'atteignait Fort-Rousset qu'au prix d'un long crochet vers l'ouest, facilitant la traversée de l'Alima. Depuis a été construite une « route directe », qui franchit l'Alima juste au-dessus du confluent de la Como. Les deux bacs sont reliés par un remblai d'environ 2 km à travers un marais verdâtre. (Cf. photo 8.) Le sable, pris sur la rive nord de l'Alima, est transporté par wagonnets Decauville. Plus encore que celui d'Ossélé sur la Mpama, ce remblai est « une source d'ennuis et un gouffre d'argent »[1].

1. District de Mabirou, rapport économique pour 1950, archives d'Abala

B. — Les interfluves

Les rivières mettent en communication trois zones concentriques étagées à partir du Congo : une zone de marécages en aval, une zone de collines en contrebas des plateaux Batéké et de la ligne de partage des eaux, une zone de basses surfaces dans l'intervalle.

a) Les marécages.

Ils sont le trait le plus frappant de la géographie physique. L'étendue et la profondeur de la nappe d'eau varient avec les saisons. Ces variations dépendent : 1° du régime des pluies ; 2° du régime du Congo. Le régime des pluies se rapproche du régime équatorial. Fort-Rousset, presque au centre de la région, reçoit 1 712 mm (série de dix-sept ans). La petite saison sèche n'est marquée que par un léger espacement des averses : 138 mm en janvier, 111 en février, contre 151 en décembre et 161 en mars. Il est vrai qu'à cette époque un soleil ardent augmente l'évaporation. Bien que l'Équateur passe à une soixantaine de kilomètres au nord, les précipitations s'effondrent au solstice d'été : 80 mm en juin, 25 en juillet, 44 en août. Cette fois, les autres éléments climatiques viennent atténuer la sécheresse : la température diminue légèrement, les maxima surtout ; de lourdes nuées envahissent le ciel des semaines durant. Dans l'intervalle, deux fois par an, au printemps et en automne, et chaque fois durant plusieurs mois consécutifs, la pluie tombe avec une fréquence et une intensité telles qu'une fraction notable ne peut être épongée par évaporation. Or ces périodes recouvrent assez exactement celles où les hautes eaux des rivières et surtout du Congo lui-même compromettent le drainage. Le régime du Congo sera étudié plus loin. Bornons-nous ici à noter la coïncidence. Observées à Lukoléla-rive gauche (trente ans), les deux périodes d'étiage se placent dans la première quinzaine de mars et la deuxième de juillet ; les plus hautes eaux au début de juin et à la fin de novembre. Dans l'esprit des habitants, pluies et crues se confondent. Les termes lingala désignent indifféremment la petite saison sèche et les basses eaux de printemps (« mwanga ») ; la grande saison sèche et les basses eaux d'été (« esséo ») ; la première saison des pluies et les hautes eaux de fin d'année (« mpéla ») ; la deuxième saison des pluies et la crue de fin de printemps (« nzobolo »). Il en va de même dans les dialectes locaux.

Aux deux époques de crue, d'immenses étendues sont sous l'eau. Les rives des fleuves ne se distinguent plus que par la végétation. Même le poste et les installations commerciales de Mossaka sont établis, au moins pour une bonne part, sur un socle de terre rapportée[1]. Entre la Likouala

1. « La petite île de Mossaka », écrivait G. M. Vassal, « a été conquise mètre par mètre sur les eaux au prix des plus grandes difficultés et d'une volonté surhumaine. A l'époque de notre passage, pour les crues maxima de l'année, il fallait aller en bateau d'une maison à l'autre de certains agents européens. Au village le plus proche, les indigènes mangeaient et dormaient dans leurs pirogues, qu'ils avaient substituées à leurs lits de camp dans les cases inondées ». (G. M. Vassal, 1925, p. 100.) En aval de Bonga, sur toute la pointe du territoire cédé à l'Allemagne en 1911, l'expédition Von Stein ne put découvrir aucune terre échappant à la submersion, en dehors

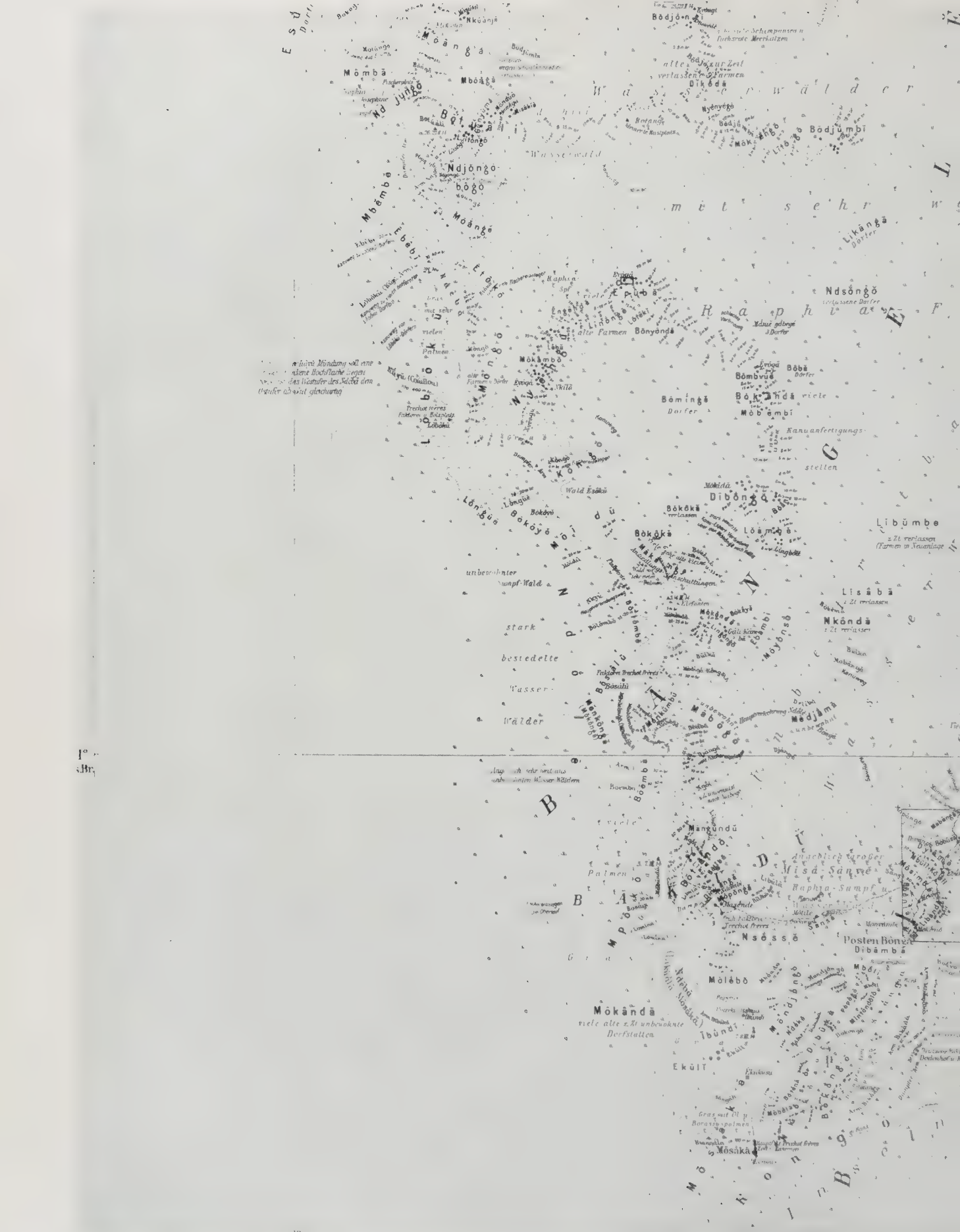

Le Marais Congolais au nord de Mossaka, extrait de l

Die topographischen Ergebnisse der LIKUALA-KONGO-EXPEDITION des HAUPTM. FREIHERRN VON STEIN 1913 - 1914.

Mit teilweiser Wiedergabe der Aufnahmen von Leutn. Lüders (Likuala-Essubi oberhalb des Boyenge-Kanals) und Dr. Maywald (Lengue-Kandeko)

bearbeitet und konstruiert von HAUPTM. FREIHERRN VON STEIN unter Mitarbeit von W. Rux

in 2 Blättern

Blatt 2

1:150000

5 4 3 2 1 0 5 10 15 km

Erklärungen:

Wasserwald — Überschwemmungsgebiet
Raphiasumpf — hochwasserfreies Gebiet
Sandbänke z. Zt. trocken — z. Zt. überschwemmt

Über die Schreibweise der Namen siehe den Begleittext
Geschätzte Höhen in Metern

L. 17° v. Gr.

et l'Alima, la rive droite du Congo se trouve entièrement submergée, sur une profondeur d'une dizaine de kilomètres. Seuls les plus enfoncés dans l'intérieur des villages likouba des « lagunes », Boniala et Sengolo, disposent pour leurs cultures de quelques terres échappant à l'inondation. Vers le sud, le marais se prolonge bien au-delà de l'Alima, jusqu'à la Nkéni et même un peu plus bas. Dans l'intérieur, la nappe s'avance le long de l'Alima. Mais des berges de terre ferme ne tardent pas à se dessiner, et l'on passe insensiblement à une simple vallée marécageuse, dont le caractère se maintient jusqu'au cours supérieur de la rivière. Sur la rive gauche, une pointe de terres exondées vient toucher l'extrémité aval des « lagunes ». Un golfe plus profond s'ouvre suivant l'axe de la Likouala-Mossaka. Les marécages remontent bien au-delà du confluent du Kouyou, jusque vers Ntokou, à 150 km environ de Mossaka. Dans le district de Mossaka, les « terres » (au sens administratif) riveraines de la Likouala sont entièrement recouvertes au moment des hautes eaux. Sur la rive droite, la terre Bouegni, à une trentaine de kilomètres du fleuve au droit de Ndollé, appartient encore au marais ; Bokouélé et Lipounou paraissent être, de ce côté, mais assez loin de la Likouala, les premiers villages de terre ferme. Une frontière ethnique souligne le changement de paysage : « Likouala » et « Bouegni » d'un côté, dans l'eau ; Mbochi de l'autre, au sec. En résumé, aux époques où le Congo et ses affluents de rive droite sont en crue, l'inondation affecte une bande de territoire dont la largeur augmente vers le nord ; le long de l'Alima et de la Likouala-Mossaka respectivement, le marais s'enfonce profondément dans l'intérieur du pays, de part et d'autre d'une sorte de cap de terre ferme, qui suit d'assez près la rive gauche de l'Alima.

Du côté du nord et du nord-est, il s'étend bien au-delà de notre région : « La limite de la basse Sangha à la basse Likouala est difficile à placer dans une plaine en grande partie inondée... », lit-on dans un ancien rapport[1]. Et le passage est aussi insensible des marais de la Sangha à ceux de la Likouala-aux-Herbes, puis de l'Oubangui. Aux dires de J. Yayer, « la région comprise entre l'Oubangui et la Sangha est un véritable lac une partie de l'année... Ce lac couvre une superficie de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres carrés... Au moment des maxima de crue (fin octobre) il communique à peu près librement avec l'Oubangui, la Likouala-aux-Herbes et la Sangha... La Likouala-aux-Herbes, dont le bassin versant est à peu près inexistant, ne serait qu'un drain naturel permettant l'écoulement lent des eaux de ce lac vers la Sangha et le Congo »[2]. La zone marécageuse s'épanouit à mesure que, vers le nord, se déploie le majestueux éventail des affluents du Congo. Mais ce qu'elle gagne en étendue, au-delà de nos limites, elle semble bien le perdre en continuité. Il manque d'observations précises dans la bibliographie, d'ailleurs pauvre, consacrée à cette partie du Congo. Mais on retire des textes l'impression que les villages égrenés le long de la Sangha, de l'Oubangui et de la Likouala-aux-Herbes ne manquent pas de terrains de culture au sec. A une quinzaine de kilomètres de Mossaka, sur la rive droite de la Sangha, l'agglomération de Bonga occupe déjà une banquette qui domine par endroits de 3 m le niveau des crues ; soigneusement cartographiée par l'expédition allemande de 1913-1914, la bande exondée atteint jusqu'à 3 km de largeur, et se suit sur environ 8 km, en direction de l'amont, à partir du point où elle touche la rive (site du poste administratif français de jadis, puis du poste allemand, ainsi que des installations commerciales de l'époque). Au bord du Congo, Loukoléla et les villages égrenés jusqu'au confluent de l'Oubangui disposent pareillement de terres sèches. Des hauteurs « prenant par endroits l'allure de collines » s'élèvent sur la rive gauche de la Likouala-aux-Herbes. Au sud du confluent de cette rivière avec la Sangha, un dos de terrain noté « + 10-20 m » figure encore, dans leur prolongement, sur la carte Von Stein. Si l'eau tient toujours la première place dans le paysage, l'effort d'adaptation imposé aux hommes est devenu moins sévère.

De la Nkéni à la Sangha, la trompeuse uniformité qu'imprime au pays la double inondation annuelle masque un relief atténué, mais indiscutable. Au début, puis à nouveau vers le milieu de l'année, la décrue découvre les bourrelets alluviaux des grands cours d'eau. Sablonneux, mis à sec

---

du minuscule emplacement de Bessembe, sur la rive même du Congo, au débouché du bras le plus oriental de la Sangha : un hectare au grand maximum, portant un poste à bois et une factorerie (Dodennof und Kittlass), dans la même situation dangereuse que Mossaka, sous la menace des fortes crues. (Von Stein, 1926-1927, p. 109.)

1. Laperge, *Rapport C.F.H.B.C.-Alimaïenne*, 1928.
2. Yayer, 1951.

à l'étiage sur une largeur de plusieurs centaines de mètres, celui du Congo n'est percé que de loin en loin par des « miliba » (sing. : mo–) profonds mais étroits, par où se font tour à tour la vidange et le remplissage d'un sillon parallèle au lit mineur. En aval de Mossaka, à une distance de 6 à 9 km du fleuve, un chapelet de lacs et d'étangs, trouées d'eaux libres au milieu des marais, occupe l'axe du sillon ; des chenaux, des chemins de pirogues les font communiquer entre eux, et les relient à l'Alima. Il n'y a rien à changer à la description de Froment : « Licouba est un vaste ensemble de criques, de lagons et de lagunes, sillonnant en tous sens la contrée qui s'étend entre l'Alima, le Congo et la rivière Likouala, contrée marécageuse, couverte de prairies tremblantes et de broussailles inondées »[1]. Un dédale de canaux circule « à travers les hautes herbes aquatiques » ou « sous des voûtes de broussailles » plongeant leurs racines « dans une eau profonde ». Ils s'ouvrent par endroits sur « de belles nappes d'eau », dont la plus vaste est « le lac Boumbi, long de 3 à 4 km et large de 2 », celui que l'on connaît, aujourd'hui, semble-t-il, sous le nom de Libéla (cf. photo 10) ; les Likouba le croient d'une profondeur insondable, et refusent de s'y aventurer en pirogue par mauvais temps. Étirées sur une trentaine de kilomètres, que représentent les « lagunes » ? Le même dispositif se répète, notons-le, au sud de l'Alima, en pays moye. Une rivière, la Nkémé, accompagne à distance le Congo, et ne le rejoint qu'au bout d'une quarantaine de kilomètres, enfilant au passage une succession de petits lacs. Aurions-nous affaire à un ancien bras du Congo, ou au lit même du fleuve, dans une position première, dont il aurait été délogé sous la poussée des alluvions sableuses de l'Alima ? L'hypothèse ne peut être exclue. Mais il nous semble que les lagunes — et la Nkémé dans leur prolongement — occupent simplement, en arrière du bourrelet qui bloque l'écoulement des eaux, le creux d'un « val » d'inondation, à la dimension géante du Congo. Une dépression de même style, suivie par la rivière Bokosso, longe du reste la Likouala, sur sa rive droite. Ces couloirs sont les drains naturels, par où s'écoule le trop-plein des interfluves. Le système des lagunes recueille en particulier, et dirige vers la basse Alima, les eaux amenées de l'intérieur par la rivière Ndéko, suivant la pente générale de la plaine.

Dès que l'on s'éloigne des grands cours d'eau, la topographie devient incertaine. A en juger par les communications qu'établissent, entre les principaux axes du drainage, les « canaux » de la terminologie locale, on croirait volontiers les interfluves de niveau avec les rives. Hormis sa jonction avec le système des lagunes, l'Alima reste isolée. Mais le « canal de Ndollé », et le « canal de Bokosso », mentionnés sur les anciennes cartes, relient la Ndéko à la Likouala. Entre la Likouala et la Sangha d'une part, la Sangha et le Congo de l'autre, les passages se multiplient. Certains « canaux » s'assèchent au moment des basses eaux, d'autres voient leur écoulement changer de sens suivant les périodes de l'année. Ainsi fonctionne le plus célèbre de tous, le canal de Likendzi, qui s'ouvre sur la rive droite du Congo, un peu plus bas que Loukoléla, et va rejoindre la Sangha. Bien des conduits toutefois, surtout à l'ouest de la Sangha, font figure de simples drains, évacuant dans des directions opposées les eaux collectées à mi-distance. Leurs tronçons adossés s'alimentent en commun à la hauteur d'un seuil d'indécision hydrographique. A travers le marécage soutiré de deux côtés différents, il est possible que les hommes aient établi la communication, dans un temps où le pays n'était pas encore dépeuplé. Mais nous penserions plutôt qu'elle est naturelle, due au fait que la ligne de partage et le point de courant nul se déplacent avec les saisons : d'un collecteur à l'autre, les régimes hydrologiques sont décalés, et l'appel se fait du côté où, temporairement, les eaux sont les plus basses. A ce stade, les interfluves cessent d'apparaître comme un simple champ d'épandage offert aux crues fluviales. La continuité de l'inondation faisait illusion. Si l'on en croit les seules observations sérieuses qui aient jamais été faites, celles de l'expédition Von Stein, les débordements n'atteindraient une réelle ampleur que sur la rive gauche de la Sangha. Mais sur le grand interfluve Sangha-Likouala, il serait « partout et parfaitement établi que les plus hautes eaux fluviales ne sont perceptibles que sur une distance de quelques kilomètres, et encore, dans ces limites, par un simple effet de barrage »[2]. A fortiori peut-on considérer qu'il en va de même

1. Froment, 1887. La feuille au 200 000e en couleurs « Mossaka », publiée en 1961 par l'I.G.N., permet aujourd'hui de s'en faire une bonne idée.
2. Von Stein, 1925, p. 123.

LA RÉGION DES LAGUNES

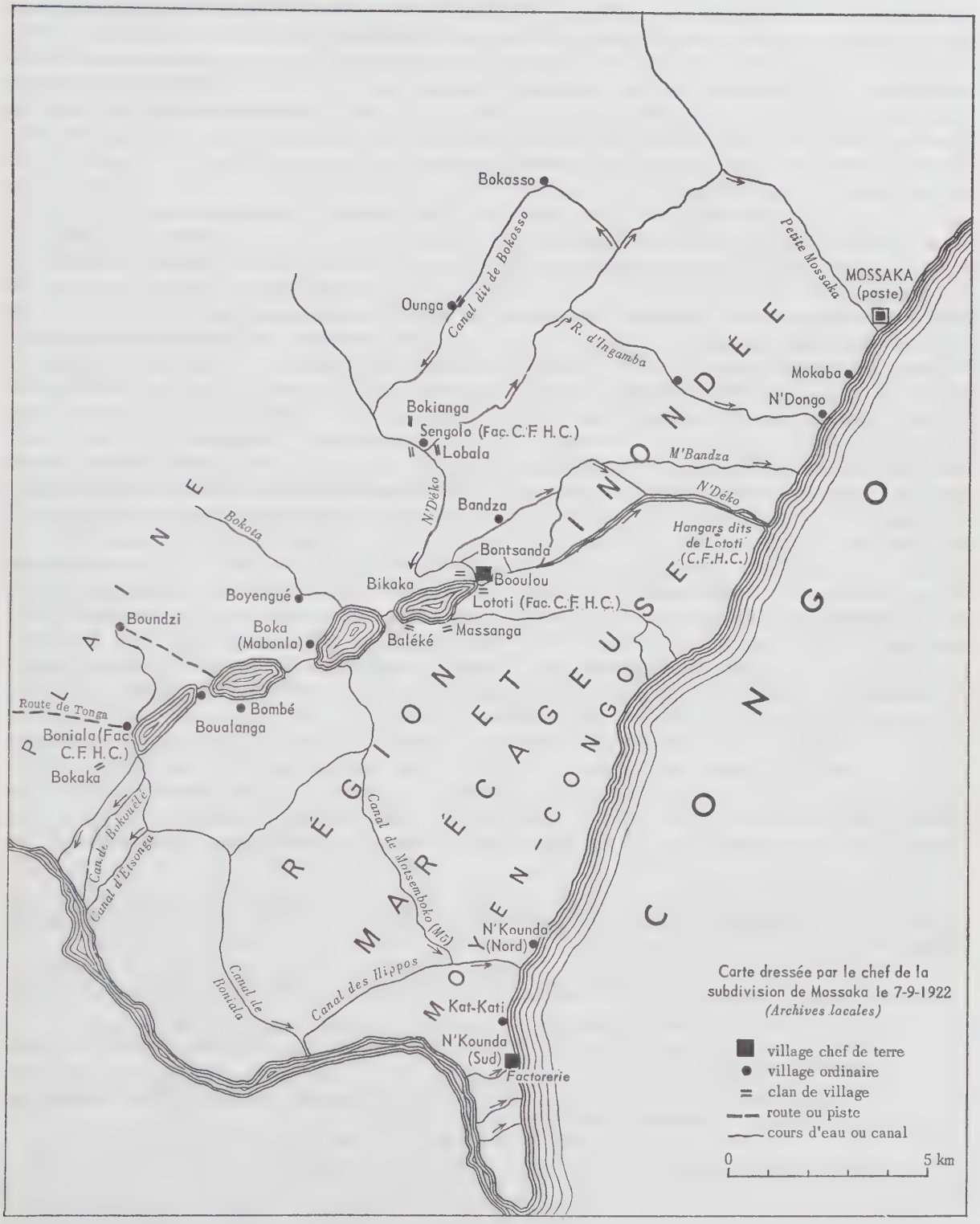

L'abréviation « Fac » indique la présence d'un « capita » de la Société Commerciale.

à l'ouest de la Likouala, où la Ndéko témoigne d'une hydrologie autonome. L'interfluve Sangha-Likouala a beau être occupé en grande partie par des forêts aquatiques et des raphiales, il ne s'en situe pas moins, d'après les investigations de la mission allemande, à 6 m au minimum au-dessus du niveau d'étiage des fleuves (donc nettement hors d'atteinte des crues), 7 même au voisinage de la ligne de partage des eaux. Cette position de marais suspendu se révèle par la pente sensible que montrent à l'approche des fleuves, même aux hautes eaux, précise le rapport Von Stein, les innombrables ruisseaux (« Abwässerungsflüsschen ») qui s'en échappent. Ils coulent plus fort en période d'étiage, mais sans parvenir à assécher une surface à la fois trop plane dans son ensemble et trop irrégulière dans le détail.

D'une façon générale, à l'exception du bourrelet des fleuves, et sans doute aussi, par endroits, comme les observations précédentes paraissent l'impliquer, d'une frange à la limite des lits majeurs et de la surface d'interfluve, le marais congolais se ressuie très mal, dans l'intervalle des crues et des mois de fortes précipitations. La saison sèche, courte et souvent entrecoupée d'averses, est impuissante à évaporer les flaques d'eau, les fondrières, les étendues marécageuses qui subsistent un peu partout. Une végétation vigoureuse, qui plus est, fait écran au soleil, en même temps qu'elle emprisonne l'eau au niveau du sol. Par ses faciès multiples, elle souligne la diversité des conditions locales, hydrologiques, topographiques ou pédologiques. Les principaux cours d'eau sont bordés de grands arbres, dont le pied baigne une partie de l'année dans le courant. Sur les rives de la basse Likouala, les plus communs sont le « tsengui », au feuillage sombre ; l' « épombo », au dôme roussâtre ; le « bombo », dont le port, le feuillage léger d'un vert grisâtre, les branches basses rasant l'eau, font penser au cèdre. Quelques palmiers penchent vers la lumière un tronc souvent démesurément étiré. Parfois, comme au long de l'Alima, de grands palmiers-raphia, en formation serrée, encadrent le cours d'eau. Mais la forêt « rivulaire » se réduit fréquemment à un écran, ou cède la place à des prairies submersibles, semées ou non de rôniers. Les savanes de ce genre abondent le long de la basse Likouala et de la basse Sangha ; elles s'étalent dans le secteur des lagunes, autour des villages likouba, et revêtent le bourrelet du Congo. La prairie semble être la formation pionnière des champs abandonnés — on verra quel artifice rend la culture possible en dépit de la submersion prolongée — et des atterrissements[1]. Mais elle représente ailleurs, plus ou moins coupée de galeries, une formation d'apparence stable, qui dispute à l' « Überschwemmungswald » la zone affectée par le balancement des crues. Les herbes masquent une microtopographie chaotique, et l'on circule difficilement sur un sol hérissé de mottes, criblé de trous, et creusé de place en place par les chenaux de décrue. Ces savanes s'apparentent, sans aucun doute, à celles dont le double ruban quasiment continu, de part et d'autre d'une galerie forestière, a fait donner son nom à la Likouala-aux-Herbes. On serait tenté de les expliquer par un facteur pédologique, tel que la présence d'un niveau d'accumulation à faible profondeur[2]. Dès que l'on s'enfonce dans les marais, les

---

1. Voir à ce sujet dans Robyns la description détaillée des « formations herbeuses aquatiques » du « district forestier central du Congo belge ». (1951.) Elle vaut au moins en partie pour notre région. Robyns distingue en particulier :

1° Des « bordures herbeuses irrégulières » à base de *Vossia cuspidata Griff.*, une grande graminée vivace, que relaie en arrière une zone arbustive de fourrés où des palmiers-lianes s'associent aux *Alchornea*.

2° Les prairies à *Echinochloa*, occupant les « eaux plus profondes et plus calmes ».

3° Dans « l'eau aérée », des massifs d'*Oryza Barthii*, « grande graminée vivace et rhizomateuse » (formation assez rare).

4° Dans les eaux stagnantes emprisonnées par les bourrelets de berges, des « savanes à hautes herbes » (Association à *Jardinea Congoensis*, graminée poussant en fortes touffes, qui tendent à s'individualiser sur un socle).

5° Les papyraies, localisées sur certaines rives basses fréquemment inondées.

2. C'est toute la question des « Esobe ». Par ce terme, « les Kundo-Mongo » de la Cuvette congolaise désignent « un paysage végétal à dominance d'herbes », en inclusions dans la forêt. Germain (1961) en reconnaît deux sortes : les « groupements liés au système hydrologique actuel (esôbé rivulaires) », sur « sols jeunes peu ou non différenciés et soumis à divers degrés d'hydromorphie », et d'autre part les « clairières herbeuses des basplateaux et des replats (esôbé intercalaires) », sur « sols ferralitiques anciens et hors d'atteinte des eaux de débordement ». C'est en somme la distinction qu'établissait déjà Robyns entre les « Esobe secs » et ceux « à sol frais ou humide ». Les derniers surtout nous intéressent ici. Robyns interprétait ce type particulier de savanes incluses

prairies se raréfient, se réduisent à des clairières plus ou moins étendues. La forêt se déploie, mais change totalement de caractère. Deux formations se partagent la place. La raphiale, tel qu'on peut l'observer en particulier dans le secteur méridional des lagunes, couvre d'immenses espaces, si l'on se fie à la carte Von Stein. Elle fait à peine figure de forêt. Les palmiers-raphia qui la constituent n'ont pas grand-chose à voir avec ces touffes exubérantes que l'on rencontre dans les galeries, ou au bord des cours d'eau. Il s'agit de plantes graciles, au tronc mince et au panache rabougri, qui meurent au bout de quelques années, après avoir fait leurs fruits. Ces « minguengué » (sg. mo–), pour parler le langage des lagunes, tantôt se serrent en un peuplement dense et homogène, tantôt cohabitent avec d'autres arbres aquatiques, dont les plus caractéristiques sont les « minkouka » (sg. mou–), aux branches disposées en plateaux. Un sous-bois impénétrable de zingibéracées, d'aroïdées, de palmiers-rotins et d'arbustes divers dispute par endroits la place aux raphias qui s'espacent. Même en pleine saison sèche, la végétation baigne dans l'eau qu'elle retient de ses racines entrelacées. A la raphiale se substitue, dans de larges portions des interfluves, la forêt aquatique, la « Wasserwald » proprement dite des auteurs allemands, que nous n'avons pas eu la possibilité d'observer, mais dont Von Stein a donné une description précise[1]. Au pied des arbres, dressés sur un souple échafaudage de racines, l'eau, claire et couleur de thé noir, stagne dans des trous, des compartiments, des chenaux d'une profondeur inquiétante, entre lesquels une perche peut être enfoncée de plusieurs mètres à travers une matière sans consistance, avant de se heurter au sol ferme de sable ou d'argile.

Derrière la diversité, toute relative, des paysages, l'unité du marais congolais est incontestable. Quelle signification lui attribuer dans l'évolution géomorphologique de la Cuvette ? Pourquoi le Congo et ses affluents coulent-ils à fleur de plaine, dans une vallée à peine marquée, impuissants à remplir leur rôle de collecteurs, et débordant sans cesse d'un lit mineur perché ? Derrière l'alluvionnement qui a fait obstacle en drainage, suffit-il d'invoquer l'altération possible, sous l'effet d'un changement climatique, du rapport débit-charge ? Ou doit-on penser à un mouvement de subsidence du fond de la Cuvette congolaise ? A tout le moins, cette hypothèse est-elle légitimée par l'effet de barrage de grande ampleur dont les lacs Léopold II et Tumba, vallées ennoyées, portent témoignage sur la rive gauche du Congo. Il faudrait pouvoir consacrer au problème les recherches qu'il mérite, dans un cadre plus large que celui de notre étude régionale. Bornons-nous ici à le poser.

b) Le pourtour de collines.

De la plaine congolaise aux hauteurs et aux plateaux de la périphérie, une zone intermédiaire de collines assure la transition. Elle dessine une série d'avancées le long des interfluves. Sur 25 km environ, la route joignant Fort-Rousset à Makoua recoupe l'un de ces saillants de hautes terres. Un autre vient mourir sur la rive de la Nkéni, aux environs de Gamboma. L'ensemble de la zone accidentée peut être subdivisé sur une base géologique. Au nord de la Likouala-Likona, les collines se développent dans les schistes et grès de la série précambrienne de Sembé-Ouesso, émergeant des alluvions de la Cuvette. Au nord-ouest de Lébango, cette formation esquisse une « cuesta », dont le relief s'accuse plus au nord (en dehors de la région étudiée), avec une façade abrupte tournée vers l'ouest, à la frontière du bassin congolais. Dans les limites de la région, vers Kellé-Abolo, la « côte » se morcelle, et le bassin supérieur de la Likouala empiète, au-delà, sur le pays granito-gneissique. A l'ouest de Kellé, à l'ouest et au nord de Lébango, sur le cristallin aussi bien que sur les grès, la forêt se substitue à la savane ; elle revêt uniformément les collines aux pentes raides et convexes, matelassées d'un sol argileux rouge.

Au sud de la haute Likouala, on voit apparaître les sables caractéristiques du pays batéké.

---

par le facteur édaphique suivant : la présence à faible profondeur, sous une couche superficielle de sable perméable, d'un niveau d'argile compacte.

1. Von Stein, 1925 (1), p. 49.

Avec eux débute un paysage assez différent du précédent, et que l'on retrouve, à des nuances près, sur toute la bordure des plateaux. Une ligne de partage des eaux (entre les bassins de l'Ogooué et du Congo), bien théorique, serpente à la surface de ces derniers, qu'entaillent de part et d'autre des vallonnements secs. Les plateaux forment un arc de cercle depuis le sud-est d'Okondja jusqu'au point où celui de Nsah retombe sur le Congo, dans la région de Mpouya. A l'intérieur de l'arc, et en contrebas, les collines ont été façonnées par l'érosion, aux dépens de la surface inclinée qui prolongeait les plateaux Batéké vers le centre de la Cuvette congolaise. En partant du plat pays, leur altitude croît progressivement jusqu'au rebord de la surface inentamée. Aux ondulations de la région à l'est d'Ewo ou au nord de Gamboma, succèdent les « montagnes » du pays Djikini, sur la rive gauche de la haute Alima. Les talwegs sont plus écartés et les vallonnements plus amples que dans les schistes et granites du secteur nord. Sur les versants les plus raides, des griffures et des cirques d'érosion mordent sur une convexité par endroits idéale. Les moindres rivières coulent dans un large fond en auge. Au flanc et au sommet des collines, il est aisé de reconnaître des éléments de surface, nombreux et parfois étendus. Le matériel géologique, parfaitement homogène, n'y est pour rien. Localement, des raccords faciles permettent de définir un, et souvent deux niveaux d'érosion superposés, à des altitudes comprises entre 425 et 550 m. Mais la synthèse régionale de ces niveaux reste à faire.

Ici, la savane tient une large place dans le paysage. Elle prédomine complètement aux approches des plateaux. Il existe cependant d'importants massifs forestiers d'un seul tenant. La route d'Ossélé à Mabirou traverse l'un d'eux sur une distance d'une vingtaine de kilomètres ; la palmeraie d'Etoumbi mord sur un autre. Mais, d'une façon générale, savane à arbustes et grande forêt plus ou moins secondarisée se mêlent inextricablement. Avec le pays de Franceville (Haut-Ogooué) et le pays Bakongo, cette région offre le type le plus accompli, dans le sud de l'ancienne A.E.F., d'un paysage végétal de « mosaïque », où les deux formations se compénètrent étroitement. La savane tend à monopoliser les plus hautes croupes. Mais, sur les pentes, la forêt dessine des festons capricieux, occupe tel versant, abandonne l'autre à la savane, sans qu'interviennent ni la déclivité ni l'exposition. Dans les fonds, la répartition est plus systématique : il existe en général au moins une galerie boisée ; mais la savane a tendance à occuper les basses terrasses, interrompue çà et là par un bosquet. La savane de fonds diffère de la savane de pentes : les arbustes sont moins nombreux ou même absents, l'herbe beaucoup plus rase, sur un sol de sable pulvérulent et blanc. Il existe sans doute, en profondeur, un horizon compact, argileux ou à ciment humique, du type que l'on observe parfois sous les terrasses sableuses de la région de Brazzaville.

c) Les basses surfaces de la zone intermédiaire.

Entre les marécages d'aval et les collines d'amont s'interposent de vastes plaines. Ces plaines atteignent leur plus grand développement dans l'est des sous-préfectures de Makoua et Fort-Rousset, dans le nord-est de celle d'Abala. L'avancée des collines les réduit à une frange dans le secteur de Gamboma. Aucun document, jusqu'à présent, ne permet d'en préciser la topographie. Inintéressante a priori du point de vue minier, cette région n'a pas donné lieu non plus à des publications géologiques détaillées. Il y a une dizaine d'années, la notice de M. Nicklès expédiait en deux lignes les « formations réputées quaternaires qui occupent, depuis Mpouya jusqu'au nord d'Impfondo, une région basse, marécageuse... »[1]. Plus récemment, à la limite septentrionale de notre région, J. Sonet a pu identifier deux types de formations : les « argiles sableuses blanches » d'origine alluviale, passant vers l'amont à des sables, qui tapissent les fonds de vallées ; les « argiles sableuses de teinte rouge » des interfluves[2]. Plus anciennes, ces dernières sont entamées par le cycle d'érosion actuel ; leur épaisseur visible atteindrait par endroits plusieurs dizaines de mètres. Même sur le plan purement morphologique, nos propres observations ont été trop cursives pour autoriser

1. Nicklès, 1952, p. 101.
2. Sonet, 1958, p. 9-10.

davantage qu'une description à grands traits. Nous avons été gêné aussi par l'absence de cotes précises, fût-ce pour les principaux postes. L'altimètre donnait des chiffres de l'ordre de 320 m, plausibles, c'est tout ce que l'on peut dire, pour les rivières à l'aplomb de Makoua, Fort-Rousset, et du confluent Como-Alima. Même en raisonnant sur des altitudes relatives, la marée barométrique journalière, difficile à corriger exactement, introduisait dans nos observations une incertitude de l'ordre de grandeur de la différence d'altitude entre deux terrasses étagées.

Quelques points ont pu être néanmoins mis en évidence. D'abord, précisément, l'existence d'un système de terrasses, qui se révèle aux abords immédiats des cours d'eau majeurs, mais se brouille rapidement quand on s'en éloigne. Abala mis à part, sur une colline à l'intérieur des terres, tous les postes administratifs, présents ou passés, ont mis à profit les sites ainsi offerts : une surface plane, bien égouttée, dominant de plus ou moins haut la rivière. Une superposition identique s'observe dans le bassin de l'Alima et celui de la Likouala. L'étagement est le suivant : 3-5 m ; 10-13 m ; 20-22 m ; une trentaine de mètres. En contrebas, la plaine d'inondation. Du côté de l'ouest et du sud, prenant appui sur la zone des collines, des aplanissements étendus, très réguliers. dominent le tout, vers 400 m d'altitude absolue. Ils sont remarquablement nets sur la rive gauche de l'Alima, en amont de Boundji. Sur un petit plateau perché à 60 ou 70 m au-dessus de la Nkéni, le poste de Gamboma se trouve à peu de chose près à la même altitude.

A quelques kilomètres seulement des grandes vallées, sans dénivellation apparente, on se retrouve généralement en plein marécage ; de loin en loin, un village émerge de la plaine humide, avec ses terres de culture. De nouveau, comme à la traversée des rivières, les routes sont « en remblai ». Sur la voie nord-sud entre Alima et Likouala, le grand remblai dit de Fort-Rousset s'étire à perte de vue entre deux fossés pleins d'eau, redoutable pour l'administrateur qui en a la charge, redouté des camionneurs qui appréhendent sa chaussée bosselée, dont l'étroitesse rend les croisements problématiques. Il en existe bien d'autres, heureusement moins longs. Cet engorgement de plaines cependant surélevées a quelque chose de paradoxal ; il faut que la pente soit insignifiante, en deçà du gradin-limite. De fait, les cours d'eau qui évacuent le trop-plein coulent à fleur de terre. Ils ne s'encaissent qu'à l'approche des affluents du Congo. Entre les marais des lits majeurs et les marais d'interfluves court, à cet endroit, un cordon bien égoutté, que beaucoup de villages sont venus occuper. Les routes se sont faufilées à leur tour le long du ruban drainé : d'Etoumbi à Makoua par la rive gauche de la Likouala, d'Okoyo à Tchikapika, par la rive gauche de l'Alima, d'Ewo à Fort-Rousset le long de la Ngoko puis du Kouyou, tous les axes est-ouest longent à distance les principaux cours d'eau, évitant ainsi les collines sablonneuses en amont, les marécages en aval. Le dispositif oro-hydrographique, et son influence sur le peuplement, ressortent particulièrement bien sur le croquis, dressé jadis par un administrateur, de l'interfluve Likouala-Mambili[1].

Ce dispositif est le frère jumeau de celui que nous avons décrit plus haut, aux abords du Congo. On passe insensiblement de l'un à l'autre, par dissociation progressive du marais suspendu et du marais riverain. La communication s'interrompt d'abord à l'étiage, puis toute l'année durant, et le rebord de terre ferme gagne progressivement en largeur, en hauteur et en continuité. Lent ennoyage à l'aval, lente émersion à l'amont : il est tentant de conclure que toute la région a été basculée vers le Congo. Ainsi se confirmerait l'hypothèse tectonique évoquée plus haut, pour expliquer le marais congolais. Mais un simple étagement de surfaces, en correspondance avec les « terrasses » notées ci-dessus, rendrait tout aussi bien compte de la dénivellation entre l'amont et l'aval des interfluves[2].

Un dernier point, très frappant, se révèle même sur une carte à petite échelle : la dissymétrie des réseaux hydrographiques. La remarque vaut surtout pour l'Alima et le Kouyou : dense chevelu d'affluents sur la rive droite, rien ou presque du côté opposé. Trois ordres d'explication viennent

---

1. Voir p. 228.
2. Les plates-formes « latéritiques » à surface faiblement ondulée et à bords francs, décrites par Von Stein comme dominant la plaine inondée, soit en bordure de la Likouala et de la Sangha, soit quelquefois aussi dans l'intérieur des terres, pourraient être considérées comme les témoins du, ou des niveaux les plus élevés.

à l'esprit : 1° l'écoulement se faisait initialement en direction du nord ou du nord-est, trait hérité de l'ancienne surface qui prolongeait celle des plateaux Batéké ; ce réseau primitif aurait été capturé par le tronc congolais ; 2° Alima et Kouyou possédaient jadis un double jeu d'affluents ; par suite d'un mouvement tectonique (enfoncement de la Cuvette au nord, ou exhaussement de sa bordure au sud), le cours d'eau coulant le plus au nord se serait trouvé en mesure, grâce à son niveau de base plus bas, d'annexer progressivement les tributaires de rive gauche du bassin adjacent ; 3° issus

Région comprise entre les rivières LIKOUALA et OPA (Mambili)

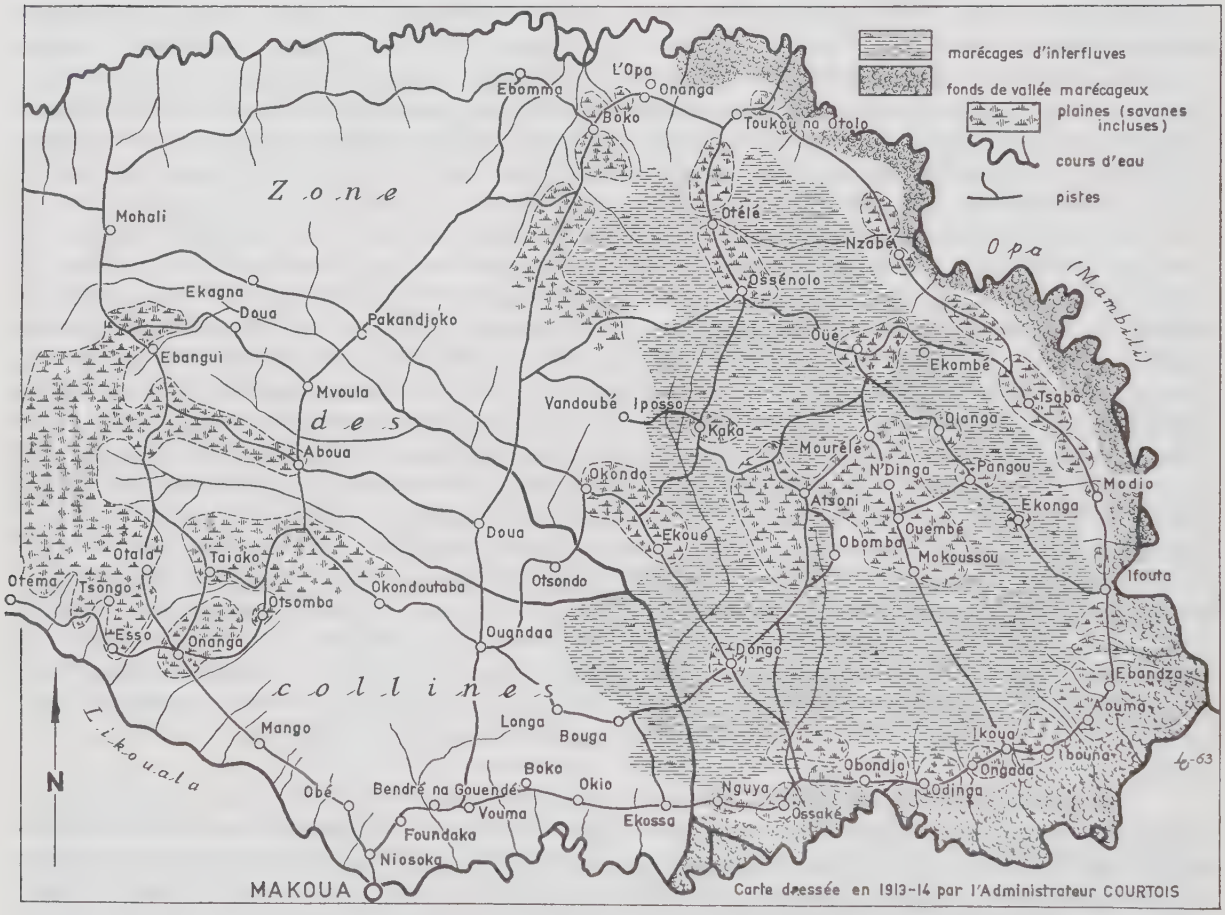

des plateaux Batéké, donc abondamment alimentés et véhiculant une forte charge sableuse, les affluents de droite de l'Alima et du Kouyou supérieur ont peu à peu refoulé vers le nord leur collecteur respectif. Entre ces trois hypothèses, les faits connus ne permettent pas de se prononcer. Elles ne s'excluent d'ailleurs pas. Notons qu'en certains points les affluents du Kouyou prennent leur source à proximité immédiate de l'Alima. En amont de Boundji, la route suit un lambeau de la surface 400 m faisant office, à 3 ou 4 km seulement de l'Alima, de faîte entre les deux bassins. A une époque où l'hydrographie régionale était encore très mal connue, la ligne de partage des eaux entre les deux grands affluents du Congo avait été choisie pour délimiter les concessions de l'Alimaïenne et de la Compagnie Française du Haut-Congo. Quand l'Alimaïenne prit possession de son domaine, elle le trouva amputé d'une façon inattendue.

A l'instar des collines de l'ouest et des marécages de l'est, les plaines médianes montrent

un paysage mixte de savane et de forêt, inextricablement mêlées en une mosaïque typique. La forêt marécageuse existe en galeries le long des cours d'eau, souvent bordées à leur tour d'un double couloir de prairies périodiquement inondées[1]. Elle se rencontre encore, probablement sous d'autres faciès botaniques, et l'on y patauge jusqu'aux cuisses, dans les portions inondées des interfluves, qu'elle dispute à la savane. Mais une forêt de terre ferme occupe également par endroits les sols bien drainés, en langues, bosquets et massifs de dimensions très variables. Les herbes ont beau prédominer, dans l'ensemble, elles font place localement, particulièrement dans la boucle de l'Alima, à des boisements d'une certaine étendue. Vers Gouéné, la route nord-sud met une dizaine de kilomètres à traverser l'un d'eux.

1. Suivant que l'on prend en considération la galerie, comme l'a fait l'I.G.N. pour la nouvelle carte routière au 1 500 000e, ou les rubans de savane, parti que nous avons nous-même adopté, la limite de la grande forêt continue dessine une avancée en direction des savanes ou au contraire un golfe.

C. — Le Congo

Le bief qui nous intéresse est parfaitement délimité. En aval, les plateaux des deux rives dessinent un entonnoir au fond duquel, entre des versants raides, s'ouvre le « Couloir ». En amont, sur quelques kilomètres, le fleuve s'étrangle entre deux falaises, et les îles disparaissent. Une nappe d'eau unie, un « pool », sépare deux localités homonymes : Lukoléla sur la rive gauche, Loukoléla sur la rive droite. De ce côté, les bâtiments officiels sont perchés, à 18 m au-dessus de l'eau, sur un banc concrétionné dur, formant corniche. La cuirasse, dont la base est invisible, atteint un minimum de plusieurs mètres d'épaisseur. Une autre terrasse se développe en contrebas, vers + 8 m ; on la retrouve un peu en amont, à Likendzi. Les gros blocs de cuirasse affleurant à ce niveau semblent provenir de l'horizon concrétionné supérieur. Une dernière terrasse, au soubassement argileux, s'élève à peine au-dessus du fleuve en crue ; elle procure son site au village de Loukoléla. De ce rétrécissement, qui borne au nord-est notre région, jusqu'aux abords du Couloir, le Congo s'étale librement au ras de la plaine, et déverse à chaque crue son trop-plein par-dessus les bourrelets qui l'encadrent.

a) Un monde a part.

Inférieure à 2 km à la hauteur de Loukoléla, la largeur du Congo varie en aval entre 7 et 12 km. D'innombrables chenaux s'entrelacent ; des milliers d'îles s'allongent entre eux. Il y a là, accolé au reste de la région, sur une étendue de l'ordre de 1 500 km², un domaine mi-aquatique formant à lui seul une unité géographique distincte.

D'une rive à l'autre, le fleuve se divise en général en cinq à six bras anastomosés, que séparent des alignements d'îles. Comme l'a noté J. Yayer pour l'Oubangui, « des fosses existent le long des rives, le milieu du lit... étant occupé par une succession de bancs de sable qui, aux basses eaux, sont découverts ou à peine couverts »[1]. Ces fosses alternent d'une rive à l'autre. Certains chenaux atteignent 2 km de large ; d'autres ont l'aspect d'une simple rivière, esquissent parfois des méandres, Continuellement, ils se rejoignent et se redivisent.

Les îles sont de toute taille ; il en est qui atteignent 12 km de long, sur 2 de large. Elles sont entièrement submergées aux hautes eaux. Dès qu'elles dépassent une certaine dimension, leur profil en travers révèle un trait caractéristique : une dépression centrale encadrée de deux bourrelets. La végétation souligne le dispositif. En apparence, vues des bateaux, les îles sont couvertes d'une épaisse forêt. Sur les photographies aériennes, on voit au contraire que les herbes dominent. La prairie marécageuse occupe la majeure partie des grandes îles, derrière un rideau d'arbres plus ou moins épais. Les Likouba appellent « massabou » (sg. les–) ces dépressions herbeuses de l'intérieur des îles. Dans les grandes îles, chaque lessabou a son nom.

Rien de moins statique que ces îles du Congo. Le courant ne cesse pas de les remanier. Les

1. Yayer, 1951.

retouches ne se font pas au hasard ; le courant attaque à l'amont, dépose en aval. Constamment rognée, la proue des îles (en comparant celles-ci à un navire tourné face au courant) tend à s'arrondir ; engraissée d'alluvions, dans l'angle mort formé par les eaux qui ont défilé à droite et à gauche et vont se rejoindre en aval, la poupe se termine au contraire, fréquemment, par une pointe effilée. En amont donc, un talus d'érosion, que dégagent les basses eaux ; du côté opposé, le sol s'enfonce insensiblement sous l'eau. On note, coiffant cette pointe aval, une succession caractéristique de types végétaux. A mesure que la terre se rétrécit et s'abaisse, les grands arbres se mêlent peu à peu de rotins, puis font place aux « maboundji » (des *Alchornea*, arbustes au feuillage fourni, rappelant les aulnes), auxquels succède une prairie flottante à *Echinochloa*.

Par ce processus, qui retranche à l'avant et ajoute à l'arrière, les îles migrent vers l'aval, non sans se déformer. Avançant plus vite, certaines viennent se souder à celles qui les précédaient. D'autres s'accolent, latéralement ou en oblique, par obturation progressive d'un chenal. Les bancs de sable dérivent de la même façon que les îles ; le processus, qu'aucune végétation n'entrave, est seulement plus rapide. Il arrive qu'un banc, dans son mouvement vers l'aval, coiffe une île, selon le mécanisme que voici, décrit par J. Yayer, pour le bas Oubangui, où les conditions sont sensiblement les mêmes : « Lorsque, au cours de sa dérive vers l'aval, un banc de sable arrive à la pointe amont d'une île, il ne l'accoste pas, mais il se déforme en demi-lune laissant entre l'île et lui un canal profond, au début, de plusieurs mètres. Le banc cesse de dériver et, ou bien ses deux cornes aval s'effilochent et il s'en va en lambeaux de part et d'autre de l'île ou bien il se stabilise, se couvre de végétation et devient une île lui-même »[1]. Le canal se comble progressivement. Des îles se trouvent ainsi « constituées de plusieurs éléments emboîtés les uns dans les autres et séparés par des dépressions en arc de cercle ». Quand une île se compose de deux ou plusieurs éléments accolés ou emboîtés, il subsiste, à la soudure, ce que les Likouba nomment un « essabi » (pl. b–), c'est-à-dire un chenal débouchant obliquement sur la rive, et se terminant en cul-de-sac vers l'amont, à quelques dizaines ou quelques centaines de mètres. Des « maboundji », des herbes flottantes et des papyrus (« mabouka ») colonisent activement les rives et les fonds de ces chenaux[2].

b) Une ligne de départ.

Le Congo n'est pas seulement, par ses chenaux et ses îles largement étalées, un monde original qui se juxtapose aux zones précédemment définies. Il représente aussi, pour ces dernières, un facteur de coordination et d'intégration régionale. Son influence est à la fois directe, comme plan d'eau régulateur, et indirecte, en tant que grande voie navigable, offerte aux initiatives humaines.

Le plan d'eau. — Nous avons vu comment le mouvement des eaux du Congo règle la submersion et le demi-assèchement périodiques d'une large zone marécageuse, permet l'écoulement

---

1. Yayer, 1951, p. 19.

2. Il existe malheureusement fort peu d'indications sur les groupements végétaux et leur dynamique, dans la région que nous étudions. La seule étude précise, œuvre de spécialistes, se rapporte à la région du lac Tumba, sur la rive gauche du Congo, nettement en amont de notre secteur géographique. Le climat y est plus franchement forestier ; surtout, sur les rives du lac, les conditions d'érosion et d'alluvionnement ne sont pas exactement les mêmes qu'en bordure du Congo. Il ne serait donc pas prudent d'extrapoler les résultats obtenus. Il existe tout de même des points communs. Ainsi, le processus de formation d'une levée alluviale en travers des anses calmes, décrit par les auteurs, dans ses relations avec la végétation, ne semble pas différer tellement de celui qui, sur les berges et les îles du Congo et de ses affluents, met progressivement les chenaux hors service, et isole du courant des étangs ou des marécages plus ou moins étendus. C'est aux prairies flottantes à *Echinochloa pyramidalis* (une grande graminée), dont la lisière s'avance « parfois à plus de cent mètres de la terre ferme », que serait due la sédimentation initiale, à « la limite des eaux agitées ». Une « digue » finirait par émerger, provoquant le dépérissement des herbiers, d'abord envahis par des buissons, puis faisant place à « une bande forestière mince », tandis qu'en arrière la dépression qui subsiste et reste en communication avec les eaux libres par un goulot évolue, plus lentement, vers la forêt marécageuse. De même, les groupements végétaux qui se succèdent à partir de l'eau, le long des « rives abruptes » du lac Tumba, ne sont pas sans analogies avec la série que l'on peut observer vers Mossaka : frange arbustive à *Alchornea* et *Vitex*, ceinture d'arbres adaptés au balancement annuel du niveau des eaux *(Uapaca Heudelotii* et *Guibourtia Demeusei)*, enfin les essences typiques des lisières de la forêt de terre ferme. (Bouillenne, Moureau et Deuse, 1956, p. 18 et 21-24.)

LA CONFLUENCE DE MO

d'après un assemblage provisoire de photogra

T LES ILES DU CONGO

rises en avril 1950 *(Service hydrographique)*

des rivières puis les oblige à refluer. Dans les variations de niveau du fleuve, deux faits sont à noter. D'abord un régime à quatre temps, remarquablement équilibré. Voici les chiffres relevés à l'entrée du bief qui nous intéresse, à l'échelle limnimétrique de Lukoléla rive gauche (moyenne de trente années) : 0,16 m le 15 mars (basses eaux de « mwanga ») ; 1,18 m le 1er et le 15 juin (hautes eaux de « nzobolo ») ; 0,69 m le 15 juillet (basses eaux d' « esséo ») ; 2,99 m le 1er décembre (hautes eaux de « mpéla »). La coïncidence avec le régime climatique local est évidemment fortuite : le régime du Congo à Lukoléla combine l'influence des deux grands formateurs, Oubangui d'une part (Libenge : hautes eaux, fin novembre ; basses eaux, fin mars), Lualaba d'autre part ; il apparaît, dans une large mesure, comme un compromis entre les influences de l'hémisphère Nord (flot automnal de l'Oubangui et de quelques autres affluents de rive droite) et celles de l'hémisphère Sud (flot printanier du Lualaba et du Lomami). Un autre trait ressort des chiffres : l'amplitude modeste de la dénivellation annuelle. L'écart n'atteint pas 3 m. La variation serait beaucoup plus forte sans la masse d'eau qu'absorbent et restituent tour à tour les immenses marécages riverains. Mais c'est surtout la largeur du lit, étalé dans une plaine sans obstacles, qui amortit les inégalités du régime. D'année en année, étiages et crues se succèdent au même rythme régulier. Chaque courbe a pourtant sa physionomie propre. On a vu le niveau monter à 4,06 m (novembre 1917), descendre à — 1,08 m (avril 1909), soit un écart de plus de 5 m. Certaines années, la hiérarchie des étiages s'inverse (1949 : 0,08 m le 1er mars ; — 0,02 m le 1er juin). Il arrive de temps en temps que la crue de « nzobolo » (fin de printemps) atteigne le niveau d'une crue de « mpéla » (automne). Les habitants parlent alors de « mwasi ompéla », femme de Mpéla, par opposition au petit « nzobolo », « nzobolo nkiki ». Nous verrons l'importance de ces nuances pour l'agriculture dans la zone des marais.

La voie navigable. — Deux traits physiques ont rendu le Congo apte à jouer, dans le secteur qui nous intéresse, le rôle d'une grande voie navigable, étendant son influence loin dans l'intérieur des terres. D'abord son insertion au cœur d'un réseau fluvial vaste et ramifié : le bief de Mossaka est une plaque tournante reliée, sans discontinuité du plan d'eau, aux quatre coins d'un immense territoire, y compris les savanes de l'hémisphère boréal ; par ce dispositif hydrographique se trouve effacé le double obstacle de la forêt au nord, des plateaux sableux arides au sud. Un second avantage s'est révélé avec la navigation à vapeur : l'existence d'un chenal suffisamment profond et continu. Ce n'est pas qu'il soit facile, surtout en saison sèche, de mener un bateau d'un certain tonnage à travers le dédale des îles. Les fosses, creusées au pied des rives, ne sont pas continues. Sur le bas Oubangui, par exemple, « quelques-unes n'ont qu'une centaine de mètres de longueur ; les plus grandes sont longues de 4 km »[1]. Il faut donc continuellement « passer d'une rive à l'autre en traversant le chapelet de bancs de sable qui occupe le milieu du fleuve ». Et, « comme presque toujours les fosses d'une rive chevauchent sur celles de la rive d'en face »[2], le cap doit être changé à temps, si l'on ne veut pas manquer le passage étroit qui les relie, et s'engager dans une impasse. Le pilotage est devenu moins ardu depuis le balisage exécuté, il y a un certain nombre d'années, par la Belgique sur le Congo, par la France sur l'Oubangui. D'après les observations de J. Yayer, certainement transposables au Congo, même les années où les eaux sont anormalement basses, les bateaux sont toujours assurés d'une profondeur minimum, qui pour l'Oubangui serait de 1,10 m environ. Il semble que les seuils sableux se creusent, par autodragage, « au fur et à mesure que l'eau descend ». Du Stanley Pool aux premiers seuils rocheux, c'est-à-dire à Stanleyville sur le haut Congo, à Zinga sur l'Oubangui, la navigation à vapeur ne s'interrompt à aucun moment.

1. Yayer, 1951, p. 15.
2. *Ibid.*, p. 16.

2

LE DÉCOUPAGE ETHNIQUE DANS SES RELATIONS AVEC LE PEUPLEMENT

Les savanes des bassins de l'Alima et de la Likouala se distinguent des régions voisines par un peuplement nettement plus étoffé. A l'intérieur de la région, on constate d'autre part d'importantes inégalités de densité : de moins de 1 à plus de 10 habitants au kilomètre carré sur la carte par plages, à plus de 6 sur celle à trame géométrique. Les valeurs supérieures à 3 se groupent, on s'en souvient, en deux noyaux faciles à délimiter, respectivement au sud de l'Alima et au nord du Kouyou. Ces traits ne s'expliquent que dans une faible mesure en fonction du milieu naturel, de ses avantages ou de ses inconvénients, de son aptitude variable à supporter des hommes nombreux. La véritable clé se trouve dans l'évolution démographique et la façon dont les hommes, venus de l'extérieur, ont occupé la région. Mais aucun de ces deux points ne peut être étudié séparément, isolé du contexte ethnique. D'un côté, la différenciation des groupes s'est faite en liaison étroite avec leur mise en place dans l'espace ; de l'autre, chaque ethnie ou sous-ethnie possède un comportement démographique spécifique, dont dépend jusqu'à un certain point la densité dans son aire. Il est possible que ce comportement ne soit que le reflet des conditions géographiques locales. Même ainsi, les unités ethniques restent le cadre le plus commode pour isoler, en compartiments séparés, des types démographiques très différents les uns des autres.

A. — La diversité ethnique

Trois groupes de populations se partagent la région. Chacun en occupe une portion bien délimitée. Deux d'entre eux forment un ensemble ethnique cohérent, subdivisé en groupes mineurs à fortes affinités. Après avoir caractérisé ces divers éléments, nous montrerons les correspondances précises entre le découpage ethnique et les traits marquants de la géographie physique.

a) Les populations périphériques.

Les deux premiers groupements d'ethnies se situent, géographiquement, à la périphérie de notre région, l'un au sud, l'autre au nord. Au sud et au sud-ouest, les marches sablonneuses des plateaux kalahariens, correspondant aux bassins de la Nkéni et de la haute Alima, sont occupés par *le groupe Batéké* au sens le plus large.

Parmi les Batéké proprement dits, l'administration distingue les « Batéké-Alima » de la haute Alima, et les Djikini, fixés autour et à l'ouest d'Ewo, dans un pays de hautes collines en

partie boisées. La vraie dénomination des Batéké-Alima est « Atégué ». Quant aux Djikini, leur nom, remarquait le Père Prat, est une déformation d' « Andjini » ou « Andzini ». Selon le même auteur, il s'agirait d'un sobriquet, dérivé du mot « ndza », faim, dont les Mbochi usaient pour se moquer de leurs voisins d'amont, « en disant que chez eux il n'y a ni viande ni poisson et qu'on doit y manger, à leur place, des grillons et des sauterelles »[1]. Une autre explication, donnée par Mgr Adam, paraît cependant plus vraisemblable[2]. Surtout si l'on tient compte que la dénomination « Andjini » est attestée — avec une série de variantes dialectales : « Djiningui », « Adziningui », « Andzindzihou », « Adziana », « Anziani », « Andjicani » — dans toute la partie septentrionale de l'aire téké[3]. Physiquement, les Atégué de l'Alima, de taille très moyenne, diffèrent de leurs voisins du sud-est, les « Batéké de Makoko », à tel point qu'un voyageur pouvait affirmer jadis qu'ils « n'appartiennent pas à la même race »[4]. Pas davantage ils ne ressemblent, malgré la similitude des « mœurs et coutumes », aux « Asi Nkigas (littéralement : habitants des monts) », « très maigres mais de stature très élevée », des faîtes où court la ligne de partage des eaux entre Alima et Ogooué[5].

A la périphérie des plateaux, occupant les glacis qui mènent à la Cuvette congolaise, trois populations partagent encore avec les Batéké certains traits communs. Les Mbéti de la nomenclature administrative — en réalité « Ambéré » — se situent, à l'instar des Bambamba de Franceville dont ils apparaissent bien proches[6], à la charnière des Batéké et des Bakota. Par l'aspect des habitations, la façon dont elles sont disposées, rien ne ressemble plus à un village téké qu'un village mbéti. En compagnie des Bambamba et des Ndoumou de Franceville, Mgr Adam les range dans un sous-groupe Mbédé de la « famille linguistique batéké »[7]. Mais leurs traditions les font venir du nord, de la forêt, à l'instar des Bakota, avec lesquels ils semblent avoir vécu en cohabitation étroite[8]. Du côté d'Abolo, une fraction des Mbéti conservent du reste un habitat forestier. Entre la Mpama et la Nkéni, à cheval sur les sous-préfectures d'Abala et de Gamboma, les Banga Ngoulou ont pour domaine les collines, moins élevées que celles des Mbéti, de la rive droite de l'Alima. Leur nom serait une déformation, due aux Européens, de « Bala Ngolo », les « gens d'à côté » en mbochi. Leur dialecte se rapprocherait du kitéké. Mais les villages banga ngoulou se distinguent par un type d'habitations original, avec un auvent qui double presque la longueur de la maison, et une épaisse couverture de paille de savane pendant en contrebas du toit. Voisins des Banga Ngoulou du côté de l'est, les Moye peuplent la frange marécageuse du fleuve Congo, au sud de l'Alima. Ils se divisent en deux groupes, « Moye mou essobé », Moye de la savane, et « Moye mou zamba », Moye de la forêt, davantage enfoncés dans les marais. Une enquête ethnologique devrait vérifier les affinités, couramment admises, des Moye avec les Batéké. Ils s'en rapprochent en tout cas, sinon par leur langue, du moins par leur forte organisation politique et sociale.

Il semble y avoir là un trait commun à tous les Batéké et apparentés de la région. Les Batéké

---

1. Prat, 1917, p. viii.

2. « On retrouve ce nom sur tout le territoire qu'occupe la famille téké : andzinigi, andjinini, anziniki, etc., à Ewo, Abolo, Okondja, Franceville, Lastoursville, Zanaga. On donne ce nom ou surnom, aux voisins de la même famille. Les Mbede d'Okundja appellent ceux d'Ewo « Andjinini » et vice-versa. Le mot semble vouloir dire « les voisins », littéralement « ceux qui nous entourent » (de dînga, dzia, djenene, entourer ; la racine étant ndzi, dehors). (Adam, 1951.)

3. On notera que ces noms, ou des noms très voisins, reviennent avec insistance dans les documents européens d'avant la colonisation. Sur « les cartes du quinzième siècle », faisait remarquer Brazza, « le royaume des Andjicani est indiqué comme bordant loin vers le nord-ouest le royaume des Makokos », dans la région où lui-même devait retrouver ce même « nom générique d'Andjicani ». (1888, p. 40.) Le « pays d'Anziga », constate de son côté le R. P. Van Wing, était « selon les cas » identifié avec l'État batéké ou classé à part. (1921, p. 15.)

4. Fondère, 1890.

5. Dusseljé, 1910, p. 16.

6. J. de Brazza parlait « degli Umbete che differiscono solemente per il nome degli Obamba... ». (1887, p. 367.)

7. Adam, 1951.

8. L' « aile gauche » de la migration fang, relatait Mizon, « est formée par les colonnes des Bakota, des M'Bamba et des M'Bété, qui parlent la même langue et ne sont que des divisions d'une même famille ». (Cité dans la notice de la feuille au 2 000 000e « San Salvador », 1884, p. 12.) Sur la langue, Brazza donne un autre son de cloche (« Le langage des Batékés diffère peu de celui des Obambas... »), mais, s'il n'est pas question dans son texte des Bakota, il oppose aux Batéké, habitants des « grands espaces découverts », les Obamba, « originaires de forêts ». (1888, p. 36, 54 et 58.) Quant à son frère Jacques, il mentionnait le mouvement vers l'Ogooué des « Ocota, *misti* agli Obamba ed agli Osete... ». (1887, p. 369.)

de l'Alima formaient trois groupements politiques hiérarchisés (Atégué a Mbali, Atégué a Ndjabi, Atégué a Oyooua). Les Banga Ngoulou avaient, au-dessus des petits chefs locaux, possesseurs de la terre, des chefs plus importants, dont l'autorité s'étendait à plusieurs villages. Ces chefs portaient les titres de « Ngalien », « Ngoulanga », « Mongou », etc. ; ils dépendaient à leur tour d'un chef supérieur, « Ngamboumi » ou « Ngambaon », Makoko au petit pied, feudataire lointain du grand, et résidant à son exemple dans un village appelé Mbé. Les Moye, suivant leurs dires, ont connu la même unité politique. Même aujourd'hui, l'emprise de leur chef de canton reste forte.

Citons pour mémoire un deuxième groupe de populations : les *tribus forestières* de l'ouest et du nord de la sous-préfecture de Kellé, assemblage hétérogène de Bakota, Mboko, Bakola, Mongomo, égrenés par petits paquets dans une forêt presque déserte. Les Bakota s'éparpillent de l'Ogooué-Ivindo aux confins du Niari. Les « Mongomo » de l'administration sont des « Bingomo », c'est-à-dire des Akélé, parents de ceux que l'on trouve jusqu'au massif du Chaillu et au bas Ogooué. L'orographie, le découpage administratif, les liens économiques rattachent ce coin de forêt au Congo. Mais le morceau d'humanité qui s'y dilue fait figure de corps étranger dans notre région. Ses affinités sont avec l'extrême nord du Congo et le Gabon.

b) Les ethnies majoritaires.

Un troisième groupe de populations, largement étalé sur la carte et numériquement dominant, s'interpose entre les Batéké au sud, et les tribus forestières atomisées de la haute Likouala et de la moyenne Sangha. De l'Équateur vers le sud se succèdent, dans l'intérieur de la région : Makoua, Kouyou, Mbochi et Ngaré ; à proximité du Congo : Bonga, Likouala, Likouba, Boubangui.

Les *Mbochi* sont les plus nombreux, installés de part et d'autre de la moyenne Alima. Leur nom viendrait d'un sobriquet likouba : « Mbosi », qui veut dire cabri. Ici, deux explications sont données sur place : 1° parce que les Mbochi faisaient une grande consommation de feuilles de manioc, mangées en légume ; 2° parce qu'ils ne savaient ni pagayer ni nager. Dans ce cas comme dans tant d'autres, l'individualité du groupe aurait donc été reconnue de l'extérieur, avant de l'être par ses propres membres. La même dénomination allait s'appliquer au cours d'eau qui traverse le pays mbochi[1]. Une douzaine de fractions s'individualisent au sein de l'ethnie. Ce sont, sur la rive droite de l'Alima, les Mbochi d'Obohoo, d'Olé, de Ngaka, de Nguilima ; sur la rive gauche, d'amont en aval, ceux d'Esimbi (Boundji), de Tsambitso, de Tongo, d'Oyo (Boyoko) ; dans les bassins du Kouyou et de la Ngoko, ceux d'Obah (ou Mbochi Ngolo), voisins des Mbéti, ceux d'Ombo, voisins des Kouyou, ceux de Bokouélé et d'Oyo (Boyoko), tout à fait en aval. C'est depuis le début du siècle que les Mbochi ont pris conscience de leur unité. A Poto-Poto, il y a longtemps qu'ils s'affirment comme un groupe dynamique, donnant le ton aux originaires du nord, lançant modes et idées. Par le truchement de leurs hommes politiques, les particularismes de la Cuvette se sont manifestés à plusieurs reprises dans les assemblées élues. Pôle de regroupement pour les ethnies voisines, ils cristallisent autour d'eux, face aux Balali, les aspirations du Congo septentrional. De quel antagonisme explosif les Mbochi sont le véhicule, et occasionnellement la cible, on l'a vu lors des désordres dont Poto-Poto a été le théâtre en 1958. Sur place, cependant, en milieu rural, ils ne semblent pas avoir trouvé leur voie. Leur activisme les a dressés épisodiquement contre la Mission catholique de Boundji, et l'ancienne compagnie concessionnaire, la C.F.H.B.C., mais n'a pas su s'exprimer sous la forme de mouvements prophétiques ou d'une spécialisation économique. Vis-à-vis de Boundji, il y avait du reste, dans les dernières années du régime colonial, de la part des Mbochi, des sentiments mêlés : ils auraient voulu la mission différente, mais lui gardaient une certaine tendresse, reconnaissant obscurément en elle une sorte de foyer national. Dans les rapports d'avant l'indépendance, le mot d' « apathie » revenait comme une sorte de leit-motiv, sous la plume

1. J. de Brazza a relaté son arrivée à Diélé, sur la rive « del fiume che porta questo nome e che piu a valle prende quello di Alima, indi Mbosci ». (1887, p. 318.) Quelques pages plus loin, le même auteur précise que la rivière prend « il nome di Mbossi [*sic*], perchè abitato da questo popolo » (p. 323).

des administrateurs découragés, pour caractériser l'attitude des Mbochi devant leurs initiatives. Ce n'est pas exactement l'impression qu'ils produisent à un observateur : plutôt celle de gens positifs, à mentalité paysanne, un peu terre à terre, n'aimant pas qu'on les bouscule, obstinés dans leur être.

Limitrophes, au nord, des Mbochi, les Kouyou vivent sur les deux rives de la rivière dont ils partagent le nom[1]. Ce nom dériverait, selon les gens du pays, d'un surnom donné par les Mbochi : « Akaï Oyo », ceux qui se plaignent de leur pauvreté, car ils devaient vendre des hommes pour avoir du sel et des pagnes de raphia. Les Kouyou sont peu différents des Mbochi. Notons cependant le rôle important que joue chez eux le travail du fer[2]. Encore plus au nord, les Makoua appartiennent à la même famille ethnique. Ils occupent le bassin de la moyenne Likouala. Quant aux Ngaré, ils forment un petit groupe, coincé entre les Mbéti à l'ouest, les Kouyou et les Makoua à l'est ; leurs villages s'alignent aujourd'hui sur les routes d'Etoumbi à Makoua, et d'Etoumbi à Ewo.

Plus proches du Congo, les Likouala de la basse Likouala semblent avoir reçu ce nom des Européens[3]. Leurs voisins les considèrent comme une population mélangée, d'origine composite et récente, à laquelle se serait agglomeré bon nombre d'esclaves et de hors-la-loi échappés des tribus environnantes. L'architecture originale de leur case traditionnelle témoigne pourtant, avec d'autres signes, d'une très réelle singularité ethnique. (Cf. photo 14.) Pas de murs latéraux, rien qu'un toit, dont les deux pans fortement inclinés descendent jusqu'au sol. En s'abaissant vers l'arrière, l'arête faîtière relie deux pignons très inégaux. Une porte s'ouvre en façade dans le plus grand des deux. Par son allure générale, son revêtement épais et d'aspect grenu (fait de folioles de raphia entassées perpendiculairement à la pente du toit), cette habitation évoque la corpulence et le pelage de l'éléphant, dont elle porte le nom, « nzokou »[4]. Sur la rive droite de la Likouala, assez loin dans l'intérieur, les Bouegni de la « terre » du même nom (sous-préfecture de Mossaka) se rattachent aux Likouala ; ils ont la même case traditionnelle.

Aujourd'hui comme il y a soixante ans, les « villages likubas sont installés dans la région des Lagunes qui s'étend entre l'embouchure de l'Alima, Kunda et l'embouchure de la Likouala »[5]. Leur effectif actuel ne dépasse guère 4 000. D'après l'enquête sur place, ils tireraient leur nom de la forge, admirée par l'un d'eux chez les Mbochi (« ikouba » dans la langue de ces derniers). Ce nom figure déjà dans le texte de Froment, mais seulement pour désigner les Lagunes ou leur principal village[6]. Brazza ne les a connus sur la haute Alima que sous le nom d' « Apfourou », souvent déformé

---

1. Les cartes du début du siècle la mentionnent sous le nom de « Couillou » ou « Quillou », à peu près à l'époque où les Kouyou font leur apparition dans les textes. En 1924 encore, à son retour de la région, un médecin écrit : « Le Kouillou est un affluent de la Likouala-Mossaka. Les Kouillou travaillent et mangent à leur faim ». (Vassal, 1924.) Le même nom désigne ailleurs d'autres cours d'eau : le Kwilu, affluent du Kasaï ; le Kouilou-Niari. Y aurait-il eu, pendant un temps, contamination du vrai nom de la rivière, par analogie avec ce dernier ? Ou bien est-ce l'appellation ethnique qui s'est déformée au contact des Européens, entraînant à la longue celle de la rivière ? Ou bien le nom du cours d'eau, indépendant à l'origine de celui des riverains, a-t-il fini par se modeler sur lui ?

2. Lheyet-Gaboka, 1955.

3. Les documents commencent à en faire état peu après 1900.

4. Nous avons eu la bonne fortune de visiter un exemplaire encore intact de cette « case ancestrale » en forme de « bonnet de police », qui, dès avant la guerre, n'était plus conservée que par les « anciens du village », si l'on en juge par la réponse faite à l'époque par le chef de Subdivision de Mossaka à une enquête sur l'habitat. Il en est question aussi, bien plus anciennement, dans le commentaire accompagnant la publication des cartes établies par l'expédition allemande Von Stein en 1913-1914. D'après ce texte, les « Bangele » qui peuplaient peu en amont de Mossaka les deux rives de la « Ndeba » (Likouala-Mossaka) — autrement dit, les Likouala, à l'exception de ceux des environs mêmes de Mossaka, mentionnés par Von Stein comme « Bakudu » — se reconnaissaient à leurs « huttes extrêmement caractéristiques, s'élevant jusqu'à quatre fois la hauteur d'un homme, de forme triangulaire pointue d'un genre tout à fait unique en Afrique, et dont les spécialistes eux-mêmes donnent les images comme les reproductions des façons de construire de l'Océan Pacifique ». (Von Stein, 1926-1927, p. 114.)

5. Courboin, 1904.

6. Froment, 1887. Dybowski donne également « Likouba » comme un « village perdu au milieu de sortes de lagunes ». (Dybowsyi, 1893.) Quant à Chavannes, dans ses souvenirs, tantôt, à propos de Bonga, il en parle comme d'une agglomération (« la disposition du village fait penser à celui de Likouba »), tantôt le nom lui sert à désigner une rivière, un chenal ou, plus probablement, une lagune (quand, ayant descendu l'Alima, il dit s'être engagé « dans un canal, à peine visible sur la rive gauche, lequel mène à la Likouba »). (Chavannes, 1935, p. 288 et 303.)

par la suite en « Afourous » ou même « Baffurus ». Selon le P. Prat, les Batéké disaient en réalité « Akfru », onomatopée pour « le bruit cadencé que font les rames en plongeant dans l'eau »[1]. Bien proches à tous égards des Likouba, les Bonga peuplent aujourd'hui treize villages échelonnés, à l'exception d'un seul, sur les rives de la basse Sangha. Ils tirent leur nom de l'agglomération décrite jadis par A. Fourneau comme un « très grand village qui s'allonge pendant plusieurs kilomètres sur la rive droite de la Sangha, à son embouchure principale »[2], et qui fut l'un des premiers points de traite et d'implantation administrative en amont de Brazzaville. Aux confins extrêmes de notre région, le long de la basse Likouala-aux-Herbes et du canal de Boyenghé qui la fait communiquer avec le Congo, se localisent un certain nombre de groupements dits « Mangala » ; ils se rattachent à l'ensemble assez confus décrit par les auteurs belges sous le nom de « Gens d'Eau », et, dans cet ensemble, à l'agrégat ethnique un peu mieux délimité sous l'étiquette « Ngiri » (comprenant notamment les Libinza et les Baloï). Les Boubangui, enfin, selon l'acception restrictive qui a fini par prévaloir à leur sujet, ne sont qu'une poignée, égrenés à de longs intervalles sur les bords mêmes du Congo : rive droite, quelques dizaines vers Loukoléla ; guère plus d'une centaine à Nkounda, juste au-dessus de l'Alima ; cinquante environ dans la terre dite Boubangui (sous-préfecture de Gamboma), au sud de la Nkéni[3].

Des traits communs donnent aux populations que nous venons de passer en revue comme un air de famille. Il ne semble pas qu'à l'exemple des Batéké aucune ait été dotée d'une organisation politique stable. Les traditions ne rapportent que les hauts faits de chefs de guerre épisodiques, rassemblant quelques villages pour une action déterminée : tel, chez les Mbochi, Ipemba, qui prit la tête des « Asi Obah » (gens d'Obah), mais échoua contre ses voisins de Boundji. Les constructions permanentes ne dépassaient pas le niveau du village. Du moins le village était-il, dès avant la colonisation, un organisme relativement élaboré, durable et fixe.

Les villages Mbochi, écrivait un chef de poste voici trois quarts de siècle, « se composent de hameaux... séparés par des plantations de groupes d'arbres entre lesquels serpentent les sentiers qui conduisent de l'un à l'autre »[4]. Dans chaque hameau, les cases étaient disposées en rond, celle du chef à l'écart, commandant l'accès. Les plus importants de ces essaims dépassaient la centaine d'habitants, comme en font foi d'anciens rapports : tel s'étendait « sur un parcours de plus de 6 km », ses cases « dispersées dans toutes les directions de la forêt »[5]. Les petits villages n'hébergeaient qu'un seul groupe familial, installé sur sa propre terre, éparpillé par ménages au milieu des arbres. Les gros villages rapprochaient, en grappes plus étalées, plusieurs groupes apparentés ou alliés. Rien qui s'oppose davantage, que cette semi-dispersion des anciens villages Mbochi, au classique village-rue des tribus forestières. Il est vrai qu'aujourd'hui, le décor a changé. « Les cases sont dispersées, cachées dans la brousse », se plaignait un administrateur, « ce qui rend nulle l'autorité des chefs

---

1. Prat, 1917.
2. Fourneau, 1932.
3. Les ethnies dont il a été fait état sont celles dont l'existence a reçu sous la colonisation une consécration officielle. Mais il est intéressant de noter la disparition de certains noms figurant dans les plus anciens récits européens. Ainsi, Jacques de Brazza, faisant le récit de sa descente de la Likouala, mentionnait, en aval du pays « mboco » (les Mboko, toujours en place dans l'actuelle sous-préfecture de Kellé), la présence de deux groupes dont il n'est plus question aujourd'hui : les « Nghié » et les « Bambu », qui, ajoute l'auteur, « hanno una gran quantità di piroghe e sono eccelenti rematori ». (1887, p. 377.) Dans le rapport (manuscrit) consécutif à sa première expédition, S. de Brazza avait déjà mentionné des « gens appelés Anghié » ; il en parlait par ouï-dire, à propos de « la rivière Oba, affluent de la Licona, dans le bas de laquelle » naviguaient leurs « nombreuses pirogues, » et précisait qu'il s'agissait d'un « peuple différent » des Apfourou-Ambanghi (p. 1028). Précisons que la Licona constitue l'un des cours d'eau formateurs de la Likouala, l'Oba s'identifiant à la Mambili des cartes actuelles. Quant aux « Bambu », nous ne les avons guère retrouvés que sur la carte hors-texte du volume d'Élysée Reclus, qui ne fait peut-être que reproduire l'indication de J. de Brazza. D'après le contexte, ces Bambou ou Ambou, et ces Anghié doivent être identifiés aux Likouala — éventuellement aussi aux Makoua — d'aujourd'hui, les seuls d'ailleurs dans lesquels il soit possible de reconnaître les navigateurs dont parlaient les Brazza. Quant au terme même de « Nghié », ou « Anghié », il suggère un rapprochement avec celui d'Angélé par lequel, d'après le Père Prat, les Mbochi désignaient de leur côté les Likouba, par allusion aux « Ngélé », la monnaie de cuivre en usage sur le Congo et ses affluents, dont ils étaient porteurs.
4. Ponel, 1886.
5. Chef de Subdivision de Pombo, rapport de tournée, avril 1915, archives du poste d'Abala.

[nommés par l'administration] et augmente la difficulté, déjà grande, des recensements »[1]. Bon ordre y fut mis, et l'on procéda au « groupement des cases ». Mis à l'alignement le long des pistes, plus tard des routes, les villages Mbochi, Kouyou et Makoua montrent aujourd'hui une ordonnance symétrique et banale[2].

Les villages Likouala ont mieux conservé leur plan traditionnel. Loboko II par exemple, juste en amont du confluent Kouyou-Likouala, est un agrégat lâche à deux degrés. Le village se résout d'abord en groupements primaires, répartis sur le sol en fonction du découpage foncier ; à son tour, chaque groupement se subdivise en fractions installées à proximité les unes des autres, sur autant de buttes émergeant du marécage. Les cellules élémentaires sont mieux étoffées que dans le village mbochi traditionnel, leurs cases, plus nombreuses, disposées naturellement en rangées. Les villages likouba offrent à peu de chose près le même tableau ; cependant, au lieu de se résoudre en petits paquets, chacune des fractions forme presque un village à elle seule. On arrive ainsi à des chiffres de population considérables pour le pays : 387 pour Sengolo, 483 pour Mbandza, 827 pour Bohoulou. Juchés sur des buttes artificielles, capitalisation d'un énorme travail, les villages Likouala et Likouba trouvaient là, en plus de l'attachement à la terre reçue des ancêtres, un facteur de particulière stabilité. L'administration coloniale elle-même n'a pu les déloger ni les remanier. De vieux arbres, palmiers au tronc distendu, fromagers centenaires au fût tordu, gonflé d'excroissances, témoignent assez de l'attachement au site.

A l'intérieur des villages, les maisons ont elles-mêmes, d'un groupe ethnique à l'autre, un air de parenté. Certes, des constructions nouvelles, de type banal, ont, dans plusieurs parties de la région, supplanté les cases d'autrefois. La case de « poto-poto », imposée par certains administrateurs, facile à construire, mais sans grâce, triomphe chez les Likouala et Likouba, se répand en pays mbochi, kouyou et makoua. Un autre type, aux murs en lattis de « bambou » (pétioles de raphia), au toit à quatre pans, à véranda intérieure, imitation de la maison européenne « coloniale », s'est propagé autour des postes de la C.F.H.B.C. Mais bien des Mbochi, Kouyou et Makoua restent fidèles à leur architecture traditionnelle. Leurs habitations se distinguent par les traits suivants : une armature extérieure faite de lattes horizontales découpées dans des pétioles de raphia ; un toit de paille à deux pans. Dans la case kouyou, la plus belle, les lattes de raphia, jointives, couvrent la totalité du panneau ; aux deux bouts, un gros bourrelet de paille souligne la jonction du toit et du pignon. Celle des Likouba possédait le même type général. Seule différait sensiblement la maison likouala, déjà décrite.

Les villages d'autrefois reposaient sur une solide assise foncière. La terre, partout appropriée, reste découpée en domaines familiaux plus ou moins étendus, où s'exerce avant tout un droit de chasse exclusif. Le chef de la fraction possédante gère la terre au nom des ancêtres et de sa parenté ; c'est le « chef de la terre », « mfoumou ntsé », « nga ntché », « onga tsé », « monga tsé », « momé sé » suivant les populations. Les emplacements de pêche sont souvent indépendants du sol ; ils sont alors répartis individuellement (les petites îles du Congo, les mares dans la forêt), ou découpés en secteurs (les rives de la Likouala ou du Kouyou).

La structure des villages, la division du sol ne sont elles-mêmes que la transcription matérielle d'une certaine structure sociale, plus ou moins commune aux populations considérées. Il aurait fallu, pour la mettre au jour, une enquête plus spécialisée que la nôtre. A titre d'hypothèse, il nous a semblé : 1° que la filiation paternelle était déterminante pour la transmission des terres et la plupart des emplacements de pêche ; pour la localisation des individus, et la composition des unités d'habitat ; 2° mais que, par contre, la filiation maternelle réglait la transmission des biens personnels et des épouses, assurait l'autorité prépondérante de l'oncle, chef de la branche maternelle, sur ses neveux et nièces, déterminait pour l'essentiel les relations de parenté. Tout ceci étant du reste obscurci par des interférences entre les deux principes, et la proportion très élevée, dans bien des cas, des personnes de souche servile, échappant aux règles habituelles.

1. Chef de Subdivision d'Ossélé, rapport de tournée, mars 1916, archives du poste d'Abala.
2. Une carte ancienne, reproduite ci-contre, atteste l'éparpillement initial de la population, dans la subdivision d'Ewo ; à comparer avec les longues files de villages, rayonnant aujourd'hui, à partir du chef-lieu, le long d'un petit nombre d'axes. (Voir carte hors texte de localisation des habitants.)

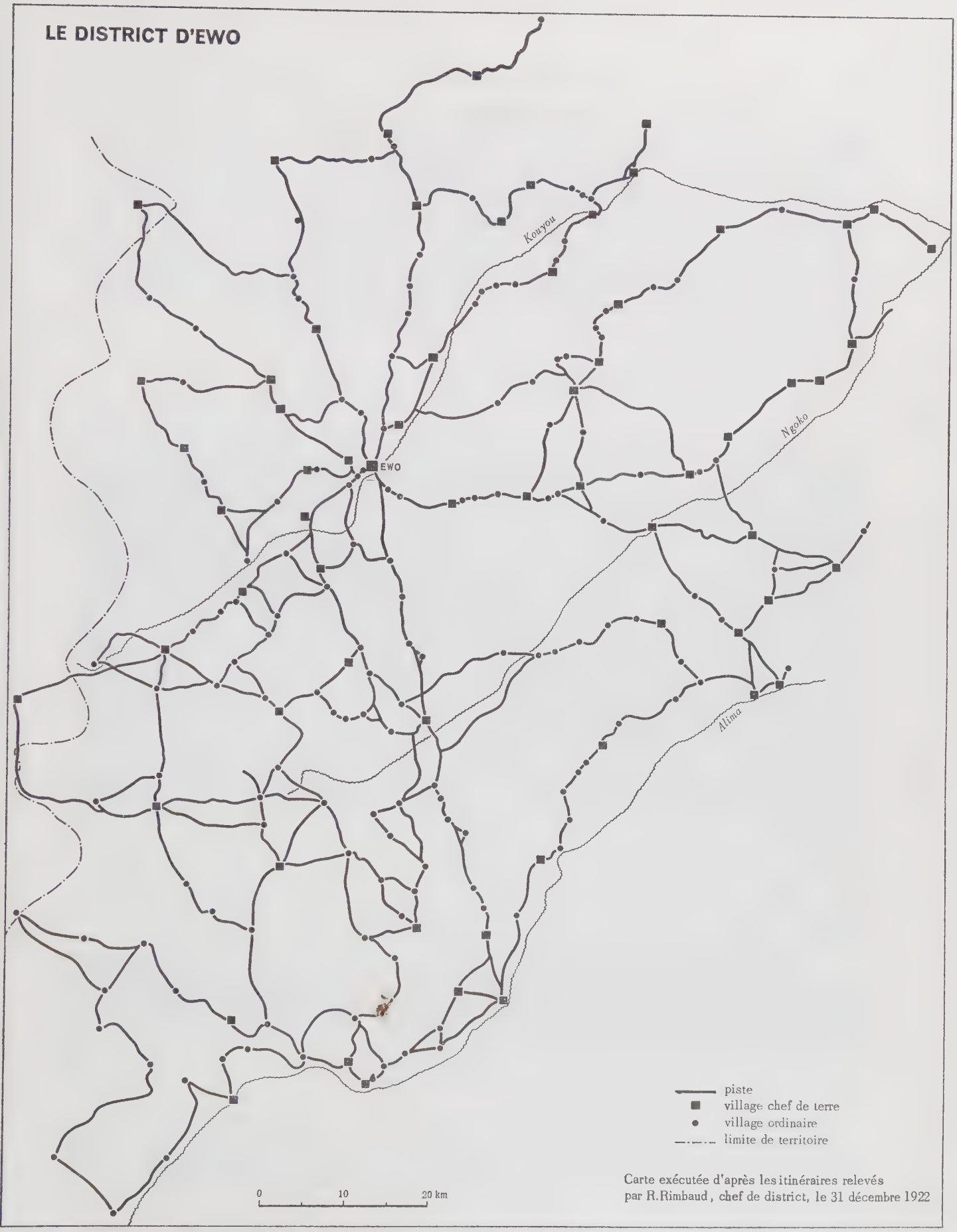

L'ancienne localisation des villages avant le « regroupement » sur les axes routiers.

Le tableau ethnique demeurerait incomplet si l'on ne faisait pas mention des inévitables Babinga. Leurs petits groupes se dissimulent un peu partout : au sud de l'Alima, entre Likouala et Kouyou (« Kouyou de la forêt »), et surtout dans la partie forestière du district de Kellé. Selon le schéma habituel, ils entretiennent avec les Noirs des relations étroites, faites d'emprunts, d'échanges et d'une semi-sujétion. Témoin les Babinga visités il y a trente ans par un administrateur, à côté du village de Mouani (près d'Ossélé) : « ne possédant rien, tout ce qu'ils ont : filets de chasse, calebasses, planches pour préparer le manioc leur est prêté par le chef de Mouani, auquel ils échangent le produit de leurs chasses pour du manioc »[1]. A l'occasion, contre manioc, sel et fer travaillé, les petits hommes participent aux défrichements. Les « Mongom » de Kellé dominent des Babinga « Bakola », plus nombreux qu'ils ne le sont eux-mêmes. L'administration a tenté de fixer ces derniers, a même été jusqu'à nommer un « chef de canton » babinga.

c) Les correspondances géographiques.

Les Babinga sont un cas particulier. Les autres groupes ne s'interpénètrent pas. Chacun occupe un territoire nettement délimité. Leur distribution est en relation assez frappante avec les traits du milieu physique. Au niveau supérieur du découpage ethnique, les Batéké et les groupes assimilés tiennent le pourtour des plateaux sableux du sud et de l'ouest. Les tribus forestières sont confinées dans l'angle boisé du nord-ouest. Quant au troisième ensemble, son aire reproduit assez fidèlement l'éventail des rivières, dans leur cours moyen et inférieur. Dans le détail, la correspondance est aussi nette. Toute une série de populations se localisent en fonction d'un axe fluvial : la Sangha pour les Bonga ; la Likouala et le Kouyou pour les groupes des mêmes noms ; la Likouala supérieure pour les Makoua ; l'Alima pour les Mbochi ; le chapelet des « Lagunes » pour les Likouba. Mais la délimitation ethnique procède encore d'un autre principe naturel, qui vient recouper les influences hydrographiques. De l'amont vers l'aval de chaque bassin, à la gradation du milieu physique répond un échelonnement humain. Ainsi, sur l'Alima, « là où s'arrête la savane un peu surélevée et commencent les plaines plates et les forêts marécageuses, là s'arrête la tribu des Tégués et commence celle des Mbochis »[2]. Pareillement, sur le Kouyou et la Likouala, le pays likouala débute au point où s'élargissent les marécages. Pourquoi ce cantonnement des unités ethniques, rarement inscrites dans des cellules géographiques aussi bien caractérisées ? Sans doute chacun des milieux individualisés côte à côte a-t-il fait office jusqu'à un certain point de moule, générateur d'adaptations, de spécialisations, d'habitudes de vie divergentes[3]. Mais l'explication ne paraît pas suffisante. Il faut tenir compte aussi, et peut-être davantage, des conditions initiales de la mise en place.

1. Chef de Subdivision de Mabirou, journal de route, juillet 1932, archives du poste d'Abala.
2. Prat, 1917, p. xii.
3. Conformément au schéma que suggère J. Maes sur la rive gauche du Congo : « Chez toutes les tribus de cette région, nous avons pu distinguer nettement les groupes de l'intérieur, s'occupant principalement de chasse et les groupements riverains s'adonnant de préférence à la pêche et la fabrication du sel. Il s'est formé de cette façon deux clans dans un même groupe ethnique... ». On conçoit qu'un tel clivage des genres de vie puisse aboutir à la longue à une coupure plus profonde. (1924, p. 88.)

B. — La mise en place des groupes humains

a) Le remplissage initial : les migrations.

Nous n'entrerons dans les détails que pour deux groupes d'un intérêt particulier : les Boubangui et les Mbochi. Il n'est pas commode de délimiter les premiers. A en juger par les listes de l'administration moderne, il ne s'agirait que d'une poignée d'hommes éparpillés le long du Congo. Mais la même dénomination a été souvent utilisée pour désigner, dans un sens beaucoup plus large, l'ensemble des ethnies riveraines du fleuve. Cette extension se justifie, si l'on se réfère par exemple à Ch. de Chavannes, pour qui « les peuplades désignées sous les noms divers d'Apfourous, Abanhos, Bayanzis, Oubangis » n'appartiennent pas seulement « à la même race, mais sont une même tribu... tous ont les mêmes usages, portent les mêmes tatouages et parlent la même langue »[1]. A cette position bien tranchée des nuances sont apportées par le témoignage, une fois de plus précis et bien documenté, de Froment : « Les Bayanzis, qui occupent les rives du Congo depuis le Pool jusqu'à Bolobo, de même que les Apfourous de l'Alima, forment avec les Boubanguis une grande race, dont les variétés ne diffèrent entre elles que par le degré de mélange avec les aborigènes dépossédés »[2]. Dès l'abord se pose ainsi le problème du contact des Boubangui avec les groupes antérieurement installés, et donc celui de leur migration.

« Il y a deux générations à peine », écrivait Dolisie dans une lettre à Chavannes, « la seconde existe, que les Bobanguis (ou Abanhos, comme tu les appelles), chassés du haut de la rivière..., descendirent la rivière en quête d'une terre hospitalière. Ils arrivèrent, sous la conduite du motouki Contongo-Sounghou (motouki signifie makoko, grand chef souverain), trouvèrent cette terre libre et y plantèrent leur tente. De là ils ne tardèrent pas à rayonner et des chefs secondaires s'établirent à Ngambi, aux villages de Lukoléla, de Mohémo, de Kolimpoko, de Bolobo, de Tchoumbiri. Tous ces chefs-là reconnaissaient comme leur souverain Motouki »[3]. Le point de départ des Boubangui se situe, indiscutablement, sur le bas Oubangui (auquel ils ont vraisemblablement donné leur nom). Entre Koundja et l'Équateur, Froment put voir « une suite ininterrompue de villages..., le dernier centre du peuple boubangui resté dans sa rivière pour en garder le monopole commercial »[4]. De Mossongo, l'un de ces villages peuplés de « Mobanguis », Veistroffer écrivait : « C'est l'une des plus vastes agglomérations que j'ai rencontrées au Congo », et il en évaluait la population à plus de 5 000 habitants[5]. Encore que leur nombre se soit considérablement réduit, il reste encore aujourd'hui des Boubangui dans la sous-préfecture d'Impfondo, et sur la rive gauche du fleuve. D'où sont-ils venus ? Froment les disait « descendus, d'après leurs propres légendes, du haut Oubangui »,

1. 1886, p. 17-18.
2. 1889, note, p. 187-188.
3. Cité par Chavannes, 1932. La lettre elle-même est datée du 19 mai 1885.
4. 1889, p. 187-188.
5. 1931. Correspondance datée du 1er janvier 1889.

ce que confirme Van der Kerken, cité par Van Bulck. En réalité, les choses n'ont pas dû être aussi simples ; le bief inférieur de l'Oubangui, d'après les traditions que nous avons recueillies, semble avoir été le creuset où se sont rencontrées et fondues deux populations distinctes. D'une part, un groupe venu effectivement du nord, au fil de l'eau. Mais aussi un contingent originaire de l'est, qui n'avait atteint la rive et ne s'était initié à la navigation qu'au terme de pérégrinations à travers la forêt et les marécages.

A partir de là, les traditions se font plus précises. A un moment donné le groupe, devenu trop nombreux, éclate[1]. Tandis qu'une fraction des Boubangui reste en place, c'est alors que les autres entament ce grand raid vers l'aval du Congo, qui les a rendus célèbres. En quelques années, ils sont aux portes du « Couloir », et ne refluent que devant la résistance décidée des Batéké. Le nom de Moukémo, le chef qui conduisait les Boubangui, est resté attaché à cet épisode. A l'arrivée des Européens, peu de temps s'était écoulé, et les démêlés des deux groupes laissaient encore un souvenir très frais. Soit au cours de la descente du Congo, soit à l'occasion d'un reflux consécutif, de nombreux points, échelonnés tout le long des rives sur plusieurs centaines de kilomètres, furent abordés et occupés, par des éléments qui firent souche. C'est là — vers Loukoléla, Nkounda, Makotimpoko, Tschumbiri, Kwamouth — que vivent encore leurs descendants. Mieux que cela : délaissant les rives, une partie des Boubangui allèrent s'installer parmi les autochtones de l'arrière-pays, pour se fondre à la longue avec eux à tel point que la distinction est aujourd'hui difficile à faire[2]. Telle est bien, à coup sûr, l'origine d'une partie des Bonga, les « Bonga Ngélé », Bonga de l'aval, par opposition aux « Bonga Mokolo », ceux de l'amont. Les Likouba se révèlent de même comme un groupe composite. Ceux des villages les plus proches du Congo, Bohoulou et Bandza, Sengolo peut-être aussi, se disent Boubangui, justifiant ainsi l'assimilation établie par Brazza[3]. Ils se réfèrent à l'installation dans les lagunes de Ngobila, frère de Moukémo. Mais d'autres Likouba, plus enfoncés dans les terres, prétendent à une origine distincte, se réclamant entre autres des Mpama Bakutu, des Banunu et des Bomaï. Ce sont toutes là des populations de la rive gauche du Congo. Sur la carte linguistique de Van Bulck, les Mpama Bakutu figurent juste en face de l'Alima. L'auteur les dit d'ailleurs « installés sur les deux rives du fleuve Congo, entre les Lusakani, au nord, et les Banunu, au sud ». Les Bomaï, eux, se situent plus à l'intérieur, en retrait. Au sud de l'Alima, les Boubangui ont contribué de façon analogue à la formation du peuple Moye. Les Moye ont retenu en particulier les noms de Mobembo, Mokoyi et Ngobélé. Mais d'autres immigrants, venus de la rive opposée du Congo, des Basengélé d'après nos informateurs, les auraient précédés. Sans parler d'un substrat batéké probable[4]. Quant aux Bayanzi de la rive gauche, il ne s'agit sans doute pas, comme tant

---

1. En rébellion, dit la tradition, contre un chef d'une extrême férocité : Kamba, qui, trouvant un esclave auprès de sa femme, lui ordonna d'aller à la rivière et d'en rapporter un « ékété » — nasse à grandes mailles — plein d'eau. Cette exigence extravagante remplit les gens d'inquiétude. Ils prirent peur, et c'est alors qu'aurait commencé la dispersion.

2. L'abondance du poisson, l'existence de vastes raphiales, la possibilité de cultiver, moyennant certains artifices, des sols moins infertiles que les banquettes sablonneuses du Congo, rien de tout ceci n'aurait suffi, sans doute, à attirer les Boubangui dans les marais moye ou likouba. C'est un abri qu'ils y ont cherché surtout. Les Likouba parlent encore de la guerre qu'ils durent mener contre les terribles « Bakoundou » ; installés du côté de l'actuelle Coquilhatville, ceux-ci leur menaient la vie dure, les attaquant pour leur prendre des hommes. Les gens de Bohoulou gardent précieusement le fusil « Sembaléla », à la crosse entièrement garnie de clous, qui leur assura la victoire finale. (Cf. photo 24.) Il est aussi question dans un texte des villages « peuplés d'Afourous » de la Sangha inférieure, « situés loin de la rivière, sur de petits canaux encombrés à dessein de troncs d'arbres, par crainte des gens de l'Oubangui qui viennent faire des razzias ». (« Missions de J. Cholet », 1890.)

3. « Le nom d'Apfourou, sous lequel nous connûmes d'abord les habitants des rives de l'Alima, est celui que leur donnent les Batéké ; le nom qu'ils se donnent eux-mêmes est Abanghi ou Ambanghi ». (Rapport manuscrit, p. 766.)

4. Sur la rive gauche du bas Oubangui, les « Gens d'Eau » dont Burssens a fait l'inventaire — en y englobant, à côté des Ngiri des marécages de l'interfluve Congo-Oubangui, « quelques autres groupements » dont précisément les « Bobangui » — lui ont fourni matière à des constatations très voisines des nôtres : « En vérité la masse des gens d'eau serait constituée par un grand nombre de groupements dont les membres sont les descendants d'éléments hétéroclites : un mélange de l'ancienne population avec des groupes refoulés, des émigrés, des assujettis ou des absorbés, c'est-à-dire des gens d'origine disparate. Quelques-uns seraient de souche ' soudanaise ', les autres de souche ' bantoue '. Parmi ceux-ci se trouvent des Ngombe et des Mongo, dont certains ont perdu leurs caractéristiques et d'autres les ont conservées plus ou moins ». (1958, p. 37.)

d'auteurs le laissent entendre, d'un synonyme de « Boubangui », mais d'une ethnie partiellement autonome, à la synthèse de laquelle les Boubangui ont simplement participé[1].

Le cas des Mbochi est différent. Leur migration est plus ancienne : elle remonte à un minimum de sept à huit générations, suivant leurs propres comptes. Ils ne sont pas venus en convois organisés, à une vitesse-éclair, mais par petits groupes progressant isolément, lentement, se rejoignant, croisant leurs routes, se séparant. Moins brillante et conquérante, cette façon de progresser leur a permis d'occuper le terrain beaucoup plus solidement que les navigateurs sortis de l'Oubangui. Tous affirment être originaires de l'est, de l'au-delà du Congo. Des noms d'ethnies sont cités : Mpama, Maï-Dombé, Basakata, Losakani (ces derniers occupent la rive gauche du fleuve, juste au-dessus de Lukoléla). Des lieux aussi : le lac Léopold II, le lac Tumba. Essimbi (Boundji) fut fondé par un certain Kiba, accompagné d'Ekoro et d'Okoumou. Les Mbochi de Boyoko ont commencé par habiter la rive droite de l'Alima. Ceux d'Ekongo, par contre, disent avoir franchi la rivière, en venant du nord. Quant aux Makoua, Kouyou et Likouala, ils ont dû, plus au nord, suivre des voies grossièrement parallèles à l'axe est-ouest de la migration Mbochi. On peut en dire autant des « Mangala » de la Likouala-aux-Herbes et des Irebou du bief terminal de l'Oubangui.

En résumé, selon les traditions ethniques unanimes, le remplissage de la région s'est fait essentiellement par l'est, depuis la rive gauche du Congo. Ne font exception que les Babinga, premiers occupants du pays ; le groupe téké, stabilisé depuis des temps immémoriaux ; les Bakota, d'origine indiscutablement septentrionale, et sans doute aussi les Mboko. Malgré les facilités qu'il offrait à la circulation des hommes, l'axe Congo-Oubangui ne semble avoir servi de voie de passage qu'à des effectifs assez minces, ou sur de courtes distances. Comment s'explique donc ce grand mouvement vers l'ouest ? C'est au point de départ, dans l'ancien Congo belge, qu'il faut chercher la clef d'une interprétation. Selon Van der Kerken, dans les régions situées en face de la nôtre, « toutes les traditions... indiquent des migrations, originaires de l'est, se dirigeant d'abord vers l'ouest et le nord-ouest (...) sous la pression des bantous venus de l'est (...) puis vers le sud, le sud-est et le sud-ouest, sous la pression des Soudanais (Angbandi, Azandé des chefs Avongara et des chefs Abandia) venus du nord-ouest »[2]. Nous nous trouverions donc à l'aboutissement d'un long chemin migratoire, tracé parallèlement à l'Équateur, et simplement infléchi dans un sens puis dans l'autre au gré des rencontres. Mais les Mbochi et leurs voisins n'ont sans doute pas simplement continué d'avancer sur une très vieille lancée. Leur étape terminale, l'irruption sur la rive droite du Congo, ne peut manquer d'être en rapport avec la poussée nord-sud des Mongo depuis les lisières septentrionales de la forêt, et leur pénétration en force dans la Cuvette centrale congolaise. Rien n'est d'ailleurs plus banal, dans l'histoire du peuplement de l'Afrique, que ces mouvements qui s'engendrent les uns les autres, se répercutant de proche en proche dans un milieu humain très fluide, où la moindre chiquenaude déclanche de longs remous.

Mais pourquoi, les Mongo venant en gros du nord, le mouvement s'est-il poursuivi vers l'ouest, malgré l'obstacle majeur du Congo à traverser ? Par un phénomène d'inertie, peut-être, chez des gens habitués depuis longtemps à progresser dans cette direction. Mais plus vraisemblablement parce qu'elle représentait un axe de moindre résistance, de la part des hommes. Les groupes en déplacement ont été orientés par un appel au vide. C'est du moins ce que l'on peut inférer des traditions locales. Mbochi, Moye et Likouba affirment avec ensemble qu'à l'arrivée de leurs ancêtres il n'y avait dans le pays que quelques groupes d'Atswa (Babinga). Même en faisant la part de l'exagération, cette partie basse de la Cuvette devait être réellement peu peuplée. Et politiquement vacante, à la différence des régions situées plus au sud. Voici donc quelle était la situation. Au nord, la forêt de la Sangha ; au sud, le royaume batéké et ses annexes. Entre ces deux môles, aussi imperméables aux migrations l'un que l'autre, quoique pour des raisons différentes, les savanes de la Likouala et de l'Alima ouvraient une voie de passage. Les vagues d'hommes successives, qui prenaient pied sur la rive droite du Congo, l'ont fatalement empruntée. En progressant vers l'amont, les nouveau venus se sont heurtés à des populations de plus en plus denses. Que s'est-il

1. Beaucorps, 1933.
2. Van der Kerken, 1953.

alors passé ? A l'aile droite du front de progression, les Mbéti semblent avoir été bousculés, et une partie du groupe refoulée vers Franceville, où elle a participé à la formation de nouvelles ethnies. A l'aile gauche, les Batéké et les groupes associés ont mieux résisté. Ils ont donné du fil à retordre aux Mbochi, et ne leur ont cédé le terrain que pas à pas. Ces luttes ont laissé, aux gens de Boundji, des souvenirs cuisants : une partie du terrain conquis dut être abandonnée. Quant aux Mbochi dits d'Olé, sur la rive droite de l'Alima, ils reconnaissent avoir été soumis, un temps, au Ngambaon des Banga Ngoulou. Tout ceci indique, de la part du groupe téké, fortement enraciné sur ses plateaux, et des ethnies-tampons qui le ceinturent, une défense peut-être élastique, mais finalement efficace[1].

Une immigration consistante, étalée sur une assez longue période, depuis la rive gauche du Congo : voilà donc comment les choses peuvent se résumer. Canalisé au départ entre le môle batéké et celui des marécages forestiers de la Sangha, le courant s'est déployé en arc de cercle à travers les terres et les premières collines de l'intérieur, guidé par les rivières. Deux conséquences en découlent : tout d'abord, sur le plan ethnologique, une indiscutable originalité, de laquelle participent, à des degrés inégaux, suivant le dosage des origines et des influences, la plupart des populations de la région. A cet égard, les références sont à chercher de l'autre côté du Congo, et notamment dans la région du lac Léopold II, bien plutôt que dans les régions limitrophes de l'ancien Moyen-Congo. Certaines analogies sont frappantes[2]. D'une façon plus directement géographique, la migration rend compte, c'est là le point essentiel, du peuplement comparativement étoffé de l'espace compris entre le rebord des plateaux Batéké et les forêts de la Mambili-Sangha. Le processus de capitalisation démographique n'a fait que prolonger et amplifier un effet initial d'accumulation migratoire. Il est normal qu'en pareil cas la densité diminue vers la pointe des axes de migration. C'est bien ce que l'on constate ici, mais seulement à l'ouest d'une ligne joignant Makoua à Gamboma. En sens opposé, loin d'augmenter encore à l'approche du Congo, la densité redevient plus basse. Mais le fait s'explique sans peine, comme nous le montrerons, par la conjonction d'une série de facteurs locaux : limitations inhérentes au milieu naturel, démographie régressive de certains groupes, émigration moderne à caractère d'hémorragie.

Revenons à la migration : dans une masse humaine assez mal différenciée, les cours d'eau semblent avoir introduit un principe d'ordre. Guidés directement ou indirectement par eux, avançant dans la même direction générale, mais en colonnes plus ou moins distinctes, les divers contingents en mouvement ont évolué séparément. Par la suite, comme voies commerciales, rivières ou interfluves ont facilité les contacts amont-aval au détriment des communications latérales. Les groupes de marche ont alors fini de s'individualiser en ethnies distinctes. Sur l'éventail hydrographique s'est trouvé calqué un éventail humain. Telle est du moins la façon dont on peut, à partir des faits connus, se représenter les choses. Quant à la gradation ethnique qui, dans chaque bassin ou interfluve, s'observe de l'amont vers l'aval, elle ne reflète sans doute pas seulement la marque spécifique des milieux naturels qui se relaient dans le même sens ; elle devait se trouver pour le moins ébauchée entre les vagues successivement venues de l'est. Dans l'ensemble, les distinctions et délimitations actuelles, à l'intérieur de la région, procèdent de la migration, c'est-à-dire d'un fait

1. Il convient de mentionner ici un fait, qui est probablement le témoignage archéologique de l'ancienne extension géographique du groupe téké. Au sud de l'Alima, près d'Abala, en pays Mbochi mais non loin de l'actuelle limite ethnique, la plaine sablonneuse apparaît par endroits hérissée de tumuli. Environ cent cinquante monticules ont été dénombrés dans un espace restreint. Nous les avons examinés. Il s'agit d'anciens fourneaux métallurgiques, où s'entassent du minerai latéritique (pris dans un horizon pédologique concrétionné, qui affleure en bordure des talwegs), du laitier et des débris de poterie, parmi lesquels se reconnaissent nettement les tuyaux qui servaient à insuffler l'air. Dans un pays sans pierres, le poste d'Abala a pu être construit après la dernière guerre grâce aux milliers de tonnes de laitier extraites à bon compte de ces entassements. C'est dire l'échelle des restes. Les habitants actuels ignorent tout de cette ancienne industrie. C'est déjà une raison pour la relier à une population antérieure. Par ailleurs, il est impensable que tant de fourneaux n'aient eu pour raison d'être que la satisfaction de besoins locaux. Un centre sidérurgique de cette sorte, nécessairement exportateur, suppose une certaine organisation de l'espace, et ceci nous ramène aux Batéké, avec d'autant plus de vraisemblance que dans les traditions de l'ethnie le travail du fer et les forgerons jouent un rôle de premier plan.

2. Voir Maes, 1924.

de peuplement. Mais on verra qu'à son tour la carte ethnique, par le biais d'un comportement démographique grandement différencié, a réagi sur le peuplement, en contribuant à diversifier les densités.

b) Les remaniements secondaires.

Sur la migration d'ensemble ont brodé des mouvements d'une autre nature, qui se sont poursuivis jusqu'en pleine période coloniale. Ces mouvements méritent d'être examinés, à cause de leurs incidences sur le tableau ethnique, et la répartition actuelle des habitants. Il s'agit d'abord du trafic des hommes ou des femmes réduits en captivité. Sur place, cette traite ne semble pas avoir été alimentée par des razzias systématiques. Comme partout, les villageois saisissaient l'occasion de se débarrasser, avec profit, de leurs mauvais sujets[1]. L'intérêt passait parfois au premier plan : chez les Atégué de l'Alima, l'oncle « engagé dans une forte palabre » n'hésitait pas, le cas échéant, à livrer neveux ou nièces « pour acquitter les frais ou l'indemnité »[2]. Un sort identique était réservé aux prisonniers, capturés lors des embuscades entre villages ennemis, ainsi qu'aux isolés, qui s'aventuraient hors du cercle protecteur des relations de bon voisinage ou de parenté[3]. Vendus aussi loin que possible de leur village d'origine, dans l'incapacité, même s'ils s'échappaient, de retrouver leur chemin, les captifs étaient emmenés dans deux directions. Un premier courant, perpendiculaire à l'orientation générale des rivières, conduisait du pays Kouyou chez les Mbochi, puis chez les Andjini ou les Atégué, dans le bassin de la haute Alima. Aux Atégué, les Mbochi vendaient des chiens, en même temps que des esclaves. En échange, ils obtenaient des « pagnes » de raphia, et des produits venus du haut Ogooué : sel et poteries. Le deuxième courant de traite suivait les affluents du Congo. C'est l'expansion commerciale des Likouba qui, peu avant l'arrivée des Européens, lui avait donné de l'ampleur. Nous y reviendrons, à propos des circuits économiques précoloniaux. Au fil de l'eau, les captifs de l'amont gagnaient en grand nombre les Lagunes et la basse Likouala. Ainsi, soit à travers les plateaux Batéké, soit en direction du Congo, beaucoup d'hommes et de femmes quittaient définitivement le pays. Une fraction des captifs, retenue en cours de route, allait cependant grossir les effectifs des groupes acheteurs, Atégué, Likouba ou Likouala. Ils leur procuraient une main-d'œuvre destinée, suivant le cas, à cultiver la terre ou à pagayer. Il faut noter, à ce propos, la situation sociale privilégiée dont jouissait dans ces groupes l'homme riche, possesseur de nombreux esclaves : l' « ongabila » des Atégué, le « kolo » des Likouba.

Sur une échelle moindre, les mariages entre groupes ont contribué à l'intercommunication ethnique. Les Banga Ngoulou épousaient des femmes mbochi, les Mbochi des femmes andjini, etc. Le mariage d'un chef likouba et d'une beauté mbochi, Nianguengué, aurait jadis scellé l'amitié des deux peuples. Ce double mouvement de femmes et d'esclaves a certainement contrarié la formation ou le maintien de coupures nettes à la limite des ethnies. Il existe presque toujours une frange de contacts et d'imprégnation, sous la forme de groupements hybrides, et difficiles à classer. A la limite des Mbochi et des Andjini, les « Asi Mvouoï » des bords de la Ngoko ont des traits intermédiaires. Au nord de Boundji, aux frontières du pays Kouyou, les Mbochi dits « Apimba », à force d'accueillir femmes et captifs cédés par leurs voisins, en ont pris la rudesse. Symétriquement, au sud de l'Alima, les « Bambochi » de l'administration (en réalité : « Aba Mbochi ») apparaissent à demi batékéïsés. De l'autre côté de la Mpama, les gens de la « terre » Ossélé sont, eux, fortement teintés de Banga Ngoulou. D'une façon générale, les Mbochi de la rive droite de l'Alima ont les mêmes

---

1. Est-il arbitraire de faire le rapprochement entre cette pratique et la façon dont, en France même, sous l'ancien régime, certaines familles se débarrassaient de jeunes gens indésirables, en les envoyant aux îles ? Qu'on se rapporte, par exemple, à Gabriel Debien. (1960.)

2. Dusseljé, 1910, p. 127.

3. Un Mbochi, notait il n'y a pas tellement longtemps un fonctionnaire en poste, ne se « hasardera jamais à quitter son village seul, c'est pourquoi l'on est surpris de constater que d'un village à l'autre parfois les indigènes ne se connaissent pas ». (Rapport de tournée du chef de Subdivision de Pombo, avril 1915, archives du poste d'Abala.)

habitations que ces derniers, de sorte que dans le paysage rien n'indique l'endroit où l'on passe d'une ethnie à l'autre. Les Likouba du fond des lagunes, pétris d'éléments mbochi, ressemblent autant à leurs voisins d'amont qu'à leurs congénères de Bohoulou ou de Bandza. Réciproquement, Courboin pouvait opposer aux vrais « Bamboshis » de la moyenne Alima ceux de l'aval, « modifiés et dégénérés par le contact des Likubas »[1]. A la limite sud de la même ethnie, les Banga Ngoulou font figure de groupe charnière, partagés comme ils sont en « Ampoumpou » d'affinités mbochi, et « Aki Kélé » aux traits batéké plus nets. Ces transitions bien ménagées devraient se retrouver dans le domaine démographique : c'est précisément ce que l'on constate.

1. Courboin, 1904.

C. — Groupes ethniques et démographie

Les données sommaires dont nous disposons pour éclairer la démographie régionale suffisent à mettre en lumière, d'une ethnie à l'autre et parfois au sein d'un même groupe, des contrastes éclatants. Les divers types de situations, bonnes, médiocres, mauvaises ou franchement catastrophiques, loin de se distribuer au hasard sur la carte, se rangent dans un ordre géographique précis. Cette répartition, par son caractère systématique, pourra nous aider à cerner les facteurs responsables de la diversité des comportements.

a) La variété des situations.

Dans un espace restreint, les gens de l'Alima et de la Likouala-Mossaka offrent un échantillonnage complet de tendances. On y trouve, en matière démographique, le meilleur et le pire. Le meilleur, ce sont les Banga Ngoulou de la boucle de l'Alima. Nous avons établi la pyramide des âges d'une douzaine de leurs villages, choisis au hasard dans de nombreuses terres des districts de Gamboma et Abala (2 159 habitants au total, environ 10 % de l'effectif du groupe ethnique)[1]. L'étalement vers le bas est remarquable. Les « moins de quinze ans » représentent 48,3 % du total, valeur rarement observée. La prospérité biologique des Banga Ngoulou se manifeste, de façon visible, par leur expansion géographique ; à Gamboma, en peu d'années, ils ont pour ainsi dire colonisé les « terres » Obaba et Boubangui.

A l'opposé, les Likouala se trouvent dans une situation lamentable. Jean Crocquevieille a publié les résultats de son étude extrêmement fouillée des six villages de la « terre » Lokakoua (sur le Kouyou, dans le district de Fort-Rousset)[2]. Il obtient « un taux brut de reproduction de 1,55 au maximum ; le taux de survie à vingt-cinq ans, âge moyen des mères, est de l'ordre de 0,5 ; le taux net de reproduction n'atteindrait donc pas 0,8 ; la population, à supposer qu'elle ait une structure stable, décroîtrait donc d'environ 20 % en vingt ans ». Dans la diminution effectivement constatée (952 habitants en 1933, 793 en 1952), il est malheureusement difficile de faire la part du facteur démographique et de l'émigration. Si peu brillant que soit le tableau, la terre Lokakoua est loin d'être la plus déshéritée. Les Likouala de Mossaka éclipsent, si l'on peut dire, leurs voisins d'amont. On compte à Ndollé-Nord 34 enfants sur 336 habitants (1947). La proportion s'abaisse à 5 sur 67 à Likanga (1947), 5 sur 61 à Kouandza, 2 sur 53 à Bokanda (1947), 4 sur 38 à Linianga-Mopounga (1951), etc. Quand un administrateur parlait de faire « le prochain recensement... au cimetière »[3], c'était à peine une boutade.

La santé démographique des Moye, d'une partie des Mbochi égale presque celle des Banga

---

1. Voir p. 250-251. Les pyramides établies pour les autres groupes, exactement dans les mêmes conditions, permettent la comparaison.
2. Crocquevieille, 1953.
3. Chef du district de Makoua, rapport de tournée, 1950, archives locales.

PYRAMIDES DES AGES DES POPULATIONS DE LA CUVETTE CONGOLAISE

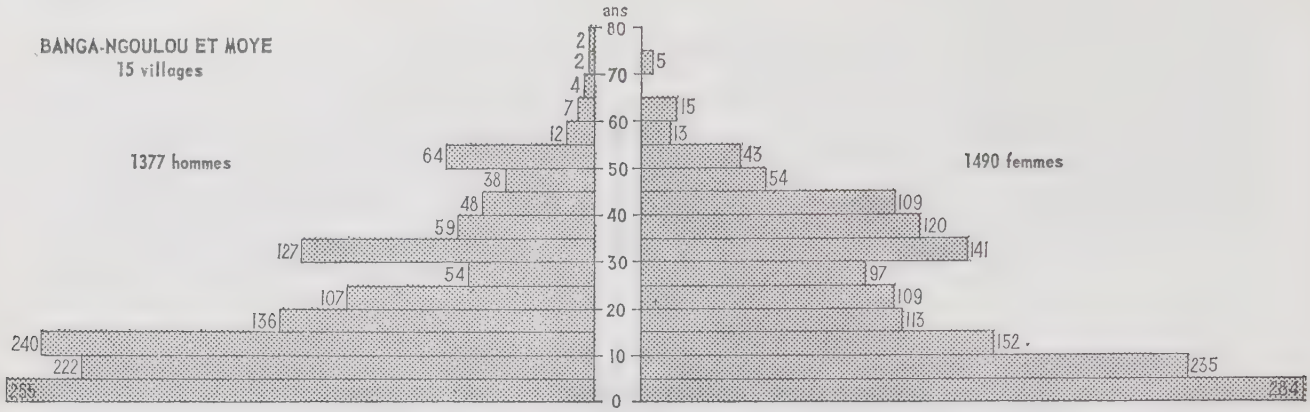

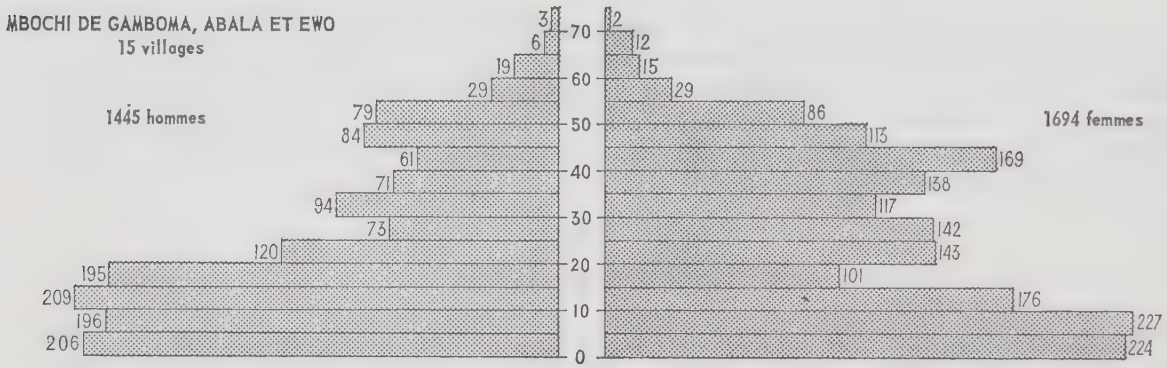

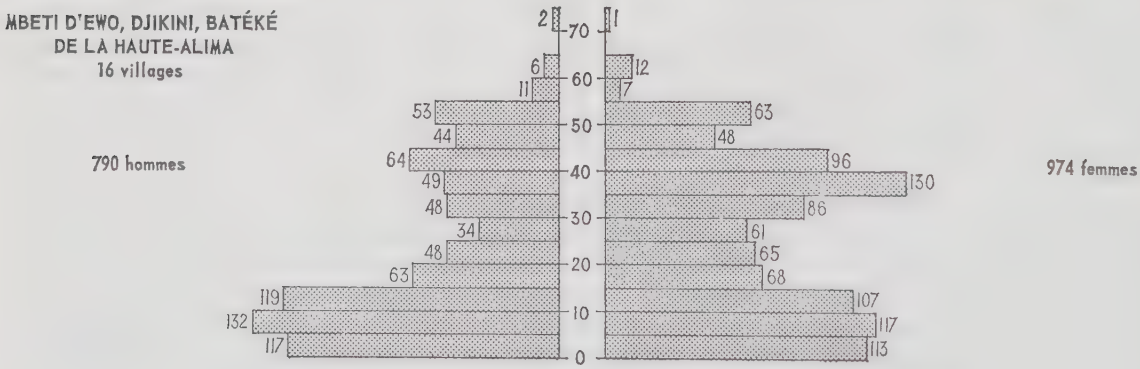

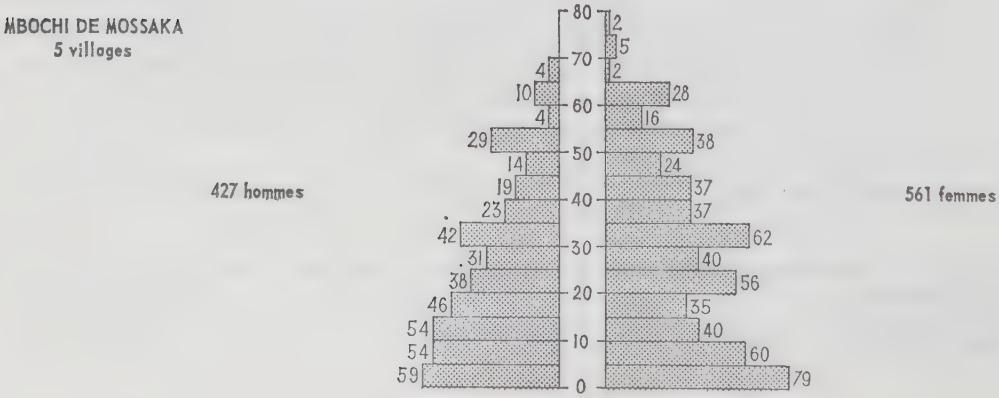

LIKOUALA, BOUEGNI, BONGA, BOUBANGUI, LIKOUBA DE LA TERRE MOSSAKA
21 villages

667 hommes

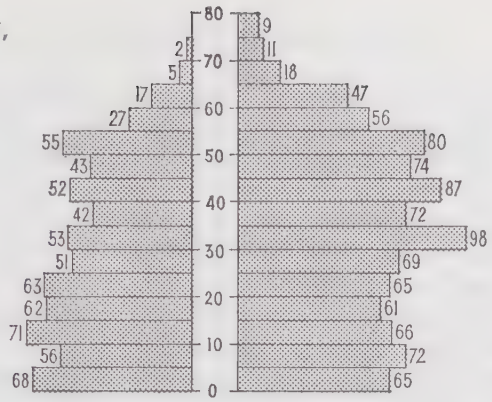

950 femmes

KOUYOU ET MBOCHI DE FORT-ROUSSET
20 villages

738 hommes

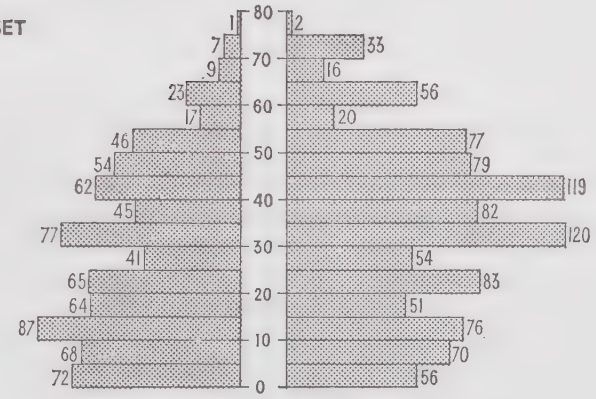

874 femmes

MAKOUA, KOUYOU DE MAKOUA, MBETI DE LA SAVANE
30 villages

1265 hommes

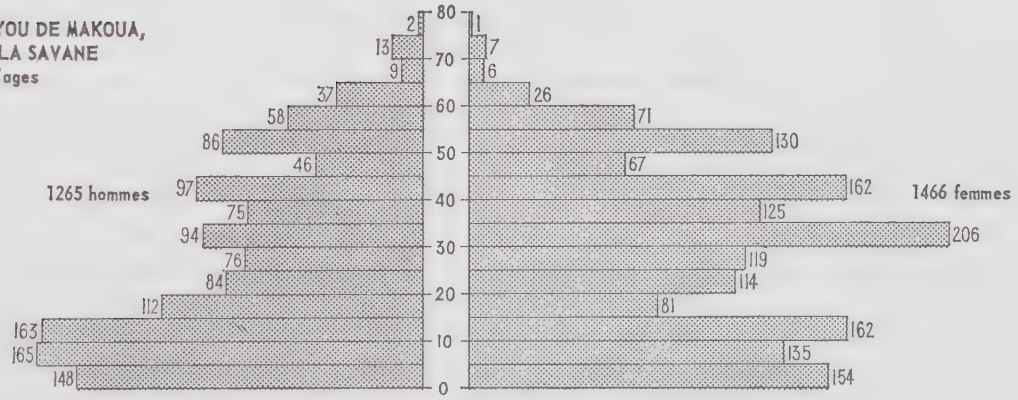

1466 femmes

PEUPLES FORESTIERS
19 villages

657 hommes

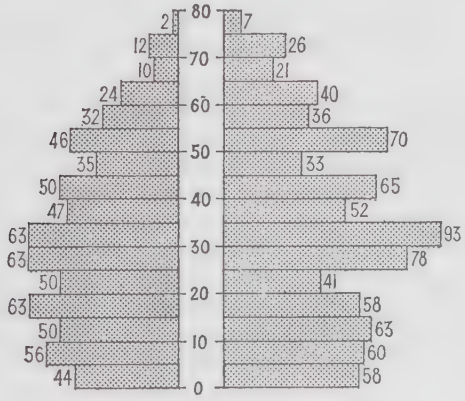

801 femmes

Ngoulou. Le reste des Mbochi, les Mbéti de la savane, les Atégué dans leur ensemble, sont déjà moins brillants. Avec les Kouyou, les Ngaré, les Makoua, la dégradation s'accentue. Quant aux peuples forestiers de Kellé, ils valent, ou peu s'en faut, les Likouala. Les groupes à bonne et à mauvaise démographie ne se rangent pas au hasard mais dans un certain ordre géographique. Grosso modo, la situation se détériore du sud au nord, et de l'amont à l'aval des rivières. Plusieurs groupes se divisent en fractions de comportement démographique assez différent. Ces fractions participent au même arrangement. Ainsi les Likouba de la « terre » Lagunes, tournés vers les Mbochi, sont presque aussi prolifiques ; ceux de la « terre » Mossaka, proches voisins des Likouala, ont moitié moins d'enfants. La même charnière passe à travers les Mbochi et les Mbéti. Les « coupes démographiques » que nous avons établies font ressortir le double affaissement du rapport enfants/femmes adultes, en direction de la forêt et du Congo (voir ci-contre). Vers le nord, l'aggravation se poursuit au-delà des limites de la région. Sur la Sangha, aux environs et en aval d'Ouesso, la situation est pire que chez les Makoua. L'indice varie suivant les « terres » entre 36 (Boumouali I) et 65 (Bonguili II).

b) Quelques données biologiques et sociologiques.

Rien n'est plus aléatoire en démographie que de rechercher, derrière la mécanique des relations numériques, les facteurs vitaux qui régissent fécondité et mortalité. Mais le marasme des Likouala et de plusieurs autres groupes est tellement accentué que nous devrions, semble-t-il, pouvoir découvrir sans trop de peine les raisons qui les empêchent de se multiplier. Il y a si peu d'enfants que, même en supposant nulle la mortalité à venir, le remplacement de la génération actuelle ne pourrait être assuré. Deux possibilités se présentent alors : 1° les enfants naissent en nombre suffisant, mais sont décimés dès les premières années par une mortalité encore plus élevée qu'il n'est de règle en Afrique centrale ; 2° il ne naît pas assez d'enfants. Aucun fait ne vient directement à l'appui de la première hypothèse. Chez les Likouala étudiés par J. Crocquevieille (1953), « la mortalité infantile et juvénile serait assez peu différente de ce qu'elle était en France avant que la médecine ait fait des progrès réels ». Plusieurs pyramides des âges montrent la classe 0-4 ans guère mieux, et parfois moins bien représentée que les suivantes. Ceci plaide en faveur de notre seconde supposition. Mais le retard avec lequel beaucoup d'enfants sont enregistrés déprime, lui aussi, les chiffres relatifs aux tout premiers âges de la vie. Plus directement, des indications concordantes mettent en cause la fécondité. Dans les groupes à mauvaise démographie, les enquêtes médicales ont mis en lumière la proportion élevée de femmes « stériles »[1]. Voici les taux établis, sur un très grand nombre de femmes, par l'ancien Service d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie : 37,16 % (des femmes de plus de quinze ans) dans le district de Fort-Rousset, et 35,61 % dans le district de Makoua, contre 17,73 % dans celui d'Ewo, où les enfants sont déjà bien plus nombreux[2]. Pour les populations de la boucle de l'Alima, les documents médicaux donnent des taux de l'ordre de 5 à 10 %[3]. La variation est tout à fait parallèle à celle de l' « indice démographique ». A Fort-Rousset et Makoua, le « nombre de grossesses » déclarées par les « femmes en âge d'être enceintes » ne s'élève qu'à 1,45 et 1,66 respectivement. Il atteint 2,87 à Ewo, 3,25 chez les Mbochi de la boucle de l'Alima, 3,5 chez les Banga Ngoulou. Là aussi, la relation est évidente. La stérilité d'une partie des femmes n'est pas seule en cause : un écart aussi large implique une fécondité insuffisante même chez les femmes qui ont eu des enfants.

Il reste à expliquer ces déficiences de la fécondité. Ici, nous nous trouvons sur un terrain beaucoup moins sûr. Les femmes likouala, kouyou, makoua, mboko et autres ne peuvent-elles ou ne veulent-elles pas mettre au monde des enfants viables ? Examinons, pour commencer, la première hypothèse. Les empêchements peuvent être d'ordre physiologique ou d'ordre social. La tendance, dans l'ancienne A.E.F., était d'expliquer la stérilité physiologique par les maladies véné-

1. Pas forcément au sens physiologique, mais n'ayant pas eu d'enfants vivants.
2. S.H.M.P., secteur 7, rapport de tournée 1950.
3. Alima-Léfini, rapport médical annuel, 1950.

COUPES DÉMOGRAPHIQUES A TRAVERS LE PAYS DES RIVIÈRES
(Enfants (0-15 ans) pour 100 femmes adultes.)

Nord

	Mongomo : 58 (négrilles : 150)			
	Bakota : 59	*Mboko :* 43	*Makoua :* 69	
	Mbéti Forêt : 73 (Kellé)	*Mbéti* Savane : 95 (Kellé)	*Kouyou* Makoua : 93	
	Mbéti Ewo : 126	*Ngaré :* 105	*Kouyou* Fort-Rousset : 67	*Likouala :* 43
Ouest	*Djikini :* 97	*Mbochi* Ewo : 153	*Mbochi* Fort-Rousset : 77	*Likouba* Terre Mossaka : 71
	Atégué Ewo : 141	*Bambochi* Abala : 129	*Mbochi* Abala : 130	*Likouba* Terre Lagunes : 143
	Atégué Abala : 133	*Banga Ng.* Abala : 141	*Mbochi* Gamboma : 162	
	Atégué Djambala : 141		*Banga Ng.* Gamboma : 169	*Moye :* 153
	Koukouya : 93	*Ndzikou* Djambala : 134	*Aboma* Gamboma : 148	
			Aboma Djambala : 152	

Sud

Est

Nota. — Les noms d'ethnies sont en italique. Les noms des districts (d'avant l'indépendance) figurent en regard chaque fois qu'il est nécessaire. Koukouya, Ndzikou et Aboma sont des Batéké des plateaux, extérieurs à la région étudiée.

riennes. Cette interprétation ne manque pas d'apparaître dans tels documents relatifs à la Likouala-Mossaka. Il y a une trentaine d'années, un médecin notait la grande fréquence de ce type d'affection à Abolo (dans la forêt, à l'ouest de Kellé), contrastant avec leur rareté en pays Mbéti[1]. Encore faudrait-il savoir si les maladies vénériennes ont bien les effets qu'on leur prête couramment. Mis à part son rôle comme facteur de mortinatalité, il semble que la syphilis ait été incriminée à tort. Quant à la gonococcie, les investigations précises de plusieurs médecins belges — certaines dans un milieu géographique très comparable à celui de la Likouala-Mossaka — tendraient à la charger d'une part au moins de responsabilité, à l'origine de la stérilité vraie[2]. La question, toutefois, est complexe, et ne saurait être considérée comme tranchée[3].

Un fait, en tout cas, apparaît clairement : la grande liberté des relations sexuelles chez les riverains de la Likouala-Mossaka, tandis qu'une discipline rigoureuse les règle à l'ouest et au sud

1. Service de la Trypanosomiase, rapport daté d'Abolo, juin 1935 (archives du poste de Kellé).
2. Cf. en particulier : VAN RIEL et ALLARD, 1953 ; BAYER, 1950 ; HEMERIJCKX, 1948. A « la lumière de toutes nos investigations », écrivent les auteurs d'une des plus récentes études sur ce problème, faite dans la capitale de l'ancien Congo belge, « il nous faut conclure que la blennorragie atteint fort fréquemment l'homme de Léopoldville (50 à 70 %) et qu'elle constitue le grand facteur de la stérilité masculine » (seule envisagée dans l'article). (TIMMERMANS et LAMBILLON, 1960.)
3. La discussion sera rouverte au chapitre « Lacs du Sud ».

de l'Alima. A lire les rapports officiels, rien de plus courant, dans le nord de la région, que les filles qui se prostituent, l'adultère tarifé et exploité... Par contre, Mbochi, Batéké et Banga Ngoulou se distingueraient par la rigueur de leurs mœurs. Chez ces derniers, « la prostitution et le vagabondage sont pratiquement inexistants et de ce fait il n'y a que très peu de maladies vénériennes »[1]. Il est bien certain que la fidélité conjugale limite la propagation des maladies vénériennes. Mais les effets du relâchement sexuel sur la fécondité ne font pas intervenir forcément ces dernières. Une prophylaxie à l'européenne, mise en œuvre mal à propos, peut aboutir au même résultat que les maladies qu'elle prétend éviter : telle a été la conclusion inattendue d'une enquête chez les Nkundo de la Cuvette centrale de l'ancien Congo belge[2]. Des phénomènes mal connus entrent peut-être encore en jeu.

Il n'est pas exclu non plus que la procréation, même souhaitée, soit empêchée ou différée dans certains cas par l'effet de certains types de rapports ou de comportements sociaux. J. Crocquevieille a insisté sur « la durée indéfinie de l'allaitement », et « l'absence de toute relation sexuelle » pendant « une bonne partie » de cette période. A notre avis, le fait est beaucoup trop général en Afrique Noire pour mériter qu'on s'y arrête. De toute façon, s'il augmente l'espacement des naissances, il accroît d'autre part les chances de survie des enfants déjà nés. Par contre, nous ne pensons pas que, dans le cas particulier de la région, l'influence de la polygamie soit si « faible ». C'est une question dont les auteurs belges ont beaucoup discuté, sans parvenir à s'accorder. Sans doute, quand la coutume oblige les hommes d'un certain âge à procurer une femme à leurs fils ou leurs neveux, la polygamie ne porte-t-elle pas préjudice à la fécondité. Mais nous avons affaire ici à une polygamie dévergondée. Les « chefs de famille... étendue et de clan ont une nette tendance, de longue tradition, à prendre eux-mêmes pour épouses les jeunes filles qui conviendraient beaucoup mieux à leurs fils ». Par des « accords de compensation », ils fixent les « dots à un taux tellement élevé que les jeunes hommes sont toujours dans l'impossibilité matérielle » d'en constituer une. Cet accaparement des femmes par les vieillards a des conséquences graves. D'un côté, les « unions d'hommes âgés, sexuellement surmenés, et de jeunes filles ne sont pas prolifiques », l'auteur le dit lui-même. D'un autre côté, les hommes de moins de trente ans restent célibataires en nombre impressionnant : 61 % dans la terre Lokakoua. Encore « la moitié environ des 39 % d'hommes mariés ou l'ayant été n'a-t-elle une épouse que par héritage de femme de leur père ou de leur oncle paternel ». A Ndollé-Nord (basse Likouala), « 42 maris se partagent les 230 femmes du village... ; 30 hommes, presque tous jeunes, sont célibataires »[3]. Résultat : condamnés au célibat, privés à tout le moins d'épouses d'un âge en rapport avec le leur, les jeunes hommes émigrent, et la domination des vieux s'accentue. Une économie commerciale très ancienne, l'accumulation des profits par les chefs de famille, ont sans doute poussé à la monopolisation des femmes. Mais le processus a pu se greffer aussi sur une démographie déjà compromise. Pour remédier à l'infécondité de leurs épouses, les « anciens » ont été fatalement amenés à multiplier les unions, aux dépens des jeunes et, finalement, de leur propre perpétuation. Ainsi a dû s'amorcer une sorte de cercle vicieux de l'infécondité.

Mais les femmes désirent-elles enfanter ? Ce n'est pas toujours le cas. A Ntokou, « un grand nombre de femmes vivent en célibataires, se refusant à avoir des enfants »[4]. Il ne s'agit pas d'un fait isolé. Ces femmes qui refusent la maternité sont d'abord celles qui se prostituent plus ou moins ouvertement aux célibataires et aux travailleurs de la C.F.H.B.C. Elles voient dans l'enfant une gêne, elles craignent aussi d'abîmer leur corps. Des motifs plus étranges entrent également en jeu : l'idée qu'après une ou deux fausses couches l'enfant naîtra plus beau (Kellé) ; la peur des vieillards que l'on soupçonne de vouloir s'enrichir par la mise en œuvre de forces magiques, au prix de la mort d'enfants en bas âge (Likouala).

1. District de Gamboma, rapport politique, 1950.
2. Lodewyckx, 1948.
3. District de Mossaka, rapport de tournée dans la terre Likouala, 1947, archives locales.
4. District de Makoua, rapport de tournée, 1950, archives locales.

c) Les influences géographiques.

Une chose est de passer en revue les facteurs susceptibles de réduire la fécondité, une autre de jauger leur efficacité réelle et leur importance respective. Rien ne nous permet ici de le faire. Du moins pouvons-nous essayer de comprendre pourquoi les conditions démographiques se dégradent avec une telle régularité quand on s'avance vers le nord, ou qu'on se rapproche du Congo. « Le marais congolais ne se prête pas à la vie », écrivait un médecin[1]. On songe immédiatement aux myriades de moustiques qui assaillent les Likouala et leurs voisins, au paludisme et à ses conséquences possibles : avortements, surmortalité durant les premières années de la vie. Il est de fait que les indices spléniques, indices d'un paludisme latent, s'élèvent de l'amont vers l'aval des rivières. Les villages Likouala figurent parmi les plus atteints[2]. Plus nettement encore, et avec des conséquences autrement catastrophiques, tant que les médecins n'ont pas eu les moyens de la tenir en respect, la maladie du sommeil gagnait en virulence aux abords du Congo : ce sont les riverains du fleuve et des biefs terminaux de ses grands affluents qui ont été le plus durement touchés. Le même médecin, au cours de la même tournée, trouvait il y a une quarantaine d'années 4,9 % de malades dans le « territoire de Mossaka », 3,4 % sur la moyenne Likouala, 2,3 % dans le bassin du Kouilou et à Fort-Rousset. De la basse Alima (5,4 %) à Lékéti (totalement indemne), « la proportion des cas allait en décroissance »[3]. Les taux, à certains moments, se sont élevés bien davantage, la gradation restant identique[4]. Aujourd'hui, et depuis bon nombre d'années, l'endémie se trouve contenue dans des limites raisonnables. Mais le moindre relâchement de la surveillance fait éclore sans délai des « cas » nombreux : 221 « nouveaux trypanosomés » dépistés en 1949 dans le district de Mossaka[5]. Indépendamment de ses effets immédiats, on conçoit que la maladie, par les saignées qu'elle infligeait à chacune de ses « bouffées épidémiques », ait pu gravement altérer la santé sociale des groupements voisins du Congo, et compromettre leur avenir démographique : une collectivité décimée risque plus facilement de se dégrader, de s'ouvrir à des comportements nouveaux, générateurs d'infécondité. Mais, dans le cas de Mossaka, du pays Likouala, de la basse Alima, le milieu naturel, le « marais congolais » sont-ils vraiment en cause ? Le cas des Moye, installés en plein marécage au sud de l'Alima, prolifiques, épargnés semble-t-il, relativement, par la trypanosomiase, en ferait douter. Plus que l'eau en soi, c'est la circulation intense le long et au voisinage du Congo qui a fait le lit de la maladie du sommeil. Depuis longtemps, dans la région, les médecins ont pu constater « la relation très étroite qui existe entre la dissémination des sommeilleux et les bords des cours d'eau »[6]. Les postes à bois des rives, en particulier, ont constitué par moments de « véritables rassemblements de porteurs de germes ». De nombreux malades figuraient dans « le personnel des vapeurs », et contribuaient à propager les épidémies[7]. Même si l'on admet, comme il est vraisemblable, que la trypanosomiase a toujours sévi sur les bords du Congo, nul doute que l'intense va-et-vient consécutif à la venue des blancs l'ait rendue à la fois plus générale et plus meurtrière. D'autres influences pernicieuses, de nature purement sociale, n'ont-elles pas suivi la même voie, leurs effets s'amortissant pareillement quand on remonte les affluents du Congo ? « Chez les Likubas », observait Courboin[8], « l'amende (pour adultère) est très légère ; elle augmente ches les Bamboshis ; chez les Batéké elle équivaut souvent au prix d'un homme ». Ce qui fait se

1. Rapport du médecin-chef du département de l'Oubangui-Alima (vers 1935).
2. Rapports du S.H.M.P., secteur 7.
3. Vassal, 1924.
4. Vers 1925, la morbidité atteignait 10 % à Mossaka, et 15 % à Nkounda, au voisinage des Lagunes. De Mossaka à Fort-Fousset, le long de la Likouala et du Kouyou, les médecins dénombraient encore 6,13 % de malades, mais le taux s'abaissait à 0,9 % seulement en tête du bassin, dans la subdivision d'Ewo. (Ledentu et Vaucel, 1927.)
5. S.H.M.P., secteur 7, rapport 4e tournée de lomidinisation (archives locales, Mossaka).
6. Vassal, 1924.
7. Ouzilleau, 1920.
8. Courboin, 1905.

demander si l'ancien commerce du Congo ne charriait pas déjà des ferments de décomposition sociale. Surtout quand on considère, avec Clapier[1], les riverains du bas Oubangui, soumis aux mêmes influences et manifestant des symptômes identiques.

Du côté du nord, les choses se passent un peu de la même façon. Alors que la haute Alima n'a jamais été sérieusement atteinte, un très ancien foyer de maladie du sommeil se localise dans le bassin supérieur de la Likouala-Mossaka. La Mission Martin-Roubaud-Lebœuf en faisait déjà mention, avant 1910. Au passage de Vassal, la proportion des trypanosomés se relevait de 3,4 % sur la moyenne Likouala à 4,6 % dans la « région de Makoua », pour culminer à 7,5 % dans la « région d'Etoumbi-Ololi »[2]. Nous nous trouvons là en bordure de la grande forêt (Makoua-Etoumbi), ou en pleine forêt (Ololi). Y serait-elle pour quelque chose ? Ce n'était pas l'avis du docteur Vassal. Pour lui, ce sont les porteurs recrutés sur place en grand nombre et envoyés dans la Sangha pendant la guerre de 1914-1918 qui s'y « seraient contaminés et auraient essaimé le mal de retour dans leurs villages ». De toute façon, un autre facteur que la trypanosomiase a contribué à tout le moins à affaiblir les défenses sociales : la présence de l'une des plus importantes et des plus anciennes installations de la C.F.H.B.C. Voici trente ans qu'un administrateur colonial se disait déjà frappé « de constater une certaine désorganisation sociale parmi la population directement en contact ou ayant ses villages à proximité du centre agricole d'Etoumbi »[3]. Manière aimable de présenter les faits : à Etoumbi comme à Lébango, un peu plus au nord, de tout le voisinage, les filles affluent les jours de paie. La prostitution y fleurit comme partout où la Compagnie, en groupant des travailleurs loin de leurs villages, a ouvert une brèche dans les vieilles disciplines sexuelles.

Mais la détérioration des conditions démographiques, du sud vers le nord, rapide suivant l'axe du Congo, plus lente dans l'intérieur, est beaucoup trop régulière et générale pour que l'on ne soupçonne pas une cause plus fondamentale que les facteurs incriminés jusqu'ici. On serait tenté de la rechercher dans le système social, ou l'échelle des valeurs propres aux sociétés nord-congolaises. Mais l'hypothèse reste vague. Faute de travaux sociologiques tant soit peu poussés, il est impossible de préciser de quelle faiblesse ou de quelle tare il pourrait s'agir. Ni jusqu'à quel point c'est la situation coloniale qui a déclenché la crise, en libérant un facteur précédemment inactif. Une chose est sûre : le Congo entier se trouve placé dans l'entrefer d'un pôle de vigueur sociale et de fécondité au sud, de désintégration et de mort au nord[4]. L'intérêt des pays de l'Alima et de la Likouala-Mossaka vient très précisément de la différence de potentiel qui, en un dégradé de quelques centaines de kilomètres seulement, se localise à leur niveau. Il se peut que cette situation évolue à brève échéance, sous l'effet de la révolution démographique en passe de s'étendre à toute l'Afrique[5]. Les faits que nous exposons n'en perdront pas pour autant leur intérêt pour l'explication des densités.

---

1. Parlant des « Bangala », c'est-à-dire, en fait, des Boubangui, Baloï et Bonga essentiellement, celui-ci relatait les faits suivants : 35 % des femmes interrogées étaient « restées stériles » ou n'avaient « eu que des avortements » (supposés volontaires dans bien des cas) ; en l'espace de huit mois, dans « quinze villages de l'Oubangui, du Congo et de la Basse-Likouala », sans épidémie « particulièrement meurtrière », aucune naissance n'était enregistrée, « dans le temps où se produisaient trente-cinq décès ». « En pays Bangala », affirmait le docteur Clapier, « les femmes ne font presque plus d'enfants », ce qu'il expliquait par la « pauci-natalité », et « la grosse mortalité surtout infantile », dont il eût été « inexact » à son avis « de rendre la trypanosomiase exclusivement responsable » : la maladie du sommeil n'aurait fait que « venir à bout de populations qui ne se défendaient point ». Et de conclure : « Par leur situation géographique, au bord des principales routes fluviales..., les Bangala étaient les intermédiaires des marchés d'esclaves. Cette coutume qui les enrichissait et les libérait des plus durs travaux, a dû être un facteur de dégénérescence important. Leur situation a également facilité chez eux la contagion de nombreuses maladies ». (Clapier, 1920.)

2. Vassal, 1924. Des taux de 13 % à Ololi (sur la Licona) et de 19 % à Odzala (sur la haute Mambili) ont été signalés à la même époque. (Laigret et Blanchard, manuscrit). En 1947 encore, le district de Kellé demeurait « fortement touché par la trypanosomiase » qui, vers la frontière du Gabon, prenait « l'allure épidémique ».

3. Likouala-Mossaka, rapport 3e trimestre 1933.

4. La situation ne se redresse, en partie, que dans l'extrême nord-est du pays, le long du moyen Ougangui, et aux approches de la République Centrafricaine. (Voir la carte du rapport enfants/femmes, par sous-préfectures, au chapitre x.)

5. La question serait à revoir, à la lumière de l'enquête démographique au Congo (1960-1961), quand les résultats *locaux* auront été publiés. Il est vraisemblable que les contrastes démographiques — et plus particulièrement les différences de fécondité entre ethnies ou régions — sont en voie d'atténuation, à l'exemple de ce qu'a révélé au Gabon une enquête similaire.

d) Les répercussions sur la densité de population.

A l'intérieur de la région, le trait le plus marquant de la répartition des hommes est, on s'en souvient, leur concentration en deux noyaux de forte densité relative, que sépare immédiatement au nord de l'Alima un col de densités moindres. Le premier (l'une de nos « aires majeures » de peuplement), localisé dans la boucle de l'Alima, coïncide de façon frappante et certainement significative avec les proportions d'enfants les plus élevées de toute la partie moyenne du Congo. Le rapport enfants/femmes adultes atteint 162 chez les Mbochi de Gamboma, 169 chez leurs voisins Banga Ngoulou. A partir de ce noyau central, il décroît de tous les côtés, en même temps que la densité de population : vers l'est (Moye : 153), vers l'ouest (Banga Ngoulou et Atégué d'Abala : 141), vers le nord (Mbochi d'Abala : 130), et même vers le sud (Batéké-Aboma de Gamboma : 148). Les mouvements de population, décrits tout à l'heure, n'auraient pas suffi, à eux seuls, à individualiser aussi nettement cet espace bien peuplé.

La deuxième tache de densités appréciables, entre le Kouyou et la Likouala (l'une de nos « aires mineures »), s'accorde moins facilement avec la carte démographique. En venant de l'Alima, en même temps que la population augmente, se manifeste une certaine recrudescence de la vitalité reproductive : aux Mbochi et aux Kouyou de Fort-Rousset, affligés d'un indice de 77 et de 67 respectivement, succèdent les Kouyou de Makoua, pour lesquels l'indice remonte à 93. Ce dernier chiffre paraît lui-même peu compatible avec une augmentation quelconque de la population. Mais il faut envisager l'hypothèse d'une altération récente de la fécondité. A une certaine époque, le croît démographique a pu contribuer à entasser dans cette région assez de monde pour qu'aujourd'hui encore elle fasse figure d'espace bien peuplé, en comparaison surtout du bassin limitrophe de la Sangha. Depuis, dans le cadre du dépeuplement général des régions au nord de l'Alima, il a suffi d'une population simplement stationnaire pour mettre en relief, sur la carte des densités, le pays compris entre Fort-Rousset et Makoua.

De toute façon, les détails de la répartition des habitants à l'intérieur de la région importent moins que le contraste global avec le pourtour. Il y a là, nous l'avons vu, un fait lié à la mise en place, par une migration relativement récente, de la population actuelle. Mais les effets de cette importation d'hommes ont été renforcés par l'accroissement naturel subséquent. Au sud de l'Alima, le mécanisme continue à fonctionner. Ailleurs, surtout dans le nord et aux abords du Congo, si la démographie est mauvaise, c'est au moins en partie le résultat d'une évolution contemporaine, en relation avec divers aspects de la colonisation, comme nous l'avons suggéré à plusieurs reprises. Même ces secteurs actuellement dévitalisés ont pu connaître, dans le passé, un état de prospérité démographique dont la carte des densités conserverait en somme la marque. Or il n'est pas du tout indifférent que dans les limites de la région la densité soit partout supérieure à 1 habitant au kilomètre carré, et le plus souvent à 2. Compte tenu des facilités de communication offertes par un réseau de rivières et de chenaux convergeant vers le pays des Lagunes, la densité moyenne, voisine de 3, affleure le seuil où une certaine activité économique pouvait commencer à se manifester. L'originalité du pays, à cet égard, c'est d'avoir été le théâtre, dès avant la colonisation, d'un système complexe de relations et d'échanges, qui tirait le meilleur parti de ces virtualités.

3

UN MARAIS SINGULIÈREMENT PEUPLÉ

Dans l'est du pays makoua, kouyou, mbochi, le paysage est envahi progressivement par des marécages, d'abord au niveau des plates-formes qui dominent les cours d'eau, puis dans les plaines d'inondation démesurément élargies. Les villages se réfugient aux endroits secs : la lisière exondée des plates-formes, les îles et îlots de terre ferme émergeant çà et là du marais, de plus en plus morcelés vers l'aval. Au nord-est de Fort-Rousset, les Kouyou du Manga ne sont reliés au reste du pays que par des passerelles de troncs d'arbres, longues de plusieurs kilomètres. A mesure que les terres de culture se raréfient et que les villages s'espacent, la densité de population s'affaiblit. Elle finit par atteindre des valeurs ridiculement faibles. Moins marécageuse, amplement pourvue de forêts sèches commodes à défricher, la rive droite de l'Alima reste bien peuplée très en aval de la rive gauche. Rien, là, de surprenant. Le géographe se réjouit devant les signes d'une harmonie, peu courante, entre le peuplement et la valeur potentielle du milieu. Mais à l'approche du Congo le tableau change. Likouala, Likouba et Moye ont choisi pour s'y fixer les marais les plus rebutants, le milieu le moins « favorable »[1]. Certes, leurs effectifs n'excèdent pas quelques milliers d'habitants : environ 3 000 Moye, un peu plus de 3 000 Likouba (non compris les quelques dizaines fixées aujourd'hui vers Loukoléla), 4 500 Likouala (dont un millier dans le district de Makoua), 850 « Bouégni » qui ne se distinguent guère des Likouala, 650 Bonga, des Boubangui en nombre insignifiant ; à peu près 12 000 personnes en tout, pas assez pour « meubler » vraiment le paysage. Mais nous avons affaire à une population qui a littéralement fondu depuis la colonisation. Les témoignages sont nets. Témoignages écrits d'abord : Froment, observateur sérieux, attribue « 4 000 âmes » à « Licouba, sur le lagon Molondo » (Bohoulou) ; 2 à 3 000 habitants à « Bênoja » (Mbandza) ; 1 500 à « Tkita » (autre village des lagunes ou de la rive du Congo) ; 3 000 à « N'counda » (le Nkounda des Boubangui, au débouché de l'Alima) ; « 4 ou 5 000 âmes », au moins, à Bonga ; en tout, cinq ou six fois plus de monde qu'à l'heure actuelle[2]. Le paysage parle dans le même sens. Aux environs de Bohoulou, on ne voit que d'anciens champs, aux buttes encore discernables sous la savane qui les

---

1. Leur cas n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel en Afrique tropicale. Sans quitter le bassin du Congo, les Lokele de la région de Yangambi, juste en aval de Stanleyville, ont été pour H. Béguin l'occasion de faire des observations proches des nôtres : « On pourrait croire », écrit cet auteur, « que l'attrait de sols meilleurs et la répulsion des marais ont exercé une influence sur la localisation des habitants. Or, il n'en est rien... Et c'est précisément dans plusieurs villages dont une bonne partie du terroir est marécageuse que l'on observe des densités de population élevées ». (1961, p. 933-934.) Autrement dit : dans l'étroite bande riveraine du fleuve qu'occupent les Lokele. Et en relation avec une activité économique d'un style particulier. Comme celui de nos Likouba, le « genre de vie » des Lokele « repose essentiellement sur deux activités : la pêche d'une part, le commerce et le transport d'autre part », et ceci rive les uns comme les autres à l'artère fluviale qui représente « à la fois la source de poisson et la voie de communication qui permet le transport de marchandises ». (p. 935).

2. Froment, 1887.

a réoccupés. Les photographies aériennes les montrent couvrant de vastes étendues, plusieurs fois ce qui demeure exploité[1].

Ces faits amènent à se poser deux questions. La première est d'ordre démographique : comment cet effondrement des chiffres de population a-t-il pu se produire, en l'espace de deux générations seulement ? La réponse est à chercher, pour une part, dans les exportations d'hommes, dont la région est depuis longtemps le théâtre. Nous verrons, à cet égard, comment de bonne heure l'attrait de Brazzaville s'est fait sentir dans les lagunes et le bief aval des rivières. Mais il faut faire la part aussi, et probablement surtout, d'épidémies catastrophiques de maladie du sommeil. Sans doute le secteur de Mossaka n'a-t-il jamais été atteint au point où le furent les villages riverains du moyen Oubangui[2]. Ou encore, en amont du Congo, ceux des bords du lac Tumba[3]. Les ravages n'ont pas égalé non plus, semble-t-il, ceux qui plus en aval ont désolé précocement le « Couloir », ce bief resserré du Congo à la traversée des plateaux Batéké[4]. En contact direct avec la zone sommeilleuse de l'Oubangui, les Lagunes et la basse Likouala se trouvèrent néanmoins sévèrement frappées : l' « immense foyer de trypanosomiase » centré au cours des années 1920 sur « le pays Bangala et le pays Bondjo » se prolongeait jusqu'à Mossaka, et poussait à partir de là ses ramifications « le long des affluents du Congo »[5]. L' « index de morbidité » atteignait 11,9 % en 1923 dans la subdivision, avec 6 % de « contamination nouvelle »[6]. Deux ans plus tard, il s'élevait encore à 10 %[7]. La maladie du sommeil est ancienne dans ce secteur, et Froment la signalait déjà comme une affection commune chez les «Babanguis»[8]. Depuis une trentaine d'années, elle a cessé d'être virulente, sans avoir pour autant disparu. Mais quelques années de franche épidémie suffisent, bien des exemples le prouvent, à décimer une population, et c'est bien ce qui paraît s'être passé aux environs de Mossaka.

Mais alors comment, en un temps où les hommes étaient infiniment plus nombreux qu'aujourd'hui, la population des Lagunes et de la basse Likouala faisait-elle pour se nourrir, dans les conditions détestables où la plaçait le milieu ? C'est ce problème que nous allons essayer de résoudre, en analysant l'ancienne économie de la région, et les particularités du genre de vie toujours pratiqué dans les marais.

---

1. Institut Géographique National, Mission A.E.F., 051, 1954. Voir en particulier les clichés 248-249 (pays likouba des Lagunes), 276-277 (Mossaka), 280 à 283 et 353 à 355 (basse Sangha). Récemment, l'Institut Géographique National a bien voulu, en vue d'une étude ultérieure, photographier à basse altitude le secteur que nous avions préalablement délimité sur le cliché 248, dans sa partie centrale. Le paysage de buttes apparaît dans tous ses détails sur cette nouvelle et excellente série de vues (Mission A.E., 1960-1961, 192/100, clichés 001 à 022). Voir photo 15.

2. Autour de Bétou, au nord d'Impfondo, dans un secteur pratiquement indemne au passage de la mission Lebœuf (1906-1908), les médecins ont vu « éclore sous leurs yeux », se propageant depuis la région de Bangui, et pu suivre dans des conditions « de rigueur scientifique indiscutable » une épidémie d'une telle violence qu'ils comptèrent jusqu'à 31 % de malades. (Blanchard et Laigret, manuscrit.) Dès 1910, le taux de contamination atteignit 10 %. En 1914, les groupements échelonnés depuis Dongou au nord jusqu'à Impfondo au sud comptaient entre 14,1 et 28,8 % de sommeilleux. (Ouzilleau, 1920.) Vers 1920, la défervescence commençait à peine. Faute d'un médicament plus actif que l'atoxyl, d'ailleurs employé à dose trop faible pour une prophylaxie efficace, les médecins furent impuissants à enrayer le mal. Le pays Bandza semble avoir perdu alors, en quelques années, la majorité de ses habitants. Plus au sud, les Bondjo d'Impfondo payèrent un tribut presque aussi lourd. Enfin, vers la jonction de l'Oubangui et du Congo, l'épidémie contribua à cette « agonie du pays Bangala », où le docteur Clapier voyait « un exemple typique d'anéantissement en un quart de siècle de toute une population ». (Clapier, 1920.) Pour une vue d'ensemble, on se référera à l'étude de J. Lalouel. (Lalouel, 1949.)

3. Cf. Bouillenne et al., 1956, p. 16 : « Les récits des explorateurs qui sont passés par le lac Tumba avant 1895, signalent... de nombreux villages très peuplés en des endroits qui ne sont plus... que des lieuxdits déserts. Cette disparition de la population aurait été brusque et doit se situer entre 1895 et 1900 ; car, dès 1902, les explorateurs qui passèrent par là signalent cette région comme à peu près déserte ». Cet épisode aurait coïncidé « avec l'époque d'une terrible attaque de la maladie du sommeil ».

4. Très tôt, celui-ci est apparu comme « un foyer actif de trypanosomiase » ; ayant « perdu plus de cinq cents morts de 1887 à 1900 », une mission catholique de la rive belge avait dû être abandonnée. (Blanchard et Laigret, manuscrit.)

5. Blanchard et Laigret, 1926. Voir également la carte très expressive des foyers de trypanosomiase établie par le docteur Maillot. (Maillot, 1962, p. 49-51.)

6. Blanchard et Laigret, manuscrit.

7. Ledentu et Vaucel, 1927.

8. Froment, 1887. Pour Chavannes, cependant, lors des premières reconnaissances coloniales, « les rives du Congo ne connaissaient que très exceptionnellement la maladie du sommeil. Lorsqu'un individu en était indiscutablement atteint, on lui mettait une pierre au cou et une pirogue allait le mouiller au large dans le courant ». (Chavannes, 1935, p. 301-302.)

A. — L'adaptation in situ

Likouala et Likouba, pour nous en tenir à ces deux groupes, étudiés sur place[1], s'accommodent avec une admirable ingéniosité de leur environnement semi-aquatique. Une adaptation poussée se révèle en particulier dans deux domaines : l'habitat et les cultures.

a) Un habitat surélevé.

Il est probable qu'à leur arrivée dans les lagunes, les ancêtres des villageois actuels ont commencé par bâtir sur pilotis : des Likouba l'affirment, et les habitations de ce type, que recèlent aujourd'hui encore de nombreux campements de pêche, plaident dans le même sens. Mais dans les villages permanents des Lagunes, les constructions reposent sur un soubassement artificiel, à deux étages. Chaque hameau occupe un tertre légèrement surélevé. A leur tour, les maisons s'élèvent sur un socle individuel de terre rapportée. Une palissade, quelques rondins, des planches tirées de pirogues hors d'usage étayent ce socle. Ou bien il se prolonge, derrière ou latéralement, par une sorte de plate-bande moulée sur lui : le « mondjéké » (pl. mi–) des Likouba. Des apports continuels de détritus domestiques empêchent la plate-bande de s'affaisser, et en font une place de choix pour les cultures de jardin. A Bohoulou, beaucoup de cases sont entourées de bananiers et de taros, les bananiers à l'intérieur, les taros à l'extérieur, sur le dévers plus humide. Par les fortes crues, la place axiale du hameau est sous l'eau ; on y circule en pirogue. Mais les cases et les bananiers restent au sec.

Les choses n'ont pas changé depuis le passage de Froment, qui décrivait les villages Likouba, « bâtis sur des bancs d'argile, exhaussés en talus par le travail des hommes de façon à défier les inondations de la saison des pluies. Ces talus sont divisés en nombre infini par le travail des hommes de façon à défier les inondations par des rigoles profondes où des pirogues circulent, et qui forment ainsi le réseau des rues de ces Venises africaines »[2]. Il a fallu du temps et du travail pour en arriver là : que de paniers de terre pour un hameau ! Aussi n'est-il pas question, sous le prétexte d'un songe ou de la mort du chef, d'aller recommencer un peu plus loin. Les habitations elles-mêmes sont reconstruites sur le même socle. Travail de routine, qui ne renseigne pas sur les méthodes employées à l'origine pour bâtir le village. A Mobaka, village Likouba satellite du poste de Mossaka, on peut heureusement s'en faire une idée. Le village est en effet récent, et continue à se développer. A notre passage, plusieurs cases étaient en construction sur des emplacements neufs. Voici les étapes de l'opération : 1° des poteaux sont enfoncés dans le sol, et sur ces poteaux la charpente est dressée, autour d'un plancher surélevé ; 2° des mottes de terre sont entassées, l'herbe tournée en dedans, en une sorte de mur, qui fait à distance le tour des poteaux jusqu'au niveau du plancher ; 3° le creux, à l'intérieur du mur de terre, est comblé au moyen de terre en vrac et de matériaux divers soigneusement tassés ; 4° la construction de la case proprement dite est achevée. Il est possible que cette technique innove sur certains points. Mais elle s'inspire à coup sûr largement des procédés traditionnels.

1. Il ne nous a malheureusement pas été possible d'aller visiter les Moye de l'interfluve Alima-Nkéni. Le groupe reste d'ailleurs entièrement à étudier.

2. 1887. L'allusion à Venise est empruntée à J. de Brazza.

b) Des buttes monumentales.

Au prix d'un gros travail et d'une longue patience, Likouba et Likouala (les Moye également, leur technique est analogue) ont su se donner, en plein marécage, un habitat de terre ferme. Ils ont appliqué la même technique à la culture mais, débordés par la tâche, pour n'arriver à satisfaire qu'une partie de leurs besoins.

Le principe est d'une grande simplicité : il consiste à accumuler la terre en tas suffisamment hauts pour dépasser au moins le niveau des petites crues, et si possible celui des grandes ; puis on cultive au sommet des tas. Ces buttes géantes dominent couramment de 2 m à 2,50 m l'eau ou la vase qui croupissent dans les intervalles. Au point que leur escalade pose un problème ! La surface et la hauteur des buttes dépendent du terrain ; plus il s'élève par rapport au niveau de la crue, moins les femmes ont de peine à construire des édifices importants. Les formes, très diverses, se ramènent à quelques grandes variétés. Premier type : les buttes allongées ; les Likouba de Bohoulou et Mbandza en ont, qu'ils appellent « nkoundza » (invar.), de 10 à 12 m de longueur, sur 2 à 3 de largeur ; les « bikoti » (sg. e–) de Ndollé sont à ranger dans la même catégorie. Deuxième type : les buttes ovales ou rondes, telles les « maanga » (sg. lé–) des Likouba ; à Bohoulou-Mbandza, celles-ci, petites et oblongues, se rangent en lignes plus ou moins parallèles. Troisième type : les buttes étroites, se recourbant ou se refermant en cercle. Les Likouba les appellent « milingo » (sg. mo–). Dans les villages riverains du Congo, ils en font en forme de couronne, entourant un petit « léanga » central tout rond ; une coupure donne accès à l'intérieur. Les « bapenga » (sg. « penga ») de Ndollé ont des formes semblablement arquées. La femme qui cultive une butte circulaire ou en fer à cheval en tire un double parti : quand l'eau se retire, un haveneau placé en travers de l'ouverture capture les poissons à la sortie. Quatrième et dernier type de buttes : les vastes édifices quadrangulaires particuliers aux Likouala. A Loboko II, les plus petits font 8 m sur 8, ou 10 sur 10 ; les plus grands atteignent 30 à 40 m de côté. Ils ont jusqu'à 3 m de hauteur. Leur nom est « missa » (sg. mo–) à Loboko II, « massala » (sg. lis–) à Ndollé[1]. Sur la plate-forme sommitale, un billon, appelé « kouba » (pl. ba–), fait le tour de la butte quadrangulaire ; un second billon, parfois, se moule intérieurement sur le premier. L'espace central est occupé par les « mingenga » (sg. mo–), une série de billons droits en lignes parallèles. De l'angle de certaines buttes part un appendice parallèle à l'un des côtés, le « molinga ntsé » ; le passage en cul-de-sac, séparant la butte de cette sorte d'aile, fait office de piège à poissons. Construire les buttes est un travail de longue haleine. Ramollies à la base par l'eau qui les baigne, elles ont tendance à s'affaisser. Rien que pour les maintenir en état il faut déjà une belle somme de travail. A fortiori quand il s'agit de gagner en hauteur. Derrière le poste de Mossaka, les buttes de Mobaka, qui remontent à une vingtaine d'années, ne dépassent pas 1,50 m. Beaucoup n'ont encore que 0,50 m. Toujours à Mobaka, de grands « maanga » ronds, de 7 à 8 m de diamètre, ont été obtenus à bon compte en aplatissant une termitière.

Deux sortes de travaux sont exécutés sur les buttes. D'abord la série des tâches proprement culturales. La vigueur des herbes oblige à de fréquents sarclages : au moment de planter le manioc, puis, en principe, tous les deux mois. Les Likouala emploient sur leurs grandes buttes un mode de fertilisation original : avant la mise en terre des boutures, les billons sont ouverts (« kohounda kouba ») et la terre rejetée sur les côtés ; l'excavation reçoit tous les débris végétaux disponibles, mauvaises herbes d'abord, branches au-dessus, palmes coiffant le tout ; les billons sont alors refermés, reprofilés, remis à l'alignement, et les femmes se mettent à planter. Les cultures tireront parti de la matière végétale en décomposition. A intervalles réguliers de quelques années, au terme d'une période de jachère, vient le moment de remettre en état la butte elle-même. Sur le socle en voie d'affaissement (« kouria ya kouba » des gens de Loboko, « kouti ya kouba » de ceux de Ndollé), il faut reconstituer une superstructure. On prend la terre à la partie inférieure et au pied des buttes. Des mottes sont entassées, l'herbe en dedans, en un mur presque vertical, qui prend appui sur

1. Chez les Likouba, ce dernier terme désigne l'ensemble des buttes constituant une plantation.

la pente extérieure adoucie, et fait le tour de la butte ; à l'intérieur du mur, le remplissage se fait avec de la terre jetée en vrac. Le travail a lieu aux époques de basses eaux, de préférence à « esséo », quand le beau temps assèche le sol à la périphérie. Rechargée, la butte retrouve son profil et sa hauteur primitive. L'apport de terre fraîche, d'herbe et de gadoue lui a rendu sa fertilité. Combinée au garnissage des billons, cette réfection périodique concentre sur un petit espace cultivé les matières organiques du voisinage, et l'apport des crues. De là le rythme comparativement intensif de la culture. A Ndollé par exemple, à quatre à cinq ans de culture succèdent deux années de jachère seulement. A Mobaka, sur les sols médiocres du bourrelet sableux du Congo, la terre demeure au repos, en revanche, un peu plus longtemps qu'elle n'est utilisée[1].

Loin en tête vient la culture du manioc. Les Likouba de Bohoulou-Mbandza ne font pratiquement rien pousser d'autre. A Mobaka, des pieds isolés de patates, cannes, ignames, quelques bananiers se mêlent au manioc. A Ndollé et Loboko, la monoculture fait place à une certaine variété : patates surtout (deux cultures par an), maïs, courges, deux espèces d'ignames au moins, de la canne à sucre, du tabac, des aubergines, quelques taros[2], en culture mélangée. Quelques « mingenga » sont réservés aux arachides, des bananiers sont plantés dans les sillons. L'abondance et la diversité des plantes associées dépendent étroitement de la qualité du sol et de la hauteur des buttes par rapport à la crue : récoltés à temps, le maïs, les patates s'accommodent de l'inondation, mais pas les espèces à long cycle. Partout, cependant, le manioc, demeure la culture de fond. Sur les buttes les plus élevées, ou quand la crue de fin d'année (« mpéla ») fait défaut, ses rhizomes atteignent leur plein développement. Mais que l'eau, sans même recouvrir les buttes, vienne imbiber le sol à leur contact, ils pourrissent sans tarder. Souvent, les « carottes » doivent être déterrées en hâte, à peine formées, heureux quand la récolte ne se limite pas aux brèdes. En plus des champs de buttes et des buttes-champs, quelques cultures occupent les emplacements d'anciennes cases ou de hameaux désertés.

Malgré cet appoint et celui, également maigre, des cultures de cases déjà signalées, il s'en faut que Likouba et Likouala atteignent l'autonomie alimentaire. Les gens de Bohoulou n'ont d'approvisionnements assurés que pour un à deux mois par an. Ceux de Mbandza arrivent à se nourrir en famille pendant trois à quatre mois. A Loboko II, où les buttes sont hors d'atteinte des petites crues de « nzobolo » (fin de printemps), la population se suffisait autrefois dans la proportion d'un quart après un « grand » mpéla, de moitié après un « petit » mpéla. De toute nécessité il fallait, et il faut toujours recourir à des achats complémentaires.

Essayons à présent de déterminer le périmètre à l'intérieur duquel, faute de terres sèches en suffisance, la survie dépendait d'une source extérieure de ravitaillement. Au pays Likouba, mis à part sans doute les hameaux Mbochi dépendant de Boka et Bombé, Sengolo seul dispose « d'une étendue de terrain suffisante pour lui assurer et un habitat convenable et la possibilité de se livrer aux cultures vivrières indispensables »[3]. Les villages Likouba du fond des lagunes,

---

1. La culture sur terre rapportée, et la technique de réfection fertilisante dont elle s'accompagne, ne sont pas, dans la Cuvette congolaise, le monopole de la région étudiée. On les a signalées aussi dans ce qu'il est convenu d'appeler le pays Bangala, sur la haute Ngiri (interfluve Oubangui-Congo). Voici comment, dans des marécages pareillement dépourvus de terre ferme, les habitants préparent leurs champs. Ils entassent « dans les marais de la terre stérile, pour en faire des îlots. Sur cette terre, ils apportent de l'humus, qui consiste en roseaux et herbes, qu'ils coupent dans les marais. Le matin, dès sept heures, nous les trouvons à leur tâche journalière, plongés dans l'eau... jusqu'au nombril, coupant les herbes, les liant en gerbes et les y laissant pourrir ; lorsqu'elles sont pourries, ils les emportent au village et les déposent sur leurs champs, en couches successives, s'étageant sur plus d'un mètre cinquante de hauteur ». (M. Glorieux, « La Haute-Ngiri. Sa situation. Ses problèmes », *Aide médicale aux Missions*, XXVII, 1955, 4, p. 131-135, cité par Burssens, 1958, p. 73.)

En Rhodésie du Nord, dans les marais qui bordent le lac Bangweulu, se pratique également la culture hors d'eau du manioc, mais au moyen d'un artifice qui est exactement l'inverse de celui des buttes monumentales : les champs sont ici creusés, et la terre sert à édifier tout autour des digues de protection ; le manioc pousse ainsi en contrebas des chenaux où circulent les pirogues. (Brelsford, 1946.)

2. A en juger par les indications données par Brazza, les taros auraient eu jadis une beaucoup plus grande importance : dans leur pays, racontèrent les Apfourou à l'explorateur, « le sol est tellement imprégné d'eau que le manioc y pourrit ; aussi ne le cultivent-ils pas et le remplacent-ils par une plante aquatique à larges feuilles qui produit des bulbes comestibles après une longue cuisson ». (Rapport manuscrit, p. 768.) Ces données peuvent difficilement s'appliquer à une autre plante qu'au taro ou au xanthosome.

3. Rapport de tournée de l'administrateur Larrieu, décembre 1946, archives de Mossaka.

confinant à l'Alima, sont les plus dénués : la terre, trop sableuse, ne permet même pas d'ériger des buttes solides. Plus favorisés, les Bonga cultivent quelques bouts de terrasse. Froment (1887) évaluait à « une quinzaine d'hectares environ... plantés en manioc, patates et arachides » les disponibilités du village de Bonga. Peu de chose en somme. Et les Bonga, comme leurs voisins, sont contraints de demander un appoint à la culture perchée. Leurs champs de buttes se discernent fort bien sur les photographies aériennes. Même technique, et même déficit alimentaire, chez la plupart des Likouala. Il faut pénétrer assez avant dans le district de Makoua pour trouver, au-delà de Ntokou, sur la rive droite de la haute Likouala, un sol sec chez ceux de la « terre » Okombé. Les Bouégni connaissent la même situation. Chez les Mbochi d'aval, sur la rive gauche de l'Alima, une série de villages, Bokombo, Ibara, Litoumbi, Boyoko et d'autres, manquent également de manioc. Ils ont des terres sèches, mais en quantité insuffisante. A la différence de leurs voisins, il semble qu'ils ne sachent ou ne veuillent pas cultiver sur buttes dans les marais[1]. Une bonne partie des Moye paraissent souffrir du même déficit alimentaire. Nous ne sommes malheureusement renseignés ni sur l'échelle, ni sur les caractères de leur agriculture. Au total, une population considérable devait, et doit encore se tourner vers le dehors pour manger à sa faim.

c) Un essai manqué de transplantation.

L'administration française n'avait jamais tout à fait admis le trafic par lequel s'approvisionnent les villages déficitaires en manioc. D'une part, parce que ce trafic entraîne et justifie un va-et-vient continuel de personnes, et rend très difficile le contrôle de toute une fraction de la population ; ensuite parce qu'il interfère avec des tâches réputées plus utiles, à commencer par l'approvisionnement des postes, souci lancinant de tant d'administrateurs, et la production de denrées exportables. C'est dans cette perspective — et en fonction d'un projet de transfert à Loukoléla du poste de Mossaka — qu'il faut considérer la tentative dont il va être question.

En bref, il s'est agi de transplanter « le canton des Lagunes », autrement dit les Likouba, en bordure immédiate du Congo, au voisinage de Loukoléla. Le projet prenait pour prétexte la misère alimentaire des Likouba, dont voici, extrait d'un document officiel, le noir tableau : « Des herbes recouvrant de l'eau, de l'eau cachée sournoisement sous d'immenses étendues d'herbes ; par-ci par-là, quelques bouquets d'arbustes inondés également, et dans ces immenses étendues dans lesquelles on peut voyager toute une journée sans voir de terre, quelques monticules faits de boue rapportée, érigés par les habitants primitifs de ces tristes lieux... Sur ces éminences de quelques pieds carrés sont édifiées des cases plus ou moins branlantes, qui souvent aux hautes eaux se trouvent inondées elles-mêmes, si bien que l'habitant va de son lit dans la pirogue et de sa pirogue dans son lit. Par-ci par-là, trois piquets, un abri minuscule servant à loger une poule étique. Aucune pêche, aucune culture, aucun élevage possible ».

Le déplacement eut lieu en 1946. Seul le village de Sengolo fut autorisé à rester sur place. Les chefs paraissaient d'accord. Mais les choses traînèrent en longueur. Le village de Boniala, particulièrement intéressé au trafic avec l'Alima, fit de la résistance ouverte. Il fallut pourchasser les « réfractaires » à travers les lagunes. Finalement, tant bien que mal, la plupart des Likouba se trouvèrent rassemblés sur la « bande de terre ferme, sise au sud de Loukoléla, le long du fleuve Congo ». Un tableau idyllique : « des villages importants, bien ordonnés, propres, et tout autour d'immenses plantations... ». Un an plus tard, changement de décor : les Likouba avaient presque tous réintégré leurs marécages. Aujourd'hui moins de deux cents d'entre eux se maintiennent au voisinage de Loukoléla, à Likendzi, Motomabiango, Nkassa. Ils restent, semble-t-il, pour pouvoir pêcher commodément sur le Congo. De la sorte, le problème du ravitaillement des lagunes continue à se poser. Il est résolu, comme sur la basse Likouala, par un système d'échanges avec les gens d'amont. Ce système repose sur une organisation commerciale, aujourd'hui très altérée, mais qui fut remarquable par son ampleur et sa durée.

1. Il ne nous a pas été possible de vérifier sur place les dires de nos informateurs.

B. — Un trafic à grande échelle

Dès leur arrivée sur la haute Alima, Brazza et le docteur Ballay entendirent parler du peuple Apfourou, qui remontait la rivière « pour chercher du manioc et de l'ivoire, en retour desquels il se procur[ait] de la poudre, des armes et des pagnes blancs »[1]. Quelque temps après, Chavannes voit « la rivière sillonnée d'une quantité incroyable de pirogues qui montent et descendent dans un va-et-vient perpétuel, vides à la montée, à la descente chargées de manioc (ou cassave) mis en panier »[2]. Avec sa précision habituelle, Froment donne plus de détails : « ne pouvant tirer leur subsistance (d'un)... territoire inondé, ils (les Likouba) ont dû remonter la rivière sur les deux rives de laquelle ils se sont répandus... Aujourd'hui on compte dans l'Alima plus de soixante établissements où ils se livrent exclusivement au commerce et à la manipulation du manioc, qu'ils achètent en grande quantité et à des prix dérisoires aux Batéké et Mbochi de l'intérieur des terres ». La colonisation depuis longtemps établie, Courboin, de son poste sur la basse Alima, « voit encore de ces convois Likubas, tels qu'ils voyageaient jadis : dix, vingt, jusqu'à soixante pirogues remontant la rivière. Parfois dans une même pirogue sont entassés pêle-mêle, femmes, enfants, esclaves et chiens ; les poissons secs, les poteries, les étoffes et le laiton sont cachés sous des nattes ; au-dessus les armes, les couteaux, les lances pour la chasse et la pêche, et les fétiches pour la pluie ! ». Le trafic ne se limitait pas à l'Alima : la Likouala-Mossaka et la Sangha drainaient elles aussi des vivres vers l'aval. Et ce trafic des rivières se branchait à son tour sur un trafic de plus vaste envergure, le long de l'artère maîtresse du Congo-Oubangui. Il survit aujourd'hui, altéré par la colonisation, amenuisé par le dépeuplement des marais d'aval, privé de ses connexions lointaines en direction du nord et du sud. Ce trafic par eau était doublé autrefois, et le reste aujourd'hui, d'un trafic par voie de terre, réponse parallèle aux mêmes impératifs géographiques. Plus ancien, ce dernier mérite d'être examiné en premier[3].

a) La voie de terre.

Traditionnellement, les Moye se procurent un complément de vivres, de manioc surtout, par échanges avec les Banga Ngoulou et les Mbochi de l'arrière-pays. Grâce à la vitalité démographique du groupe, qui a maintenu ou même accru ses effectifs, ce commerce continue à fleurir. A la limite de la zone marécageuse, « on trouve des villages ou des campements, comme Abala, Tsampoutou, Lessanga, Etoro, Etonton, Ongoye, Kana, où se tient un marché, tous les quatre jours : Banga Ngoulou et Mbochi viennent y échanger leur manioc, leurs arachides, leurs ignames contre du poisson ou des poteries. Ces produits viennent parfois de très loin, et avant d'arriver sur le marché il arrive qu'ils aient déjà changé de mains deux ou trois fois », ce qui élève les prix,

1. Brazza et Ballay, 1879.
2. Chavannes, 1886.
3. Voir le croquis, p. 266.

L'APPROVISIONNEMENT EN MANIOC DU MARAIS CONGOLAIS (Basse-Alima et "lagunes")
à la fin du XIXe siècle

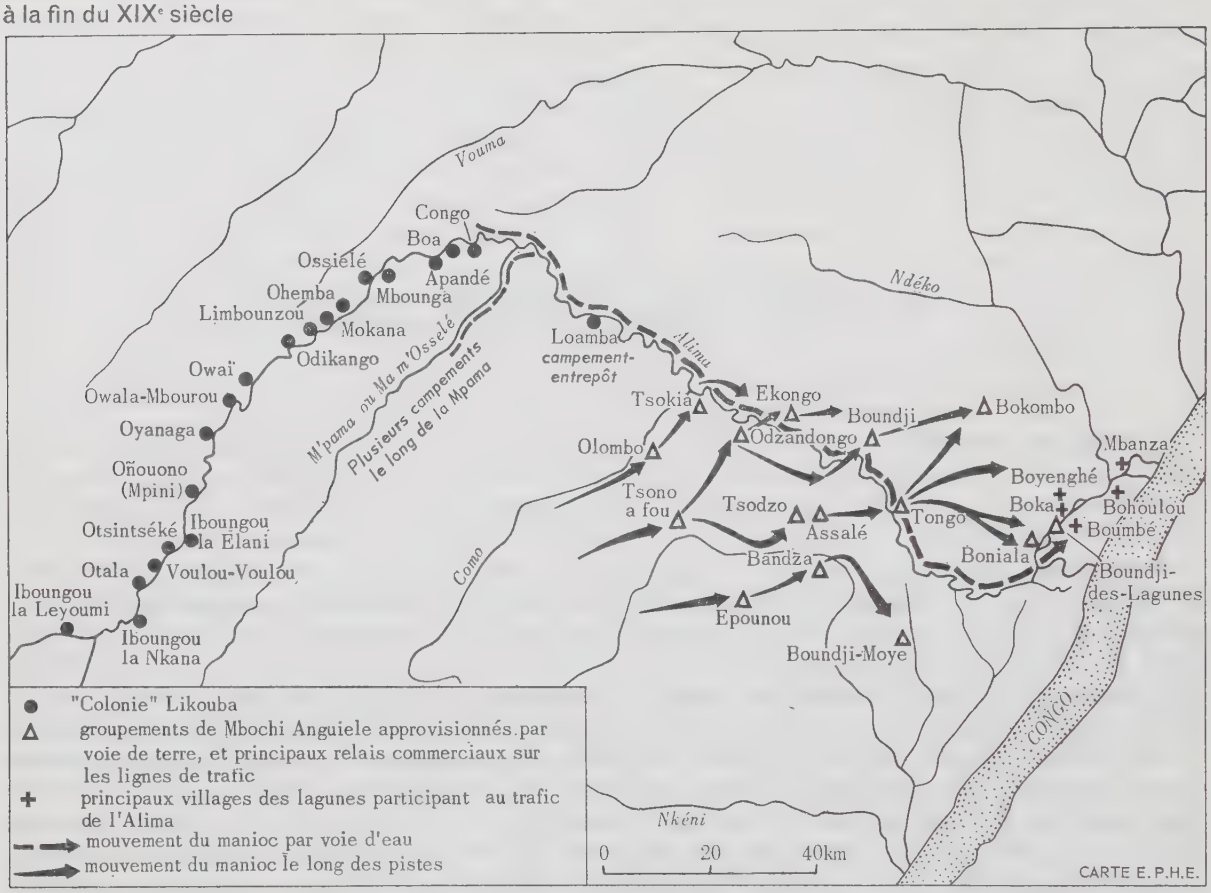

mais « évite le portage et les déplacements sur de longues distances ». Certains villages tirent de ce commerce « le plus clair de leur revenu »[1].

Un système analogue fonctionnait au profit des populations d'aval, sur la rive gauche de la basse Alima. Manquant plus ou moins de terres, une série de villages Mbochi se ravitaillaient sur la rive droite : Boyoko, Eboungou, Litoumbi, Bokombo, etc. Avant l'arrivée des Boubangui, il est très probable que les villages « Anguiélé » du fond des lagunes s'approvisionnaient par le même circuit. Depuis les régions boisées et fertiles de l'intérieur, le manioc était acheminé de marché en marché, franchissait l'Alima, et se négociait aux marchés de Boundji[2] et de Tongo. Partant de Tongo, une piste menait à Bokombo, une autre à Boniala. Boundji desservait une série de villages plus au nord. Des poteries, du poisson fumé allaient en sens inverse ; peut-être aussi les produits du palmier-raphia : huile et pagnes. Ce trafic n'a pas disparu : préparé dans le district d'Abala, du manioc continue à se vendre sur la rive gauche. Mais les échanges par-dessus la rivière interfèrent depuis longtemps avec le trafic propre de l'Alima. Des Likouba se ravitaillent sur les marchés de la rive droite, en particulier à Odzendongo ; une partie du manioc qui descend l'Alima est vendu à Tongo et Boundji, les villages riverains en achètent aux pirogues qui passent.

Deux traits opposent le trafic par terre au trafic par eau : au lieu de suivre un axe déterminé, il emprunte les lignes enchevêtrées d'un réseau. D'autre part il ne procède pas de bout en bout

1. Rapport économique du district de Gamboma pour l'année 1950 (Adr. Mignon), archives du poste.
2. En aval de Tchikapika. A ne pas confondre avec Boundji-Essimbi, où se trouve la Mission de l'Alima.

mais par relais successifs : aux mailles du réseau, des chaînes de marchés jalonnent la progression commerciale. Traditionnellement, ces marchés se tiennent à l'écart des lieux habités ; on y vient de tous les villages à la ronde, autant pour bavarder, boire et jouir de l'animation que pour faire du troc. Ils ont lieu tous les quatre jours, au rythme de la semaine congolaise, et portent le nom du jour où ils se tiennent : Tsono ou Odinga, Okya, Odwa, Okondjo en pays Mbochi ; Okwé, Onkélé, Mpyon, Odzoo chez les Banga Ngoulou. A ce système, les marchés hebdomadaires destinés aux acheteurs européens ont porté un coup sérieux.

b) L'Alima.

Entre toutes les rivières qui se déploient autour de Mossaka, c'est sur l'Alima que les Likouba ont jeté leur dévolu. Les communications directes qui la relient aux Lagunes y sont pour quelque chose. Mais aussi la population qui se pressait sur ses rives, dense et pacifique. Et les besoins de cette population, clientèle toute trouvée pour le poisson séché et les poteries des Likouba : trop régulière, l'Alima se prête mal à la pêche[1], et ses alluvions sablonneuses ne permettent pas la fabrication des objets en terre cuite[2].

Il n'y a pas si longtemps que les Likouba ont pris pied sur la rivière. Leur arrivée sur la haute Alima est de peu antérieure aux premières explorations, une génération au plus, peut-être moins. A ce sujet, les traditions sont restées fraîches. On raconte qu'un jour un Likouba nommé Okambou s'étant aventuré sur l'Alima, les Mbochi lui firent goûter du manioc, denrée qu'il ne connaissait pas. Il le trouva bon, rentra chez lui, décida plusieurs hommes de son village à partir à la recherche de cette nourriture, dont les Mbochi disposaient en abondance. Ce fut le premier convoi, où figurait Pemba-Ekyéni, l'homme au nez coupé. Les premières transactions se firent vers Odikango et Otségné, en amont de Boundji. Année après année, les « Anguiélé » affluèrent, de plus en plus nombreux, occupèrent au bord de l'eau tous les emplacements propices. Pour trouver du manioc, il fallut monter de plus en plus haut, jusque chez les Atégué. Le temps que duraient les transactions et la préparation du manioc, les Likouba campaient sur la rive, à la hauteur des villages d'agriculteurs, ceux-ci très en retrait. Ils prirent l'habitude de revenir toujours aux mêmes endroits, là où se trouvaient leurs fournisseurs attitrés. Nous avons relevé la position et les noms d'une vingtaine de ces « campements », depuis le sommet de la boucle de l'Alima jusque bien en amont d'Okoyo, la plupart sur la rive gauche (tous, en amont de Boundji). Les Likouba remontèrent également la Mpama, le long de laquelle sept ou huit autres établissements se succédaient. Certains campements étaient habités en permanence : après le départ du convoi, quelques personnes demeuraient sur place, commises à la garde des cases et des affaires, et pour préparer les futurs achats[3]. Ce sont ces petites colonies Likouba, temporaires ou perma-

---

1. Cette raison n'est du reste pas la seule, si l'on en croit Chavannes : « L'eau de l'Alima est extrêmement transparente ; on y distingue fort bien les détails du fond sous deux mètres d'eau... ». Or, précise une note, « cette transparence et l'encombrement du fond par les arbres tombés... ont empêché les Batéké de pouvoir, dans une rivière assez poissonneuse, vivre de leur pêche. Les rives, qui sont abruptes, empêchent tout usage de filets ; les nasses doivent être inconnues ; je n'en ai vu nulle part sur l'Alima. Seuls quelques hameçons grossiers indiquent que les autochtones pêchent parfois à la ligne ». (1935, p. 118.)

On verra que, sur le Stanley Pool, les « Batéké-Alima » sont en effet les spécialistes des lignes dans les herbiers. Dans leur propre pays, ils ne sont pas tout à fait aussi démunis que le croyait Chavannes. Une enquête au village de Bouligui, sur la haute Alima, nous a révélé une demi-douzaine d'engins de pêche différents en usage, dont certains paraissent employés depuis longtemps.

2. Autre avantage de l'Alima pour le ravitaillement des lagunes : de toutes les rivières, c'est celle qui permet d'atteindre le plus vite les terres se prêtant à la culture en grand du manioc.

3. Sur ces comptoirs, au nombre de « plus de soixante », qui se consacraient « exclusivement au commerce et à la manipulation du manioc », Froment (1887) donnait des précisions fort intéressantes : « Une vingtaine de ces établissements méritent le nom de villages ; les autres ne sont que des groupes comptant de trois à quinze cases, bâties le plus souvent sur des terrains peu élevés au-dessus de la rivière et entouré [*sic*] de marécages, comme de véritables îlots. Pendant la saison sèche, c'est-à-dire d'avril ou mai à septembre, les villages présentent l'aspect affairé de ruches d'abeilles ; les femmes pétrissent le manioc, les hommes l'entassent et l'emballent dans des paniers en liane tressés à cet effet par les enfants et les vieux... Pendant la saison des pluies, la production

nentes, qui opposèrent à Brazza la résistance que l'on sait, et l'obligèrent à bifurquer vers le nord.

Entre ces comptoirs d'achat et le centre consommateur des Lagunes, les pirogues circulaient en convoi : précaution contre les mauvais coups, toujours à craindre loin des villages amis. Trente ou quarante, voire cinquante équipages et plus, naviguaient de conserve. D'après notre enquête, les villages des Lagunes se groupaient par paires pour organiser ces expéditions : Bohoulou et Mbandza, Boka et Bombé, Sengolo et Béni. Chaque groupe familial déléguait au moins l'un de ses membres. Les pirogues du même village, formant la moitié du convoi, obéissaient à un « nkolo », assisté d'un « salongo ». Arrivé dans le haut, le convoi se scindait ; chaque fraction rejoignait son campement accoutumé. Dès qu'il y avait un stock suffisant de manioc, une partie des pirogues le descendaient aux Lagunes, où elle refaisaient provision de poisson fumé, de poteries et d'autres monnaies d'échange. Durant ce temps, les Likouba restés au campement activaient la préparation de la pâte. Au bout de deux mois, trois mois ou davantage, le convoi tout entier prenait le chemin du retour, laissant derrière lui des plantations épuisées. La montée demandait vingt à vingt-cinq jours, la descente une semaine environ.

Tout ce trafic se faisait en bonne intelligence avec les Mbochi. Les Likouba n'ont jamais prétendu occuper le terrain et déposséder les riverains ; l'auraient-ils fait qu'ils se seraient heurtés à forte partie. Pas davantage ils ne saisissaient les hommes pour les emmener en esclavage. Tout au plus leur arrivait-il d'emmener un cultivateur Mbochi faire un tour en pirogue pour le rendre plus accommodant. Tout reposait donc sur des transactions en bonne et due forme, conclues à la satisfaction des deux parties. « Ce sont », disent les Mbochi, « les Likouba qui nous ont apporté la richesse ». Bien mieux, à la montée, les Likouba prirent l'habitude de consulter des « féticheurs » Mbochi, pour parer aux risques du voyage (tornades, hippopotames, mésentente), et assurer le succès de leurs opérations commerciales[1].

c) Les autres rivières.

Les Likouba ont essayé de remonter la Likouala, mais, devant le mauvais accueil des riverains, beaucoup moins bien disposés que sur l'Alima, ils n'ont pas insisté. La haute Likouala et le Kouyou sont restés la « chasse gardée » des Likouala d'aval. On retrouve chez eux le souvenir

---

du manioc diminue beaucoup ; de plus, les risques que font courir » aux embarcations « lourdement chargées, les orages subits et les pluies torrentielles, deviennent si grands que le trafic se ralentit considérablement. Les villages se dépeuplent ; la majeure partie de la population émigre à Licouba, le véritable pays Apfourou, leur métropole. Il ne reste à la garde des établissements que les esclaves et les malades ».

Le manuscrit Brazza, de son côté, décrit les campements likouba comme des « comptoirs temporaires pour l'achat du manioc et de véritables usines pour sa préparation. A mesure que les paniers sont confectionnés et prêts, ils sont expédiés dans les centres sur de grandes pirogues et, la saison du manioc passée, tout le monde regagne son pays pour revenir aux comptoirs à la saison suivante. Toutefois, les habitants du village d'Obemba et d'un autre à l'entrée de la M'Pama n'avaient jamais quitté la rivière » (p. 776). Ce village d'Obemba « était composé de plusieurs cases rangées sans ordre et de forme différente de celles des Batéké ; elles étaient très longues, basses et adossées à la forêt ; leur ouverture était tournée vers la rivière... Elles étaient ombragées par de beaux bananiers » (p. 986-988).

1. Telles sont du moins les indications qui ressortent de l'enquête orale sur place et auprès des originaires du pays vivant à Brazzaville. Elles s'accordent avec le témoignage de Froment, selon qui les Apfourou, tout redoutés qu'ils étaient des riverains de l'Alima, « jamais... n'abusent de cette situation, ils comprennent trop bien l'intérêt qu'ils ont à vivre en bonne intelligence avec les Batéké et les M'Boschis leurs nourriciers. Ils ne cherchent jamais à dénouer leurs démêlés avec eux que d'une façon toute pacifique... ». (1887, p. 460-464.)

Mais il est juste de faire entendre un autre son de cloche. Courboin nous dit qu'ayant implanté leurs comptoirs et devenus « maîtres du terrain, les Likouba en profitèrent pour terroriser les populations, les spolier et établir sur une grande échelle le commerce d'esclaves ». (1904, p. 274-275.) Sans aller aussi loin, Brazza se disait frappé par l' « effroi » qu'inspiraient aux Batéké « les Apfourou qui naviguent sur l'Alima » (Rapport manuscrit, p. 972) ; à la « rareté des vivres » en pays Batéké, il opposait l' « étendue des terrains livrés à la culture » pour les besoins de ces derniers (p. 978), dont le physique de « beaux et solides gaillards » et « l'air de gens bien nourris » (p. 984) contrastait avec la maigreur de leurs fournisseurs. Mais l'avidité — dont témoigne aussi Brazza — des Batéké pour les objets importés ne suffisait-elle pas à les faire entrer dans le jeu des Apfourou ?

d'une organisation comparable à celle que nous venons de décrire. Les villages des « terres » actuelles Yengo et Loboko (vers le confluent du Kouyou) participaient en commun à la formation d'un grand convoi périodique[1]. Chaque famille, manquant de vivres, déléguait un ou deux hommes, qui se voyaient confier les produits à échanger. Le convoi, ou « molouka », fort de vingt-cinq à trente pirogues au moins, chargées chacune de trois à cinq personnes, remontait le Kouyou, bien en amont de Fort-Rousset, jusqu'à la hauteur de Mbogo et Ondzéli (Omékingo). Le voyage traînait en longueur : on s'arrêtait pour laisser passer la pluie, on faisait ripaille aux escales, on ne manquait pas une occasion de se gorger de vin de palme. Il fallait au moins quinze jours pour arriver à destination. Parvenu dans le pays à manioc, le convoi ne tardait pas à s'amenuiser : des pirogues se détachaient à la hauteur des campements successifs. On les récupérait au retour. Celui-ci était rapide : les gens avaient hâte de se retrouver à bon port, le chargement intact, et le courant les entraînait. L'absence durait environ trois mois. Chaque fois, le convoi descendant croisait un convoi montant ; à cette occasion, les chefs de convoi se concertaient pour synchroniser retour et nouveau départ. Dans l'intervalle des deux expéditions, les campements des rives se vidaient entièrement : les relations avec les Kouyou, tribu guerrière, étaient placées sous le signe de la paix armée, et les isolés risquaient gros. Les villages de la « terre » Botouali, riverains de la Likouala en amont du Kouyou, organisaient leurs propres convois sur la haute Likouala peuplée de Makoua[2]. Une partie du manioc obtenu dans le haut n'était pas consommé sur place, mais revendu plus bas, soit à Ndollé, soit aux villages Likouala proches du Congo, soit aux Bonga, soit même aux Likouba d'Ingamba (aujourd'hui : Ndongo). Les esclaves achetés en même temps que le manioc se voyaient cédés le plus souvent aux gens de Bonga. Les Bonga, de leur côté, ne restaient pas inactifs. Bien placés, juste au débouché de la Sangha, ils contrôlaient tout le trafic du fleuve et imposaient leurs conditions aux populations d'amont. Mais la Sangha représentait une branche du grand trafic congolais, plutôt qu'une simple voie de ravitaillement : « Bonga », écrivait Froment (1887), « s'approvisionne de manioc, d'huile de bambou et de nattes aux gens de Licouba qui viennent journellement trafiquer dans la Sangha ».

d) Le commerce des rivières depuis la colonisation[3].

L'Alima, le Kouyou, la Likouala restent le siège d'un commerce actif. Mais ce commerce a changé de caractère. Le système des convois organisés a survécu un certain temps à l'insécurité qui le justifiait. Il n'en subsiste désormais plus rien. D'autre part, avec le temps, les gens d'amont, Kouyou, Makoua, Batéké et Mbochi, ont pris une part croissante au trafic. Quelques-uns, en relations d'amitié avec des piroguiers Likouala ou Likouba, ont commencé par les accompagner dans leur voyage de retour. Ils se sont initiés au pagayage (les Mbochi du moins, peu familiers, à l'origine, avec l'eau), ont appris à connaître les villages du bas, avant de s'en retourner chez eux. De là à venir livrer le manioc à domicile, en accompagnant un convoi descendant, il n'y avait qu'un pas. « Quand les blancs sont arrivés », disent les villageois, déjà quelques Mbochi descendaient l'Alima. La colonisation a hâté cette évolution. Un à un les campements likouba de la haute Alima ont été désertés, d'abord une partie de l'année, puis définitivement. Ce ne sont pas les Mbochi qui les ont fait déguerpir, mais la C.F.H.B.C. et l'administration. La première guignait les terrains bien situés

---

1. La seule mention que nous ayons trouvée de ces expéditions dans la littérature figure dans l'article de Poupon (1918-1919), qui n'en parle d'ailleurs que très incidemment, à propos des « sociétés secrètes » chez les Kouyou. Il y est question des « gens de la rivière, pêcheurs qui montaient dans le Kouyou pour se ravitailler en manioc », et plus particulièrement des « gens de Loboco », un « groupement de population situé sur la grande rivière, la Likouala... » (p. 75).

2. De ces relations mi-commerciales, mi-guerrières, Brazza recueillit l'écho au cours de son périple de retour par la Licona (haute Likouala) : « Les Anghié qui fréquentent ces parages », écrivait-il, « viennent par escadres de cinquante et cent pirogues du bas du fleuve... puis, d'après ce qui m'a été dit, se répandent dans les différents affluents, font des descentes et, effrayant avec leurs coups de fusil les indigènes pacifiques, s'emparent des habitants qu'ils emmènent en captivité. Afin de leur résister, les indigènes se groupent en villages très populeux et s'éloignent autant que possible de ces cours d'eau... ». (Rapport manuscrit, p. 1040.)

3. Les faits relatés ci-dessous ne vont que jusqu'au début des années 1950.

qu'occupaient les campements, voulait défendre son monopole d'achat contre des concurrents qui payaient l'ivoire un meilleur prix. La seconde était mue par les raisons signalées à propos de la transplantation des villages des Lagunes. Les premiers abandons sont antérieurs à 1914. Mais un rapport de 1923 signalait encore, rien qu'entre Lékéty et Okoyo, dans le secteur tégué, « sept campements habités par des Licoubas et des M'Boschis de la Subdivision de Mossaka qui achètent aux indigènes riverains le manioc en racines... ». En 1925, il restait des Likouba à Boundji. C'est à peu près à cette date que le « Commandant de Voulou-Voulou » (Okoyo) liquide les campements de sa subdivision. Jetés en prison, puis relâchés, des trafiquants s'en allèrent précipitamment, sans prendre la peine de charger le manioc déjà prêt. Leur fuite fut contagieuse. Les années suivantes, quelques Likouba ont encore remonté l'Alima. Puis on n'en a plus vu. Seuls ont continué à commercer sur la haute Alima des Mbochi du bas, initiés par les Likouba au commerce du manioc. Mais le gros des charges a été désormais acheminé par les producteurs eux-mêmes, ou des traitants, leurs compatriotes.

En aval de Boundji, le commerce likouba a mieux résisté. En 1933, le « journal de route » de l'administrateur de Mabirou [aujourd'hui : Abala] signalait « de petits marchés indigènes likoubas... en plusieurs points des rives de l'Alima et de la Mpama ». Les trafiquants de Mossaka et des Lagunes continuent, aujourd'hui encore, à fréquenter ces rives. D'autre part les Likouba achètent, ce qu'ils ne faisaient pas autrefois, sur les marchés de la rive droite de la basse Alima, notamment à Tsokia (embouchure de la rivière Como), Odzendongo, Tsodzo, « gros village à l'orée de la forêt » où viennent « tous les quatre jours les gens de Mossaka »[1], Pombo. Il n'est toutefois pas certain que tous les acheteurs soient d'authentiques Likouba : avec les Mbochi « anguiélé », plus ou moins « likoubaïsés », la confusion est facile.

Depuis un certain temps, en marge des vendeurs et des acquéreurs traditionnels, un troisième larron intervient sur le marché vivrier : la C.F.H.B.C., qui achète sur les marchés officiels, au prix de la mercuriale administrative, et ravitaille à bon compte ses comptoirs d'aval, Mossaka surtout. Les cultivateurs ont tendance à bouder ce débouché, moins avantageux que la vente au cours libre. Pourtant, depuis quelques années, les prix officiels ont été suffisamment relevés dans le district d'Ewo pour intéresser les villageois Atégué : ceux de l'amont d'Okoyo trouvent maintenant plus intéressant de vendre à la Compagnie sur place, que de descendre eux-mêmes en pirogues. Indépendamment des achats par les agents de la C.F.H.B.C., les commerçants locaux « patentés », qui font le transport du manioc sur une certaine échelle, entassent leurs charges sur le pont des vénérables unités de la flotte à vapeur.

Dans l'ensemble, le volume des transactions et des transports de manioc est bien moindre qu'autrefois. Consultons Froment (1887) : « Durant les mois d'avril à septembre », écrivait-il, « on peut évaluer, sans crainte d'exagération, à une quarantaine de tonnes la quantité de manioc qui descend journellement la rivière, à destination de Licouba ». Il s'agissait de l'Alima, dont le commerce, selon Chavannes, fournissait « environ 20 000 kg de nourriture chaque jour aux populations du Congo »[2]. Voici maintenant les tonnages contemporains, évalués par l'administration : A Ewo, les envois à destination des Lagunes et Mossaka ont été chiffrées à 167 t en 1931. En provenance de Makoua ils auraient atteint 35 t au cours du premier semestre de 1936. Ces chiffres sont à coup sûr très en dessous de la réalité. L'administrateur de Mabirou s'en rapprochait davantage quand il estimait, pour 1950, l' « exportation clandestine » de son district à 1 000 t, « exportées par pirogues le long de l'Alima et du Congo »[3]. Nous sommes de toute façon très en deçà des tonnages anciens. Les rivières ont perdu leur animation de jadis.

Une partie des chargements sont vendus à l'administration, à Mossaka. Les transporteurs de manioc ne le font qu'à leur corps défendant, les commerçants pour s'épargner des difficultés lors du renouvellement de leur patente, les gens des villages, venus en pirogues, pour justifier l' « autorisation » qui les met à couvert. Mais, il en résulte pour eux un sérieux manque à gagner.

1. District de Mabirou, journal du poste, novembre 1948, archives d'Abala.
2. 1935, p. 79.
3. District de Mabirou, rapport économique pour 1950, archives d'Abala.

Dans la mesure du possible, ils vendent directement aux villageois de Mobaka, des Lagunes et de la basse Likouala. Une bonne partie des transactions se font à Boniala, à l'entrée des Lagunes en venant de l'Alima. De là, le manioc est redistribué dans tout le pays Likouba.

e) Les connexions avec le grand commerce congolais.

Aux premiers explorateurs, les Apfourou apparurent comme « les maîtres de la navigation du Congo, de l'Alima, de la Likona et de l'Ikelemba, entre Ntamo (Stanley Pool) et le pays des Mangalas »[1]. Les voyageurs qui suivirent devaient confirmer l'ampleur de leurs relations commerciales, et l'étendue du domaine qu'ils parcouraient. Sur le Stanley Pool, Guiral fut tout ému de se trouver, en 1882, « en présence de quelques-uns de ces fameux Bakhourous, de ces hardis navigateurs de l'Alima ». Il s'informa « du but de leur voyage ». Ils lui répondirent, les uns « qu'ils se rendaient à Nkouna pour vendre des marchandises ; les autres, qu'ils en revenaient et qu'ils retournaient chez eux ». Les pirogues des premiers « étaient chargées d'ivoire, de bière et de poteries »[2]. Quelques années plus tard, au mouillage dans un village Balloï de l'Oubangui, Dybowski assiste à la scène suivante : « ... de grandes pirogues afouroues passent sur l'Oubangui, venant se mettre en rapport avec les Balloïs et les Bonjos pour acheter du poisson et de l'ivoire. Chaque pirogue est armée de trente à quarante pagayeurs, tous debout ; au milieu, est le chef, étendu sur une natte, et ayant une ou deux femmes à côté de lui ; deux ou trois musiciens frappent à tour de bras sur d'immenses tambours. Les pirogues se succèdent : il y en a dix, douze, l'une derrière l'autre »[3]. J. Cholet (1890), de son côté, constate leur présence vers Ouesso ; ils vont, nous dit-on, « en pirogues jusqu'au haut de la Sangha chercher l'ivoire chez les indigènes ».

A l'énoncé de lieux si distants, nous pressentons le vaste développement de l'entreprise likouba, à partir d'une position stratégique, à la jonction du Congo et de la Sangha, et peu en aval du débouché de l'Oubangui. Ce grand commerce congolais ne représentait pas une activité indépendante ; il se reliait étroitement au trafic vivrier des rivières. Si l'Alima et la Likouala n'avaient pas drainé vers eux le manioc de l'intérieur, les Likouba auraient eu du mal à occuper, durablement et en force, cette position qui faisait leur prospérité. Mais surtout, en même temps que les vivres, et à l'occasion des expéditions de ravitaillement, un flot de biens prenaient le chemin du Congo, pour alimenter les transactions sur le fleuve et ses grands affluents. De l'ivoire, comme la Sangha et l'Oubangui en fournissaient eux-mêmes, et sans doute en bien plus grande quantité, mais aussi et avant tout des hommes[4]. Nous dirons plus loin (p. 314) où partaient ces esclaves, et le rôle de monnaie d'échange qu'ils jouaient dans le système économique likouba. En sens inverse, les échanges lointains procuraient aux gens des Lagunes toute sorte de produits et d'objets, qui intervenaient à leur tour dans les transactions vivrières[5]. En somme, deux circuits distincts, d'échelle géographique inégale, mais branchés l'un sur l'autre, et ne se concevant pas isolément.

---

1. Brazza, 1883, [1].
2. Guiral, 1889, p. 259-260.
3. Dybowski, 1893, p. 148.
4. Brazza ne pensait pas que les « Ambanghi » eussent demandé des esclaves aux Batéké du cours supérieur de l'Alima. (Rapport manuscrit, p. 774.) Effectivement, les Batéké semblent avoir été en relations beaucoup plus suivies, à cet égard, avec les populations du nord du Niari, Bayaka et Balalli, relais sur la route menant à la côte. Ce sont les Mbochi qui servaient de pourvoyeurs aux Apfourou.
5. « En échange de leur manioc », écrivait Brazza, « les Batéké reçoivent... du poisson fumé et diverses marchandises, des pagnes blancs, des grelots de cuivre, une espèce de perles... ». (*Ibid.*, p. 774.) Quant à Froment, voici les « articles » qui, selon lui, avaient pour les Apfourou « le plus de valeur dans leurs échanges avec les Batéké » : « le sel, la poudre, les étoffes très légères et de bas prix, la poterie et les nattes de Licouba, etc. Ils se procurent ces articles à N'Counda, au confluent de l'Alima, ou à Bolobo, deux localités où se tiennent des marchés d'ivoire ». (1887, p. 460-464.)

C. — L'offre et la demande

Le schéma géographique des relations commerciales des Likouba nous est à présent connu. Il nous reste à examiner de plus près la nature des échanges entre populations d'aval et populations d'amont ; à faire l'inventaire des produits demandés et offerts, à préciser leur origine ou les techniques dont ils sont l'aboutissement, à voir leur place dans les économies respectives du bas et du haut.

a) Le manioc.

C'est avant tout du manioc que les Likouba, Likouala, Bonga et Moye demandaient à leurs voisins de l'intérieur[1]. Malgré la diminution de la population aux abords du Congo, ce besoin reste aujourd'hui fondamental. Aux différents circuits d'échanges correspondaient, et correspondent toujours, des variétés particulières de manioc préparé. Les Mbochi de la boucle de l'Alima et les Banga Ngoulou vendent aux Mbochi d'aval et aux Moye de gros pains de pâte de manioc, appelés « ikoro » (sg. é–) par les Mbochi, « binkourou » (sg. inkourou) par les Banga Ngoulou. Il s'agissait, à l'origine, de paquets de rhizomes, épluchés et rouis, puis serrés ensemble sans autre préparation. A présent, les femmes défibrent le manioc avant de l'empaqueter. Les « ikoro » se présentent dans un emballage de feuilles de bananiers, tenues par une ficelle de fibres de troncs de bananiers. La forme est oblongue (environ 50 cm de hauteur sur 30 de largeur), le poids important. Humectée de temps à autre, la pâte se conserve assez longtemps pour être acheminée sans dommage, de marché en marché, jusqu'aux consommateurs.

Au bord de l'Alima, le manioc se prépare autrement. Deux techniques coexistent : celle des « atsounga » ou « atsonga » (sg. tsounga), et celle des « inwembé » (sg. « o– »)[2]. Il s'agit toujours de manioc cru (et non cuit comme la fameuse « chikwouangue » des Bakongo) ; ce sont la taille et l'emballage qui diffèrent. La forme est allongée dans les deux cas. Une extrémité, pointue, s'encapuchonne dans un petit cône de lattes de pétioles de raphia ; dilatée et arrondie, l'autre est protégée par des feuilles de bananiers et maintenue par une sorte de filet à larges mailles. On dirait un tout petit panier, dont déborde un énorme chargement. La fabrication commence par le cône de lattis, où s'insère et s'attache le reste de l'emballage. D'un poids standard d'une dizaine de kilogrammes, relativement faciles à manier, c'est en « atsounga » que se vend et circule aujourd'hui le manioc, non seulement sur l'Alima mais encore sur la Likouala ; ce sont eux que l'on voit entassés sur le pont des bateaux, à destination de Mossaka. Les Likouba ont appris aux riverains à les fabriquer. Les « imwembé » ne sont pas autre chose, à quelques détails près, que de très grands et

1. Pour leurs propres besoins mais aussi, si l'on en croit Brazza, « pour leur commerce », car les « Ambanghi » en revendaient « à ceux qui naviguent dans la grande rivière et à qui elle sert de nourriture pendant des voyages qui durent des mois entiers ». (Rapport manuscrit, p. 776.)

2. Mot mbochi. Les Likouba disent « mingombé » (sg. mo–).

gros « atsounga ». D'un poids de plusieurs dizaines de kilogrammes, un seul nourrit une famille entière des jours durant. Les imwembé sont consommés dans les Lagunes ; moyennant une immersion périodique, soigneusement dosée, ils se conservent jusqu'à trois mois sans sécher ni pourrir[1]. Le même terme « atsounga » que ci-dessus désigne chez les Likouala une autre forme de manioc préparée, aujourd'hui plus ou moins tombée en désuétude. Les atsounga likouala ont l'aspect volumineux des imwembé, mais au lieu d'un capuchon de vannerie, c'est un véritable panier qui leur sert d'emballage.

Le travail des anciens Atégué, Mbochi et Kouyou s'arrêtait au rouissage. Au sortir du roûtoir, le manioc était livré aux Likouba ou Likouala installés au bord de l'eau. Le transport se faisait dans des paniers de vannerie portés par les femmes : chez les Kouyou et les Mbochi, des sortes de hottes à fond carré, fixées au dos par des bretelles. Ce sont les acquéreurs qui préparaient la pâte. Tout au plus permettait-on quelquefois aux femmes « étrangères » de donner un coup de main. Dans une partie des campements de l'Alima, le travail se poursuivait dans l'intervalle des convois. Il arrivait que le manioc fût vendu sur pied aux gens d'aval : notamment quand le propriétaire du champ était mort, car la coutume locale interdisait à ses héritiers de faire la récolte eux-mêmes.

La forte demande de manioc aux abords des rivières a naturellement stimulé sa culture. De là certains traits originaux de l'agriculture riveraine. Dans les villages de l'Alima, aussi bien chez les Mbochi que chez les Atégué, les hommes se sont mis à cultiver eux-mêmes, et ils en ont gardé l'habitude. Fait unique dans cette partie de l'Afrique, ils ne se bornent pas au défrichage initial, mais condescendent à planter le manioc, à le sarcler, à déterrer les rhizomes : l'attrait du profit est assez fort ici pour remettre en cause les règles fondamentales du partage des tâches entre les sexes. Bien entendu, les esclaves participaient aux travaux de culture, mais en compagnie de leurs maîtres. Dans les villages riverains de l'Alima, les hommes accaparent les défrichements forestiers, ne confiant à leurs épouses que les terres déjà cultivées. Les femmes en sont réduites à planter du manioc en savane, sur les sables délavés des terrasses, où il pousse mal et produit peu. Le stimulus commercial fait également se prolonger la culture sur le même champ. Au Congo, la norme consiste, après une seule récolte de manioc (plus ou moins associé à d'autres plantes), à laisser le sol en friche. Mais ici, les cultures se répètent. A Otségné, en amont de Boundji (rive gauche de l'Alima), les terrains boisés donnent trois récoltes avant de retourner en jachère. Le défrichage initial a lieu en saison sèche, le manioc étant planté pour la première fois au début et au cours de la période pluvieuse septembre-décembre (mpéla) ; la deuxième mise en culture se fait dix-huit mois plus tard, après la petite saison sèche de janvier-février (mwanga). Ce décalage autorise le plein emploi de la capacité de travail des hommes ; en même temps, il assure des récoltes échelonnées. Pour la troisième culture, le champ est abandonné aux femmes. Inutile de dire qu'après plus de quatre ans d'occupation ininterrompue, la forêt a du mal à reprendre. Des prairies d'*Imperata* mêlée de fougère, piquetées de quelques rejets de souches, occupent les champs récemment aban-

1. Ces paniers avaient piqué la curiosité de Brazza, comme il l'écrivait lui-même, et nous lui devons l'excellente description que voici : Tous « de la même grandeur et semblables dans leurs moindres détails », ils ont, disait-il, « la forme d'un cône tronqué, presque d'un cylindre de 0,15 cm de diamètre et de 30 ou 40 cm entre les deux bases dont la plus petite, celle du fond, est fermée par des lianes croisées à angle droit et assez peu serrées pour laisser passer le manioc si on n'y mettait une garniture de feuilles. A l'ouverture, les lianes longitudinales se prolongent. Après avoir garni le panier de feuilles, on y entasse le manioc qui se trouve protégé du contact de l'air, on écarte les lianes que l'on tapisse de feuillage et l'on y met encore du manioc en forme de grosse boule au-dessus de laquelle les lianes sont réunies et serrées fortement, refoulant ainsi le manioc dans le panier. On le met tremper dans l'eau pendant quatre jours au bout desquels on resserre encore les lianes que l'on attache définitivement, puis on met le panier sécher pendant quatre jours au soleil, la boule en haut, pour que l'eau s'écoule par le bas. Quand il commence à être assez sec, on le couche ; au bout de trois ou quatre jours le panier est devenu un tout parfaitement adhérent qui peut être transporté, manié et jeté par terre sans crainte d'avarie. Chaque panier pèse environ 15 ou 20 kg et peut se conserver sans altération pendant une demi-lune ou même une lune, mais après cet intervalle, si on ne veut pas qu'il se perde, il faut le remettre tremper pendant trois ou quatre jours ». Dans un village Apfourou riverain de la haute Alima, Brazza vit « plusieurs claies horizontales soutenues par des fourches à 40 cm au-dessus du sol, sur lesquelles séchaient des paniers rangés les uns debout, les autres renversés. Il y avait près de la rivière un amas d'au moins trois cents de ces paniers ». (Rapport manuscrit, p. 770 à 774.)

donnés. D'une culture à la suivante, la dominance de plus en plus exclusive du manioc atteste l'appauvrissement du sol : les deux premières fois, du maïs se trouve associé au manioc sur une partie du champ ; des ignames, taros, bananiers sont plantés sur les amas de cendres. Mais le manioc de troisième génération pousse pratiquement seul.

b) Le poisson.

Autrefois surtout, avant la diffusion par le commerce européen du poisson salé d'importation, le poisson, pêché dans le Congo et les marécages de la région adjacente, puis fumé, était pour les gens d'aval la principale et la meilleure monnaie d'échange[1]. Likouba, Likouala, Bonga et Moye sont restés de grands pêcheurs. En raison du milieu où ils vivent, il ne pouvait guère en être autrement. La pêche la plus intense et la plus éclectique est sans doute celle des Likouba. De tout temps les Likouba, au moins ceux des villages les plus proches du Congo, ont exploité des eaux de deux sortes. A certaines époques, ils pêchent dans le Congo, à d'autres dans les lagunes. Les techniques ne sont pas les mêmes. Les pêches fluviales à leur tour se répartissent en trois catégories : pêches dans les îles, pêches de rives, pêches de pleine eau.

Dans les îles, le procédé le plus original consiste à enfermer le poisson qui s'est aventuré pendant la crue dans les « massabou » (sg. le–), c'est-à-dire les dépressions herbeuses cachées par un rideau d'arbres. Dès que la décrue commence à assécher l'île, le « propriétaire » du lessabou bat le rappel de ses parents et amis. Un barrage, ou « ndibou », fait d'un grand nombre de claies mises bout à bout, est rapidement édifié en travers du seuil, par où le lessabou communique encore avec le fleuve. Quand l'île est petite, il arrive qu'on l'entoure entièrement de claies. En cherchant à s'échapper, les poissons se font prendre dans des nasses « bikété » (sg. é–) fixées de place en place à l'intérieur du barrage. Jadis des milliers de claies (d'une quinzaine de mètres de longueur en moyenne) pouvaient être mobilisées pour une seule pêche ; on les compte encore parfois par centaines. Des barrages d'un autre type sont établis, toujours à la décrue, en travers des chenaux aveugles qui remontent plus ou moins loin dans l'intérieur des îles, « missoko » (sg. mou–) cachés sous les arbres, « bessabi » (sg. e–) plus larges et bordés d'herbes. Des nasses, encastrées dans les replis des claies, capturent le poisson. Ou bien les pêcheurs attendent que le chenal soit partiellement asséché pour empoisonner l'eau, ou y pêcher au filet. En pleine crue, des nasses à clapet sont disposées dans la forêt inondée des îles ; les pêcheurs pénètrent en pirogue dans les herbiers flottants des « massabou », et y lancent leurs « missoï » (sg. mou–), harpons à pointes barbelées multiples et détachables. A l'étiage de mars, des équipes vont pêcher le protoptère à la sonde dans les herbiers en voie d'assèchement.

Les pêches de rives présentent une grande variété. Le « ntsika », harpon à pointes lisses multiples, se lance dans les herbiers frangeants. Des nasses « mikogni » (sg. mo–), rigides, ouvertes d'un seul côté, sont camouflées dans les papyrus. D'autres nasses se mouillent en plein courant, pendant la décrue, face à l'aval, en contrebas d'une rive abrupte : le « lembembélé » (pl. ma–) n'est pas autre chose qu'un « ékété », dont une ouverture, normalement retroussée, empêche le poisson de s'échapper, tandis que l'autre, coiffée d'une sorte de capuchon détachable, le conduit à une arrière-chambre. Le filet dormant « ntsyéli » n'a rien d'original. Les rives ourlées de « maboundji » (arbustes aquatiques), ou d'herbiers flottants, servent d'appui à des enceintes de claies, semi-circulaires. Tout ce qui pousse à l'intérieur est coupé et jeté dans le courant ; les claies sont peu à peu rapprochées de la rive et les poissons refoulés dans un tout petit espace, où il suffit d'un haveneau pour les prendre. Les pêches de pleine eau sont moins nombreuses. Elles se font surtout au filet. L' « édouma » est un filet de grandes dimensions, une nappe beaucoup plus longue que haute, lestée de cylindres de terre cuite. Il s'utilise en eau calme et peu profonde, dans la traînée

1. Le poisson fumé, observait Chavannes, « fait l'objet d'un commerce considérable aux grandes distances et va s'échanger, dans l'Alima, contre du manioc en paniers, au Stanley Pool contre des marchandises européennes et partout contre des barrettes de laiton... ». (1935, p. 285.)

des bancs de sable. Deux pirogues le mettent à l'eau simultanément, décrivant un cercle à la rencontre l'une de l'autre. L'une des extrémités est ensuite halée, de manière à réduire progressivement le diamètre du cercle. Pour terminer, un pêcheur donne des coups de maillet sur une perche introduite au centre du cercle ; affolé par le bruit, le poisson se prend dans les mailles. Le « ntsondo » est un filet maillant, légèrement lesté, que les pêcheurs mouillent entre deux eaux, et avec lequel ils se laissent dériver. Édouma et ntsondo dérivent de filets traditionnels non lestés, respectivement appelés « boungo » et « moutékou ». Signalons pour finir le « loumbé-loumbé », filet en nappe utilisé comme senne en bordure des bancs de sable. Il viendrait des Bassoko de l'ancien Congo belge[1].

Les pêches des « Lagunes » montrent une égale diversité. L' « édouma ya mbéssé » est une senne véritable (munie d'une poche), employée dans les étangs : les deux bouts sont halés côte à côte, vers la rive. (Cf. photo 11.) Les poissons à trompe (« mbessé ») forment la majorité des prises. Un mode de pêche presque abandonné se pratiquait dans les eaux calmes et profondes de certains chenaux des Lagunes. On commençait par pousser l'un vers l'autre deux « mimboko » (sg. mom–), assemblages de deux ou trois rangées de claies superposées, maintenus verticaux par des flotteurs et un lest. Les deux engins, mis bout à bout à leur point de rencontre, étaient ensuite ramenés vers l'une des rives, où le poisson se ramassait dans une enceinte de pieux construite au préalable. L'opération demandait plusieurs jours. Les techniques d'empoisonnement sont toujours en honneur dans les nappes d'eau dormante ; on utilise notamment l'eau résiduelle du traitement des fruits du palmier-raphia. A côté de ces pêches, qui toutes requièrent une participation collective plus ou moins large, les gens des lagunes se livrent sur place à une série de pêches individuelles : barrages de terre, munis de nasses, en travers des ruisseaux ; pièges à crocodiles, sur le principe du collet, aux points de franchissement d'un obstacle ; nasses à clapet, appâtées, à demi immergées entre les raphias. Les femmes, de leur côté, se servent du « boloko » (pl. ma–) pour capturer les alevins se déplaçant en nuages au commencement de la crue d'automne, et pour une pêche collective au rabattage dans des eaux peu profondes. Ces pêches de lagunes sont presque toutes des pêches de basses eaux. Jadis, pendant l'année, les Likouba passaient de longues périodes à commercer au loin ou à pêcher sur le Congo, en campant dans les îles. En saison sèche, ils regagnaient leurs villages pour les pêches de marécages. Les y appelaient également le besoin de vie sociale, les cases à réparer, le matériel à reconstituer pour la campagne à venir.

Les pêches décrites sont toutes des pêches traditionnelles, soit des Likouba eux-mêmes, soit d'autres peuples de la Cuvette à qui les Likouba les ont empruntées (la distinction n'est pas toujours facile à faire). Plusieurs, bien qu'extrêmement fructueuses, sont en pleine décadence. C'est le cas des grandes pêches collectives. Les chefs ont perdu leur autorité, les groupes sociaux leur cohésion, et les villages se sont dépeuplés, de sorte qu'il est difficile de rassembler assez de monde. Par contre des pêches nouvelles, praticables individuellement, ont fait leur apparition depuis la colonisation, en liaison avec le va-et-vient entre Brazzaville et Mossaka. Il en sera question plus loin. Chez les autres groupes ethniques voisins du Congo, les modes de pêches ne diffèrent guère de ceux qui viennent d'être décrits. Mais aucun de ces groupes ne dispose d'un arsenal aussi complet de techniques et d'engins : les Boubangui, les Bonga sont plus spécialisés dans les pêches de fleuve, les Moye dans celles de marais.

Le poisson des Likouba, fourni en abondance par des eaux bien plus poissonneuses que celles d'aujourd'hui, avait un particulier intérêt pour les riverains de l'Alima. Rivière profonde, à courant rapide, à niveau presque constant, sans bancs de sable ni bras latéraux, nous avons vu que l'Alima se prête mal à la pêche. Les Mbochi, plaisantés jadis pour leur maladresse sur l'eau, n'exploitent guère que les marais et les petits affluents. Leur technique préférée est celle des barrages : barrages de fascines en travers des rivières, barrages de terre fascinée coupant les marigots indécis de la forêt marécageuse. Différents types de nasses piègent le poisson qui cherche une issue. Les barrages de terre, longs de plusieurs dizaines de mètres, en comportent jusqu'à vingt et trente, les unes face à l'aval, les autres face à l'amont (le poisson va dans un sens ou dans l'autre suivant que l'eau monte ou baisse). Quant aux Atégué, ils tirent le plus clair de leurs ressources en poisson

1. Riverains du Congo, en aval de Stanleyville.

des herbiers des rives et du lit majeur : c'est là qu'ils sondent en groupe, qu'ils installent leurs hameçons (faits jadis avec des épines de porc-épic) et leurs nasses « ikoyi » (sg. o–). Dans l'Alima même, ils ne pêchent que de la rive : la nasse « leswa » (pl. ntswa) est un curieux engin, extrapolation du piège à antilopes ; en mordant l'appât, les « mboutou » *(Distichodus)* déclenchent un ressort, en l'espèce une perche de bois, à laquelle la nasse est attachée ; l'engin et la prise se trouvent projetés hors de l'eau[1].

Tout cela n'allait pas bien loin, et les gens de l'Alima accueillaient avec plaisir les Likouba et leurs chargements. Les Banga Ngoulou ont toujours dépendu de même, pour leur approvisionnement en poisson, des fournitures moye. Il en va autrement sur le Kouyou et la haute Likouala. Avec leurs bras et leurs îles, leur lit majeur qui se vide et se remplit plusieurs fois par saison, leurs fortes variations de niveau, leurs bancs de sable découvrant aux étiages, les deux rivières appelaient une pêche active. Les Makoua en particulier tirent le meilleur parti de ces facilités naturelles. Nous avons observé chez eux une série de pêches originales. Les pêches de rives sont particulièrement développées. Trois d'entre elles méritent une description sommaire. L' « ehanga » (pl. i–) est une nasse énorme, qui tourne vers l'aval un évasement de près de 2 m de diamètre. L' « essamou » (pl. i–), sorte de bordigue, s'ouvre largement du côté aval ; les poissons qui serrent la rive pour remonter le courant sont guidés vers un cul-de-sac où il est facile de les prendre. L' « ewango » (pl. i–), barrage de fascines en forme de V, s'évase au contraire vers l'amont. Une des branches du V se soude à la rive ; l'autre s'avance jusqu'au milieu du courant, et coupe la route des poissons descendants. Certains bras secondaires sont entièrement barrés (de même jadis la Likouala dans toute sa largeur). A la jonction des deux branches, le piège proprement dit se compose d'une avant-chambre suivie d'une nasse effilée. Aux saisons favorables, des guetteurs passent toute la nuit, juchés sur de minuscules plates-formes, à surveiller le piège : dès qu'un poisson s'est engagé dans l'avant-chambre, ils soulèvent une claie mobile qui lui coupe la retraite ou même le met au sec. Moyennant une grosse dépense de travail initiale, des centaines de kilogrammes de poisson sont ensuite obtenus sans grand mal[2]. On conçoit qu'il faille autre chose que du poisson pour tenter les Makoua et les Kouyou voisins des grands cours d'eau, et les inciter à produire du manioc. Sans doute est-ce l'une des raisons qui font que les Likouba ont jeté leur dévolu sur l'Alima. Cependant les Likouala, tributaires obligés de la rivière éponyme, et les Likouba eux-mêmes, tiraient de leurs marécages, indépendamment du poisson, une variété de denrées et de marchandises hautement appréciées des gens d'amont.

c) Le sel, l'huile, la poterie.

A défaut de gisements locaux de sel gemme ou de sources salines, et en raison de l'extrême rareté du sel marin, acheminé au compte-gouttes, tous les peuples de la Cuvette fabriquaient du sel végétal potassique. J. Maes a décrit, avec beaucoup de détails, la technique utilisée par certains groupes de la rive gauche du Congo[3]. A l'exception d'un seul, les échantillons analysés par ses soins ne contenaient pas de sel véritable, mais seulement un mélange de chlorure et de

---

1. Un piège analogue a été décrit par Ch. Roux, une ligne de fond remplaçant simplement la nasse : « le poisson, en mordant, libère une cheville. La branche se redresse et ferre automatiquement le poisson ». (1949.)

2. On trouve dans le manuscrit Brazza la description, sur la haute Likouala (Licona), d'une « estacade » qui allait « d'un bord à l'autre » de la rivière, « garnie de dix espèces d'écluses larges de trois ou quatre mètres séparées par des barrages ». Ces écluses laissaient « passer l'eau à travers une claie » destinée à retenir « les poissons entraînés par le courant ». Cet « ouvrage grandiose » avait nécessité pour sa construction les efforts réunis de trois grands groupes de villages ». (Rapport manuscrit, p. 1044.) Le modèle de barrage examiné par Brazza diffère manifestement de celui que nous avons nous-même décrit, et doit correspondre à des eaux moins calmes. Le géologue Sonnet, revenant de la Mambili (affluent de rive gauche de la Likouala), nous a détaillé, en revanche, un ouvrage qui correspond parfaitement aux observations de Brazza : il s'agissait d'un barrage rectiligne, monté sur des chevalets, à l'endroit où une barre de dolérite coupait le lit de la rivière en provoquant la formation d'un rapide ; une série de couloirs en V aboutissaient à autant de claies horizontales, où les poissons descendant le courant, et sautant pour se dégager, se trouvaient mis à sec. Ce vaste piège était exploité par neuf hommes, et faisait vivre un « campement » d'une trentaine de personnes ; la pêche pouvait être évaluée à 300 kg.

3. Maes, 1924.

sulfate de potassium. Des techniques voisines sont encore en usage sur la rive droite : non qu'aujourd'hui le sel marin fasse défaut, mais à force de saler à la potasse, les villageois ont fini par ne plus pouvoir s'en passer. J. de Brazza parle des Mbochi qui tirent « molto sale dalla liscivazione di diverse piante aquatiche »[1]. Une plante de la famille des aroïdées, les pelures de banane et surtout les fleurs mâles de palmier à huile leur servent de matière première. Les Moye utilisent trois sortes différentes de plantes aquatiques. Les Likouba recourent principalement au petit raphia à tronc mince de leurs lagunes. Leur sel est un sous-produit de la fabrication de l'huile. Les noyaux des fruits, débarrassés de leur pulpe, sont brûlés en tas. Sur les cendres, mises dans un panier à texture serrée, de l'eau est versée par petites quantités. Elle tombe goutte à goutte dans un vase de terre. Il suffit de la faire évaporer pour obtenir un produit solide, de saveur incontestablement salée mais très âcre[2]. D'une façon générale, la plupart des plantes utilisables poussent dans les marais. Défavorisées, les populations de l'intérieur devaient autrefois compléter leur production par des achats aux gens d'aval. Chez ces derniers, la fabrication du sel se hissait au rang d'une véritable industrie.

La vente de l'huile aux gens d'amont a quelque chose de plus étonnant. Le palmier à huile pousse en effet partout. Mais il faut tenir compte de deux faits. D'abord, beaucoup des arbres actuels ont été plantés à l'instigation des sociétés commerciales. Ensuite nous sommes loin d'avoir affaire à la même « civilisation du palmier » que dans le sud du Congo. Les fruits sont utilisés, mais dans la mesure seulement où il est facile d'accéder aux régimes ; à part quelques récolteurs de métier, formés sur les plantations commerciales, personne ne sait escalader les arbres un peu hauts. De nouveau, les gens des marécages étaient favorisés, avec leurs immenses raphiales. Le petit raphia pousse quelques années puis donne des régimes et meurt. Pour avoir les fruits, on l'abat, le moment venu, sans la moindre difficulté. L'huile, dite « de bambou », est « plus claire et d'un goût moins désagréable que l'huile de palme... »[3]. Les habitants de la région la préfèrent, eux aussi : un avantage de plus pour les possesseurs des raphiales. La clientèle d'amont était donc acquise à ces derniers, Moye, Likouba, Mbochi de la basse Alima. L'huile de raphia se fabrique toujours dans les Lagunes. Pendant les pluies, les opérations se font dans une pirogue ; en saison sèche dans un trou rond, creusé dans la terre argileuse, et garni de feuilles. Écossés au préalable, les fruits sont piétinés puis recouverts d'eau. La pulpe, longuement fouettée, dégorge l'huile qui surnage ; il n'y a plus qu'à recueillir cette dernière. Depuis la colonisation, les propriétés particulières de l' « huile de bambou » ont à plusieurs reprises incité les sociétés européennes à en développer la production en vue d'usages industriels. Ce débouché nouveau s'est en partie substitué aux expéditions vers l'amont.

De leurs marécages, Likouba et Moye tirent traditionnellement une dernière ressource destinée à alimenter les transactions : la terre à poterie. L'argile utilisée affleure en de nombreux points des Lagunes. Les Likouba la mélangent avec de la terre déjà cuite. Ce sont les femmes qui opèrent. Tournés à la main, les objets cuisent sur un feu de bois, recouverts de feuilles ou de paille. Froment déjà notait la variété « des poteries de toutes formes et de toutes dimensions (marmites, plats, assiettes, touques à huile et à vin de palme, petits fourneaux utilisés dans les pirogues, etc.) »[3]. Voici quelques-unes de ces fabrications : l' « éssalé » (pl. be–) est une marmite destinée à la cuisson des brèdes (feuilles de manioc) ; l' « ébongo » (pl. be–), une grande jarre à huile ; l' « ékeyi » (pl. bi–), une sorte de plat et d'assiette ; le « liloko » (pl. ma–), un genre de carafe ; les dames-jeannes ont remplacé le grand récipient « mobali » (pl. mi–), les grillages de fer le « bwangou » (pl. my–) sur

---

1. J. de Brazza, 1887, p. 323.

2. Sur le Congo même, du côté de Makotimpoko (c'est-à-dire vers l'embouchure de la Nkéni), où de nombreux « îlots herbeux » parsèment le fleuve, les « fabricants de sel » tiraient, d'après Stanley, « des herbes de ces îlots, un profit considérable, et la fumée de leurs feux planait en nuages sur la contrée ». (1879, p. 316.)

D'autres renseignements, très précis, sur la fabrication du sel végétal dans le haut-Ogooué, figurent dans les ouvrages de Marche (1882, p. 306-307, description d'une « étrange saline » dans le fond d'un vallon) et Payeur-Didelot (1899, p. 185 et 197). Ces deux auteurs mentionnent l'utilisation des pelures de banane, qui nous a aussi été rapportée ; d'autres font état de l'incinération des troncs eux-mêmes. À cette question du sel végétal, de sa préparation et de sa composition, Andersson a consacré par ailleurs une mise au point fort bien documentée. (1953, p. 69-71.)

3. Froment, 1887.

lequel on faisait sécher le poisson ; mais le petit fourneau à braises « élengué » (pl. bi–) a plus de succès que jamais ; de même les gargoulettes aux formes compliquées, plus ou moins modifiées par des innovations récentes. (Cf. photo 25.) Les décorations ne manquent pas : motifs géométriques gravés en frises simples ou redoublées, taches irrégulières obtenues en aspergeant les poteries encore brûlantes avec une décoction végétale, etc. La fabrication des objets de terre n'est pas l'apanage de quelques spécialistes ; un grand nombre de femmes y consacrent une partie de leur temps. Le travail se poursuit dans les campements de pêcheurs des îles du Congo, avec de la terre amenée des Lagunes. Des poteries sont mises à cuire jusque sur les chaudières des bateaux à vapeur ! Elles ne servent pas seulement, comme autrefois déjà, à payer le manioc des Mbochi et des Atégué. Les Likouba approvisionnent tous ceux qui circulent sur le Congo, et leur production se vend même à Brazzaville. De leur côté, les poteries moye pénètrent loin dans l'intérieur, jusqu'en plein pays téké. Les Batéké de Mpila, jadis les voisins des Banga Ngoulou et des Moye, ont transporté leur industrie avec eux. Leurs femmes fabriquent, en plein Brazzaville, des pièces d'un style très voisin.

d) Marchandises liées au grand commerce congolais.

Plusieurs marchandises ont ceci de particulier qu'elles intervenaient successivement dans les échanges entre l'amont et l'aval des rivières, puis dans les opérations de grand commerce sur l'Oubangui, la Sangha ou au Stanley Pool. Les gens d'amont fournissaient avant tout, parallèlement au manioc, de l'ivoire et des hommes. Les Batéké, en outre, ravitaillaient le Congo en tabac, comme le notait Courboin[1] : « C'est en réalité de la haute Alima que provient ce tabac en rouleaux, très prisé, même des Européens et connu sous le nom de ' tabac Lukoléla ', parce que jadis les Likubas en exportaient une grande quantité vers ce marché ». En sens inverse, les Likouba tiraient de leurs relations avec le Stanley Pool diverses marchandises européennes, très prisées de leurs partenaires. Notamment des couvertures, des tissus, et plus tard des armes et de la poudre. En 1911, les Likouba venaient encore « par flottilles de vingt à trente pirogues apporter aux Bamboschis et aux Atchikinis [Batéké Djikini] du poisson sec et des étoffes... »[2]. Une partie des achats étaient réglés en monnaie de cuivre ou de laiton, autre produit importé du Bas-Congo. La monnaie traditionnelle semble avoir été la « barrette indigène de cuivre rouge fondu, provenant des mines du Niari, laquelle avait 0,09 m de longueur et 1 cm² environ de section » (« Enguiedi » des Mbochi, « Enguété » des Likouala). Au cuivre rouge se substituèrent, après l'arrivée des Européens, les « mitako », gros fils de laiton, de longueur assez variable, « recourbés en forme d'ellipse »[3]. Les gens des rivières les appelaient « nguélé », « ngyélé » ou « ngyéré ». Ils étaient parfois refondus sur place, sur le modèle des anciennes barrettes. Lors du passage de Froment, une poule valait 2 « mitacos » (évalués à 25 centimes-or), un régime de bananes 3, un « panier de manioc de l'Alima » 4, un « esclave mâle » 4 ou 500, « une femme de 3 à 400 »[4].

1. Courboin, 1904.
2. Service des Concessions, rapport sur la société « L'Alima », 1911. Cité par l'Inspecteur des Colonies Laperge dans son rapport sur les sociétés composant le groupe Al-Ke-Le, 1928.
3. Courboin, 1904.
4. Froment, 1887.

4

UNE ENTREPRISE ÉDIFIÉE SUR L'EAU : LA C.F.H.B.C.[1]

Au début, les sociétés européennes ont purement et simplement repris à leur compte les relations commerciales des Likouba et autres « gens d'eau ». A tel point que jusqu'aux environs de 1914 il y eut entre les deux organisations, l'européenne et l'africaine, une concurrence effective ; les sociétés en prirent ombrage et demandèrent qu'une « patente spéciale » fût « imposée aux Licoubas sous prétexte qu'ils mett[ai]ent en circulation des articles qui ne sort[ai]ent pas de leurs comptoirs »[2]. Du commerce en pirogues à la traite moderne, comme sur l'Ogooué, la filiation est directe. La remarque vaut, en particulier pour la principale société qui se soit établie dans la région, la seule qui subsiste des entreprises de l'âge héroïque, la Compagnie Française du Haut et Bas-Congo (C.F.H.B.C.).

Cette société, fondée par les frères Tréchot, des Morvandiaux venus à la colonie dans les toutes premières années, pose un problème. Voici comment l'énonçait, il y a une trentaine d'années, un journaliste du *Temps :* « Le 29 mars 1899, le Gouvernement français concédait... pour trente ans, aux Tréchot, colons à Brazzaville, le bassin et la lagune de la rivière Likouala..., soit une superficie approximative de 5 millions d'hectares... En même temps qu'eux cinquante-quatre autres bénéficiaires prenaient le départ dans cette course aux millions... Six lustres ont passé. Seuls ou à peu près, les Tréchot vont franchir le poteau d'arrivée. Dans quelles conditions ? »[3].

Précisons. La C.F.H.B.C., qui n'était encore que la C.F.H.C. (Compagnie Française du Haut-Congo), fut l'une des nombreuses sociétés fondées à la suite des « décrets de 1899 ». Ceux-ci avaient institué « quarante concessions qui occupèrent 775 000 km² sur une superficie totale de 1 700 000 km² (sans compter les surfaces — plus de 100 000 km² — antérieurement allouées à la Société du Haut-Ogooué) »[4]. Celle des frères Tréchot n'était pas, et de loin, la plus

---

1. Compagnie Française du Haut et Bas-Congo. Le gros de cette étude est présenté dans une rédaction qui date de 1954. Les pages terminales montreront la situation actuelle, et tireront les conclusions de l'évolution qui s'est produite au cours des dernières années.

2. Service des Concessions, rapport sur l'Al-Ke-Le, 1915 (cité par Laperge). Les Likouba, de leur côté, avaient vu d'un fort mauvais œil l'arrivée des concessionnaires : « A Saint-François » (la mission de Boundji), rapporte Mgr Augouard, « les indigènes sont très doux, mais ils sont excités par des tribus nomades et commerçantes, qui voient d'un mauvais œil l'arrivée des Blancs concurrents qui vont ruiner leur petit commerce ». La mission sera d'ailleurs attaquée « par une population nomade..., furieuse de voir lui échapper le monopole commercial que les Blancs cherchent à démolir ». (Augouard, 1905, t. II, p. 326 et 335.)

3. Poulaine, 1930, p. 85-86.

4. Rapport de la Commission d'enquête au Congo, 1907. Il existe un certain flottement sur les chiffres. Maguet, dans l'ouvrage duquel on trouvera d'intéressantes précisions sur le régime juridique des sociétés, et les points de droit que soulevait leur existence, parle de trente-neuf sociétés seulement. (Maguet, 1930, p. 128 à 147.) Il distingue trente-sept sociétés « constituées sous le régime des décrets de 1899-1900 et deux constituées antérieurement à ces décrets », à savoir la Société commerciale et agricole du Haut-Ogooué, dite S.H.O., et la Compagnie Propriétaire du Kouilou-Niari (C.P.K.N.), dont nous aurons l'occasion de reparler. Les premières auraient disposé à l'origine de 874 000 km², la C.P.K.N. ayant reçu antérieurement en toute propriété 2 735 000 ha, et la S.H.O. une concession trentenaire de 11 660 000 ha. Le compte exact est à chercher dans le tableau reproduit par Challaye : 40 « concessionnaires » initiaux, qui formèrent 39 sociétés attributaires, C.P.K.N. et S.H.O. non comprises. (Challaye, 1909, p. 202-203.) Les décrets de concession de 1899 avaient été « conçus sur un modèle-type » en dix-neuf articles ; un « cahier des charges-type », en trente-cinq articles, en complétait les

vaste[1]. En échange de diverses obligations de mise en valeur, les concessionnaires obtenaient, pour trente ans, un « monopole d'achat des produits du cru » sur l'étendue de la zone concédée. Ce lotissement de tout le sud du « Congo français » (à l'exception de « zones libres autour... des principaux centres ») suscita un afflux de capitaux métropolitains, l'importation massive de biens d'équipements, tandis qu'une pluie d'Européens, agents des sociétés, s'abattait sur la colonie[2]. « Les recettes de la douane s'accrurent, le commerce prit une extension inconnue à ce jour »[3]. Successeur de Brazza, rappelé en France en 1897 pour le désordre de son administration, le nouveau gouverneur, M. de Lamothe, fut « regardé comme un génie ». Puis, presque du jour au lendemain, à « l'enthousiasme commercial des premiers mois » succéda « une réaction brutale », ce que les gens d'affaires appelèrent la « crise du Congo »[4]. Ce fut l'époque où « les unes après les autres, les sociétés déposèrent leur bilan : faillite pour les plus faibles, fusion pour les plus fortes, confusion pour toutes ». Cette crise ne surprit du reste qu'à Paris, d'où, « plutôt... que dans la colonie » s'était réglée « l'exploitation du Congo »[5].

---

prescriptions. (MAGUET, 1930.) A l'usage, des difficultés d'application pour certaines clauses, des divergences d'interprétation pour d'autres, firent rajuster le contrat initial, sous la forme de nouvelles conventions, passées en 1910 avec un certain nombre des sociétés qui survivaient encore.

1. Voici, dans l'ordre croissant, comment se répartissaient les surfaces concédées :

8	concessions	comprises	entre	100 000	et 500 000	ha
12	—	—		500 000	et 1 million	d'hectares
10	—	—		1	et 2 millions	d'hectares
3	—	—		2	et 3	—
4	—	—		3	et 4	—
1	concession	comprise	entre	5	et 6	—
1	concession	de			14	—

(RENARD, 1901, p. 8.) Géographiquement, elles se distribuaient de la façon suivante : 5 au Moyen-Congo, 13 dans la Sangha, 12 dans l'Oubangui, 9 au Gabon, 1 au Tchad. Ne restaient ouverts au commerce libre que « deux territoires importants, l'un au nord de l'Ogooué, l'autre autour de Brazzaville ». (JAUGEON, 1961.)

2. Tel était bien le résultat que la puissance publique avait en vue : en échange de droits exorbitants, qui assuraient « la mainmise à peu près complète de la colonie au profit des attributaires » (MAGUET, 1930, p. 140), se décharger du moins sur eux des charges de l'équipement économique, dans des conditions qui s'annonçaient comme devant être difficiles et onéreuses : aux termes des décrets, même les « frais d'installation et d'entretien des agents de l'administration et de la force armée » dont les sociétés désireraient la présence leur incombaient. Il n'est pas dit, du reste, que ce calcul ait été mauvais : le bilan reste à faire, et ce ne peut être l'œuvre que d'un historien. Rappelons d'ailleurs que les concessions du Congo français n'ont pas été, en cette fin du XIX^e siècle, un phénomène isolé. Elles s'inscrivent dans un mouvement assez général qui ressuscita à la même époque, en divers points d'Afrique, le vieux système des compagnies privilégiées : Niger Company, compagnies territoriales instituées pour la mise en valeur du Congo belge, la concession Verdier en Côte d'Ivoire, etc. Dès 1889, paraît-il, le Ministère des Colonies français « était favorable au principe de la création de grandes compagnies pour s'en servir comme d'auxiliaires dans l'œuvre de colonisation à accomplir » ; deux ans plus tard, un projet de loi allant dans ce sens, approuvé par le Conseil supérieur des Colonies, était déposé sur le bureau du Sénat. (RENARD, 1901, p. 3.) Si « la colonie du Congo » fut finalement « choisie comme premier champ d'expériences » (p. 7), c'est qu'entre-temps la politique belge avait fait ses preuves, que le chemin de fer de Matadi au Stanley Pool, terminé en 1898, levait le plus sérieux obstacle à l'exploitation du Congo, décidant des capitaux jusqu'alors « aussi sceptiques que réfractaires aux entreprises coloniales ». Les charges imposées aux concessionnaires rebutèrent, il est vrai, « le gros commerce de Bordeaux et de Marseille », bien placé pour évaluer à leur juste valeur les richesses du pays : les « grandes maisons de ces ports » gardèrent « leurs comptoirs à la côte d'Afrique », mais s'abstinrent de demander des territoires « pour elles-mêmes ». (RENARD, 1901, p. 5.) Dans son excellent article sur les sociétés d'exploitation au Congo, R. JAUGEON a montré, en revanche, à quel point les capitaux belges colonisèrent les compagnies concessionnaires : « Si les milieux d'affaires français hésitent à engager des capitaux dans une aventure congolaise, les Belges à partir de 1897 manifestent leur intérêt pour notre colonie, car ils sont évincés de l'État Indépendant par la création en 1892 du Domaine privé et l'instauration d'un monopole d'État ». (1961, p. 364.) Les dispositions destinées à garantir la prépondérance des investissements français furent tournées de différentes façons, de sorte que plusieurs des sociétés privilégiées, notamment parmi celles qui opéraient dans la Cuvette congolaise, étaient en fait des sociétés belges. Voir également l'article de J. STENGERS (1953), sur l'acquisition par l'État Indépendant d'actions de sociétés françaises, parmi lesquelles la Société de l'Alima et la Compagnie Nkémé Nkéni intéressent notre domaine. Le fait fut gardé à l'époque soigneusement secret.

3. VEISTROFFER, 1931, p. 210.

4. *Ibid.*, p. 224.

5. AUGOUARD, 1905, t. II, p. 372. « Quelques-uns [des concessionnaires] », avait encore noté le missionnaire, auteur de cette remarque, « ont même beaucoup de peine à savoir où se trouvent leurs vastes terrains ». Il est de fait que des « concessions furent accordées sur les indications de vieilles cartes dont les données topographiques et géographiques fourmillaient d'erreurs. De plus, les villages et même des tribus entières changent parfois de résidence... en emportant les noms des anciennes localités qu'ils donnent aux nouvelles. De là des erreurs et des quiproquos qui pouvaient d'abord paraître amusants, mais qui finissaient toujours par des litiges graves entre les sociétés intéressées, dont quelques-unes ne connaissent même pas leurs bassins ». (*Ibid.*, p. 310 et 373.)

CUVETTE CONGOLAISE. Accès à Loboko II (Kouyou inférieur), en venant de rivière. Au fond, palmiers et manioc sur buttes artificielles.

8 - *CUVETTE CONGOLAISE*. Le marais à raphias, au confluent de la Como et de l'Alima. Vue prise du remblai de la route de Gamboma à Fort-Rousset.

9 - *CUVETTE CONGOLAISE*. Convoi de pirogues sur la basse Alima.

10 - *CUVETTE CONGOLAISE*. La plus vaste des "Lagunes" : le lac Libéla, entre Bohoulou et Boka.

11 - *CUVETTE CONGOLAISE*. Pêche au filet "édouma", utilisé comme senne dans les Lagunes.

2 - *CUVETTE CONGOLAISE.* Un village mbochi de la basse-
lima : Ekongo.

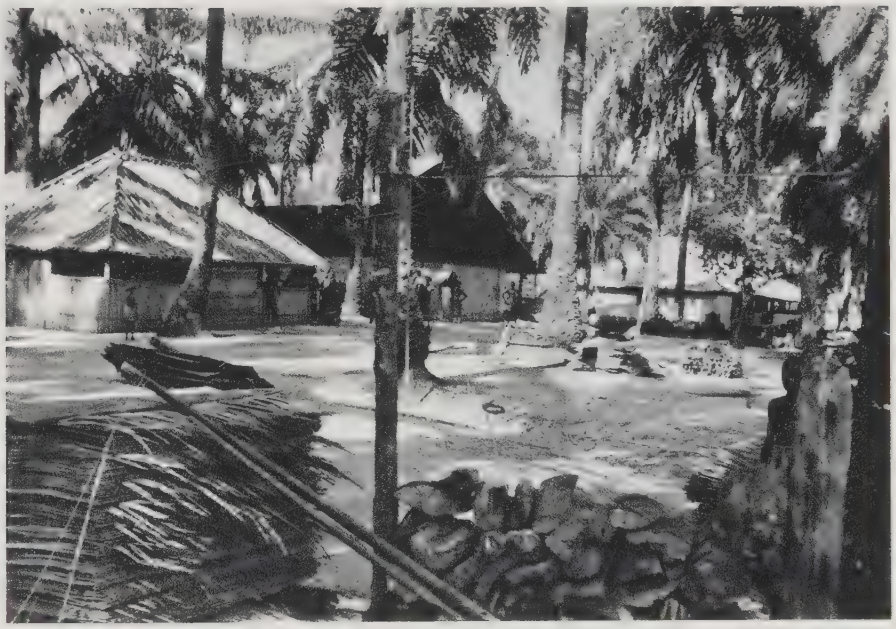

3 - *CUVETTE CONGOLAISE.* L'huilerie de la C.F.H.B.C. à
chikapika (basse Alima).

4 - *CUVETTE CONGOLAISE.* A Loboko II, l'une des dernières
abitations traditionnelles des Likouala.

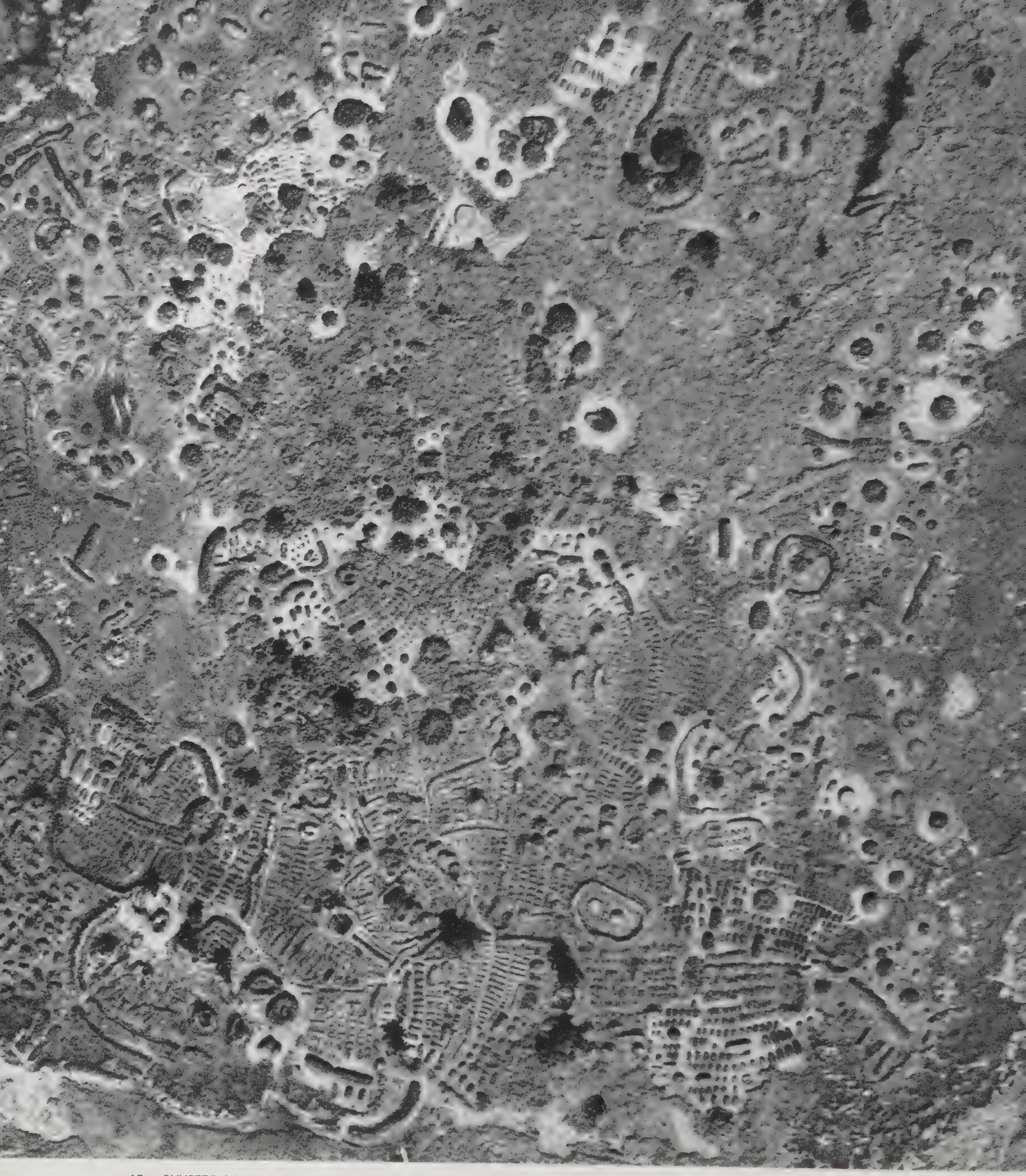

15 - *CUVETTE CONGOLAISE*. Buttes de culture dans les Lagunes. *I.G.N.*, mission AE 1960-61 192-100 (fort agrandissement).

LES CONCESSIONS TERRITORIALES AU PAYS DES RIVIÈRES

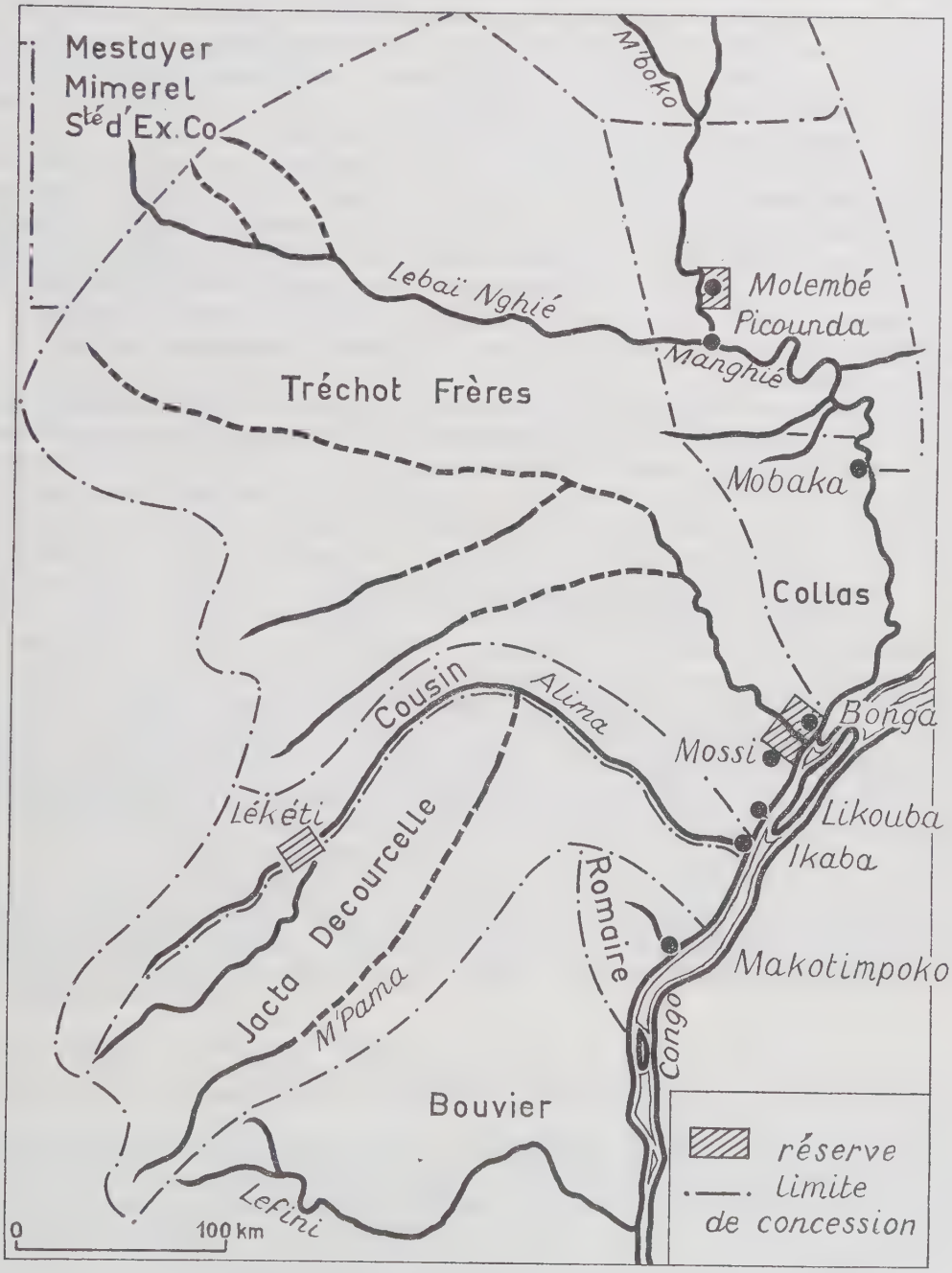

Le partage de la Cuvette entre les attributaires de 1899 d'après un document d'époque.

Sur place, un observateur aussi avisé que le futur Mgr Augouard l'avait vue venir, dès le début. « Ce chemin de fer » (le Matadi-Léopoldville), notait-il en 1899, « a eu pour résultat d'amener ici de nombreux concessionnaires auxquels on a adjugé des millions d'hectares qui peuvent paraître une fortune en France, mais qui ne seront qu'une ruine au Congo... On ne voit partout qu'installation de factoreries et montage de bateaux. Mais, grand Dieu ! que mettra-t-on dedans ? Sans doute les actionnaires ! Bref, c'est une fureur que je ne puis comprendre, et je crains que d'ici peu de temps nous n'assistions à un véritable Panama congolais »[1]. Aussi bien, dès 1907, les quarante sociétés de 1899 étaient-elles réduites à trente-deux. Entre-temps le gâchis économique, le déficit croissant du budget congolais, les mauvais traitements infligés aux autochtones avaient motivé l'envoi d'une mission d'inspection dirigée par Brazza (mort à Dakar au retour).

Les années suivantes, l'épuration se poursuivit, à un rythme plus lent. De nouvelles sociétés disparurent, fusionnèrent, ou cessèrent toute activité. Plusieurs renoncèrent à leur concession, en échange d'avantages limités. La société des frères Tréchot, comme le remarquait Poulaine, fut l'une des rares à surnager. Elle ne fit pas seulement valoir ses droits territoriaux, dans leur intégralité, jusqu'au terme fixé, mais sut agrandir sa concession, dans l'intervalle, de façon substantielle. A un témoin du dehors, elle pouvait apparaître, vers 1925, au terme « d'un labeur soutenu et méthodique, ... en pleine prospérité » ; c'était à ses yeux la « concession modèle ! »[2]. La suite est encore plus remarquable.

Laissons la parole à l'un des administrateurs qui ont assumé après la guerre — redoutable honneur ! — le commandement de la « Likouala-Mossaka »[3] : « la C.F.H.B.C. est sans doute la seule compagnie de l'Afrique Équatoriale Française qui ait réussi à maintenir en fait sinon en droit les privilèges consentis au début du siècle... A l'exception des entreprises forestières de Mossaka et d'une partie des gisements aurifères de Kellé, toute l'activité économique sous contrôle européen d'une région de près de 100 000 habitants est dans les mains de la C.F.H.B.C. Ne tenons pas pour valable la concurrence de quelques commerçants sporadiques qui, effectuant leurs transports par route, sont obligés de vendre à des tarifs élevés. Sur les 3 123 212 kg d'huile et de palmistes commercialisés en 1950, il n'est pas un kilogramme qui n'ait été acheté, traité, transporté et vendu par la Compagnie. Les bateaux qui évacuent ces produits appartiennent à la C.F.H.B.C. et ils ravitaillent à la montée les magasins et factoreries de la Compagnie qui contrôlent 95 % du commerce de détail »[4]. La seule société qui de ce point de vue — maintien de l'emprise territoriale — puisse être comparée à la C.F.H.B.C. est la S.H.O. (Société du Haut-Ogooué) ; encore subit-elle, de la part de maisons rivales, une concurrence plus sévère. Les autres grandes sociétés gabonaises ou congolaises se sont toutes plus ou moins repliées vers les centres et l'import-export (S.C.K.N., C.C.S.O.), ou spécialisées dans une formule d'exploitation non commerciale[5].

Ce succès de la C.F.H.B.C., dans la ligne même de ses débuts, à quoi le doit-elle ? Certainement pas à la richesse humaine de sa concession. La densité de population n'est forte que par rapport aux territoires absolument déshérités qui l'encadrent. Moyenne pour le Congo, elle est en valeur absolue très faible. De surcroît, la partie la mieux peuplée, sur la rive droite de l'Alima,

---

1. Augouard, 1905, t. II, p. 307. « On accorda », précisait Mgr Augouard, « des quantités énormes de terrains qui ne valent absolument rien et sur lesquels il sera impossible de se procurer de la main-d'œuvre » (p. 310). Il y avait cependant, selon lui, de « bonnes » concessions, à côté « d'autres franchement mauvaises » (p. 372).

2. Vassal (G. M.), 1925, p. 97-98.

3. Cette circonscription englobe toute la partie de notre région située au nord de l'Alima. Fort-Rousset, son chef-lieu, a été fondé au début de ce siècle dans les circonstances suivantes. L'implantation et les premières opérations de la C.F.H.C., la société concessionnaire, avaient suscité une certaine effervescence chez les riverains du Kouyou. Vers Etoumbi, « un hostilité croissante » se manifestait ; plus bas, un agent de la compagnie avait même été attaqué, et l'un de ses hommes blessé. C'est dans ces circonstances que la décision fut prise « de fonder là un poste destiné à préparer lentement le contact de l'administration et des indigènes ». L'emplacement choisi se trouvait « à portée immédiate du centre principal, Makoua, accessible aux vapeurs pendant dix mois de l'année », et reçut « le nom de ' Rousset ', en souvenir de l'administrateur émérite, mort en 1903 au Cap-Lopez... ». (Bourdarie, 1906, p. 54.)

4. Rapport économique de la Likouala-Mossaka, 1950, archives du poste de Fort-Rousset.

5. En 1929, à l'expiration des concessions initiales, des trente-huit sociétés du début (C.P.K.N. non comprise), quatorze avaient disparu ; seize autres avaient vu leur privilège réduit dans l'intervalle à un produit, et leur domaine amputé ; les huit dernières seulement subsistaient sous le régime primitif. (Maguet, 1930, p. 146.)

n'a été annexée que tardivement au domaine de la Compagnie. Donc, de ce côté, non seulement pas l'ombre d'un atout, mais encore, comme il est de règle dans cette partie de l'Afrique, un lourd handicap à surmonter. Nous voudrions montrer comment, à côté de facteurs purement humains dont nous ferons la part, la réussite de la C.F.H.B.C. tient avant tout à une judicieuse utilisation du dispositif hydrographique. Réussite certes, mais toute relative, nous le montrerons aussi. Si la C.F.H.B.C. est parvenue à durer, à maintenir ses positions géographiques contre vents et marées, c'est à un niveau de médiocrité économique assez affligeant. Ici peuvent être valablement formulées des critiques : la société, comme tant d'autres, a recherché le maximum de profits immédiats pour le minimum de capitaux investis ; l'absence de concurrence, l'aide compréhensive de l'administration, la soumission des villageois ne l'ont pas portée aux initiatives hardies ; elle a largement vécu sur sa lancée et sur les avantages acquis durant les premières années... Mais pousser trop loin ces critiques serait injuste, car la Compagnie s'est efforcée, à certains moments, de secouer la gangue de la routine, de renouveler ses objectifs. L'A.E.F., dira-t-on, n'était pas, du point de vue économique, un cadre idéal pour une entreprise décidée à voir grand. Énormes frais généraux se traduisant par une fiscalité écrasante, services techniques longtemps incapables d'orienter la mise en valeur, voie d'évacuation mise en chantier après trente ans d'atermoiements, autant de freins. Mais nous pensons que le développement de la région, sous l'égide de la C.F.H.B.C., a été compromis plus directement par la faute d'un peuplement trop clairsemé, et que la position dominante de cette société, dans ce qu'elle put avoir de néfaste, ramène au même facteur fondamental. L'heureuse disposition des voies d'eau n'a compensé qu'en partie ce handicap de base.

A. — Des voies d'eau habilement utilisées

C'est en naviguant sur le Congo, pour le gouvernement puis à son propre compte, que François, l'un des cinq frères Tréchot, mécanicien de la marine, posa les premiers jalons de leur empire commercial[1]. Il vit le parti à tirer, à l'exemple des Likouba, du carrefour hydrographique de Mossaka. Le chemin de fer belge en voie d'achèvement, rien ne s'opposait plus à une exploitation immédiate, sans aucune des difficultés que suscitaient sur les bords du Niari l'écran du Mayombe, et dans l'intérieur du Gabon les rapides de l'Ogooué...

Mais les Tréchot n'étaient pas seuls à briguer la souveraineté commerciale d'une portion de la Cuvette congolaise. Vis-à-vis de leurs compétiteurs leur mérite fut d'abord de se tailler un domaine de choix, susceptible d'être desservi par eau dans les meilleurs conditions ; puis de mettre sur pied, le long des axes navigables, un système de transports et une organisation commerciale particulièrement efficaces.

a) La constitution du « domaine ».

Du gâteau congolais, la famille Tréchot ne recueillit au début qu'une tranche assez mince. Un décret de mars 1899 accorda à « MM. Tréchot frères, négociants armateurs à Brazzaville » la concession d'un territoire comprenant : 1° le bassin de la Likouala-Mossaka et de ses affluents ;

1. Félicien Challaye a raconté les « débuts modestes » des deux premiers Tréchot, « l'un matelot, l'autre mécanicien. Chargés de réparer une chaloupe de l'administration, ils ont acquis un peu d'argent, pu se procurer un voilier, commencé à commercer sur le Congo et ses affluents. Assez riches alors pour emprunter, ils ont acheté une chaloupe à vapeur et développé de plus en plus leur commerce. Aujourd'hui ils sont à la tête d'une importante Compagnie concessionnaire et sont l'un membre, l'autre membre suppléant du Conseil d'administration de la colonie ». (Challaye, 1909, p. 32.)

2° « la lagune de Likouba ». Dans le reste de la région qui nous intéresse, la rive gauche de l'Alima échut à Cousin (société « l'Alimaïenne ») ; la rive droite à Jacta-Decourcelle (société « l'Alima ») ; le bassin de la Nkéni à Romaire (société « la N'Kémé-N'Kéni »). Ce découpage par bassins hydrographiques soulignait d'emblée l'importance de la voie d'eau. Dès ce stade, les Tréchot apparaissent favorisés. Plus longue, bien mieux pourvue d'affluents, « leur » rivière est le morceau de choix. Cette chance initiale, due peut-être au hasard mais plus probablement à leur connaissance du pays et à une saine appréciation de ses ressources, les cinq frères ne s'en contentèrent pas. Avec le temps, ils étendirent leur domaine au nord et au sud, jusqu'à englober tout un éventail d'affluents du Congo.

La première étape de cette expansion fut l'annexion de « l'Alimaïenne ». Il y avait eu, pendant un temps, des démêlés sanglants entre les deux sociétés, au sujet de leur frontière territoriale, censée suivre la ligne de partage des eaux. Mais dès 1912, on pouvait considérer la fusion comme « pratiquement réalisée »[1]. Du côté nord, une autre société limitrophe, « la N'Goko Sangha » de célèbre mémoire, cède à bail en 1913 à la C.F.H.B.C. la partie de son territoire restée française ; neuf ans plus tard, la cession devient définitive. Après l'Alima, les Tréchot prenaient ainsi pied sur la Sangha. L'expiration de leur concession, en 1929, ne les dépouilla que sur le papier. Ils perdirent leur monopole d'achat, mais gardèrent, en toute propriété, tous les terrains qui pouvaient leur être d'une utilité quelconque. Quelques-uns leur avaient déjà été attribués, un plus grand nombre le furent en 1935, en vertu de l'article 7 du décret de concession, qui prévoyait la cession gratuite au concessionnaire d'une proportion déterminée des surfaces effectivement mises en valeur. Or les critères de mise en valeur (tels qu'ils figuraient au cahier des charges) étaient étonnamment bénins : il suffisait que le sol fût occupé par des cultures vivrières, ou supportât pendant cinq ans quatre têtes de petit bétail par dix hectares. Voilà comment la C.F.H.B.C. se trouve aujourd'hui à la tête de dizaines de milliers d'hectares : plus de 28 500 dans le district de Kellé, près de 5 000 dans le district de Makoua, environ 6 800 dans le district d'Ewo, 9 300 dans le district de Mossaka, quelque 2 000 dans le district de Fort-Rousset. Pas n'importe quels hectares, mais des hectares soigneusement choisis par une société qui avait eu trente ans pour y réfléchir. Sur la carte qui en a été dressée, les propriétés de la Compagnie forment quelques blocs compacts, les 11 850 ha de Mboko (Haute-Mambili), les 10 900 d'Etoumbi, les 5 300 de Lébango, mais surtout une traînée de petites taches et de points minuscules le long de chacune des rivières navigables : le dessin même des activités de la Compagnie, qui dispose ainsi de positions inexpugnables[2]. Loin de lui porter préjudice, l'expiration des concessions a été à l'origine de nouveaux gains territoriaux. Depuis 1930, la C.F.H.B.C. s'est infiltrée sur la rive droite de l'Alima, domaine jusque-là réservé ; elle étend ses activités, à présent, jusqu'au pied des plateaux Batéké. De Makoua à Gamboma, d'Ewo à Mossaka, elle règne presque sans partage[3].

b) La mise en œuvre du dispositif hydrographique.

Aujourd'hui comme au début l'exploitation du domaine repose sur une série d'établissements échelonnés le long des rivières. Les « factoreries » de la C.F.H.B.C. sont toutes au bord de l'eau. Un établissement typique, dirigé par un agent européen résidant sur place, se compose : 1° d'un débarcadère, où accostent les bateaux à vapeur ; 2° d'un magasin de gros doublé d'une boutique de détail ; 3° presque toujours d'une palmeraie, d'importance très variable ; 4° d'une huilerie, équipée de façon plus ou moins moderne ; 5° des cases à véranda du personnel européen, et d'un ou plusieurs « villages » où logent les employés congolais et les manœuvres. L'huilerie traite les fruits de la palmeraie, les apports des villages voisins et parfois des régimes acheminés de plus ou moins loin. Réplique du « poste » administratif, la « factorerie » est le chef-lieu commercial

1. Rapport Laperge sur la C.F.H.C. et l'Alimaïenne, archives de l'ancien secrétariat général de l'A.E.F.
2. Voir, ci-contre, la carte des terrains accordés, en toute propriété, à la C.F.H.B.C.
3. Voir la carte du « domaine » de la Société en 1952 (p. 303.)

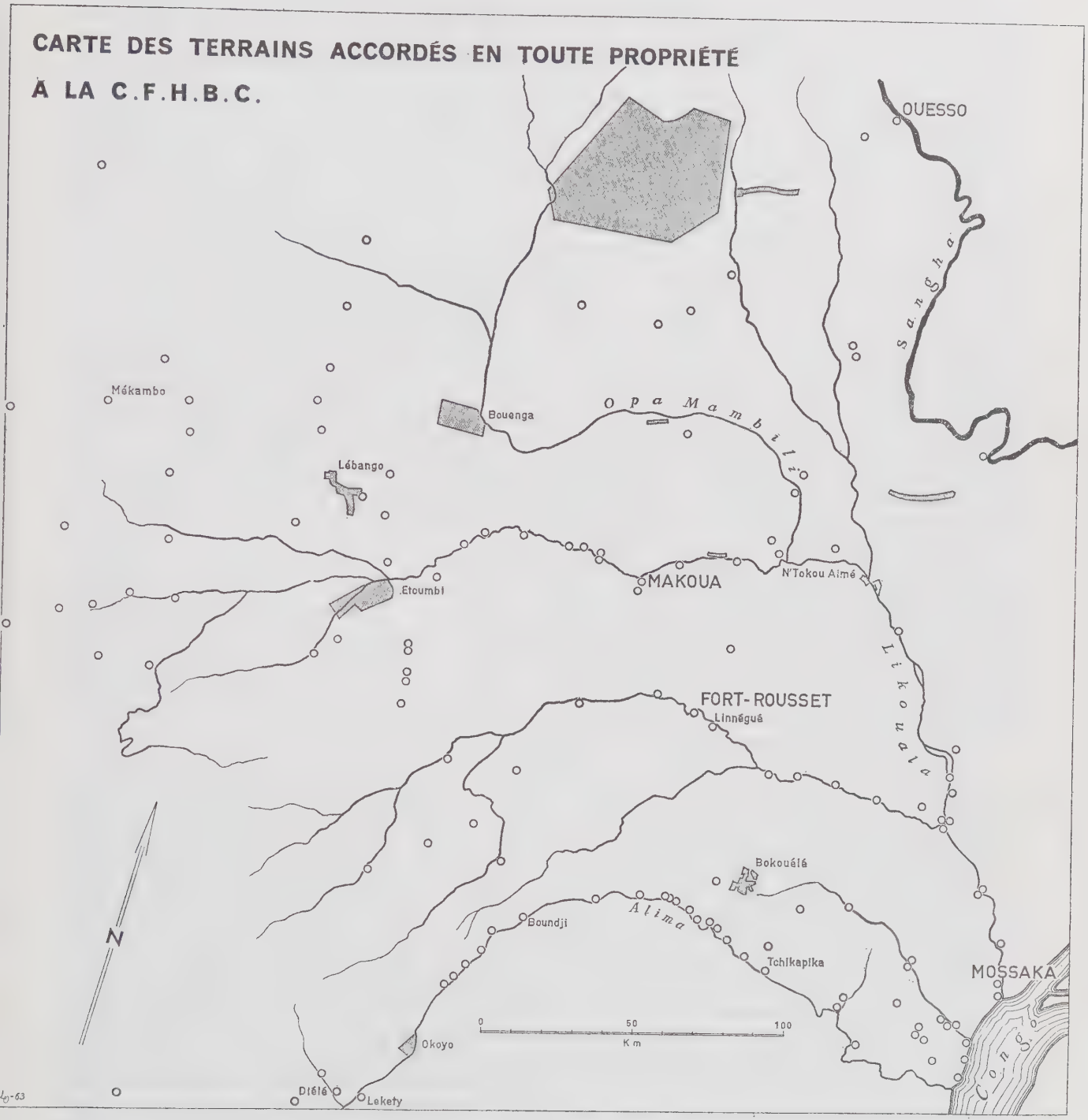
CARTE DES TERRAINS ACCORDÉS EN TOUTE PROPRIÉTÉ
A LA C.F.H.B.C.
OUESSO
Sangha
Mékambo
Bouenga
Opa Mambili
Lébango
Etoumbi
MAKOUA
N'Tokou Aimé
Likouala
FORT-ROUSSET
Linnégué
Bokouélé
Alima
Boundji
Tchikapika
MOSSAKA
Congo
N
0
50
100
Km
Okoyo
Diélé
Lekety

d'un territoire plus ou moins étendu. Le chef de factorerie recrute et dirige un petit monde de « traitants » locaux et de « gérants » d'huileries à bras, éparpillés dans la brousse. Il les approvisionne et évacue leur production d'huile. Suivant un cycle régulier, réglé de concert avec l'administration, il « fait » les marchés de palmistes. Huile et palmistes sont évacués tantôt sur l'établissement principal, tantôt sur des points d'embarquement secondaires, plus proches.

Voici par exemple la factorerie de Tchikapika, sur la rive gauche de l'Alima, à 80 km environ du confluent. (Cf. photo 13.) Venant de l'intérieur, la route débouche sur un groupe de bâtiments disposés en carré. Ce sont des constructions en lattes de raphia, entourées de vérandas fermées : habitation de l'agent européen, boutique, magasin. Juste en amont, l'huilerie : un grand hangar coiffé de tôle ondulée, que double une sorte de halle où de nombreuses femmes s'occupent à trier les tourteaux entreposés (pour en retirer les coques). Au-delà de l'huilerie, trois rangées d'habitations de lattis s'alignent parallèlement au fleuve : là sont logés les ouvriers de l'huilerie. En avant des bâtiments, des stères de bois de chauffe, pour l'huilerie et les bateaux, forment des files perpendiculaires à la rive ; un entassement de fûts d'huile attendent leur embarquement. Le tout à l'ombre de hauts palmiers régulièrement espacés : la palmeraie de la Compagnie. A la hauteur des bâtiments commerciaux, quelques vieux *Millettia* attestent la noble antiquité de la station. Du côté aval, un fossé marque la limite de la propriété. Au-delà, commence le « village de l'administration », qui s'est développé dans l'orbite de la factorerie. Les travailleurs s'y ravitaillent et s'y détendent. Une population hétéroclite s'active à capter à son profit les maigres salaires distribués par la Société. Divers trafics fleurissent, en relation avec le passage périodique des bateaux. Habillées de pied en cap, ou simplement vêtues du pagne de reins, des femmes, nombreuses, s'affairent parmi les cases dispersées en désordre, au milieu des palmiers. Un discret rappel de l'Europe : deux petits métis. De Tchikapika dépendent six boutiques de brousse, neuf huileries à bras, neuf marchés. La plupart s'échelonnent en amont et en aval de l'Alima. A quelques détails près, la description vaut pour les autres stations : toutes ont un air de famille.

Deux factoreries sont situées sur l'Alima : Tchikapika et Okoyo. Une seule sur le Kouyou : Linnégué, dont dépend la basse Likouala. Trois sur la Likouala en amont du Kouyou : Ntokou, Makoua, Etoumbi. Bokouélé, sur la haute Ndéko, a sous sa coupe l'arrière-pays de Mossaka. De Mokouango, sur un canal joignant Likouala et Sangha, dépend un secteur de la basse Sangha. Les « Lagunes » sont rattachées à Mossaka, qui n'est pas une factorerie proprement dite. Gamboma se classe également à part. Ouesso de même, tout à fait à l'écart, en dehors de la région étudiée. Ni l'implantation des factoreries, ni le découpage territorial ne se superposent à ceux de l'administration. A Makoua seulement, les deux pouvoirs s'affrontent.

La totalité des produits fabriqués ou achetés par la C.F.H.B.C. sont évacués par eau, ce qui suppose une flotte. Au départ, le cahier des charges obligeait la Société à mettre en service, dans un délai de deux ans, « trois bateaux à vapeur, petit modèle »[1]. On les trouve effectivement signalés quelques années plus tard, sur la Likouala et le Kouyou. Aux environs de la Grande Guerre, l'effectif s'accroît de façon substantielle. Douze unités sont en service en 1922 : six vapeurs de 3 à 20 ou 25 t, six chalands de 15 à 60 t. En 1928, la Compagnie lance le *Victor-Augagneur*, resté jusqu'à ces derniers temps le plus beau fleuron de sa flotte : avec ses 45 t et ses 120 chevaux, il remorque (si l'on peut dire) à ses côtés deux chalands de 50 t chacun. Quelques unités modernes ont enrichi depuis peu l'armada. Les bateaux les plus récents et les plus puissants, comme le *Georges-Olivier* et le *Marc-Jules* (passé récemment à la C.F.T.A., société sœur) sont employés de préférence sur le Congo. Les autres, l'ancien *Nivernais*, le *Batéké*, le *Mossaka*, pour n'en citer que trois, montent et descendent inlassablement les rivières. Quelques coques vénérables ont derrière elles un demi-siècle de bons et loyaux services. Le plus ancien des bâtiments Tréchot, la *Mary*, circulait encore après la guerre. Les villageois voient avec attendrissement passer et repasser ces vieux serviteurs, toujours sur la brèche, déjà connus de leurs pères et des pères de leurs pères. Ils les ont affublés de noms pittoresques : « kende-zonba » (« la folle ») pour l'ex-*Nivernais* ; « omaré-sangha » (île au milieu des eaux, en jouant sur la consonance) pour la *Mary* ; « ogagné-Congo » (« le meilleur du Congo ») pour

1. Rapport Laperge.

l'*Augagneur*. Ces navires, avec le temps, sont devenus un peu leur propriété. A leur vétusté, le pittoresque gagne ; il n'est pas sûr que l'efficience y perde tant. Moins rustiques, deux remorqueurs à moteurs diesel, commandés pour le service des rivières, ont donné des mécomptes.

Qui dit vapeur, au Congo, dit bois. Dans l'équipement des rivières, les « postes à bois » tiennent une place qui n'est pas négligeable. Sur le Congo, la C.F.H.B.C. n'est pas seule. La C.G.T.A. (Compagnie Générale des Transports en Afrique), qui assure le gros des transports entre Brazzaville et Bangui, a ses propres postes. Un assez grand nombre de particuliers, surtout des Portugais et des Africains, en ont installé de leur côté. Dans le Couloir, et au dessus de Loukoléla, où les rives sont bien dessinées, les boisements accessibles, les points de ravitaillement ne manquent pas. Les postes à bois des particuliers se font une concurrence sévère, où l'emportent les mieux situés, ceux qui livrent les meilleurs bois en stères honnêtes. Le bief de Mossaka est infiniment moins bien pourvu. Principale intéressée, car ses navires n'ont pas la ressource de « faire du bois » plus en amont, la Compagnie exploite la plupart des rares postes de la rive française, à Mossaka (« Quai Compagnie », « Beach » et « Atelier »), Kounda et Koundzoulou. Sur les rivières, seule utilisatrice, elle coupe naturellement son bois elle-même, dans une multitude de petits postes, ignorés de l'administration, qui a renoncé à les soumettre à la patente.

Le réseau des transports de la C.F.H.B.C. vient s'articuler en un point crucial, plaque tournante ou poste d'aiguillage, pièce essentielle de tout le système commercial : Mossaka, « porte d'entrée et de sortie de la concession Tréchot », comme l'écrivait si bien M. Poulaine[1]. Les fondateurs l'ont choisi à bon escient, en lui donnant toute l'importance qu'il méritait. Pas d'huilerie, comme dans les factoreries, faute de palmiers et de terrains où les planter. Mais des ateliers importants et convenablement équipés : slips (pour la réparation des petites coques), forge, chaudronnerie, fonderie de bronze. Une machine à vapeur, un alternateur, un compresseur fournissent, sous différentes formes, de l'énergie aux machines-outils et pour divers travaux, tels que soudure électrique et rivetage pneumatique. Ainsi peut être assuré, à portée des lieux d'utilisation, l'entretien des bateaux et du matériel d'huilerie. Les ateliers de Mossaka se doublent de magasins où se font à la montée la répartition des arrivages par rivières destinatrices ; à la descente le groupement des envois. Ces activités justifient la présence d'une petite colonie européenne : une demi-douzaine d'hommes, dont un directeur, qui règle le mouvement des bateaux et des marchandises. Le meilleur parti est ainsi tiré du faisceau d'artères navigables, sur quoi se trouve bâti le domaine de la Compagnie. A plus de 400 km en aval, les installations de Brazzaville font figure de poste avancé : des quais, des entrepôts, un embranchement ferré assurent le relais entre l'eau et le rail ; des manguiers somptueux isolent de la capitale l'austère bâtiment de brique rouge de la Direction en Afrique, îlot de vieille colonisation cerné par l'Afrique d'aujourd'hui.

Cette organisation, basée sur l'eau, a fort bien résisté à une offensive routière. Les administrateurs ont vu dans les routes un moyen de rompre leur isolement, de se donner de l'air, en établissant avec la capitale et entre eux des liaisons indépendantes du bon vouloir de la C.F.H.B.C. Mais elles ont été aussi, dans une certaine mesure, une machine de guerre destinée à faire plier la Compagnie, en lui suscitant des concurrents. Dès 1927, les travaux furent menés activement, sans doute en vertu d'instructions du gouverneur, et avec l'arrière-pensée de faciliter l'acheminement des travailleurs recrutés pour le Congo-Océan. Des centaines de prestataires y participaient simultanément, dans un même district. Un rapport du début de 1929 signale le passage à Ewo d'un inspecteur des Colonies, M. Laperge, venu d'Okoyo en automobile en compagnie de M. Tréchot[2]. La route « nord-sud », épine dorsale du réseau, fut bientôt terminée, de Brazzaville à Makoua, par Mayama, Djambala, Okoyo, Ewo. La route actuelle, par l'est, entreprise beaucoup plus tard, n'a été achevée qu'après la guerre, avec l'ouverture du tronçon direct Gamboma–Fort-Rousset. Aujourd'hui, les administrateurs alignent dans leurs rapports un kilométrage impressionnant de pistes camionnables, fruit de leur labeur et de leur ingéniosité : 563 km dans le district d'Ewo, environ 350 dans celui de Kellé, 308 dans celui de Makoua, etc. De Brazzaville, on gagne en deux

1. POULAINE, 1931, p. 17.
2. Subdivision d'Ewo, rapport pour le 1er trimestre de 1929, archives locales.

jours n'importe quel poste de la Likouala-Mossaka (sauf Mossaka), là où il en fallait autrefois douze ou quinze. Les autorités du chef-lieu sont à même d'exercer un contrôle plus étroit, et s'en félicitent. Mais l'autre objectif n'a pas été atteint. Personne n'est venu faire à la C.F.H.B.C. une concurrence digne de ce nom. Nous en dirons les raisons. Le trafic de bout en bout, par les grands axes nord-sud, se réduit donc à peu de chose, en tonnage transporté du moins. En face des routes, comment la Compagnie a-t-elle réagi ? Il ne pouvait être question pour elle d'évacuer la production autrement que par eau. Mais elle a judicieusement utilisé les réseaux locaux, rayonnant depuis les postes administratifs, pour étendre le rayon d'action de ses factoreries, améliorer la desserte de certains points (Etoumbi surtout, d'accès relativement malaisé par la haute Likouala), multiplier dans l'intérieur des terres boutiques et huileries. Sans pour autant ménager ses critiques à l'administration, pour les sommes dépensées et la main-d'œuvre immobilisée par les travaux d'entretien. Dès 1933, elle avait à Makoua deux véhicules en service. A présent, les routes de la Likouala-Mossaka sont sillonnées par les camions rouges de la Compagnie. Mais ces camions ne font que prolonger la voie d'eau. Pour l'essentiel, le schéma d'exploitation inscrit dans le dessin du réseau hydrographique, et mis sur pied par les frères Tréchot, reste intact.

c) La contre-épreuve : l'échec sur Franceville.

Le rôle bénéfique de la voie d'eau dans l'économie de la C.F.H.B.C. apparaît encore mieux lorsque l'on considère l'échec des tentatives qu'elle fit, vers 1930, pour annexer à son domaine le Haut-Ogooué. Le déblocage d'une région peuplée, isolée des ports gabonais par la série complète des rapides de l'Ogooué, offrait des perspectives flatteuses. Il suffisait en somme de rouvrir la vieille route suivie par Brazza, puis par ses approvisionnements, par-dessus le prolongement nord des plateaux Batéké. La tâche paraissait simple. L'administration, bonne fille, voulut bien s'en charger. De Franceville à Lekety (sur l'Alima), les travaux devaient durer deux ans et coûter 175 000 francs Poincaré. Sans plus attendre, la Compagnie mit en place son dispositif commercial, sollicita des terrains. En 1933, la route toujours en construction, elle entretenait une boutique à Franceville, tenue par un clerc africain, un magasin à Léconi à mi-chemin d'Okoyo, dirigé par un Européen. Depuis plusieurs années, elle procédait à des achats réguliers de palmistes. Ces achats eurent lieu d'abord à Franceville et Léconi. A la fin de 1933, des marchés mensuels se tenaient dans trois nouvelles localités, dont une dans le district d'Okondja. En attendant l'achèvement de la route, à laquelle on travaillait activement, l'évacuation devait se faire par porteurs, en direction d'Essa, sur la haute Alima, où avait lieu l'embarquement. De Franceville, la distance à parcourir s'élevait à 130 km, de Lékoni à 45. Or la production ne faisait que croître : 147 t en 1930-1931, 246 en 1931-1932, 304 en 1932-1933. Acheminer un pareil tonnage, par charges d'une vingtaine de kilogrammes, dans un pays à moitié désert, représentait un tour de force. La campagne 1932-1933 n'exigea pas moins de 144 000 journées de portage, 15 jours en moyenne par individu, en supposant la participation de tous les hommes valides de la subdivision de Franceville. Sans compter le trajet des villages producteurs aux centres d'achat : 37 km en moyenne, à parcourir dans les deux sens, pour se rendre à Franceville. Par chance, habitués aux longues marches et aux maigres pitances, les Batéké ne bronchaient pas. Mais les administrateurs n'entraient dans le jeu qu'à regret. C'est « pour nous », écrivait l'un d'eux, « une question d'être ou de ne pas être. Si le portage est arrêté, la vente l'est aussi, de même que par voie de conséquence la production et l'achat des marchandises importées. C'est avec la régression sur tous les points, l'impossibilité matérielle de faire rentrer l'impôt »[1]. On verra jusqu'où, dans la région voisine, ce genre de dialectique a mené l'administration coloniale. A Franceville, on vivait d'espoir : la route allait tout arranger. Mais au début de 1934, lorsque, les travaux achevés, les essais commencèrent, il fallut se rendre à l'évidence, les camions ne passeraient pas : trop de rampes et trop de sable. Entre-temps, la crise économique avait fait s'effondrer les prix d'achat. En dépit du soutien des cours, organisé par la Fédération,

1. Circonscription du Haut-Ogooué, rapport pour le 4e trimestre de 1933, archives du poste de Franceville.

la C.F.H.B.C. n'achetait plus les palmistes, fin 1933, qu'à 35 centimes le kilogramme. Sur cette somme, les producteurs touchaient 20 centimes. Quant aux porteurs, ils recevaient deux fois moins que s'ils avaient fait des transports pour le compte de l'administration. Une nouvelle baisse était annoncée. « Malgré la présence de gardes dans chaque terre », la production menaçait de s'effondrer[1]. On ne pouvait plus laisser se poursuivre une entreprise qui, d'audacieuse, était en passe de devenir acrobatique. C'est d'ailleurs la Compagnie elle-même qui se lassa la première : au début de 1934, leurs caisses vides, les gérants des factoreries durent suspendre les achats. L'épisode, dans son ensemble, nous paraît éloquent : loin de ses bases fluviales, l'expérience a montré qu'il était difficile à la C.F.H.B.C. de s'implanter durablement, et de réaliser d'autres profits que marginaux, susceptibles d'être annulés par le moindre facteur contraire.

1. Circonscription du Haut-Ogooué, rapport pour le 1er trimestre de 1934, archives du poste de Franceville.

B. — Un concours d'éléments favorables

Rien n'aurait pu se faire sans les rivières, et leur heureuse convergence vers la voie d'eau congolaise. Mais la C.F.H.B.C. a eu bien d'autres atouts dans son jeu, dont il nous faut maintenant faire la part.

a) L'action personnelle des frères Tréchot.

Il n'est pas indifférent que la Compagnie ait été dirigée depuis sa fondation jusqu'à ces toutes dernières années par la même petite équipe d'hommes solides, toujours sur la brèche, connaissant admirablement le pays. Ce n'était pas des hommes quelconques. Une légende des frères Tréchot est en gestation dans le monde noir de la Likouala ; du côté des blancs, les anciens de la Compagnie gardent à leur souvenir une fidélité assez émouvante, et qui en dit long. Ils étaient cinq : François, l'aîné, le mécanicien de la marine, l'initiateur ; Louis, l'administrateur délégué, mort il y a peu d'années[1] ; Henri, aux amitiés précieuses dans les milieux dirigeants ; Aimé, mort jadis à Liranga ; Ernest, le plus jeune, disparu à la tête de la factorerie d'Etoumbi. De là, le symbole des cinq étoiles qui, il n'y a pas très longtemps, ornait encore les camions de la Compagnie. Énergiques, durs au travail et durs aux autres, les frères Tréchot, qui exigeaient beaucoup des Congolais, se sont imposés par leur force herculéenne et par leur caractère. Mais en même temps une rude familiarité, sans leur faire « perdre la face », les mettait de plain-pied avec les villageois, et empêchait les choses de tourner à l'aigre. Ce n'était pas des administrateurs lointains, pareils aux dirigeants de tant de sociétés africaines : ils pratiquaient couramment les langues du pays, savaient faire rire, entrer dans une danse. Les gens de la Likouala parlent encore avec un mélange d'admiration et de crainte d' « Eboko djété » (François, qui marchait avec une canne) ; de « Liboumou » (« le gros ventre », surnom d'Henri) ; de « Djoro-Djoro » (Louis, qui parlait du nez) ; de « Tréchot-moké » (« Tréchot le petit », c'est-à-dire Ernest, qui venait en dernier). Et les nouveaux agents de la C.F.H.B.C. se voient, à l'usage, classés en deux catégories : ceux qui sont « mwana Tréchot » (enfant de Tréchot, qualification élogieuse), et ceux qui ne le sont pas. Entre la Compagnie et « ses » Congolais, un réseau de liens subtils et de sentiments mêlés ont tempéré longtemps l'opposition brutale des intérêts[2].

---

1. « Louis », rappelle R. Frey, « fut le gros directeur (gros au propre et au figuré) de Brazzaville. On l'appelait ' mon frère Louis ' parce qu'Henri (qui s'occupait surtout d'entretenir de hautes relations) renvoyait souvent ses visiteurs par ces mots : ' allez voir mon frère Louis... ' et aussi par allusion au frère maçonnique ». (Frey, 1954, p. 149.)

2. Les témoignages ne manquent pas, montrant cette sorte de familiarité respectueuse qui entourait les Tréchot dans leur « domaine ». Voici celui de Madeleine Poulaine, en visite dans la Likouala-Mossaka, où elle faisait la tournée des établissements de la Compagnie, en compagnie de l'un des frères : « Hommes, femmes, enfants sortent des cases, viennent saluer M. Tréchot, qui, pour chacun, a un mot aimable. Il les connaît tous, il sait leurs joies, leurs soucis ; on lui présente les nouveau-nés, on lui raconte la vie du village depuis son dernier passage, on lui demande des conseils, son appui, sa justice », dont le « verdict » est accepté « sans murmures ». (1931, p. 20-21.)

A elle seule, la continuité d'une action menée sur place, au contact des réalités, a été pour la Compagnie d'un prix inestimable. Certes, les méthodes employées, au début surtout, à l'époque de la lutte au couteau entre sociétés rivales, ont parfois été condamnables. Il est difficile d'ajouter foi aux bruits malveillants qui coururent autrefois sur le compte des Tréchot[1], mais il n'apparaît pas qu'en ce temps l'atmosphère de la « colonie » ait favorisé l'éveil d'une conscience scrupuleuse. Ce qui compte ici, c'est l'orientation générale donnée par ses fondateurs à la C.F.H.B.C. Nous avons vu leur rôle dans son implantation géographique. Par ailleurs, entre toutes les possibilités économiques qu'offrait la cuvette, les Tréchot ont su faire un choix judicieux.

Dans le négoce congolais, les Tréchot font figure de tard-venus. Bien avant que la C.F.H.C. se profilât à l'horizon, deux maisons de commerce, installées à Brazzaville, s'étaient ménagé des positions dans l'intérieur de la Cuvette congolaise, et jusque sur l'Oubangui : la société bordelaise Daumas, Béraud et C^ie^, et la N.A.H.V., dite « Compagnie hollandaise », l'une et l'autre intéressées de longue date au trafic congolais. Dans le récit d'une exploration antérieure à 1890, mention figure déjà d'un comptoir installé par Daumas à Bonga, pour drainer les produits de la Sangha[2]. En « marche sur les talons de l'exploration », ces pionniers avaient pour objectif « de recueillir l'ivoire à ses sources »[3]. Et le caoutchouc par la même occasion, en brisant le monopole des « gens d'eau », Boubangui, Likouba et autres : exactement ce qui s'était passé sur l'Ogooué, vingt ans auparavant. Les concessionnaires qui allaient leur succéder devaient suivre la même ligne. Dans l'esprit des deux parties contractantes, les monopoles d'achat accordés en 1899 s'appliquaient essentiellement à l'ivoire et au caoutchouc. Par un luxe de dispositions, les conventions visaient à prévenir la destruction des peuplements de lianes à latex. Mais on pensait si peu à autre chose que des discussions s'élevèrent par la suite quant au statut, laissé dans le vague, d'articles tels que les nattes et l'huile de palme. Les Tréchot firent comme tout le monde, et batailèrent ferme, aux limites de leur concession, pour éviter l'évasion des produits-clés, tout en attirant ceux du voisin. Mais leur production ne tarda pas à plafonner, puis à décroître : de 25 à 30 t aux environs de 1910, les exportations d'ivoire de la C.F.H.C. dégringolèrent à guère plus de 4 t en 1925. Le caoutchouc résista un peu mieux. Stimulée par la guerre de 1914-1918, sa production atteignit plus de 111 t en 1918, dans la seule Likouala-Mossaka. Puis les expéditions se ralentirent ; elles cessèrent après 1930, et ne reprirent, temporairement, qu'à l'occasion de l' « effort de guerre » de la France Libre[4]. Le cas de la C.F.H.C. n'est aucunement particulier. En 1906 encore, au cours d'un débat à la Chambre des Députés, Joseph Caillaux pouvait déplorer qu'au « Congo l'exportation » n'eût « lieu que pour deux marchandises : l'ivoire et le caoutchouc »[5]. Mais cette situation touchait à sa fin. Après avoir été « par excellence l'objet d'exportation du Congo français »[6], l'ivoire voyait déjà ses exportations plafonner[7].

---

1. Archives Nationales, section Outre-Mer, dossier Gabon-Congo, XIV, 3, pièces 29 et 30.

2. Cholet, 1890. Le duc d'Uzès signalera à son tour cette factorerie en 1892 (1894, p. 117). Entre-temps, elle avait été reprise, ainsi que les autres établissements de Daumas au Congo, par la « Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo » (S.A.B.). Thys, qui se trouvait derrière la société belge, avait fait procéder à ce rachat pour éliminer l'opposition tenace menée jusqu'alors par la maison bordelaise à son projet de chemin de fer de Matadi à Léopoldville. (Cornet, 1953, p. 202.)

3. Froment, 1889.

4. En dépit de l'effort accompli pour créer des plantations, et qui le fut en pure perte, notamment à Ntokou, sur la Likouala, où G. M. Vassal put voir, vers 1924, « de véritables forêts d'arbres à caoutchouc (céaras, ficus et irehs) » : « depuis plusieurs années », elles avaient cessé d'être « exploitées à cause des cours peu rémunérateurs du caoutchouc ». (1925, p. 98.)

5. L'intervention du député figure dans un « Extrait du compte rendu officiel de la séance du 21 février 1906 », sans indication d'édition, relié avec diverses autres publications sous le titre « Congo français ». (Bibliothèque de l'Institut des Hautes Études d'Outre-Mer, n° 4930.)

6. Deux rapports faits par M. Verrier, Inspecteur Général des Colonies, concernant la vérification du Service de M. Fourneau, administrateur à Loango, à l'époque du 27 avril 1893, Archives Nationales, section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIX, 3b.

7. « Dans les premières années qui suivirent l'arrivée des Européens dans l'Afrique centrale, l'exportation de cette matière qui seule avait assez de valeur pour supporter les frais de transport par caravanes, et dont il existait en grands stocks dans les villages de l'intérieur du pays, subit une augmentation brusque. En Afrique équatoriale, on constata, en 1905, une sortie de 210 t [la statistique indique en réalité 201 t]. Mais les stocks anciens étant épuisés, l'exportation n'est plus alimentée que par le produit de la chasse à l'éléphant ; depuis quelques années, elle reste stationnaire entre 130 et 150 t, et il semble que ce soit là un chiffre normal moyen qui se maintiendra dans l'avenir, en décroissant très lentement ». (*L'Évolution Économique...*, 1913, p. 16.)

Quant au caoutchouc, outre l'éternelle histoire des récolteurs qui « coupent les lianes au lieu de les inciser, et tuent ainsi la poule aux œufs d'or »[1], la baisse des cours avait rendu son exploitation de moins en moins rémunératrice.

C'est alors que les sociétés congolaises, celle des Tréchot en particulier, durent opérer leur reconversion. Celles qui s'obstinèrent connurent les pires difficultés. Les Tréchot eurent le mérite de s'y prendre assez tôt et, parmi toutes les plantes susceptibles d'une exploitation commerciale, de choisir la bonne : le palmier à huile. Ce choix se trouva peu à peu confirmé par l'échec d'une série d'essais agricoles : ni les cotonniers, ni les rocouyers, ni les caféiers et cacaoyers, ni les ricins essayés tour à tour par la Compagnie ou, sur ses instances, par les villageois, ne donnèrent de résultats encourageants. Le bétail ne réussit pas mieux, et l'on apprend sans surprise l'insuccès d'un « élevage d'autruches »[2]. Dès 1909, la Compagnie achetait l'huile de palme « produite en quantité importante par les indigènes »[3]. Au fil des années, on suit, par les rapports des administrateurs en service dans la Likouala-Mossaka, les progrès du palmier à huile dans son économie. L'un constatait en 1913 : « Dans les palmeraies paraît se trouver l'avenir de la région ». Un autre, en 1917 : « Les plantations de caoutchouc sont arrêtées, l'effort se porte sur les palmiers ». En 1923, l'amande de palme était « devenue le principal produit de la concession dans la circonscription du Kouyou »[4]. Le domaine entier produisait alors 403 000 l d'huile, et plus de 400 t de « palmistes ». L'Elaeis n'a cessé, depuis, d'être le cheval de bataille de la Compagnie.

En vertu de quels mérites ? A l'origine, le palmier ne semble pas avoir été d'une abondance remarquable : la production actuelle repose très largement sur les peuplements artificiels mis en place depuis la colonisation[5]. On ne peut pas dire non plus que le milieu naturel lui soit tellement favorable : anormalement sévère pour la latitude, la saison sèche interrompt la production ; les sols surtout, du sable à peu près pur dès que l'on s'éloigne de la zone marécageuse, manquent de la fertilité la plus élémentaire. Sans doute le palmier en souffre-t-il moins que d'autre cultures, plus exigeantes. Mais son rendement s'en ressent. Les tentatives pour le cultiver en savane ont toutes été des échecs : l'arbre végète misérablement, ne grandit pas, ne fructifie pas (alors que dans le Niari, par exemple, des pieds vigoureux et productifs ont pu être obtenus dans les mêmes conditions). Récemment, le « Boyomi », qui ravageait les plantations de la Compagnie, mais s'arrêtait « à la lisière des emplacements d'anciens villages », a révélé sa nature exacte : une mycose nécrosante, qui s'attaque aux arbres carencés ; des expériences précises, à Etoumbi, ont prouvé la responsabilité particulière d'un déficit en certains oligo-éléments, magnésium, manganèse et cuivre[6]. De nouvelles recherches sur place n'ont fait que confirmer le diagnostic, et l'efficacité d'un traitement par application de petites quantités de sels appropriés[7]. Mis à part cette sensibilité, qui confère à l'arbre, vis-à-vis de la teneur en magnésie plus particulièrement, le caractère d' « une véritable plante-test », on peut dire de l'Elaeis qu'il tire, de conditions naturelles médiocres, le moins mauvais parti. Rustique, il n'exigeait par ailleurs, de la part des villageois comme des agents de la Compagnie, aucune connaissance particulière en agronomie. Une fois mis en place, il avait

---

1. Deux rapports..., v. ci-dessus.
2. Rapport Laperge.
3. Rapport Laperge.
4. Textes cités par Laperge.
5. A l'état naturel ou subspontané, il y a rarement assez de palmiers dans les bassins de l'Alima et de la Likouala-Mossaka pour que l'on puisse parler de « palmeraie » au sens que définit Nicolaï : « Forêts où les palmiers sont suffisamment nombreux pour constituer l'élément le plus caractéristique et le plus directement visible ». (Nicolaï, 1963, p. 283.)
6. Ferrand, Bachy et Ollagnier, 1951. Des « effets très voisins » ont été obtenus avec ces différents éléments, ce qui fait « supposer... que l'état déficient des arbres est en liaison avec des systèmes enzymatiques où le métal est plus ou moins interchangeable ». (Prévot, 1959.)
7. Ferrand, 1958. « Boyomi », d'après ce travail, « signifie dessèchement, allusion aux feuilles qui se fanent très vite après leur formation ». Les palmiers atteints ont un « aspect misérable » ; en cas de « carence aiguë », leur « feuillage prend une coloration jaune-orangée caractéristique, souvent éclatante au soleil ». La maladie n'est pas propre au bassin de la Likouala-Mossaka : elle sévit dans « toute la zone des terrains continentaux ayant pour origine des dépôts lacustres ou fluviatiles », autrement dit dans tout le fond de la Cuvette congolaise. Seule fait exception la « région de Stanleyville », grâce aux « bancs calcaires toujours quelque peu magnésiens du groupe de la Lindi ».

l'avantage de se contenter d'un minimum de soins. Mieux valait enfin un arbre, dont la production s'échelonne sur de longues années, qu'une plante annuelle obligeant à des efforts renouvelés. Toutes ces raisons ont fait miser les Tréchot sur le palmier à huile, et leur choix n'a plus été remis en cause. Divers produits ont pu être ramassés, parfois en quantités importantes, par la C.F.H.B.C. : du copal, récolté dans la forêt marécageuse ; du tabac (surtout après la guerre de 1914-1918) ; de l'huile de raphia ; du raphia (98 t en 1918) ; des nattes ; des peaux d'antilopes ; enfin, plus récemment, des « noix d'ongokéa »[1]. Mais dans le chiffre d'affaires de la Société, huile et amandes de palme n'ont cessé de l'emporter, de très loin, sur le reste.

b) L'absence de concurrence.

Parler de « la » Compagnie dit assez sa situation privilégiée. A ce point de vue, la C.F.H.B.C. a pleinement tiré parti du monopole d'achat obtenu en 1899. Les produits du sol lui étaient réservés. Des discussions s'élevèrent néanmoins, mais chaque fois les Tréchot réussirent à avoir le dernier mot. Le décret de concession n'avait accordé le monopole « qu'en dehors des villages occupés par les indigènes et des terrains de culture, de pâturages ou forestiers qui leur sont réservés... ». Plus précis, un arrêté de 1903, applicable à l'ensemble des territoires concédés, prévoyait que dans chacun « les 6 % de la production totale » seraient « laissés à la disposition des indigènes » ; ils en conserveraient « la libre jouissance et le droit de les vendre à qui ils l'entendraient »[2]. C'était laisser la porte entrouverte aux commerçants libres, d'autant qu'ils gardaient le droit d'ouvrir boutique et de vendre sans limitation. Si légales qu'elles fussent, leurs tentatives se heurtèrent à une opposition farouche. Le gouvernement reçut plainte sur plainte : des commerçants haoussas eux-mêmes en furent l'objet. Un Européen, M. de Puytorac, ayant en 1924 « émis la prétention d'acheter les produits des réserves, M. Tréchot riposta par des contrats passés avec les chefs des groupements indigènes », qui s'engagèrent « à lui livrer toute la production »[3]. Les « palabres » ne furent pas moins vives avec les commerçants établis aux frontières du domaine Tréchot : la C.F.H.C. les accusait (et certainement pas sans raisons) de soutirer les produits de son terriroire. Pour mettre fin aux fuites, elle finit par prendre à son service « une trentaine de gardes indigènes assermentés »[4]. Des contestations d'un autre genre portèrent sur la nature des produits soumis au monopole. Fallait-il porter sur la liste les marchandises vendues hors de la concession, mais à l'intérieur de la Colonie ? Non, répondit le Gouverneur en 1913 : « les objets industrialisés par les indigènes » restaient « leur propriété exclusive » tant qu'ils ne donnaient « pas lieu à un commerce d'exportation »[5]. La question se posait en particulier pour l'huile de palme. Sous prétexte de commerce intérieur, elle risquait d'aller aux concurrents. Nul doute que cette crainte ait incité la Compagnie à fabriquer son huile elle-même, en achetant les fruits aux villageois, plutôt que de les laisser opérer. Aujourd'hui encore, le seul district où les Africains assurent une fraction importante de la production d'huile est celui de Mossaka : plus indépendants, plus proches de la voie congolaise, les gens de Mossaka s'en sont laissé imposer moins aisément. Ailleurs, il n'y a guère que les Kouyou de l'inaccessible « terre » Manga à partager cette position de fabricants.

Le fait curieux est qu'après l'expiration de sa concession la C.F.H.B.C. ait réussi à maintenir presque intégralement ses positions commerciales. Certes, dans l'ancien domaine Tréchot, les commerçants indépendants sont devenus plus nombreux. A Makoua, le grand nœud routier du nord, plusieurs factoreries font concurrence à la Compagnie. L'un des commerçants de la place, de nationalité grecque, dispose d'un réseau de boutiques, fait des affaires d'une certaine ampleur, en liaison avec Ouesso et Brazzaville. Mais ces entreprises vendent bien plus qu'elles n'achètent : elles s'efforcent d'éponger, à leur profit, une partie des moyens de paiement mis en circulation

1. Fruit d'un arbre de forêt, d'où est extraite une huile siccative.
2. Rapport Laperge.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*

par la C.F.H.B.C., pilier de l'économie locale. Une seule exploite une huilerie à main. La présence à Kellé d'une petite colonie de commerçants musulmans (dits « Haoussas ») s'explique sans doute par les chantiers aurifères de l'ouest (Abolo), et la richesse du district en ivoire[1]. Notons qu'une partie du trafic de la région se fait par l'intermédiaire de petits commerçants locaux, qui font le va-et-vient entre Brazzaville et les rivières ; certains se fournissent au Congo belge. Cette carence de la concurrence, qui laisse le champ libre à la Compagnie, n'est pas difficile à comprendre. « La venue d'un concurrent », écrivait un chef de district, « serait une heureuse chose, mais elle est rendue pratiquement impossible par le fait que la production du pays, très pondéreuse, ne peut s'exporter que par la voie de la Likouala »[2]. Par l'intermédiaire des S.I.P., les administrateurs auraient aimé entrer eux-mêmes dans le jeu. Ils y ont renoncé pour la même raison. Quant à affronter la C.F.H.B.C. sur son propre terrain, le trafic par eau, de tels investissements seraient nécessaires que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle : les ressources de la région sont si médiocres qu'il est douteux que deux entreprises, montées sur le même pied, puissent faire leurs frais en se partageant le trafic. De toute façon, la C.F.H.B.C. forme un bloc difficile à entamer : elle tient sur les rives tous les emplacements de quelque intérêt ; son influence auprès des villageois, son pouvoir d'intimidation même, restent considérables : nous avons rencontré, dans certains villages, des hommes persuadés, vingt ans après l'expiration du monopole, qu'ils n'avaient pas le droit de faire de l'huile autrement que pour leur usage propre. Que l'invulnérabilité de la Compagnie soit avant tout une question de transports, les districts du sud de l'Alima en administrent la preuve. Nous sommes là dans la zone d'extension récente de la Société. Mais surtout Brazzaville, par la route, se rapproche, et les rivières navigables s'éloignent. La voie d'eau perd le plus clair de ses avantages. Du coup, la concurrence des transporteurs routiers se fait plus sévère. Ils disputent à la C.F.H.B.C. les achats de palmistes sur les marchés officiels. La S.I.P. de Gamboma, ces dernières années, s'est portée acheteuse de noix d'ongokéa, a entrepris d'équiper les villages de presses à bras. Même quand une partie des produits soustraits à la Compagnie lui sont finalement revendus, la simple possibilité d'une évacuation routière permet malgré tout de lui tenir la dragée haute.

Sans concurrents efficaces, la Compagnie achète bon marché, vend cher, et paie mal les travailleurs à son service[3]. Du temps du monopole, l'unique acheteur avait évidemment beau jeu. En 1923 par exemple, l'huile de palme était achetée 20 centimes le litre, alors que les Portugais de Picounda (sur la Sangha, hors de la concession) en donnaient 80. De 8 à 15 francs en territoire concédé, le prix des « pointes » passait à 18 et 20 francs « à Ouesso, à cause des fuites possibles », et atteignait jusqu'à 50 francs en territoire libre[4]. Les choses n'ont pas tellement changé. Les rapports administratifs de ces dernières années se font toujours l'écho des doléances des villageois : il n'y est question que de « prix dérisoires » (à l'achat), de salaires « anormalement bas », etc. Le temps n'est plus où les Mbochi venaient « offrir des femmes aux gardes d'Osselé pour pouvoir payer leur impôt »[5]. Mais en 1950, les salaires s'élevaient tout juste à 19 francs (par jour !) dans la Likouala-Mossaka, contre 35 dans l'Ogooué-Ivindo, l'une des régions gabonaises les plus déshéritées. Au prix d'achat de 6,50 francs le kilogramme, et à raison de « huit jours de travail sur place pour préparer une touque de 20 kg de palmistes », plus le temps consacré au portage, une femme gagnait royalement 10 francs par jour[6]. La même année, dans l'ensemble de la région, les paiements opérés tant par l'administration que par la C.F.H.B.C. semblent ne guère avoir dépassé un millier de francs par tête, déduction faite des impôts. Si lourds que soient ses frais généraux, bas le niveau des cours mondiaux, médiocre le rendement de la main-d'œuvre, il reste que le mono-

1. L'entreprise minière, la S.M.O.L., qui était encore en pleine activité en 1952, a dû depuis, comme beaucoup d'autres, faute d'un relèvement du prix de l'or, fermer ses chantiers mécanisés. L'exploitation ne se poursuit plus que sous une forme artisanale.

2. District de Makoua, rapport économique pour l'année 1950, archives du poste.

3. Et guère mieux ses agents européens : « Les contrats », regrettait G. M. Vassal, « ne tiennent pas un compte suffisant du coût actuel de la vie européenne et de la valeur d'une énergie humaine ». (1925, p. 110.) Bien que l'auteur ait tenu à donner à cette remarque une portée générale pour le « Congo français », elle s'appliquait trop bien à la C.F.H.B.C. pour ne pas apparaître comme un reproche enveloppé.

4. Circonscription de la Likouala-Mossaka, rapport pour 1923.

5. Subdivision d'Osselé, rapport de tournée, mars 1916, archives au poste d'Abala.

6. District de Kellé, rapport économique pour 1950, archives locales.

pole de fait de la Compagnie ne la pousse pas aux sacrifices. La preuve : dès que se manifeste la moindre concurrence, le producteur en bénéficie. C'est ce que constatait, il y a peu d'années, un administrateur : « Sur un district voisin, les palmistes sont payés 50 centimes de plus qu'à Fort-Rousset, à cause d'un concurrent, et d'un concurrent qui, quoique possédant de faibles moyens, apporte des marchandises qui se vendent ». Déjà, sous le régime de 1899, la C.F.H.C. approvisionnait d'autant mieux ses factoreries, et payait les produits d'autant plus cher qu'on se trouvait plus près des limites de sa concession. Aujourd'hui, pour les mêmes raisons, salaires et cours d'achat s'élèvent au sud de l'Alima. Dans le district de Mabirou, au début de la campagne 1949-1950, la Société « avait proposé les prix de 4 francs intérieur et de 5 francs rive » pour les palmistes. Un concurrent enleva la production à 6 francs. L'agent de la Compagnie se résigna alors, « de sa propre initiative, à payer 6 francs pour ressaisir les marchés »[1].

c) Le soutien de l'administration.

Les premières années, la présence administrative avait été si discrète que, dans une bonne partie de leur domaine, le C.F.H.C. et les sociétés voisines disposaient en fait de droits régaliens. Sur l'Alima par exemple, missionnaires et commerçants faisaient figure de « juges naturels dans les différends entre les aborigènes ». Il arrivait qu'un chef de factorerie eût à intervenir « pour éviter une guerre entre villages »[2]. Rien, alors, si ce n'est la crainte d'une révolte, n'empêchait les sociétés d'utiliser ces pouvoirs de fait à des fins économiques, en contraignant les villageois à travailler pour elles. Vers 1910, sous la férule du Gouverneur Général Merlin, l'occupation du pays se fit plus dense. Du coup se posa de façon aiguë le problème des rapports entre les deux pouvoirs. Le rôle de l'administration, tel que les sociétés le concevaient, consistait à se mettre à leur service, en se chargeant du recrutement de la main-d'œuvre, et en obligeant les villageois à produire et à vendre, aux conditions fixées par elles[3]. De leur côté les administrateurs, en grande majorité, pensèrent que leur devoir était de veiller, en même temps qu'au développement économique de leur circonscription territoriale, au bien-être de la population. Il y avait en puissance les éléments d'un conflit. Ici et là, dans les postes de brousse, des différends sérieux dressèrent les uns contre les autres « commandants » et agents de factorerie. A un niveau plus élevé, l'administration s'efforça, avec une certaine continuité, d'améliorer la rémunération des travailleurs : d'abord en fixant les prix de rétrocession[4] ; plus tard — à partir de 1923 — en prenant des arrêtés réglementant chaque année salaires et prix d'achat. Mais les sociétés refusèrent constamment d'appliquer les tarifs administratifs. Pourtant, dans l'ensemble, le conflit resta latent. Tout en protestant dans leurs rapports, les administrateurs se conformèrent dans une large mesure aux vœux de la partie adverse.

Deux raisons ont empêché l'administration de remplir pleinement sa fonction naturelle d'arbitre entre les intérêts commerciaux et ceux de la population. D'une part, à tous les échelons, la crainte de compromettre la « mise en valeur », en s'opposant à ceux qui s'étaient chargés de la

---

1. District de Mabirou, rapport économique pour 1949, archives du poste d'Abala.
2. Dusseljé, 1910, p. 110.
3. Ce point de vue a été exposé sans fard par le capitaine Renard, « Secrétaire général du Syndicat des Sociétés concessionnaires du Congo français », dans un ouvrage qui apparaît comme une sorte de « défense et illustration », des intérêts représentés. (1901.) L'administration coloniale se devait, selon lui, « d'*imposer* une somme de travail au Noir sous forme de produits à récolter ou de journées de prestation » à accomplir au bénéfice du concessionnaire (p. 60). Le moyen d'y arriver ? Tirer « parti du respect du principe d'autorité et de pouvoir absolu dont est encore revêtu le chef de tribu ou le chef de village... L'obligation du chef consisterait à fournir journellement au concessionnaire un nombre déterminé de travailleurs, et, afin qu'il ait un intérêt à remplir cette obligation, il lui serait payé une prime journalière calculée à raison de tant par homme fourni » (p. 62). Ajoutons-y l'allusion, « si la persuasion et le raisonnement » se révélaient « impuissants » à « améliorer » les noirs, aux « seuls moyens qui sont à la portée de leur entendement, les seuls qu'ils comprennent et qui peuvent les contraindre à l'obéissance » (p. 56). Car, bien entendu, la prison, « que le Noir ne considère pas comme une peine », est inopérante.
4. Valeur admise pour les produits apportés au titre de l'impôt — que les habitants avaient gardé la faculté d'acquitter en nature — et rétrocédés ensuite aux concessionnaires.

réaliser[1]. Longtemps « notés sur la production », les administrateurs « territoriaux » auraient risqué leur carrière à agir en francs-tireurs[2]. D'autre part, sur un plan strictement local, les chefs de district et de région, isolés et sans grands moyens, ont toujours été trop dépendants du grand commerce pour oser l'affronter ouvertement : leur action même est fonction des moyens que ce dernier consent à mettre à leur disposition[3]. L'apparition de commerçants privés, et la création des routes, n'ont pas tellement modifié la situation. Témoin, cette analyse lucide d'un administrateur, parlant de la « situation délicate » de « ceux qui ont la charge d'administrer les districts sis dans l'ancien domaine Tréchot » : « la flotte hors d'haleine de la C.F.H.B.C. est seule à transporter l'essence, le ciment, le bois et tous les matériaux dont l'administration a sans cesse le plus urgent besoin. Les principaux usagers de nos routes sont les camions rouges de la Compagnie. Le courrier Ouesso-Brazzaville par Fort-Rousset est assuré par la Compagnie. C'est un avion de la Compagnie qui dernièrement a évacué un malade grave... après avoir atterri à Fort-Rousset sur un terrain de la Compagnie ». On comprend dans quelles conditions les fonctionnaires, souvent à leur corps défendant, ont pu déployer leur autorité au bénéfice des sociétés commerciales, et plus particulièrement de la C.F.H.B.C.

Le soutien officiel a pris trois formes différentes. Celle, en premier lieu, d'une certaine mansuétude en matière fiscale, et, jadis, d'une grande indulgence pour les entorses sans cesse renouvelées aux clauses du régime concessionnaire. Les « inobservations des prescriptions », jugeait un inspecteur des Colonies, à propos de l'Al-ke-le, « eussent depuis longtemps entraîné la déchéance des concessionnaires si l'administration n'avait jugé opportun de laisser se poursuivre une expérience qui arrive à son terme... »[4].

Plus directement, l'administration a fait pression sur les villageois pour les inciter à entrer au service des sociétés comme salariés, ou à leur vendre des produits. C'est ce qui s'appelle, dans le jargon officiel, « assurer la production ». Toute une gamme de moyens se sont révélés efficaces. « La production », expliquait un administrateur, à propos des palmistes, « doit être constamment soutenue au moyen de primes et d'encouragements, sans quoi la cueillette serait abandonnée »[5]. Les chefs, ou même des « capitas de production », spécialement institués dans les villages, se voient « intéressés aux apports » : à eux de se débrouiller, avec les moyens en leur pouvoir, pour stimuler les zèles défaillants, dans leur sphère d'influence[6]. Quand ni les récompenses, ni les pressions par

---

1. Voir à ce sujet les « Instructions ministérielles du 30 novembre 1900 », dont un extrait figure en annexe de l'ouvrage du capitaine RENARD : « D'une façon générale et pour résumer ce qui précède, je considère qu'il est de l'intérêt absolu de l'administration locale *de venir en aide dans la plus large mesure* aux entreprises des concessionnaires dont le sort, par suite des charges financières qui leur sont imposées (versement de redevances et de contributions diverses, douanes et télégraphes, quote-part dans les bénéfices), est intimement lié à la prospérité de la colonie ». (1901, p. 120.) Obnubilées par cet impératif de mise en valeur, c'est à un véritable double jeu, comme le notait Challaye, que finissaient par se livrer les autorités coloniales : « Il y a au Congo deux sortes de circulaires administratives : les unes recommandent la douceur à l'égard des indigènes : publiées par les journaux, elles ont pour objet de tromper l'opinion publique ; mais elles ne sont pas appliquées ; les autres, parfois confidentielles, contraignent les petits fonctionnaires à des besognes qui les obligent à traiter durement les noirs... ». (CHALLAYE, 1909, p. 216.)

2. « Malheureusement », constatait encore Challaye, « bien des fonctionnaires redoutent l'influence occulte des concessionnaires sur la haute administration de la colonie, sur les politiciens et les journalistes de la métropole, sur les bureaux du ministère. Ils savent que certains de leurs collègues ont été déplacés ou rétrogradés sur un ordre venu de Paris, pour avoir tenté de s'opposer à une Compagnie puissante ; ils craignent d'être à leur tour victimes de pareilles disgrâces. Cette crainte les paralyse ; elle les incline au silence ou à la complicité ». (CHALLAYE, 1909, p. 204.)

3. La disproportion des deux pouvoirs éclate dans cette relation de G. M. VASSAL : « Les chefs de villages venaient à notre rencontre dès qu'ils entendaient la sirène. Ils arrivaient sur leurs pirogues et nous entouraient. On voyait, à leur attitude, quel prestige exerçait sur eux M. T... C'était le roi du pays, un roi craint et respecté, tenant dans ses mains les pouvoirs que donne une longue pratique. C'était leur roi, leur fournisseur et leur employeur, celui dont ils tiraient les moyens d'existence. Pendant trente ans que d'administrateurs s'étaient succédé ! ». (1925, p. 101.) Et la suite du récit montre ces derniers supplantés dans les fonctions qu'ils auraient dû assumer exclusivement. Devant M. T..., pris comme « arbitre », « les palabres » se déroulent ; et on le voit un peu plus loin, en vrai chef de Subdivision, engager les villageois accourus sur son passage « à cultiver davantage de manioc pour se nourrir et à porter plus de palmistes pour gagner de l'argent » (p. 105).

4. Rapport Laperge.

5. District d'Ewo, rapport économique pour 1950, archives locales.

6. C'est la voie qu'indiquait le Commissaire général du Gouvernement au Congo, dans une circulaire datée du 18 février 1901, aux fonctionnaires relevant de son autorité : « Vous userez de *toute votre influence morale*

le canal des chefs n'ont obtenu le résultat désiré, que les hommes refusent de monter aux palmiers ou les femmes d'aller au marché, alors entrent en scène « les foudres administratives »[1]. Le « commandant » vient en personne, tance les villageois, « lave la tête du chef ». Si besoin est, quelques coups de carabine dans les calebasses à vin accrochées aux palmiers rappellent aux oublieux la vocation économique de ces arbres. Quand vraiment la population renâcle, fait preuve de « mauvais esprit », des gardes, postés à demeure, ne lui laissent aucun répit. L'objectif est parfois dépassé : il y a une vingtaine d'années, dans plusieurs « terres de la subdivision de Mabirou », les gens, « trop poussés à la production des amandes de palme », en étaient venus à « cueillir les régimes deux mois avant maturité », l'amande à peine formée[2]. Mais on doit rendre cette justice à la C.F.H.B.C. et aux administrateurs qui ont servi dans la région que jamais les brimades n'y ont dépassé certaines bornes. Rien ne rappelle, et de loin, les faits atroces relevés par Brazza[3], puis par André Gide[4], aux confins du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari.

L'appui administratif a pris encore une troisième forme, subtile : celle de l'impôt. « C'est en 1894 qu'un impôt de capitation fut perçu pour la première fois parmi les populations indigènes du Congo français », après « l'occupation des territoires de la Sangha... Mais c'est seulement dans le courant de l'année 1900 que l'administration du Congo français rechercha les moyens de généraliser la perception de l'impôt indigène »[5]. 1899 : les concessions ; 1900 : l'impôt de capitation. Chacune séparément, les deux mesures visaient à « remettre en état les finances de la Colonie »[6] : rentrées fiscales, redevances annuelles des sociétés, plus-values en douane, tout devait y concourir. Mais il n'est pas interdit de penser que l'impôt fut aussi institué « pour sauver les sociétés concessionnaires de la situation délicate où elles se trouvaient, du fait de l'hostilité des indigènes pour toute espèce de travail »[7]. Rien là qui fût, dans les perspectives de l'époque, « condamnable ni même critiquable ; au contraire. Le souci des intérêts considérables représentés par les sociétés concessionnaires n'était rien moins que légitime et constituait même l'un des deux principaux devoirs de l'administration locale ». Rien là non plus qui s'appliquât à la C.F.H.C. plus qu'aux trente-neuf autres sociétés. Mais on vit opérer quelques années plus tard, « dans les bassins des deux Likouala », une étrange « mission spéciale d'organisation de l'impôt indigène au Congo ». Pas moins de six Européens et soixante-quinze gardes s'efforcèrent, par « la patience, la longanimité, l'usage des palabres », bref une « démonstration pacifique de la force », de persuader les populations jusque là rétives d'acquitter une contribution de 3 francs par case habitée. Le succès de ses opérations sur la Likouala-Mossaka compensa leur échec, devant une résistance armée, dans la Likouala-aux-Herbes : 138 groupements consentirent à verser plus de 24 000 francs-or, environ 5 millions au cours actuel du « Napoléon ». Autant que la C.F.H.C. allait empocher sans tarder. La capitation, relativement moins lourde qu'autrefois, a perdu aujourd'hui son caractère de stimulant économique. Mais elle fut, pendant une quarantaine d'années, l'un des moteurs de l'économie régionale contrôlée par les frères Tréchot.

---

sur les chefs indigènes pour qu'ils procurent et assurent aux Sociétés concessionnaires la main-d'œuvre permanente qui est indispensable à celles-ci ». (Cité dans RENARD, 1901, p. 54.) Le capitaine Renard avait tort de s'inquiéter « du résultat pratique de l'influence morale dont useront les administrateurs auprès des chefs » : ce texte demandait seulement à être lu « entre les lignes ».

1. District de Kellé, rapport économique de 1950, archives locales.
2. Subdivision de Mabirou, journal de route, juillet 1932, archives du poste d'Abala.
3. BRITSCH, 1906. On trouve dans ce texte l'exposé de faits dont le « Rapport de la Commission d'enquête au Congo », déjà cité, ne donne qu'un reflet bien atténué.
4. GIDE, 1928.
5. Rapport de la Commission d'enquête au Congo, 1907, p. 32 à 38.
6. VEISTROFFER, 1931.
7. BOURDARIE, 1906, p. 52.

C. — Une réussite de portée limitée[1]

Nous venons de montrer par quel concours d'avantages naturels et de circonstances favorables, d'ordre humain, la C.F.H.B.C. a réussi à maintenir et même à améliorer ses positions, tandis que la plupart de ses émules mordaient la poussière. Cette performance méritait d'être saluée. Il convient cependant de ne pas en exagérer les mérites. La réussite de la C.F.H.B.C. n'apparaît telle qu'en regard du niveau extrêmement bas de l'économie dans une grande partie du Congo et du Gabon, et des échecs en cascade qui font de ces pays un cimetière d'entreprises avortées.

a) Des résultats médiocres.

Notons d'abord la faiblesse de la production exportée, comparée à l'immensité du territoire. Aux cinq millions d'hectares de la concession primitive, la Société a ajouté une bonne partie des bassins de l'Alima et de la Nkéni. Ne tenons pas compte du pays qui s'étend au nord de la Mambili, aujourd'hui désert et inexploité : il reste au bas mot 40 000 km², où — économiquement parlant — la C.F.H.B.C. fait la loi. Or qu'en tire-t-elle ? Environ 4 400 t de produits ont été expédiées en 1950 de Mossaka sur Brazzaville[2]. Peu de chose, dans ce tonnage, en dehors de l'huile de palme et des palmistes[3]. Répartissons-le sur la surface exploitée : on obtient 100 kg d'huile ou d'amandes par kilomètre carré, 1 kg à l'hectare. Le compte par habitant n'a pas meilleure allure : une trentaine de kilogrammes pour chaque individu, environ 150 pour une famille de cinq personnes ; soit un revenu individuel de 300 francs environ, un revenu familial de 1 500[4]. La somme de travail dépensée est à l'avenant. A cet égard, une étude datant de 1954 permet de faire le point. Pour 60 kg de fruits vendus, avec reprise et concassage des noix dont les amandes font l'objet d'une seconde transaction, il suffit d'une journée de travail au mari (qui se borne à couper sept à huit régimes, et à les égrapper, en assurant aux palmiers le minimum d'entretien qui permet de les escalader), et de quatre et demie à la femme, sur qui pèsent en particulier le portage et le concassage. Il est clair que la population n'est pas réellement engagée dans une activité à laquelle elle ne consacre guère qu'un cinquantième du temps théoriquement disponible dans une année[5]. Inutile d'insister sur le niveau de vie médiocre

---

1. Chapitre rédigé il y a plusieurs années, sur la base des informations recueillies sur place avant 1954.
2. Dont 1 450 t en provenance de l'Alima, 2 100 de la Likouala, 600 du Kouyou et 250 de la Sangha.
3. Respectivement un peu plus et un peu moins de la moitié du total.
4. En comptant un prix d'achat de 15 francs le kilogramme pour l'huile de palme, de 8 francs pour les palmistes et de 1,50 franc pour les fruits (avec un matériel ordinaire, ils rendent approximativement un sixième de leur poids en huile). Ces taux sont ceux qui étaient en vigueur lors de nos enquêtes.
5. Munier, 1957, p. 33 à 35. Et pourquoi en ferait-elle davantage, alors qu'en 1954, compte tenu d'une distance moyenne de portage de l'ordre de 7 à 10 km, la rémunération s'établissait aux environs de 28-29 francs par journée de travail effectif (le salaire journalier moyen des manœuvres étant fixé dans le même temps

qui en résulte. Encore un supplément de ressources est-il assuré par les cultures vivrières et par la pêche : les riverains des grands cours d'eau vendent leur manioc en aval et vont pêcher sur le Congo ; ceux qui vivent au voisinage du fleuve pêchent encore bien plus et trafiquent de différents côtés ; le poisson, acheminé vers Brazzaville ou Léopoldville, rapporte à tous. Les envois de fonds et les cadeaux des citadins, originaires du pays, aident à vivre. Mais nulle part les villages n'ont cet air de prospérité qui frappera au Woleu-Ntem ou chez les Bakongo ; dans un pays livré au commerce européen depuis plus de cinquante ans, la pauvreté des garde-robes, l'indigence des mobiliers, le rôle minime des objets importés ne sont pas des signes encourageants. Il est visible que les activités de la C.F.H.B.C. n'ont sérieusement enrichi ni le pays, ni ses habitants. A-t-elle du moins réussi à s'enrichir elle-même ?

Vouloir juger des bénéfices réalisés par une société privée serait faire preuve de beaucoup d'audace, vu la discrétion de règle en la matière. Sous le régime concessionnaire, les compagnies devaient à l'État une part de leurs bénéfices : cela ne contribuait pas, on s'en doute, à accroître la sincérité des bilans. Autant qu'on puisse en juger, dans le cas de la C.F.H.B.C., les gros profits n'ont duré qu'un temps[1]. Comme pour d'autres sociétés, la période de facilité a pris fin avec l'épuisement des ressources en ivoire, et la baisse de prix du caoutchouc. Sur la base du palmier à huile les frères Tréchot opérèrent le rétablissement que l'on sait. Mais il apparaît qu'après quelques années de prospérité l'affaire à deux reprises a frôlé la catastrophe. Une première fois pendant la crise économique qui a marqué le début des années 1930. A cette époque, les factoreries durent émettre « des bons de caisse en paiement des produits »[2]. Il fallut à la « Compagnie deux années au moins pour sortir de cette mauvaise passe » : en 1936 encore, après une amélioration passagère « grâce aux fonds donnés aux agents d'Okoyo et de Mokanah au cours de la visite de M. l'Administrateur-délégué de la C.F.H.B.C. », les factoreries de la subdivision d'Ewo durent se mettre en sommeil, faute d'argent, de fûts où loger l'huile, de marchandises à vendre ; les villageois n'acceptaient qu'avec réticence les « médailles » données en échange des noix de palme[3]. A la même époque, la Compagnie fut contrainte d'évacuer ses positions avancées sur le haut Ogooué et dans la région d'Abolo. La seconde crise remonte à peu d'années. A l'origine : les difficultés inhérentes à la liquidation de la période de guerre. Une nouvelle fois, les comptoirs de brousse se sont trouvés démunis, sans marchandises et sans argent, plus ou moins contraints de vivre sur eux-mêmes. Faute de fonds pour les dédouaner, des lots de marchandises étaient retenus à Pointe-Noire, cependant que les boutiques aux rayonnages dégarnis faisaient fuir la clientèle. Les derniers des Tréchot durent abandonner la partie. La Compagnie est devenue le jeu des intérêts anonymes. En compagnie de la C.G.S.L. (Compagnie Générale Sangha-Likouala) sa voisine, et de la C.G.T.A. (Compagnie Générale de Transports en Afrique), la Banque d'Indochine l'a prise après 1950 sous son contrôle. De tout ceci, une conclusion peut être tirée : par sa sensibilité aux crises, la C.F.H.B.C. apparaît comme une affaire « marginale » ; soustraite à la concurrence, aidée par les pouvoirs publics, elle ne rapporte cependant que quand la « conjoncture » est « favorable ». Encore une machine administrative très lourde absorbe-t-elle une fraction importante des bénéfices. Certes, l'autofinancement a contribué à l'équipement du domaine. Bateaux, camions, ateliers, huileries, constructions ne sont pas un acquis négligeable. Mais le matériel a vieilli, n'a pu être que très parcimonieusement renouvelé. On n'échappe pas à cette impression que l'affaire vit sur sa lancée, sur ses investissements de la grande époque, sur l'impulsion communiquée par les fondateurs, sur des habitudes et des souvenirs. Créée aujourd'hui, elle ne serait pas viable.

à 36 francs) ? Rien ne dit, cependant, qu'un relèvement des prix d'achat entraînerait celui de la production : une bonne partie du pays reste engluée dans le cercle vicieux de la non-production et de l'absence de besoins monétaires. Les bas prix, qui sont en partie l'expression de médiocres conditions géographiques, en partie celle d'un système économique inefficace, apparaissent autant comme un effet que comme une cause.

1. En 1910, juste avant la crise du caoutchouc, les bénéfices nets de la Compagnie se sont élevés à 324 000 francs, pour un capital initial de 2 500 000 francs (ramené à 2 millions au cours de l'année, par décision de l'assemblée générale). Par action d'une valeur nominale de 500 francs (cotées en bourse 406 francs le 11 mai 1912), le dividende s'est élevé la même année à 40 francs. (RITTER, 1912.)
2. Subdivision de Makoua, rapport pour le 4e trimestre de 1934, archives locales.
3. Subdivision d'Ewo, rapport pour le 2e trimestre de 1936, archives locales.

b) Une « traite » sans envergure.

A l'exemple de tous ses voisins, la Compagnie est longtemps restée sans faire autre chose que de la traite pure et simple, c'est-à-dire l'échange des marchandises importées contre les « produits du cru ». Cet échange a pris au début la forme la plus élémentaire : celle du troc. Nous touchons ici l'objet d'une controverse, qui fit jadis couler beaucoup d'encre, entre l'administration et les maisons de commerce. Soucieux de poser aussi vite que possible les bases d'une économie monétaire, les gouverneurs, les uns après les autres, incitaient « les commerçants de la colonie à opérer contre espèces leurs transactions »[1]. Mais les sociétés résistaient de leur mieux, et les Tréchot n'étaient pas en reste. « Cotée dans le magasin 6 francs pour la vente », le prix d'une marchandise « cédée contre le produit » s'abaissait couramment à « 4 francs, 3 francs ou 2,50 francs »[2]. Pourquoi cette différence ? Étant donné les tarifs appliqués par les concessionnaires, la pratique des doubles prix revenait à payer en dessous du cours, donc à pénaliser les vendeurs de produits qui demandaient de l'argent, et risquaient de le dépenser chez les commerçants libres. D'autre part, en confondant les deux opérations de vente et d'achat, il devenait plus facile d'embrouiller les villageois, inaptes à jongler avec les chiffres, et d'augmenter encore les marges bénéficiaires. Pas forcément au bénéfice de la Société : en s'y prenant bien, un agent de factorerie peu scrupuleux pouvait, par ce biais, arrondir une rémunération d'ordinaire chichement mesurée. A la longue, après 1914, les paiements en argent ont fini par s'imposer. Il a fallu les circonstances exceptionnelles et la pénurie d'il y a quelques années pour remettre le troc à l'honneur : mais cette fois ce sont les producteurs autochtones qui ne consentaient à vendre qu'en échange de marchandises. Au Congo comme dans le reste de l'Afrique, et sur les terres de la C.F.H.B.C. plus que partout ailleurs, l'argent a policé la traite mais ne l'a pas tuée ; aujourd'hui comme hier, la Compagnie « récupère au comptoir largement ouvert la plus grande partie des sommes payées à la bascule »[3].

Le racolage de l'ivoire et du caoutchouc n'ouvrait, de toute façon, à l'économie régionale que des perspectives limitées. Avec le palmier à huile, l'exploitation villageoise pouvait se hausser d'une simple cueillette à une véritable culture, et le trafic se gonfler en proportion. Dans un pays où les « peuplements naturels » faisaient souvent défaut, ou se réduisaient à quelques arbres disséminés dans les anciens défrichements, parfois très loin des lieux habités, on ne pouvait se contenter d'aménager les palmeraies existantes. La population fut donc invitée à complanter les abords des villages. L'administration, bien entendu, prêta main-forte à la Compagnie. Envoyés par le « Commandant », des gardes présidèrent aux opérations. Les plus anciennes plantations villageoises remontent aux environs de la guerre de 1914-1918, les plus récentes datent des années trente. Autour des villages restés en place, deux ou trois générations de palmiers, concentriques ou échelonnés, attestent une action menée avec persévérance[4]. D'autres villages, amenés sur les routes vers 1930, ou plus récemment, ont tout ou partie de leurs palmeraies à une distance variable. Notons que, dans cette région, les « regroupements de villages » ont commencé bien avant les routes : les plus anciens remontent à la période antérieure à 1914. Cette concentration artificielle de la population a, sans aucun doute, facilité la création des palmeraies.

Il n'est pas douteux qu'en contraignant la population à cet effort — qu'elle n'eût jamais entrepris d'elle-même — la Compagnie épaulée par l'administration ait fait œuvre positive. Mais à cela s'est pratiquement bornée son intervention. Elle ne s'est pas donné la peine de sélectionner, pour les répandre, les palmiers au meilleur rendement. C'est du tout-venant que l'on trouve dans

1. Rapport de la Commission d'enquête au Congo, 1907.
2. Rapport Laperge.
3. Subdivision de Makoua, rapport pour le 1er trimestre de 1934, archives locales.
4. Il y a une certaine injustice à ne parler, comme le fait Althabe, dans un travail par ailleurs remarquable, que de « l'exploitation de la palmeraie naturelle » ou du « palmier sauvage ». (Althabe, 1962.) D'autant plus que depuis de longues années, un grand nombre de petites plantations disséminées autour d'établissements de la C.F.H.B.C. sont abandonnées à l'exploitation des villageois. Ajoutons que ce qui peut apparaître aujourd'hui une palmeraie naturelle n'est souvent que l'ancienne palmeraie d'un site déserté lors du « regroupement » de la population sur les routes.

les plantations, avec la proportion usuelle d'arbres improductifs. Rien qui ressemble non plus à un effort d'éducation du cultivateur autochtone. L'aspect ordinaire d'une palmeraie villageoise est décourageant : des arbres plus ou moins alignés, plus ou moins développés, les uns nettoyés, les autres pas, le tronc de ces derniers chargé d'épiphytes, leurs vieilles palmes rabattues et desséchées, disparaissent dans un fouillis de végétation où l'on a du mal à circuler. La récolte elle-même, irrégulière, se fait dans de mauvaises conditions. Trop souvent, pour couper les régimes, les récolteurs emploient la hache ou la machette, au lieu du couteau spécial qui évite de blesser les fruits. Peu d'hommes, hormis les Likouala, savent se servir de la ceinture de liane pour grimper aux troncs. La plupart montent en s'accrochant aux aspérités (raison de plus pour ne pas nettoyer le tronc), ou en s'aidant d'une perche appuyée à l'arbre. Les palmes inférieures, pendantes, facilitent les derniers mètres. Des bambous (véritables) plantés un peu partout par les Tréchot procurent d'excellentes perches, des sortes d'échelles de perroquet : à chaque nœud, l'amorce d'un verticille fait office de barreau. Les plus hauts palmiers, aux régimes inatteignables par ce procédé, sont délaissés. A mesure qu'elles vieillissent, les plantations, qu'on ne renouvelle plus depuis longtemps, perdent leur valeur : le capital, lentement, s'amenuise. Pour avoir voulu se cantonner dans un domaine purement commercial, pour s'être soustraite à une tâche de mentor auprès des agriculteurs, pour n'avoir pas fermement lié ses intérêts bien compris aux leurs, la Compagnie s'est condamnée à poursuivre une traite sans envergure. Du moins lui restait-il une possibilité : s'évader de la traite pour participer directement, sur une grande échelle, à la production.

c) Une reconversion manquée.

Entre les deux formules, les Tréchot, en fait, n'ont pas voulu choisir. Ils ont cru pouvoir développer de front la traite d'une part, et l'exploitation directe d'autre part. De bonne heure, tout en poussant les villageois dans la voie des plantations, la Compagnie s'est mise en devoir de créer ses propres palmeraies. Un rapport de 1916 signale 30 000 arbres mis en place dans la circonscription de la Mossaka[1]. En 1922, dans la Likouala-Mossaka, un autre document fait état de « 134 513 palmiers... plantés par les soins de la société ». C'est vers la fin des années vingt que l'effort a atteint son point culminant : la concession était sur le point d'expirer, et il s'agissait de réaliser en temps voulu la « mise en valeur » apparente qui justifierait les demandes de terrains en toute propriété. Peut-être aussi d'impressionner favorablement les capitalistes qui envisageaient à l'époque d'entrer dans l'affaire[2]. Circonstance favorable, les jeunes hommes ne demandaient qu'à travailler pour la Compagnie, seul moyen pour eux de ne pas être envoyés au Congo-Océan, et les factoreries regorgeaient de main-d'œuvre : rien qu'à Makoua, l'effectif atteignait 577 hommes en mars 1929[3]. Un document de 1937 nous donne le résultat de cet effort : 968 ha de palmiers dans la subdivision de Mossaka, 861 dans celle de Fort-Rousset, 2 455 dans celle d'Abolo (aujourd'hui : Kellé), 1 549 dans celle de Makoua, 1 603 dans celle d'Ewo, près de 7 500 ha en tout. Les plantations actuelles datent en grande partie de cette époque. Elles se classent en deux catégories. La plupart n'ont qu'une faible étendue, quelques dizaines d'hectares en moyenne. Disséminées le long des rivières, parfois en pleine brousse, elles pèchent le plus souvent par défaut d'entretien. Établies en savane, quelques-unes sont véritablement les trompe-l'œil dont s'indignait un inspecteur des colonies, avec leurs arbres jaunâtres et souffreteux, qui s'étiolent au milieu des herbes. Seules ont bonne apparence les palmeraies des factoreries. Trop nombreuses — dix-sept dans le seul district de Makoua — pour se prêter à une surveillance efficace, faute de personnel aussi, la plupart des plantations petites ou moyennes sont « abandonnées à l'exploitation individuelle des villages »[4].

1. Rapport Laperge.
2. Ils l'eussent fait d'enthousiasme s'ils s'étaient fiés aux descriptions de M. Poulaine (1931), parlant d' « allées superbes, bordées d'arbres parfaitement alignés », de telle plantation évocatrice des « plus belles cathédrales gothiques », ou encore de « plus de vingt mille hectares... défrichés et plantés » et de « quatre-vingts mille arbres à caoutchouc... en plein rendement » (p. 22 à 31).
3. Subdivision de Makoua, rapport pour le 1er trimestre 1929, archives locales.
4. District d'Ewo, rapport économique, année 1950, archives locales.

De rendement infime, bien peu peuvent prétendre alimenter ne fût-ce qu'une simple huilerie « à bras ». Du moins, en renforçant localement la production des régimes, rapprochent-elles la fabrication du seuil de rentabilité.

Tout autre est le cas des quelques plantations plus importantes. La palmeraie de Lébango, sur un affluent de la haute Likouala, s'étend sur un millier d'hectares (y compris deux peuplements séparés mais peu distants). Celle d'Etoumbi, à la jonction des rivières qui se rassemblent pour former la Likouala, couvre 1 800 ha environ. C'est sur elle que, depuis une vingtaine d'années, la Compagnie a concentré son effort[1] ; des agrandissements successifs ont sensiblement doublé sa superficie depuis 1936. Les deux plantations sont exploitées directement. Les récolteurs logent à demeure avec leurs familles dans de petits villages disséminés au milieu des palmiers. Les régimes leur sont payés comme aux villageois des environs, mais à un tarif moindre, proportionnel au rendement. Un camion parcourt journellement la plantation et ramasse les fruits. Etoumbi est sans aucun doute la plus belle réalisation de la C.F.H.B.C. Divisée en blocs par des pistes régulièrement espacées, une mer de palmiers moutonne de colline en colline, interminablement. De près, l'apparence est moins belle. Végétant sur un sol épuisé, malades, vieillis avant l'âge, les arbres de la première génération ne valent plus grand-chose. Un recrû envahissant leur fait concurrence. Les récolteurs rechignent devant les troncs trop hauts. Le rendement tombe à 200 l d'huile à l'hectare, parfois moins, contre 500 dans les blocs jeunes et convenablement entretenus. A Lébango, la situation est sensiblement la même. Mais d'autres plantations semblent avoir totalement périclité : les 2 200 ha de palmiers, signalés à Okoyo par les rapports administratifs d'il y a une vingtaine d'années, ne sont plus que 200. Loin d'être les piliers d'une économie réorientée, les grandes plantations ne jouent qu'un rôle modeste dans les activités de la Compagnie : moins de 700 t d'huile provenaient d'Etoumbi et de Lébango sur les 1 600 commercialisées en 1950 dans la seule Likouala-Mossaka. Quant aux palmistes, la traite continue à les fournir en proportion écrasante. Ce sont les difficultés de main-d'œuvre qui ont compromis la reconversion de la C.F.H.B.C. sur une base de plantations industrielles. Au rythme de travail actuel, le personnel d'Etoumbi — quelque 280 récolteurs et 80 manœuvres de plantation, sans compter les travailleurs de l'huilerie — n'assure ni la récolte intégrale, ni le minimum d'entretien, ni le renouvellement des parcelles improductives. La palmeraie d'Etoumbi est pourtant favorisée : les Batéké et Mbéti, que la pauvreté chasse de chez eux, ne s'y sentent pas dépaysés comme en aval et viennent assez volontiers. Il est probable qu'en payant mieux sa main-d'œuvre, la C.F.H.B.C. se la procurerait plus facilement. Mais il ne manque pas de régions, en Afrique tropicale, où une densité de population plus forte permet à des entreprises similaires de recruter autant de travailleurs qu'elles veulent, à des conditions aussi avantageuses. En supposant même que la Compagnie réussisse à mobiliser tous les hommes disponibles, compte tenu des besoins autres que les siens, la situation ne serait guère plus brillante. A Kellé par exemple, « sur 3 500 hommes valides dans le district, 2 500 sont manœuvres, ouvriers, récolteurs-métayers (C.F.H.B.C.) »[2]. Déjà les administrateurs manquent de main-d'œuvre pour leurs travaux : le chef de district de Makoua « ne dispose que de 477 adultes pour entretenir 70 km de route entre Makoua et Etoumbi » (une route, dont la C.F.H.B.C. est le seul utilisateur). Avec les effectifs dont elle disposerait dans la meilleure hypothèse, la Compagnie aurait le plus grand mal à étendre ses plantations. Les hommes ne peuvent à la fois travailler pour elle et pour l'administration, s'engager comme salariés et cultiver du manioc, s'occuper de leurs propres palmiers et de ceux de la C.F.H.B.C.

d) L'impossible industrialisation.

Du jour où les Tréchot ont entrepris de fabriquer l'huile, au lieu de l'acheter toute préparée, ils se devaient : 1° d'abaisser le coût du traitement ; 2° d'augmenter le rendement des fruits en huile ; 3° d'obtenir un produit de meilleure qualité, pur et de faible acidité. Ces trois objectifs

1. « Tant que vous n'aurez pas vu Etoumbi », disait « M. Tréchot » à ses hôtes, « vous n'aurez rien vu ». (M. Poulaine, 1931, p. 30.)
2. District de Kellé, rapport économique pour 1950, archives locales.

Le " domaine " de la C.F.H.B.C. à son apogée), secteur d'Ouesso non compris

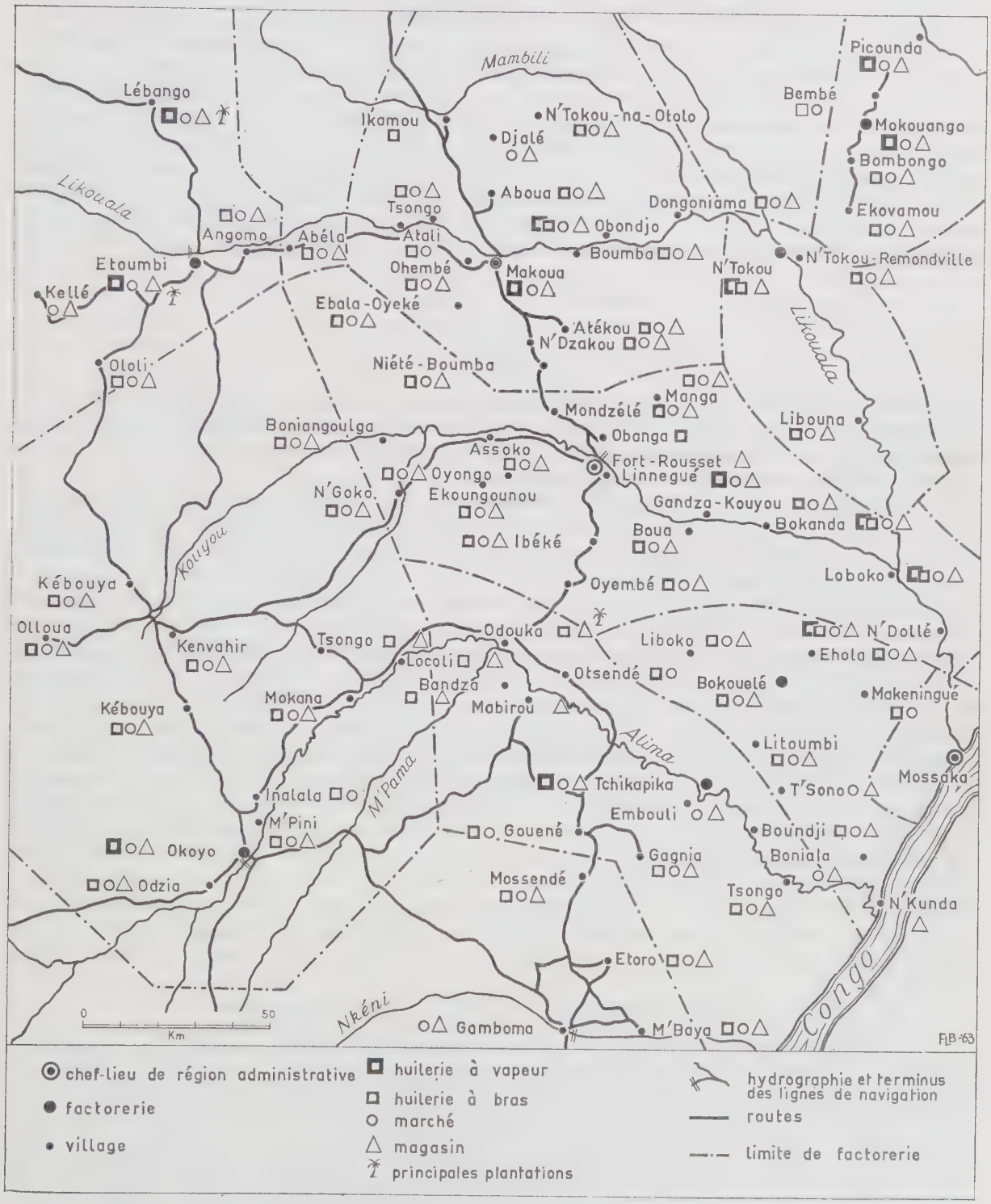

commandaient de concentrer la fabrication dans des unités de type industriel. C'est bien ce qu'ont fait les Tréchot. Ils commencèrent par couvrir leur concession d'un réseau de petites presses à main (d'un type qui servait en France pour le raisin). Puis, à la fin des années vingt, ils multiplièrent les huileries à vapeur, à côté des « factoreries » et aux points les mieux situés pour recevoir des fruits. La première fut installée à Lokobo (sur la basse Likouala) en 1925, l'une des dernières à Lébango en 1935. Treize au total figurent sur une carte récente. Une fois de plus, Tchikapika nous servira d'exemple. L'huilerie qui s'y trouve comporte une machine à vapeur, chauffée au bois, actionnant une presse. Avant de passer à la presse, les fruits sont étuvés dans des sortes de trémies disposées au-dessus. Recueillie à terre, la pulpe est repassée encore chaude. Mélangée d'eau, l'huile aboutit dans de grandes cuves, placées en contrebas, où elle se décante et flotte. On la recueille à la main, pour l'emmagasiner dans d'autres cuves, munies d'un dispositif de réchauffage, avant de la mettre en fûts. Une équipe de manœuvres, sous les ordres d'un « gérant » africain, assure les différents travaux, y compris la récolte du bois (en pirogues, sur les rives de l'Alima). Les femmes qui ont apporté les fruits se chargent, le même jour, de trier les coques qui leur reviennent. Les palmistes leur sont achetés au marché qui se tient une fois par mois sous le contrôle de l'administration. D'autres « usines » sont un peu plus importantes, comme à Etoumbi où deux chaudières, quatre presses, et une installation de décantage plus perfectionnée accélèrent le débit. Un concasseur ne figure pas toujours dans l'équipement : les femmes tiennent à récupérer les coques pour toucher le prix des amandes, qui leur revient personnellement. Les huileries à vapeur étaient-elles « destinées à donner une plus-value » à l'affaire Tréchot en prévision d'un « changement de firme »[1] ? C'est possible. En tout cas, elles s'intégraient dans un plan cohérent d'aménagement du domaine, fiévreusement exécuté à la veille de l'expiration de la concession : à l'extension des plantations devait répondre une capacité de traitement accrue.

Les huileries Tréchot étaient bien modestes en comparaison des usines ultra-modernes que le F.I.D.E.S. a permis d'implanter récemment en A.O.F. Mais l'étaient-elles assez ? Peu d'installations, à part celles d'Etoumbi et Lébango, semblent avoir jamais fonctionné à plein rendement. Dès 1934, celles d'Obondjo et Makoua (sur la haute Likouala) ne marchaient « qu'à l'extrême ralenti »[2]. A Tchikapika, aujourd'hui, les chaudières ne sont allumées qu'un jour par semaine. Nous retrouvons là les effets d'une faible densité de population. Il faut, pour alimenter une huilerie à vapeur, drainer toute la production dans un rayon de 25 à 30 km. Le portage rendait autrefois la chose à la rigueur possible. On en a usé et abusé. Il faudrait à présent transporter les régimes en camion[3]. Mais peu d'huileries sont desservies par un réseau de routes, et de toute façon le camionnage revient très cher. Résultat : le matériel des huileries à vapeur n'est pas renouvelé. On les prolonge tant qu'il est possible, à coup de rafistolages. Quelques-unes, comme à Okoyo et Makoua, après avoir rendu l'âme, ont été déposées. Un très petit nombre, assurées d'un approvisionnement correct, ont reçu récemment un matériel moderne, notamment des « malaxeurs », avec lesquels le rendement peut atteindre 22 %, contre 17 à 19 % avec l'ancien équipement. Ailleurs, la C.F.H.B.C. s'est bornée à multiplier les presses à main, revenant ainsi trente ans en arrière. Le nombre des huileries à bras s'élève à l'heure actuelle aux environs de soixante-dix. Nous en décrirons une, prototype de beaucoup d'autres, celle de Niété-Boumba, à mi-chemin de Makoua et Fort-Rousset. Quelques constructions s'élèvent au bord de la route, un peu à l'écart du village : un atelier à claire-voie, une boutique, les habitations des manœuvres et du traitant, qui s'occupe en même temps

1. Subdivision de Makoua, rapport pour le 1er trimestre 1929, archives du poste.
2. Subdivision de Makoua, rapport pour le 3e trimestre 1934, archives du poste.
3. Quant aux effets de la distance sur l'approvisionnement des huileries, quand il n'y a ni contrainte énergique ni ramassage motorisé, de précieuses indications ont été réunies pour la quarantaine de villages qui portent leur production à l'huilerie et au centre commercial d'Ewo. Ces villages s'échelonnent depuis les abords immédiats du poste jusqu'à plus de 20 km. Or une comptabilité précise des apports durant l'année 1954 montre que les ventes de fruits diminuent régulièrement à mesure que l'on s'éloigne du point d'achat : 52 kg par adulte et par an jusqu'à 5 km, 42 entre 5 et 10, 37 entre 10 et 15. Au-delà de 15 km, elles s'effondrent : 6 kg encore jusqu'à 20 km, puis plus rien. D'une valeur à l'achat très supérieure, les palmistes résistent davantage à l'éloignement : jusqu'à 15 km de distance, la production ne varie guère, et reste inférieure en poids à la moitié de celle des fruits. Entre 15 et 20 km, elle s'élève encore à 9 kg par adulte et par an (une fois et demie le poids des fruits). Au-delà de 20 km, les charges ne comprennent plus que des palmistes (8 kg par adulte et par an). (Munier, 1957.)

de l'huilerie. La pièce maîtresse de l'installation est une presse Colin nº 1, à vis horizontale. Les fruits sont chauffés dans des fûts, puis passés à la presse. Le décantage de l'huile a lieu dans de grandes « touques » de 500 l, sous lesquelles on fait du feu. Le lundi est consacré aux achats ; le travail dure ensuite jusqu'au mercredi ou au jeudi. Après quoi, les manœuvres vont au bois. Ce n'est pas par manque d'argent que la C.F.H.B.C. a renoncé aux huileries mécaniques. Réellement, les presses à bras sont les seules qui fassent l'affaire. Si faibles que soient la densité des villages et l'étendue des plantations, elles arrivent à s'approvisionner à moins de quelques heures de portage. Les plus importantes produisent annuellement de 20 à 30 t d'huile. Mais la Société estime qu'une huilerie est rentable même en dessous de 5 fûts par mois (de 200 l), du moment qu'un magasin y est annexé. Seule solution possible, les petites huileries disséminées dans la brousse n'en présentent pas moins de sérieux inconvénients : le rendement des fruits n'y dépasse pas 15 %, et surtout il est très difficile d'obtenir de traitants isolés qu'ils prennent les précautions indispensables (l'ébouillantage préalable des fruits, en particulier) pour empêcher la montée de l'acidité ; des taux de 12 à 13 % ne sont pas rares, et toute la production de la Compagnie s'en trouve dépréciée. Avec un matériel rudimentaire, les Bakongo font aussi bien.

e) Les tendances actuelles.

Depuis la fin de la guerre, et surtout depuis son incorporation à un groupe bancaire, la C.F.H.B.C. a bénéficié d'un sérieux effort de rénovation. La flotte, quelques huileries ont été modernisées. De nouvelles méthodes, appliquées à l'organisation administrative de la Société, visent à plus d'efficience. Mais surtout, une nouvelle orientation se dessine, qui donnerait la première place aux grandes plantations. Installé à Etoumbi, un technicien travaille à régénérer et réorganiser la palmeraie, en sauvant ce qui peut l'être. De nouvelles plantations sont en voie de création, avec des arbres sélectionnés par l'I.R.H.O., à Odouka sur l'Alima, Linnégué près de Fort-Rousset, et surtout près d'Ouesso. Des considérations de main-d'œuvre et de transports ont guidé le choix d'Ouesso pour une palmeraie géante. Les réalisations en cours font un heureux contraste avec le train-train routinier des vingt dernières années. Mais leur succès n'est pas assuré. La nouvelle orientation paraît saine. Il existe malheureusement deux pierres d'achoppement. L'une sur le plan technique : la mise en train des projets agricoles ne semble pas avoir été précédée des recherches minutieuses sur le terrain et de l'expérimentation prolongée qui sont la meilleure garantie du succès. L'autre écueil est d'ordre humain : jamais la Compagnie, même à Ouesso, ne disposera de cette main-d'œuvre abondante et bon marché qui la comblerait ; il lui faudra travailler avec peu d'hommes et beaucoup de matériel. Mais former un personnel efficace, trouver le matériel voulu, adapté aux conditions locales, et le mettre au point, ce ne sont pas des tâches faciles pour une entreprise pionnière, d'innombrables expériences en font foi.

D. — La compagnie dans le nouveau Congo

Depuis 1952, date de nos recherches dans la Cuvette, plus de dix années se sont écoulées. Ces années ont mis fin, au détriment de la C.F.H.B.C., à une situation, dans ses rapports avec l'administration locale et les villageois, qui ne s'était pas essentiellement modifiée depuis le commencement du siècle. Vers 1955, avec un long retard sur le sud du pays, le régime colonial commence à se libéraliser dans la Cuvette. L'évolution s'accélère, à partir de 1957, avec l'autonomie, puis l'indépendance du Congo. La Société ex-concessionnaire, avec ses privilèges de fait survivant à un monopole de droit, apparaît de plus en plus comme cet « anachronisme vieillot qui nous rejette trente années en arrière », dont parle Althabe[1]. Ramenée au droit commun dans ses rapports avec les producteurs, les salariés, les entreprises concurrentes, serait-elle toujours en mesure de contrôler l'économie régionale, et plus simplement de survivre ? Tirés d'une brève enquête à Brazzaville en 1961, et des travaux récemment publiés ou diffusés, voici quelques éléments de réponse.

« La C.F.H.B.C. », écrit Althabe, « n'est plus maîtresse de la production ». Des cultures marchandes ont fait leur apparition ou se sont développées, en effet, en marge du « système d'exploitation de la palmeraie naturelle » ou villageoise[2]. L'aire de production du tabac maryland, sous l'égide du S.E.I.T.A., déborde à présent des plateaux Batéké du sud sur la sous-préfecture d'Abala, avec une production annuelle de 40 t. La culture du riz, introduite il y a longtemps par l'administration coloniale dans le district d'Ewo, montre un regain de vitalité, alimentant une exportation de près de 300 t. Celle des caféiers surtout « a rencontré un vif intérêt, en grande partie par réaction contre l'exploitation des palmiers sauvages »[3]. L'initiative remonte à 1954. Reprenant cette année une tentative interrompue par la guerre, les Services agricoles de la colonisation ont vu se déclencher, sans doute à leur propre surprise, plus qu'un simple « engouement » : un « immense raz de marée qui a tout d'abord recouvert le pays mbéti », pour se propager ensuite à la totalité des villages kouyou[4]. Non sans soulever des difficultés techniques et sociologiques : mises en place aux abords immédiats des habitations, sur des terres fatiguées, obérées sur le plan foncier de droits intriqués, les premières plantations ont été un échec général ; la base n'est saine que depuis que les villageois acceptent d'aller isolément « défricher un espace délimité de forêt » au sol neuf, mais bien peu semblent parvenus à ce stade[5]. La production demeure purement indicative : 50 t en 1960 dans la Likouala-Mossaka, où se localise cette culture. Et l'an d'après, la demande de plants se ralentissant, les autorités se demandaient si les ventes pourraient atteindre le niveau espéré de 500 à 600 t de café marchand[6]. Le café sera-t-il un feu de paille dans cette région, comme il le fut,

1. 1962, p. 214.
2. *Ibid.*, p. 204.
3. Maumon, 1962, p. 53.
4. Althabe, 1962, p. 243.
5. *Ibid.*, p. 238.
6. Maumon, 1962, p. 53.

à plusieurs reprises, dans le Niari ou le bas Ogooué ? Une chose est sûre : la C.F.H.B.C. s'est désintéressée, dès l'abord, de sa commercialisation, et lui reste aussi étrangère qu'au riz ou au maryland. S'en trouve-t-elle diminuée ? Modeste est le volume des transactions qui lui échappe ainsi, pour le moment, et elles se situent pour l'essentiel dans une zone périphérique par rapport à son domaine d'action privilégié : les collines de l'ouest et du nord-ouest. En regard du cacao de Souanké-Sembé, dans la Sangha, dont les ventes se sont élevées en l'espace de dix ans de quelques tonnes à plus d'un millier[1], le café de la Likouala-Mossaka ne représentait de toute façon qu'un enjeu bien modeste.

L'atteinte a été plus sévère dans le domaine de la vente aux consommateurs de la région. « D'une manière générale », observe fort justement Althabe, « jusqu'en 1957, il y a eu effort d'une superstructure européenne pour étouffer ou tout au moins contrôler au maximum la circulation intérieure d'argent, en particulier les marchés de produits vivriers »[2]. Des motifs complexes poussaient l'administration à réglementer le trafic des vivres. Pour la Compagnie commerciale, il s'agissait simplement de ne laisser aucune brèche s'ouvrir dans sa position de vendeur exclusif. Mais passée la loi-cadre, cette prétention devenait indéfendable. Bon gré mal gré, la Compagnie dut s'accommoder de la liberté des prix et du trafic des vivres. La vente au détail des marchandises d'importation tend à passer, elle aussi, mais très progressivement, aux mains des boutiquiers et colporteurs locaux. La C.F.H.B.C. tient encore une soixantaine de points de vente directe (y compris les quinze environ qu'elle approvisionne dans la Sangha), mais plusieurs centaines de Congolais paient déjà patente de commerçant sur ses terres. Beaucoup restent cependant tributaires de la Compagnie aux boutiques de laquelle ils se ravitaillent, et la Société en se repliant vers ce rôle de demi-grossiste ne fait d'ailleurs qu'illustrer localement une évolution très générale aujourd'hui en Afrique. Plus sérieux apparaît le préjudice, quand le petit commerce africain se fournit au-dehors. C'est ce qui se passe au sud de l'Alima, où les « marchands ambulants », qui s'approvisionnent directement à Brazzaville et montent, comme on dit sur place, par la route, « font une sérieuse concurrence aux boutiques européennes »[3]. De Mossaka surtout, où quatre-vingts patentes sont délivrées, des dizaines d' « ambulants en pirogue » (à moteur)[4], combinant l'achat du poisson séché à la vente des produits d'importation, mènent la vie dure aux factoreries des rivières. Pour couronner le tout, plusieurs commerçants européens, opérant sur une plus petite échelle que la C.F.H.B.C., mais maîtres de leur affaire et bien plus actifs, continuent de lui tenir tête, en sorte que dans tous les chefs-lieux, à la seule exception de Mossaka, la Société se heurte à ce genre précis de concurrence. Peut-on dire pour autant, en tenant compte de tout ce qui précède, que « le monopole commercial de la Compagnie » soit « durement touché »[5] ? C'est peut-être aller trop loin, du moins si l'on compare la situation actuelle à celle de 1950.

Mais elle a reçu d'une autre façon, au cours des années écoulées, un coup qui aurait pu être mortel, en la frappant dans son fief géographique, le domaine des rivières navigables, et ses activités vitales : le traitement et le commerce des produits du palmier. En 1956-1957, l'administration, brusquement, renonce à toute pression même légère sur les producteurs villageois : c'est la fin de cette « situation coloniale de force » longuement et pertinemment analysée par Althabe[6], clé de voûte pendant plus d'un demi-siècle des exportations essentielles de la région. Les « apports » immédiatement s'effondrent. De 1955 à 1958, la baisse est supérieure à 40 %, en moyenne, dans les divers secteurs et sur les divers produits (fruits, amandes, huile de fabrication villageoise). La Compagnie essaie de faire face. Sur une soixantaine d'huileries à bras, en place dans les villages, les deux tiers sont abandonnées : libres aux villageois d'utiliser les presses, la Société achètera

1. Voir au chapitre IX (Woleu-Ntem).
2. 1962, p. 209.
3. *Ibid.*, p. 210.
4. MAUMON, 1962, p. 50.
5. ALTHABE, 1962, p. 209.
6. *Ibid.*, p. 222. De la page 222 à la page 233, toute l'étude faite par l'auteur de la « production forcée », dans le cadre de ce qu'il appelle le « village-palmier », soumise à une « chefferie despotique », mise en place de toutes pièces pour les besoins de la cause, serait à citer, comme illustration de ce qu'a pu représenter d'aliénation au sens des sociologues un certain type de rapports coloniaux.

l'huile. C'est le portage, pense-t-on, qui rend impopulaire l'exploitation des palmiers : renonçant aux apports des villages éloignés, la Société concentre son effort sur les producteurs facilement accessibles. Des circuits de ramassage des fruits sont organisés, avec desserte à jour fixe par camion autour de quelques huileries mieux situées, équipées de presses Colin : Makoua, Linnégué (près de Fort-Rousset), Okoyo, Mokana (près de Boundji). A ce prix, la production se stabilise, sans plus. Une action sur les prix mérite encore d'être tentée. Le gouvernement accepte d'en faire les frais, par le biais d'une péréquation du coût du transport entre le nord et le sud du pays (s'ajoutant à la garantie d'un prix de base déjà avantageux). Les nouveaux prix entrent en vigueur en avril 1959, mais l'effet, dans la mesure où il se produit, est plutôt négatif, sauf pour les palmistes. Force est de se rendre à l'évidence : cette forme d'économie ne tenait que par la contrainte. Les villageois l'ont en aversion. Pure cueillette, elle ne contient aucun élément de stimulation, de valorisation à terme de l'effort. C'est en plus une cueillette difficile et dangereuse, et qui le devient de plus en plus à mesure que les palmiers plantés autour des villages grandissent et qu'il faut monter plus haut pour décrocher les régimes, ou qu'ils meurent et qu'il faut s'éloigner dans la forêt pour en trouver d'autres.

Un plan a été dressé pour revaloriser l'exploitation familiale du palmier, sous la forme de petites plantations de 3 ha de palmiers sélectionnés, devant rapporter 50 000 francs CFA par an (ou 2 ha et 34 000 francs), moyennant 150 à 200 journées de travail[1]. Ses promoteurs ne se font pas trop d'illusions : « son adoption par la population ne sera toutefois pas facile ». Mais ils pensent, à juste titre, qu'on aurait tort de négliger « la culture... certainement la mieux adaptée » aux savanes mêlées de bois de la Likouala et de l'Alima. Un point, en tout cas, est acquis : l'exploitation de la « palmeraie sauvage » est condamnée[2]. Et « il est absolument inutile, par des mesures de hausses de prix ou des améliorations techniques, d'essayer de sauver cette production... »[3]. Non pas, à notre sens, que son caractère de cueillette la rende « étrangère à la nature même de l'économie moderne ». La pêche, l'exploitation forestière sont là pour prouver qu'à une certaine phase du développement cette contradiction peut être provisoirement surmontée. Mais de nombreux exemples africains montrent qu'en pratique, pour des raisons complexes où la nature même de l'arbre, sa dissémination, les impératifs tecnhiques de la fabrication et la faible valeur des produits obtenus entrent chacune pour une part, l'avenir est effectivement bouché à cette forme de production. Nous nous bornerons à évoquer l'échec, au Gabon, de l'aménagement, fort bien conçu pourtant, de la palmeraie naturelle de Moabi.

Aussi bien la C.F.H.B.C. ne livre-t-elle sur ce terrain, depuis plusieurs années, « qu'un combat d'arrière-garde pour attendre qu'arrivent à plein rendement les nouvelles plantations »[4]. Ces nouvelles plantations sont celles que nous mentionnions plus haut. Laissons de côté pour l'instant la palmeraie d'Ouesso, extérieure à notre région. L'effort avait porté, en 1961, sur les surfaces suivantes, respectivement de palmeraies neuves et de vieilles plantations réaménagées :

	Palmiers sélectionnés	Vieilles plantations
	—	—
Etoumbi	408 ha	1 250 ha
Lebango	611 —	56 —
Kounda (près Linnégué)	385 —	—
Odouka	65 —	50 —

On ne prévoyait plus d'extensions importantes. Le rapport de synthèse de M. Maumon a fait état, depuis, d'un total de 2 970 ha exploités, dont 920 en palmiers sélectionnés. Ils ont donné en 1961, 1 850 t d'huile, et 610 t de palmistes. A plein rendement, la production doit atteindre 3 000 t d'huile[5].

Pour la seconde fois depuis ses origines, la Société a donc su mener à bien sa reconversion dans un nouveau contexte économique. Mais pour retomber aussitôt dans des difficultés qui révèlent

1. Maumon, 1962, p. 92-95.
2. Althabe, 1962, p. 233.
3. *Ibid.*, p. 231.
4. Althabe, 1962, p. 203.
5. Maumon, 1962, p. 56.

une fois de plus la fragilité de ses assises financières, liées au moins autant, pensons-nous, aux facteurs géographiques régionaux qu'aux défauts d'organisation qu'on s'est plu à souligner. En plus d'un effort maladroit, vers le début des années 1950, pour développer son réseau commercial dans les villes congolaises, et l'étendre en direction de la République Centrafricaine, la Compagnie a été sévèrement critiquée, et souvent à juste titre, pour la rigidité de sa gestion commerciale, la lourdeur de ses frais généraux, un personnel pléthorique, des dépenses somptuaires. Mais les grandes sociétés marchandes opérant en Afrique n'encourent-elles pas toutes à un plus ou moins haut degré ce genre de reproches, imputables en somme à la sclérose administrative de vieilles entreprises, dans un milieu économique un peu trop protégé[1] ? Depuis qu'elle a été reprise en 1952 par un groupe bancaire, la C.F.H.B.C. a d'ailleurs fait un réel effort pour se réorganiser en diminuant ses frais de personnel, en améliorant la qualité et la rentabilité de ses équipements[2]. Liée désormais à une société de plantations d'Extrême-Orient, elle a bénéficié d'appuis techniques efficaces, et reçu des capitaux frais pour mener à bien son programme de plantations. Si malgré cette aide et un prêt gouvernemental important, doublant les mises de fonds propres de la Société, celle-ci a fini par se trouver « au bord de la faillite »[3], comme elle l'avait déjà été à l'époque de la crise économique, c'est en raison des sommes énormes englouties à Ouesso, sur la Sangha moyenne, dans la création d'une palmeraie de 3 000 ha. L'opération devait coûter 600 millions de francs CFA, dont la moitié à la charge de la Compagnie. Dès 1956, il apparut que l'on devait porter ce chiffre à 900 millions, mais il fallut plus de deux ans pour obtenir du F.A.C. — substitué entre-temps au F.I.D.E.S. — la « rallonge » escomptée. A la fin de 1960, 1 515 ha de palmiers avaient été plantés, pratiquement dans les délais prévus, mais les crédits, prévus pour une surface double, se trouvaient dès ce stade épuisés. C'est alors que « la C.F.H.B.C. fit savoir qu'elle devrait cesser toute activité si elle n'était pas aidée par la puissance publique », et que « le Gouvernement proposa à la C.F.H.B.C. » — qui ne demandait que cela — « de lui racheter ses plantations de la Sangha (environs d'Ouesso et Mokouango), pour la valeur des dettes envers la Caisse Centrale et le Congo, soit environ 50 % de la valeur de ces plantations au bilan du 31 janvier 1961 », proposition qui aboutit à un accord, la « Convention du 2 juillet »[4].

De cet épisode, la Compagnie sort amputée de ses extensions vers le nord, ramenée dans les limites de son domaine traditionnel. Indépendamment des difficultés locales rencontrées aux environs d'Ouesso, dans un secteur de forêt partiellement marécageuse et très mal connue, on peut se demander jusqu'à quel point les ennuis ne sont pas venus, précisément, de ce que la Société, sur la Sangha, opérait loin de ses bases, sur des lignes de communications étirées, et dans un secteur qui ne lui était pas familier. Mais aurait-elle pu trouver, au sud de la Mambili, assez de forêt d'un seul tenant, et suffisamment intacte, au voisinage d'une rivière navigable, pour réaliser un projet d'une telle ampleur ? En se repliant sur sa concession primitive, la C.F.H.B.C. sauvait l'essentiel. Quant au gouvernement congolais, s'il avait accepté de venir au secours de la Compagnie, c'est en pensant « que la disparition de... (ses) activités, et le retour à la brousse de toutes les plantations... seraient extrêmement préjudiciables à l'économie du pays, et ferait perdre leur emploi à 2 500 travailleurs dans une région où les entreprises sont rares et les sources de revenus très réduites »[5]. On ne saurait mieux souligner que par cet « attendu » le rôle de premier plan que la C.F.H.B.C. continue à tenir dans l'économie régionale, son caractère conservé de « structure économique omniprésente »[6]. Vilipendée, et par maints aspects critiquable, la Société a su, jusqu'à aujourd'hui, rester indispensable dans sa fonction régionale.

Nous retrouvons ici l'emploi, plus judicieux que jamais, du dispositif hydrographique.

1. L'ouvrage de référence fondamental, à cet égard, reste l'étude inégalée de Bauer sur les conditions de fonctionnement et de concurrence des grandes sociétés à tendances oligopolistiques, opérant dans l'Ouest Africain. (1954.)

2. Sans que la société soit nommée, des indications très précises figurent dans un travail rédigé il y a quelques années par des spécialistes de l'investigation psychologique dans les milieux du travail, et de la formation professionnelle. (Dormeau et Latouche, 1955.)

3. Maumon, 1962, p. 83.

4. Maumon, 1962, p. 55-56.

5. *Ibid.*, p. 56.

6. Althabe, 1962, p. 203.

Depuis 1950, la flotte de la C.F.H.B.C. a été complètement renouvelée, et rationalisée l'utilisation des unités. Des vieux navires à vapeur, seul demeure le *Jacques-de-Brazza*, conservé à titre d'appoint, ou de secours. Trois remorqueurs diesel de 100 chevaux assurent le trafic des rivières, de Mossaka à Etoumbi, Linnégué, Okoyo, Gamboma. Des chalands, récents pour la plupart, d'un port total de 800 t, sont propulsés en « poussée » tant que les cours d'eau s'y prêtent, en « couple » suivant le vieux système congolais à partir du point où vers l'amont le lit se resserre et le rayon de courbure devient insuffisant. Les convois montent en quatre jours à Makoua, en six à Etoumbi, et font la descente en deux jours et demi. N'étant plus assujettis aux arrêts interminables dans les postes à bois, ils respectent un calendrier de marche précis. Entre Mossaka et Brazzaville, le trafic a été abandonné à la société sœur, la C.G.T.A., qui se charge de la traction[1]. Il n'y a plus de transbordement à Mossaka : depuis que le trafic « en direct » a été mis au point, en 1955-1956, les barges y sont simplement « groupées » dans un sens, « dégroupées » dans l'autre. Une liaison radio-téléphonique avec le siège, à Brazzaville, permet à tout moment de faire face aux imprévus. Les ateliers de Mossaka gardent toute leur importance : ils n'assurent pas simplement l'entretien de la flotte locale, mais travaillent en outre pour les compagnies du fleuve : T.C.O.T. et C.G.T.A.

La seule concurrence faite à la C.F.H.B.C. reste celle des camionneurs, et des commerçants-transporteurs, utilisant la route. En dix ans, le réseau routier n'a guère évolué, avec ses deux grandes branches menant respectivement à Ewo-Kellé et Fort-Rousset–Makoua, et son réseau de bretelles et de capillaires, qui portent la longueur des voies à plus de 2 500 km (1 km de route pour 22 km² environ, d'après les calculs de M. Maumon), dans les limites de notre région. La route dite du « kilomètre 45 » a été goudronnée, au départ de Brazzaville, mais au-delà la viabilité « médiocre », la « faible portance des ponts en bois et des bacs ainsi que la fragilité de la plate-forme des routes autorisent rarement des charges supérieures à 3 t par camion »[2]. Dans ces conditions, le trafic demeure modeste. Une « quarantaine de camions » desservent « le Nord », depuis Brazzaville, et « aucun transporteur n'en possède plus de trois »[3]. Les comptages routiers organisés par P. Vennetier d'octobre 1960 à octobre 1961, dans des conditions irréprochables, n'ont dénombré entre Brazzaville et les au-delà de Gamboma, que le transport de 1 951 t de marchandises et de 11 860 passagers[4]. Ces chiffres sont à comparer avec ceux du trafic assuré par la flotte C.F.H.B.C. en provenance ou à destination du fleuve : 8 550 t en 1960[5]. La route n'entre en compétition avec la Compagnie que dans le secteur amont des rivières (Ewo notamment), au-delà de la limite de navigabilité, et dans la partie de la Cuvette la plus proche de Brazzaville. C'est seulement à Gamboma, à la limite sud de notre région, que la voie d'eau se trouve réellement concurrencée. Comment en serait-il autrement, alors que, face au tarif de 35 francs la tonne kilométrique « actuellement consenti par les transporteurs routiers dans le Nord du Congo », la C.F.H.B.C. n'applique aux tiers eux-mêmes que des barèmes de « peu supérieurs à 10 francs »[6] ? Il faut se rendre à l'évidence : dans un avenir prévisible, « il n'est pas possible que la route concurrence la voie d'eau pour l'évacuation des productions, même de celles qui ont une valeur spécifique plus forte que le paddy, l'huile ou les palmistes ». La C.F.H.B.C. l'a parfaitement compris, sa survie en est la preuve[7].

---

1. La Compagnie Générale de Transports en Afrique, qui assure plus des quatre cinquièmes du trafic entre Brazzaville et Bangui.

2. MAUMON, 1962, p. 26. L'aménagement de la rampe d'accès au plateau de Mbé a été suivi, plus récemment, du bitumage d'une autre mauvaise section, celle qui franchit la vallée de la Léfini, entre les plateaux de Mbé et de Nsah ; dans la Cuvette même, le grand remblai de Fort-Rousset a été pareillement aménagé, à très grands frais, en route moderne : les crédits demandés à cette fin au Fonds Européen de Développement, pour la section comprise entre les Pk 490 (Obouya) et 556 (Fort-Rousset), atteignaient 620 millions de francs CFA.

3. *Ibid.*, p. 59.

4. *Ibid.*, p. 39.

5. De février 1961 à janvier 1962, le tonnage n'a plus été que de 7 211 t, réparties, selon les relevés de P. VENNETIER, entre 2 909 t à la montée et 4 302 t à la descente. Sur le total, 689 t ont été transportées pour le compte de tiers, essentiellement à la montée. Sur l'axe Brazzaville-Cuvette, les camionneurs ont, il faut le noter, un trafic déséquilibré en sens inverse (1 178 et 776 t), faute de fret de retour. (1962, p. 86 et 40.) Le monopole de la Compagnie n'est donc bien entamé que dans son rôle de distributeur de marchandises.

6. MAUMON, 1962, p. 105 et 61. La route est plus directe, certes : 610 km de Brazzaville à Makoua, contre 765 par eau ; 700 jusqu'à Etoumbi, contre 915 ; 540 jusqu'à Fort-Rousset, contre 915 ; 455 jusqu'à Okoyo, contre 865. Mais il faudrait une tout autre économie de parcours pour compenser l'écart des frets kilométriques.

7. Survie temporaire : au début de 1965, flotte, installations commerciales, plantations dans la Cuvette

On s'en réjouira si le nouvel accent mis sur les plantations industrielles doit se traduire, enfin, par une contribution positive au développement de la région. Car il ne faut pas se leurrer : après soixante années de domination économique de la Société, son ancien domaine ressort comme un secteur sous-développé dans un pays sous-développé[1]. Comparés à l'étendue que drainent les rivières et les routes, et même à la population, les tonnages exportés restent, on l'a vu, dérisoires. Les revenus sont à l'avenant : « Une enquête faite dans un village de la sous-préfecture de Fort-Rousset a montré que les dépenses d'une famille s'élevaient à 120 francs par semaine, soit 6 000 francs par an, ou encore 1 200 francs par an et par personne. Il semble que ce chiffre peut être adopté comme moyenne valable pour la population qui n'entre pas dans les catégories relativement favorisées »[2]. Autrement dit : pour la grande majorité des villageois. Sans doute mangent-ils à peu près à leur faim, même si les tentatives faites pour améliorer qualitativement leur alimentation ont avorté[3]. Mais en dehors des populations de pêcheurs, et de quelques villages plus spécialisés dans la production du manioc destiné aux centres et aux gens de l'aval, le cercle de l'auto-subsistance n'a toujours pas été brisé : l'analyse d'Althabe, sur ce point, est pénétrante[4]. Le pays des Rivières continue à faire étroitement corps avec le reste de ce nord du Congo, dont le retard économique introduit dans la vie nationale un facteur de déséquilibre interne, et des tensions géographiques qui préoccupent à juste titre les autorités. Du moins devons-nous à cette circonstance la riche moisson d'informations réunie et diffusée par la récente Misson d'Études dans la Cuvette congolaise.

---

viennent d'être cédées en bloc au gouvernement congolais pour la modeste somme de 65 millions de francs CFA, La Société ne garde que sa « concession » et ses immeubles de Brazzaville. La structure matérielle reste en place. mais c'est aux pouvoirs publics que revient désormais la lourde charge d'en assurer le fonctionnement.

1. La comparaison s'impose avec une autre économie régionale fondée sur l'exploitation du palmier à huile : celle du Kwilu central, excellemment étudiée par H. Nicolaï. (1963.) Bien des rapprochements seraient à faire : les deux régions disposent d'un bon réseau navigable, grâce auquel commerçants et exploitants européens se sont trouvés d'emblée à pied d'œuvre ; elles ont connu l'une et l'autre le monopole d'une société commerciale ; des deux côtés le système est resté fondé jusqu'après la dernière guerre sur l'achat des fruits aux Africains plus que sur des plantations industrielles, et les villageois n'y participent que comme coupeurs ou ramasseurs de palmistes ; au Kasaï comme sur la rive droite du Congo, le palmier ne s'est pas imposé d'emblée mais a pris le relais du caoutchouc, dont les cours s'étaient effondrés à la veille de la guerre de 1914-1918 ; notons enfin, de la part des deux régimes coloniaux, les mêmes formes de « persuasion », un peu « trop convaincantes » parfois, comme le dit pudiquement Nicolaï, en faveur des exploitants européens, quand les Congolais se dérobaient (avec toutefois plus de rudesse du côté belge que chez les Tréchot : il faut aller vers le nord, dans la Lobaye ou la Haute-Sangha, pour découvrir des abus comparables à ceux qui ont fait se soulever les Pende en 1931, dans le bassin du Kwilu).

Mais les analogies s'arrêtent là. Par rapport au domaine de la C.F.H.B.C., quatre différences essentielles sont à noter : 1° Le climat du Kwilu comporte une saison sèche beaucoup plus marquée qu'à la latitude de Fort-Rousset ; les rendements s'en ressentent. Mais l'abondance des palmiers et la qualité des sols y assurent un potentiel de production sans commune mesure avec celui de la Likouala-Mossaka et de l'Alima. 2° Il a été mis fin dès 1910 au monopole de fait de la Compagnie du Kasaï ; la puissante société Unilever a pris pied alors au Kwilu en échange de divers avantages accordés par les pouvoirs publics, pour y jouer jusqu'à ces dernières années un rôle moteur à la mesure de ses capitaux et de ses capacités d'organisation. 3° Particulièrement forte dans la région des palmeraies, la densité de population (responsable par ailleurs, au moins pour une part, de la multiplication des palmiers) a placé les sociétés huilières et les colons dans de bien meilleures conditions pour se procurer des régimes et de la main-d'œuvre que sur la rive droite du Congo. 4° Tous ces atouts se soldaient, au moment de l'indépendance de l'ancien Congo belge, par une production de loin supérieure à celle de tout le Congo-Brazzaville à la même époque : une soixantaine de milliers de tonnes d'huile, dont près des neuf dixièmes en provenance de la palmeraie naturelle. On ne saurait dire de la palmeraie exploitée par la C.F.H.B.C. qu'elle a été la « chance » du pays, comme le fait Nicolaï à propos du Kwilu (p. 371). Peu de villageois pouvaient s'y targuer de revenus équivalant aux 7 000 francs congolais (ou belges) que, selon Nicolaï, gagnaient en moyenne les coupeurs au service des Huileries du Congo belge. Et d'ailleurs il n'existait pas sur la rive droite du Congo, en dehors des plantations proprement dites de la Compagnie, de coupeurs spécialisés. Quant à la C.F.H.B.C., au plus beau temps de sa puissance, c'est tout juste si elle se hissait au rang de l'une des sociétés secondaires du Kwilu.

2. Maumon, 1962, p. 63.

3. L'opération Tilapia, lancée pendant les années 1950, a été dans une large mesure un échec. Ou du moins, si l'on en croit Althabe, un « demi-échec », car les propriétaires d'étangs ne se sont pas tous découragés : certains font l'effort de nourrir régulièrement leurs poissons, et s'en trouvent bien. (Althabe, 1962, p. 253.)

4. *Ibid.*, p. 272 à 277. Les faits la confirment, à une tout autre échelle que celle du village d'Okélataka : le prix d'achat des fruits de palme ayant été relevé, pour 1961, de 38,5 à 50 francs le double-décalitre, « malgré cela, dans tout le secteur C.F.H.B.C., les apports ont diminué dans la même proportion ». Autrement dit, « les paysans ont préféré un revenu inchangé avec un travail moindre » à « un revenu supérieur à celui de 1960, avec un travail identique ». (Maumon, 1962, p. 51.) Il ne s'agissait donc bien pour eux, l'impôt payé, que de satisfaire un minimum inélastique de besoins.

5

LES EXPORTATIONS D'HOMMES

L'exploitation commerciale de la région, par les rivières et le Congo, n'a pas drainé seulement des produits ; elle a soutiré aussi des hommes en grand nombre. A ce point de vue, l'exode vers l'aval et Brazzaville, dans le sillage du commerce moderne, relaie avec une frappante continuité les anciens départs d'esclaves.

A. — La traite des esclaves

Nous avons dit le double mouvement qui jadis entraînait les hommes, réduits en esclavage dans le pays, vers l'ouest et le sud-ouest par voie de terre d'un côté, vers le Congo par les rivières de l'autre. Au-delà des Atégué, où donc menait le premier courant ? Sans doute, pour une part, vers l'Ogooué et la côte gabonaise, où, « jadis, les marchés négriers du Fernan-Vaz, du Cap-Lopez et de Lambaréné, étaient presque exclusivement alimentés par le haut bassin de l'Ogooué »[1]. Mais les voyageurs mentionnent surtout une autre voie qui, par l'intermédiaire des Batéké occidentaux, ceux des sous-préfectures actuelles de Zanaga et de Sibiti, débouchait sur l'océan beaucoup plus au sud. Durant les longs mois où il fut immobilisé, en 1877, aux confins du pays Batéké, Brazza le premier eut tout le loisir d'observer ce trafic : « Les Batékés », lit-on dans son journal de route, « se procurent leurs marchandises chez les Balalis, au sud-ouest, par la vente des esclaves qu'ils tiennent des Oumbétés et Obambas et des M'boco établis au Nord. Ils se réunissent par groupes, forment des caravanes de trois à quatre cents hommes, et, en douze jours, arrivent chez les Balali. Disséminés chez leurs amis, qui les nourrissent, ils attendent pendant plusieurs mois le sel et les rares étoffes qu'on leur donnera en échange »[2]. Au début de ce siècle, E. Dusseljé, agent de la société « l'Alimaïenne », voyait encore « des bandes de Ballalis »[3] parcourir de temps à autre « le pays des Asi Nkigas, non plus pour acquérir les produits du sol, mais bien exclusivement les esclaves »[4]. Sur cet itinéraire méridional, les Koukouya détenaient une position magnifique, qu'ils semblent avoir exploitée au moins pour renforcer leurs propres effectifs.

Il est douteux que les envois directs à la côte, à travers le pays téké, aient jamais approché

---

1. Fourneau, 1932, p. 110.
2. Brazza, 1888, p. 56. Suivent, quelques pages plus loin, d'autres précisions : « C'est par l'intermédiaire des Batchaïs (Batéké de Zanaga) que les populations dont nous sommes environnés reçoivent leur sel, transporté successivement chez les Bayakas et les Bavilis ; toutes les marchandises viennent de la côte de Mayoumba » (p. 60).
3. Batéké de la Lali, cours supérieur de la Bouenza, affluent du Niari.
4. Dusseljé, 1911, p. 54.

le volume de la traite systématiquement organisée du côté de l'est. Les Likouala revendaient à Bonga les esclaves acquis en amont de leur rivière. Les Boubangui-Likouba emmenaient les leurs sur le Congo. Deux chemins s'offraient alors aux convois négriers. Celui de l'amont menait chez les Bangala[1] ou, plus haut, chez les anthropophages de la Likouala-aux-Herbes et des rives de l'Oubangui[2]. Les Mbochi connaissent encore, sur les bords de l'Alima, la complainte désolée des captifs d'autrefois, en route pour le pays bomitaba. Et les voyageurs de la fin du XIXe siècle ont été les témoins des dernières expéditions vers l'Oubangui. « Les Afourous », écrivait Dybowski, « n'ont pas de marchandises d'échange avec eux, mais seulement des esclaves qu'ils échangeront plus haut chez les Bonjos ; ces esclaves sont achetés dans les petits affluents du Congo, où les villages sont pauvres et où les hommes ne sont vendus que 30 ou 40 barrettes »[3]. En fait, comme l'a noté Froment, les choses ne se passaient pas aussi simplement. Dans leur remontée de l'Oubangui, les navigateurs du Congo butaient sur une « barrière commerciale » établie par les Baloï, portiers du fleuve, à l'instar des Batéké pour l'accès au Stanley Pool. Ce sont les Baloï qui, prenant le relais, se rendaient « dans le haut de la rivière, chercher l'ivoire qu'ils échange[aie]nt ensuite contre les marchandises européennes ou les esclaves » des Boubangui[4].

Mieux valait, à tout prendre, pour un captif, prendre le chemin opposé, en direction du Stanley Pool. De Dapper à nos jours, d'innombrables témoignages renseignent sur les modalités de cette traite à destination de la côte : le voyage par eau, non sans danger les jours de gros temps et de fortes vagues, jusqu'à Pumbo (Stanley Pool)[5] ; le rôle de courtier des Batéké riverains ; la marche à la mer, par Okango, Kundi, Mbata et San Salvador, sous la conduite des célèbres « Pombeiros », « esclaves de commerçants noirs ou portugais »[6], établis sur la côte ou dans l'intérieur. A la fin du XIXe siècle fonctionnaient encore, nous y reviendrons, les relais traditionnels qui, des Batéké aux Bawumbu, des Bawumbu aux Bampangu, et de ces derniers aux Bazombo, assuraient le transit à travers le pays Bacongo[7]. Une partie des esclaves congolais demeuraient sur place, au service des Bacongo ou des Portugais ; les autres partaient peupler l'Amérique, ou les îles du golfe de Guinée. Ceux du moins qui ne disparaissaient pas au cours d'un voyage effroyablement meurtrier. De toute façon, aucun ne revenait jamais dans son pays. Par cette voie et par les autres, moins importantes, la perte de substance a dû être énorme dans les pays de l'Alima et de la Likouala. Il est impossible d'en donner la moindre évaluation. Impossible aussi de savoir si, aux siècles passés, l'excédent des naissances a pu compenser la saignée. Il n'est pas exclu que la traite, en vidant le pays, ait préparé la venue des actuels Mbochi, Kouyou et autres.

---

1. Les Bangala, selon le docteur Clapier, achetaient encore des esclaves vers 1920. Ils le faisaient pour remédier au « manque d'enfants » qui les menaçait de disparition, et ces « précieux » serviteurs étaient particulièrement bien traités par leurs maîtres. Il s'agissait « généralement » de « Kouyou et M'Bochi ».

2. Voir le témoignage précis de Mgr Augouard (1890 ; 1905, t. I, p. 423, 470 et 516 ; t. II, p. 70, 77-78, 200 et 278). Cf. également le récit du sort fait à l'explorateur belge Hodister. (Brousseau, 1925.)

3. Dybowski, 1893, p. 149.

4. Froment, 1889, p. 194.

5. Un texte de Brazza, récemment publié, donne à penser qu'avant le milieu du XIXe siècle les captifs transitaient, par terre, à travers le plateau de Mbé (voir au chapitre v, Stanley Pool). Le grand commerce des esclaves par la voie d'eau a fort bien pu ne commencer, en effet, ou ne prendre son réel essor, qu'avec l'arrivée des Boubangui sur le Congo, leur implantation au milieu des riverains, et la mise en place des circuits d'approvisionnement en manioc le long des rivières.

6. Plancquaert, 1932, p. 30.

7. Van Wing, 1921, p. 102.

B. — L'émigration contemporaine

Sur le Congo filaient autrefois de pleines pirogues d'esclaves. Depuis la colonisation, c'est volontairement que les gens s'expatrient. Mais les rivières et le commerce sont toujours au premier plan. Plaçons-nous vers 1950, au moment où l'appel des centres bat son plein. A la périphérie de la région, le Gabon exerce un certain attrait. Proches parents des Bambamba d'Okondja, les Mbéti de Kellé y sont particulièrement sensibles. La route d'Etoumbi à Mékambo leur facilite le trajet. Ouesso draine aussi quelques hommes. Mais la grande majorité des émigrants vont vers l'aval, comme autrefois les esclaves, à la rencontre des blancs, des marchandises et de la fortune. Les « postes », les factoreries de la Compagnie en recueillent une fraction en cours de route. Un document de 1927 ou 1928 signalait déjà 710 « Indigènes originaires de la subdivision d'Ewo », sans compter les femmes, employés dans les factoreries des autres districts et jusqu'à Brazzaville. Les trois quarts des travailleurs au service de la C.F.H.B.C. de Makoua sont natifs d'Ewo et de Kellé. A Mossaka (Poste, Mokaba II et Compagnie) vivaient en 1952, 254 Mbochi, 226 Kouyou, 102 Batéké, 87 Makoua, 49 Mbéti. Peu d'émigrants se fixent définitivement dans les petits « centres extra-coutumiers » de brousse. Tôt ou tard, la grande majorité prennent le chemin du fleuve. Le Congo belge, où les salariés ont un pouvoir d'achat supérieur, en attire un certain nombre. Les rapports officiels s'en lamentent assez. Rien que pour l'Alima, le nombre des transfuges, « employés dans les postes à bois du Congo belge », était évalué en 1940 à 1 550, sans les femmes[1]. Les plantations de palmiers de la rive gauche ont également du succès. Du côté français, en aval des Moye et le long du Couloir, ce sont des Mbochi, des Banga Ngoulou, des « Batéké-Alima », des Mbéti, des Kouyou qui peuplent en majorité les postes à bois et les hameaux de cultivateurs. Population essentiellement flottante, toujours en déplacement entre l'amont et l'aval, sans cesse renouvelée.

La plupart des émigrants finissent par aboutir dans l'un des grands centres : Poto-Poto surtout, accessoirement Dolisie et Pointe-Noire. Quelques-uns s'égrènent dans l'intervalle, dans les villages de gare du Congo-Océan. Au début du siècle, les gens de Mossaka étaient déjà l'un des éléments dominants de la population noire de la capitale. Likouba, Likouala et Bonga peuplaient le petit village « Tréchot », où logeaient les manœuvres de la Compagnie. Les hommes de l'intérieur, Mbochi, Kouyou et autres, ont afflué plus tard. La cession à l'Allemagne, en 1911, de la basse Sangha, fit naître en bordure de Poto-Poto, nouvellement créé, un village de Bonga réfugiés. D'après les chiffres de M. Soret, les sept districts de la région étudiée participent pour 23,3 % au peuplement de Poto-Poto[2]. Ils sont encore mieux représentés dans la population des îles du Stanley Pool. Dans la vie de Poto-Poto, les ethnies de l'Alima, de la Likouala et des Lagunes jouent un rôle de premier plan. Les gens d'aval tiennent, avec le commerce du poisson, l'une des clés de l'approvisionnement vivrier. Nombreux et remuants, ceux d'amont s'imposent de plus en plus,

1. Département de l'Alima, rapport pour le 2e semestre 1940, archives de Djambala.
2. Soret, 1954, p. 47.

en face des Balali, comme les champions du Nord ; ils donnent le ton aux manifestations de la vie sociale, et leur influence politique va grandissant.

Pourquoi tant d'hommes s'en vont-ils ? Pour les mêmes raisons qu'ailleurs : recherche d'avantages matériels ; désir de participer à la vie attrayante des cités ; mais aussi volonté plus ou moins délibérée d'échapper aux contraintes, obligations et sanctions, coutumières ou administratives, inséparables de l'existence au village. Certains partent mettre en valeur leurs aptitudes et satisfaire leur ambition dans un cadre moins mesquin que le village. Pour d'autres au contraire, les isolés, les laissés-pour-compte, les vaincus, les coupables de la société coutumière, le départ ressemble à une fuite. Abandonnés ou orphelins, voleurs ou adultères, mauvaises têtes ou suspects de sorcellerie, la plupart, jadis, auraient été vendus. Aujourd'hui, la réprobation de la famille ou des voisins, les brimades, l'humiliation ou le simple dénuement les acculent à l'émigration. Dans ce sens encore, l'exode vers les centres rejoint la traite des esclaves, par laquelle s'éliminaient les scories du creuset social.

Mais il existe à côté de ces raisons générales des facteurs propres à la région étudiée, qui renforcent la tendance à l'émigration. En premier lieu, le niveau particulièrement bas des ressources locales. Ni les salaires versés par la C.F.H.B.C. ou l'administration, ni le prix obtenu des régimes de palme ne sont de nature à retenir les habitants. Pas davantage les tâches que les autorités, liguées à la Compagnie, prétendent exiger d'eux. Sur ce terrain, les « indigènes de la subdivision (de Mossaka), ayant élu domicile à Brazzaville », ont beau jeu d'exercer leur « influence néfaste » et de faire miroiter des perspectives alléchantes : « Vous devez grimper au palmier pour cueillir des noix. Nous autres non »[1]. Rien n'a plus fait pour vider la région que « la modicité des prix offerts par le commerce local pour les produits et la main-d'œuvre »[2]. D'un autre côté, les services réguliers de navigation, les rivières elles-mêmes, qui coulent dans la bonne direction, sont une invitation permanente au départ. Tout le long du trajet et jusqu'à Brazzaville, les établissements de la Compagnie offrent leur atmosphère familière, garantissent l'hospitalité de « frères de race » et des possibilités d'emploi : d'étape en étape, ou en se faisant embaucher sur les bateaux, les émigrants gagnent la ville sans avoir à affronter l'inconnu. A l'origine, quand Brazzaville manquait de main-d'œuvre, les Tréchot ont eux-mêmes amené du personnel recruté sur leur concession. C'est à bon droit qu'à Poto-Poto les gens de la Likouala sont appelés, en Lingala, « Bato ya maï na Tréchot » [« les gens de l'eau de Tréchot »].

Au cours d'une enquête à la Maison commune de Poto-Poto, quelques originaires de cette partie de la Cuvette, interrogés au hasard parmi un grand nombre d'hommes de toutes origines venus se faire recenser, nous ont donné, quant aux raisons et aux circonstances de leur venue en ville, des indications significatives. Voici, résumées, les plus intéressantes de ces courtes biographies. 1° Didier O..., un Kouyou de Fort-Rousset, a quitté les siens en 1937, à la suite de tensions familiales. « Quand on s'éloigne un peu de ses parents », pense-t-il, « on en est toujours satisfait ». Il a travaillé quelques années comme infirmier à la C.F.H.B.C. En 1942, trouvant qu'il n'était pas assez payé, il s'est rendu à Brazzaville, où il vit depuis. Sur dix hommes, de sa famille proche sept ont fait comme lui. On trouve parmi eux un mécanicien, un menuisier, un agent sanitaire, deux pêcheurs de profession, un commerçant en poisson, toutes activités plus lucratives que de « grimper au palmier ». Didier O... lui-même, sorti de l'école de la Mission Catholique de Boundji (sur l'Alima), travaille comme « écrivain ». 2° J.-P. I..., un Makoua, est venu à Brazzaville, étant enfant, rejoindre sa mère qu'un Blanc de la C.F.H.B.C., avec qui elle était en ménage, avait précédemment emmenée. 3° Achille O..., encore un Makoua, a été sur place successivement catéchumène, boy, cuisinier et chauffeur de la Mission Catholique. C'est un Père qui pendant la guerre l'a fait venir à Brazzaville. A son tour, il a demandé à ses jeunes frères de venir le rejoindre, pour ne pas rester seul (sans cela, « qui s'occuperait de ma femme et de mes enfants quand je suis malade » ?). Ils sont à présent quatre, dans la même « concession » : lui, le chauffeur ; un commerçant

1. Lettre du chef de Subdivision de Mossaka au chef du Département de la Likouala-Mossaka, 19-XII-1936, archives locales.

2. Lettre du chef du Département de la Likouala-Mossaka au Gouverneur Général de l'A.E.F., archives de Fort-Rousset.

en poisson ; deux menuisiers, qui travaillent l'un et l'autre « chez Tréchot ». 4° Rigobert O..., de « race » mbochi, est originaire de Boundji, sur l'Alima. Lui-même est né dans la capitale, où il gagne sa vie comme clerc de commerce. C'est son père qui est descendu à Brazzaville, en compagnie d'un missionnaire, dont il était le cuisinier. 5° Germain O..., un autre Mbochi, âgé d'une trentaine d'années, s'est rendu à Poto-Poto parce qu'il n'avait « pas de parent pour le soutenir ». Dans son village, les gens lui disaient : « A Brazzaville, il y a beaucoup de métiers pour gagner de l'argent » ; ou bien encore : « A Brazzaville, on mange bien, on dort bien ; on ne risque pas de démêlés avec le commandant quand on va avec la femme d'un autre ». Tout cela, il a pu le vérifier. Néanmoins, avec les 80 francs par jour qu'il gagne comme manœuvre à la C.F.H.B.C., il a du mal à finir le mois. Aussi, à présent qu'il « connaît le secret de la ville », pense-t-il apprendre le métier de charpentier... 6° I..., d'origine Makoua, faisait autrefois des « plantations » et vendait des régimes à la C.F.H.B.C. Il a quitté son village pour des « affaires de sorcellerie », et s'est fait embaucher sur un bateau de la Compagnie, qui faisait le service du Congo. C'est à force de faire escale à Brazzaville que l'envie lui est venue d'y habiter. 7° Le Kouyou Alphonse N... n'a pas gagné d'emblée Brazzaville, où il habite depuis 1949. Il a séjourné successivement et travaillé, d'abord comme « boy-charpentier » à Loukoléla, puis au « transit C.F.H.B.C. » de Mossaka. C'est ainsi qu'il a pu gagner le prix du « ticket » de bateau. A Brazzaville, un oncle maternel l'a aidé à se loger et à trouver du travail. 8° Son père mort, Jean Ng..., un Banga Ngoulou de Gamboma, à qui personne ne donnait plus ni vêtements, ni nourriture, ni argent, s'est dit qu'il valait mieux rejoindre un grand frère, établi comme maçon dans la capitale. Il est venu avec la ferme intention de « bien vivre, bien manger et bien boire ». 9° Michel N..., un Makoua, aujourd'hui maçon, a fait le voyage comme pagayeur d'un « commerçant ambulant », qui opérait entre Brazzaville et la région de Mossaka. Il ne tenait pas tellement à quitter son village ; c'est son employeur, un vague parent, qui l'a décidé. 10° Pierre A... a suivi l'exemple de plusieurs garçons de son village. Il voulait « gagner de l'argent ». Il a commencé par servir de domestique au mécanicien (africain) d'un vapeur de la Compagnie, en service sur les rivières. Au bout de trois ans — cela se passait vers 1930 — un autre mécanicien l'a emmené à Brazzaville ; il y est resté. La C.F.H.B.C., en l'employant comme manœuvre, lui a facilité les premiers mois. Il s'est alors débrouillé pour apprendre à pêcher, métier qu'il exerce depuis. De temps en temps, Pierre A... envoie des subsides à sa famille, restée au village. Mais « pour tout ce qu'on lui proposerait », il n'y retournera pas, tant il craint la jalousie de ses compatriotes restés au pays.

Pour abrégés qu'ils soient, ces récits n'en demeurent pas moins instructifs. Ils illustrent la double motivation des départs (effet d'attraction à un bout, de répulsion à l'autre) ; le jeu des relations personnelles avec les Blancs (souvent des missionnaires ; ceux-ci détiennent dans la région de fortes et anciennes positions) ; les réactions en chaîne qui naissent dans le milieu familial (le premier parti fait venir les autres ou les aide à l'arrivée) ; les stationnements fréquents aux points intermédiaires (où commence l'adaptation aux conditions urbaines) ; enfin — traits spécifiquement régionaux, déjà évoqués ci-dessus — le rôle de la C.F.H.B.C. à tous les échelons, et l'importance des communications par eau.

Quelques-uns de nos interlocuteurs se sont installés à Poto-Poto avant, la majorité pendant et depuis la guerre. Mais la plupart sont venus comme jeunes gens ou comme adolescents. Bien que certains y vivent depuis longtemps, la pyramide d'âges des immigrés conserve une allure caractéristique. Dans le tableau établi par M. Soret pour les originaires du district d'Ewo[1], un renflement caractéristique se manifeste entre dix-huit et trente-deux ans. Ces classes d'âge comprennent exactement la moitié des individus. Les pyramides des âges de la population restée au village montrent toutes une répartition complémentaire, déficitaire aux âges les mieux représentés en ville. Il est bien vrai que « les jeunes fuient le pays natal »[2]. Les raisons en sont claires. Les jeunes gens ne se résignent pas aussi facilement que leurs aînés à l'existence médiocre qui les attend au village. Ils n'ont à espérer avant longtemps, s'ils restent, aucune des compensations

1. Soret, 1954, p. 52.
2. Journal de route de la Subdivision de Mabirou, mai 1947, archives d'Abala.

qu'apporte l'âge mûr : l'exemption des corvées, la considération, et surtout les femmes. A Fort-Rousset, « le départ des jeunes hommes est... encouragé par le fait que dans certaines terres toutes les femmes d'un village appartiennent à trois ou quatre vieillards, chefs de famille, les jeunes hommes devant rester célibataires »[1]. Les choses ne vont pas partout aussi loin. Mais toujours il faut de l'argent pour prendre femme, et l'argent se gagne difficilement sur place. Rester et attendre ? Mais la cohabitation avec les vieux polygames n'engendre, à la longue, rien de bon : de la méfiance, des soupçons fondés ou non, des pièges, une amende exorbitante quand l'adultère est constaté ou, sinon, les pires éventualités à redouter. En 1950, dans un village de la Likouala, la mort successive de cinq jeunes gens, dont deux mangés par des crocodiles, a fait fuir les autres.

D'après les calculs de M. Soret, la proportion de gens habitant Brazzaville par rapport à la population recensée au lieu d'origine s'élève à :

5,3 %	pour le district	de Kellé
6,7 %	—	d'Abala
6,8 %	—	de Gamboma
8,7 %	—	de Makoua
9,2 %	—	de Fort-Rousset
10,5 %	—	de Mossaka
11,3 %	—	d'Ewo.

A l'exception de Kellé, où l'attraction du bas Gabon le dispute à celle du Congo et de Brazzaville, les districts se serrent d'assez près. Pour l'ensemble de la région, le taux doit approcher 10 %. En tenant compte de la population fixée dans les districts d'aval, au Congo belge, le long du Couloir et du Congo-Océan, à Dolisie et à Pointe-Noire, la ponction s'élève vraisemblablement aux environs de 15 %. Ce prélèvement peut paraître modique. Mais sa brutalité en a accusé les effets. La majorité des départs ont eu lieu depuis 1942. Les districts se classent à ce point de vue suivant leur éloignement du Congo. Aux environs de Mossaka, l'émigration a commencé, il y a des lustres ; mais plus on s'enfonce dans l'intérieur, plus elle apparaît récente. Un bon test est la proportion des femmes parmi les émigrés. On compte[2], à Poto-Poto :

872	femmes pour 1 000	hommes	chez les originaires	de Mossaka
606	—	—	—	de Fort-Rousset
604	—	—	—	de Makoua
474	—	—	—	d'Ewo
415	—	—	—	de Kellé
412	—	—	—	d'Abala.

Cette gradation est extrêmement significative : elle met en relief, une fois de plus, l'importance des communications par eau. Le district de Gamboma, toutefois, se classe à part (428 femmes pour 1 000 hommes, malgré la proximité du Congo). Sans doute faut-il tenir compte de la pénétration tardive de la C.F.H.B.C. au sud de l'Alima. Il n'empêche que Banga Ngoulou et Moye semblent participer déjà au solide enracinement des Batéké des plateaux.

Le problème est à présent le suivant : dans quelle mesure les gains démographiques sont-ils parvenus à compenser les pertes dues à l'émigration ? Il faudrait, pour donner une réponse sûre, disposer de recensements convenablement échelonnés dans le temps, assez précis et homogènes pour supporter d'être comparés. Nous avons fouillé méthodiquement les archives de tous les postes, sans recueillir autre chose, pour l'avant-guerre, que des données fragmentaires. De plus, les méthodes de recensement ont varié dans le temps et, aujourd'hui encore, changent d'un administrateur à l'autre. Sans trop s'aventurer, on peut tout de même faire certaines constatations. Dans l'ensemble, il y a coïncidence entre les aires de forte émigration et de mauvaise démographie (au nord et à l'est), d'émigration plus modérée et de bonne démographie (au sud et à l'ouest). Ainsi, deux schémas s'opposent. Sur la Likouala, de Kellé à Mossaka, où les deux facteurs ont agi dans

1. Rapport économique pour l'année 1950 (région de la Likouala-Mossaka), archives de Fort-Rousset.
2. SORET, 1954, p. 47.

le même sens, la diminution de population, par rapport à l'avant-guerre, est incontestable et parfois d'un ordre de grandeur élevé. Voici, pour les Likouala du district de Mossaka, les résultats de recensements successifs. Terre Loboko : 2 047 habitants (1922), 1 298 (1936), 882 (1951) ; terre Ndollé : 1 057 habitants (1922), 703 (1936), 565 (1951 et 1952) ; terre Botouali : 1 159 (1922), 895 (1936), 568 (1952). Sur l'Alima, où la tenue démographique est infiniment meilleure, les recensements enregistrent, dans bien des cas, une nette diminution depuis 1947 ou 1948, mais par rapport à l'avant-guerre, les pertes et les gains s'équivalent. Prenons par exemple, dans le district d'Abala, les terres Mpama et Ebou, peuplées de Mbochi (19 villages en tout) : la population recensée est passée de 2 527 habitants en 1939 à 2 787 en 1947 et 2 471 en 1951. La récente diminution, qui a ramené la courbe à son point de départ, tient sans doute à la fois à un exode intensifié et à une définition plus restrictive des « absents » (partis du village, mais conservés sur les « monographies » de recensement). Concluons : nul doute que, dans le nord tout au moins, « la Région perd sa substance goutte à goutte »[1]. Pour un pays dont l'exploitation rationnelle se heurte déjà à une densité insuffisante, le fait est lourd de signification. Il l'est d'autant plus que la majorité des manquants sont des hommes jeunes ou dans la force de l'âge. Responsable en partie des départs, la C.F.H.B.C. en a été la première victime. D'ores et déjà, la basse Likouala, l'une des parties les plus productives de son ancien domaine, a pratiquement cessé de compter pour elle.

Telle était la situation, il y a une dizaine d'années. Que s'est-il passé depuis ? Quels changements ont apportés à cette évolution les derniers temps de la colonisation, et les premiers de l'indépendance du Congo ? Un fait nouveau, capital : la crise des investissements dans les villes du sud, suivie du ralentissement de l'émigration masculine. Sur les raisons de cet événement, et ses répercussions dans les cités, sur le chômage persistant qui s'est installé à Brazzaville plus particulièrement, nous nous expliquerons au chapitre suivant. N'envisageons pour l'instant que ce qui s'est passé sur place, dans la Cuvette. Un point est acquis : il n'y a pas eu de retour massif des émigrés. Après plusieurs années de chômage à Pointe-Noire et Brazzaville, « la population du Nord habitant dans les deux grandes villes » représentait toujours « au moins le dixième de la population restée sur place »[2]. Le pays des Rivières maintenait en ville des contingents particulièrement élevés ; rien qu'à Brazzaville, l'effectif des Mbochi se montait à 19 % de la population correspondante dans les circonscriptions rurales de l'Alima. Les originaires de la Cuvette ont été particulièrement touchés par le chômage urbain : ils formaient en 1959 « 40 % des sans-emploi de la capitale, alors qu'ils ne représentent que 16 à 17 % de la population totale de la ville ». Cela ne les a pas fait rentrer. Plus exactement, de nouveaux départs de jeunes ont compensé, et sans doute au-delà, les retours de moins jeunes. Mais si l'émigration ne paraît pas avoir été stoppée, du moins s'est-elle considérablement réduite : ce n'est plus la saignée de 1948-1952, les cellules villageoises peuvent souffler, chercher un nouvel équilibre. Il est possible que ce ne soit qu'un répit, précédant une nouvelle vague d'urbanisation. Une chance s'offre en tout cas à la région : celle de récupérer, pour des activités modernes, des hommes dont le séjour en ville a élargi les perspectives bien au-delà de l'univers villageois et qui réintègrent le milieu rural affranchis des fatalités de l' « auto-subsistance », comme dit Althabe à propos d'Okélataka. L'exemple de ce village mbéti montre bien le rôle que pourraient jouer les « citadins de retour » : retranchés dans leurs fermes, à l'écart des villages hostiles, c'est par eux que le pays s'ouvre sur le dehors, l'économie des petites plantations, un système de « rapports marchands » où les villageois seraient des partenaires au lieu de subir le « diktat commercial des structures en place »[3]. Si les projets relatifs au café, à la diffusion des palmiers sélectionnés aboutissent, comme il faut l'espérer, leurs meilleures chances reposent sur ces avant-coureurs d'une classe paysanne à venir. C'est encore des villes, à supposer qu'elles continuent à dégorger l'excédent d'une immigration par trop généreuse, que l' « économie rapportée », sous sa forme régionale de plantations industrielles de palmiers, peut espérer cette main-

1. Région de la Sangha-Likouala, rapport annuel pour 1947. Dossiers de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.
2. Maumon, 1962, p. 39.
3. Althabe, 1962, p. 277.

d'œuvre stable, exigeante mais productive, ouvrière en un mot, dont le défaut a compromis les meilleurs efforts tentés jusqu'ici dans ce domaine. Ainsi, la ville rendrait-elle en dynamisme économique et social, à la région, la substance démographique qu'elle lui arrache depuis longtemps déjà.

Il faut se garder, cependant, de trop d'optimisme. La faible densité de population n'a pas épuisé ses effets. Des deux formules vers lesquelles s'oriente le développement de la région, grandes palmeraies modernes et petites plantations familiales, la seconde est la plus satisfaisante en tant qu'elle s'adresse à la masse des ruraux, dans le bassin moyen et supérieur des rivières, et les place directement, comme producteurs autonomes, dans les circuits d'échanges. Mais c'est aussi celle qui encourt, du fait de la densité insuffisante, les effets les plus gênants. Il est toujours possible de concentrer localement une certaine masse de salariés. Mais, sauf à bouleverser le peuplement, les producteurs villageois sont à prendre tels qu'ils se trouvent : disséminés. Or, là où la C.F.H.B.C. n'a réussi ni par le portage, ni par le camionnage, à concentrer assez de fruits pour faire tourner ses modestes usines à leur pleine capacité, comment espérer que la commercialisation, même du café qui n'a ni la fragilité ni le volume encombrant des noix de palme, puisse ne poser aucun problème ? Surtout à la phase critique du « démarrage », car des producteurs trop peu nombreux sur des voies de communication trop étirées, c'est la perspective de voir se prolonger outre mesure la période où les gens ne travaillent que s'ils peuvent écouler leurs produits, mais où ces produits ne sont pas encore obtenus en quantité suffisante pour payer les frais d'un appareil de commercialisation. Or, il est de fait que, dans la zone caféière de la Likouala-Mossaka, six ans après le « lancement » de cette culture, la collecte des cerises, confiée aux C.C.R.[1] faute d'avoir pu y intéresser les acheteurs commerciaux, demeurait « mal organisée » et que « bien des planteurs » n'étaient « pas touchés »[2]. Il faut souhaiter que ces difficultés puissent être surmontées, mais il ne faut pas les sous-estimer, ni nier leur véritable nature, en les rapportant à des circonstances locales ou épisodiques.

1. Les « Centres de Coopération rurale », qui ont, en fait, repris les attributions des anciennes Sociétés de Prévoyance (S.A.P.).
2. MAUMON, 1962, p. 53.

C. — La Likouala-Mossaka, vivier de Brazzaville

Revenons à nouveau en arrière. Vers 1950, l'émigration, qui bat son plein, représente une perte sèche pour la C.F.H.B.C. et l'économie du palmier. Mais la région elle-même récupère chaque année pour un temps une fraction des hommes et du potentiel d'activité évanouis. Fixés à Brazzaville, de nombreux Likouala, Likouba, Makoua, Kouyou, Mbochi, Batéké-Alima tirent parti des difficultés de ravitaillement de la capitale, et du goût des citadins pour le poisson d'eau douce, en retournant de temps à autre dans leur pays d'origine pêcher ou acheter le produit de la pêche locale, qu'ils écoulent ensuite avec profit à Poto-Poto ou au « Belge »[1]. Leur familiarité des lieux les avantage. Commodes, rapides et économiques, les relations par eau ne posent guère de problèmes. A dire vrai, l'aire d'approvisionnement de Brazzaville n'a cessé de gagner vers l'amont du fleuve : dans leurs campagnes de pêche, les gens de la capitale remontent à présent la Sangha, l'Oubangui bien plus haut qu'Impfondo, le Congo jusqu'à Coquilhatville et au-delà. Des pêcheurs de tous les groupes ethniques de la Cuvette rivalisent d'ardeur. Néanmoins, par ses hommes et par ses eaux, la région étudiée, et plus particulièrement la Likouala-Mossaka (ici : l'unité administrative), tiennent dans l'affaire une place de premier plan. D'elle provient une bonne partie du poisson d'eau douce consommé dans la capitale.

A Brazzaville, les pêcheurs se sont affranchis des impératifs coutumiers. A la solidarité familiale, ils opposent « le chacun pour soi » ; au respect des traditions, la recherche exclusive du profit. Leurs pêches préférées sont celles qui rapportent le plus, tout en exigeant le moins de personnel et de matériel. Ce dernier point compte beaucoup pour ceux qui remontent le Congo : ils ne peuvent s'encombrer d'engins volumineux tels qu'une collection de nasses ou de claies. Nombre de Kouyou ont jeté leur dévolu sur le « Pousse », une senne de dimensions réduites, qui se manœuvre à deux. Les Makoua sont les grands spécialistes de l'épervier. Les « Batéké-Alima » se contentent souvent de mouiller des lignes dormantes dans les herbiers. Quelques filets dérivants, des engins de jet, des palangres et des lignes flottantes complètent l'équipement des pêcheurs migrateurs[2]. Les principales de ces pêches se font en basses eaux. Le rythme des déplacements se règle en conséquence. Les gens du bas se rendent, à partir de février, et jusque vers avril-mai, sur le Congo, l'Oubangui, la Sangha, la Likouala-aux-Herbes. De juillet à septembre, ils séjournent soit encore sur le Congo, soit sur la Likouala et le Kouyou. Le balancement des pêcheurs entre l'Oubangui et la Sangha d'une part, la Likouala-Mossaka et le bief aval du Congo d'autre part, met à profit le décalage des régimes fluviaux. Dans l'intervalle (mai-juin), une partie des équipages s'en retournent à Brazzaville. D'autres « font la pose » sur place. D'autres encore ne viennent qu'à l'une des deux saisons.

1. Le principal quartier « africain » de Léopoldville, à l'époque.
2. Ces engins, ainsi que leur emploi, feront l'objet d'une description détaillée au chapitre suivant, à propos du Stanley Pool.

Aux pêcheurs de Brazzaville se joignent, pour la campagne de début d'année, des pêcheurs résidant sur les bords de la Likouala et du Kouyou. Des Likouala viennent faire provision de « nzombo » (protoptères) dans les mares des îles du Congo. Des Makoua et des Kouyou, ainsi qu'un petit nombre de Mbochi et de « Batéké-Alima », se répandent jusque sur la Sangha et l'Oubangui. En janvier 1952, quatre-vingt-quatorze « laissez-passer » ont été délivrés par le chef de district de Makoua pour Picounda (sur la Sangha) et Mossaka, presque tous avec la mention « pêche ». Mais Makoua et Kouyou restent chez eux pour la seconde saison de pêche ; celle-ci « bat son plein en août et septembre » et « mobilise toute la population valide », quand c'est au tour de la haute Likouala et du Kouyou de baisser[1]. Les Likouba se laissent eux-mêmes entraîner par le mouvement : beaucoup, pendant les premiers mois de l'année, quittent leurs eaux traditionnelles pour celles des Boubangui et des Baloï, en amont de Loukoléla et sur le bas Oubangui. Un petit groupe de pêcheurs coupés de leur milieu d'origine vivent à demeure à Mossaka. Quelques-uns travaillent pour la Compagnie. D'autres, installés à côté des Likouba de Mobaka, pêchent à leur propre compte ; Kouyou, Mbochi, Yacoma, Bomitaba, etc., ils sont une centaine, y compris femmes et enfants.

Quelques-uns des pêcheurs de Brazzaville rejoignent, au moins pour une partie du séjour, leur village d'origine ; ils y participent aux pêches coutumières, en compagnie de parents restés sur place. Mais la majorité vivent à part, dans des « campements » au bord de l'eau. Ces campements ne sont pas installés à la diable ; le plus souvent, ils ont l'apparence de vrais petits villages, bâtis à même le sol ou sur pilotis. Tout un matériel (lampes, moustiquaires, vaisselle, batterie de cuisine, valises, conserves) rend la vie confortable dans des habitations légères mais dont beaucoup sont construites avec soin. Au total, une vingtaine de groupes Makoua et une trentaine de groupes Kouyou s'égrènent sur la Likouala et le Kouyou, la plupart en amont du confluent des deux rivières. La basse Likouala, où, du fait de la proximité du Congo, la baisse saisonnière est moins prononcée, attire peu de monde. Mais les îles du Congo sont truffées d'innombrables campements, surtout pendant l'étiage de saison sèche, quand refluent les pêcheurs chassés de l'Oubangui par la crue. Les ethnies les plus diverses s'y coudoient et s'y mêlent. Au-delà des 300 km du Couloir, c'est le Stanley Pool qui recommence (sans les Bakongo toutefois, qui ne s'aventurent pas dans la Cuvette).

L'administration estime à 6 000 hommes environ le nombre des « étrangers » qui, soit de l'amont, soit de l'aval, viennent chaque année séjourner quelques semaines ou quelques mois dans le district de Mossaka. Le chiffre paraît un peu élevé. Mais il donne bien l'ordre de grandeur de cette immigration périodique. Vidées par un exode intense et une mauvaise démographie, les eaux, chaque année, reprennent vie. Partout, des campements, des pirogues, des pêcheurs à l'ouvrage. Mais, de ce regain périodique d'activité, quel bénéfice la région tire-t-elle ? Les pêcheurs consomment sur place une partie des prises. Ils fument le reste pour pouvoir le conserver et le vendre. Pas de campement sans un feu de bois qui charbonne sous un grillage ou une claie, où les poissons noircissent et se racornissent. La plus grosse partie de la production gagne Brazzaville ou le Congo d'en face. En fin de campagne, les pêcheurs descendent avec eux leur stock, emballé dans des paniers à claire-voie faits d'un assemblage de raquettes. Si besoin est, ils font des envois en cours de saison : des femmes commises par leurs maris, des hommes délégués par leurs camarades de campement convoient la marchandise jusqu'au lieu de vente, puis reviennent. Le voyage se fait soit en pirogue, soit en bateau. En ce cas, la pirogue attend le vapeur au passage, se range bord à bord sans qu'il ralentisse, laisse les paniers avec le responsable, et s'en retourne. Des trafiquants plus ou moins spécialisés achètent sur place une partie de la production. Il existait en 1950 une cinquantaine de « commerçants patentés sur pirogue résidant à Brazzaville ». Dans le district de Mossaka, une quarantaine d'autres sont, aux termes de la réglementation, « habilités à acheter, à transporter et à vendre le poisson fumé ». En majorité Likouba, Likouala ou Mangala, ces hommes perpétuent une vieille tradition commerciale. Le poisson seul a changé de destination : c'est en aval à présent, dans les grandes cités, et non plus à l'amont des rivières, que se trouve la masse des

1. District de Makoua, rapport économique pour 1950, archives locales.

consommateurs. L'activité des commerçants sur pirogues consiste à remonter le Congo et ses affluents avec un assortiment de produits manufacturés qu'ils convertissent en un chargement de poisson d'une valeur supérieure. Pendant et tout de suite après les campagnes de pêche, ils vont de village en village, de campement de pêcheurs en campement de pêcheurs, offrant leur marchandise et raflant la production. Les pagayeurs sont recrutés, et les pirogues achetées sur place. Les commerçants inscrits à Brazzaville passent plusieurs mois par an sur l'eau ; ils conservent des attaches « au pays », certains y ont femme et enfants qu'ils retrouvent à chaque voyage. Insaisissables, en perpétuel déplacement, pas toujours en règle, l'administration territoriale ne les voit pas d'un bon œil. Elle eût aimé concentrer la vente du poisson fumé dans des marchés officiels, pour éviter qu'il prît le chemin du Congo belge ou du marché noir brazzavillois. Mais ses prescriptions sont restées lettre morte. Pêcheurs et commerçants se dérobent pareillement. Dans le dédale des îles et des chenaux du Congo, on conçoit déjà difficilement un mode de surveillance efficace. Le caractère international des eaux, la mobilité des hommes et des campements, la prédominance d' « étrangers » vis-à-vis desquels les autorités locales sont sans recours, achèvent de rendre le contrôle impossible. L'administration se trouve réduite à composer. Elle accepte que les commerçants aillent faire la collecte du poisson sur les lieux de pêche, à la seule condition qu'une partie de leur récolte soit remise à la Société de Prévoyance. Moins tolérante, la douane n'est guère plus efficace. En 1950, 136 t de poisson fumé ont été exportées du district de Mossaka sur Brazzaville, sous documents douaniers ; de son côté, la S.I.P. a disposé de 37 t. Moins, au total, que « les quantités évacuées clandestinement sur le Congo belge et Brazzaville », évaluées à 200 t. Il n'est guère resté pour la consommation régionale qu'une partie des achats de la S.I.P., environ 21 t, et les provisions ramenées par les pêcheurs de l'intérieur après la campagne de début d'année[1].

De l'invasion annuelle des pêcheurs « étrangers », les villages retirent quelques profits indirects. Les campements à ravitailler donnent au commerce de manioc sur les rivières un regain de vigueur. Dans ceux de la Likouala, au lieu d'attendre les vendeurs, les pêcheurs de Brazzaville estiment plus économique d'aller chercher le manioc à la source : avant de s'installer, ils poussent une pointe jusqu'à Ntokou ou plus haut encore, pour faire leurs approvisionnements ; ils y retournent une ou deux fois en cours de campagne. La vente des pirogues, elle aussi, est d'un certain rapport. Pêcheurs et commerçants les achètent ordinairement, en début de campagne, soit dans les marchés organisés deux fois l'an à Mossaka, soit chez les fabricants. Ils s'en servent pour redescendre à Brazzaville, quelques mois après, avec un chargement de poisson ; la pirogue elle-même peut être revendue avec un bénéfice coquet. Ce sont surtout les villages mbochi de la haute Ndéko, dans l'arrière-pays de Mossaka, qui se consacrent à la production des pirogues.

Les berges de la Likouala et du Kouyou, les îles du Congo dans la mesure où elles recèlent des lieux de pêche, herbiers ou chenaux partiellement obturés, appartiennent aux gens du pays, du moins selon la coutume locale. Les propriétaires, plus exactement les « gardiens » des droits traditionnels, sont les anciens des communautés patrilinéaires. Du fait de circonstances particulières, certains lieux de pêche ont eu leur statut modifié, et se transmettent d'oncle à neveu. De toute façon, les droits de pêche se limitent à un cercle restreint de parenté ou d'alliance. Aux emplacements réservés, les « étrangers », fussent-ils voisins, ne peuvent venir qu'en versant une redevance. La règle fixait celle-ci au tiers au moins de la pêche. Ceux qu'on surprenait jadis à pêcher sans entente préalable sur le domaine d'autrui pouvaient être vendus sans autre forme de procès. Aujourd'hui, par suite de la présence d'une armée de pêcheurs du dehors, le problème des droits anciens se pose avec acuité. La pêche sur les bancs de sable ou dans le courant n'est pas en cause : elle est ouverte à tous. Mais les gens de Brazzaville n'hésitent pas à exploiter des herbiers, des eaux stagnantes ou demi-stagnantes rigoureusement appropriées. « Mondélé aï », disent-ils, « le Blanc est arrivé ». Les villageois réagissent vivement : par la force, quelquefois ; plus souvent en usant de charmes, ou en faisant appel à la justice coutumière. En général, quand le « propriétaire » n'abandonne pas la partie, un compromis intervient, plus avantageux pour les riverains sur l'Oubangui et la Likouala que sur le Congo, où le nombre de leurs adversaires les place en position

1. District de Mossaka, rapport économique pour 1950, archives du poste.

d'infériorité. Et le personnage lésé se tient pour satisfait d'une part minime des prises (le 1/5 ou le 1/6), ou d'un « cadeau » longuement mendié.

En définitive, sous une forme ou une autre, les hommes de Brazzaville ne laissent dans la région qu'une petite fraction de ce que rapportent leurs campagnes de pêche[1]. En contre-partie de ce maigre bénéfice, le déferlement des pêcheurs-citadins a pour la région des conséquences malheureuses. Leurs engins ravageurs, aux mailles trop serrées, font disparaître le poisson. Le mal n'est pas encore aussi grave qu'au Stanley Pool. Mais déjà la pêche rend moins, les belles prises se font plus rares, et les habitants s'en plaignent. Délaissant le Stanley Pool, atteint d' « overfishing », des pêcheurs de plus en plus nombreux ont reflué vers l'amont. A son tour « surexploité », le Congo de Mossaka le cède à présent, en intérêt pour la pêche, aux biefs d'amont et surtout à l'Oubangui, qui attire de plus en plus de monde. Ainsi les migrations de pêche, dont la Likouala-Mossaka déjà ne profitait guère, lui auront causé en fin de compte un préjudice durable. Seule une réglementation draconienne pourrait enrayer la dégradation des lieux de pêche[2].

Difficilement applicable sous les dernières années du régime colonial, auxquelles se rapportent les pages précédentes, elle l'est aujourd'hui moins que jamais. Pourtant le nombre des pêcheurs n'a pas diminué, ni leur activité ne s'est ralentie, si l'on en juge par les observations de l'ichtyologue Stauch. Le poisson de rivière fait toujours prime à Brazzaville, où les consommateurs acceptent de le payer plusieurs centaines de francs le kilogramme, « trois à cinq fois » plus cher que le poisson de mer, disponible au prix de 100 à 160 francs suivant l'espèce. Le va-et-vient entre le Stanley Pool et les secteurs de pêche est intense. Le trajet Brazzaville-Mossaka est facturé 1 200 francs aux pêcheurs qui partent en campagne. A la descente, les cageots de poisson fumé payent 550 ou 900 francs suivant la taille. Il en débarquerait cent ou cent cinquante de chaque convoi : quelque 400 t en tout dans l'année, 800 t en y ajoutant ce que les pêcheurs ou les marchands rapportent eux-mêmes dans les pirogues achetées sur les lieux de production. Les techniques de pêche ne semblent pas avoir sérieusement évolué depuis dix ans : c'est toujours le même mélange de pêches traditionnelles dans la région (moutékou, ntsondo, likosso, barrages) et de techniques ayant diffusé depuis le Stanley Pool (palangres, épervier, « pousse »). Les changements portent sur le matériel utilisé : désormais, chez les professionnels, « presque tous les filets maillants et les éperviers sont confectionnés en fibre synthétique » ; et si les pirogues, acquises auprès d' « artisans spécialisés », notamment sur le cours moyen de la Sangha, demeurent les seules embarcations, des pêcheurs de plus en plus nombreux, et pas seulement des commerçants ambulants, les équipent d'un moteur ; de cent vingt à cent cinquante engins motorisés opéreraient en tout dans le secteur de Mossaka et le bassin de la Likouala. La distribution géographique et les mouvements saisonniers prêtent toujours aux mêmes observations. Kouyou et Makoua continuent à nomadiser « très loin de leurs lieux d'origine ». Sur la Sangha, chacune des deux ethnies peuplait 12,8 % des campements de pêche inventoriés par Stauch. Sur l'Oubangui en aval d'Impfondo, la proportion s'élevait à 41,6 % et 16,3 % respectivement, et cet envahissement n'était pas sans soulever de fréquents et sérieux incidents dus au mécontentement des riverains. Très peu de pêcheurs « étrangers », par contre, s'aventurent encore aujourd'hui sur la Likouala et le Kouyou, qui, par contraste avec le peuplement

---

1. Eux-mêmes n'en conservent pas tous le produit intégral. Certains dépendent de bailleurs de fonds. Ces derniers appartiennent à deux catégories : les uns se bornent à consentir des avances en argent aux pêcheurs ; les autres font figure de véritables armateurs, qui frètent une ou plusieurs pirogues, recrutent des équipages, et les expédient le moment venu sur les champs de pêche, en se réservant une part des profits.

2. Que le rendement de la pêche ait baissé, depuis une trentaine d'années, dans le bief de Mossaka et les rivières adjacentes, les pêcheurs sont unanimes à le déclarer. Ceci n'est pas en contradiction avec l'opinion de M. Lemasson, selon qui, dans cette région, « l'ensemble des lieux de pêche pourrait supporter un nombre d'engins plus important ». (J. Lemasson, 1962.) Comme le fait remarquer J. Stauch, qui partage cette opinion (« à première vue, on pourrait pêcher davantage »), « les pêcheurs n'exploitent que les biefs facilement accessibles, et de très larges zones restent inexploitées ». (A. Stauch, « Contribution à l'étude de la pêche dans la Cuvette congolaise », O.R.S.T.O.M., dactyl., 45 p.). C'est ainsi qu'aucun parti n'est tiré de l'immense étendue des marécages d'interfluve. Mais comment, précisément, les pêcheurs venus de Brazzaville, équipés pour la pêche en rivière ou sur les bancs de sable et souvent peu familiers des lieux, s'engageraient-ils de gaieté de cœur dans le dédale de chenaux inconnus, et rapprendraient-ils les pêches oubliées praticables dans les petits affluents et les eaux mortes ? Toute une mise en valeur concertée serait nécessaire.

extrêmement bigarré des campements du Congo, de l'Oubangui et de la Sangha, font figure, si l'on peut dire, de pêche gardée : sur la Sangha, le plus « international » des trois grands cours d'eau, cent vingt-sept campements visités par Stauch se distribuaient entre une vingtaine d'ethnies différentes, y compris des gens de l'Alima et des Congolais du sud. Dans le bassin de la Likouala, par contre, la pêche demeure, semble-t-il, le monopole des ethnies locales et de leurs ressortissants fixés en ville : Likouba, Likouala, Kouyou, Makoua. Les professionnels en tirent des revenus appréciables : leurs ressources monétaires annuelles seraient, par famille, de l'ordre de 100 000 francs. Ceux qui viennent de Brazzaville sont favorisés : ils se procurent le fil à des conditions avantageuses et, convoyant le poisson jusqu'aux marchés du Stanley Pool, peuvent le revendre au meilleur prix. Autoconsommation mise à part, la quasi-totalité de la pêche est en effet, plus que jamais, destinée aux citadins. Il se pose alors la question suivante : les capitales du Pool, et singulièrement Brazzaville, justifient-elles, par les fonctions qu'elles remplissent dans l'économie et la vie des deux Congo, toute cette activité qui se déploie en leur faveur, et subordonne à la simple satisfaction de leurs besoins le secteur le plus dynamique de l'économie régionale ? La réponse est à chercher sur les rives du Stanley Pool, vers lesquelles nous devons nous tourner à présent.

CHAPITRE V

LE STANLEY POOL

LE STANLEY-POOL

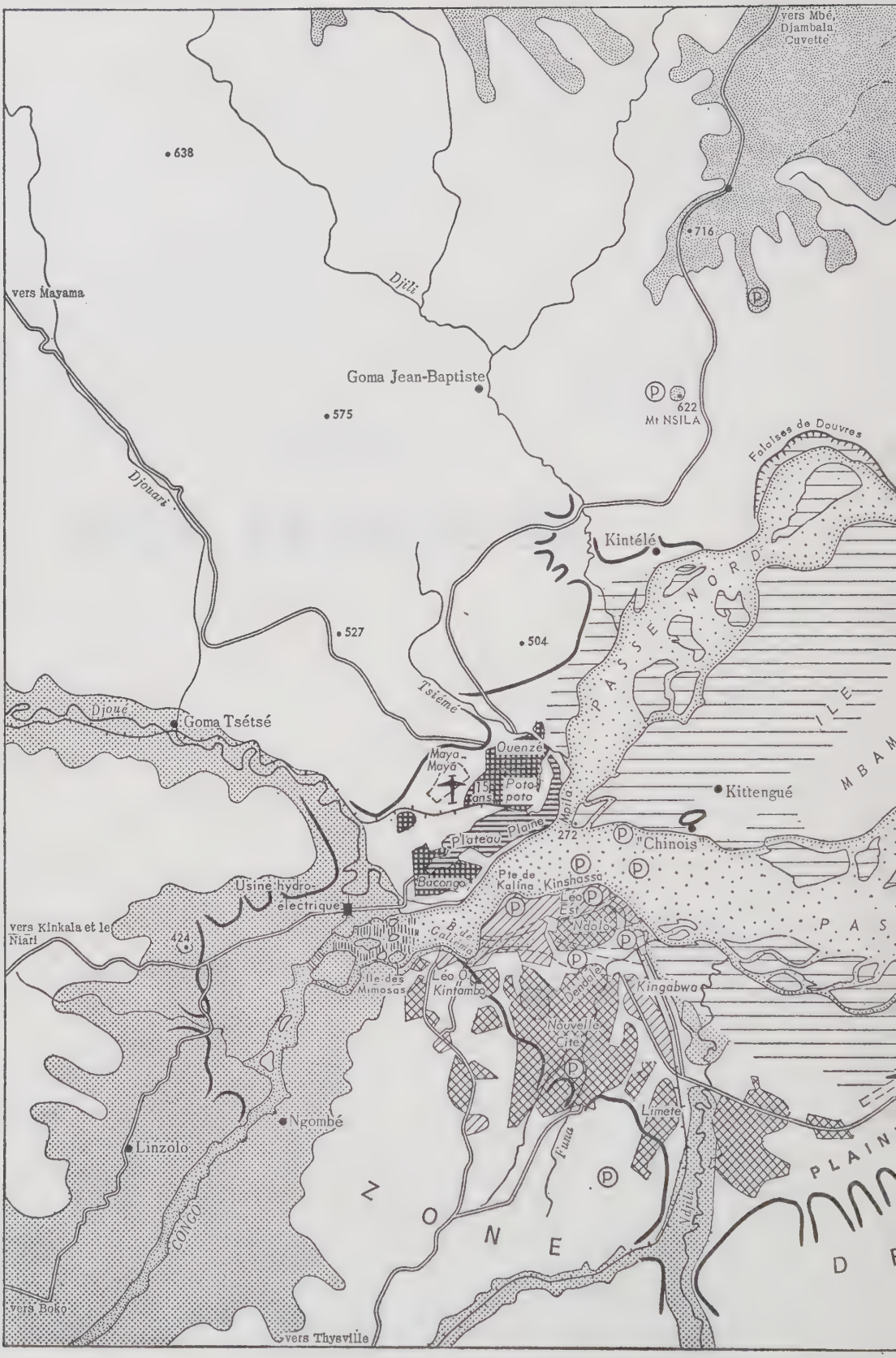

banquette alluviales et iles submersibles

domaine où affleurent les grès de l'Inkisi (schisto-gréseux)

plateau de Mbé

limite de la plaine du Pool

localisation des grès polymorphes

sondages invoqués dans la discussion sur la "faille du Pool"
cote altimétrique

bras fossiles du Congo

rapides

routes principales

voies ferrées

aérodromes

BRAZZAVILLE
quartiers administratifs, commerciaux, industriels

quartiers congolais

LÉOPOLDVILLE
quartiers administratifs, commerciaux, industriels

quartiers congolais

INTRODUCTION

Entre deux biefs resserrés du Congo — en amont, le Couloir au fond duquel le fleuve se fraie un passage à la limite des plateaux Batéké et de ceux du Kwango ; en aval, celui qui, de rapide en rapide, mène à l'embouchure — le Stanley Pool apparaît sur les cartes comme une expansion presque circulaire du Congo, un gros anévrisme de près de 24 km de largeur sur 28 de longueur. Stanley, qui lui a donné son nom[1], en fut, aux temps modernes, le premier visiteur européen. « L'île Bamou », écrivait-il, « longue d'environ 22 km, occupe le centre du Stanley Pool. La majeure partie du terrain est basse, c'est-à-dire qu'à marée haute, l'eau la submerge aux trois quarts. Sur la rive méridionale, elle offre à la vue plusieurs kilomètres de terrain argileux dépassant d'environ un mètre le niveau de la plus haute marée. Le sol de la rive septentrionale est, toutefois, beaucoup plus déprimé... L'extrémité sud-est de l'île est plus verdoyante et plus plate, et les environs en sont parsemés de larges bancs de sable... L'île Bamou divise le fleuve en deux bras principaux, dont chacun renferme, toutefois, plusieurs îlots de sable ou de rochers. Navigable en toute saison, le bras méridional a une ligne de côte de 38 km, le bras septentrional une rive de 20 km seulement. Les ' falaises de Douvres ' occupent près d'un tiers de la rive septentrionale, qui se compose, ailleurs, de plaines basses se projetant, à une certaine distance, vers une vallée herbeuse, entre deux chaînes de collines. Sur la rive méridionale, la rampe des montagnes recule peu à peu, et finit par s'éloigner tout à fait du voisinage du fleuve... on ne voit plus sur les bords de la rivière qu'une série de collines peu élevées et qui suivent une échelle descendante jusqu'à une large terrasse ou terrain d'alluvion, se terminant à 4 800 m au sud-ouest de Léopoldville »[2]. Il y a peu à ajouter à cette description, aussi exacte que précise, sinon pour s'émerveiller, avec Stanley, du spectacle offert, sur les hauteurs avoisinantes, par ce bassin « frangé de collines, de falaises et de montagnes isolées » et « la grande île de Bamou avec ses mignons satellites d'îlots, comme endormis au soleil. Au lendemain d'un jour de pluie, quand le ciel d'opale promet un temps serein et clair, la beauté du Pool et de la ceinture de hauteurs boisées qui l'enveloppe est sans rivale. Les lignes des montagnes et les vastes plaines qu'elles enserrent, le contour des îles et du fleuve en forme de lac, tout se dessine avec un tel relief dans la transparence de

---

1. Voir ce qu'en a dit lui-même Stanley : « Le 12 (mars 1877)... le fleuve... nous mit en présence d'une puissante expansion que mes hommes qualifièrent tout à coup, avec justesse, du nom d'*étang*. En face de nous, des îles sableuses s'élevaient comme une côte maritime ; à notre droite se trouvait une longue suite de hauteurs, blanches et brillantes, ressemblant tellement aux falaises de Douvres que Frank dit aussitôt : « C'est un coin de l'Angleterre ». Étant grimpé pour mieux voir :

« Monsieur, me dit-il à son retour, je vous déclare que ce bassin est juste comme un étang ; aussi large que long. Il est entouré de montagnes et me paraît presque circulaire.

» — Eh bien ! si c'est un étang il faut lui donner un nom spécial. Indiquez-m'en un qui lui convienne, Frank.

» — Pourquoi ne pas l'appeler *Étang de Stanley* et ne pas nommer ces hauteurs *Dover-Cliffs*. Il n'est pas de voyageur qui, venant ici, ne reconnaisse ces falaises à cette désignation.

» Plus tard je me suis rappelé de ces paroles de Frank, et j'ai nommé *Étang de Stanley* cette expansion lacustre du fleuve qui va des falaises de Douvres à la première cataracte des chutes du Livingstone et occupe un espace de trente milles carrés ». (Stanley, 1879, p. 326-327.)

2. Stanley, 1886, p. 272-275.

l'atmosphère, que ceux-là même qui se croyaient rassasiés depuis longtemps du panorama, croient toujours assister à un spectacle nouveau »[1]. D'avion, c'est par la même admirable vue que le Congo accueille aujourd'hui les voyageurs qui ont la chance de débarquer par une belle journée de saison des pluies.

A la jonction des plateaux Batéké et des collines du pays bakongo, le Stanley Pool se présente comme un modèle réduit de la Cuvette congolaise, et plus particulièrement de la région qui vient d'être étudiée. Les eaux étalées du Congo, des aplanissements à basse altitude, une ceinture de collines : tout y est, aux proportions près, qui avantagent ici l'eau. Les hommes aussi, venus de la Cuvette en grand nombre, font du Pool un domaine à part, où toutes les ethnies de l'amont se côtoient, sur un espace restreint. L'échelle en effet, nous venons par deux fois d'y faire allusion, s'est singulièrement rapetissée, en comparaison des paysages immenses du Nord. Des limites supérieures de la dimension régionale, nous voici ramenés, du coup, aux limites inférieures. On hésiterait même à parler de région, tant on se trouve en dessous de la norme, sans l'originalité du cadre et son dessin parfaitement net. Surtout, ce que le Pool perd en kilomètres carrés, il le regagne en nombre d'habitants : plus d'un million d'hommes vivent aujourd'hui sur ses deux rives. Trois quarts de siècle, en effet, ont suffi à en transformer radicalement les abords, en faisant surgir les deux grandes capitales qui se dressent aujourd'hui face à face, à son débouché (photo 23). A ces bastions de la civilisation technicienne et de l'économie de marché demeure pourtant juxtaposé, à l'amont, un paysage immuable. De la ville, avec son macadam, ses voitures, ses devantures et ses immeubles, on passe abruptement, en quelques minutes de navigation, à un morceau de nature à peine touchée par l'homme, et d'une nature aussi africaine qu'il est possible de la concevoir. Aux bateaux modernes et aux convois de chalands près, qui passent et disparaissent, c'est encore le spectacle dont s'émerveillait jadis Stanley, et longtemps auparavant les Capucins du XVII^e siècle. Le même va-et-vient de pirogues entre les rives, le même complexe de terre et d'eaux, d'îles et de chenaux, d'herbiers, de sable nu et de forêt, sous la même lumière changeante. En dépit des cités toutes proches, ce domaine reste parmi les moins connus du Congo, les moins solidement encadrés par l'appareil administratif moderne : à ce point de vue encore, une enclave.

Le Pool d'un côté, Brazzaville et Léopoldville de l'autre, c'est pour ainsi dire un morceau de la Cuvette centrale qui vient à la rencontre de l'Europe et du monde. Cet affrontement de deux milieux géographiques si fortement contrastés, et pour ainsi dire décalés dans le temps, appelait une étude. Cette étude, nous l'avons menée à la fois en ville et sur l'eau. Il ne pouvait être question, sans doute, dans le cadre de recherches étalées sur un vaste espace géographique, de mener une enquête exhaustive sur deux agglomérations aussi vastes et peuplées. Nos recherches personnelles se sont limitées à Poto-Poto, l'une des deux « Brazzavilles noires », et de toutes les unités constitutives du paysage urbain, celle qui entretient avec la nappe d'eau les relations les plus étroites. Nous avons borné d'autre part notre curiosité à deux aspects de la géographie des cités. Elles seront envisagées d'abord comme point d'aboutissement de ces migrations rurales, dont nous venons d'examiner les modalités et de constater les effets dans la Cuvette. Nous les considérerons d'autre part pour la place qu'elles tiennent, indépendamment de leur fonction à l'échelle nationale, dans le microcosme régional ou infra-régional du Stanley Pool. Quant à la nappe d'eau, nous l'avons parcourue dans tous les sens et en toute saison, en pirogue aussi bien qu'en pinasse, pénétrant peu à peu le mystère qui auréolait son attachante personnalité. Nous avons circulé le long d'innombrables chenaux, pataugé dans la gadoue, pêché avec les pêcheurs et couché dans leurs campements. Ainsi se sont dessinés lentement les traits d'un curieux compromis entre d'anciens genres de vie ruraux et les sollicitations présentes de la ville, d'une symbiose inattendue rapprochant les cités de leur environnement aquatique. Mais cette symbiose ne procède pas simplement des hommes : elle était inscrite, dès l'origine, dans l'agencement original d'un certain nombre d'éléments physiques, dans le site que les villes de la colonisation ne pouvaient pas ne pas venir occuper. Aussi bien n'est-ce pas ici la force de l'usage, mais la nécessité d'un enchaînement géographique particulièrement déterminant qui nous fera commencer ce chapitre par l'étude du milieu.

1. STANLEY 1886, p. 268.

1

LE MILIEU PHYSIQUE

A. — Le cadre

Le Stanley Pool n'occupe pas une position quelconque. Il est à la jonction de deux régions naturelles, entre lesquelles le Congo fait office de trait d'union. Vers l'amont, à l'horizon nord-est, la coupure du Couloir entre les plateaux Batéké et ceux du Kwango est si étroite qu'il faut se trouver dans l'axe pour voir d'où sort le fleuve. Celui-ci s'est enfoncé dans un ensemble géologique homogène : tout au plus sa vallée correspond-elle à une légère gouttière synclinale ; mais les deux versants sont entaillés dans les mêmes formations, et les plateaux Batéké de la rive droite, par la structure comme par le relief, sont la continuation des plateaux du Kwango, sur la rive gauche[1]. Rappelons qu'ils sont formés d'une pellicule de quelques dizaines de mètres de « limons sableux éoliens »[2], de teinte ocre, revêtant un épais soubassement de grès généralement très tendres, et diversement colorés du blanc au rouge. Les sables ocres sont depuis longtemps assimilés par les géologues belges aux formations similaires du sud de l'Afrique, et la carte géologique de l'ancien Congo belge les incorpore dans un « Système du Kalahari », défini comme une « série compréhensive » se terminant au pliocène moyen[3]. Les géologues français ont adopté la même position pour leur « Série des plateaux Batékés », englobant les mêmes sables. Le terme « Kalahari » comporte toutefois une ambiguïté, qui fait qu'on évite à l'heure actuelle de l'employer. Dans la région de référence, c'est-à-dire le sud de l'Angola et le Sud-Ouest Africain, les « red Kalahari sands » vont jusqu'au quaternaire récent, ou continuent à se déposer. Dans le bas Congo, seuls des sables remaniés contiennent les outillages préhistoriques qui permettent de leur attribuer un âge aussi récent. A la surface des plateaux, où elle est en place, la « Série des sables ocres » de la nomenclature officielle en usage sur la rive gauche[4] est considérée comme néogène. Quant aux grès du soubassement, rattachés précédemment au Karroo sud-africain, on s'est bien davantage éloigné des positions de départ. Voici quelques années, les découvertes du R.P. de Saint-Seine ont contraint les géologues à une révision déchirante de leurs conceptions initiales[5]. Livrés par un niveau d'argillites intercalées dans l'épaisseur des grès du Kwango, des poissons presque certainement marins datent la formation du crétacé supérieur au plus tôt, au lieu du lias au plus tard. La conclusion vaut pour les grès de la rive droite, érigés en une « Série du Stanley Pool »[6].

---

1. Voir Sautter, 1960.
2. Cosson, 1955.
3. Cahen et Lepersonne, 1951.
4. Cahen, 1954.
5. De Saint-Seine, 1953. Des découvertes de cet auteur, L. Cahen et J. Lepersonne ont fait le bilan pour la stratigraphie congolaise dans deux articles (1954 et 1955).
6. A l'exclusion, toutefois, des niveaux les plus élevés, si l'on admet la position des géologues français, qui font passer dans la masse des grès tendres la coupure entre les deux séries des plateaux Batéké et du Stanley Pool.

A l'énorme accumulation des grès et des sables, en amont du Stanley Pool, répond un relief tabulaire. A quelques kilomètres de la nappe d'eau, la dominant de près de 500 m, la surface, admirablement plane, du plateau de Mbé représente à peu de chose près, selon toute vraisemblance, le sommet du remblaiement continental avant le recreusement de la Cuvette congolaise. L'extrême perméabilité du sous-sol a préservé de la destruction cette surface d'accumulation ; elle explique en même temps l'indigence du réseau hydrographique à la surface des plateaux, et par suite la rareté des formes en creux qui auraient pu aérer leur relief. De part et d'autre du profond sillon où s'encastre le lit du Congo, les entailles latérales sont rares, et tournent presque toutes court à quelques kilomètres du fleuve ; c'est là ce qui rend le terme de « Couloir » tellement évocateur.

En aval du Pool, le tableau change du tout au tout. Ce sont les grès rouges, plus ou moins conglomératiques, de la « Série de l'Inkisi », qui forment ici l'ossature du relief. Nous nous trouvons cette fois au niveau du socle précambrien. Les grès rouges sont visibles, sur la rive gauche, dès Léopoldville-Est et Ndolo ; on les voit affleurer, en face, en dessous de Bacongo, l'un des grands faubourgs de Brazzaville, et leur « apparition... dans le lit du fleuve est marquée par les premiers remous des rapides à la Pointe Dangereuse »[1]. Tout près des rapides, sur la route descendant de la petite corniche, sous Léopoldville, la formation culmine à 290 m. De là elle s'élève, par une montée lente et régulière, en direction du sud-ouest. On aboutit ainsi, sur la rive droite, aux 600 et quelques mètres des environs de Boko.

Sur la rive nord du Congo, la surface des grès rouges dessine une banquette, qui s'élargit vers l'aval, à mesure qu'elle s'élève, et constitue au-delà de la Foulakary un plateau bien individualisé. Contrairement aux apparences, ce n'est pas d'une surface structurale qu'il s'agit mais d'une surface d'érosion, qui recoupe différents niveaux des grès de l'Inkisi. Quand on s'éloigne du fleuve, les grès disparaissent sous une nappe discontinue mais par endroits très épaisse de sables jaunes, rappelant par leur cohérence et leur aspect limoneux ceux qui couronnent les plateaux Batéké. L'équivalence est d'ailleurs admise par les géologues de Brazzaville[2]. Au sud du fleuve, les mêmes « sables et limons » colorés couronnent symétriquement, mais à une altitude encore plus élevée, la crête schisto-calcaire de Thysville. On appelle souvent « plateau des Cataractes » le plateau gréseux qui s'étend à l'est et au nord de Boko, au risque de le confondre avec le plateau du même nom qui domine plus à l'ouest la vallée du Niari ; de l'autre côté du Congo, le plateau du Bangu offre un paysage analogue. Le style morphologique des plateaux précambriens est entièrement différent de celui des plateaux Batéké. Ici, c'est la dureté de la roche, sa résistance à l'érosion qui sont responsables du relief. Mais les grès de l'Inkisi sont imperméables, et les entailles d'un dense chevelu hydrographique ont transformé le pays en un moutonnement de collines, assorti d'un labyrinthe de vallons et de vallées plus ou moins profondément creusées. Même les empâtements sablonneux qui subsistent, plaqués sur les grès, sont dans un état de dissection avancée, qui ne rappelle en rien les horizons Batéké.

Entre les deux séries de plateaux, ceux d'amont et ceux d'aval, court une dépression transversale, où se loge précisément le Stanley Pool. Rive gauche, le double sillon de la Ndjili et de la Nsele encadre une région de collines à soubassement de grès précambrien, et sommet de sables tertiaires. Au nord du Congo, le Djoué a déblayé sa large vallée, presque jusqu'au niveau du talweg, dans l'épaisseur des formations tendres que la carte géologique attribue à la « Série des plateaux Batékés ». Les grès rouges de l'Inkisi n'affleurent qu'à proximité de la rivière, dominés de chaque côté par de hautes collines sablonneuses. Dans cette région, la masse sableuse a conservé la marque d'un enfoncement cyclique des cours d'eau. Les traces d'aplanissements successifs à des niveaux de moins en moins élevés interrompent la convexité des versants. Le niveau le plus

1. Babet, 1947.

2. Cf. J. Cosson, 1955, p. 19 : « Ces limons reposent apparemment en concordance sur l'ensemble inférieur [les « grès polymorphes », dont il sera question plus loin, surmontant eux-mêmes la " Série du Stanley Pool "] mais sont cependant très largement transgressifs vers l'ouest et le sud, où ils viennent reposer sur les formations du *Système du Congo occidental*, et même tapisser certains points hauts du plateau des Cataractes ».

haut rase, vers 470-480 m, un bon nombre de sommets. Un autre, 100 m plus bas, dessine une série de replats, de banquettes, de vallons suspendus. Vers 340-350 m enfin, des fonds de vallée, que défoncent des morsures d'érosion vive, se relient en aval par des replats à la plus élevée des « terrasses » du Congo. D'une façon générale, les pentes raides dues à la dernière reprise d'érosion — bas de versants, en dessous d'une rupture de pente nettement dessinée ; cirques creusés au flanc des collines — demeurent souvent boisées, tandis qu'une savane monotone, piquetée d'arbustes pyrophiles, occupe le reste du paysage. Très irrégulière, la limite des deux formations s'inscrit en festons, en coulées et en îles. Le paysage est typiquement celui de la « mosaïque » définie par les spécialistes.

Ce relief où s'inscrit le Stanley Pool n'est pas facile à interpréter. Avant tout se pose un problème géologique, soulevé par J. Lepersonne au lendemain de la dernière guerre, dans les termes suivants : « A Léopoldville, la base du Kalahari affleure vers la cote de 300 m et les couches présentent une pente d'environ 4 m par kilomètre vers l'est. A l'entrée du Stanley Pool, les mêmes couches, avec horizons fossilifères, affleurent vers la cote de 550 m ; il y a donc un effondrement dont, en tenant compte de la pente des couches, le rejet peut être estimé à environ 300 m »[1]. Les couches dont il est question, et sur le dénivellement desquelles repose l'hypothèse de la « faille du Pool » sont les « grès polymorphes », dont il est nécessaire de dire quelques mots. La première peut-être, à coup sûr l'une des plus anciennes mentions de ces grès figure dans les lettres d'E. Dupont[2]. Beaucoup plus tard, les « roches siliceuses polymorphes » ont été décrites par le géologue français V. Babet, comme « des blocs de roches siliceuses qui, comme leur nom l'indique, possèdent des textures très diverses : texture bréchoïde, de quartzites, de dépôt d'opale zonaire de diverses couleurs, de silex. Elles présentent des formes irrégulières, souvent à cavités ou à apophyses arrondies... »[3]. A Brazzaville comme à Léopoldville, ce sont ces grès qui ont fourni la matière première des tailleries de pierre préhistoriques. Ils sont particulièrement bien connus sur la rive gauche. A. Egoroff en a décrit voici quelques années les conditions de gisement, en se fondant sur l'étude de 1 119 « sondages exécutés par le Service Géologique et par divers entrepreneurs »[4]. Leur surface, apprend-on, « se situe entre les cotes 284 m et 280 m avec une légère inclinaison vers l'amont. L'épaisseur, très irrégulière, ne dépasse pas 2 m. Généralement, ces grès se présentent sous forme d'une dalle assez étendue, fissurée, ravinée au sommet. Souvent, des blocs très importants (plusieurs mètres cubes) se détachent de la dalle principale et se déplacent vers les dépressions... ». Un niveau de « sable grossier, graveleux », avec galets de grès polymorphes, surmonte la dalle. Vers l'aval du Congo, les grès polymorphes se suivent, à une altitude croissante, jusqu'à la région de Thysville. A l'amont du Pool, une formation tout à fait comparable est visible par endroits un peu en dessous de la surface des plateaux, à la base des sables ocres. Un « banc très dur à texture de grès-quartzite, formé de grains de quartz... cimentés par la calcédoine », a notamment été signalé par V. Babet, immédiatement au nord du Pool, « sur les hauteurs de Falémé... et sur le haut de la falaise de Mabelon Ekianou près d'Andiélé »[5]. L'affleurement se repère du reste de loin.

L'interprétation géologique proposée par J. Lepersonne est loin d'avoir rallié tous les spécialistes. Elle soulève un certain nombre d'objections, que l'auteur s'est attaché à réfuter, sans parvenir à convaincre ses interlocuteurs. La discussion porte d'abord, et essentiellement, sur la signification des grès polymorphes. Pour J. Lepersonne, ils représentent un niveau stratigraphique défini, un « étage » du « Système du Kalahari », dont il ferait partie intégrante, immédiatement

---

1. Lepersonne, 1945, p. 41.
2. « Le Congo, en sortant du Stanley Pool à Léopoldville, se précipite en cataractes bruyantes à travers une fente de 70 m de profondeur. Les roches y sont visibles. Je m'y suis rendu et j'ai constaté que les eaux y roulent sur le grès rouge que j'ai suivi depuis Loukoungou, mais, sur ce grès rouge horizontal, s'étendent à fleur d'eau des bancs également horizontaux du quartzite brun que j'ai rencontré hier sur les rives du Pool ». Ce quartzite « s'associe » à une roche décrite précédemment comme « jaune, siliceuse, concrétionnée ». (Dupont, 1889, p. 139 et 179.)
3. Babet, 1947, p. 49.
4. Egoroff, 1956.
5. Babet, 1947, p. 44.

en dessous des sables ocres[1]. A. Egoroff voit au contraire dans ceux qui affleurent à Léopoldville « le sommet du ' grès tendre ' silicifié »[2]. Sur la rive droite du Congo, Babet avait exprimé la même opinion[3]. B. Sekirsky va plus loin. Frappé par différents « exemples de carrières établies dans les grès polymorphes, où le gisement exploitable disparaît au cours de la pénétration du front de carrière vers l'intérieur de la colline », il soutient que « les grès silicifiés, dits polymorphes, ne se présentent nullement comme un niveau sédimentaire continu qui aurait recouvert tout le Kwango à un moment bien déterminé »[4]. Mieux, sur une coupe tracée en direction du sud—sud-est, de Léopoldville à la frontière de l'Angola, il les montre s'étageant aux altitudes les plus diverses, des rives du Pool jusqu'au rebord des plateaux du Kwango. Ce qui l'amène à conclure : « les grès silicifiés appartiennent à des niveaux stratigraphiques différents du grès tendre... ils se présentent en gradins descendant continuellement vers le Pool »[5]. Quant à l'origine de ces roches, l'hypothèse est émise qu'elles se seraient formées sous « des conditions climatiques spéciales... dans des marais constituant en quelque sorte une ' tache d'huile ' autour des cours d'eau ». Plus tard, en s'enfonçant, les rivières les auraient fait apparaître « sur les berges en falaises »[6]. Déniant ainsi toute valeur de repère aux grès polymorphes, l'auteur estime « improbable l'existence de la faille du Pool »[7].

Un point tout aussi délicat, encore qu'il n'en ait guère été question dans la controverse relative à la faille du Pool, a trait aux masses sablonneuses qui recouvrent les grès de l'Inkisi sur les deux rives du Djoué, et que l'on suit de proche en proche jusqu'aux placages de la région de Boko. Les cartes géologiques les assimilent aux limons Batéké. Or ces derniers n'ont pas 100 m

---

1. Lepersonne, 1945, p. 30.

2. Egoroff, 1956, p. 7. Pour cet auteur, le grès tendre de Léopoldville ne se confond pas avec les roches de même nature formant non loin de là le soubassement des plateaux (l'ancien « Karroo »). Il s'agirait d' « une formation lacustre limitée au Pool », et qui « semble buter contre les roches des collines à l'est, au sud et à l'ouest de Léopoldville ». (p. 13 et 9.)

Le sous-sol de Brazzaville et Léopoldville a révélé en outre, intercalé entre la base des grès tendres et le sommet de l'Inkisi, un niveau discontinu de « grès marneux », bien caractérisé. Les sondages exécutés sur la rive droite du Congo, à l'occasion des travaux du port de Brazzaville et de l'usine du Djoué, ont permis de repérer cette formation, et d'y découvrir une *Estheria* évoquant l'une des formes caractéristiques du rhétien du Natal. (Nicolini et Roger, 1951.) Sur la rive gauche, des sondages d'étude poussés en 1960 et 1961 dans les mêmes grès marneux ont livré une série de fossiles nouveaux, fondant sur des bases sûres la corrélation avec l'une des formations classiques de la Cuvette congolaise : les couches dites de Stanleyville, datées du Jurassique supérieur. (Égoroff et Lombard, 1962.)

Les grès marneux ont au plus 20 m d'épaisseur. Des valeurs du même ordre sont données pour les grès tendres qui les surmontent, ce qui limite au total à peu de chose le rôle morphologique des deux formations.

3. Babet, 1947, p. 42.

4. Sekirsky, 1954.

5. Sekirsky, 1956.

6. Sekirsky, 1954. V. Babet, notons-le, avait envisagé le même mode de formation, mais pour des « grès kaolino-siliceux de formation récente », distincts, selon lui, des « roches siliceuses polymorphes », avec lesquelles on les confondait jusqu'alors. « Tandis que ces dernières sont dues à une épigénèse des grès tendres kaoliniques à stratification entrecroisée qui constituent les dépôts primitifs de remplissage de la Cuvette..., les roches kaolino-siliceuses... sont dues à la précipitation de silice amorphe dans la vase des rivières ou des marécages, formée de kaolin et de sable ». (V. Babet, 1947, p. 53.)

7. Sekirsky, 1956, p. 15. Autre chose encore prête à litige : logiquement, les grès de l'Inkisi, relevés de plusieurs centaines de mètres à l'est de la faille supposée, devraient faire surface à nouveau de ce côté, au pied des plateaux. Or rien de tel ne s'observe. J. Lepersonne avait prévu l'objection. Il y répondait en faisant se terminer le « Karroo » en « biseau » entre le tracé de la faille et Léopoldville, et en accentuant corrélativement la pente du plancher des grès tendres — c'est-à-dire de la surface de l'Inkisi — sur ce trajet (pour les géologues qui nient la faille, les grès ont simplement été déblayés par l'érosion, quand fut creusée la cuvette du Pool). Dès lors, quelle que fût l'importance du rejet, les grès de l'Inkisi étaient trop profondément enfouis aux approches de la faille pour pouvoir réapparaître au-delà. La discussion s'est trouvée relancée, à la suite d'une série de sondages opérés par le Service Géologique de Léopoldville au sud et à l'est du Pool. Ces sondages ont infirmé l'idée d'un Inkisi plongeant rapidement vers l'est : à 25 km de Léopoldville, il n'est encore qu'à 209 m d'altitude absolue ; cette pente prolonge simplement celle que l'on constate à l'air libre de l'autre côté de la capitale. La descente ne s'accentue qu'au dernier sondage, sur les rives de la Nsele, au-delà du trajet assigné à la faille : à l'endroit, précisément, où les grès de l'Inkisi auraient dû se trouver ramenés au voisinage de la surface. La sonde a pénétré jusqu'à la cote 146 m (au-dessus du niveau de la mer) sans les rencontrer. « L'hypothèse de la faille du Pool doit être abandonnée », proclamèrent alors ses détracteurs. (Corin, 1958.) Elle est en tout cas sérieusement ébranlée. Toutefois, si son auteur concède un tracé « erroné » de la faille, et la reporte au-delà du sondage de la Nsele, il ne renonce pas à en défendre l'idée : si les grès rouges ne réaffleurent pas dans le compartiment oriental, c'est — dit-il — que la faille coïncide avec un plongement préexistant du soubassement vers la Cuvette congolaise, fait en soi normal puisque l'on est ici sur le bord de cette dernière. (Lepersonne, 1958.)

d'épaisseur, tandis qu'aux environs de Brazzaville et dans la vallée du Djouari on reste dans les sables de la base au sommet de versants de 300 m de commandement. La difficulté ne se résout, dans l'hypothèse de la faille du Pool, qu'en supposant que les sables kalahariens sont venus combler le compartiment affaissé. C'est ainsi que, sur la rive gauche du Congo où le problème est exactement le même, J. Lepersonne et L. Cahen expliquent la « surépaisseur anormale » des sables « entre Léopoldville et Kasangulu » : leur « puissance » y est estimée à 200 m alors que dans les plateaux

LA CUVETTE DU STANLEY POOL :
COUPE GÉOLOGIQUE SUIVANT LE GRAND AXE

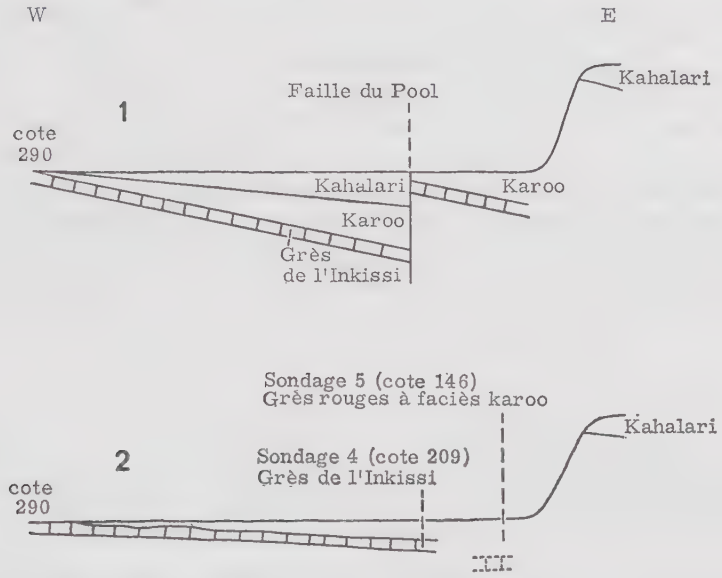

1. Selon l'interprétation de J. Lepersonne.
2. Selon l'interprétation de F. Corin.
(D'après les coupes publiées par le *Bull. Soc. Belge Géol. Pal. Hydr.*, 1958, p. 171-178.)

du Kwango, sur le même parallèle, « ils n'ont que 60 à 80 m ». Sans la faille, les choses deviennent plus simples. Les sables, généralement ocre-jaune, visibles en surface, peuvent fort bien n'être qu'un revêtement, ou même un faciès d'altération superficielle, masquant des assises de grès tendres, en continuité avec celles qui forment le soubassement des plateaux Batéké. Cette position n'est pas admise par les géologues français. Mais elle correspond aux vues de B. Sekirsky. Au sud du Stanley Pool, parmi les sables qui recouvrent d'un manteau presque ininterrompu tout le pays situé en contrebas des plateaux du Kwango, « il en est qui proviennent du sable du Kalahari remanié, mélangé ou non aux éboulis de grès tendre. D'autres ne sont que des éboulis de grès tendres ». Des sables qui couronnent, entre autres, le mont Mobuti, sur plus de 100 m d'épaisseur apparente, l'auteur estime « probable qu'ils recouvrent une partie de grès tendres »[1].

Avec ou sans faille, il n'est qu'une façon d'interpréter, sur le plan morphologique, la dépression formée par les pays du Djoué et de la Ndjili-Nsele, de part et d'autre du Stanley Pool : elle résulte de l'ablation par l'érosion d'une masse de sables, éventuellement de grès, dépourvus de consistance. Les bancs durs de l'Inkisi, qui s'élèvent progressivement vers le sud-ouest, ont offert de ce côté une toute autre résistance. On se demandera seulement pourquoi, dans la direction opposée,

1. Sekirsky, 1956, p. 16 et 6

les plateaux Batéké, constitués du même matériel mal consolidé que les collines de la dépression médiane, n'ont pas vu leur relief pareillement démantelé. Si l'on admet l'hypothèse de Lepersonne, ils ont été protégés, juste en dessous du capuchon sablonneux terminal, par des grès silicifiés qui, à l'ouest de la faille, passent en dessous du niveau de base du Pool, pour n'émerger de nouveau qu'à partir de la pointe aval de l'île Mbamou. En l'absence de faille, l'interprétation devient un peu plus délicate. Même en admettant ce fait évident qu'il existe des grès silicifiés dans la région du Pool un peu à toutes les altitudes, et que leurs gisements sont discontinus, il reste que de nombreux affleurements, plus épais que partout ailleurs, jalonnent la base des sables « kalahariens », ou si l'on préfère le sommet des grès tendres de la série Kwango-Stanley Pool. Quels qu'en soient le mode de formation et la signification géologique, et a fortiori s'ils sont liés aux lieux d'émergence de la nappe phréatique, et à d'anciens talwegs, ces grès ont pu exercer un effet retardateur sur l'érosion régressive, partant des résurgences périphériques[1]. Au niveau de la dépression médiane, si l'on en juge par la lente montée des plateaux Batéké vers le sud-ouest, ils devaient atteindre, au point de départ de l'évolution morphologique liée au creusement de la vallée du Congo, une altitude telle qu'un épisode de pénéplanation a pu les faire disparaître tout en respectant ceux qui se trouvaient plus à l'est et par conséquent un peu plus bas. Une chose est sûre, en tout cas : à la hauteur de Brazzaville et de Léopoldville, et plus particulièrement le long du Djoué, le grès dur de l'Inkisi, qui affleure au pied des versants, a favorisé par son imperméabilité le travail des eaux de surface, et aidé l'érosion régressive, partie du fleuve, à se frayer une voie dans la masse des sables et des grès tendres[2].

1. On échappe difficilement à l'idée d'une « silicification de la pénéplaine du Kwango » (A. Egoroff, 1956, p. 13), autrement dit de la surface sur laquelle se sont déposés, en discordance sur les grès tendres finisecondaires, les sables de type « Kalahari ». Il n'est cependant pas exclu que cette silicification ait eu lieu postérieurement au recouvrement de la surface en question, au contact des sables ocres de la couverture, et des grès sous-jacents.

2. Deux autres facteurs pourraient être invoqués. D'abord un changement de faciès, d'est en ouest, dans la masse des grès tendres, purement hypothétique, certes, mais d'autant moins invraisemblable, que l'on se trouve ici vers la limite du bassin de sédimentation où le dépôt s'est fait. Par ailleurs, les tracés du réseau hydrographique actuel, ainsi que des vallées sèches burinées à la surface du plateau de Mbé, semblent indiquer que le rebord occidental des plateaux, avec son allure de simili-cuesta, correspond à une ligne de partage des eaux très ancienne entre deux systèmes de drainage antagonistes, l'un vers le nord et la Cuvette, l'autre en direction du Pool. Il est possible que ce dispositif reflète le sens où s'écoule en profondeur la nappe alimentée par l'infiltration dans les sables. A cet égard, Lepersonne lui-même donne incidemment un argument, quand il voit le Pool logé, en aval de sa faille (mais la faille n'est pas indispensable en l'occurrence), dans l'axe d'une déformation — rejeu selon lui du « synclinal du bas Congo » — ployant les dépôts de surface au sud-ouest de Léopoldville. (Cahen et Lepersonne, 1948.) En admettant ces vues, le bord occidental des plateaux Batéké serait fixé sur la ligne de plus grand affaiblissement de l'érosion. A l'ouest de cette ligne, des rivières, venues du nord-ouest et du sud-est, auraient disposé, à l'approche du Stanley Pool, d'un débit suffisant pour défoncer les formations « kalahariennes » et les grès sous-jacents ; du côté est, au contraire, de maigres cours d'eau, formés sur place, ne pouvaient être pour l'érosion que des outils dénués de toute efficacité. Le contraste une fois ébauché, il devait inévitablement s'accentuer, par le processus cumulatif que voici : tant que le plateau, avec sa surface de remblayage horizontale, demeure intact, la masse des eaux de pluie est contrainte de s'évaporer ou de s'infiltrer ; mais qu'un système de pentes se constitue, aussitôt le ruissellement entre en action au bénéfice de l'écoulement de surface ; dès lors les talwegs se creusent, leur réseau se ramifie, capte une proportion croissante des précipitations, et de proche en proche le relief finit par être entièrement disséqué. Bien entendu, ce ne sont là, en accord avec les faits connus, que des lignes d'interprétation, des hypothèses de travail pouvant guider les recherches qu'il reste à mener sur le terrain, de façon beaucoup plus approfondie que nous n'avons pu le faire.

B. — Le régime du Congo

Mélange intime de terres et d'eaux, le Stanley Pool participe à un double environnement. D'un côté il s'insère dans le relief régional qui vient d'être décrit ; de l'autre il se relie, par son régime hydrologique, au bassin du Congo tout entier (à la seule exception du bief terminal). Jusqu'à ces dernières années, on ne disposait, quant au débit du fleuve, que d'estimations assez grossières. Tout a changé avec les jaugeages effectués, à partir de 1955, au sortir du Stanley Pool, entre Kalina et Bacongo, en vue d'un éventuel aménagement du site d'Inga, sur le bas fleuve[1]. 78 mesures, échelonnées sur un peu plus de trois années, ont donné des valeurs comprises, en chiffres ronds, entre 24 000 et 61 000 m³. Ces mesures ont permis d'établir « la courbe limnimétrique des débits », autrement dit d'étalonner, en débits, les lectures aux échelles de Léopoldville. A partir de là, il devenait possible de calculer rétrospectivement les débits correspondant aux plus hautes et aux plus basses eaux constatées depuis l'origine des mesures : respectivement 65 470 m³/sec en décembre 1908, et 21 416 m³/sec en juillet 1905. Quant au « niveau moyen » il « correspond à un débit de 37 388 m³/sec » ; le « débit moyen réel doit être un peu plus élevé »[2].

Pour intéressants qu'ils soient, d'un point de vue purement hydrologique, ces résultats sont cependant moins éclairants pour la géographie du Pool que les simples courbes de variation du niveau du fleuve, obtenues sans autre appareillage qu'une échelle graduée fixée à demeure en un point convenable de la rive. Les premières mesures régulières, à l'échelle du chantier naval de la CHANIC (Léopoldville-Ouest), remontent à 1902. Du côté français, dès 1911, la mission Roussilhe accumulait de sérieuses observations. En partant des relevés pour une série d'années successives, des courbes moyennes ont été calculées. Prenons celle de la période 1902-1923, d'après les mesures à l'échelle de Léopoldville. Entre les points extrêmes, l'amplitude apparaît inférieure à 3,50 m : c'est peu, en comparaison des variations de niveau observées en aval du Stanley Pool. La crue annuelle, n'étant pas contenue ici dans les limites d'un lit resserré, s'étale, déborde des bras constituant le lit mineur du fleuve pour inonder de vastes étendues d'alluvions submersibles, mais son ampleur verticale en est fortement diminuée.

La courbe que nous examinons se caractérise par un double feston. Le maximum principal se place au milieu de décembre. Un second maximum, à la fin de mai, ne s'élève pas même à mi-hauteur. L'étiage principal du milieu d'août se creuse 1 m au-dessous de l'étiage secondaire, aux envi-

---

1. Van Ganse, 1959.

2. Ainsi se trouve ramené aux environs de 40 000 m³/s un module moyen annuel estimé il y a quelques années « fort de 43 à 48 000 m³ ». (Pardé, 1933, p. 193.) Jacques de Brazza ne s'était pas trompé tellement sur le Congo, quand, sans appareil ni mesures, il « avait évalué son débit à 60 000 m³/s ». (Chavannes, 1935, p. 331.) Bien moins que Stanley, si précis pourtant dans la plupart de ses observations, qui évaluait le débit normal du fleuve, entrant dans le Stanley Pool, à « 430 955 mètres cubes par seconde », et son débit de crue à « 758 880 mètres cubes d'eau par seconde ». (Stanley, 1886, p. 278-279.) N'y aurait-il pas toutefois, à l'origine de ces valeurs déraisonnables, une erreur de virgule commise par le traducteur dans la conversion des mesures anglaises en mesures françaises ?

VARIATIONS DU NIVEAU DU CONGO A BRAZZAVILLE :
types de courbes annuelles

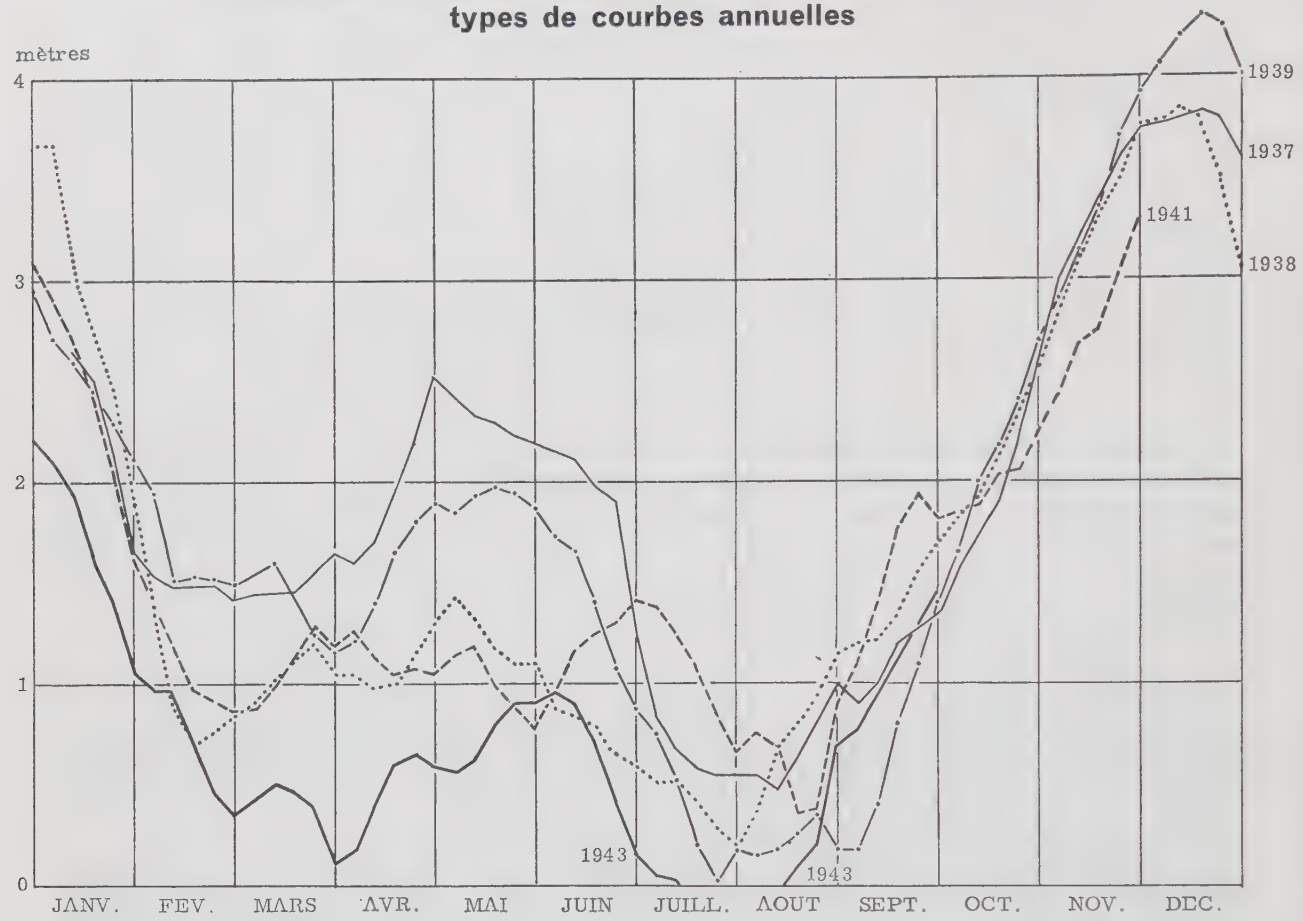

rons du 20 mars. Quatre mois seulement séparent, on le voit, la haute crue de fin d'année des maigres accentués qui la précèdent. Huit mois par an, le niveau du Pool se tient à 1,50 m au moins au-dessus de l'étiage d'août. Au voisinage des quatre points d'inflexion, la courbe demeure sensiblement étale pendant une durée de trois semaines à un mois. Notons pour finir la dissymétrie des deux festons : à chaque pulsation, les eaux montent lentement, mais la décrue est rapide.

Telle est l'allure moyenne de la variation. Mais la courbe intégrée efface les écarts de niveau et les décalages chronologiques, aussi bien que les fluctuations accidentelles, qui donnent à chaque année hydrologique du Congo sa physionomie particulière, et déterminent au jour le jour la vie de tous ceux qui participent à l'exploitation du Stanley Pool. Pour repérer ces irrégularités, prenons une à une les courbes relevées, de 1931 à 1951, à l'échelle de Brazzaville. Il apparaît d'abord que points hauts et points bas ne reviennent pas à date rigoureusement fixe. Si le maximum de fin d'année s'observe régulièrement en décembre, la deuxième culmination se distribue dans un large intervalle de temps, compris entre le 20 avril (1933, 1944, 1951) et le premier juillet (1941). Le grand étiage de saison sèche oscille entre le début de juillet (1950) et la fin d'août (1944) ; une observation, douteuse il est vrai, le situe même au commencement de juin. Quant au minimum secondaire, il se place entre les premiers jours de mars (1934) et le 1er mai (1945). On voit que crues et décrues se chevauchent d'une année à l'autre, ce qui fait s'étaler les maxima et minima des courbes moyennes, et contribue aussi à diminuer l'ampleur des mouvements. Au cours d'une année déterminée, celle-ci dépasse assez souvent 3,50 m, et quelquefois 4 m (1934, 1946, 1950,

1951). Entre la plus forte crue et le plus faible étiage jamais enregistrés, la dénivellation, mesurée aux échelles de Léopoldville, s'élève à 5,64 m. D'importants écarts affectent, par ailleurs, par rapport à la moyenne, les maigres aussi bien que les crues, pris individuellement. De 1902 à 1923 (échelle de Léopoldville), le minimum de mars-avril-mai a varié de 1,60 m en hauteur, celui de juillet-août de 2,10 m, le maximum de mai-juin de 2,50 m, et celui de décembre de 2,25 m. En règle générale, quand le niveau vient à s'éloigner franchement de la normale, l'écart, positif ou négatif, tend à se maintenir plusieurs saisons successives[1].

Sur un bassin de la dimension de la Cuvette congolaise, aucun événement météorologique ne peut altérer sérieusement l'allure régulière de la montée ou de la descente des eaux du fleuve collecteur. Même des pluies exceptionnelles ne sont enregistrées que sous la forme de crochets ou de festons trop médiocres pour mériter le nom de crues. De mars 1944 à mars 1950, nous avons relevé un peu plus de cent accidents de ce genre sur les courbes de Brazzaville. La plupart jouaient sur moins d'une semaine, et leur amplitude ne dépassait pas 20 cm. Beaucoup plus rarement s'observe le redoublement, à quelques semaines d'intervalle, des points hauts ou des points bas du régime annuel. C'est ainsi qu'en 1944, le minimum de saison sèche s'est scindé en deux (mi-juillet et fin août), l'eau remontant de 75 cm entre-temps. Le maximum de printemps, de son côté, beaucoup plus sensible que celui de décembre, présente occasionnellement deux, et même trois (1941) culminations distinctes.

Les variations du niveau du Congo et de ses grands affluents

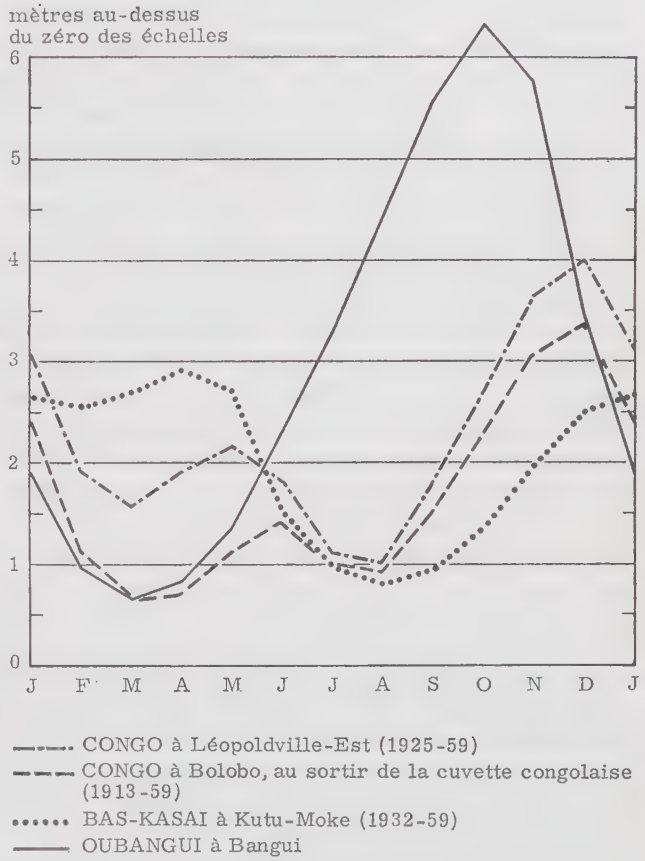

— Les chiffres concernant l'Oubangui ont été estimés sur le graphique de la crue moyenne établi d'après les observations faites au poste hydrotimétrique de Bangui.

— Les chiffres concernant le Congo et le Kasaï proviennent de l'*Annuaire hydrologique du Congo et du Ruanda-Urundi*, 1959, établi par J. Devroey (p. 190, 196 et 280).

1. Depuis que ces pages ont été écrites se sont produits successivement le plus bas étiage (1958) et la plus forte crue (1961-1962) jamais enregistrés. La crue de décembre 1961 (maximum à Brazzaville : le 17) s'est élevée à la cote 626 cm, ramenée à l'échelle de Léopoldville-Est, contre 507 cm en 1908-1909, précédent record. Le niveau s'est maintenu près d'un mois au-dessus de 6 m. La centrale hydro-électrique située à l'embouchure du Djoué faillit être inondée. « Sur 600 km en amont de Brazzaville », lisait-on alors dans le *Bulletin de l'Agence France-Presse*, « les débordements se poursuivent et dans certaines régions du Nord la situation revêt un caractère catastrophique... plusieurs milliers de sinistrés... ont tout perdu ». Le débit de cette crue aurait dépassé 75 000 m³/s : plus de 10 000 de plus qu'en décembre 1908. Il s'est agi véritablement là d'un phénomène exceptionnel. Laissons la parole aux spécialistes : « N'importe quelle extrapolation ne peut que conduire à des estimations à peine croyables de la fréquence de cette crue... Dans ces conditions, ce serait un leurre de vouloir exprimer mathématiquement une probabilité qui ne correspondrait sans doute à rien... Si l'on tient vraiment à fixer les idées par un chiffre, disons que la période de retour de cette crue est très supérieure à cent ans ». Il a fallu pour la produire une improbable « concordance de forte hydraulicité » entre les trois composantes issues du Congo supérieur, de l'Oubangui (crue particulièrement tardive cette année-là) et du Kassaï. (*Note sur les hauteurs de crues du Congo*, 1962.) Sans doute par suite de cet effet de rémanence que l'on vient de noter, la crue de 1962-1963 devait être à peine moindre.

Le régime du Congo ressemble singulièrement à celui de l'Ogooué. A Lambaréné comme à Brazzaville, l'étiage principal se place en été, suivi d'une rapide montée des eaux jusqu'à la fin de l'année, avec le même minimum secondaire de début et le même maximum secondaire de fin de printemps[1]. Le cas des deux fleuves est pourtant bien différent. Le régime de l'Ogooué reflète tout simplement celui des pluies sur son bassin, tout entier compris dans un même domaine climatique, où une grande et une petite saison sèche encadrent deux périodes pluvieuses d'inégale abondance. Le Congo, lui, se ressent d'influences étagées sur une vingtaine de degrés de latitude. A l'intérieur de son immense bassin, que balaye d'une extrémité à l'autre la bande pluvieuse équatoriale dans son mouvement annuel, « juillet et août sont les deux seuls mois où les eaux ne sont hautes en aucun endroit »[2]. C'est la combinaison de ces crues partielles, échelonnées suivant la latitude, qui détermine le régime du collecteur, en aval du confluent Congo-Kasaï. A l'aide d'une série de cartes mensuelles, détaillant la situation hydrologique par secteur hydrographique, F. Bultot démontre sans peine que la montée des eaux à Léopoldville, en fin d'année, répercute, avec deux mois de retard, le gonflement des affluents — et particulièrement de l'Oubangui — « dans les régions situées au nord de l'Équateur ». L' « onde de crue » commence à se propager en septembre ; elle déferle le mois d'après sur tout le bief moyen du Congo, compris entre le confluent du Lomami (en aval de Stanleyville) et Kwamouth (confluent du Kasaï) ; en novembre, « la grande vague d'eau » atteint le Stanley Pool. A partir de décembre, la bande pluvieuse équatoriale passée dans l'hémisphère sud, le Kasaï à son tour entre en crue, mais ses apports ne compensent pas le tarissement des eaux septentrionales. Dès janvier, le niveau du Stanley Pool baisse, et l'on s'achemine vers l'étiage de mars-mai. La seconde montée des eaux, en mai-juin, n'est pas un phénomène simple comme la première. Elle conjugue une série d'influences, géographiquement distinctes à l'origine. Trois, quatre tranches d'eau peut-être s'additionnent pour aboutir au maximum secondaire enregistré à Brazzaville et Léopoldville : tout d'abord, le reliquat de la crue post-solsticiale dans le bassin du Kasaï, où les eaux demeurent à l'étage supérieur de décembre à avril ; puis une contribution de la portion méridionale de la Cuvette centrale congolaise, dont les eaux, hautes elles aussi jusqu'en avril, mettent sans doute un peu plus de temps à gagner le bas Congo ; n'oublions pas non plus quelques rivières débouchant en aval sur le Congo, la Likouala-Mossaka en particulier, dotée d'un maximum secondaire en mai-juin ; à tout cela s'ajoute, selon Bultot, un apport de provenance katangaise. Dans ce secteur d'extrême amont du bassin du Congo, les eaux sont hautes d'avril à juin ; compte tenu du temps de parcours, l'onde de crue parviendrait au Stanley Pool peu avant que s'effondrent les débits fournis par les affluents du sud-ouest. On conçoit, pour peu que se dérègle le mécanisme délicat de ces coïncidences, que la crue de printemps du Stanley Pool puisse se décaler assez largement dans le temps, voire, comme nous l'avons montré, se fractionner en deux ou trois oscillations. Les faits retrouvent leur belle simplicité lors du profond étiage de

---

1. Cf. : *Annuaire hydrologique de la France d'Outre-Mer*, 1958, p. 428 à 431. D'après cet ouvrage, voici les débits moyens mensuels (en m³/s) de l'Ogooué à Lambaréné, calculés sur une quinzaine d'années d'observation (1929-1939 ; 1953-1957) :

Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
3 066	1 961	1 985	4 272	7 821	7 803	5 602	4 932	5 428	6 863	7 525	5 731

2. Bultot, 1959. Il convient d'indiquer ici quel sens l'auteur réserve, en l'occurrence, au qualificatif de « hautes » eaux. Pour chacun des postes de mesure échelonnés le long du Congo et de ses affluents, ont été prises en considération les douze « cotes hydrométriques mensuelles moyennes ». L'écart de niveau entre la plus haute et la plus basse étant alors divisé en trois intervalles égaux, les eaux sont dites « hautes », « moyennes » ou « basses », un mois déterminé, suivant que la cote de ce mois se range dans le tiers supérieur, médian ou inférieur du « champ de variation ».

Un résultat frappant apparaît alors : « le nombre restreint de M », c'est-à-dire de mois d'eaux moyennes. L'auteur n'en trouve le plus souvent que moins de quatre à l'intérieur des huit secteurs géographiques où sont regroupées les stations d'observation, pour les besoins de la représentation. De cette constatation, il tire une conclusion de portée générale, à savoir que « le plan d'eau ne fluctue pas autour d'un niveau moyen ; au contraire, il semble se tenir sur deux étages nettement distincts, sautant de l'un à l'autre dans un intervalle de temps court aux époques de transition ». Et ceci, « même dans la Cuvette centrale où les pluies sont pourtant abondantes pendant toute l'année ».

juillet-août, reflet de la sécheresse ou de la demi-sécheresse installée depuis quelques semaines sur la plus grande partie du bassin, exception faite de l'extrême nord[1].

L'étonnant en fin de compte est que, les apports des deux hémisphères s'équilibrant approximativement, le régime du Congo à Brazzaville et Léopoldville en vienne à mimer celui qui résulterait d'une alimentation purement locale, au point que les mêmes mots lingala[1] puissent être appliqués indifféremment aux saisons et aux états du fleuve : rappelons que « Mpéla » désigne à la fois la grande crue de fin d'année, et la période pluvieuse qui va d'octobre à décembre ; « Mwanga » la « petite saison sèche » et les maigres de début de printemps ; « Nzobolo » la recrudescence des pluies à partir de mars et jusqu'en mai, et la crue concomitante ; « Esséo » la saison sèche et les basses eaux d'été. Il existe, en fait, un léger décalage, qui trahit tout de même les influences lointaines. Ainsi le minimum de printemps, d'origine oubanguienne, retarde par rapport à la petite saison sèche ; par contre, quand arrivent les premières tornades d'octobre le Congo est déjà à mi-crue[2].

D'une saison à l'autre, le paysage du Stanley Pool change du tout au tout. La baisse et la montée du fleuve font varier sans cesse l'étendue et l'emplacement des parties émergées, le dessin et la nature des rives, la vitesse et la profondeur des eaux. La végétation évolue, les poissons se reproduisent et se déplacent au rythme de ces changements. Les hommes à leur tour, dans la mesure où ils veulent exploiter ce milieu particulier, doivent utiliser leurs techniques et régler leur vie en fonction du régime des eaux.

---

1. Où d'ailleurs, en raison de la « dessiccation du sol au cours du minimum pluvial » précédent, la crue ne débutera qu'en septembre, avec un long retard sur la « recrudescence des précipitations ».

2. Si, malgré les apparences, le climat régional n'influe pratiquement pas sur le fleuve et son régime, la nappe d'eau constituée par le Stanley Pool réagit sur le climat, du moins à l'échelle locale. Une étude minutieuse, basée sur les observations réunies dans quatre stations météorologiques installées à la sortie du Stanley Pool (Kalina, Ndolo et Binza sur la rive gauche ; Brazzaville sur la rive droite) le prouve indiscutablement. Dans la journée, le Pool est le siège d'une circulation descendante, qui dégage l'atmosphère, tandis qu'au-dessus de la terre ferme, l'air chaud et humide s'élève et des nuages se forment. La nuit, la situation s'inverse, et vers le matin « l'air chauffé et enrichi d'humidité par le fleuve monte et atteint le niveau de condensation ». Des nuages se forment alors au-dessus du fleuve, tandis qu'ils se dissipent de part et d'autre. Ce système de brises de terre et de lac alternées est assez net pour que Binza, des quatre stations la plus éloignée de la rive, ne reçoive en saison des pluies que 93 % du rayonnement solaire enregistré à Brazzaville, et 94 % de celui de Kalina, sur la rive. Situés par rapport au Pool « au vent » de la saison pluvieuse (l'alizé de direction est–sud-est), ces deux derniers postes participent aux conditions du fleuve : le vent général, poussant les nuages, tend à dégager la rive dans la direction où il souffle. (Schuepp, 1956.)

C. — Les éléments du paysage

Le paysage du Stanley Pool peut être décomposé en trois sortes d'éléments : les rives de terre ferme ; les îles ; les eaux, courantes ou saisonnièrement dormantes.

a) Les rives de terre ferme.

Le Stanley Pool est franchement dissymétrique. De part et d'autre d'un axe orienté sud-ouest–nord-est, ses rives dessinent une petite courbure au nord, une grande courbure au sud et à l'est. La concavité de rive droite se scinde en deux évidements en croissant que sépare la montagne de Banguenguengé, cap élevé plongeant dans le courant. De l'autre côté du Pool, on note également deux rentrants successifs, d'ailleurs très inégaux : le premier, face aux îles de Kabongo ; le second, d'une toute autre ampleur, se développant jusqu'à Kinshassa sur une quarantaine de kilomètres. Le tiers supérieur du Stanley Pool est engagé dans la région montueuse précédant les plateaux du nord-est. C'est là que l'opposition des rives abruptes et des eaux donne au paysage le plus de grandeur, que les plans aquatiques du Pool, tranchant sur le vert vif des hauteurs ou les lointains bleutés, sont le mieux mis en valeur. Les célèbres « Falaises de Douvres » (photo 26) sont visibles depuis Léopoldville[1]. En aval, l'arrière-plan de collines s'abaisse et s'éloigne à la fois. Réduites à quelques mètres de hauteur, les rives ne dessinent plus, de loin, qu'un mince trait horizontal. Dans l'intervalle se développent « une série de surfaces de replat séparées par des talus et par conséquent, disposées en terrasses les unes par rapport aux autres et par rapport à la surface des eaux du Pool »[2].

A mesure que le Stanley Pool se rétrécit, aux approches de son exutoire, ces terrasses vont en s'élargissant. De part et d'autre de l'entonnoir menant aux rapides, elles offrent aux deux villes un site idéal. Divers géologues belges, parmi lesquels J. R. F. Colette et F. Cabu méritent une mention particulière, et pour finir J. Lepersonne, à qui l'on doit la synthèse de leurs travaux, les ont soigneusement répertoriées, classées et cartographiées. J. Lepersonne distingue, à Léopold-

---

1. Étudiées à près d'un demi-siècle de distance par E. Dupont (1887) et V. Babet (1933) : « Les Dover Cliffs sont de véritables falaises... à pic, à arêtes découpées par des ravins et d'une blancheur éclatante... Ces couches des Dover Cliffs du Stanley Pool sont... un grès blanc, très tendre, en couches horizontales. Le dépôt doit avoir une épaisseur d'au moins cent mètres et même de cent cinquante à deux cents mètres... ». (Dupont, 1889, p. 255.) « En amont de Brazzaville, les falaises blanches qui se dressent à pic sur le bord du Stanley Pool... sont constituées uniquement par des grès kaoliniques blancs ou rosés à grain très fin et à lits minces à stratification entrecroisée ». Ces falaises « représentent ici la bordure sud-ouest du plateau Batéké ». L'auteur les explique par « l'existence à la surface du grès tendre, d'une couche indurcie par latéritisation ou silicification, due aux alternatives de sécheresse et d'humidité extrêmes », et qui « a servi dans une certaine mesure de couche protectrice à la roche friable située immédiatement au-dessous » (il s'agit des grès polymorphes en position haute, et de l'une des hypothèses que nous formulions plus haut touchant la résistance à l'érosion des plateaux) ; mais il invoque en même temps des « éboulements » dûs aux « suintements du niveau hydrostatique au pied de la falaise... ». (V. Babet, 1947, p. 44.)

2. Lepersonne, 1937.

ville et aux environs, deux surfaces à peu près planes à 5 et 9 m d'altitude relative ; deux autres, moins régulières et faiblement inclinées, correspondent approximativement aux cotes 15 et 23 m. Le zéro pris comme référence se situe un peu au-dessus du niveau moyen des eaux à l'échelle de Kinshassa, et 2 m environ plus bas que celui des plus hautes crues enregistrées[1]. Ce système de terrasses se poursuivrait en amont du Stanley Pool, avec l'échelonnement suivant (mesuré cette fois par rapport aux basses eaux) : 6-8 m ; 9-11 m ; 15 m ; 20-21 m ; 30-33 m ; 40 m[2]. Les terrasses de Léopoldville seraient authentifiées par un revêtement de plusieurs mètres de dépôts essentiellement fluviatiles : sables plus ou moins argileux, argiles, cailloutis. Ces résultats toutefois ont été remis en question récemment par A. Egoroff, qui fait table rase des niveaux précédemment reconnus, à l'exception d'un « seul replat méritant à la rigueur le nom de terrasse »[3].

La rive droite n'a pas jusqu'ici été le théâtre de recherches aussi précises, ni l'occasion de telles controverses. Mais il semble difficile d'y nier le caractère de « terrasses » des niveaux étagés, « bien connus des habitants » tant leur superposition est manifeste, quand on passe du quartier de « la Plaine » à celui du « Tchad », et pour finir au « Plateau »[4]. Toutefois, les altitudes données par G. Droux — 10, 20 et 40 m — ne sont qu'approximatives. Par bonheur, les cartes établies par la mission Roussilhe, avec leurs courbes de mètre en mètre, cotées par rapport au « zéro de l'échelle de crue de la Hollandaise », c'est-à-dire « sensiblement à la limite des basses eaux de 1910 », permettent de se faire une idée précise de l'échelonnement[5]. Un niveau parfaitement caractérisé se développe entre 39 et 42 m, de part et d'autre des deux « ravins » dits de la Glacière et du Tchad, aux emplacements qu'occupent Bacongo, le quartier du Plateau, et les extensions récentes de ce dernier, au-delà du ravin du Tchad. Culminant à 43 m, la colline de la Mission catholique se rattache au même niveau. Un cran en dessous, le quartier dit du Tchad occupe, entre le ravin du Tchad et le talweg de la Mfoa, le sommet à peu près plan d'un éperon, entre 22 et 24 m d'altitude relative. Plus bas encore, les plus anciens quartiers de Poto-Poto sont implantés sur un dos de terrain, à 16-17 m au-dessus du zéro de la carte ; une dépression, jadis marécageuse, les sépare d'autres culminations, proches de Mpila, et qui dominent la « passe française » de 14 m environ. Dans la direction opposée, une courbe de la Mfoa enserre, aux environs de la grande poste actuelle, une boucle formée par la courbe des 15 m. Pour finir, la majeure partie du quartier de la Plaine, et tout le sud du quartier dit de Mpila (par extension du nom qui s'appliquait jadis au village installé beaucoup plus au nord, à l'embouchure de la Tsiémé) correspondent à un niveau remarquablement continu et uni, à 10-11 m d'altitude relative. La récente carte de Brazzaville au 20 000e, pourvue de courbes de 5 en 5 m, et de nombreuses cotes dans l'intervalle, permet de suivre ces niveaux vers le nord et dans l'intérieur des terres[6]. La réserve forestière au nord du Plateau, le « Plateau des quinze ans » juste au-dessus de Poto-Poto, dominent de 45 m environ les basses eaux du Congo, et l'aérodrome de Maya-Maya de près de 50 m : c'est toujours le niveau de 40 m, dont l'altitude s'élève lentement à mesure qu'augmente la distance au fleuve. De part et d'autre de la Tsiémé, des surfaces très étendues, comprises entre 18 et 21 m, portent notamment les quartiers de Moungali et d'Ouenzé, qui prolongent Poto-Poto au nord-ouest et au nord, respectivement. Elles se raccordent vers l'aval au niveau 16-17 m du vieux Poto-Poto. Rien de bien net par contre ne se dessine, vers l'embouchure de la Tsiémé, à l'altitude de la Plaine.

Compte tenu de la pente du fleuve lui-même — de l'embouchure de la Tsiémé à la rive en contrebas de Bacongo, la dénivellation paraît être de l'ordre de 3 m — et d'un relèvement

---

1. Touchant l'altitude absolue du Stanley Pool, alors que « la carte hypsométrique de l'Afrique Équatoriale Française » donnait encore, d'après Lepersonne, 287 m en 1931, « les travaux de levé du Service des voies navigables, effectués de 1933 à 1935 », ont « définitivement résolu le problème », en fixant à 277,33 m le zéro de l'échelle d'étiage de Léopoldville (0,53 m de moins à Léopoldville-Ouest). (Lepersonne, 1937.)
2. Cahen et Lepersonne, 1948.
3. Egoroff, 1956, p. 13. A partir d'observations indépendantes, le préhistorien H. Van Moorsel s'est attaché, de son côté, à réfuter « la thèse admise jusqu'à maintenant, d'après laquelle les habitants préhistoriques du Pool auraient occupé successivement différentes terrasses ». (1959 [1], p. 20.) Mais il admet que « dans la région des rapides en aval de Léopoldville, il existe des lambeaux d'anciennes terrasses du fleuve... ». (1959 [2], p. 23.)
4. Droux, 1941, p. 138.
5. Plans de Brazzaville et de la passe française du Stanley Pool.
6. Brazzaville et ses environs, 1957.

perpendiculaire au fleuve, ces niveaux constituent un ensemble cohérent, à 40-50, 15-20 et 10-11 m. La correspondance est bonne avec les niveaux 9 et 15 m de Lepersonne, et celui de 40 m qu'il signale en amont du Pool[1]. En revanche, la plate-forme du Tchad apparaît trop isolée pour identifier une surface autonome, encore que ses 22-24 m cadrent avec les 23 m de l'un des niveaux moyens de Léopoldville. Quant à la terrasse 5 m de J. Lepersonne, elle peut être mise en parallèle, sur la rive droite, avec l'étroite banquette, dont il n'a pas encore été question, qui borde le Congo en dessous du Plateau et du Tchad. Avant de parler de « terrasses », il faudrait bien entendu s'assurer de la présence et de la nature des dépôts de surface. Nous n'avons, malheureusement, à leur sujet, que des indications trop disparates pour être valablement utilisées[2].

En résumé donc, les rives du Stanley Pool apparaissent découpées : en amont, dans un relief d'érosion passablement vigoureux ; en aval, à travers une superposition de niveaux et peut-être de terrasses fluviatiles. Mais dans les deux cas, le contact avec la terre ferme est net, marqué par une berge abrupte. Il ne se brouille qu'au débouché de quelques petits cours d'eau, terminant leur cours sur un cône d'alluvions. Cela ne signifie pas que les rives du Pool baignent dans l'eau sans interruption. Deux fois par an se découvrent, à l'époque des maigres, de larges banquettes d'alluvions contemporaines plaquées en contrebas des berges. Bien qu'elles soient régulièrement submergées par les crues, ces banquettes n'en jouent pas moins, vis-à-vis de l'érosion, l'office d'un matelas protecteur. La minceur de la pellicule d'eau, les herbiers flottants qui s'y développent, freinent le courant au point de le rendre presque nul. Les rives hautes du Pool se trouvent ainsi garnies sur près des trois quarts de leur longueur ; les banquettes submersibles ne s'effacent qu'à l'entrée et à la sortie du Pool, et sous la montagne de Banguenguengé. Particulièrement développées au fond des courbures, elles s'étalent sur un kilomètre et demi en amont de Mpila (photo 27), sur plusieurs kilomètres en bordure de la rive gauche[3]. Ainsi se pose, paradoxalement, pour les riverains, un problème d'accès aux eaux libres du Pool. Sans doute ce fait a-t-il contribué jadis à les maintenir dans un genre de vie essentiellement terrien.

b) Les îles.

Une vaste terre émerge au milieu du Stanley Pool : l'île Mbamou. Longue de plus de 20 km, large de plus de 10, elle reproduit sensiblement la forme générale de la cuvette. Déjetée vers le

---

1. Compte tenu de la dénivellation — de 2 m environ — entre le zéro de Lepersonne (niveau moyen du Congo), et celui de Roussilhe (par rapport auquel ont été également mesurées, par une conversion approximative, les altitudes relatives tirées de la carte au 20 000e).

2. Dans un bref article de nécrologie, consacré à V. Babet — pionnier de la recherche moderne au Congo — le numéro 28 des *Recherches congolaises*, paru à Brazzaville en 1941, annonçait : « Victor Babet avait plusieurs notes en préparation... et notamment une étude très documentée sur les terrasses du Stanley Pool. Deux ans de recherches avaient permis une abondante récolte de documents. Cette étude, mise au point par un de ses amis, sera publiée par nos soins dans le courant de l'année prochaine » (p. 144-145). La parution de la revue fut alors interrompue, et ne reprit, sous la forme du *Bulletin de l'Institut d'Études Centrafricaines*, qu'au lendemain de la guerre. Plus trace de l'étude de Babet. Qu'est-elle devenue ?

3. Ces banquettes, alternativement submergées et découvertes, constituent les marais de rives, récemment étudiées par la Mission zoologique du Cemubac. Du côté de la terre ferme, « un talus de cinq à dix mètres » sépare cette frange marécageuse de la « vaste terrasse de savane herbeuse légèrement boisée » qui s'étend jusqu'au pied des collines. Du côté de l'eau, tantôt les marais « se continuent par des prairies flottantes de graminées et de papyrus dont les racines et les rhizomes enchevêtrés forment un radeau à la surface des eaux libres ». On peut supposer alors qu'ils « se sont formés à partir des prairies flottantes dont le chevelu de racines a retenu le limon ». Plus souvent, ils sont « séparés de l'eau libre... par des élévations de terre sableuse émergeant, en saison sèche, formant alors de petites falaises de deux à trois mètres... ». Le marécage, en ce cas, s'étend « en contrebas, compris entre les petites dénivellations herbeuses et le talus de 5 à 10 m de la rive proprement dite ». A ce second dispositif doit correspondre un autre mode de formation : « les alluvions sableuses du fleuve se sont accumulées à une certaine distance des rives et parallèlement à celles-ci, formant des îles disposées en cordon littoral. L'espace compris entre les rives et les îles sableuses, s'est ensablé puis comblé progressivement de limon et de vase apportés par les eaux en période de crue ». Les marais constitués par ce processus « restent en communication avec le fleuve par des chenaux qui découpent les cordons littoraux », et qu'empruntent les eaux montantes de la crue annuelle. (Brien, Poll et Bouillon, p. 4 à 6.) Tout ceci est fort bien vu, et s'appliquerait tout aussi bien à la rive nord du Pool. A la différence, cependant, de la banquette marécageuse de la rive droite, dont la végétation est presque exclusivement herbeuse, les auteurs belges font, sur la rive gauche du Pool, la distinction entre des marais « herbeux, couverts de hautes graminées *(Echinochloa pyramidalis)* et de Papyrus », et d'autres « boisés. Ces derniers paraissent être les plus anciens, ils sont adossés au talus de la savane ».

nord-ouest, elle la partage en deux parties franchement inégales. Elle-même se divise sensiblement en deux moitiés dans le sens de la longueur. Le sud-est de Mbamou est constitué en partie par une terrasse dominant de 1 à 2 m, parfois peut-être un peu plus, le niveau des plus fortes crues (photo 40). Cette terrasse est sans doute à rapporter à la plus basse de celles de J. Lepersonne. Sur une douzaine de kilomètres, elle domine directement le Congo. Ailleurs elle en est isolée par un matelas d'alluvions submersibles. Elle s'étend à plusieurs kilomètres dans l'intérieur, morcelée par des chenaux de hautes eaux, entrecoupée de zones submersibles. Tout à fait en aval, la croupe allongée dite des Chinois la domine d'une vingtaine de mètres ; encore plus bas, une colline minuscule, juste au bord de la rive, prend appui sur une barre rocheuse. Cette moitié haute de Mbamou est en grande partie boisée. Il existe au moins deux types de forêts : une forêt sèche qui recouvre à l'état naturel les lambeaux de terrasses échappant à l'inondation ; une forêt aquatique occupant les chenaux et dessinant de longues lanières. Les espaces intermédiaires portent une végétation herbeuse. En amont, la forêt forme un bloc massif ; en aval forêt et steppe marécageuse se compénètrent en dessins capricieux. Cette disposition est calquée sur le relief, qui se fragmente de plus en plus vers l'ouest.

La moitié nord-ouest de l'île, englobant les deux pointes, se compose presque entièrement de terres submersibles. Des lambeaux de la basse terrasse existent toutefois à l'extrémité aval. L'un d'eux s'allonge en bordure de l' « issanga (île) Tréchot », qui forme au-delà d'un chenal étroit la pointe extrême de Mbamou. Ces fragments de terrasse reposent sur un substratum rocheux : des grès blancs partiellement silicifiés, pareils à ceux de Léopoldville, visibles en basses eaux sur les berges à une dizaine d'endroits. Le contact des terres hautes du sud et des terres basses du nord de Mbamou se fait, à l'ouest et à l'est, par un talus marquant nettement la limite de la terrasse. Au lieudit « Kittengué », ce talus domine un chenal d'accès facile. Vers le centre de l'île, le passage est plus difficile à saisir. Entre la terrasse boisée et les terres franchement submersibles s'interpose comme une marche intermédiaire déjà bien égouttée, où les chenaux ne fonctionnent qu'en pleine crue, et où la submersion n'est sans doute pas totale chaque année. Cette zone de transition est caractérisée botaniquement par des peuplements de grands rôniers. En formation lâche, les rôniers poussent aux endroits les plus élevés, sur les bourrelets de chenaux désaffectés. Ils sont bien visibles sur les photographies aériennes[1]. Toute cette partie de Mbamou, parsemée de flaques d'eau en saison sèche, sans chenaux bien définis à travers les herbiers flottants au moment de la crue, est d'un accès malaisé même pour les habitants de l'île. A la pointe amont de Mbamou se trouvent également des terres qui, sans constituer de terrasses à proprement parler, échappent cependant à une submersion prolongée par les crues ordinaires. C'est là que la « Compagnie Pastorale » avait mis autrefois des bœufs. D'où le nom — « Ngombé » — donné par les Congolais à cette partie de l'île.

L'île Mbamou est flanquée d'un double cortège d'îles satellites. Au nord comme au sud, la disposition de ces îles est extrêmement caractéristique. Isolées en amont au beau milieu de l'eau, elles se rapprochent peu à peu de Mbamou, vers l'ouest. Les dernières sont collées à la grande île dont elles ne se distinguent pratiquement plus. C'est au midi que ce dispositif est le mieux réalisé. En face, d'autres essaims garnissent la rive sud. Les îles de Kabongo sont encore séparées de la terre ferme par un bras d'eau assez large et profond. Mais plus bas, à une dizaine de

---

1. Leur présence avait été remarquée, dès 1888, par le naturaliste Dupont, qui avait su repérer, dans ce « palmier éventail », au tronc « renflé vers son tiers supérieur », un Borassus. Un long développement lui est consacré (E. Dupont, 1889, p. 548-560), avec des détails sur son aire au Congo, qui commence au Stanley Pool, puis remonte le fleuve jusqu'à l'extrémité amont du Couloir, vers Tchoumbiri, et le Kasaï sur 300 km à partir du confluent, ainsi que sur l'écologie de l'arbre qui « semble aimer les eaux stagnantes ou n'ayant que peu d'écoulement ». Remontant en pirogue la rive convexe de Mbamou, E. Dupont avait vu l'île « par place, couverte de groupes de troncs de ce palmier dépouillés de leurs frondes... L'île et la zone environnante en portaient, il y a quelques années, plusieurs milliers en pleine croissance. Les indigènes fixèrent sur chacun tant de calebasses qu'ils en tirèrent la sève en peu de mois. C'était, semblait-il, une mer de malafou [vin de palme]. Ils l'eurent bientôt bue tout entière, et les innombrables troncs sans tête de Borassus sont là pour témoigner de l'étendue du penchant » local « pour les boissons fermentées » (p. 219). Les « rondiers » d'aujourd'hui, pour parler comme E. Dupont, semblent donc être les restes d'un peuplement jadis beaucoup plus important ; c'est l'inaccessibilité des savanes situées sur le versant nord de Mbamou qui a dû permettre aux rôneraies de cette partie de l'île de survivre.

kilomètres de Léopoldville, il y en a tout un ensemble, plaquées contre la banquette submersible dont nous avons parlé. Du côté nord, le groupement des îles est moins net. En amont du premier tiers du Pool, elles sont réparties comme au hasard sur toute la largeur de l'eau. En dehors de Mbamou, toutes les îles sont recouvertes par la crue de décembre et souvent par celle de mai. Dans de nombreux endroits, la décrue isole à l'intérieur des nappes d'eau plus ou moins étendues. Aux plus basses eaux, des bancs de sable surgissent un peu partout, les uns collés aux îles, les autres en plein courant.

Sauf quelques plages sableuses absolument nues, toutes les alluvions submersibles portent une végétation herbacée plus ou moins dense. Les parties les plus hautes, où l'inondation annuelle dure peu, ont été colonisées par les graminées ordinaires de la savane, notamment des Andropogonées. Ailleurs, un nombre restreint d'espèces aquatiques, des *Echinochloa* surtout, se développent avec la crue et constituent des prairies flottantes. A la fin de l'année, il y a jusqu'à 2 m d'eau sous les graminées en fleurs. Quelques espaces calmes et dégagés sont garnis de nymphéas. Quand l'eau se retire, la plupart des herbes sèchent. Mais un petit nombre de plantes se développent et fleurissent à leur tour. La plus caractéristique est un gros liseron à fleurs roses, dont les tiges colonisent le sol asséché.

D'un bout à l'autre du Stanley Pool, le dessin des îles et des rives basses se modifie continuellement. Comme la remarque en a été faite il y a longtemps déjà, « on peut dire avec certitude que, sauf sur les côtes rocheuses et les îles solides établies sur des bases inébranlables et qu'une flore arborescente fixe et retient, aucun contour du Stanley Pool ne reste stable d'une saison des pluies à l'autre »[1]. Dès 1953, la carte que nous avions établie à l'aide des photographies aériennes prises en 1950 n'était plus un guide sûr pour la navigation dans les chenaux. A de plus longs intervalles, les tracés changent du tout au tout. On s'en rendra compte en comparant les quelques documents reproduits dans cet ouvrage : la carte de Stanley (p. 418), celle de la mission Roussilhe (p. 384), la nôtre (hors texte), et les clichés de la dernière mission de l'Institut Géographique National (photo 16).

Un double processus d'alluvionnement et d'érosion est à l'œuvre. La terre peut gagner de deux manières différentes. D'abord par émersion progressive d'une plage de sable, en général aux endroits protégés du courant par une courbure de la rive, ou dans un remous. Ce genre d'alluvionnement nourrit les îles latéralement, leur dessine des sortes d'ailes, parfois symétriques. Mais la terre gagne aussi par un lent colmatage des eaux les plus calmes : chenaux délaissés par le courant, arrière des îles, angles rentrants des berges. Dans ce cas ce n'est pas du sable qui se dépose, mais de la vase. Les plages de vase offrent aux herbiers des conditions idéales. A leur tour les herbiers, en ralentissant encore le courant, accélèrent la sédimentation. Les bancs de sable ont une pente forte du côté du courant, douce de l'autre. Dans les aires de sédimentation vaseuse, le passage de la terre à l'eau se fait insensiblement. Sur les rives concaves des chenaux bien alimentés, et d'une façon générale partout où le courant frappe de plein fouet la berge, ou simplement la serre de près, l'érosion l'emporte. Les rives d'érosion ont un relief abrupt : les basses eaux dégagent une petite falaise de sable ou d'argile, et parfois un empilement de sable et d'argile, témoin des vicissitudes de l'alluvionnement antérieur (photo 32). L'attaque du courant n'est pas uniforme. Elle creuse une succession d'évidements en demi-lune. L'érosion progresse par à-coups : après une longue période de calme, la rive s'effondre par paquets successifs. En l'espace d'une heure, il arrive qu'elle recule, localement, de 10 à 15 m, et qu'une case qui paraissait bien à l'abri soit engloutie. Ce phénomène, dont nous avons été témoin en amont de Mpila, est spectaculaire (photos 30 et 31). Il a vivement frappé les Batéké, qui l'attribuent aux mouvements d'un animal mythique, « Mokilé mbémbé »[2].

---

1. Briart, 1911.

2. Il pourrait atteindre une remarquable ampleur, si l'on en juge par l'observation suivante : « En 1905, sur la rive française du Pool, une île momentanée de plusieurs kilomètres de longueur fut attaquée par le courant ; ses falaises sableuses, de quatre à cinq mètres de hauteur, battues par le flot, sapées à la base, s'écroulèrent en d'incessants éboulements, qui disparurent dans les eaux agitées, s'effritèrent et fondirent avec une telle rapidité qu'il était pour ainsi dire impossible à l'œil de trouver à cette rive un dessin bien défini ». (Briart, 1911.)

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

CONGO

Fig. 1

DE LÉOPOLDVILLE AU COULOIR (STANLEY-POOL)

Carte levée en 1911
par la
Mission hydrographique CONGO-OUBANGUI-SANGA
sous la direction de
M. H. ROUSSILHE, Ingénieur hydrographe de la Marine
Chef de la Mission
assisté de MM. PLANCHAT, Lieutenant de Vaisseau
VIE, Lieutenant d'Artillerie Coloniale
DESAINTI, ARDIN BAILE, Enseigne de Vaisseau
PERDUX, dessinateur

Echelle moyenne $\frac{1}{50\,000}$

Légende

Crue moyenne du Congo

Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
0,00								

BRAZZAVILLE

KINSHASSA

LÉOPOLDVILLE

c) Les eaux.

Les variations du niveau du fleuve font que ses eaux occupent une surface très inégale suivant les saisons. Vers la fin de l'année, la crue, à son maximum, vient partout lécher les talus qui délimitent le Stanley Pool ; à l'exception de la plate-forme qui s'étend sous une partie de la forêt de Mbamou, de la colline des « Chinois », des quelques lambeaux de terrasses de la pointe aval de la grande île et de l' « issanga Tréchot », tout l'intérieur est sous l'eau. Mais dès les premières semaines de décrue, vers la fin de janvier, la physionomie des îles et des banquettes latérales commence à se dessiner, et la seconde crue annuelle, celle de printemps, s'élève rarement assez pour les effacer. Au cœur de la saison sèche enfin, et durant les maigres de février, les années où ils sont particulièrement bien marqués, de part et d'autre de la masse insulaire qui s'étale au centre, le Stanley Pool n'est plus tout à fait cette nappe d'eau qui se donnait des allures de petite mer ; il se contracte aux dimensions d'un fleuve, imposant certes, mais bien délimité, et tout encombré de bancs de sable. De la phase de submersion quasi générale, il ne reste que des eaux captives, stagnant à l'intérieur des îles ou en retrait derrière les fausses rives qui délimitent du côté de la terre ferme le lit mineur du Congo. Au cours de ce cycle annuel de montée et de descente des eaux, trois éléments caractéristiques du paysage aquatique s'individualisent successivement : les bras du fleuve, les chenaux des alluvions submersibles, enfin les marais de décrue.

Au fort de la crue, tout s'estompe, hors le trait majeur du Stanley Pool : les deux grands bras, en lesquels se divise le courant de part et d'autre de la masse végétale — forêt partiellement inondée et prairies flottantes — qui marque l'emplacement de Mbamou et de ses satellites. Le bras gauche est alors entièrement dégagé sur une largeur de 2,5 à 7 km. Même à l'étiage, quand émergent les hauts-fonds sablonneux, il reste encore partout deux bons kilomètres au moins d'eaux libres. Les sondages y ont révélé une succession de fosses — fosse principale, fosse du Tournant, fosse du Chenal — creusées jusqu'à 15, 20, et même 30 m de profondeur. Quant au bras septentrional, si durant les hautes eaux sa largeur n'est guère moindre au droit de Mbamou, il n'achemine cependant qu'une petite partie du débit total. On s'en rend compte à l'étroitesse des goulets qui en marquent l'entrée et la sortie : de Mpila à l' « issanga Tréchot », et du pied des plateaux Batéké à la pointe amont de Mbamou, la distance est de moins de 1 km. Dans l'intervalle, des îles et bancs de sable innombrables viennent le compartimenter, aux basses eaux, en un lacis de chenaux souvent peu profonds. En dehors de quelques passages abrités, le courant est partout sensible dans les eaux libres des deux grands bras du Pool. C'est un fleuve que l'on voit couler depuis les berges ; pirogues ou bancs de végétation, la dérive rapide des objets flottants dément cette apparence de lac que prend la nappe d'eau sur les cartes. Le courant s'accélère encore au moment de la crue, et ralentit fortement la marche des bateaux qui le remontent depuis Brazzaville ou Léopoldville. Quant aux pirogues, elles ne se lancent en pleine eau qu'à la descente ; pour gagner contre le courant, il faut les haler à la perche, en collant à la rive, ou jouer des contre-courants, nombreux le long des berges, et bien connus des pêcheurs.

Aux eaux moyennes, quand la crue commence à envahir ou au contraire à dégager les îles et les banquettes du Pool, fonctionne un réseau compliqué de chenaux, qu'emprunte une partie des eaux, de part et d'autre des deux grands bras. Certains ne sont que les diverticules de ces bras principaux : branchés sur eux, ils passent entre les îles, spécialement celles qui font cortège à Mbamou du côté sud-est, ou qui garnissent la concavité de la rive gauche du Pool, en amont de Léopoldville. D'autres chenaux ont un caractère plus original. Coulant à l'intérieur de Mbamou, ce sont de véritables cours d'eau autonomes, des sortes d'affluents des bras du Congo, larges de quelques dizaines de mètres au plus. A partir de leur embouchure, toujours en oblique, on les voit se ramifier vers l'amont, dans les profondeurs de la grande île. Ils dessinent des méandres, évoluant de façon classique, comme on s'en rend compte par la position des bourrelets successifs, visibles sur les photographies aériennes. Le plus remarquable s'ouvre un peu en dessous de la pointe de Ngombé, sur la rive nord de Mbamou, et débouche, après un trajet sinueux d'une trentaine de kilomètres, juste en face de Mpila. Il reçoit plusieurs affluents en cours de route, sur sa rive gauche, et dessert au passage d'innombrables campements de pêcheurs. Son bassin couvre une bonne

partie des terres basses du versant nord de Mbamou, empiétant même sur la forêt. D'une façon générale, la profondeur des chenaux diminue, et ils sont de moins en moins bien dessinés vers l'amont. Au moment de la crue, quand tout disparaît sous l'eau, leur tracé s'estompe : on ne voit plus qu'un passage d'eau libre, où le courant s'accentue, entre deux étendues d'herbes flottantes. Aux basses eaux, c'est au contraire la mise à sec générale qui fait perdre aux conduits leur individualité. Quand l'étiage approche, les prises d'amont cessent une à une de fonctionner. Durant un certain temps, l'alimentation est encore assurée par les terres qui s'égouttent, dans l'intérieur de Mbamou. Mais bientôt ce drainage intérieur prend fin, l'eau cesse de couler dans les chenaux, qui se fractionnent en biefs isolés, pompés par l'évaporation. Les plus importants seulement restent en eau sur les derniers kilomètres, ou les dernières centaines de mètres. Avec les années, les chenaux montrent tous la même tendance à se colmater. Le mécanisme paraît être le suivant. Un bouchon se forme en amont, qui obture progressivement la prise d'eau. Le chenal cesse d'être approvisionné durant une période de plus en plus longue ; le reste du temps, il l'est moins bien, et le courant, ralenti, n'exerce plus son rôle de chasse. L'obturation finit par être complète ; le chenal se comble alors progressivement, d'amont en aval, et il finit par n'en plus rester qu'une crique pointant vers l'amont, sur l'emplacement de l'ancienne embouchure. Aux chenaux bien vivants de la périphérie de Mbamou s'opposent, dans le centre-nord de l'île, en bordure de la forêt, de vastes étendues marécageuses où ce processus, parvenu à son terme, a pratiquement effacé toute trace de drainage organisé.

Deux fois par an, à mesure que baisse le niveau du fleuve, et en même temps qu'un à un les chenaux se tarissent, les parties basses des banquettes latérales du Pool et des îles, isolées du courant, emprisonnent des collections d'eaux stagnantes. La carte du Stanley Pool montre alors un assez grand nombre d'étangs, quelques-uns de forme ramassée, d'autres occupant les biefs déprimés des chenaux taris. Mais la surface « légèrement ondulante » des alluvions submersibles cache surtout, sous un écran de végétation, une vaste étendue de marécages ; « marais frangeants » et « marais des îles » dessinent, à l'époque des basses eaux, « un vaste réseau enserrant en ses mailles les zones surélevées »[1]. Sur la consistance de ces marais, nous devons à la récente mission du CEMUBAC et du Musée Royal du Congo des renseignements curieux et inédits : une couche de « vase superficielle plus ou moins raffermie », d'une épaisseur variable (de quelques dizaines de centimètres à plus de 2 m) « forme une sorte de plafond au-dessus d'une boue liquide ou d'eaux boueuses plus profondes. Cette eau resurgit dans les moindres dénivellations du marais. Dès que l'on creuse le plafond de vase superficielle », on la fait apparaître. L' « eau souterraine » resterait « en communication avec le fleuve par les chenaux qui découpent la falaise des îles » ou des banquettes externes. C'est seulement en de rares occasions, comme en 1958, où « la saison sèche fut exceptionnellement précoce, longue et très accentuée », que les marécages « s'isolent du fleuve » et « se dessèchent fortement ».

Les eaux du Stanley Pool abritent une faune variée. Les crocodiles, les hippopotames surtout, abondaient jadis. Au point que Chavannes, traversant le Pool en pirogue, dut un jour se « frayer, à coups de fusil, la route à travers des troupeaux d'hippopotames »[2], dont les habitants d'Impila venaient le supplier de les débarrasser[3]. On leur a fait une telle chasse, depuis, qu'il faut aujourd'hui de la chance pour en apercevoir. Quant aux poissons, ils sont représentés par un grand nombre d'espèces. A la fin du siècle dernier, Boulenger en inventoriait déjà 125, connues avec certitude, dans le bief du Congo compris entre Léopoldville et le confluent de l'Oubangui[4]. La liste n'a cessé de s'enrichir. En 1948, pour le seul Stanley Pool, M. Poll faisait état de 166 espèces, appartenant à 58 genres et 20 familles[5]. A la suite de recherches récentes, « la faune ichtyologique connue de la région du Stanley Pool » compte aujourd'hui, après révision des déterminations antérieures, 235 espèces[6].

---

1. Brien, Poll et Boüillon, p. 6, 7 et 19.
2. Chavannes, 1935, p. 209.
3. *Ibid.*, p. 229.
4. Boulenger, 1901.
5. Poll, 1948.
6. Poll, 1959, p. 79.

A l'intérieur de cette faune, les travaux belges récents ont mis en évidence une véritable ségrégation écologique, sous la forme d' « associations spécifiques » correspondant à « quatre habitats essentiels »[1]. Dans le Pool proprement dit, les deux grands bras et les « passes entre les îles », dominent les *Mormyridae*[2], qui « ne craignent pas de se tenir dans le fleuve au plus fort du courant », et ne sortent en tout cas guère de la « pleine eau ». *Cyprinidae, Mochocidae, Schilbeidae* sont également bien représentés, tandis que les *Bagridae* « sont très caractéristiques des fonds meubles du grand fleuve ». Le deuxième habitat correspond aux petites rivières qui se jettent dans le Pool, ainsi qu'aux « étangs parfois très grands » enclavés dans les « vastes régions marécageuses qui bordent les rives du Stanley Pool ». *Protopteridae, Polypteridae, Notopteridae,* sont donnés comme caractéristiques de ces « eaux calmes riveraines ». Les *Claridae* « dominent parmi les silures ». Le troisième biotope est celui des « eaux marécageuses de faible volume » : « flaques résiduelles des inondations de saison humide », eaux croupissantes ou même réduites à l'état de boue, acidifiées par les plantes en décomposition et d'une grande pauvreté en oxygène dissous. Une faune très spécialisée, d'ailleurs assez peu fournie (« 17 espèces en tout »), réussit à s'y maintenir, à la faveur d' « adaptations variées, telles que la présence d'organes de respiration accessoires ». De cette faune, les protoptères (« nzombo » en langue vernaculaire) sont les plus représentatifs[3]. A l'opposé du troisième, le quatrième et dernier habitat se caractérise par l'agitation et la richesse en oxygène de ses eaux. Il s'agit des « éboulis rocheux... parcourus par un courant violent » frangeant les rives « dans la région de l'exutoire du Stanley Pool », là où apparaissent les grès polymorphes, puis les grès rouges de l'Inkisi. Le relevé faunistique y « est totalement différent à la fois de celui du Pool et de celui des eaux riveraines ». Un certain nombre d'espèces, appartenant à des familles variées, s'y localisent exclusivement. Des adaptations remarquables s'observent : ventouse buccale, qui permet aux *Atopochilus* « de se maintenir même hors de l'eau dans les éclaboussures d'un violent remous » ; « aplatissement exagéré » et yeux atrophiés des *Gymnallabes,* qui se terrent dans l'obscurité, à l'abri du courant, « sous les roches et dans leurs fissures ».

« Très peu » d'endémisme, en revanche, dans le cadre du Stanley Pool, et aucun parmi les espèces de pleine eau. Cela s'explique facilement : la terminaison aval du Stanley Pool appartient déjà au « bief des rapides du bas Congo », caractérisé « au point de vue ichtyologique par la présence d'adaptations torrenticoles dans des familles largement répandues dans toute l'Afrique tropicale »[4]. Les trois premiers biotopes, de leur côté, se retrouvent dans toute la Cuvette congolaise, où l'on constate, dans « chaque bief du fleuve ou de ses gros affluents » la même combinaison d' « eau courante à grand débit, eaux riveraines herbeuses et marais limitrophes inondables »[5]. La place tenue par les *Mormyridae* dans la faune du Pool « rappelle celle des *Cichlidae* dans certains

1. Poll, 1959, p. 150-161.
2. Dont plusieurs représentants sont désignés, sur place, du même terme vernaculaire « mbessi ».
3. Il en existe deux espèces distinctes au Stanley Pool. *Protopterus aethiopicus* Heckel fréquente les eaux calmes, les fonds vaseux, les herbiers des rives, où il semble qu'il se reproduise « au moment et à la faveur des inondations ». (Poll, *op. cit.*, p. 154.) On ne capture, aux basses eaux, dans les marais partiellement asséchés, que des individus attardés, et pris au piège par le retrait de la crue. Là où son habitat se dessèche entièrement, comme dans la région de Boma (vers l'embouchure du Congo), *P. aethiopicus* s'enfouit et s'enkyste dans de pittoresques cocons, garnis intérieurement d'une couche de mucilage aux propriétés isolantes. L'animal est si bien pris dans sa gangue de terre durcie, respirant exclusivement par ses poumons, qu'en le déterrant avec sa motte, on peut ensuite le transporter vivant sans précaution particulière. (Voir Wilverth, 1911.)

L'autre protoptère, *P. dolloi* Boulenger (dont l'aire de dispersion est beaucoup plus typiquement congolaise), circule pendant la crue dans la « végétation semi-flottante » du « marais fluviatile riverain ». En saison sèche, « la baisse des eaux... ne s'accompagne pas d'un dessèchement total du substrat ». Sous la « vase organique » et l' « inextricable réseau de racines » qui la soutient, il reste une certaine quantité d'eau emprisonnée. C'est là que se terre le poisson, dans un réseau de galeries. Mais, bien qu'ayant retrouvé « en profondeur l'eau sous-jacente », il doit, pour survivre dans ce milieu « putride, peu oxygéné », se « creuser une cheminée d'aération », reconnaissable au « tumulus vaseux » qui la surmonte. C'est à cette période de l'année, et dans cet habitat, qu'a lieu, selon toute vraisemblance, la reproduction. Contrairement aux autres protoptères, celui-ci « ne va pas s'endormir mais se reproduire dans sa retraite profonde... ». (Poll, 1961, p. 31-33.) Si « le *P. dolloi,* au Stanley Pool... entre accidentellement en léthargie, c'est après la reproduction », et seulement quand une saison sèche exceptionnellement sévère « l'emprisonne dans une boue en voie de durcissement ». (Brien, Poll et Bouillon, 1959, p. 21.) Le fait a été vérifié expérimentalement : placés dans une touque remplie de boue, exposée à l'air et au dessèchement, des protoptères des deux espèces ont été retrouvés encoconnés dans la masse durcie.
4. M. Poll, *op. cit.*, p. 159.
5. *Ibid.*, p. 160.

lacs du centre de l'Afrique »[1], le Tanganyika et le Nyassa en particulier[2]. Mais « la faune mormyridéenne » du Pool se retrouve dans tout le « Bassin central du Congo », en amont des rapides du bief terminal. C'est lui qui, « pris dans son ensemble, a la signification d'un lac africain »[3]. Les rares espèces endémiques capturées aux environs de Léopoldville ne le sont pas du Pool mais, à l'intérieur de celui-ci, des « eaux limitrophes du fleuve », et que le fleuve lui-même isole des habitats correspondants des biefs d'amont. Loin d'être ancienne et fixée, la différenciation, à ce niveau, ne montre que « l'évolution prise sur le vif »[4].

La diversité des espèces est une chose, le nombre des individus qui les représentent en est une autre, il y a longtemps que Théodore Monod l'a montré[5]. Sans doute Boulenger écrivait-il : « Il n'est pas de ruisselet, pas de chenal, pas de marigot attenant au Congo, qui ne fourmille de vie. Un seul coup de filet donne lieu à de véritables pêches miraculeuses »[6]. On peut douter cependant qu'il y ait jamais eu dans le Stanley Pool autant de poissons que dans le Chari par exemple ou le bief moyen du Niger. A tout le moins, la fragilité des équilibres biologiques rend-elle les eaux du Congo incapables de soutenir, sans un appauvrissement rapide, un volume de production comparable à celui de ces derniers fleuves[7]. Sinon l'on s'expliquerait mal la rapidité avec laquelle le phénomène de surexploitation, après s'être manifesté, comme nous le montrerons, au Stanley Pool, progresse depuis quelques années vers l'amont du Congo.

Description et systématique mises à part, on sait peu de chose encore des poissons du Stanley Pool. Nous ignorons s'il existe des migrations saisonnières dans le sens amont-aval ou entre le fleuve et ses affluents, de quels cycles de déplacements peut s'accompagner la reproduction des différentes espèces, comment s'organisent les circuits entre poissons prédateurs et poissons végétariens. On connaît seulement, par les pêcheurs eux-mêmes, le va-et-vient de beaucoup d'espèces entre les herbiers ou la forêt inondée, où ils vont pâturer pendant la crue, et les eaux libres où la décrue les ramène. Ces mouvements ont une importance capitale pour la pêche.

---

1. POLL, 1959, p. 151.
2. « Espèces et genres endémiques », appartenant à cette famille, « se comptent par centaines pour l'ensemble des grands lacs, et si le Nyassa est en tête en ce qui concerne le nombre d'espèces (171 espèces endémiques...), le Tanganika l'emporte en ce qui regarde le nombre des genres, ce qui témoigne d'une plus haute spécialisation et probablement d'une plus grande ancienneté ». (POLL, 1948.)
3. POLL, 1959, p. 161.
4. *Ibid.*, p. 161.
5. « Le peuplement ichthyologique des rivières de la région soudanaise des savanes et des steppes est infiniment supérieur, tant au point de vue du nombre des individus qu'à celui de leur taille, à celui des eaux forestières... La pauvreté manifeste des eaux forestières, ou tout au moins la médiocrité de la faune ichthyologique forestière n'est pas toujours reconnue : beaucoup ont affirmé en effet que les rivières de la forêt étaient très poissonneuses ; il peut y avoir là de simples exagérations, mais il y a surtout que les appréciations sur la richesse d'un fleuve en poisson sont extrêmement subjectives... » (MONOD, 1928, p. 186 à 189.) Notons cependant que l'un des facteurs évoqués par l'auteur — « l'existence de zones d'inondation considérables, propices à la protection et au développement des jeunes et également à celui des adultes par l'abondance alimentaire qu'elles leur offrent » — joue au bénéfice du Stanley Pool et du Congo en amont des plateaux Batéké, aussi bien que des fleuves à régime tropical. « La faune ichtyologique de la région forestière », écrit encore Th. MONOD, « si elle est pauvre souvent en individus et surtout en individus de grande taille, est prodigieusement riche en espèces puisqu'on les compte par centaines » (p. 197). Avec ses soixante-dix espèces repérées environ, le Tchad est donné ici comme terme de comparaison.
6. BOULENGER, 1901, p. XXV.
7. J. BLACHE, spécialiste de la pêche, estimait il y a quelques années « que la production annuelle probable des bassins du Chari et du Logone s'établit aux environs de 60 à 80 000 t ». (Rapport manuscrit daté de 1954, Service des Eaux et Forêts, Fort-Lamy.)

A titre de comparaison, le « total calculé en frais » des arrivages de poisson à Léopoldville, en provenance du Pool et du « haut fleuve », était estimé en 1955 à 9 200 t. (MANDEVILLE.) Ce chiffre doit représenter une part appréciable du tonnage de poisson pêché dans les eaux où s'approvisionne la capitale congolaise (compte tenu de la consommation sur les lieux de pêche, et des quantités introduites en fraude à Léopoldville). Or la superficie exploitée est du même ordre de grandeur que celle des bassins étudiés par Blache. Quant aux marais et aux espaces saisonnièrement inondés, dont Th. Monod soulignait l'importance écologique, ils ne paraissent pas moins étendus que les débordements du Logone et du Chari.

Autre terme de référence : les grands épanchements fluviaux des savanes de l'Ouest Africain. Il aurait été pêché, durant la campagne 1957-1958, de 17 500 à 18 000 t de poisson au minimum dans la vallée du Sénégal, et de 42 000 à 53 000 t dans le système hydrographique formé par le moyen Niger de Ségou à la frontière nigéro-malienne. (*Le poisson de fleuve dans l'Ouest Africain*, 1961.)

D. — Essai d'interprétation

Nous avons présenté le paysage du Stanley Pool, et montré ce qu'il recelait. Le plus difficile reste à faire : trouver la raison qui, dans l'intervalle de deux biefs resserrés, fait s'élargir le Congo en une apparence de lac. Avec le peu de données disponibles, il serait vain de prétendre résoudre le problème. Nous nous bornerons à fixer certains points, et indiquer des possibilités. De toutes les façons d'expliquer la présence d'une nappe d'eau, une seule, à la rigueur, pourrait s'appliquer au Stanley Pool : un écoulement gêné par un soulèvement tectonique en aval. Rien en soi d'invraisemblable. L'individualisation de la Cuvette congolaise est bien due au soulèvement de sa bordure atlantique. Le Schisto-gréseux, comme le prétendu « Karroo » et le « Kalahari », plonge vers l'intérieur. Une accentuation de la pente, inverse de celle du Congo, a pu se produire récemment. Que le soulèvement l'ait emporté quelque temps sur l'érosion du fleuve, et voilà le Stanley Pool expliqué. En réalité, trois faits contredisent cette hypothèse. Première constatation : nulle part sur les rives du Stanley Pool ne se repère le moindre indice de submersion. En second lieu, si le Stanley Pool résultait d'un barrage relevant en aval le niveau des eaux, sa pente devrait être négligeable, juste suffisante pour assurer un écoulement ; or des travaux belges ont mis en évidence, de Léopoldville à Maluku (entrée du Couloir), une pente « de 6 cm par kilomètre en moyenne, donc notablement supérieure à celle d'amont »[1]. Enfin, à supposer que l'effet de barrage se soit effectivement produit, l'énorme masse de sables et de boues charriée par le fleuve n'aurait pas manqué d'opérer un remblaiement compensateur.

A vrai dire, les cartes sont trompeuses. Le Stanley Pool n'a d'un lac que sa forme arrondie. Il manque singulièrement de profondeur. Les fosses les plus profondes atteignent une trentaine de mètres, mais elles sont étroites et sans continuité. Des sondages aux ultrasons, juste au-dessus des rapides, à la hauteur de Bacongo, ont révélé des profondeurs du même ordre (maximum : 29,1 m). En fait, le fond du Stanley Pool a tout du lit fluvial. Il porte la marque d'un courant énergique. De même les îles, qui apparaissent, disparaissent, se déforment et se déplacent, sont d'un fleuve, non d'un lac. Le Stanley Pool n'est qu'un élargissement subit, une monstrueuse excroissance du Congo. C'est comme cela qu'il faut le voir pour en chercher l'explication.

Il est clair que l'existence du Pool est en rapport avec l'intersection, juste au débouché, du profil du fleuve et de la surface des grès durs de l'Inkisi, recouverts de formations tendres ou meubles. Les « grès polymorphes », si tant est qu'ils aient formé une couche continue, ont pu jouer un rôle aussi. La rencontre par le Congo d'un niveau résistant à pente inverse de la sienne a dû déterminer un effet de barrage, mais pas dans le sens précédemment envisagé. Nous pensons qu'il en est résulté une série de perturbations dans l'écoulement du fleuve, si régulier tout le long du Couloir ; un enchaînement d'effets mécaniques aboutissant au creusement du Stanley Pool. A l'échelle d'un fleuve roulant des dizaines de milliers de mètres cubes d'eau par seconde, le Pool

1. J. Lepersonne, 1937.

évoque ces rivières de plaine alluviale qui, immédiatement au-dessus d'un pont, affouillent leurs berges et dilatent leur lit, jusqu'au moment où — sauf travaux de protection — la courbure s'accentue d'un côté au point de déborder le pont. Seul un hydrologue averti pourra se risquer à reconstituer de façon plus précise la genèse du Stanley Pool. Nous devinons seulement quelques points du mécanisme. A savoir : 1° Le rôle du chenal incrusté, au sortir du Pool, dans les grès durs (à partir de Brazzaville-Léopoldville dans son état actuel). Ce chenal ne se prête à aucun déplacement latéral, il fixe une fois pour toutes un passage obligatoire aux eaux butant sur la couche résistante. Qu'une courbure du lit se produise en amont, elle aura tendance à s'accentuer sur place, faute de pouvoir se propager librement vers l'aval. 2° Le rôle des rapides, et de l'accélération du courant qui se produit à leur approche. Dès la sortie du Pool, le fleuve est capable d'enlever n'importe quelle quantité d'alluvions, sans que leur entreposage au-delà des rapides puisse retentir le moins du monde sur le profil en long du bief amont. 3° Les progrès faciles de l'érosion latérale, à la hauteur du Pool, aux dépens de grès peu cohérents et de sables, formant un relief d'altitude modeste. 4° La possibilité d'une sorte de balancement du fleuve entre la rive nord-ouest et la rive sud-est du Pool. En portant alternativement d'un côté puis de l'autre la masse de ses eaux, le Congo a pu avancer plus vite dans le façonnement de la Cuvette.

De toute façon, le Stanley Pool ne date pas d'hier. Il est, dans son état actuel, le résultat d'une longue évolution. Avec le temps, la nappe d'eau s'est abaissée, tout en reculant vers l'est. Les terrasses jalonnent l'enfoncement. Mais pourquoi celui-ci a-t-il progressé par saccades ? Il n'y a guère que deux réponses possibles. Ou bien des mouvements tectoniques ont interféré avec l'érosion, soit en aval, soit à la rigueur en amont (avec retentissement sur la charge à l'entrée du Pool). Ou bien des changements climatiques ont modifié à plusieurs reprises le débit du Congo, et le rapport débit-charge. Les deux actions ont pu se combiner. Les données actuellement connues ne permettent pas d'en dire plus. Quant au recul du Stanley Pool il est attesté par les « niveaux de terrasses, prolongeant ceux de Léopoldville, que l'on retrouve sur les deux rives, formant des plaines étagées »[1], jusqu'à 15 km en aval sur la rive gauche, bien au-delà du Djoué sur celle de droite. La largeur de la bande alluviale est sans commune mesure avec le lit resserré du Congo. Rappelons d'autre part l'étagement caractéristique des terrasses à Brazzaville : de plus en plus basses vers l'est, de sorte que chacune marque un nouveau retrait. Au fur et à mesure de l'enfoncement, il s'est produit une sorte de glissement : chaque progrès du creusement a entaillé la roche dure un peu plus à l'est, creusant un sillon impossible à élargir à l'ancien gabarit.

Un autre fait, révélé par la campagne de sondages entreprise en 1947 à Léopoldville, paraît s'inscrire dans la même ligne. Immédiatement au sud de Kalina et de Kinshassa, les forages n'ont rencontré ni grès polymorphes ni grès tendres sous les « limons » de surface, mais une masse de « sable très pur et très grossier »[2] reposant sur les grès rouges de l'Inkisi. L'un des forages a été arrêté à 28-30 m de la surface, sans rencontrer la base du sable. La distribution de celui-ci sur la carte, et l'allure du soubassement, qui se relève vers le nord et vers le sud, montre qu'il s'agit du remplissage alluvial d'un ancien lit fluvial. Ce lit joignait le Pool actuel à la baie de Galiéma par la plaine de Lemba[3]. A partir de là, on peut raisonner de deux façons. Première hypothèse : le Stanley Pool s'écoulait autrefois par ce lit ; puis le fleuve l'a abandonné pour un nouveau, à l'emplacement actuel. Deuxième hypothèse : le lit fluvial, au sud de Léopoldville, n'était qu'un bras du Congo ; l'autre bras suivait déjà le cours actuel. La première idée, celle du changement de lit, suppose une phase de remblayage telle que le fleuve ait pu divaguer librement, sans être ancré en profondeur par un chenal rocheux, avant de se remettre à creuser suivant un tracé de hasard. Or nous ne possédons pas d'indices d'un alluvionnement aussi poussé. Le sable fluviatile s'arrête à plusieurs mètres en contrebas des grès polymorphes de Kalina-Kinshassa. Il devient de plus en plus fin vers le haut, passe en certains points à de l'argile blanche, indice d'eaux calmes

1. Cahen et Lepersonne, 1948.
2. Corin et Hugé, 1948, p. 49.
3. Reprenant à son compte les vues du Service géologique local, H. Van Moorsel voit dans la « plaine de Léopoldville » une « réplique (dans le passé) du Stanley Pool actuel où se révèlent des îles entre lesquelles serpentent des chenaux fossiles du fleuve ». (1959, [1], p. 20.)

et peu profondes : nous avons bien là le sommet du remblayage. Conclusion : le niveau ne devait pas dépasser de beaucoup, à cette époque, celui du Pool actuel ; l'écoulement n'a donc cessé de se faire, à la hauteur de Brazzaville-Léopoldville, par un lit creusé dans la roche, ce qui rend insoutenable l'hypothèse du déplacement. Il y a eu tout simplement comblement de l'un des deux bras anciens de ce bief du Congo, et report à quelques kilomètres en amont de la convergence marquant l'issue du Pool. Ce comblement a peut-être résulté d'une diminution du débit du Congo. Le sable, beaucoup plus grossier que celui des alluvions actuelles, fait penser à un fleuve plus puissant[1]. On peut imaginer aussi que l'incision des grès par les rapides, en gagnant vers l'amont, ait obligé l'écoulement à se concentrer. Il n'est pas impossible qu'une meilleure connaissance du sous-sol de Brazzaville amène un jour la découverte de faits du même ordre. On imaginerait facilement un ancien bras du Congo se recourbant autour de la partie haute de Poto-Poto, pour rejoindre le fleuve actuel par la Mfoa. Les abandons successifs d'anciennes dérivations, par le nord ou par le sud, sont sans doute le processus normal par lequel le Stanley Pool est peu à peu refoulé vers l'est[2].

L'évolution se poursuit de nos jours. L'action érosive se concentre au sortir du Couloir où le fleuve est directement au contact de versants élevés et raides. A la hauteur de la pointe de Ngombe, une sorte d'antichambre, façonnée récemment par l'érosion latérale, semble préparer une avance du Stanley Pool aux dépens des plateaux kalahariens. Dans le reste de la cuvette, les rives extérieures n'évoluent plus. L'érosion ne s'exerce que sur les alluvions précédemment déposées. Il y a simplement transit, avec arrêts et reprises, d'un matériel en provenance, dans une proportion impossible à préciser, du Couloir et des versants situés à l'entrée du Pool.

Les phénomènes les plus spectaculaires ont lieu au centre de la nappe. En apparence, l'île Mbamou, grignotée par l'érosion des berges, est menacée de disparition. En réalité, un alluvionnement compensateur intervient. D'une part, la sédimentation en eau calme, dans les herbiers soulevés par la crue, hausse peu à peu le niveau des parties basses. D'autre part la carte suggère une sorte de replâtrage périodique des rives rongées par le courant. La disposition des îles satellites, surtout sur la rive sud, est extrêmement significative. D'amont en aval, on suit leur émersion, au large de Mbamou, puis leur croissance, enfin une sorte de torsion qui vient les plaquer contre la grande île. Le chenal longeant Mbamou, large et profond d'abord, se rétrécit vers le bas, s'encombre de bancs de sable et finit, au niveau de la dernière île, par s'oblitérer tout à fait en saison sèche. La migration des îles et le comblement du chenal ne sont pas des vues de l'esprit. Les riverains les confirment. Le seul mécanisme concevable est une combinaison d'érosion à l'avant (face au courant) et d'alluvionnement à l'arrière des îles. Pour l'ensemble de l'île Mbamou, les apports doivent équilibrer à peu de chose près le matériel évacué.

Prenons maintenant l'île dans le sens de la longueur. Les terres hautes sont localisées au sud-est et, de ce côté, la basse terrasse, terminée par une rive d'érosion, recule rapidement ; les habitants de Mbamou s'en plaignent assez : ils voient chaque année leur terre s'en aller un peu plus. Les terres submersibles, de formation récente, ont au contraire leur développement principal

---

1. En accord avec les géologues de Léopoldville, c'est l'explication que propose H. Van Moorsel. Ce chercheur pose en principe, avec de bons arguments à l'appui (la « présence d'une industrie archaïque pratiquement ' in situ ' dans le chenal » façonné dans le Schisto-Gréseux, juste en amont des rapides de Kinsuka), que dès le *Pluvial Kangérien*, soit il y a plusieurs dizaines de milliers d'années, le fleuve avait « pratiquement atteint son niveau actuel ». (1959, [2], p. 22 et 23.) C'est au déclin du *Pluvial Gamblien*, le climat évoluant vers la phase aride du Post-Gamblien, que les eaux se seraient progressivement et définitivement retirées de la plaine de Léopoldville, laissant le terrain libre aux activités des hommes du Lupembien, puis du Tshitolien.

2. A l'appui, il est frappant de constater à quel point l'ancien dispositif d'îles et de chenaux, reconstitué par les géologues en arrière de Kalina et de Kinshassa, est semblable au paysage qui se développe aujourd'hui sur la rive sud du Pool, à l'est de la rivière Ndjili. Tout se passe comme si ce complexe avait simplement glissé de quelques kilomètres vers l'est. Un tel mouvement de translation, s'il a réellement eu lieu, postule un certain approfondissement du chenal de sortie du Pool. Le léger creusement requis reste néanmoins compatible avec les observations de H. Van Moorsel. Le chenal n'a pas été nécessairement approfondi sur toute sa largeur ; localement, et surtout en bordure immédiate de la rive, le lit kangérien a fort bien pu demeurer en l'état (le fait que les outillages lithiques anciens n'aient pas été balayés indique d'ailleurs, à l'endroit des observations, une faible puissance érosive). En fin de compte, nous serions tenté de combiner les deux interprétations suggérées : l'oblitération de l'ancien bras sud du Pool résulterait à la fois d'une diminution des débits par rapport aux grands « pluviaux » pléistocènes, et d'un certain enfoncement du bras principal, dû à l'érosion.

face à la rive droite du Stanley Pool. Cette disposition implique une sorte de glissement d'ensemble, aux dépens du bras nord-occidental. A quoi l'attribuer ? Au volume et à la force inégale du courant sur les deux rives de Mbamou. Et au massif rocheux de la pointe de l'île, derrière lequel les alluvions récentes de la partie septentrionale ont pu se déposer et rester à l'abri de l'érosion régressive.

Le même jeu simultané de l'érosion et de l'alluvionnement se constate sur le pourtour du Stanley Pool. Grignotées, les banquettes submersibles se reconstituent grâce aux îles qui se forment au large puis viennent s'y souder. Les chenaux de la rive sud, du côté aval de la grande courbure, ne sont guère explicables autrement. Y a-t-il à la longue gain ou perte ? La comparaison des levés anciens et des photographies récentes ne permet pas de réponse nette. Les rives de basses eaux se sont en général déformées, sans avance ni recul caractérisés. Une seule banquette a franchement diminué : celle qui se trouve en avant des « Falaises de Douvres », beaucoup plus étroite aujourd'hui que du temps de la mission Roussilhe. Rétrécissement compensé, il est vrai, par la formation, à mi-chemin de Mbamou et de la rive, d'une grande île (voir carte hors texte), remplacée depuis par l'archipel visible sur la photo 16. Si vraiment le bras nord, sur lequel empiète l'alluvionnement de Mbamou, ne gagne pas sur la rive opposée, ne serait-ce pas qu'il est en voie de comblement ? Déjà le mieux fourni, et de loin, l'autre bras ne va-t-il pas accaparer toujours plus d'eau ? Il est impossible de se prononcer. Les pilotes brazzavillois prétendent que leur passe s'ensable ; mais elle a pu changer de place ou gagner en largeur ce qu'elle perdait en profondeur. De toute façon les observations sont insuffisamment longues et insuffisamment sûres. L'évolution, si elle se fait bien dans le sens supposé, sera lente et susceptible de renversement.

2

LE PASSÉ DU STANLEY POOL

S'il est, au Congo, un lieu chargé d'histoire, c'est bien le Stanley Pool. Nous verrons que cette histoire a laissé peu de traces dans le paysage et les activités actuelles, dominées par la présence des villes modernes. Du moins témoigne-t-elle de l'attrait que n'a cessé d'exercer sur les hommes de ce pays un arrangement géographique aussi particulier : ce large et calme fleuve qui se dilate démesurément avant de se muer en torrent, à la limite de deux ensembles naturels[1]. Et des liens qui, dès les temps les plus reculés, semblent s'être noués autour d'un site exceptionnel. Par chance, les témoignages se recoupent. Dans la perspective d'histoire locale où nous nous plaçons, les progrès de l'exploration coloniale, les démêlés de Stanley et Brazza n'ont pas l'importance qu'on leur accorde habituellement. Ce qui compte, c'est qu'à ce tournant de la fin du XIX^e^ siècle des témoins de qualité, voyageurs ou hommes d'action, se sont trouvés là pour décrire, en termes souvent précis, une organisation qui fonctionnait encore sous leurs yeux ; la tradition orale, encore fraîche, complète aujourd'hui, et corrobore le tableau. Plus loin de nous, d'autres textes, les récits des missionnaires en particulier, s'ils n'ont plus en général, dès que l'on s'éloigne de la région côtière, ou que l'on sort du royaume de Kongo, la netteté des « choses vues », procurent cependant d'utiles jalons, notamment pour les XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Ces documents posent un problème : Stanley a-t-il été vraiment le premier blanc à fouler les rives du Pool ? D'autres ne l'auraient-ils pas précédé, de plusieurs siècles ? Ne devons-nous pas croire Cahun quand il écrivait, peu après 1880 : « A la fin du XVI^e^ siècle, on connaissait beaucoup mieux l'Afrique équatoriale, entre le Nil et le Congo, qu'on ne la connaît actuellement, après les voyages de Speke, de Livingstone, de Stanley, de Brazza, de Serpa Pinto : mais on savait moins bien la décrire. Nous mettrons encore un demi-siècle à retrouver, morceau par morceau, les mines qu'ont vues les Portugais du XVI^e^ siècle, les affluents du Congo sur lesquels ils ont navigué, les lacs qu'ils ont visités, les montagnes qu'ils ont escaladées, les églises qu'ils ont bâties... » [2]? Touchant plus précisément le Stanley Pool, le fait ne peut guère être mis en doute. Dès le début du XVI^e^ siècle, le représentant du Portugal au Congo se préoccupait de faire « recueillir des informations concernant le lac qu'on dit se trouver aux frontières du royaume... »[3]. Les connaissances ne progressent pourtant qu'avec lenteur, et continuent d'être obtenues par ouï-dire. A la fin du siècle, Édouard

---

1. Les rapides commencent dès l'embouchure du Djoué, à la hauteur des derniers faubourgs aval de Brazzaville. C'est, disait STANLEY, « la portion de fleuve la plus sauvage que j'aie jamais vue. Que l'on s'imagine un bras de mer de quatre miles de long, sur un demi-mile de large, secoué par un ouragan, et l'on se fera une idée assez juste de ses vagues ». (1879, p. 334.)

2. CAHUN, 1883, p. 9 et 10 (Introduction).

3. CUVELIER, 1946, p. 328-329. On trouvera dans cet ouvrage les références d'un bon nombre de textes d'époque (dont beaucoup d'inédits) relatifs au royaume du Kongo et aux régions limitrophes. Tirées de ces textes, diverses indications sont données sur le Stanley Pool : p. 278-279, 328-331 (*Annotations*, art. 60, « Connaissances géographiques »), et 347-349 (*Annotations*, art. 67, « Provinces de Sundi, Ngombela »).

Lopez fait mention, à travers Pigafetta, d'« un lac très large et très profond » en amont d'une cataracte du Zaïre, lac formé par « les eaux de ce très grand fleuve retenues par cette cataracte »[1].

Il faut attendre le siècle suivant pour avoir enfin des informations détaillées et de première main. Dans la *Relation historique de l'Éthiopie occidentale*, « traduite de l'italien du P. Cavazzi » par Labat, il est dit que les eaux reçues par le Zaïre « l'enflent si prodigieusement qu'il est obligé de se répandre à droite et à gauche dans les campagnes ; de manière qu'il semble plutôt une mer qu'une rivière, dont les rivages sont hors de portée de la vue, et après un cours rapide et précipité, il se décharge dans l'océan par sept grandes bouches »[2]. Derrière cette description, il est difficile de ne pas reconnaître le Stanley Pool. Le même texte fait mention d'un « Père Jérôme de Monte-Sarchio »[3], qui quitta le Congo en 1668 pour retourner mourir en Toscane, « après une mission de près de vingt années »[4]. Ayant forgé le « dessein de pénétrer dans le royaume de Micocco »[5], le Père Jérôme avait pu s'avancer dans l'intérieur jusqu'à Concobella, dont le « Seigneur », est-il précisé, « quoique feudataire du roi de Micocco, prend le titre de Roi, et outre cette qualité... se dit encore Seigneur des eaux et surintendant des élémens »[6]. De Concobella, « capitale de ce royaume », nous apprenons qu'elle « est bâtie sur le bord septentrional du Zaïre », s'étend sur « près de trois milles de longueur », « dans un pays assez fertile et dans une position très agréable ». Entre Concobella et le Lac, la relation de Labat ne permet pas de faire à coup sûr le rapprochement. Mais par chance le Père Jérôme a laissé lui-même le récit de son voyage[7], où il consigne les indications suivantes, transcrites par Mgr Cuvelier[8]. Sur le but poursuivi, d'abord : évangéliser le pays gouverné par Makoko, en y établissant une préfecture. Le Père, soit dit en passant, dut renoncer à son projet : des empêchements survinrent qui le contraignirent, à deux reprises, en 1652 puis en 1654, après avoir touché Concobella, à revenir sur ses pas[9]. Mais il avait indiscutablement touché le Pool. « Concobella », rapporte en effet le *Viaggio*, « est situé sur la rive du Zaïre. Il avait d'abord été fondé sur une grande île dudit fleuve, là où le fleuve ne paraît pas un fleuve, mais une mer. Ensuite à cause des guerres, ils se séparèrent, et une partie des habitants s'établit sur cette rive, une autre sur la rive opposée. Sur d'autres îles de ce fleuve, il y a des buffles sauvages et des éléphants. De quoi je suis le témoin oculaire ».

Près d'un demi-siècle après le Père Jérôme, en 1698, deux autres capucins, les Pères Luc de Caltanisetta et Marcellin d'Atri, atteignirent à leur tour « Ngombela ». De la relation de voyage laissée par le second[10], Mgr Cuvelier donne l'extrait que voici : « La ville est fort peuplée et très étendue. J'estime qu'elle s'étend sur une longueur de cinq à six milles italiennes. Du côté de l'est il y a une colline. Le fondateur de la ville était d'abord tributaire vis-à-vis de Mucoco. J'ignore pour quelle raison il ne le reconnut plus comme souverain. Il alla s'établir sur la grande île du fleuve qui est très fertile et abonde en palmiers. On aperçoit cette île de très loin quoiqu'elle paraisse se trouver à une distance de dix lieues au milieu du fleuve. De là il fut chassé par les sujets de

---

1. *Ibid.*, p. 278. Dans le texte traduit par Cahun, les indications sont bien moins précises. Également, on doit le dire, dans la traduction toute récente (et que pour cette raison nous n'avons pu autrement utiliser) de Willy Bal. (1963, voir p. 28 et 32.) Contrairement au texte de Cahun, la nouvelle édition de Pigafetta-Lopez a été établie directement sur l'original en italien, et présente toutes les garanties de fidélité. Elle est éclairée en outre par un riche appareil de notes.
2. Labat, 1732, p. 47.
3. *Ibid.*, p. 311.
4. *Ibid.*, p. 349.
5. *Ibid.*, p. 336.
6. *Ibid.*, p. 333-334. « Seigneur des eaux » est la traduction littérale de « Makoko Ndjali », titre que portaient récemment encore certains chefs batéké des bords du Congo.
7. Cité par Mgr Cuvelier : « Girolamo da Montesarchio, Viaggio del Ghongo », Ms., archives de Montugni (Toscane).
8. Cuvelier, 1946, p. 330 et 348. Les publications d'O. de Bouveignes (1946 et 1948), en tous cas la seconde, la seule que nous ayons pu consulter, n'apportent rien de plus, sauf en ce qui concerne les circonstances du voyage du Père Jérôme. Les passages relatifs à Concobella et au Pool sont les mêmes qu'utilise Mgr Cuvelier.
9. Derrière le projet d'évangélisation du royaume Batéké, il y avait aussi l'arrière-pensée — et l'illusion — de trouver par cette voie un accès au Royaume du Prêtre Jean : « Selon l'opinion commune en ce temps l'Abyssinie commençait au-delà des Batéké... ». (Cuvelier, 1946, p. 330.)
10. Cité par Mgr Cuvelier : « Marcellino d'Atri, cap., Giornate Apostoliche fatte... nelle Missioni de Regni d'Angola e Congo (1690-1703) », Ms., archives des Capucins, Prov. des Abruzzes.

Mucoco. Il se transporta sur le bord du fleuve où il prit le nom de roi et seigneur des eaux »[1]. Quant au Père Luc, auteur d'un autre récit[2], « la ville », racontait-il, « se trouve au bord du Zaïre dans une plaine fort étendue, entourée de montagnes ; à l'ouest celles de Nsundi, à l'est celles de Mucoco. Le fleuve ressemble à une petite mer où l'œil découvre partout de petites embarcations, conduites tant par les femmes que par les hommes. Nous en vîmes bien deux cents. Nous remarquâmes trois îles. Deux servent de sépulture. En face il y a une grande île habitée par les sujets de Mucoco »[3]. Les missionnaires n'avaient fait eux-mêmes que succéder sur le Pool à des marchands portugais. Cinq d'entre eux, si l'on en croit Cavazzi, passant aux confins du pays batéké, furent en 1625 « dévalisés, conduits chez Makoko et retenus prisonniers... Heureusement, le royaume de Makoko était à cette époque accablé de malheurs, sur le conseil de ses féticheurs le roi s'empressa de délivrer lui-même ces étrangers qui lui attiraient tant de maux »[4]. La cause est entendue : le Stanley Pool n'a pas été découvert à la fin du XIX^e^ siècle par l'Europe, comme son nom le ferait croire, mais redécouvert, et cette fois pour de bon. Au-delà de ces premiers textes écrits, il ne reste que le témoignage muet des produits de l'industrie humaine. Mais ce témoignage lui-même est encore riche : des fouilles méthodiques et patientes projettent aujourd'hui, sur l'âge de pierre du Stanley Pool, d'utiles lumières.

A. — Des antécédents lointains

Aussi loin que l'on puisse explorer le temps, toujours le Stanley Pool semble avoir fixé des communautés humaines consistantes. A Brazzaville comme à Léopoldville[5], les préhistoriens ont fait de riches moissons. Sur la rive gauche du Congo, les pierres taillées, tirées de plusieurs dizaines de gisements, quelques-uns d'une extrême richesse, se distribuent, selon le Révérend Frère Van Moorsel, en deux niveaux stratigraphiquement distincts : un niveau superficiel (B), tout au sommet des sables qui garnissent le bras fossile du Congo, au sud de l'exutoire actuel ; un niveau plus profond et plus ancien dans les « limons argilo-sableux » couvrant le reste de la plaine de Léopoldville[6]. Ce dernier se subdivise lui-même en deux couches (Stanley Pool A et Stanley Pool A'), séparées l'une de l'autre par 80 cm environ d'un « limon » moins riche, mais non entièrement stérile. Quelques haches polies, des céramiques très différentes des poteries actuelles de la région, ont été trouvées au voisinage de la surface, soit « dans la couche de limons superficiels sablonneux bruns » au-dessus des couches A-A', soit avec les pierres taillées du niveau B. « Bien que l'industrie de la pierre et celle de la poterie soient associées au même niveau, on ne peut les synchroniser avec certitude ». Depuis 1947, l'excellent chercheur qu'est le Révérend Frère Van Moorsel a multiplié les trouvailles, et précisé leur signification[7]. Du temps de l'outillage A, localisé en bordure de la plaine, dans la zone des collines ou, par remaniement, au pied de ces dernières, les hommes « peuplaient les rives hautes » de l'étendue marécageuse et inhabitable qui occupait alors l'emplacement de la plaine. Les sites correspondant au niveau A' se répartissent au contraire « sur toute l'étendue » de celle-ci, avec une industrie qui évolue notablement entre le sud, plus précocément, et le nord, plus tardivement asséché ; le « nombre et l'étendue » des ateliers attestent

---

1. Cuvelier, 1946, p. 348-349.
2. Cité par M^gr^ Cuvelier : « Luca da Caltanisetta, cap., Relatione della Missione fatta bel Regno di Congo... 1701 », Ms.
3. Cuvelier, 1946, p. 349.
4. Rapporté par Plancquaert, 1932, p. 23.
5. D'une façon générale, si dans la suite de ce texte nous nous attacherons en priorité à la portion du Stanley Pool et de ses rives placée dans la mouvance politique et économique de Brazzaville, nous n'en évoquerons pas moins, chaque fois qu'il apparaîtra nécessaire, les faits relatifs à la rive gauche. Malgré la frontière qui en suit l'axe, en délimitant les deux Congo, le Stanley Pool n'a cessé de constituer un tout, géographiquement indivisible.
6. Van Moorsel, 1947.
7. Van Moorsel, 1959, [1] et [2].

alors « une population dense et active ». Durant tout ce temps, l'habitat humain semble avoir collé à la nappe d'eau en retrait. Mais à la période suivante, les hommes quittent les îles ou les rives pour se répandre aussi dans l'intérieur de la plaine.

Aux outils récoltés dans ce secteur s'oppose le matériel plus grossier, et certainement plus ancien, découvert à une dizaine de kilomètres en aval de « Léo-Ouest », tout près du Congo. A ces trouvailles, déjà vieilles, de Ngombe, d'autres se sont ajoutées. L'étiage exceptionnel de 1958 a permis au Révérend Frère Van Moorsel d'explorer, « 3 km environ en aval de Léopoldville-Ouest », le chenal — à sec pour une fois — qui sépare à cet endroit l'île dite des Mimosas de la rive dominée par le mont Léopold[1]. Une profusion de « grandes pièces à allure acheuléenne » y ont été découvertes, au voisinage immédiat des « gros blocs de grès polymorphe et de grès feldspathique » qui ont fourni la matière première. Le chenal a livré aussi, mais à l'état franchement roulé, un ensemble varié d'outils rudimentaires du type « pebble-culture » ; ces pièces proviennent de la « stone-line » sous-jacente au sol des collines dominant le fleuve, et la stone-line ne représente probablement elle-même qu'un site de transit. Associée à un dépôt fluviatile, la moins sommaire des deux industries anciennes a été retrouvée à Lutendele, quelques kilomètres avant Ngombe[2]. Peu en amont de l'île des Mimosas, la « terrasse de la corniche » a restitué d'autre part, à un niveau nettement plus élevé (une trentaine de mètres au-dessus du fleuve), à côté de pièces déjà très grossières, un « outillage primitif fait sur galets aménagés ». En partie répandu « sur la pente de la corniche », le matériel provient d'un « horizon interstratifié à 1 m de profondeur ».

A Brazzaville aussi les trouvailles se sont succédées, depuis les premières investigations de V. Babet[3]. Deux, et bientôt trois industries distinctes ont été reconnues[4]. Les trois outillages se trouvent « en position stratigraphique » dans le gisement étudié, après la dernière guerre, à la faveur d'une tranchée de drainage creusée dans le quartier dit de « la Plaine »[5]. De minces couches d'argile stérile les séparent. L'industrie la plus ancienne a frappé d'emblée les chercheurs par son caractère « primitif » : « Ce sont de gros blocs très grossièrement appointés », et qui présentent « habituellement une face plate, l'autre très bombée »[6]. Autre chose est apparu dès l'origine : « Certaines pièces sont très roulées », et « le tout a subi un brassage évident »[7]. Il semble bien, en fait, que cette industrie de base ne soit pas en place : « les objets fortement patinés, parfois très usés ou même roulés, trouvés mélangés au cailloutis des basses terrasses (de 2 à 7 m) » de la Plaine et de Mpila, proviendraient en réalité de beaucoup plus haut ; le même matériel, mais « sans trace de roulage ni d'usure », a été découvert en effet plus tard dans un « cailloutis d'origine fluviatile » associé à la « terrasse de 20 m » de « la pointe Bacongo »[8] ; les pièces seraient « descendues en même temps que le cailloutis », de la terrasse mise en relief et ravinée à la suite de l'abaissement de niveau du Pool[9]. Entre les ébauches grossières constituant l'industrie brazzavilloise la plus ancienne, et le matériel récolté sur la rive opposée, dans la « zone des rapides » et plus en aval, le parallélisme éclate. Il n'est pas moins évident pour les outillages plus évolués. Mais les concordances précises restent à établir. Sur ce plan, nos connaissances souffrent de recherches menées séparément de part et d'autre du Pool. A cause de la frontière, une coupure artificielle s'est introduite dans un complexe préhistorique dont personne ne met l'unité en doute. Une nomenclature commune est d'autant plus à souhaiter que, si le gros du travail a été accompli par les chercheurs belges, les données stratigraphiques recueillies à Brazzaville peuvent éclairer en retour la séquence des industries sur la rive gauche.

---

1. Van Moorsel, 1959, [2].
2. De Ploey et Van Moorsel, 1963.
3. Babet, 1936.
4. Droux et Bergeaud, 1937 ; Droux, 1939. La « première » et la « seconde industrie » décrites en 1937 font place en 1939 à trois « couches archéologiques ».
5. Le Roy, 1950.
6. Droux et Bergeaud, 1937, p. 224.
7. Droux, 1939, p. 143.
8. Droux, 1941.
9. Plus précisément, « il y aurait lieu de penser qu'il s'agit d'outils préalablement arrachés aux berges du lac, et qui allèrent se déposer avec galets et cailloutis sur des fonds qu'un retrait des eaux rétablit sous la surface du sol ferme actuel ». (De Pedrals, 1950.)

Quant aux relations entre la préhistoire locale et les séries reconnues dans le reste de l'Afrique, tout n'est pas non plus parfaitement clair. Mortelmans (1957) a décrit la succession suivante : le *Sangoen* (ex-*Toumbien*), c'est-à-dire le paléolithique moyen ; le *Lupembien*, et ses cinq stades, représentant le paléolithique supérieur[1] ; le *Tshitolien* ou mésolithique congolais, aux micro-tranchets caractéristiques ; enfin un « *Léopoldvillien* » de « faciès néolithique », clôturant la série[2]. A quoi fut ajouté plus tard, sur la carte du « Congo Préhistorique » du même auteur, le signe du « *Chelléo-acheuléen congolais* » (paléolithique inférieur). L'équivalence était alors admise entre le Stanley Pool A (cf. *supra*) et le Sangoen[3], le Stanley Pool A' et le Lupembien, le Stanley Pool B et le Tshitolien. Elle l'est toujours, en gros. Mais dans le tableau récemment publié par Van Moorsel et de Ploey (et qui représente le dernier état de la question), c'est sous l'étiquette « Tshitolien tardif » que figure l'outillage lithique le plus évolué, associant à « une grande variété de pointes de flèches, souvent minuscules » les quelques rares pièces partiellement polies trouvées à Léopoldville[4]. Le Sangoen, d'autre part, a disparu. Dans le texte de Ploey-Van Moorsel, le Sangoen récent de la bordure de la plaine devient « une industrie de transition »[5]. L'ensemble des industries pré-lupembiennes, principalement représentées dans le secteur compris entre Léopoldville-Ouest et Ngombe, prend place dans de nouveaux cadres : « Stanley Pool » I pour le matériel archaïque de la « Terrasse de la Corniche » ; « Stanley Pool II » pour l'outillage plus évolué, classé Sangoen par Mortelmans, de Lutendele-Ngombe. Ainsi conserve-t-on à l'ancienne industrie préhistorique des environs de Léopoldville « toute sa personnalité », en évitant d'autre part d'engager l'avenir par des équivalences trop précises.

Tout ceci ne préjuge évidemment pas de la séquence climatique associée à l'évolution de l'outillage. Alors que Mortelmans fait partir la chronologie préhistorique congolaise de la plus ancienne phase sèche de la succession classique est-africaine (l'entre Kaguérien-Kamasien)[6], de Ploey et Van Moorsel, tout en se gardant des corrélations climatiques à distance, rattachent leur « Stanley Pool I » à l'avant-dernière période de moindre pluviosité. Pour Mortelmans, d'une façon générale, les industries congolaises ont porté avec constance la marque de cultures forestières s'opposant à celles des chasseurs de steppes de l'Est Africain[7]. L'obstacle de la forêt a gêné, pour finir, la diffusion des techniques néolithiques à partir des régions sud-sahariennes, et c'est pourquoi, tout favorisé qu'il était par rapport à d'autres régions plus enfoncées dans le massif équatorial, le bas Congo lui-même n'a jamais connu qu'une culture hybride[8], jusqu'à l'apparition, après les débuts de l'ère chrétienne, des « envahisseurs bantous porteurs du fer ». De Ploey et Van Moorsel insistent par contre sur les phases de dessèchement du « Maluekien » et surtout du « Léopoldvillien ». A la

---

1. Certaines armes, certains outils du Lupembien récent se comparent « aux plus belles pièces du Solutréen d'Europe ».

2. C'est encore, à peu de chose près, la classification qui figure dans un texte ultérieur de G. Mortelmans, issu d'un exposé au Congrès de Préhistoire qui s'est tenu à Léopoldville en 1959. En dépit de sa date de publication (1962), aucune mention n'y est faite du « Paléolithique ancien » décrit dans le secteur des rapides du Congo par H. Van Moorsel.

3. Où se trouvait aussi rangé l'outillage un peu moins évolué de Ngombe, en aval des rapides.

4. De Ploey et Van Moorsel, 1963, p. 13, et pl. 4 (h.-t.).

5. *Ibid.*, p. 11.

6. Mortelmans, 1957. Voir également Mortelmans et Monteyne, 1962. Pour la chronologie de base du quaternaire africain, se reporter à l'ouvrage de M^lle^ Alimen. (1955.)

7. Le Tshitolien congolais lui-même, poursuivant « le cycle forestier lupembien », constituerait un « complexe industriel de tradition forestière ». (Mortelmans, 1957, p. 40 et 37.) Par « forêt », devait préciser par la suite le préhistorien belge, il faut entendre les boisements clairs à feuilles caduques, « l'homme abandonnant l'intérieur du pays pour se fixer au bord des grandes rivières, chaque fois que les conditions climatiques favorisaient l'épaississement du couvert arboré, et réoccupant cet intérieur à la faveur des phases de dessiccation climatique et du recul concomitant de la végétation forestière ». C'est ainsi que le mode de vie complexe des hommes du Sangoen aurait fait place, au cours du Lupembien, à « une adaptation toujours plus poussée à la pêche », motivée par l'humidification du climat, tandis qu'au Tshitolien « la localisation des sites suggère un retour aux activités de chasse et de récolte ». (Mortelmans, 1962, p. 160 à 162.) Tout ceci peut évidemment s'appliquer à la plaine de Léopoldville.

8. Par rapport à la remarquable « continuité évolutive » que révèlent les industries bas-congolaises, depuis le Sangoen au moins jusqu'au Mésolithique tshitolien, en passant par les cinq stades du Lupembien (les plus évolués se confinent jusqu'ici au Stanley Pool, y compris le terme de passage final baptisé Lupembo-Tshitolien), « le Néolithique du Congo occidental », affirme Mortelmans, « revêt un caractère intrusif ». (1962, p. 151 et 146.) Cette position apparaît toutefois nuancée, p. 146 et surtout p. 162 de la même publication, à propos de

dernière aurait correspondu « un milieu subaride, caractérisé par une couverture végétale d'allure steppique »[1].

Les points de désaccord ou les flottements que nous venons de relever n'entament en rien la conclusion que voici : depuis un passé reculé — plusieurs centaines de milliers d'années si l'on en croit Mortelmans — les hommes ont vécu nombreux, et déployé une activité intense sur les rives du Stanley Pool. Le grand nombre, la variété et la richesse des gisements découverts, dans un espace restreint, et par une escouade de chercheurs, en fait foi ; et de façon d'autant plus probante que beaucoup de trouvailles, faites au hasard des travaux dans les cités, ont été purement accidentelles. Qu'en un même lieu toute la préhistoire congolaise soit au rendez-vous, et richement représentée, donne matière à réflexion. Comment imputer alors à un simple concours de circonstances la fortune qu'a connue le Stanley Pool aux temps modernes ? Une pareille continuité depuis le fond des âges, un attrait aussi durable sur les hommes obligent à mettre en cause les atouts permanents du site et de la position géographique. La présence, au bord de l'eau, des grès polymorphes, matière première inépuisable de presque « tous les outils préhistoriques du Stanley Pool »[2], a dû jouer dans le passé un rôle déterminant. Sur le terrain, « tous les ateliers soigneusement rapportés sur une carte géologique de la plaine de Kinshasa coïncident parfaitement avec les affleurements de ' grès polymorphes ', en place ou en gros éboulis »[3]. Mais ces grès affleurent en de nombreux autres points d'une vaste région, et il est permis de penser qu'en définitive c'est le fleuve qui a valorisé les gisements situés au débouché du Pool. Le fleuve, c'est-à-dire comme aujourd'hui peut-être la facilité des communications, des déplacements et des échanges par une voie d'eau largement ouverte sur l'amont ; et plus qu'aujourd'hui, certainement, jusqu'à l'arrivée des cultivateurs néolithiques, l'immense vivier du Stanley Pool à portée de la main, et cette chance si rarement offerte aux hommes de la pierre taillée de pouvoir s'établir en communautés relativement importantes et sédentaires.

Ces temps, dont les collections d'objets réunies à Léopoldville donnent le raccourci saisissant, on aimerait pouvoir les accrocher à des repères chronologiques. Les nouvelles méthodes physico-chimiques de datation en font entrevoir la possibilité. Appliquée à des charbons organiques associés à certains outillages en place, l'analyse au carbone 14 situe le Tshitolien tardif des environs de Léopoldville aux environs de 6 000 ans comptés à partir d'aujourd'hui. Quant à la culture immédiatement antérieure (et qui n'est elle-même que l'avant-dernière des cinq grandes étapes de l'évolution technologique de la pierre taillée), le Lupembien, ses faciès tardifs dateraient déjà de plus de 30 000 ans[4]. En présence d'une échelle chronologique aussi distendue, et sans même parler des matériels primitifs que l'on sait être associés dans d'autres régions d'Afrique à des humanités bien différentes de l'actuelle, il est peu vraisemblable que d'âge en âge les mêmes hommes aient pu se perpétuer sur les bords du Pool. La question ne pourrait se poser qu'à propos de la transition ultime : celle qui mène des derniers tailleurs de pierre aux groupes bantous qui peuplent actuellement le pays. Bornons-nous à citer ici le Révérend Frère Van Moorsel, pour qui « le passage de l'industrie de la pierre taillée à celle qui embrasse les techniques de la poterie, du cuivre et du fer, localisée dans la zone très basse de la plaine (de Léopoldville) peut s'être effectué insensiblement à une époque assez récente, sans qu'une date puisse être déterminée »[5].

L'histoire écrite, qui ne se confond certes pas avec l'histoire tout court, commence sur le Pool

---

« l'apparition du polissage » dans le « Tshitolien tardif » : « Il est pour l'instant impossible de dire si cette apparition marque le passage naturel du mode de vie mésolithique à l'agriculture néolithique chez les derniers Tshitoliens ou si, au contraire, il s'agit d'une influence externe, d'un contact avec les envahisseurs néolithiques... Provisoirement la seconde hypothèse nous paraît la plus vraisemblable ».

1. De Ploey, 1963, p. 11. Le Tshitolien est situé à la phase terminale « de la période semi-aride du Léopoldvillien ». Des peuplades de chasseurs auraient alors envahi la plaine. (Van Moorsel, 1956.) A cette phase, la réhumidification progressive du climat aurait permis aux habitants de s'écarter des rivières. C'est, en ce qui concerne la position des ateliers par rapport aux cours d'eau, une explication inverse de la précédente. (Cf. p. 361, note 7.) Les auteurs ne cachent d'ailleurs pas leur désaccord avec G. Mortelmans.

2. Van Moorsel, 1947, p. 52.

3. Egoroff, 1956, p. 14.

4. De Ploey, 1963, p. 11-12.

5. Van Moorsel, 1947, p. 23.

avec les textes, cités plus haut, relatifs aux premiers voyages dans l'intérieur du Congo de missionnaires et de marchands européens. Des détails sont donnés sur le site des futures capitales, et les hommes qui s'occupaient à cette époque. En regard de ces documents, ne convient-il pas de placer les découvertes archéologiques de H. Van Moorsel ? Une « poterie très spéciale par sa richesse en éléments décoratifs », une statuette d'argile cuite, de lourds bracelets de pied en cuivre rouge, et diverses autres pièces, tels sont les « vestiges d'une civilisation ancienne qui embrasse les techniques de la poterie, celle du fer et du cuivre »[1]. Qui plus est, « l'abondance et la diversité des objets mis au jour dans un espace assez restreint, la richesse et la variété des ornementations et des sculptures autorisent l'hypothèse d'une ancienne agglomération très dense »[2]. Concluons donc, avec H. Van Moorsel : « L'idée que ces vestiges remontent à l'époque de la première découverte du Pool par les missionnaires Capucins du XVI^e^ siècle qui visitèrent une grande agglomération du nom de Concobela n'est pas sans fondement »[3]. En ce sens, l'on peut noter en outre la fréquence avec laquelle « le ' cauris '..., seul ou répété » revient « comme élément décoratif » des anciennes poteries[4]. Le cauris s'employait en effet alors comme monnaie dans les transactions avec la côte[5]. Mais qui pouvaient bien être les habitants de cette agglomération riveraine du Pool ? De tout temps, les vrais Batéké semblent avoir été plus ou moins cantonnés sur la rive droite[6]. Plus vraisemblablement, les gens qui peuplaient la rive gauche devaient appartenir à une fraction marginale de la grande ethnie téké : Bawoumbou[7] ou Bamfounouka[8]. De cette époque des XVI^e^ et XVII^e^ siècles à l'arrivée des premiers explorateurs, il ne paraît pas que l'assiette ethnique, aux abords du Stanley Pool, ait été sensiblement modifiée.

---

1. Van Moorsel, 1947, p. 23-24.
2. Ugeux, 1951.
3. H. Van Moorsel, 1947, p. 24.
4. *Ibid.*, p. 59. Le Cauris n'est pas simplement représenté, un vase rempli de ces petits coquillages a été découvert.
5. A cette époque, l'île de Loanda se trouvait être, lit-on dans la relation d'Édouard Lopez, « la mine d'où le roi de Congo retire ce que j'appellerai ses richesses métalliques... On réunit là des femmes qui entrent quelque peu dans la mer, remplissent des corbeilles de sable dont elles retirent quelques petits coquillages... elles les lavent, les trient... et les portent au trésor du roi. Telles coquilles, qu'on trouve en quantité sur ces rivages, mais les susdites seulement, dont la couleur est grise, sont tenues à prix ; c'est d'elles que le roi tire son plus grand revenu ». Elles amènent dans l'île « des marchands avec toutes les denrées nécessaires à la vie ; car ces coquillages font l'office de l'argent monnayé dans les autres pays... ». (Cahun, 1883, p. 38 et 40.)
6. C'est ce que laissent deviner, dans les textes anciens analysés par M^gr^ Cuvelier, les démêlés du chef Concobella-Ngombela avec le grand Makoko, et la façon dont il voulut s'affranchir d'une sujétion trop étroite en passant de la rive nord du fleuve à la rive sud.
7. Habitants du Poumbou (ou Mpoumbou, ou Pombo), nom que les Bakongo, et les textes anciens à leur suite, appliquaient à « la région du Stanley Pool ». (Van Wing, 1921, p. 102.) Dapper, en particulier, parle de la « Province de Pombo », et dit qu'elle « relève du grand Macoco ». (Dapper, 1676.)
8. Alias « Bamfoungounou » ou « Bamfounou », habitants du « Fungeno », « Royaume tributaire du Grand Macoco, et situé entre les deux rives du Zaïre et de Coango ». (Dapper, 1676, p. 359.) Les mêmes noms reviennent dans les textes modernes : aux « plateaux des Batékés (rive droite) », Guiral oppose ceux « des Bafoumegas (rive gauche) », graphie corrigée quelques pages plus loin, où il est question des « plateaux du Bafou*n*ega ». (Guiral, 1889, p. 259 et 267.) A Stanley, Gandelay, « chef des Banfounous », se présente comme le maître « de tout le pays... depuis l'Ouampoko [qui se jette dans le Congo par la rive gauche, à une cinquantaine de kilomètres en amont du Pool] jusqu'au Koua [Kasaï], et depuis l'embouchure du Koua jusqu'à la terre des Ouabomas [rive gauche du Kasaï, en dessous du confluent du Kwango] ». (Stanley, 1886, p. 280-281, et p. 621.) A noter que Van Bulck fait des « BaMfunuka » une fraction des « BaWuumbu » d'aval, et les range tous parmi les populations du groupe téké. (1948, p. 487-488.)

B. — La carte ethnique au temps des explorations

Il nous faut entrer ici dans le détail des groupes. Ce n'est pas chose aisée, tant il y avait de dénominations en usage, faisant double emploi les unes avec les autres, ou génératrices de confusion, du fait de semi-homonymies trompeuses. Sur la rive nord du Stanley Pool, les possesseurs traditionnels du sol étaient les *Bambinou* (ou Bambina). Leur territoire allait de la rivière Nkala, qui se jette dans le Congo un peu en amont du Pool, au ruisseau Ambami (celui qui coule au fond du « ravin de la glacière », séparant Bacongo du reste de Brazzaville), suivant l'un de nos informateurs, au Djoué suivant un autre. Ils étaient commandés par Ngya, qui résidait à Mfa (Mfoa), site de la future Mairie de Brazzaville. C'est par Ngya que fut exécutée la promesse faite à Brazza par Macoco, aux termes du fameux traité, de lui laisser occuper un territoire à son choix[1]. Excité en sous main par Malamine, le même Ngya avait, en juillet 1881, contraint Stanley, venu en reconnaissance sur la rive droite du Pool, à une retraite précipitée[2]. En amont de Mfa, un autre village était établi sur les bords de la rivière de Mpila (l'embouchure de la Tsiémé)[3] ; une série de groupements s'échelonnaient encore, non loin de l'eau, jusqu'à l'entrée du Couloir. Les Bambinou affirment avoir toujours vécu sur les bords du Pool.

En deuxième échelon, à quelque distance du Pool, d'autres fractions Batéké relayaient les Bambinou. C'étaient d'abord, en allant vers les rapides du Congo, les *Bambana*, dont leurs voisins se moquaient parce qu'ils mangeaient les éphémères de termites. Passé le Djoué et le Djouari commençait le pays des *Bafoumou*, dont le chef, relevant de Mbé, avait pour titre « Mpwi kou Mfoumou ». Les riverains immédiats les appelaient *Balali ;* « hommes du fleuve », ils voyaient en

---

1. Voir le récit de Brazza lui-même : « Le 10 septembre 1880, Makoko demandait à notre pavillon une protection contre les hostilités qui pouvaient de nouveau surgir, dans le Congo intérieur, entre les indigènes et les Européens [allusion aux trente-deux combats de Stanley], dont on annonçait la prochaine apparition ; il signait un traité... aux termes duquel il plaçait ses États sous la protection de la France et nous concédait, à notre choix, un territoire pour l'établissement d'un village, qui ouvrirait aux blancs français une nouvelle voie d'accès dans la contrée ». (Brazza, 1884, p. 395-406.) Le choix de Brazza se porta, on le sait, sur « le territoire situé sur la rive droite, entre les rivières Impila et Djoué », dont l'explorateur prit possession le 3 octobre de la même année, en présence de « tous les chefs voisins », préalablement convoqués. Mais c'est seulement en 1884, après bien des péripéties, qu'au retour de Brazza, précédé de Malamine, fut fixé, à l'invitation de Ngya, l'emplacement où s'élèverait l'établissement français. (Voir le récit de Ch. de Chavannes, 1931.) Notre collègue H. Brunschwig, qui s'est penché de près sur le problème du « traité Makoko », vient tout récemment de retrouver l'original. Le seul point qui puisse être désormais mis en doute, c'est que le souverain batéké se soit pleinement rendu compte de ce que signifiait l'abandon de souveraineté auquel il consentait. Stanley lui-même n'avait pas manqué de soulever l'objection : « Je me suis souvent demandé en lisant ce document si de Brazza avait enseigné à Makoko la signification d'un morceau de papier avec d'aussi étranges signes ». (Maurice, 1955.)

2. Stanley, 1886, p. 199-201. La retraite, selon Guiral, « s'effectua même avec tant de précipitation, que les hommes n'eurent pas le temps de plier les tentes, et qu'ils les enlevèrent en les portant sur des pieux, comme autant de baldaquins ». (1889, p. 246.)

3. Le village de Malima sans doute, dont fait mention Stanley, qui mit deux heures à s'y rendre en partant de Mfoa, et dans le majestueux chef duquel il eut peine à reconnaître Mankoneh, le « farouche chef des pêcheurs » rencontré lors de son premier voyage. (1886, p. 198.)

eux, avec un soupçon de mépris, les « gens de la brousse ». Plus loin du Pool encore, du côté de l'ouest et du sud-ouest, on franchissait une importante ligne de démarcation ethnique. Les Batéké s'y trouvaient en contact avec des éléments variés du grand groupe kongo. Au voisinage du Congo, ils avaient affaire, au-delà de « Nzali Fouloukiri » (la Foulakary des cartes actuelles), aux *Bamamwo* (avec des variantes phonétiques : Bamamwé, Bamoumou) ; à ces derniers succédaient, vers l'aval, les *Badzomo*, dont il est difficile d'établir s'ils occupaient la rive droite du fleuve, du côté de l'actuel Boko, ou le pays situé vis-à-vis, sur la rive gauche. Les uns et les autres semblent avoir été des Bacongo, au sens étroit. Plus au nord, c'est avec les *Bakouo* que voisinaient les Bafoumou. Le terme recouvrait deux fractions apparentées : les *Mingengué* au sud, les *Bafoumbou* au nord de Kinkala. Le contact se faisait en profondeur et, dans une large zone, villages Bafoumou et villages Bakouo s'entremêlaient.

Sur la rive sud du Stanley Pool, d'après Stanley, les « Ouamboundous, Banfoumous ou ' hommes libres '... constituaient une peuplade très ancienne, car il en est fait mention par les premiers explorateurs du pays ». Leur territoire commençait « au fleuve Inkissi, pour ne s'arrêter ' qu'à Kintamo ', juste en amont des rapides, soit une longueur de près de 70 km »[1]. Mais qui possédait le pays plus à l'est, à partir de la pointe de Kalina, et en suivant la courbure de la rive jusqu'à l'entrée du Pool ? Les Batéké de la rive droite répondent : les *Bambounou*[2]. Selon la même source, ces Bambounou se diraient eux-mêmes « *Bahoumou* ». C'est à peu de chose près la vieille dénomination « Bawoumbou ». On est d'autant plus tenté d'assimiler les deux noms que Van Wing localise ces derniers, « sous-tribu des Batéké », dit-il, « au sud et à l'est du Pool, dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres »[3].

De part et d'autre du Stanley Pool, le puzzle ethnique s'est trouvé embrouillé, à une date relativement récente, par l'irruption de Batéké d'une tout autre origine : ceux que l'on appelle aujourd'hui à Brazzaville « Batéké de Mpila », et à Léopoldville « Batéké » tout court. Sur la rive nord, leurs voisins en parlent comme des *Babali*, gens du fleuve, de Ndzali ou Ndjali, qui désigne le Congo[4], tandis qu'eux-mêmes se disent *Bankoli*. Contrairement aux autres riverains, les Bankoli vivaient autrefois loin du Pool. Leur tradition situe cet ancien établissement en un lieu dénommé « Bvimba », sur la rive droite du Congo, un peu en amont du Couloir, à la hauteur de Bolobo. Ce sont les Boubangui qui les ont contraints de déguerpir. Le souvenir de cet épisode, d'assez peu antérieur semble-t-il à la pénétration européenne, s'est conservé très frais[5]. Les Batéké du fleuve se seraient battus contre les hommes du grand chef boubangui Moukémo, sans autre aide au début que celle des riverains du Couloir, et en particulier de Ngobila, un chef bafouninga (en kitéké : bampfounou) qui régnait sur la rive gauche, en face de Mbé. La « guerre » se serait déroulée en trois épisodes : le premier à côté de Bvimba, le second dans le Couloir, le troisième à la pointe amont de l'île Mbamou. A cette ultime bataille, l'appui enfin accordé par Makoko aurait assuré la défaite des Boubangui, qui cessèrent désormais de chercher noise aux gens du fleuve[6].

Sur le Stanley Pool, les Bankoli auraient commencé par s'établir à la tête de l'île Mbamou. Dès ce premier village, Otsengabwa, il semble qu'ils aient essaimé sur la rive gauche, à Impo (en lingala : Kimpoko), Mikwa et Ngabwa (en lingala : Kingabwa). Plus tard, des difficultés avec les autorités de Léopoldville poussèrent une partie d'entre eux à passer du côté français. Sur ce point,

---

1. Stanley, 1886, p. 216.
2. Cf. également Chavannes (1935, p. 270) : « en arrière de la rive (gauche), la région est occupée par les Bambounou... ».
3. Van Wing, 1921, p. 14.
4. Le même terme figure dans Stanley (1886, p. 349), à propos d'un village de la rive gauche : « Gambiélé est le chef des indigènes de Kimpoko appartenant à la tribu des *Babaris* ou ' peuples riverains ' ».
5. Cf. M. Ibalico, 1955.
6. La même tradition a été recueillie par Albert Dolisie : « Les Bobanguis », écrivait-il, « sont les grands commerçants du Moyen-Congo et du Stanley Pool. Hommes de rivière, ils ont voulu, il y a deux générations, enlever aux Batékés, hommes de terre, la suprématie des eaux, et ils ont été abattus. La paix a été conclue, il y a quelque vingt ans, à N'Gantchou. Une des conditions imposées par les Batékés, toujours observées depuis, est que les Boubangui pourront descendre au Stanley Pool faire du commerce. Ils peuvent s'arrêter dans les villages Batékés, mais non pas s'établir en colonie, comme ils l'ont fait il y a quatre générations, quand Cotongo-Soungou, leur grand chef d'alors, descendit l'Oubangui, chassé par des « sauvages ». (Dolisie, 1927.)

des précisions figurent dans la bibliographie coloniale[1]. Il est certain, par ailleurs, qu'à un moment ou à un autre des Bankoli se sont établis sur l'île Tréchot, à la pointe aval de Mbamou. Cette histoire de l'implantation des Batéké d'amont sur les rives du Pool est d'autant moins facile à reconstituer que des liens se sont noués entre-temps avec les Batéké autochtones, assortis d'une cohabitation plus ou moins étroite. C'est le cas notamment, d'après nos informateurs, dans les villages de la berge méridionale. A Brazzaville, les Bankoli se sont infiltrés à Mfa, au point d'en revendiquer aujourd'hui la paternité. Au « village de pêcheurs » installé à côté du « beach » de Mpila, ils ont cependant, sous la houlette de Bankoua, puis de Ngamba son successeur, réussi à sauvegarder leur originalité.

Il reste à situer, sur le plan ethnique, deux des plus importants parmi les anciens groupements du Stanley Pool : Kintamo et Kinshassa, l'un et l'autre sur la rive gauche, et représentant, grosso modo, les deux pôles autour desquels a grandi la Léopoldville moderne. Kintamo « ou Kintambou — comme disent les Ouamboundous »[2], ce terme désignait « collectivement » un « groupe de villages », occupant une « terrasse », qui domine le fond de la baie, entre la pointe de Kalina et les premiers rapides[3]. Itsi-Ngalyéma, ce personnage rendu célèbre par ses démêlés avec Stanley comme avec les Français[4], faisait figure de chef de l'agglomération, à l'époque de la fondation de Léopoldville. Et tel il s'était réellement imposé, grâce au succès de ses opérations commerciales, et à une politique habile d'alliances matrimoniales avec les personnages influents du voisinage. Mais qui était Ngalyéma ? Un Batéké, nous dit Stanley. Très exactement l'héritier d'un « chef important établi à Kinshassa », dont il avait été l'esclave, avant de faire fortune[5]. Un étranger donc, insistaient les Ouamboundous auprès de Stanley, en se disant « les véritables propriétaires du pays »[6], et déniant à Ngalyéma comme aux autres Batéké la possession du « moindre territoire de ce côté de la rivière »[7]. Il n'en reste pas moins que, d'un village « dénué de toute importance », c'est Ngalyéma qui avait réussi « à faire de Kintamo un centre beaucoup plus important que Kinshassa », en attirant « plusieurs autres chefs Batéké... venus le rejoindre et associer leur sort au sien »[8]. Tout concourt donc à faire voir dans ce groupement, qui semble avoir été le centre le plus actif des échanges commerciaux sur la rive gauche du Pool, une sorte d'enclave tenue par les originaires de l'autre rive.

Nous sommes beaucoup moins bien renseignés, malheureusement, sur Kinshassa, autre agglomération dont « les sept villages », relate H. Bentley qui l'appelait « Nshasha », étaient « construits sur la rive du Pool... à côté l'un de l'autre », à « trois ou quatre milles » en amont de Kintamo[9]. Ce qu'en dit Stanley[10], et les limites qu'il indique pour le territoire des Ouamboundous, exclut toute idée d'appartenance à ce groupe. Il est question d'autre part, comme neveu et « héritier

---

1. « Tchoulou », rapporte encore Dolisie, dans le même texte, « habitait entre Kinshassa et Kindolo. Il traversa le fleuve, une nuit, avec tout son monde et vint demander asile, s'engageant devant tous les siens à respecter l'autorité française. Une terre lui fut donnée, en avant de M'Pila... ». Récit recoupé par le témoignage de Jacques de Crussol : le feu avait été mis « à un village important, situé à côté de Kinchassa. L'effet n'a pas été long à se faire sentir ; le chef, les hommes et les femmes sont partis, ont traversé le Congo et sont venus se réfugier sur la rive française, demandant l'hospitalité et l'autorisation de construire un nouveau village... ». (D'Uzès, 1894, p. 71.) Cela se passait en 1892. En plus de Tchoulou, Dolisie mentionnait un nommé Bankoa, esclave du précédent, et qui serait venu le rejoindre après coup. L'enquête orale auprès des Bankoli de Mpila nous a donné les deux mêmes noms (sous la forme « Ountsoulou » pour le premier, présenté comme le frère aîné du second). Il est également, et longuement question d'un Ntchoulou dans Guiral, qui le présente comme le chef du village où était « établi le poste de Brazzaville » (le premier, nous sommes en 1882), village distinct de Mfa, et comme « le vassal le plus respecté de Mokoko à Nkouna [Stanley Pool] ». (L. Guiral, 1889, p. 229 et 253.) Il devait s'agir d'un autre Ntchoulou, peut-être même de Ngya, dont c'eût été l'un des noms.

2. Stanley, 1886, p. 235.

3. *Ibid.*, p. 239.

4. Chavannes en particulier en parle longuement et à plusieurs reprises. (Chavannes, 1935.)

5. Stanley, 1886, *op. cit.*, p. 237.

6. *Ibid.*, p. 214.

7. *Ibid.*, p. 222.

8. *Ibid.*, p. 238.

9. Bentley, 1883.

10. Quand il parle du traité passé par l'Association Internationale avec Kintamo et « tous les chefs Ouamboundous... pour garantir le maintien de la paix au sud et à l'ouest de Stanley Pool », et qu'il précise ensuite : « Trois jours plus tard, nous entamions des négociations avec les chefs de Kinshassa... ». (1886, p. 341.)

présomptif » de « Nchouvila, chef de Kinshassa », d'un nommé Bankoua. S'agirait-il donc d'une agglomération fondée par des Batéké d'amont ? C'est possible, mais nous ne sommes pas en mesure de le vérifier[1].

Un point reste à élucider. Derrière la mosaïque ethnique dont les pièces viennent d'être examinées, existait-il un principe d'unité, sous forme de liens à caractère politique ? C'est tout le problème de la monarchie de Mbé et de son rayonnement sur le Stanley Pool. Nous l'avons brièvement évoqué dans une publication antérieure, où nous montrions, à la périphérie de l'ancien État batéké, l'emprise du pouvoir central s'évanouissant progressivement, en un contour extrêmement flou[2]. Le Stanley Pool est une bonne illustration de cette influence en dégradé. La vérité, à cet égard, se situe à égale distance des faits tels que les ont évoqués — et chacun, il faut le dire, dans le sens des intérêts propres dont il avait la charge — Brazza et Stanley. Le premier présentait « les chefs qui occupent les deux rives du Ncouna » comme étant « tous feudataires du Makoko » et recevant « de lui, à chaque succession, leur investiture, qui implique la prérogative de s'asseoir sur une peau de tigre et dont le signe distinctif est un collier de cuivre »[3]. De son côté, Stanley prêtait, ou feignait de prêter une oreille complaisante aux déclarations d'un petit chef de la rive nord du Pool : « Il n'y a de grand roi nulle part. Nous sommes tous rois — chacun de nous est roi de son village et de sa terre. Makoko est chef de Mbé ; moi de Malima ; Ingya, de Mfoua ; Ganchou, de Ganchou. De l'autre côté du pays, Gambiélé est chef de Kimpoko ; Nchouvila est le grand chef de Kinshassa. Mais aucun chef n'a d'autorité sur l'autre. Chacun de nous est maître chez lui. Makoko... n'est maître que du pays de Mbé »[4]. En fait, sur la rive droite, l'influence de l' « onkoo » de Mbé était réelle, et les choses à peu près conformes à ce qu'en disait Brazza, à ceci près qu'en dépit d'un contrôle exercé de loin les chefs locaux disposaient de la plus large liberté d'action. Sur la rive gauche, la monarchie batéké semble en revanche n'avoir plus guère été, pour les possesseurs du sol, qu'une vague référence et un modèle. Ainsi, chez les « Ouamboundou », un chef « à qui son âge, son rang et la puissance de feu son père valaient la dignité d'arbitre et médiateur dans toutes les querelles qui s'élevaient entre les chefs secondaires, du bac de Kinsendé à Kintamo », se prévalait-il en personne du titre de Makoko[5] et, de son propre chef, accordait à Stanley le terrain où allait s'élever la station de l'Association Internationale[6]. Mais Ngalyéma n'était-il pas précisément, sur cette rive gauche qui leur échappait, un instrument aux mains du Makoko ou des grands de Mbé, un moyen d'y établir ou de rétablir une autorité compromise, et d'en contrôler le commerce ? Le nom même de Ngalyéma, un titre en réalité de la hiérarchie téké, porté par un homme que l'on avait commencé par appeler Itsi[7], n'évoque-t-il pas une investiture en forme, et quelque chose comme une délégation d'influence ?

Peut-on se faire une idée, pour terminer, de la population qui, sous diverses étiquettes tribales ou ethniques, se pressait à la terminaison aval du Stanley Pool ? Difficilement, à dire vrai, car les indications dont on dispose sont contradictoires. Stanley estimait « à environ 5 000 habitants appartenant à diverses tribus » celle de Kintamo[8]. Dupont, quelques années plus tard, donnera un compte plus modeste : 2 500 habitants ; mais il en attribuait 5 000 à Kinshassa[9]. Sur l'autre rive, aux dires de Stanley, « la population de Mfoua ne dépassait pas 150 hommes, jeunes et vieux »[10].

---

1. Il est plus vraisemblable que, comme Kintamo, Kinshassa ait été une sorte de colonie des Batéké d'en face, et peut-être même des Batéké des plateaux, directement en rapport avec Mbé. D'après Stanley, en effet, c'était des Batéké qui achetaient l'ivoire à Kinshassa et Kindolo, une autre agglomération de la rive, aussi bien qu'à Kintamo, et pas davantage que ceux de Kintamo ces Batéké n'y possédaient la terre. Or il y a peu de chances que, nouveau venus sur le Pool, les Batéké d'amont aient pu y acquérir de fortes positions économiques, aux dépens des Batéké locaux, qui défendaient chèrement leur monopole.
2. Sautter, 1960.
3. Brazza, 1883, [2].
4. Stanley, 1886, p. 199.
5. *Ibid.*, p. 220. Guiral fait allusion, de son côté, à « Mokoko (le petit) », qu'il situe « près des chutes de Ntamo », ce qui correspond bien aux indications de Stanley.
6. Voir le chapitre intitulé « Fondation de Léopoldville », dans Stanley, 1886, p. 235 à 244.
7. Stanley, 1886, p. 238.
8. *Ibid.*, 1886, p. 252.
9. Dupont, 1889, p. 211.
10. Stanley, 1886, p. 197.

Estimation modeste, qu'il est difficile d'accorder avec les dires de Guiral, décrivant Mfa comme « l'agglomération la plus importante, tant de la rive droite que de la rive gauche, de Nkouna », et la représentant formée « par la réunion de plusieurs villages distants du fleuve de 100 m seulement »[1]. En sus des Batéké, « tous les peuples du haut fleuve y étaient représentés : on y voyait des Aban-Ho, des Bayanzi, des Bakhourous, des Babouendi ; tous venaient à Mfà pour le commerce ». Plus haut, Malima faisait à Stanley l'effet d'un « village plus important », et en outre « encombré de By-Yanzis, qui venaient y vendre leur ivoire », dont il évaluait le nombre à 400. Ce Malima, si l'on en juge par la carte de Stanley[2], reproduite p. 418, devait se confondre avec « l'agglomération bafourou d'Impila » dont parle Chavannes ; aux dires de ce dernier, qui l'estimait « considérable par rapport à celle de Mfà », elle groupait « entre 1 000 et 1 200 cases habitées par près de 3 000 indigènes... »[3]. Que conclure de ces témoignages ? Dix à vingt mille hommes devaient être rassemblés le long des deux secteurs de rive qui se faisaient face au débouché du Stanley Pool. Mais beaucoup n'y résidaient que temporairement, car à côté des vrais habitants les textes mentionnent, nombreux, ces Bafourou, ces Bayanzi, ces Aban-Ho, tous gens du « haut Congo », venus par le fleuve trafiquer, et ne demeurant que le temps nécessaire à leurs transactions. D'une façon générale, sans cet arrière-plan de commerce, on ne s'expliquerait pas la modeste concentration humaine réalisée dès autrefois sur les rives du Pool, au point exact où le fleuve va cesser d'être navigable.

1. Guiral, 1889, p. 228. A son arrivée à Mfa, Guiral y avait compté « de quatre à cinq cents Batékés armés de fusils ». (p. 226.)
2. Stanley, 1886, carte hors texte du Stanley Pool, page 418.
3. Chavannes, 1935, p. 229.

C. — Les intérêts traditionnels des riverains

Fixés au terminus de la navigation sur le Congo, au point de départ des pistes vers la côte, les riverains du Stanley Pool tiraient de cette position privilégiée un remarquable parti. Les Batéké, expliquait le missionnaire Holman Bentley, l'un des premiers voyageurs à toucher le Pool après Stanley et Brazza, « sont des courtiers d'ivoire ». Les habitants « du Pool et de la région au-dessus leur apportent l'ivoire que les trafiquants de Makuta, de Zombo et d'ailleurs viennent leur acheter. Ces gens-là n'achètent et ne vendent jamais beaucoup, mais généralement mettent l'acheteur en rapport avec le vendeur et perçoivent une commission »[1]. A quoi le futur M^gr Augouard, venu prospecter les lieux en 1881, faisait écho dans les termes suivants : « ... Stanley Pool est incontestablement le plus grand marché d'ivoire de la côte occidentale... Le village d'Omfoa (Mfa), où j'étais établi, est le marché central où il se vend en moyenne 80 à 100 défenses par jour. Les indigènes de Stanley Pool achètent l'ivoire des Ouyanzi qui l'amènent par le fleuve et ils le revendent sur place aux courtiers Bakongos qui le transportent sur les marchés de Zombo et de San Salvador, où il est acheté par d'autres courtiers qui le remettent aux factoreries de Kinssembo, Amabriz et sur le bord de la mer »[2]. Guiral enfin, envoyé en mission en 1882, devait corroborer ces indications : « l'occupation essentielle du Batéké », constatait-il à son tour, « celle qui assure son existence, c'est le commerce ». Et de présenter les Batéké, maîtres des « deux rives du Congo », comme « les intermédiaires obligés entre les vendeurs d'en haut et les acheteurs d'en bas »[3]. Au nombre des premiers, sont cités « les Aban-Ho, les Bayanzis, les Bakhourous ». Sillonnant le fleuve à bord de leurs pirogues, certaines véritablement immenses[4], tous veillaient à se garder, en cours de route, des « actes de piraterie » auxquels se laissaient volontiers aller les Batéké riverains.

Lors du passage de Guiral, « des marchés » se tenaient « à peu près tous les jours sur l'un des

---

1. Bentley, 1883.
2. Augouard, 1882.
3. Guiral, 1889, p. 241 à 243. Guiral fait nettement, et à plusieurs reprises, la distinction entre ces groupes. Dans les « Aban-Ho », diverses indications permettent d'identifier, sinon tous ceux que l'on appelle aujourd'hui les Boubangui, du moins les fractions du groupe installées le long et juste en amont du « Couloir ». Les « Bakhourous », de leur côté, sont présentés comme « des hardis navigateurs de l'Alima », que « M. de Brazza appelle Afourous ». Autrement dit, les gens des Lagunes et de la basse Alima. « Ils ont avec eux », poursuivait Guiral, « beaucoup d'esclaves qu'ils achètent dans un marché qui se tient sur les bords du Congo, non loin de l'embouchure de l'Alima. Ils en gardent quelques-uns et revendent les autres aux marchands de Stanleypool » (p. 259 et 271). Quant aux Bayanzi, Guiral précise qu'ils « sont au-dessus de Bolo Mokoko » (p. 281). Stanley ajoute, à leur sujet, que « l'Ouyannzi comprend un grand nombre de petits districts et s'étend sur la rive gauche du fleuve, depuis le Bolobo, par 2°23'14" de latitude méridionale, jusqu'à l'embouchure de l'Ibari Nkoutou, ou rivière de Nkoutou, par 3° 14' ». (1879, p. 322.) De Bolobo en particulier, à la population « très entreprenante », nous apprenons qu'il s'agit d' « un des grands centres du commerce d'ivoire et de la poudre de teinture ». (Stanley, 1886, p. 363.)
4. Stanley en a décrit un (appartenant à « Itsi, le grand chef de Ntamo », sur la rive gauche du Pool, mais qui devait provenir du haut fleuve) qui mesurait « exactement quatre-vingt-cinq pieds sept pouces ; il avait quatre pieds de large et trois pieds trois pouces de profondeur. Son équipage se composait de soixante pagayeurs et de quatre timoniers, et il portait vingt-deux passagers, serrés les uns contre les autres, ce qui donne un total

points de Nkouna ». Les « plus importants » avaient lieu à Mfa ; les autres « chez Ntchoulou, chez Ngalieme et chez Mokoko (le petit), près des chutes de Ntamo ». Les marchandises étaient « étalées par terre et en plein air », pendant la « demi-journée environ » que durait le marché[1]. Quelles marchandises ? D'abord, venus du voisinage ou « par la voie de terre », du tabac et divers comestibles : plusieurs sortes de viandes, « les poules, le poisson, le manioc, la bière de maïs » fabriquée par les Batéké[2]. Puis une variété d'objets artisanaux, de consommation courante dans le pays : « des poteries, des paniers en bois, des pipes, des bracelets et des colliers de cuivre », toutes marchandises « amenées à Nkouna par le fleuve ». Enfin, comme produits de grand commerce, l'ivoire et la gomme copal « apportés par les peuplades du haut Congo», « et surtout les esclaves », que venaient « vendre à Stanley Pool » les « Batéké de Mokoko » aussi bien que les navigateurs d'amont. Le compte ne s'arrêtait certainement pas là. Il convient au moins d'y ajouter « la gomme à effacer » — première apparition du caoutchouc — et la « poudre de teinture » que se voyait proposer la station de Léopoldville en 1882[3].

Le récit pittoresque de Ch. Jeannest, venu pour le compte d'une maison de commerce française gérer une factorerie sur la côte septentrionale de l'Angola, permet de suivre l'ivoire jusqu'aux points d'embarquement. Cet auteur estimait « en moyenne, à 100 tonneaux, et environ 5 ou 6 000 défenses de toutes grandeurs, l'exportation d'ivoire depuis la côte jusqu'à Ambriz, et cela pendant l'espace d'une année »[4]. C'était, selon lui, « de toute la côte occidentale d'Afrique », la partie qui en produisait le plus. A Kinsembo, « point le plus important pour les arrivages d'ivoire »[5], quatre maisons de commerce, deux anglaises, une française et une hollandaise, se le disputaient. Elles traitaient avec les vendeurs par l'intermédiaire de « linguisters », qui se portaient « fort loin dans l'intérieur » pour détourner les arrivages des autres points de traite du littoral[6]. L'ivoire était apporté « par des caravanes, chimbouck, de 100 à 500 Noirs, chargés de 50 dents d'éléphants, rarement d'une moindre quantité, mais souvent de plus de 200 et quelquefois 300 défenses » ; ces caravanes arrivaient le plus souvent « à l'époque des pluies », après une marche de « deux, trois et même quatre mois ». Des « trois sentiers communiquant avec l'intérieur », entre le Congo et Ambriz, l'un des deux plus fréquentés passait par San Salvador, l'ancienne capitale du royaume de Kongo, sensiblement à mi-chemin du Stanley Pool et de la côte. Aux dires des caravaniers, « la plus grande partie des dents » qu'ils apportaient leur était « confiée par des Noirs tout nus », voyageant « toujours en pirogue », en lesquels l'auteur croyait reconnaître « les habitants du haut Congo »[7].

Un trafic d'hommes doublait, nous l'avons vu, sur les bords du Pool, celui de l'ivoire. A cet égard, le témoignage de Guiral est largement corroboré, du Père Augouard, installé dans une mission du bas fleuve, et qui allait à la rencontre d'une caravane venue de l'intérieur « pour voir s'il n'y avait pas d'enfants esclaves à racheter »[8], jusqu'au naturaliste Dupont, parlant quelques années plus tard des « marchés d'esclaves », tenus « à l'écart des Blancs, qui n'y ont pas accès »[9].

---

de quatre-vingt-huit personnes ». (Stanley, 1886, p. 329.) Encore cette pirogue était-elle peu de chose en regard d'un « canot monstrueux », rencontré précédemment sur l'Arouhouimi « portant, sur chaque bord, quarante rameurs... » (p. 270).

1. Guiral, 1889.

2. La fabrication de la « bière » semble avoir été, à cette époque, la grande industrie du « Couloir », et une sérieuse source de profits pour les riverains. Croisant « une pirogue, montée par des Batékés du village de Nganchou », à « destination de Stanleypool », Guiral la vit « chargée de bonbonnes de bière ». (1889, p. 264.) Plus haut sur le fleuve, Stanley signalait la « grande quantité de bière », « composée de millet fermenté ou de jus de canne à sucre », et conservée « dans de grands pots noirs d'une contenance de quarante-cinq litres », qui se fabriquait au village de Mantou ; une « clientèle assez nombreuse », venue « des bords du Koua et de Stanley Pool », allait s'y approvisionner. (Stanley, 1886, p. 351-352.)

3. Stanley, 1886, p. 262.

4. Jeannest, 1883, p. 63.

5. *Ibid.*, p. 55. Kinsembo se situait « à une trentaine de lieues au sud » d'Ambrizette, et à « quatre heures de hamac » d'Ambriz (p. 32 et 46).

6. Jeannest, 1883, p. 56-57.

7. *Ibid.*, p. 121-122.

8. Augouard, 1905, t. I, p. 255.

9. Dupont, 1889, p. 151. Selon le même auteur, « même après 1880, lorsque les premiers transports de steamers eurent lieu au Stanley Pool », les gens de Vivi et d'Isanghila, sur le bas fleuve, « ne pouvaient encore pénétrer sur le territoire des uns et des autres sans être immédiatement saisis et vendus comme esclaves sur les marchés de l'intérieur ». (p. 685).

Cette persistance de la traite étonne à première vue, alors que depuis bien des années l'Amérique s'était fermée au trafic des esclaves. Une fois la traite « abolie et les croiseurs faisant la chasse aux négriers », ceux-ci n'avaient pas tout de suite abandonné la partie. A l'embouchure du Congo, « les nombreuses criques de ce large fleuve où n'osaient pas s'aventurer les navires de guerre » en firent, de longues années encore, « le grand nid de la traite » clandestine mais toujours prospère[1]. Quand Jeannest vint au Congo, la nostalgie régnait, parmi les « vieux négriers », de ce temps tout proche dont ils « parlaient avec enthousiasme » : « Comme on vivait bien alors ! l'or abondait, on jouait un jeu d'enfer, on ne se privait de rien, les conserves les plus délicates couvraient les tables. Les cambuses regorgeaient de vins et de liqueurs. Enfin, à les entendre, c'était un vrai paradis ! » Jeannest put voir encore les ruines des anciens « baracons », où les hommes étaient entassés avant leur embarquement. Mais la page était tournée, et la traite, selon lui, avait « complètement disparu de ces contrées »[2]. Dans la ligne du vieil esclavagisme, l'Amérique devenue inaccessible, il ne restait comme débouché que l'Angola. Bien que dès 1869, la libération des esclaves y eût été décrétée, des faits de traite, attestés longtemps après aux frontières de ce pays, légitiment tous les doutes quant à l'application effective de cette mesure[3]. Sans préjudice de ce qui pouvait se passer sur les plantations, il y a dans Jeannest de curieuses indications sur les « Noirs rachetés ou *captivos* », qui servaient de main-d'œuvre aux factoreries européennes de la côte[4].

Des hommes, il en fallait d'autre part, en grand nombre, pour porter l'ivoire et les marchandises acheminées en retour, et pour cultiver les champs nécessaires au ravitaillement des porteurs. Se rendant à pied de la côte au Stanley Pool, E. Dupont notait, à propos d'un chef local rencontré en cours de route, qu'il avait été vu « à la tête d'une caravane de plus de 500 Noirs, tous chargés de marchandises européennes. Il y en avait qui *appartenaient* à d'autres commerçants, mais le plus grand nombre travaillait pour lui »[5]. L'argent gagné de la sorte permettant de se procurer de nouveaux captifs, les villages installés le long de la « route commerciale » reliant le Stanley Pool à la côte avaient fini par rassembler, autour d'un « petit nombre d'hommes libres », une quantité d' « esclaves » et de femmes, ces dernières elles-mêmes fréquemment achetées[6]. C'est très probablement dans cette réserve de travailleurs, et pour le plus grand profit de leurs maîtres,

---

1. Jeannest, 1883, p. 127. Cf. également E. Dupont, 1889, p. 687 : « ... l'estuaire du Congo, à Boma et à Ponta da Lenha, dans le voisinage des criques... fut jusqu'aux dernières années le repère le plus sûr des négriers et réellement leur domaine propre, car, malgré la belle rade qu'il donne à cette côte si dénuée de ports, il était resté sans maître. »

2. Jeannest, 1883, p. 127. A l'époque où cet auteur séjournait à Ambrizette (de 1869 à 1872), la suppression de la traite était, selon lui, chose accomplie « depuis plus de vingt ans ». Tel n'est pas l'avis d'E. Dupont qui, se référant aux renseignements communiqués par Janssen, décrit une « traite clandestine », qui expédiait « au Brésil ou dans d'autres colonies » des « engagés volontaires », trompés au départ, et vendus « comme esclaves » à l'arrivée. « Cette traite déguisée » n'aurait disparu qu' « après 1865 ». (1889, p. 687-688.)

3. Selon le R.P. Rinchon, un repaire de trafiquants aurait été découvert, en 1903, sur le haut Kasaï, non loin des frontières de l'Angola, et plus tard encore, en 1914 et 1925, des convois d'esclaves à destination de ce pays se seraient fait intercepter en territoire congolais. (1929.)

4. Voici la citation complète (concernant les travailleurs employés à manipuler les arachides, dans le magasin de la factorerie dont l'auteur avait la responsabilité, à Ambrizette) : « Dans ce magasin, sont nos noirs rachetés ou captivos, car le fait même de les avoir rachetés à leurs maîtres nous constitue leur seigneur... ». (Jeannest, 1883, p. 25.) Des précisions sont données plus loin : « Les blancs ont besoin de travailleurs, souvent les naturels leur refusent leur concours ou cherchent à exploiter le besoin que nous avons d'eux. Pour pallier à cet inconvénient, voici ce que font les blancs, ou plutôt ce qu'ils faisaient, car cette habitude a été abandonnée. Ils achetaient aux riches les esclaves dont, pour une raison ou une autre, ils voulaient se débarrasser. Les blancs les faisaient travailler sans rétribution. En échange, ils les nourrissaient, les entretenaient et les couvraient de leur protection ». (*Id.*, p. 50.) Faut-il croire Jeannest, quand il conclut le paragraphe en disant « qu'aujourd'hui la grande raison de principe s'était tellement répandue qu'on n'achetait plus de captivos » ? A tout le moins, continuait-on à employer les anciens. L'auteur lui-même en fait l'aveu : « A Ambrizette, où ils sont vingt amenés de Bomah, je ne me souviens pas d'en avoir frappé aucun ». « Toutes les factoreries de négoce possèdent des esclaves », constatera d'ailleurs, bien des années plus tard, le lieutenant Van de Velde, l'un des explorateurs du Niari. (1886.)

5. Dupont, 1889, p. 149.

6. *Ibid.*, p. 146 et 149. « Dans un village comptant cinquante hommes adultes », est-il précisé, « il ne doit pas y avoir plus de quinze hommes libres » (p. 148). A quoi faisait écho le Père Augouard, dans une lettre datée du 28 novembre 1888 : « L'esclave forme ici la grande partie de la population et en général n'est pas malheureux ». (1905, t. 1, p. 492.)

comme cela se passait du côté français chez les Loango, que l'État Indépendant et les commerçants établis à Léopoldville trouvèrent en nombre voulu les porteurs requis pour l'organisation des caravanes. Bien entendu, les conditions de vie des captifs domestiques ne rappelaient que de très loin les dures servitudes du véritable esclavage : « Quand on compare la situation des esclaves domestiques dans les villages congolais à celle des esclaves possédés par les Portugais, il faut dire que les premiers n'avaient de l'esclave que le nom »[1]. Ils étaient « traités convenablement, les plus anciens même avec égards... ». A la limite, dans ces hommes qui devenaient peu à peu « comme des membres de leur famille »[2], il est probable que bien des acquéreurs voyaient surtout, indépendamment des perspectives de profit, le moyen de multiplier leurs dépendants, d'asseoir leur autorité et d'assurer l'avenir de leur lignée, conformément aux impératifs d'une société fortement attachée aux valeurs de nombre et de fécondité[3]. Chez les Manyanga, dans les premiers temps de la colonisation belge, la « grande préoccupation » restait « de s'acheter des esclaves, non seulement pour se faire aider par des serviteurs, mais aussi pour agrandir leur clan et occuper une place prépondérante dans la communauté »[4].

Les hommes, l'ivoire, et d'une façon générale tous les produits qui descendaient vers la côte, gageaient en sens inverse un mouvement de marchandises importées d'Europe, dont le volume étonne, chaque fois que les textes mettent en présence d'indications quantitatives, en comparaison des maigres paiements dont devront se contenter les Congolais, une fois les commerçants européens établis dans l'intérieur[5]. Bien succinctes sont, malheureusement, dans les textes relatifs au Stanley Pool, les énumérations d'objets permettant de se faire une idée de la nature de ce trafic. Guiral parle « des cotonnades ou d'autres objets de provenance européenne, tels que les armes, les articles de bimbeloterie, les perles, etc. »[6]. Il est question aussi de « barillets de poudre », et de sel, vendu sous la forme d' « un petit sac long de 20 cm et gros comme un doigt »[7]. Pour avoir un tableau plus complet, c'est à Jeannest qu'il faut de nouveau s'adresser[8]. Contre l'ivoire, les factoreries donnaient, « suivant la coutume... le tiers en fusils de fer, suivant un mot adopté, le tiers en barils de bois, le tiers en pièces ». Tels étaient, en effet, les moyens de paiement réclamés dans l'intérieur et « seuls acceptés » par les convoyeurs des caravanes. De la poudre, en particulier, se vendait en « très grandes quantités ». Quant aux fusils, la « maison française » établie à Ambrizette (D***, L*** et C[1e]), ayant « acheté au Gouvernement français les 600 000 fusils, vieux modèle, qui encombraient nos arsenaux », elle avait de quoi satisfaire la demande locale, si considérable fût-elle. Mais le règlement par tiers, spécifié plus haut, n'était qu'une base de discussion, à partir de laquelle le blanc s'efforçait, « par un paiement intelligent », de réduire les débours. Au terme d'un débat serré, d' « un véritable combat de patience, de ténacité, d'habileté et de diplomatie », à chaque sorte de marchandises servant d' « unité de comptage », étaient substitués — mais en partie seulement — des objets de moindre valeur. A ce stade apparaissaient dans les transactions les sabres de cavalerie, les « caisses de genièvre », les « bouteilles de tafia », et tous les « bibelots tels que bouteilles vides », verres, assiettes, cuvettes, pipes.

---

1. Cuvelier, 1936, p. 226.
2. *Ibid.*, p. 224.
3. C'est ainsi qu' « Après une épidémie, la population était reconstituée par l'achat d'esclaves. Celui qui désirait fonder un nouveau village, s'en allait d'abord acheter, sur un marché éloigné, des hommes et des femmes ». (Cuvelier, 1936, p. 226.)
4. Hutereau, 1910.
5. Ce serait un beau thème de recherches que de suivre et de chiffrer la détérioration des termes de l'échange entre la période de la traite côtière, où commerçants européens et vendeurs africains ajustaient leurs prix par une libre discussion, et celle qui a suivi l'occupation coloniale, où le mécanisme de formation des cours s'est trouvé entièrement déséquilibré au bénéfice des acheteurs blancs par l'effet des monopoles commerciaux, de l'impôt, et des collusions — en fait sinon en droit — du pouvoir et des intérêts commerciaux.
6. Guiral, 1889, p. 242-243.
7. Mais s'agissait-il bien du sel de la côte, dont la fabrication a été souvent décrite ? Ou bien du sel de potassium, en provenance de la Cuvette ? D'après Jeannest, les gens de la côte refusèrent de lui acheter du sel importé d'Europe, de peur — « avec raison », ajoute-t-il — de se voir enlever « un monopole » qui leur valait « de gros bénéfices » : « si bon marché que nous le leur fassions, ils le trouvaient encore plus cher que celui qu'ils récoltaient ». (Jeannest, 1883, p. 100-101.)
8. *Ibid.*, p. 58-83.

Revenons au Stanley Pool. « Les Batéké », écrivait encore Guiral, « entrent en rapport avec les acquéreurs..., et concluent la vente, sur le produit de laquelle ils opèrent une retenue assez considérable. D'autres fois, ils achètent directement la marchandise et la revendent ensuite pour leur propre compte »[1]. Ainsi se trouve précisé le rôle qu'ils assumaient, de « commissionnaires » ou revendeurs à poste fixe[2]. A l'époque de la pénétration européenne, cependant, les voyageurs qui, contrairement à Guiral, venu et reparti à travers les plateaux Batéké, circulaient entre la côte congolaise et le Stanley Pool, ont parfois fait mention de Batéké venant apporter eux-mêmes la marchandise aux acheteurs d'aval. Le chef, dont parlait E. Dupont, se rendait chez les Batéké « pour faire ses achats », mais « bien souvent aussi » c'étaient ces derniers qui sur place livraient « l'ivoire contre échange de marchandises européennes »[3]. Plus loin, le même auteur parle des « caravanes » organisées par les Batéké pour aller « vendre aux factoreries de Nokki et du bas fleuve » l'ivoire « qu'ils empêch[ai]ent de dépasser le Pool », contre « du sel, des étoffes, des armes, de la poudre, des mitakos, etc. »[4]. C'était, il est vrai, en 1887 déjà. « Les péages, établis de temps immémorial par les chefs sur les sentiers des caravanes » avaient été « rachetés par l'État sur le sentier de Matadi au Pool et sur celui de Vivi à Mannyanga »[5]. Quelques années plus tôt, il eût été bien difficile, semble-t-il, pour les Batéké du Pool, d'aller commercer directement à la côte. Au moment même du passage de Dupont, Ngalyéma, le grand chef de Ntamo, voyait « ses caravanes d'ivoire... arrêtées par les villages situés entre Léopoldville et Loukoungou ». Ces villages exigeaient « un tribut et aussi que l'ivoire leur soit vendu, afin d'aller en trafiquer eux-mêmes à la côte »[6]. Quant aux porteurs recrutés pour le compte de l'État Indépendant, pour assurer « les transports depuis Matadi », ils refusaient « de dépasser Loukoungou pour aller au Stanley Pool, et réciproquement »[7]. Le relais que toutes ces indications impliquent est du reste confirmé, pour une époque plus ancienne, par Van Wing : « Quant aux Bawumbu, dont les Bacongo ont donné le nom à la région du Stanley Pool en l'appelant Mpumbu, ils étaient aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, les intermédiaires commerciaux entre le haut et le bas Congo. C'est d'eux que les Bampangu (les habitants du Mpangu, l'une des ' six provinces ' de l'ancien royaume kongo) recevaient directement des articles d'échange du haut Congo, principalement des esclaves, des tissus d'écorce et de l'ivoire ; après en avoir prélevé une partie pour leur propre usage, ils vendaient le surplus aux caravanes de Bazombo, qui les transportaient jusqu'à la mer »[8]. Manyanga semble avoir joué, sur la rive droite du Congo, un rôle d'étape comparable à celui de Loukoungou sur la rive gauche. De nombreuses allusions figurent dans les textes à son importance comme place commerciale. Au « grand marché de Manyanga », l'on venait autrefois « en foule de plusieurs lieux à la ronde... vendre et... acheter des esclaves, de l'ivoire, du caoutchouc, de l'huile... Le cuivre indigène donnait lieu également à d'importantes transactions. Des caravanes arrivant de la côte et se dirigeant vers le Stanley Pool, s'y arrêtaient pour échanger leurs draps et leurs perles contre des tonnes de pain de cassave et de légumes et des quantités d'objets en cuivre et en fil de fer appropriés au goût des peuplades du Haut-Congo »[9].

Les échanges qui s'organisaient ainsi entre l'amont et l'aval du Congo, par l'intermédiaire du Stanley Pool, avaient de loin dépassé le stade du troc. Une monnaie servait de régulateur. Sur

---

1. Guiral, 1889, p. 244.
2. Quant au bénéfice que leur rapportait ce genre d'opérations, qu'on s'en réfère à Stanley (1886, p. 262) : « L'ivoire abonde dans tous les villages des environs du Stanley Pool. Mais tandis que les By-Yanzis le vendent aux Batéké à raison de onze baguettes de cuivre, soit 1,45 franc la livre, ceux-ci sont arrivés à nous le vendre à 3,90 et 4 francs. Ils possèdent assez d'ivoire pour acheter chaque jour autant de marchandises qu'en puissent porter cent hommes ».
3. Dupont, 1889, p. 150.
4. *Ibid.*, p. 212-213.
5. *Ibid.*, p. 151.
6. *Ibid.*, p. 213.
7. *Ibid.*, p. 141.
8. Van Wing, 1921, p. 102. Les Bazombo dont il est question « sont des Bakongo purs » qui « ne diffèrent des Bampangu que par leur prononciation ». On les appelait aussi Bambata, du nom d'une autre province traditionnelle du Kongo.
9. Stanley, 1886, p. 189-190.

la côte, les règlements se calculaient et souvent s'opéraient soit en « perles bleues »[1], soit en étoffes[2]. Mais au Stanley Pool et sur le Congo, il n'est question, dans les textes contemporains de l'entreprise coloniale, que du cuivre. Celui-ci était extrait, au moins en partie, dans les montagnes au sud de la vallée du Niari[3]. Nombreuses et quelquefois fort importantes, les fouilles des métallurgistes locaux ont, de « Mindouli au nord-est » à « M'Boko-Songho au sud-est », mis « en évidence un très grand district métallifère, qui s'étend sur une centaine de kilomètres »[4]. De bonne heure, les « mines » de Boko-Songho ont été visitées et décrites par Dupont, puis par le capitaine Pleigneur. Le premier s'est attaché surtout aux caractères géologiques du gisement[5]. Grâce à Pleigneur (1889), nous savons d'autre part comment le minerai était extrait, puis par deux fontes successives transformé en métal, et enfin coulé dans des moules, avant d'être purifié « dans un creuset percé de trous... placé dans un feu de charbon de bois ». Les « barrettes » obtenues servaient « de monnaie dans la région ». A Mindouli, de même, le gisement se trouvait exploité « depuis un temps immémorial et un marché pour les lingots ou barrettes de cuivre s'était établi sur un mamelon voisin, connu encore... sous le nom de ' marché aux métaux ' »[6].

A partir de la zone d'extraction, on suit le métal à la trace. « Le cuivre rouge qu'on trouve aux mains des indigènes jusqu'à Upoto, entre Bangala et les Stanley Falls », relatait Dupont, « vient de Mannyanga, d'après leur dire, ainsi que nous l'apprend le capitaine Coquilhat. Il y a lieu de croire que c'est le cuivre de M'Boko-Songho, et qu'il pénètre même jusque chez les Monbouttous, aux sources de l'Ouellé, où, dans l'appréciation de M. Sweinfurth, il viendrait de l'ouest »[7]. A Brazzaville, « l'ancienne barrette indigène de cuivre rouge fondu, provenant des mines du Niari, ... avait 0,09 m de longueur et 1 cm² de section »[8]. Sa taille diminuait vers l'amont. Chez les Bangala du haut fleuve, les cylindres de cuivre rouge de Manyanga, « de la grosseur du petit doigt », n'avaient plus qu'une longueur « de 2 à 3 cm »[9].

Des témoignages concordants montrent le cuivre rouge éliminé, à mesure que s'affermissait l'emprise européenne, au bénéfice du laiton d'importation, présenté sous la forme d'un très gros fil. Les « fils de laiton », signalait E. Dupont, « arrivent en rouleaux dont chacun a le poids d'une charge, et on les débite en morceaux d'une quarantaine de centimètres de longueur qu'on appelle mitakos. Une pièce de douze mouchoirs vaut trente mitakos, une poule en vaut six, une chèvre en vaut soixante »[10]. La laiton-monnaie servait déjà, depuis plus ou moins longtemps, de moyen de paiement dans les factoreries de la côte[11]. Dans l'intérieur, il a précédé les explorateurs de la fin du XIXe siècle : descendant le Congo, Stanley l'avait trouvé, à l'entrée du Couloir, reconverti en matière au bénéfice des femmes de Tchoumbiri, sous la forme de « colliers de cuivre jaune d'une épaisseur énorme »[12]. Vers 1880, la vraie barrette — « lingot de cuivre qui a la forme d'une petite

---

1. A Ambrizette, racontait JEANNEST, le blanc, en échange des produits, « donne le prix en *bouasa*, ou perles bleues, qui servent de monnaie ici et dont on reçoit d'Europe de grandes quantités ». (1883, p. 25.)

2. A Kinsembo, poursuivait le même auteur, « l'unité de monnaie est la pièce au lieu d'être la perle bleue. On compte donc par pièces ; une pièce se compose de 6 yards de cotonnade ; 4 000 perles valent une pièce. Le fusil, qui se vend 12 000 perles à Ambrizette, vaut donc ici trois pièces ». (*Ibid.*, p. 33.)

3. Parmi d'autres produits, les factoreries de Kinsembo achetaient « des minerais de cuivre, du carbonate ou malachite » ; mais ces minerais provenaient, semble-t-il, de « mines de cuivre très riches » situées dans l'arrière-pays d'Ambriz, « au Bembe, à environ un mois de marche dans l'intérieur ». (*Ibid.*, p. 33 et 48.)

4. BEL, 1908.

5. DUPONT, 1889, p. 336-339. Bien d'autres s'y sont intéressés par la suite, dont on trouvera la mention dans l'ouvrage récent où C. BIGOTTE fait l'étude métallogénique exhaustive de la région minière au sud du Niari. (1959, p. 20-21.)

6. LEVAT, 1907.

7. DUPONT, 1889, p. 340.

8. CHAVANNES, 1931, note p. 33.

9. LOTHAIRE, cité par VAN OVERBERGH et DE JONGHE, 1907.

10. DUPONT, 1889, p. 182. Un peu plus tard, à « Manyanga français », sur la rive droite du Congo, c'est pareillement « le fil de laiton ou ' mtako ', valant environ dix centimes » qui « passe comme monnaie courante... Les noirs plient en deux ces morceaux et les accrochent par paquets de dix avec lesquels ils achètent ce dont ils ont besoin ». (D'UZÈS, 1894, p. 56.)

11. Dans les paiements effectués sur la côte contre de l'ivoire, JEANNEST cite parmi les « articles qui peuvent et doivent » y entrer, les « baguettes laiton ». (1883, p. 60.)

12. STANLEY, 1879, p. 321. « Je présume », racontait l'explorateur, « que, sitôt que Tchoumbiri, qui est un commerçant subtil et entreprenant... se procurait du fil de laiton, il le faisait fondre et forger en colliers pour

barre » — demeurait pourtant « la monnaie courante », sur les marchés du Stanley Pool[1]. Pour peu de temps, car Chavannes, évoquant l'époque de la fondation de Brazzaville (1884), la montrera détrônée, comme « unité monétaire du pays », par la nouvelle barrette, « fil de laiton de 0,60 de longueur »[2]. Le terrain acquis pour y édifier les premiers bâtiments de la colonie le fut contre « 900 barrettes de laiton, monnaie indigène représentant 150 francs environ »[3]. Les vieux étalons du commerce congolais se trouvèrent refoulés, à mesure qu'ils se démonétisaient, dans l'intérieur des terres ou vers l'amont des axes navigables, où leur usage s'est perpétué un certain temps[4].

Ainsi se dessine, d'après les textes contemporains de l'implantation coloniale, l'image d'un commerce extrêmement vigoureux entre le Stanley Pool et l'amont du fleuve d'une part, la région côtière d'autre part, à l'embouchure et au sud du Congo. En amont du Stanley Pool, ce commerce ne mettait pas en mouvement les seuls gens des Lagunes, dont nous avons essayé de débrouiller les circuits commerciaux, le long des affluents qui convergent sur Mossaka et sa région. Pareillement installés en des points stratégiques de la navigation congolaise — les Boubangui et les Bayanzi se faisant face, sur chaque rive du Congo, au débouché de la Cuvette ; les Irebou occupant en force le chenal issu du lac Tumba, à portée immédiate du confluent de l'Oubangui[5] — d'autres groupements entraient activement dans le même grand circuit d'échanges. Sur le Congo même, de l'Oubangui à l'entrée du Couloir, l'énorme largeur du fleuve, avec ses cinq ou six chenaux parallèles, laissait place, au prix d'inévitables heurts, aux entreprises rivales des différents groupes[6]. Plus haut, le trafic se fractionnait par biefs, échelonné entre populations détentrices de monopoles successifs. Il en allait ainsi, nous l'avons vu, sur l'Oubangui. Et pareillement sur le haut Congo,

---

ses femmes... D'après un calcul approximatif, j'estimai que ses femmes avaient au cou huit cents livres de cuivre ». Compte tenu des bracelets, l'explorateur évaluait au total ce « fonds portatif » à « treize cent quatre-vingt-seize livres de cuivre ».

1. GUIRAL, 1899, p. 242.

2. CHAVANNES, 1931, note p. 33. Le laiton-monnaie se maintiendra longtemps en usage dans la capitale du Congo français. Au passage de DYBOWSKI, la « barette de laiton, longue autrefois de 0,33 m, réduite, maintenant, à 0,28 m », était toujours « la monnaie courante qui sert de base ». (1893, p. 72.) La situation demeurait la même en 1896, quand le chef d'escadron d'artillerie de marine Klobb vint représenter le Gouvernement français à l'inauguration des deux cents premiers kilomètres du chemin de fer de Matadi au Pool : « Quoiqu'il y ait à Brazzaville un délégué du trésorier de Loango », constatait celui-ci, « l'argent n'y a pas cours, et les indigènes n'acceptent en paiement de leurs denrées que des baguettes de cuivre ou des étoffes ». (KLOBB, rapport nº 3.)

3. CHAVANNES, 1935, p. 169. A Léopoldville, l'Association Internationale opérait ses règlements sur la même base, et Stanley mentionne en particulier le troc de « 1 864 baguettes de cuivre, payées en Angleterre 194,15 francs contre une défense d'ivoire pesant vingt-quatre kilogrammes 250 grammes ». (STANLEY, 1886, p. 262.)

4. Chez les Bangala, comme au Stanley Pool, « dès l'arrivée des blancs », le « cuivre rouge fut remplacé par le laiton ». (LOTHAIRE, cité par VAN OV. et DE J., 1907.) Ce que confirme Froment : « la barrette de cuivre ' mitaco ' des indigènes est la monnaie du Congo et de tous les affluents depuis le Pool jusqu'aux Stanley Falls ». (E. FROMENT, 1887, p. 469.) « Le cauris » cependant, aux dires de GUIRAL, restait « employé par les Aban-ho et les Bayanzi ». (1889, p. 243.) A Jules Berton, venu inspecter en 1890 les « Postes et Stations de la Colonie du Congo français », nous devons des indications tout à fait précises quant à la situation respective, à cette époque, des différentes monnaies sur l'Oubangui. (BERTON, 13 rapports d'inspection, 1891) : à Modzaka, poste du bas Oubangui, il recommandait d'envoyer, « à l'exclusion d'autres (marchandises) parfaitement inutiles », les articles suivants : « Étoffes : pièces dites ' Riscades ', à bas prix, de couleurs bleues et blanches. Perles : de celles dites ' Matars ', et en général toutes pièces de ce calibre. Cauries : en petite quantité. Enfin, la marchandise courante est le Mitako ou barrette. L'approvisionnement du poste de Modzaka devra donc être constitué de rouleaux de laiton, qui seront débités en barrettes au poste même ». (9e rapport.) Mais « à partir et en amont de Modzaka », la « seule marchandise courante » restait « la Caurie (Barakota ou Koua) » ; la « barrette n'avait plus qu'un usage des plus restreints », trouvant « dans le cuivre indigène un concurrent préféré ». (10e rapport.)

5. Des « commerçants d'Irebou », Stanley dit qu' « ayant descendu le fleuve en canots », ils « avaient absorbé dans leur nombre les aborigènes de Loukoléla », « s'étaient rendus maîtres de la populeuse région de Ngombé », et que « les féroces Bangalas avaient eux-mêmes appris à respecter ces énergiques trafiquants ». La résidence de ces « grands trafiquants du Haut-Congo » lui apparaissait comme « la Venise du Congo », et il ne cachait pas son admiration pour leur « attitude pleine d'aisance et de franchise », où il voyait un trait « de véritables hommes d'affaires dont les discours vont droit à leur but ». Ces hommes « connaissaient toutes les tribus fixées entre Stanley Pool et Oupoto, — distance 1 000 km », et « peser sur le bras une défense d'ivoire achetée à Langa-Langa et calculer en un clin d'œil le profit qu'on en tirerait à Stanley Pool, était le moindre de leurs talents ». (STANLEY, 1886, p. 374-376.)

6. STANLEY, lui, parlait d'un « choix entre douze chenaux différents ». (*Ibid.*, p. 367.) Trop heureux, dans leur dédale, de pouvoir échapper à la vue et à l'hostilité des riverains, il y cherchait, lors de sa grande descente du fleuve en 1877, « suivant les détours des criques, à l'abri des forêts surplombantes, ... la sécurité que l'homme... (lui) refusait ». (1879, p. 314.)

si l'on en juge d'après Stanley. Les produits venus de la côte par le Pool sont, disait-il, troqués « pour de l'ivoire et, accidentellement, pour des esclaves, dans le Bolobo, l'Ibaka, le Missongo, le Tchoumbouri [les différents ' districts ' de la rive gauche du fleuve constituant l' ' Ouyannzi ', le pays des Bayanzi]. De ces derniers districts, on les transporte dans l'Iribou, le Mommpourennghi, l'Oubannghi, l'Ikenngo. Les gens d'Ikenngo les conduisent chez les féroces Banngala et ceux-ci les distribuent aux habitants du Maroundja, du Mpakihouana, d'Ourannghi, de Roubounga, du Ngannza, de Goundji et, enfin, à ceux d'Oupoto, aujourd'hui le point extrême où parviennent les produits expédiés de la côte occidentale. Par ce mode de trafic, un baril de poudre, débarqué à Founta, Ambriz, Ambrizette ou Kinsemmbo, n'arrive dans le Banngala qu'au bout de cinq ans »[1]. D'étape en étape s'amenuisait la masse des biens acheminés vers l'amont, cependant que croissait leur valeur d'échange. Aux mains des plus entreprenants, des mieux armés et organisés, les richesses s'accumulaient, de place en place[2]. Les hommes aussi, attirés ou retenus au passage dans ces agglomérations étonnamment populeuses, décrites par les anciens voyageurs vers Bolobo, dans les Lagunes, à Irebou, chez les Bangala et sur les rives de l'Oubangui[3]. Tout se tenait d'ailleurs, dans un système où les marchandises étaient commuables en captifs, tandis que les fusils acquis par le commerce gageaient le succès des opérations à venir.

En aval du Stanley Pool, et indépendamment du trafic en ligne directe assuré par les caravanes, les « articles d'Europe », remontant « de marché en marché, sur les deux rives du fleuve », parvenaient « de main en main... jusqu'aux gens de Ntamo, de Nkounda et de Nchassa »[4]. La position dominante appartenait ici aux populations de la côte. De la même façon que les Batéké imposaient leur arbitrage sur les bords du Pool entre gens du haut et gens du bas, eux-mêmes filtraient, pour leur plus grand bénéfice, les visiteurs des factoreries. Placés à la source des biens, ils en retenaient le maximum, au point que Stanley, achevant parmi eux sa première traversée de l'Afrique, arriva dans leur pays comme un pauvre[5]. A la réflexion de Guiral — « Les Batéké [du Pool] ne cultivent guère : leurs récoltes ne pourraient suffire à leur entretien »[6] — fait pendant cette remarque de Jeannest : « Les Noirs de la côte ne cultivent rien, ne vivent absolument que du courtage qu'ils prélèvent sur ceux de l'intérieur, les producteurs. Leur richesse à eux, c'est le voisinage des

---

1. STANLEY, 1879, p. 367. Ailleurs, Stanley précisait : « Tant qu'il sera permis aux Banngala de passer l'Ikenngo et de se rendre dans l'Irébou, les gens de ces deux contrées n'auront pas le privilège de remonter le fleuve » (p. 305).

2. A Bolobo, notamment, dont les « trafiquants indigènes » entretenaient « à Stanley Pool des agents ». De Mangourou, le « Rotschild de Bolobo », STANLEY écrivait : « la vente de ses biens à l'encan produirait bien ici 150 000 francs. Ses canots et ses esclaves explorent et exploitent les moindres criques et affluents du fleuve jusqu'à Irebou et Oubangi. Il a un excellent agent à Kimbangou, sur la rive méridionale du Stanley Pool, et à Malima, sur la rive septentrionale, et possède à Bolobo non moins de cent esclaves armés ». (1886, p. 364.) De son côté, E. DUPONT fournissait les indications suivantes, relatives aux « richards » de Bolobo : « Leurs pirogues..., pagayées par des esclaves, remontent jusque dans l'Irébou pour acheter de l'ivoire et dépassent par conséquent Loukoléla, qui voit leur trafic d'un œil jaloux. Aussi cinq ou six chefs s'associent-ils pour ces voyages, à la montée, mais, à la descente, les pirogues vont une à une. Ils viennent ensuite, également par eau, porter ici en face, à Kintamo, leur ivoire... ». (1889, p. 208.)

3. Sans revenir sur ce qui a été dit de la population des « Lagunes », voici quelques citations particulièrement significatives :

Sur « le » Bolobo : « les villages se succèdent sans interruption pendant une heure ». (STANLEY, 1886, p. 355.) La population de ces villages « séparés mais contigus » peut « être estimée à quinze mille âmes ». (DUPONT, 1889, p. 207.)

Sur Loukoléla : « l'établissement... couvre un espace d'environ huit kilomètres sur la rive gauche ». (STANLEY, 1886, p. 371.)

Sur Irébou : « Cette grande ville ou agglomération de villages construits si près les uns des autres que l'étranger ne peut les distinguer » couvre « une distance de huit kilomètres sur le bord de l'eau et de trois kilomètres et demi à l'intérieur. La population peut être évaluée à 15 000 âmes, et même à 30 000, si l'on additionne les habitants de la ville proprement dite et ceux des villages suburbains, car Irebou a des faubourgs ». (STANLEY, 1886, p. 291.)

Sur le pays des « Banngala » : « Leurs villages, séparés l'un de l'autre par un intervalle de huit cents yards à un mille, forment une ligne de dix milles de longueur (16 km) ». (STANLEY, 1879, p. 305.)

4. STANLEY, 1879, p. 366-367.

5. « L'étoffe était si abondante chez les Babouenndé que je me fis un cas de conscience d'acheter même un poulet ; car, plus nous approchions de la mer, plus l'étoffe perdait de sa valeur, de telle sorte qu'une volaille coûtait quatre yards de la cotonnade la plus forte et la plus large ». Et l'explorateur de se demander si, malgré son « désir ardent de gagner l'Atlantique », il n'allait pas être contraint, faute de monnaie d'échange, à rebrousser chemin, pour aller se réapprovisionner à un dépôt laissé en cours de route !

6. GUIRAL, 1889, p. 240.

Blancs... »[1]. Des fortunes s'édifiaient ainsi aux deux bouts de la route commerciale, symétriquement par rapport au Pool, autre point fort de cette économie branchée sur la traite européenne. Dans l'intervalle, sur le passage des marchandises, tous ceux qui ne participaient pas directement au trafic s'ingéniaient à en tirer des profits indirects, ne fût-ce qu'en nourrissant porteurs ou navigateurs[2].

Le tableau que nous venons d'esquisser, d'après les témoignages d'époque, est largement corroboré, sur place, par la tradition vivace que nous avons pu recueillir à Poto-Poto, Mpila et Kintélé, de la bouche de ses détenteurs batéké. Des fils de laiton restent en leur possession. Ils se souviennent des barrettes de cuivre, les « ankouana », que leur apportaient les Badzomo d'aval en échange de l'ivoire et des hommes, et même des « mbélé », les cauris. Il fallait, disent-ils, de 40 à 80 barrettes pour acquérir un homme. D'une bien moindre valeur, les fils de laiton, « mpfouna », servaient en particulier pour les échanges avec les Batéké terriens, pourvoyeurs de manioc et acheteurs de poisson sur les marchés de la rive. Des Badzomo, on dit qu'il s'agissait de Bacongo, venus de l'autre rive, et de l'aval du Congo. Quant aux gens du haut, il est toujours question, parmi d'autres groupes, des « Abaon » (Aban-Ho de Guiral), qui tiraient leur nom de « Mbaon », « îles » en langue téké. Les échanges avaient lieu sur les territoires des différents chefs locaux, à Mfa, à Mpila, à Manyanga. C'est à mpéla et nzobolo, pendant les deux « saisons des pluies », que descendaient surtout les navigateurs du haut fleuve, les Boubangui entre autres, qui formaient des convois de dix ou quinze pirogues. Les vents forts, soufflant en rafales pendant la saison sèche dans l'axe même de certains biefs du Congo, et y soulevant des vagues redoutables, rendaient dangereux les voyages à cette époque[3]. Trente hommes pouvaient prendre place dans une pirogue. On reconnaissait les esclaves au carcan, fait d'une feuille de palme, qui leur était passé autour du cou. Avec le temps et les voyages successifs, vendeurs et acheteurs finissaient par se familiariser : au lieu de les laisser camper sur la rive, les Batéké hébergeaient leurs partenaires de longue date. Des précisions intéressantes sont données quant au rôle d'intermédiaire assumé par les riverains du Pool. L'ivoire était remis, par les trafiquants du haut fleuve, à des hommes d'âge et de poids, qui chargeaient à leur tour des hommes plus jeunes de leur entourage d'aller vendre les défenses en pays kongo. Au retour de ces derniers, le prix obtenu était partagé, trois quarts pour les propriétaires de l'ivoire, un quart pour le service rendu. Les gens du haut, qui avaient attendu tout ce temps, repartaient alors avec diverses marchandises, au nombre desquelles du sel, en provenance des salines côtières, et des tissus variés. Pour chacun de ces derniers, les Batéké avaient un nom : « mbénza », l'américani blanc ; « ngapi », les « guinées » bleues, « nyanka », une étoffe chinée, ou carrelée de noir et de blanc, « nzilango », l'andrinople, « mboulango », les fameuses « couvertures rouges » des chefs batéké[4]. Ces dernières, dont il ne se vend plus que des contrefaçons médiocres, ont acquis avec le temps une grosse valeur ; reçues en héritage, leur possession est signe d'autorité.

Assorti de procédures parfaitement rodées, fondé sur des monnaies qui n'entraient pas toujours matériellement dans les transactions mais procuraient à ces dernières des unités de compte indispensables, le trafic qui se nouait au Stanley Pool puisait de profondes racines dans le passé. Des siècles auparavant, les commerçants noirs ou portugais établis sur la côte envoyaient des esclaves de confiance chercher de l'ivoire et surtout des captifs « à Pombo (Stanley Pool), d'où leur nom de Pombeiros »[5]. Et voici la suite de la citation : « Ceux-ci ont à leur service d'autres

1. Jeannest, 1883, p. 95.

2. Parlant de « Bafounegas » installés sur la rive gauche du Congo, face au plateau de Mbé, mais « au milieu des terres », Guiral dit : « Ils viennent à jour fixe, vendre aux navigateurs du Congo les produits de leur culture. Ces marchés ne sont connus que des indigènes, et Macoulis m'assura qu'il en existait de semblables tout le long du haut Congo ». (1889, p. 266.)

3. Même en saison des pluies, le Congo, à cet égard, n'est pas de tout repos. Tous ceux qui ont eu l'occasion de voyager en pirogue, à la fin du siècle dernier, s'en sont plaints, de Chavannes rapportant une traversée mouvementée, au retour d'un visite officielle à Léopoldville (1935, p. 255), jusqu'au naturaliste E. Dupont, qui descendait tranquillement au fil de l'eau, le long du Couloir, « quand un fort vent, venant du Pool, se mit à souffler », remplissant le Congo de vagues, et l'obligeant à stopper, de peur qu'une maladresse fît « chavirer la pirogue fort chargée ». (1889, p. 246-247.)

4. Sans doute cette « flanelle rouge » dont il est question dans certains comptes de Stanley. (1886, p. 246.) Rappelons aussi la rencontre par l'explorateur, en février 1877, à peu près à la hauteur de l'actuel Coquilhatville, d'une barque « manœuvrée par quinze pagayeurs, vêtus de manteaux de laine rouge ». (1879, p. 308.)

5. Dapper, cité par M. Plancquaert, 1932, p. 26.

esclaves, parfois cent ou cent cinquante, qui portent sur la tête les marchandises et du vin, vers l'intérieur. Quelquefois ces Pombeiros restent absents pendant une et même deux années et reviennent avec quatre, cinq ou six cents esclaves. Parfois même quelques-uns des plus fidèles s'installent à l'intérieur et renvoient à leur maître les esclaves qu'ils ont acquis et qu'ils échangent contre de nouvelles marchandises ». Ainsi, dès le XVII^e siècle, la « fameuse voie commerciale : Saint-Paul-de-Loanda, San Salvador... Pumbo » était « une des principales artères par laquelle affluaient au marché de Saint-Paul les innombrables caravanes d'esclaves en même temps que les produits de l'intérieur... »[1]. On imagine le flot de marchandises de traite acheminées en sens inverse, et dont les riverains du Pool retenaient au passage une part qui n'était pas congrue.

Il reste à savoir comment, avant l'entrée en scène des Boubangui, il n'y a pas si longtemps, les captifs gagnaient le Stanley Pool depuis l'amont. Un texte de Brazza, tout récemment exhumé par H. Brunschwig, éclaire le problème d'un jour nouveau[2]. « Avant », fut-il expliqué à l'explorateur, « on n'allait pas beaucoup avec les pirogues à Ncuna [Stanley Pool]. Le commerce se faisait par terre, et c'est chez Makoko, à Mbé, que les marchandises passaient... Depuis, ils [les ' Abanho '] ont commencé à descendre avec leurs pirogues pour aller chercher les marchandises plus bas. Alors ils ont eu plus de marchandises que les Batéké, qui, à leur tour, ont été chercher le sel et les marchandises européennes chez les Abanho ». L'explication qui nous est proposée est donc celle d'un transit par terre entre la Cuvette et le Pool, qui enrichissait au passage, directement, le royaume de Makoko. Mais on peut s'interroger sur l'ampleur du trafic parallèle au fleuve, et se demander si les navigateurs modernes n'ont réellement pas eu de prédécesseurs sur ce bief du Congo, oubliés ou ignorés des interlocuteurs aban-ho de Brazza : ne fût-ce que les Batéké du fleuve, bien placés avant que les Boubangui les eussent délogés de l'entrée amont du Couloir, pour prendre le relais des gens de la Cuvette.

Les esclaves négociés à l'emplacement futur de Brazzaville et Léopoldville ne prenaient pas forcément le chemin de Loanda ou d'Ambriz. Une partie aboutissait directement à l'embouchure du Congo ou aux rades situées au nord de celle-ci. Quant aux captifs vendus à la côte, tous, bien entendu, n'avaient pas transité par le Pool : cette voie médiane était doublée à distance, sur chaque rive, par des routes de commerce purement terrestres. Nous connaissons déjà celle qui menait de la moyenne Alima, par le pays koukouya et le bassin du Niari, aux rades contrôlées par les Loango. Une autre, très ancienne, recoupait les affluents de rive gauche, atteignant le royaume de Kongo à travers les plateaux du Kwango. Les textes d'époque font mention des noirs, envoyés par les commerçants portugais « dans le pays d'Okango », au-delà du Kwango[3]. Selon une tradition, que rapporte Van Wing, « les Pombéros » auraient même été « parfois jusqu'au lac Léopold II »[4].

Trois bons siècles durant, le Stanley Pool n'en est pas moins demeuré la position-clef d'une organisation commerciale de grand style. Mais du jour où les colonisateurs à leur tour vinrent se fixer sur les rives du Pool, cette organisation était condamnée, à brève échéance. Animé par les intérêts commerciaux des sociétés européennes, un nouveau système de transports et d'échanges allait se substituer, par la force des choses, à l'ancien, surclassé quant aux moyens techniques et aux capitaux disponibles.

---

1. Plancquaert, 1932.
2. Brunschwig, 1965.
3. Cuvelier, 1936, p. 330.
4. Van Wing, 1921. Parmi les esclaves contrôlés à Loanda, les uns venaient du Congo et du Pool, les autres de l'arrière-pays propre de la côte angolane, l'origine variant selon les époques. D'après l'historien W. G. L. Randles, dont nous tenons cette première indication, ce n'est d'autre part qu'au bout d'un certain temps, et après les protestations du roi Alfonso, qui voyait la traite dépeupler ses États, que les esclavagistes poussèrent dans l'intérieur jusqu'au Stanley Pool. De la même source toujours, le principal courant de traite aboutissait, dans la première moitié du XVI^e siècle, directement à l'embouchure du Congo ; ensuite le trafic se détourna à la fois vers le Sud (Angola) et vers les rades situées au nord du fleuve. Mais y eut-il des relations directes, à un moment donné, entre le Pool et Loango ? Nous n'en avons pas trouvé mention dans les textes d'époque. A ce port, aboutissaient, selon Degrandpré (fin du XVIII^e siècle), un quart de « Montéqués » (Batéké, par déformation du singulier « Moutéké »), un sixième de « Quibangue » et, pour le restant, des « Mayombe ». (1801, p. 14.) Un bon siècle auparavant, quand Dapper mentionnait les expéditions organisées par les « Portugais de Louango », c'était pour préciser qu'elles se rendaient à « Monsol », la capitale de « Macoco », c'est-à-dire bien au nord du Stanley Pool. (1676, p. 369.)

D. — L'effritement des positions batéké

« En 1877, six factoreries européennes étaient établies à Boma sur les rives du Congo : trois appartenaient à des firmes portugaises ; les trois autres étaient des établissements hollandais (Afrikaansche Handel Vennootschap), anglais (Hatton et Cookson) et français (J. Lasnier-Daumas-Lartigue et Cie, qui deviendra la maison Daumas-Béraud et Cie) »[1]. Contrairement à ce qui s'était passé sur l'Ogooué[2], la pénétration politique et missionnaire a frayé la voie, dans le domaine congolais, aux intérêts commerciaux. Mais les firmes de la côte furent bientôt présentes à l'ombre des stations officielles qui les avaient précédées au bord du Pool. A la fin de 1888, Veistroffer trouve à Brazzaville « des ' comptoirs ' en voie d'installation : un français (Daumas et Béraud), dirigé par M. Camille Chaussée ; un belge, géré par M. Delcommune, et un hollandais confié à M. Greshoff. Il est question de l'arrivée d'autres commerçants français, entre autres les frères Tréchot », qui font ici leur entrée dans la littérature congolaise[3]. La « Compagnie Hollandaise », dont un cimetière perpétue le souvenir vers la pointe de Mpila, était la N.A.H.V.[4], qui, après s'être établie sur la rive gauche, avait, à la suite d'un différend avec l'État Indépendant, transféré « ses comptoirs et le siège de sa direction sur la rive française »[5].

Le pouvoir colonial et les acheteurs européens insérés en force au cœur même du trafic congolais, il était inévitable que les Batéké du Pool en perdissent le contrôle. A peine installés, Daumas avec le *France*, la N.A.H.V. avec le *Holland* remontaient déjà le fleuve, prospectaient les affluents, fondaient des comptoirs avancés, posaient partout des jalons, et dans les rivières du nord se mettaient à organiser le ramassage systématique des « pointes ». Du haut Congo à Brazzaville, et de là à la côte par caravanes de porteurs, une bonne partie de l'ivoire, obtenu « en quantités considérables »[6], ne tarda pas à passer par leurs mains. Commerce fructueux : en 1889, d'après A. Dolisie, il rapportait à la maison Daumas, pour chaque rotation de six mois, « 21 % du capital

---

1. Cornet, 1953, p. 13.
2. Voir le chapitre consacré aux lacs du Sud.
3. Veistroffer, 1931, p.139-140. D'autres précisions figurent dans les souvenirs de Chavannes. Quand ce dernier prend son poste à Brazzaville en juin 1887, la maison Daumas-Béraud ne s'y trouve que « depuis quelques mois... sous une simple autorisation provisoire ». C'est lui-même qui lui accorde en août une concession de trois hectares « située sur le ruisseau de M'Fà ». (Chavannes, 1937, p. 72-73 et 78.)
4. Neeuw-Afrikaansche-Haendels-Vennotschaps.
5. Fourneau, 1932. La « direction générale en Afrique » de la firme siégeait à Cabinda ; elle avait des comptoirs échelonnés de Loango à Matadi et, dans l'intérieur, rayonnait depuis Brazzaville sur le Congo, l'Oubangui et la Sangha. A l'époque où écrivait Fourneau, elle se proposait d'imiter l'exemple de la maison Daumas, qui avait installé un comptoir « sur la rive droite de la Sangha, au-dessus du N'Goko », et de prendre pied sur le Ngoko lui-même.
6. Voici la citation in extenso : il s'agit de l'ivoire, « presque complètement épuisé dans le bassin de l'Ogooué, mais qui descend à Loango en quantités considérables venant de Brazzaville où sont entreposées les pointes achetées aux indigènes dans les rivières du Nord. Somme toute, l'ivoire est par excellence l'objet d'exportation du Congo français ». (Verrier, 1893.)

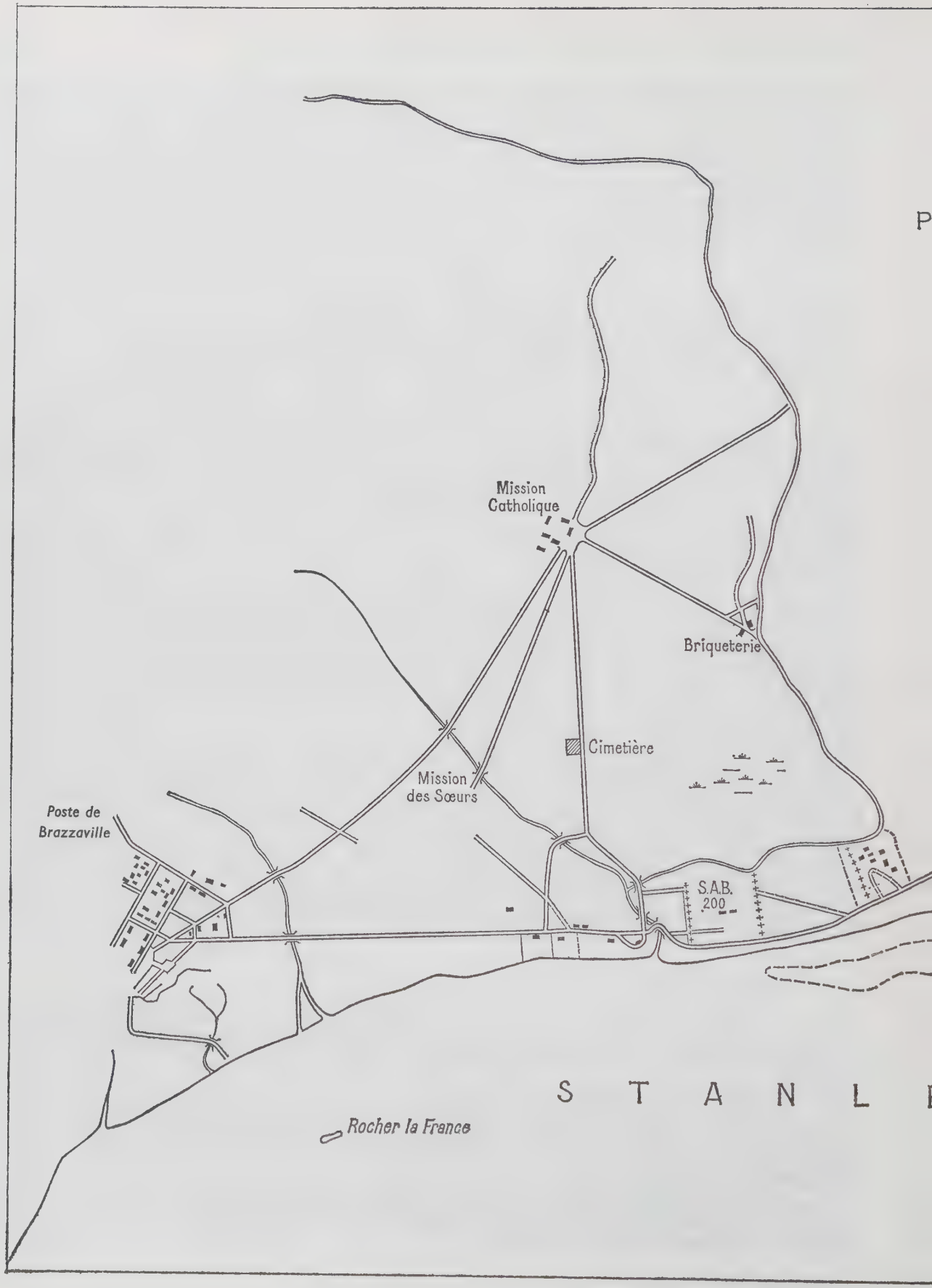
Mission
Catholique
Briqueterie
Cimetière
Mission
des Sœurs
Poste de
Brazzaville
S.A.B.
200
Rocher la France

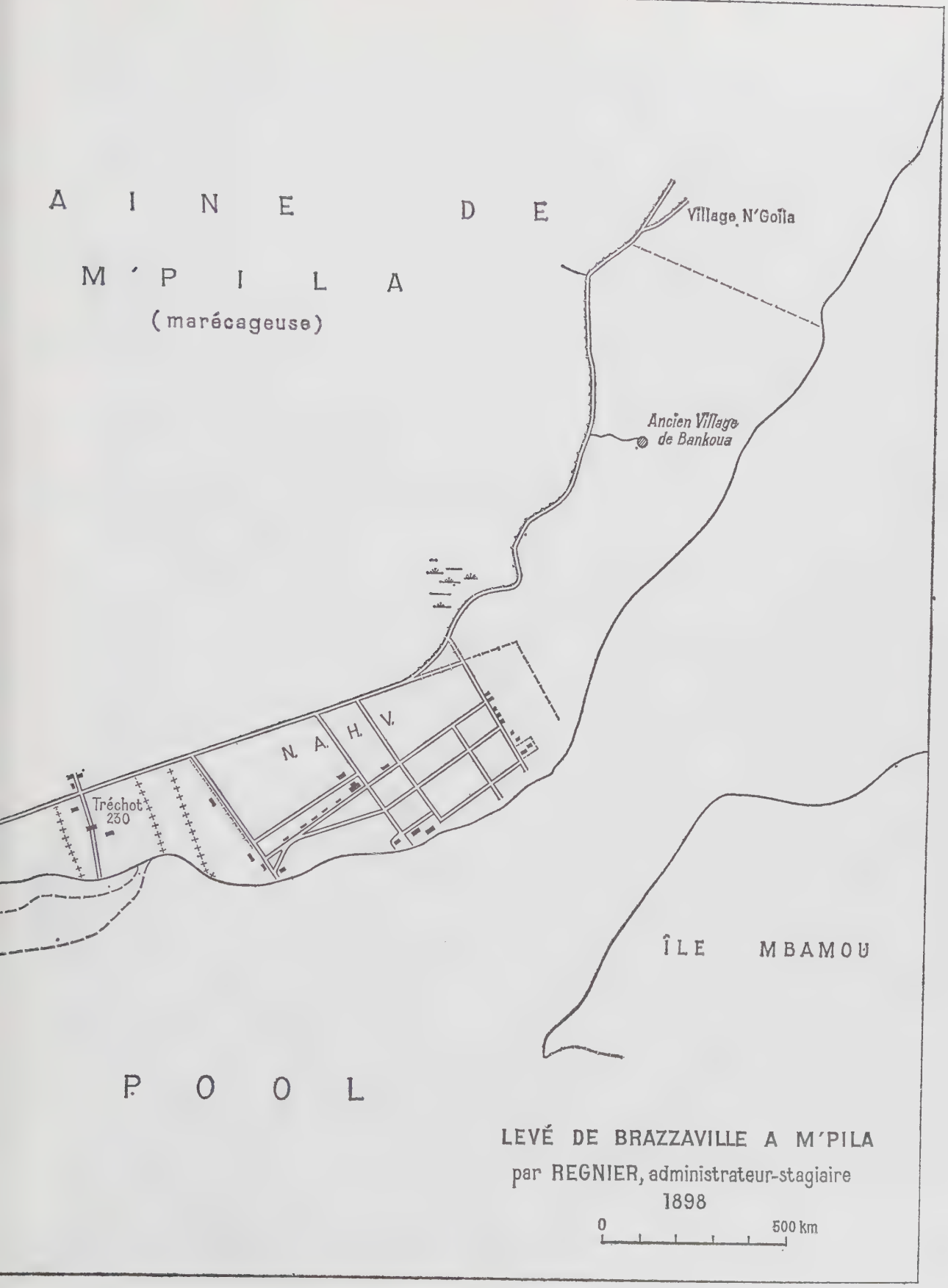

LEVÉ DE BRAZZAVILLE A M'PILA
par REGNIER, administrateur-stagiaire
1898

0 500 km

BRAZZAVILLE EN 1908 (Mgr. Augouard et R.P. Leray, *Carte fluviale du Congo*, 1908, feuille 1).

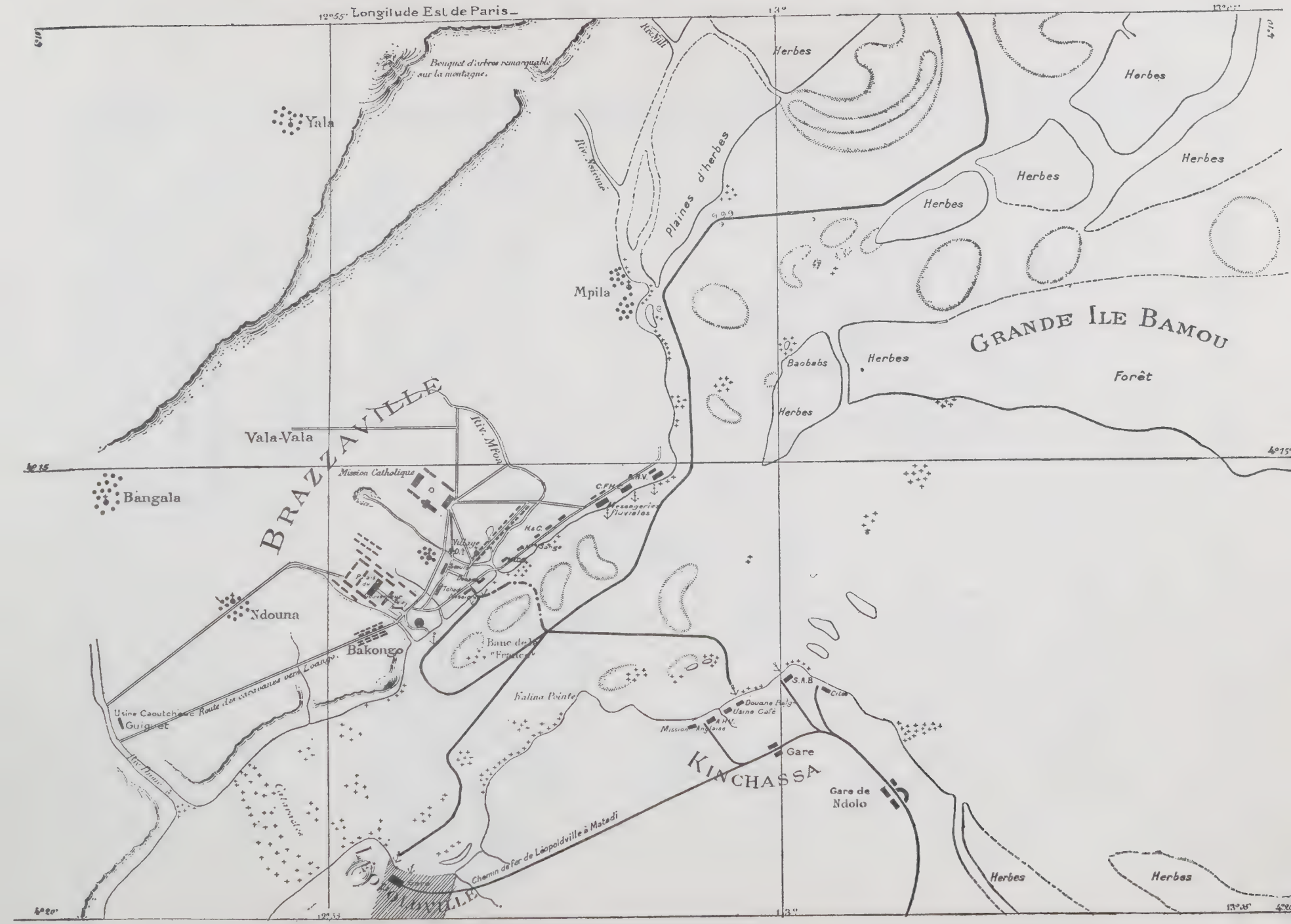

engagé »[1]. A la jonction de la voie de terre et de la voie d'eau, les intermédiaires traditionnels n'ont cependant pas été éliminés d'emblée des circuits commerciaux. Comme sur les rivières du système de Mossaka, on a vu fonctionner un certain temps deux trafics distincts et parallèles. En amont du Stanley Pool, les simples pirogues gardaient sur les vapeurs l'avantage de la souplesse et du bon marché, armées qu'elles étaient par des hommes pour qui le temps ni la main-d'œuvre ne possédaient de signification comptable. En aval du Stanley Pool, obligés l'un comme l'autre de recourir au portage[2], commerce européen et commerce traditionnel se retrouvaient sur un pied d'égalité. La force de l'habitude, l'entente plus facile entre vendeurs et acheteurs de même appartenance culturelle, ont aidé un temps la vieille organisation à se maintenir à flot. Jusqu'aux toutes dernières années du siècle, les textes apporteront maint témoignage de sa persistance. Mis en service, par tronçons successifs, de 1893 à 1898[3], c'est le chemin de fer de Matadi au Stanley Pool qui lui donnera le coup de grâce. La voie terminée, les maisons de commerce allaient disposer d'un avantage décisif sur les commerçants caravaniers. Ce n'est pas par hasard si l'inauguration du rail belge est suivie, dès 1899, du train de décrets qui découpe toute la partie française de la Cuvette, accessible par eau depuis Brazzaville, en un certain nombre de domaines concédés. Branchée en aval sur la voie ferrée, chacune des sociétés bénéficiaires reçoit alors, nous l'avons vu, dans le secteur géographique qui lui est attribué en propre, un monopole d'achat des produits du cru, c'est-à-dire en fait le droit exclusif de commercer. Du coup les gens du Pool se voient coupés des sources mêmes du trafic dont ils avaient jadis le contrôle. Qui plus est, en instituant le monopole, la puissance publique se lie aux compagnies commerciales : ses interventions feront perdre leurs dernières chances aux Batéké.

Encore plus direct fut le coup porté à ces derniers par l'extension des villes européennes. Ce n'est même plus la fortune, c'est la place qu'on leur contestait. Vers 1890, du côté français, les établissements s'échelonnaient déjà sur une grande longueur, au voisinage de l'eau : le poste et les tirailleurs occupaient « un plateau dénudé situé en haut d'un escarpement au bas duquel le Congo roule ses eaux jaunes ». De là, il fallait un kilomètre pour gagner la factorerie Daumas « et deux encore pour arriver à celle tenue par les Hollandais »[4]. Peu à peu, entre le « Plateau » et la « Pointe Hollandaise », les vides ont été comblés. L'occupation des rives paraît s'être faite en plusieurs étapes. La première se place au moment où s'installent les sociétés concessionnaires. « En 1901, Brazzaville devient le siège d'une activité fiévreuse... Plus de vingt sociétés concessionnaires sont là représentées... Partout ont été ouvertes de vastes percées vers le fleuve... des bassins s'échancrent dans les berges... Les terrains sont débroussés, appropriés, enceints de clôtures ; on aligne, on défriche, on plante, on fait de timides essais de jardinage »[5]. Après une interruption due à la crise du régime concessionnaire, l'élan reprend en 1909 en fonction « des besoins plus vifs d'une colonie en progrès qui se ressentait déjà de la réorganisation de l'Afrique Équatoriale Française érigée en Gouvernement Général »[6]. Nouveau temps d'arrêt, pendant et au lendemain de la Grande Guerre. Depuis, l'aménagement du port et la construction de la gare terminus du Congo-Océan, sous le Gouverneur Général Antonetti, l'élan donné à l'A.E.F. par la France Libre et les investissements de la période 1947-1952, ont été accompagnés du remplissage des derniers espaces libres, et d'une extension de la ville européenne sur la rive de Mpila, bien au-delà de la Pointe Hollandaise. Des

1. Rapport signé d'Albert Dolisie, « Administrateur de Brazzaville », en date du 6 août 1889. Archives Nationales, Section Outre-Mer, Gabon-Congo, XIV, 1a.

2. Aux Missions du Saint-Esprit, « le transport d'une charge (soixante-cinq livres anglaises ou trente kilogrammes) », opéré dans les mêmes conditions que pour le commerce, coûtait « de Boma au Kassaï, 70 % de sa valeur, et de Paris à la Mission de N'insolo [Linzolo], 90 à 100 % ». (Dupont, 1889, p. 243.)

3. Le « premier coup de pioche pour les terrassements de la voie » avait été donné le 15 mars 1890 ; en décembre 1893, la première section, de Matadi à Kengo (40 km), entre en exploitation ; en 1895, « la ligne est exploitée régulièrement jusqu'à la station de la Lufu (km 82,5) ». La section Matadi-Tumba est inaugurée en juillet 1896 (190 km). « La locomotive atteint le Stanley Pool », à 383 km du point de départ, le 16 mars 1898. La ligne est officiellement inaugurée le 6 juillet de la même année. (Cornet, 1953, p. 178, 244, 289, 396.)

4. Dybowski, 1893, p. 68 et 71.

5. Girard, 1916.

6. *Ibid.* Trois cartes de 1898 (p. 360-361), 1908 (p. 382) et 1911 (h. t.) montrent les progrès de la ville durant cette période.

villas, des immeubles, des boutiques, des bureaux occupent l'emplacement de plusieurs des anciens villages batéké[1].

Précipitant la ruine de la monarchie de Mbé, sapant sur place le prestige des Batéké, l'occupation européenne du Pool eut enfin pour effet d'enhardir les groupes voisins, jusqu'alors tenus en respect. Les environs immédiats de Brazzaville devinrent une sorte de zone neutre, un « pays des blancs », où n'importe qui pouvait s'installer, sans rendre de comptes à personne. Ces circonstances permirent aux Bakouo et autres Bakongo qui, depuis longtemps, progressaient par lente infiltration en grignotant peu à peu le territoire batéké, un bond en avant. Ce mouvement est attesté, dès le début du siècle, par le Père Le Gallois[2] : déjà « quelques Bakouo » étaient « venus remplacer les anciens Batéké, ... remontés plus haut », sur les bords du Pool et du « Canal » (c'est-à-dire du Couloir). Dans un demi-cercle entourant Brazzaville, on comptait « 174 villages bakouo contre 87 batéké ». Comme jadis vers Kinkala, les deux groupes vivaient au contact intime l'un de l'autre : il était « rare qu'un groupe de Batéké » n'eût pas « comme voisin un groupe de Bakouo... ». Effet de la tactique de pénétration insidieuse de ces derniers. Quelques années plus tard, au passage de la mission Martin-Lebœuf-Roubaud, c'est un tableau très comparable qu'offrira, au nord de la capitale, le « Boula N'Tangou », le pays « compris entre la route des caravanes au sud, les vallées supérieures du Niari et du Djoué respectivement à l'ouest et à l'est » : même avance rapide d'éléments kongo, ici principalement des Bassoundi, même interpénétration de leurs groupements avec ceux des Batéké en retraite[3].

Depuis cette époque, les Batéké ont encore perdu du terrain. Vers 1950, ils n'étaient plus que 4 000 environ dans toute l'étendue du district de Brazzaville, leur ancien fief, face à plus de 16 000 Balali[4]. Encore une partie de la population du plateau de Mbé se trouvait-elle incluse dans ce chiffre. A s'en tenir aux quatre « terres » réputées batéké des environs de Brazzaville et des bords du Pool, le total, pour 1949-1950, se trouve ramené à 2 252 personnes. Quant aux 7 185 Batéké enregistrés à Brazzaville même par le recensement de 1955-1956 (dont 6 707 à Poto-Poto), il s'agissait pour la plupart d'immigrés venus des plateaux. Où sont donc passés les anciens habitants du Stanley Pool ? Quelques-uns se sont cramponnés sur place. Ainsi les Bankoli de Mpila, dont un groupe réside toujours à l'ombre des baobabs de leurs pères. De même, les habitants de quelques hameaux, inclus aujourd'hui dans les extensions récentes de Poto-Poto, mais bien reconnaissables à leurs cases éparpillées dans un bosquet de hauts palmiers, rompant l'ordonnance géométrique des rues et des « clôtures ». D'autres se sont laissé absorber par la ville, ont disparu dans l'anonymat des cités modernes, confondus dans les dénombrements avec les Batéké d'origine lointaine. Mais beaucoup ont « préféré se retirer plutôt que de se soumettre »[5] aux exigences du colonisateur et de la vie urbaine, et devoir supporter le voisinage d'intrus envahissants. L'ancien groupe de Mfa est allé s'installer d'abord à Mpila, puis à Kintélé, au-delà du Djili, sur la route des plateaux Batéké. Les Batéké de l'ouest, les Bafoumou en particulier, se sont repliés vers le nord ou rapprochés du Pool. Une série de leurs groupements vivent aujourd'hui sur le territoire coutumier des Bambinou riverains ; on en trouve même à Mbamou, et jusque sur les bords du Couloir. Il n'est nullement exclu, pour finir, qu'une involution ou des vicissitudes démographiques aient contribué, au cours du demi-siècle écoulé, indépendamment de ce repli géographique, à la perte de substance des groupes locaux. L'exubérante fécondité des Balali les a aidés, en regard, à combler les vides ouverts par le départ des anciens occupants, et à porter la densité de population aux valeurs exceptionnelles que la carte révèle aux abords de la capitale. A côté des Balali sont recensés, dans

---

1. Pour tout ce qui concerne l'historique et l'extension de la « Brazzaville blanche », on se reportera à l'étude, excellemment documentée, de R. Frey. (1954.) Signalons en passant l'existence d'un ouvrage analogue, consacré à Léopoldville. (Whyms, 1956.)

2. Le Gallois, 1912.

3. Martin, Lebœuf et Roubaud, 1909.

4. La dénomination « Balali » ne s'applique plus aux mêmes gens qu'à l'arrivée des Européens. Des Batéké de l'arrière-pays, au nord et à l'ouest du Pool, elle semble avoir été transférée à l'ethnie kongo, dont elle désigne aujourd'hui la fraction la plus dynamique, et en même temps la plus liée, économiquement et géographiquement, au milieu urbain brazzavillois. Nous y reviendrons à propos du pays de Boko.

5. Le Gallois, *op. cit.*

Vge Poto-poto
Mission Catholique
Vge Senegalais
Mre des Soeurs
Terrain militaire
Jardin d'essai
Ile Hollandaise
BRAZZAVILLE
Vge Bacongo
Pte Bacongo
Banc du Nord
Ouest

la banlieue rurale de Brazzaville, un certain nombre de Bassoundi, de Bacongo vrais, et même d' « étrangers » à la région et aux ethnies locales. Les Bacongo — des « Bamamwo » — peuplent trois villages de la terre Mansimou, en aval des rapides du Congo. Leur présence est ancienne. Il semble que ce soit l'administration française qui les ait installés à l'origine, dans le but d'améliorer le ravitaillement de la capitale en vivres locaux, très déficient pendant longtemps[1]. Les pêcheurs du village de Mayala seraient venus plus récemment du Congo ex-belge[2].

Submergés par le nombre, les Batéké du Pool dominaient encore, du temps du Père Le Gallois, « comme considération, comme autorité, comme langue »[3]. Ils conservent aujourd'hui un certain ascendant moral. Le sol continue souvent de leur appartenir, et même quand ils l'ont cédé, ils demeurent jusqu'à un certain point les intercesseurs obligés auprès des puissances de la terre[4]. Leur magie est réputée puissante. Familiers des crocodiles et des hippopotames, assurés de leur aide, soupçonnés parfois de s'incarner en eux, les pêcheurs batéké éveillent facilement la crainte. On respecte les interdits qu'à l'occasion ils décrètent. Ils gardent en somme, sinon les avantages matériels, du moins certaines prérogatives inhérentes à leur qualité de premiers occupants, et d'anciens maîtres du pays. Mais ils ont manqué leur chance dans le Congo moderne, ou n'ont pas voulu la saisir, laissant à d'autres l'essentiel des activités, des occasions de gain et des fonctions de prestige suscitées par la présence d'un grand centre politique et économique[5]. A Brazzaville, comme à Léopoldville, les Batéké qui avaient jadis tenu la dragée haute à Stanley, à Brazza et à leurs collaborateurs, ne jouent plus à présent qu'un rôle effacé. Nous verrons plus loin que le Pool lui-même au sens propre, la nappe d'eau, vivier d'où les deux grandes villes tirent l'essentiel de leur poisson frais d'eau douce, leur échappe à peu près complètement. Sur l'eau, comme dans les cités, des immigrés de toute origine les écrasent sous le nombre, ont imposé leurs langues, leurs règles, leurs habitudes de vie et leurs techniques.

---

1. A « un moment (1907) où il était indispensable de faire appel aux contrées lointaines pour approvisionner le chef-lieu..., des familles bakongo de la région de Manyanga étaient venues s'installer près de Brazzaville et, à tour de rôle, préparaient pour le marché la chikouangue fraîche au moyen de racines en provenance de leurs propres plantations ». (Circonscription de la Bouenza-Louessé, rapport pour le 3e trimestre de 1921, archives de l'ancien Service des A.P. de l'A.E.F., Brazzaville.)

2. Très à l'ouest de Brazzaville, une arrière-garde téké résiste encore, tant bien que mal, à l'assimilation par les Balali-Bassoundi : les Batéké sont encore près d'un millier dans la sous-préfecture de Kinkala, la plupart il est vrai dans le canton « bafoumbou », qui se situe dans le nord de cette unité administrative, c'est-à-dire la partie confinant à la préfecture de Mayama-Kindamba, où subsistent des noyaux batéké plus importants.

3. Le Gallois, 1912.

4. Les chefs batéké de la périphérie de Brazzaville tirent des ressources confortables de la vente ou de la location des terres restées en leur possession. C'est ainsi qu'à l'intérieur même du périmètre urbain tracé en 1942, où les droits coutumiers ne sont pas reconnus par les autorités congolaises, ils ont cependant réussi à lotir contre argent une partie du terrain occupé par « Bacongo » (l'une des « Brazzaville noires ») depuis 1958. Dans le périmètre où il est possible à une femme résidant en ville de venir cultiver en faisant l'aller et retour dans la journée, le droit de culture se paie aujourd'hui de 1 000 à 2 000 francs aux chefs de terre, dont beaucoup sont encore des Batéké. (Vincent, 1963.)

5. Bien d'autres que les Batéké ont eu la même peine à se réadapter, à réussir une reconversion en présence des changements apportés par la colonisation, et à sauver ainsi l'acquit d'une période antérieure, où ils s'étaient assuré une position éminente dans les circuits commerciaux articulés sur la vieille traite côtière. Au Cameroun, les Douala ont opposé au colonisateur le même « refus... de satisfaire les besoins de main-d'œuvre sans cesse accrus par la modernisation » de leur ville. Ils ont organisé « la vente et surtout la location des terrains dont ils sont les propriétaires coutumiers », plutôt que de chercher à s'insérer dans les circuits économiques modernes, d'une façon qui leur eût été infiniment plus profitable, sur le double plan des ressources matérielles et de l'influence. Leur attitude de repli sur eux-mêmes « découle logiquement du fait que la domination européenne a progressivement presque annihilé la fonction d'intermédiaire sur laquelle les Duala avaient bâti leur équilibre global, mais elle résulte tout autant de ce que ceux-ci ne se sont guère réadaptés à la conjoncture nouvelle ». (Merlo, p. 133, 138 et 228.) Cette dernière phrase pourrait s'appliquer mot pour mot au cas des Batéké du Stanley Pool.

3

LES NOUVEAUX RIVERAINS

L'étude du Stanley Pool, en tant que milieu peuplé et exploité, c'est d'abord celle des pêcheurs et des agriculteurs qui passent leur vie dans les îles ou sur les eaux, et en tirent l'essentiel de leurs ressources. Mais nous ne saurions négliger, à côté d'eux, les citadins des deux grandes capitales, venus dans le sillage de la colonisation française et belge. Dans leur immense majorité, pêcheurs et agriculteurs sont issus en effet du milieu urbain ; ils ont séjourné, travaillé plus ou moins longtemps dans les cités, avant de se tourner vers le Pool ; beaucoup continuent d'y résider, presque tous y ont de la famille, des intérêts, un pied-à-terre. Réciproquement, il ne manque pas d'hommes et de femmes, parmi les plus engagés dans la vie et l'activité des villes riveraines, à qui la pêche ou la culture dans les limites de la nappe d'eau aident à compléter leurs moyens d'existence. Nous verrons, pour finir, qu'au sein du petit monde qui vit et s'affaire sur l'eau, les deux agglomérations toutes proches exercent une influence profonde, dont l'économie comme les rapports sociaux portent la marque à l'évidence.

A. — Des immigrants de toute origine

Pendant qu'activités modernes et villes européennes se développaient sur les rives du Pool, d'autres agglomérations, peuplées d'Africains, surgissaient au voisinage, et s'étalaient, par poussées successives, autour des quelques points d'implantation initiaux. Sur la forme et les étapes géographiques de cette expansion, l'essentiel a été dit, dans plusieurs publications[1]. Nous ne voulons en considérer que l'aspect humain : l'accumulation progressive, dans les Léopoldvilles et les Brazzavilles noires d'une masse de plusieurs centaines de milliers de néo-citadins. Dans l'une des parties les plus mal peuplées du continent africain — abstraction faite du noyau kongo — tant d'hommes n'ont pu se rassembler que parce que les deux villes ont drainé leur population à l'intérieur d'un périmètre extrêmement étendu. Dans les régions les plus éloignées de l'ancienne A.E.F., a fortiori du Congo, les villageois sont sensibles au prestige de Brazzaville, longtemps capitale fédérale. Les travailleurs recrutés, entre 1925 et 1930, pour construire le Congo-Océan, ont contribué à la faire connaître jusqu'au pays sara, dans le sud du Tchad, et aux régions riveraines du haut Oubangui. Aujourd'hui encore, certains besoins, certaines ambitions ne peuvent se satisfaire ailleurs, dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle en particulier. Dans le cadre des

1. La meilleure étude reste celle de G. Balandier, consacrée aux « Brazzavilles noires ». (Balandier, 1955.) On suivra, sur les photos 17 à 20, les dernières phases de la croissance de Poto-Poto.

administrations, le hasard des déplacements de personnel mène en ville des travailleurs qui, d'eux-mêmes, n'auraient jamais entrepris le voyage. Des quatre coins de l'A.E.F. jadis, aujourd'hui du Congo, les employés, les hommes politiques, les fonctionnaires appelés dans la capitale ou qui viennent s'y embarquer, n'ont pas cessé d'entraîner des ruraux dans leur sillage[1]. De part et d'autre de la frontière des deux Congo, le dessin des communications semble fait pour drainer vers les cités du Pool les gens de la Cuvette congolaise et du nord : la voie d'eau, pour ainsi dire, les y porte, et ce n'est même pas une image pour tous ceux qui, dans le passé, ont accompli leur premier voyage en pirogue. De plus loin encore, des travailleurs, des fonctionnaires, des employés de commerce, des ouvriers professionnels africains, ont rejoint Brazzaville, recrutés par les administrations ou les sociétés dans un temps où manquaient sur place les éléments suffisamment formés. Parallèlement s'est fixée une colonie compacte de commerçants musulmans, originaires du Tchad, de Nigéria, de l'ancienne A.O.F.

Ainsi, les mêmes facteurs jouant sur les deux rives du Congo, tout le Congo ex-belge est représenté à Léopoldville, une bonne partie de l'ancienne A.E.F. à Brazzaville. A Poto-Poto ont été repérés, lors du recensement de 1950-1951, des immigrants de 88 districts (parmi ceux des quatre « territoires » constitutifs) ; à Bacongo, de 43[2]. Les étrangers à la Fédération constituaient alors 9,2 % de la population totale de Poto-Poto où vivaient, au recensement suivant, 2 961, 3 171 et 1 131 personnes nées en Oubangui-Chari, au Congo belge et au Gabon, respectivement. Cette diversité géographique des provenances fait se côtoyer, dans les villes du Pool, un grand nombre de populations et d'ethnies. 63 groupes distincts ont été identifiés par M. Soret dans un seul quartier de Poto-Poto[3]. 112 dénominations ethniques figurent dans les tableaux du recensement de 1955-1956 pour Poto-Poto ; 64 dans ceux établis pour Bacongo. Encore la majorité des étrangers à l'ancienne A.E.F. sont-ils rassemblés à part, sous des étiquettes purement géographiques.

Tandis que beaucoup d'éléments, en général les plus excentriques, sont mal représentés, deux ensembles ethniques éclipsent, par leurs effectifs, tous les autres. Ce sont d'une part les différentes fractions de la grande ethnie kongo : Bacongo proprement dits, Balali, Bassoundi, Bahangala ; d'autre part les habitants de la Cuvette congolaise, à l'ouest du Congo et au sud de la Sangha. Les Bakongo peuplent massivement le « village » de Bacongo : ils s'y trouvaient, en 1950-1951, dans la proportion écrasante de 92 %[4] ; le recensement de 1955-1956 fixait leur nombre à 23 209, sur un total de 27 483 habitants. Même à Poto-Poto, on comptait, à la même époque, 11 302 Balali, 6 842 Bacongo et 4 848 Bassoundi : en tout, 38 % de la population dénombrée. Ce chiffre marque un progrès par rapport au recensement précédent (34 % seulement). Mais quelques années plus tard, à la suite des « sanglantes bagarres » qui mirent « aux prises, en février 1959, Mbochis et Laris », des milliers de ces derniers cherchèrent à « se réinstaller sur une nouvelle concession, à Bacongo ou dans les environs »[5]. Un reflux n'a d'ailleurs pas tardé à suivre, une fois les esprits apaisés.

Les gens de la Cuvette sont moins faciles à distinguer. La catégorie « Boubangui », créée par M. Soret, ne nous satisfait pas entièrement. Groupant les Mbochi, Kouyou, Makoua, Likouala et Likouba, elle se justifie sans doute d'un point de vue purement ethnologique, mais a l'inconvénient d'écarter les fractions marginales de l'ethnie Batéké : Atégué de la haute Alima, Banga Ngoulou, Moye, que quelques traits d'organisation sociale, et surtout le genre de vie et les relations tradi-

---

1. Les missionnaires catholiques également. Ces derniers ont ramené en outre avec eux, systématiquement, au retour de leurs voyages sur le haut fleuve, des enfants destinés à grandir à l'ombre de la Mission de Brazzaville. Les lettres de Mgr Augouard y font allusion plus d'une fois : « Le *Léon XIII* est revenu avant-hier d'une excursion anti-esclavagiste avec une jolie cargaison de seize petits garçons et dix petites filles... » (1893) ; « J'ai pu cependant racheter deux petites filles et un petit garçon pour un fusil à pierre et un verre de poudre... » (1893) ; « Depuis deux ans il [un Père de la Mission de l'Oubangui] a pu arracher au sort affreux qui les attendait près de deux cents enfants ; dernièrement encore il est revenu sur le *Léon XIII* avec une cargaison de soixante-quatorze pauvres petits... » (1893). (1905, p. 63, 70 et 101). Ce sont ces enfants qui ont été avec les travailleurs des sociétés concessionnaires le premier noyau de l'immigration qui allait peu à peu vider la Cuvette au profit de Poto-Poto.

2. Soret, 1954, p. 46.

3. Soret, *Poto-Poto*, p. 14.

4. Soret, 1954.

5. Vennetier, 1960, p. 95.

tionnelles apparentent à leurs voisins du nord, dans le cadre géographique, et sur le plan particulier où se situent les mouvements vers la ville. En admettant que la moitié des immigrés classés Batéké par M. Soret fassent partie des fractions en litige, nous arrivons, pour 1950-1951, à un total de 28 % de la population de Poto-Poto, pour l'ensemble des originaires de la Cuvette, au sud de la forêt.

A eux seuls, les Bakongo d'une part, les originaires des bassins de la Nkéni, de l'Alima et de la Likouala-Mossaka d'autre part, rassemblent plus des deux tiers de la population africaine de Brazzaville. Les raisons de cette suprématie sont évidentes : la proximité géographique dans un cas, la commodité des relations par eau dans l'autre, ont facilité et encouragé les départs ; en raison d'une densité de population assez forte, ceux-ci se sont soldés, des deux côtés, par des apports élevés à la population urbaine. Dans l'intervalle, en revanche, les Batéké des plateaux, isolés longtemps dans une attitude de repli, n'ont dirigé vers Brazzaville qu'une émigration proportionnellement moindre, et de plus fortement affaiblie en valeur absolue par le fait d'une densité misérable. De part et d'autre du Congo-Océan, en aval de Mindouli, les habitants de la plaine et des plateaux du Niari ont été attirés davantage par Dolisie et Pointe-Noire que par Brazzaville. Quant aux Gabonais, l'éloignement s'est combiné à d'autres facteurs — rayonnement des villes côtières, rôle de la frontière politique, tradition née des « recrutements » forestiers — pour les détourner de l'ancienne capitale de l'A.E.F. Le Haut-Ogooué seul a fourni un contingent appréciable : 839 personnes sur les 1 131 Gabonais d'origine répertoriés à Poto-Poto en 1955-1956. Dans le nord, forestier, du Congo, et surtout chez les peuples riverains du bas et du moyen Oubangui, Brazzaville a exercé, par contre, une attraction que rien ne venait contre-balancer, et d'autant plus forte qu'une liaison directe compensait la distance ; mais cet appel s'est exercé sur un peuplement trop inconsistant pour alimenter un courant substantiel.

La population de Léopoldville prête à des constatations analogues. En 1946[1], 11 % des habitants étaient nés sur place. 31 % venaient du district administratif du Bas-Congo, autour et au sud-ouest de la capitale, et 22,9 % de l'Angola tout proche. Majoritaires dans les deux catégories, les Bakongo constituent donc un bloc massif, comme à Brazzaville. Même symétrie pour les gens originaires de l'amont : 20 % de la population de « Léo » avait immigré de la « Cuvette Centrale » (Coquilhatville : 12,1 % ; Lac Léopold II : 4,7 % ; Stanleyville : 2,2 %). Homologues des Batéké, sur la rive gauche du fleuve, les gens du Kwango étaient moins nombreux (5,3 %) que ceux du Sankuru, plus éloigné mais relié au Stanley Pool par l'intermédiaire du Kasaï. De la même façon que Poto-Poto et Bacongo hébergent une petite colonie d'Africains venus de l'ancien Congo belge, un contingent non négligeable d'originaires des anciens territoires français réside à Léopoldville : 3,5 % de la population totale (à la fin de 1952 : 6 305 personnes)[2].

A l'intérieur et autour des deux ensembles ethniques majoritaires fonctionne, comme nous l'avons précédemment montré, un actif processus d'unification : une double cristallisation qui définit, en les opposant sur une base géographique autant qu'ethnique, « Congolais du Sud contre Congolais du Nord »[3]. Laissons de côté Léopoldville et la rive gauche du Congo : le phénomène de polarisation est le même que sur la rive droite, à ceci près qu'ici le leadership du nord revient aux « gens du fleuve », aux Bangala. A Brazzaville s'observent chez les uns la prédominance des lignées maternelles, une économie agricole et commerciale centrée sur le manioc, une remarquable aptitude à concilier l'évolution et la tradition, l'allégeance fidèle à certains mythes et certaines forces politiques ; chez les autres, c'est en revanche l'accent mis sur le droit paternel, un intérêt beaucoup plus grand pour la pêche, comme nous le montrerons, une société en partie coupée de

---

1. Capelle, 1947.

2. Basée sur des chiffres plus récents, on consultera avec intérêt la carte des « Origines de la population de Léopoldville ». (Denis, 1958, p. 137.) A la capitale de l'ancien Congo belge, le « territoire », le « district » et la « province », où elle se trouvait incluse, en remontant l'échelle des divisions administratives, n'avaient fourni respectivement que 20,3, 33,9 et 67,2 % de sa population (p. 141). 17,1 % des habitants étaient venus de l'étranger, principalement du Moyen-Congo français, et de l'Angola. Ni les villes, échelonnées sur le Congo et le Kasaï, ni l' « appel de main-d'œuvre au Katanga » n'avaient empêché la ville « d'exercer son attrait jusqu'aux confins du pays » (p. 138).

3. Zieglé, 1952, p. 75.

ses racines rurales et de son passé, des prises de position politiques différentes et souvent antagonistes. A cette double élaboration, la langue contribue largement : le kikongo ou le lari pour les gens du sud, doublés du « monokoutouba », plus simple et compris dans une aire plus large ; le lingala pour les gens du nord, « lingua franca » du fleuve et de Poto-Poto[1]. Entre les deux ensembles, les Batéké des Plateaux, comme toujours à la charnière, « maintiennent une sorte de position d'indifférence à l'égard des deux groupements antagonistes »[2].

De part et d'autre, l'évolution n'est qu'entamée. Au Congo-Brazzaville, si le groupe balali manifeste, en milieu urbain, une grande puissance d'assimilation par rapport aux rameaux-frères, les Kouyou et les Likouala, pour ne prendre que deux exemples, sont encore loin de s'identifier aux Mbochi. A la périphérie de chacun des deux noyaux subsistent des populations minoritaires, mais aux effectifs parfois appréciables, et dont la conscience ethnique demeure bien vivante. Laissons de côté les méridionaux, tels les Babembé, tournés du côté de l'intérieur des terres bien davantage que vers le Stanley Pool. Il reste, entre autres originaires du bassin intérieur du Congo, les riverains du moyen Oubangui (Mbondjo, Nyellé, Impfondo, etc.), au nombre de 1 500 à 2 000 lors du dernier recensement ; quelques centaines de natifs de la Sangha (Pomo, Boumali, Bonguili, etc.) ; 368 Yacoma (riverains de l'Oubangui, au nord de la forêt) ; 530 Baya et 434 Banda des savanes de l'actuelle République Centrafricaine ; des Bangala, en provenance de l'ancien Congo belge, aux effectifs non précisés ; et plusieurs autres ethnies encore, de moindre importance pour notre étude du Stanley Pool.

La question qui vient à l'esprit est la suivante : dans quelle mesure ces dénominations sont-elles, dans les villes d'aujourd'hui, davantage qu'un signe de reconnaissance, et de ralliement épisodique autour de valeurs en train de disparaître ? De la confrontation des ethnies, à l'intérieur des cités et dans leurs environs proches, devons-nous attendre des effets géographiques ? Insérés dans le milieu urbain, les immigrés demeurent-ils aptes à occuper l'espace, à l'exploiter éventuellement, de façon spécifique, en y imprimant la marque de leur origine ? Ou bien, nivelés par l'économie moderne, et les servitudes de l'existence en ville, sont-ils devenus des citadins indifférenciés, à quelques manifestations près, relevant du sociologue plus que du géographe ?

Par définition, les activités urbaines ne donnent pas facilement prise à une spécialisation

---

1. Le « Lingala véhiculaire », rappelle L. Anciaux (ANCIAUX, *Le Lingala véhiculaire*), « doit son origine à la langue des Bangala », c'est-à-dire « des peuplades très commerçantes établies le long du fleuve, entre les embouchures de la Lulonga et de la Mongala » (en amont de Coquilhatville) (p. 5). En raison de sa « formation toute récente » (p. 13), de son caractère de langage parlé, de son « immense aire de dispersion » (p. 6), sa forme demeure « très fluante » (p. 13), et « il n'est pas partout le même », subissant « forcément l'influence du dialecte local » (p. 9). Sous sa forme la plus simplifiée, s'il est exagéré d'y voir un « jargon » qui « se contente de juxtaposer les mots sans forme ni loi » (p. 6), il devient « un langage conventionnel facile à acquérir » (p. 7), que l'on parle avec « désinvolture » (p. 9) : les classes nominales, marquées par le préfixe, sont moins nombreuses ; entre les substantifs et les adjectifs, ces derniers « comme figés en une forme adverbiale invariable », l'allitération n'est plus toujours faite.

Au sujet de l'origine du lingala, un son de cloche un peu différent a été donné jadis par Albert Courboin, plus proche sans doute de la vérité des faits. Pour cet auteur, la langue est antérieure à l'arrivée des blancs, en tant déjà que parler commercial. Elle serait née du besoin de communication de populations très diverses — Lolos, Boubanguis, Bangalas, Bayanzis, Bafourous, Mamoïs, cite l'auteur — toutes intéressées au grand commerce congolais et « s'entre-visitant ». Elles « avaient chacune son dialecte propre mais usaient — nous avons pu nous renseigner chez les anciens qui avaient vu venir les premiers Blancs — de la langue commerciale, le Bangala, dans leurs rapports et transactions. L'arrivée des Européens, prenant possession des deux rives », ne fit ainsi que donner « une force nouvelle pour la propagation rapide et l'extension du Bangala ». (COURBOIN, 1908.)

De la même façon que le lingala doit de s'être initialement répandu au trafic commercial sur le fleuve, le Kikongo véhiculaire a son origine, selon le Père Van Wing, dans la langue « parlée par les Pombéros » (les caravaniers d'esclaves), quand ils allaient trafiquer au Kwango, en dehors de l'aire linguistique du groupe. (VAN WING, 1921, p. 105.) Au terme du processus de simplification, le « Kikongo de l'État », en usage dans l'ancien Congo belge, et le « Monokutuba », parlé à Brazzaville, sont deux variantes d'une même « langue auxiliaire », comprise de Boma au Kasaï, et de la frontière de l'Angola à l'axe Pointe-Noire–Brazzaville. Selon E. ELIET (1953), cette langue offre « un caractère de compromis » avec le Lingala, auquel sont empruntés un nombre appréciable de mots. Dans le temps, son origine se situerait dans les premières années de la colonisation européenne. Elle se serait forgée sur le bas fleuve, au contact des orphelins Bangala amenés à Boma pour y être instruits, et plus tard des travailleurs recrutés pour construire le chemin de fer Matadi-Léopoldville.

2. BALANDIER, 1955, p. 121.

par ethnies, en rupture comme elles le sont, pour la plupart, avec les genres de vie traditionnels. Il peut y avoir des exceptions, cependant, où les techniques, les habitudes, les aptitudes qui font partie de l'héritage d'un groupe trouvent à s'employer fructueusement dans une ligne moderne. C'est l'exemple, à Douala, des Bassa, qui ont réussi à valoriser, dans les métiers du bois, une maîtrise acquise dans le milieu forestier d'origine[1]. Ou encore, dans la même ville, des Bamiléké qui, mettant à profit différentes particularités de leur système social, se sont taillé, dans le domaine des activités commerciales, une position de tout premier plan[2]. Rien de comparable à Brazzaville, ou pas grand-chose, en dehors des musulmans, venus du Tchad, de Nigéria ou des anciens territoires français d'Afrique occidentale pour faire du commerce. Dans la mesure où certaines ethnies se concentrent dans des catégories professionnelles déterminées, cette distribution reflète surtout l'ordre d'arrivée dans les cités : si les Babembé, en 1950-1951, fournissaient de gros effectifs de manœuvres, c'est qu'il s'agissait en « majorité de jeunes émigrants sans connaissance spéciale »[3]. La même remarque s'applique aux Batéké. Chez les Balari, en revanche, le nombre élevé de vrais ouvriers et d'employés, constaté à la même date, s'accordait avec le commerce de longue date qu'ils entretiennent avec les cités (sans négliger non plus le gros travail de formation professionnelle, accompli en pays lari par les Missions, et plus particulièrement la Mission protestante suédoise). Avec le temps, ces différences ont d'ailleurs tendance à s'atténuer. En dépit d'un spectre ethnique qui oppose fortement Bacongo à Poto-Poto, d'ores et déjà « la similitude des deux cités, au point de vue de leur composition socio-professionnelle, est remarquable »[4].

A défaut de remplir une fonction particulière dans le contexte moderne des agglomérations du Pool, les ethnies, certaines d'entre elles au moins, sont-elles les cadres d'une solidarité active, dans l'existence journalière ou au sein de la profession ? Même quand il n'est pas venu en ville pour se libérer des contraintes et des servitudes villageoises, le citadin « prend une certaine distance à l'égard du groupement ethnique », comme de la parenté[5]. Il veut tenter sa chance, se faire une position personnelle, garder son quant-à-soi. Mais la lutte pour l'existence impose d'étroites limites à ces aspirations. Le jeune qui débarque est trop heureux de trouver sur place un parent, une relation au sein de la fraternité ethnique, pour l'accueillir, l'héberger, l'aider à trouver du travail et, en attendant, à vivre. Plus tard même, la compétition pour les emplois et la promotion sociale tend à ramener l'isolé vers les siens : ses proches parents, mais aussi ceux qui parlent la même langue, ont les mêmes habitudes, partagent ses schèmes sociaux. Le groupe ethnique s'érige ainsi en un cercle d'entraide, moins efficace mais plus large que la parentèle, en tout cas pour la « période de transition »[6] que constitue le stade présent de l'urbanisation. Sur le plan étroit du métier, cette solidarité se manifeste par la « sélection raciale » qu'exercent les « capitas » (contremaîtres), dans les cas, nombreux, où les employeurs se déchargent sur eux du soin de recruter le personnel nécessaire : ils « en profitent pour faire appel à des gens de leur race »[7]. Ce favoritisme ethnique est d'ailleurs réprouvé par les travailleurs ; presque tous désireraient voir abolir la « ségrégation des races dans les relations du travail »[8]. Ils ne l'en acceptent pas moins, sous la pression de la nécessité, quand elle joue à leur profit[9]. Sous une forme plus discrète, c'est la même solidarité ethnique qui

---

1. Cf. MERLO, *Essai sur la « Retribalisation »..., op. cit.*, p. 208 : « Le Basa citadin ne peut évidemment plus cultiver la terre, mais il s'adonne alors de préférence et dans la grande majorité des cas aux métiers du bois, du fer, et à celui du bâtiment qui intègre ces deux premiers, métiers dans lesquels son ethnie excellait déjà depuis longtemps auparavant ».

2. Cf. GUILBOT, 1949 : « La vocation du Bamiléké qui a fui son pays est de faire du commerce, car il est commerçant-né. Pour s'accrocher à la ville, il accepte dans les premiers temps n'importe quel métier ». Mais, aussitôt qu'il est en mesure de le faire, l'immigré « dresse un inventaire ; et, grossissant peu à peu son commerce, il achète un camion de ses propres deniers. Ou bien, s'associant avec vingt, trente ou plus de ses congénères dans une de ces curieuses sociétés bamiléké, il confie avec eux sa fortune au plus déluré ».

3. SORET, 1954, p. 82.

4. DEVAUGES, 1958, p. 27.

5. BALANDIER, 1955, p. 176.

6. BALANDIER, 1955, p. 137.

7. DEVAUGES, 1958, p. 47-48.

8. *Ibid.*, p. 208.

9. Sur cent sujets interrogés par G. Althabe, parmi les jeunes chômeurs de Brazzaville, trente-deux lui ont déclaré vouloir « uniquement des amis de la même tribu qu'eux-mêmes », et trente-huit « des amis de tribus

permet à « un certain nombre de chômeurs, surtout parmi les gens du haut », de subsister grâce à leurs « frères de race », dont ils « font le tour pour partager un repas », ou reçoivent « de petits dons au moment de la paie »[1]. Une solidarité plus étendue, sur un modèle répandu dans de nombreuses villes, notamment d'Afrique occidentale[2], a pour cadre les « associations d'originaires », dont G. Balandier avait repéré une douzaine à Poto-Poto, voici quelques années[3]. Récemment, G. Althabe, étudiant les types nouveaux de relations qui se sont développés dans le milieu des jeunes chômeurs, a pu constater une fois de plus la même tendance à l'agrégation sur le mode ethnique : les « groupes d'amis », qui, par bandes de quatre ou cinq, flânent « en quête de nourriture ou de travail, ... s'entraident, échafaudent des projets d'avenir, ... suivent le clivage tribal », dans les trois quarts des cas, ou presque. C'est seulement sous leur forme institutionnelle de « clubs » que les groupes « hétérogènes » font équilibre aux « groupes homogènes »[4].

Rien, jusqu'ici, dans la spécialisation fonctionnelle des ethnies, ou l'encadrement de fortune qu'elles procurent aux néo-citadins, aux prises avec des conditions de vie difficiles, qui puisse contribuer à différencier le paysage urbain. Nous sommes en pleine sociologie. Le géographe n'aurait son mot à dire que si les ethnies montraient une tendance à se regrouper, à former dans la ville des îlots plus ou moins compacts. A Bacongo comme à Poto-Poto, le quadrillage géométrique des rues dessinées par l'administration découpe l'espace en blocs rectangulaires allongés, à leur tour divisés en deux rangées de lots d'habitation, d'une « superficie à peu près standard : 3,25 ares en moyenne »[5]. Ces « concessions », ou « clôtures », sont les unités d'attribution du sol (et, aujourd'hui, de délivrance des titres fonciers), les cellules de base du peuplement. On y compte un nombre de « cases » variable, pouvant aller jusqu'à six ou huit, tandis que le nombre d'occupants s'élève parfois à une vingtaine[6]. A cette échelle, une certaine homogénéité ethnique se constate : « rares sont les clôtures où cohabitent plusieurs races. Et, dans ce cas, il s'agit toujours de locataires »[7]. Mais, si peu qu'on élargisse la vue, le tableau change. L'unité d'origine s'étend parfois à deux ou quelques « clôtures » contiguës, mais pas au-delà. Même en simplifiant la nomenclature ethnique sur la base des apparentements reconnus, le bloc apparaît toujours plus ou moins largement bigarré[8]. A la périphérie de Bacongo, en 1959, le quartier satellite de Moukondji-Ngouaka ne comptait pas moins de « 28 races différentes » pour à peine plus de 1 000 habitants[9].

Le panachage n'a pas toujours atteint ce degré. L'histoire de Poto-Poto montre les premiers immigrés se groupant par affinités d'origine, autour de personnalités de leur groupe ; et plus tard l'administration s'efforçant de structurer l'agglomération naissante, en créant des quartiers et des chefs ethniques[10]. L'entremêlement actuel apparaît donc comme un fait secondaire. C'est, pour G. Balandier, « l'obligation d'acquérir les ' clôtures ' là où elles se trouv[ai]ent libres » qui aurait, peu à peu, déterminé le chaos actuel. A coup sûr, nous tenons là le mécanisme destructeur de

---

différentes de la leur ». En majorité, les premiers justifiaient leur réponse en brossant « un tableau sombre des tribus étrangères : voleurs, batailleurs, etc. », les seconds en faisant valoir « que fréquenter des gens de sa tribu, c'est risquer la trahison, les ' histoires ', etc. ». (ALTHABE, 1959, p. 43 et suiv.) On voit combien, d'une façon générale, l'attitude est ambivalente, dans les cités, à l'égard de l'ethnie.

1. DEVAUGES, 1958, p. 95.
2. Voir WALLENSTEIN, 1960.
3. BALANDIER, 1955, p. 122.
4. ALTHABE, 1959, p. 47-48.
5. SORET, 1954, p. 34. Le pli est pris, à présent, et les lotissements spontanés qui, ces dernières années, ont souvent pris de court les autorités municipales, arrêtées par le manque de crédits, obéissent au même modèle géométrique, à quelques erreurs ou approximations près.
6. SORET, 1954, p. 34 et 36.
7. DEVAUGES, 1958, p. 206.
8. SAUTTER, 1951, carte hors texte.
9. VENNETIER, 1960, p. 113.
10. Girard donne les détails suivants : quand furent créés, à Poto-Poto, les rudiments d'une agglomération, le problème ne tarda pas à se poser : comment administrer cette masse inorganique « d'êtres vivants isolés et non solidaires » ? On nomma donc un chef de village. « Mais la diversité des races, les rivalités et les haines s'y rattachant, firent que le chef choisi par l'Administration et imposé comme tel ne fut pas écouté ». Les habitants furent alors invités « à se réunir par tribus et à se choisir un chef de leur race. C'est ainsi que furent créés les chefs de tribus dont l'autorité s'étend exclusivement sur les hommes de même race qui sont d'ailleurs groupés dans le même quartier du village ». (GIRARD, 1916.)

l'ordre initial, dans la mesure où cet ordre a bien existé ; et un mécanisme particulièrement actif au sein d'une population mouvante, longtemps en continuel renouvellement. Mais les affinités ethniques auraient pu, si elles avaient été assez fortes, balancer cette « cause matérielle de rupture »[1]. Au facteur passif de dissociation, il faut ajouter, par conséquent, au minimum une certaine complicité des intéressés, peut-être même une dose de répulsion active. Au cours de nos enquêtes à Poto-Poto, des réponses et des réflexions nous ont été faites, qui impliquaient la volonté de ne pas vivre en cohabitation trop étroite avec des « frères de race »[2], de ne pas laisser interférer les liens ethniques, et leur cortège de sujétions, avec les rapports de voisinage, codifiés par l'usage urbain.

L'exemple d'autres grandes villes africaines prouve, du reste, que les ethnies peuvent réagir contre la tendance naturelle à la dispersion, et non seulement demeurer en cohésion mais encore, le cas échéant, se regrouper dans un secteur déterminé[3]. A Brazzaville même, il y a des indications dans ce sens. L'occupation en force de Bacongo par les Balali et les groupes apparentés rappelle, à différents égards, la concentration des Douala dans un quartier de leur ville : dans les deux cas, l'ethnie locale, en se retranchant, affirme ses prérogatives face au déferlement des « étrangers ». Bien avant les premières bagarres ethniques survenues à Poto-Poto[4], nous constations déjà, dans cette cité, la tendance des Bacongo-Balali-Bassoundi à peupler des agrégats de « clôtures » limitrophes. De façon plus délibérée, l'élément musulman a cherché et réussi, depuis longtemps, à se masser dans les rues qui avoisinent la mosquée, au cœur des vieux quartiers de l'agglomération. Plus récemment, et peut-être sous l'effet des tensions libérées par le marasme économique et le chômage dans la ville, « la création de zones d'extension nouvelle a favorisé les regroupements ethniques par affinités. Le nouveau venu attirait autour de lui, dans les clôtures voisines, des gens de sa race. Corrélativement, les quartiers anciens mélangés ' s'épuraient ' de certains éléments attirés vers ces zones homogènes »[5]. Les circonstances qui ont présidé jadis au peuplement initial de Poto-Poto se répètent-elles, ou bien est-ce l'indice d'une revalorisation des ethnies, à la faveur des luttes d'influence sur le plan politique, et d'une concurrence aiguë pour l'emploi ?

Pour que la cohabitation des ethnies dans les cités produisît des effets perceptibles dans le paysage, il aurait fallu de toute façon, en les supposant distribuées par quartier, qu'à chacune d'elles correspondît, à défaut de la marque d'une spécialisation professionnelle inexistante, un style particulier d'habitat. Or cette condition n'est pas réalisée. Dans les régions rurales, déjà, les constructions se banalisent, et les formes traditionnelles reculent devant un modèle de « case » stéréotypé. A Brazzaville, plus rien ne subsiste des traditions ethniques ou régionales en la matière. Le milieu environnant exclut même les matériaux qui, tel le bois si largement employé dans les constructions de planches de Libreville et même de Pointe-Noire, auraient pu donner une touche originale aux habitations de certains groupes. C'est le triomphe du « poto-poto », de la terre grise ou brune gâchée sur une armature de piquets et de croisillons, et recouverte ou non d'un enduit. Comme le fait remarquer Vennetier, « c'est le matériau de recouvrement du toit qui offre le plus de variété »[6], mais pas assez pour rompre la monotonie d'une architecture réduite à de simples variations sur un plan toujours rectangulaire, et un toit uniformément incliné, à deux ou quatre

---

1. Balandier, 1955, p. 120.
2. *Ibid.*, p. 59.
3. C'est ce qu'ont fait les Basa à Douala. Typique est la façon dont, avant la dernière guerre, ils ont noyauté, à la limite de New-Bell, le quartier nouveau dit « Babylone ». Celui-ci était occupé au départ « par des groupes de cases d'ethnies nombreuses et variées », d'où précisément son nom. « Mais les Basa arrivant en plus grand nombre commencèrent par planter leurs cases dans les espaces laissés libres... par ces ethnies, puis à l'occasion des retours en brousse ou des décès des membres de ces dernières, rachetèrent une à une leurs habitations. Actuellement les Basa forment les 75,9 % des habitants du quartier Babylone ». Même comportement depuis la guerre. Quand New-Bell fut saturé, au lieu d'aller s'établir sur les terrains encore libres du côté de la voie ferrée et du champ d'aviation, ce que d'autres firent, « la plupart » des Basa préférèrent « s'entasser dans les quartiers où leur ethnie était déjà majoritaire, construisant des cases toujours plus petites dans les venelles, les cours intérieures, ou même sur des plates-formes de planches recouvrant les égouts à ciel ouvert ». (Merlo, 1962, p. 184-185.)
4. Les « émeutes du 2 janvier », survenues « à l'occasion des élections municipales de 1956 », dont fait mention Devauges. (1958, p. 207.)
5. Devauges, 1958, p. 206.
6. Vennetier, 1960, p. 100.

pentes. A cet égard, Bacongo même ressemble étrangement à Poto-Poto. Dans les deux cités, le paysage urbain ne varie guère qu'en fonction du relief, et plus encore de la date à laquelle remonte l'occupation (photos 21 et 22). Les blocs les plus anciennement tracés disparaissent dans la verdure : vu d'avion, le vieux Poto-Poto, à proximité de la Maison Commune et du marché principal, se reconnaît depuis longtemps aux arbres, qui donnent à cette partie de l'agglomération un aspect presque boisé. Avec les années, les « cases » se multiplient à l'intérieur des « concessions » : à Bacongo comme à Poto-Poto, l'entassement des habitations signale le noyau initial du peuplement, où se rencontre d'autre part une proportion bien plus élevée de constructions en « dur », briques, ciment et tôles (ou un « simili-dur », briques crues, éventuellement protégées par un enduit de ciment). Corrélativement s'observe une forte densité humaine[1]. A l'opposé, dans les secteurs d'extension récente de la ville, l'occupation ne se dessine au début qu'en filigrane, et les clôtures sont tracées bien avant d'être effectivement habitées[2]. En même temps, le dispositif géométrique des rues et des blocs s'altère : dans les quartiers périphériques de Poto-Poto, l'occupation de fait, par les candidats-propriétaires, au cours de la période de rapide expansion des années 1950, a gagné de vitesse une administration municipale dépourvue de moyens et d'autorité. Il en va de même dans les petites agglomérations satellites, rejointes et englobées par les cités après avoir grandi en toute liberté, dans un environnement semi-rural : Moukondji-Ngouaka « porte avec évidence la marque d'une appropriation progressive et quelque peu anarchique du terrain par les habitants »[3].

Ainsi, les forces de cohésion qui continuent, en ville, à rapprocher entre eux — et quelquefois malgré eux — les membres de la même ethnie n'y prennent pas forme géographique : ni le paysage, ni la carte urbaine ne les manifestent de façon apparente. Le « genre de vie » particulier à chaque groupe, dans son domaine rural d'origine, transparaît encore moins dans le tableau des activités citadines. Dans une période de crise et de sous-emploi, comme celle que connaissent depuis plusieurs années les cités du Pool, la solidarité ethnique se prête à une reviviscence au moins temporaire, dans des formes accordées au contexte économique moderne. Mais, à de rares exceptions près, l'héritage de techniques, que chaque immigré véhicule avec lui, et dont les représentants d'un groupe conservent globalement la tradition, ne saurait survivre bien longtemps, faute de trouver un champ d'application dans les activités propres à la ville. Le temps n'est plus, en effet, où Poto-Poto en particulier faisait figure de « camp de travail »[4], abritant pour une durée limitée une majorité de ruraux mal intégrés. La population s'est largement stabilisée ; en proportion croissante, les classes d'adultes jeunes se composent de sujets nés en ville, et à qui n'ont pu être transmises les traditions matérielles de leurs ethnies respectives.

D'après M. Soret, en 1950-1951, 36,4 % des habitants de Bacongo, et 6,9 % de ceux de Poto-Poto étaient nés sur place[5]. En ne considérant que les adultes, ces chiffres s'abaissaient, dans la population de Bacongo, à 9,4 % des hommes et 6,7 % des femmes ; dans celle de Poto-Poto, à 1,9 % des hommes. Enfants mis à part, la population africaine de Brazzaville se composait alors en grande majorité d'immigrés, établis souvent (mais sans préjuger de séjours au pays, parfois très longs) depuis dix à quinze ans, et arrivés comme adolescents ou très jeunes hommes. Au recensement de 1955-1956, la proportion des citadins d'origine passait à 37 % pour Bacongo, et 26 % pour Poto-Poto. Dans le détail, par catégories d'âge, elle était alors la suivante :

---

1. A Bacongo, en 1950-1951, elle passait de 37,8 habitants à l'hectare dans le quartier 7, de création récente, à 159 dans le vieux quartier 1, « presque au bord du Congo ». (SORET, 1954, p. 32.)

2. Dans le quartier dit des « Quinze ans », récemment alloti par l'Administration communale, sur la terrasse qui domine Poto-Poto, il a même fallu réagir contre une sorte de spéculation sur les terrains, les attributaires des parcelles ne se pressant ni de construire, ni d'acquitter les droits prévus. Le Maire décréta alors que « toute personne n'ayant, en deux ou trois ans ni défriché ni clôturé sa parcelle » se verrait « retirer d'office son terrain ». Étaient admis comme signes d'un « semblant de bonne volonté », la clôture ou le défrichement, ou encore la présence de « petits tas de sable pouvant faire croire à une construction prochaine ». (*La Semaine africaine*, n° 445, 12 mars 1961, p. 2.)

3. VENNETIER, 1960, p. 96.

4. DEVAUGES, 1958, p. 3.

5. SORET, 1954, pourcentage calculé d'après le tableau de la page 47.

	Moins d'un an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40 ans et plus
Bacongo....	93 %	89 %	76 %	52 %	31 %	13 %	4 %	3 %
Poto-Poto ..	93 %	83 %	58 %	43 %	17 %	7 %	3 %	2 %

Depuis 1955, par le jeu du vieillissement, les pourcentages élevés des jeunes classes n'ont pu que glisser vers les catégories adultes.

Cependant, dans l'actuelle période de transition d'une ville peuplée de ruraux à une société urbaine douée de tous ses attributs, il est un domaine où l'on peut encore espérer découvrir, dans la réalité matérielle du paysage et des formes de production, la marque des origines ethniques : la ceinture rurale dont s'entourent les villes du Pool, dans la mesure où ces villes auront effectivement dégorgé sur l'espace environnant leur trop-plein d'hommes et d'activité. C'est ici que rentre en scène, nous le montrerons bientôt, le Stanley Pool et son milieu hybride de terre et d'eaux mêlées.

B. — Des citadins en surnombre

Brazzaville et Léopoldville sont aussi intéressantes à considérer sous l'aspect du nombre que de l'origine géographique et ethnique de leurs habitants. Plus directement encore, nous allons nous trouver ramenés à ce no man's land dont fait partie le Stanley Pool, entre les cités, peuplées d' « étrangers », et les territoires ethniques qui les environnent. A Brazzaville, le premier recensement digne de ce nom remonte à 1950-1951. Organisé par l'administration municipale, il a fait apparaître une population totale d'environ 70 000 Africains : une cinquantaine de mille à Poto-Poto, et plus de 18 000 à Bacongo[1]. Cinq ans plus tard, un second dénombrement, mis sur pied par le Service Statistique cette fois, donnait un total de 87 279 habitants, dont 27 483 à Bacongo et 59 796 à Poto-Poto[2]. Encore eût-il fallu y ajouter une fraction au moins des occupants de « quelques villages qui se dispersent dans le périmètre urbain », à la périphérie des deux cités[3] : en dépit de leur « aspect rural », la plupart des hommes travaillent « à la ville toute proche ». Les 100 000 habitants sont à présent dépassés, largement[4]. A Léopoldville, de 110 280 habitants recensés en 1946[5], le total passe à 190 210 en 1950[6], et près de 400 000 à la veille de l'indépendance[7].

C'est le marché de main-d'œuvre, né des activités coloniales, qui a attiré sur les rives du Pool et transformé en citadins tant de ruraux, venus parfois de si loin. Sur ce fait tout le monde est d'accord. Mais l'explication suffit-elle ? Rend-elle compte, entièrement, du volume de la migration ? Dans la mesure où l'urbanisation revêt des formes sociologiques particulières, ne doit-on y voir qu'un épiphénomène, greffé sur le jeu fondamental des forces économiques ? Telle est effectivement la position qui transparaît, dans la plupart des textes publiés sur Brazzaville et sa population. Trois ordres de considérations soutiennent, au demeurant, cette façon de voir. Il est exact, pour commencer, qu'une offre de travail importante, liée aux activités spécifiquement urbaines, motive objectivement la présence de nombreux habitants. Remontons à l'époque du recensement de 1950-1951. C'est le moment où, succédant à deux années environ de mise en route progressive du premier plan d'équipement de l'A.E.F., se déclenche brusquement une frénésie de constructions et de travaux. Tandis qu'à la périphérie immédiate on travaille au nouveau port, à la route du Djoué, à l'aérodrome de Maya-Maya, la ville entière se mue en un gigantesque chantier. De puissantes entreprises s'installent, pour drainer les crédits du plan ; d'autres s'élèvent du stade artisanal

---

1. Soret, 1954, p. 8.
2. Recensement et démographie des principales agglomérations africaines d'A.E.F.
Selon Devauges, l'accroissement de la population de Bacongo entre 1950-1951 et 1955-1956 n'est, dans une large mesure, qu'apparent, dû aux « près de 5 000 matswanistes » qui auraient « accepté le recensement pour la première fois en 1955 ». (1958, p. 2.)
3. Vennetier, 1960, p. 91.
4. Voir p. 403.
5. Capelle, 1947.
6. Spitaëls, 1960.
7. Voir p. 405.

au niveau des grosses adjudications. Du coup, l'on passe de 4 218 travailleurs employés par le secteur « travaux publics et bâtiment » en 1949 à 9 080 en 1950, et plus de 15 000 au début de 1951. Telle entreprise n'employait encore que 237 ouvriers en 1949 ; elle en déclare 1 050 en mai 1950, et 2 080 en novembre[1]. Mais déjà les plus gros marchés avaient été passés, et les nouvelles soumissions commençaient à être « beaucoup plus disputées ». La « courbe des effectifs de la main-d'œuvre salariée » ne tarde pas à plafonner, en juin 1951, « avec presque 29 000 travailleurs ; un an plus tard, les entreprises de Brazaville n'employaient plus que 19 000 salariés alors que l'on pouvait encore compter 25 000 travailleurs en septembre 1951 »[2]. Une flambée donc, de courte durée, suivie d'un palier — 19 415 salariés encore en février 1953 — puis d'une nouvelle baisse : les emplois réguliers vont fluctuer désormais autour de 15 000. Clef de toute cette évolution, le secteur bâtiment-travaux publics, après avoir occupé une bonne moitié des travailleurs, se trouve ramené à une position modeste : 1 854 ouvriers seulement, en 1956, sur les 15 224 salariés déclarés alors par l'ensemble des employeurs.

Le recensement de 1950-1951 s'est étalé sur de nombreux mois, et n'a pas eu lieu simultanément à Poto-Poto et Bacongo. De plus, on vient de voir qu'il avait coïncidé avec des variations très accusées de l'offre de travail sur le marché de Brazzaville. Ces circonstances rendent assez précaire toute tentative pour comparer emploi et population. Essayons pourtant de faire le point. Quel effectif de salariés placerons-nous en regard des 70 000 citadins dénombrés, des 75 000 en ajoutant les matswanistes ? Sûrement pas les 29 000 travailleurs de juin 1951. A cette date, le recensement de Poto-Poto était déjà largement entamé, sinon tout à fait terminé. De toute façon, beaucoup de ces hommes, récemment embauchés, venaient tout droit de la brousse, et une partie seulement dans l'intention de s'établir en ville pour de bon. Payant toujours l'impôt dans leur district d'origine, n'étant ni ne se sentant encore en aucune façon intégrés au milieu urbain, ils ressortissaient typiquement à cette « population flottante » qui se méfie des recensements, et que les recenseurs négligent ou ne savent comment classer. L'absentéisme élevé qui régnait parmi eux, et dont se plaignaient leurs employeurs, interdit d'autre part de les considérer autrement que comme des travailleurs occasionnels. Certains, probablement, n'avaient même quitté leur milieu rural que pour la durée d'une morte-saison agricole. Tout conduit donc à les éliminer du raisonnement, en leur faisant une place à part. Restent alors, en tenant compte de divers recoupements, une vingtaine de milliers de travailleurs régulièrement employés et réellement urbanisés, à l'époque du recensement de 1950-1951. Ce qui nous donne un salaire assuré pour un peu moins de quatre habitants. Cette proportion évoque une population normalement occupée.

Interrogés sur les raisons qui les ont poussés à venir en ville, les citadins, dans leurs réponses, mettent spontanément en valeur, par ailleurs, le rôle primordial du facteur économique. Pour G. Balandier, comme le rappelle R. Devauges, « Brazzaville attire les gens à la fois comme centre d'appel de main-d'œuvre et comme marché de denrées locales et de produits manufacturés »[3]. C'est un fait que la disparité des salaires nominaux entre la ville et la brousse a longtemps valorisé les emplois urbains. Entre 1953 et 1957, le Congo n'était pas divisé en moins de neuf zones de salaires ; fixé dans la Likouala-Mossaka par exemple à la somme royale de 5,20 francs CFA, le « salaire horaire minimum interprofessionnel garanti » s'élevait à 13 francs à Dolisie, 15,75 à Pointe-Noire, et 17,30 à Brazzaville. Les écarts, depuis, ont été fortement comprimés : il ne restait plus, en 1959, que quatre zones, les rémunérations horaires s'étageant de 12,55 à 25,10 francs (avec un régime spécial pour le « secteur agricole et assimilé » : 10,45 à 20,90 francs). En 1961, les paliers se trouvaient réduits à trois, compris entre 14,60 et 26,60 francs (1962 : 20,75 à 31,90 francs). Il est significatif que ce resserrement ait été conçu précisément comme un moyen de freiner le mouvement des travailleurs vers les villes. Quant au prix des objets et denrées offerts par le commerce de détail, entre le magasin de Brazzaville et la boutique de brousse, surtout dans les régions éloi-

1. Inspection régionale du Travail (Pool), rapport pour 1950.
2. Inspection interrégionale du Travail, rapport sur le « Recasement en brousse des travailleurs sans emploi », Brazzaville, févr. 1953. (DURAND.)
3. DEVAUGES, 1958, p. 5.

gnées du nord du pays, la différence est extrêmement substantielle. Sur ce plan-là aussi, et surtout si l'on tient compte de la variété et de la qualité des marchandises mises en vente, on conçoit que les grands centres fassent figure de pactole aux yeux des villageois. En outre, quand il vient s'établir en ville, le rural échappe aux pressions et aux sujétions dont s'accompagne inévitablement l'absence de concurrence entre vendeurs ou employeurs.

Un dernier fait achève de mettre au premier plan le facteur économique de l'afflux dans les cités : la périodicité de ce dernier, qui s'est déclenché chaque fois que des investissements massifs ont, pour quelques années, multiplié les emplois et fait couler l'argent dans les cités. Le phénomène s'est produit une première fois vers 1900, lors de l'installation des sociétés concessionnaires[1]. La crise de ces dernières surmontée, il se répète dans la période de travaux et d'investissements qui consacre, avant la guerre de 1914-1918, l'intérêt accru que la métropole porte au Congo, et l'érection de Brazzaville au rang de capitale fédérale. C'est en 1909, à l'orée de cette période, que le double afflux des Européens et des Africains fit « décider aux pouvoirs publics qu'il y avait nécessité de séparer la population blanche de celle de couleur »[2]. Alors se constituent les « villages suburbains » qui sont à l'origine des cités actuelles : celui qui deviendra Bacongo commence à s'édifier « vers la fin de 1909 » ; quant au « lieu-dit ' Poto-Poto ' », le point de départ du peuplement se situe « dans le courant de l'année 1911 »[3]. La troisième poussée, dans les années qui précèdent la crise économique de 1930, répond au développement parallèle des exportations agricoles et de l'activité des sociétés commerciales, et plus encore sans doute au mouvement suscité par les travaux du Congo-Océan, après les difficultés et les perturbations des années 1925-1927. Pendant la période récente, enfin, Brazzaville reflète, par la croissance quasi ininterrompue de sa population depuis le début de la dernière guerre, d'abord le rôle de premier plan dévolu à l'A.E.F. au temps de la France Libre, puis l'effort planifié de développement qui a trouvé son premier point d'application dans la capitale fédérale.

Cependant, quand on reprend un à un les trois points, en les examinant de plus près, il apparaît qu'entre l'incitation économique, et la réponse qu'elle détermine, sous la forme d'un déplacement des hommes vers la ville et les emplois rémunérés, s'interpose un facteur indépendant d'amplification et de durée. Les 20 000 salariés probables, régulièrement occupés pendant les années 1950-1951, ne s'accordent au chiffre de population d'alors que si l'on oublie la composition anormale de cette dernière, la place considérable tenue par les hommes jeunes ou dans la force de l'âge : près de 30 000, échelonnés de 15 à 50 ans, sans compter les matswanistes. Entre

---

1. Un texte d'époque donne sur ce point les indications que voici : « Du fait du groupement à Brazzaville de la majorité des grandes compagnies concessionnaires qui, presque toutes y sont représentées et en ont fait le siège de leurs directions au Congo, le port d'attache de leurs vapeurs et le centre de leurs approvisionnements, la population européenne qui, il y a un an à peine, ne comptait guère que les employés de quelques rares factoreries, les agents de l'Administration et des Missionnaires, a pris en quelques mois, à dater de juin 1899, un développement relativement considérable, inattendu et qui va sans cesse croissant de jour en jour... le pays s'est subitement transformé, et là où, naguère, s'élevait un modeste poste français, une ville prend naissance et couvre de ses constructions les rives du Pool... Un nombreux personnel de travailleurs est arrivé à se grouper autour des compagnies concessionnaires et grossit d'autant plus le chiffre de la population. De fait, le nombre des indigènes, soit au service de l'Administration, des sociétés concessionnaires et des Missions, soit en résidence au village Batéké de M'Pila qui fait partie intégrante de Brazzaville, n'est certainement pas inférieur à 5 000 âmes ». (De Bonchamp, rapport sur la région de Brazzaville, 1er mai 1900, cité par Frey, 1954, p. 40 et 121-123.)

2. Girard, 1916.

3. En tant, du moins, que villages organisés. Mais le mouvement vers ce qui deviendra Poto-Poto s'esquisse dès le tout début du siècle. Longtemps, les agents des compagnies commerciales avaient vécu presque porte à porte avec leurs manœuvres et ouvriers, groupés en petits villages près du Congo. Peu après 1900, ces derniers furent invités à déguerpir et à se rassembler sur un emplacement choisi à quelques centaines de mètres plus au nord, sur la pente où s'élève aujourd'hui Sainte-Anne-du-Congo. Débarrassés des tam-tams, les Européens de Mpila et de la Plaine purent enfin dormir, et leurs installations commerciales occuper les emplacements libérés au bord de l'eau.

R. Frey, dans son ouvrage sur Brazzaville, donne de son côté les détails suivants : « Bacongo fut fondé par l'Administrateur Butel en 1909 sur l'emplacement du village M'Bama, grossi d'un quartier de transfuges et de porteurs du bas Congo (village Liberté). Poto-Poto qui commença après 1900 par des paillotes de pêcheurs Boundjos (haut fleuve) et de manœuvres Mongo (Congo belge) fut organisé en 1911 par l'Administrateur Latapie ». (1954, note p. 95.)

ce chiffre, et celui des travailleurs à plein temps, les métiers « indépendants » ne comblaient pas l'écart[1]. En ajoutant aux 12 000 « ouvriers réguliers » recensés à Poto-Poto par l'Inspection du Travail un millier de domestiques effectivement en fonction, et 4 000 commerçants et artisans libres, M. Soret n'arrivait qu'au total de 17 000, sur 24 000 « actifs » ou considérés comme tels[2]. Soit un déchet de « quelque 7 000 travailleurs irréguliers, parasites... ». Ce chiffre pèche probablement par excès, pour la période en cause[3]. Il n'en est pas moins vrai que, durant ces années d'activité bouillonnante, suscitée par la mise en œuvre du premier plan quadriennal, l'appel de main-d'œuvre ne se trouvait pas simplement couvert, mais largement dépassé par les effectifs disponibles sur place. Au point que les entreprises pouvaient se permettre, sans risquer d'en manquer, un véritable gaspillage d'hommes[4]. Seuls faisaient défaut, mais pour d'autres raisons, les éléments véritablement qualifiés sur le plan professionnel.

Si déjà les forces de travail surabondaient dans les cités brazzavilloises au plus haut de la courbe de l'emploi, a fortiori devait-il en être de même dans les périodes de moindre activité. Il y a là, effectivement, un trait dont on constate la permanence depuis de longues années, et qui n'apparaît, au demeurant, nullement spécifique de Poto-Poto et de Bacongo. Déjà s'en inquiétait, à la fin de 1941, le Gouverneur général Éboué. Parlant des « agglomérations » en général, mais de Brazzaville plus particulièrement, il distinguait d'un côté les « habitants utiles », de l'autre « une bande de demi-chômeurs et demi-vagabonds », subsistant « aux dépens des Européens et des indigènes »[5]. « C'est là, sans doute », poursuivait-il, « qu'on recrute les boys et les manœuvres, mais pour un qui travaille, il y en a cinq qui se reposent ». Faisons la part du cliché et de l'exagération. Il reste que, dès cette époque, « les individus inoccupés » posaient à l'administration des villes un sérieux problème[6]. Et même avant la guerre, si l'on en juge par la circulaire où le Gouverneur général Reste traitait de « l'utilisation de la population flottante des centres et la création de villages de colonisation »[7].

Ce problème a pris depuis quelques années une singulière ampleur. Succédant à la brusque expansion des années 1950 et 1951, la défervescence non moins soudaine dont nous avons noté les effets sur la courbe de l'emploi libère une masse d'hommes, dont une partie seulement, nouveaux venus dans la ville et sans rien pour s'y raccrocher, réintègrent leur milieu d'origine. Les autres s'installent, sur place, dans le statut de « chômeurs », que vont officialiser en quelque sorte les enquêtes successives, faites à la demande du Gouvernement, et les mesures prises pour tenter de résorber le sous-emploi. D'emblée ce chômage s'établit à un niveau élevé. Dès le début de 1953, le nombre des sans-travail était estimé « raisonnablement à 10 ou 12 000 »[8]. Quelques années

---

1. Peut-être faudrait-il insister, comme le fait J. Denis, sur cette « catégorie nouvelle », issue « directement du fait urbain », formée par « les commerçants et les artisans, travaillant seuls ou employant eux-mêmes de la main-d'œuvre ». A Léopoldville, on comptait, à la fin de 1955, 8 623 « indépendants », avec 4 801 « salariés et apprentis à leur service ». D'une façon générale, cette « classe » représenterait « environ 10 % de la population active dans les grandes villes centrafricaines ». (Denis, 1958, p. 250 et 273.)

2. Soret, 1954, p. 75. Il s'agit cette fois, précisons-le bien, du seul Poto-Poto.

3. Le total des « actifs », dont on le déduit par soustraction, correspond aux « professions indiquées au recensement ». Mais par ailleurs, pour arriver au même total de 24 000, il faut prendre les jeunes gens et les hommes à partir de treize et jusqu'à plus de soixante ans, sans retrancher ni les écoliers, ni les infirmes ou les malades, ni les vieillards. (D'après le tableau de Soret, 1954, p. 41.)

4. A Léopoldville, E. Capelle a constaté le même « gaspillage inconsidéré » de cette main-d'œuvre apparemment inépuisable : nettoyage des pelouses au sabre d'abattis, moellons concassés à la main, abus de personnel domestique, prolifération de « plantons », « sentinelles » et messagers. Sans parler du spectacle « aberrant » qu'offrait « la manutention de telles firmes par ailleurs modernes et bien organisées ». (E. Capelle, 1947.)

5. Éboué, « Circulaire générale sur la politique indigène en A.E.F., Brazzaville, 8 novembre 1941 », in : *Politique indigène de l'Afrique Équatoriale Française*, p. 18.

6. C'est la même préoccupation qu'exprimera un auteur belge, J. Denis, à propos de Léopoldville, en constatant l'existence d'une « catégorie, chaque jour plus importante, de chômeurs inaptes ou hostiles à tout reclassement ; que ce soient des manœuvres non qualifiés éliminés par la mécanisation, ou des employés de bureau évincés par des candidats mieux formés ». (1958, p. 272.) En dépit de leur ton, volontiers paternaliste, ce genre de constatations contient une part de vérité, dans la mesure où elles révèlent la profonde inadéquation qui existe entre la fonction des villes et le volume de leur population.

7. Circulaire 33 du 13 mars 1937. Cf. : Reste, *Action politique, économique et sociale en Afrique Équatoriale Française*.

8. Inspection interrégionale du Travail, rapport sur le « Recasement... », *op. cit.*

plus tard, sans que la situation ait beaucoup évolué, R. Devauges, par une méthode d'estimation plus rigoureuse, ramènera ce chiffre à un maximum « d'environ 9 000 sans-travail pour l'ensemble de Brazzaville »[1]. Dans ce total figurent deux éléments distincts. D'une part, au nombre « d'un peu plus de 5 000 », des « chômeurs ' vrais ', c'est-à-dire en âge de travailler et possédant une formation professionnelle au moins rudimentaire »[2]. Ces chômeurs représentent la séquelle de l'« effondrement » des branches d'activité « artificiellement gonflées au cours des années 47-50 »[3]. Leur effectif est obtenu en soustrayant du chiffre des hommes ayant déclaré une profession au recensement de 1955-1956 celui des travailleurs effectivement employés à la même époque (connu indépendamment, par les enquêtes de l'Inspection du Travail). Mais il faut y ajouter près de 4 000 « sans-profession », des jeunes pour la plupart, de 15 à 19 ans, passés directement de l'école au chômage, parce qu'ils « n'ont pas pu trouver, soit les possibilités concrètes, soit le stimulant nécessaire pour acquérir une formation professionnelle quelconque »[4]. Leur problème est « le plus angoissant ». Même si l'on ramène, par prudence, de 9 000 à 8 000 le compte des sans-travail, ce chiffre n'en représente pas moins « le quart des hommes entre 15 et 50 ans que l'on peut considérer comme fixés »[5]. Or cette situation tend à s'éterniser. Rien n'indiquait encore, en 1959, que le chômage fût en voie de résorption : « l'évolution se serait plutôt faite en sens inverse »[6]. A Moukondji-Ngouaka, la même année, P. Vennetier constatait, par enquête directe, « la place importante tenue par les chômeurs et les gens sans profession : 90 sur 311 (hommes), c'est-à-dire 29,9 %, chiffre qui traduit éloquemment les difficultés économiques rencontrées par les citadins »[7]. Plus récemment, le dernier recensement de Brazzaville a révélé, parmi les hommes de 15 à 60 ans, la présence de 9 220 inoccupés, dont 5 520 chômeurs proprement dits, et 3 700 autres « en âge et état de travailler » mais n'ayant « jamais eu d'emploi »[8].

Le sous-emploi de l'agglomération brazzavilloise n'a rien d'un phénomène isolé. A Libreville aussi, le marché du travail est apparu à G. Lasserre « relativement modeste » par rapport à la « population citadine autochtone »[9]. A la même époque, d'après J. Denis, pour une population de 78 000 habitants, Bangui ne « comptait que 8 000 salariés et 2 000 indépendants environ ; chaque revenu devait donc assurer la subsistance de 8 personnes »[10]. On constate surtout, sur l'autre rive du Congo, une situation étrangement parallèle à celle de Brazzaville. De ce côté aussi, une baisse d'activité prononcée succède au développement euphorique des premières années du plan décennal 1950-1960. Et là encore, la crise affecte principalement le secteur de la construction, le plus sensible à la conjoncture des investissements : en deux ans, de 1955 à 1957, le montant des autorisations de bâtir dégringole de 1 027 000 000 francs congolais à 282 000 000, et la chute se poursuit au cours des années suivantes. 80 832 hommes sont encore au travail en 1958 dans la capitale du Congo belge. Mais on note, en regard, au 1er janvier 1959, 23 157 chômeurs officiellement connus, le chiffre réel étant sans doute nettement plus élevé. Les « manœuvres et gens de

---

1. DEVAUGES, 1958, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 32.
3. *Ibid.*, p. 25.
4. *Ibid.*, p. 32. De cette observation, l'on rapprochera les constatations parallèles de J. Denis, jugeant la « situation... particulièrement grave pour les jeunes citadins, nés en ville ou y arrivés très tôt ». Au cours de son enquête à Élisabethville, le même auteur avait « repéré... près de 500 garçons, âgés de douze à dix-neuf ans, qui, de l'aveu même des parents, n'étaient ni en classe, ni au travail ». (J. DENIS, 1958, p. 272.)
5. DEVAUGES, 1958, p. 34.
6. DEVAUGES, 1959, p. 9. A notre dernier passage à Brazzaville, au printemps 1964, le problème demeurait entier, et préoccupait toujours vivement les autorités. Quelques mois plus tôt, lors d'une conférence de presse, le Président de la République s'était vu poser la question suivante : « ... la vie étant devenue intenable pour les citoyens de Poto-Poto, de Bacongo, et ces derniers attendant un changement de vie, peut-on savoir à ce propos les mesures préconisées par le Gouvernement ? » (à quoi l'auteur de la question s'entendit répondre vertement : « cette question n'aurait pas dû être posée. Les citoyens dignes de leur pays ne disent pas qu'en quinze jours le Gouvernement va leur apporter des voitures, des soldes immenses, du travail »). (*La Semaine africaine*, n° 575 du 8 septembre 1963.)
7. VENNETIER, 1960, p. 119.
8. « Tableau de l'activité africaine à Brazzaville, Recensement de 1961, Résultat du sondage au 1/10 », *Bull. Mens. de Stat. de la Rép. du Congo*, oct.-nov.-déc. 1961, p. 134.
9. LASSERRE, 1958, p. 190.
10. DENIS, 1958, p. 270.

basse qualification » apparaissent particulièrement touchés[1]. En Afrique centrale, plus généralement, remarquait en 1958 J. Denis, alors « que dans les années 1940 à 1950 tout le monde se plaignait de la pénurie de main-d'œuvre, on entend parler maintenant, dans la plupart des villes, de surpopulation et de chômage »[2].

Un peu partout, les besoins importants mais temporaires des grands centres ont provoqué un afflux permanent d'hommes, voire, en l'absence d'un strict contrôle administratif des déplacements, une réponse d'emblée disproportionnée aux besoins des employeurs. Tout s'est passé comme si l'appel des cités, tout passager et limité qu'il était, avait libéré dans le milieu rural, en leur donnant une force irrésistible, un certain nombre de pulsions restées jusqu'alors à l'état potentiel[3]. Comme s'il avait donné l'occasion, à des forces sociales et psychologiques latentes, de se muer en action. En ce sens, le gonflement des agglomérations riveraines du Pool, passées en un quart de siècle de l'état de gros villages à celui de villes importantes, s'il est bien dans son essence un phénomène économique, est en même temps autre chose et beaucoup plus que cela. Il échappe en partie aux contrôles habituels de ce qu'il est convenu d'appeler l'exode rural : l'offre et la demande de travail, les gradients de salaires et de prix, etc.

Aussi bien, les motifs indiqués par les citadins immigrés, quand on leur demande pourquoi ils sont venus à Brazzaville, montrent-ils une singulière variété[4]. Beaucoup témoignent de préoccupations qui n'ont rien à voir avec le travail ou les avantages matériels de la ville. Nous en avons donné des exemples précédemment. Essayons, une fois de plus, de classer ces « motivations » non économiques (qui, suivant le cas, s'ajoutent ou se substituent à l'intérêt). Le « désir d'élévation sociale » dont fait état R. Devauges[5] nous semble une formule trop vague et trop large : elle recouvre tous les cas ou presque, aussi bien celui des jeunes qui quittent le village précisément parce que leur condition de « jeunes » leur interdit, pour de longues années, d'y figurer, que la situation des hommes venus en ville pour améliorer leur condition, en y exploitant certaines possibilités matérielles, en acquérant une qualification professionnelle, ou en se plaçant sous la protection d'un parent mieux disposé. Retenons seulement, sous cette rubrique, le cas précis des jeunes gens, de plus en plus nombreux, venus « à l'école ou passer des concours pour entrer dans des stages de formation professionnelle »[6]. La ville, à cet égard, attire en tant que ville, centre d'animation nationale, et non pas comme milieu économique ou marché de travail. C'est également le cas des immigrés, nombreux, qui, dans leur village d'origine ou un de leurs séjours intermédiaires, déclarent avoir été séduits par les agréments de l'existence dans un grand centre : les distractions, l'animation, la camaraderie dans une société très ouverte, les aventures amoureuses au minimum de risques. Comme à R. Devauges, en revanche, l' « attrait familial » nous semble un motif « assez mal défini », sinon dans la mesure où « il signifie une facilité pour le jeune campagnard à venir s'installer en ville »[7]. La rubrique ressortit aux mécanismes de l'immigration bien davantage qu'à

1. Spitaëls, 1960.
2. Denis, 1958, p. 268.
3. Telle est également la façon de voir d'un anthropologue belge : « ... A cause de l'offre d'emplois, il est possible aux agriculteurs et aux pasteurs de gagner un salaire dans une ville et d'y vivre mais il reste à chercher les raisons pour lesquelles ils saisissent ces possibilités, quittent leurs traditions ancestrales et adoptent les manières de la vie urbaine... Le désir de gagner de l'argent peut être une explication finale dans le monde euro-américain contemporain mais elle est bien courte pour rendre compte des migrations vers les régions urbaines ». (Maquet, 1956.)
4. Nous les avons nous-même recherchés systématiquement, au cours d'une enquête personnelle, faite à la Maison Commune de Poto-Poto, en interrogeant les adultes convoqués à l'occasion du recensement de 1950. Cette enquête a été complétée ultérieurement au moyen d'interviews de citadins, dans les clôtures de Poto-Poto. Plutôt que de multiplier les interrogatoires, pour donner aux réponses une assise statistique, nous avons cherché à les pousser en profondeur en obtenant, chaque fois que le sujet s'y prêtait et manifestait sa confiance, une biographie complète de sa vie, ainsi qu'un panorama de ses relations familiales, de sa vie professionnelle, de la place qu'il occupait dans la cité et de ses réactions spontanées en face des problèmes de toute sorte qui se posaient à lui. Cette méthode de conversations orientées, de longue durée, nous a permis, en même temps que de nombreuses constatations objectives (dont certaines n'auraient jamais été obtenues en réponse à une question directe), de pénétrer jusqu'à un certain point la façon de voir des citadins. Les résultats ont été consignés dans un rapport, dont un résumé a paru ultérieurement (Sautter, 1951).
5. Devauges, 1958, p. 7.
6. *Ibid.*, p. 7.
7. *Ibid.*, p. 6.

ses facteurs psychologiques et sociaux. Exceptons cependant le cas, dont nous avons rencontré personnellement quelques exemples, de ces garçons qu'un membre de leur famille, aîné, « père », ou oncle maternel, fait venir auprès de lui, pour l'aider, lui servir de compagnon, assurer sa succession, ou même pour être là au moment de sa mort, et pouvoir en raconter les circonstances à la parentèle villageoise. Beaucoup de femmes entrent dans la même catégorie : toutes celles que leur mari est allé chercher au village, ou a fait venir, pour les épouser. Enfin, même quand leurs réponses ne l'indiquent pas clairement, on devine, derrière les motivations plus ou moins précises que met en lumière l'interview des immigrés, deux éléments sous-jacents : à tous les insatisfaits, la ville offre le seul cadre d'existence qui puisse être substitué à celui du village ; en ce sens, ce n'est pas la ville qui attire forcément, mais le changement, en soi. Sur un autre plan, vivre dans un grand centre, et à Brazzaville plus que dans n'importe quel autre, apporte une satisfaction morale, susceptible de faire passer sur bien des échecs et des difficultés : celle d'être dans le courant, dans le sens de l'évolution, engagé dans les transformations qui donneront, au Congo et à sa population, un visage accordé au monde moderne. Quitter la ville représente, dans ce sentiment, « comme un retour en arrière »[1]. Notons pour finir que l'attrait des cités se double et se renforce, dans nombre de cas, d'une action répulsive au départ. Les ruraux ont longtemps trouvé, dans le relatif anonymat des villes, un refuge contre les exigences de l'administration territoriale : le travail forcé jusqu'à sa suppression, au lendemain de la dernière guerre[2] ; les pressions « pour la production » ; les abus variés commis par certains chefs coutumiers ou pseudo-coutumiers sous le couvert d'une délégation d'autorité (ou par les miliciens)[3]. Les jeunes surtout, déjà sensibilisés pour d'autres raisons à l'appel des villes, et sur qui toutes les tâches désagréables ont tendance à retomber, sont partis pour se libérer. Pour s'affranchir également de ce qui, dans le jeu de la société villageoise gérontocratique, indépendamment de toute interférence administrative, restreint leur liberté, les met en position d'infériorité, ou fait peser sur eux une menace[4]. Ces remarques valent, il est vrai, pour le passé surtout. Depuis l'époque où l'on traquait dans les campagnes les réfractaires à l'enrégimentement pour les chantiers de travail du C.F.C.O., et le temps plus proche de nous de l' « effort de guerre » et du caoutchouc à tout prix, l'autorité, en brousse, s'est faite singulièrement bénigne. Quant à la société rurale, avant la crise de ces dernières années, c'est elle, de plus en plus souvent, qui poussait les jeunes à partir, à aller « tenter fortune à Brazzaville »[5]. Le départ ne consommait plus une rupture, il devenait un placement familial !

L'idée d'une liaison rigoureuse entre le chiffre de population de Brazzaville, et les variations de l'activité économique, ne résiste pas mieux à l'analyse. Il est vrai que chaque période de haute conjoncture, dans les villes, a déclenché dans des délais étonnamment courts un « rush » de ruraux vers les nouveaux emplois. Le changement de régime économique fait bien figure de cause déclenchante. Déjà, cependant, le caractère quasi instantané de la réponse fait pressentir les villageois à

---

1. DEVAUGES, 1958, p. 62.

2. Parlant des gens de sa subdivision, excédés de l'effort que l'on exigeait d'eux pour le caoutchouc, voici ce qu'écrivait à l'époque un fonctionnaire : « à Brazzaville, ils vont habiter Poto-Poto ou Bacongo chez un parent, et, pour être sûrs de ne pas avoir d'ennuis, vont se faire embaucher pour quarante-huit heures chez un Européen, ce qui leur permet d'avoir une carte de travail et de pouvoir ainsi circuler. On peut estimer à plus de 600 indigènes le nombre de ceux qui sont ainsi partis au cours de ce semestre ». (Subdivision de Kinkala, rapport politique pour le 2e semestre 1942, archives locales.)

3. Les dossiers administratifs regorgeaient d'indications de ce genre : « Poto-Poto enferme en ses flancs une armée de Koukouyas sans travail... Ces individus reviendront au début de l'année dans la subdivision pour ne pas se voir imposer à Brazzaville, mais en attendant ils échappent aux corvées du village, aux prestations ... » (Rapport politique subdivisionnaire de Djambala, 1er semestre 1938, archives locales.) Même son de cloche sur l'autre rive du Congo : « Les corvées sont de l'aveu de tous une des causes principales de la désertion des villages ». (RYCKMANS, 1952, p. 427.)

4. L'autorité des ascendants, faisait observer Van Wing, basée sur le sentiment de la « dépendance vitale », survit dans « la société bouleversée actuelle » et « permet à l'aîné du clan, de la lignée, de la famille, de commettre impunément des abus innombrables, notamment dans les affaires matrimoniales... Ces abus sont une des causes de l'exode rural et c'est à la lumière du principe qui les rend possibles qu'il faut interpréter les articles virulents... contre la coutume en général et le matriarcat en particulier ». (VAN WING, 1953, p. 1011-1012.) Plus généralement, constatait J.-J. MAQUET voici quelques années, « trois aspects de la vie tribale semblent être devenus particulièrement difficiles à supporter : l'arbitrage des chefs, la monotonie de la vie coutumière, les obligations envers les membres de sa parenté ». (1956.)

5. DEVAUGES, 1958, p. 9.

l'affût moins des gains en perspective que d'une occasion de partir, leur subsistance assurée[1]. Mieux : les investissements de l'après-guerre, et la fièvre de construction, la multiplication des services officiels et des sociétés privées que l'on constate à partir de 1947, n'ont fait que relancer l'expansion en cours des Brazzavilles noires. Le point de départ du gonflement de ces dernières années se situe en pleine guerre. Le passage à Brazzaville des services de la France Libre, le rôle joué par la cité comme base logistique de la colonne Leclerc, l'ont alors tirée d'une période de léthargie. Mais, dès 1942, Poto-Poto recueillait les villageois fuyant les dures contraintes de l'effort de guerre, et les faisait bénéficier, à l'ombre du Gouvernement fédéral, d'un début de libéralisation du système colonial.

Il est frappant, surtout, de constater que la relation niveau d'activité/population urbaine n'a jamais joué qu'à sens unique : en faveur de l'accroissement. Les ruraux accourent, dès qu'il y a des places à occuper, puis s'incrustent, dans les périodes consécutives de marasme. Ainsi, depuis les origines, la population de Brazzaville a-t-elle progressé par bonds successifs, sans jamais reperdre dans les intervalles ce qu'elle venait de gagner. De 1909 à 1913, sous l'actif proconsulat du Gouverneur général Merlin, les effectifs triplent[2]. La guerre vient alors interrompre ou ralentir le mouvement. Après une nouvelle période de prospérité et d'expansion, en partie sous la stimulation des travaux du Congo-Océan, le phénomène se répète quand survient la crise économique de 1930, et qu'en plus les chantiers, en voie d'achèvement, libèrent une masse de travailleurs, sur l'axe reliant les deux principales villes du Congo. La dernière poussée, d'une ampleur jamais atteinte, remonte, on l'a vu, au dernier conflit et aux investissements de l'après-guerre.

A partir de là, les faits méritent d'être examinés de près. C'est à la fin de 1951 que la tendance économique locale se renverse, en 1952 que le chômage commence à attirer sérieusement l'attention. Un an plus tard, pourtant, le mouvement d'émigration rurale semble encore « loin d'être arrêté »[3]. Du recensement de 1950-1951 à celui de 1955-1956, Poto-Poto gagne encore « 9 000 personnes, soit 10 % de sa population totale » ; à Bacongo, l'accroissement réel est évalué, dans le même temps, à « environ 4 000 personnes », soit « une poussée proportionnellement plus forte qu'à Poto-Poto »[4]. Durant les années qui suivent, la situation de l'emploi a beau rester étale, le recensement de 1961 accuse un nouvel accroissement de la population des Brazzavilles noires : d'environ 90 000 habitants, elle serait passée, en cinq ans, à 127 600[5]. Le premier chiffre se décompose en 85 100 pour Poto-Poto (soit un gain de 25 000) et 40 500 pour Bacongo (soit un gain de 13 000), avec un reliquat de 2 050 habitants logés hors des deux cités.

En fait, malgré les apparences, « le grand exode des années 1948-1950 a été tari avec la crise »[6]. Peut-être pas immédiatement, mais dès que l'on a été au courant, dans les villages, des changements survenus à Brazzaville. De 1955 à 1961, ce sont les femmes, et les enfants des deux sexes, qui ont continué à gonfler les effectifs, comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant :

	Bacongo		Poto-Poto	
	1955	1961	1955	1961
Enfants (0-14 ans)	9 606	19 960	18 744	36 910
Adultes hommes	10 199	11 080	23 837	25 750
Adultes femmes	7 678	9 960	17 215	22 390

1. Cf. la remarque suivante, à propos de la main-d'œuvre dans le secteur bâtiment-travaux publics : « il faut un marché d'une élasticité extrême pour qu'une industrie, la plus importante et de très loin, puisse augmenter en six mois son effectif salarié de 60 % ». (Rapport de l'Inspection internationale du Travail, année 1950.)
2. GIRARD, 1916.
3. Inspection interrégionale du Travail, rapport sur le « Recasement... », *op. cit.*
4. DEVAUGES, 1958, p. 2.
5. Il s'agit de la « population résidente habituelle » selon les « résultats bruts provisoires » publiés par le *Bull. Mens. de Stat. de la Rép. du Congo*, févr. à août 1962, p. 33 et 34. Les chiffres par sexes et âges, donnés plus bas, avec des totaux légèrement différents sont ceux d'un « dépouillement des documents par sondage au taux de 1/10 ». (*Id.*, p. 35-36.)
6. DEVAUGES, 1958, p. 12.

Le nombre des hommes ne s'est donc accru, en cinq-six ans, que de 2 800 unités. Encore cette légère augmentation peut-elle s'interpréter, pour une part, en fonction du mouvement naturel : d'un recensement à l'autre, plus de garçons sont devenus des adultes qu'il n'y a eu de morts parmi ces derniers, âgés dans leur immense majorité de moins de 40 ans. R. Devauges n'en est pas moins fondé à dénoncer l'illusion, largement répandue dans les cités africaines, qu'il existe « un important mouvement de retour vers les villages »[1]. A l'appel de main-d'œuvre d'il y a une dizaine d'années succède, non point un « contre-exode », pour reprendre une expression du même auteur, mais une période de consolidation de la population urbaine : autour des hommes, restés ou remplacés, les cellules familiales se multiplient et s'enracinent ; la proportion des enfants s'élève ; la sex-ratio se normalise[2]. Le tableau est celui de gens progressivement ancrés dans une existence citadine, d'une autonomie démographique croissante par rapport aux régions rurales : en aucune façon d'un retour en arrière. Les Brazzavillois continuent à faire envie : dans les villages, « tout le monde » voudrait les rejoindre, « et surtout les jeunes. Seule la misère actuelle les empêche de venir. Mais au premier espoir, fondé ou non, le mouvement est prêt à reprendre »[3]. Sans doute a-t-il déjà repris, du moins si l'on en juge d'après l'estimation actuelle (1965) de la population : 150 à 160 000 habitants, 20 000 de plus qu'il y a seulement quatre ans[4].

Sur l'autre rive du Congo, les hommes ont réagi de façon très comparable aux fluctuations de l'économie et de l'emploi. La crise économique de 1930 y fut durement ressentie. Passée, par une progression régulière, de 16 701 habitants en 1923 à 37 054 en 1929, la population de Léopoldville rétrograde alors fortement : les habitants ne sont plus que 22 184 en 1933. La divergence qui apparaît ici avec l'évolution brazzavilloise n'est peut-être qu'apparente : l'administration belge a la main dure et refoule sans faiblesse les inutiles qui encombrent la ville, en lui créant des problèmes ; ceux qui échappent à son attention passent en même temps à travers les mailles du recensement. Quand la guerre éclate, la crise est déjà loin, et l'agglomération, de nouveau en progrès, a passé le cap des 40 000 habitants. Elle fait plus que doubler de 1939 (43 485) à 1945 (96 116). Après cette date, la progression s'accélère encore, en valeur absolue. A la fin de 1952, la ville compte officiellement 244 152 habitants, et l'administration soupçonne en outre la présence clandestine de 20 à 30 000 non-recensés. On est alors à la veille ou l'avant-veille d'un ralentissement économique, accompagné du chômage précédemment signalé. Cette fois, les sans-emploi ne se laissent plus refouler. Ils s'accrochent sur place et rusent avec l'administration. En janvier 1959, un arrêté

---

1. Devauges, 1958, p. 12.

2. Pour 1 000 hommes et garçons, Poto-Poto comptait en 1950-1951 685 femmes et filles, Bacongo 885. Au recensement suivant (1955-1956), le rapport passe à 124 hommes et garçons pour 100 personnes du sexe féminin à Poto-Poto, et 123 pour 100 à Bacongo. Quant au dernier dénombrement (1961), un premier dépouillement a donné les chiffres suivants : 43 870 M et 41 180 F à Poto-Poto ; 21 450 M et 19 550 F à Bacongo. (*Bull. Mens. de Stat.*, oct.-nov.-déc. 1961, p. 135.)

3. Devauges, 1958, p. 9. « Supposons », écrivait, de son côté, un rédacteur congolais, « que l'on trouve, par exemple, à Brazzaville, cinq mille emplois nouveaux dans l'année qui vient (ce qui semble impossible), nous pouvons supposer qu'au moins cinq mille autres personnes rappliqueront en ville dans le courant de la même année dans l'espoir d'être embauchées... Le problème sera, dans les meilleures conditions, exactement le même : il y aura toujours le même chômage... ». (Essah, 1963.)

4. Pour avoir changé de caractère, l'accroissement de la population ne s'en traduit pas moins, depuis une dizaine d'années, par l'expansion spectaculaire des cités. En 1961, nous avions retrouvé Poto-Poto escaladant la colline qui domine la rive droite de la Tsiémé, et poussant à l'ouest et au nord-ouest, sur la terrasse au bord de laquelle s'érige le nouvel hôpital, des tentacules en direction de la réserve forestière et du champ d'aviation de Maya-Maya. Bloqué par l'aérodrome et la réserve forestière que longe la voie ferrée, Poto-Poto irradie à présent au-delà de la Tsiémé d'un côté, de la Mfilou de l'autre. De nombreux citadins, venus des vieux quartiers, s'y installent dans des annexes à caractère de banlieues. Le mouvement est encore plus impressionnant à Bacongo, dont la population a crû davantage : de 1951 à 1963, la superficie occupée a plus que doublé. Il a fallu créer une nouvelle mairie, pour les quartiers surgis depuis 1958 au-delà du ravin de la Makélélé, et ceux qui enserrent à présent, du côté de l'ouest, Moukondji-Ngouaka. (Vincent, 1963.) A une quinzaine de kilomètres du centre de Brazzaville, passé le Djoué, se développe l'agglomération satellite de Massissia. Sur tout le pourtour de la capitale, on assiste ainsi depuis quelques années « à un mouvement centrifuge effréné où chaque lotissement, sitôt créé et bien avant d'être entièrement construit, se voit ravir sa position d'avant-garde ». Nous extrayons cette citation d'un travail encore inédit, consacré précisément, à travers l'étude des nouveaux villages de la Mfilou, au « phénomène suburbain » tel qu'il se manifeste en ce moment à la périphérie de Brazzaville. (Haeringer, 1965.) Sur notre carte du Stanley Pool, les contours de la ville ont été tracés en reportant sur le fond au 200 000e les limites visibles sur les excellents clichés de la Mission I.G.N., 1962-1963.

décide le renvoi de « toute personne... démunie depuis un mois de moyens d'existence suffisants, réguliers et honnêtes ». Du coup, un certain nombre de chômeurs se font inscrire au registre du commerce. Les 250 francs que cela leur coûte « les immunise[nt] en quelque sorte contre les mesures » d'éloignement. A la veille de l'indépendance, loin d'apparaître en diminution, la population de Léopoldville ne semble « guère éloignée... de 400 000 habitants »[1]. Le travailleur que « le désœuvrement et le découragement... ont un instant ramené dans son milieu d'origine » y piaffe d'impatience : « que l'on annonce des possibilités d'embauche et le jour même il grimpe dans un camion et débarque à Léopoldville... Ceci n'est pas une vue de l'esprit mais la simple observation d'un phénomène qui s'est répété plusieurs fois cette année ».

En résumé, mise à part une courte période correspondant au premier semestre de 1951, l'offre de travail, sur le marché de Brazzaville, apparaît chroniquement inférieure au potentiel disponible dans les cités africaines. Même durant cette période exceptionnelle, les entreprises en quête de main-d'œuvre semblent avoir ponctionné les réserves rurales sans réussir à effacer sur place une sorte de sous-emploi structurel. Elles manquaient de personnel qualifié, et se le disputaient à coup d'avantages matériels, mais dans le même temps employés ou fonctionnaires se plaignaient à Poto-Poto des inoccupés qu'ils se voyaient contraints d'héberger et de nourrir. A l'heure actuelle, en dépit du « régime de croisière » pris par l'économie congolaise, « l'attrait de la ville », comme à Pointe-Noire, « reste puissant et hors de proportion avec le marché du travail que celle-ci représente »[2]. Le décalage est d'ailleurs évident entre une agglomération de plus de 100 000 habitants, et les fonctions d'ordre matériel qu'elle assume : capitale d'un État de moins d'un million d'habitants, dont beaucoup sont encore faiblement intégrés à la vie nationale ; centre animateur d'une région qui n'en compte guère plus de 150 000 ; point de transit et port d'attache pour un trafic fluvial plus étiré géographiquement qu'ample en volume[3]. Ce ne sont pas les modestes ateliers industriels de Brazzaville qui sont à même de faire l'appoint. A ce stade, il devient légitime de se poser la question : de quoi vit la population qui s'entasse à Poto-Poto et Bacongo ? Comment font pour subsister, avec leurs familles, les quelque 35 000 hommes qui depuis plus de dix ans n'ont à se partager qu'environ 25 000 rémunérations stables, en y comprenant les bénéfices des métiers du commerce et de l'artisanat ?

Un tel état de choses n'a pu persister, et faire figure à la longue de norme, que parce que les citadins « qui n'ont pas de revenu détournent à leur profit une partie des gains et salaires des autres »[4]. La société urbaine fonctionne à cet égard comme un système de redistribution et d'égalisation — relative — des ressources monétaires. L'argent diffuse à travers elle de deux façons différentes. Comme dans tous les pays pauvres, on constate d'abord une inflation d'activités non productives. Sous la forme, au premier chef, d'une prolifération de tout petits commerces, souvent occasionnels ou intermittents, et toujours d'un ordre de grandeur très inférieur au « détail » dans son acception habituelle. Certaines ventes s'adressent aux revenus européens, et confinent, à la limite, à la mendicité pure et simple. Mais, dans les cités mêmes, en pleine rue, sans matériel aucun ou sur des éventaires de fortune, d'innombrables vendeurs ou vendeuses offrent toutes les denrées, tous les objets de consommation courante, en les fractionnant jusqu'aux quantités élémentaires assorties aux moyens et aux besoins des acheteurs : l'unité, le verre, le petit tas, suivant le cas. Des marges élevées compensent la modicité et la rareté des transactions, le temps libéralement

---

1. Spitaëls, 1960. Il y en aurait à présent (printemps 1964) un million. La ville semble être devenue un refuge pour les ruraux, qui accourent en masse. Par rapport à la période 1950-1955, la ville africaine n'a pas doublé, mais triplé ou quadruplé. L'implantation figurée sur notre carte du Pool a été dessinée avec le plus grand soin, à partir des 900 clichés environ d'une mission aérienne de 1963. Connaissant la ville dans l'état qu'elle offrait dix années plus tôt, nous avons été confondu de cette marée de quartiers neufs, à peine séparés par les étroites vallées des petits affluents du Pool et de la Ndjili, escaladant au sud les collines qui dominent la plaine de Léopoldville, et poussant au sud-est jusqu'aux abords de l'aérodrome de la Ndjili : de ce côté, en partant de Léopoldville-Est, la ville s'étale sur une vingtaine de kilomètres.

2. Vennetier, 1961, p. 60.

3. En 1958, indépendamment du trafic avec Léopoldville, 148 200 t ont été transportées sur le fleuve en provenance (93 000 t) ou à destination (54 600 t) de Brazzaville. (Vennetier, 1959, p. 338.)

4. Vennetier, 1960, p. 120.

dépensé supplée à l'insuffisance du fonds de roulement[1]. L'acte de vente s'interpose tantôt entre le commerce proprement dit et une clientèle démunie, vivant bien trop au jour le jour pour se fournir dans les boutiques ; tantôt entre les producteurs ruraux et les consommateurs urbains ; dans ce cas le service rémunéré est plus complexe et plus effectif, puisqu'il englobe un déplacement, un transport, la jouissance par personne interposée de relations dans le milieu rural péri-urbain. Le commerce des cigarettes ou du chewing-gum est représentatif de la première catégorie, la seconde est illustrée par le trafic du vin de palme, que l'on transporte depuis le village en bicyclette, « avec une à trois dames-jeannes de 10 litres arrimées sur le porte-bagage »[2]. Tout autre est le cas des ouvriers, dotés d'un semblant au moins de formation professionnelle ; trop nombreux, trop dépourvus d'initiative et de moyens pour s'établir comme artisans et réussir, ils parviennent cependant à vivoter. En saison sèche, « les maçons trouvent parfois du travail pour la construction d'une maison ' en dur ' ou l'amélioration d'une bâtisse existante ». De leur côté, les « menuisiers, tailleurs, les cordonniers aussi dans une moindre mesure, arrivent à se faire quelques petits revenus », en récoltant ici et là une commande, ou en plaçant un objet déjà fabriqué[3]. Parmi les « chômeurs adultes » interviewés il y a quelques années par R. Devauges, 57 % de ceux qui déclaraient une activité de complément l'exerçaient dans la ligne de leur formation professionnelle. Faisons une place, pour finir, aux « services » qui se monnayent à l'intérieur des cités brazzavilloises : il n'est pas sûr que les boys ou chauffeurs des commerçants ayant pignon sur rue, des transporteurs, des fonctionnaires les mieux rémunérés figurent dans les statistiques du travail. Toute une variété d'aides, occasionnelles ou intermittentes, échappent en tout cas aux relevés officiels. Entre la tâche ou le coup de main rémunérés, et les relations ambiguës qui lient aux éléments les plus aisés une « clientèle » dans une certaine mesure entretenue, on devine une gamme complexe de situations, qui contribuent à étaler les revenus. Profits commerciaux, métier exercé à la petite semaine, travail sporadique pour autrui : par ces multiples canaux, un peu d'argent parvient aux plus déshérités. La masse des ressources disponibles ne s'en trouve pas accrue d'un iota, mais beaucoup trouvent ainsi le moyen de survivre, en attendant d'hypothétiques jours meilleurs, sans avoir à quitter Brazzaville.

A cette catégorie de chômeurs « actifs » — à défaut d'un emploi fixe, ils ont une activité « de remplacement » ou « de dépannage » — s'oppose un fort résidu de « chômeurs passifs », véritablement dénués de moyens d'existence. Des 134 sujets interrogés par R. Devauges, 66 se rangeaient dans ce groupe, et plus de la moitié parmi les « chômeurs adultes »[4]. Leur situation serait proprement intenable sans cette autre forme, plus originale, de redistribution des revenus, que constitue l'entraide entre Africains. Dans son étude sur le chômage à Brazzaville, Devauges a démonté avec minutie le mécanisme sociologique de cette solidarité, les « réseaux d'entraide » à l'intérieur desquels elle se manifeste le plus activement. Le premier rôle revient à ces groupes familiaux reconstitués en ville, par un processus d'agglutination sur lequel nous avons, voici déjà bien des années, attiré l'attention[5]. Suivant l'âge des sans-emploi, ils sont pris en charge par leurs frères et sœurs, ou par la génération du dessus : pères (réels ou classificatoires), oncles maternels. Il existe

---

1. Après y avoir vu longtemps un objet de scandale, les économistes reconnaissent aujourd'hui que ce genre de commerce répond à un besoin dans les sociétés des pays sous-développés. Le système, écrit par exemple Bauer dans son étude sur les échanges en Afrique occidentale, « constitue une adaptation logique à certains facteurs fondamentaux des économies ouest-africaines..., loin d'aboutir à un gaspillage, il est hautement économique », dans la mesure où il épargne certaines ressources rares, le capital essentiellement, en leur en substituant d'autres : les hommes, autrement désœuvrés. On ne saurait toutefois, en ce qui concerne le Congo, pousser ce raisonnement jusqu'au bout : les larges disponibilités de travail humain qu'y offrent les villes sont factices, dès lors qu'on les replace dans le cadre économique national. (BAUER, 1954.)

2. DEVAUGES, 1958, p. 76.

3. *Ibid.*, p. 73.

4. Catégorie complexe, où l'auteur rassemble d'une part « les plus de vingt-cinq ans, sans distinction de niveau d'instruction », mais en fait pour la plupart illettrés, d'autre part les « illettrés de moins de vingt-cinq ans » ; elle est opposée en bloc au groupe des « déscolarisés sans travail », où sont rangés « tous les sans-travail jusqu'à vingt-cinq ans, scolarisés à quelque degré ». Ce groupe se distingue du premier notamment en ceci que peu de ses membres ont « déjà travaillé » et possèdent un minimum de qualification professionnelle. (DEVAUGES, 1958, p. 60-61.)

5. SAUTTER, 1951, *op. cit.*

d'autre part une gradation entre le chômeur qui parvient à se suffire à lui-même, avec l'aide éventuelle de sa femme, et celui qui dépend plus ou moins complètement de sa parentèle urbaine. Souvent, l'assistance familiale — en matière de logement, de nourriture, de vêtement — ne fait que compléter les ressources propres du ménage, ou du célibataire sans travail.

Aux sollicitations des chômeurs et des déscolarisés, ceux qui ont un emploi, une source de revenus permanente, ne savent trop comment se dérober. Certains citadins sont victimes d'une sorte de chantage permanent au devoir de solidarité que créent les liens de parenté : une présence insistante, des appels répétés, les signes de la misère et de la faim étalés sous leurs yeux, tout est mis en œuvre pour le leur rappeler. Ils voudraient réagir, mais sont paralysés par leur mauvaise conscience, la crainte du qu'en dira-t-on ou de sanctions mal précisées, le désir aussi de ne pas couper les ponts avec la famille ameutée. Il en est qui n'ont pu se libérer qu'en se faisant « muter » par leur employeur à Pointe-Noire. Il s'agit là, pourtant, de cas-limite. Si une fraction des Brazzavillois, parmi ceux qui ont la chance d'exercer un métier, ont effectivement le sentiment qu'on vit « à leurs crochets », dans d'autres cas, ce qu'un Européen classerait comme fait de parasitisme n'est pas, ou pas entièrement ressenti comme tel. Qui reçoit, aide ou entretient un parent peut trouver la chose toute naturelle : a fortiori, quand il a lui-même fait venir de brousse le cadet ou le neveu qui bénéficie de son assistance. Là d'autre part où l'observateur ne discerne à première vue qu'une relation à sens unique, il peut fort bien y avoir aide réciproque, échange de services, ou créance sur l'avenir. Le chômeur qui loge chez son frère, et prend ses repas avec lui, exécute en échange les petits travaux de la clôture, fait ses commissions, se charge même, quand l'épouse est absente, du marché et de la cuisine. En s'assurant la reconnaissance d'un jeune parent, on se montre prévoyant et politique, on prend un gage en prévision de ses vieux jours. Plus généralement, « l'aide apportée aux jeunes chômeurs » trouve sa contre-partie et sa justification dans « l'avidité insatiable des gens âgés », les « redevances » qu'exige la famille tant que les jeunes citadins qu'elle a sous sa coupe sont assurés d'un travail régulier[1]. Tout change de signification, dès que les faits sont replacés dans cette perspective d'une solidarité non pas toujours assumée à regret, par révérence aux valeurs du passé, mais dans une certaine mesure fonctionnelle, dans les cités d'aujourd'hui ; d'une aide, parfois certes unilatérale, mais qui peut être aussi alternative et constituer alors un processus d'ajustement, dans le temps, des disparités économiques entre individus, une sorte d'assurance familiale contre les risques de l'existence en ville[2].

Au-delà de ces noyaux reconstitués sur la base des liens de parenté, des points d'appui qu'ils offrent aux isolés dans la dure lutte pour l'existence, les « conditions de vie en ville » ont suscité « une nouvelle forme de solidarité » : entre « camarades »[3]. « Née des conditions de vie au chantier et dans le camp de travail qu'était Poto-Poto à l'époque des migrations massives de main-d'œuvre des années 50 », cette relation inédite « s'est maintenue ensuite en période de chômage sous forme

---

1. Devauges, 1958, p. 91.

2. La dernière année de la présence belge au Congo, un chercheur, prenant le contre-pied de la position courante, a mis en valeur les « avantages » du « parasitisme » dans les villes africaines sur un plan non plus simplement social, mais directement économique. Une enquête organisée à Luluabourg, capitale du Kasaï, avait révélé que « les charges de la solidarité clanique » augmentaient « les dépenses familiales » des citadins « d'environ un quart à 30 % ». « Incontestablement », constate l'auteur de l'étude, « la charge est lourde ». Sans compter qu'« un parasitisme qui s'entretient par lui-même et s'amplifie avec la récession économique et le chômage croissant » pousse « à la hausse des salaires » tout en la rendant inopérante. D'où « le bien-fondé de mesures administratives destinées... à dégager les centres surpeuplés... pour des raisons pratiques à court terme ». Mais au-delà de ces préoccupations immédiates, le prétendu parasitisme urbain révèle une série d'aspects positifs, dont on retiendra surtout le dernier : son rôle d' « assurance-chômage » et la façon dont il assure la « préservation des acquits de l'urbanisation ». Pour l'auteur, « il faut choisir entre le système sud-africain qui adapte par voie d'autorité l'offre de travail migrant aux fluctuations de la demande, mais aux dépens d'une vraie intégration économique des travailleurs, et un système plus libéral d'urbanisation et de promotion de la classe ouvrière africaine, qui entraîne cependant des inadaptations de l'offre à la demande et un chômage périodique ». On se ralliera volontiers à cette argumentation, mais seulement dans le mesure où le chômage dont procède « l'impôt clanique » reste dans les limites d'un phénomène de conjoncture. (Lux, 1959.)

3. Devauges, 1958, p. 86. Ce type de relations, dont nous verrons l'importance dans le domaine de la pêche, n'est nullement particulier aux villes du Pool. Bien loin de là, à Élisabethville, se retrouvent les mêmes « petits cercles de ' banduku ', frères ou amis », où chacun « trouve des appuis matériels et moraux dans toutes les traverses de la vie ». (Grévisse, 1951, p. 309.)

de repas partagés ou d'aide en argent offerts aux chômeurs »[1]. Plus du tiers des « chômeurs adultes », d'après les relevés de R. Devauges, recourrait à cette forme d'entraide. Une entraide qui tend d'ailleurs, dans la plupart des cas, à « suivre... les lignes de moindre résistance des solidarités coutumières » : c'est aux « camarades de la même race ou, à tout le moins, de races apparentées » que s'adresse « de préférence » le chômeur dépourvu de tout. A ce niveau de solidarité élargie, ce n'est pas pour l'instant le métier ou la conscience prolétarienne mais l'ethnie qui vient relayer le groupe de parents[2].

---

1. Devauges, 1958, p. 99.
2. Des éléments de comparaison intéressants figurent dans l'étude déjà citée, consacrée aux chômeurs de Luluabourg, à la veille de l'indépendance du Congo belge. (Lux, 1960.) Dans l'échantillon interrogé, 82 % des individus bénéficiaient d'une entraide alimentaire, 21 % recevaient un secours en argent, d'autres se voyaient « dispensés de payer leur loyer ». Comme à Brazzaville, cette solidarité opérait sur de multiples plans : groupes de parenté, « frères de race », « anciens camarades de travail », relations de simple voisinage également.

16 - *STANLEY POOL*. La passe nord. Comparer la découpe des banquettes submersibles et des îles à celle qui figure sur notre carte hors-texte, dessinée d'après la mission *I.G.N.* d'avril 1950 : en une dizaine d'années, particulièrement à la suite de la grande crue de décembre 1961, les contours sont devenus méconnaissables. Au fond de la petite courbure de la rive de terre ferme, les Falaises de Douvres. *I.G.N.*, mission AE 1962-63 213/500, assemblage des clichés 006, 008 et 010.

17 à 20 - *STANLEY POOL*. Etapes de la croissance de Poto-Poto depuis la dernière guerre.

17 - *1946*. Gonflée par l'afflux des ruraux à la fin de la guerre, l'agglomération connaît déjà un développement notable ; elle pousse en direction du nord et du nord-ouest. *I.G.N.*, mission AEF M 29 du 4-2-46, assemblage des clichés 5017 et 5036.

18 - *1950*. Au sud-ouest, tout l'espace encore libre jusqu'à la voie ferrée vient d'être parcellé. Au nord-ouest, le quartier nouveau de Moungali se dessine Du côté nord, Ouenzé touche presque à la Tsiémé. *I.G.N.*, mission AEF 1950 Congo 007 A, assemblage des clichés 033 et 043.

a
b
c
d
e
N

◄— 19 - *1951*. En un an et demi, les changements sont considérables : les constructions vont maintenant, sans interruption, jusqu'au rail. En bordure de celui-ci, elles ont pris pied sur la terrasse supérieure, qu'elles commencent à escalader plus au nord. Entre Moungali et Ouenzé (qui vient d'englober le bouquet d'arbres d'un village baténé), le hiatus achève de se combler. *I.G.N.*, mission AEF 1951-52 Brazzaville 1/10.000, du 19-10-51, assemblage des clichés 012, 015, 020, 022, 045 et 047.

20 - *1962*. Les points de repère inscrits sur les précédents assemblages permettent de mesurer les changements. Par rapport à 1946, l'agglomération a largement doublé de superficie. Depuis 1951, des quartiers entiers ont surgi à l'ouest (plateau des quinze ans) et à l'est (boucle de la Tsiémé). Deux lotissements sont en cours, l'un tout à fait au nord, l'autre au-delà de la Tsiémé. Entre le paysage urbain du vieux Poto-Poto et celui des quartiers postérieurs à la guerre, l'opposition s'est estompée. A l'exception des secteurs les plus récemment colonisés, il y a maintenant partout une assez forte densité d'habitations. Les arbres ont eu le temps de grandir et font de la ville, dans son ensemble, une tache boisée. Au sud-est, la cité se heurtait depuis longtemps aux installations du C.F.C.O., et au sud, à la " ville européenne ". Désormais, l'espace lui est également mesuré au sud-ouest (forêt protégée de la " Patte d'Oie "), à l'ouest (l'aérodrome de Maya-Maya et ses servitudes) et même au nord (réserve de la Tsiémé, nouveau cimetière). Du coup, l'agglomération essaime, par-delà les obstacles de l'ouest, sur la rive droite de la Mfilou (affluent du Djoué) où, loin de la cité-mère, de nouveaux lotissements prennent rapidement forme, en partie visibles, dans le prolongement de la piste d'atterrissage, tout en haut de la photo 23. *I.G.N.*, mission AE 1962-63 213/500, cliché 003 agrandi.

21 et 22 - *STANLEY POOL*. L'ancien et le nouveau Poto-Poto. A gauche, Ouenzé. A droite, une partie des quartiers centraux (le grand marché est coupé par le bord de la photographie). Pour la localisation précise, voir le calque surimposé à la photo 20. *I.G.N.*, mission AE 1960-61 169/60, clichés 046 et 099 agrandis. —►

23 - *STANLEY POOL*. Brazzaville et Léopoldville. Sur la rive nord du Congo, on distingue, de droite à gauche : une partie de Poto-Poto (se raccordant à la photo 20) et de la Plaine ; les quartiers du Tchad et du Plateau ; Bacongo, où le ravin Makélékélé trace une limite nette entre la ville d'avant 1958, boisée, et les emprises récentes ; enfin le Djoué. En face se succèdent, d'amont en aval, Léo-est, Kalina et Léo-ouest. Mais une petite portion seulement se voit de l'énorme agglomération congolaise qui s'étend en arrière, jusqu'en pleine zone des collines et à l'aérodrome du Ndjili. *I.G.N.*, mission AE 1962-63 213/500, cliché 002.

C. — L'échappatoire des activités péri-urbaines

En s'insérant dans un réseau d'entraide, en jouant au besoin sur différentes chaînes de parenté et de camaraderie, tous parviennent en définitive à vivre ; à survivre plutôt, à durer dans les cités. Mais si le gâteau des ressources disponibles apparaît libéralement partagé, les parts sont maigres. En 1950-1951, M. Soret comptait que « 55 % des travailleurs à Poto-Poto et 48 % à Bacongo » disposaient de « soldes mensuelles allant de 3 000 à moins de 6 000 francs [CFA] », tandis que 14 et 10 % respectivement recevaient moins de 3 000 francs[1]. De 1953 à 1959, le salaire minimum s'est accru d'un quart environ à Brazzaville[2], mais la vie a également augmenté pendant ce temps. Dans la population très mêlée de Moukondji-Ngouaka, P. Vennetier a obtenu, au terme de la période, des chiffres de salaires échelonnés « de 1 000 francs (petit boy marmiton) à 13 800 (dessinateur), la moyenne s'établissant à 5 500 francs et la plus grande fréquence entre 4 000 et 7 000 francs »[3] : la réalité cadre donc bien avec les dispositions officielles. Des budgets individuels ou familiaux serrés que ces chiffres font pressentir, il faut encore déduire le coût de l'assistance à diverses catégories de sans-travail. Pour la majorité des travailleurs, on ne peut nier que les conditions d'existence, en milieu urbain, soient difficiles.

Elles le sont encore davantage pour tous ceux qui se trouvent démunis de ressources régulières. Il faut d'ailleurs faire des distinctions. Un certain nombre d'hommes ont passé l'âge de travailler. Les « plus de 60 ans » n'étaient encore que 268 au recensement de 1955-1956 à Poto-Poto ; leur nombre a plus que doublé depuis, si l'on en juge par les résultats du sondage au 1/10 basé sur le recensement de 1961. Mais ces hommes sont souvent propriétaires d'une « clôture », dont ils tirent des revenus, en louant chambres ou habitations. De leur âge même, de leur position d'anciens dans la double hiérarchie de la société traditionnelle et de la présence à Brazzaville, ils se prévalent pour prélever leur part sur les ressources des jeunes actifs sur lesquels ils ont barre. C'est l'autre face de la solidarité dont il était question plus haut.

La situation s'aggrave au niveau des chômeurs, « réduits à un minimum difficilement compressible qui les met souvent à la limite de la famine », et pour qui « rester un jour, quelquefois deux de suite, sans manger est loin de constituer une exception »[4]. Les vrais chômeurs, ceux qui ont déjà eu l'occasion de travailler, ont pu apprendre un métier, se faire une place dans la cité, disposent encore de certaines facilités. Quelques-uns sont propriétaires de leur clôture. Ils trouvent des occasions sporadiques de « travailler dans leur métier ». Beaucoup sont mariés, et dans la majorité des cas, la femme est alors, comme l'ont montré les réponses faites à Devauges, une aide plutôt qu'une charge. Tout autre est la situation des « déscolarisés sans travail » : alors que les

1. Soret, 1954, p. 88.
2. *Bull. Mens. de Stat. de l'A.E.F.*, XIII, nº 131, mai 1959, p. 119.
3. Vennetier, 1960, p. 120.
4. Devauges, 1958, p. 82.

« anciens salariés ne sont dépendants de leur famille — ou de leurs camarades... — que pour environ le quart de leurs besoins, les jeunes déscolarisés, eux, sont pratiquement entièrement à la charge de leurs parents »[1]. Le nombre est « infime » de ceux qui parviennent à se nourrir par leurs propres moyens.

Ces difficultés n'ont rien de passager ; c'est bien là ce qui en fait la gravité. On peut douter, nous l'avons dit, que le plein emploi ait jamais été réalisé à Brazzaville. De toute façon, le niveau actuel de la population apparaît lié à un court épisode de haute conjoncture, il y a plus de dix ans maintenant. Vigoureusement activé par l'appel de main-d'œuvre des années 1948-1950, l'exode de la main-d'œuvre rurale aurait dû, semble-t-il, faire place à un reflux dans la période suivante. Le moins qu'on puisse dire est qu'aucun mouvement de ce genre ne s'est déclenché spontanément, parmi les citadins tant soit peu confirmés[2]. Pas davantage, les efforts de l'administration n'ont réussi à provoquer le « retour au village » envisagé pour réduire le chômage. Renvoyer purement et simplement les inoccupés, il ne pouvait en être question : du temps du Gouverneur Général Éboué déjà, la chose avait été jugée à juste titre impossible[3] ; a fortiori cette solution était-elle impraticable dans le climat des années 1950. On s'est donc adressé à des volontaires, en s'offrant à leur payer et leur faciliter matériellement le rapatriement. Pris en charge par la mairie de Brazzaville, un premier contingent de pêcheurs du moyen Oubangui accepta de regagner son territoire d'origine. Mais il fallut bientôt se rendre à l'évidence : beaucoup n'avaient pas sérieusement l'intention d'y demeurer ; certains n'y avaient vu sans doute que l'occasion de se rendre sans bourse délier sur l'Oubangui, pour une campagne de pêche. A partir de 1954, les sans-travail qui en faisaient la demande purent, d'où qu'ils vinssent, « obtenir une réquisition gratuite, pour eux et leur famille », et rentrer chez eux aux frais de la mairie[4]. En près de trois ans, 300 chômeurs seulement profitèrent de ces facilités. Il est probable qu'en dépit de la dépression sur le marché du travail des cités, d'autres immigrants, en nombre au moins aussi grand, vinrent les remplacer. On ne peut que conclure, avec Devauges : « l'abaissement du niveau de vie consécutif à la crise n'a pas réussi à provoquer le retour des chômeurs vers les villages »[5].

Les raisons de cet acharnement « à demeurer sur place en dépit de conditions d'existence toujours plus insuffisantes »[6] ont été clairement mises en lumière par cet auteur, analysant les réponses qui furent faites à un certain nombre de questions soigneusement agencées pour percer à jour les raisons profondes d'un tel comportement[7]. Le problème est bien posé : « Les Africains des villes... sont pour la grande majorité nés dans les villages de brousse dont ils ont partagé les travaux et acquis les coutumes avant de venir en ville. On les imagine donc volontiers... prêts, dès que les conditions ne le permettent plus, à rejoindre leur milieu d'origine ». S'il n'en est rien, c'est d'abord qu'un sérieux attachement à la ville, à son genre de vie, aux familles qui s'y sont reconstituées, retient les candidats au départ. C'est aussi, et peut-être encore plus, par le jeu des « facteurs négatifs s'opposant à la réintégration au village ». Laissons de côté ceux des jeunes sans-travail qui, nés en ville, n'ont ni les connaissances, ni le savoir-faire, ni l'état d'esprit requis pour participer utilement aux travaux coutumiers, et qui risquent de ce côté l'échec total. Pour tous les autres, le plus grave obstacle n'est pas d'ordre matériel : c'est la réinsertion dans un milieu

---

1. DEVAUGES, 1958, p. 98.
2. Selon les réponses faites à Devauges lors de son enquête à Brazzaville, « les habitants des cités africaines semblent... entretenir l'illusion qu'un important mouvement de retour vers les villages existe depuis quatre à cinq ans. En fait, ce mouvement ne se traduit guère dans les chiffres, pas plus ceux du recensement que ceux des statistiques de chômeurs rapatriés ». (DEVAUGES, 1958, p. 12.) Sans doute parce que les départs ont été compensés par de nouvelles arrivées, et que le prétendu retour a plutôt pris la forme d'un va-et-vient entre la ville et la brousse ». (DEVAUGES, 1958, p. 10.)
3. « On a très régulièrement parlé... de renvoyer dans leurs villages les individus inoccupés. Ce serait, en effet, la meilleure solution ; elle a l'inconvénient d'être d'une exécution difficile, si tant est que le résultat n'en reste pas vain. Rien ne dit, en effet, que ceux qu'on aurait rapatriés à grand-peine ne reviendraient pas, sitôt que le convoyeur aurait le dos tourné ». (*Politique indigène de l'Afrique Équatoriale Française*, p. 18.)
4. DEVAUGES, 1958, p. 10.
5. *Ibid.*, p. 183.
6. *Ibid.*, p. 253.
7. *Ibid.*, p. 164-185.

social régi par les normes traditionnelles qui légitime l'appréhension des chômeurs. Ils savent devoir éprouver « les plus grandes difficultés à se replacer sous l'autorité des aînés qui se montrent jaloux de leur prestige et chez lesquels il semble, de l'avis des jeunes chômeurs, qu'un certain esprit de revanche ne soit pas exclu » ; leurs « manières », de toute façon, choqueront. Enfreignant l'un des tabous de l'ethnologie moderne, Devauges n'hésite pas, d'autre part, et en cela nous savons qu'il est l'interprète fidèle de ses interlocuteurs, à voir dans « la sorcellerie » et la crainte qu'elle inspire « probablement l'obstacle essentiel au retour des citadins vers les villages ». Devant cet ultime recours d'autorités et de valeurs que toute sa personnalité récuse, l'homme de la ville se sent désarmé. Au total, et pour reprendre une expression du même auteur, « les facteurs d'attraction à Brazzaville sont aussi des raisons d'y rester ». Mais renforcées avec le temps écoulé, et le fossé de plus en plus large qui s'est creusé entre deux modes de vie, deux mentalités, deux sociétés.

Dans ces conditions, beaucoup d'inquiétudes, de préventions devraient tomber, semble-t-il, si quitter la ville ne signifiait plus rentrer au village. Deux issues hors du milieu « coutumier » ont été effectivement proposées, ces dernières années, aux jeunes citadins dépourvus d'emploi. D'abord les « paysannats », dont nous aurons l'occasion de reparler beaucoup plus longuement à propos de la vallée du Niari. Disons seulement, pour le moment, qu'il s'agissait d'une nouvelle formule d'encadrement rural, développée en A.E.F. à partir de 1950, et très largement inspirée des méthodes mises au point et prônées par les Belges dans leur ancienne colonie[1]. Destinée à obtenir, en milieu rural, des résultats précis (accroissement de la production, relèvement des revenus), en faisant accepter aux cultivateurs un plan de travail et une réorganisation de l'espace exploité, conformes aux vues des agronomes, elle s'est rapidement transformée, aux yeux des responsables, en une sorte de panacée, apte à résoudre tous les ordres de problèmes. On en est venu à mettre les paysannats « à toutes les sauces », notamment en créant des « paysannats de chômeurs », voués à absorber le trop-plein des villes. Dans le même temps, avec le deuxième (1954-1957), et bientôt le troisième plan quadriennal de développement de l'A.E.F., l'accent mis de plus en plus nettement sur la production, c'est-à-dire sur les entreprises de brousse, a fait prévoir le « recasement » d'une partie des chômeurs urbains sur des chantiers ou au service d'entreprises opérant loin des villes. Qu'en est-il résulté ?

Comme on pouvait s'y attendre, les réactions des citadins inoccupés ont été, dans les deux cas, plus positives que quand il s'agissait purement et simplement de regagner la communauté d'origine. Interrogés par Devauges, un certain nombre de jeunes déscolarisés — près de la moitié de l'échantillon — acceptaient en 1957, « du moins dans son principe, la perspective d'aller dans un paysannat »[2]. Or, parmi les réponses affirmatives figuraient, en nombre appréciable, celles de jeunes qui s'étaient déclaré réfractaires à un quelconque retour au village. La perspective d'une « installation en territoire ' neutre ' au point de vue socio-ethnique » joue à cet égard un rôle décisif. Des « paysannats de chômeurs » ont pu, en fait, être constitués. Devauges en a étudié deux, « créés en 1956 à proximité de Brazzaville ». Un autre fut installé près de Madingou, dans des conditions que nous préciserons ultérieurement, avec là encore de jeunes chômeurs recrutés à Brazzaville. Ces tentatives ont été finalement des échecs, et elles ont fait conclure à une personnalité qui s'est penchée en 1960 sur le problème rural au Congo qu'il fallait « prohiber formellement pour l'avenir toute tentative de retour massif à la terre de jeunes gens ayant goûté de la vie dans les grands centres urbains, même en qualité de ' chômeurs '... »[3].

A l'égard d'un déplacement éventuel vers un autre centre, ou de l'embauche par une exploitation ou un chantier de brousse, les réponses faites à Devauges ont témoigné d'encore moins de réticences de principe : les « refus de se déplacer » ne se sont élevés qu'à « seulement 10 % de l'ensemble de l'échantillon »[4]. Mais dès qu'on passe de la théorie à la pratique, et des généralités

1. SAUTTER, 1953.
2. DEVAUGES, 1958, p. 201.
3. MECKER, « Note de synthèse préliminaire à un projet d'organisation du paysannat et de formation des cadres ruraux », décembre 1960. Des résultats plus encourageants semblent, néanmoins, avoir été obtenus depuis, ne fût-ce que sur le plateau Koukouya, où une tentative était en cours au printemps 1965.
4. DEVAUGES, 1958, p. 154.

au détail, les difficultés apparaissent. Les entreprises éloignées demandent surtout des manœuvres : or les villes, Brazzaville en particulier, regorgent de travailleurs spécialisés, ou qui se targuent de l'être, pour avoir exercé tant bien que mal le métier porté sur leur livret de travail, durant la courte période où les employeurs, pressés par le besoin, accordaient facilement cette qualité de spécialiste, et la solde correspondante. Il n'est pas certain non plus que la venue de travailleurs en provenance de Brazzaville ait été toujours sincèrement désirée : des chefs d'exploitation ont pu craindre la contamination de leur main-d'œuvre locale par l'esprit revendicatif des citadins.

Les besoins pressants des établissements et chantiers de brousse, joints à la misère des chômeurs, ont eu raison de ces obstacles. Directement ou par l'entremise d'organismes officiels, tels que l'Inspection du Travail ou la Mairie de Brazzaville, des sans-emploi ont été recrutés à différentes reprises dans la masse urbaine, et dirigés en convois vers des points variés du Congo et même du Gabon. Non sans déboires. L'une des premières tentatives se termina de façon désastreuse, et porta le discrédit, des années durant, sur la main-d'œuvre brazzavilloise. Le 21 janvier 1953, 53 travailleurs quittaient la capitale pour l'entreprise Orgabon, à Etéké, dans le massif du Chaillu. Or, dès leur arrivée, 47 demandèrent à être rapatriés, et le furent immédiatement, en sorte que les six hommes restants revinrent chacun à 50 000 francs CFA à la Société qui avait financé le voyage[1]. D'autres « expériences », relatées par Devauges[2], eurent une fin tout aussi malheureuse. C'est l'histoire des « six chômeurs envoyés dans une compagnie minière » du Mayombe, vers la fin de 1953, qui « restèrent un quart d'heure sur le chantier et demandèrent à repartir à Brazzaville ». Ou encore des manœuvres engagés un peu plus tard par la S.I.A.N., pour travailler sur sa plantation de canne à sucre, dans la vallée du Niari, et qui ne tardèrent pas à se volatiliser.

Le comportement des travailleurs, qui se laissaient engager pour rompre ensuite le contrat, parfois sans même avoir commencé à travailler, n'est paradoxal qu'en apparence. Laissons de côté le cas des quelques « rusés », qui ne partaient que pour faire le voyage et voir du pays, « tous frais payés » ; les autres ont quitté la ville « pleins d'enthousiasme », mais leur flamme devait tomber « dès l'arrivée sur le lieu de travail, où la route n'est plus goudronnée, où tout respire le travail, uniquement le travail, et où celui qui vient de la ville a la désagréable sensation de retomber dans un milieu coutumier, hiérarchisé, contrôlé »[3].

Au sujet des paysannats de chômeurs comme des offres d'embauche en provenance de la brousse, les faits suggèrent effectivement qu'entre la ville et l'emploi, les travailleurs en disponibilité, mis en demeure de choisir, optaient pour la première et préféraient à la réalité du travail dans un cadre rural le simple « espoir de jours meilleurs »[4] à Brazzaville même. L'attrait de la ville en tant que ville, et pas simplement comme point économiquement fort, dispensateur de salaires et de marchandises à bon marché, semble clairement mis en lumière. Cette affirmation, toutefois, demande à être sérieusement nuancée. Le dilemme ne se présente pas de façon aussi simple. D'un côté, l'attachement à la vie des grands centres se renforce de la peur panique, du sentiment d'abandon qu'éprouvent facilement les travailleurs africains transplantés dans une nature inhabituelle, sans le soutien du groupe familial ou du compagnonnage ethnique. La crainte qui prit les Brazzavillois envoyés à Etéké « lorsque le convoi s'engagea sur les pistes de montagne »[5] rappelle étrangement la prostration où tombaient, à l'époque de la construction du Congo-Océan, les hommes venus du nord, quand ils arrivaient à pied d'œuvre sur les chantiers du Mayombe, et les histoires de « montagne magique » par lesquelles s'exprimait leur désarroi. L'isolement en pleine forêt, le sentiment d'écrasement qui s'y ajoute en présence de hauts-reliefs constituent, sur le plan psychologique, des éléments tout aussi répulsifs que, pour ceux qui seraient tentés de revenir dans leur milieu rural d'origine, l'idée de retrouver les sujétions sociales dont ils s'étaient affranchis en par-

1. Inspection interrégionale du Travail, rapport sur le « Recasement en brousse des travailleurs sans emploi », *op. cit.*
2. DEVAUGES, 1959, p. 116-133.
3. Inspection interrégionale du Travail, rapport sur le « Recasement... », *op. cit.*
4. DEVAUGES, 1958, p. 165.
5. Inspection interrégionale du Travail, rapport sur le « Recasement... », *op. cit.*

tant. Par ailleurs, les entreprises d'accueil n'ont pas toujours offert les conditions matérielles, ni agi avec le doigté qui auraient pu faire tomber les préventions, atténuer le regret de la cité et de l'entourage perdus, et, en un mot, faciliter la reconversion de chômeurs citadins en travailleurs ruraux. En s'en donnant la peine, au prix d'un minimum de frais et de précautions, il devait être possible, estimait avec bon sens un responsable en 1953, « d'amener l'Africain à penser que le travail en brousse peut procurer autant de satisfaction que les tâches urbaines, que la ville n'est pas la seule à offrir à chacun sa chance de satisfaire ses désirs, désirs de biens matériels, désir d'indépendance aussi »[1].

C'est ce que la suite a démontré. Dès 1952, la Compagnie Minière du Congo français avait su retenir sur ses exploitations, entre la frontière du Congo belge et la vallée du Niari, une proportion honorable des quelques dizaines d'ouvriers recrutés pour elle parmi les chômeurs de Brazzaville. D'autres succès, ultérieurs, sont rapportés par Devauges : construction de la sucrerie de Jacob, avec l'aide de 350 ouvriers du bâtiment embauchés en juillet 1955 dans la capitale ; emploi prolongé d'anciens Brazzavillois pour les travaux de recherche et d'équipement pétroliers au Gabon, à Port-Gentil mais aussi sur des chantiers de brousse. Plus près de nous, la CITRA, chargée des travaux du Chemin de Fer de la Comilog, n'a enregistré que 15 % de déchets environ sur les 400 ouvriers spécialisés pris à Brazzaville. Pour éviter des mécomptes, les manœuvres, par contre, ont été embauchés sur place. Les citadins qui se sont déplacés vers les chantiers ouverts l'ont fait à leurs frais ; le voyage ne leur était remboursé que plus tard, après plusieurs mois de travail. Les chômeurs ne se sont pas découragés pour autant : rien que de Brazzaville, 240 se sont présentés, sans autre garantie qu'une lettre d'engagement provisoire délivrée par l'Office de la Main-d'œuvre. La plupart sont demeurés à l'ouvrage. Aussi bien l'importance des chantiers, leur bonne organisation, les salaires identiques à ceux de la ville, les équipements commerciaux, le soin apporté au ravitaillement, apportaient-ils aux travailleurs des éléments de satisfaction objectifs.

Il reste que les besoins qui se sont manifestés en brousse de 1952 à 1960 n'ont jamais cessé d'être globalement très inférieurs au total des chômeurs disponibles dans les cités, et pas seulement à Brazzaville mais aussi à Dolisie et Pointe-Noire qui sur ce plan entraient en concurrence avec la capitale. En outre, les recrutements les plus massifs ont tous eu un caractère temporaire, liés qu'ils étaient à des travaux épisodiques. Ce sera le cas de nouveau avec le barrage du Kouilou, si la décision est finalement prise de le construire. Seule a donc été touchée une marge de travailleurs particulièrement mobiles, et à qui l'on ne proposait en général que de s'expatrier passagèrement. Mais le bloc des sans-travail, incrustés en ville et bien décidés à y demeurer envers et contre tout, selon les réponses faites à Devauges, est demeuré inentamé ; il n'a même pas eu l'occasion, autrement que par l'abstention, de manifester sa présence et sa force d'inertie. Voici donc une masse de gens occupés à résoudre ce qui, dans une société moins solidaire, serait la quadrature du cercle, et même à Brazzaville transforme l'existence en une acrobatie de tous les instants : vivre sans argent au sein d'une économie monétaire. Mal payés, les salariés des catégories inférieures, sur qui se reporte en partie la charge des oisifs, ont presque autant de peine à équilibrer leur budget ; au début de chaque quinzaine, dans les jours qui suivent immédiatement la paie, la consommation de pain des cités africaines de Brazzaville — telle que l'enregistre la production des boulangeries industrielles — fait un bond extraordinaire, pour s'affaisser ensuite progressivement. S'il est exact que « personne ne meurt de faim », même dans les ménages « où le mari est chômeur (ou sans profession) » et « où la femme ne travaille pas », et prouvé qu'un citadin « arrive à vivre avec moins de 100 francs par jour, lorsqu'il ne peut faire autrement »[2], ce n'est tout de même pas de l'air du temps. Pour qu'une population entière ait pu, sans qu'apparemment une situation catastrophique en résulte, s'installer dans une crise si durable qu'avec le recul du temps c'est la période de plein emploi (relatif) 1948-1951 qui prenne l'allure d'un événement accidentel, il faut tout de même qu'elle ait disposé de certaines ressources. Nous connaissons déjà celles qui découlent, pour les déshérités,

1. Inspection interrégionale du Travail, rapport sur le « Recasement... », *op. cit.*
2. VENNETIER, 1960, p. 121.

du fractionnement à l'infini de la masse salariale, selon les lignes de la solidarité africaine. Mais c'est aussi par « l'agriculture urbaine » que, suivant les termes de P. Vennetier, « la contradiction est levée »[1].

Par l'agriculture, et d'une façon plus générale par toutes les occupations liées à l'exploitation de la terre, de la végétation et des eaux, depuis la ville. Devauges a montré l'importance des « activités de type traditionnel » pour les chômeurs de Poto-Poto et de Bacongo[2] : la culture, réservée aux femmes et qui par conséquent ne concerne guère que les ménages, mais aussi la pêche — dont nous parlerons longuement — et, de façon plus inattendue, « le ramassage des piquets en brousse », travail pénible qui consiste à aller couper dans la forêt, « jusqu'à une quinzaine de kilomètres, plus parfois », les perches de bois servant à construire les murs et toitures des cases du type ordinaire[3]. Plus que les chômeurs proprement dits, qui disposent d'une formation professionnelle et réussissent dans une certaine mesure à en tirer parti sur place, ce sont les « déscolarisés sans travail » qui se consacrent à ce genre d' « occupations de remplacement » : dans l'échantillon étudié par Devauges, un tiers des hommes ont déclaré en tirer des ressources complémentaires.

Mais ce serait une erreur de lier ces activités rurales en milieu urbain au chômage. A Moukondji-Ngouaka, l'agriculture faisait vivre en 1959, « au moins en partie, près d'un ménage sur trois » ; or, dans « plus de la moitié des cas », le chef de ménage travaillait, ce qui montre bien qu'il ne s'agissait pas d'un « palliatif temporaire »[4]. Pêche et culture ne sont pas seulement un appoint pour les salariés, une planche de salut pour les chômeurs : un certain nombre de Brazzavillois en font leur métier attitré. Au recensement de 1955-1956, 737 hommes se sont déclarés « jardiniers » (c'est-à-dire, en fait, maraîchers), dont 406 à Poto-Poto et 331 à Bacongo, et 1 134 « pêcheurs », rien qu'à Poto-Poto. Revenons quelques années en arrière : dès 1950, les collines qui dominent Poto-Poto au nord étaient déjà couvertes de champs jusqu'à une distance de plusieurs kilomètres de l'agglomération ; d'avion, ces cultures formaient une sorte d'auréole ponctuée de pieds de manioc et striée par les limites de parcelles, se détachant avec la plus grande netteté sur la savane au grain et au coloris homogène des collines plus éloignées. Sur la route du Djoué, reliant Bacongo à sa banlieue rurale, c'était un défilé de femmes partant le matin pour leurs champs et en revenant le soir. Lors du recensement de 1950-1951, Bacongo comptait déjà, parmi les professions déclarées, 3 % d'agriculteurs ; Poto-Poto, 1 % d'agriculteurs et plus de 8 % de pêcheurs[5]. Il s'agit là du reste d'une vieille tradition. Il fut un temps où Brazzaville avait ses comices agricoles, organisés chaque année par la Mairie : les plus beaux légumes étaient primés. A l'époque de la Grande Guerre, L. Girard, qui avait été administrateur-maire, signalait : « bon nombre d'indigènes des villages Bacongo et Poto-Poto ont demandé l'autorisation d'occuper de nouveaux terrains pour étendre leurs cultures vivrières ». Sur quoi, les autorités décidèrent d' « opérer le lotissement de nombreuses terres vacantes situées à proximité des villages... »[6].

Brazzaville, à ce point de vue, est loin de se présenter comme une exception. Avec la pêche et certaines formes de ramassage, P. Vennetier a raison de rappeler que « les activités agricoles des citadins sont l'une des caractéristiques des villes d'Afrique Noire »[7]. Parlant des villes d'Afrique occidentale, et de leurs habitants, J. Dresch notait déjà : « Beaucoup sont encore des ruraux, soit qu'ils possèdent ou travaillent des terres de culture aux environs, soit qu'ils viennent de brousse pendant la saison sèche et y retournent pour les cultures de l'hivernage »[8]. Bien des nuances n'en sont pas moins à marquer, et nous sommes, en Afrique centrale, fort éloignés du modèle urbain

1. Vennetier, 1960, p. 121.
2. Devauges, 1958, p. 70 et 74-79.
3. Il faut y ajouter la récolte du bois de feu, dans la campagne avoisinant Brazzaville. Le bois ramassé est « en général... destiné à l'usage personnel, mais il arrive qu'une part soit vendue par petits paquets, au prix de 10 francs pièce — la quantité nécessaire pour une journée —, ce qui procure aux plus courageux des ressources supplémentaires ». (Vennetier, 1957, p. 13.)
4. Vennetier, 1960, p. 123.
5. Soret, 1954, p. 76.
6. Girard, 1916.
7. Vennetier, 1960, p. 121.
8. Dresch, 1950.

qu'offre le pays Yorouba, dans la Nigeria du sud-ouest, où les villes sont « essentiellement des agglomérations rurales », jaillies d'une civilisation originale qui a su concilier de longue date le groupement des habitants et la dispersion des cultures, la sécurité des cités fortifiées et les exigences d'un genre de vie fondé sur l'exploitation du sol[1]. Nées de besoins importés avec la colonisation, justifiées par les fonctions qu'elles assument au bénéfice de l'économie de marché, de la centralisation politique et de l'évolution des sociétés, les villes d'origine contemporaine sont loin d'apparaître au même degré comme des rassemblements d'agriculteurs[2].

A Libreville, néanmoins, « subsiste encore une étroite symbiose entre la vie rurale de la brousse gabonaise et les activités liées à la présence européenne ». Et « bien rares sont les femmes... qui n'entretiennent pas de plantations vivrières sauf lorsqu'elles sont évoluées et occupent un emploi de bureau, ce qui est... le cas d'une infime minorité »[3]. A Bangui, pareillement, « un grand nombre de gens... travaillent dans les champs familiaux où les plantes qu'ils cultivent, manioc et maïs principalement, constituent un apport non négligeable dans le ravitaillement, difficile, de la ville », en rapide croissance[4]. Ce sont « les hommes mûrs et les femmes » qui s'occupent de « ces plantations alors que les jeunes gens cherchent à s'engager chez les Européens »[5]. Les deux villes ont ceci de commun qu'elles ont amalgamé un assez grand nombre de petits groupements épars, qui ne se sont que progressivement et incomplètement urbanisés : les « seize villages indigènes dispersés dans le périmètre urbain » de Bangui sont un peu la réplique des vingt-deux qui forment au noyau central de Libreville une ceinture à peine discontinue[6]. Installés de longue date, fondés aux abords de la ville ou venus à sa rencontre, ils ont été rejoints par l'expansion urbaine, mais gardent leur individualité dans le paysage, demeurent « mi-ruraux, mi-citadins »[7].

Dans l'échelle des chiffres de population, Pointe-Noire se classe à mi-chemin de Libreville (18 230 habitants d'après une estimation de 1951, 29 595 recensés durant le premier trimestre de 1961) et de Bangui (plus de 80 000 en 1958). Deux dénombrements successifs, en 1954 et 1958, lui ont accordé 31 000 puis 54 000 habitants. Mais une part importante de cette population réside dans une agglomération compacte : le « village » africain, qui ne mérite pas plus ce nom que Poto-Poto et Bacongo, sinon par la tonalité rurale de la plupart de ses constructions, et, dans son prolongement, « la nouvelle cité » de Tié-Tié, poussée en quelques années[8]. Seules des annexes s'isolent aux confins de la ville, et gardent un caractère campagnard plus marqué. La vie agricole compte encore beaucoup, cependant. Nous disposons ici de la rigoureuse enquête menée par P. Vennetier. 1 013 ménages, groupant 4 493 personnes, le onzième environ de la population, ont été visités « dans toute l'étendue de la ville »[9]. Il est apparu qu' « un peu plus d'un ménage sur quatre » couvrait « directement, par l'agriculture, tout ou partie de ses besoins en manioc ». Comme les familles en possession d'un ou plusieurs champs rassemblaient plus de membres en moyenne que les autres, elles représentaient, « à très peu de choses près, le tiers de la population ». Il est intéressant de rapprocher ce résultat des chiffres obtenus à Brazzaville par le même auteur, qui, voici quelques années, évaluait à moins de 2 000 mais à plus de 1 000, sur un effectif total de 7 700, la proportion des femmes travaillant la terre, tout en habitant Bacongo : soit « un cinquième environ »[10].

L'intérêt actif porté à l'agriculture, et d'une façon plus générale à l'exploitation du milieu

---

1. Gourou, 1947.
2. A l'exception des « vieilles cités portugaises », et en « l'absence de villes autochtones » (« si totale qu'il n'est même pas une exception pour confirmer la règle »), les « villes centrafricaines » sont toutes « issues d'entreprises coloniales européennes au cours des soixante-quinze dernières années ». (Denis, 1958, p. 21 et 23.)
3. Lasserre, 1958, p. 274 à 276.
4. Lebeuf, *Bangui*.
5. *Ibid.*, *Bangui*, p. 43.
6. Lasserre, 1958, p. 33.
7. *Ibid.*, p. 274.
8. Denis, 1955.
9. Vennetier, 1961.
10. Vennetier, 1957, p. 132.

naturel où la ville est insérée, apparaît bien comme un trait constant des agglomérations modernes de cette partie de l'Afrique. Mais plus la cité se peuple et s'étend, plus elle est compacte sur le terrain et se dissocie de la brousse environnante, moins il y a d'habitants qui cultivent : de Libreville à Pointe-Noire, et de Pointe-Noire à Brazzaville, on suit une progression, à laquelle Bangui n'échappe dans une certaine mesure que parce que l'éparpillement de sa population en compense le volume. Même à Brazzaville cependant, une portion appréciable des habitants vit en tout ou partie de la culture, de la pêche ou d'activités équivalentes. Ce serait une erreur d'y voir une sorte de genre de vie résiduel, réservé aux nouveaux citadins en cours d'adaptation : à Pointe-Noire, « la plus grande partie des champs est entre les mains de gens qui ont cinq à vingt ans de présence..., et même plus de trente ans » dans la ville[1].

D'une façon générale, cette vie rurale des citadins s'exerce dans trois sortes de lieux. A l'intérieur même des villes, les lacunes sont mises à profit, et les « friches urbaines » des géographes allemands demeurent rarement dans cet état : P. Vennetier a décrit, pour Brazzaville, cette occupation systématique mais précaire des terrains vagues inclus dans la ville européenne, transformée en « culture-loterie » par les « hasards administratifs », les travaux de construction ou de voirie subitement entrepris, à des dates imprévisibles[2]. Loin des agglomérations, nombreux sont ceux ou celles qui s'en vont chaque année, en jouant des relations familiales ou des liens ethniques, cultiver ou pêcher dans leur « pays » d'origine. De ce type de migrations saisonnières, nous avons vu un bel exemple avec les campagnes de pêches régulièrement entreprises dans le bief de Mossaka ou sur les affluents du Congo par les originaires de la Likouala-Mossaka. L'étude que nous ferons du pays de Boko nous apportera des faits similaires, dans le domaine de la culture. Le chômage, si l'on en croit Devauges, aurait stimulé ce « va-et-vient entre la ville et la brousse », lié à l'exploitation, par les citadins, de ressources lointaines : on se serait mis à envoyer « sinon travailler de façon régulière, du moins participer aux travaux saisonniers... et par la même occasion se faire nourrir au village, des jeunes nés en ville »[3].

Mais le terrain, par excellence, où les citadins pêchent et cultivent, c'est dans chaque ville cette frange rurale, ouverte à tous, où l'on peut se rendre dans la journée, et dont la population propre, ouverte aux influences modernes, accepte la présence d' « étrangers ». A Pointe-Noire, « la plus grande partie des plantations vivrières faites par les citadins se trouve dans un rayon de huit kilomètres autour de la ville »[4]. Autour de Brazzaville, les choses se compliquent. La zone péri-urbaine se divise ici en deux secteurs, partiellement chevauchants, dans la mouvance respective de Bacongo et de Poto-Poto. Le domaine propre de Bacongo déborde à l'ouest et au sud-ouest du Djoué, jusqu'aux terres dépendant des premiers villages des routes de la Foulakary, de Kinkala

---

1. VENNETIER, 1961, p. 72. A Brazzaville, et plus particulièrement à Bacongo, il semble cependant que la situation soit en train d'évoluer rapidement. C'est ce qui ressort de l'enquête menée auprès des femmes de Bacongo par Mme J.-F. Vincent. Écoutons-la : « Dans un passé tout récent — moins de cinq ans semble-t-il — il existait à Bacongo une forte proportion de femmes possédant en dehors de la ville une plantation... Actuellement nos sondages personnels nous permettent de penser qu'une femme sur dix environ se livre encore à la culture... Les champs disponibles se trouvent presque tous maintenant au-delà du Djoué et il faut au minimum une ou deux journées de marche pour les atteindre. Aussi est-il difficile à une femme pourvue de jeunes enfants de les entretenir régulièrement... ». Pour « qu'elle se livre à la culture, il faut maintenant qu'une femme ait d'impérieuses raisons de le faire et les femmes de chômeurs... et les veuves constituent la majorité des cultivatrices ». Par ailleurs, la moyenne d'âge de ces dernières « est élevée : entre trente et quarante ans ». C'est qu'en effet, « les femmes âgées ayant besoin d'augmenter leurs revenus se livrent tout naturellement à la seule occupation qu'elles connaissent bien : le travail des champs. Mais les vraies citadines nées en ville, dont le nombre augmente sans cesse, ont de moins en moins l'occasion de le pratiquer et on peut prévoir le moment où disparaîtra cette occupation — dernier reste d'un passé tout proche de campagnarde — et où le travail de la terre ne sera plus pratiqué que par des ' spécialistes ' ». (VINCENT, 1963.) L'auteur fait allusion ici aux « jardinières », dont un certain nombre travaillent à leur compte, à côté des hommes. Nombreux aux abords de Brazzaville, logés dans les fonds de vallon, sur les rives de la Tsiémé, de la Mfilou, du Congo lui-même par endroits, découpés en planches parfaitement dessinées, les jardins en question sont pour qui survole la ville en avion l'élément le plus caractéristique du paysage semi-rural adjacent. Il y en a beaucoup plus que voici seulement dix ans. Mais on peut douter qu'ils compensent le déclin de la vraie agriculture urbaine.

2. VENNETIER, 1957, p. 134.

3. DEVAUGES, 1959, p. 10.

4. VENNETIER, 1961.

et de Kibossi. Poto-Poto rayonne sur celles qui s'étendent au nord de Brazzaville, et sur les eaux qui sont à l'est. Le long du chemin de fer et du Djoué, il y a contact et interpénétration. Géographiquement, et sans tenir compte des relations avec les deux cités, une opposition très nette se dessine d'autre part entre un secteur terrien, qui va du sud-ouest au nord, et un secteur en majeure partie aquatique. D'un côté, les cultures ; de l'autre, essentiellement, la pêche. Armés maintenant pour comprendre les particularités de son exploitation et de son peuplement, liées au passé d'une part, à l'influence active d'une grande ville toute proche d'autre part, nous pouvons revenir au Stanley Pool, à ses îles et à ses rives.

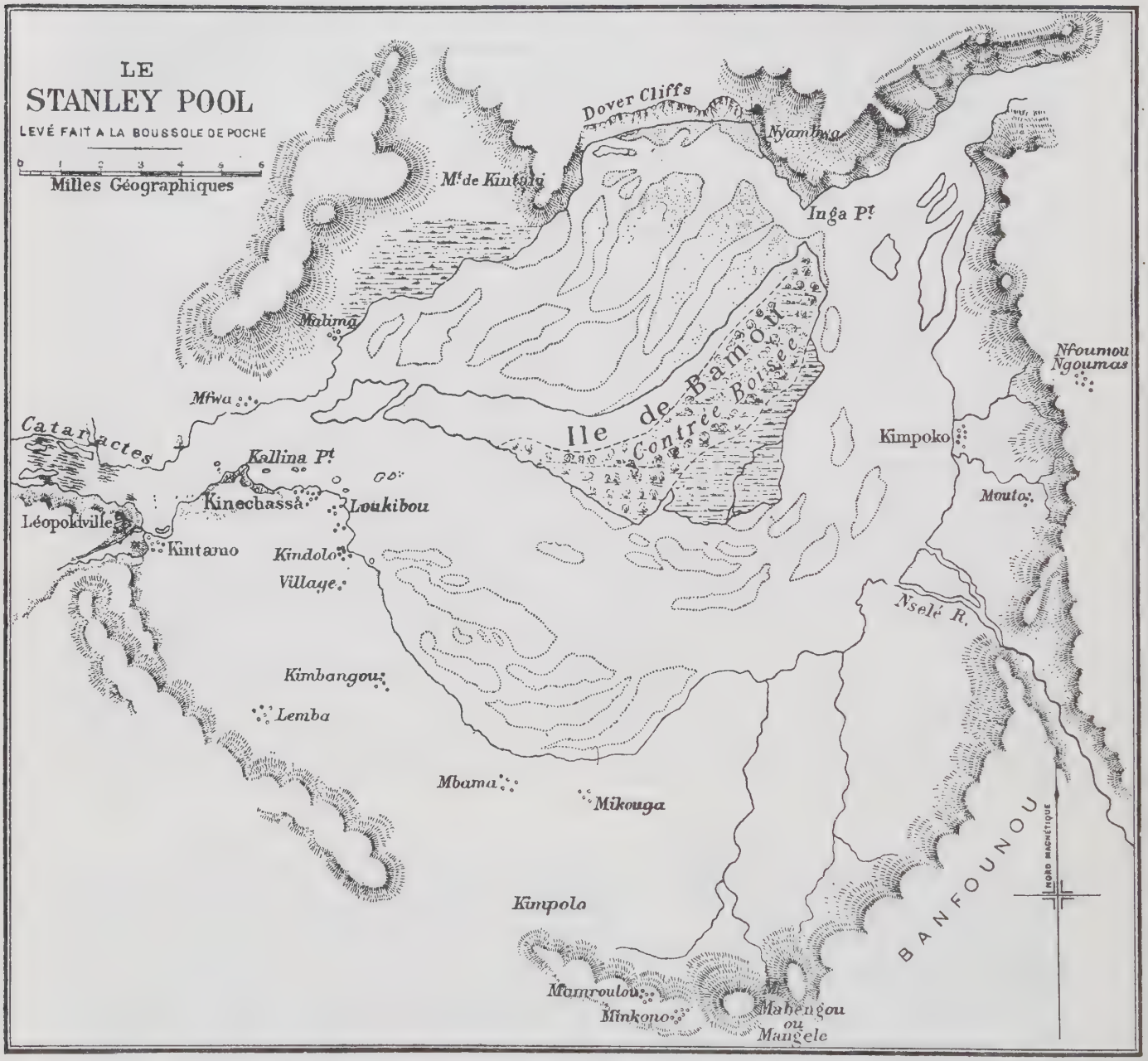

LE STANLEY POOL A L'ÉPOQUE DES EXPLORATIONS
Croquis tiré de l'ouvrage de Stanley, 1886.

4

L'EXPLOITATION DU SOL ET DES EAUX

A l'époque de la prise de possession coloniale, le Stanley Pool offrait aux hommes trois richesses à exploiter : des eaux bien plus poissonneuses qu'elles ne le sont aujourd'hui ; l'une des plus vastes forêts conservées dans la région[1] ; une certaine étendue enfin de sols fertiles, suffisamment hauts pour être à l'abri de la double inondation annuelle. Explorateurs et voyageurs modernes ne semblent avoir trouvé, pourtant, sur les îles du Pool, ni établissements humains, ni cultures. Il est seulement question de pêche. Nous avons, sur ce point, le témoignage de Stanley. Des hommes de Mannkoneh, « le chef des Batéké », nous apprenons qu'ils se disséminaient « sur les dunes sableuses de l'étang », surveillant « leurs filets et leurs pièges à poisson » ; que « pour se garantir de l'ardeur du soleil », ils emportaient « de grandes nattes » et s'en faisaient « des abris »[2]. Ailleurs, Stanley parle des « petites huttes » que construisaient « les pêcheurs... pour y sécher leurs poissons » sur les « larges bancs de sable » qui flanquaient l'île Mbamou, au sud-est[3]. Sur la rive nord du Stanley Pool, plusieurs textes ou documents de la première période coloniale font état d'un trafic local entre les « Balali », c'est-à-dire, rappelons-le, les Batéké de l'intérieur, qui venaient apporter du manioc sur les marchés de la rive, et les Batéké du Pool qui leur fournissaient du poisson en échange[4]. Ces derniers, du reste, en ont parfaitement conservé le souvenir. Cette opposition des Batéké cultivateurs et des Batéké pêcheurs se retrouve d'ailleurs, et reste vivante aujourd'hui, le long du Couloir. Le seul point difficile à préciser est le suivant : tous les riverains pratiquaient-ils la pêche en grand, à titre d'occupation régulière, ou bien celle-ci était-elle l'apanage des seuls « Bankoli », ces Batéké venus de l'amont du fleuve, sous la pression des navigateurs boubangui ? Il se peut qu'avant l'arrivée des « Bankoli », les vieux Batéké du Pool n'aient connu et utilisé d'autres procédés que ceux qui sont à la portée de « terriens » sans grande familiarité avec l'eau : pose de filets dormants le long de la rive, écopage des flaques, empoisonnement des mares, capture des protoptères à la sonde, presque à pied sec, dans les herbiers finissant de s'égoutter. En ce cas, les pêches de pleine eau, telles qu'elles se font aujourd'hui à Kintélé, par exemple, auraient été apprises au contact des nouveaux venus. Mais on peut penser aussi à de petites communautés de Batéké-pêcheurs, établies avant les Bankoli, et dont ces derniers auraient effacé le souvenir. L'enquête, sur place, n'a pas permis de trancher. La seule chose sûre, c'est le sentiment qu'ont une partie

---

1. Mention est faite, dans STANLEY, de la « quantité de bois propre à la fabrication d'articles indigènes » que l'on trouve à Mbamou. (1886, p. 272.) Le croquis du Stanley Pool, en vue perspective, de la page 269, est encore plus explicite, avec la large bande de forêt touffue qu'il montre prenant l'île en écharpe, en contraste avec les rives de terre ferme, presque entièrement déboisées (voir ci-contre).

2. 1879, t. 2, p. 328.

3. 1886, p. 272.

4. En 1900 encore, de Bonchamp, « délégué du Commissaire Général », pouvait écrire : « les Batékés... se contentent de tendre quelques filets de pêche dont ils échangent les prises contre le manioc que cultivent leurs voisins ». (Cité dans FREY, 1954, p. 122.)

des groupements riverains d'avoir appris ces pêches, qu'ils ignoraient à l'origine. La question est d'ailleurs embrouillée par les relations que les diverses fractions ont entretenu au cours de longues années de cohabitation sur les berges[1].

Que les riverains du Pool aient hésité à s'installer à demeure sur les îles, à la merci d'un coup de main des gens du haut-fleuve, dont les pirogues passaient et repassaient le long des berges, on le conçoit sans peine. Négligemment menée depuis les rives, la pêche elle-même ne semble pas avoir été à la mesure des possibilités qu'offrait le milieu. L'exploitation n'a pris un tour systématique que depuis la colonisation française et belge, et en fonction des besoins pressants d'agglomérations qui n'ont plus cessé de croître. A cette « mise en valeur » moderne, dont nous décrirons plus loin les aspects, avant d'en montrer les limites, trois groupes d'hommes ont participé : des Européens et, parmi les Africains, une minorité d'agriculteurs et une majorité de pêcheurs.

A. — Trois parties prenantes

En dépit de leurs capitaux, les Européens, massés en grand nombre dans les cités riveraines, n'ont joué qu'un rôle effacé dans l'exploitation des ressources du Stanley Pool. De leur part, les seules tentatives intéressantes se rapportent à l'élevage. « Une société », écrivait L. Girard à l'époque de la guerre de 1914-1918, « la franco-belge, a entrepris depuis 1912 l'élevage du bœuf sur l'île Mbamou située en face de Brazzaville. Pour encourager cet essai, l'Administration a loué à bail tous les pâturages de l'île... la société qui possède déjà un troupeau de 400 têtes approvisionne la boucherie de l'intendance... »[2]. Nous ignorons quand et comment cet essai prit fin. Plus près de nous, le bétail élevé à Mindouli[3] aurait été transféré à Mbamou au cours des années 1930 ; sa liquidation daterait de la dernière guerre. L'une au moins de ces entreprises pastorales a eu pour cadre les terres de la pointe amont de Mbamou, qui sont à la limite de la submersion par les fortes crues.

Des postes à bois ont fonctionné, un temps, sur la rive haute et boisée de l'île, face au bras sud. Mais l'administration, par la suite, mit fin aux coupes, pour empêcher la destruction de la forêt de Mbamou. L'arrêté de mise en défens, datant de 1928, justifiait cette mesure par « la nécessité impérieuse de réserver les terrains disponibles et le peuplement forestier de l'île de M'Bamou jusqu'à ce que les projets de construction du port de Brazzaville soient achevés ». Phrase sybilline ! Toujours est-il que depuis cette époque un contrôle effectif fut exercé par le Service des Eaux et Forêts. De loin en loin, pour finir, quelques Européens ont essayé de pêcher avec des moyens modernes, mais sans succès durable, autant semble-t-il en raison de leur inexpérience que du boycottage organisé par les pêcheurs locaux. En 1953 encore, une société basée à Brazzaville prétendait approvisionner le marché local à grands frais de matériel ; nous ignorons ce qu'il en est advenu. Mais le succès de telles entreprises n'apparaît pas souhaitable. En privant de leur gagne-pain — et nous verrons que l'expression est à prendre au sens littéral — des centaines de pêcheurs, elle n'aboutirait qu'à compromettre l'équilibre d'un petit monde original et, somme toute, heureux, sans accroître pour autant une production qui excède déjà l'optimum biologique.

Pour quatre-vingts ans de présence européenne, le bilan est singulièrement maigre. Le Stanley Pool n'a vraiment été utilisé par les entreprises « modernes » que comme voie de passage.

---

1. Si l'on en croit JOHNSTON, la pêche locale était loin de suffire, jadis, aux besoins. Les « Ba-Yansi », dit cet auteur, « mènent un immense trafic de poisson fumé entre l'Équateur et Brazzaville. Tout en descendant le fleuve avec de l'ivoire et d'autres articles de commerce, ils consacrent beaucoup de temps à pêcher en cours de route, et fréquemment font halte sur un banc de sable ou une île pour fumer celui qu'ils ont capturé. Ainsi préparé, le poisson reste longtemps en bon état, et fait l'objet d'une certaine demande, comme produit alimentaire, de la part de tous les riverains ». (1895, p. 132.) Rien de neuf, on le voit, sur le Congo : les expéditions de pêche pas davantage que le grand commerce.
2. GIRARD, 1916.
3. Voir au chapitre VII (Niari).

Dans les campements des îles, on se distrait en regardant défiler les bateaux. Pendant les maigres, la « passe sud », qui épouse la convexité de la rive méridionale, est seule praticable ; en temps de crue, le bras nord offre un raccourci intéressant, qu'empruntaient volontiers, il y a quelques années, les bâtiments basés à Brazzaville. Vers 1950, on voyait encore passer, de Mbamou, les antiques bateaux à aubes, s'enfonçant sous le poids des empilements de bois de chauffe, et flanqués latéralement de chalands. Déjà circulaient cependant de modernes unités postales à hélices, les *Princesse-Astrid* et *Général-Olsen*, aux monumentales superstructures blanches. Depuis, avec la généralisation des convois de chalands intégrés, propulsés par de puissants « pousseurs » diesel, le spectacle a fini de se renouveler.

C'est bien en fonction des colonisateurs que l'exploitation du Stanley Pool a pris un tour systématique. Mais des Africains en ont été les agents. Les villes à cet égard ont joué un rôle décisif. Elles n'ont pas seulement ouvert un large marché aux produits de terres et d'eaux toutes proches. C'est par elles qu'ont été attirés, de régions souvent fort éloignées, la plupart de ceux qui vivent aujourd'hui des ressources du Pool. Elles en ont légitimé la présence et l'activité, dans une aire arrachée au contrôle des ethnies riveraines, et de leurs instances coutumières. Envahis par ces « étrangers », submergés par le nombre, réduits à la portion congrue de ce qui leur appartenait jadis en propre, leurs droits traditionnels déniés, les Batéké ne cachent pas leur amertume. Ils ont peine à supporter, disait un homme du Pool, que d'autres s'enrichissent dans leur propre pays. Aussi bien les accuse-t-on, dans le milieu des pêcheurs, mettant à profit les pouvoirs qu'ils continuent à détenir, de faire disparaître le poisson, d'infester les îles de moustiques, d'envoyer « leurs » hippopotames déranger les autres pêcheurs.

C'est comme pêcheurs que le Pool semble avoir attiré, en premier lieu, des hommes de toute autre origine que les anciens riverains. Les premières initiatives reviendraient aux administrateurs belges, soucieux de ravitailler Léopoldville. Il fut un temps, bien éloigné déjà puisque dès la fin du XIX^e^ siècle on en parlait au passé, où la capitale « possédait une équipe de dix ou douze Basokos, qui n'avaient d'autre mission que de pêcher »[1]. Un « petit village de pêcheurs » manyanga avait été installé par l' « État » en aval de la station, près des rapides. Sur la rive française, vers 1910, le marché était régulièrement approvisionné en poisson frais. Quelques années plus tard, de « nombreux indigènes » s'occupaient à pêcher, depuis Brazzaville, mais leur appartenance ethnique n'est pas précisée[2]. D'après Yéro Thiam, l'ancien chef des pêcheurs de Brazzaville, les pêcheurs étrangers étaient encore tous, vers 1920-1925, des professionnels : quelques Toucouleurs comme lui-même, quelques « Accras », mais surtout les représentants des ethnies spécialisées du « haut Congo » et du bas Oubangui : Likouba, Libinza, Bondjo, Akula, Ngombe. La crise économique de 1930, et peu après la mise en chômage des travailleurs qui avaient achevé la construction du Congo-Océan, ont marqué un tournant. C'est alors que beaucoup de citadins, ou de salariés en disponibilité, se sont jetés sur le Pool, et que les « campements » s'y sont multipliés, inaugurant le curieux genre de vie que nous analyserons[3]. De cette période date l'initiation à la pêche d'un grand nombre de « terriens » : les Bakongo d'un côté, dans leurs diverses ramifications ethniques ; de nombreux originaires de l'Alima, du Kouyou et de la haute Likouala-Mossaka, de l'autre. Pendant, et plus encore depuis la dernière guerre, un nouvel afflux s'est produit. La pêche a pris dès lors l'aspect forcené que nous décrirons plus loin.

La culture, sur la portion des îles qui s'y prêtait, a démarré longtemps après la pêche. La colonisation agricole de Mbamou semble avoir été inaugurée, quelques années avant 1914, par les « Chinois » qui ont donné leur nom à l'unique colline de l'île : en fait, un contingent d'Annamites déportés au Congo, dont quelques dizaines reçurent alors l'autorisation de faire pousser des légumes à cet endroit précisément. Peu de gens, pendant longtemps, ont imité leur exemple. Plus tard il

---

1. WILVERTH, 1897, cité par Boulenger, 1901, p. XXX-XXXI.
2. GIRARD, 1916.
3. Tel de nos interlocuteurs, un Mokula, s'est fait pêcheur sur le Pool, après avoir travaillé des années à Léopoldville comme salarié, quand les blancs lui ont dit, suivant ses propres termes : « Maintenant, il n'y a plus de travail ; il faut que chacun retourne dans son pays aux occupations de ses pères ».

fallut, pour s'installer en bordure de la forêt protégée de Mbamou, l'accord de la Mairie de Brazzaville, qui ne le donnait qu'au compte-gouttes, à des candidats sélectionnés, des anciens combattants en particulier. Au moment de la crise économique, quand les citadins cherchaient à se replier sur des activités de subsistance, sans avoir à trop s'éloigner de la ville, l'occupation des terres se trouva freinée de ce fait. Seuls purent se développer les petits noyaux de cultivateurs installés sur l'île Tréchot d'une part, et au lieu-dit « Kittengué » d'autre part, l'unique secteur de la rive nord de Mbamou facilement accessible, en toutes saisons, par eau. Avec le temps, cependant, les dérogations se multipliant, et le contrôle administratif se relâchant, la rive haute de Mbamou a fini par se garnir. Les premiers occupants ont été rejoints par d'autres, liés à eux par des chaînes de parenté et d'alliance, ou des relations de camaraderie urbaine ; nous verrons qu'une bonne partie des terres cultivables, entrées dans le cycle de la culture intermittente, font à présent l'objet d'un droit basé sur la première occupation. Il faut s'enfoncer profondément dans la forêt pour découvrir des sols encore vierges.

Le Stanley Pool aujourd'hui grouille de vie humaine. Les agriculteurs se concentrent en face de Mpila ; sur les éléments de terrasses de la pointe aval de Mbamou ; dans l'agglomération lâche constituée sur le revers de la « montagne des Chinois » ; enfin tout le long de la rive haute de Mbamou, tournée vers le sud et vers l'est. Les pêcheurs, eux, se répandent à travers le Pool entier, se faufilent dans le moindre chenal, dressent partout leurs campements caractéristiques. Entre les deux communautés, cependant, il est impossible d'établir une coupure nette. Nombre de cultivateurs sont pêcheurs à leurs moments perdus : ils placent des hameçons dans les herbiers frangeants, posent le soir des filets dormants sur la rive ; leurs pérégrinations à travers la forêt, à la recherche de terres vacantes, leur ont fait connaître les trous d'eau qu'il suffit de vidanger, après la crue, pour prendre en quelques heures des kilogrammes de silures. Il arrive rarement de visiter une habitation de cultivateurs, sans apercevoir le moindre instrument de pêche. De leur côté, les pêcheurs fixés à demeure dans l'archipel profitent des cultures d'appoint que font leurs femmes. Chez quelques petits groupes de Bakongo, notamment, s'observe un genre de vie mixte, basé sur la division du travail entre les sexes : les hommes pêchent ; les femmes ont leurs champs, et préparent le manioc. Aux abords des campements sur pilotis, où le sol est noyé une ou même deux fois par an, il n'est pas exceptionnel de trouver des lopins cultivés. La période de basses eaux est mise à profit pour planter des patates, qui poussent en quelques mois, et s'accommodent de sols médiocres ; du manioc doux hâtif, mais aussi du manioc amer, dont on attend, à défaut de rhizomes, des feuilles consommables en légume ; un peu de maïs à l'occasion, quelques pieds de cucurbites, quelques plantes condimentaires. Ces cultures dérobées à la crue tentent plus particulièrement les femmes d'origine likouba, likouala et moye. Elles gagnent quelques jours sur la montée des eaux en élevant des billons, pâle réplique à dire vrai des buttes hautes et permanentes qui, dans leur pays d'origine, rendent possible la culture sèche en plein marais.

Comme à l'intérieur des cités, les ethnies les plus diverses se côtoient sur le Stanley Pool. Exécuté en 1950-1951, le recensement administratif de Poto-Poto permet de se faire une idée de l'origine du groupe des pêcheurs. Parmi les 720 hommes qui avaient déclaré ce métier figuraient en particulier :

51 Batéké de Mpila
69 autres Batéké
31 Bakongo-Balali
6 Manyanga
115 Batéké-Alima et Mbéti
11 Banga Ngoulou
36 Moye
62 Mbochi
74 Kouyou
64 Makoua
64 Likouala, Likouba, Bonga et Boubangui
52 originaires du bas Oubangui et de la Likouala-aux-Herbes (Baloï, Bondjo, etc.)
29 originaires du haut Oubangui, et du reste de l'actuelle République Centrafricaine (Yacoma notamment).

Le recensement suivant, celui de 1955-1956, donne, pour 1 134 pêcheurs déclarés :

297 Batéké
104 Batéké-Alima
84 Bakongo-Balali
15 Banga Ngoulou
181 Mbochi.

Absents de la liste, il est probable que les riverains du Congo, de la Likouala-Mossaka et de l'Oubangui sont en majorité parmi les quatre à cinq cents omis.

Les chiffres ci-dessus attestent le nombre et la variété des ethnies en présence. Mais les pêcheurs dénombrés ne participent pas tous à l'exploitation du Pool. Une partie, dédaignant les eaux locales appauvries, vont faire campagne chaque année sur le Kasaï, le « haut Congo », et les affluents de ce dernier. Comme il s'agit, à peu près exclusivement, d'originaires de la Cuvette, la proportion des ethnies d'aval — essentiellement les Batéké autres que ceux de l'Alima, et le groupe kongo, dont l'horizon se borne au Pool — est renforcée d'autant. Il faut tenir compte aussi, dans le même sens, du petit contingent de pêcheurs, tous originaires du sud, installés à Bacongo. Quant aux pêcheurs de l'ancien Congo belge, on doit distinguer d'un côté ceux qui vivent à Léopoldville, ainsi que dans les villages ou campements qui s'égrènent sur la rive gauche ; de l'autre les habitants permanents ou saisonniers de Mbamou et de son archipel. Des premiers, nous ne savons pas grand-chose. Mais les pêcheurs des îles pouvaient être repérés, en partie, il y a quelques années, par le truchement des listes dressées par les soins du district rural de Brazzaville. Les indications obtenues de cette source sont recoupées par les observations que nous avons pu faire nous-mêmes en parcourant les îles situées à l'est et au sud de Mbamou, et rattachées par conséquent à l'ancien Congo belge. Il apparaît ainsi que les groupes ethniques les mieux représentés sont les Akula, les Ngombe, les Libindza, auxquels s'ajoutent quelques Basoko, Banunu, Mongo, tous gens de la Cuvette[1]. Notons d'ailleurs que, dans la mesure où ils opèrent dans les eaux de l'ancien Congo français, les pêcheurs originaires d'en face, appartenant à des ethnies frontalières — Bacongo, Bondjo, etc. — se laissent assimiler aux nationaux dépendant de Brazzaville[2].

Au total, l'échantillonnage d'ethnies et par conséquent d'origines géographiques ne diffère pas essentiellement, dans le groupe restreint des pêcheurs, de ce qu'il est au sein des cités. Ce sont les proportions qui changent. Au lieu d'un équilibre entre « gens du haut » et « gens du bas », les chiffres révèlent une prépondérance écrasante des originaires de la « Cuvette centrale », à Brazzaville comme à Léopoldville. C'est le lingala, non le kikongo, qui se parle sur le Pool. Question, dans une large mesure, d'affinités pour un milieu physique particulier, sorte d'enclave des contrées semi-aquatiques de l'amont du Congo. Constatons d'autre part que la moitié environ seulement des pêcheurs font partie de groupes ethniques accordant traditionnellement à la pêche une place importante dans leur genre de vie. Il s'agit des groupes riverains du Congo et de l'Oubangui : Manyanga, Batéké de Mpila, Moye, Boubangui (au sens large), en aval du confluent des deux fleuves ; Libindza, Bangala, Basoko sur le Congo ; Baloï, Bondjo, Yacoma, etc., sur l'Oubangui. Plusieurs ont une mauvaise démographie, qui contribue à réduire leur représentation. En dehors de ces ethnies, les premières places reviennent d'une part aux Bakongo (Manyanga exclus), qui manifestent ici comme ailleurs leur esprit entreprenant ; d'autre part au grand groupe des Mbochi-Kouyou-Makoua-Banga Ngoulou-Batéké-Alima. Ces derniers entrent pour 40 % environ dans l'effectif total des pêcheurs, tandis qu'ils forment moins de 20 % de la population de Poto-Poto. Ils ont été gagnés à la pêche en raison des contacts de toute sorte, facilités par les voyages sur l'eau et une certaine communauté de langue et de coutumes, avec les pêcheurs authentiques des bords du Congo.

---

1. Originaires de la vaste région marécageuse qui borde le Congo entre Lisala et le confluent de l'Oubangui, les Ngombe y sont les gens de l'intérieur, par opposition à ceux du fleuve, auxquels s'applique, depuis la colonisation belge, le terme générique de « Bangala ». Proches parents des Baloï de la rive droite du bas Oubangui, les Libindza représentent une fraction de ces « Bangala ». Il en va de même des « Akula ».

2. La même diversité ethnique s'observe chez les agriculteurs de Mbamou. Cependant, la proportion des Batéké et Bakongo y est plus élevée. L'ancien Oubangui-Chari, surtout, est mieux représenté, par des Banda, Baya, Mandjia, etc.

B. — Une confrontation générale des techniques congolaises

Les représentants de chacune des ethnies présentes sur le Stanley Pool y ont apporté les procédés d'exploitation, ainsi que les objets ou instruments en usage dans leur groupe d'origine. Ainsi la convergence des hommes a-t-elle conduit à une vaste confrontation technologique. Dans cette perspective, où nous allons nous placer maintenant, l'agriculture passe à l'arrière-plan. D'abord parce que, dans les limites du Pool, les eaux et les marais poissonneux l'emportent de loin, en surface et capacité de production, sur les terres cultivables. Mais surtout pour la raison suivante : le milieu et les besoins locaux ont dans une très large mesure uniformisé le mode de culture. Les agriculteurs de Mbamou et des îles se conforment au schéma habituel de la culture sous forêt, précédée et suivie d'une jachère naturelle de plus ou moins longue durée. Le calendrier agricole, imposé par le climat, est le même pour tous. Les plantes sont choisies parmi celles qui ont fait leur preuve dans le bas Congo, et trouvent un marché dans les villes proches. D'un cultivateur à l'autre, les différences sont de simple opportunité. Tel plante du maïs et des ignames, à l'exclusion du manioc, que détruiraient les sangliers, nombreux dans son coin de forêt ; tel autre du manioc doux seulement, parce qu'il est seul, ou que sa femme refuse de faire subir au manioc amer la longue préparation qui le rend comestible, etc.

La pêche, en revanche, montre dans les limites du Stanley Pool une variété de formes probablement inégalée dans le reste de l'Afrique tropicale, sur un si petit espace. L'extrême diversité des procédés et des engins tient sans doute en partie au milieu local, à ses multiples faciès, à ses fluctuations saisonnières, à sa richesse ichtyologique : il s'agit de capturer toutes espèces de poissons, tout au long de l'année, dans toutes les eaux du Pool. En ce sens, il est tentant de porter le grand nombre de pêches différentes au compte d'une adaptation particulièrement réussie des hommes aux conditions locales. Mais ce serait une erreur. La multiplicité des techniques n'est due qu'à l'origine mêlée de ceux qui les utilisent, à un milieu humain bigarré et cosmopolite, où se retrouvent côte à côte des natifs de toutes les parties du bassin du Congo, et quelques-uns de régions plus éloignées encore. Loin d'avoir contribué à diversifier l'équipement, l'adaptation, dans la mesure où elle s'est produite, a fonctionné comme un processus de sélection et d'élimination parmi les pêches existantes. Essayons de préciser ces deux points. En milieu villageois, même au sein des groupes spécialisés du Congo ou de l'Oubangui, le nombre de pêches simultanément pratiquées n'est jamais très grand. Sur le Stanley Pool, chacune des ethnies en présence a mis en œuvre sa propre tradition technologique, pour autant qu'une incompatibilité évidente avec les particularités du milieu ne s'y opposait pas (cas des pêches de rapides)[1]. C'est à partir de cette confrontation

1. Pour bien faire, il aurait fallu pouvoir cartographier, dans toute l'étendue du bassin congolais, l'aire respective à l'intérieur de laquelle chacune des pêches observées sur le Stanley Pool se pratiquait traditionnellement. Devant cette tâche, qui eût à elle seule exigé le dépouillement de toute la littérature ethnologique des deux Congo, nous avons reculé ! N'ont été dépouillés, en dehors de quelques travaux d'ethnologues, que les docu-

initiale d'une collection remarquablement fournie de modes de pêches, que s'est opérée la discrimination. Certains engins ont perdu du terrain. Si peu de pêcheurs leur restent fidèles qu'ils font figure de curiosité. D'autres ont totalement disparu. Dans cette catégorie des procédés régressifs peuvent être cités la claie à relèvement, manœuvrée depuis une pirogue, telle que la connaissent les Basoko et les Bondjo[1] ; ou encore le filet en forme de poche, appelé « tchou » par les Bondjo de l'Oubangui, qui s'emploie à la limite des herbiers flottants. D'autres techniques, par contre, rencontrent un succès grandissant. Plusieurs débordent aujourd'hui largement les limites du groupe initiateur. L'évolution se poursuit : des pêches que l'on observe encore, à la faveur d'un hasard heureux, finiront par être totalement éliminées ; d'autres achèveront de s'imposer.

A quoi répond ce mécanisme de sélection ? Il tend, naturellement, à éliminer les techniques de rendement médiocre, mal adaptées aux conditions physiques du Stanley Pool. Mais il est fonction aussi, dans une large mesure, des conditions humaines propres à une population coupée de ses racines. Toute une série de pêches supposent un personnel nombreux, une stricte discipline et une forte capitalisation de travail au préalable, pour la fabrication du matériel. Dans les régions d'origine, les collectivités traditionnelles, famille étendue, ensemble de familles apparentées ou alliées, village, procurent le cadre et l'autorité indispensables. Réduits à eux-mêmes ou à un tout petit groupe familial, individualistes en diable, les citadins ou demi-citadins que sont les pêcheurs du Pool (p. 447-449) doivent renoncer à ces pêches. A moins d'être assez riches pour pouvoir les organiser sur une base capitaliste, en payant des salaires et en investissant de l'argent. Mais bien peu sont dans ce cas. Le succès va donc aux pêches qui se font seul ou à deux, et ne nécessitent qu'un minimum de matériel. Ces considérations ont eu assez de poids pour ne pas seulement orienter les choix, mais amener en outre une certaine transformation des techniques : des engins se sont rapetissés, des pêches ont été simplifiées. Nous n'avons noté cependant aucune innovation décisive. A cela, nous pensons qu'il y a deux raisons. D'abord un conservatisme inné, dans tout ce qui touche

---

ments spécialement consacrés à la pêche, et encore pas de façon exhaustive. Ainsi ont pu tout de même être recoupées, jusqu'à un certain point, et utilement complétées, les indications que nous ont données sur place les pêcheurs, s'agissant des procédés « coutumiers » en usage dans leurs ethnies d'origine. Notons d'ailleurs que les auteurs se répètent. L'ouvrage de Goffin (1909), et l'important article de Wilverth (1911) utilisent abondamment les travaux antérieurs, sans citer leurs sources, en particulier le livre de Boulenger (1901). A son tour le travail de Boulenger se réfère à un document initial de Wilverth, dont il est dit que « l'intérêt réside dans la description de la pêche au Congo » (1897). Nous n'avons malheureusement pas pu en prendre connaissance. Plus près de nous, la documentation réunie et publiée par les Services agricoles au Congo (1929) juxtapose les réponses des fonctionnaires locaux à une enquête officielle. Comme souvent en pareil cas, les intéressés n'ont fait en partie que recopier textuellement les informations publiées vingt ou trente années auparavant. Il ne nous a pas toujours été possible de vérifier ou de retrouver l'auteur princeps ; aussi les références données ne correspondront-elles pas nécessairement à l'information originale.

1. Nous ne l'avons jamais rencontrée sur le Stanley Pool, et il n'en a jamais été question dans nos conversations avec les pêcheurs. Elle a bien dû cependant être essayée à un moment ou à un autre, dans les eaux du Pool, car de nombreuses variantes en ont été décrites, chez les populations les plus diverses de la Cuvette congolaise. Citons par exemple le « Bonkosso » employé dans la région d'Eala (en aval de Stanleyville). C'est une claie de 4 m de long sur 2,5 à 3 m de large, placée « sur une pirogue conduite par deux hommes ». Le grand côté « prend appui sur le bord de la pirogue et y est retenu par deux crochets en bois. L'autre côté est descendu dans l'eau et est maintenu par deux rotangs flexibles pour en faciliter la relève. Celle-ci se fait aussi souvent que possible, tout en laissant la pirogue filer au fil de l'eau. Les petits poissons retenus sur la claie retombent à chaque mouvement ». Une autre claie, plus petite, « sert à pêcher le long des rives ». (*Documentation sur les pêcheries*, 1929.)

C'est à peu de chose près le même engin que décrivait Dybowski sur le bas Oubangui : « Dans une pirogue de quatre à cinq mètres de long un filet, ayant pour côtés des dimensions analogues à celles de la pirogue, est maintenu dans une position verticale à l'aide d'un cadre formé de quatre gaules. Ce filet est construit de petits brins de rotin. Les deux perches verticales qui en soutiennent les deux côtés sont, par une des extrémités, fixées dans le fond de la pirogue, tandis qu'à l'extrémité supérieure est attachée une longue liane, se terminant par une sorte de ceinture en forme de cercle. Deux hommes suffisent pour manœuvrer cet engin. Armés chacun d'une grande pagaie, les voilà qui montent l'un à l'avant, l'autre à l'arrière de la pirogue, et passant la ceinture de liane autour du corps, ils maintiennent le filet relevé hors de l'eau. A coups de pagaie, ils dirigent la frêle embarcation... jusqu'au milieu du courant, et lorsque l'endroit semble propice, laissant glisser la ceinture à leurs pieds, ils abattent le filet dans l'eau ; celui-ci est immergé à une profondeur d'environ un demi-mètre, et la pirogue tout entière est penchée jusqu'à venir raser par son bord la surface de l'eau. Lentement, par petits coups, ils descendent le courant, puis, soudain, lorsqu'ils voient les poissons s'engager au-dessus du filet, ils se baissent, saisissent la liane, relèvent le filet, et tout le poisson vient tomber dans la pirogue... Ce sont généralement de tout petits poissons que l'on prend ainsi... ». (1893, p. 166-167.)

à l'exploitation des eaux. Mais aussi et surtout la grande richesse des solutions techniques importées de tous les coins du bassin du Congo ou de plus loin encore. Elle laissait peu de place à l'esprit d'invention. Confrontation et sélection, telles sont donc les idées qui vont nous guider à présent dans l'examen particulier de chaque catégorie de pêches.

a) Les engins ferrés.

L'engin le plus courant est la pointe simple, constituée d'un fer pointu ajusté à un manche de bois. Son emploi paraît général chez les populations de la Cuvette congolaise, et beaucoup de pêcheurs du Pool s'en servent. La longueur de la hampe et de la pointe varie, ainsi que la dénomination, d'un groupe à l'autre. Mais le terme lingala est toujours « mossiki ». La pointe est utilisée principalement comme sonde pour des pêches collectives de basses-eaux. Une première pêche basée sur cet engin semble avoir son origine chez les populations de la Likouala-Mossaka et de l'Alima. Sur le Pool, ce sont surtout les Batéké-Alima qui la pratiquent. Les pêcheurs choisissent un chenal herbeux peu profond, en communication avec l'eau libre. A dix à la fois ou plus, ils avancent, grossièrement en ligne, piétinant les herbes et sondant jusqu'au sol sableux, de l'eau jusqu'aux genoux. Le poisson le plus fréquemment piqué est le Nsinga[1]. L'autre pêche au mossiki était connue des Batéké du Pool avant l'arrivée des Européens. Elle est restée dans une large mesure une spécialité des différents groupes batéké, même non pêcheurs. Elle se fait, en pleine saison sèche, dans les flaques d'eau et les mares isolées par la décrue. Les conditions requises sont une couche d'eau extrêmement mince, une épaisse végétation d'herbes et un sol de boue plus ou moins fluide[2]. Les sites bien choisis abondent en « nzombo » (protoptères). On prend aussi quelques tortues. Avant de commencer la pêche, il faut brûler les herbes pour se ménager un accès aux chenaux où reste un peu d'eau. Une fois les pêcheurs à pied d'œuvre, ils avancent en ligne, plient les herbes avec leur mossiki tenu horizontalement, reviennent sur leurs pas, repartent en avant, en sondant continuellement (photos 34 et 35). Il faut frapper avec force pour atteindre les protoptères dans l'épaisseur de vase où ils s'enfouissent, et accompagner le coup pour sentir le frémissement annonçant la touche. L'opération la plus délicate consiste à extraire les poissons sans se faire mordre.

Dans une seconde catégorie d'engins ferrés, plusieurs pointes sont fixées en couronne, de façon plus ou moins rigide, à une hampe commune. Nous avons découvert et mesuré sur le Stanley Pool toute une collection de ces engins, différant technologiquement et par les détails de leur emploi[3] : l' « engassa » des Moye, le « kakouté » des Banunu[4], le « ntchika » des Boubangui[5], etc... De cette multiplicité, émerge un type conquérant, appartenant originellement aux Libinza et Baloï,

---

1. *Ophiocephalus*. Cette désignation, et les suivantes, sont données sous toutes réserves. Il n'est pas aisé, en effet, pour le non-spécialiste, d'établir la correspondance entre les noms vernaculaires des poissons, que les pêcheurs livrent sans hésiter, et les dénominations scientifiques. L'on ne dispose guère à cet effet que du tableau établi par un auteur belge. (Ch. Vleeschouwers, 1946, p. 378 à 380.) Une liste plus restreinte a été dressée vers 1950 par M. Sadoul, qui opérait sur le Stanley Pool, pour le compte du Service des Eaux et Forêts de Brazzaville. Elle met en regard du genre (rarement de l'espèce) le terme lingala et le terme lari. Ce document ne semble pas avoir été publié.

2. Voir p. 350.

3. A tous ces engins à ferrure lisse s'applique indistinctement, en lingala, le terme « missiki », pluriel de « mossiki », qui désigne la pointe simple.

4. Ou « kekuté ». Nous l'avons observé à Mbamou, dans un campement de pêcheurs Banunu. Vleeschouwers en fait également mention, comme instrument servant « à sonder les herbes le long des rives ». (1946, p. 18.)

5. Ou « ntsika » (invar.). Cet engin diffère de la foëne libindza, ci-dessous décrite, par plusieurs détails de sa structure : les ferrures sont bien plus courtes, relativement à la tige qui les porte, elle-même fixée à la hampe (0,50 m et 1,30 m sur l'exemplaire mesuré) ; le fer n'est pas simplement emmanché, il se prolonge vers le haut par une pointe, dont l'extrémité, courbée à angle droit, pénètre dans le bois ; les éléments sont fixés à la hampe de façon plus rigide, une série de surliures, échelonnées sur une longueur d'un mètre approximativement, les maintiennent en un faisceau serré ; l'allure de l'engin, plus compacte, rappelle davantage la foëne typique. Le « kentsaïn » ou « kensayi » des Banunu offre à peu de chose près la même allure. Il semble que le « ntchika » serve principalement à pêcher dans les herbes que la crue commence à submerger. L'architecture de l' « engassa » des Moye en fait un modèle intermédiaire.

mais adopté par beaucoup d'autres (photo 48). Cette foëne, appelée « nzonda » (pluriel de « monda » qui désigne la pointe simple) chez les Libinza, comporte de trois à six pointes. Les fers sont extrêmement longs (jusqu'à 1,75 m). La fixation, d'une grande souplesse, laisse les pointes assez écartées. La longueur totale, hampe comprise, peut atteindre 5,75 m, le poids une dizaine de kilogrammes. L'engin sert, en période de maigres, à sonder les rives herbeuses. En février-mars ou en juillet-août, c'est un spectacle courant que de voir un pêcheur en bordure d'un chenal lancer sa foëne d'un large coup d'épaules, la reprendre, faire avancer sa pirogue, l'arrêter, lancer à nouveau, en fourrageant de temps à autre dans les herbes pour retirer une prise[1]. On pêche d'une façon analogue, au début de la crue, dans les herbiers submergés. De toute façon, une grande dépense de force musculaire est requise. Une variante un peu plus courte et nettement plus légère de la même fouine peut être lancée à vue et à distance sur le poisson[2].

Troisième type d'instruments d'engins ferrés : le harpon à une ou plusieurs pointes barbelées. Le modèle de beaucoup le plus employé est celui des Likouala-Likouba, grands spécialistes de cette pêche chez eux et sur le Pool. Comme dans le cas précédent, de trois à six pointes barbelées sont fixées, par des surliures, à une hampe. Mais le mode d'emploi diffère. L'engin est utilisé surtout pendant la crue. On ne sonde plus au hasard, mais on vise à distance. Le pêcheur chemine avec sa pirogue dans les herbiers, le harpon soutenu, à portée de main, par une fourche. Dès que le poisson fait surface, trace un sillage ou se manifeste d'une façon quelconque à portée de jet, le pêcheur lance son « missoï » (pluriel de « moussoï », qui désigne la pointe barbelée simple)[3]. Ici interviennent deux détails ingénieux de la structure de l'appareil. Les pointes, emmanchées sur une tige de bois, restent semi-mobiles, n'étant retenues que par une ficelle non complètement tendue ; les secousses du poisson les détachent, de sorte que la prise échappe difficilement. D'autre part, un flotteur de bois léger, fixé au propulseur, empêche le harpon de couler en eau profonde. Comme la fouine, le harpon des Likouala-Likouba capture de belles pièces, mais les pêcheurs reviennent souvent bredouilles. Mentionnons, tout à fait à part, la lance et le harpon à crocodiles, de structure extrêmement robuste, fréquents dans les campements de pêcheurs[4].

b) Les nasses.

Toutes les populations du bassin du Congo se servent de nasses. Même les groupes forestiers établis loin des fleuves. Les types les plus variés se rencontrent sur le Stanley Pool. Depuis le « lembo » (pl. : bi–) des Bacongo et le « yanga » (photo 52) des Yacoma, que l'on mouille en plein

1. Pareillement, dans la partie de la Cuvette congolaise, étudiée par J. Maes, le pêcheur qui glisse au fil de l'eau, « d'un mouvement lent, régulier, méthodique..., plonge son harpon se laissant guider par son instinct et le hasard ». (1924, p. 91.)

2. A rapprocher du « lepa » signalé par Vleeschouwers : « petit harpon à usages multiples ; en voyage, il sert à tuer les poissons occasionnellement aperçus ». (1946, p. 18.)

3. Le même engin a été décrit, dans le bas Kasaï, sous le nom de « miswe » ou « misweye » (pluriel de « musweye », qui désigne le harpon simple). Il y aurait un modèle « employé en pleine eau », « mivugme ». à propos duquel Vleeschouwers écrit que « le ' V ' dénonçant la course d'un poisson sur un haut-fond ou les vaguelettes qu'il produit en se déplaçant, suffisent au pêcheur pour lancer ce harpon ». (1946, p. 16.) A quoi s'opposerait l' « omara », « utilisé à courte distance ». Touchant ce deuxième mode d'emploi, voici la description de G. Baujot : un homme « pagaye à l'arrière d'une pirogue », un autre « debout à l'avant sur un petit plancher affleurant presque le bord de la pirogue observe les mouvements des herbes ; qu'un poisson y grappille aux racines ou qu'il se faufile entre elles, celles-ci remuent légèrement, et c'est à cet endroit-là que le pêcheur lance son Musweye ».

4. La lance — « likongo », pl. ma– — dérive de la lance de guerre, mais un flotteur y a été ajouté, en général sous la forme d'une grosse rondelle de bois tendre enroulée autour du manche, et le fer en feuille de laurier est mobile, suivant le système employé pour le harpon à lancer. Quant au harpon à crocodiles — « abongo », pl. bi– — c'est un engin plus perfectionné, et visiblement conçu pour cet usage spécifique : au fer de forme simple se substitue un harpelon barbelé de forte taille, amovible mais retenu par un solide filin d'acier. Un flotteur fusiforme, faisant office en même temps de propulseur, prolonge le manche sur les deux tiers de la hauteur totale de l'appareil. Dans une autre variante, le flotteur disparaît, remplacé par du bois dur, et l'engin, plus allongé et plus mince, prend le nom de « bossikou ». Bien que les crocodiles soient devenus rares — on en est réduit à les chasser de nuit, aux lampes — lances et harpons existent à de nombreux exemplaires dans les campements de Mbamou.

courant, retenus par une ligne fixée à un piquet sur la rive, jusqu'aux engins pointus et minuscules, semblables aux pièges à rongeurs, où le poisson s'engage sans pouvoir ensuite faire demi-tour, dans les filets d'eau auxquels ils sont destinés. En passant par les nasses-pièges (photo 45), posées dans la forêt de Mbamou au plus fort de la crue[1]. Au total, une quinzaine de modèles différents de nasses ont pu être recensés sur le Stanley Pool, sans compter celles qui s'emploient en combinaison avec des lattis, dans les barrages ou les enceintes. Mais deux types de nasses éclipsent tous les autres, et ont fait une foule d'adeptes, en dehors des groupes où elles sont traditionnelles. Ils ont une structure très différente l'un de l'autre, et des emplois nettement tranchés.

Les nasses souples sont parmi les engins les plus banaux du Stanley Pool. Elles sont faites de fines lattes de liane ou de rotin, entrecroisées en un treillis très lâche, à mailles de plusieurs centimètres de côté. Leur forme est parfaitement symétrique, avec deux ouvertures qui se font face, et un allongement prononcé dans le sens de la hauteur. Les extrémités rétrécies se retroussent en dedans, formant piège. Repliées sur elles-mêmes, les lattes longitudinales font saillie à l'intérieur et empêchent le poisson de ressortir. Les nasses souples sont faciles à transporter et à stocker : il suffit de les aplatir en moulant un côté sur l'autre, puis de les empiler.

Elles font partie de l'arsenal coutumier de nombreux groupes riverains du Congo et de l'Oubangui : Akula, Libindza-Baloï, Likouala-Likouba, Batéké Babali. Le nom change d'une population à l'autre : « ékéto » (pl. : bi–) chez les Libinza, « ékété » (pl. : bi–) chez les Likouba, « nguino » (pl. : ma-) chez les Batéké du fleuve, etc. Mais la structure demeure identique, à quelques détails près. Ainsi, les éléments entrecroisés sont attachés tantôt par une fine lanière de rotin, tantôt comme chez les Akula par une sorte de crin végétal tiré du tronc d'un palmier. La nasse « kondo » des Yacoma se distingue par la présence d'un bâti rigide encadrant les deux ouvertures : avec ce double cerceau de grosse liane, l'engin prend une forme de fuseau[2]. C'est la taille, beaucoup plus que la matière première ou l'agencement, qui varie, Le plus grand exemplaire mesuré avait deux mètres de hauteur ; le plus petit 0,55 m seulement (photo 42).

Les nasses souples sont installées au moment de la crue dans les bancs d'herbe recouvrant les îles submergées. La profondeur doit être suffisante pour que la nasse, posée sur le fond, émerge à peine. On lui fait une place en écartant les herbes et en donnant quelques coups de machette. Deux touffes d'herbe liées par-dessus la maintiennent tout en la camouflant. Suivant la profondeur, le pêcheur utilise des nasses plus ou moins hautes, de façon qu'elles reposent sur le fond. Quand la profondeur dépasse la hauteur de l'engin, ce qui arrive souvent au fort de la crue, les nasses sont ficelées aux herbes qui les maintiennent en surface. Cachées dans la végétation, elles sont difficiles à retrouver : une touffe d'herbe, nouée à côté, sert de repère. Les pêcheurs ne les placent pas au hasard, mais là où ils ont reconnu qu'il y avait du poisson. Les spécialistes en ont des quarante, soixante et jusqu'à cent, éparpillées dans un périmètre plus ou moins étendu. Suivant qu'ils sont installés au voisinage ou en ville, ils les visitent à intervalles rapprochés, ou seulement tous les trois, quatre ou cinq jours. Dans ce cas, les nasses doivent émerger légèrement, pour que le poisson puisse piper en surface. Toutes sortes d'espèces se font prendre, mais surtout des « ngolo » *(Clarias)* et « mboutou » *(Distichodus)*. Octobre est le meilleur moment, quand la crue vient d'envahir les prairies et que les poissons s'y précipitent. Mais les nasses souples sont utilisées durant toute la crue de Mpéla, et parfois de nouveau, mais avec un rendement bien moindre, en avril-mai.

Les nasses du second type ont un profil en V aux branches plus ou moins incurvées. Elles

---

1. Ce sont de petites nasses en forme d'obus, munies d'un clapet, qui se referme instantanément sous l'action d'une tige formant ressort, dès que le poisson, mordant l'appât, libère le mécanisme de déclenchement. Ces nasses, exactement semblables à celles que nous avons pu voir dans les raphiales des « lagunes » de Mossaka, sont appelées « mitambou » (sg. mou–) par les Libinza, et « makalé » (sg. li–) par les Akula. Certains pêcheurs en ont plus de cent simultanément en service. Dans la Cuvette congolaise, le même modèle a été décrit chez les Baenga du Territoire de Basankusu (District de la Lulonga). Il s'agit, là encore, d' « une nasse qui sert à la pêche en forêt inondée. On y introduit le fruit de l'arbre Bonyongo... Dès que le fruit est touché, la nasse se referme ». (*Documentation sur les pêcheries*, 1929, p. 338.)

2. Le même modèle serait en usage chez les Baloï du bas Oubangui. Sous la légende « Pêcheur Baloio réparant une de ses grandes nasses ' Ekoto ' », Ch. Roux représente une nasse de la hauteur approximative d'un homme, baleinée de même à chaque extrémité par une liane cintrée. (Roux, 1949.)

sont faites de lattes parallèles, très rapprochées, liées par des cordons à intervalles réguliers. Une extrémité se termine en pointe ou par un aplatissement. L'autre s'ouvre. Le piège est constitué par une sorte de cône rentrant, également en lattis, ménageant un passage à sens unique. Semi-rigides, les nasses de cette sorte sont plus encombrantes. Un grand nombre de populations les utilisent, mais surtout celles qui exploitent les marais situés en arrière du Congo. Leur nom est « mokoni » chez les Moye, « okogni » chez les Mbochi, « okwolo » chez les akula, etc. Le principe est toujours le même, mais il y a des détails de structure particuliers à chaque groupe. Sur le Stanley Pool, les grands utilisateurs sont les Moye. Leur modèle a fait largement école. Il se différencie des autres par l'existence d'un second cône de lattis, conduisant le poisson dans une chambre intérieure (photo 43). Beaucoup moins hautes que les nasses souples, les nasses du type « mokoni » sont utilisées sous une faible épaisseur d'eau, sur fond de vase ou dans les herbes. Souvent, le pêcheur les appâte avec du manioc. Elles sont mouillées en période de basses eaux, dans les chenaux qui ont cessé de couler, ou les nappes d'eau isolées par la décrue. On les place aussi, au début et à la fin de chacune des deux crues annuelles, dans les parties des îles que l'eau commence à envahir, ou bien d'où elle est en train de se retirer. Certains pêcheurs commencent la campagne avec plusieurs dizaines de « mikoni », qu'il leur a fallu des semaines de travail pour préparer. Les nasses semi-rigides, comme les nasses souples, doivent leur succès sur le Stanley Pool à la grande étendue des prairies inondées et des zones marécageuses. Mais elles permettent d'autre part une pêche individuelle typiquement adaptée au milieu humain local.

c) Enceintes et barrages.

Avec les « enceintes », nous nous trouvons devant l'une des grandes pêches du Stanley Pool : productive et bien adaptée à l'individualisme des pêcheurs, la technique a fait école très au-delà du cercle étroit de ceux qui la pratiquaient par tradition ethnique. Elle met en œuvre un matériel varié, à savoir : 1° Deux ou plusieurs claies, « nkala » (invar.), d'un modèle fort répandu dans la Cuvette centrale[1]. Ces claies sont faites de minces lattes, longues de 1,75 m environ, disposées côte à côte et liées par des tresses, à intervalles de cinq à six centimètres. Elles atteignent ordinairement 30 à 35 m de longueur, et les pêcheurs passent une bonne partie de leur temps, en dehors des périodes où ils s'en servent, à les fabriquer. 2° Une grande nasse, ou « moléké », en forme de cône tronqué, rendue rigide par une liane enroulée en spirale. A la base du cône est fixée l'ouverture-piège, dont les brins libres, tournés vers l'intérieur de la nasse, ne livrent passage aux poissons que dans ce sens exclusivement. A l'autre extrémité, un fond rond, facile à détacher, permet de retirer les prises. 3° Une petite épuisette, montée sur une armature ovale, ou, à défaut, un haveneau de vannerie. 4° Une machette et une fourche de bois.

Pièces maîtresses de ce matériel, les claies servent en même temps à d'autres pêches. Des exemples en ont été donnés, pour la région de Mossaka[2]. Sur le Stanley Pool, nous verrons de même

---

1. « Cette natte, roulée », écrit Vleeschouwers, « ressemble à un énorme store ». (*Op. cit.*, p. 10.) G. Baujot la décrit comme « une espèce de rideau fait d'un lattis de bambou de 2,50 m de haut et 50 m de long ; ses interstices ne dépassent guère 1 cm... ». Dans la région du lac Tumba, enfin, le terme « lokala » désigne des « nattes mesurant 15 à 20 m de long sur 2 à 3 m de haut. Ces ' lokalas ' sont faits de lamelles de bambou (kelenge) reliées par des lianes (kekele)... ». (*Documentation sur les pêcheries*, 1929, p. 331.)

2. Boulenger (1901) a décrit chez les Basoko un procédé tout à fait analogue au « ndibou » des Likouba : « L'Eturu », écrivait-il, « est une longue claie que l'on place le long des rives inondées au moment où les eaux se retirent. Cet engin a pour but d'empêcher le poisson de rentrer dans le lit de la rivière ». Quant aux « lokaka » du lac Tumba, les pêcheurs « en attachent plusieurs bout à bout et forment, à l'endroit du lac choisi par eux, un enclos, en laissant une ou plusieurs ouvertures auxquelles ils placent des nasses (ikeke), où le poisson est pris lorsqu'il veut sortir de l'enclos. Ceci pour les poissons d'une certaine grosseur. Pour les petits poissons, ces mêmes « lokalas » sont placés par moitié dans deux pirogues où ils sont attachés à chaque extrémité. Arrivés à l'endroit voulu, les pêcheurs laissent tomber à l'eau le « lokala » ; lorsqu'il est dévidé, ils encerclent le poisson et regagnent la rive : le « lokala est refermé circulairement et le poisson est capturé dans des paniers spéciaux ». (*Documentation sur les pêcheries*, 1929, p. 331.) La même pêche au « treillis vertical mobile » existe chez les « Bangala » : d'une

les « nkala » indifféremment utilisés à la confection de barrages ou d'enceintes. Mais les secondes, appelées « ndouka », sont infiniment plus courantes. C'est la pêche par excellence des rives basses frangées d'une prairie flottante à *Echinochloa*. Le principe en est simple. Prenant appui de part et d'autre à la rive, des claies dressées verticalement à la limite des herbes isolent une certaine étendue d'eau. Au besoin, quand la nappe végétale s'étend sur une trop grande longueur, des coupures y sont pratiquées, à travers lesquelles, aux deux extrémités de l'enceinte, les « nkala » rejoignent le sol ferme. Ceux-ci sont ramenés progressivement vers la rive, jusqu'au moment où les poissons, emprisonnés dans un tout petit espace, peuvent être capturés à l'épuisette. En pratique, la pêche se déroule de la façon suivante. Le pêcheur commence par enfoncer dans la vase un certain nombre de piquets délimitant la partie à enclore (photo 41). Les claies sont alors mises à l'eau, déroulées, appuyées aux piquets et enfin fixées. L'opération a lieu de jour. Une large ouverture est laissée du côté aval de l'enceinte. Les poissons qui pâturaient la nuit dans ce secteur de rive découvrent sans peine le passage. Au bruit qu'ils font dans les herbes, le pêcheur sait quand le moment est venu de refermer l'enceinte. Il le fait de nuit, en évitant le clair de lune, et dans le plus grand silence. En même temps une nasse « moléké » est mise en place, tournée vers l'intérieur de l'enceinte, à la jonction de deux claies. Le travail le plus dur reste à faire. Il consiste, les jours suivants, à couper les herbes, et à les rejeter dans le courant, par-dessus les claies, pour pouvoir, au fur et à mesure, ramener celles-ci vers la rive. Machette et fourche entrent alors en scène. Le travail progresse de l'aval vers l'amont. Une partie des poissons s'échappent en sautant. D'autres se font prendre dans le moléké, ou tuer à coups de machette. Le restant est capturé sans peine, en fin de pêche. Au total, la vidange d'un ndouka prend de deux à sept jours, suivant sa dimension et le nombre de personnes à l'œuvre : le « propriétaire » tout seul ou aidé, soit par sa femme, soit par un ou deux compagnons, des parents ou des voisins, qui recevront une part des prises.

La pêche aux enceintes exige un gros effort, dans des conditions pénibles : des journées entières passées dans l'eau jusqu'à la poitrine, sans parler du risque que font peser les terribles serpents d'eau (photo 51). Mais les résultats, compte tenu du temps passé, sont si bons[1] que les emplacements manquent, pour tous ceux qui voudraient en faire. C'est pourquoi l'on ne se contente plus d'exploiter les herbiers existants : on en crée d'artificiels, le long de rives qui en sont dépourvues, ou dont la végétation, après une première coupe, n'a pas eu le temps de repousser. Le pêcheur va couper des herbes sur la rive, arrête les paquets de végétation qui descendent au fil de l'eau en provenance d'autres ndouka, ou s'arrange pour réutiliser les herbes de ses propres enceintes. La future enceinte est entourée de piquets reliés, latéralement et du côté aval, par plusieurs lianes superposées, destinées à maintenir les herbes dans le périmètre du ndouka, éventuellement à arrêter celles qu'apporte le courant. Il s'agit d'un véritable repiquage : des touffes de racines adventices ne tardent pas à ancrer la prairie artificielle, les tiges se redressent, les stolons se multiplient. Quand les poissons ont pris l'habitude de venir pâturer, il n'y a plus qu'à fermer le ndouka[2].

---

première pirogue, une équipe « lance à l'eau des vers ou du manioc pour attirer les poissons. Lorsque ceux-ci sont suffisamment rassemblés, la pirogue au treillis, qui n'a cessé d'avancer, est arrivée à la hauteur du haut-fond. Le grillage, rapidement déroulé, est jeté à l'eau verticalement et replié de façon à faire rejoindre ses deux ailes et à former un cylindre fermé dans lequel les poissons sont emprisonnés. A l'instant où ce filet particulier a été lancé, de toutes les embarcations, les compagnons ont sauté dans le fleuve et, par leur bruit ont chassé le poisson vers le treillis qui se referme. Le cylindre est ensuite rétréci de plus en plus, au point de n'avoir finalement qu'un à deux mètres de diamètre. Deux ou trois individus y pénètrent pour prendre les poissons à la main ». (Goffin, 1909, p. 31.) Ces pêches ne sont pas autre chose qu'une variante de la méthode dite du filet tournant, que les gens de Mossaka pratiquent avec un vrai filet, l'édouma.

1. Moins cependant qu'autrefois : « la production qui était antérieurement de 500 à 1 000 kg de poisson » par ndouka « est tombée à 50 ou 100 kg par suite d'une augmentation du nombre des pêcheurs ». Les prises se répartiraient en 50 % de *Mormyridae*, 25 % de *Distichodus*, 15 % de *Cichlidae* et 10 % de divers. (« Aperçu sur la pêche lacustre et fluviale au Congo belge et au Ruanda-Urundi », 1959.)

2. Une pêche entièrement comparable a été décrite récemment par P. Pélissier, dans la vallée du bas Ouémé, au Dahomey. C'est celle qui consiste, pour les villages des bourrelets de berge, « à établir, dans le lit mineur du fleuve, près de ses rives, des radeaux d'herbes et de différentes plantes aquatiques, appelés *aholo* et rendus fixes par une série de pieux plantés à leur périphérie. Ces radeaux sont des installations provisoires balayées par chaque crue et qu'il faut refaire chaque année. Attirés par la fraîcheur de l'eau à l'ombre des *aholo*, appâtés par les charognes et le son de maïs qu'on y jette, les poissons se rassemblent sous ces radeaux d'herbes. Quand

Grâce au repiquage des herbes, les enceintes se font d'un bout à l'autre de l'année, sauf pendant la crue de mpéla. Toutefois l'activité se ralentit pendant la petite crue de printemps, et au moment de l'étiage, en juillet-août. Les emplacements les mieux situés sont utilisés à quatre, voire cinq reprises dans l'année, chaque fois que la montée ou la baisse ramène l'eau au niveau voulu. Les maigres rendent possible une variété particulière de ndouka, dans les chenaux envahis par les herbes, où l'eau ne coule plus. Une claie est tendue en travers, de rive à rive ; une autre est refoulée contre la première. Dans cette variante, les nasses ne sont pas utilisées[1].

D'où provient la technique des ndouka ? Nous l'avons observée sur le Congo, dans la région de Mossaka. Là-bas, les pêcheurs n'exploitent pas seulement les herbiers flottants à *Echinochloa*, mais aussi les franges buissonnantes de « maboundji »[2]. La longueur de rives est telle, par rapport au nombre de pêcheurs, qu'il est tout à fait inutile de capter les herbes au fil de l'eau pour reconstituer ou multiplier les emplacements ; deux pêches par an au même endroit sont un maximum. On ne se donne pas non plus la peine d'insérer une nasse entre les claies de l'enceinte. La même pêche a été signalée encore sur la rive gauche du Congo, par Ch. Vleeschouwers[3]. Dans un cas comme dans l'autre, nous doutons qu'il s'agisse d'une technique véritablement « traditionnelle ». Les gens de Mossaka n'ont pas, dans leur langue, de terme propre pour la désigner ; et la même dénomination banale, « ndouka », est en usage dans le secteur du bas Kasaï. Les gens de la Mfimi, affluent du Kasaï et émissaire du lac Léopold II, ont du reste une manière originale, très différente, d'utiliser les herbiers[4]. Dans cette région comme à Mossaka, les enceintes font figure de procédé introduit, et vraisemblablement par le relai du Stanley Pool. Sur le Pool, la pêche aux ndouka est ancienne déjà. J. Thomas la signalait plusieurs années avant la dernière guerre, pratiquée de la même façon qu'aujourd'hui[5]. Ce sont les Akula qui l'ont introduite, et qui en restent aujour-

---

on veut pêcher l'un de ceux-ci, on le ceinture avec des nattes... mises bout à bout et l'on capture le poisson ainsi emprisonné à l'aide de différents types de pièges ou d'épuisettes ; on resserre progressivement la barrière, généralement en appliquant l'*aholo* contre la rive... et le piège se referme ; au fur et à mesure que sa surface se réduit, les herbes sont rejetées à l'extérieur et les prises se multiplient ». (PÉLISSIER, 1962, p. 327.) Aux appâts près, qui ne sont pas utilisés par les pêcheurs du Pool, et qui transforment le procédé presque en une sorte de pisciculture, c'est la technique des ndouka : exemple parmi bien d'autres des extraordinaires convergences technologiques auxquelles donne lieu la pêche en eau douce, dans des pays qui ont fort peu de chances d'avoir été en communication.

1. A rapprocher d'une pêche décrite par J. Maes, sur les affluents de rive gauche du Congo. Les claies y « servent à établir des barrages dans la rivière, les marais, les criques et devant les embouchures des petits affluents. Elles sont fixées à des pieux et placées perpendiculairement dans le lit de la rivière. Les indigènes les mettent en place au moment de la première descente des eaux. Un peu en amont des claies ils jettent dans la rivière quantité de branches, munies de leurs feuilles, de façon à ménager un abri au poisson arrêté à la descente. Au moment où les eaux sont très basses, les indigènes remontent la rivière sur une très grande distance. Ils pénètrent dans l'eau, forment un cordon serré et méthodiquement ils descendent vers la claie. Tout le poisson est chassé vers le barrage. Arrivés à 25 ou 30 m de la claie, les indigènes introduisent dans l'eau une nouvelle claie. Une partie des pêcheurs sont chargés de maintenir cette claie verticalement. Les autres pénètrent dans l'enclos formé par les deux claies, enlèvent branches et herbes d'abri et commencent la chasse au poisson ». (MAES, 1924.)

2. *Alchornea cordifolia*.

3. « Lorsque le pêcheur remarque, à certains indices, qu'un grand nombre de poissons s'est réfugié dans l'un ou l'autre banc d'herbes, le long de la rive, il entoure le banc d'herbes de la natte ' Nkala '. Il pénètre ensuite à l'intérieur de l'enclos ainsi formé et coupe et enlève les herbes. Chaque fois qu'une partie de la surface intérieure est nettoyée, il rapproche sa natte en la faisant glisser sur le fond. Finalement, tout le poisson qui occupait l'aire primitivement visée, se trouve rassemblé dans un espace de plus en plus petit. Enfin, il grouille littéralement dans quelques mètres cubes d'eau et est facile à capturer ». (VLEESCHOUWERS, 1946, p. 11.)

4. C'est la pêche à la claie « monzoo », que Vleeschouwers décrit de la façon suivante : « Les bancs d'herbes qui bordent les rives sont découpée en aires d'environ 25 m² (5 m × 5 m), de façon à séparer chaque bloc d'herbes du bloc voisin. Ceci se fait plusieurs jours avant que l'on ne commence à pêcher. Une claie solide, mais grossière, est ensuite construite, en bois et codi (lianes). Cette claie doit avoir un peu plus de surface que les blocs d'herbes préparés (5,25 m × 5,25 m). Les herbes n'étant attachées qu'à la rive et pas au fond, il est possible d'introduire la claie en dessous et d'en faire monter le bout à terre, l'autre étant posé sur une pirogue. L'eau s'égoutte à travers la claie et les herbes restent à sec. Tout le poisson habitant ces herbes est alors facilement capturé ». (VLEESCHOUWERS, 1946, p. 10.)

5. Le « nkala », « clayonnage très serré », est déployé « parallèlement à la berge et en partant de celle-ci. Entre l'extrémité libre et la berge, un passage est réservé. Dans l'espace ainsi limité, un appât est répandu. Le poisson est attiré. Les pêcheurs enroulent alors le filet à partir de l'extrémité libre et vers l'intérieur de l'enceinte, de façon à supprimer toute communication avec l'extérieur. Cette pêche se pratique le jour et la nuit, surtout aux basses eaux ». (THOMAS, *Rapport sur la pêche dans le Stanley Pool.*)

d'hui les grands spécialistes, quoique imités depuis quelques années par des pêcheurs de toute origine, y compris des Bakongo. Les Akula sont une fraction de la pseudo-ethnie Bangala, de ces « gens d'eau » qui occupent le triangle de marécages entre l'Oubangui et le Congo. C'est dans cette région qu'il convient sans doute de rechercher l'origine des ndouka.

La technique des barrages s'apparente à celle des enceintes. Les Batéké de Mpila sont les dépositaires d'une formule particulière. A la montée des eaux, ils élèvent des digues de terre en travers des chenaux par où la crue se déverse latéralement dans des aires déprimées. Des piquets, enfoncés dans le sol, consolident leurs digues. Notre collaborateur, Apollinaire Ipet, en a mesuré une : elle avait plus de 60 m de longueur, et 0,75 m de hauteur à certains endroits. Il faut une journée pour élever un barrage. Le soir, une nasse de grande taille, appelée « moukwé », est mise en travers. La nuit suivante, le poisson reflue, soit parce que l'eau, arrêtée par le barrage, coule moins fort, soit pour une autre raison, et se fait prendre. La même pêche se pratique en période de décrue, au moment où les poissons s'échappent pour rejoindre le courant. Elle a donc lieu quatre fois par an. Elle réclame une équipe d'une dizaine d'hommes au moins, travaillant le jour à transporter la terre et édifier le barrage, passant la nuit à surveiller la nasse et colmater les brèches de la digue. C'est le type même de la pêche coutumière, impraticable par des isolés[1]. En dehors des Batéké, seuls quelques Akula s'y livrent.

Le type ordinaire des barrages, à la portée de tous les pêcheurs, requiert la même claie que les ndouka. Le principe est simple. Au moment de la décrue, un grand nombre de chenaux cessent d'être alimentés en amont. L'eau continuant à baisser, ils se vident progressivement. Pendant ce temps, le poisson reflue en aval, par la seule voie possible. Il s'agit de le capturer au passage. Le barrage-type se compose de deux ou plusieurs claies barrant un chenal au voisinage de son débouché. A la jonction des claies : une nasse. D'autres nasses sont accrochées à l'intérieur du barrage. Il arrive que deux pêcheurs mettent leur matériel en commun pour avoir une longueur suffisante de claies.

Les barrages fleurissent après la crue de fin d'année, du début de janvier au milieu de février. Les premiers sont installés à la limite de la forêt, dans les parties de Mbamou émergeant précocement. Certains pêcheurs utilisent leur matériel à deux reprises durant cette période. Une fois leur premier barrage à sec, ils se transportent dans une zone plus basse, et s'attaquent à un nouveau chenal. Les chenaux les plus bas sont de nouveau barrés en mai-juin. La plupart du temps, ce sont des pêcheurs à l'enceinte qui font les barrages de claies : ils meublent de cette façon les temps morts de leur spécialité, et achèvent d'user les claies dégradées par la précédente campagne de ndouka. Certains pêcheurs Moye se font une spécialité des barrages de claies ; ils n'en placent pas seulement quand les eaux baissent mais aussi au moment où la crue, envahissant les îles, reflue dans les chenaux. Les nasses sont alors tournées dans l'autre sens.

d) Les lignes.

De nombreuses variétés de lignes sont utilisées par les pêcheurs du Stanley Pool. Mais trois pêches de cette catégorie se distinguent par leur large diffusion en dehors du groupe initiateur. Les Batéké de l'Alima pêchent chez eux dans les prairies aquatiques avec des lignes courtes (un mètre environ), attachées aux herbes. En guise d'hameçon, ils se servaient autrefois de piquants de porcs-épics ou d'épines de rotin, ajustés de façon convenable. Sur le Pool, un pêcheur emploie couramment une centaine de lignes et d'hameçons. Cette pêche est, de toutes, celle qui exige le moins de matériel. Elle est de plus facile. De là son grand succès parmi les pêcheurs néophytes des ethnies les plus diverses.

---

1. D'une façon très générale, les barrages de terre ou de fascines, utilisés à la montée et surtout à la descente des eaux, apparaissent comme l'un des modes de pêche les plus constants dans les grandes zones d'épandage de l'intérieur de l'Afrique intertropicale. Ils ont été décrits, notamment, dans les marais du haut Nil (Evans-Pritchard, 1940), dans ceux qui bordent à l'est le lac Bangweulu (Brelsford, 1946) et dans la plaine d'inondation du Zambèze supérieur (Gluckman, 1941).

Une autre technique nécessite une ligne plus longue : 3 m ou plus. Le fil est attaché à un flotteur de bois léger, de 0,10 à 0,12 m de longueur, à section elliptique très aplatie. Le pêcheur mouille plusieurs dizaines de lignes les unes à côté des autres, dans les eaux profondes des chenaux ou des bras du Congo. Le courant les entraîne. Le pêcheur, dans sa pirogue, dérive avec elles et les relève de temps à autre. La ligne dérivante, appelée « lopéta », serait d'origine plus spécialement lokélé[1]. Elle s'est répandue parmi les pêcheurs du Pool pour les mêmes raisons que la précédente (photo 44).

Les palangres, très en honneur sur le Pool sous le nom de « kano », semblent avoir une origine double. Elles auraient été diffusées d'une part par les Basoko du haut Congo[2], d'autre part par les « Accra » venus de l'actuel Ghana. Ce sont des lignes dormantes à nombreux hameçons. Un long cordonnet est fixé à ses extrémités soit à des perches, soit à de gros flotteurs permettant un repérage facile. Des pierres servent de lest. Entre deux pierres successives, un repli du cordonnet sert chaque fois d'attache à un hameçon. Le nombre d'hameçons va de cent à trois cents. Une variante simplifiée, « kano moké », comporte seulement quinze à quarante hameçons. Elle est moins coûteuse et d'utilisation plus facile. Le mode d'emploi ne varie guère. On mouille à la tombée de la nuit, et on relève quelques heures plus tard, en dévidant la ligne à partir du flotteur ou du piquet. Les pêcheurs les plus opiniâtres laissent leur palangre en place jusqu'au matin, la visitant plusieurs fois dans la nuit, en renouvelant les amorces. Dans la matinée, la ligne est mise à sécher, dans la pirogue même ou au campement. Toute la difficulté consiste à ne pas embrouiller le fil. Les palangres s'emploient en toute saison : pendant la crue, sur les terres submergées ; au moment des basses eaux, dans les chenaux, placées en long ou en zigzag.

D'autres variétés de pêche à la ligne sont loin d'avoir la même popularité. Quelques mots cependant d'une curieuse technique basoko, servant à prendre les gros silures et les carnassiers du genre *Hydrocyon* (« Mbenga »). Deux filins, munis d'un gros hameçon, sont amarrés chacun à une pierre par l'intermédiaire d'un cordonnet solide, d'une certaine longueur. Immergées à une certaine distance l'une de l'autre, les deux pierres sont reliées de même, suivant une direction perpendiculaire au courant. Pour relever ses lignes, le pêcheur traîne une ancre sur le fond, jusqu'à ce qu'elle accroche le cordonnet. Cette ancre est elle-même faite d'une grosse pierre, et d'une série de crochets de bois faisant saillie, fixés tout autour à l'aide d'une cordelette. Dans cette pêche, trop difficile ou insuffisamment rentable, les Basoko ont eu peu d'émules[3].

---

1. Le pays des Lokélé borde le Congo dans la région d'Isangi, un peu en aval de Stanleyville. Non loin de là, les Basoko du bas Arrouwimi font figure eux aussi de spécialistes des lignes. Ainsi, dans la région d'Eala, eux seuls emploient sur une grande échelle « la ligne de fond consistant en un cordeau attaché à un flotteur en bois de parasolier. Ces flotteurs sont longs de 1 m et larges de 12 à 15 cm, légèrement pointus de chaque côté, les pointes tournées vers le haut. Ces lignes sont aichées de ' m'pumbo ' (vers de terre) ou de fruits de ficus ou d'irvingia et lestées d'une pierre. Cette pêche est généralement faite par deux hommes dont l'un dirige la pirogue pendant que l'autre place successivement huit à dix lignes dans le sens du courant. On prend de cette façon les gros poissons... ». (*Documentation sur les pêcheries*, 1929, p. 327.) A Léopoldville, les Basoko qui pêchaient avant 1900 pour le compte du gouvernement employaient, en plus des « lignes flottantes » du modèle ordinaire, des « lignes à renversement », équipées d'un « flotteur recourbé qui, par suite de la disposition des cordes », basculait quand un poisson était pris, et des « lignes dormantes », lestées d'une pierre faisant office d'ancre. (Wilverth, 1911.)

2. C'est ce que disent les pêcheurs. Versons néanmoins au dossier cette information publiée par J. Maes, et qui semble impliquer une autre, ou une seconde origine congolaise pour les pêches du type palangre : « Le hameçon est formé d'un très fin éclat de faux bambou, replié sur lui-même et maintenu en forme d'hameçon, par une fine fibre de raphia. Cette fibre de raphia est prolongée et forme la ligne de pêche. Elle est munie d'un éclat de bambou servant de flotteur. L'indigène ne s'attarde pas à surveiller sa ligne, il attache les lignes munies de hameçons à une corde faite en fibres tordues. Les lignes sont distancées de 30 à 50 cm. La corde est longue de 10 à 15 m et attachée des deux côtés à un bâton. L'indigène plante dans le lit de la rivière deux pieux. Il y attache les deux extrémités de la corde en ayant soin de la tendre perpendiculairement au courant. Les lignes munies du flotteur et de l'hameçon sont déroulées, l'appât... fixé au hameçon et l'ensemble est lancé à l'eau. Sous la poussée du courant, ces lignes sont entraînées et se placent parallèlement les unes aux autres, retenues par la grande corde tendue au-dessus de l'eau ». (Maes, 1924, p. 90.) Différents types de lignes simples sont également signalés dans cette région de rive gauche du Congo moyen. Les documents postérieurs à l'étude de Maes confirment l'existence de toutes ces variétés de lignes. Mais un doute subsiste quant à leur caractère véritablement autochtone dans cette partie du bassin. Des vérifications seraient à faire, et d'abord dans la bibliographie la plus ancienne.

3. Mentionnons toutefois la pêche à la canne signalée dans le bassin du Kasaï, chez les Banunu, qui

e) Les filets.

Innombrables sont les variétés de filet en usage parmi les pêcheurs du Pool. Mais beaucoup font figure de curiosité, ou restent confinés dans un groupe ethnique déterminé. Prenons d'abord les filets dormants. Il en existe toute une série : le « zô yo » des Bondjo, le « manara » des Batéké, le « tséli » des Likouala, le « moza » des Yacoma, etc. Tous ces filets sont tendus, le soir, à la limite d'une frange d'herbes, ou en travers d'une crique ou d'un chenal étroit, ou simplement le long d'une rive quelconque, à condition que l'eau ne soit ni trop profonde ni trop courante. Le lendemain matin, on les relève avec l'espoir de trouver quelques poissons accrochés aux mailles ou pris dans les replis du bord inférieur libre. Souvent les pêcheurs affectent au même usage leurs vieux filets inutilisables autrement. Il n'y a pas véritablement de pêche aux filets dormants. Les pêcheurs, les agriculteurs même en posent le soir aux environs de leur campement pour avoir un peu de poisson pour les repas du lendemain.

Le filet « imfyéré » des Batéké riverains mérite une place à part. C'est un grand filet maillant, long d'une trentaine de mètres, haut de plus de deux. Il se place, au début et à la fin de la crue, dans les herbiers flottants, à une certaine distance de la rive. Mais contrairement aux précédents, il est l'instrument d'une pêche active et fructueuse. Des équipes de pêcheurs, en pirogues, opèrent le rabattage de la rive vers le filet. Les poissons en s'enfuyant se prennent dans les mailles. Là encore, une pêche collective, exigeante en matériel, réclamant des pêcheurs nombreux et disciplinés. Elle n'est pas à la portée des « détribalisés » constituant le gros des effectifs.

Plusieurs sortes de haveneaux se rencontrent sur le Pool. Les uns sont de vastes épuisettes, formant poche derrière un cadre ovaloïde ou en forme d'ellipse. Dans cette catégorie, le « tchou » des Bondjo se manie de l'avant d'une pirogue, à l'aide d'un long manche[1]. Il n'est plus guère, peut-être plus du tout utilisé sur le Pool. Nous avons vu, une seule fois, un engin bacongo du même type, mais sans manche. D'autres haveneaux, plus petits, se manient à pied, depuis la rive ou en eau peu profonde[2]. Peu usités, leur intérêt est purement technologique. Aux haveneaux se rattache le filet « yémé » des Yacoma, courte nappe[3] fixée latéralement à deux longs manches de bois de façon à dessiner une poche. On s'en sert en bordure d'une rive herbeuse. Il faut quatre hommes. Les deux premiers manipulent le filet : ils l'ouvrent face à la rive, et le referment dès que le poisson s'engage, en croisant les bâtons, les deux autres manœuvrent la pirogue et fourragent dans les herbes pour en faire partir le poisson. Cette pêche, relativement compliquée, a peu d'amateurs.

Un autre filet est d'emploi plus courant : c'est le « moundendji » des Bondjo, presque identique

---

partent avec « un bambou de deux mètres, un câble de trois, un hameçon énorme », à la recherche de « prises... monstrueuses » (Vleeschouwers, 1946, p. 15) ; des variantes du même procédé (« lignes pour grands voraces ») ont été étudiées par G. Baujot sur le bas Kasaï.

1. Il s'agit d' « une poche en filet de 3 m de profondeur, maintenue béante par un cadre de bois, de forme elliptique, long de 5 m. La maille mesure 6 cm. L'engin est halé dans les endroits herbeux, récemment inondés, tandis que des rabatteurs poussent le poisson (capitaine, silures, etc.) vers l'orifice. Cette pêche a lieu de nuit ». (Thomas, 1934, p. 160.)

La même pêche a été signalée dans le secteur du bas Kasaï où l'engin, décrit sous le nom de « Sûu » ou « Suhu », se présente comme « une grande épuisette de forme ovale de 5 m de long et 1,50 m de haut garnie d'une poche en filet de 50 à 75 cm de profondeur et mailles de 3 cm de côtés ; à cette poche est attachée une pierre de plus ou moins 1 kg ; le Suhu est monté sur une perche de 3 à 5 m de long. La pêche au Suhu demande trois hommes (deux pagayeurs et un manœuvre) ; il est plongé verticalement et aussi profondément que possible le long des rives herbeuses, les pagayeurs battent l'herbe puis le Suhu est relevé horizontalement. Ce filet est employé pendant la saison des hautes eaux, ainsi qu'à la montée et à la baisse de celles-ci ». (Baujot.)

2. Semblables à l'épuisette des femmes sango (moyen Oubangui). En juin et en novembre, celles-ci « prennent, avec de petits filets montés sur un ovale de bois, des petits poissons... Elles les mettent à mesure dans un petit panier qu'elles portent attaché au front ». (Goffin, 1909, p. 215.) Les photographies qui illustrent le texte montrent qu'en réalité, l'épuisette n'est pas si petite : tenue debout, elle dépasse la hauteur de la femme.

3. Dimensions d'un exemplaire mesuré : 7 m sur 2,40 m.

au « moutékou » des Likouala-Likpuba[1]. La nappe a environ 80 m de longueur, sur 3 à 3,50 m de hauteur. Les mailles, uniformes, sont très larges : 8 à 10 cm. Le bord supérieur seul est muni d'une ralingue, garnie de flotteurs de place en place. La ralingue se termine d'un côté par une corde longue de 10 à 15 m ; de l'autre, elle est fixée à un très gros flotteur. Le bord inférieur n'est pas lesté. La pêche au « moundendji », relativement coûteuse en matériel, exige peu de personnel : il suffit de deux hommes. Elle est donc praticable par des pêcheurs isolés, disposant des ressources nécessaires. Mais il faut beaucoup d'entraînement pour qu'elle soit rentable. Le « moundendji » s'utilise normalement de nuit, au voisinage d'une rive, dans une eau profonde, pas trop rapide. Le silence est de rigueur. L'un des pêcheurs pagaye contre le courant, de façon à immobiliser la pirogue ; l'autre dévide le filet, qui descend le courant, entraîné par son flotteur. Quand le filet n'est plus tenu que par la corde, le pagayeur dirige l'esquif vers la rive, puis va l'ancrer sur un banc de sable, ou se laisse dériver lui-même, en freinant. Les poissons se font prendre en faisant le va-et-vient entre la rive et le plein courant. Dès qu'une secousse de la corde signale une prise, le pêcheur relève son filet de la longueur voulue. Sur l'Oubangui, les pêcheurs s'associent et accrochent plusieurs filets bout à bout, entre deux pirogues, l'une qui se laisse dériver, l'autre qui manœuvre contre le courant. Mais sur le Stanley Pool, l'accord est difficile à réaliser. Théoriquement possible toute l'année, la pêche au « moundendji » et au « moutékou » ne rapporte guère que pendant les basses eaux, surtout à la fin de la décrue.

Les grands filets dérivants restent l'apanage de pêcheurs professionnels, originaires d'un petit nombre d'ethnies[2]. Il n'y a véritablement que deux types de filets qui se soient imposés aux pêcheurs du Pool, sans distinction d'origine : l'épervier (photo 46), et les petites sennes. Dans les deux cas, le matériel est d'un prix abordable, la technique vite apprise, et le personnel réduit au minimum. De plus aucune sujétion ne lie le pêcheur à l'épervier ou à la senne : il va où il veut, part et revient quand cela lui chante, n'étant astreint ni à guetter des heures durant, ni à repasser aux mêmes endroits. Aucune pêche n'est compatible au même degré avec la soif de liberté propre à ces citadins mal repentis que sont les pêcheurs.

L'épervier était inconnu jadis dans l'intérieur du Congo. Mais son succès a été aussi grand auprès des Congolais que dans l'Ogooué[3] ou au Cameroun[4]. Les pêcheurs bacongo de Boko ont pour lui un nom particulier : « mpossa ». Ceux de Béla-Congo affirment que leurs ancêtres pêchaient déjà de cette manière. C'est bien possible, car il a été signalé sur la côte dès avant les débuts de la colonisation française et belge : « les naturels », écrivait Jeannest qui y avait séjourné vers 1870, « savent confectionner les éperviers, mais je ne pense pas qu'ils les aient inventés, il est plus probable qu'ils les tiennent des Blancs »[5]. Sur le Pool, les gens d'Afrique occidentale, qui connaissaient

---

1. Signalé — sans le nom — par J. Thomas : « J'ai rencontré à Mossaka quelques pêcheurs bondjo intéressants et qui pourraient être utiles si l'on tente d'organiser la pêche sur le Congo. Actuellement ils pêchent deux mois à Mossaka, aux basses eaux, fument leur poisson et vont le vendre à Brazzaville. Ils retournent à Brazzaville vers octobre et continuent la pêche dans le Stanley Pool. Leur principal engin est *un filet dérivant soutenu par des flotteurs*. Ils l'utilisent souvent de nuit ». (1934, p. 170.)

2. Les Bondjo et les Likouala-Likouba n'en ont cependant pas le monopole. La même pêche existe chez les Upoto et dans le bas Kasaï. Les premiers, riverains du Congo en amont du pays Bangala, se servent de « grands filets munis de flotteurs plus puissants que le lest... deux pirogues, une à chaque bout, descendent le courant de la rivière avec ce rideau déployé ; des rabatteurs effraient le poisson qui vient s'empêtrer dans les mailles ». (Goffin, 1909, p. 37-38.) Quant aux gens du Kasaï, ils ont deux modèles de filets dérivants : le « mutiu », de 60 à 80 brasses de long, 2 à 3 m de large et mailles de 7 à 10 cm ; le « turu », de 40 à 50 brasses sur 1,50 m et mailles de 2,5 à 3,5 cm. « Mutiu et turu sont posés en travers des chenaux à courant faible ; une extrémité attachée à une pirogue ; le tout descend au fil de l'eau. Deux hommes sont nécessaires à la manœuvre de ces filets. Lorsqu'un poisson est pris, les flotteurs sont fortement remués, le filet est amené dans la pirogue ; les poissons enlevés, il est reposé de la même façon ». (Baujot.)

3. Voir chap. VIII. Loin de demeurer confiné dans les eaux du Stanley Pool, l'usage de l'épervier s'est répandu, apparemment, dans toute la Cuvette congolaise, à l'exception de rivières comme l'Alima, dont le niveau ne baisse pas suffisamment pour faire apparaître les hauts-fonds favorables. C'est l'exemple le plus typique de cette diffusion en retour, vers l'amont du fleuve, de techniques sélectionnées, mises au point ou introduites, en premier lieu, dans cette sorte de laboratoire des conditions modernes de la pêche que constitue le Stanley Pool.

4. Où Th. Monod notait déjà, en 1925-1926, dans les bassins côtiers, « l'abondance de l'épervier, type d'origine exotique ». (1928, p. 212.)

5. Jeannest, 1883, p. 102.

de leur côté l'épervier, ont à tout le moins contribué à le vulgariser auprès des pêcheurs locaux. De là son nom local : « akra », souvent déformé en « yakala ». De là aussi, sans doute, l'air de famille d'engins qui semblent tous bâtis sur le même modèle. Les éperviers du Pool « sont beaucoup mieux faits que dans l'Ogooué et plus grands en moyenne : 4 m de côté, et 16 à 18 m de circonférence. Ils ont toujours une poche le long de la base, ce qui les rend beaucoup plus efficaces »[1]. Tous les groupes pêchent à l'épervier. Mais ses partisans les plus nombreux se recrutent dans l'ethnie kongo. Les Bakongo seuls font différents modèles d'épervier, de texture plus ou moins serrée et de diamètre inégal, adaptés à la force du courant et à la profondeur[2]. Cette prédilection pour l'épervier peut s'expliquer de différentes façons : par la tradition, s'il est vrai qu'ils aient pratiqué cette pêche dès autrefois. Par la fréquentation, à Bacongo où ils résidaient, des « Accra » qui ont donné l'exemple. Mais surtout par l'inadaptation aux conditions physiques du Pool de la plupart des pêches traditionnelles des villageois manyanga et bacongo. Leurs barrages de bois et leurs grandes nasses n'ont été transplantés avec succès qu'en aval de Brazzaville et de Léopoldville, à côté des rapides.

Le spectacle, joli à voir, d'un pêcheur lançant son épervier, est l'un des plus courants du Stanley Pool[3]. L'épervier s'utilise sur les grèves de sable, ou même de vase, quand le courant n'est pas trop violent, dans les chenaux intérieurs, dans les criques, voire sur les fonds rocheux de la pointe de Mbamou, la nuit comme le jour. Les basses eaux sont la période propice. Mais la faim pousse quelques pêcheurs à jeter leur filet dès qu'apparaissent les premiers bancs de sable, ou quand la crue recouvre déjà presque tout. Nous en avons vu en plein mois de décembre, que les plus hautes eaux ne décourageaient pas. Quelques pêcheurs opèrent depuis la rive ou les pieds dans l'eau. D'autres vont seuls, pagayant et pêchant tour à tour. Mais la plupart ont un compagnon : des deux associés, l'un jette l'épervier, l'autre aussitôt fait faire à la pirogue le mouvement en demi-cercle, dont dépendent la fermeture correcte du filet et le succès final du coup[4]. Beaucoup de pêcheurs à l'épervier ne sont pas des professionnels : c'est la pêche-type des débutants, de ceux qui « bricolent » ou ne pêchent que quelques semaines ou quelques mois par an.

Il reste à parler des sennes. Nous élargirons le sens habituel de ce mot, en l'appliquant à tous les filets agencés en vue du halage vers une grève. Les sennes vraies, munies d'une poche, ne semblent pas exister, en effet, au Stanley Pool, sauf peut-être chez des pêcheurs d'origine ouest-africaine. Les tramails eux-mêmes sont infiniment moins courants que les filets à nappe simple

---

1. Lemasson, nov. 1952.

2. Ils distinguent, dans l'ordre, le « cinqui-cinqui » (cinq-cinq : ne prenant que des poissons tout petits, valant cinq francs tout au plus), en fil de coton très fin, dont les mailles laissent passer un doigt et demi ; le « lounyaka », en fil un peu plus fort, aux mailles de deux doigts ou deux doigts et demi ; le « koussou-koussou », en cordonnet de coton ou en fil grossier de nkoussa, aux mailles de trois doigts et demi ; enfin le « koubou-koubou », en fil de même nature, mais plus épais encore, et aux mailles de quatre doigts et demi ou cinq doigts. Les deux premiers éperviers sont légèrement plus amples : 9 m de diamètre, contre 8. Mais tous ont la même structure. Une cordelette passée dans les mailles fait le tour du filet. Elle est d'autre part attachée, de place en place, aux génératrices, non loin de l'extrémité de celles-ci. Une garniture de poches en résulte, formées par le bord du filet replié sur lui-même à l'intérieur. Les poches sont trop petites pour remplir pleinement leur fonction, qui est de retenir le poisson plongeant pour s'échapper. Fixés sur la cordelette deux par deux, de part et d'autre de chaque attache, des plombs font plonger l'épervier puis, quand le pêcheur le retire, maintiennent les poches ouvertes. On ne trouve sur le Stanley Pool que de rares exemplaires de « koubou-koubou » et « koussou-koussou », tous entre les mains de Bacongo. Ils sont réservés à la pêche en eau rapide, ou sur les fonds rocheux de la terminaison aval : le courant les entraîne moins facilement, ils ont moins tendance à se déchirer aux aspérités du lit, enfin ils conviennent mieux à la capture des belles pièces espérées sur ce genre de fonds. Les deux types à mailles fines sont au contraire reproduits à d'innombrables exemplaires. Les prises se composent en proportion importante de « mayanga » (kikongo), alias « mboutou » (lingala), dénomination générique appliquée à plusieurs espèces de la famille des *Citharinidae* (les prétendues « carpes » du Stanley Pool). Les dénombrements opérés par le Service des Pêches de Léopoldville donnent 40 % de *Citharinus*, 25 % de *Mormyridae*, 20 % de *Synodontis* et 15 % de *Cichlidae* divers. (*Aperçu sur la pêche*, 1959.)

3. L'épervier « se lance de la façon suivante : un des plombs de la base est tenu dans la bouche de celui qui lance le filet ; le filet lui-même est drapé de telle manière que d'une seule lancée, par le mouvement combiné des bras et des reins, le pêcheur puisse le faire s'ouvrir, tout en l'envoyant à l'endroit visé ». (Vleeschouwers, 1946, p. 7.)

4. Ces équipes opèrent souvent en groupe : elles obtiennent alors de meilleurs rendements, car les poissons qui s'échappent d'un côté se font prendre de l'autre.

(dont le maillage se resserre simplement — et encore pas toujours — des deux ailes vers la partie médiane faisant office de fond). De nombreux modèles, variant avec l'ethnie des pêcheurs et les conditions d'emploi, peuvent être néanmoins observés. A Brazzaville, le Toucouleur Yero Thiam utilisait des filets de 9 m de hauteur sur plusieurs centaines de mètres de longueur, formés d'éléments séparés que l'on ajustait au moment de mettre à l'eau. Les « Accra » de Léopoldville se servaient d'engins analogues. Ces immenses sennes exigent de vastes pirogues pour les transporter, et un personnel nombreux pour les manœuvrer. Moyennant quoi, le rendement est élevé : vers 1950, avec ses salariés, le seul Yéro Thiam ramenait à Mpila près de 10 % du tonnage officiellement débarqué.

D'autres sennes proviennent du bassin du Congo. Mentionnons d'abord celles qu'emploient les pêcheurs originaires de l'Oubangui moyen et supérieur. Le « gogo », dont il existait, voici quelques années, au moins deux ou trois exemplaires chez les pêcheurs de la rive droite, a sa nappe principale doublée, sur le tiers de la longueur totale, par un second filet à texture plus serrée (mailles de 2 à 2,5 cm contre 4,5 au centre de la nappe principale, et 6 cm au niveau des ailes). Ce deuxième filet est attaché de telle sorte, en haut, en bas et à mi-hauteur du premier, qu'il forme en arrière deux séries de poches superposées, où les poissons qui sont passés à travers les plus grosses mailles demeurent prisonniers. A intervalles réguliers, des flotteurs sont fixés à la ralingue supérieure ; il s'y ajoute, au centre, deux très gros flotteurs en forme de massue, attachés par le petit bout, qui servent de repères en même temps qu'ils soutiennent la partie la plus lourde de la senne. L'un de ces filets, que nous avons mesuré, avait 170 m de longueur, sur 1,70 m de hauteur. Le « gogo » s'utilise sur les fonds en pente douce aboutissant à une grève ou un banc de sable. Partant de la rive ou d'un banc faiblement immergé, la pirogue où se trouve le filet décrit un demi-cercle ; elle commence par s'éloigner vers le large, puis descend le courant, pour rejoindre la berge ou le banc de sable en aval de son point de départ : le filet est immergé à mesure. Laissé au point de départ, l'un des pêcheurs garde en main l'une des longues cordes prolongeant la ralingue. La mise à l'eau terminée, les pêcheurs se répartissent entre les deux cordes, et commencent à haler. Tout en tirant, les deux groupes avancent à la rencontre l'un de l'autre ; le filet s'arque de plus en plus ; à la fin de l'opération, il se referme sur lui-même. Une autre senne oubanguienne, appelée « boko », est nettement plus courte (63 m, pour l'exemplaire mesuré), moins haute (1,60 m au centre, 1,30 m aux extrémités) et de maillage plus serré (passant latéralement de 1,5 à 4 cm). Il n'y a plus qu'une seule nappe, mais on retrouve les deux flotteurs-massue caractéristiques du « gogo ». Le mode d'emploi est le même, mais cette petite senne est bien plus facile à manœuvrer que la grande, et n'exige qu'un personnel réduit. Deux autres filets, le « zozo » et le « nako », de dimensions modestes, complètent la série. Non loin du haut Oubangui, le « filet traînant » utilisé chez les Upoto pour « drainer le fond » vers les bancs de sable se rattache sans doute à la même tradition technologique[1]. Mais nous n'avons eu l'occasion ni de le voir, ni d'en entendre parler sur le Stanley Pool.

Un pêcheur banunu, en revanche, a pu nous montrer son « moutresse ». Il s'agit encore d'une senne de grande taille. A nappe simple, lestée par des cylindres de terre cuite enfilés sur la ralingue. Nous avons là l'indication d'une deuxième origine géographique des filets du type senne, dans le sud de la Cuvette congolaise où, comme sur l'Oubangui, un régime hydrologique à forts contrastes saisonniers favorise ce genre de pêche[2]. Quant à la Cuvette centrale congolaise, elle est représentée

---

1. Goffin, 1909, p. 37. Chez les mêmes Upoto, Wilverth de son côté signale comme engin de pêche « le tramail dont certains atteignent 100 m de long sur 3 m de haut ; les flotteurs sont constitués par des cubes de bois léger, tandis que le lest est formé au moyen de pierres ou de tubes de poterie fabriqués spécialement ». (1911, p. 263.)

2. Le « mutres » a été décrit par Vleeschouwers sur le Kasaï et la Fimi. Certains exemplaires mesuraient 300 m, sur une hauteur de 3 m environ. (1946, p. 4-5.) Sur les mêmes cours d'eau, un filet « aussi long... mais beaucoup plus haut », atteignant jusqu'à « 8 m de flèche », le « Lungumea », est « utilisé de la même façon que le précédent, mais seulement pour pêcher dans les poches profondes de la rivière ». Les deux mêmes filets sont mentionnés par Baujot, sous les noms de « Mutress » et « Longomba ». Les dimensions respectives seraient de 60 à 80 brasses sur 3 à 4 m pour le second, 60 à 70 brasses sur 2 m à 2,50 m pour le premier. Le « Mutress » se distingue en outre par des mailles bien plus serrées (5 cm contre 7 à 10). Les « deux filets sont employés principalement dans les mouilles ou dans les chenaux à courant faible dont une rive est en pente douce et l'autre plus ou moins abrupte et herbeuse... Une pirogue... porte le filet soigneusement lové, l'autre pirogue... sert

sur le Stanley Pool par le filet « likosso », identique à l' « édouma » des Likouba. Nous l'avons trouvé entre les mains d'équipages banga ngoulou, venus de leur pays faire une saison de pêche dans les eaux de Mbamou. Haut de 7 m environ, le « likosso » se compose de deux éléments symétriques, longs de 90 m chacun, que l'on fixe bout à bout le moment venu. Des rouleaux de terre cuite servent de lest ; les mailles, de 10 cm d'ouverture sur les côtés, passent à 7,5 cm, puis à 5, à la jonction des deux demi-filets. L'engin ressemble beaucoup au « moutresse » ou au « gogo ». Mais on s'en sert autrement. Dans sa région d'origine, la technique est la même que pour l' « édouma ». Ainsi, les pêcheurs de Bolobo « forment le filet en cercle en pleine eau et font glisser les bouts l'un sur l'autre, de façon à l'enrouler en spirale, jusqu'à ce que le cercle central n'ait plus que 1,50 m de rayon. Ensuite, ils plongent dans le filet, pour aller capturer les poissons à la main »[1]. Cette méthode répond aux conditions de la Cuvette centrale, et plus particulièrement du tronc congolais en amont du Couloir et du Kasaï : les hauts-fonds ne découvrent pas suffisamment, ni assez longtemps, pour prêter à un emploi généralisé des sennes. Sur le Stanley Pool, la technique que nous avons vu utiliser se rapprochait de celle des pêcheurs oubanguiens. Déployé dans l'eau, en aval d'un banc de sable, le likosso ne dessinait cependant pas un demi-cercle, mais une ellipse allongée, les deux extrémités se rejoignant sur la grève, et les deux équipes halant d'emblée au coude à coude.

Aucun des filets que l'on vient de décrire n'a fait d'adeptes, en dehors des groupes ethniques à la tradition desquels ils appartiennent. De grande taille pour la plupart, ils exigent une mise de fonds importante, et des bras nombreux pour les actionner dans de bonnes conditions : six à huit hommes pour un « likosso », un « moutresse » ou un « gogo ». Venus droit de leur village, les équipages banga ngoulou dont il a été question bénéficient d'un encadrement familial qui les avantage par rapport aux citadins-pêcheurs ; de plus leurs filets, confectionnés au départ avec des matières premières locales, ne leur coûtent pas cher. Aux gens de Brazzaville ou de Léopoldville, par contre, acheter le fil, les cordes et le lest en quantité voulue, confectionner ensuite une grande senne, et recruter pour finir l'indispensable personnel, poseraient autant de problèmes quasiment insolubles.

Les sennes véritablement caractéristiques du Stanley Pool, et que l'on y trouve répandues à des dizaines, probablement même à des centaines d'exemplaires, ne se réfèrent à aucune tradition ethnique particulière. Il s'agit d'engins originaux, qui ont en commun d'être simples et de petite dimension. Ces filets ne sont jamais doublés, et ils conservent la même hauteur d'un bout à l'autre. Leurs mailles toujours petites sont faites d'un fil assez fin. D'un exemplaire à l'autre, les cotes varient néanmoins de façon sensible. Les pêcheurs distinguent deux catégories de petites sennes, suivant leur type général : le « pousse » et « la crise ». Le « pousse » peut atteindre 130 m de longueur sur 1,70 m de hauteur. « La crise » a une longueur deux fois moindre, et sa hauteur ne dépasse pas 1,40 m. Mais la texture est plus serrée, le lestage bien plus dense (plombs disposés de 50 en 50 cm, au lieu de mètre en mètre). Un montant de bois, fixé aux ralingues en bout de filet, facilite le halage.

Quelle peut être l'origine des petites sennes ? Voici les résultats de l'enquête auprès des pêcheurs. Le « pousse » serait une invention des pêcheurs kouyou de Brazzaville. Un ou plusieurs d'entre eux, qui travaillaient au service des pêcheurs « accra », auraient eu l'idée de faire un modèle réduit des sennes d'Afrique occidentale. Quant à « la crise », son nom lui aurait été donné, nous a dit un utilisateur, « parce qu'on a commencé ça pendant la crise » (celle des années 30). Elle serait la reproduction, plus ou moins simplifiée, de l'une ou l'autre des petites sennes oubanguiennes. Les

---

d'entrepôt au poisson capturé... A l'endroit choisi..., la pirogue porteuse du filet, appelée ' Pondo Sondeur ', quitte une rive en pente douce et se dirige vers la rive opposée ; le filet n'est mis à l'eau que lorsque la corde de traction amarrée à la pirogue restée à la rive est arrivée à bout de course ; le filet est déployé pli par pli et lorsque la pirogue arrive près de la rive herbeuse les pagayeurs frappent violemment les herbes pour en déloger les poissons. Longomba ou Moutress forment alors un grand arc de cercle, puis le ' Pondo ' revient rapidement en aval de son point de départ. Le filet est tiré à sec ; il est manœuvré par quatre hommes qui l'amènent de telle manière que le corps du filet forme une poche d'où les poissons s'échappent difficilement ».

1. VLEESCHOUWERS, 1946, p. 5.

Kouyou sont encore aujourd'hui les grands spécialistes du « pousse », et les pêcheurs du haut Oubangui se servent beaucoup des petites sennes, « la crise » aussi bien que les leurs propres. Mais les deux filets ont très largement diffusé chez les pêcheurs de toute origine. Aussi bien les petites sennes, comme l'épervier, sont-elles parfaitement adaptées aux besoins des citadins-pêcheurs du Stanley Pool. Leur bon rendement — grâce en partie à la petitesse des mailles, et à un plombage serré qui fait coller le filet au fond — ne se paie pas d'une mise de fonds trop lourde, ou d'un investissement de travail rédhibitoire. Elles sont surtout d'un maniement très commode. Deux hommes suffisent, et une seule pirogue. L'un des pêcheurs reste sur le bord, l'autre immerge le filet, ce qu'il fait en général à pied, enfoncé jusqu'à la poitrine ; outre qu'il est difficile de mouiller une senne sans aide, tout en pagayant silencieusement, la profondeur est à tout moment contrôlée. Le pêcheur revenu à la rive, lui et son compagnon tirent chacun sur l'une des cordes de traction, puis sur le montant de bois où sont attachées les extrémités de la senne, puis sur la ralingue elle-même, quand le filet commence à sortir de l'eau. Il s'est passé pour le « pousse » et « la crise » la même chose que pour l'épervier : les pêcheurs du Stanley Pool, soit en retournant dans leur pays d'origine, soit au cours de campagnes de pêche sur le Congo et ses affluents, ont répandu dans la Cuvette les nouveaux engins. Dès le lendemain de la dernière guerre, le « pousse » n'était pas simplement en usage sur la Likouala-Mossaka : Vleeschouwers le trouvait également, sous le nom de « Pus-Pusi », dans le bassin du Kasaï[1].

f) Pêches diverses.

Elles sont pour la plupart du ressort des femmes. Signalons d'abord deux pêches aux paniers. Les femmes Likouala utilisent le « boloko », engin très allongé (jusqu'à 2 m), en forme de quille renversée. La pêche au « boloko » se fait aux deux périodes de basses eaux, souvent en groupe. Le panier est posé à plat devant une rive herbeuse, à un endroit où la profondeur est faible, l'ouverture vers la terre. Deux pêcheuses, une à chaque bout, coupent les herbes dans l'eau, à la hauteur du haveneau. Quand elles se sont rejointes, le panier, relevé, contient une quantité parfois surprenante de poisson. La pêche au panier-cloche est pratiquée sur le Pool par les femmes nyellé, impfondo, akula, etc. Le principe est bien connu : un panier, en forme de cône tronqué, est plaqué vivement sur le fond ; la femme introduit son bras par l'ouverture, au sommet du cône, et s'il y a un poisson pris, le capture sans peine (photo 47). C'est une pêche de groupe, dans des flaques d'eau peu profondes, isolées par la décrue, où le poisson mijote et s'engourdit[2].

Autre pêche collective, typiquement féminine : l'épuisement des mares et des flaques d'eau. Les meilleurs emplacements sont partiellement couverts d'herbe. Une levée de terre est construite en travers, isolant la partie herbeuse de la partie nue. En se servant de paniers étanches, les pêcheuses vident l'eau de la première dans la seconde. L'opération terminée, elles arrachent les herbes par paquets, en s'aidant de la matchette. Les poissons, débusqués, sont ramassés au fur et à mesure. Plusieurs levées sont parfois nécessaires, pour fractionner le travail, ou élever l'eau par paliers. Dans certains cas, le creusement d'une rigole aide à évacuer l'eau. Ce procédé, appelé « koupoupa », est très populaire chez les Mbochi, Kouyou et Batéké-Alima qui, dans leur pays, procèdent sur une grande échelle au vidage des étangs et trous d'eau[3]. Une technique apparentée

---

1. 1946, p. 6.

2. Le panier des femmes nyellé, posé à terre, offre un profil convexe. Celui des Ngombe, par contre, appelé « yika » (pl. ba–), est remarquable par sa concavité, qui le fait ressembler à un abat-jour moderne.

3. La même pêche a été décrite, en milieu traditionnel, par Baujot, sous le même nom de « Kupepa » : « Toutes les femmes et les enfants d'un village se réunissent à un endroit profond de 1,50 m d'eau, ils y font un barrage ininterrompu de vase clôturant quelque 25 à 50 ares. Avec des petits paniers étanches... ou des calebasses, ils en vident l'eau en ayant soin de faire passer cette eau de vidange dans un panier aux interstices étroits, ceci pour récupérer les poissons, lorsqu'il ne reste plus qu'environ 20 cm d'eau, les poissons sont puisés avec un panier ovale long de 80 cm, large de 20 cm et profond de 60 cm..., formé d'un fin lattis de bambou... Seuls les *Claridae* et *Ophiocephalidae* échappent à ce mode de pêche en s'enfonçant dans la vase ».

consiste à assécher un bout de rive, après l'avoir isolé au moyen d'une digue. Quand une nappe d'eau est trop étendue pour se prêter à l'épuisement, il est toujours possible de l'empoisonner, avec des rameaux de *Tephrosia* ou d'autres plantes : encore une pêche collective, mais menée par des hommes. Les Batéké surtout utilisent le poison. Ils pêchent ainsi, selon des modalités coutumières, dans les pièces d'eau subsistant après la décrue sur la banquette de la rive droite.

g) Un arsenal complet.

« 17 genres de filets, 12 genres de lignes de pêche, 3 genres de pièges, 12 modèles de nasses, 3 paniers de pêche différents, 3 sortes de barrages, 8 types de lances-harpons, 12 types de lances à sonder » ont été dénombrés au total, sur le Stanley Pool, par les Services de la Pêche, à Léopoldville[1]. Nous obtiendrions sans peine un compte au moins égal. Mais nous ne le ferons pas, et ceci pour deux raisons. D'abord il est très difficile de dire à partir de quel moment deux engins méritent qu'on les distingue : faut-il tenir compte de menues différences de matériau ou de construction ? La taille est-elle un critère suffisant ? Doit-on classer à part des objets quasi identiques, quand ils procèdent de deux traditions ethniques séparées, et que chacun porte un nom ? Suivant la réponse le total obtenu pourra varier du simple au double et, si l'on cherche à raffiner, dépasser largement une centaine d'engins actuellement en usage. Sur un tout autre plan, on se heurte à un problème de classement. Indépendamment des instruments de pêche, ne convient-il pas de considérer les pêches elles-mêmes, c'est-à-dire la façon dont le matériel est mis en œuvre, en variant l'usage du même instrument suivant les lieux, et en en combinant dans certains cas deux ou plusieurs ? Un pur dénombrement d'objets risque alors de pécher par défaut.

Que l'on adopte un point de vue ou l'autre, l'impression dominante reste celle d'une remarquable diversité, d'une véritable débauche de techniques et d'engins. Mais cette variété ne doit pas faire illusion. De la masse émergent, en nombre restreint quoique bien supérieur encore à ce qu'il est en milieu traditionnel, les procédés et les engins qui comptent véritablement : ceux qui ont fait leurs preuves, se sont imposés à la masse des pêcheurs, et contribuent certainement pour plus de 95 % à l'approvisionnement du marché urbain. On peut en donner la liste suivante : pêche à la sonde dans les herbiers (sous ses deux formes), pêche à la fouine, pêche au harpon à branches multiples, nasses souples à double ouverture, nasses semi-rigides mouillées dans les eaux confinées, enceintes de claies, barrages de claies, lignes flottantes, lignes placées dans les herbiers, palangres, éperviers à mailles fines, filets dérivants, petites sennes, paniers de rive, pêche à l'épuisement. Le cas des grandes sennes est particulier, en ce sens que, peu nombreuses au total, et mal adaptées aux conditions sociales du Stanley Pool, leur efficacité individuelle en fait tout de même un engin de premier plan. De toutes ces pêches, il semble que deux seulement se pratiquaient avant la période coloniale : la pêche à la sonde et les nasses souples. Les autres ont été importées, pour la plupart, de la Cuvette centrale et de l'Oubangui. Le Congo, en aval de Brazzaville, n'a pas fourni grand-chose. L'apport de l'Afrique occidentale consiste essentiellement dans l'épervier, et les grandes sennes imitées par les pêcheurs autochtones. Les pêches ayant acquis droit de cité forment un échantillonnage tout à fait représentatif des techniques congolaises. Il ne manque guère que les grands pièges fixes, du type bordigue, comme l' « évango » des Makoua. Et les pêches de rapides, notamment les grandes nasses en forme d'entonnoir, fabriquées et utilisées aux Stanley Falls et par les Manyanga. D'une façon générale, il existe peu de manières de prendre le poisson qui n'aient pas été au moins expérimentées sur le Stanley Pool, par les pêcheurs d'une origine ou d'une autre. Dans les limites imposées par les conditions physiques et un milieu humain particulier, les grandes pêches du Stanley Pool forment un assortiment tout à fait complet.

La plupart de ces pêches, introduites ou adoptées en premier par une ethnie déterminée, ont aujourd'hui une diffusion beaucoup plus large. Il subsiste tout de même une certaine spéciali-

1. Mandeville, 1956.

24 - *CUVETTE CONGOLAISE.* Panoplie d'armes likouba (Bohoulou). En haut, le fusil Sembaléla, qui assura la défaite des Bakoundou.

25 - *CUVETTE CONGOLAISE.* Poteries des Lagunes (Boka). En bas et à droite, le fourneau utilisé par les Likouba au cours de leurs déplacements en pirogue.

26 - *STANLEY POOL*. Les Falaises de Douvres. *Cliché État-Major de l'Armée de l'Air.*

27 - *STANLEY POOL*. La banquette submersible de la rive nord. Vue prise de Kintélé vers l'aval.

28 et 29 - *STANLEY POOL*. Vues aériennes. *Clichés État-Major de l'Armée de l'Air.*

30 et 31 - *STANLEY POOL*. La rive submersible en amont de Mpila : évidement en demi-lune creusé par un remous. A gauche, début du phénomène. A droite, vue prise au même endroit, quelques dizaines de minutes plus tard.

32 - *STANLEY POOL*. En coupe sur une berge retaillée par le courant : dépôts sableux et argileux alternés.

36 - *STANLEY POOL*. U

33 - *STANLEY POOL*. Bivouac pour le week-end

34 et 35 - *STANLEY POOL*. Batéké en partie d
pêche à Mbamou. Au-dessus : pêcheurs installé
pour la nuit.

Au-dessous : les mêmes sondant les herbiers, à l
recherche de protoptères (nzombo).

sa case transportable.

STANLEY POOL. Campement de basses eaux

STANLEY POOL. Campement permanent
ilotis.

STANLEY POOL. A Kittengué : maisons de
vateurs, mises hors d'eau.

40 - *STANLEY POOL.* Le chenal longeant la rive haute de Mbamou.

41 - *STANLEY POOL.* Enceintes (ndouka) à la phase préparatoire : herbiers flottants et piquets.

42 - Nasses souples de hautes eaux (bikéti).

43 - Nasses rigides à antichambre de fabrication moye (mikogni).

44 - Une provision de lignes flottantes (mpéta).

45 - Nasses à clapet des Libinza (mitambou).

46 - Fabrication d'un épervier entre " camarades ".

47 - Pêche au panier-cloche.

48 - Engins de jet : foëne souple à longues ferrures, des Libinza-Baloi, harpon, sonde.

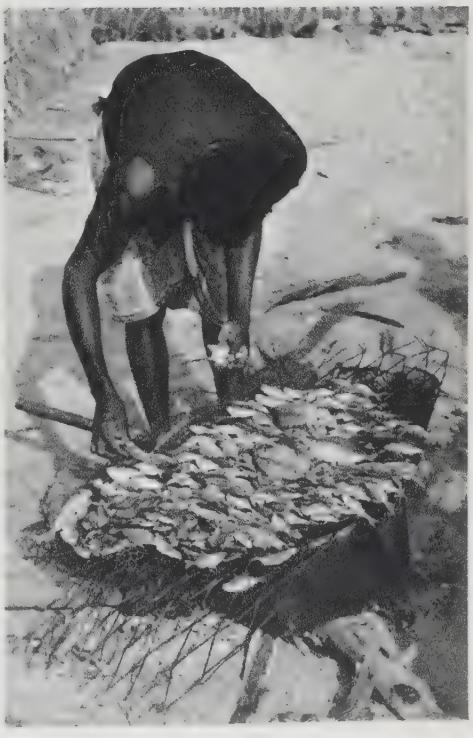

49 - Fumage du poisson.

50 - *STANLEY POOL.* Après la pêche : équipage de femmes nyellé en vue de Brazzaville.

51 - *STANLEY POOL.* Enceinte (ndouka) à la phase terminale : évacuation des herbes.

52 - *STANLEY POOL.* Grande nasse Yanga des Yakoma.

sation suivant l'origine des pêcheurs. Les Akula ne sont pas seuls à faire des enceintes, mais ils en font tous, et mieux que les autres. Les Libinza et les Baloï restent les champions de la pêche aux nasses souples et à la fouine. Les Likouala ont une prédilection pour le harpon, leurs femmes pour la pêche au panier le long des rives. Les Moye accumulent les nasses du modèle particulier qu'ils ont répandu. Les Kouyou préfèrent à tout les petites sennes de leur invention. Les Batéké-Alima sont les plus nombreux à pêcher aux lignes dans les herbiers. Les Batéké du Pool sondent avec acharnement et ramènent de pleines pirogues de protoptères. Séduits par la pêche à l'épervier, les Bakongo et Balali en ont une science inégalée. Il résulte de tout ceci que chaque groupe ethnique fréquente plus particulièrement certains lieux de pêche, et pêche de préférence à certaines époques de l'année.

Le pêcheur en particulier ne montre pas le même éclectisme que les pêcheurs en général. Faute de moyens suffisants pour acquérir le matériel indispensable, ou tout simplement pour ne pas se disperser, il se contente assez souvent d'une seule pêche : celle qu'il a apprise dans son pays d'origine, ou que le hasard lui a fait connaître à Brazzaville ou Léopoldville. Les vrais professionnels s'efforcent cependant de combiner deux ou plusieurs techniques, de façon à pêcher sans interruption, dans de bonnes conditions. Voici par exemple comment s'y prennent les Batéké-Alima d'un campement de la rive sud de Mbamou. Au moment des basses eaux, l'un des pêcheurs utilise l'épervier. Ses deux beaux-frères font des enceintes. Tous les trois se réunissent avec leurs connaissances des campements voisins pour pêcher à la sonde dans les herbes. Les femmes se réservent le « koupoupa » dans une mare derrière le campement ; elles pêchent d'autre part sur les rives au panier-haveneau likouala. Pendant les hautes eaux, les trois hommes vont placer des hameçons dans les herbes, à la manière traditionnelle. En janvier-février, les possesseurs de claies profitent de la décrue pour faire des barrages. Deuxième exemple : établi sur une île au sud de Mbamou, un Libinza dispose de 60 à 70 nasses souples « biketi », dont il se sert pendant la crue. A l'époque des basses eaux, il pêche à l'épervier. Il possède en outre une petite palangre, et une fouine, utilisables à différents moments de l'année. Troisième exemple : un jeune Moye, installé au bord d'un chenal du nord-ouest de Mbamou. Pendant les hautes eaux, il emploie le harpon ; pendant les basses eaux, un filet « pousse ». Il se sert aussi des nasses traditionnelles de son groupe, qu'il mouille à la montée et à la descente des eaux et même au fort de la crue. Les combinaisons varient à l'infini. En général, une ou deux pêches sont empruntées à l'arsenal coutumier. Il s'y joint une ou plusieurs techniques puisées dans le fonds commun des pêcheurs du Pool. Le choix est à la convenance de chacun. L'individualisme, ici, se donne libre cours.

C. — Une mise en coupe réglée

Après la variété technique, c'est l'intensité qui caractérise l'exploitation du Stanley Pool, sous ses deux formes, pêche et culture. A ce point de vue comme à l'autre, la présence des deux villes est le facteur déterminant. Brazzaville et Léopoldville ont attiré des gens de toutes ethnies, qui se sont mis à pêcher, chaque groupe à sa manière. D'autre part l'appel de vivres créé par le marché de consommation urbain a poussé vers le Pool des hommes de plus en plus nombreux, s'employant chaque année plus à fond.

a) Des techniques trop efficaces.

Les modes de pêche précédemment décrits assurent l'exploitation intégrale de la nappe d'eau. Ils permettent d'opérer partout et en toute saison. Examinons ces deux points. Voici, pour commencer, les différents lieux de pêche avec, en regard, les techniques correspondantes (les pêches secondaires entre parenthèses).

Bras du Congo, chenaux en fonctionnement.

Eau profonde : lignes flottantes, filets dérivants (nasses de grande taille attachées à la rive, lignes ancrées).

Eau peu profonde : palangres, éperviers.

Grèves sableuses : sennes, éperviers.

Rives et franges herbeuses : fouines, enceintes de claies, paniers de rive (filets dormants, filet « yémé » des Yacoma, épuisement à l'abri d'une digue).

Prairies aquatiques.

Eau profonde : harpons, nasses souples, lignes du type « ndobo », palangres (filet « imfyéré » des Batéké, avec équipes de rabatteurs).

Eau peu profonde : sondes, fouines, nasses semi-rigides.

Chenaux, criques en cours d'assèchement ou envahies par la crue : nasses semi-rigides, barrages.

Nappes d'eau d'une certaine étendue : éperviers (empoisonnement).

Mares, portions de chenaux isolées : nasses semi-rigides, « ndouka » par tranches (paniers-cloche).

Flaques d'eau partiellement ou totalement couvertes d'herbes : pêche des protoptères à la sonde, épuisement.

Voici d'autre part la répartition des pêches entre les saisons :

Pêches de basses eaux : tous les filets, toutes les pêches de rive, toutes les pêches d'eaux stagnantes.

Pêches d'eaux montantes : toutes les pêches dans les herbiers, nasses semi-rigides et barrages dans les chenaux où la crue pénètre.

Pêches de hautes eaux : harpons, nasses souples, nasses à clapet.

Pêches de décrue : barrages.

Conclusion : à aucun moment et nulle part le poisson n'est à l'abri. On ignore encore tout des conditions de reproduction. Il est probable qu'elles sont sérieusement affectées.

b) Des effectifs trop importants.

Tout cela ne tire à conséquence que dans la mesure où les pêcheurs sont nombreux et actifs. Nous sommes ainsi conduits à examiner la question des effectifs. Considérons d'abord les professionnels, ceux qui tirent toutes leurs ressources du Pool. On trouve, parmi eux, des agriculteurs et des pêcheurs, encore que la distinction n'ait rien de rigoureux, comme on l'a vu plus haut. Les hommes qui font profession de cultiver à Mbamou ne sont qu'un petit noyau : une centaine en tout, la plupart installés à demeure. Ce qui fait leur originalité, c'est précisément leur qualité de cultivateurs, dans un pays où l'agriculture est très généralement abandonnée aux épouses. Quant aux pêcheurs, il n'est pas facile de les compter. La situation, vers 1952, était la suivante. Ceux qui résidaient à Brazzaville dépendaient administrativement de la Mairie de cette ville. En août 1951, la liste officielle des pêcheurs rattachés à la « Commune » comprenait 300 noms. Ce chiffre peut être contrôlé à partir du recensement de Poto-Poto et de Bacongo, opéré en 1950-1951. En dépouillant les fiches individuelles, nous avons relevé 720 hommes inscrits comme pêcheurs. A quoi il convient d'ajouter la plupart des 87 habitants de Bacongo inscrits sous la rubrique « pêche, navigation ». Soit un total de 800 personnes environ. Mais il faut en retrancher tous ceux qui ne pêchent pas habituellement sur le Stanley Pool, mais partent une ou deux fois par an en expédition dans la Cuvette congolaise : 3 à 400 hommes, autant qu'on puisse en juger. Le chiffre auquel on aboutit pour le Stanley Pool dépasse alors de 100 à 200 l'effectif connu de la Mairie. Parmi les pêcheurs en excédent, une partie ont dû déclarer cette profession au recensement comme paravent à des activités moins licites, ou pour ne pas s'avouer oisifs. D'autres ont voulu sans doute parer à un éventuel contrôle de leur activité, et se réserver la possibilité de vendre leur poisson au marché parallèle ou à Léopoldville. Admettons donc 400 pêcheurs à Brazzaville même, d'où ils partaient pour de courtes expéditions de pêche sur le Pool. D'autres, fixés à Mbamou, dépendaient administrativement du district rural de Brazzaville. La liste de ces pêcheurs « du district » réunissait en 1952 192 noms. Elle englobait les pêcheurs originaires du Congo belge, mais habitant la partie française du Stanley Pool, ainsi qu'un certain nombre de pêcheurs « français » vivant en campement sur les îles rattachées à Léopoldville. Voici quelques années, on peut donc admettre que quelque 600 pêcheurs professionnels, dépendant à un titre quelconque des autorités de la rive droite, opéraient au Stanley Pool. Ajoutons-y d'une part les agriculteurs, d'autre part les pêcheurs exclusivement contrôlés par les autorités belges de l'époque : on devrait arriver à un total voisin de 1 000. Soit, en comptant les femmes et les enfants, de 2 500 à 3 000 personnes tirant l'essentiel de leurs ressources de l'exploitation du Stanley Pool. Calculée sur cette base, la densité de population, sur les 550 km² environ que couvre le Pool, s'élevait au voisinage de 5 habitants au kilomètre carré d'îles et d'eaux confondues : valeur faible dans l'absolu, mais singulièrement forte, si l'on tient compte de la relative pauvreté en poisson de la nappe d'eau, et des menaces que fait peser sur l'avenir une exploitation anarchique, qui ne respecte ni les frayères, ni les alevins. Depuis quelques années, cette population n'a pu que s'accroître encore. Comme après 1930, il est probable que bien des sans-travail, dans les deux capitales, se sont rabattus sur la pêche comme moyen d'existence. Du recensement de 1950-1951 à celui de 1955-1956, il est frappant de

voir le nombre de pêcheurs enregistrés à Poto-Poto passer de 720 à 1 134. Il reste évidemment à savoir jusqu'à quel point l'augmentation concerne les pêcheurs opérant sur place, et non pas seulement ceux qui font le va-et-vient avec le « haut Congo », moyen commode de conserver un pied en ville, tout en menant le reste de l'année une vie rurale, avec toutes les facilités d'approvisionnement que cela implique.

Indépendamment même de ces développements récents, notre compte de densité pèche par défaut. Sans être inscrits comme pêcheurs ou agriculteurs, beaucoup de gens n'en participent pas moins, de façon épisodique, à la mise en coupe réglée du Stanley Pool. Toute une cohorte de femmes viennent, de Brazzaville, cultiver à Mbamou. Elles y passent la journée, ou quelques jours d'affilée, puis s'en retournent chez elles. Rien qu'à « Chinois », ces femmes sont au nombre d'une quinzaine, d'origine likouala, likouba, nyellé, impfondo. Mais elles ne comptent guère en regard de la masse des pêcheurs occasionnels. Ceux-ci exercent un métier urbain, ou mènent une vie coutumière dans l'un des villages batéké voisins du Pool. Ils passent de temps en temps une journée à pêcher. Ou bien ils laissent en plan leurs occupations habituelles, pour s'installer quelques jours ou quelques semaines au bord de l'eau. Des salariés, des fonctionnaires emploient de cette façon leurs congés ou leurs week-ends. Voici par exemple quelques-unes des professions représentées dans un groupe de pêcheurs à la sonde, venus camper plusieurs jours à Mbamou : deux bouchers, un « aide-dactylographe », un « aide-maçon », un cuisinier, un « apprenti-mécanicien ». Nous avons rencontré sur le Pool, en train de pêcher, des artisans, plantons, domestiques, manœuvres, etc. L'éventail est ouvert : il va d'authentiques pêcheurs du dimanche, uniquement soucieux de s'offrir un plat de poisson, à des semi-professionnels, n'exerçant une activité salariée qu'aux époques les moins favorables à la pêche. N'oublions pas les pêcheuses. Beaucoup, dont les maris occupent en ville un emploi quelconque, vont de temps en temps, en bandes joyeuses, pratiquer les pêches traditionnelles de leur groupe. Les femmes nyellé partaient encore il y a quelques années dans de grandes pirogues, où elles pagayaient debout, dans leur costume traditionnel, un simple tutu de raphia (photo 50). De tous ces visiteurs, ces visiteuses épisodiques des eaux et de la forêt du Pool, il est impossible de donner une évaluation, même hasardeuse. Mais ils contribuent, pour une part appréciable, à raréfier le poisson et épuiser les terrains de culture.

c) La surexploitation et ses conséquences.

En matière de culture, le phénomène est banal. Les terrains les plus accessibles, ceux de « Chinois », de « Kittengué », de la bordure sud-est de Mbamou, ont été découpés en une foule de parts. Chaque ayant droit, ne disposant que d'une faible superficie, ne résiste pas à la tentation de cultiver plusieurs années de suite, et de recommencer après une période de jachère insuffisante. A « Chinois », on trouve tout naturel de planter du manioc à quatre reprises, sur la colline, avant de laisser la terre se reposer. A Kittengué, le cycle normal comporte trois cultures de manioc (associé la première fois seulement avec d'autres plantes), suivies d'une jachère de trois ans. A ce rythme, la savanisation et l'épuisement du sol progressent à grands pas. Déjà les forêts de « Kittengué » et de « Chinois » sont réduites à l'état de petite brousse. Mais le processus est loin d'être aussi avancé que par exemple sur les collines dominant Poto-Poto, où le manioc végète misérablement sur les défrichements d'une maigre steppe, touffes espacées sur fond de sable gris. Les terres de Mbamou sont relativement protégées par leur accès difficile. D'autre part l'intérieur de la forêt recèle encore certainement des terres vierges. Il faut une navigation de trois quarts d'heure en pirogue, le long de chenaux encombrés d'arbres et de lianes, pour atteindre certains champs en période de crue. De telles conditions ont jusqu'ici limité les dégradations à la partie périphérique.

C'est en matière de pêche que l'on peut véritablement parler de surexploitation. Voici un exemple qui fera comprendre à quel point le poisson est pourchassé. Nous nous sommes trouvés un jour à l'entrée d'un chenal qui traverse la banquette submersible pour déboucher un peu au-dessus de Mpila. C'était l'époque des basses eaux de février-mars. Il y avait là, dans un espace restreint, au même moment : 4 pirogues de pêcheurs à l'épervier, opérant en groupe ; 2 équipes

de femmes procédant au vidage d'une flaque ; 11 hommes (dont 10 Batéké-Alima) en train de « taper le nsinga » dans un chenal herbeux ; 2 pêcheurs en train de haler un filet « pousse » ; enfin 2 Bacongo, l'un chauffeur de son état, l'autre mécanicien, occupés à mettre au sec des plaques d'herbes à la dérive, pour y capturer de petits poissons. Ajoutons que parmi les pêcheurs à la sonde, deux connaissaient bien l'endroit, pour y pêcher régulièrement, le premier avec des hameçons dans les herbes, le second en faisant des enceintes. Un tel spectacle rend moins étonnantes les lamentations des vieux pêcheurs, désolés de la raréfaction du poisson et de sa diminution de taille[1]. Les premiers symptômes de surexploitation sont apparus dès les années 30. Aujourd'hui, nous nous « trouvons », écrivait l'inspecteur général Lemasson à la suite d'une mission sur place, « devant un cas d' ' overfishing ' manifeste »[2].

L'appauvrissement progressif des eaux a déterminé toute une série de réactions parmi les pêcheurs. Pour maintenir leurs revenus au même niveau, ils sont sortis plus souvent et plus longtemps. Jadis, une expédition de temps à autre suffisait à les faire vivre. A présent la pêche est un travail aussi absorbant que les autres. Mais d'autre part les pêcheurs ont resserré les mailles de leurs filets et les lattes de leurs claies. Les filets « pousse » ont en moyenne des mailles de 3 cm de côté, les filets « la crise » des mailles de 2 cm. Collant de surcroît remarquablement au fond, ces derniers ramassent, au dire d'un pêcheur, « le père, la mère et l'enfant ». L'expression est à prendre au sens littéral, car s'il est possible avec « la crise » d'envelopper les bancs formés par des espèces de petite taille, elle sert en fait à capturer le tout-venant, y compris nombre de poissons insuffisamment développés. C'est l'une des pêches les plus ravageuses. L'épervier ne vaut guère mieux. Le « lounyaka », aux mailles de deux doigts et demi, et le « cinqui-cinqui », aux mailles d'un doigt et demi, font des coupes sombres parmi les jeunes *Citharinus*. Inversement, les filets dérivants à grosses mailles, qui ne se prêtent pas à la même adaptation, perdent du terrain. Pour les claies, l'écartement des lattes « ne dépasse guère un centimètre »[3]. Aussi les « ndouka » ne laissent-ils presque rien échapper. Les hameçons eux-mêmes sont « de taille beaucoup plus petite que dans la région de Mossaka ». Grâce à ces pêches impitoyables, les pêcheurs compensent par le nombre la taille de plus en plus réduite des prises. Mais le remède aggrave rapidement le mal.

De plus en plus vive, la concurrence des pêcheurs les a poussés à s'approprier les lieux de pêche, du moins ceux qui se prêtaient à une délimitation nette. Le droit du premier occupant, transmissible, s'exerce sur trois sortes d'emplacements : les rives où se font les « ndouka », les chenaux barrés à la décrue, les mares se prêtant au vidage. Seuls autrefois à faire des enceintes, les Akula restent les maîtres jaloux de la plupart et des meilleurs emplacements. Quand ils s'en vont, ils cèdent généralement leurs droits. Un début de jurisprudence coutumière sanctionne la possession des rives à enceintes. L'usurpateur se voyait menacé, en 1952, d'une amende de 5 à 10 000 francs, sur réclamation du « propriétaire ». Mais ce dernier est astreint à marquer ses places, dès la baisse des eaux. Il le fait avec des piquets, en y attachant souvent un chiffon blanc, un paquet-fétiche, une fiole, ou l'extrémité d'une palme aux folioles nouées. Le monopole akula est une occasion de conflits. Tolérés dans la partie du Pool dépendant de Léopoldville à condition de ne pas faire de « ndouka », les pêcheurs de la rive droite cherchent, de leur côté, à évincer les Akula de leurs propres îles. Ils les accusent, en repiquant les herbes, de favoriser l'envasement des chenaux, et en

---

1. « En ce temps-là », nous disait textuellement l'un d'eux, évoquant ses souvenirs de l'autre après-guerre, « il n'y avait pas beaucoup de pêcheurs, mais beaucoup de poissons ».

2. LEMASSON, 1952. D'autres régions de pêche, en Afrique tropicale, ont été victimes du même enchaînement. Sur les bords du lac Victoria, la réglementation locale interdisait l'utilisation de filets à mailles de moins de 5 pouces (127 mm, mesure faite « maille étirée »). Trop de pêcheurs ayant travaillé trop près des rives, il s'ensuivit « un déclin de la production par unité de filet... Ceci induisit des pêcheurs entreprenants à essayer illégalement des filets à mailles de 4 1/2 inches (114 mm). Leur production augmenta, ce qui était d'autant plus intéressant pour eux que, sur le marché africain, les transactions se font à la pièce et que les acheteurs payaient facilement le même prix pour un poisson pesant 20 % de moins que le poids habituel ». Tant de pêcheurs imitèrent cet exemple qu'il fallut « abroger les restrictions sur les mailles en 1957. Après une brève période d'accroissement des prises par unité de filet due à l'emploi de mailles plus petites, les prises unitaires retombèrent à un niveau plus bas ». Ce qui conduisit « à un ' overfishing ' économique et peut-être aussi à un ' overfishing ' biologique ». (D'après GARROD, 1961.)

3. Contre deux à trois dans la région de Mossaka.

les coupant, de détruire les frayères. Peut-être ont-ils raison sur le second point. Mais cela ne les empêche pas de faire eux-mêmes des enceintes chaque fois qu'ils en ont la possibilité.

L'« overfishing » affectant le Stanley Pool pousse les pêcheurs, depuis un certain temps déjà, à entreprendre, comme nous l'avons vu, des campagnes annuelles ou bisannuelles sur le « haut Congo ». Ces campagnes leur rapportent davantage que la pêche locale. Certains passent une partie de l'année sur le Pool, d'autres n'y vont plus jamais. Si l'appauvrissement de la nappe d'eau devait se poursuivre, le mouvement irait en s'amplifiant. Le Stanley Pool finirait par être déserté. Cependant l'éloignement progressif des pêcheurs ravitaillant Brazzaville et Léopoldville n'est pas plus une solution que l'emploi d'engins à lattis serré ou à mailles fines. La surexploitation gagne les pêcheries d'amont. Déjà, vers Mossaka, les eaux sont moins riches qu'autrefois, et les pêcheurs remontent de plus en plus haut sur l'Oubangui. D'autres, y compris de nombreux Brazzavillois, désertent le Congo pour le Kasaï, le Kwango et la Mfimi : « ils attendent d'avoir un chargement de poisson fumé, de 200 à 300 kg, pour aller le vendre à Léopoldville ou à Brazzaville ; pendant une campagne de pêche, ils font au moins deux de ces voyages »[1].

En théorie, la solution devrait se trouver dans une réglementation. Quatre voies sont ouvertes : la suppression des engins à trop forte densité de mailles ou de lattes ; l'interdiction de certains genres de pêche ; la mise en réserve de portions du Pool ; enfin la prohibition de toute pêche à des époques déterminées. Vers 1945, les autorités se sont engagées dans la première direction ; mais les prescriptions édictées conjointement par le Gouverneur du Moyen-Congo et le Commissaire de la province de Léopoldville sont restées lettre morte[2]. Les deux derniers modes de réglementation seraient plus faciles à faire respecter ; mais ils supposent, au préalable, une étude biologique des eaux[3]. De toute façon, la vraie solution est ailleurs. L'Inspecteur général Lemasson concluait, en 1952, que « le seul moyen efficace de diminuer l' ' over-fishing ' dans le Stanley Pool » consistait à « fournir aux marchés de la ville, en dehors des sources d'approvisionnement actuelles (...) quelques centaines de tonnes de poisson par an, à un prix inférieur à 70 ou 80 francs le kilo ». C'est aujourd'hui chose faite, avec l'installation de pêcheries modernes à Pointe-Noire, et l'acheminement jusqu'à Brazzaville de poisson de mer frais, par wagons frigorifiques. Les prix du poisson de rivière ont baissé, et la pêche sur le Pool est devenue moins lucrative. La demande reste tout de même importante. Les gens de l'intérieur ont contre le poisson de mer une certaine prévention, et n'en consomment que faute de mieux. Le poisson du Pool fait toujours prime sur les marchés.

---

1. Baujot, *Le Bassin du bas Kasaï...*

2. Contrairement à ce qui se passe sur le Kasaï, où des pêcheurs de Brazzaville, venus avec des sennes à mailles inférieures à la limite fixée (5 cm), se plaignent d'avoir été l'objet de sanctions. En ce qui concerne le Stanley Pool, toute tentative en ce sens se heurtera fatalement au caractère international des eaux, qui en rend la police particulièrement difficile. L'effet des restrictions portant sur la dimension des mailles ou l'écartement des lattes n'est pas d'ailleurs automatiquement favorable. Au lac Moero, dans le sud-est de l'ancien Congo belge, on a dû constater le « rôle néfaste de la législation qui, jusqu'en 1958, interdisait l'emploi de filets à mailles inférieures à 5 cm de côté. Une grande quantité de poissons voraces tels que *Hydrocyon lineatus, Alestes, Macrophtalmus, Serranochromis macrocephalus* échappaient aux filets autorisés ». (*Aperçu sur la pêche lacustre et fluviale*, p. 1673.)

3. Celle-ci n'a été entreprise, par les missions du CEMUBAC, envoyées sous l'égide de l'Université Libre de Bruxelles, que dans les années qui ont immédiatement précédé l'indépendance des deux Congo.

5

LE STANLEY POOL, ANNEXE DES CITÉS

A voir les pêcheurs s'affairer dans leurs pirogues, les agriculteurs sur leurs champs, il semble qu'une vraie vie rurale se soit reconstituée dans le cadre du Stanley Pool. Les « campements », groupes de quelques cases éparpillées en grand nombre sur toutes les îles et les berges externes, complètent l'illusion d'une population installée à demeure, réintégrée dans un moule coutumier. En réalité, sous les apparences d'une vie traditionnelle, les hommes qui exploitent le Pool sont des citadins. La plupart ont travaillé en ville plus ou moins longtemps. Ils restent en contact étroit avec les cités. Leurs « campements » sont la transposition des « clôtures » urbaines. Ils vivent dans une entière dépendance économique vis-à-vis de Brazzaville et Léopoldville. Le paysage rural du Stanley Pool cache une population fermement urbaine.

A. — Pêcheurs et cultivateurs : des « supercitadins »

Un certain nombre d'hommes sont venus directement de leurs villages pour participer à l'exploitation du Pool. Ils répondaient en général à l'appel d'un membre de leur famille précédemment installé. Il s'agissait, par exemple, d'aider un oncle ou d'en prendre la succession, en héritant du matériel, des droits de pêche, voire de la case. Les vieux meurent, se retirent dans leur « clôture » ou retournent au village ; les jeunes assurent le relais. L'observation vaut pour tous les métiers urbains qui mettent en jeu un capital ou des installations. Cette immigration de jeunes gens renouvelle en partie les effectifs des pêcheurs et des cultivateurs du Pool. Mais ce n'est pas de cette façon que leur corps s'est constitué à l'origine.

Les hommes du Pool ont pour la plupart commencé par exercer, pendant plus ou moins longtemps, un métier citadin. Quelques exemples préciseront cette notion. Voici d'abord un pêcheur « mokula ». Venu de son pays en 1924, il commence sa carrière urbaine comme « capita » (chef d'équipe) au service des Européens. Quelques années plus tard, vers 1930, les blancs lui disent : « Il n'y a plus de travail ici, chacun doit retourner dans son pays et reprendre les occupations de ses pères ». Il ne se résigne pas à partir, se met à pêcher sur le Pool. Deuxième exemple : un jeune Mbochi, immigré à Brazzaville en 1926. Il commence par travailler trois ans à la menuiserie de la mission catholique, puis trois ans comme « pointeur » au chemin de fer, avant de se faire, lui aussi, pêcheur. Autre cas : celui d'un Bondjo, fixé à Brazzaville dès avant 1914. Notre homme inaugure sa carrière comme marmiton, successivement à Brazzaville puis à Léopoldville. Il devient ensuite soudeur d'une compagnie de navigation. Mais le travail ne lui convient pas : sans cesse il est malade.

Il décide alors de gagner sa vie comme pêcheur. Parti de son village trop jeune pour connaître le métier, il fait ses classes aux côtés d'un oncle maternel, installé à Brazzaville. Voici maintenant l'histoire d'un pêcheur Makoua. Il débute à Brazzaville comme écolier, puis se fait « petit boy ». Mais il « ne trouve pas à manger ». A Léopoldville, où il se rend alors, les choses ne vont pas mieux. C'est dans la pêche qu'il trouve un terme à ses misères. Dernier exemple : un cultivateur oubanguien. Après quinze ans dans l'armée, il se retire à Brazzaville, et prend l'état de menuisier. Mais les affaires sont difficiles, sa pension ne l'empêche pas de vivre mal. Il entreprend de pêcher. En pêchant, il voit qu'à Mbamou rien n'empêche de faire des plantations. Du coup, il demande et obtient la permission de s'y installer comme cultivateur.

Ces quelques éléments biographiques indiquent très clairement ce qui fait l'attrait du Pool : certes pas la nostalgie du village et des façons de vivre d'autrefois, le désir d'un « retour à la terre » ; simplement, une raison économique. Au terme d'une véritable ronde des métiers, d'allées et venues entre les deux capitales, beaucoup d'hommes ont vu dans la culture et la pêche un moyen de gagner davantage, en tout cas de manger à leur faim. Et cela d'autant plus que 1° le marché de consommation des cités offrait aux vivres un débouché avantageux ; 2° inoccupé, inexploité, le Stanley Pool permettait les activités coutumières sans le contrôle d'une société rurale égalisatrice. C'est aux époques de dépression économique que le mouvement a été le plus marqué : les citadins en difficulté se sont jetés sur le Pool pour esquiver le retour au village, solution de désespoir[1]. Toutefois, la motivation économique n'entre pas seule en ligne de compte. Dans une large mesure, l'abandon d'un métier urbain est ressenti comme une émancipation. Finis, les horaires stricts et la discipline du travail salarié, l'assujettissement du commerçant ou de l'artisan à sa clientèle. « La pêche », nous confiait un jeune homme, « est un travail qu'on fait à son gré. On s'arrête sans inconvénient quand on est malade ». En somme, les avantages du mode de vie traditionnel, et d'abord le libre emploi de son temps, sans renoncer aux agréments de la ville.

En règle générale, les hommes du Pool ne sont donc pas des villageois fraîchement débarqués mais des citadins confirmés, marqués par un séjour plus ou moins long dans l'une des deux capitales. Cependant, beaucoup de ces hommes quittent les cités pour aller s'établir, au moins quelques semaines ou quelques mois par an, comme nous le verrons (voir p. 451), sur les îles ou les rives du Stanley Pool, en pleine nature. N'y aurait-il pas là l'amorce d'une rupture, un pas en arrière sur le chemin du village à la ville, un début de réponse à l'appel du milieu d'origine ? A voir vivre et en interrogeant les intéressés, rien de ce genre n'apparaît. Deux motifs les poussent à s'installer, temporairement ou en permanence, sur leurs lieux de travail. D'abord une raison de commodité évidente. Mais nous retrouvons également ici le thème de l'émancipation. Prenons un pêcheur installé à Poto-Poto. Il cohabite souvent, dans le cadre de la clôture, avec divers membres de sa famille, dont certains plus âgés que lui. D'autres parents habitent au voisinage et lui rendent visite. Quand il a beaucoup travaillé et mis un peu d'argent de côté, tous réclament leur part. Qu'il revienne avec du poisson, il lui est difficile d'en refuser à ses proches qui « ont faim ». Même les simples voisins, les amis, les vagues connaissances font valoir les droits de l'amitié, d'une origine ethnique commune, voire de la simple homonymie des prénoms. On se mêle de ses affaires, on lui donne des avis. En somme, notre homme voit se refermer autour de lui le cercle des contraintes sociales, qu'il avait cherché à briser en quittant son village. En allant s'installer sur le Pool, il retrouve la libre disposition de lui-même et de ses biens. Peu de gens de la ville peuvent se procurer une pirogue et venir le relancer : le Congo lui sert de paravent. Ses voisins pêchent comme lui, et n'ont aucune raison de l'importuner. Le simple fait de camper sur la berge de Mpila au lieu de coucher chaque soir à Poto-Poto réduit déjà le nombre des solliciteurs. Les jeunes y échappent à la présence, bougonne et rabâcheuse, des vieux. D'autre part, le séjour au bord de l'eau permet de

1. Nous verrons qu'il y a des exceptions. Cette réaction n'en présente pas moins un caractère assez général, en Afrique centrale. Elle a été notamment mise en lumière par l'auteur d'une étude consacrée à Élisabethville : beaucoup d'hommes, nous dit-il, l'âge du travail passé, aimeraient retourner dans leur milieu d'origine, mais ils en mesurent les difficultés et les risques. « Aussi voit-on quantité de vieux, licenciés ou retraités, se fixer non pas dans leur chefferie, mais le long d'une grande voie de communication, aux abords d'un poste administratif, commercial ou missionnaire. Ils adoptent, ce faisant, un *moyen terme*... ». (GRÉVISSE, 1951, p. 373.)

résister aux tentations de la ville, limite les occasions de dépenses. Mais l'émancipation ne s'opère pas seulement vis-à-vis des liens purement sociaux. Pêcheurs et agriculteurs échappent sur le Pool à l'ingérence administrative. Avec leurs mille chenaux où les vedettes officielles s'aventurent difficilement, les berges et les îles forment une sorte de république libre, de « no man's land » entre les deux pays, où les représentants de l'autorité ne s'aventurent pas volontiers. Le rattachement de Mbamou à la circonscription rurale de Brazzaville accentue l'impression de liberté. On distille l'alcool, on fume le chanvre, on trafique plus facilement que dans les cités, soumises à une surveillance étroite. Les citoyens du Pool montrent beaucoup de réserve vis-à-vis des étrangers, et cette réserve cristallise facilement en méfiance ouverte. A preuve le mythe du « moundélé ngoulou ». Il s'agissait d'un blanc, censé transformer les noirs en cochons pour en faire des boîtes de conserve. Retournement dialectique des récits d'anthropophagie, ce mythe est né à Léopoldville, a fleuri à Poto-Poto, pour finalement s'épanouir en 1952 parmi les pêcheurs du Pool en une sorte de Grande Peur. Des mois durant les « campements » ont vécu en état d'alarme, prêts à faire un mauvais parti aux suspects.

En fin de compte, les habitants du Stanley Pool forment un groupement typiquement moderne. Ils n'ont aucunement cherché à retrouver ou recréer l'atmosphère du village d'origine. En quittant la ville, ils ont été logiques avec eux-mêmes. Ils l'ont fait pour les raisons qui, précédemment, les y avaient attirés : recherche d'avantages économiques, goût de la liberté. En ce sens, ils sont des sortes de supercitadins, qui fuient la ville dans la mesure où la ville ressemble au village et déçoit leurs rêves. Tel est le sens d'un dicton lingala des pêcheurs : « Poto-Poto djamba, nganda mbouka » ; littéralement : « Poto-Poto (est) la brousse, le campement, le grand village ». Les gens du Pool ont gardé leurs habitudes, leurs penchants, leur mentalité de citadins ; ils participent aux modes, aux courants d'idées qui naissent dans les cités.

B. — Des contacts étroits avec la ville

Le Stanley Pool est habité. Tout le long des banquettes submersibles, sur toutes les îles, un grand nombre de « campements » et de cases isolées sont visibles d'avion. Au commencement, les pêcheurs ne séjournaient pas sur le Pool. Avec le temps seulement, ils ont pris l'habitude de stationner sur les lieux de pêche, d'abord quelques jours, puis quelques semaines. Ainsi est-on passé des bivouacs du début aux habitations d'à présent, offrant un abri sûr et un confort appréciable. L'évolution a été accélérée par la concurrence croissante des pêcheurs pour un poisson de moins en moins abondant. Peu de documents européens jalonnent cette occupation du Stanley Pool. En 1909, le Père Le Gallois décrivait la partie occidentale de Mbamou comme « une vaste plage de sable, coupée aux grandes crues par une infinité de canaux et de criques, près desquels s'établissent les pêcheurs noirs et où ils fument leur provision de poisson pour l'année ». D'après les pêcheurs eux-mêmes, les premières installations fixes datent des alentours de la guerre de 1914-1918. Les pionniers semblent avoir été les Akula d'une part, les Bonga et Likouala d'autre part (beaucoup de Bonga préférèrent quitter les territoires cédés aux Allemands en 1911, sur la basse Sangha, pour se réfugier à Brazzaville). Du côté des agriculteurs, le premier à se fixer à Mbamou fut Kittengué, dont nous avons déjà parlé. Il s'installa en 1914, sur la rive nord de la terrasse de Mbamou, à l'endroit d'où part un chenal qui débouche en face de Mpila. Il y a là aujourd'hui un groupe de campements qui porte son nom, et dont plusieurs habitants sont des parents à lui ou ses anciens travailleurs. A partir de ce noyau initial d'agriculteurs, quelques-uns n'ont pas tardé à essaimer. De bonne heure, un compagnon de Kittengué, Fataké, alla fonder son propre établissement sur le chenal isolant de Mbamou l' « Issanga Tréchot ». Plus récemment, d'autres ont participé à la colonisation de la « Montagne des Chinois ». La crise de 1930 a fait faire de gros progrès à la colonisation du Stanley Pool. Les hommes qui n'avaient plus leur place en ville multiplièrent les campements. A la même époque, l'administration renonça à garder intacte la forêt de l'île. Elle autorisa un certain nombre d'anciens combattants à s'installer. Parmi ceux-ci, Louis Bobo, un beau type de paysan, qui vit toujours à Mbamou. C'est alors que se garnit, en quelques années, toute la rive sud et est de Mbamou, de la montagne des Chinois à la pointe de Ngombé. Pendant et depuis la guerre le peuplement du Pool s'est encore étoffé.

En fin de décrue, vers février-mars et juillet-août, les campements du Pool grouillent de monde. Essayons d'évaluer cette population. La seule méthode consiste à compter les cases et à multiplier par un coefficient d'occupation moyenne. Le dénombrement est moins facile qu'on pourrait le croire. D'excellentes photographies aériennes ont été prises en 1950 par l'Institut Géographique National. Mais leur échelle, trop petite, ne laisse distinguer nettement que les cases sur fond de sable blanc. Quant au comptage sur place, il demande énormément de temps. Nous n'avons pu le faire que pour une petite moitié de la surface totale, à l'ouest d'une ligne coupant le Pool en travers un peu plus haut que Banguenguengué. Il y avait là, en 1951-1952, 525 cases. Ce chiffre doit être au moins doublé pour tenir compte de la rive gauche, non examinée, et du secteur amont

du Pool. Nous avons compté jusqu'à cinq moustiquaires dans une habitation sur pilotis. En moyenne, il est légitime de tabler sur deux occupants par case. La population du Pool s'élèverait donc à 2 000-2 500 habitants.

Mais il s'en faut que tous ceux qui exploitent la nappe d'eau s'installent dans les campements. Beaucoup de pêcheurs continuent, d'un bout à l'autre de l'année, à habiter Brazzaville ou Léopoldville. Les amateurs d'abord, quand leur métier ne leur permet pas de s'absenter longtemps. De nombreux professionnels, ensuite. Ils vont en expéditions sur le Pool, sans stationner nulle part. Pendant une, deux ou plusieurs nuits d'affilée, ils campent sur une grève ou un banc de sable, à proximité des lieux de pêche. Ils couchent à la belle étoile ou sous une natte, quand ils ne passent pas toute la nuit à pêcher. Souvent ils gagnent l'amont du Pool. A l'aller, ils remontent les chenaux en serrant les berges au plus près, passent d'un bord à l'autre pour utiliser les contre-courants ; ils font provision de bois au passage sur la rive sud-est de Mbamou. Au retour, ils s'écartent des rives et se laissent porter par le courant. Quand la saison, la lune et le temps s'y prêtent, ils ne font que toucher barre, et repartent presque aussitôt. Entre deux courses, certains bivouaquent sur un banc de sable, en face du « beach des pêcheurs » de Mpila. Au moment des basses eaux, beaucoup de femmes s'en vont pêcher de leur côté. De Brazzaville ou de Kinshassa, elles partent pour la journée, avec leur matériel. D'autres, qui disposent de terrains de culture à Mbamou, vont en pirogue jusqu'à leurs champs. Elles reviennent, à certaines époques, avec un chargement de vivres.

Dans la plupart des campements, les pêcheurs ne sont pas installés à demeure. Beaucoup n'y passent que quelques semaines ou quelques mois par an. Le gros afflux se produit pendant la décrue de janvier-février. D'une part, les îles et les banquettes submersibles émergent, rendant l'installation bien plus facile. D'autre part, c'est l'époque où commencent les pêches les plus répandues et les plus fructueuses. La petite crue de mai fait partir un certain nombre de gens, surtout quand elle est haute et qu'elle submerge les campements. Un nouvel afflux accompagne la seconde baisse des eaux en juin-juillet. Vers la fin août, les pêcheurs commencent à s'en retourner. Le mouvement s'accélère en octobre, quand la crue recouvre les terres basses. En général, les pêcheurs de métier, quand ils s'installent sur les îles, y séjournent au moins la moitié de l'année. Beaucoup arrivent dès janvier, et restent jusqu'en octobre ou même novembre. Quelques spécialistes des nasses souples, des harpons et des fouines font le contraire : ils prennent possession des campements quand les eaux montent. C'est le cas de certains pêcheurs likouala, libindza ou moye.

Malgré tout, au fort de la crue de fin d'année, il reste peu de monde sur le Stanley Pool. En 1953, le recensement, opéré par le chef du district de Brazzaville, donnait un total de 419 habitants pour la population stable de l'île Mbamou et des îlots adjacents. Mais la liste englobe un certain nombre de pêcheurs qui s'en vont durant un à trois mois pendant la haute crue. En réalité, la population des îles s'abaisse sûrement à moins de 400 habitants à cette époque de l'année. Ceux qui passent toute l'année à Mbamou et dans ses annexes sont surtout des agriculteurs. L'époque des hautes eaux est pour eux une période de grande activité : c'est la saison des plantations. Quelques pêcheurs se cramponnent sur les îles. Une partie abandonnent leurs campements inondés pour se réfugier sur la rive haute de Mbamou. Ils transportent avec eux leurs cases, ou demandent asile aux cultivateurs. Quelques-uns ont une double installation, notamment vers Kittengué : une case sur un terrain bien placé, mais submersible, une autre sur le rebord de la terrasse.

La population du Pool varie donc entre moins de 400 et plus de 2 000 habitants. Où passent les pêcheurs, quand ils abandonnent les campements ? Un certain nombre vont exploiter les eaux plus poissonneuses du « haut Congo » ou de ses affluents. D'autres, peu nombreux, reprennent leur place en milieu coutumier. C'est le cas d'une partie des pêcheurs Manyanga : ils repartent au début de l'automne, à temps pour prendre part aux pêches traditionnelles dans les rapides du Congo. Plusieurs équipes de Banga Ngoulou font une navette du même genre : ils viennent, de leurs villages des environs de Gamboma, pêcher au « likosso » (sorte de senne) dans les eaux du Pool, et s'en retournent une fois leurs filets détériorés et leurs provisions (de grands pains de manioc cru, pesant des dizaines de kilogrammes) épuisées. Quelques pêcheurs, au moment de la crue, se rendent à Maloukou (entrée du Pool) ou sur les rives du Couloir, pour faire provision de liane ou de rotin. Mais le plus grand nombre — et de loin — regagne tout simplement Brazzaville ou Kinshassa.

Il y a des hommes, nous l'avons vu, qui partagent leur temps : ils tiennent boutique ou se font embaucher en ville pendant quelques mois, et passent le reste de l'année dans les campements du Pool. Les pêcheurs de profession tirent parti du séjour à terre pour réparer leurs engins, fabriquer des claies ou des filets pour la saison de pêche à venir. Certains vont, tous les quelques jours, visiter leurs nasses ou leurs lignes ; ou bien ils profitent des hautes eaux pour s'introduire en pirogue dans la forêt de Mbamou, d'où ils ramènent un stock de bois au campement déserté.

Habitants permanents ou épisodiques du Pool, les gens des campements font de fréquentes « descentes » en ville. Ils vont vendre leurs produits, acheter ce qui leur manque. Le poisson se conservant mal, même dans les nasses utilisées comme viviers, beaucoup de pêcheurs font un aller et retour hebdomadaire. Les cultivateurs connaissent une autre sujétion : le poids des denrées à transporter, qui les oblige à multiplier les voyages. Les va-et-vient ont une autre raison. Les pêcheurs se séparent souvent, leur épouse, qu'ils vont la retrouver de temps à autre. Quand la femme accompagne son mari, les enfants restent en arrière, retenus par l'école. Enfin les journées en ville sont une occasion de détente et de contacts humains. Ainsi, beaucoup de pêcheurs, surtout les jeunes, mènent une sorte de vie double. Après une semaine consacrée au travail, ils s'en vont le samedi vendre leur poisson et passer le week-end dans l'une des cités. Ils retrouvent leur compagne et vont danser. Le lundi, le mardi au plus tard, toutes affaires réglées, ils réintègrent le campement, et reprennent le collier.

Entre les villes et le Pool, c'est donc un va-et-vient continuel. On ne peut imaginer de relations plus étroites. Les habitants des campements ont en général un pied-à-terre en ville. Beaucoup sont propriétaires d'une clôture.

C. — Les campements, cellules urbaines

Malgré les servitudes du milieu et du genre de vie, des analogies étroites se laissent discerner entre les « campements » du Pool et les « clôtures » des cités africaines. Les campements sont des clôtures en liberté, soustraites à l'entassement des blocs urbains et à la géométrie des rues.

a) Leur localisation.

Le libre choix du site est le seul caractère spécifiquement rural du peuplement du Stanley Pool. Les groupements d'agriculteurs se localisent tous sur la terrasse de Mbamou, et sur les fragments de terrasse des petites îles d'aval. Le village batéké de Maoua occupe une position particulièrement pittoresque, au sommet d'une butte minuscule formant un cap sur la rive sud de Mbamou (un peu en aval de « Chinois »). Quant aux pêcheurs, on en trouve également sur les terres non submersibles. Quelques-uns vivent dans les mêmes campements que les agriculteurs, association profitable aux deux parties. D'autres ont des installations séparées. Les pêcheurs qui s'établissent sur la terrasse le font pour être à l'abri de l'inondation, naturellement, et pour n'avoir pas à transporter du bois. Quand leurs femmes ont un terrain à cultiver, il s'agit aussi, comme pour les agriculteurs, d'être à portée des champs. Néanmoins, la grande majorité des pêcheurs construisent leurs cases à des endroits submergés une ou deux fois l'an. Pratiquement toutes les îles sont habitées et même, en saison sèche, les principaux bancs de sable. Une concurrence sévère oblige les pêcheurs à se disperser. D'autre part leur esprit d'indépendance s'accommode mal d'un voisinage vite envahissant.

La plupart des campements sont bâtis tout près d'une rive. Cette localisation au bord de l'eau répond à une nécessité, aussi vitale pour les agriculteurs que pour les pêcheurs : communiquer facilement avec les champs (où l'on accède souvent en pirogue) ou les lieux de pêche d'une part, avec les points de vente d'autre part. Le site idéal d'un campement de pêcheurs est plat, aussi élevé que possible (de façon à dominer au moins la crue de mai), en bordure d'un chenal accessible toute l'année, sur une rive bien dessinée et qui ne s'envase pas. Quelques pêcheurs tout de même s'isolent près d'une pièce d'eau dont ils se réservent l'exploitation, ou se camouflent derrière un écran de savane ou un bras d'eau morte. D'autres, ne venant qu'en temps de crue, ont des cases d'accès difficile le reste de l'année. Quant aux agriculteurs, il ne semble pas qu'il y en ait dans l'intérieur de la forêt. Leurs campements ne s'écartent jamais beaucoup de la berge.

La densité des campements augmente vers l'aval. De ce côté, l'île Mbamou devient moins massive, les sites favorables se multiplient avec les chenaux, la terrasse cultivable est accessible à la fois par le nord (Kittengué) et par le sud, la colline des Chinois offre aux agriculteurs une vaste surface propice aux défrichements. D'autre part les communications sont bien plus faciles avec les deux villes. Si l'abondance du poisson ne variait pas en raison inverse du nombre des pêcheurs, il

y aurait peu d'amateurs pour l'amont. A distance égale de l'issue du Pool, les campements se serrent davantage en bordure du bras sud. La facilité d'accès à Léopoldville, principal marché, doit être le facteur déterminant. La question du bois joue sans doute aussi son rôle. De plus, d'immenses bancs de sable, favorables à la pêche, émergent aux basses eaux du bras principal. Enfin, attraction de premier ordre, le défilé des bateaux et des convois de chalands attire les gens du même côté.

b) Leur taille.

On voit peu de cases isolées. Il y a trop d'inconvénients à vivre seul, trop d'avantages à se grouper. D'une case à l'autre, les hommes peuvent se réunir pour bavarder ou préparer le matériel, le jour à l'ombre, le soir au coin du feu. Ils se rendent service, se prêtent secours, se gardent mutuellement leurs affaires, mieux qu'un fétiche. Ceux qui reviennent de la pêche cèdent un peu de poisson à leurs voisins, restés à réparer des claies ou tisser des filets. Il y a toujours quelqu'un pour faire les commissions, transmettre les nouvelles. Quelques individus, tenus à l'écart, sont pourtant contraints de vivre à part. Ce sont les maris jaloux, portés aux soupçons ; les époux d'une femme redoutée comme mauvaise langue ; les malheureux, accusés de porter malheur ou soupçonnés de sorcellerie. Mais qu'un individu normal, ne souffrant d'aucune de ces disgrâces, installe sa case quelque part, il ne se passe jamais longtemps avant que d'autres viennent le rejoindre.

Mais d'autre part, les établissements n'atteignent jamais la dimension d'un vrai village. Les plus importants rassemblent une vingtaine d'habitations : ils se comptent sur les doigts de la main. Le milieu physique et les techniques s'opposent dans une certaine mesure à la concentration de l'habitat. Il y a rarement, dans un rayon donné, assez de terres pour un groupe nombreux de cultivateurs. De même, les pêches de rives imposent la dispersion : un modeste effectif de pêcheurs sature d'enceintes une bonne longueur de rives. Mais ce sont surtout des facteurs sociaux qui limitent la taille des campements. Au sein d'une société « extra-coutumière », les liens traditionnels sont trop relâchés, l'autorité trop diffuse pour s'opposer avec succès aux causes de désintégration : disputes entre femmes ou à propos de femmes ; bruit, trouble, dégâts dus aux chiens, à la volaille, aux enfants, aux jeunes gens invitant leurs amis ; sourdes rancœurs liées à la comptabilité des services échangés ; sans compter les habituels soupçons consécutifs aux morts mal élucidées. Tout se résume dans la réflexion d'un pêcheur : « Je suis parti, parce qu'il y avait trop de monde ».

Portant sur 118 campements, notre comptage donne une moyenne d'un peu plus de quatre abris par campement. Le groupement-type va de trois à cinq cases, et rassemble de 6 à 10 habitants. C'est bien le « campement » du jargon congolais. Un hameau, dirions-nous, si la dénomination locale ne cadrait pas si bien avec la mobilité et l'instabilité des gens du Pool. Il existe, il est vrai, des campements très rapprochés les uns des autres, dont les habitants se connaissent, se fréquentent, et ont des liens plus ou moins étroits : des sortes d'agrégats, du type nébuleuse. Il s'agit surtout de deux agglomérations de cultivateurs (plus ou moins infiltrés de pêcheurs) : à Kittengué, une vingtaine de cases se répartissent entre quatre groupes, égrenés au bord de la terrasse ; à « Chinois », une douzaine de hameaux minuscules rassemblent environ 35 cases entre la colline et la berge du Congo.

c) Leur contenu humain.

Comme les clôtures des cités, beaucoup de campements abritent une cellule familiale, un groupe de parents et d'enfants, d'oncles et de neveux, de frères et de demi-frères. Ce sont surtout les Bacongo, les Batéké, les Akula qui ont tendance à vivre ainsi entre proches. Voici par exemple la composition d'un groupement akula typique : un homme, son fils, les deux fils d'une de ses sœurs, un frère de sa femme, tous hommes faits ; quatre femmes, l'épouse d'un des hommes, les deux d'un autre, la « fiancée » d'un troisième ; pas d'enfants. Ce n'est plus l'unité résidentielle de la société

SECTEUR AVAL DU STANLEY POOL peuplement des îles en 1952-53

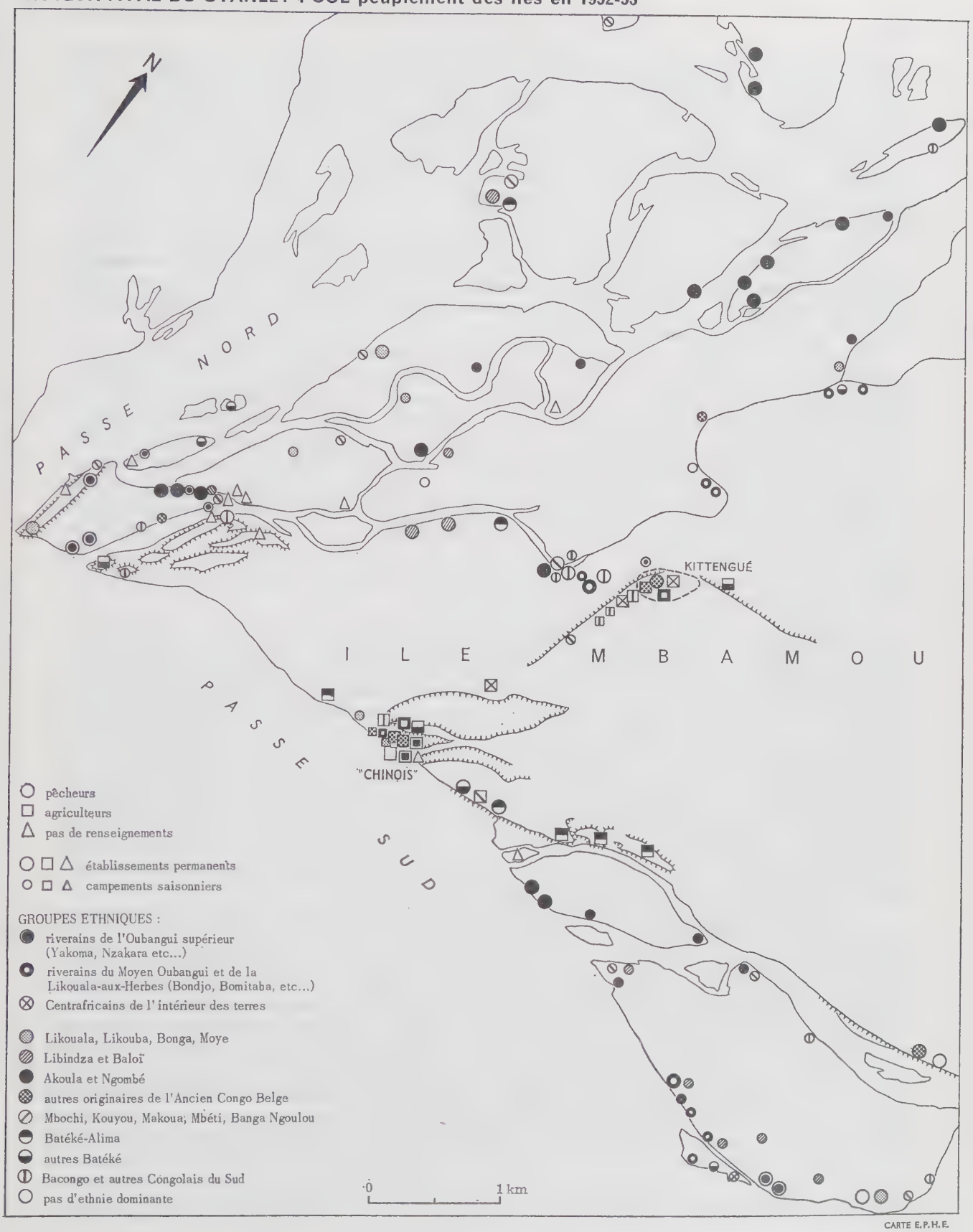

CARTE E.P.H.E.

rurale, composée de dizaines d'individus, mais un groupe fortement émondé. Il arrive que plusieurs cellules familiales de même ethnie s'agglomèrent, peuplant des campements d'une certaine importance. Le fait s'observe chez les Bacongo et Manyanga. Là comme en ville se manifeste leur forte cohésion sociale. Le « village » fondé par Loubassa en aval de l'île Mbamou, du côté qui regarde Mpila, rassemble quatre fractions, originaires de quatre villages différents (trois dans le district de Boko, le quatrième de l'autre côté de la frontière). Autre exemple : le campement « Paris », sur une île au sud de Mbamou, où sont réunis des Bacongo et Manyanga de Tombo, Kimbala et Banza-Kimboukou (district de Boko).

En marge de la parenté biologique, la parenté par alliance contribue à grouper les habitants du Pool. Rien d'original, là non plus : dans le cadre traditionnel, les villages sont souvent des agrégats de familles alliées. Mais sur le Pool, comme en ville, la parenté par alliance ne rapproche plus que des individus isolés. Le frère de la femme (ou de la concubine) fait valoir ses droits sur le mari en venant s'installer à côté de lui.

Souvent, les voisins de campement se sont liés simplement au hasard des rencontres, en ville ou sur l'eau. Ils se sont connus au bal, au marché de poisson, à la pêche, à l'occasion d'une transaction, comme locataires dans la même « clôture », etc. L'homonymie des prénoms européens crée elle-même un lien assez fort pour inciter deux hommes à s'établir côte à côte : que de paires de Gaston et d'Albert dans les campements du Pool ! Certains campements rassemblent des « bandéko » (« copains »), en général des jeunes gens, qui passent ensemble quelques semaines ou quelques mois par an. Ces groupements équivalent aux « groupes de camarades » repérés à Poto-Poto par G. Balandier[1]. Plus que tous les autres, les bandéko manifestent la volonté de rompre avec les liens traditionnels partiellement reconstitués en ville. Généralement apprise sur place, pratiquée individuellement et non en famille, la pêche leur donne le moyen d'échapper au moins pour un temps à la tutelle des vieux et aux exigences des femmes. Ce genre de campements fleurissent aux basses eaux, quand la vague des citadins s'abat sur le Pool.

Envisagée sous l'angle démographique, la population d'un campement est rarement équilibrée. Les éléments de ce déséquilibre sont les mêmes qu'en ville, mais bien plus accentués : pas de vieillards, relativement peu de femmes, encore moins d'enfants. Bouches inutiles, les personnes âgées n'ont pas leur place dans les campements. Les femmes sont plutôt redoutées, pour les raisons déjà exposées. De plus, les pêcheurs ne veulent pas se laisser distraire : « ici, c'est pour le travail », expliquait l'un d'eux. Ils préfèrent, à chaque fin de semaine, retrouver leur compagne dans les cités. D'ailleurs le mariage selon les règles coutumières le cède fréquemment à des unions précaires, où « fiancées » et « bonnes amies » tiennent la place des épouses légitimes. Les ménages qui ont des enfants les laissent couramment en ville, pour qu'ils puissent aller à l'école : attitude typiquement citadine. D'une façon générale, c'est dans les groupements à base familiale que la démographie se rapproche le plus souvent de la normale. Les hommes y vivent en ménage ; beaucoup sont mariés dans les formes. Les enfants ne manquent pas, surtout pendant les vacances scolaires ; ils sont particulièrement nombreux dans les campements bacongo.

Les campements familiaux ont une composition ethnique homogène. Mais quand des beaux-frères habitent ensemble, ils appartiennent souvent à deux « races » différentes, car la proportion des unions inter-ethnies est élevée, comme dans les cités. Quant aux autres groupements — ceux dont les membres ne sont parents ni par le sang ni par alliance — une partie rassemblent des gens de même origine. La simple parenté ethnique suscite en effet d'incontestables affinités, basées sur le langage, les coutumes et les techniques. Ce sentiment de fraternité est particulièrement fort chez les hommes qui ont fait des expériences malheureuses avec les représentants d'autres ethnies. Mais bien des agrégats sont parfaitement disparates. Voici par exemple, en suivant l'alignement des cases, d'où viennent les habitants d'un grand campement des îles au sud de Mbamou. Première case : un Batéké de la rive gauche, avec une épouse batendé ; deuxième case : un Bonga célibataire ; troisième case : un Baloï ; quatrième case : un Batéké de Mpila, célibataire ; cinquième case : un

1. Balandier, 1955.

Banda célibataire ; sixième case : un Likouala, avec sa femme originaire de l'autre Congo ; septième case : un Mbaka de l'Oubangui, célibataire ; huitième case : un Ngombé, marié à une femme bondjo ; neuvième case (sur pilotis) : un Batéké-Alima à l'étage, un Bondjo en bas, avec une femme de même « race » ; dixième case : un Batéké-Alima, et une femme bondjo ; onzième case : un Batéké-Alima, sans sa femme. Comment expliquer des rassemblements aussi hétéroclites ? Impossible d'invoquer comme dans les cités le hasard des locations : ici, le sol n'appartient à personne et n'importe qui peut se bâtir un abri n'importe où sans passer par un propriétaire. En réalité, beaucoup de gens ne voient aucun inconvénient à voisiner avec les « étrangers » que le hasard des rencontres leur a fait connaître. Des raisons positives les y poussent même : de la part d' « étrangers », ni sorcellerie, ni empoisonnement ne sont à craindre. Des pêcheurs d'ethnies différentes risquent moins de se gêner mutuellement, car ils ne font pas les mêmes pêches. Dans la mesure où ils opèrent à des heures ou des époques variées, ils peuvent au contraire assurer tour à tour le gardiennage des affaires et du campement. Une association particulièrement fréquente est celle de pêcheurs à l'enceinte et de pêcheurs à l'épervier.

De toute façon la cohésion familiale et ethnique n'est jamais assez forte pour provoquer des concentrations à une échelle dépassant les quelques habitations d'un campement. En général, les groupements de même origine ne cherchent pas le moins du monde à se rapprocher. D'autant plus qu'en matière de pêche une exploitation harmonieuse du Stanley Pool suppose la dissémination de chacune des fractions plus ou moins spécialisées. Ainsi, la carte ethnique du Stanley Pool fait-elle apparaître la même interdispersion, le même fouillis que dans les cités. Une seule exception : la relative densité des campements akula sur la rive nord-ouest de Mbamou, en face du Djili. Elle peut être interprétée comme un geste de défense vis-à-vis des autres pêcheurs, jaloux et querelleurs.

d) Leur aspect.

Le paysage des campements montre des éléments originaux en relation soit avec le milieu semi-aquatique, soit avec les techniques d'exploitation. D'abord et surtout les cases sur pilotis (photo 38). Juchées à 1,50 m de hauteur ou davantage, elles restent à sec même pendant la crue de fin d'année. Pourtant les pêcheurs n'aiment pas y demeurer quand l'eau monte : des serpents grimpent aux pilotis ; les « tornades » peuvent détacher la pirogue et laisser l'occupant sans recours ; la place manque et faire la cuisine demande des acrobaties. Aux plus hautes eaux, les campements sur pilotis sont généralement désertés. Les pêcheurs y passent une ou deux nuits de temps à autre, quand ils viennent visiter leurs nasses ou pêcher dans des lieux familiers. Le principal intérêt d'une habitation perchée est ailleurs. Pendant la crue, le propriétaire y laisse ses affaires, son matériel et son bois. Le reste du temps, elle est à l'abri du ruissellement, en cas de pluies torrentielles. Elle offre une place ombragée pour les heures de grand soleil. Accrochés sous le plancher, les engins de pêche restent au sec. Il suffit d'une claie enroulée autour des poteaux, ou de quelques nattes, pour faire un rez-de-chaussée habitable, et loger deux fois plus de monde.

Malgré ses nombreux avantages, la case sur pilotis est cependant loin de triompher sans partage. Bien des pêcheurs se contentent de cases à terre, qu'ils rafistolent après chaque crue avant de les réoccuper. D'autre part les basses eaux font surgir des nuées de constructions provisoires, destinées à ne servir qu'une saison. Tous les matériaux sont bons : vieilles nattes, morceaux de claies réformées, feuilles de rônier, chaume en vrac, morceaux de pirogues, « touques » d'essence déroulées, toile à sac, etc. Fixés à la diable sur des bouts de bois faisant office d'armature, ils donnent des constructions informes qui, dans les cités, déshonoreraient leurs propriétaires. De tels abris sont abandonnés sans regrets ; la crue suivante en fait table rase. Des campements entiers sont bâtis de la sorte (photo 37). Mais les constructions sommaires se multiplient aussi parmi les habitations permanentes des pêcheurs professionnels. Elles accueillent de nouveaux venus, des visiteurs, les occupants en surnombre des cases sur pilotis. Les campements les mieux tenus prennent alors un air négligé. Bien entendu, les cases à terre sont la règle sur la basse terrasse de Mbamou et des petites îles d'aval. On y trouve tout de même quelques constructions sur pilotis,

moins hautes, jusque dans les campements de cultivateurs. Au dire de leurs occupants, ces cases seraient plus faciles à défendre contre les termites. Quelques habitations sont juchées sur un socle de terre rapportée, maintenue ou non par des planches, ou sur une termitière arasée ; elles représentent un type intermédiaire (photo 39).

Dans le choix des matériaux se révèle une autre adaptation au milieu. Alors qu'à Brazzaville et Léopoldville les murs sont faits de terre gâchée ou d'adobe, ici trois raisons contre-indiquent l'emploi du « poto-poto » : la nature du sol, souvent sableux ; la lourdeur des murs de terre, difficile à concilier avec la construction sur pilotis ; leur fragilité au contact de l'eau, dans le cas d'une construction à terre. Aussi la grande majorité des cases sont-elles bâties en chaume, en tuiles de folioles de raphia et en nattes, sur une armature de gaulettes. Le « poto-poto » n'est employé que sur la basse terrasse. Près de la pointe de Mbamou, certains campements recèlent des constructions singulières, assemblages de plaques de tôle récupérées sur des bateaux échoués, évocateurs de bidonvilles ou de zone.

Le métier des pêcheurs donne une physionomie propre à leurs campements. Ce sont les engins de pêche, semés, plantés, pendus, accrochés, étendus, appuyés un peu partout ; des abris légers, confectionnés au moyen de claies hors d'usage pour les heures chaudes de la journée ; des échafaudages, où les filets sèchent à la brise ; des petits feux au-dessus desquels, sur un bout de treillage métallique, se fume le poisson ; des gongs, suspendus aux cases, pour battre le rappel des hommes en train de pêcher au voisinage ; des fourneaux de terre cuite, en provenance de Mossaka, etc.

Il y a tout de même des traits urbains dans le paysage des campements. Ne fût-ce que la quasi-absence d'une architecture ou de décorations rappelant l'origine ethnique des habitants. Les cases sur pilotis ont sans doute été introduites par les originaires des régions marécageuses de la Cuvette congolaise. Mais à présent des pêcheurs de toute provenance s'en bâtissent, y compris des Bacongo. Les seules originales sont celles des campements akula, en forme de demi-cylindres, faites de nattes recourbées sur des arceaux. Les autres sont carrées ou rectangulaires, munies habituellement d'un toit à deux pentes. La même architecture indigente caractérise les cases à terre, en paille ou en terre gâchée sur un treillis de bois. A part leur type physique, les hommes se ressemblent, et parachèvent la note urbaine. D'un campement au suivant, même dégaine, même accoutrement, même ambiance à la fois nonchalante et active que dans les quartiers périphériques de Poto-Poto ; les gens vont et viennent en bavardant, s'affairent sans hâte.

e) Leur instabilité.

La carte de l'habitat est en perpétuelle transformation. Abandonnés pendant la crue, balayés par le courant, certains campements de basses eaux ne sont pas rebâtis. Mais bon nombre d'établissements permanents disparaissent eux aussi chaque année. D'autres surgissent, là où il n'y avait que du sable et des herbes. Ailleurs, ce sont à chaque saison des cases en plus ou en moins. A quoi tiennent ces changements continuels ?

Ils reflètent d'abord la fragilité des liens sociaux. Il y a là un trait spécifiquement citadin : les cellules traditionnelles, fondées sur la famille et la tribu, ont perdu de leur cohésion ; les agrégats de type urbain, nés du hasard et des circonstances, se font et défont avec la même facilité. En ville, la place manque, et les avatars des groupements n'affectent pas les lots occupés : une case, une clôture vacantes passent de main en main, sans jamais cesser longtemps d'être habitées ; on ne démolit que pour rebâtir, et on bâtit plus qu'on ne démolit. Sur le Pool, par contre, les gens qui s'en vont ne sont pas forcément remplacés. Beaucoup de cases, constructions légères, tombent en ruine à la première « tornade » ou la première crue. D'autres se démontent en panneaux végétaux, nattes et éléments de charpente ; leurs propriétaires les emportent. Un emplacement déserté ne fait pas prime, et il peut se passer longtemps avant qu'il attire de nouveau du monde.

La disparition d'un campement ne signifie pas forcément la volatilisation du groupement qui l'occupait. Souvent, les gens ne font que changer de place, ensemble. Trait purement rural,

cette fois. Encastrés dans un « bloc » découpé par quatre rues, fixés au sol par un droit de propriété, les lots urbains sont par définition intransportables. Mais dans le cas d'un campement posé en pleine nature, rien n'empêche de le transporter ou de le reconstituer un peu plus loin. Surtout s'il est fait de cases démontables. Cette mobilité relève en partie des mêmes facteurs sociologiques que celle des vraies agglomérations campagnardes. Qu'un malheur survienne, qu'un site révèle à la longue des inconvénients, qu'une querelle éclate avec le voisinage, et le groupement déménage. Mais il faut faire aussi la part du milieu physique, tellement particulier. Avec le remaniement continuel des rives, les meilleurs emplacements finissent par se détériorer. Les berges s'envasent ou reculent ; les chenaux se colmatent ou glissent latéralement ; les bancs de sable se déplacent ou disparaissent. A la longue, certains campements se trouvent isolés dans les terres, privés d'accès à l'eau ou risquent d'être précipités dans le courant. Un déplacement s'impose. Aussi, rares sont les campements demeurés au même endroit depuis une vingtaine d'années.

Les fluctuations d'un groupement peuvent se combiner à ses pérégrinations à travers le Pool. Voici, par exemple, d'après ses habitants, l'historique du campement bacongo « Paris ». Fondé en 1929 sous le nom de « Berlin », ses effectifs s'étaient accrus progressivement. Au cours de la guerre le campement a changé de place, tout en se scindant : ainsi sont nés « Kinkala » et « Boko », cependant qu'une partie des habitants retournaient en ville. Depuis la fin de la guerre, à la suite d'une dispute avec des pêcheurs dépendant de Léopoldville, un groupement unique s'est reconstitué au campement actuel, dans un site distinct des précédents ; un pêcheur ngombé, qui avait pris parti pour les Bacongo, s'est installé avec eux.

En somme, tout se combine pour donner aux campements du Pool le minimum de stabilité : la faiblesse des liens noués sur place entre gens d'origine différente, la crue qui balaye chaque année les îles, le conflit incessant de la terre et de l'eau, le semi-nomadisme hérité de la vie coutumière. Les campements les mieux enracinés sont ceux des agriculteurs et de certaines catégories de pêcheurs. Le propriétaire d'un terrain de culture, d'emplacements de barrages ou d'enceintes ne déménage pas sans raisons sérieuses. S'il quitte définitivement le Stanley Pool, un parent, ou une connaissance, vient prendre sa place. C'est ainsi qu'il y a des campements akula remontant au lendemain de la guerre de 1914-1918. Les plus anciens campements d'agriculteurs sont noyés dans un fouillis de manguiers, de safoutiers, d'avocatiers, de palmiers à huile... Témoignage irrécusable d'une occupation déjà longue.

D. — Une économie typiquement monétaire

Les pêcheurs amateurs, les habitantes de Poto-Poto qui disposent d'un bout de terrain à Mbamou, demandent surtout au Pool un complément de nourriture. Les pêcheurs venant camper aux basses eaux sur les îles n'ont souvent qu'une idée : se gaver de poissons, et, si possible, en fumer quelques-uns pour les mois à venir. C'est le cas des Batéké pêcheurs de « nzombo ». Mais les pêcheurs et agriculteurs de métier sont engagés dans un actif circuit d'échanges. Une distinction s'impose cependant entre les deux catégories professionnelles. Les agriculteurs produisent une bonne partie de ce qu'ils consomment : leurs champs leur procurent les aliments de base ; les petites pêches, le long des rives et dans les trous d'eau, la chasse à l'occasion, un complément de protéines. Les pêcheurs, par contre, doivent acheter le gros de leur nourriture. Il leur faut, en plus, se procurer à prix d'argent leur matériel de travail, au moins les matières premières de leurs engins. Ainsi les agriculteurs de Mbamou sont-ils placés dans les mêmes conditions que les villageois d'une région quelconque de brousse, où la population consacre une partie de son temps à une culture commerciale : ils vendent le surplus de leur production. Les pêcheurs au contraire, même quand ils vivent sur l'eau, dépendent aussi étroitement du commerce et de l'argent que la masse des citadins. Aussi est-ce leur économie, plus importante en volume et plus caractéristique, que nous allons étudier. Cette économie sera examinée sous deux angles : celui des transactions, et celui des revenus.

a) Les transactions.

Il n'y a pas de boutiques sur le Pool, et rares sont les acheteurs drainant la production sur place (en fait d'intermédiaires, on ne voit guère que des marchandes de Léopoldville, qui font la tournée des campements de cultivateurs). Rien qui ressemble à un commerce organisé dans les campements, à une seule exception près : de rares débits de boisson. On y sert aux pêcheurs sur une table rustique du vin portugais, du café noir, voire du café au lait. Mais le reste des transactions ont lieu à Brazzaville et Kinshassa.

Les centaines de milliers de Congolais des cités constituent un marché illimité pour les produits du Pool. Les pêcheurs locaux sont les seuls pourvoyeurs de poisson de rivière frais, l'aliment le plus apprécié. Toute quantité trouve immédiatement preneur. Le problème est d'assurer une répartition équitable. Aussi les autorités ont-elles essayé, durant des lustres, de contrôler les ventes. A Brazzaville fonctionnait, en 1952, l'organisation suivante. Les pêcheurs étaient tenus de faire peser leurs apports soit au « beach des pêcheurs » de Mpila, soit devant les bureaux du district. La pesée municipale de Mpila avait lieu chaque matin, celle du district deux fois par semaine. Après quoi, les pêcheurs étaient libres d'aller vendre sur l'un des trois marchés officiels, à Poto-Poto, Bacongo ou au « Plateau » (marché européen). Le système avait le double avantage : 1° de permettre un certain contrôle des prix ; 2° de faire connaître à l'administration les apports de chacun. Mais il n'a jamais fonctionné de façon vraiment satisfaisante.

Bien des pêcheurs préféraient vendre au lieu même de la pesée à des marchandes accourues de Poto-Poto ou de Bacongo, plutôt que d'aller détailler eux-mêmes. Les poissonnières se ruaient donc chaque matin à Mpila, se battaient pour avoir le poisson au prix officiel, puis s'en retournaient chez elles ; elles cédaient les meilleures espèces à leurs clients attitrés, et revendaient le reste très cher sur les étals. D'autres pêcheurs esquivaient tout contrôle, rencontraient les marchandes avant l'ouverture ou après la fermeture de la pesée. Les sanctions prises avaient pour seul effet de déplacer les rendez-vous vers les marécages et les arroyos de la rive au nord de Mpila, d'où le poisson gagnait Poto-Poto par des itinéraires détournés. Un tonnage important prenait en fraude la direction de Léopoldville, où les pêcheurs pouvaient vendre un peu plus cher, et surtout s'approvisionner à leur tour à meilleur compte, dans des magasins mieux fournis. Ces détournements ont motivé il y a quelques années l'expulsion d'une partie des Akula. Mais d'autres pêcheurs en faisaient autant. Vieille tradition : il y a quarante ans, l'administration française se plaignait déjà de voir le poisson passer « de l'autre côté, où n'existent pas de droits de place, et où les prix de vente sont plus élevés que chez nous », et ce, malgré une « surveillance active »[1].

Dans le courant de 1952, une entreprise européenne s'est lancée dans la vente à Brazzaville du poisson de mer frais. Pêché par des chalutiers basés à Pointe-Noire, le poisson est acheminé par wagons frigorifiques. Il se vend dans les cités à un prix modéré. A tel point que tout un trafic s'est organisé entre Brazzaville et Léopoldville, la rive gauche n'étant pas approvisionnée directement. Cette invasion du marché local par le poisson de mer, à première vue, aurait dû faire baisser les prix du poisson de rivière, et freiner la pêche sur le Stanley Pool. Les prix ont en effet diminué, mais pas dans la mesure attendue. La raison en est simple : habitués au poisson de rivière, les Congolais le préfèrent. Tout de même, l'administration s'est trouvée délivrée d'une hantise : plus personne ne peut se plaindre de ne pas trouver de poisson à un prix raisonnable. Dans ces conditions, les autorités ont renoncé à surveiller les transactions. Depuis, les pêcheurs sont pratiquement libres ; ils vendent leur poisson où ils veulent et au prix qu'ils veulent.

Leurs gains servent d'abord à acheter des vivres. On se serait attendu à les voir échanger leur poisson contre les denrées produites par les cultivateurs de Mbamou. Mais ce genre de troc ne se pratique que sur une échelle des plus réduites. Cela, pour deux raisons. D'une part, dans beaucoup de campements d'agriculteurs, on ne cultive pas de manioc (à cause des sangliers), ou on ne le prépare pas sous une forme comestible. D'autre part, s'ils cédaient leurs produits aux pêcheurs, les cultivateurs devraient consentir un rabais pour maintenir les relations de bon voisinage ; ils préfèrent écouler toute leur production sur le marché urbain. Les pêcheurs se ravitaillent donc en ville, après avoir vendu leur poisson. Ils n'ont pas à aller loin : une quantité de femmes tiennent étalage au débarcadère. Un peu en amont du « beach des pêcheurs » fonctionne le marché de manioc de Mpila, approvisionné de « foufou » et de pâte de manioc par les gens du Couloir. De toute façon, quand ils touchent Mpila, les pêcheurs font souvent un saut en ville, et passent près de l'un des grands marchés officiels.

Autre nécessité coûteuse : les pêcheurs doivent constamment réparer ou renouveler leur matériel. Le fil de coton (ou de nylon), les hameçons leur sont vendus par certains magasins européens ou, au prix fort, par les boutiques des cités. Le fil de « n'koussa », de fabrication congolaise, est offert sur les marchés. Les fers des harpons et des fouines sont fournis par les forgerons locaux ou les ouvriers du chemin de fer, travaillant à leurs moments perdus. Mieux vaut ne pas trop s'interroger sur la provenance des tuyaux de plomb, débités pour servir de lest aux éperviers et aux sennes. Quant au rotin et à la liane, utilisés pour les claies et les nasses, quelques pêcheurs besogneux ou particulièrement courageux vont les récolter eux-mêmes ; d'autres entrent en transaction avec les gens de Maloukou et des postes à bois, rencontrés sur le fleuve. Sur la rive septentrionale, la majorité se les procure, une fois de plus, au « beach » ou au marché de foufou. Pour les pirogues, leur principal instrument de travail, les pêcheurs sont entièrement tributaires de l'amont. Il est interdit de couper des arbres à Mbamou, et de toute façon les boisements du Pool auraient du mal

1. Girard, 1916.

à fournir chaque année les centaines d'arbres nécessaires. Les pirogues sont amenées, rive droite, par des commerçants et des pêcheurs qui font le va-et-vient entre Brazzaville et la région de Mossaka. Ces gens partent en bateau ; arrivés à destination, ils achètent une pirogue, s'en servent pour circuler ou pêcher, puis redescendent à Brazzaville avec un chargement de poisson ; ils y revendent le contenu et le contenant, non sans bénéfices. Les échanges ont lieu sur les rives de Mpila.

Les cases elles-mêmes font l'objet de transactions. Pour un pêcheur qui s'installe, la solution la plus simple consiste à acheter une case, s'il en trouve une en bon état, que son propriétaire abandonne. Sinon, il lui faut en construire une. Le chaume, se trouve sans peine. La difficulté commence avec le bois de charpente. Les habitants des campements de la rive haute de Mbamou voient d'un mauvais œil que l'on coupe du bois près de chez eux. Autrement, il faut remonter jusqu'à Maloukou, ou attendre que la haute crue de décembre rende la forêt de Mbamou accessible par le nord. Il est finalement plus pratique d'acheter du bois à ceux qui en ont. Bien entendu, les pêcheurs sont encore tributaires du commerce pour leur habillement, et les objets de toute sorte répondant à leurs besoins de citadins : vaisselle, lampes, phonographes, produits pharmaceutiques, etc. Les économies, dans la mesure où ils parviennent à en faire, servent à des achats plus importants : elles leur permettent de construire une maison en ville, d'y acquérir une clôture ou un fonds de commerce, de se payer une pirogue supplémentaire, etc. Nous sommes loin de la thésaurisation, des dépenses pour les morts, des immobilisations sous forme de dots où se complaisent trop souvent les hommes de la brousse.

b) Les revenus.

Pris dans l'engrenage matériel et mental d'une économie strictement monétaire, les pêcheurs du Stanley Pool sont-ils favorisés ou défavorisés par rapport à la moyenne des citadins vivant de leurs gains ? Nous n'avons, pour apprécier les revenus des pêcheurs, que des bases fragiles. En 1951, 127 tonnes de poisson ont été apportées à Mpila par les pêcheurs dépendant de la Mairie. A 100 francs le kilogramme, nous obtenons un revenu global de 12 700 000 francs CFA, à répartir entre 400 pêcheurs environ, soit 31 700 francs par tête (2 650 francs par mois). Les 8 t pesées la même année au District n'y ajoutent pas grand-chose. Sur cette base, le revenu moyen des pêcheurs de Brazzaville et de Mbamou était à l'époque légèrement supérieur au salaire d'un manœuvre ou d'un employé à l'échelon le plus bas. Mais ces chiffres, nous le savons, sont un minimum. Il faudrait pouvoir comptabiliser le bénéfice des ventes en fraude ou à Léopoldville. Les pêcheurs feraient alors figure, relativement, de privilégiés.

Mais la comparaison, sous cette forme, est-elle valable ? Nous pensons que oui. Les pêcheurs ne payent pas le poisson qu'ils mangent. Mais, en sens inverse, ils ont des frais professionnels élevés, annulant certainement l'économie réalisée. Vers 1951-1952, une pirogue de taille moyenne revenait à 5-7 000 francs. Une nasse d'un type courant demandait de 100 à 200 francs de liane et de rotin, soit 5 à 10 000 francs pour une collection complète. Une claie absorbait environ 4 000 francs de matériel, soit une dépense de 12 000 francs pour une enceinte de bonne taille. Il fallait 2 000 à 2 500 francs de coton pour un épervier, et 5 à 6 000 francs de fil pour une petite senne. Rien qu'en ferrures, une fouine revenait à un millier de francs. Or, si une pirogue peut servir pendant trois à cinq ans, les filets de toute sorte, et les engins de lattis ne durent, en moyenne, guère plus d'une saison (un calfatage, même sommaire, prolongerait leur usage, mais les pêcheurs congolais en ignorent la technique ; seules les nasses et les claies sont parfois fumées).

Un fait désavantage les pêcheurs : l'irrégularité de leurs revenus. Le rapport de la pêche varie, dans des proportions considérables, avec la hauteur des eaux. Un graphique établi pour la période de juin 1950 à mai 1952 permet d'en juger. Deux courbes donnent l'une le niveau du Congo à l'échelle du port de Brazzaville, l'autre le tonnage hebdomadaire de la pesée de Mpila. Grosso modo, elles varient en sens inverse ; toutefois c'est en mars-avril (étiage secondaire), non en juillet-août (étiage principal), que la pêche rapporte le plus. Les maxima sont atteints quand l'eau baisse

encore : la moindre remontée, quelques jours seulement où l'eau reste étale, et les ventes se réduisent. Une recrudescence des apports se produit en octobre, au moment où la crue atteint environ 1,40 m au-dessus de l'étiage ; passée la cote 2,40 m, les transactions se ralentissent beaucoup. En janvier-février, une reprise soudaine correspond sensiblement au niveau 2,20 m. En quelques semaines, les pesées passent de moins d'une tonne par semaine à plus de cinq. Sollicités de tous côtés, tentés de gaspiller dans l'euphorie des vaches grasses, les pêcheurs ressentent durement l'effondrement de leurs ressources durant la crue annuelle.

NIVEAU DU STANLEY POOL ET RAPPORT DE LA PÊCHE

(relevés hebdomadaires)

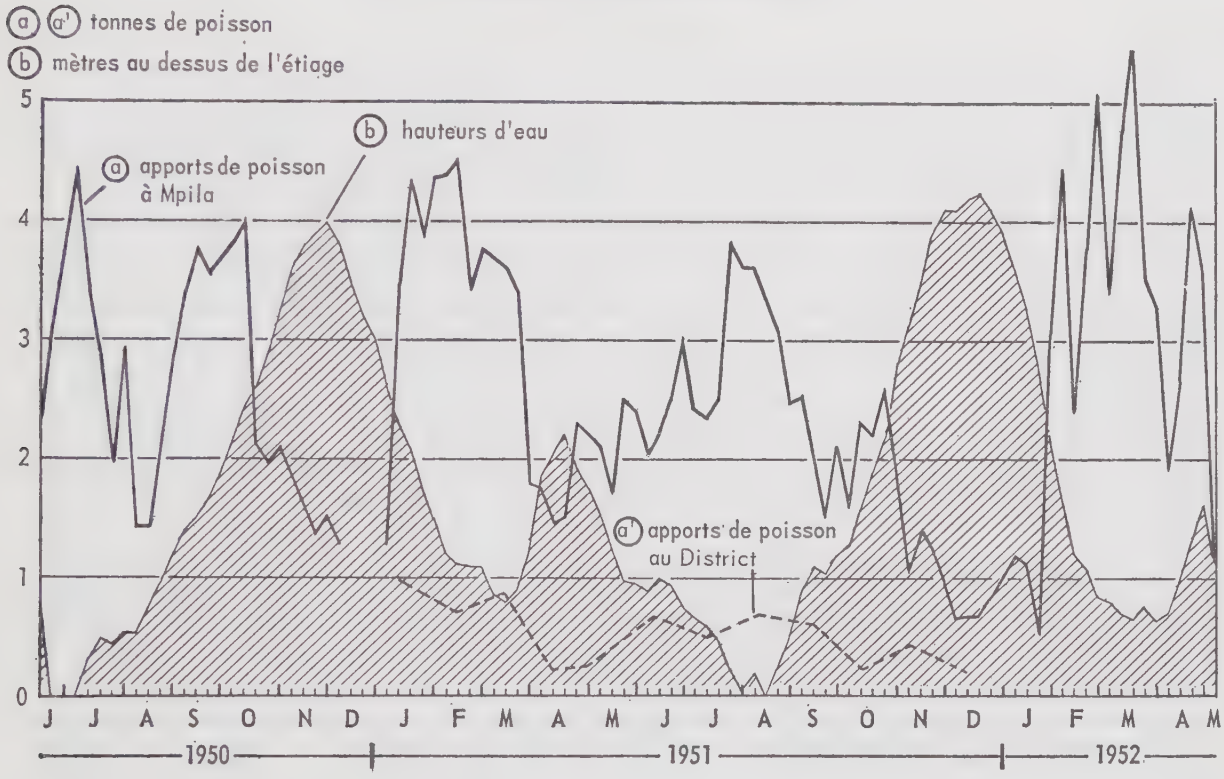

De plus, les revenus de la pêche sont inégalement répartis. Les gains d'un homme dépendent pour une bonne part des capitaux dont il dispose. Les pêcheurs tout à fait démunis entrent au service des autres, comme « boys-pêcheurs ». Ils ne reçoivent alors, du produit de la vente du poisson, qu'une part inférieure à celle du propriétaire de la pirogue et du matériel : le tiers, ou les deux cinquièmes, pour les pêches à deux. Dans de rares cas, la pêche prend une forme capitaliste, avec un bailleur de fonds, lequel ne dirige pas forcément les opérations en personne, et des salariés. L'écart est encore plus accentué entre les bénéfices de l'un et les gains des autres. A Brazzaville, le Sénégalais Yéro Thiam dirigeait une telle entreprise ; en période de basses eaux, ses équipages raflaient à peu près le dixième de la production contrôlée. Plusieurs organisations similaires fonctionnaient, paraît-il, à Léopoldville.

EN GUISE D'APPENDICE

Les pages qui précèdent, consacrées à la pêche et aux pêcheurs sur le Pool, reposent sur des observations faites il y a un certain temps déjà. Restent-elles d'actualité ? Nous avons cherché à nous en rendre compte, en revisitant la nappe d'eau à l'occasion d'un bref séjour à Brazzaville. Trois événements se sont produits depuis quelques années, susceptibles de modifier le peuplement et l'exploitation de ce milieu si particulier. Le premier, par ordre chronologique, a été la brusque survenue d'un chômage sévère, à Brazzaville puis à Léopoldville. Chômage d'autant plus à même d'affecter la périphérie aquatique des cités que, nous l'avons vu, à Brazzaville du moins, les originaires de la Cuvette, qui de tout temps ont fourni les gros contingents de pêcheurs, se trouvaient les plus sévèrement touchés. En second lieu, en fait presque simultanément, nous nous trouvons devant un changement biologique : l'envahissement du bassin congolais par la jacinthe d'eau, *Eichhornia crassipes*. Il s'agit d'une plante amazonienne, introduite au Congo, dans des conditions mal précisées, pour la valeur décorative de ses jolies fleurs bleues. En l'espace de « six mois l'aspect du fleuve a complètement changé »[1]. Alors que deux ans plus tôt, il n'en était pas question, en 1955 la jacinthe se trouvait déjà « communément répandue depuis le haut fleuve jusqu'au Pool... ». Les plaques d'herbes entraînées au fil du courant, ces « concessions portugaises » des premiers colonisateurs, avaient fait place à des « bancs de jacinthes » qui, « par milliers », descendaient le fleuve « pour finalement venir s'accumuler le long des rives »[2]. Un vrai fléau, dû à la « puissance de multiplication extraordinaire » de l'espèce, capable de coloniser aussi bien l'amont, entraînée par les coques des bateaux, que l'aval, par le moyen de rosettes se formant à l'extrémité de stolons, et partant ensuite à la dérive. Sur l'Oubangui et différents affluents de la Cuvette congolaise, il fallut faire face à une situation sérieuse : happées par les hélices, les jacinthes compromettaient la navigation ; certains biefs de rivières tranquilles se couvraient d'un tapis continu et les poissons eux-mêmes risquaient l'asphyxie, cependant que toute circulation devenait impossible. D'énormes moyens entrèrent alors en action : du côté belge, 14 techniciens, 9 gros bateaux, 410 travailleurs ; des dizaines de milliers de litres de 2-4D, l'hormone anticroissance, furent épandues, sans résultats décisifs[3]. Un « Colloque sur l'*Eichhornia crassipes* » se réunit à Léopoldville en 1957 pour envisager les moyens de lutte. Le seul espoir entrevu fut qu' « après une phase explosive » la plante finirait par perdre son « pouvoir d'agressivité et de dominance », et qu'un équilibre s'établirait avec les « communautés biotiques » antécédentes. Sur le Pool, nous avons trouvé un paysage végétal modifié certes par l'espèce intruse, dont les feuilles luisantes et les grosses fleurs s'épanouissent un peu partout, mais non pas radicalement transformé : la jacinthe n'a pas fait disparaître les herbiers. Le troisième et dernier événement auquel nous faisions allusion, c'est l'indépendance

---

1. Dubois, 1955.
2. Le bassin du Congo n'est pas le seul à avoir été envahi : connue depuis longtemps sur le Nil inférieur, la jacinthe s'est propagée récemment dans les bassins du Nil blanc et du Bahr-el-Jebel. On sait par ailleurs le problème que pose sa pullulation dans d'autres parties du vieux monde où elle a été introduite plus anciennement, la Birmanie par exemple.
3. *Revue Col. Belge*, n° 259, 1er sept. 1956, p. 691 et 693.

de l'ancien Congo belge, et toutes les perturbations dont elle a été accompagnée. Dans ce petit monde international qu'a toujours été le Pool, réagissant très fort à ce qui se passait dans les cités, on pouvait se demander quelles répercussions auraient les troubles et les changements dont Léopoldville fut le théâtre.

En présence de telles mutations de l'environnement naturel et humain, notre surprise a été de retrouver le Pool si semblable à ce que nous l'avions laissé. Il y a toujours autant de campements sur les îles, mais guère davantage, du moins en ce qui concerne les installations stables ou demi-stables des pêcheurs professionnels et des cultivateurs de Mbamou[1]. Si le chômage a produit un reflux d'hommes vers la pêche, ce que les chiffres des professions déclarées aux recensements semblent indiquer, c'est sous la forme d'installations temporaires en période de basses eaux, ou de courtes expéditions. Quant à la culture, nous avons vu que les terres disponibles sur les terrasses de Mbamou et de ses annexes se trouvaient saturées dès 1950. En matière de peuplement, les seuls changements apparents ont été d'ordre qualitatif : en particulier le repli des Akula vers les secteurs placés sous le contrôle de Léopoldville, sous la pression des ressortissants de la rive droite. Les installations permanentes de la pointe aval de la masse insulaire n'ont pas changé de place. Par contre, les campements des îles submersibles et des rives basses, sur les faces extérieures de Mbamou, se sont très largement redistribués, en fonction du dessin nouveau des berges et des chenaux. C'est un fait remarquable, en effet, qu'en l'espace de quelques années seulement, dans l'archipel qui flanque Mbamou au sud et à l'est, les contours soient devenus méconnaissables au point que nous ayons eu du mal à trouver notre chemin dans l'imbroglio des chenaux remaniés.

Rien ne nous permet de dire si l' « overfishing » s'est accentué ou si la situation, à cet égard, marque une stabilisation. La pêche, en tout cas, demeure active. Partout l'on voit comme auparavant, le long des rives basses envahies par la végétation, les piquets des « ndouka ». La prolifération des jacinthes n'a donc pas mis fin, comme nous nous le demandions, à la technique des enceintes. Aucune révolution, d'une façon générale, dans les modes de pêche, si ce n'est le succès, inattendu, d'un nouveau filet maillant : « nylon », une nappe aux mailles bien plus ouvertes que les petites sennes du type « pousse » ou « la crise », ou les éperviers courants ; elle se place à la limite des herbiers (ou des jacinthes ?) frangeants, et prend le poisson que les pêcheurs délogent en donnant en arrière des coups de pagaie. Pas d'autre innovation, en somme, la fibre synthétique mise à part, que l'adaptation à un filet du type des filets dormants traditionnels d'un procédé utilisé de longue date en combinaison avec d'autres engins. Pêche facile et, paraît-il, rentable, elle est à ajouter à la liste des techniques en faveur parce que bien adaptées aux conditions naturelles et à l'individualisme des pêcheurs du Pool.

Sur le plan économique, enfin, Léopoldville a cessé d'être ce lieu privilégié par une monnaie forte et des magasins bien achalandés, et drainant par le fait même les prises obtenues dans les eaux de Brazzaville. Les pêcheurs se sont émancipés des organisations mises en place par la colonisation et qui, il faut bien le dire, n'avaient jamais sérieusement restreint leur liberté d'action. Plusieurs organisations coopératives, en revanche, ont vu le jour ces dernières années chez les pêcheurs de Brazzaville, dont il faudrait savoir jusqu'à quel point elles existent en dehors des textes qui en consacrent la fondation, et si leur vie n'a pas été ou ne sera pas aussi éphémère que celle de tant d'autres groupements de forme analogue. La pêche sur le Pool, de toute façon, n'ouvre que des perspectives limitées. C'est vers l'amont du Congo, nous l'avons montré, que se portent les pêcheurs les mieux équipés et les plus entreprenants. Significatif est le très petit nombre des pirogues à moteur en circulation sur le Pool ; encore semblent-elles servir au transport des passagers, suivant un tarif bien établi, davantage qu'à la pêche elle-même. A mesure que les villes grandissent, s'accuse la disproportion entre la masse citadine et le petit monde rural des berges et des îles, de moins en moins capable de subvenir aux besoins des premières et de recueillir les hommes qui n'y ont plus leur place, de plus en plus réduit à l'état de banlieue.

1. A cet égard, la situation s'est modifiée par rapport à 1961. Des expéditions punitives ayant été organisées par Léopoldville, dont les émissaires armés se sont comportés à Mbamou comme en pays conquis, un repli général aurait été ordonné par les autorités de Brazzaville, pour éviter de nouvelles victimes.

CHAPITRE VI

LE PAYS DE BOKO

Les dimensions de notre troisième unité régionale la situent à mi-chemin des deux précédentes. Cinquante kilomètres environ du nord au sud, une soixantaine de l'est à l'ouest : après la gamme des dizaines de milliers de kilomètres carrés, puis celle des centaines seulement, voici que nous avons affaire à une surface voisine de 3 000 km². Étendue suffisante pour que puissent apparaître des traits régionaux, maniable du point de vue de la recherche, et qui plus est dotée de limites d'une parfaite netteté : à l'ouest, la frontière sinueuse qui sépare les deux Congo ; au sud et au nord, les arcs de cercle symétriques décrits par le fleuve et la Foulakary, son affluent de rive droite, que la pente générale des plateaux, tournée vers la Cuvette congolaise, fait se diriger vers l'est. L'espace circonscrit, à demi enclavé dans les territoires administrés par Léopoldville, n'a cessé depuis très longtemps de constituer l'immuable subdivision, puis district, et enfin sous-préfecture de Boko. La Foulakary, qui le délimite, l'isole en même temps sur le plan des communications modernes : deux routes seulement relient au reste du Congo le réseau routier qui se ramifie à l'intérieur de la sous-préfecture. Cet enclavement, cet isolement relatif valent encore au pays de Boko des relations plus suivies et significatives qu'ailleurs avec l'ancien Congo belge.

Notre nouvelle unité ne possède, cependant, qu'un faible degré d'autonomie géographique. A la différence des précédentes, il s'agit moins d'une région au plein sens du mot que d'un secteur régional, représentatif d'une étendue plus vaste, dont il résume les traits, en les ramenant à une échelle facilement accessible aux investigations. Ce choix d'un sous-espace est d'autant plus légitime en l'occurrence que, suivant les traits que l'on choisit de prendre en considération, la sous-préfecture s'incorpore à des ensembles de configuration différente. D'une part, elle fait partie intégrante de la tache de forte densité relative du Congo méridional, la mieux caractérisée de toutes les « aires majeures » où se concentre la population entre la frontière du Cameroun et les abords du cinquième parallèle sud. C'est à ce titre, essentiellement, qu'elle avait sa place dans notre échantillonnage régional. Mais elle appartient en même temps à cette portion du Congo qui, des confins du territoire de Luozi[1] et de la sous-préfecture de Mindouli jusqu'aux rives du Couloir, et de Mayama aux îles du Stanley Pool, subit la domination de Brazzaville, accessoirement de Léopoldville, et s'organise peu à peu en une unité régionale centrée sur son pôle urbain. Dans ce cadre géographique, ce n'est plus à une banlieue que nous aurons affaire, comme au chapitre précédent, mais à une contrée authentiquement rurale, qui a simplement cessé de vivre sur elle-même pour se mettre au service et à l'école d'un grand centre. Cette incorporation simultanée à deux aires distinctes, respectivement définies par l'état du peuplement et l'influence d'une cité, n'est pas le fait de la seule sous-préfecture de Boko. La même ambiguïté affecte tout le sud de la sous-préfecture limitrophe de Kinkala, et l'ouest de celle du Djoué (substituée à l'ancien district rural de Brazzaville). Si nous avons cru bon d'isoler la contrée qui s'étend autour de Boko de celles qui font corps

1. Partie orientale du saillant que dessine l'ancien Congo belge sur la rive droite du fleuve Congo, en aval de Boko.

avec elle au-delà de la Foulakary, c'est essentiellement pour des raisons de commodité, en profitant de la limite physique et administrative que procure la rivière.

Une densité de l'ordre de 15 habitants au kilomètre carré, une ville assez proche pour ne plus exercer, comme dans le nord du pays, une influence à sens unique : les conditions, sur ces deux plans, diffèrent assez de celles qui ont régi l'évolution régionale dans les bassins de l'Alima et de la Likouala, pour qu'une comparaison soit fructueuse. Nous aurons d'abord à déterminer pourquoi le secteur de Boko et, d'une façon générale, tout le pays à l'ouest et au sud-ouest de Brazzaville, sont relativement bien pourvus d'habitants. Le milieu naturel entrera ici en ligne de compte, bien différent dans cette portion du bourrelet atlantique de ce qu'il est dans la Cuvette. La sous-préfecture de Boko appartient presque tout entière au pays de collines qui s'interpose entre les plateaux orientaux — plateaux Batéké, plateaux du Kwango — et les plaines évidées plus à l'ouest dans le Schisto-calcaire du Niari et du territoire de Luozi. Un modelé caractéristique de pentes convexes et de ravinements ou de cirques à profil concave, un paysage végétal de mosaïque, où la forêt reproduit les fines arborisations de l'hydrographie, voilà les traits les plus visibles offerts aux entreprises de l'homme, dans un domaine qui englobe la sous-préfecture tout en la débordant largement du côté du nord et du nord-est, jusque vers Mindouli, Pangala et le pied du plateau de Mbé. Des traits qui ne sont pas spécialement répulsifs, mais n'ont rien non plus de particulièrement attirant, surtout si l'on tient compte de la pauvreté des sols sous savane. C'est donc aux hommes avant tout que nous aurons à prêter attention, aux conditions historiques et sociales de leur mise en place, dont l'étude préludera à celle de l'environnement naturel. Ces hommes, des Bacongo, des Balali, des Bassoundi, appartiennent à la grande famille des Congolais du sud, des Kongo au sens le plus large du terme, dont ils sont, dans les territoires gouvernés par Brazzaville, la fraction la moins marginale et la plus fidèle à l'héritage commun du groupe[1]. Nous aurons à préciser pourquoi ils se sont installés et comment ils se sont multipliés, non seulement à Boko, mais aussi dans les circonscriptions voisines. Et à débrouiller, par la suite, à moins qu'il s'agisse d'une simple coïncidence, le jeu d'affinités et d'adaptations au terme duquel les trois ethnies se révèlent sur la carte pratiquement coextensives avec le milieu sommairement décrit plus haut.

Mais le principal intérêt de l'étude sera de nous renseigner quant aux effets sur le développement régional d'un peuplement plus étoffé que dans n'importe quelle autre région du Congo et du Gabon, et à l'action transformatrice exercée à distance moyenne, par un grand centre urbain, sur le milieu rural qui l'environne. Mais les comparaisons géographiques se présentent rarement en des termes simples, et, dans le cas particulier du pays de Boko confronté à celui de l'Alima et de la Likouala, l'influence différentielle des faits de peuplement — l'inégale densité, l'inégal éloignement de la ville — va se trouver brouillée par l'effet parasite d'autres variables. La position géographique, en premier lieu, qui place Boko dans une situation bien meilleure pour communiquer avec le marché, et fait jouer en sa faveur un facteur d'évolution précoce, d'adaptation des structures sociales et des mentalités à l'économie marchande. Nous retrouverons d'autre part la nature et les hommes. Dans le milieu local, les traits qui comptent du point de vue agricole, c'est-à-dire la qualité des sols et le dosage de la forêt dans la mosaïque, ne placent pas, nous le montrerons, les gens de Boko dans une situation bien différente de celle où se trouvent les habitants du sud de la Cuvette. Les hommes, par contre, nous surprendront par leur esprit d'entreprise, et le parti qu'ils ont su tirer de l'environnement physique et économique. Raison de plus pour leur accorder la priorité.

---

1. A l'exemple de G. Balandier, nous réserverons le nom de Bakongo à ces trois ethnies très proches l'une de l'autre, et fixées côte à côte, ainsi qu'aux peuples de même origine placés actuellement sous la mouvance de Léopoldville. Sans rompre sérieusement leur unité, on pourrait d'ailleurs y ajouter les Bahangala de Mindouli. Consacrée par l'usage local, la graphie Bacongo sera réservée à ceux des Bakongo qui, dans le Sud de la sous-préférecture de Boko, n'ont pas d'autre nom, ainsi, naturellement, qu'à la cité de « Bacongo », faisant partie de l'agglomération brazzavilloise.

Sous le titre *Les Kongo nord-occidentaux* (1959), M. Soret a donné, dans la collection de l'Institut International Africain, une monographie consacrée à l'ensemble des Congolais du Sud, Bayombé et Vili compris. On se reportera utilement, pour tous les aspects proprement ethnologiques, à cet ouvrage de référence, et à la bibliographie importante qui l'accompagne.

1

L'EXPANSION DES BAKONGO

C'est par la référence semi-mythique à « Kongo dya Ntotila » que se situent, dans leur parenté réciproque, avec de nombreux autres groupes installés de part et d'autre du Congo-Océan, les Bacongo, Balali et Bassoundi de Boko. Kongo dya Ntotila, c'est-à-dire Kongo du Roi, la capitale de l'ancien royaume de ce nom, la San Salvador des Portugais[1], embellie par le regret en une « ville magnifique où chacun des rameaux dispersés a ' sa ' rue »[2]. L'origine de « Kongo » se place vers la fin du XIVe siècle. Un siècle plus tard, Diego Caô touchait aux rives du Zaïre. La souveraineté du roi, à l'apogée de sa puissance, s'étendait des plateaux de la rive droite du « Nzadi » (Congo) au nord à la Loje au sud, et de « Pombo »[3] à la côte. Les Angolais lui payaient tribut. Six provinces, organisées chacune à l'origine autour d'un groupe de clans apparentés, constituaient le royaume. Sous le déguisement de titres à l'européenne, on reconnaît, dans les relations anciennes, l'organisation hiérarchisée, la couronne à la fois héréditaire et élective d'un État africain typique. Dans la première moitié du XVIe siècle, le règne d'Alfonso Ier a marqué « l'apogée de la centralisation »[4].

L'irruption des Portugais contribua pour beaucoup à la rapide décadence du Kongo. Ils ne le sauvèrent, aux environs de 1570, d'une totale destruction par les Jaga, conquérants brusquement surgis des steppes du sud, que pour s'installer en Angola (à partir de 1589), et de là multiplier les intrigues dans le royaume lui-même[5]. Les élections à la couronne se firent de plus en plus tumultueuses. Les « Seigneurs des Provinces » en profitèrent pour s'émanciper, usurpèrent « le nom de Mani ou de Souverain : de manière que le véritable Souverain eut assez de peine à se conserver le centre de ses États, qui portait plus précisément que le reste le nom de Congo »[6]. Ce furent, à la fin, « les chefs des clans ou des villages voisins de San Salvador » qui se chargèrent d'élire le Roi[7]. Dans

---

1. Lopez la disait « située à 150 milles de la mer, sur une montagne très haute », au sommet « entièrement cultivé et habité ; ce plateau a dix milles de circuit, et est couvert de belles cultures et de maisons qui abritent plus de 10 000 habitants ». De ce lieu, placé « au milieu et comme à l'ombilic de tout le royaume », dans une position « inexpugnable », une « route royale... large, bien entretenue et pavée sur un parcours de cinq milles » conduit à la mer. Le roi réside en un palais « entouré d'un mur ». Une autre « enceinte » a été donnée aux Portugais « pour qu'ils pussent y habiter en sécurité ». Dans l'intervalle, où l' « on a ménagé une place vaste et ample », s'élève « l'église métropolitaine ». (CAHUN, 1883, p. 118-120.)

2. BALANDIER, 1955, p. 285.

3. « Nom général pour désigner le fond du pays » (LABAT, 1732) et plus particulièrement la contrée que baigne le Stanley Pool.

4. VAN WING, 1921.

5. Les archives romaines ont gardé les traces des plaintes adressées au Pape par le roi du Kongo, cherchant en lui un protecteur contre les empiétements de ces dangereux voisins. « Les capitaines généraux et les gouverneurs », faisait écrire par exemple Dom Alvare III, contrevenant aux « ordres du roi catholique », d' « aider le roi du Congo », et de conquérir « le royaume païen d'Angola », « entrent dans les territoires de son royaume comme si c'étaient des territoires ennemis ». (CUVELIER et JADIN, 1954, p. 354, pièce datée de 1617.)

6. LABAT, 1732, p. 21.

7. VAN WING, p. 192 et suiv.

tout le pays, la traite des esclaves en se généralisant multiplia les guerres d'embuscades, suscita « l'hostilité permanente des tribus, l'isolement des villages »[1]. Et le peuple de se lamenter : « Congo n'est plus Congo »[2]. La désintégration devait se poursuivre jusqu'au partage colonial[3]. Au nord du « Zaïre », si l'on en croit Laman, les « Sundi » avaient établi leur propre royaume « bien avant la fondation du Kongo »[4]. Mais au XVI^e siècle, le « duché de Nsundi » faisait partie intégrante de ce dernier, au même titre que les cinq autres provinces. A cheval sur le fleuve, il avait sa capitale « dans le coin formé par le Congo et l'Inkisi », affluent de rive gauche[5]. Le « Mani Elessunda » (Mansundi) participait à l'élection royale[6]. La province de Nsundi fut l'une des premières à s'émanciper. A l'ouest et au nord-ouest du pays soundi, les Européens ont été en relations de traite avec plusieurs « principautés » bâties sur le modèle du Kongo, et qui furent un temps ses vassales, avant de s'en détacher[7] et de sombrer finalement comme lui dans l'anarchie. Du Loango, il reste l'institution du « Mani-Loango » : de sa résidence dans l'ancienne capitale, le chef investi continue d'exercer une autorité de principe sur l'ensemble des Bavili (ou Loango) de la région côtière. Loin de contrarier l'expansion des Kongo et des rameaux associés, la dégradation du système politique, par les remous qu'elle fit naître, semble avoir agi comme un facteur de dispersion : sinon à l'est, où les frontières ethniques se sont stabilisées de bonne heure, du moins au nord et au nord-est, dans des régions incorporées à l'actuelle République du Congo (Brazzaville).

A. — La poussée au nord du fleuve

On ne sait à quand remonte la première mise en place du peuplement, sur la rive droite du Congo. Des opinions divergentes ont d'ailleurs été émises. Van Wing fait venir les Kongo de l'est. D'autres auteurs également, qui font dire à M. Soret, « que les tribus Kongo, arrivées vers 1450 à San Salvador, paraissaient venir du Kassaï, ou tout au moins du Kwilu par le Kwango »[8]. Pour M^gr Cuvelier, cependant, c'est par « erreur » et confusion de noms que Cavazzi faisait « partir le fondateur du royaume des rives du Kwango ». Pour lui, c'est sur la rive droite du Congo, dans le « pays compris entre Loango, Kakongo et le fleuve », que se situe l' « origine des rois de Congo »[9].

---

1. DUPONT, 1889, p. 161. Voyageant au nord de « Mannyanga », sur le plateau des Cataractes, le naturaliste se trouva, en 1887, « dans un pays ravagé par la guerre civile », parsemé de villages incendiés. On lui dit que ces guerres duraient « parfois de longues années » (p. 362-363). Encore la chasse aux hommes ne devait-elle plus être bien active, si même elle n'avait pas entièrement disparu.
2. LABAT, 1732, p. 22.
3. Sans effacer cependant complètement l'ancienne organisation. « Le Mani-Congo », écrivait JEANNEST de sa factorerie côtière, vers 1870, « est le grand roi de l'intérieur ; son autorité s'étend depuis le Congo jusqu'au pays des Noirs de Mossouls, entre Ambriz et Loanda, et fort loin dans l'intérieur. Sa résidence est à San Salvador... Tous les rois ou princes que nous voyons ne sont guère que des gouverneurs de province, à peu près émancipés. Nommés par leurs serfs sur la proposition des anciens, ils paient, dit-on, un tribut au Mani-Congo, moyennant quoi ils sont à peu près libres... Toute cette espèce de noblesse craint beaucoup le Mani-Congo que la plupart n'ont jamais vu, mais dont les soldats viennent, en certains cas, rares cependant, brûler les villages ». (1883, p. 36-37.)
4. LAMAN, 1953, p. 1.
5. VAN WING, 1921, p. 109.
6. LABAT, 1732, p. 317.
7. Cf. PIRENNE, 1959 : « Subjuguées par le royaume de Congo à l'apogée de sa puissance, les tribus bantoues situées au nord du fleuve Congo avaient reconquis leur autonomie de fait dès la fin du XVI^e ou le début du XVII^e, sous le couvert d'une suzeraineté nominale du royaume de Loango, qui se divisait en une série de royaumes secondaires pratiquement indépendants : au nord, le royaume de Mayombe ; au sud, les royaumes de Boal ou Tshiloango, de Kakongo et de Ngoy. Ces royaumes s'ouvraient sur l'océan par une série de ports qui alimentèrent longtemps le trafic négrier : Loango, à l'embouchure du Kouilou, exutoire du royaume de Loango proprement dit ; Malima (plus tard Landana), exutoire du royaume de Kakongo, à l'estuaire du Shiloango (anciennement appelé Kakongo) ; Cabinda, centre commercial du royaume de Ngoy... » (p. 563-564).
8. SORET, 1959, p. 21.
9. CUVELIER, 1946, p. 251 et 341.

Van Bulck a tenté la synthèse des deux points de vue, en suggérant pour l'institution monarchique d'une part, le gros de la population d'autre part, des filiations séparées[1]. D'où que vinssent ses promoteurs et son inspiration, il apparaît en tout cas fort probable que l'État kongo ait catalysé la synthèse, en un ensemble ethnique cohérent, de composantes initialement hétérogènes.

Il est bien établi, en revanche, qu'un fort mouvement vers la rive droite du fleuve s'est dessiné dans le royaume de Kongo, postérieurement à l'arrivée des Portugais. Les conflits et l'insécurité qui accompagnèrent la décadence politique, surtout après l'invasion des Jaga, n'y sont certainement pas étrangers. Le fleuve constituait un sérieux obstacle. Son franchissement a fait naître plus d'un récit miraculeux : les uns l'ont passé sur une feuille ; d'autres « en étendant une natte qui leur servait de radeau, ou grâce à une immense toile d'araignée »[2] ; les eaux s'écartèrent devant le clan des Makaba (réminiscence de l'enseignement des capucins ?) ; plus modestes, les Mazinga racontent les tentatives successives de leurs ancêtres avec un tronc de bananier, puis un arbre creusé en forme de pirogue[3]. Tous allaient en quête d'espace et de paix. Mais, coupés de leur pays d'origine et des voies de commerce, ils durent se vêtir d'écorces, d'os de volailles enfilés sur un cordon[4], affronter de si terribles famines qu'ils « se mirent à manger les mourants »[5]. A son tour la rive droite devint le théâtre de conflits incessants. La progression et l'implantation durent se faire en force, « par groupes de clans apparentés » et plus précisément « par groupes de deux clans étroitement unis se donnant la possibilité d'échanger mutuellement leurs femmes »[6]. Les points de franchissement les plus célèbres sont à Noki, en aval de Matadi, et Mumba, peu en dessous de Luozi. Le bief supérieur, jusqu'au Stanley Pool, n'a été traversé que tardivement. Au-delà du Congo, la migration s'est déployée en arc de cercle. Elle a marqué le pas devant certains obstacles : le plateau de Sibiti, où se retranchaient dans la forêt les Bayaka, probablement l'un des fragments du peuple Jaga vaincu et démembré[7] ; les plateaux arides du nord-est et de l'est[8]. Mais elle a pénétré profondément dans la trouée ouverte par les savanes de la « boucle du Niari », s'est faufilée en arrière des plateaux Batéké jusqu'à la haute Léfini. Le mouvement vient seulement de prendre fin.

La dispersion s'est accompagnée d'une certaine différenciation. Une série de groupes ethniques ont fait leur apparition. Mais la variété des dénominations ne doit pas faire illusion. Malgré l'isolement géographique, les longs intervalles entre vagues de migrations successives, l'assimilation probable d'anciens habitants, le fonds commun l'emporte de beaucoup sur les traits différentiels. Ceci n'est pas seulement vrai des groupes directement issus des Bacongo du « Ntotila », mais le reste pour le cercle plus large des populations dites « fiottes », dont les représentants avancés ont atteint le delta de l'Ogooué et le fond des savanes de la Ngounyé. Les similitudes s'accusent dans deux domaines essentiels : l'organisation sociale et la langue. Le clan, « collectivité de tous les descendants, par filiation utérine, d'une aïeule commune »[9], reste chez tous « la pièce essentielle du système social »[10]. Il se fractionne avec le temps en lignées hiérarchisées suivant un droit d'aînesse ; parfois un nouveau clan s'en sépare. Les lignages « ont une localisation que le clan, unité dispersée,

---

1. Van Bulck, 1948, p. 335-336. Pour le substrat, cet auteur admet la possibilité « de multiples migrations à directions nord-sud ». L'historien belgo-américain Vansina a pris récemment parti dans le débat. Sans se préoccuper de l'origine du peuplement lui-même, il se rallie entièrement, en ce qui concerne la genèse de l'État kongo, au point de vue de Mgr Cuvelier : « force est de conclure que le royaume fut fondé par des conquérants venus du Nord, du Mayombé, du Bangu ». (Vansina, 1963.) Mais une idée neuve est mise en avant, de portée plus générale, à savoir que l' « origine immédiate des structures étatiques », non seulement du Bas-Congo mais encore « de la région du lac Léopold II et du Bas-Kasaï », se situe au nord du Stanley Pool. Est invoquée, sur ce point, l'autorité de Dapper, affirmant : « Tous les Noirs qui vivent sur les bords de l'Océan ont reçu leurs droits, leurs lois et leurs privilèges de ceux de Pombo » (noté ici comme « la rive nord du Stanley Pool »).
2. Van Bulck, 1948, p. 360.
3. Laman, 1953, p. 39.
4. *Ibid.*, p. 19.
5. *Ibid.*, p. 26.
6. Balandier, 1955, p. 289 et 316.
7. Plancquaert, 1932, p. 73-74.
8. Cf. Van Wing, 1921 : « Les Bacongo n'ont guère dépassé les contreforts des hauts plateaux. Ils les ont laissés aux Bawumbu, Bamfungunu et Bayaka... » (p. 19). Sur la rive droite du fleuve, la puissance politique du Makoko de Mbé a contribué à les en écarter.
9. Balandier, 1955, p. 118.
10. *Ibid,*. p. 305.

ne possède pas »[1]. Ils s'agglomèrent pour former les villages. Il existe « douze clans primordiaux ». Sous des noms parfois différents, mais dont l'équivalence est reconnue, ce sont les mêmes chez les Bacongo, les Bassoundi, les Balali, les Bahangala, les Badondo, les Bakamba, les Bacougni, et peut-être encore d'autres groupes. Quant à la langue, elle est commune, aux variantes dialectales près, à l'ensemble des peuples que Bruel rangeait sous le nom de « Ba », depuis les Balali de la région de Brazzaville, jusqu'aux Bavili de la plaine côtière. Les Babembé eux-mêmes, dont la langue a « fortement subi l'influence du Teke », se rangent parmi les « Kongo-speaking Peoples »[2]. La colonisation a donné à des « particularismes manifestes »[3] l'occasion de s'exprimer. Mais d'autre part les liens se resserrent à la faveur de relations plus faciles. Devant les problèmes inédits nés de la « situation coloniale », « la parenté culturelle réelle, et les souvenirs historiques communs font que les ethnies échelonnées de Brazzaville à la côte sont capables d'accepter les mêmes innovations socio-culturelles et de s'ouvrir insensiblement aux influences les rapprochant les unes des autres »[4].

Restreignons à présent notre champ. Dans la sous-préfecture de Boko, trois populations seulement cohabitent. La moitié des habitants environ sont des « Bacongo » sensu stricto, que la nomenclature administrative subdivise en « Bacongo-Ntséké » (ou « Nséké ») et Bacongo tout court[5]. Les Bassoundi forment le tiers des effectifs, et les Balari (appelés « Balali » à Kinkala et Brazzaville) le sixième environ. Comment ces populations se sont-elles mises en place ? Nous sommes dans une région occupée à une date relativement récente, un « pays de colonisation ba-kongo », précise Balandier. Les « Bacongo », qui occupent en gros la moitié sud de la sous-préfecture, confinant au Congo, Bacongo proprement dits à l'est, Bacongo-Ntséké à l'ouest, sont les plus anciennement installés. Dans la relation de son premier voyage, du Stanley Pool à l'embouchure du Congo, Stanley cite sur les hauteurs dominant le fleuve un certain nombre de villages que l'on retrouve sur les cartes actuelles, avec des noms peu ou pas modifiés : Nséto (Ziéto), Zinnga (Zinga), Mbélo (M'Bélo), Souki (Souki), Massessé (Cessé), Kilannga (Kilanga), Ngoyo (N'Goyo) et, naturellement, Mannyanga (Manyanga)[6]. Avant de se fixer, les Bacongo paraissent avoir traversé le fleuve en aval, en le remontant ensuite par la rive droite. Tout contre la frontière des deux Congo, au-dessus d'un rapide du Congo, un petit groupe de villages se dit « Manyanga ». Ce nom est aussi celui du poste administratif dépendant de Léopoldville, de l'autre côté du ravin-frontière, et du centre commercial qui a pris la succession du célèbre marché de jadis. Il revient avec insistance, dans les récits des voyageurs de la fin du XIXe siècle, aussi bien que dans les traditions récoltées par Laman. L'implantation des Kongo semble particulièrement ancienne dans ce secteur du pays.

Les Bassoundi ont, eux, pour domaine, le nord et le nord-ouest de la sous-préfecture. Stanley les y signalait déjà : ils « habitent », écrivait-il, « à l'ouest–nord-ouest du Mohoua », que le contexte permet d'identifier avec les environs du poste actuel de Boko ; et l'explorateur notait leur crainte de s'approcher trop près du fleuve[7]. Il devait les retrouver cependant, et avoir maille à partir avec eux, en aval de Mannyanga[8]. Un long périple a conduit les Bassoundi dans la région qu'ils occupent

---

1. Balandier, 1955, p. 306.
2. Laman, 1936, p. lxvii.
3. Balandier, 1955, p. 293.
4. *Ibid.*, p. 291.
5. C'est probablement des Bacongo-Ntséké qu'il est fait mention, pour la première fois, dans le récit de Stanley, sous le nom de « Bizou-Nsiké », comme d'une « tribu armée d'arcs et de flèches », fixée à quelque distance du Congo, dans un secteur qu'occupent toujours certains de leurs villages. (Stanley, 1886.) L'appellation n'est pas oubliée : à Béla-Congo, l'un des villages qui dominent immédiatement le fleuve, les gens nous ont spontanément parlé de « Bissi nséké », comme d'une ancienne désignation s'appliquant à d'autres, qui vivaient plus loin du Congo (traduction littérale : « gens de la brousse »).
6. Stanley, 1879. Les positions indiquées par l'explorateur confirment qu'il s'agit bien des mêmes villages, et non d'une simple homonymie. Mais il n'est pas question de « Bacongo » dans le récit de Stanley : tout long du fleuve, du sortir du pays Batéké jusqu'aux approches de Manyanga, le texte ne mentionne que des « Babouenndi ».
7. 1879, p. 397.
8. *Ibid.*, p. 436. D'une façon générale, les « Basundis, qui passent pour féroces et s'étaient opposés à tous les Blancs qui avaient voulu passer par leur territoire » (Augouard, 1905, I, p. 448), n'avaient pas bonne presse dans les récits d'exploration. Toute charité évangélique mise de côté, le Révérend Homan Bentley n'allait-il pas jusqu'à les juger « la tribu la plus méchante, la plus querelleuse, la plus dépravée que l'on rencontre

actuellement. Leur centre de dispersion, sur la rive droite du Congo, se situe aux confins de la haute Luwala (bassin du Congo) et de la haute Loudima (bassin du Niari). Les uns ont glissé vers le nord : ils sont à l'origine des tribus badondo et bakamba, dont nous aurons l'occasion de reparler. D'autres ont marché vers l'ouest, et imposé leur domination aux Bayombé. Se dirigeant en sens opposé, les derniers se sont retrouvés dans le bassin supérieur de la Foulakary. Ce mouvement en éventail fait qu'aujourd'hui l'ethnie soundi déborde au nord de la frontière de l'ancien Congo belge dans deux régions éloignées l'une de l'autre : dans le bassin de la Loudima d'une part, sur les territoires dépendant de la sous-préfecture de Loudima et de l'ancien district de Kimongo ; d'autre part à l'est du saillant formé par le territoire de Luozi. De ce côté, les Bassoundi de Boko se relient en continuité à ceux de Kinkala (au nombre de 9 000 il y a quelques années) et de Mayama (11 000). Sur le plan linguistique, ils ont gardé plus pure que les Bacongo la langue originelle. Leur « b-dialect » s'oppose au « w-dialect » de leurs voisins, caractérisé entre autres particularités par l'emploi de w, u ou y, au lieu de b et de t[1]. Curieusement, la limite des deux populations correspond à un fait de géographie physique : le passage des grès rouges assez dénudés du sud aux placages sablonneux, mieux boisés, du nord de la sous-préfecture. Et à un changement dans le paysage cultivé : les champs de savane comptent beaucoup moins chez les Bassoundi que chez les Bacongo. Des habitudes agricoles solidement enracinées n'auraient-elles pas guidé l'implantation des deux groupes en présence ?

Il reste à parler des Balari (ou Balali, le r est mouillé et les deux graphies sont équivalentes), localisés au nord-est dans l'étroit secteur délimité par la route de Brazzaville et la Foulakary. La sous-préfecture de Boko ne fait qu'écorner l'aire géographique du groupe : à travers la portion méridionale de la sous-préfecture de Kinkala (environ 8 500 Balali vers 1950), celle-ci va s'épanouir dans l'ancien district de Brazzaville (17 000 Balali sur 24 000 habitants) et la partie attenante de la sous-préfecture de Mayama (environ 1 200 Balali). Un certain mystère plane sur l'origine du groupe. Les premiers récits européens n'en font pas mention. Il n'est question sur la rive droite du Congo, en aval des Batéké, solidement installés dans le secteur du Pool, que de Bassoundi et de Babouendé, un peu plus tard aussi de Bacongo. A cet égard, les indications de Stanley sont confirmées par la relation de Bentley et Crudgington (1883), missionnaires de la Baptist Missionary Society qui, partis de l'embouchure du Congo en janvier 1881, remontèrent jusqu'au Stanley Pool. Pas davantage de Balali, quelques années après, sur la carte illustrant le récit des « missions » de J. Cholet (1890) : seuls y figurent les noms des trois ethnies précitées. Le mot n'est en usage que sur les bords du Pool, pour désigner, comme on l'a dit, les Batéké de l'intérieur des terres, ces « Batéké occidentaux » dont parle Stanley[2]. Mais voici qu'un peu avant, et surtout à partir de 1890 les références aux Balali (ou Ballali) se multiplient dans les textes. Ce sont eux qui ravitaillent Brazzaville, fournissent le poste de main-d'œuvre[3]. Ils entrent en masse dans les missions du Père Augouard. Parallèlement, une distinction commence à être faite entre ces Balali, et les Batéké qui les environnent. « De Linzolo[4] à quelques kilomètres d'ici », observait le duc d'Uzès à son passage à Brazzaville, « se trouvent plusieurs villages de Ballilis ou Ballalis, populations qui ne font que toucher les rives du Congo et s'étendent davantage vers le nord. Ils sont uniquement agricoles... Tout autour d'ici sont les Batéké, qui, eux, parlent une langue tout à fait différente des précédentes peuplades et sont adonnés au commerce »[5]. N'y aurait-il pas eu transfert, à des nouveaux venus, de la désignation initialement appliquée par les Batéké du Pool à leurs congénères éloignés de l'eau,

---

entre la côte et le Stanley Pool » ? (1883.) STANLEY ne tarissait pas d'éloges, en revanche, sur les hommes qu'il avait rencontrés entre le Pool et Manyanga : les Babouenndi, dont il vantait l'accueil, et plus encore les gens du « district de Ngoyo », leurs voisins d'aval, jugés « encore plus aimables » ! (p. 433-434).

1. LAMAN, 1936, p. 1.

2. STANLEY, 1879, p. 345.

3. CHAVANNES, en particulier, a parlé des « caravanes de Ballalis qui nous fournissent de manioc », du groupement batéké des bords du Djoué « molestant les travailleurs ballalis qui venaient à Brazzaville ». (1935, p. 230 et 323.)

4. Saint-Joseph du Stanley Pool, la première mission fondée sur les bords du Congo par le Père AUGOUARD, « sur la petite rivière Linzolo, à cinq heures de marche du Stanley Pool », quand les Batéké lui avaient barré le passage en 1883. (1905, t. I, p 319.)

5. (1894, p. 89.) La distinction étant faite, par ailleurs, entre ces Ballalis et les « Bangouyos », traversés « depuis Matadi jusqu'à Linzolo ».

mais chargée d'une connotation géographique plutôt qu'ethnique ? L'hypothèse prend corps à la lecture de l'excellent article du Père Le Gallois, décrivant quelques années plus tard le mélange intime des deux populations, les Batéké « toujours environnés de Bakouo », « improprement » appelés Balali, dans la région qui s'étend au nord-ouest de Brazzaville[1]. Il semble que l'on saisisse ici sur le vif un processus favorisé par l'espèce de symbiose décrite entre les deux groupes. Un grand nombre de Batéké, ajoutait le Père, mal à l'aise en compagnie de ces voisins envahissants, « ont repassé le Djoué, sont retournés vers leurs congénères du haut Niari ». Or dans cette région précisément, une fraction des Batéké conserve aujourd'hui encore ce nom de « Balalli », ce qui semble corroborer l'hypothèse du transfert. Ainsi les actuels Balali devaient-ils représenter, à l'origine, la pointe avancée de la migration bakongo, l'ensemble des groupements infiltrés en pays téké à l'époque où débutait la colonisation[2]. Ce qui n'empêche aucunement que des apports d'autre provenance aient pu, à ce moment ou plus tard, nourrir l'ethnie en cours d'individualisation. Une certaine parenté linguistique entre les groupements des deux rives du Congo, en aval du Stanley Pool, le donnerait à croire[3].

D'une façon très générale, et pas simplement aux environs ou au nord de Brazzaville, la progression kongo vers l'est et le nord-est s'est faite aux dépens des anciens occupants batéké. Dans le territoire de Luozi, « l'immigration se serait produite après le XVI^e siècle, au détriment de populations autochtones appartenant au groupe des Teke qui furent repoussées vers le nord »[4]. Au moins dans le nord et l'est de la sous-préfecture de Boko, le souvenir des Batéké reste vivant. Certains clans se souviennent d'avoir acheté aux Batéké le droit d'occupation du sol. Quelques bosquets de palmiers subsistent, témoins de leurs anciens villages. On situe parfois encore leurs tombeaux, signe d'une emprise sur le sol que n'ont pas encore tout à fait estompée les générations d'ancêtres accumulées par les Bakongo depuis qu'ils occupent le pays. La toponymie, enfin, garde la marque des Batéké : Kimpila, dans le secteur lari, tirerait son nom de « mpila », forêt en kitéké, qui désignait jadis un de leurs villages. Stanley n'avait quitté le territoire des Batéké pour entrer dans celui des Babouenndé qu'à 34 milles en aval du Stanley Pool[5]. Indication confirmée par les pasteurs Bentley et Crudgington qui, voyageant en sens inverse, pénétrèrent chez les premiers, « par une porte placée au milieu d'une haute clôture », juste avant d'arriver à la « rivière Mfulukado », la Foulakary très évidemment, comme l'indique d'ailleurs le contexte[6]. Le petit village téké de Kamou, qui s'est incrusté sur la rive droite de ce cours d'eau, tout près des célèbres chutes, est aujourd'hui complètement isolé. Quelques groupements s'obstinent encore dans la sous-préfecture de Kinkala. Mais il faut gagner les abords immédiats de Brazzaville, ou remonter au nord de Mayama, pour trouver les restes, en taches plus étendues, de l'ancien peuplement téké.

Ce qui a rendu possible la progression des Bakongo, c'est assurément la faible densité des anciens occupants. Passé la Foulakary, Holman Bentley notait, comme un fait remarquable, la rareté « des indices de villages »[7]. Les rapports économiques ont joué, d'un autre côté, au désavan-

---

1. Le Gallois, 1912.

2. On ne peut manquer non plus de faire un rapprochement entre la formation de la grande ethnie balali, et la disparition des Babouendé rencontrés et cités par les premiers colonisateurs. S'il apparaît impossible d'établir d'un groupe à l'autre une assimilation pure et simple, du moins les Babouendé ont-ils joué sans doute un rôle particulier dans la genèse des actuels Balali. C'est ce que confirme J. Malonga, qui voit dans les « Bissi-Bouende » (alias « Bissi-M'Pandzou ») l'une des deux souches du groupe lari, avec un autre groupe originaire comme eux de l'Ouest, les « Bissi-Mi-Minguengue ». Selon le même auteur, la confusion entre les anciens et les nouveaux Balali aurait été volontaire : les Bissi-Bouendé ayant combattu les Français, « pour éviter l'extermination, tout le clan dut avoir recours à un subterfuge : il changea d'appellation ». Il commença par adopter le « sobriquet de Ba Bouendé dont l'avaient affublé les Kongo ». Puis les « Bissi-M'Pandzou, devenus Bissi-Bouendé, optèrent », toujours « à leur corps défendant, pour l'ethnie des Lari de Kimboto. Il fallait à tout prix se mettre à l'abri des ennuis punitifs de la part des miliciens du Blanc ». Abusé, celui-ci prit la fausse appellation pour une vraie. (Malonga, 1957.) Cette explication, qui contient certainement une part de vérité, au moins subjective, aurait le mérite d'expliquer comment, face au colonisateur, les Balali sont devenus les porte-drapeau du groupe kongo, cristallisant autour d'eux la résistance ethnique.

3. Laman, 1936, p. lxii.

4. Nicolaï, 1961, p. 50.

5. Stanley, 1879, p. 359.

6. Bentley, 1883.

7. *Ibid.*, 1883.

tage des Batéké. Plus commerçants, plus cultivateurs que leurs voisins, les Bakongo étaient surtout mieux placés pour recevoir les marchandises de traite. Tôt ou tard, les Batéké devenaient leurs débiteurs ; incapables à la longue de s'acquitter, ils donnaient leurs filles en mariage, et finissaient par céder, sinon la terre, inaliénable, du moins le droit de la cultiver et d'y résider. Cette brèche ouverte dans ses défenses, un groupement était vite investi : au fil de la parenté et des alliances, les Bakongo affluaient de plus en plus nombreux, de moins en moins discrets, jusqu'au moment où leurs hôtes, ne se sentant plus chez eux, se résignaient à décamper. Tel est du moins le mécanisme que notre enquête a pu mettre en lumière dans la région à l'est de Mayama, où il fonctionnait encore. A quelques variantes près, les choses ont dû se passer de la même façon dans le secteur de Boko. D'une progression pacifique, en ordre dispersé, témoigne le front déchiqueté de l'avance kongo. Seuls se sont incrustés, plus ou moins longtemps, au sein de cette marée montante, quelques groupements batéké particulièrement bien situés : ceux qui, tels Kamou sur la Foulakary, contrôlaient les « passages des rivières principales »[1].

Avant de stopper en fin de compte la marche en avant des Bakongo, la colonisation a commencé par l'accélérer. Deux faits distincts sont à considérer ici. En premier lieu, l'implantation des Européens à Brazzaville. Les Batéké qui s'y trouvaient n'ont pas saisi cette occasion unique de faire tourner la situation à leur avantage : ils « ont préféré se retirer plutôt que de se soumettre »[2]. Cette attitude « de refus »[3] a laissé le champ libre aux Bakongo, qui tout à l'opposé acceptaient « volontiers de travailler avec l'Européen »[4]. En quelques années se trouva mise en place une banlieue rurale de villages balali. L'occupation de l'actuelle sous-préfecture de Mayama, sensiblement à la même époque, ne s'est pas faite dans un esprit de participation économique, mais au contraire d'hostilité à peine déguisée envers le colonisateur. De bonne heure, l'administration française s'était heurtée au « terrible Bassoundi, grand détrousseur de caravanes »[5]. Ce qui avait ulcéré les Bassoundi, installés en nombre dans la région de Kinkala, c'était d'être tenus à l'écart du grand mouvement de marchandises entre la côte et Brazzaville, exclusivement assuré par des porteurs loango. Leur rébellion presque ouverte, succédant à une série d'incidents graves, déclencha des opérations militaires, lors du passage de la mission Marchand. C'est alors, semble-t-il, que de nombreux groupements se réfugièrent au « Boula Ntangou », le « pays du soleil », « compris entre la route des caravanes au sud, les vallées supérieures du Niari et du Djoué, respectivement, à l'est et à l'ouest »[6]. La mission d'études de la maladie du sommeil devait y trouver, quelques années plus tard, « un ramassis de tribus diverses plus ou moins hostiles », satisfaites d'être « à l'abri du contact des Européens ». Quand le bassin supérieur du Djoué eut été occupé à son tour, nombre d' « anciens transfuges », dans l'impossibilité « de se soustraire désormais à notre action administrative », s'en retournèrent « vers leur pays d'origine »[7]. A ce double mouvement vers Brazzaville et vers le nord, révélateur de deux tempéraments ethniques, mais aussi d'une certaine ambivalence de tout le groupe kongo dans son attitude en face de la colonisation, la population de Boko n'est pas demeurée étrangère. A Mayama, bien des familles situent leur point de départ dans la sous-préfecture, voire dans les villages proprement bacongo. Mais l'essor économique de la région sud, beaucoup plus active aujourd'hui que le pays situé au nord de la voie ferrée, a fait revenir une partie des gens. Ceux-ci ont fait valoir des droits fonciers fondés sur l'ascendance : des procès s'en sont suivis dont certains, portés devant l'administration coloniale, ont attiré son attention sur le phénomène.

Au début du siècle, les départs ont été compensés, dans une mesure impossible à déterminer, par une immigration depuis les régions situées en aval ou de l'autre côté du Congo. Les méthodes assez rudes de l'État Indépendant, le recrutement de travailleurs pour les chantiers du Matadi-

1. Le Gallois, 1912.
2. *Ibid.*
3. Balandier, 1955, p. 336.
4. Le Gallois, 1912.
5. Baratier, 1914, p. 30-31.
6. Martin, Lebœuf et Roubaud, 1909.
7. Circonscription du Djoué, rapport annuel pour 1917, cité par Balandier, 1955, p. 361.

Léopoldville, où les hommes mouraient comme des mouches, n'étaient pas faits pour retenir la population. La répression du gounzisme, mouvement messianique suscité par Simon Kibangou dans la région de Thysville, eut le même effet au lendemain de la guerre de 1914-1918[1]. Mais le mouvement se renversa, quand l'A.E.F. se fut mise à son tour à construire un chemin de fer. Les rapports officiels, datant de cette période, donnent l'impression d'une fuite généralisée, surtout chez les Bacongo : jusqu'à des villages constitués qui passaient la frontière, « déclarant qu'ils ne voulaient plus fournir de travailleurs au B.O. [Brazzaville-Océan], ni assurer de ravitaillement en manioc ». Beaucoup de ces « déserteurs » ont repris leur place. Certains ont attendu la proclamation de la liberté de travail en A.E.F., au lendemain de la dernière guerre. Ces allées et venues — qui se réduisent souvent à une navette — paraissent avoir laissé dans la sous-préfecture un solde positif.

Le découpage administratif en quatre cantons — bacongo, bacongo-ntséké, bassoundi, balari — souligne la distribution géographique des ethnies. Deux, peut-être trois migrations convergentes ont contribué à les localiser chacune dans une portion de la circonscription. Mais leur mise en place a été accompagnée ou suivie de remous, de contre-courants, de séparations et de rencontres. Par exemple, il est avéré qu'aux Bassoundi venus de l'ouest se sont mêlés des éléments en provenance directe de la rive gauche du Congo, se réclamant des mêmes clans originels. Aux limites des grands courants, voisinage et cousinage n'ont pas été sans mariages, regroupements locaux, et finalement un certain degré de fusion et d'imbrication. En constituant, autour d'individualités puissantes, des chefferies à base ethnique, l'administration française a beaucoup fait pour donner à la division en Bacongo, Balali et Bassoundi, « l'acuité et l'intransigeance qui la caractérisent aujourd'hui »[2]. Mais un certain flou subsiste : le passage d'une sous-ethnie à l'autre est loin de se faire avec la brutalité qui semble ressortir des tracés nets de la carte administrative : rien de plus imprécis, aujourd'hui encore, que l'affiliation réelle de certains villages en position marginale.

Au peuplement ténu des premiers occupants batéké, la colonisation kongo a substitué un semis de villages dense et relativement homogène. L'unité résidentielle, chez ces nouveaux occupants du sol, s'identifiait à la « kanda », ou à des combinaisons de kanda. Le mot, dans son acception large, désigne les grandes souches claniques, peu nombreuses, et communes aux Bakongo et à leurs parents ethniques des pays du Niari (Badondo, Bakamba, etc.). Mais il s'applique également aux rameaux individualisés sous la forme de lignages, dont les membres vivants constituent les noyaux de l'habitat. Extrêmement nombreuses, ces petites kanda gardent le nom des grandes kanda dont elles dérivent ; elles rassemblent sur le terrain quelques dizaines de personnes, unies par des relations étroites, pour former ce que G. Balandier appelle un « lot d'habitation »[3]. Demeurent en principe côte à côte l'ensemble des descendants, en ligne maternelle, d'un même ancêtre, ou plus exactement d'une femme-souche, qui se place rarement à plus de cinq générations en arrière. En plus des membres du lignage, le groupe donne asile à leurs épouses, appartenant à d'autres kanda, et aux enfants de celles-ci, du moins jusqu'à un certain âge. D'après Van Wing, à partir de huit ou dix ans, les enfants quittent le père, pour rejoindre l'oncle, c'est-à-dire la kanda maternelle dont ils font partie[4]. Le même auteur note, toutefois, que « dans chaque village on rencontre aussi l'un ou l'autre adulte qui, pour cause de mésentente, ne retourne pas dans son clan d'origine, et bâtit, comme ils disent, dans son village paternel ». Cette possibilité d'opter pour la résidence du père semble aujourd'hui plus largement exploitée qu'autrefois. Veuves ou divorcées, les femmes réintègrent, bien entendu, avec leur progéniture, la kanda d'où elles sortent. Des esclaves complétaient autrefois le groupe ; le lignage conservait en outre dans son sein les enfants issus du mariage d'un de ses membres avec une femme achetée.

Depuis le début de la colonisation, l'habitat bakongo a subi divers avatars, entre les termes

1. Voir dans BALANDIER l'historique et l'analyse du mouvement. (1959, p. 427 et suiv.)
2. Subdivision de Boko, rapport annuel, 1937, archives locales.
3. BALANDIER, 1955, p. 320.
4. VAN WING, 1921.

extrêmes d'une presque totale dispersion par kanda, et d'une concentration systématique en grosses unités réunissant plusieurs kanda. Le peuplement ancien semble avoir été plus proche de la première formule. Les lignages avaient cependant tendance à s'agréger par deux ou par trois, sur la base des alliances contractées par mariage avec d'autres lignages, ou des parentés intra-claniques. Dans un climat d'insécurité, ce phénomène d'agrégation jouait au profit de groupes plus riches, plus nombreux, animés par des personnalités plus vigoureuses que les autres, et dont la protection était recherchée. De la masse des petits villages émergeaient ainsi des unités un peu plus importantes, les « mbanza », qui représentaient en même temps les points forts du réseau des relations sociales traditionnelles. Dans la mesure où elles cohabitaient, les kanda se rapprochaient sans se fondre. Une « Carte des environs de Manyanga », contemporaine des premières années de la colonisation, montre bien la structure en agrégats un peu lâches qui en résultait : le village de Kimbala y apparaît divisé en trois groupes de cases installés en bordure d'un ravin, deux qui s'échelonnent rive gauche, le troisième leur faisant face sur la rive droite ; celui de Banza Kimboko est représenté sous la forme de six hameaux rapprochés : trois au sommet d'une croupe, deux autres sur le rebord d'un versant, le dernier en plein sur le versant opposé[1]. En dessous des villages à base de parentage, la hiérarchie des points habités se complétait de petites annexes à fonctions particulières, qui piquetaient les intervalles. Chaque kanda entretenait en principe deux « campements » à l'écart de son établissement villageois : le « manyanga », situé hors de vue, dans un bas-fond, où elle cachait ses richesses, sous la garde d'une personne de confiance ; le « kikaya » ou « dyatacolo », placé au contraire sur une hauteur, pour les animaux, quand il fallait les éloigner des cultures entourant le village. Quant à ce dernier, la préférence était donnée aux sites dégagés, et convenablement aérés. Le paysage décrit par le rapport de la mission Martin-Lebœuf-Roubaud (1909) ne devait pas être très différent de celui qu'avaient traversé vingt-cinq ans plus tôt les voyageurs européens : des villages édifiés « le plus souvent à mi-hauteur des collines, en dehors des rideaux boisés ; plus rarement, afin d'éviter d'être trop en vue, sur le faîte des mamelons dénudés » ; presque jamais « directement dans les zones basses, au voisinage de l'eau ». Ajoutons que le groupement des cases n'obéissait à aucun dispositif géométrique. Même aujourd'hui, les routes à automobiles n'ont suscité qu'un alignement très imparfait. Dans l'essaim des cases diversement orientées, il serait à coup sûr intéressant de rechercher l'ordre caché, les prééminences ou les interdits qui assignent à chacune sa place.

Un dernier trait de l'ancien habitat kongo était sa mobilité, son caractère fluent. Dans un travail inédit, consacré aux « Balali-Bassoundi » de Brazzaville et de Kinkala (1949), l'ethnographe M. Chaumeton insistait sur cet aspect du comportement géographique des Bakongo. Aux déplacements de villages, qui se font « avec une facilité étonnante », elle assigne comme causes principales l'itinérance des cultures, « les maladies, les décès d'hommes ou de bétail, les disputes de terrain » ; comme causes secondaires, toutes les raisons pour lesquelles un site cesse de plaire : les « invasions de fourmis rouges », « le fait qu'on se trouve trop à l'étroit, que les palmiers sont trop hauts et qu'on craint la foudre ». Ce tableau vaut pour tout le nord du pays kongo. A Boko, nous verrons que, depuis une vingtaine d'années, la situation a évolué vers une stabilisation de l'habitat. Mais elle ne devait pas être très différente à l'origine, sauf en ce qui concerne les groupements voisins du Congo, fixés par la possession des lieux de pêche, et le profitable contrôle des points de franchissement du fleuve. Plus exactement, d'après les indications que nous avons pu recueillir, un certain nombre de groupements solidement implantés donnaient au peuplement une sorte d'armature rigide ; dans l'intervalle, la mobilité restait grande. Elle correspondait pour une part à un peuplement en voie de s'étoffer. Nouvellement immigrés ou nés sur place d'une démographie expansive, les lignages additionnels devaient souvent faire un long chemin avant de trouver un terrain à acquérir pour y enterrer leurs morts et s'y fixer. Mais il entrait certainement aussi, dans les pérégrinations de l'habitat kongo, une bonne dose de mobilité essentielle. Pour fuir un voisinage désagréable, rejoindre un lignage ami ou se mettre sous la protection d'un groupe plus puissant, beau-

1. Rouvier et Pleigneur, 1886.

coup de kanda n'hésitaient pas à décamper. Grâce à la souplesse des usages fonciers, il était toujours possible, en se réclamant des liens de parenté ou d'alliance, et bien que tout le sol fût déjà partagé et dûment possédé, d'obtenir des terres à cultiver, et pour finir d'en acheter. Brochant sur le tout, même les lignages à peu près fixés n'hésitaient pas, pour un oui ou pour un non, à abandonner un site pour un autre, dans les limites de leur « domaine » foncier. La vraie stabilité n'était probablement le fait que des groupements composites, les « mbanza » à plusieurs lignages, plus ou moins rivés à l'emplacement d'où les différentes kanda constitutives avaient commodément accès à leurs « terrains » respectifs[1].

1. La même observation a été faite par le sociologue Cl. MEILLASSOUX chez les Gouro de Côte d'Ivoire : dans cette région, la « cellule composée d'un seul lignage a la faculté de se déplacer d'autant plus facilement que ses effectifs sont faibles » et que la « décision est prise par un seul chef de famille ». Mais dans les villages composites, animés « par des pouvoirs de décision concurrents », un « phénomène d'inertie sociale et politique » se manifeste, « qui se traduit par une tendance à la sédentarisation ». (1962, p. 38 et 39.)

B. — Le moteur démographique

Les documents d'origine belge aussi bien que française soulignent l'excellente tenue démographique des Bakongo, leur « vigoureux accroissement », dû à une « natalité élevée »[1]. Le constat ne date pas d'aujourd'hui : parmi tous les districts constituant le « Bas-Congo » belge, ceux des « Cataractes-Nord » et des « Cataractes-Sud », voisins de Boko, se signalaient déjà, en 1932, par la vigueur de leur expansion : 26,47 et 26,13 ‰ d'accroissement annuel, contre 17,3 pour l'ensemble de la circonscription (4,70 et 3,64, respectivement, dans les districts du Bas-Fleuve et de Seke-Banza). Les enfants constituaient plus de la moitié de la population, et la situation démographique était jugée à l'époque « très favorable », sans équivalent dans le reste de la région, à l'exception d'une partie du « Mayumbe »[2]. Sans doute y aurait-il des réserves à faire sur la façon dont les chiffres étaient alors collectés. Mais pas au point de mettre en cause une impression générale aussi nette.

Une génération plus tard, la fécondité des Bakongo triomphe toujours sans peine d'une mortalité restée élevée, surtout au niveau des jeunes enfants. A défaut d'enquêtes approfondies, cette assertion se fonde, pour Boko, sur les indices tirés de la répartition par âges. Il y a quelques années, les enfants constituaient, dans les quatre cantons Bacongo, Bacongo-Nséké, Bassoundi et Balari, 48,45 %, 46,95 %, 46,86 % et 47,46 %, respectivement, de la population totale. Ces valeurs, très fortes, sont-elles significatives ? Pas entièrement, car les chiffres correspondent à une période où beaucoup d'adultes étaient partis s'établir en ville, sans être accompagnés, proportionnellement, d'autant d'enfants[3]. A Bacongo, celle des deux « Brazzavilles noires » qui apparaît comme le fief du groupe kongo, les enfants ne constituaient que 33,8 à 38,6 % des effectifs des ethnies représentées à Boko. Pour éliminer la distorsion, il y a intérêt à s'adresser au taux enfants /femmes adultes, qui ne retient, parmi les adultes, que le sexe le moins affecté par l'émigration[4]. Nous trouvons alors, à partir des mêmes documents, et en rangeant les ethnies dans le même ordre que plus haut, 154, 143, 155 et 162 enfants, respectivement, pour 100 femmes. Ces valeurs sont encore élevées. Sans leur accorder de signification rigoureuse, elles peuvent être considérées comme le signe d'une démographie florissante. Les différentes branches de l'ethnie kongo se comportent, à cet égard, de façon très analogue. L'écart est cependant moins négligeable que les proportions brutes d'enfants ne semblaient l'indiquer. Il se trouve en effet que, dans les villages Bacongo et Bacongo-Nséké, les femmes sont particulièrement nombreuses : la sex-ratio des adultes s'y élève à 157 et 161, contre 133 chez les Bassoundi et 127 chez les Balali[5]. Ce fait doit nous inciter, de nouveau, à faire confiance,

---

1. Gourou, 1955, p. 99.
2. Trolli, 1934.
3. Ils sont tirés des « monographies de villages », dans leur état de 1953.
4. En outre, les femmes qui quittent le district, étant mères de famille, emmènent plus souvent leurs enfants que ne le font les pères, ce qui contribue à rétablir l'équilibre.
5. A cet écart, deux explications possibles : 1° si les Bacongo ont tant de femmes, c'est que plus riches ils ont pu drainer un supplément d'épouses ; 2° l'excédent de femmes n'est qu'une apparence, ce sont en réalité

pour une saine comparaison, au taux enfants/femmes adultes davantage qu'au simple pourcentage des enfants par rapport à la population totale. Les Bacongo-Nséké se révèlent alors les moins brillants de tous, tandis que les Balari se classent au sommet de l'échelle. Les raisons de ces différences ne ressortent pas clairement. Ce ne sont de toute façon que des nuances : même les Bacongo-Nséké ont une structure démographique satisfaisante, comme en fait foi leur pyramide des âges (voir p. 570).

La prolificité des habitants de Boko n'a rien d'un accident local : il faut y voir une sorte de constante ethnique. Aux limites de leur aire géographique, les Bakongo, et plus généralement les « Fiottes », font bien meilleure figure, sur le plan démographique, que la plupart de leurs voisins. C'est le cas entre autres des Babembé de Mouyondzi en face des Batéké-Balali et des groupes mêlés de Sibiti ; bien plus au nord, les Bapounou, dont nous avons dit les attaches avec le même ensemble de populations, se détachent pareillement comme la « race la plus saine, relativement, de la N'Gounié »[1]. Ce n'est pas d'un milieu physique particulièrement « favorable » que résulte la vitalité biologique de l'ethnie : elle est fonction, et condition tout à la fois, de la vigueur, de l'élan, des capacités de renouvellement et d'adaptation de la société kongo, telles que G. Balandier les a si pertinemment analysées. Au point d'articulation du démographique et du sociologique, elle prend appui sur cette « rigueur dans les mœurs que le P. Van Wing reconnaît et exalte »[2]. Les femmes sont plus réservées, les unions plus solides que dans la plupart des ethnies non parentes. Les terribles sanctions d'autrefois contre l'homme ou la femme adultères[3] sont tombées en désuétude. Mais dans une société qui a résisté à la désagrégation, le mariage garde son caractère et sa fonction : il continue à régler « la circulation des femmes », créatrices « des liens de parenté les plus efficaces »[4], et instruments de la perpétuation des lignages.

A l'inverse de tant d'autres, la démographie bakongo s'est révélée capable de surmonter les crises graves introduites par la colonisation. Dans l'État Indépendant, les Bakongo ont payé un lourd tribut à la construction du chemin de fer, sans être atteints dans leur vitalité. Un peu plus tard, ce furent les ravages de la maladie du sommeil. Sur la rive gauche du Congo, le P. Van Wing l'accuse d'avoir « enlevé en dix ans les quatre cinquièmes des Bampangu »[5]. Pour Boko, nous avons le témoignage de la mission Martin-Roubaud-Lebœuf, qui vers 1907 vit la trypanosomiase sévir « d'une façon intense » dans nombre de villages « bacongo ». Aux points les plus infectés, les habitants avaient « tous la notion de l'ancienneté de la maladie », et savaient se prémunir de la « contagion par cases » en prenant des mesures d'isolement. Mais l'affection s'était, depuis peu, largement répandue. La responsabilité de l'occupation européenne du pays ne fait ici aucun doute : la participation active des Bacongo à l'économie nouvelle, la multiplication des allées et venues, la paix instaurée entre les villages et la sécurité assurée aux voyageurs, il n'en fallait pas plus pour étendre et confondre les foyers isolés en une flambée dévastatrice. Quelques années plus tard, l'épidémie terminée, épuisée dans une certaine mesure par sa propre virulence, le taux d'endémicité tombé à moins de 1 %[6], les gens de Boko se trouvaient hors d'affaire. La crise ne les avait pas, comme tant d'autres, privés de leur ressort. D'une façon générale, il apparaît que l' « ensemble ethnique » formé par les Bakongo était « mieux préparé que d'autres peuples à recevoir ce choc que fut, à la fin du

---

les hommes qui manquent, affectés par un exode plus intense que dans les deux autres groupes. Il est difficile de trancher. D'un côté, Bacongo et Bacongo-Nséké, commerçants de longue tradition, ont disposé effectivement, à un moment donné, d'une supériorité économique favorable à l'accumulation des femmes, principalement de femmes achetées comme esclaves. Mais cette même vocation commerciale anciennement affirmée les a rendus particulièrement sensibles à l'attrait des villes et des activités modernes ; on les trouvait avant 1960 proportionnellement aussi nombreux que leurs voisins à Brazzaville, le long du Congo-Océan et à Pointe-Noire, mais plus nombreux dans les villes de l'ancien Congo belge.

1. Balandier et Pauvert, 1952, p. 19.
2. Balandier, 1955, p. 338.
3. La femme coupable, « après récidive, était exposée nue dans la cour du village ; liée à un pieu, elle était rôtie par le soleil et tourmentée par les insectes. Elle était parfois brûlée vive ou enterrée vivante. Ces terribles châtiments étaient surtout réservés aux esclaves, femmes des chefs ». (Van Wing, 1924, p. 217.)
4. Balandier, 1955, p. 337 et 339.
5. Van Wing, 1921, p. 115.
6. Laigret et Blanchard, manuscrit.

XIX^e siècle, l'occupation coloniale »[1]. La confrontation avec l'Europe remontait, pour eux, à plusieurs siècles ; ils avaient résisté à son impact, et tiré de cette épreuve des forces nouvelles.

Depuis les années 1930, la progression numérique des Bakongo ne peut être mise en doute. Pendant, et depuis la dernière guerre, la sous-préfecture de Boko a été le siège d'un exode intense vers Brazzaville, Pointe-Noire, les gares du Congo-Océan et les centres de l'ancien Congo belge. La ponction s'est élevée à plus du tiers. Sans l'excellente démographie kongo, nous constaterions une forte diminution de la population des villages. En fait, vers le début des années 1950, à un moment où un très grand nombre de ruraux venaient justement de gagner les villes, l'excédent des naissances avait presque réussi à compenser les départs. Voici, en regard d'un recensement remontant à 1933[2], les chiffres disponibles vingt années plus tard :

	Avant-guerre	*Après-guerre*
Canton Bacongo	10 718	8 910
— Bacongo-Nséké	9 294	8 284
— Bassoundi	7 529	9 997
— Balari	5 039	4 174
	32 580	31 365

Depuis 1952-1953, à la suite d'une réorientation des grands investissements publics, et du chômage plus ou moins chronique qui s'est instauré dans les villes, celles-ci ont cessé de se développer au même rythme, et d'exercer comme au cours des années passées une attirance irrésistible sur les gens des campagnes. A Boko en particulier, le courant d'émigration fortement ralenti, peut-être même inversé temporairement par le retour des éléments les moins fixés, les hommes ont pu désormais s'accumuler sur place. Une forte progression de la population est alors enregistrée par les statistiques : de 31 400 habitants en 1953, on passe à 35 400 en 1956, et 37 800 en 1959. Après vingt années de stabilité, dues au soutirage exercé par Brazzaville et les autres centres, cette poussée n'est très probablement que la reprise d'un accroissement antérieur. Si l'on manque de données tant soit peu précises pour la période d'avant 1930, il y a toutes les raisons de penser qu'indépendamment des familles venues de l'ancien Congo belge, le peuplement s'était déjà étoffé de façon substantielle depuis l'explosion de trypanosomiase du début du siècle, sinon même depuis les débuts de la colonisation. Les meilleures conditions de vie et l'action médicale n'ont fait sans doute, durant ces dernières années, qu'accélérer la production des excédents démographiques.

Au terme d'une progression suivie, entrecoupée seulement d'interruptions temporaires, nous ne devons pas nous étonner de la densité de population comparativement élevée de tout le sud du pays kongo. C'est à l'ouest de Brazzaville que la concentration est la plus forte, dans un secteur délimité par le cours du Djoué et la voie ferrée (au nord), la limite occidentale du district de Kinkala, la Foulakary et le Congo. Dans cet espace de 1 750 km², les chiffres de population de 1953 donnent une densité approximative de 19,4. Le pays de Boko est un peu moins peuplé : 11,4 habitants au kilomètre carré en 1953, 14 si l'on prend les chiffres officiels de 1959 (sur une surface d'environ 2 700 km²). Plus que médiocres en soi, ces valeurs n'en sont pas moins remarquables pour le pays déshérité qu'est le Congo. Des variations accusées s'observent d'ailleurs entre les différentes parties de la circonscription, qui offre à cet égard l'aspect d'une marqueterie. Localement, la densité se hausse à plus de 20 et, dans un cas, plus de 30 habitants au kilomètre carré, tandis que dans les intervalles elle s'effondre par endroits aux environs de cinq. La population se concentre tout à fait à l'est, dans la partie peuplée de Balali ; au nord, aux environs de Kihinda et Louingui ; autour du chef-lieu ; le long du Congo ; sur le revers de la corniche gréseuse, entre Mankoussou et la frontière de l'ancien Congo belge. Les écarts de densité s'expliquent dans une large mesure par des considérations de géographie physique. Les schistes dénudés du sud-ouest, dans les

1. BALANDIER, 1955, p. 294.
2. Pour quelques villages, absents de la liste des groupements recensés cette année-là, nous avons eu recours aux chiffres de 1937.

bassins de la Louenga et de la Louménézi, la pénéplaine déboisée qui se développe au sud de la route Voka-Brazzaville, les collines pelées bordant le cours moyen de la Foulakary, n'ont qu'un peuplement clairsemé. La population se renforce, d'une façon générale, à la faveur des placages sableux et des reprises d'érosion, s'accompagnant d'un taux de boisement plus élevé et de sols moins usés, deux circonstances favorables à la culture. Il ne manque pourtant pas de portions délaissées bien que pourvues de forêts attrayantes. Ici entrent en jeu les conditions historiques de l'implantation des Bakongo ; l'attrait économique des routes, du poste de Boko, de certains marchés ; le fait aussi que la forêt s'est d'autant mieux conservée — ou régénérée — qu'il y avait moins d'hommes pour la défricher.

De l'autre côté de la frontière des deux Congo, les densités s'élèvent encore bien davantage. Dans le territoire de Tshela, qui s'identifie grosso modo au Mayumbe, la densité de population « coutumière » (non compris les immigrés au service des entreprises modernes) atteint 43,3 habitants au kilomètre carré, sur une surface de 3 155 km² [1]. Les 300 km² du « Secteur de Tshela » supportent près de 22 000 habitants coutumiers : 73,1 au kilomètre carré. A l'intérieur d'une plage de 126 km², la densité rurale dépasse même largement 100. Les habitants sont des Bayombé, plus ou moins parents des Bakongo, ne fût-ce qu'en raison de leur pénétration par les Bassoundi. Plus près de Boko, dans le territoire de Luozi et plus précisément sur le plateau des Cataractes (le vrai), où milieu physique et population sont les mêmes qu'en deçà de la frontière, la densité s'élève encore à 23,7 dans le « Secteur » de Kivunda, dont trois des cinq « groupements » constitutifs approchent ou dépassent (Kiniangi : 31,5) 30 habitants au kilomètre carré [2]. Sur la rive gauche du Congo, vers Thysville-Kisantu, les « densités habituelles » se « tiennent entre quinze et vingt », avec un maximum de 30,4 [3]. Des deux côtés, nous nous trouvons au point de départ des migrations qui sont venues déferler sur les régions limitrophes de l'ancien Moyen-Congo. La capitalisation démographique a joué sur une période beaucoup plus longue et nous ne devons pas nous étonner d'y rencontrer des densités plus élevées que dans l'aire de colonisation récente.

Des fortes densités aux migrations centrifuges précédemment évoquées, une relation ne peut manquer d'exister. Au moins autant que les difficultés politiques ou les frictions locales entre clans, c'est la pression humaine qui a dû mettre en mouvement les Bakongo. Les hommes, les lignées en surnombre sont partis à la recherche de terres, en même temps que de tranquillité et de paix. Il est du reste probable que les conflits s'étaient multipliés en raison de la densité, et que certains concernaient précisément la possession d'un sol disputé entre des groupes humains à l'étroit. Aujourd'hui encore, à Boko, les « palabres de terres » sont monnaie courante. Dans cette perspective, le long exercice d'une démographie favorable apparaît comme le principal moteur de l'expansion géographique.

---

1. Fortems, 1960, p. 38, 51-52, 61.
2. Nicolaï, 1961, p. 5 à 10.
3. Gourou, 1955, p. 101.

C. — Le partage du sol

Les faits qui viennent d'être évoqués, c'est-à-dire la colonisation kongo d'une part, et d'autre part la prolifération des groupements nouvellement installés, ont eu une influence profonde sur le régime foncier dans le pays de Boko. Il est impossible de ne pas lier à la densité de population, résultat d'une bonne démographie, la force, la précision et la permanence des liens qui se sont établis entre les hommes et la terre. On touche là un fait de portée extrêmement générale en Afrique noire : chaque fois que les hommes se concentrent, le sol devient l'objet d'une appropriation plus étroite, au profit des gens qui le cultivent ; même quand la propriété éminente du terrain leur échappe, des droits d'usage presque aussi forts leur en garantissent la possession à long terme. En pays kongo, le sol appartient véritablement, dans la mesure où s'est effacé le souvenir des Batéké, à ceux qui en tirent parti, ou du moins, dans le cadre des groupements que nous définirons, à la communauté indissoluble des vivants et des morts. G. Balandier insiste avec raison sur « les liens de tous ordres existant entre le sol et les lignages »[1], le caractère « fondamental » de « la liaison ancêtres-terres-lignage ». Les tombeaux qui partout attirent le regard, sont le témoignage visible de cette évidence sociologique. Mais le sol n'est pas seulement un point d'attache indispensable, la borne où les cellules sociales s'enracinent dans le temps et dans l'espace. Sa possession constitue une nécessité vitale, et les Bakongo la conçoivent comme telle. Cette situation découle de la densité de population, génératrice d'une concurrence sévère pour les ressources qu'assure l'occupation du terrain. Que le sol cultivable soit un bien disputé, deux faits le démontrent : d'abord la netteté, la précision du partage, l'importance attachée à une délimitation soigneuse ; puis la valeur reconnue aux « terrains » lors des cessions, évaluée en fonction d'éléments matériels tels que l'étendue, la richesse en forêts ou en arbres plantés.

Les « ndilou », limites des domaines mitoyens, dessinent un réseau d'une parfaite rigueur, et dont les mailles recouvrent la totalité de la surface : « pas une seule parcelle », en pays kongo, « à laquelle puisse s'appliquer au sens propre le terme de terre vacante »[2]. Ce réseau s'appuie sur les lignes naturelles. Vers Mayama-Pangala, où les « terrains » sont vastes, leurs limites coïncident souvent avec celles d'un bassin versant. Elles cheminent au sommet des croupes et des éperons, à mi-distance de deux ruisseaux ; les vallées plus importantes sont découpées en tranches. A Boko, le fractionnement, beaucoup plus poussé, s'appuie sur les cours d'eau de toute catégorie, jusqu'aux moindres ruisselets : les lots convergent vers les bas de pente et les fonds, mieux boisés et par suite plus disputés. Latéralement et par-derrière, les limites remontent les lignes de plus grande pente, suivent les crêtes, coupent en travers des petits plateaux. Dans bien des cas, un bornage discret complète ou précise la délimitation naturelle. Ce peuvent être « des résidus de forge mis en tas ou certains arbres plantés à cette intention »[3]. Ou bien des marques aux arbres de la forêt. Cette délimitation en filigrane, inapparente dans le paysage, répond semble-t-il à deux préoccupations

1. Balandier, 1955, p. 366.
2. Van Wing, 1921.
3. Van Wing, 1921, p. 128.

contradictoires. Il s'agit d'un côté d'étayer la possession d'un domaine au moyen de signes matériels qui puissent être opposés à toute revendication mal fondée. Les témoins d'une vente peuvent mentir plus tard, et finiront par mourir ; mais les arbres resteront pour signaler la réalité d'un partage[1]. Mais d'un autre côté le détail du tracé ne doit pas être trop apparent. Le chef du groupement possesseur et l'héritier de ses prérogatives restent les seuls à le connaître. Faute de quoi, la porte serait ouverte aux tentatives d'usurpation. Lors des cessions en bonne et due forme, l'acte capital consiste précisément dans la passation du secret : on « revoit les limites » (« songissa ndilou ») en compagnie de l'acquéreur. La connaissance exclusive des bornes du domaine assure en même temps, dans son propre groupe, l'autorité du « chef de la terre » (« mfoumou a nsi » ou « mfoumou a nsyé »). Ce luxe de précautions implique à lui seul une compétition pour le sol.

Les transactions foncières, courantes en pays kongo, ont une signification analogue. Ce serait une erreur de croire que les ventes de terres dérivent de la colonisation comme dans d'autres régions d'Afrique tropicale. L'économie moderne n'a fait que leur donner une forme monétaire. A une époque déjà reculée, on cite des terrains acquis contre un nombre impressionnant de pagnes et de fusils de traite. Même en faisant la part de la gloriole et de l'exagération, l'idée d'un paiement purement symbolique doit être exclue. Il apparaît que, depuis longtemps, la terre possède une valeur d'échange. Essayons de préciser ce fait dans ses rapports avec la densité de population. Il est bien évident que, si un accroissement de population tend à renforcer l'emprise sur le sol, il ne suffit pas à faire naître un marché foncier. L'Afrique noire offre maint exemple d'une population aussi nombreuse et solidement ancrée sur ses terres que les Bakongo, sans pour autant se prêter aux transactions foncières. Une densité forte ou moyenne n'en reste pas moins nécessaire pour qu'apparaisse la notion d'une valeur marchande du sol. Dans une région où la terre cultivable surabonde, personne n'accepte de se dessaisir pour elle de biens coûteux. Et surtout pas, comme cela se passe chez les Bakongo, quand tous les groupements sont déjà nantis du minimum indispensable pour les cases et les tombes.

Mais si les Bakongo se sont ouverts à la notion d'un prix de la terre, sans doute en fonction d'une économie précocement tournée vers les échanges (entre eux, avec les « caravanes », ou du côté du littoral), ils n'ont pas été très loin dans cette voie. A la conception du sol, bien négociable, est venue faire obstacle sa nature proprement sociologique de « support des groupements »[2], de trait d'union entre les vivants et les morts. Plusieurs limitations enlèvent la libre disposition de la terre à ceux qui en ont la garde. Elles visent à ménager, outre les intérêts des ayants droit en vie, ceux des enfants à naître et des morts dans leurs tombes. Si les vivants se partagent « la jouissance du domaine ancestral », ce sont en effet « les morts qui en gardent la propriété »[3]. Ne peut être cédée, pour commencer, que la terre en excès des besoins normaux du groupement, autrement dit le superflu. Le « mfoumou a nsi » ne doit prendre aucune décision, sauf à s'exposer à un palabre en nullité, sans l'accord de ses « mpangui », les membres de sa parenté qui viennent après lui. Pour les rendre solidaires de sa démarche, il a tout intérêt à les dédommager. De toute manière, il est exclu qu'un « terrain » soit vendu en totalité, sauf peut-être « en cas de ' remploi ' certain »[4]. Il faut le diviser, ne fût-ce que pour en conserver, avec la part non aliénée, la quintessence immatérielle, et laisser les morts en paix. La terre ne doit pas être abandonnée à n'importe qui. Les seuls acquéreurs possibles sont les groupements dérivant des mêmes clans, et ceux « avec lesquels existe le ' nkwési ' »[5], l'alliance résultant d'un échange de femmes. Vendre le sol dans de telles conditions n'est pas le perdre tout à fait : l'autorisation de cultiver n'est jamais refusée aux gens de même clan, non plus qu'aux alliés. Quand bien même toutes les précautions auraient été prises, la cession d'un « terrain » risque toujours d'être remise en question, et sa restitution réclamée. Le mécontentement

1. A Mayama, il n'est pas rare qu'un groupe humain aille s'établir à la limite de son « terrain » ; un bosquet de palmiers, sur l'emplacement du village, signalera aux générations futures, à l'appui des dires des légataires, la présence d'une limite foncière.
2. Balandier, 1955, p. 366.
3. Van Wing, 1921, p. 127.
4. Hubschwerlin, 1937.
5. Balandier, 1955, p. 316.

allégué des ancêtres justifie à lui seul une instance. Ce luxe de précautions et d'assurances qui brident les transactions foncières, sans cependant mettre leur principe en cause, font ressortir la valeur ambiguë accordée à la terre : bien matériel objet d'une compétition économique, mais en même temps gage visible et projection dans l'espace de notions abstraites, la parenté, la continuité des générations. Faute d'avoir été résolue, la contradiction s'exprime par un compromis.

Fortement possédée, la terre bakongo est de plus divisée en « terrains » de faible étendue. Ce compartimentage étroit tient lui aussi, pour une part, à la densité de population. Mais avant d'analyser la connexion des deux faits, il nous faut évoquer les fondements sociologiques de la division du sol. Du point de vue de la terre, aussi bien que de l'habitat, la cellule fondamentale de la société kongo procède du lignage, lui-même rameau du clan. Au niveau des vivants, les lignages se matérialisent en groupements de quelques dizaines de personnes, rassemblées en un même lieu. Dans l'ancien temps, les clans — ou du moins leurs branches locales, souches des lignages — étaient bien davantage qu'une référence généalogique ou de simples unités exogamiques. Le chef couronné (« mfumu mpu ») en lequel il s'incarnait disposait de pouvoirs étendus, dans le cadre d'une fonction « essentiellement religieuse et judiciaire »[1]. A présent, surtout dans les territoires relevant de Brazzaville, les lignages ont acquis vis-à-vis du clan une autonomie presque entière. Cette évolution se manifeste en particulier dans le domaine foncier. Jadis le chef couronné étendait son autorité à « toute la terre occupée par les lignages qu'il contrôlait ». Les quelques-uns que G. Balandier a repérés vers Mayama n'ont plus aujourd'hui, dans un rayon de quelque étendue, qu' « un droit vague sur l'ensemble des terres »[2]. Le vrai maître du sol est le chef de lignage, « mfoumou kanda ». Avant de mourir, il transmet ses prérogatives à un neveu utérin (ou au fils d'une esclave, source de « palabres » sans fin). Mais si le chef de lignage gère les droits du groupement, distribue à chacun sa part à défricher, accepte ou rejette les demandes des « étrangers », supervise l'exploitation agricole, s'efforce d'arrondir le capital foncier, le fonds demeure un bien collectif. Rien qui ressemble donc à la propriété individuelle. L'exploitation agricole, centrée sur la femme mariée, bénéficie de certains droits d'usage : le terrain qu'une femme a cultivé lui est en principe réservé au défrichement suivant. Mais ces droits n'ont ni la permanence ni la rigueur qui les rapprocheraient d'une possession. La ronde des femmes qui naissent dans le groupement paternel, vont résider plus tard auprès de leur mari (et souvent de plusieurs maris successifs), pour finir leurs jours dans leur « kanda » d'origine (celle de leur mère), rend impossible la transmission régulière des parcelles cultivées ; l'emprise résultant du défrichement n'a jamais le temps de cristalliser en droits définitifs.

Les choses se compliquent beaucoup du fait que dans la région de Boko le domaine d'un lignage est rarement d'un seul tenant. Au voisinage de la Foulakary, les « propriétés » des kanda balari se composent ordinairement de deux à quatre lots distincts, parfois étendus. Chez les Bassoundi et les Bacongo de l'ouest et du sud, il n'est pas rare qu'un groupement possède dix ou quinze « terrains », parfois davantage. Le chef d'une « terre » administrative, en pays bassoundi, a pu nous en énumérer dix-huit ; un autre chef de terre, chez les Bacongo, dix-sept, répartis dans un assez large rayon. Dans un village proche de Boko, deux lignages tout à fait quelconques détiennent respectivement six et onze pièces de terre. Bien entendu, ces « terrains » se rapetissent à raison de leur nombre. Le jour où il deviendra possible de dresser un cadastre bacongo, un extraordinaire enchevêtrement se dessinera. En règle générale, les lignages possèdent des « terrains » d'autant plus nombreux et plus petits que l'occupation du pays remonte à une époque plus ancienne. C'est à Mayama-Pangala, dernière région occupée par les Bakongo, que la division du sol est la plus simple.

Revenons maintenant aux effets de la densité de population. En quoi est-elle responsable du morcellement ? Sur une superficie déterminée, il est évident que plus la densité s'élève, plus il y a de lignages, et plus le sol est partagé. Mais à côté de cette relation directe, la densité de population exerce une influence indirecte, par l'intermédiaire de faits sociologiques. Ici entrent en scène d'une part les conflits portant sur le sol, d'autre part les ventes de terre. A l'intérieur des

1. Balandier, 1955, p. 325.
2. *Ibid.*, p. 326.

lignages, les disputes sont monnaie courante. Dans la genèse ou l'aggravation de la mésentente, le sol joue souvent un rôle important, qu'il s'agisse du désaccord au sujet d'une vente ou d'un achat, ou des frictions quotidiennes nées de son utilisation collective. La gravité de ces conflits est en fonction directe des intérêts matériels liés à la possession du sol, et finalement de la densité génératrice de pénurie. Quand le litige oppose deux hommes de poids social équivalent — deux frères, le fils de la femme esclave et le neveu — il aboutit à la longue au clivage du lignage. L'un des groupements va bâtir ses cases à l'écart. Le plus souvent, au bout d'un délai plus ou moins long, le partage du sol consacre la rupture définitive ; ou bien la cellule cadette se déplace sur un « terrain » acquis à cette intention. Le P. Van Wing notait combien souvent, « à la suite de contestations, le domaine [d'un clan] n'a pas tardé à être partagé entre les différentes lignées d'un village »[1]. A Boko même, il ne manque pas d'exemples pour illustrer ce processus. Poussant au morcellement des clans, à la multiplication des lignages et à leur émancipation, dans une société qui s'y prêtait déjà, la densité de population apparaît donc responsable, au moins pour une part, de la situation foncière actuelle[2].

Quant aux transactions portant sur le sol, elles aussi procèdent, nous l'avons vu, de la concurrence des groupements humains pour une ressource limitée. Investir en terre des biens mobiliers, c'est pour le « chef » responsable assurer à son groupe une réserve de forêts à défricher, lui permettre de faire face à sa propre expansion démographique ; c'est aussi dans l'immédiat la possibilité de rassembler du monde, de regrouper des fragments claniques épars, de se ménager des amitiés et des alliances, de gagner en prestige et en puissance. Quelques personnalités ont joué à fond cette carte[3]. Dès autrefois, les richesses nécessaires aux achats étaient accumulées par le commerce. Le chef de « terre » bacongo cité ci-dessus tient la plupart de ses « terrains » d'un homme qui avait fait fortune avant 1914, en achetant du bétail sur place, et en le revendant sur la rive gauche du Congo. En stimulant les échanges, en répandant le numéraire, la colonisation débutante a multiplié les occasions de s'enrichir, et les candidats aux achats. L'étonnant, dira-t-on, est qu'il se soit trouvé des groupements pour consentir à céder des terres. Ils ne l'ont fait qu'acculés par une urgente nécessité : pour solder une dette ancienne, s'acquitter d'une lourde amende coutumière, rembourser la dot envolée d'une sœur ou d'une nièce... On cite le cas de vieillards qui n'ont pas trouvé d'autre moyen pour payer un guérisseur. Avant d'être cédé définitivement, un « terrain », traditionnellement, peut être mis en gage (« mfouka »). Chaque achat s'accompagnant (sauf exception) d'un partage, comme nous l'avons vu, on comprend que les terres aient été progressivement divisées, et que chaque lignage ait fini par se trouver à la tête d'un domaine excessivement morcelé.

Ce que la densité de population n'explique pas, c'est que la terre soit plus divisée sur la frange nord-est que dans le vieux pays bakongo de Luozi et de la rive gauche. Différentes considérations peuvent être invoquées, en rapport avec le caractère « colonial » que dès Boko revêt l'occupation kongo. En libérant des terres en abondance, mais fragment par fragment et dans un ordre capricieux, la retraite batéké aurait, par exemple, favorisé l'éparpillement et, secondairement, la désagrégation des clans. Il apparaît cependant que, dans bien des cas, les groupements ne se sont pas implantés dès l'origine en ordre dispersé, mais par taches homogènes d'une certaine étendue. L'achat de « terrains » à distance et l'essaimage des clans n'ont fait alors que sanctionner une rupture déjà consommée. En revanche, il est vraisemblable qu'à Boko, où les domaines ont été acquis de relativement fraîche date, achats et ventes de terres ne se sont pas heurtés, postérieurement au partage initial, à une emprise aussi forte des ancêtres et du clan. La tendance à faire du sol une valeur monnayable a pu se donner plus libre jeu.

Que le besoin de terres cultivables ait largement contribué à fixer et compartimenter à la fois la possession du sol, les droits de pêche en offrent la confirmation. Les Bakongo pêchent un peu partout, mais spécialement dans le Congo. Des techniques particulièrement originales sont

1. Van Wing, 1921, p. 128.
2. En passant, elle contribue à expliquer l' « émiettement » et l' « imbrication des clans », qui caractérise « toute la région du Bas-Congo ». (Baeck, 1957, p. 132.)
3. Balandier, 1955, p. 365.

mises en œuvre dans les rapides qui barrent le lit. La plus curieuse repose sur une nasse en forme de cornet à ouverture béante et corps progressivement effilé, qui suivant sa longueur (qui peut atteindre 4 m environ) reçoit les noms de « ntambou », « nswa » ou « nswéla »[1]. On utilise cette nasse immergée en plein remous, lestée d'une grosse pierre, mais tendue par le courant au bout d'une corde d'une certaine longueur. Drossés par l'eau, les poissons qui essaient de franchir le rapide retombent dans la nasse et se coincent au fond. Il faut beaucoup de force, de courage et d'adresse pour placer et relever les engins dans le bouillonnement des eaux déchaînées[2]. Vers la frontière, trois villages « manyanga » sont spécialisés dans cette pêche : Tombo, Banza-Kimboukou et Kimbala. Ils exploitent en commun le même rapide : une dalle de grès rouge qui découvre sur plusieurs centaines de mètres de largeur aux plus basses eaux. C'est au début de la saison des pluies, vers septembre-octobre, que l'activité bat son plein (photos 61 et 62). A cette époque, le fleuve se brise latéralement sur la dalle encore faiblement recouverte, formant deux ou trois lignes de remous. Chaque ligne est jalonnée de points où peuvent être accrochées les nasses. Parfaitement repérés et catalogués, les emplacements favorables ont tous un nom : « ntswambambala », « nvyana », « nkoussa-nkoussa », « loubouta », « sala », « ndika-ndika », etc. Malgré leur grand nombre, peu sont utilisables au même moment ; les autres restent encore à sec ou, trop éloignés déjà, ne peuvent plus être atteints. Cette situation s'accompagne d'une répartition d'une extrême précision, suivant des règles qui rappellent celles du partage foncier[3]. La tradition locale raconte comment un jeune homme, du clan des Kikwimba, et son père, du clan des Kindamba, venus de la région de Luozi à la recherche de champignons, découvrirent la façon de pêcher dans les rapides et s'établirent au voisinage. Laman, qui rapporte cette tradition[4], ne fait pas allusion de façon précise au rapide de Tombo. Ce sont bien, en tout cas, des Kindamba et des Kikwimba qui s'y répartissent les droits de pêche. Avec le temps, les clans se sont divisés ; les emplacements à nasses appartiennent aujourd'hui en propre à de nombreux lignages, dispersés entre les trois villages (dont aucun n'a une composition clanique homogène). A ce niveau apparaît une nouvelle subdivision de la propriété, suivant deux principes différents. Là où plusieurs nasses peuvent être accrochées côte à côte, il arrive que deux lignages aient le droit de placer chacun une nasse, ou une partie des nasses. Dans d'autres cas, la répartition se base sur les jours de la semaine bacongo. Par exemple, « ndika-ndika » est au lignage de Biaola (Kindamba, Tombo) le jour de Boukonzo ; à celui de Mayika (Kindamba, Tombo) le jour de Nkengué ; à celui de Nsiloulou (Kikouimba, Tombo) le jour de Nswa ; à celui de Looko (Kindamba, Kimbala) le jour de Nkandou. Des droits d'usage particuliers, comme pour la terre, se glissent, avec moins de rigueur, à l'intérieur même des lignages. Sauf l'alternance sur le rythme des quatre jours, on voit combien le système d'appropriation se rapproche du cadastrage foncier. Or, il est évident qu'ici la division de l'espace repose sur une infrastructure utilitaire. Le fin réseau des droits de pêche, qui se ramifie à la fois dans le temps et dans l'espace, exprime indiscutablement un état de concurrence pour une ressource limitée : le même que suscite, dans le cas de la terre, la densité de population dès qu'elle dépasse un certain seuil.

---

1. Voir à ces mots, dans le *Dictionnaire* de LAMAN (1936).

2. De cette pêche, il convient de rapprocher celle des Wagenia des Stanley Falls, décrite pour la première fois par Stanley, et bien souvent depuis (voir en particulier DECLAVE, 1957). Voici le passage de STANLEY qui la concerne : juste en dessous de la « septième cataracte », « le milieu du courant, sur un espace d'environ trois cents yards, est absolument inaccessible ; mais de chaque côté, sur une largeur de cent yards, les indigènes, tirant parti des rochers, sont parvenus à fixer verticalement des pieux d'une grande longueur et de six pouces de diamètre, à chacun desquels ils attachent d'énormes nasses au moyen de câbles de rotang. Tous les jours, soixante ou soixante-dix de ces nasses sont posées dans le fleuve, à la lisière de la cataracte et avec bénéfice... ». (1879, p. 254.)

3. A l'emplacement des autres rapides du Congo, en amont de celui de Tombo, des règles d'une précision comparable sont en vigueur, si l'on en juge par ce passage de STANLEY (1879) : « Ici les lois sur la pêche sont très rigides. Tous les jours, vers sept heures du matin, les gens des deux rives se dirigent vers la cataracte de Zinnga, les deux bords de la chute ayant chacun leurs rocs détachés, entre lesquels se précipitent des bandes étroites d'eau écumeuse où sont placées les pêcheries. Du côté de Zinnga [au sud-est de Boko, sur le territoire actuel de la sous-préfecture], il y a au moins trente filets ; mais nul ne peut en lever un seul avant que l'un des rois, ou un de leurs fils, ne soit arrivé. La moitié du produit de la pêche est équitablement partagée entre Ndala, Mpako et Moanngo ; et chacun des trois a un rocher spécial où sa part est déposée ».

4. LAMAN, 1953, p. 32.

2

LE PROBLÈME AGRICOLE

La densité de population est près de dix fois plus forte, dans la sous-préfecture de Boko, que pour l'ensemble de la République du Congo. Dépasse-t-elle la valeur-limite compatible avec un équilibre durable de la population et de ses ressources, sur la base des techniques actuellement utilisées par la population ? Ce point est d'un grand intérêt pour nous. Supposons en effet qu'une quinzaine d'habitants au kilomètre carré n'excèdent pas la capacité du sol à nourrir les hommes (peut-être faut-il dire plutôt : des hommes à se nourrir sur le sol) dans cette partie de l'Afrique. Cela voudrait dire que rien ne s'oppose, du côté de la production agricole, à ce que le pays tout entier soit dix fois plus peuplé qu'il ne l'est en réalité. Sur une moindre échelle, c'est le raisonnement que nous avions fait (1960), en confrontant le plateau Koukouya à celui de Mbé, représentatif de l'ensemble des plateaux Batéké. Si la question recevait une réponse affirmative, il faudrait alors rechercher dans d'autres directions le pourquoi de la très faible densité de population du Congo et du Gabon : invoquer les vicissitudes historiques du peuplement, l'influence directe de tel ou tel facteur sociologique sur la démographie, ou encore la virulence des complexes pathogènes enracinés dans le milieu. Mais avant d'extrapoler de la sous-préfecture de Boko à tout un vaste domaine géographique, nous devons d'abord être assurés : 1° que les Bakongo n'y sont pas avantagés par une nature particulièrement généreuse ; 2° que leurs procédés agricoles, comparés à ceux des autres peuples du Congo et du Gabon, ne leur confèrent pas, dans l'aptitude à tirer parti des sols et du climat qu'ils ont à leur disposition, une supériorité décisive.

A. — Le milieu naturel

Nous n'avons à considérer, dans le milieu local, que les faits le plus directement en rapport avec l'agriculture. Le détail géomorphologique et pédologique sera abordé dans un autre travail, plus spécialisé. Bornons-nous ici à esquisser les traits majeurs de la structure et du relief, comme cadre où s'inscrivent, dans une étroite dépendance, la végétation et les sols.

a) Le rythme climatique.

Le pays de Boko est situé tout entier au sud du quatrième parallèle. Par sa position, à la terminaison méridionale du Congo, il se trouve engagé dans une zone critique du point de vue climatique : englobé dans le domaine d'action des alizés austraux, intéressé par la transgression

(ou la remontée) annuelle d'eaux froides qui vient lécher la côte à quelques centaines de kilomètres seulement. Le rythme climatique y conserve cependant le même caractère subéquatorial que dans tout le sud du Congo, avec ses deux paroxysmes équinoxiaux, autorisant les cultures à long cycle de développement, telles que le manioc, le bananier ou l'igname, ainsi que le redoublement des cultures à court cycle. La latitude se fait sentir dans le total annuel des précipitations beaucoup plus que dans leur répartition mensuelle. Boko ne reçoit plus que 1 250 mm de pluies (douze années), contre 1 896 à Djambala, sensiblement à la même altitude et sous le même méridien. La bande littorale semi-aride qui débute peu au sud de l'estuaire du Congo n'est plus très éloignée, de sorte qu'un faible déplacement des isohyètes suffit à déterminer, de temps à autre, une année franchement sèche : 862 mm en 1942, 826 en 1958. En raison de cette pluviosité médiocre, mais presque aussi étalée qu'à Djambala, quatre mois seulement, au lieu de dix, ont une moyenne supérieure à 100 mm : novembre et décembre d'une part (256 et 204 mm), mars et avril d'autre part (166 et 215 mm).

Dans ces conditions, les deux « saisons » pluvieuses ne le sont que très modérément : il tombe 637 mm d'octobre à janvier, 582 mm de février à mai. En quantité et en durée, ces valeurs s'apparentent à celles de l' « hivernage » sahélien. Le redoublement de la saison végétative est un avantage pour les agriculteurs, mais ceux de Boko le partagent avec tous les Congolais du sud. Par contre, nulle part ailleurs les totaux de chacune des deux périodes ne sont aussi maigres, sauf aux environs de Pointe-Noire et dans la plaine du Niari. Comme d'autre part les pluies se concentrent en fortes averses, accompagnées d'un ruissellement intense, il n'est pas rare que des intervalles de beau temps assèchent le sol et compromettent les cultures durant les mois les mieux arrosés. En 1951, il n'a pas plu du 3 au 14 avril, à l'exception d'une chute de 2 mm le 8. En 1945, la pluie n'est tombée que quatre fois du 30 novembre au 26 décembre. En 1942, aucune pluie n'a été enregistrée du 6 au 15 décembre. On pourrait multiplier de tels exemples.

La « grande saison sèche », celle de l'hiver austral, dure en moyenne quatre mois et demi. Les pluies cessent un peu plus tôt qu'à Djambala. En ne tenant compte ni des précipitations inférieures à 5 mm, ni des averses isolées, voici la date des dernières pluies, pour une série d'années :

1941	8 mai	1947	10 mai
1942	10 mai	1948	15 mai
1943	17 mai	1949	24 mai
1944	24 mai	1950	13 mai
1945	20 mai	1951	25 mai
1946	19 mai	1952	15 mai

A Djambala, il continue à pleuvoir jusqu'à la fin du mois. Septembre, par contre, bien arrosé déjà dans cette station (122 mm), est encore sec à Boko (28 mm). Au total, pour deux degrés environ d'écart en latitude, la saison sèche s'allonge d'un mois et demi. Ce n'est pas beaucoup, mais il devient plus difficile de cultiver à deux reprises la même année sur le même champ les plantes à développement rapide. Plus gênante encore est l'incertitude — dont Boko, nous le savons, n'a pas le monopole — qui pèse sur la date à laquelle commencent les pluies. Il arrive qu'elles s'installent durant la première quinzaine d'octobre, ou même plus tôt. Mais d'autres années, les quelques averses qui surviennent à cette époque mouillent à peine le sol, et sont suivies d'un retour offensif du beau temps. En 1946 et 1947 par exemple, la saison sèche n'a vraiment pris fin qu'avec les premiers jours de novembre. Ces irrégularités ne sont pas faites pour faciliter les cultures du premier cycle de la saison des pluies. En douze ans, de 1941 à 1952, il n'a plu au poste même de Boko qu'une seule fois en juillet, et cinq fois en août, alors qu'à Djambala, ces deux mois s'inscrivent dans les moyennes respectivement pour 9 et 28 mm. L'air, toutefois, ne se dessèche pas, et ce fait, combiné aux températures remarquablement basses et à l'insolation remarquablement faible que tout l'extrême sud du Congo connaît durant les mois critiques, rend possible, sous certaines conditions, les cultures de saison sèche ; il permet au manioc et surtout aux bananiers de résister, certaines années, à plus de cinq mois consécutifs sans pluie.

A la jonction des deux cycles annuels de pluviosité, la « petite saison sèche » s'accuse elle

aussi, bien qu'il s'agisse en principe d'un fait climatique de l'hémisphère boréal. Boko ne reçoit que 183 mm en tout en janvier et février, presque deux fois moins que Djambala (360 mm). Les pluies ne cessent pas, mais elles s'espacent suffisamment pour favoriser la maturation des récoltes de premier cycle ; le beau temps rend également possibles les brûlis sur les champs destinés aux cultures suivantes. Malheureusement, comme nous l'avons montré, la date et la durée de cette petite saison sèche sont entièrement imprévisibles, et Boko ne fait pas exception à cette circonstance, générale dans tout le sud du Congo. Du 30 décembre 1946 au 13 mars 1947, en deux mois et demi, 72 mm seulement ont été enregistrés. Du 28 décembre 1951 au 2 mars 1952, sept averses seulement n'ont déversé en tout que 73 mm d'eau. L'année suivante, par contre, les pluies ne se sont interrompues que du 11 au 29 janvier, et cette période elle-même a été coupée d'une chute de 20 mm, le 19. Seul, de temps à autre, un hasard heureux fait tomber la « petite saison sèche » au bon moment, avec la durée voulue.

En présence de ces faits, il est difficile de décider si, par rapport aux autres régions du Congo et du Gabon, le climat de Boko doit être tenu pour « favorable » ou « défavorable » à l'activité agricole. Son rythme accusé, alternance nette de périodes sèches et humides, multiplie les occasions de planter et de récolter, et permet d'élargir avec profit la gamme des cultures, en adjoignant aux plantes forestières à long cycle, du maïs et des légumineuses variées. Mais cet avantage est balancé par l'inconvénient d'une pluviosité médiocre et capricieuse.

b) La qualité des sols.

Après le rythme des précipitations c'est, entre tous les éléments du milieu naturel, la nature des sols qui régit le plus étroitement les cultures. Les sols sont le relais par l'intermédiaire duquel le climat, la topographie, la roche et la végétation exercent en se combinant le plus clair de leur influence sur l'économie agricole. Nous les considérerons donc avec un soin particulier.

Il suffit d'une rapide incursion pour reconnaître deux grands types de sols. La majeure partie du pays porte des sols rougeâtres, d'apparence argileuse, collants quand ils sont mouillés, compacts une fois desséchés, sur lesquels l'eau ruisselle à la moindre pluie. A ces terres rouges s'opposent des sols sablonneux, parfois gris ou blancs en surface mais toujours jaunes ou roux dans la masse, hautement perméables, plus ou moins cohérents sans cesser d'être meubles. Ces deux types de sols dérivent des deux formations géologiques qui se partagent le district. Les sols rougeâtres correspondent aux « séries schisto-gréseuses », dont ils héritent la coloration accentuée (généralement violette ou lie-de-vin dans le cas de la roche non altérée). Vraisemblablement d'âge précambrien, les couches schisto-gréseuses ne sont cependant affectées que d'un pendage, faible et assez uniforme, de 18° en moyenne, recoupé par la topographie. Du nord-est au sud-ouest affleurent ainsi des niveaux de plus en plus anciens : les différents étages de la série supérieure dite de l'Inkisi (grès grossiers et fins, siliceux et arkosiques, avec des passées conglomératiques et quelques intercalations d'argillites) ; la série inférieure dite de la Mpioka, au sein de laquelle prédominent les lits argileux. Les sables roux se cantonnent dans la moitié nord-est du district. Leur extension coïncide avec celle des placages plus ou moins étendus de « limons sableux », que la carte géologique rattache à la « série des plateaux batékés », c'est-à-dire à la couche d'apparence limoneuse, épaisse de quelques dizaines de mètres, qui couronne les plateaux de ce nom. Ces dépôts sont-ils en place depuis le tertiaire, ou résultent-ils d'un remaniement quaternaire des vrais « limons » batéké ? la question reste à débattre. De toute façon, il s'agit de dépôts récents (en comparaison du grand âge du Schisto-Gréseux), discordants sur les formations antérieures.

Dans le domaine des sols rouges, les coupes suffisamment profondes montrent une superposition parfaitement nette du sol sur la roche altérée, d'où l'on passe à la roche intacte. Les sables roux, par contre, se distinguent mal de la masse sableuse sous-jacente, aussi meuble et de même coloration. Attaqués par l'érosion, les placages sableux ne subsistent qu'à l'écart des rivières principales. Les affluents secondaires ont eux-mêmes creusé jusqu'au substratum gréseux, de sorte

que leurs vallées ont des versants composites, entaillés à la base dans le Schisto-Gréseux, au sommet dans les sables de coloration plus claire. A mi-versant, on passe d'un type de sol à l'autre. Aux approches de la Foulakary et du Congo, l'érosion se fait plus active, les sables de recouvrement se morcellent de plus en plus et finissent par disparaître. De même en allant vers le sud-ouest, direction dans laquelle le plateau gréseux se relève progressivement, avant de retomber brutalement sur les plaines nivelées par les affluents d'aval du Congo. Le long de la route Kinkala-Boko, les placages sableux cessent bien avant Boko. Il est possible cependant que quelques restes de ces placages demeurent au sommet des collines, où les sols paraissent plus sableux que sur les versants (mais on peut y voir simplement le résultat d'un tri mécanique, les éléments les plus fins ayant été évacués les premiers).

L'analyse granulométrique confirme et précise la distinction empirique des sols rouges et des sables roux. Ces derniers apparaissent comme des sables quartzeux presque purs. Un échantillon étudié par le pédologue B. Lepoutre a donné à l'analyse plus de 92 % de « sables grossiers » et « sables fins » de la classification dimensionnelle[1]. L'apparence limoneuse de ces sables roux est une pure illusion : comme dans tant de sols tropicaux la classe « limons » y est particulièrement mal représentée. Ils doivent sans doute leur cohésion, leur tendance à se cliver verticalement (visible en bordure des tranchées routières) aux caractères particuliers de leurs argiles qui, bien qu'à dose minime, font office de « liant ». Dans les sols rouges dérivés des grès et argillites, la teneur en éléments fins se renforce beaucoup. Elle est loin cependant de correspondre à l'impression de compacité et d'imperméabilité que donnent ces sols. La portion sableuse reste considérable, sauf tout à fait au sud-ouest, dans la zone d'affleurement de la série de la Mpioka : là, pour un sol étudié à quelques kilomètres au nord de Lemba, B. Lepoutre n'a trouvé que 27 % environ de « sables » (classe granulométrique) en surface, 17 % en profondeur. Ces variations de composition granulométrique ne modifient que faiblement l'aspect des sols rouges.

Terres rouges et sables jaunes constituent, sur le plan agronomique, des sols également dénués d'intérêt. Comme support physique des cultures, la consistance de terre battue des premières ne vaut pas mieux que l'excessive perméabilité, la structure trop lâche des seconds. Chimiquement, le « complexe absorbant extrêmement pauvre » des sables roux réduit à peu de chose la teneur en bases échangeables, « limite leur vocation agricole à la forêt »[2]. Pour être plus argileux, les sols rouges typiques n'en sont pas moins « très pauvres ». Leur fraction argileuse « comprend pour une grosse part des hydroxydes de fer que la méthode d'analyse ne sépare pas et qui n'apportent aucune richesse supplémentaire au sol, bien au contraire »[3]. L'alumine, peu abondante, ne permet cependant pas de parler de sol « latéritique », suivant la définition adoptée par la majorité des pédologues français. Ces faits ont incité, à juste titre, Lepoutre à classer les terres rouges du plateau de Boko dans la catégorie des « sols ferrugineux lessivés ». Sableux ou ferrugineux, les sols de la sous-préfecture, dérivés de formations continentales déjà plus ou moins appauvries, ont en commun un haut degré de lessivage. La faible teneur et la médiocre qualité de leurs argiles chimiques rendaient cette détérioration inéluctable.

Dans ces conditions, la capacité de ces sols à porter des cultures et faire vivre des hommes dépend essentiellement de la présence ou de l'absence d'un horizon superficiel enrichi en humus et en matière organique, et de l'existence ou non d'un couvert végétal assez dense pour entretenir cette réserve de fertilité. A Boko comme ailleurs, tout sol forestier est essentiellement cultivable et le reste tant que dans l'intervalle des mises en culture les agriculteurs laissent à la forêt le temps de se reconstituer. Celle-ci n'a malheureusement pas fait l'objet, à notre connaissance, dans les limites de la sous-préfecture, de publications par des spécialistes. Elle paraît présenter deux faciès différents, en relation avec les deux grands types de sols. Les bois qui escaladent les collines sablonneuses de la partie nord ressemblent beaucoup à la « forêt batéké » décrite par Duvigneaud sur les formations homologues des environs de Léopoldville, « dense, très lianeuse, pourvue d'épiphytes »,

1. Lepoutre, *Étude pédologique du Plateau des Cataractes.*
2. *Ibid.*, p. 23.
3. *Ibid.*, p. 22.

capable d'alimenter « une importante litière de feuilles mortes »[1]. Ce n'est plus la « rain forest » du plateau de Sibiti ou du Mayombe ; ce n'est pas davantage « une forêt du type sec semblable à celles qui couvraient autrefois l'Oubangui-Chari » ; c'est, comme l'écrivait Aubréville à propos de la même végétation étudiée par lui aux environs de Brazzaville, « une forêt d'un type spécial, moins haute [que la grande forêt] mais encore à feuilles persistantes »[2]. Faut-il inclure les boisements de Boko dans ces « lauri-silves » décrites par J. Léonard (1953), à propos du Bas-Congo ex-belge, comme se composant « d'arbres moyens à feuilles coriaces et persistantes » ? Ils ne constituent en fait jamais une forêt tout à fait intacte, mais une forêt secondaire à un stade de reconstitution plus ou moins avancée. A cet égard, les nombreux palmiers à huile constituent un indice révélateur. Disséminés irrégulièrement parmi les autres essences, souvent en bouquets, ou dressant leurs plumets caractéristiques au-dessus des jeunes taillis, ils sont un sous-produit des défrichements culturaux : il n'est que de voir, dans les « plantations » de manioc vieillies, les centaines de jeunes sujets qui se pressent parfois à l'entour de quelques semenciers épargnés lors de l'abattage précultural. Même les années où la saison sèche se prolonge indûment, le feu a de la peine à se propager dans les boisements, et ils ne marquent aucune tendance à céder la place à la savane. Tant que les agriculteurs n'altèrent pas sa vitalité par des cultures à trop brefs intervalles, « la forêt abattue repousse en forêt »[3].

Les bois couvrent au total 26,6 % de la surface du district. Mais ce taux varie énormément d'un point à un autre, en relation surtout avec la topographie. Il peut aussi bien dépasser localement 50 % que tomber en dessous de 10 % (voir la carte, p. 516-517). Dans les secteurs accidentés, le pourcentage de forêt est en général très supérieur à la moyenne. Ces secteurs sont au nombre de trois principaux. Le premier correspond à la retombée du plateau de Boko sur les plaines du sud-ouest de la sous-préfecture. Autrement dit, à la cuesta des grès de l'Inkisi au-dessus des couches tendres de la Mpioka, dont le plateau de Boko constitue le revers biseauté, dans le prolongement du « plateau des Cataractes », situé dans le territoire de Luozi. Fortement disséqué par les cours d'eau obséquents, l'abrupt forme un arc de cercle à l'ouest de Boko et au sud de Mankoussou ; la dénivellation atteint 300 m environ. Un deuxième secteur accidenté, auquel se raccorde le précédent, longe la vallée du Congo. S'encaissant de plus en plus profondément, les rivières rejoignent le niveau de base du fleuve par une suite de rapides et de chutes. Entre leurs entailles parallèles, les interfluves s'abaissent de même par gradins successifs. Au sud et au sud-est de Boko, le relief devient par endroits franchement montagneux (photo 58). Dans le nord du district, une troisième aire de topographie mouvementée correspond aux placages sableux, disséqués en longues échines ou en hautes collines, dominant le revers pénéplané de la cuesta gréseuse. Presque partout, la forêt monte à l'assaut des versants, vient ici et là lécher les crêtes et les sommets. Les collines sablonneuses du nord sont souvent chapeautées de bois épais, qui par les têtes de vallons rejoignent ceux des fonds. Avec ses pentes chauves, ses vallons dénudés, le pays de Kanzi et Cessé, juste à l'ouest de Boko, constitue la plus notable exception à cette affinité générale des bois pour le relief (photo 54).

A la forêt, plus ou moins abâtardie, s'oppose une savane pauvrement arbustive, semée çà et là de quelques palmiers souffreteux. Dans le paysage, la coupure est presque toujours d'une netteté parfaite. Rares sont les formations végétales intermédiaires, boisements dans un état de dégradation avancée ou savanes envahies d'espèces forestières. En état d'équilibre instable, ces groupements mixtes représentent un stade transitoire dans une rapide évolution de la forêt à la savane ou de la savane à la forêt. Du point de vue agronomique, la savane de cette région paraît rigoureusement impuissante à accumuler dans le sol l'humus et les éléments minéraux qu'exigent les cultures. Sous forêt, Lepoutre signale un horizon humifère de 50 cm environ, avec une teneur en humus « très convenable », de 0,3 %[4]. Cet horizon manque généralement en savane, où, immédia-

1. Duvigneaud, 1949, p. 43.
2. Aubréville, 1948, p. 43.
3. Drachoussof, 1947, p. 30.
4. *Étude pédologique*, p. 17.

LE PAYS DE BOKO : esquisse géomorphologique

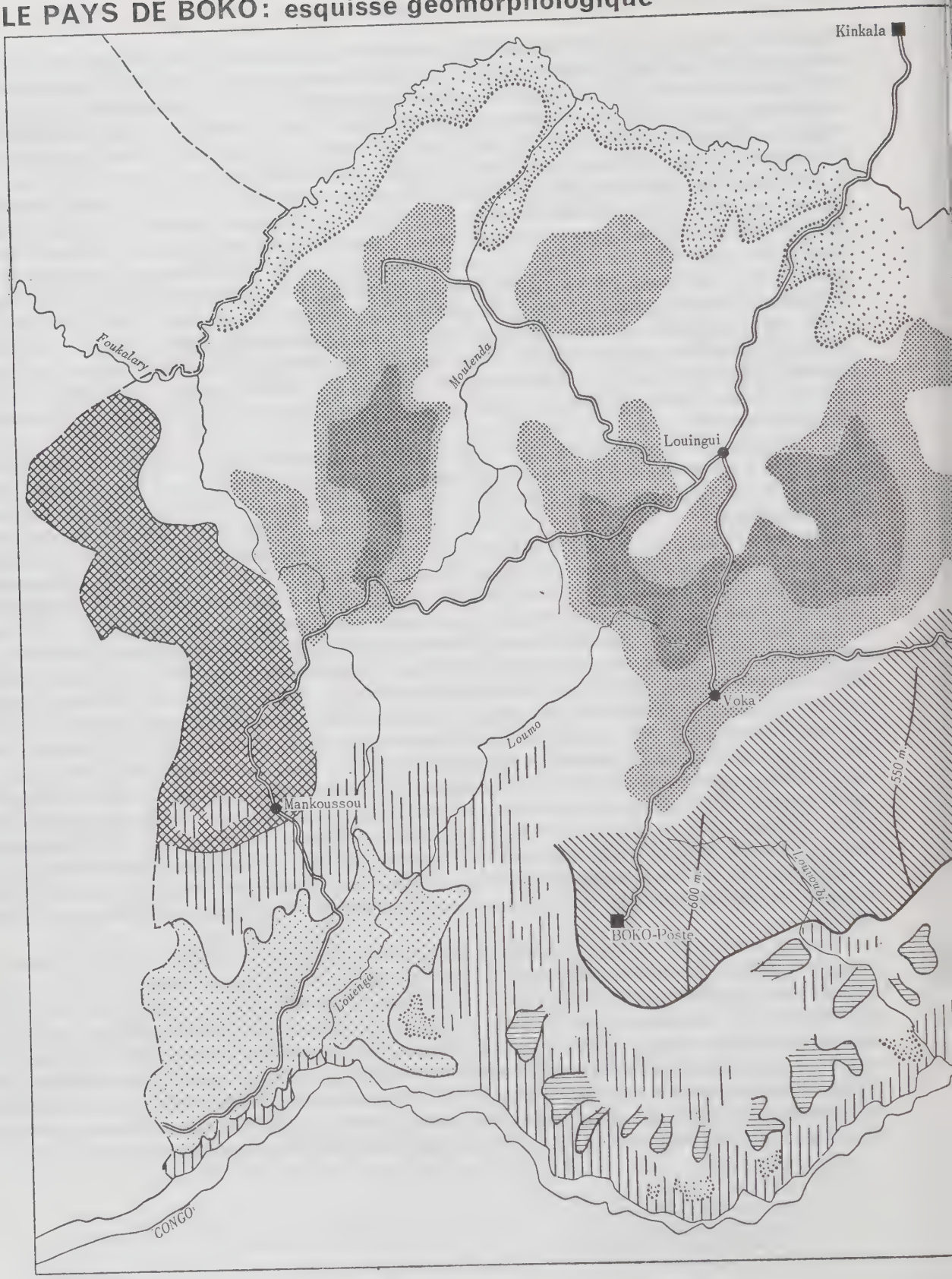

CARTE E.P.H.E.

secteurs où subsistent des témoins de la surface supérieure des sables (probablement surface terminale du remblaiement néogène) Fort relief

fragments conservés de la nappe sablonneuse de couverture

pénéplaine exhumée de sous les sables tertiaires, avec courbes de niveau

niveau 600-620 m (surface B de Nicolaï)

niveau 480-500 m (surface C de Nicolaï : 490-520 m)

niveau 400-440 m (surface D de Nicolaï : 400-460 m)

niveau 300-350 m (surface E de Nicolaï) . L'extension de ce niveau correspond approximativement à celle des schistes de la Mpioka qui, pour cette raison, n'ont pas été représentés

fortes dénivellations et reliefs accentués à l'intérieur du schisto-gréseux

tement en dessous de la surface, le même auteur n'a trouvé que moins de 0,1 % d'humus, ou même une teneur nulle. Par endroits, il est vrai, la savane s'épaissit, et la fertilité augmente. Mais une savane haute et drue ne tient pas, comme on pourrait le croire, à une symbiose du sol et de la végétation, à un lent enrichissement réciproque, comme en forêt. Les herbes en réalité tirent leur vigueur, comme le feraient les cultures, d'une richesse qui ne leur doit rien, dont elles sont simplement l'indice.

Laissons de côté, pour le moment, les sites enrichis par une ancienne occupation humaine. D'autres emplacements conservent une sorte de fertilité résiduelle, héritée d'une forêt récemment détruite. A quoi la substitution se reconnaît-elle ? Aux plantes-témoins survivant parmi les herbes, comme la fougère-aigle[1]. Ou encore à l'épaississement d'une savane à l'approche d'un bois : dans ce cas, l'explication la plus simple est d'admettre que la forêt a reculé mais qu'en deçà de l'ancienne lisière, le sol a gardé en partie sa valeur. Mais la plupart des bons sols de savane sont en rapport avec une position topographique particulière. De ce point de vue, une opposition frappante joue entre les versants de collines d'une part, les terrasses et les fonds de talwegs d'autre part.

Le ruissellement diffus décape les pentes, toujours convexes, surtout vers le bas. Des horizons de plus en plus profonds, de moins en moins fertiles, sont mis au jour. A la longue, ce processus devrait théoriquement dégager, avec la roche sous-jacente juste décomposée, la meilleure partie du profil. Du moins sous les sols rouges, les seuls à se différencier nettement d'avec leur substratum. Malheureusement ces sols rouges sont extraordinairement épais : 6, 8, 10 m et plus. Seules des érosions ravinantes, en cirques digités, atteignent le grès altéré ; au fond de ces entailles, le rajeunissement pédologique n'intéresse que des surfaces minuscules, de topographie chaotique. Ce n'est qu'au stade de maturité des « gullies » que des champs peuvent s'y installer. Mais la forêt les précède, et contribue à la régénération d'un sol cultivable. En dehors des « cirques », la maigreur de la savane, l'espacement des touffes d'herbes sont des indices éloquents. Des plaques complètement nues, grossièrement allongées dans le sens des courbes de niveau, strient des versants entiers. Il est difficile d'imaginer un degré de plus dans la stérilité.

Au pied des pentes, les replats et les terrasses, les vallons et les cirques-amphithéâtres à fond plan recueillent les produits du décapage des versants. Terre ,débris organiques, cendres de l'incendie annuel, amenés de la sorte, maintiennent le sol en bonne condition. Ces apports colluviaux sont particulièrement bénéfiques dans le cas des versants composites du nord de la sous-préfecture : entraîné par le ruissellement, le sable de la partie supérieure s'arrête au niveau des sols rouges, dont la structure exagérément compacte se trouve améliorée. Dans les vallées plus importantes, les cours d'eau, surchargés de matériel par les ravinements et les glissements de terrain, alluvionnent partout où le relief s'y prête, même dans des biefs très courts entre deux séries de cascades. Le sol enrichi nourrit une savane de grandes herbes, si épaisse par endroits qu'il est difficile de s'y frayer un chemin. Les cultures trouvent là d'excellentes conditions. Ne font exception que certaines vallées de la zone sableuse septentrionale, dont le fond, garni d'une herbe maigre et rase, est constitué de sables gris ou noirâtres en surface, d'un blanc éclatant en profondeur. Malgré la grande richesse en humus de l'horizon superficiel, il s'agit là d'un sol dépourvu de potasse et de phosphore, complètement lessivé par l'eau qui l'imbibe périodiquement. Ces faits, très communs dans toute la zone sablonneuse qui entoure les plateaux Batéké, incitent à soupçonner en profondeur et à incriminer un niveau concrétionné, obstacle à l'infiltration de l'eau et à la pénétration des racines[2].

Les sommets de collines, quand ils sont suffisamment plats, portent également des sols cultivables, du moins dans le domaine d'affleurement des grès rouges. Ici encore, la relation avec la topographie est évidente : une pente insensible n'offre aucune prise au ruissellement qui, de

---

1. Souvent prise à tort, par analogie avec l'Europe, pour un indice d'infertilité. A propos de l'association à fougère-aigle, le botaniste Robyns note que « toujours assez rare dans la forêt équatoriale centrale », elle « se rencontre abondamment dans les anciens sols forestiers des régions limitrophes ». (1936.)

2. Un horizon de même nature, lié à des faits de surface analogues, a été signalé dans d'autres régions occupées par la même formation géologique, notamment à Léopoldville et au pied du plateau Koukouya. Nous en avons observé nous-même un magnifique exemple dans le sud du plateau de Mbé.

surcroît, diverge au lieu de se concentrer. Cet avantage, purement négatif, est moins net que dans le cas des fonds, où à l'absence d'érosion s'ajoute le bénéfice net des apports colluviaux. Il s'exprime néanmoins par une savane fermée sinon toujours très fournie.

Ces distinctions à base topographique prennent toute leur valeur dans les parties les moins accidentées du district, qui sont en même temps les moins bien pourvues de forêts. Il existe, en effet, plusieurs secteurs pénéplanés, dont les altitudes étagées rappellent l' « escalier de surfaces d'aplanissement » décrit par H. Nicolaï dans son étude sur Luozi[1]. La « surface B » de cet auteur, « la plus caractéristique du plateau des Cataractes », où elle « se situe aux environs de 600-620 m », semble se prolonger de ce côté-ci de la frontière ; on la suit à partir de Mankoussou, au sud, jusqu'à l'endroit où elle disparaît sous les sables, du côté du nord-est. Vers l'est, sur le rebord disséqué du plateau des Cataractes, les hautes croupes des environs de Boko en sont peut-être les témoins[2]. Vers 400-450 m d'altitude, des surfaces étendues accompagnent la Foulakary jusqu'à proximité de ses chutes ; elles peuvent être rapprochées du « groupe de replats », d'altitude « comprise entre 400 et 460 m », reconnu par Nicolaï. Nettement plus bas, entre 250 et 350 m, d'autres aplanissements occupent l'angle sud-ouest de la sous-préfecture ; de petits affluents du Congo les ont façonnés dans les formations tendres de la Mpioka. Ils sont l'homologue des niveaux E et F décrits par Nicolaï en bordure du plateau des Cataractes. Enfin, dans l'angle des routes Voka-Brazzaville et Voka-Boko, subsiste un morceau de la très vieille pénéplaine, basculée vers la Cuvette congolaise, qui recoupe en biseau les formations schisto-gréseuses. A partir de la basse Foulakary, on la voit qui s'élève lentement, et se dégage progressivement des placages sableux qui la recouvrent au nord et à l'est, pour atteindre environ 600 m au voisinage de l'axe Voka-Boko, où elle vient se raccorder à ce qui reste de la surface 600 m. Tous les aplanissements que nous venons d'évoquer montrent la même topographie locale : celle, tout à fait typique, d'une pénéplaine tropicale combinant les trois éléments suivants : un moutonnement de collines à sommet plat, tangents à une surface idéale ; un réseau digité de vallons « en bois de renne »[3] ; des versants convexes assez raides à la base, de plusieurs dizaines de mètres de commandement.

Partout où le relief s'émousse, la forêt tend à se cantonner dans les fonds, parfois sous la forme d'une brousse marécageuse, à la fois cause et conséquence d'un drainage indigent. Il lui arrive de monter à l'assaut des versants, où elle dessine des festons à mi-pente, et garnit les amphithéâtres des têtes de vallons (photo 53). Plus souvent elle se réduit à une ligne d'arbres en bordure du ruisseau ; elle disparaît parfois complètement. En l'absence du facteur d'uniformisation pédologique représenté par la forêt, la topographie de pénéplaine implique, par sa parfaite régularité et la symétrie de ses éléments, une répétition caténaire de sols différenciés suivant leur position topographique. Des talwegs aux lignes de faîte, les types de sols se succèdent dans l'ordre suivant : alluvions tapissant les fonds ; sols colluviaux au pied des versants ; sols décapés ou violemment érodés sur les pentes accentuées de ces derniers ; sols relativement intacts au voisinage des points hauts. Dès que la déclivité s'accuse, il n'est plus question de cultiver. Les champs sont donc rejetés aux deux bouts de la série. En définitive, si nous ajoutons aux superficies boisées les emplacements cultivables en savane, il reste une bonne moitié de sols dépourvus de qualités agricoles : situation bien différente de celle que nous constaterons plus tard en étudiant la vallée du Niari, et qui caractérise également la plus grande partie des plateaux Batéké. Par rapport à leurs voisins, les Bakongo de Boko ne font pas figure de privilégiés, il s'en faut : rien ne les a moins avantagés que la nature de leurs sols.

---

1. 1961, p. 17 à 27. Pour Boko voir notre esquisse géomorphologique, p. 496-497.
2. Sa « surface C », par contre, comprise « entre 490 et 520 m », ne se retrouve, dans la région très accidentée qui commence à quelque distance au sud et au sud-est du poste de Boko, que sous la forme d'un système de croupes d'altitude intermédiaire entre le plateau supérieur et les replats qui dominent immédiatement le Congo. Quant à la « surface A », la plus élevée de toutes, dont les fragments isolés atteignent 700 à 800 m dans la région étudiée par Nicolaï, on peut en rapprocher les sommets, remarquablement plats souvent, des hautes collines sablonneuses du nord-ouest de la sous-préfecture (pays bassoundi). Comme Nicolaï, nous inclinons à les regarder comme les restes « d'une surface qui aurait prolongé vers l'ouest le plateau du Kwango » et les plateaux Batékés : mais d'une surface de remblaiement cette fois.
3. Gourou, 1956, p. 6.

B. — L'exploitation du milieu

Ce milieu, qui n'a rien de particulièrement propice à l'agriculture, les Bakongo sont-ils capables d'en faire un meilleur usage que d'autres ? Répondre à cette question revient à considérer leur système de production, dans ses rapports avec la végétation, le climat et la topographie. Nous utiliserons à cet effet le résultat des enquêtes agricoles que nous avons menées, aux diverses époques de l'année, dans une dizaine de villages répartis sur l'ensemble de la sous-préfecture.

a) Champs de forêt et champs de savane.

Les cultures se font en savane aussi bien qu'en forêt. Les deux types de champs se reconnaissent facilement sur les photographies aériennes : d'un côté, des défrichements, contigus ou isolés, rongeant de l'intérieur les lambeaux ou festons de forêt ; de l'autre, des parcelles plus petites, plus régulières aussi et mieux groupées, se détachant en clair sur le gris de la savane.

Les champs de forêt, appelés « nsitou » ou « missitou » (sg. : « mou– »), sont plus productifs que les champs de savane, ou « maya » (sg. : « ya »). Partout cultivé, le manioc a plus bel aspect et rapporte davantage en forêt. Il y partage le sol avec un cortège toujours bien fourni : plusieurs espèces de courges, la calebasse, plusieurs espèces d'ignames, le maïs, différents légumes (« nsa », une sorte d'oseille ; « mbadi », un polygonum ; « nsosso », une sorte d'aubergine à feuilles comestibles ; le piment ; la tomate-cerise, etc.), le tabac, etc. La plupart de ces plantes se retrouvent sur les « maya », mais non sur tous. Si certains champs de savane donnent une production appréciable de maïs, de courges et d'ignames, beaucoup d'autres sont de simples plantations de manioc. Bien des parcelles ne montrent que quelques pieds de maïs étiques, quatre ou cinq plants d'ignames, émergeant de buttes en forme de taupinières ou des tas de cendres du brûlis préparatoire, et des pieds de courges à peine plus nombreux. Là où ces plantes sont absentes ou clairsemées, c'est visiblement que le sol ne leur convient pas. L'aspect chétif des maniocs confirme l'infertilité.

Pour autant qu'ils disposent de boisements suffisants, on conçoit que les Bakongo accordent la préférence aux champs de forêt. Les cultures de savane tiennent alors peu de place dans le paysage, et les femmes ne leur consacrent qu'un minimum de temps. Bien mieux : un rideau d'arbres, volontairement ménagé, isole de la savane la plupart des défrichements situés à la lisière de la forêt. Interrogés sur la raison d'être de ces rubans boisés, les cultivateurs donnent des réponses discordantes, et souvent peu convaincantes. Les rideaux n'ont peut-être pas d'autre fin que de délimiter les parcelles et d'y entretenir, de défrichage en défrichage, les droits d'usage coutumiers ; ou encore de maintenir au niveau des cultures un micro-climat favorable[1]. D'ailleurs ils séparent

1. C'est à cette explication que s'arrêtait le naturaliste Dupont, observant jadis les façons de faire des Kongo : « Lorsqu'une forêt commence à être mise en culture, on en défriche successivement des lambeaux, en

également, à l'intérieur de la forêt, les défrichements contigus. Mais il est difficile de ne pas les interpréter aussi comme une défense du capital agricole représenté par les boisements. Faisant office de pare-feux, et arrêtant la propagation des herbes, les cordons d'arbres empêchent très efficacement la savane d'envahir les champs abandonnés. Dans la zone des sols rouges, le dense sous-bois d'ananas qui jalonne la plupart des lisières vient encore renforcer la protection. Ce rôle n'est plus perçu aujourd'hui par tous. Mais n'y aurait-il pas là un vieil usage que les villageois continuent d'observer, sans en saisir clairement les raisons[1] ?

Les rideaux protecteurs sont à rapprocher des reboisements qu'opèrent, de façon consciente et systématique cette fois, les Bakongo de l'ancien Congo belge. Cette pratique originale a été signalée depuis longtemps par le Père Van Wing, et différents auteurs l'ont récemment décrite en détail. Au Mpangu, les « nkunku », bosquets « situés sur les crêtes ou les coteaux », sont des « bois plantés », créés sur l'initiative de chefs coutumiers[2]. Ils « garantissent les villages contre les vents froids et formaient autrefois une défense excellente en cas de guerre »[3]. D'une exploitation aisée, facilitée encore par la proximité du village, on les défriche périodiquement, en y cultivant du manioc. Pour constituer un « nkunku », la méthode consiste à débrousser autour de l'emplacement choisi une bande de terrain qui met la savane à l'abri des feux de brousse. « Les coupe-feu sont parfois renforcés de lignes d'ananas de forêt. Chaque année les mêmes précautions sont prises ». Cette sorte de mise en défens suffit pour qu'une forêt se développe plus ou moins rapidement à l'endroit protégé. Très souvent cependant, le clan propriétaire du sol fait davantage : pour accélérer le processus, ses membres « plantent à l'intérieur du Nkunku certaines essences fruitières ou à bois de construction, par semis, mise en place de plantules..., boutures... »[4]. Instruite par l'échec de reboisements autoritaires, l'administration belge avait fini par encourager cette méthode coutumière, dans son cadre sociologique.

Les Bakongo de Boko la connaissent-ils ? Lors de nos recherches sur place, nous ne possédions pas encore les informations voulues, et la question n'a pu être posée. Rien, en tout cas, ne nous a mis sur la voie de tels faits. Du moins en ce qui concerne le présent. Quant au passé, certains bosquets ovales ou arrondis, posés au sommet des collines chauves de la pénéplaine schisto-gréseuse, pourraient s'expliquer par un reboisement concerté. A l'est de Boko, la route de Mantaba en longe un très caractéristique près de Banza-Kaka (photo 59). Vers Mankoussou, sur la route de Louingui à Manyanga, ils sont nombreux, sur le revers de la cuesta gréseuse. L'allure, la position de ces bosquets ont quelque chose de peu naturel. Mais nous inclinons à penser qu'ils sont antérieurs à la venue des Bakongo. Celui de Banza-Kaka, par exemple, avec ses gros troncs parfaitement dégagés, est nécessairement ancien. Même quand ils manquent de terres, les villageois hésitent à les défricher, craignant de déranger les morts qui s'y trouveraient. Mais ils n'ont pas ce scrupule quand ils cultivent, comme on les voit si couramment faire, entre les tombes de leurs propres ascendants. Il doit donc s'agir des Batéké qui les ont précédés, et auxquels ils pensent, en effet, avec une crainte respectueuse[5].

---

laissant souvent sur les confins des rideaux de bois... Le manioc croît mieux dans les endroits où il n'est pas exposé à toutes les ardeurs du soleil ». (1889, p. 614-615.)

1. Au Kasaï, où « beaucoup de champs de galeries sont isolés de la savane voisine par un rideau forestier plus ou moins large », de la même façon qu'à Boko, un géographe belge propose deux explications : 1° « la qualité de la terre est moins bonne au-dessus » ; 2° « le feu de brousse ne peut ainsi pénétrer le champ de forêt ». (Béguin, 1960, p. 94.)

2. Van Wing, 1921.

3. Ils ont ou avaient encore d'autres fonctions : E. Dupont avait remarqué les « enceintes boisées autour des villages », le « rideau de forêt qui les environne au milieu de vastes plateaux herbeux », du moins les « villages anciens » qui, notait-il, se distinguent par là « sans peine des villages récents ». Selon lui, la « principale raison » de ces bosquets était de protéger les villages « contre la propagation du feu, lors de l'incendie général des herbes ». (1888, p. 610, 614-615 et 693.)

Par ailleurs, si l'on en croit L. Baeck, « dans l'ancien temps, la prise de possession du sol se justifiait par un ' nkunku '. Celui-ci était le témoin et la preuve d'une occupation plus ou moins lointaine », et manifestait ainsi « les droits du premier occupant ». (Baeck, 1957, p. 133.) Cette façon d'affirmer les droits d'un lignage sur la terre (ou d'un clan) recoupe nos propres observations dans la région de Mayama. (Cf. p. 486.)

4. Biernaux, 1954.

5. Il reste à se demander si les Batéké ne reboisaient pas eux aussi. Le même problème se pose en effet pour les innombrables bosquets des plateaux, et surtout du plateau Koukouya. En fait, il s'agit peut-être sim-

Si les Bakongo préfèrent cultiver en forêt, si cette préférence va jusqu'à s'exprimer en mesures de protection ou de reboisement, ils font aussi des champs de savane, même quand les terrains boisés ne manquent pas (photo 60). Seuls en effet les sols de savane conviennent aux légumineuses, dont les Bakongo ne sauraient se passer, et qui représentent un appoint de valeur à une alimentation fondée sur les féculents. L'arachide vient au premier rang. Elle inaugure la rotation ou, plus fréquemment, accompagne le manioc en culture dérobée. Peut-être la cultivait-on seule, à l'exclusion du manioc, à l'époque où ce dernier ne faisait pas encore l'objet d'une demande commerciale[1]. Comme tous leurs voisins, les Bakongo utilisaient autrefois un type à long cycle végétatif ; les semis se faisaient après les premières pluies, la récolte six mois plus tard, au commencement de la saison sèche. Il y a des villages, aujourd'hui encore, qui restent fidèles à cette arachide « des ancêtres ». Mais de nouvelles variétés, qui ne demandent que trois mois pour fructifier, se répandent de plus en plus. Moins vite qu'ailleurs, cependant ,— nous pensons en particulier au plateau Koukouya et à la vallée du Niari — car ces arachides à court cycle, introduites quelques années avant la guerre par l'administration française, ont longtemps fait l'objet d'un interdit de caractère politique[2]. Malgré leurs avantages évidents, beaucoup, vers 1950, ne les cultivaient encore qu'à contre-cœur. Dans les champs mélangés, le manioc occupe des buttes rondes, uniformément distribuées sur la parcelle ; l'arachide des buttes attenantes, plus basses et de forme irrégulière ; après la récolte des arachides, toute la terre est reportée sur les buttes à manioc. Du voandzou pousse fréquemment parmi les arachides, sur quelques buttes spécialisées, ou en touffes disséminées. Les haricots rampants, les pois d'Angole se multiplient quand on se rapproche de Manyanga, dans l'angle sud-ouest de la sous-préfecture. Dans cette partie du pays, des champs spéciaux, préparés par écobuage, portent du manioc et des haricots, accompagnés de quelques plantes accessoires, mais pas d'arachides.

D'autres raisons, purement sociologiques, poussent encorè les Bakongo à cultiver en savane. Pour défricher la forêt, les femmes ont absolument besoin d'aide. Mais rien ne les empêche de préparer seules leurs « maya ». Celles qui n'ont ni mari, ni frère à la rigueur, pour venir à leur secours, sont réduites à ce type de cultures. Les épouses elles-mêmes ont tout intérêt, en plus de leurs « nsitou », à faire des champs de savane. C'est une manière de s'assurer des ressources propres, car si le champ de forêt, préparé avec l'aide du mari, doit servir en contrepartie à le nourrir, il n'a aucun droit à faire valoir sur une parcelle cultivée sans sa participation.

Sur les « maya » repose d'autre part une véritable institution : celle des groupes féminins de culture, fonctionnant au bénéfice des lignages et de leurs chefs. Sur les terrains boisés, le groupe social possesseur du sol, la kanda, n'exerce son contrôle qu'au moment où, chaque année, sont choisis les secteurs à défricher. Défrichage et culture sont ensuite du ressort exclusif des ménages. L'entraide entre voisins de champs, pour l'abattage des arbres, existe (« salassana »), mais n'est pas chargée d'une signification sociale particulière. En savane, au contraire, les femmes travaillent en groupes constitués, sous la conduite d'une « mfoumou a bakennto », littéralement « chef des femmes ». Quelques-unes retournent, du village où elles sont mariées, cultiver dans le sein de leur

---

plement là d'anciens villages ayant évolué spontanément en forêt. AUBRÉVILLE rapporte, à cet égard, un fait significatif. Dans la région d'Okoyo-Ewo, peuplée de Batéké, les bois utilisés comme poteaux de case se bouturent et s'enracinent, en sorte que les sites habités, au sommet des collines chauves, se boisent avant même qu'on les abandonne. (1948, p. 42-43.)

1. La culture des arachides est enracinée de longue date en pays kongo. Il est déjà fait mention de « pistaches » chez les Bas-Congolais, dans les textes datant de la première période missionnaire. Plus près de nous, voici le témoignage de STANLEY : « Dans toute cette région, depuis Manyannga des Babouenndi, les arachides étant demandées par les commerçants d'Embomma, sont cultivées sur une grande échelle. On les apporte de points très éloignés, et en quantités considérables, aux marchés qui se tiennent alternativement dans chaque district... Autrefois, la traite des esclaves et celle de l'ivoire alimentaient une vaste portion de la contrée ; mais les esclaves n'étant plus demandés, et l'ivoire n'étant pas assez abondant pour procurer des bénéfices suffisants, les indigènes se sont livrés à la production de l'arachide ». (1878, p. 454.) Les observations de Stanley sont entièrement corroborées par ce que dit JEANNEST des achats d'arachides par les factoreries de la côte, quelques années plus tard. (1883.)

2. Cet épisode, la « guerre des arachides », doit être replacé dans le contexte politico-social du mouvement matsouaniste. Cf. BALANDIER, 1955, p. 405.

propre kanda. Mais les plus nombreuses sont des « étrangères » au lignage qui contrôle la terre, venues résider, suivant le principe virilocal des Bakongo, dans le village de leur mari, et qui n'ont accès à la terre que par son intermédiaire. La « mfoumou a bakennto » est d'habitude la sœur du chef de kanda, revenue veuve au village, ou bien son épouse ; dans ce dernier cas, il s'agit d'une femme à statut servile, rattachée à la famille. Dans chaque kanda, il existe ordinairement deux ou plusieurs groupes de culture, et une certaine rivalité entre les femmes qui les commandent. A l'intérieur d'une kanda, l'appartenance à tel ou tel groupe est au moins pour une part affaire d'affinités personnelles, et de choix individuel. Les chefs-femmes montrent aux femmes de leur groupe comment il faut cultiver ; elles vont travailler tour à tour avec chacune d'elles. Certaines même renoncent à avoir un champ en propre. En retour de leur aide (et, pour les « étrangères », en échange de la terre allouée par la kanda), elles reçoivent une certaine quantité d'arachides au moment de la récolte. Une partie de ces arachides est destinée au chef de kanda. Les groupes de culture, on le voit, présentent un double intérêt : ils fonctionnent d'une part comme organismes collecteurs de produits agricoles au profit des anciens ; ils assurent d'autre part et surtout l'encadrement solide de toutes les femmes qui n'ont pas d'autre lien avec la kanda que leur mariage. Notons qu'une femme cultive souvent deux ou trois parcelles de savane à la fois, et peut fort bien, de ce fait, participer simultanément à plusieurs groupes. La culture en groupe se matérialise dans le paysage sous la forme de blocs de parcelles d'un seul tenant, plus faciles d'autre part à défendre contre les déprédations des animaux sauvages ou domestiques.

Les femmes bakongo ont donc les meilleures raisons de faire des champs de savane. Mais, pour nous, le problème est de savoir s'il en résulte une utilisation plus efficace du milieu, ou s'il faut considérer ces cultures comme tout à fait accessoires, ou n'ayant qu'un intérêt purement sociologique. A cette question, une réponse nette peut être donnée : indépendamment des arachides, des haricots, des pois mis à la disposition des villageois, l'aptitude des Bakongo à tirer parti de la savane aussi bien que de la forêt confère une grande souplesse à leur système agricole. Quand le taux de boisement est élevé, l'essentiel des cultures se font en forêt ; dans le cas contraire, les défrichements de savane remplacent les essarts. Comme le manioc, culture de base, s'accommode de tous les sols, rien ne s'oppose à la substitution. Cette sorte d'indifférence à la nature du couvert végétal ne peut être considérée comme habituelle en Afrique centrale, où il ne manque pas de groupes humains liés de façon plus ou moins rigide à une agriculture de savane ou une agriculture de forêt. Elle est d'autant plus intéressante qu'à Boko, nous l'avons montré, la forêt occupe une place extrêmement variable dans le paysage. Quel que soit le dosage des deux types de végétation, les cultivateurs bakongo s'adaptent sans peine. Plusieurs villages des environs de Boko, à peu près dénués de forêts, offrent à cet égard l'exemple démonstratif d'un cas-limite. A Kinsatou, très peu de femmes ont un « nsitou ». A Kanzi et Cessé, vieux villages fixés en bordure d'un escarpement dénudé, les « maya » prennent un développement considérable : ils mordent, par exception, sur de fortes pentes, couvrent des versants entiers, compensant leur rendement médiocre par une vaste étendue. Même en culture dérobée, l'arachide est souvent absente, et ce fait confirme qu'il s'agit bien de champs substitués, pour la production de manioc, aux « nsitou » forestiers.

b) Sommets, pentes et bas-fonds.

Sous forêt, les cultivateurs de Boko n'hésitent pas à défricher même les plus fortes pentes. En fait, ce sont surtout les versants raides qui sont cultivés, car en dehors des fonds plus ou moins marécageux, ne convenant guère aux cultures traditionnelles, la savane occupe la plupart des surfaces planes et des pentes douces. Couramment, les défricheurs opèrent à l'intérieur de cirques d'érosion actifs, sur des pentes d'une quarantaine de grades. Aussi n'est-il pas rare de voir des portions de champs lacérées par le ruissellement, ou (dans la zone des sols rouges) bouleversées par des glissements, le manioc sens dessus dessous. A ce danger, les Bakongo essaient quelquefois de parer en dérivant de côté les eaux de ruissellement en provenance du haut des pentes, déboisé. A la limite supérieure de certains cirques cultivés, une rigole arrête l'eau juste avant la

rupture de pente, qui coïncide exactement avec la lisière de la forêt. Mais cette précaution ne suffit pas toujours.

En savane, par contre, les terrains plats se prêtent seuls à la culture, nous avons vu pourquoi. C'est seulement dans quelques cas-limites, comme à Kanzi ou à Cessé, où la pénurie de sols valables oblige à ne pas se montrer difficile, que l'on voit les cultures escalader les versants. Ailleurs elles se cantonnent, tantôt vers le haut, tantôt vers le bas, dans des sites bien définis : sommets de collines, replats, glacis colluviaux, planchers de cirques, secteurs alluviaux des fonds de vallées. Les Bakongo font eux-mêmes la distinction entre les deux grandes catégories d'emplacements. Un « ya dya kibiti » ou « ya dya ndimba », est un champ installé dans, ou près d'un fond ; un « ya dya tenta » (« champ de colline »), ou « ya dya nséké » (« champ de brousse »), occupe une position élevée, replat, éperon ou sommet de colline. Les meilleurs emplacements du deuxième groupe correspondent aux sites d'anciens villages, qu'on peut identifier aux tombeaux, aux palmiers dégingandés, aux arbres fruitiers isolés, qui survivent longtemps à la présence humaine. A ces endroits, connus sous le nom de « vooka » ou « makoulou », se maintient durant longtemps une fertilité très supérieure à celle des terres immédiatement adjacentes, équivalente à celle qui résulte, dans les fonds, des apports alluviaux ou colluviaux. Le fait est général, mais en pays bakongo la densité relativement forte de la population, jointe à une assez grande mobilité de l'habitat, a multiplié les sites d'anciens villages. Chez les Bassoundi de Mayama, étroitement apparentés aux gens de Boko, une curieuse pratique souligne l'intérêt agricole de tels emplacements : comme en général les villages d'autrefois s'installaient à la limite du domaine foncier de deux « makanda », les familles actuelles s'entendent pour revenir cultiver ensemble ces sites privilégiés.

Malgré leur pente modeste, les champs de savane n'échappent pas toujours au danger d'érosion. Dans les fonds alluviaux, les cultures sont à la merci d'une crue, capable d'envahir tout ou partie du lit majeur. En tel cas, la fertilité se renouvelle, mais les cultures de l'année subissent de sérieux dégâts. Au fond des cirques, au pied des pentes, autre menace : celle des masses d'eau qui, périodiquement, dévalent les versants à peu près nus. Les Bakongo s'en défendent au moyen de rigoles protectrices, « kouka amvoula », qui prennent de biais sur la pente et mènent les eaux au-delà des champs, ou coupent à travers eux, à la limite de deux parcelles individuelles. A l'intérieur de chaque parcelle, les rigoles (« mpanda ») qui se faufilent entre les buttes à manioc canalisent l'excès de précipitations, et limitent les dommages. Une levée de terre protège quelquefois, du côté amont, l'ensemble des champs groupés.

Implantées aux points hauts et aux points bas, les cultures de savane délaissent dans l'intervalle les versants dénudés et infertiles. Mais la maigre savane des pentes ne reste pas inutilisée ; elle est le domaine par excellence d'activités complémentaires : le petit élevage, dont nous reparlerons à propos des techniques de fertilisation, certaines formes de cueillette, la chasse. Pratiquée aussi dans la forêt, la cueillette revêt mille aspects variés, du fruit que l'on cueille au passage pour le grignoter en marchant, à la quête systématique de quelques produits, et au ramassage du bois mort. Chaque saison a ses particularités. A certains moments, ce sont les champignons, à d'autres les termites qui tiennent la vedette. Les Bakongo ne se contentent pas de récolter les éphémères de termites quand ils sortent de terre pour prendre leur vol, les femmes creusent de profondes tranchées, à flanc de collines, dans le sable argileux rougeâtre, à la recherche des chambres souterraines. La chasse compte davantage[1]. C'est une activité essentiellement masculine. Les grandes chasses collectives, au filet notamment, sont tombées en désuétude. Sans grande originalité, la chasse au fusil, individuelle ou à plusieurs, avec ou sans chiens, ne mérite pas d'être décrite, malgré son succès. Ce qui frappe le plus, c'est le nombre et l'extrême variété des techniques de piégeage, techniques par excellence du chasseur isolé. Certaines sont banales, comme les trappes à cochons sauvages. Beaucoup sont communes aux Bakongo et aux Batéké, le collet à détente, par exemple, appâté au sel et à l'urine. Il est difficile de dire si elles appartiennent au stock commun des deux peuples, où si les Bakongo y ont été initiés par leurs prédécesseurs et voisins. Le type

1. Un inventaire complet des procédés de chasse utilisés par les Bakongo a été établi par M. Soret. (1959.)

d'ouvrage le plus spectaculaire consiste en une palissade, soigneusement construite, qui court à travers la savane sur des centaines de mètres, barre un ou plusieurs vallons, traverse des pans de forêt. Régulièrement espacées, les ouvertures sont garnies de pièges variés, choisis en fonction du terrain et de la végétation : fosses, collets, ou assommoirs (« mpombolo »)[1]. Dans un genre très différent, les Bakongo savent machiner des pièges à fusil, où l'animal lui-même fait partir le coup. Les collets à chauves-souris se composent de nœuds coulants en fibre de palmier-raphia, suspendus à une corde tendue entre deux poteaux d'une dizaine de mètres de hauteur. Les Balali montent ce dispositif en travers des cols fréquentés par les « roussettes » dans leurs va-et-vient nocturnes, à une certaine époque de l'année. Analogues à ceux qu'on emploie pour le poisson, des pièges-nasses effilés capturent les rongeurs. Des « nkakou » et des collets-miniatures guettent les oiseaux courant sur le sol. La glu sert également. On n'en finirait pas de décrire toutes les sortes de pièges, d'autant plus qu'une série d'autres se placent en forêt ou à la lisière des bois : le piège-collet à chat sauvage, installé sur une grosse branche horizontale ; le « nzo ba nkéwa », littéralement « maison du singe », où l'animal trop gourmand déclenche, en s'emparant d'un épis de maïs, le mécanisme qui l'enferme ; etc.

Dans chaque village, la chasse est l'apanage d'un petit nombre d'hommes, possesseurs d'un fusil à pierre, ou spécialistes, par tradition familiale ou par goût, de la fabrication des engins. Mais la viande de chasse atteint un cercle de consommateurs beaucoup plus large ; elle se vend couramment sur les marchés. Par son entremise, les portions non cultivées du terroir contribuent, en l'absence d'un élevage vraiment productif, à équilibrer l'alimentation des villageois. A la répartition président des règles précises. Certains morceaux sont réservés par la coutume au père du chasseur. Une autre part revient de droit à la « kanda » propriétaire du terrain où l'animal s'est fait prendre ou tuer (la « cuisse » de l'antilope ou du cochon sauvage). Enfin, le chasseur ne peut s'abstenir de faire profiter de ses prises les membres de sa propre kanda : le repas de viande est pris en commun au « mbongui », le foyer masculin matérialisé par une case à claire-voie ou un simple feu. On peut donc affirmer qu'aucune partie des terroirs bakongo n'est délaissée, même les squelettiques savanes des versants. Réservées faute de mieux à la cueillette et à la chasse, elles contribuent dans la mesure de leurs ressources à la subsistance des communautés d'agriculteurs.

c) L'échelonnement des cultures.

Le rythme climatique particulier au sud du Congo offre aux cultivateurs la possibilité, que n'ont pas les habitants des régions à longue saison sèche, d'étaler leurs travaux dans le temps, en particulier le défrichage et les opérations de mise en place des cultures. Paysans avisés, les Bakongo n'ont pas manqué d'en profiter. Une remarque faite par Le Testu à propos des Fang du Gabon septentrional, qui vivent sous un climat presque symétrique du climat bas-congolais, vaut pour les gens de Boko : ils cultivent, sèment, bouturent, plantent et récoltent presque à tout moment de l'année. Encore convient-il de reprendre ici la distinction précédemment faite entre le « nsitou », champ de forêt, et le « ya », champ de savane. La façon d'échelonner les cultures n'est pas la même dans les deux cas.

Voyons auparavant comment se présente, à des yeux bakongo, le déroulement des saisons. Cinq sont reconnues, à partir du début de la saison des pluies : « mvoula ntété », première phase de la saison des pluies qui, dans le temps, correspond assez exactement à notre automne ; « mwanga » quand les pluies s'espacent et que le soleil darde, au cœur de notre hiver ; « ndoolo », « dernière moitié de la saison des pluies, de mars à la mi-mai »[2] ; « kissihou », la saison sèche à son début, fraîche et nuageuse ; « lwanga » ou « mbangala », à partir de la fin d'août, quand le soleil recom-

1. Voir, pour plus de détails, la description, par Mme R. Jung, d'un « nkakou » — c'est le terme qui désigne la palissade — avec l'un des assommoirs incorporés, tels que cet auteur a pu les observer dans la région de Mayama. (1948.)

2. Laman, *Dictionnaire...*

mence à chauffer. Ce découpage de l'année est en parfait accord avec les impressions d'un Européen après quelques années de séjour.

En forêt, la saison sèche est employée à préparer les « plantations ». Le défrichage a lieu pendant les mois frais. Il commence par le nettoyage du sous-bois, au sabre d'abattis, auquel les femmes participent, quand elles ne s'en chargent pas toutes seules. Les hommes s'attaquent ensuite aux arbres relevant de la hache. Des journées de travail harassantes se succèdent pour eux. Comme la saison sèche est aussi la saison des fêtes, des réunions de « malaki »[1], et des chasses mobiles, ils ont du mal à terminer le travail à temps. Même en tablant sur le soleil ardent de septembre, le bois brûle mal s'il n'a pas eu plusieurs semaines pour sécher. D'un autre côté, à trop attendre pour mettre le feu aux abattis, les cultivateurs risquent d'être pris par les pluies. Il faut savoir profiter d'un des derniers beaux jours, pour que le feu prenne bien et nettoie tout. C'est alors que l'embrasement simultané d'innombrables défrichements gonfle dans un ciel bleu d'éphémères nuages de convection, qui crèvent en grosses gouttes éparses, annonciatrices des pluies prochaines.

L'incendie de culture réussi, plus rien ne presse. La saison des pluies est si longue, et le manioc si accommodant qu'il importe peu de prendre du retard. Tout l'effort des femmes se concentre sur les champs de savane. L'aménagement des « nsitou » se fait à la petite semaine. Morceau par morceau, au rythme du temps disponible, chaque femme nettoie son défrichement. Branches, branchages et brindilles, tout ce qui a échappé au feu courant, à l'exception des plus gros éléments, intransportables, sera brûlé en tas distincts. Ces feux de nettoiement, convenablement disposés, contre les troncs à terre, au pied des souches ou des très gros arbres laissés intacts par les défricheurs, réduisent billes et souches en cendres et font culbuter les derniers survivants. Aussitôt propre, chaque partie du champ est mise en culture. De la sorte, sur un grand « nsitou », le travail de plantation, abandonné puis repris, progresse par échelons et s'étale sur plusieurs mois. Tel champ, resté en friche à une extrémité, porte déjà à l'autre des maniocs vigoureux et des maïs en fleurs. La petite saison sèche peut survenir sans que le travail soit terminé. Il ne sera pourtant pas trop tard pour achever de mettre en place le manioc, à défaut du cortège habituel des plantes accompagnatrices.

Les cultures de savane ont un calendrier plus impérieux. Les femmes défrichent en saison sèche, comme pour les « nsitou ». Mais si elles ne profitent pas des premières pluies pour faire leurs semis, les herbes repoussent, et le nettoyage est à recommencer. Sans compter que, pour arriver à maturité en petite saison sèche, comme il est souhaitable, les arachides à court cycle doivent être en place avant décembre. Le maïs aussi gagne aux semis précoces, qui font coïncider le cycle des pluies avec celui de ses besoins en eau. C'est pourquoi, des premières pluies à la fin de novembre, l'effort se concentre sur les « maya ». Quand il est trop tard pour les arachides, beaucoup de femmes continuent d'étendre leurs cultures, surtout chez les Bacongo du sud et du sud-ouest de la sous-préfecture. Mais elles préparent le sol autrement, nous le verrons, et le manioc est planté seul, sur des buttes d'un type particulier. Tantôt ces buttes complètent simplement, et arrondissent les parcelles d'arachides. Tantôt elles forment, à l'écart des autres cultures, de véritables champs, comme à Mankoussou. En pays bacongo, ces cultures de deuxième génération prennent aux femmes beaucoup de temps, aux alentours de la petite saison sèche. Elles se substituent, jusqu'à un certain point, aux plantations de forêt, dont l'aménagement se termine à la même époque. Les Balali et les Bassoundi, qui habitent un pays plus boisé, sont loin d'y attacher la même importance.

Que ce soit en savane ou en forêt, le bouturage du manioc s'étale en définitive sur une période ininterrompue d'au moins quatre à cinq mois. Grâce à quoi, les temps morts du calendrier agricole se réduisent à peu de chose et les cultures peuvent s'étendre dans toute la mesure compatible avec un outillage purement manuel, et les nécessités du travail domestique. Le temps imparti aux travaux de défrichage, dans les limites de la saison sèche, est plus court. Mais cette sujétion ne s'applique vraiment qu'à l'abattage des arbres : en forêt, la préparation du sol se parachève en pleine saison des pluies, sans inconvénient majeur ; en savane, à condition de faire pourrir les

1. Voir p. 560.

herbes au lieu de les brûler, il est possible d'œuvrer à n'importe quel moment. La surface cultivée n'est limitée finalement que par la somme de travail que les hommes sont capables de fournir de juin à août.

La grande saison sèche est mise à profit, par ailleurs, pour des cultures particulières dans les bas-fonds humides, inutilisables le reste de l'année à cause du danger d'inondation. Ces champs de saison sèche sont les « nsaba ». Traditionnellement, les femmes y font pousser des arachides. Elles commencent à défricher dès la fin des pluies, et font la récolte aux premières pluies de la campagne suivante. Du manioc accompagne presque toujours les arachides, mais c'est une culture aléatoire, dont le succès est à la merci d'une crue, après la reprise des tornades. On la risque, à tout hasard. Tous les villages n'ont pas de « nsaba » d'arachides. Une partie s'abstiennent, faute d'emplacements convenables. D'autres y ont renoncé, et se bornent à planter, sur les champs normaux, des arachides précoces, qui satisfont le même besoin d'une récolte anticipée.

Il existe une deuxième catégorie de « nsaba », sans arachides, qui par exception sont l'affaire des hommes. Ils y font pousser les plantes que la coutume autorise les mâles à cultiver sans déchoir et se couvrir de ridicule, les bananiers, la canne à sucre et le tabac par exemple. La tendance actuelle, dans le cadre d'une agriculture de plus en plus tournée vers le profit, comme nous le verrons, est de consacrer ces « nsaba » à des cultures maraîchères destinées à la vente au chef-lieu, sur les marchés ou même à Brazzaville. Depuis quelques années, les planches de légumes, locaux (« badi », « kinsoukoulou », « endive », etc.) ou récemment importés (haricots blancs, oignons, etc.), se multiplient. L'ordonnance géométrique de ces potagers tranche sur le désordre des «nsaba» traditionnels. Ni par leur étendue, ni par les gains dont elles sont la source, les cultures d'été ne se comparent, en importance, à celles de la saison des pluies. Elles confirment néanmoins l'aptitude des Bakongo à faire feu de tout bois, à ne laisser échapper aucune possibilité offerte par l'environnement.

d) Le rôle capital de la jachère.

Cette adresse des Bakongo à tirer parti des moindres éléments favorables, à organiser l'exploitation aussi complète et continuelle que possible de leurs terroirs, ne les hisse tout de même pas au niveau d'une agriculture intensive. Il s'en faut. Les Bakongo nous donnent l'exemple d'un genre de vie et de techniques parfaitement adaptés à un certain milieu. Comme tous leurs voisins, ils restent cependant prisonniers d'un système agricole encore rudimentaire dans son principe, où le renouvellement de la fertilité est confié, presque exclusivement, à la jachère.

En forêt, le sol est remis en culture à des intervalles extrêmement variables. Parfois la jachère est écourtée, sous la pression de la nécessité, ou par simple commodité. Il arrive aussi qu'elle se prolonge de longues années en attendant le retour de l'ayant droit absent, ou la réattribution d'un terrain tombé en déshérence. Ou qu'un interdit retarde plus ou moins longtemps le défrichage d'un bout de forêt. Dans l'ensemble, néanmoins, les périodes de repos sont relativement courtes ; elles durent le plus souvent de huit à quinze ans. Les Bakongo ne calculent pas, c'est de façon toute empirique qu'ils déterminent le moment où un ancien champ redevient cultivable. Sur les sols rouges, ils se fient à la consistance de la terre superficielle : le pied doit s'y enfoncer légèrement. L'aspect du boisement, la densité de la strate inférieure leur fournissent un critère beaucoup plus général.

Étant donné la médiocre qualité des sols, on s'attendrait à des jachères beaucoup plus longues. Si leur brièveté paraît effectivement difficile à justifier sur le plan agronomique, elle s'explique cependant par trois considérations d'ordre pratique : 1° Le manioc et la plupart des plantes cultivées en sa compagnie se contentent d'un minimum de fertilité, reconstitué en peu d'années, à condition de ne pas exiger de rendements extraordinaires ; fait significatif, le bananier, moins facile à satisfaire, ne se rencontre à peu près jamais sur les « nsitou ». 2° A cause de la grosseur des troncs, l'effort requis pour abattre une vieille forêt paraît aux Bakongo disproportionné au gain de rendement à espérer ; quand ils ont à choisir, ils préfèrent s'attaquer à un recrû plus jeune. 3° Les cultivateurs cherchent à s'éloigner le moins possible de leur habitat, quitte à accélérer le

rythme d'exploitation des terrains proches de celui-ci, en laissant vieillir les forêts plus éloignées. S'il se forme, par suite du raccourcissement excessif des jachères, un anneau stérile autour du village, il reste toujours la ressource de déplacer ce dernier, et de se rapprocher des terrains tenus en réserve.

En savane, les jachères sont encore plus courtes. Elles durent de deux à six ou sept ans, dans la grande majorité des cas. En moyenne, le temps d'immobilisation du sol ne dépasse guère le double de la durée d'utilisation. Tout se passe comme si les champs de savane, plus fertiles que ceux de forêt, se prêtaient à une culture plus intensive : constatation paradoxale, après ce que nous avons dit des sols de Boko ! Il convient donc d'examiner les choses de plus près. Remarquons d'abord que, dans la mesure où ils concentrent leur effort sur les champs de forêt, les Bakongo peuvent ne cultiver que les meilleurs terrains sous savane. Sur ces emplacements, deuxième constatation, la fertilité est relativement indépendante du couvert végétal ; les crues et le ruissellement le renouvellent périodiquement, ou bien elle est héritée d'un ancien village ou d'une forêt disparue. Dans ce cas surtout, où la culture vit sur un capital constitué une fois pour toutes, il importe assez peu que les jachères soient courtes. Dans la mesure où la savane joue quand même un rôle, elle se reconstitue en tout état de cause bien plus vite que la forêt. Pour défricher avec profit, il suffit, dans les cas favorables, d'attendre le moment où les « mahê », les grandes herbes poussant en touffes, ont éliminé les « nyanga », la prairie d'*Imperata*.

Les Bakongo ont beau se contenter parfois d'une jachère très brève, ils ne sauraient la supprimer entièrement. Sous peine de voir les rendements s'effondrer, il leur faut, comme aux autres agriculteurs du Congo, déplacer continuellement leurs champs, et disposer à cet effet de grands espaces. De l'art et du soin apportés, à l'occasion de chaque déplacement, au défrichage et à la préparation du sol, dépendent en partie les rendements. Quelle note méritent à ce point de vue les villageois de Boko ? En forêt, leurs techniques n'ont rien qui sorte de l'ordinaire. Passons sur l'abattage et le brûlis, déjà décrits. En dehors de petits ronds, distants d'un mètre environ, le sol, débarrassé des branches, n'est pas houé, mais seulement nettoyé. Les femmes plantent, à mesure que le travail avance. Les ronds piochés reçoivent des boutures de manioc. Quant aux cultures accessoires, les unes sont associées étroitement au manioc, d'autres garnissent les intervalles, les plus exigeantes se cantonnent aux endroits particulièrement fertiles : bas de pentes, fonds humides, tas de cendres subsistant à l'emplacement des foyers.

En savane, les Bakongo s'entendent, par des techniques moins banales, à extraire du sol les moindres bribes de fertilité. Dans les « ndimba », les fonds garnis d'une savane épaisse, ils pratiquent l'écobuage vrai, avec carbonisation de la terre. Dans ce cas, le défrichement se fait dès le début de la saison sèche, avant l'époque des feux de brousse (ici plus tardifs que sur les plateaux Batéké, guère avant le mois d'août). A l'approche des pluies, les herbes séchées, à quoi l'on ajoute si possible quelques branchages ou bouts de bois, sont disposées en petits tas recouverts de terre appelés « mazala » ou « nzinga ». Leur combustion demande plusieurs heures[1]. Sur la terre carbonisée, les femmes plantent, dans le sud-ouest de la sous-préfecture, du manioc et des haricots, accompagnés de courges, ignames, calebasses, voandzou, etc. Vers Boko, on prépare de la même manière des champs d'arachides. Mais ce procédé, qui requiert du soin et du temps, a perdu du terrain au profit de méthodes plus expéditives. Elles consistent en un simple défrichage à la houe. Le défrichage a lieu soit avant, soit après le passage des feux de brousse. Dans le premier cas, on attend la fin de la saison sèche pour brûler le tapis d'herbes étalées sur le sol. Les cendres bénéficient à l'ensemble de la parcelle. Quand par contre les femmes défrichent la savane déjà brûlée, dite « mpyaya », elles brûlent en tas ce qui reste des touffes d'herbes, avec leurs paquets de racines. Il en résulte des champs appelés « nzanga ». La fertilité se concentre à l'endroit des tas : c'est là qu'on plante de préférence ignames, courges, maïs, etc. Sur les terrains envahis d'*Imperata*, le défrichage

1. Le même « procédé des buttes incinérées » a été observé par M. Nicolaï dans le territoire de Luozi, et plus particulièrement sur le plateau des Cataractes, attenant à la sous-préfecture de Boko. Le même nom de « mazala » y est donné aux fourneaux de carbonisation. Dans cette « technique spécifiquement kongo », l'auteur voit « le trait le plus original » de l'agriculture de sa région. (1961, p. 38-40.)

précoce, avant le feu, est recommandé. Là où les herbes poussent en touffes, les femmes préfèrent attendre l'incendie annuel. Vers la fin de la saison sèche, quand elles désirent étendre encore leurs défrichements, elles n'ont de toute façon plus le choix. Pour les champs préparés ou arrondis au cours de la saison pluvieuse, écobuage ou brûlis cèdent la place à une technique de pourrissage. Quand la savane a repoussé suffisamment dru, les femmes défrichent, mettent l'herbe en tas, recouvrent les tas de terre, et plantent du manioc par-dessus. Ces buttes, d'un type particulier, sont les « mbouba » ou « bissaba ». Pas plus que les précédents, notons-le, le procédé n'est propre aux Bakongo. A quelques détails près, il est également en usage sur le plateau Koukouya. Nous le retrouverons d'autre part dans la vallée du Niari. Au demeurant, les Bakongo ne mettent pas à préparer leurs champs de savane un raffinement égal à celui que déploient les Bakamba de Madingou, et les Koukouya. Leur écobuage est moins savant, et ils ignorent les houements répétés.

Ils ne font pas grand effort non plus pour prolonger les périodes de culture. En forêt, le manioc, mis en place dès le début, occupe le sol jusqu'à la fin. Les femmes se bornent, sans en replanter, à allonger sa durée de production en arrachant les rhizomes un à un sans déraciner les pieds. Les champs-greniers, qu'envahit le recrû forestier, se transforment insensiblement en jachère boisée. Quelques pieds de manioc, abandonnés ou oubliés, végètent parfois dans le sous-bois jusqu'au défrichement suivant. En savane, on note quelques cas de cultures répétées : le manioc arrivé à maturité, les femmes l'arrachent systématiquement, font subir au terrain une préparation en règle, et se remettent à planter. Normalement, cependant, une jachère s'intercale. La courte durée des cycles de culture est sans doute en rapport avec celle de la jachère elle-même qui interdit un usage prolongé du sol. Mais d'autre part, les Bakongo n'excellent pas au même degré que les vrais agriculteurs de savane à tirer du sol, par un art subtil des combinaisons et des séquences de cultures, tout ce qu'il peut successivement donner.

Ils ne retrouvent une certaine supériorité que dans le domaine plus particulier des cultures de case, ou « byala ». Comme l'a souligné P. Gourou, les agriculteurs sur champs temporaires entretiennent toujours en même temps de petites cultures quasi permanentes à l'entour des habitations, où elles bénéficient d'une fumure pour ainsi dire automatique. Ces cultures se composent des plantes les plus diverses, spécialement des arbres fruitiers, des bananiers, des légumes, des condiments et du tabac, voisinant avec quelques pieds des espèces normalement cultivées en plein champ. Les Bakongo ne font pas exception. Mais ils associent de façon originale, à ces cultures, l'élevage du petit bétail : moutons, porcs, chèvres (de la race naine locale). Sur le plan strictement alimentaire, ces animaux comptent probablement moins que le gibier. Mais ils sont indispensables dans plusieurs circonstances importantes de la vie sociale. C'est à ce niveau sociologique que se situe apparemment leur principale raison d'être.

Les effectifs sont médiocres, mais difficiles à apprécier exactement. On se heurte dans ce domaine à la méfiance paysanne des Bakongo, et les statistiques administratives ne peuvent être considérées que comme une grossière approximation par défaut. Mais les troupeaux villageois ne dépassent certainement pas quelques dizaines d'animaux pour 150 à 200 habitants. Ce bétail est abandonné à lui-même. A partir du village, point d'attache nocturne où ils trouvent un abri sous l'auvent des cases, les animaux se répandent dans la brousse, plus ou moins loin, pendant la journée. Comment empêcher alors que les cultures les plus proches lui servent de pâture ? Ordinairement, la difficulté est résolue au moyen de clôtures de protection. Les Bakongo s'y prennent autrement. Périodiquement, les fractions familiales réunies en un village, ou même plusieurs villages rapprochés, prennent la décision collective de « renvoyer le bétail ». Son absence est ensuite mise à profit pour cultiver tout autour et même à l'intérieur de l'espace habité, quand les habitations sont groupées en ordre lâche. Les cultures de plein champ se rapprochent elles-mêmes, sans crainte de voir les chèvres piétiner les arachides, ou les cochons déterrer le manioc[1]. Au bout de trois ou quatre ans, à la suite d'une nouvelle décision collective, les animaux reviennent. Ce mouvement rythmé des

1. Redoutées des chefs, ce genre de déprédations sont à l'origine d'innombrables palabres, de scènes et de cris qui viennent troubler le calme des villages ; elles fournissent l'occasion, ou du moins le plus fréquent prétexte des sécessions qui font éclater les groupements de familles en hameaux isolés.

troupeaux, dont on se débarrasse à intervalles plus ou moins réguliers, est aussi profitable à l'élevage qu'à la culture. De retour au bercail, les animaux trouvent un terrain déparasité ; ils ne courent plus les mêmes risques d'épizootie. Dans l'intervalle, des récoltes ont bénéficié de la fumure accumulée. Il y a, dans cette alternance, davantage qu'une simple jachère.

Il reste à préciser le sort des bêtes éloignées. Chaque personne ou famille règle la question pour son propre compte. Tantôt les animaux sont confiés à quelque parent ou allié : les femelles seulement, les mâles étant sacrifiés ou vendus. L'accord de gardiennage prévoit alors le partage du croît. Tantôt le propriétaire installe son bétail dans un « dyatacolo » ou un « tchicaya » (autre prononciation : « kikaya »), à l'écart des lieux habités, sous la garde d'un membre ou d'un serviteur de sa famille. Jadis ces campements d'élevage, soigneusement cachés et camouflés, tenaient le cheptel à l'abri des petites guerres entre les villages, et des expéditions de rapine.

Temporairement débarrassés de leurs animaux, certains villages s'entourent simplement de champs d'arachides, puis de manioc, identiques aux « maya » de savane. D'autres en profitent pour faire de véritables cultures de case, où manioc et arachides disparaissent au milieu d'un fouillis de plantes hétéroclites, occupant des buttes et des massifs de forme irrégulière. La première formule semble réservée aux villages les mieux pourvus de forêt, et dont les « nsitou » produisent tout en abondance, sauf l'arachide. Ou encore aux groupements qui viennent juste de s'installer, au milieu d'un terrain non fumé. Notons aussi le cas particulier des villages qui sont à la même place depuis très longtemps. Les cases s'y dispersent à l'intérieur d'un véritable verger d'orangers, de mandariniers, d'avocatiers, de manguiers, de palmiers et de « safoutiers »[1]. Refoulées à la périphérie, les cultures proprement dites profitent à un moindre degré de la fumure domestique et animale, et n'ont pas la même importance que dans les villages récents.

Il faut ne rien exagérer pourtant, et reconnaître que l'alternance culture-pâture, à proximité immédiate des lieux habités, est un progrès bien minime à porter au crédit des Bakongo. Progrès involontaire, qui plus est, car s'ils se débarrassent périodiquement de leur bétail, c'est avant tout pour l'empêcher de nuire. Aujourd'hui d'ailleurs, pour pouvoir étendre librement leurs cultures, en réponse à la demande de manioc dans les villes, certains villages ont liquidé définitivement leurs troupeaux, ou les ont relégués une fois pour toutes dans des campements spécialisés. D'autres envisagent de le faire. Il n'existe donc rien à Boko, ni dans le reste du pays kongo dépendant de Brazzaville, qui se rapproche d'un véritable système de restitutions à la terre. La jachère demeure la pièce maîtresse de l'agriculture.

---

1. Le « nsafou », qui est l' « atanga » du Gabon, fait figure d'arbre national en pays bakongo. Auguste CHEVALIER l'a décrit comme une variété améliorée du *Pachylobus edulis*, indigène dans les galeries forestières des environs de Brazzaville. (1916, p. 109.)

Ses fruits allongés, en forme de gros doigt rouge ou violacé, ont un goût prononcé de térébenthine, qui rappelle la mangue ; acidulés, mais non sucrés, ils se mangent bouillis, à la croque au sel. Les Bakongo en sont extrêmement friands, et en distinguent d'innombrables sortes, qui diffèrent par la couleur et la taille. « Ces fruits », observait le naturaliste E. DUPONT, « sont bons à manger du 20 décembre au 20 février ; et, pendant ce temps, ils sont la nourriture presque exclusive des indigènes, qui les mangent grillés ou bouillis. Les nègres aiment tellement les fruits de cet arbre qu'ils appellent les deux mois pendant lesquels ils en jouissent : saison de Safo ». (1889, p. 376.) La pulpe qui enveloppe le noyau oblong des « nsafou », et constitue la partie comestible, représente un sérieux appoint à une alimentation qui pèche rarement par excès de richesse. En quantité, mais aussi en qualité, car elle contient « 44,5 % de son poids sec d'une huile jaune concrète à 20° », que l'analyse révèle « remarquablement bien équilibrée en acides gras ». (UCCIANI et BUSSON, 1963.)

C. — Conservation ou dégradation du milieu ?

Deux points sont acquis : d'une part, en tant qu'agriculteurs, les Bakongo de Boko n'ont pas à leur disposition un milieu d'une valeur particulière ; d'autre part, leurs techniques d'exploitation du sol les placent sensiblement au même niveau que les populations voisines. La densité de population relativement forte de la sous-préfecture (en même temps que des parties adjacentes des circonscriptions limitrophes de Kinkala et Brazzaville) ne peut par conséquent être expliquée par des atouts propres à l'agriculture kongo. Mais pour que ces constatations aient vraiment une valeur d'exemple, relativement au reste du pays, infiniment moins peuplé dans l'ensemble, il faut être sûr que la densité des Bakongo ne se paie pas de la dégradation progressive du milieu qu'ils exploitent. S'il en allait autrement, nous devrions conclure que la modeste concentration de population qui se trouve réalisée dans cette région porte en elle le germe de sa propre destruction, et qu'ailleurs aussi la même densité, si elle avait été atteinte, aurait eu peu de chances de pouvoir se maintenir.

Le problème est complexe. Nous devons d'abord chercher à savoir si effectivement le milieu naturel, tel qu'il se présente aujourd'hui, montre des signes de détérioration. Ensuite seulement, dans l'affirmative, il conviendra de déterminer la part de responsabilité imputable aux Bakongo, et aux faits contemporains de « surexploitation » du sol. Le premier point a fait l'objet de nombreuses observations dans la partie voisine de l'ancien Congo belge, où les conditions sont presque identiques, et même de discussions assez poussées. La controverse porte essentiellement sur l'origine et l'étendue des savanes. Les phénomènes d'érosion des sols, décapage des pentes ou ravinements spectaculaires, entrent également en ligne de compte, mais comme manifestations secondaires aux atteintes subies par le couvert végétal. Une étude de J. Meulenberg (1949) nous aidera à poser la question. Cette étude tient les savanes du Bas-Congo pour « naturelles, et imposées par la très grande pauvreté des pénéplaines », à carapace de « sols épuisés ». L'opinion de J. Meulenberg se fonde essentiellement sur « une assez remarquable coïncidence » des savanes avec les faîtes pénéplanés, observation valable également dans le secteur de Boko. Et il « tire grand argument de la présence de la forêt dans les ravins d'érosion qui attaquent les pénéplaines » et amènent au jour des sols jeunes.

P. Gourou, à qui nous devons un résumé détaillé des thèses de Meulenberg, n'a pas de mal à les réfuter[1]. Il paraît difficile de ne pas entrer dans ses vues, devant les faits de reboisement fréquemment constatés aux endroits où la savane devrait régner sans partage. A Boko comme dans les parties voisines du Congo ex-belge, l'expérience montre en effet que partout où une étendue de savane est soustraite aux défrichements et aux feux de brousse, la forêt ne tarde pas à s'installer. Typique est le cas des villages abandonnés. En décampant, les habitants laissent derrière eux « une aire dénudée entrecoupée de petites plantations d'arbres domestiques (manguiers, goyaviers, bananiers, safoutiers, etc.) ». La pénétration du feu s'y trouve entravée par « l'absence de grandes graminées », de sorte que « les pionniers de la savane et ceux de la forêt y entrent en compétition ;

1. In : *Progrès de la connaissance géographique du Congo belge en 1949*, 1950, p. 115-117.

c'est la forêt qui l'emporte ; sur l'emplacement du village s'établit un bois, un ' nooka ' où les essences de la forêt secondaire deviennent bientôt dominantes, bien qu'entremêlées des arbres fruitiers..., qui subsistent fort longtemps »[1]. Voici maintenant une observation personnelle. Près de Boko, les emplacements occupés juste avant la dernière guerre par les différentes fractions du village Banza Kaka, non loin de son site actuel, se présentent comme un fouillis de végétation, où les arbres fruitiers se mélangent aux essences forestières ; les grandes herbes incluses dans l'amalgame paraissent ne pas brûler. Ces faits sont loin de constituer une exception. Les palmiers seuls sont impuissants à créer une ambiance forestière et barrer la route au feu ; mais dès qu'un village laisse derrière lui une densité suffisante d'arbres fruitiers feuillus, l'évolution, à moins d'une nouvelle intervention humaine, se fait dans le sens du reboisement. La pratique coutumière des « nkunku », les bois plantés, représente l'exploitation systématique de cette tendance spontanée.

Pouvons-nous en conclure que, dans les conditions climatiques actuelles, tous les sols de Boko sont aptes à porter des forêts, que la forêt constitue partout la formation « naturelle » et non la savane ? Une objection mérite d'être examinée de très près : la forêt qui s'installe à la place d'anciens villages bénéficie d'un sol enrichi par une longue occupation humaine, sans laquelle, pour commencer, les arbres fruitiers n'auraient pas « pris ». Quant aux reboisements du type « nkunku »[2], ils ne se font pas n'importe où, mais de préférence aux endroits où une savane étoffée garantit le succès. Aux environs de Boko, on peut douter que les versants à demi nus de la pénéplaine schisto-gréseuse arrivent à se boiser, quelles que soient les mesures prises pour assurer la mise en défens. A cette objection, P. Gourou a d'avance répondu en faisant remarquer que, même s'il était établi que des savanes sont « aujourd'hui incapables de revenir à la forêt », il resterait à prouver « que cette incapacité est ancienne, originelle, fondamentale, et non pas due à des défrichements répétés ». A Boko, on se trouverait plutôt devant la preuve inverse : la forêt escalade en différents points, cela se voit très bien sur les photographies aériennes, des versants de même profil que ceux qu'à faible distance revêt une savane misérable. En résumé, dans la mesure où il existe effectivement une répartition de type caténaire de la savane et de la forêt, il ne s'ensuit aucunement que la savane représente le « climax » dans certaines conditions de topographie et de sols. La responsabilité du milieu n'est que subsidiaire : certains sols « sont particulièrement pauvres et certainement moins aptes que d'autres à porter des forêts », ce qui ne veut pas dire qu'ils ne puissent en porter, mais seulement que la savane s'y maintient plus facilement ; d'autre part, les fonds de vallée, plus humides et mieux abrités des feux de brousse, offrent à la forêt des conditions particulièrement favorables.

Nous arrivons donc à la conclusion suivante : la forêt n'occupe, à Boko et dans toute la région, qu'une partie d'un domaine qui lui conviendrait dans son entier (quoique à un degré inégal). Entre les deux formations, le terrain n'est pas réparti de façon stable : elles se font concurrence. Sans l'homme, la forêt s'étendrait rapidement ; mais l'homme, en cultivant et en mettant le feu aux herbes, contrarie cette tendance. Voilà pour le présent. Quant au passé, il existe d'excellentes raisons de penser que la forêt occupait à un moment donné la place actuellement dévolue à la savane. Référons-nous d'abord à l'argumentation botanique développée par P. Duvigneaud (1949). Dans les savanes et les steppes bas-congolaises, cet auteur voit le prolongement considérablement appauvri des formations similaires du Katanga et du Zambèze. Particulièrement nette au niveau des arbres et arbustes, cette diminution du nombre des espèces est difficilement explicable à moins d'admettre qu'une savane conquérante a remplacé la forêt en recul : durant la progression, une « filtration » sévère s'est opérée, ne laissant en ligne que les plantes à forte capacité d'essaimage, et très souples écologiquement. Ainsi, dans les savanes caractéristiques des « sols plus ou moins légers et secs », *Hymenocardia acida*, le « mouhêté » des Bakongo, au tronc rougeâtre, est pratiquement le seul arbuste à rompre la monotonie des herbes (photo 57). Quand on se déplace vers le sud-est, apparaissent successivement : *Albizzia sassa*, *Dialium englerianum*, *Burkea africana*, *Erythrophleum africanum*, et pour finir différentes espèces de *Combretum*. De la sorte, par transi-

1. Duvigneaud, 1949, p. 7.
2. Voir p. 501.

tions insensibles, le groupement se raccorde à la forêt claire zambézienne, formation dont il dérive. La morphologie de détail, telle que nous l'étudions dans un travail en préparation sur le modelé des versants, plaide également en faveur d'une phase de déforestation. Aux environs de Boko, les versants dénudés du domaine schisto-gréseux montrent des évidements caractéristiques, en forme d'amphithéâtres réguliers, coiffant chaque tête de vallon. De tels amphithéâtres ne sont explicables que par des processus d'érosion incapables de fonctionner autrement que sous un couvert de forêt. A l'époque où ils se sont formés, les savanes, à supposer qu'il en existât, devaient se cantonner au voisinage des points hauts.

Il reste à savoir ce qui a pu provoquer l'expansion des groupements herbeux aux dépens d'une forêt jadis bien plus étendue, et qui, probablement, revêtait même tout le pays. Est-ce l'homme qui, par ses défrichements et par ses feux, leur a préparé la voie, comme l'affirmait, dès la fin du siècle dernier, le naturaliste Dupont[1] ? Dans l'affirmative, doit-on incriminer les Bakongo, arrivés il y a quelques générations seulement, ou occupèrent-ils un pays déjà savanisé ? Sur ce point, la morphologie est d'un maigre secours. La forêt disparue, les évidements dont nous parlions n'évoluent plus qu'avec une extrême lenteur, et il est impossible de dire si la dénudation remonte à quelques dizaines d'années ou plusieurs siècles. Les seuls éléments d'information figurent dans les récits des premiers voyageurs européens. Leurs descriptions concordent. Retenons seulement les observations faites en 1881 par les pasteurs de la Baptist Missionary Society : « Il y a maintenant », notait H. Bentley qui, se dirigeant vers le Stanley Pool, venait de franchir la basse Foulakary, « autant de bois que de pays découvert ». Et son collègue Crudgington de renchérir : « A cet endroit, le pays semble subir une transformation radicale... Les vallées font place à d'immenses étendues de forêts »[2]. On voit à quel point le pays de Boko, en deçà de la Foulakary, se trouvait déjà déboisé. Or l'installation des Bakongo, au milieu des Batéké progressivement refoulés, a précédé d'assez peu la colonisation. Au moins dans l'est du pays. Il semble difficile de leur imputer, en un temps si court, une déforestation aussi étendue[3]. Si donc, depuis une centaine d'années ou un peu plus, la savane a gagné du terrain, ce qui reste d'ailleurs à prouver, il ne peut s'agir en tout état de cause que d'une progression limitée. Dans un passé plus lointain, toutes les suppositions sont permises. On peut même imaginer une première occupation du pays en force, par les Bakongo.

Mais si l'on récuse l'homme, comme agent de la savanisation, le paysage actuel, avec la large place faite aux herbes, ne peut s'expliquer que par des changements climatiques. Présentée par Aubréville pour l'ensemble de l'Afrique sud-équatoriale[4], l'idée est celle d'un dessèchement, suivi d'une phase à nouveau plus humide. Dans un premier temps, la savane se serait substituée à la forêt ; après quoi celle-ci, redevenue conquérante, aurait repris une partie du terrain perdu, en se glissant le long des vallées et colonisant les versants à partir du bas. L'homme ne serait intervenu que pour ralentir et, localement, renverser la progression. Aubréville insiste sur le caractère à la

---

1. « Lorsqu'on voit », écrivait-il au terme d'un raisonnement tout à fait moderne, « les opulents tronçons de forêts concentrés sur les pentes des vallées, aux bords des fleuves et des rivières ou en étroites lanières sur les plateaux autour des villages, on ne pourrait se rendre compte de leur présence, sans avoir la conviction que toute la région, les plaines élevées aussi bien que les gorges, furent d'abord garnies de forêts ». Les « massifs boisés qui s'étendent sur les pentes des ravins », en particulier, seraient « peu compréhensibles si l'on n'admet pas qu'ils sont les restes d'une forêt générale protégée contre la destruction par les pentes elles-mêmes ; les bois s'y sont ordinairement maintenus à ras des plateaux, aux points mêmes où l'inclinaison du sol devient très forte. Les arbres y sont aussi élevés, denses et touffus aux bords de ces bois que dans l'intérieur de ceux-ci, et rien n'y annonce, par une décroissance progressive, une transition quelconque, dénotant que les conditions de leur développement changent sur les plateaux où ils font place aux herbes. En outre, leur lisière, au lieu d'être régulière, figure fréquemment une suite de découpures anguleuses, comme dans nos propres pays, quand les champs ont empiété successivement sur les forêts ». (1889, p. 591-592.) « La reconstitution de la forêt peut, du reste », ajoute l'auteur quelques pages plus loin, « s'observer en quelques points du Congo », l' « obstacle » à cette reconstitution étant « l'incendie annuel des jungles » (p. 599). Et de conclure : « Ce défrichement systématiquement pratiqué, suivi de l'incendie non moins systématiquement répété des herbes, c'est la double cause de l'aspect dénudé de ces vastes territoires ; l'un les déboise, l'autre les empêche de se reboiser » (p. 621).

2. Bentley, 1883.

3. D'ailleurs, sur l'autre rive du Congo, où le substrat géomorphologique est le même, « les premiers Bampangu » (des Bacongo), si l'on en croit la tradition, « ne trouvèrent que peu de forêts dans la région de l'Inkisi ; le pays était nseke-nseke, de la brousse et encore de la brousse ». (Van Wing, 1921, p. 100.)

4. Aubréville, 1962.

fois récent et brutal du dessèchement climatique initial. Si la savanisation s'était produite à une époque reculée, « la forêt aurait eu le temps de réoccuper son domaine perdu ». Dans le cas d'une variation lente, « une transformation ménagée d'un type forestier en un autre type forestier écologiquement adapté au nouveau milieu... plus aride se serait produite ». Arrêtons la discussion. Les éléments dont nous disposons autorisent à poser la question : savanes anthropiques, ou héritées d'une période sèche ? Ils ne permettent pas de trancher.

Revenons au présent. La situation, remarquons-le, n'est plus la même qu'il y a seulement vingt ou trente ans : la population a beaucoup augmenté, et les cultures vivrières se sont développées pour répondre à la demande supplémentaire d'un marché urbain jadis inexistant. Dès lors, ce qui reste de forêt n'est-il pas condamné à disparaître à bref délai ? Des signes non équivoques attestent, en effet, les progrès de la savane. L'œil est attiré par des groupes de palmiers isolés au milieu des herbes. Au sommet des collines, sur les replats, sur les terrasses, ils ne font souvent que marquer d'anciens emplacements de villages. Mais il s'en trouve aussi sur des pentes raides, impropres à l'habitat. Ce ne peuvent être alors que des reliques, les survivants d'un bois détruit. Ne fût-ce que par sa taille, qui met le panache de feuilles hors d'atteinte, le palmier résiste en effet assez bien à l'inévitable incendie annuel des herbes ; mais ses rejetons sont immanquablement supprimés. La savanisation se manifeste avec évidence sur les photographies aériennes de la sous-préfecture[1]. Aux environs immédiats de Boko, elles montrent, à côté de vallons demeurés largement boisés, d'autres où la forêt a été creusée, évidée, découpée, tronçonnée. L'attaque est si récente qu'on devine encore l'ancien contour au rideau discontinu ou aux bouquets d'arbres qui le jalonnent. Des différences de coloration témoignent d'un sol plus riche, nourrissant une savane mieux fournie, du côté récemment déboisé[2]. Sur le terrain, il ne manque pas de défrichements forestiers en voie d'envahissement par les herbes. Dans les villages tels que Kanzi et Cessé, les cultivateurs manquent à ce point de bois où faire leurs « nsitou » qu'ils en négligent toute précaution : des recrûs de six ans seulement sont remis en culture, les arbres sont abattus jusqu'au contact de la savane. Une brousse hybride se développe sur les champs abandonnés, mêlant aux repousses clairsemées des plantes de forêt une foule de graminées pleines de vitalité. Un rien suffit à faire basculer vers la savane cette végétation composite. Parfois, ce sont les femmes qui portent le coup final aux boisements déjà très dégradés. En haut des versants, ou au voisinage des fonds, les recrûs chétifs constituent un terrain de choix pour leurs « maya ». Ils se défrichent aisément, sans l'aide des hommes, et quant à la fertilité valent les meilleurs emplacements de savane. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de voir des champs de femmes mordre en groupe sur un restant de forêt, certaines parcelles à cheval sur les deux formations. En pareil cas, les arbres n'ont plus la moindre chance de reprendre le dessus.

Ces faits ne laissent aucune place au doute : sous l'effet de défrichements insuffisamment espacés dans le temps, le milieu se dégrade. La difficulté commence quand on cherche à assigner un ordre de grandeur à ces constatations, et qu'on s'élève du plan local de la colline, du vallon ou même du bassin versant, pour raisonner à l'échelle de la sous-préfecture. Ailleurs en effet le paysage prête à des observations qui vont à l'encontre des précédentes. Survolant le pays à bord d'un appareil léger, nous avons dû nous rendre à l'évidence : à côté de secteurs dénudés, où les derniers débris de forêt tombent sous la hache des défricheurs, il en existe d'autres, aux boisements étendus et fort peu entamés. Vers la basse Foulakary en particulier, ainsi que dans la zone sablonneuse du nord (de part et d'autre de la route Kinkala-Boko), les réserves sont importantes, et par endroits inexploitées. Sur les photographies de l'Institut Géographique National, la forêt donne l'impression, dans de nombreux endroits, de gagner sur la savane. Ce sont des successions de festons convexes ; des bois en train de se rejoindre par-dessus une crête mitoyenne, en étranglant la savane qui les sépare, etc. Au sol, non loin de Kimbéti (canton Bassoundi), dans un secteur moyennement peuplé, voici maintenant un cas patent de reconquête par la forêt : un fragment de savane complètement

1. Voir photo 55.
2. Non loin de Boko, à côté du village de « Paris », nous avons trouvé en 1964, partiellement occupés par la savane, des cirques-amphithéâtres que nous avions laissés, douze années plus tôt, entièrement boisés.

enclavé, en voie de digestion, où derrière un écran d'arbres nous avons eu la surprise de découvrir parmi les touffes de hautes graminées (des *Hyparrhenia*) épargnées par le feu, des *Hymenocardia* d'une taille et d'une densité inhabituelle. Des constatations semblables ont été faites à différentes reprises par le botaniste J. Koechlin[1]. Loin d'être creusées par le feu, beaucoup de lisières, parfaitement saines, forment un écran compact, au profil plongeant vers la savane : indice à tout le moins d'une limite stabilisée, et plus vraisemblablement d'une forêt qui progresse.

D'un côté donc, sous une savane conquérante, les sols sont livrés sans défense au ruissellement qui les décape. Ailleurs, l'équilibre se déplace en sens opposé. Entre les deux, la balance n'est pas facile à faire. Nous inclinons à penser qu'en gros la forêt regagne d'un côté au moins une bonne partie de ce qu'elle perd de l'autre, et que si le potentiel agricole est entamé, la menace ne pèse qu'à très longue échéance. A la limite d'ailleurs, l'érosion sous savane, en se déchaînant, restitue aux agriculteurs des terres cultivables : au fond des cirques digités parvenus au stade de maturité, et dans les portions de vallées où les rivières étalent le matériel frais en provenance des ravinements. Considérons même les parties de la sous-préfecture où l'occupation bakongo, plus dense, a indiscutablement entraîné des dégâts : le fragment de pénéplaine, au nord-est de Boko ; les environs de Kanzi-Cessé ; ou encore le groupe de terroirs tassés au voisinage du Congo, juste à l'est de Manyanga et de la frontière de Luozi. Malgré la rareté des boisements, les villages inclus dans ces secteurs défavorisés s'obstinent et réussissent à trouver leur subsistance. Les lignages constitutifs se voient-ils barrer l'accès des bassins plus fertiles, empêchés par des considérations foncières d'y transporter leurs pénates ? Cela peut arriver. Pourtant nous avons connu une « kanda » qui, bien qu'ayant à sa disposition des terrains boisés, s'abstenait d'en tirer parti, à cause de la longue distance à parcourir à pied. Si le besoin avait été pressant, cet obstacle serait passé au second plan, ou bien les gens auraient déménagé, pour se rapprocher des bonnes terres. De toute façon, les usages fonciers sont assez souples en pays kongo pour qu'un groupe démuni de terres cultivables trouve toujours à s'en faire prêter, céder ou vendre, en faisant jouer des considérations de parenté ou d'alliance. Nous arrivons ainsi à cette idée que, si la disparition de la forêt et la stérilisation des versants diminuent, dans un secteur donné, le potentiel de production, ils ne le réduisent pas à zéro. Une certaine densité de population reste possible, et pas nécessairement inférieure à la moyenne de la sous-préfecture (voir la carte, p. 516-517). Les techniques agricoles étant ce qu'elles sont, tout porte à croire, en définitive, que le peuplement actuel du pays de Boko, pris dans son ensemble, est en équilibre avec le milieu ; au pire, il s'en faut d'assez peu, et ce peu tient au fait qu'en plus de leur propre subsistance, les cultivateurs de Boko assurent celle de nombreux citadins. La pression qui se manifeste en quelques points critiques serait, le moment venu, facilement soulagée, par le transfert des exploitations en difficulté sur les réserves de terres cultivables qui existent en différents endroits ; sous l'empire de la nécessité, l'ajustement pourrait se faire spontanément. En conclusion, par rapport au reste du Congo, le pays de Boko a bien la valeur d'exemple que nous hésitions de prime abord à lui accorder. Extrapolant du plus petit au plus grand, nous pouvons affirmer qu'aucun facteur d'ordre agricole n'empêche le Congo de nourrir dix fois plus de ruraux qu'il ne le fait : 8 millions, au bas mot, au lieu de 820 000.

Nous n'avons considéré, jusqu'à présent, le milieu naturel, que comme support de la productivité agricole. Nous avons pu constater qu'il n'était ni plus favorable à la culture, ni beaucoup mieux utilisé que dans le reste du pays. Mais n'aurait-il pas contribué à peupler la région par un autre biais : une relative salubrité, qui aiderait à expliquer la belle santé démographique des Bakongo ? Les faits vont à l'encontre de cette hypothèse. Il n'apparaît pas que la sous-préfecture ait à envier, si l'on peut dire, quoi que ce soit au reste du Congo : ni la maladie du sommeil, on l'a vu, ni la malaria ne s'y montrent moins virulentes ; et si elle se distingue, c'est par la présence d'un foyer d'onchocercose, l'une des filarioses africaines les moins inoffensives. Pour comprendre le niveau exceptionnel qu'atteint à Boko la densité de population, force est de se rabattre sur l'histoire et la sociologie.

---

1. La même observation, exactement, d' « *Hymenocardia acida* Tal. encerclés et étouffés par des massifs forestiers », se trouve mentionnée par un auteur belge. (LEBRUN, d'après ROBYNS, 1936.)

LE PAYS DE BOKO : couverture forestière et localisation des villages

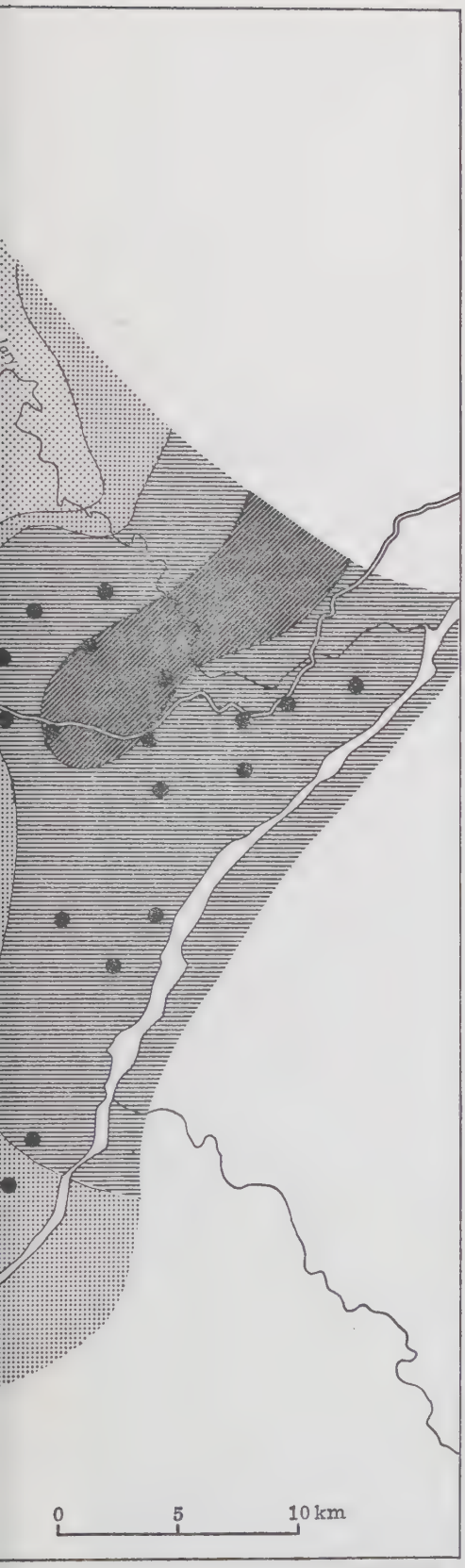

CARTE E.P.H.E.

Chaque point représente l'emplacement occupé par la fraction principale de l'un des villages figurant sur la liste officielle de la sous-préfecture de Boko. Le repérage a été effectué à l'aide de la carte au 200 000e en couleurs de l'I.G.N. complétée, le cas échéant, par les indications recueillies sur place.

Les pourcentages de forêt ont été calculés sur les clichés de la mission photographique I.G.N. A.E.F. 1953 002, et reportés sur le fond de carte au 200 000e. Pour le tracé des courbes, on a tenu compte du figuré porté sur la carte au 200 000e en couleurs.

● village

Part de la forêt dans la mosaique:

3

LES ÉCHANGES MONÉTAIRES : TENANTS ET ABOUTISSANTS

La sous-préfecture de Boko est le siège d'une grande activité, animée par l'argent, dont le paysage, sous diverses formes, enregistre les manifestations. Par rapport aux pays de l'Alima et de la Likouala-Mossaka, si l'on met à part dans ces derniers les professionnels de la pêche et les riverains immédiats des grands cours d'eau, c'est le jour et la nuit. Ici, l'économie monétaire est entrée dans les mœurs, et depuis longtemps. Les tâches, les initiatives qui en relèvent bénéficient à la fois d'une vigoureuse stimulation individuelle et d'un large consensus social. Il subsiste, assurément, des germes de conflit entre le producteur et son groupe social, des freins du côté du collectif. Mais c'est la répartition des signes monétaires qui se trouve en cause, non plus le principe de leur acquisition, au-delà des besoins minimaux incompressibles. Même si la production en subit, à l'occasion, le contrecoup, il reste qu'un seuil a été franchi ; dans une large mesure, la société kongo apparaît dégagée du cercle vicieux de l'auto-subsistance, au sens qu'Atlhabe donne à cette expression. Mais il s'agit de bien davantage que d'une simple accession à l'économie monétaire. Celle-ci est animée pour une part importante par les habitants eux-mêmes. Rien qui rappelle à Boko, fût-ce de très loin, cette société qui depuis plus d'un demi-siècle tient à bout de bras, mais en même temps monopolise et dans une certaine mesure stérilise l'effort de toute une vaste région de la Cuvette congolaise. La densité de population des Bakongo a placé leur pays, dès l'origine, en marge de l'eldorado congolais de l'ivoire et du caoutchouc. Sa situation géographique devait achever de la soustraire à cette formule de mise en valeur à bon compte que représentait, pour les autorités coloniales, le régime concessionnaire de 1899. Il eût été loisible, juridiquement parlant, à des exploitants agricoles européens, de s'y fixer. Mais la place manquait, dans un pays fortement occupé, et la solide emprise foncière des Bakongo subordonnait toute acquisition de terres à de délicates négociations. Dans la sous-préfecture voisine de Kinkala, ainsi qu'aux environs immédiats de Brazzaville, quelques « fermes » ont bien réussi à se faire une place. Mais il s'agit d'entreprises modestes, vivant des débouchés que leur offre Brazzaville. Plus loin de la capitale et des grands axes de communication, même ce genre d'exploitations n'avait pas sa place. Nous verrons d'autre part de quelle façon les gens de Boko ont réussi à étendre leur mainmise de la production à la circulation des biens, et à celle des marchandises acquises en contrepartie. Ainsi ont-ils pris en charge très largement, sur le plan local, le contrôle de leur propre développement. Cette économie monétaire, assumée par ceux qu'elle concerne au premier chef, nous allons l'explorer dans ses tenants et aboutissants : en remontant d'abord les circuits de l'argent vers les opérations productives, celles qui mettent les villageois aux prises avec l'environnement physique, et intéressent à ce titre plus particulièrement le géographe ; puis en les descendant jusqu'à l'emploi que font producteurs et intermédiaires des sommes mises à leur disposition, et en nous demandant, pour finir, jusqu'à quel point ils se referment par l'intermédiaire d'investissements productifs.

A. — L'éventail des activités productives

Ravitaillement de Brazzaville, exploitation du palmier à huile, artisanat, ces trois activités maîtresses de la sous-préfecture seront examinées successivement, dans la forme qu'elles revêtaient au commencement des années 1950. Nous terminerons en parlant de l'évolution survenue depuis.

a) Le ravitaillement de Brazzaville.

124 km seulement séparent Boko de Brazzaville par la route directe ; 140 en prenant l'itinéraire, bien meilleur, qui passe à proximité de Kinkala[1]. On ne compte que 69 km de Kimpanzou, le dernier village avant le bac de la Foulakary, quand on vient de Boko, jusqu'à la capitale. De Tombo, le village le plus éloigné du Stanley Pool, il faut compter une centaine de kilomètres supplémentaires. A vol d'oiseau, les distances extrêmes sont de 50 et 110 km. Il était presque fatal, dans ces conditions, que l'économie locale s'orientât vers Brazzaville. Seul fait exception le petit groupe des villages de l'extrême sud-ouest, encore mal reliés, et trop proches du grand marché de Manyanga pour ne pas en subir fortement l'attraction.

Aux premiers temps de la colonisation, les Bakongo de Boko se faisaient déjà remarquer par leur ardeur à commercer avec les Européens et à leur offrir des vivres. Les récits de Stanley montrent à quel point, les premières années, les blancs du Stanley Pool ont pu se trouver démunis de vivres, au milieu des Batéké occupés à tout autre chose qu'à en produire, et qui pour un oui ou un non n'hésitaient pas à organiser le blocus des modestes établissements de l'époque. Du côté français, une fois établies des relations régulières avec le groupe kongo, la question a beaucoup perdu de son acuité. Vers le début du siècle, les documents officiels mentionnent les caravanes qui venaient de l'intérieur approvisionner le marché local en manioc et vivres frais. Toute une organisation fut peu à peu mise sur pied pour drainer au loin de quoi nourrir une population lentement croissante. En même temps, l'administration encouragea l'installation de groupements de plus en plus nombreux à portée de la capitale. De Boko vinrent même d'authentiques Bacongo, toujours en place un peu à l'ouest de Brazzaville. La construction du Congo-Océan, de 1921 à 1934 (mais la section Brazzaville-Mindouli fut achevée en quelques années seulement), l'extension rapide du réseau routier après 1930, permirent de supprimer le portage et rapprochèrent du marché brazzavillois les centres de production jusque-là freinés par l'éloignement. A la même époque, les besoins des travailleurs recrutés pour le C.F.C.O. amenèrent l'administration à encourager la production

---

1. Le bitumage de la route Brazzaville-Kinkala, entrepris il y a une dizaine d'années, s'achevait en mars 1964. La bretelle qui se branche sur cet axe quelques kilomètres avant Kinkala était, à la même époque, dans un triste état. Mais il existe un projet d'aménagement de la route Matoumbou-Kinkala-Boko en « plate-forme à larges caractéristiques avec ouvrages en dur et chaussée en matériaux sélectionnés ». (*Industrie et Travaux d'Outre-Mer*, mars 1963.) Par ailleurs, le bac de la Foulakary, sur la route directe Brazzaville-Boko, vient d'être remplacé par un pont.

des vivres. De fortes contraintes furent exercées sur les villageois dans ce sens. L'habitude se prit alors de cultiver du manioc en grandes quantités. Le chemin de fer terminé, le débouché urbain relaya celui des chantiers.

Vers 1952-1953, les Bakongo restent avec les cultivateurs du Couloir les principaux fournisseurs de Brazzaville. Ils contribuent même, dans une proportion non négligeable, au ravitaillement de Dolisie et de Pointe-Noire, suppléant dans le cas de Pointe-Noire la carence des Vili. Tout le pays participe au jeu. Seuls font exception les Bakongo de Mayama ; nous verrons pour quelles raisons ils restent, bien malgré eux, à l'écart du mouvement. Dans ce domaine comme, d'une façon générale, pour tout ce qui concerne l'économie moderne, le secteur de Boko fait entièrement corps avec les contrées limitrophes de même peuplement. D'un district à l'autre, il n'y a guère que des nuances, fondées sur la nature du sol, la distance au Stanley Pool, et l'état des communications. Les Bakongo procurent à Brazzaville, pour une large part, sa nourriture de base : le manioc. Les 100 000 ruraux qu'ils sont ont fort à faire pour nourrir au bas mot 60 à 70 000 citadins. Le manioc n'est pas fourni à l'état brut, mais sous la forme d'un pain enveloppé de feuilles, la chikouangue, du mot kikongo « kikwanga » (pl. : bi-). La chikouangue est longue et compliquée à préparer[1]. Les femmes, qui en ont la charge, commencent par faire rouir les « racines » de manioc amer (le manioc doux ne peut être utilisé seul) dans un « trou à manioc », au bord de l'eau. L'opération, selon la température, demande un nombre variable de jours. Après épluchage, le manioc est longuement pétri sur une sorte de plateau de bois cintré, de façon à le débarrasser entièrement de ses fibres et le transformer en une pâte onctueuse. Une cuisson à l'étouffée donne à la pâte préalablement empaquetée une consistance plus ferme et une apparence translucide. Tel quel, le manioc bakongo fait prime sur le marché de Brazzaville : « les consommateurs n'en veulent pas d'autre et si on leur présente des produits préparés dans le Niari ou au Kouilou, ou même à Madingou, Mouyondzi et dans une certaine partie du district de Mindouli, ils ne s'y habituent pas et récriminent »[2].

Bien qu'il soit aussi peuplé, le district de Boko expédie, par les canaux officiels, presque deux fois moins de manioc que celui de Kinkala : 2 757 000 et 5 314 000 chikouangues (d'un poids théorique d'un kilogramme), respectivement commercialisées en 1949. Ce qui avantage le district de Kinkala, c'est qu'il est plus boisé, sensiblement plus proche en moyenne de Brazzaville, et mieux desservi. Les chikouangues achetées à Boko représentent tout de même plus du quart de la production manipulée la même année sur l'ensemble des marchés du pays kongo (9 916 000 pains). Cela fait près d'un pain par jour et par cultivatrice. Pour avoir quelque chose à vendre, bien des femmes s'imposent un travail acharné. De septembre à novembre, quand le travail des champs bat son plein, la quantité offerte diminue notablement, mais à aucun moment les marchés ne cessent d'être approvisionnés. La veille, dans les villages qui en dépendent, partout s'offrent aux regards, chauffant sur un feu en plein air, les demi-touques[3] où les pains de manioc cuisent en étages superposés.

Les bénéfices que rapporte le manioc ne sont pas en rapport avec la peine qu'il donne. Même à Kinkala, le revenu moyen tiré de sa vente a été inférieur à 2 000 francs CFA par femme, en 1949. C'est que le manioc est vendu bon marché. A cette époque, pourtant, les cultivatrices avaient peine à satisfaire la demande de villes en expansion, et les prix auraient dû grimper. Mais il s'agit de l'aliment de base des citadins et, pour n'avoir pas à lâcher la bride aux salaires et mettre en péril une économie déjà inflationniste, le gouvernement l'avait taxé, et taxé très bas: 1 franc CFA en 1948, 2,50 francs en 1949, pour une somme de travail incorporée et une valeur nutritive sensiblement équivalentes à celles d'un kilogramme de pain pris chez le boulanger. Comment les ménagères consentaient-elles à œuvrer pour un si maigre salaire ? il faut tenir compte des pressions adminis-

1. « Excepté dans les grandes occasions », écrivait déjà JEANNEST, « les Noirs se nourrissent presque exclusivement de racines de manioc, soit crues, mais plus généralement bouillies et séchées au soleil. Ils la désignent alors sous le nom d'afadis [l'actuel foufou] ; ces mêmes racines pilées dans le creux d'un tronc d'arbre, cuites ensuite et enveloppées dans une feuille de bananier, se nomment t'chicuanga ». (1883, p. 93.)
2. Région du Pool, rapport politique, 1946.
3. Fûts de 200 l, coupés en deux, à mi-hauteur.

tratives, par l'intermédiaire des chefs, pour assurer le ravitaillement de la capitale et de ses chantiers. Mais depuis 1952-1953, la population des villes s'est stabilisée, et la production de manioc aurait plutôt tendance à être excédentaire. Un mécanisme de compensation a d'autre part joué : à mesure que, par rapport au coût des objets dans les boutiques, le prix des chikouangues s'est dégradé, les femmes ont réagi en les fabriquant plus petites. Avant guerre, les pains atteignaient « de 1 200 g à 2 kg »[1]. Il y a quelques années, leur poids était tombé souvent à 700 ou 800 g. Le réajustement du prix d'achat, en 1949, les a ramenés au voisinage du kilogramme. Mais la vraie raison qui explique l'obstination des villageoises à produire du manioc, c'est qu'il est leur principale et presque leur unique source de revenus. Plus forts, plus disponibles, avantagés par la répartition traditionnelle des tâches, les hommes accaparent les activités vraiment rémunératrices, telles que l'exploitation des palmiers. Quant à cultiver autre chose que du manioc, les sols la plupart du temps médiocres ne s'y prêtent guère. Les champs, les jardins de case procurent néanmoins aux femmes des ressources d'appoint. Toute la variété des cultures se retrouve sur leurs étals des marchés. Des légumes : aubergines, tomates et épinards « indigènes » ; gros piments rouges ; une sorte de salade, appelée « salata » en kikongo, et présentée aux Européens sous le nom d' « endive » ; etc. Des bananes. Des ignames de différentes sortes. Des épis de maïs à la saison. Des arachides, naturellement, et des graines de courges. Divers produits de cueillette sont également offerts : silures enfilés en brochettes, gros vers de palmier grouillant dans des paniers (photo 74), les feuilles d'une liane comestible, etc. Une partie de ces denrées entrent simplement dans le circuit traditionnel des échanges intervillageois. Mais l'équipage et les passagers des camions font, avant de partir, de larges provisions pour eux-mêmes ou pour la revente à Brazzaville.

A côté du manioc, les agrumes seulement donnent lieu à un trafic organisé. Orangers et mandariniers sont répandus dans tout le pays kongo. Mais nulle part en si grande abondance qu'à Boko. Peut-être parce que les sols rouges du schisto-gréseux leur conviennent mieux que les sables, et donnent aux fruits plus de saveur. Sûrement aussi en raison des efforts déployés en sa faveur par les administrateurs locaux, au début des années 1930. Les arbres poussent toujours au voisinage des habitations. Leur nombre est tel, dans plusieurs villages des environs de Boko, mal pourvus d'autres ressources, que de loin ces villages apparaissent noyés dans la verdure. Quelques notables ont fait de véritables plantations, ordonnées en lignes. Mais la propriété de chacun se limite en général à quelques arbres. En fin de saison des pluies et au début de la saison sèche, les fruits mûrissent, non pas verts comme en général sous les tropiques, mais en piquetant les feuillages d'innombrables taches jaunes. Délicieuses, les mandarines de Boko font le bonheur des Brazzavillois. Le secret de la vitalité des arbres se trouve, comme pour toutes les cultures de case, dans la symbiose avec l'homme. Beaucoup ont été plantés dans « les divers trous résultant des prélèvements de la terre à briques pour la construction des cases », préalablement « comblés par tous les détritus ménagers »[2] : procédé traditionnel, dont peuvent bénéficier d'ailleurs toute espèce d'arbres fruitiers, ainsi que les bananiers[3]. A la saison, mandarines puis oranges s'exportent vers le chemin de fer ou Brazzaville par camions entiers, qui viennent sur place rafler la production d'un village après l'autre. Comme les habitations et les champs en culture, les arbres sont un bien personnel, pouvant appartenir à une femme comme à un homme. Il est à présumer néanmoins que le plus clair du bénéfice relativement facile qu'ils procurent passe aux hommes. Ne fût-ce qu'en raison d'un vieil interdit qui s'oppose en principe à la cueillette des fruits par les femmes.

Deux activités productives, liées au marché brazzavillois, sont spécifiquement masculines. La culture maraîchère d'abord, dont un mot a déjà été dit, et sur laquelle nous n'insisterons pas. Les planches potagères, soigneusement enrichies par pourrissage puis incinération des herbes, trouvent un terrain d'élection dans les fonds humides préalablement drainés, et le cas échéant enclos. Les légumes « d'Europe » se plantent en saison sèche, le seul moment de l'année qui leur

1. Région du Pool, rapport politique annuel, 1935, archives de Kinkala.
2. Élie, Note sur la culture des agrumes à Boko, 26 juillet 1941, archives de Kinkala.
3. Ces trous à compost sont les « maboulou » (sg. : « boulou »). Du côté de Mayama-Pangala, on va jusqu'à installer les poulaillers directement au-dessus.

convienne. Comme il s'agit d'une marchandise périssable, et que Brazzaville est l'unique débouché, c'est dans les villages voisins des marchés de manioc, hebdomadairement ou bi-hebdomadairement desservis, que le maraîchage se développe. Quelques « jardiniers » en vivent. Rien là, tout de même, qui se compare aux cultures légumières de la banlieue et de la grande banlieue de Brazzaville. Une autre culture masculine de vente est celle du riz, introduite en pays kongo, avant la dernière guerre, par l'administration. Elle a très bien pris autour de Mayama-Pangala, et dans la sous-préfecture de Kinkala. Au sud de la Foulakary, elle se cantonne dans la zone des sables. Dans le domaine des grès rouges, elle ne trouve pas en effet les fonds des vallées à la fois plats et boisés qui lui conviennent. Le peu de riz que produit le pays se vend au-dehors.

Ce qui fait, au total, le grand intérêt du marché brazzavillois pour les producteurs de Boko, c'est d'abord sa proximité, qui leur permet d'y écouler des denrées périssables, et d'une faible valeur au poids. C'est ensuite, comparé aux marchés d'exportation, la garantie qu'il offre d'une demande à peu près constante à des prix stables. C'est pour finir la nature même de cette demande, qui porte sur les produits de l'agriculture traditionnelle, en sorte que le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture orientée vers la vente n'a soulevé aucun problème d'adaptation ; il a suffi d'étendre les surfaces cultivées et de travailler davantage. Aussi bien le ravitaillement des citadins est-il essentiellement l'affaire des femmes, sur qui repose traditionnellement la production et la préparation des vivres. Aux hommes, l'exploitation des palmiers rapporte bien davantage.

b) L'exploitation des palmiers a huile.

Ni sur les grès, ni sur les sables, les paysages de Boko ne seraient ce qu'ils sont sans les palmiers. Isolés ou en bosquets, ceux-ci dressent partout, dans la forêt, au milieu des champs ou au-dessus de la savane nue, leur plumet d'un vert un peu gris. Sous un climat à longue saison sèche, sur des sols qui accentuent la sécheresse plus qu'ils ne l'atténuent, l'arbre n'est pas dans son milieu d'élection. Du moins se reproduit-il vaillamment, à la faveur des défrichements forestiers. Au moment où ils préparent les champs, les défricheurs n'ont garde de l'abattre. Essence de lumière, le palmier profite de cette suppression momentanée de la concurrence d'autres espèces : après quelques mois, il n'est pas rare qu'un pied s'entoure d'une couronne de jeunes plants. Par ce processus classique, bien des forêts, celles des fonds surtout, se sont enrichies de nombreux palmiers. Là où la forêt recule, ces arbres survivent longtemps en pleine savane. D'autre part, les Bakongo ne se bornent pas à les ménager, ils en plantent dans leurs villages. Ou s'ils n'en plantent pas à proprement parler, ils repiquent et entourent de précautions de jeunes sujets pris dans la forêt. Aujourd'hui, dans la zone schisto-gréseuse surtout, les orangers et mandariniers tendent à éliminer les palmiers. Mais autrefois ces derniers partageaient avec les safoutiers la place d'honneur. Sur les replats, au sommet des collines, des bosquets de palmiers haut perchés, ombrageant des tombes, signalent souvent les emplacements désertés avant les années 1930.

Ce n'est certes pas pour son ombrage, ni par une vague inclination sentimentale, que les Bakongo se montrent si favorables aux Elaeis. Le palmier leur sert à un nombre incroyable d'usages. Laissons de côté, pour le moment, la question de l'huile. A l'état brut, les nervures des feuilles entrent dans la confection des toits, on en fait des palissades de chasse (« nkakou »). Débitées en lattes minces, elles se prêtent à la fabrication d'une grande variété d'objets : paniers cylindriques où l'on conserve les arachides ; paniers de même modèle, mais plus petits, pour le transport des volailles ; portes ; lits, plateaux de table, etc. Ses folioles tressées entre elles à leur extrémité, une palme se transforme en un panier allongé, prototype de la « moutête » ou panier de tête en vannerie. En opérant de la même manière, à partir d'une extrémité de palme repliée sur elle-même, on obtient un panier plus court et plus large. Les abris légers, dressés dans les villages en saison sèche à l'occasion des « malaki », sont faits de palmes plantées côte à côte, et ont une couverture de palmes. Comme dans la Cuvette congolaise, on incinérait autrefois les hampes volumineuses des fleurs mâles, et de la cendre était extrait un sel végétal potassique. Bien entendu, tous les déchets, les pétioles non employés à d'autres usages, alimentent les foyers domestiques (du moins quand les

arbres poussent à proximité). Mais le principal intérêt qu'offre le palmier à huile, dans la perspective traditionnelle, c'est de produire du « malafou », ou vin de palme, la sève fermentée de l'arbre. Les Bakongo la recueillent en incisant le palmier à la naissance d'une inflorescence mâle préalablement détachée. Une seule incision, ravivée en temps voulu, peut rester productive pendant deux mois. Le vin est recueilli dans une calebasse ou dans une bouteille, fixée au moyen de fibules (en nervure de palmier !), de liane souple, et d'étoupe végétale pour assurer l'étanchéité. Il s'alcoolise très rapidement. La production atteint son maximum en saison sèche, fort à propos, puisque c'est le moment des fêtes. Elle s'effondre ensuite ; seuls les arbres des villages continuent à produire un peu. N'importe qui ne récolte pas le vin de palme. Beaucoup d'hommes, d'ailleurs, ne sauraient ou n'oseraient grimper aux troncs vertigineux des vieux sujets. Saigner le palmier est l'affaire des seuls « malafoutiers » (en kikongo : « mousongui », pl. bi–).

Malafou et malafoutiers n'ont pas qu'un rôle purement matériel. La récolte et la consommation du vin de palme sont chargées de signification sur le plan des relations sociales, apparaissent comme des actes indispensables au fonctionnement des institutions anciennes. Aux diverses étapes d'un mariage qui se prépare puis se conclut, on boit du malafou[1]. Le rituel de cession d'un terrain est ponctué de libations. Pas de réunions, pas de réceptions, pas de fêtes, pas de décisions prises en commun, sans que le vin de palme entre en scène. Nous ignorons la nature profonde de la sanction qu'il apporte aux grands actes de la vie sociale, mais le fait en soi n'est pas niable. Le malafoutier, lui, apparaît comme le délégué, l'unique délégué en principe par lignage villageois, du chef de « kanda », à la récolte du vin. Il occupe dans la kanda une position privilégiée, qui témoigne qu'il a la confiance de l'ancien. Quiconque a besoin de vin s'adresse à lui et le rétribue, y compris les membres de son propre groupe, qui lui confient leurs calebasses. L'argent va, pour la plus grande partie, à une caisse familiale, placée sous la garde du chef de kanda, qui décide de l'affectation éventuelle des fonds.

Chez les Bassoundi de Mayama, cette organisation reste bien vivante. Elle représente un élément de contraste avec les Batéké des plateaux, ignorants des choses du palmier au point qu'on en a vu entretenir chez eux des malafoutiers bakongo. Mais plus au sud, l'annexion de l'arbre à l'économie commerciale a bouleversé les conditions de son exploitation. On continue à extraire le vin de palme, et à le boire aux occasions consacrées, encore que de plus en plus il rencontre la concurrence d'autres vins : vin d'ananas, vin d'orange et même vin rouge. Mais l'intérêt, à Boko particulièrement, se concentre sur la fabrication de l'huile, et la récolte des amandes. A ce changement, l'administration coloniale n'est pas tout à fait étrangère : sous le prétexte de protéger les arbres, des textes officiels ont sévèrement réglementé le soutirage, la consommation et surtout le transport du vin de palme[2]. De leur côté, la Mission Évangélique Suédoise et l'Armée du Salut, qui détiennent de fortes positions dans le pays, ont converti toute une partie de la population à l'abstinence. Des villages entiers, dans le pays de Boko, sont au régime sec.

Mais l'évolution tient avant tout à la transformation des conditions économiques. A ce point de vue, une coupure se place à l'époque de la mise en service du Congo-Océan, quand fut ouverte une voie d'exportation proche et économique, à laquelle le district est depuis longtemps relié par une route très convenable. A cause de la crise économique, et du niveau très bas des cours au début des années 1930, la production a été longue à démarrer : 632 t de palmistes et environ 25 t d'huile de palme commercialisées en 1933, 874 et 135 respectivement en 1934, 1 536 et 161 en 1935, davantage encore en 1936 et 1937. Depuis la guerre, la production oscille entre 1 000 et

---

1. Cabanac, 1925.

2. Prétexte absurde, car une saignée raisonnable, telle que savent la pratiquer les Bakongo (à la différence des Gabonais ou des Dahoméens, par exemple) ne nuit en rien au palmier ; au contraire, les palmiers régulièrement soutirés bénéficient d'un nettoyage favorable à la production des régimes.

L'argument tiré de l'alcoolisme n'est pas meilleur. A Boko, et plus encore à Brazzaville, il ne manque pas d'hommes qui abusent du vin de palme. Mais, ivresse pour ivresse, le produit local, qui ne coûte rien au pays, ne vaut-il pas mieux qu'un vin rouge importé (et trafiqué) ? Un médecin a eu la curiosité de faire analyser le vin de palme. Voici son verdict : « il paraît être une bonne source d'acide ascorbique et une source modeste de riboflavine... nous n'hésiterions pas à le qualifier, d'un point de vue purement diététique, de boisson hygiénique ». (Bergeret, 1957.) Pris en quantités modérées, bien sûr, comme eût dit Pasteur.

2 000 t de palmistes par an. Les tonnages d'huile exportés sont plus difficiles à connaître. Fondées sur les déclarations des commerçants, les statistiques officielles pèchent par défaut. 1 000 t représentent en tout cas un minimum, sans compter l'huile consommée sur place, celle qui gagne Brazzaville sans passer par les circuits commerciaux, et la contrebande en direction de Luozi, active au voisinage de la frontière occidentale. Boko produit environ deux fois plus d'huile et de palmistes que Kinkala : par rapport au manioc, les positions sont inversées. Insignifiante il y a une vingtaine d'années, la production d'huile tend à rattraper celle des palmistes. La signification de ce fait est la suivante : les palmistes, vieille production locale, s'obtenaient à l'origine en laissant pourrir les fruits pour avoir les coques. Depuis les années 1930, une proportion croissante de fruits a été employée à fabriquer de l'huile, les amandes passant au rang de sous-produit de cette fabrication. En gros, une quantité déterminée de fruits livre un poids à peu près égal d'huile et d'amandes. L'écart qui subsiste entre les tonnages actuels signifie qu'une certaine proportion de palmistes provient toujours du ramassage des coques en brousse. La production d'huile n'a donc pas atteint son plafond.

Au début, quelques maisons de commerce, installées à Boko, se chargeaient elles-mêmes de la fabrication de l'huile. Elles achetaient les fruits dans un certain nombre de « centres », les traitaient et restituaient les noix dépulpées aux intéressés. Ceux-ci, après concassage, venaient vendre leurs amandes. De cette époque date l'huilerie mécanique Brancosta, à côté de Boko, qui continue à fonctionner sur le même principe, et traite la production du voisinage. Mais dans une grande partie du district s'est produite avec le temps une évolution très caractéristique, dans le sens d'un rapetissement progressif et d'une dissémination de plus en plus poussée des unités de fabrication. Les commerçants européens ont pris l'initiative en installant le long des routes des chaînes d'huileries moyennes équipées de presses à bras. Les commerçants africains ont suivi leur exemple. « On assiste depuis deux ans », écrivait un administrateur en 1948, « à une floraison de petits fabricants d'huile de palme », patentés comme commerçants[1]. Un peu plus tard, il existait une cinquantaine de presses en service. La plupart sinon toutes étaient à des Africains. L'aspect de ces huileries est toujours le même : dans un fond, près d'un ruisseau (à cause des besoins d'eau), une sorte de hangar, charpenté de bois et couvert de chaume, abrite la presse, et tout le matériel de fabrication. A faible distance, rangées en ligne ou en désordre, les cases du « gérant » et des « manœuvres » forment un hameau. Éventuellement, un membre de la famille du commerçant-propriétaire habite avec eux. Le tout se complète parfois d'une plantation d'arbres, d'un enclos d'élevage. Des fûts de 200 l, pleins ou vides, parachèvent le tableau.

Depuis quelques années, le fractionnement a été poussé beaucoup plus loin, surtout en pays Bassoundi. De toutes petites huileries familiales se sont multipliées jusque dans les villages les plus reculés (photo 63). On ne les voit pas de prime abord : quelques-unes seulement avoisinent les habitations ; les plus nombreuses se dispersent, parfois très loin, sur les terrains familiaux, près des peuplements de palmiers. A Nzaza, dans l'orbite du marché de Louingui, nous n'avons pas recensé moins de douze petites huileries éparpillées dans la nature. La fabrication y comporte un assez grand nombre d'opérations : fragmentation des régimes, cuisson des fruits à l'eau, pilonnage, cuisson des fruits écrasés, enlèvement des coques, essorage des fibres, etc. Une dernière cuisson sépare l'huile qui surnage et que l'on recueille à la surface. Techniques de fortune, qui suppléent l'absence d'un procédé traditionnel simple et efficace, tel que la presse à torsion des Babembé de Mouyondzi. Tout se passe comme si les Bakongo, cultivateurs d'arachides, bien pourvus de matières grasses, avaient attendu les acheteurs européens pour s'intéresser à ce qui fait ailleurs le principal intérêt du palmier : son huile. A défaut de presse, le matériel des huileries de village se compose d'un assez grand nombre de récipients et d'instruments, dont beaucoup sont empruntés à la technologie européenne. Voici par exemple la collection que nous avons notée dans une minuscule installation de Nzaza, et qui constitue à peu près le minimum indispensable : une touque (fût de 200 l) pour l'huile ; une autre pour faire cuire les fruits ; une demi-touque servant à faire bouillir

1. District de Boko, rapport économique annuel, 1948, archives locales.

séparément les fibres ; une deuxième enterrée dans le sol, où les fruits sont pilonnés ; un entonnoir, une pelle ébréchée ; une caissette à palmistes ; deux « estagnons » (bidons, de 18 l) pour le transport de l'huile ; un porte-estagnon fait d'une palme tressée. Manquaient toutefois l'indispensable pilon, la non moins indispensable toile à sac, et le couteau de récolteur. Ailleurs, une sorte de grossière pirogue en bois dur remplace la demi-touque enterrée comme mortier. Dans les huileries un peu plus importantes, les touques et moitiés de touques se multiplient, l'outillage se complète. On voit apparaître des objets inattendus : un jerricane, une poêle ou une louche servant à recueillir l'huile, un petit seau à fond percé utilisé pour retirer de l'eau bouillante les fruits cuits, une sorte de peigne à dents pointues destiné à retirer les fibres nageant dans « la soupe » (mélange d'huile et d'eau).

A l'inégale richesse du matériel correspond une gradation socio-économique. Les installations les mieux équipées sont financées par les chefs de famille, les notables, les catéchistes, les instituteurs, les petits fonctionnaires du pays. Le propriétaire confie souvent la tâche à un gérant, ou à un homme de sa famille, aidé au besoin d'un ou deux manœuvres. Les fruits sont couramment achetés à des récolteurs. A l'échelon inférieur, les plus petites installations, de caractère vraiment familial, sont exploitées par leur propriétaire, aidé au plus d'un membre de sa propre kanda : l'un cueille les régimes, l'autre fait l'huile, femmes et enfants concassent les palmistes. Ce sont ces très petites huileries qui se cachent un peu partout, à l'écart des villages et des routes. A la fabrication de l'huile, celui qui s'en occupe associe en général d'autres activités, et pas seulement la récolte du vin de palme. A une heure de marche de Kimbéti, en pays soundi, nous avons visité une installation assez représentative à ce point de vue. L'huilerie appartient à deux frères, qui viennent y passer leurs journées, mais couchent au village. A côté d'elle, ils ont établi : 1° une plantation-verger, où voisinent bananiers, taros, ananas, piments, ignames, safoutiers, avocatiers, orangers, mandariniers ; 2° un « jardin » de plantes potagères que cultive l'un des deux frères ; 3° un véritable atelier pour la confection de lattes destinées à couvrir les cases (taillées dans des pétioles de palmes) ; 4° une niche à cochon, dont l'hôte se nourrit en partie des déchets d'huilerie ; 5° un peu à l'écart, deux poulaillers. L'un des frères fabriquait du malafou ; il y a renoncé, s'étant fait salutiste. Ainsi se constitue, autour d'une petite huilerie, une véritable ferme, où l'exploitant passe une bonne partie de son temps. Les choses ne vont pas toujours aussi loin, mais telle est bien la tendance. Souvent le fabricant d'huile possède ou se voit confier moutons et chèvres, qui, là, ne risquent pas de faire des dégâts. Peut-être faut-il voir en ceci l'amorce d'une future dispersion de l'habitat. En tout cas la même évolution s'observe dans le district de Brazzaville. Une seule différence : aux approches de la cité, l'intérêt commercial se centre sur le « malafou » expédié en dames-jeannes (plus ou moins en cachette) davantage que sur l'huile, extraite par des procédés rudimentaires. Mais les malafoutiers montrent la même tendance à s'isoler dans la nature, et à se constituer en unité de production autonome.

L'éclatement progressif de la fabrication de l'huile a rendu les commerçants à des fonctions purement commerciales. La main-d'œuvre se faisant rare, et de moins en moins d'hommes s'offrant à ravitailler les presses, ils ont tendu sur le pays un réseau d' « acheteurs », chargés de drainer vers eux la production des huileries villageoises. Ce sont souvent les fabricants un peu plus importants, installés au bord des routes, qui jouent ce rôle vis-à-vis des huileries familiales. A l'autre bout de l'échelle, par divers intermédiaires, toute la production aboutit à deux exportateurs seulement : la C.C.S.O. et la S.C.K.N.[1]. Ce partage des activités entre les villageois et le commerce donne-t-il de bons résultats ? D'un côté, il est possible, mais non certain, que la qualité de l'huile (jugée en particulier par son taux d'acidité) ait pâti d'une fabrication atomisée. Mais d'un autre côté, la multiplication des petites huileries a sûrement contribué à développer la production. Il reste à faire, à ce point de vue. En cheminant sur les collines dénudées du sud du district, on tombe fréquemment sur de petites collections de coques en train de sécher, à même le sol rouge. Ce sont les noix ramassées par les femmes au pied des palmiers. Récoltées à maturité, elles auraient pu servir à faire de l'huile, et procuré un bénéfice supplémentaire aux habitants.

Dans le domaine sociologique, l'exploitation du palmier à des fins commerciales n'a pas été

1. Compagnie Commerciale Sangha-Oubangui et Société Commerciale du Kouilou-Niari.

sans amener certains changements. La fonction de malafoutier a perdu ou est en train de perdre son caractère institutionnel. A l'unique malafoutier d'autrefois, investi de la confiance du chef de lignage, succèdent à présent une série de récolteurs dans chaque groupe, moins préoccupés de vin, du reste, que de cueillir des régimes. Les profits nouveaux restent pour la plus grande part en leurs mains, au lieu d'alimenter la caisse familiale. La cueillette libre des fruits en brousse a fait place à un droit que le propriétaire du terrain exige des récolteurs étrangers à son lignage.

Si l'exploitation des palmiers a eu tant de succès, si elle a pu bousculer des usages solidement établis, c'est qu'elle est infiniment plus rentable que la culture du manioc. A la fin de 1949, l'huile s'achetait à Boko environ 15 francs le litre, les palmistes environ 10 francs le kilogramme, après avoir valu beaucoup plus cher quelques mois auparavant. Rappelons le prix du manioc à la même époque : 2,50 francs. A raison d'un millier de tonnes d'huile en moyenne par an, de palmistes en quantité supérieure, contre 2 750 t de manioc environ, on voit que la comparaison ne tourne pas à l'avantage de ce dernier ! On comprend que l'administration locale ait eu tendance à considérer la fabrication des chikouangues comme « un immense gaspillage de main-d'œuvre »[1], et se soit préoccupée de « pousser » la fabrication de l'huile. Certains, dans la circonscription voisine de Kinkala, constatant la faible productivité de la palmeraie spontanée (3 à 4 régimes par arbre et par an, au plus), avaient envisagé de créer des plantations de palmiers sélectionnés. Mais des objections d'ordre technique aussi bien qu'humain ont fait conclure à un agronome qualifié : « seul le développement des petites huileries exploitées par des indigènes permettra d'augmenter la production actuelle... »[2].

c) La production artisanale.

L'artisanat traditionnel n'a pas entièrement disparu du district. Si les forgerons ne produisent plus eux-mêmes le métal à partir des matières premières locales, il en reste un certain nombre qui continuent à fabriquer divers objets de la vie courante, en partant de vieux fer d'origine industrielle. A Tombo, et dans les villages voisins, s'observe toujours la combinaison classique des hommes pêcheurs et des femmes potières. Mais les Manyanga n'ont pas l'exclusivité de la poterie. Plusieurs villages du plateau approvisionnent encore les marchés de pots, jarres, marmites de différentes tailles et d'une assez jolie facture. Dans l'ensemble, cependant, l'artisanat actuel est d'essence moderne. Il se situe en pleine perspective de développement, à la rencontre d'une formation professionnelle acquise en ville ou dans les missions[3], et des besoins nés au contact des Européens. La gamme des spécialisations correspond aux diverses composantes matérielles d'un genre de vie dont beaucoup de Bakongo ont eu le spectacle quotidien au cours d'un séjour prolongé en ville, et qu'ils s'efforcent d'imiter dans la mesure de leurs moyens financiers. Plus de vingt tailleurs, travaillant à la machine, payaient patente en 1950. En relation avec la vogue croissante des habitations en briques et des tombeaux construits, points sur lesquels nous reviendrons en détail, les divers corps de métier du bâtiment sont aujourd'hui représentés : les briquetiers, qui savent dresser un four et mener les briques à point, sans coup de feu ; les maçons ; les charpentiers pour la toiture ; et même des spécialistes de la pose des tôles, et des décorateurs ambulants qui se chargent d'embellir les mausolées funéraires. Les artisans les plus nombreux sont de loin ceux qui travaillent le bois. Leurs ateliers se voient dans de nombreux villages. Ils y fabriquent, sur commande ou parfois pour les proposer sur les marchés, une belle variété de meubles. Ce ne sont pas seulement, comme dans bien d'autres régions, les chaises longues qui ont fait école. Dans des cases d'apparence très commune, on est étonné de découvrir tables, fauteuils, chaises, et même lits à l'européenne. Quant aux maisons de briques, elles s'enorgueillissent d'un mobilier complet, ou figurent jusqu'à des armoires et des buffets. Les menuisiers préparent aussi des pièces de charpente et des huisseries,

1. District de Boko, rapport économique annuel, 1948, archives locales.
2. Gontier, « Note sur le palmier à huile », mai 1947, archives locales.
3. De très nombreux ouvriers bakongo ont été formés dans l'école professionnelle ouverte par la Mission protestante suédoise aux portes de Brazzaville.

qu'ils viennent poser à domicile. La fabrication des cercueils est un autre débouché, très important, de leur activité (photo 65). D'une façon générale, ils ont plus de mal à se faire payer qu'à trouver des clients. Le travail du bois est intimement lié au bûcheronnage, qui fournit la matière première. Dans une forêt du pays soundi, nous avons pu voir opérer l'un de ces charpentiers-menuisiers, qui préparait lui-même ses planches. Aidé d'un membre de sa famille, il choisissait des arbres en plein bois, les abattait à la hache, les équarrissait, enfin découpait les billes sur des tréteaux improvisés, à la scie égoïne, sans autre matériel qu'un mètre, une règle et un crayon. D'autres scient les planches à la fosse.

Quelques produits artisanaux se vendent à Brazzaville, où par exemple les objets de terre cuite fabriqués à Boko font concurrence à la production likouba, et à celle des femmes batéké de Mpila. Mais dans l'ensemble, l'écoulement se fait sur place. A cet égard, le tableau est bien différent de celui de la grande banlieue de Brazzaville. Dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres à l'ouest et au sud-ouest de la capitale, d'innombrables spécialistes fabriquent en série des objets très variés, qu'ils vont vendre eux-mêmes dans la capitale, sur les marchés ou en faisant du porte à porte : balais, nattes, instruments de musique, sièges et tables de vannerie, cintres à vêtements, « moutêtes » ou paniers de tête, etc. Ils s'adressent dans une large mesure à la clientèle européenne. Mais Boko est trop loin pour ces va-et-vient réguliers. On n'y produit pas non plus, ou seulement sur une toute petite échelle, le charbon de bois et les matériaux de construction — poteaux et traverses pour les charpentes, gaulettes ou pétioles de palmes, paille de toitures — préparés en grand dans le district de Brazzaville et le long de la grand-route de Kinkala, où les camions se ravitaillent. Considérée globalement, l'économie de Boko ne tire pas de l'artisanat des rentrées d'argent appréciables. Celui-ci n'en contribue pas moins, et de diverses manières, à activer le développement économique : en évitant des sorties de fonds, en stimulant les producteurs par les éléments de confort et de prestige qui leur sont pour ainsi dire offerts à domicile, enfin en garantissant des débouchés à ceux qui ont acquis en ville la maîtrise d'un métier, et en les amenant de la sorte à faire bénéficier leur pays natal du capital représenté par leur compétence professionnelle et leurs économies. Sécrété par le développement, l'artisanat de type moderne s'inscrit à son tour parmi les facteurs de croissance économique ; il contribue ainsi à refermer sur lui-même le faisceau des activités, en un cycle autonome d'expansion locale.

d) Changements et perspectives.

Le tableau qui vient d'être donné laisse une heureuse impression : beaucoup d'activité, des ressources diversifiées, mais par-dessus tout une population dont aucune composante n'est exclue des circuits d'échanges. Aux hommes, les palmiers offrent une source de revenus d'autant moins négligeable qu'ils montrent davantage d'initiative, en s'attaquant à la fabrication de l'huile, et en faisant de l'huilerie une manière de ferme, au centre d'occupations variées ; la culture fruitière, celle du riz élargissent encore leur champ d'action. Dans la ligne traditionnelle des activités dévolues aux femmes, la production et la vente du manioc ne sont pas pour ces dernières d'un moindre intérêt ; sans parler des temps morts qu'elles consacrent à ramasser des palmistes, et en extraire les amandes. Quant aux citadins repentis, il leur est loisible d'exercer un métier artisanal ou commercial, ou encore de se spécialiser dans la fourniture des légumes ; ils gardent dans tous les cas un statut à part, et des revenus supérieurs à la moyenne.

Mais nous ne devons pas cacher les faiblesses qui viennent en contre-partie de ces éléments positifs. Comment se manifestent-elles ? Leur a-t-on porté remède ? C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre, en considérant l'évolution qui s'est produite au cours de ces dernières années. A bien des égards en effet, la période 1955-1960 semble avoir marqué un tournant dans l'évolution économique de la sous-préfecture. Essais et innovations se sont multipliés. Certaines initiatives, dont on espérait beaucoup, ont été des échecs. D'autres, moins attendues, ou moins officiellement soutenues, ont opéré dans l'économie locale des transformations révolutionnaires. Dans la perspective d'écoulement du temps et de changement où nos études régionales ont été

53 - *BOKO.* Vallonnements et boisements digités sur les grès précambriens, dans l'est de la sous-préfecture.

54 - *BOKO.* Collines pelées et érosions sommitales en bordure de la route de Kanzi.

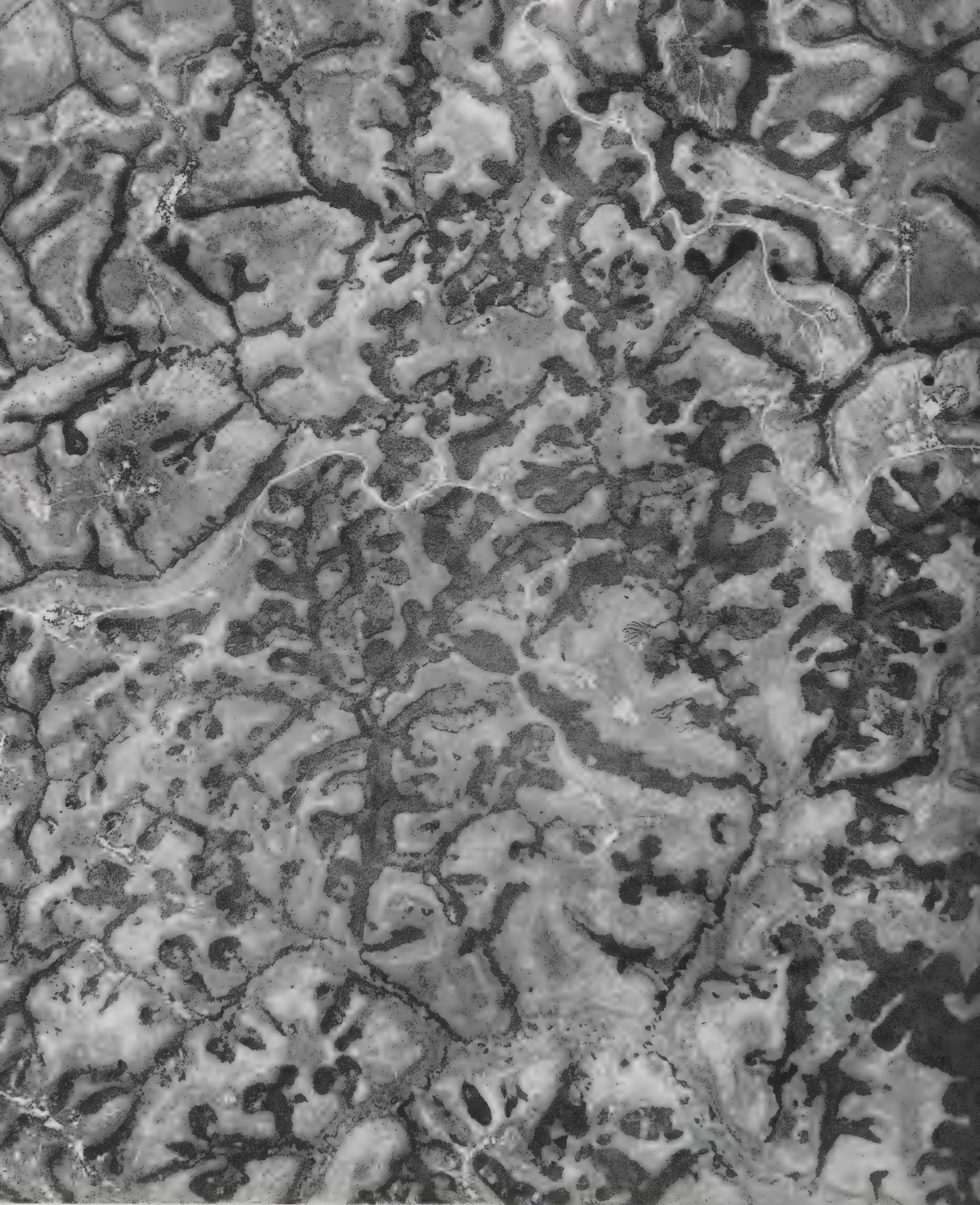

55 et 56 - *BOKO*. Deux aspects tranchés du pays bakongo. A gauche, le plateau gréseux à l'est de Boko (Zérimba, Paris, Bouyala) : vallées arborisées, mosaïque végétale épousant le relief, ravinements, champs de savane et champs de forêt, habitat de faites. A droite, la vallée du Djouari dans les sables au nord de Brazzaville : vallées rares, profondes et peu ramifiées ; le peuplement, bien moins dense, se localise dans les fonds, et la culture en forêt, *I.G.N.*, mission AEF 1953 002, cliché 074 ; mission AEF 1953 001, cliché 321 (agrandissements).

57 - *BOKO.* Les hautes surfaces au nord-est du chef-lieu : savane arbustive à Hymenocardia, et bosquets sommitaux.

58 - *BOKO.* Au sud du poste : plongée vers les gorges du Congo.

59 - *BOKO.* Bosquet-relique près de Nkola (route de Mantaba).

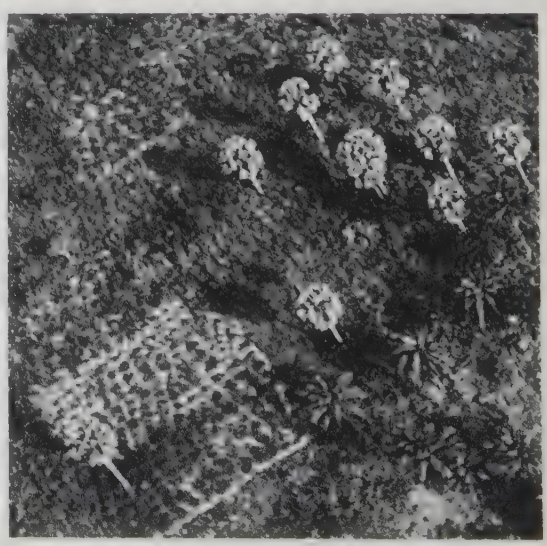

60 - *BOKO.* Culture en savane.

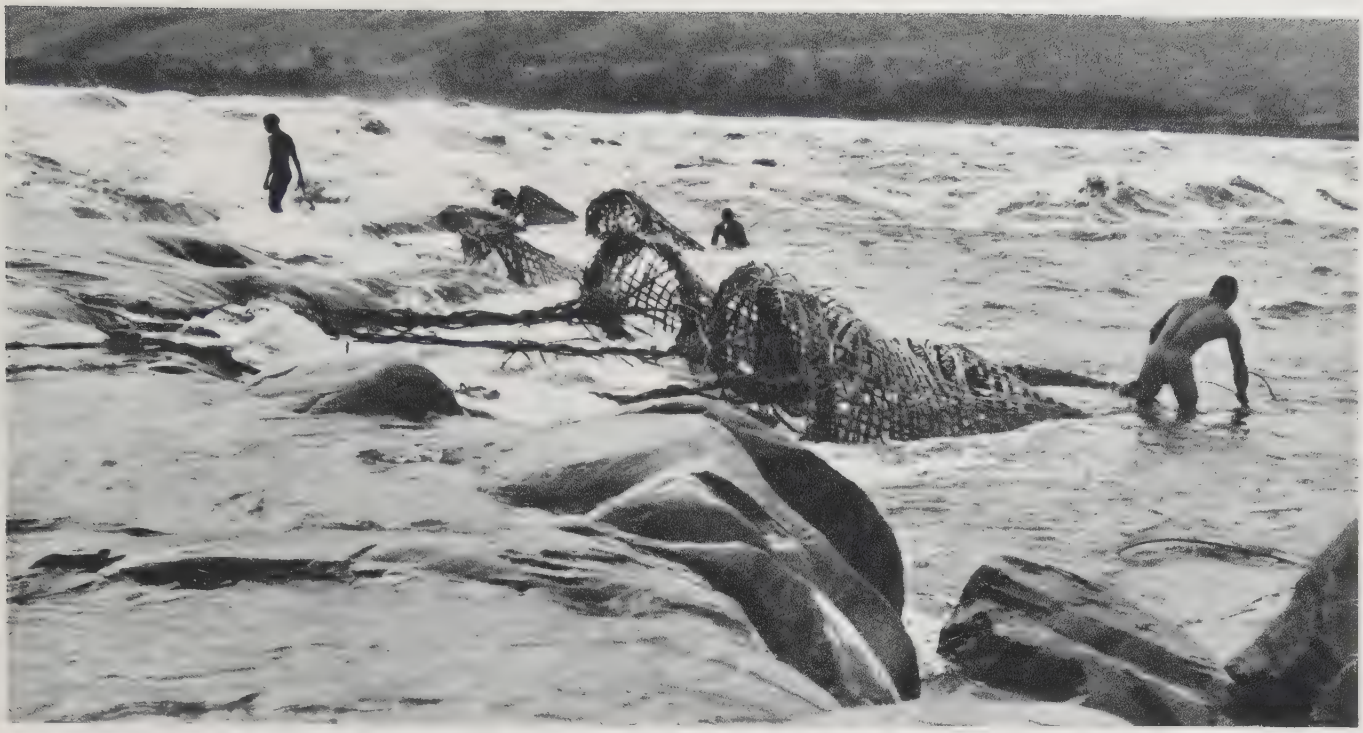

61 et 62 - *BOKO*. Pêche en dessous de Tombo, dans les rapides du Congo.

63 - *BOKO*. Huilerie artisanale à Nzaza.

64 - *BOKO*. Transport de l'huile jusqu'au village.

65 - *BOKO*. L'artisanat du bois : menuisiers au travail à Mandombé.

66 - *BOKO*. Rien n'est trop beau pour les morts.

67 et 68 - *BOKO*. Les investissements : types de constructions pour notables, commerçants et fonctionnaires.

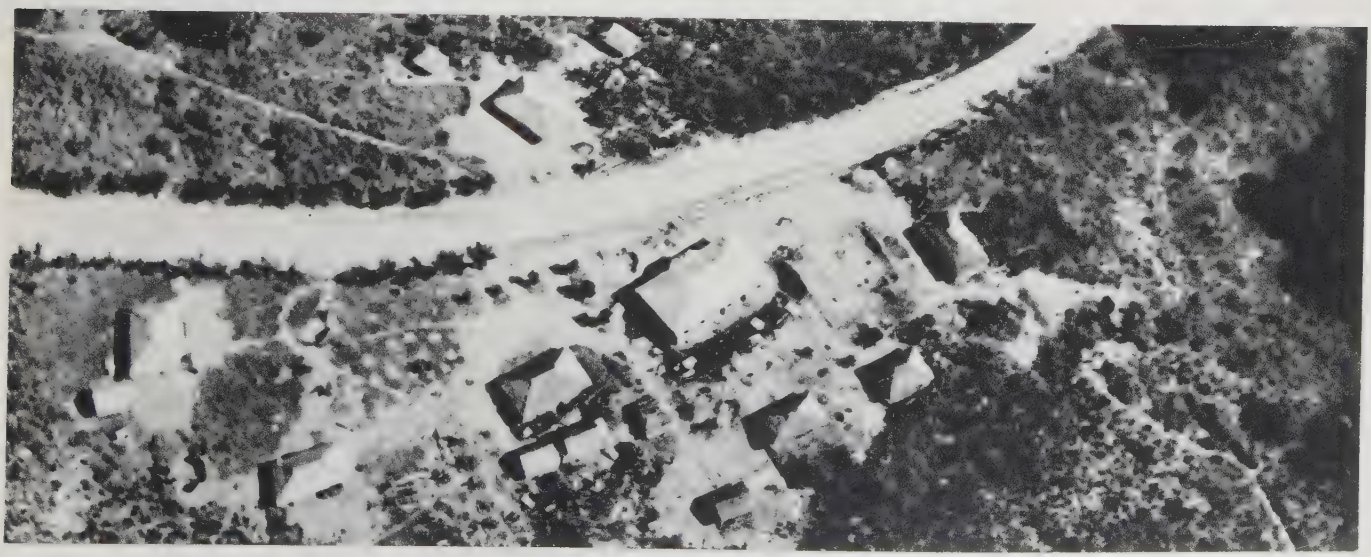

69 - *BOKO*. Hameau venu s'installer sur la route.

70 - *BOKO.* Marché de Mpika-Moulenda : un éventaire.

71 - *BOKO.* Marché de Louingui : chikouangues pour la ville.

72 - *BOKO.* Mpika-Moulenda : le marchand de tabac.

73 - *BOKO.* Mpika-Moulenda : le coin du malafou (vin de palme).

74 - *BOKO.* Un mets de choix : les vers de palmier.

délibérément placées, rien ne pouvait mieux illustrer le mécanisme, les limitations et, il faut le dire, la part d'inattendu d'un processus de développement. Surtout quand celui-ci s'applique à un espace géographique bien circonscrit et vivant, où l'action économique et le levier technique ont à compter, plus nettement qu'à l'échelon national, avec un milieu physique aux aptitudes définies, et des forces sociales difficiles à contraindre.

Mis à part les produits de l'artisanat, réservés dans l'ensemble à la consommation locale, les Bakongo de Boko sont vendeurs, nous l'avons montré, de denrées d'assez faible valeur par rapport à leur poids, et au travail qu'elles ont demandé. Il y a là une première et sérieuse faiblesse de leur économie de vente. Un effort légitime s'est appliqué à y remédier, en insistant sur les deux productions locales qui souffrent le moins de cet inconvénient. C'est ainsi qu'en 1957, sous l'égide des deux sociétés de prévoyance de Kinkala et de Boko, fut créée une « Union fruitière du Pool », qui s'assignait comme tâche de valoriser les plantations locales d'agrumes[1]. Il s'agissait d'abord d'offrir aux producteurs des deux circonscriptions un débouché régulier, dans les villes et à l'exportation, en expédiant des fruits correctement conditionnés. Puis de développer une production d'essences de zeste. Une petite installation fonctionnait en 1958 aux environs de Kinkala, et des envois purent être faits. Par la suite, la tentative semble avoir fait long feu, mais l'idée était intéressante, et elle mérite d'être reprise[2]. Notons encore, dans une voie parallèle, la fondation d'une « coopérative maraîchère », groupant les jardiniers des environs de Louingui ; un camion pick-up devait apporter régulièrement les légumes à Brazzaville, mais le camion est tombé en panne, et la coopérative aussi. Ces initiatives ne concernaient, de toute façon, que les producteurs hommes. Rien n'a été fait, ni même envisagé, pour diversifier le champ d'activité des femmes, qui demeurent assujetties à la monoculture du manioc.

Il n'est d'ailleurs pas question de les détourner d'une production, peu rémunératrice sans doute, mais nécessaire à l'équilibre économique du pays, et assurée — c'est son principal intérêt — d'un débouché tout à fait stable. Le revenu des femmes ne peut être accru qu'en doublant le manioc de cultures nouvelles et si possible assurées d'un meilleur payement, mais on discerne mal lesquelles, ou en développant encore les ventes du produit-clef. Dans les deux cas, on se heurte à une barrière : l'emploi du temps des femmes, élément le plus actif de l'économie locale, est saturé, comme le montre la diminution des quantités offertes durant les mois d'automne où elles font leurs nouvelles plantations. C'est là la deuxième faiblesse à laquelle nous faisions allusion. Il n'est pas possible d'y remédier autrement qu'en améliorant la productivité individuelle. Mais comment ? Il est parfaitement utopique, dans les conditions de Boko, d'envisager une aide mécanique à la culture, ou simplement un appoint de travail animal, en tant du moins qu'amélioration isolée apportée au système agricole existant. Mais la préparation du manioc, après sa récolte, ne se prête-t-elle pas en revanche à une intervention de cette nature ? On sait — des études précises en ont apporté la preuve chiffrée pour diverses régions d'Afrique[3] — combien le traitement des produits vivriers et leur préparation culinaire peuvent accaparer de temps, comparé à celui que demandent les opérations proprement culturales. Les villageois de Boko ne font pas exception : des quatre jours de la semaine bakongo, les femmes en consacrent au minimum un entier et souvent deux à préparer les pains de manioc destinés à être consommés en famille ou vendus. Réfléchissant au problème, un agronome avait, au lendemain de la dernière guerre, lancé l'idée d'une « machine à faire la chikouangue ». Ainsi formulée, la proposition fit sourire, mais elle procédait d'une analyse correcte de la situation, la suite l'a démontré, par un détour inattendu.

Retournant à Boko en 1961, nous y avons trouvé l'économie du manioc en plein boulever-

---

1. Tchibamba, 1958.

2. Des ananas ont été également commercialisés par l'intermédiaire de l'U.P.F., pour la vente en France, mais la baisse des cours n'a pas permis de poursuivre ces envois.

3. Aux environs de Gandajika, dans le sud de l'ancien Congo belge, on a établi que les opérations post-culturales absorbaient 82,9 % du temps consacré au manioc ; pour le maïs et les arachides, les pourcentages s'élèvent encore à 79,4 et 50,9, respectivement. (Fauconval et Van Bulck, 1957.) Johnston donne, d'après une autre publication belge, des chiffres très comparables : 111 journées consacrées à la *culture* du manioc sur une dépense totale de 301 journées de travail par hectare de cette plante ; 70 sur 156, pour le maïs. Il n'y a qu'avec le bananier que les deux valeurs se confondent. (Johnston, 1958.)

sement. Tout le sud de la sous-préfecture, habité par les Bacongo et Bacongo-Nséké, avait pratiquement cessé de fabriquer des chikouangues autrement que pour les besoins domestiques. Le manioc ne s'y commercialisait plus que sous la forme de « foufou », de la pâte de manioc à l'état cru, simplement défibrée et séchée au soleil, en petits tas, ou de « cossette », des morceaux de manioc, taillés dans la longueur de la « racine » et séchés sans aucun défibrage[1]. Ce changement répond à des raisons complexes. La chikouangue n'est vraiment appréciée, en ville, que par les gens du sud. Beaucoup d'immigrés, en particulier parmi les originaires de la Cuvette, s'en contentaient tant que, célibataires ou venus seuls à Brazzaville, ils n'avaient pas de femme pour faire leur cuisine : elle se mange en effet telle quelle. Une fois fixés, mariés, dans une ville à la population stabilisée, leurs besoins ont changé. Même comme aliment cru, servant de collation ou accompagnant des nourritures plus élaborées, la chikouangue recule devant le pain que les boulangeries industrielles de la capitale livrent, par grosses fournées, à des citadins de plus en plus habitués à en consommer. Sur les lieux de production, les femmes, de leur côté, se sont progressivement lassées d'offrir sur les marchés des pains de manioc qui ne trouvaient pas toujours preneur, et se gâtaient alors irrémédiablement. A force d'attendre, au grand soleil, des camionneurs tombés en panne, ou qui ne parvenaient pas à s'entendre pour se répartir, conformément à leurs possibilités respectives, les marchés à desservir, elles se sont mises à fabriquer du foufou et de la cossette, de bien meilleure conservation. Mais la substitution n'aurait sans doute pas eu lieu sans l'innovation technique que voici : la mise en service, à Brazzaville, de « moulins à foufou », broyeurs actionnés par un moteur électrique, qui réduisent en farine et tamisent le manioc séché. C'est sous cette forme que la machine à chikouangue aura finalement vu le jour. Le premier « moulin » fut, paraît-il, installé par un Dahoméen, à l'exemple des équipements en service dans son pays d'origine. D'autres ont suivi cet exemple. Tous travaillent à façon : la clientèle payait au début 100 francs par sac de 50 kg ; la concurrence a fait baisser par la suite de moitié le tarif[2]. Les Bacongo et Bacongo-Nséké ont été les premiers, nous l'avons dit, à commercialiser leur manioc sous les formes valorisées par le nouvel outillage. Les Balari de l'est de la sous-préfecture commençaient, en 1961, à suivre le mouvement. Seules les villageoises bassoundi du nord-ouest résistaient encore au changement, mais elles avaient de plus en plus de mal à écouler leur production. Sur le plan monétaire, la substitution du manioc séché au manioc cuit n'apparaît pas de nature à compromettre les revenus locaux : sur place, le pain de manioc, d'un poids approchant le kilogramme, se vendait 10 francs la pièce ; le foufou, 150 francs la cuvette, soit, à raison de trois cuvettes pour remplir un sac de 50 kg, pas loin de 10 francs le kg. Sans doute y a-t-il davantage de substance nutritive, à poids égal, sous la forme de foufou que sous celle de chikouangue, mais la somme de travail incorporée est très inférieure, et le temps économisé, reporté sur la culture, doit compenser, et au-delà, le manque à gagner apparent.

Les femmes de Boko fabriquaient un produit d'excellente qualité, mais d'un rapport modeste, bien qu'il accaparât le plus clair de leurs forces. Dégagés des servitudes quotidiennes de la vie domestique, les hommes pouvaient se consacrer plus librement à des tâches productives, au premier rang desquelles la récolte des régimes de palme et le traitement des fruits. Mais pour n'obtenir, en fin de compte, sous la forme d'une huile beaucoup trop acide, qu'un produit partiellement dévalorisé et difficilement exportable. C'est la troisième faiblesse du système de production local. Il y avait deux façons d'y remédier. La première eût consisté à faire l'éducation des producteurs, à leur apprendre par exemple à ébouillanter les fruits dès la récolte, et à les traiter sans attendre ; à tenir rigoureusement propres les outils et récipients servant à la fabrication. Tâche difficile, sans doute, mais pas nécessairement impossible. Il aurait fallu, de plus, obtenir la livraison rapide de l'huile, et la stabiliser, par centrifugation, avant de l'expédier hors de la région. De qualité honorable sinon parfaite, le produit obtenu se serait écoulé dans de bien meilleures conditions que

1. Ce que les Bakongo appellent le « foufou mitéké ».

2. Le foufou, confirmait récemment J.-F. Vincent, connaît en ville une « faveur grandissante », car « il permet une préparation rapide ». Cinq moulins fonctionnaient en 1963 à Bacongo et Makélékélé, débitant journalièrement de 800 à 1 000 kg de farine. Le plus ancien remonterait à 1956. Chez les citadins d'origine kongo, toutefois, le foufou « n'a pas encore détrôné le ' bâton de manioc ' ou chikwangue ». (Vincent, 1963.)

l'actuel[1]. Le rendement par contre, avec les techniques de fabrication paysanne, ne pouvait que rester bas. Mais cet inconvénient doit s'apprécier en tenant compte de sa contrepartie : le maintien de petites unités de production, parfaitement intégrées au milieu social et dotées d'un rôle stimulant pour d'autres activités rurales.

Ces considérations n'ont pas prévalu et, revenant à Boko en 1961, nous y avons trouvé la situation radicalement transformée dans le sens d'une concentration de la production d'huile. Toute l'évolution qui, par degrés, avait mené des huileries « européennes » de la période initiale aux petits ateliers disséminés dans la campagne, s'est trouvée brusquement effacée. Ce n'est pas seulement l'huilerie Brancosta de Boko-Kitadi qui connaît un regain d'activité. La Société Africaine de Prévoyance est entrée à son tour en lice, finançant l'équipement d'une nouvelle unité industrielle à Nkolo, non loin du poste. L'année suivante, en 1956, une troisième huilerie, fondée par un commerçant, voyait le jour à Mbanza-Poudi, sur la route longeant la frontière de l'ouest, à mi-chemin de Louingui et de Manyanga. La S.A.I.C. (Société Agricole et Industrielle du Congo), propriétaire de cette dernière, exploite également, depuis 1959, en location, l'installation de l'ex-S.A.P. Celle-ci est équipée de deux fûts-cuiseurs basculants, d'un broyeur-malaxeur, d'une presse à vis horizontale, et d'une batterie de cuves où l'huile se décante, puis est déshydratée. Les coques sont traitées à part dans un concasseur ; le triage s'opère à l'aide d'un cylindre, mais il faut le parachever à la main. Deux techniciens et une cinquantaine d'ouvriers font marcher les trois huileries. L'huile produite par la S.A.I.C. se classe normalement dans la seconde des quatre catégories prévues par le service du conditionnement.

La question capitale est évidemment celle de l'approvisionnement en fruits. Les deux exploitants se sont partagé la sous-préfecture, la firme Brancosta rayonnant exclusivement sur les routes de Béla-Congo et Mandombé, ainsi que leurs antennes, entre Boko et le Congo. Équipée de plusieurs camions Mercedes, la S.A.I.C. draine en direction de ses deux usines le reste du pays. Des circuits de ramassage, hebdomadaires ou bihebdomadaires, sont organisés sur toutes les routes accessibles. L'équipement commercial de la Société se complète d'un certain nombre de boutiques villageoises, dont la présence aide à obtenir les fruits. Ce sont ces facilités, offertes aux villageois pour l'écoulement de leur production, qui les ont fait renoncer à fabriquer eux-mêmes l'huile. La production artisanale se cantonne à présent dans les secteurs les plus mal desservis du nord-ouest de la sous-préfecture. L'huile de cette origine est achetée par les deux usiniers, mais son acidité la fait réserver à la fabrication du savon. La S.A.I.C. en particulier approvisionne ainsi la savonnerie de Kinkala, la plus importante du Congo, dont elle est actionnaire. Il est à noter que, ces dernières années, les quantités offertes provenaient, pour l'essentiel, du territoire de Luozi. Indépendamment des achats de fruits et d'huile, des marchés ont été institués, sur un rythme mensuel, pour permettre aux femmes d'écouler leurs palmistes ; au nombre d'une vingtaine, ils couvrent toute la sous-préfecture.

Au total, ces dernières années, les tonnages commercialisés oscillaient entre 400 et 600 t pour l'huile, entre 1 000 et 1 400 t pour les palmistes. Plus de la moitié de l'huile provenait des trois installations mécanisées. Ces chiffres sont en retrait par rapport à ceux de la période précédente. La palmeraie, pourtant, n'est que très incomplètement exploitée. Si les régimes correspondant aux quantités de palmistes vendues avaient été intégralement traités, la production d'huile se serait élevée aux environs de 2 500 t. Il ne semble pas non plus que l'on puisse incriminer les changements introduits, vers 1955, dans l'économie du palmier, par les nouvelles huileries ; elles ont plutôt, semble-t-il, aidé à rétablir une situation déjà compromise. En réalité, comme dans la Cuvette congolaise, c'est bien d'une désaffection qu'il s'agit, de la part des producteurs villageois. Mais il est impossible ici d'invoquer la décolonisation et la fin d'un système de contrainte : auparavant déjà, nulle pression ne s'exerçait sur les petits fabricants d'huile. C'est plutôt du côté de l'évolution des débouchés et des prix qu'il faudrait regarder, et plus particulièrement peut-être de la concurrence faite à une huile de palme fort médiocre par l'huile d'arachide d'excellente qualité

1. Sur les conditions techniques dont dépendent, aux stades de la fabrication et du stockage avant exportation, la qualité d'une huile de palme, et plus particulièrement son taux d'acidité, voir VANNECK, 1947.

produite industriellement dans la vallée du Niari ; aux savons de fabrication congolaise par les savons importés. Comme partout ailleurs, d'autre part, les hommes savent de moins en moins escalader les palmiers, et répugnent de plus en plus à le faire. Il faut, pour les tenter, les solides bénéfices que seule assure — mais pas au-delà d'une certaine distance des villes — la vente du malafou. Depuis la mise en service de l'huilerie de Nkolo, par exemple, le nombre de « récolteurs » qui l'approvisionne se serait réduit de moitié. Le fait n'est certainement pas sans rapport avec le nombre croissant d'hommes jeunes ou dans la force de l'âge marqués par leur séjour dans les villes. « La régénération de la palmeraie naturelle par des palmiers sélectionnés aidera à résoudre le problème des grimpeurs », estimait, récemment, le fonctionnaire en charge de la sous-préfecture[1]. Telle est en effet la politique suivie par les Services agricoles : susciter de petites plantations, de préférence dans les fonds plus fertiles, en distribuant des plants améliorés. Des initiatives se sont effectivement manifestées en réponse. En attendant qu'elles se multiplient, l'économie du palmier se trouve, à Boko, en perte de vitesse. Dans la mesure où cette crise a donné l'occasion, à des instances étrangères, de se réinsérer dans les circuits locaux de production, elle est responsable d'une régression sur le point même où le pays bakongo nous semblait manifester une supériorité décisive : l'intégration l'une à l'autre d'une société en cours d'évolution et d'une économie régionale « progressive », comme nous l'avons un jour qualifiée[2].

Cette économie demeure essentiellement agricole : agricole au sens le plus étroit, car les palmiers eux-mêmes apparaissent un peu comme un sous-produit de la culture. Et cette orientation l'expose à un dernier risque : celui de manquer de terres. Le problème a été envisagé plus haut, du point de vue du milieu naturel et de sa conservation. Il se pose à présent sous un angle différent : reste-t-il assez de terres cultivables en réserve, c'est-à-dire en fait de forêts, pour que le défrichage puisse continuer longtemps au rythme qu'imposent les cultures de vente, principalement le manioc produit pour Brazzaville ? Autour de très nombreux villages, ces réserves ont fondu, et les groupements de Kanzi et Cessé, précédemment évoqués, ne représentent à cet égard que le cas-limite d'une situation assez générale. En raccourcissant la période de jachère, en substituant le manioc de savane au manioc de forêt, leurs habitants pourront « tenir » un certain temps. A terme, une menace n'en pèse pas moins sur l'activité principale de ces villages. Du fait d'un sol pauvre, d'un système agricole qui ignore à peu près les restitutions, d'un habitat constitué par des unités d'une certaine importance, de la tendance bien naturelle à cultiver plus souvent et en fin de compte trop souvent les terrains les plus proches, les surplus de production exigés par l'économie monétaire exposaient fatalement à ce risque. C'est en cela que réside la dernière faiblesse du système de production fonctionnant autour de Boko.

La solution la plus simple consisterait à chercher des boisements frais au-delà du périmètre habituellement cultivé. Nous avons vu que les Bakongo répugnaient à le faire : question de distance à parcourir, chaque jour, pour aller au champ ; d'isolement aussi, et l'idée vaut pour les cultivateurs, qui aiment à se serrer les coudes et s'encourager mutuellement, autant que pour les champs, plus exposés en pleine nature aux déprédations du gibier. Pourtant, il suffirait souvent de s'éloigner de quelques kilomètres pour trouver en suffisance des terres intactes. Les photographies aériennes montrent parfaitement l'anneau que dessinent autour des villages, dans un rayon assez limité, les clairières ouvertes par la culture dans l'élément forêt de la mosaïque. A plus large échelle, il ne manque même pas dans la sous-préfecture de secteurs de plusieurs dizaines de kilomètres carrés d'un seul tenant, occupés par des boisements peu entamés, à raison de près de 50 % de leur surface, parfois davantage. La souplesse des usages fonciers en pays kongo rend concevable une colonisation agricole par ceux qui manquent de terre cultivable, soit à la périphérie des terroirs actuels, soit même au cœur des « réserves générales » que nous venons d'évoquer. Nul doute qu'elle se fasse le jour où la nécessité l'emportera sur l'inertie qui lie les agriculteurs au dessin présent de

1. Autre avantage : la suppression de « l'égrappage manuel » des régimes, « indispensable pour la vente de fruits non altérés », et qui, sur les 46 journées de travail nécessaires au total pour obtenir une tonne de fruits utilisables en huilerie, en mobilise déjà 16. (*Enquête sur les oléagineux au Congo*, vol. I, p. A-50.)

2. SAUTTER, 1951.

l'habitat. En dix ans, le fractionnement des villages a fait de nouveaux et larges progrès. Les petits groupes, les individus qui partent ainsi à la dérive, de colline en colline ou le long des routes, confèrent assez de fluidité au peuplement pour qu'il puisse, le moment venu, remplir les vides de la carte de l'occupation du sol.

Autre solution, de portée plus générale : la mise en exploitation des portions de l'espace environnant les villages, qui, pour différentes raisons, ont échappé jusqu'ici à l'emprise des cultivateurs. Il s'agit essentiellement des fonds marécageux d'une part, nombreux dans les secteurs pénéplanés, et des savanes de pente d'autre part, dont l'infertilité et l'érodibilité excluent la plupart du temps les cultures. Les premiers n'étaient utilisés, jadis, et sur une très petite échelle, que pour les cultures de saison sèche, d'arachides en particulier. Nous avons vu d'autre part comment les terres humides de bas-fonds étaient devenues l'emplacement de choix des rizières et des jardins de légumes. Mais les rizières se confinent dans le nord de la sous-préfecture. Quant aux jardins, leur extension est limitée par les difficultés de communication avec Brazzaville, et le serait de toute façon par le volume des débouchés. Ne conviendrait-il pas de leur adjoindre des plantations d'arbres ou d'arbustes ? Nous ne pensons pas seulement au palmier, mais aux arbres fruitiers, cantonnés jusqu'ici aux abords immédiats des villages, dans le cercle étroit et difficilement extensible où le sol est enrichi par la présence des hommes. Peut-être aussi aux caféiers, dont il avait été question, voici quelques années, comme support économique du « paysannat » lancé à Mankoussou. Le nettoyage et le drainage partiel des fonds libérés de la brousse marécageuse qui les encombre ne devraient pas poser un problème insurmontable.

Les talwegs de Boko ont été l'objet ces dernières années d'une tout autre forme encore de mise en valeur : la pisciculture en étangs. L'impulsion est venue de l'ancien Service fédéral des Eaux et Forêts. De 1950 à 1952 avait été construite à une vingtaine de kilomètres de Brazzaville, sur la route menant à Boko, la « station centrale de pisciculture » de la Djoumouna, destinée à servir de modèle, en même temps qu'à fournir les *tilapia* destinés à l'ensemencement des bassins villageois. Puis fut entrepris un gros effort de diffusion en milieu rural : diffusion du poisson lui-même, un animal rustique, aux exigences modestes, à la croissance rapide ; mais surtout vulgarisation des techniques permettant de l'élever avec succès. Il fallait apprendre aux paysans à barrer un vallon ou établir un étang dans une position latérale, en dérivation ; à en maintenir les bords propres pour éviter le pullulement des moustiques ; à prévoir une alimentation en eau et un système de vidange ; à nourrir régulièrement les tilapia, de feuilles de manioc en particulier dont ils sont friands ; à opérer enfin la récolte en temps voulu. Les résultats ont été extrêmement variables suivant les régions. Très vite, le pays kongo s'est distingué : dès 1954, on y comptait un millier d'étangs en service, dont 400 à Boko ; deux ans plus tard, ce nombre passait à « près de 5 000 »[1]. En 1961, pour la seule sous-préfecture de Boko, on l'estimait à 1 500. Les bassins d'alevinage installés près du Poste, et à la Moulenda, suffisaient à peine à satisfaire une demande supérieure à 400 kg dans l'année. Pour l'aménagement des bassins, les villageois montrent beaucoup de savoir-faire ; certains n'ont pas hésité à tracer des rigoles d'amenée très longues. Contrairement à ce qui se passe dans bien d'autres régions, les tilapia de Boko sont suffisamment nourris pour atteindre, dans les délais raisonnables, une taille acceptable[2]. Les propriétaires encourraient plutôt le reproche

1. *Tilapia...*, 1956.

2. Envoyé récemment en mission au Congo, un spécialiste des problèmes de pisciculture s'émerveillait de la « vitalité remarquable » de cette forme nouvelle de production, et ce en dépit de l'absence, depuis cinq années, de « personnel supérieur d'encadrement ». (BARD, 1963.) « Dans l'ensemble des régions visitées », constatait-il, « les étangs sont bien construits, bien alimentés en eau et bien entretenus... Rares sont les étangs où l'on ne trouve pas de feuilles fraîchement distribuées ». Les réserves dont ces remarques sont assorties concernent essentiellement la Cuvette congolaise. En revanche, elles s'appliquent sans restriction à l'ensemble du pays bakongo : « les meilleurs étangs et les plus nombreux se situent actuellement entre Brazzaville à l'est, Boko au sud et Mouyondzi à l'ouest ». L'auteur du rapport n'est pas passé à Boko, mais à Mindouli par exemple il a eu la surprise de découvrir des techniques nouvelles de nourrissage en usage, sans que personne les eût enseignées aux pisciculteurs (en sus de la feuille de manioc, tubercules mis à rouir dans les étangs puis épluchés sur place). Cette région concentrerait une part importante des 4 000 étangs « correctement exploités », avec une production de 10 à 30 kg à l'are. Certains « propriétaires » ont jusqu'à 12, 15, 35 étangs même, dont les vidanges, de sept en sept mois (en principe ; en pratique, elles sont souvent trop espacées), leur rapportent des dizaines de milliers de francs C.F.A.

de trop tarder à vider leurs pièces d'eau, de sorte que les poissons finissent par s'entre-détruire. Si l' « écrémage » d'un étang, à la ligne ou au filet, entre dans la rubrique de l'auto-consommation familiale, sa vidange oblige le propriétaire à disposer d'un surplus parfois important. Des dizaines de kilogrammes de poisson peuvent alors être offerts sur le marché voisin. A cet égard la pisciculture, comme l'artisanat, si elle ne participe pas directement aux échanges de la sous-préfecture avec le dehors, contribue du moins à activer la circulation interne des biens et de l'argent.

Plus encore qu'à l'utilisation des bas-fonds, c'est aux larges étendues de savane incultivable que l'on pense, et à la façon dont elles pourraient s'intégrer, autrement que par la chasse et la simple cueillette, dans une exploitation totale de l'espace disponible. Deux perspectives s'offrent ici. Ne peut-on, tout d'abord, par des moyens appropriés, récupérer pour la culture les sols de pentes ? Une tentative a été faite dans cette direction, avec la création, en 1952-1953, à la Moulenda, dans le pays soundi, d'une ferme officielle, destinée à poser les bases techniques d'une opération de type « paysannat »[1]. Il s'agissait, en particulier, de mettre en valeur un versant préalablement remodelé en terrasses superposées. Mais on s'y est pris de telle façon, en taillant les terrasses au bulldozer, sans prendre de précautions vis-à-vis du peu de sol arable, ni parer à l'érosion ultérieure des gradins, que l'échec était inévitable. Il sera difficile de recommencer et en tout cas, après cet insuccès flagrant, d'intéresser les villageois à une nouvelle expérience. L'idée, pourtant, n'était pas mauvaise en soi. Il aurait fallu sans doute s'inspirer des méthodes mises au point dans l'Est africain, consistant à remodeler progressivement une pente, en se servant du ruissellement pour accumuler la terre, entraînée au passage, derrière des lignes d'arrêt, constituées par des plantes appropriées aux conditions locales. Il n'y a pas moyen de toute façon, autrement que par une technique réduisant au minimum les travaux de terrassement, de passer à l'échelle d'une sous-préfecture ou même d'un groupe de villages.

De manière bien plus évidente, les savanes de Boko semblaient appeler l'élevage des bovins. L'expérience est en cours depuis quelques années, à l'exemple du Congo de Léopoldville, où des résultats positifs avaient été obtenus, bien avant l'indépendance, en pays bakongo. Nous préciserons plus tard, à propos du Niari, l'économie générale, à l'échelle du Congo, de l'action entreprise par le Service de l'élevage. Au début de 1961, 107 animaux de la race « Dahomey » se trouvaient dans la sous-préfecture, aux mains de neuf « métayers », et cet effectif augmentait rapidement, par croît naturel. Le but, à long terme, serait d'aboutir, par la multiplication de petits troupeaux familiaux, à une sorte de « mixed farming ». S'il y a des chances de constituer quelque part au Congo une véritable paysannerie, liée au sol par des pratiques d'agriculture intensive, c'est bien à Boko. Mais la chose ne se fera pas toute seule, et il ne sera pas facile, en particulier, d'intégrer à la culture, activité essentiellement féminine, un élevage bovin qui paraît devoir être l'apanage des hommes.

1. Nous préciserons, au chapitre suivant, consacré à la vallée du Niari, ce qu'il faut entendre par là.

B. — L'usage des revenus

La vente des produits agricoles procure au pays de Boko des rentrées d'argent d'un volume appréciable. Il s'y ajoute les salaires et les pensions versées par l'administration, ainsi qu'une masse de revenus indépendante, qui filtre par différents canaux, sans contrepartie de biens matériels, en provenance des Bakongo émigrés. A quelles fins les sommes mises ainsi à la disposition des villageois sont-elles mobilisées ? Une première distinction peut être faite suivant que ces sommes vont alimenter une circulation d'argent locale, ou ressortent du district en compensation d'objets ou de denrées d'origine extérieure. Nous n'avons pas les éléments qui permettraient d'opérer le départage quantitatif entre les deux types d'affectation. Du moins pouvons-nous affirmer l'importance des prélèvements opérés au profit des circuits intérieurs. En tout état de cause, il nous semble d'un plus grand intérêt géographique de classer les dépenses par destination, et suivant la nature des transformations qu'elles entraînent dans le genre de vie, le paysage et l'économie. Voici, à ce point de vue, comment la situation se présentait en 1952-1953.

a) Les dépenses de contenu sociologique.

Une partie de l'argent dépensé sur place alimente des circuits purement monétaires, où il gage et régularise des types définis de relations sociales. C'est le cas des sommes rassemblées en vue de dons et contre-dons, à l'occasion des fêtes de sortie de deuil (« matanga ») et des fêtes dites « malaki » où s'affiche la compétition des lignages, ou versées en règlement de divers conflits sous la forme d'amendes coutumières[1]. L'intérêt économique de tels circuits peut être très grand, mais ne commence qu'à leur aboutissement, dans la mesure où ils concentrent le pouvoir d'achat, en créant des points économiquement forts au sein d'une société relativement égalitaire. Dans une formule plus proche des véritables échanges à contre-partie matérielle, la monnaie, substituée aux règlements en nature de jadis, aide à répartir deux sortes de biens de valeur ambiguë, à la fois économique et sociale : les femmes et les terres. « Richesse par excellence », productrice « en hommes et en biens de consommation »[2], susceptible d'être capitalisée au même titre que l'argent, la femme n'est cédée comme partout qu'en échange d'une compensation actuellement spécifiée en monnaie. Cependant son caractère de bien productif est beaucoup moins accusé qu'en pays fang par exemple. La femme quitte son lignage à l'occasion du mariage, mais elle continue de lui appartenir. L'usage

---

1. Pour la description et l'interprétation du malaki, on se reportera à la thèse de G. Balandier (1955, p. 347-350). Le même auteur s'est penché depuis à nouveau sur cette institution si originale, dont il montre qu'elle a facilité, dans le contexte moderne, « des promotions sociales spectaculaires... Les biens accumulés se trouvent employés à la réalisation de véritables investissements ' sociologiques ' ; le profit de l'opération s'exprimera surtout en prestige acquis, en capacité d'intervention accrue dans les affaires publiques et privées. La logique sociale continue ainsi à prévaloir sur le seul calcul économique », mais ne l'exclut cependant pas. (1961.)

2. Balandier, 1955, p. 339.

en est concédé à l'époux pour des services nettement et limitativement définis, dont certains ont un caractère économique : l'épouse est tenue de nourrir son mari des produits qu'elle obtient par son travail (sur le champ de forêt, le « nsitou », qui se fait en collaboration avec lui, ce qui limite encore l'apport net, unilatéral). Mais les enfants reviennent au lignage maternel. Les gains en argent aussi, surtout quand ils résultent du travail sur le champ de savane, sous réserve d'aménagements consentis dans un climat de bonne entente conjugale. Ceci explique le taux modeste des « dots » en pays kongo, et que les femmes n'y soient pas l'objet d'une véritable compétition par l'argent. Quant à la terre, si les ventes effectives sont devenues très rares, les lignages craignant à présent d'en manquer, le prêt d'un terrain de culture est de pratique courante. Jadis libéralement consenti dans le cadre des relations interfamiliales ou de bon voisinage, il s'est aujourd'hui vénalisé. Mais on reste loin, là encore, de la flambée des prix constatée dans certaines régions de cultures pérennes, où le prêt de terre implique un véritable désaississement. A Boko, sinon dans l'orbite immédiate du marché brazzavillois, la location foncière reste une opération surtout symbolique, moins destinée à tirer du sol un rapport qu'à réaffirmer le droit éminent de la « kanda » propriétaire. Au total, les circuits non immédiatement productifs n'opèrent sur la masse d'argent disponible qu'un prélèvement assez modeste : rien là en tout cas qui puisse bloquer, ou même sérieusement freiner, par une thésaurisation de fait, le développement économique. Dans la mesure où l'argent quitte momentanément les circuits d'échange, les conditions réalisées sont celles d'une épargne bien plus que d'un accaparement stérile.

b) Une consommation accrue et diversifiée.

Une part considérable de l'argent disponible est dépensée au fur et à mesure en biens meubles, qui accroissent le confort et l'agrément de la vie. L'artisanat local en procure quelques-uns. Mais l'essentiel vient du dehors. Au premier rang des marchandises importées figure toute la gamme des produits manufacturés. Les tissus occupent, et de loin, la première place. A côté des unis réservés aux hommes ou aux vieilles femmes, les éventaires des marchés offrent des pagnes bariolés de toute couleur et de toute provenance. Même dans les villages éloignés du chef-lieu, relais des influences brazzavilloises, il ne manque pas d'élégantes vêtues avec un goût inné. Dans leur pagne enroulé en jupe longue, et leur camisole assortie, les jeunes femmes bakongo ont infiniment d'allure, les jours de sortie. En dehors des marchands de tissus, on offre un peu de tout sur les marchés. Voici par exemple l'échantillonnage déballé par un petit commerçant sur le marché de Louingui : pommade mentholée (pour la fièvre), cadenas, fleurs artificielles, cirage, friperie, peignes, fil de différentes couleurs, câble (les torons servent à faire des collets), mouchoirs de tête, bracelets de matière plastique et de métal, mètres souples, dés, lames à rasoir, sachets de parfum, cigarettes, lampe-torche, ampoules de lampe de poche, papier à écrire et enveloppes, glaces de poche, porte-plumes, dissolution, navette de machine à coudre, collier de perles, élastique pour culottes, crayons, crayons à ardoise, couteaux, bleu de lessive, bijoux de pacotille. Certains articles ne sont que pittoresques. D'autres sont révélateurs des besoins que l'économie commerciale a déjà réussi à enraciner dans un milieu rural ; ils indiquent un style de vie en voie d'européanisation. A ce point de vue, un exemple très significatif est celui du marchand que nous avons vu étaler, sur un autre marché, un assortiment très complet de produits pharmaceutiques : non seulement la banale aspirine, mais aussi des spécialités, et même une ampoule de novarsénobenzol ! D'autres marchandises, trop lourdes ou encombrantes pour être portées sur les marchés, se vendent dans les boutiques : cuvettes de fer émaillé, lampes, machettes, etc.

A côté des objets manufacturés, et de produits industriels couramment offerts, tels que le pétrole ou le sel, les Bakongo de Boko ne dédaignent pas de consommer des vivres ou des denrées d'origine plus ou moins lointaine. Sur les marchés des gares du Congo-Océan, les petits commerçants se ravitaillent en tabac batéké. Ils vont à Mouyondzi se procurer des graines de courge auprès des Babembé. Leur poisson salé, un important article d'échange, vient d'Angola ou de plus loin encore. Bien des boutiques débitent du vin rouge, portugais de préférence. De même les sardines,

les conserves de viande, les boîtes de lait même, si elles n'apparaissent guère sur les marchés, ont leur place sur les rayonnages des échoppes. On voit que dans tous les domaines, les villageois sont familiers avec les produits les plus représentatifs de la civilisation industrielle. Toutefois, en dehors des meubles, et des fusils, ils se procurent encore relativement peu d'objets de la catégorie des « biens de consommation durables » : radios, lampes à pression par exemple demeurent l'apanage de quelques chefs et commerçants, fonctionnaires et employés mis à part. Les bicyclettes, les phonographes sont un peu plus répandus, mais beaucoup moins qu'aux environs de Brazzaville. Ce n'est pas toujours faute de disponibilités ; très traditionaliste à certains égards, le milieu beaucoup plus campagnard des Bakongo de Boko hésite encore devant les facilités et les distractions de la « vie moderne ».

Les marchandises acquises dans les boutiques ou sur les marchés sont-elles réellement consommées ? De nombreux exemples montrent qu'en Afrique centrale l'intensification des échanges ne conduit pas obligatoirement à une amélioration des conditions d'existence. Les objets achetés font assez souvent l'objet d'une thésaurisation en nature dans des coffres ou d'autres contenants, et n'en ressortent que pour passer de mains en mains, comme signe matériel ou contrepartie d'actes sociaux. Dans d'autres cas, l'on observe une dilapidation ou une destruction systématique de caractère rituel : chez les Batéké en particulier, qui capitalisent d'énormes quantités d'étoffes, à seule fin de donner à leurs morts ce qu'ils considèrent comme une sépulture décente[1]. Chez les Bakongo, par suite du taux réduit de la compensation matrimoniale, le motif le plus habituel de thésaurisation se trouve éliminé. En revanche, ils ont gardé jusqu'à un certain point vivace la tradition qui oblige les vivants à se priver pour honorer les défunts. Jadis, d'après le Père Van Wing, l'argent dû à un mort devait lui être remboursé « soit sous forme de poudre brûlée en son honneur, soit en assiettes placées sur sa tombe »[2]. Dans la même ligne, la fortune d'un personnage décédé — en cauris, perles, barrettes de laiton ou argent monnayé — était enterrée avec lui. La coutume n'est plus aussi rigoureuse. Mais on juge encore l'importance sociale d'un disparu à la pétarade de coups de fusil qui éclate en son honneur, et si les tombeaux récents ne s'ornent plus de vaisselle brisée, leurs occupants prélèvent toujours, sous la forme de bons cercueils, une sérieuse dîme sur la consommation des survivants. La fraction des revenus ainsi détournée est cependant peu de chose, au total, comparée à celle qui alimente une consommation effective. Il en va sensiblement de même à l'intérieur d'une autre catégorie de dépenses : celles qu'entraîne la construction des édifices en matériaux durables, qui surgissent un peu partout dans le paysage du district.

c) Les tombes et les maisons.

Des tombeaux pour honorer les morts, des maisons pour y vivre : nous abordons là un domaine où l'enrichissement de la population retentit sur le paysage et s'y manifeste de façon éclatante. Les anciennes tombes, encore visibles au milieu des herbes, se réduisaient à un tas de pierres allongé et un assortiment d'objets volontairement cassés[3]. Celles d'à présent sont en pierre et en

---

1. « Ils épuisent toutes leurs ressources », constatait Mgr Augouard, « pour se procurer des étoffes dans lesquelles ils enveloppent le cadavre, qu'ils n'enterrent quelquefois qu'au bout de plusieurs années. C'est ainsi qu'un chef important du Pool, mort depuis trois mois, a déjà plus de 1 000 m d'étoffes roulées autour de lui, et on ne saurait encore prévoir le terme de ces dépenses mortuaires... ». (Augouard, 1905, t. I, p. 430.)

2. Van Wing, 1921, p. 129-130.

3. Ces sépultures ont vivement frappé les voyageurs venus d'Europe. Voici, par exemple, la description que faisait le duc d'Uzès, en route pour Brazzaville, quelques jours après avoir quitté Manyanga : « Ce chef a été enterré dans sa case, sous une sorte de tumulus dont les bords sont surélevés, de façon à former cuvette, et à l'emplacement de la tête du mort se trouve un petit monticule de terre. Tout autour on a placé un tas d'objets bizarres appartenant au défunt, tels qu'une vieille lanterne, des assiettes, des bouteilles de gin, des pots cassés, des devantures de cheminée, provenant de factoreries portugaises ». (D'Uzès, 1894, p. 56-60.)

Les Bassoundi (ceux de l'Ouest), devait constater à son tour le capitaine Mornet, « ont un culte spécial pour les morts. Les tombes sont apparentes et disposées le long des chemins ; elles sont ornées de faïences grossières, achetées chez les Portugais, dont la frontière est toute proche. Celles des chefs sont luxueuses : ce sont de véritables cases, que l'on tend à l'intérieur d'étoffes et que l'on remplit d'ornements variés ». (Mornet, 1909.)

ciment, tournent au mausolée par leurs dimensions et leur ornementation (photo 66). En pays Balali, en bordure de la route de la Foulakary, toute une imagerie sculptée, bariolée de bleu et de rouge, rehausse les tombeaux d'une décoration baroque et inattendue. Même des hommes aux revenus modestes ont à cœur d'honorer de cette manière le souvenir d'un père ou d'un oncle. Les groupes familiaux rivalisent à qui dépensera le plus d'argent, à qui honorera ses morts de l'œuvre la plus voyante et la plus remarquable. Bien des satisfactions matérielles sont sacrifiées à cet élément de compétition et d'ostentation.

Heureusement, les morts ne prennent pas tout. A l'architecture funéraire fait pendant une architecture de briques à l'usage des vivants. La case ancestrale des Bakongo, écrit un instituteur du pays, avait « murs et toit entièrement en paille ». La « hutte » d'un homme « comprenait généralement deux pièces : le magasin où il enfermait sa richesse et la chambre à coucher où il avait son lit entouré d'un petit mur »[1]. Des photographies de ce type de case figurent dans le rapport de la mission Martin-Lebœuf-Roubaud. On le trouve encore du côté de Mayama et Pangala, région conservatoire à tant d'égards. A Boko même, la plupart des habitations actuelles ne sont pas très différentes. Le changement le plus net, vraisemblablement dicté par l'administration coloniale, a été la substitution du crépi de terre à la paille des murs. Il n'est pas sûr que ce soit un progrès, et de toute façon ce serait un progrès sans rapport avec le développement économique : la terre, comme le chaume, s'obtient gratuitement. Fait plus significatif d'une évolution liée à l'enrichissement, beaucoup de cases ordinaires comportent des huisseries : portes, fenêtres et encadrements de bois. Les fenêtres sont encore minuscules, mais leur apparition n'en est pas moins révélatrice d'une recherche de confort, inspirée du modèle européen.

Le mimétisme apparaît d'une façon éclatante avec les maisons de briques, dont peu de villages, à l'heure actuelle, sont entièrement dépourvus. Nous ignorons quand les villageois ont commencé à en construire, et d'où l'initiative est venue. Ce qu'il y a de sûr, c'est que dès les années 1930 les rapports administratifs en signalaient un peu partout. Il existe, à Boko, une réserve inépuisable de terre à briques : le sol argilo-sableux, qui recouvre les grès et argillites du schisto-gréseux. Dans une grande partie du pays, on le trouve à pied d'œuvre, à l'endroit même de la maison à bâtir ou, au pire, dans le plus proche vallon. Façonnées à la presse ou dans des moules de bois, les briques crues sont entassées par milliers en édifices quadrangulaires ayant la forme d'une pyramide tronquée. Des foyers en ogive, ménagés sur l'une des faces, permettent la cuisson, qui se prolonge durant quinze heures, à grand renfort de bois sec. C'est un administrateur français qui aurait importé, du Soudan, ce type de four rustique. D'un joli rouge, les briques cuites s'utilisent en double épaisseur pour les murs extérieurs. Pour les cloisons intérieures, des briques crues suffisent. En fait de mortier, on se contente de terre gâchée à l'eau. Le ciment n'est nécessaire qu'au niveau du soubassement, et pour un jointoyage protecteur sur la face externe. Un enduit de terre revêt la face interne. Prenant appui sur le haut des murs, une charpente de bois soutient la couverture. Avec leurs murs bien droits, leurs briques apparentes en rangées régulières, leurs portes, leurs fenêtres de dimensions normales, les habitations de briques sont de vraies maisons, au sens où nous l'entendons (photos 67 et 68).

Mais si toutes ont un air de famille, il n'y en a probablement pas deux pareilles. Les besoins, les goûts, les moyens variés de leurs propriétaires se reflètent en elles. Il en est dont la taille ne dépasse guère celle d'une grande case ordinaire. D'autres allongent leur façade sur 10 ou 15 m, se divisent en pièces plus ou moins nombreuses, spécialisées : salon, salle à manger, chambres à coucher, chambre pour l' « étranger », pièce de travail, et même « salle de bains », que le constructeur énumère complaisamment. A l'instar des habitations du chef-lieu, beaucoup s'offrent une véranda par-devant. Les plus modestes ont une couverture de chaume, les autres arborent un toit de tôle ondulée. Le plafond de planches est un luxe que toutes ne possèdent pas. De même, un sol cimenté. Au plan rectangulaire habituel, les exceptions ne manquent pas. La plus courante consiste en un saillant au milieu de la façade, où s'ouvre l'entrée. A Kimpila, une maison à étage

1. Boko, archives locales.

fait figure de curiosité. En matière de décoration, la fantaisie individuelle se donne libre jeu : jours dans les murets des vérandas, colonnettes sculptées flanquant l'entrée, cintres de briques, parements aux murs, fresques peintes, et jusqu'à une fausse antenne de T.S.F. accrochée à un mât de bambou « pour faire joli ». A titre d'exemple, voici l'habitation d'un notable de Moutampa, gros village balali sur la route de Brazzaville. Cette maison est de dimensions assez vastes : 9,50 m sur 16 m, avec des murs de près de 5 m de hauteur. Une véranda, à laquelle trois petits escaliers donnent accès, court tout le long de la façade. L'intérieur se divise en sept pièces, sans compter une petite véranda sur l'arrière. Le sol, surélevé d'environ 0,50 m, est presque entièrement cimenté. Un plafond de larges planches peintes en gris isole les chambres du toit. Les murs intérieurs disparaissent sous un enduit orné de frises au pochoir. Il existe en tout huit portes à deux vantaux persiennés, dont l'une ouvre directement sur l'extérieur par l'un des côtés, et sept fenêtres pareillement équipées. Le toit de tôles repose, en avant de la véranda, sur des piliers de briques carrés.

Même des habitations plus modestes représentent, en briques, en ciment, en tôles, en bois, en travail d'artisans spécialisés, un capital considérable à l'échelle des ressources locales. Les briques seules se vendent 3 francs l'une. Or il en faut un minimum de 9 à 10 000. En fin de compte, une maison de bonne taille revient à 100 ou 150 000 francs CFA au bas mot, et peut-être beaucoup plus. La Société de Prévoyance du district a beau procurer du ciment, des tôles et même des briques à un prix avantageux, les habitations « en dur » restent l'apanage d'une minorité : chefs de « kanda », drainant l'argent de leur lignage ; commerçants ou artisans ; fonctionnaires. Parmi ces privilégiés, beaucoup ont amassé les sommes nécessaires, alors qu'ils travaillaient en ville. Le cas n'est pas rare de fonctionnaires en service à Brazzaville, qui consacrent leurs économies et leurs congés à se faire construire une habitation confortable où ils comptent se retirer. Plusieurs commerçants-camionneurs originaires du district y ont de belles maisons, où ils viennent toucher barre de temps à autre. Nous examinerons plus loin la signification précise de ces faits axés sur la ville, et comment ils se relient tout de même à la prospérité locale. Privilège de quelques-uns, les maisons de briques sont relativement peu nombreuses : quelques-unes par village, voire une ou deux seulement. A Kimbéti, gros village du canton soundi, résidence d'un chef de « terre » influent, nous en avons compté sept : l'une au chef de terre (en même temps fabricant d'huile et commerçant), qui l'habite ; la seconde servant de « case de passage » ; la troisième à un chef de kanda (en même temps acheteur de palmistes) ; la quatrième à un commerçant retiré des affaires ; la cinquième à un ancien policier, à présent récolteur ; la dernière à un « commerçant ambulant ». Le cas de Lemba est exceptionnel. Ce village, presque entièrement en briques, doit sa prospérité à la pêche sur le Stanley Pool.

La nouvelle architecture ne confère pas seulement au paysage une touche originale. Elle a retenti sur lui de façon indirecte, en réduisant la mobilité des groupements. A cet égard, les maisons combinent leur effet à celui des arbres fruitiers, en retenant les propriétaires à l'emplacement qu'ils ont valorisé. Certes, les maisons de briques sont encore relativement peu nombreuses ; mais elles appartiennent à des hommes influents dont l'attitude décide souvent de celle de leurs voisins. Pour bien faire comprendre ce qui s'est passé, nous devons ouvrir ici une parenthèse, et dire quelques mots de l'habitat bakongo durant la période intermédiaire entre le moment de l'occupation coloniale, et celui où apparaissent simultanément les constructions « en dur » et les plantations d'agrumes. Quelques chefs, ayant reçu délégation d'autorité mais usant en même temps de tout le jeu des relations traditionnelles, ont réussi dans l'intervalle à maintenir en cohésion des villages relativement importants, dans la tradition des « banza » d'autrefois. Mais dans l'ensemble la paix établie, en déchaînant les particularismes familiaux, a agi dans le sens d'une fragmentation progressive. « Chaque famille avait son village à part », lit-on dans le travail, déjà cité, d'un instituteur. L' « atomisation des groupements », dont parle G. Balandier, atteint son plus haut degré vers 1930. Les vrais villages n'ont pas totalement disparu. Les rapports de tournée de cette époque en signalent qui comptent 58, 73 et même 113 cases à peu près agglomérées. Mais les groupements les plus nombreux s'étagent entre 20 et 35 cases, avec une population qui ne devait pas dépasser une cinquantaine d'habitants. Dans l'une des « tribus » qui ont précédé les

« cantons » actuels, le chef « vit seul avec ses femmes et domestiques », sur une hauteur. Autour, le pays est « composé de mamelons, qui se succèdent les uns aux autres, et sur chacun desquels s'est installée une famille »[1]. Indépendamment du processus de fragmentation, les groupements éparpillés conservent un certain potentiel de mobilité. Quelques-uns ne bougent absolument pas. Beaucoup d'autres n'hésitent pas à se déplacer : pour s'éloigner d'une famille hostile ou se rapprocher d'une autre alliée ; pour s'installer sur un terrain nouvellement acquis ; pour échapper à des influences pernicieuses ; ou tout simplement à cause de l'épuisement agricole d'un secteur du domaine familial. Il ne s'agit souvent que de sauts de puce, quelques centaines de mètres dans un sens ou dans l'autre, mais qui suffisent à bloquer l'évolution et le vieillissement du paysage villageois, tout en multipliant les sites d'anciens villages, avec leurs bouquets d'arbres caractéristiques.

C'est contre cet état de choses que, brusquement, en 1931, l'administration réagit, en soumettant la subdivision à la politique des « regroupements de villages ». Les instructions ont été données de Brazzaville, dans le cadre d'une action étendue à une grande partie de la colonie[2]. Les fonctionnaires locaux, pour une fois, n'ont fait qu'exécuter, et non sans soulever au préalable des objections dont il est intéressant d'examiner la teneur. Les craintes exprimées ont trait en effet au régime foncier des Bakongo : « Quand nous aurons trouvé un bel emplacement pour le groupement, nous devrons obliger les premiers occupants à accepter sans indemnité des étrangers sur leur terrain. Obliger ces étrangers à s'installer sur un terrain qui ne leur appartient pas. Ils seront en butte aux vexations des premiers occupants s'ils sont les plus faibles ; voire même à des représailles en dessous. S'ils sont les plus forts, ils s'octroieront des palmeraies, des fruitiers, des terrains fertiles qu'ils n'ont jamais plantés ou qu'ils ne possédaient pas chez eux »[3]. Menée rondement, la concentration réduisit le nombre des groupements de 386 en 1931 à 169 en 1935. Bien des « kanda » se trouvèrent réunies d'une façon tout à fait arbitraire, sans la moindre justification de parenté clanique ou d'alliance.

Logiquement, on devait s'attendre à un échec, sanctionné au bout de peu de temps par l'éclatement des nouveaux villages. Ne fût-ce qu'en raison d'un précédent dont on trouve la relation dans l'ouvrage de Van Wing. En 1905, l'État congolais « fit réunir les villages [ceux des Bacongo de la rive gauche du Congo] par groupes de trois ou quatre sur le sommet des collines »[4]. Tant de mécontentements et de désordre en résultèrent que l'administration belge n'insista pas. Mais « quand on permit la dispersion, ce fut à qui se cacherait le mieux dans la forêt et les marécages... ». Ce n'est pas sans peine que, « des bas-fonds où ils se tenaient blottis », on parvint « à faire remonter la plupart des villages ». A Boko, en fin de compte, les choses ont évolué tout autrement. Certes, avec le temps, les villages, constitués ou reconstitués de toutes pièces, ont subi un lent grignotage, dont avant la guerre le caractère insidieux alarmait l'administration locale : « un homme, avec sa ou ses femmes, quitte le village pour établir un campement à un endroit quelconque. L'année suivante, un autre le suit. Au bout de deux ou trois ans, le chef de subdivision, nouvellement arrivé, se trouve devant la chose accomplie et, en ignorance de cause, consacre un état de fait »[5]. Mais ce processus de décomposition n'a pas été très loin. En dehors de quelques franches scissions, motivées par d'insurmontables incompatibilités ou le refus d'une famille de se plier à l'autorité d'un chef choisi dans une autre, les villages se sont desserrés plus qu'ils n'ont véritablement éclaté. Les divers lignages, ou les « mbongui » familiaux qui en sont l'amorce ont, le plus souvent, pris juste assez de distance pour rompre la cohabitation et bien marquer leur individualité

1. Poste de Boko, rapport de tournée, février 1931, archives locales.

2. Voici, daté de septembre 1931, le texte d'un télégramme officiel pressant l'administration locale d'exécuter les regroupements : « A l'occasion recensement, devez vous attacher à former théoriquement grands villages en groupant petits villages ou campements dispersés. Ne considérer comme villages que groupements comptant 50 habitants minimum. Regroupement effectif se fera progressivement. Vous amènerez habitants petits villages ou campements à constituer dès maintenant plantations près grands villages auxquels ils seront rattachés dès que cultures seront en rapport ».

3. Lettre du chef de la subdivision de Boko-Kinkala au chef de la Circonscription du Pool, 9 juillet 1931, archives de Kinkala.

4. Van Wing, 1921, p. 162.

5. Hubschwerlin, Projet de Chefferies pour la région de Boko, rapport au Chef de Département du Pool, 1er novembre 1939, archives de l'ancien Secrétariat Général de l'A.E.F.

sur le terrain. A la longue, cette évolution, en s'accentuant, aurait pu ramener les choses au point d'avant 1931, quand les groupes familiaux s'éparpillaient sur leurs terres. Mais le tableau s'est peu à peu figé, et les groupements apparaissent aujourd'hui, dans une large mesure, fixés. Sans doute, les « kanda » répugnent-elles bien davantage qu'autrefois à céder des terres cultivables, et ce fait a pu contribuer à restreindre la mobilité de l'habitat. Mais les maisons de briques et les plantations fruitières s'opposent de façon plus directe à de nouveaux déplacements. Les centres villageois sont restés en place à l'endroit des regroupements, où s'élèvent les plus anciennes habitations en « dur » ; les hameaux scissionnaires eux-mêmes n'ont pas tardé à s'enraciner. Le prurit qui poussait jadis les habitants, pour un oui ou pour un non, à transporter leurs pénates dans un site inédit, a cessé de les démanger. Ils ne cèdent plus guère aujourd'hui qu'à l'attrait des routes. Dans les groupements stabilisés par les arbres et les maisons, arbres et constructions durables se multiplient. Alentour, la partie la plus proche du domaine agricole, plus continûment exploitée qu'autrefois, tend au contraire à se dénuder.

A l'heure actuelle, immobilisé au stade intermédiaire d'une évolution de la concentration vers la dispersion, l'habitat se compose surtout de groupements fragmentés. Leurs éléments constitutifs se rangent en chapelet, le long d'une route ou d'une piste, ou se dispersent dans un périmètre restreint. Presque toujours, un noyau plus important correspond à l'agglomération initiale, dont les autres fragments se sont peu à peu détachés et éloignés. Les séparations se superposent au clivage sociologique entre « kanda », et souvent aussi entre « mbongui » d'un même lignage. Sur le terrain, l'hiatus se réduit souvent à quelques dizaines de mètres ; mais il arrive que l'écartement atteigne un kilomètre ou davantage, et l'on tend alors vers une véritable dispersion, où l'appartenance d'un hameau à tel village ou tel autre n'est plus discernable à la vue. Voici quelques exemples des dispositifs courants. Le village de Banza-Kaka se compose de trois hameaux : deux sur la route, distants de 300 m ; le troisième à l'écart, un kilomètre plus au sud, de l'autre côté d'un vallon. A Nzaza, le gros de la population se localise sur une basse terrasse, en deux quartiers que séparent une rivière et quelques centaines de mètres ; deux petits groupes ont fait sécession à l'occasion d'un désaccord politique, et constitué des « gata » (hameaux) satellites, l'un sur la route de Louingui à Boko, l'autre en pleine brousse. Du gros village compact de Kimbéti dépendent de même trois campements isolés, dont un sur la route menant à Louingui. Banza-Mbembé est en trois parties séparées, mais proches ; deux groupes de cases occupent chacun le sommet d'une colline ; le troisième a grossi autour d'une huilerie, près de la rivière.

d) Les investissements productifs.

Indépendamment des investissements réalisés de l'extérieur, par des voies privées ou budgétaires, y a-t-il une part des revenus propres du district qui soit affectée à la production, sous la forme de dépenses destinées à permettre un nouvel accroissement de ressources ? Ce serait là précisément un test d'authentique vitalité économique, de cet auto-entraînement vers l'expansion où il faut voir l'essence même du développement, par opposition à la « mise en valeur », portant sur une matière passive. La réponse est ici en partie positive. De façon limitée, mais indiscutable, les Bakongo de Boko investissent sous plusieurs formes différentes.

Laissons de côté le prélèvement sur leurs revenus monétaires que représentent les impôts annuellement payés par les contribuables, le plus souvent sous la forme d'une taxe forfaitaire équivalant à l'ancienne « capitation ». L'argent fourni par cette ponction va se fondre dans un grand tout budgétaire, où il serait aussi vain de vouloir suivre son cheminement que de chercher l'origine des sommes qui vont irriguer le district par le canal de diverses administrations publiques. Nous avons seulement le droit de présumer que, les Bakongo payant l'impôt personnel à un taux particulièrement élevé, et les dépenses fixes inhérentes au fonctionnement d'un district se répartissant sur une masse d'administrés plus importante que la moyenne du Congo, la population contribue plus largement qu'ailleurs aux frais découlant de son encadrement dans un État moderne. Il en va tout autrement des cotisations perçues sous une forme parafiscale au profit de la Société de

Prévoyance locale[1]. Ici, l'argent ne sort pas du district, et il est facile d'en vérifier le rôle fécondant. Contrairement à d'autres sociétés de prévoyance, bâties sur le même modèle, et que l'administration locale soutient littéralement à bout de bras, celle de Boko a pleinement joué le rôle assigné à ce genre d'organismes : celui d'un moyen d'intervention économique, très souple, à la disposition de l'autorité de tutelle, pour agir dans le sens de l'intérêt des producteurs. Nous avons déjà dit les services qu'elle rend aux villageois, en leur procurant à bon compte les matériaux nécessaires à la construction des maisons de briques ou des tombeaux (à quoi s'ajoutent les presses à briques données en location). Aux fabricants d'huile sont cédées aux mêmes conditions favorables des presses rustiques, et des fûts. En 1950, la Société de Prévoyance possédait plusieurs camions, qu'elle louait aux commerçants, ou dont elle se servait elle-même pour faire la collecte des oranges et des mandarines, et les placer sur le marché brazzavillois. Que ce soit à Divénié et Mossendjo, les districts les plus prospères de la rangée qui s'alignent au nord de la vallée du Niari, à Kinkala et Boko, ou encore au Woleu-Ntem, l'expérience montre que la prospérité et l'activité des S.A.P. sont en relation étroite avec le développement : elles y contribuent, mais le prouvent en même temps car tout se passe comme si, en dessous d'un certain seuil, elles ne parvenaient pas à s'engrener utilement sur la vie économique locale (ce qui est également vrai, jusqu'à un certain point, des formes les moins frustes du commerce européen).

Parmi les investissements, volontaires cette fois et d'autant plus significatifs, sont à ranger tous les achats de matériel faits par les producteurs eux-mêmes : les artisans, qui possèdent tous un minimum d'outillage ; les propriétaires de presses à huile, et à un moindre degré les petits fabricants, dont on a vu que le travail requérait une grande variété d'instruments et d'objets ; les machines à coudre des tailleurs, les bicyclettes des commerçants sont à classer dans la même catégorie. Peu importe le volume, encore modeste, de ces immobilisations, comparées aux sommes qui se dépensent en pagnes ou en objets de la vie courante ; le fait important est l'orientation nouvelle qu'elles impliquent, la rupture avec le stade initial d'équipement où tout venait du dehors. Parallèlement à l'effort pour accroître les moyens matériels dont ils disposent, les villageois de Boko consentent à certains sacrifices pour l'éducation et la formation professionnelle de leurs enfants (ou neveux). Sans parler de ceux qui sont envoyés à Brazzaville, en pension chez un parent plus ou moins consentant, beaucoup fréquentent sur place les écoles officielles ou missionnaires. Vers 1950, l'enseignement public groupait environ 1 200 écoliers, remarquablement assidus ; un effectif égal était revendiqué par les deux missions catholique et suédoise. Bien entendu, les dépenses inhérentes à la fréquentation scolaire retombent essentiellement sur les deux ordres d'enseignement. Les parents s'imposent néanmoins des frais ou un manque à gagner, dans la mesure où ils doivent vêtir décemment leurs enfants pour les envoyer à l'école, conclure des arrangements pour le logement et la nourriture de ceux qui, faute d'établissement sur place, vont séjourner au poste ou dans d'autres villages, se passer des services qu'ils rendent à domicile, etc. De sorte qu'il est permis de discerner, là aussi, une participation active au développement.

---

1. Les « Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles » (S.I.P.) — ces « faux organismes coopératifs de l'administration coloniale », comme l'écrit un peu injustement ALTHABE (1962, p. 204), car elles ne prétendaient pas à la qualité coopérative — ont été créées, ou plutôt importées en A.E.F. de l'A.O.F. où elles existaient déjà, par un décret du 14 janvier 1937, assorti d'un arrêté local du 26 mars 1937, d'un « statut-type » et d'une « circulaire au sujet de la comptabilité », datée du 15 mai 1937, le tout réuni en une brochure publiée à l'époque par le Gouvernement général. (*Sociétés indigènes de prévoyance...*, 1937.) Elles rassemblaient, dans le cadre de chaque circonscription régionale, les « seuls cultivateurs et éleveurs », qui en faisaient d'autre part « obligatoirement partie ». Administrées en principe par « un conseil formé de membres indigènes », c'est en fait l'administrateur, chef de la circonscription, président de droit de ce conseil, qui les menait à sa guise, en décidant l'utilisation des fonds, en particulier de l'argent fourni par les « cotisations » des membres, recouvrées sous la forme « de centimes additionnels à l'impôt de capitation des populations indigènes ». Les S.I.P. ont, avec la libéralisation, puis la disparition du régime colonial, subi des mutations successives : S.A.P. (Sociétés « Africaines » de Prévoyance), puis « Sociétés de Prévoyance » tout court, puis S.M.D.R. (Sociétés mutuelles de développement rural), et pour finir C.C.R. (Centres de Coopération Rurale), « sigle modernisé », comme le remarque Althabe, d'une déjà vieille institution, dont le contenu et les fins demeurent plus ou moins.

4

L'APTITUDE DES HOMMES AU DÉVELOPPEMENT

En paraphrasant la terminologie proposée par l'économiste François Perroux[1], nous dirons que la chance du pays kongo, et plus précisément de Boko, réside dans deux circonstances aux effets indissociables : la proximité de l'agglomération Brazzaville-Léopoldville, bloc d'investissements et pôle de développement aussi dynamique que fortement typé ; et d'autre part l'existence en continuité, de la capitale à la frontière de Luozi et au Niari, d'un milieu humain conducteur, où l'argent, les marchandises, les idées, les innovations et les initiatives se propagent sans se heurter à de graves résistances. L'influence entraînante des villes du Stanley Pool sera mise en lumière, le moment venu. Pour l'instant c'est le second point seulement que nous chercherons à éclairer. La perméabilité économique du milieu kongo est en partie le fait d'une densité numérique, qui dépasse le seuil critique de la mise en valeur. Mais elle vient aussi d'une population préparée, par sa mentalité, ses habitudes et son organisation propre, à faire face aux exigences du développement. C'est ce que nous voudrions essayer de montrer, en faisant porter l'analyse sur les différents points où se révèle cette prédisposition.

A. — Une société ouverte aux nouveautés

Tout est d'abord conditionné par une certaine attitude générale du groupe kongo devant les nouveautés de tous ordres charriées par la colonisation, et les possibilités offertes par l'économie d'échanges. Cette attitude, en si fort contraste avec celle des Batéké par exemple, peut être qualifiée de réceptive ou d'adaptative. Non que les Bakongo acceptent n'importe quoi, ni se prêtent forcément au jeu économique suivant les règles qu'on leur propose. Tout est passé au crible, soumis à discrimination, et les acquisitions elles-mêmes subissent une empreinte qui va jusqu'à les rendre méconnaissables. Une forte aptitude à l'assimilation donc, mais sous une forme sélective et dans un sens synthétique, en conformité avec le génie local. Sur le plan religieux, ce n'est pas un hasard si les Pères Spiritains ont fondé leur première mission à Linzolo, à l'orée du pays kongo, et non à Brazzaville : Mgr Augouard a conté l'épisode dans ses lettres, le refus des Batéké, qui tenaient les rives du Stanley Pool à son arrivée comme jeune missionnaire, de le laisser s'installer sur la rive gauche du Djoué, l'accueil au contraire ouvert, sympathique de leurs voisins. Installée aujourd'hui en de nombreux points du Congo, la mission protestante suédoise a rayonné de même, après s'être implantée initialement chez les Bakongo de l'ancien Congo belge ; du côté français, ses plus anciens établissements se rattachent à la même ethnie, qui a fourni aux églises ultérieures leurs cadres

1. Cf. en particulier, dans une bibliographie très riche : PERROUX, 1958.

évangélisateurs. Plus récemment, les syncrétismes religieux les plus élaborés, les seuls mouvements messianiques qui se soient montrés capables de remuer les foules, ont eu le même milieu nourricier[1]. Dans ce christianisme revu et corrigé par les Bakongo apparaît clairement le double caractère d'une réaction tout à la fois assimilatrice et créatrice.

Sur le terrain politique, G. Balandier a montré le groupe séduit par la puissance et l'efficacité de la machine administrative, mais simultanément heurté par ses effets contraignants, et refusant avec une extrême vigueur de se laisser aliéner par elle. C'est dans ce domaine surtout que se manifeste l'ambiguïté de comportement que nous avons signalée : on cherche à participer à l'autorité, à en capter la force pour l'appliquer à ses propres fins, quitte à lui résister ouvertement dès qu'elle refuse de se prêter au jeu. Le cas des chefs est significatif. Plusieurs et non des moindres, après s'être servi de leur position officielle, à la tête d'un canton et d'une tribu, pour se tailler un fief d'influence personnelle auquel ils n'auraient pu prétendre par le jeu des relations traditionnelles, sont devenus les leaders d'une sourde opposition ; aux côtés des fonctionnaires et des commerçants, ils figurent en bonne place, au lendemain de la guerre, dans la liste des partisans les plus actifs d'André Matswa[2]. Longuement analysé par G. Balandier, le mouvement matsouaniste, ou « amicalisme », ne représente lui-même que la version moderne, et la première expression à caractère politique, d'une résistance aussi ancienne que la colonisation. Dès 1892, en pays bassoundi, l'assassinat d'un administrateur avait ouvert une période de troubles répétés, suffisamment sérieux pour gêner le passage des caravanes entre Comba et Brazzaville. Le calme n'était revenu qu'au terme d'un « nettoyage » en règle, mené avec une colonne de tirailleurs, en vue du passage de la mission Marchand[3]. Plutôt que de se rendre, Mabiala Minganga, le chef rebelle, avait préféré se laisser enfumer et mourir au fond d'une grotte. Quant au heurt initial, celui qui paraît avoir d'emblée sensibilisé les habitants de cette région, il remonte au temps des Belges dans le Niari. Gagnant Manyanga après avoir eu maille à partir avec ces derniers dans le secteur à l'est de Madingou, A. Dolisie dut « traverser un pays ravagé et saccagé » antérieurement lors de l'occupation par les troupes du capitaine Hanssens et de ses subordonnés. Les villages avaient été brûlés et les habitants avaient fui devant les horreurs des massacres ; « on dirait un pays mort »[4], devait-il écrire dans son rapport. Mais les explosions sporadiques d'un refus sous-jacent n'ont pas empêché les Bakongo, durant toute la période écoulée, de truffer littéralement, dans leurs emplois subalternes, les services administratifs et techniques de la puissance coloniale, avant de fournir au jeune État congolais d'aujourd'hui un bon nombre de ses cadres. Par là se trouvent entérinés le dynamisme, la cohésion et la force numérique du groupe.

Dans le domaine économique, la résistance aux techniques et aux demandes du monde moderne n'a été qu'un sous-produit épisodique de l'antagonisme politique. Ainsi s'interprètent des manifestations telles que, peu avant la dernière guerre, le refus collectif des Balali de cotiser aux sociétés de prévoyance ou d'accepter les arachides précoces distribuées par l'administration. Mais d'innombrables faits s'inscrivent en regard sur le plateau positif de la balance. Dès la fondation de Brazzaville, les Bakongo se sont empressés de ravitailler l'agglomération. Comme main-d'œuvre à tout faire, ouvriers des corps de métier, clercs de commerce, aides techniques, ils ont rapidement supplanté les Loango de la côte, premiers auxiliaires de la pénétration. Médecins, agronomes, constructeurs ont trouvé en eux, sur place, des interlocuteurs moins dociles et physiquement moins vigoureux que la moyenne, mais bien plus ouverts aux progrès et aux nouveautés. Tout récemment encore, nous venons de voir avec quelle rapidité surprenante a été adoptée la technique révolutionnaire de l'élevage des tilapia en étangs familiaux.

1. Voir les pages consacrées par BALANDIER dans sa thèse au « Messianisme Ba-Kongo » (1955, p. 417-486), ainsi que l'ouvrage d'ANDERSON (1958).

2. BALANDIER, 1955, p. 401.

3. Après que Brazza eut remis au capitaine Marchand « le commandement de la route et de toute la région insurgée ». (BARATIER, 1914.)

4. CHAVANNES, 1935, p. 201. Le rapport d'A. Dolisie que cite Chavannes a été publié in extenso dans un article du même auteur (CHAVANNES, 1932). Intitulé : « Notes sur la route de Loango à Brazzaville » et daté de mai 1885 (les faits remontaient à l'année précédente, et c'est sur l'insistance de Chavannes que la relation fut écrite, après coup), il donne encore bien d'autres détails sur « l'œuvre civilisatrice du capitaine Hanssens ».

Derrière ce comportement général, il est impossible de ne pas discerner l'influence d'une mentalité façonnée par plusieurs siècles de commerce avec les Européens. Rappelons en effet que les premiers contacts remontent à la fin du XV^e^ siècle : quelques années après l'expédition de Diego Caõ, le découvreur du Congo (1482 ou 1483), dix frères mineurs partaient déjà évangéliser le royaume de Kongo ; leur zèle allait convaincre le roi lui-même de se faire baptiser sous le nom de Jean. Pendant plus de deux siècles, dominicains et franciscains d'abord, jésuites ensuite, et pour finir des capucins italiens furent dépêchés au nombre de plusieurs centaines. Ils sillonnèrent le pays, le dotèrent d'une organisation ecclésiastique en règle, convertirent en masse (à lui seul, le père Jérôme de Montesarchio aurait administré plus de 100 000 baptêmes en vingt années d'apostolat), construisirent enfin à Mbansa-Congo, la capitale, la fameuse église du Saint-Sauveur. On sait comment, après maintes tribulations, l'ambassadeur envoyé au Pape par le roi Alvare II, Don Antonio Manuel, parvint à Rome juste à temps pour mourir et y avoir son tombeau. Dès leur arrivée en 1648, les jésuites, pour leur part, entreprirent de créer une école, se mirent à l'étude de la langue. On vit des « nègres catéchistes », prêtres et même chanoines. La foi n'était pas toujours à la hauteur de la pratique, et celle-ci ne se révélait pas non plus sans défaut : « Si leur roi ou les chefs des territoires viennent à l'église le dimanche », déplorait un document d'époque, « une très grande multitude leur fait cortège. S'ils sont absents, un petit nombre de sujets seulement se rend à l'église. Ils ne sont pas entraînés par le sentiment de la dévotion ou de la vertu, mais se laissent mouvoir par une fantastique ostentation et par la passion de la vanité »[1]. Il est vrai qu'à côté de missionnaires au zèle apostolique sans défaut, le clergé ne donnait pas toujours le meilleur exemple : « les prêtres étrangers qui viennent au Congo pauvres », se plaignait le Roi, « n'ont d'autre souci que de s'enrichir et de retourner dans leur pays... »[2].

Tandis que le clergé évangélisait, à la mesure de ses moyens et de sa propre foi, les commerçants portugais, de leurs bases d'Angola, envoyaient dans l'intérieur des esclaves de confiance, à la tête d'expéditions commerciales. Des trafiquants européens étaient fixés dans le royaume même de Kongo. Lors de la grande invasion des Yagas, vers 1570, c'est une troupe de 400 soldats blancs, commandés par un capitaine portugais, qui mit l'adversaire en déroute à coups d'armes à feu, et sauva la dynastie in extremis. Période tout entremêlée, on le devine, de troubles, de révoltes, d'intrigues angolaises, de persécutions religieuses même, et qui se conclut par un fiasco colossal : à la désintégration du royaume, à partir du XVIII^e^ siècle, répondit une presque totale déchristianisation. Quand, à l'époque moderne, se renoueront des liens entre l'Europe et le Congo, l'Afrique aura repris le dessus : de l'œuvre missionnaire d'antan ne devaient surnager que quelques rites et croyances, préservés par de petites communautés résiduelles[3]. Mais la langue actuelle conserve un assez grand nombre de mots portugais. L'habitude prise de commercer avec la côte a résisté à toutes les vicissitudes ; et si le gros des transactions prenait toujours, à l'aube de la période coloniale, la forme du troc, des signes à caractère monétaire facilitaient les ajustements de détail, témoignant d'un système d'échanges ancien et régularisé. Ce commerce de biens importés répondait lui-même à des besoins restés vivants, de tissus notamment, et d'armes. L'agriculture surtout, enrichie à l'époque de tout l'éventail des cultures américaines, ainsi que d'un porc qui n'a rien d'indigène, a gardé le bénéfice de ces innovations. L'acquis d'une première phase de contacts avec l'Europe, les adaptations datant de cette période, ont certainement aidé les Bakongo à s'insérer dans l'économie moderne. Mais il faudrait pouvoir aussi dresser le bilan des modifications au niveau des structures mentales et sociales. Nous en laissons le soin à plus qualifié que nous.

---

1. CUVELIER et JADIN, 1954, p. 394-395 (pièce 112, rapport de l'évêque Manuel Baptista Soares sur son diocèse de Congo et Angola, 1619).
2. *Ibid.*, p. 333 (pièce 91, Alvare II au pape Paul V, 1613).
3. Ainsi que les statuettes religieuses, croix et crucifix dont on trouvera de nombreuses reproductions dans l'ouvrage de WANNYN (1961). Ont été retrouvés, dans le Bas-Congo, à la fois des crucifix européens d'époque, des crucifix « de facture locale » mais encore « d'inspiration étrangère », enfin des crucifix purement congolais, les plus tardifs, réalisés « suivant des procédés de plus en plus simplifiés » à mesure que passait le temps. L'exploration d'une grotte a livré il y a quelques années à des préhistoriens belges une série de figures peintes sur les parois rocheuses, parmi lesquelles les symboles chrétiens occupent une place de choix. (MORTELMANS et MONTEYNE, 1962.)

B. — Une vieille tradition commerciale

Nous venons d'évoquer les relations commerciales dérivées de la traite sur les côtes. Primitivement, les caravanes aboutissaient à Pinda, le point de la côte (à l'embouchure du Zaïre) où avait abordé Diego Caõ. Après la fondation de la colonie d'Angola, cette route fut progressivement délaissée au profit de l'itinéraire menant à Saint-Paul. Dans l'intérieur, une branche se détachait pour aller rejoindre, à travers la province de Mbata, le fleuve Kwango. Hormis les expéditions, probablement armées, des Pombeiros, qui n'hésitaient pas à pousser jusqu'au Stanley Pool, le commerce s'organisait par échelons ethniques, comme au Gabon. Nous avons déjà parlé des marchés du Stanley Pool. Après s'y être ravitaillés, les acheteurs Bampangu de l'Inkisi faisaient route vers le sud-ouest, et revendaient esclaves et produits de l'intérieur à d'autres Bakongo, qui les acheminaient jusqu'à la mer. Malgré la suppression du commerce maritime des esclaves, qui avait ôté beaucoup de son intérêt au trafic des hommes, cette organisation s'est perpétuée, nous l'avons montré, jusqu'à l'époque des explorations. Les vieilles pistes à esclaves fonctionnaient toujours à l'arrivée des Français et des Belges, et le commerce ne s'est pas fait faute de les utiliser, les premières années, pour approvisionner par porteurs ses comptoirs du Stanley Pool[1]. Vingt-cinq ans plus tard, des observateurs décriront encore les « N'Sékés et Bakongos » de Boko comme des « marcheurs infatigables », qui « se rendent à Matadi, à Thysville, à Boma, à Brazzaville pour y vendre ou échanger leurs produits »[2]. Les « caravanes » commerciales n'ont pas survécu à l'achèvement du chemin de fer belge, en 1899. Le trafic individuel à longue distance n'est plus lui-même, depuis longtemps, qu'un souvenir. Mais les Bakongo demeurent « extrêmement commerçants et voyageurs », comme les voyait la mission Martin-Roubaud-Lebœuf. Rompus à la pratique des échanges, accoutumés de longue date aux conversions monétaires, et n'ayant pas eu au début du siècle à aliéner leur liberté économique au bénéfice d'une société privilégiée (ce qu'ils eussent difficilement toléré), l'économie moderne leur a ouvert un champ d'action, où ils ont su se faire une place remarquable.

Compte tenu de la densité de population et de la richesse relative des habitants, le commerce européen fait assez piètre figure à Boko. Vers 1950, l'agglomération voisine du poste administratif groupe les magasins de deux grandes sociétés, la Société Commerciale du Kouilou-Niari (S.C.K.N.) et la Compagnie Commerciale Sangha-Oubangui (C.C.S.O.), à côté d'une affaire portugaise. A une

---

1. Dès 1887, la maison Daumas-Béraud installait à Manyanga « un comptoir de transit pour assurer les besoins de la succursale... établie depuis quelques mois à Brazzaville... ». (Chavannes, 1935, p. 72-73.)

2. Martin, Lebœuf et Roubaud, 1909. « Les Balali [Batéké de la Lali] et Bayaka », notera au lendemain de la guerre de 1914-1918 un administrateur en poste dans la forêt, au nord du Niari, « montent à Omoï se procurer la viande fumée qu'ils revendent aux Bacongo. Ceux-ci la transportent jusqu'au rail [celui de la « Minière » de Mindouli] et à Brazzaville. Les mêmes Bacongo, mercantis extrêmement mobiles, fouillent les villages de la région pour se procurer des œufs, des poules, des cabris, des pagnes, qu'ils transportent au loin ». (Circonscription de la Bouenza-Louessé, rapport annuel pour 1922, archives de l'ancien service fédéral des A.P., Brazzaville.)

trentaine de kilomètres au nord, au carrefour de Louingui, une constellation de boutiques rassemble les « traitants » de deux importateurs portugais (dont celui de Boko), et ceux de quatre « détaillants » (en fait : demi-grossistes) européens de Kinkala et de Brazzaville. Tous ces comptoirs donnent l'impression de vivoter plutôt que de « faire des affaires ». Encore l'achat d'huile de palme et de palmistes vient-il au secours de la vente au détail, selon le schéma classique de la traite en Afrique. Des réseaux d'acheteurs drainent pour le compte du négoce européen la production des petites huileries de village. Mais on est loin du monopole : des commerçants africains ont leurs propres chaînes d'acheteurs, et l'huile qu'ils acquièrent n'entre dans les circuits européens qu'au stade final de l'exportation. De plus, Brazzaville consomme une part croissante de la production, qui gagne la capitale par des filières purement congolaises.

La même remarque vaut pour l'ensemble des produits vivriers expédiés à destination de Pointe-Noire et du Stanley Pool. Pour le manioc au premier chef. A l'origine, les petits camionneurs européens participaient à l'approvisionnement de Brazzaville en chikouangues, pains de manioc prêts à la consommation. Ils ont été éliminés à la longue de ce trafic : d'abord parce que dans le cadre du régime de contrôle des prix appliqué au manioc, c'était une activité peu rentable pour qui ne disposait pas de tenants et d'aboutissants en milieu africain. Ensuite, de par la volonté plus ou moins affirmée de l'administration locale de laisser les commerçants congolais exercer dans ce domaine leur vocation d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs locaux. L'achat des chikouangues à Boko (et dans les districts voisins), et leur revente en ville sont ainsi devenus l'activité de base d'une catégorie particulièrement intéressante de professionnels africains, Bacongo pour la plupart. A la fois commerçants et transporteurs, ceux-ci ont su réaliser par moments des bénéfices importants, à l'aide de véhicules achetés à crédit ou grâce à des facilités administratives. En 1947, par exemple, avec le manioc acheté en brousse un franc le pain pour être revendu en ville 2,50 francs, l'opération ne manquait pas d'intérêt. Durant de nombreuses années, un marché noir florissant a rendu ce trafic encore plus profitable : pendant la guerre, à partir de 1942, à cause de l'afflux dans les villes, combiné à une baisse de la production de manioc dans les villages occupés à récolter du caoutchouc ; depuis la guerre, chaque fois que le prix officiel de la chikouangue a tardé à rejoindre en hausse celui des salaires et des marchandises importées. Il fut un temps où l'administration perquisitionnait dans les cases, à la recherche du manioc entreposé clandestinement, en attendant le passage d'un camion ! Ce qui achève de faire du transport des chikouangues une opération rentable, c'est la possibilité qu'a le camionneur d'empiler par-dessus de nombreux passagers, leurs bagages et des approvisionnements variés, pris sur les mêmes marchés, en dehors de tout contrôle. Des fortunes se sont édifiées ainsi. Les commerçants enrichis ont développé leurs activités dans d'autres directions. Un certain nombre participent à la fabrication et au commerce de l'huile. Il en est qui s'intéressent, en sens inverse, à la revente des marchandises au détail ; à l'instar des affaires européennes, ils ont installé des boutiques, tenues par des « traitants » à Boko, à Louingui, et dans quelques villages importants.

Dans ce domaine, cependant, le gros du chiffre d'affaires se répartit entre une multitude de petits commerçants indépendants. En 1950, il en existait approximativement cent vingt, inscrits au rôle des patentes comme « trafiquants ambulants à pied ». Ce sont des colporteurs, qui vendent sur les marchés, et accessoirement à domicile. Ils circulent à pied, accompagnés d'un ou deux porteurs, ou à bicyclette. Ils s'approvisionnent en partie sur place, auprès des principaux détaillants européens, mais préfèrent se fournir directement à Brazzaville. Beaucoup s'y rendent régulièrement — « une fois par mois », nous ont dit certains — en prenant l'autocar, ou en profitant des camions de manioc. La diversité de leurs achats, et le faible volume de ceux-ci, ne leur permettent pas de s'adresser aux vrais grossistes. Ils sont obligés d'acheter au détail, dans les boutiques portugaises principalement, ainsi que dans certains comptoirs spécialisés. Si les prix d'achat s'en ressentent, du moins les colporteurs ont-ils la possibilité de comparer, en profitant d'une réelle concurrence. L'administration aurait voulu, pour améliorer leur situation, et accroître leur efficacité économique, les grouper dans une coopérative d'achats. Tentative louable, mais condamnée d'avance par le grand individualisme qui fait à la fois la force et la faiblesse de cette catégorie de micro-détaillants. Il reste que leur nombre et leur omniprésence assurent, au bénéfice des villa-

geois, jusque dans les coins les plus reculés du district, un service commercial très efficace, et relativement économique.

Au total, cette organisation, qui se substitue aux maisons européennes pour la part du trafic orientée vers Brazzaville, et leur dispute le reste, victorieusement, à l'échelle du détail, représente un atout indiscutable en vue du développement local. Le bénéfice des transactions ne reste pas seulement acquis au pays kongo. Par le biais du commerce, des structures utiles se développent. Sur le plan social, des individualités valables émergent de la masse, et s'imposent comme leaders aux côtés des éléments instruits, avec un esprit réaliste et un enracinement vivant dans la société locale, qui font souvent défaut à ces derniers. Sur le plan économique, dans la mesure où il aide à concentrer les disponibilités monétaires, le commerce crée des conditions favorables aux investissements productifs. En cela les Bakongo montrent, à activité égale, une supériorité indiscutable sur d'autres Congolais et Gabonais. La remarque vaut spécialement pour Boko, où la tradition commerciale s'est maintenue plus vivante que dans le reste du domaine ethnique. Il est significatif, à ce point de vue, de constater que les « routes » reliant Loango au Stanley Pool, à l'époque de la conférence de Berlin, ne suivaient pas la ligne droite mais, après avoir longé le Niari, « du poste de Bouanza, se dirigeaient vers Manianga sur le Congo pour de là rejoindre Brazzaville »[1].

1. Cholet, 1890.

C. — Un réseau organisé de marchés

Les voyageurs du début de la période coloniale ont tous été frappés par la multitude des marchés, reliés par « un réseau de sentiers et de bacs organisés »[1]. Ce n'était pas là un trait purement fonctionnel, mais un mode d'échanges institutionnalisé, chargé d'une signification sociale aussi bien qu'économique. Les marchés bakongo n'étaient pas villageois, mais intervillageois, établis en rase campagne, accessibles de plusieurs côtés à la fois. et fréquentés par tous les groupements des environs. N'importe quel site ne faisait pas l'affaire : seuls convenaient « le sommet d'une haute colline » ou le « milieu d'une vaste plaine en terrain découvert, de façon qu'ils puissent être vus de loin, que leur emplacement soit facilement reconnaissable et que leur accès soit aisé »[2]. Lieu de rencontre, il fallait éviter que le marché « prêtât le flanc à des embuscades »[3]. La coutume en faisait, de toute façon, un endroit « absolument inviolable »[4]. Le mot même de « nzandou », qui désigne le marché, pris dans son sens générique, signifie « lieu neutre », « lieu d'égalité », « lieu de repos », « lieu de jouissance et d'attrait ». Chacun devait pouvoir s'y rendre « sans aucune crainte, avec des marchandises, pour y faire des échanges et commercer »[5]. Sur ce « terrain neutre », personne n'avait le droit de se « présenter armé ». Les précautions étaient poussées jusqu'à interdire, formellement, « d'y rappeler à son débiteur le retard apporté dans le remboursement d'une dette et, à plus forte raison, d'en exiger le paiement »[6]. Le jour venu, toutes querelles faisaient momentanément trêve.

Autre chose caractérisait les marchés bakongo : leur interdépendance. Tous s'incorporaient à un réseau, à la fois hiérarchisé et finement maillé, couvrant la totalité du pays. Le rapport, cité plus haut, du Chef de la Circonscription du Djoué, sur ceux de son ressort, distinguait des « marchés de premier ordre », aux « étapes successives des grands courants commerciaux » ; des « marchés de deuxième importance servant de traits d'union entre les marchés de première classe » ; enfin des « petits marchés d'intérêt purement local »[7]. Sans doute les catégories n'étaient-elles pas aussi tranchées. Certains grands marchés faisaient indiscutablement figure de places d'intérêt régional, où se nouaient des courants d'échanges à longue portée. Tel était « le grand marché de Manyannga », « très en faveur » au passage de Stanley[8] ; le poste actuel, dépendant de Léopoldville, a du reste hérité de ce rôle en même temps que du nom, en dépit, ou peut-être à cause de la frontière toute proche, qui n'empêchait pas, il y a quelques années, tout le district de Boko de s'y approvisionner

---

1. Bentley, 1883.
2. *Les marchés indigènes de la Circonscription du Djoué en 1916.*
3. Van Wing, 1921.
4. *Les marchés..., op. cit.*
5. Veistroffer, 1931.
6. *Les marchés..., op. cit.*
7. *Les marchés..., op. cit.*
8. Stanley, 1879, p. 435.

en contrebande. Mais à partir de ces points majeurs, la transition se faisait sans coupure vraiment nette ; issus des grandes voies commerciales, d'innombrables diverticules allaient irriguer de produits forains jusqu'aux marchés les plus infimes[1].

La notion de réseau recouvre également ici le semis dense et grossièrement équidistant des marchés locaux. Chacun était entouré d'une ceinture de villages plus ou moins rapprochés. Chaque village, inversement, avait accès à une couronne de marchés, sans avoir à passer trop près d'autres groupements, avec qui les relations n'étaient pas nécessairement bonnes. Autour de deux villages voisins, les cercles de marchés se recoupaient plus ou moins largement, sans pour autant se confondre. Un tel dispositif suppose une rotation dans le temps, tel que chaque village ait accès successivement à tous les marchés d'un cercle, mais à un seul à la fois. Ainsi, les possibilités d'échange se multiplient, sans que les marchés puissent se porter tort entre eux. Dans un pays caractérisé jadis par les « conflits perpétuels entre chefs voisins..., l'hostilité permanente des tribus, l'isolement des villages »[2], c'était en outre une façon élégante de résoudre le problème de la circulation des biens sans que fût assurée celle des personnes. L'ingéniosité du système n'avait pas manqué de frapper les témoins européens de la fin du siècle dernier. « Par exemple », expliquait Stanley, « le district de Nzabi tient, le lundi, un marché où se rendent les Babouenndé de Zinnga, les Mohoua qui habitent plus en aval, les Inkissi et les Bacessé, qui traversent le fleuve sur un bac établi au-dessous de Zinnga... Le mardi, c'est le tour du district qui est au-dessus des chutes d'Inkissi ; ce marché est fréquenté par les Mohoua, les Nzabi et les gens d'amont. Le mercredi, le marché est tenu par les districts d'Oumvilinnghya, de Lemmba et de Nsanrgou. Le jeudi, la plupart des Babouenndé traversent le fleuve et se rendent à Nsanngou, où les Bacessé ont l'honneur de tenir un marché sur leur propre terrain. Le vendredi, les trafiquants reviennent à Nzabi, et la tournée se continue dans le même ordre »[3]. Tout naturellement, comme chez les Mbochi et les Banga Ngoulou, la « période » de rotation correspond à la semaine locale de quatre jours. Traditionnellement, les marchés bakongo portent « le nom du jour où ils sont tenus »[4] : « nkila » ou « ntsila », « mpika », « nkoï » et « boukondzo » chez les Bassoundi ; « nkengué », « nsona », « nkandou » et « konso » chez les Bacongo. « Au nom du jour s'ajoute ordinairement celui du village sur le territoire duquel se tient le marché »[5], « ou de son chef, qui en a la police »[6]. Le système procède d'une telle nécessité qu'on le retrouve trait pour trait dans un environnement géographique et ethnique totalement différent. La même combinaison de cercles chevauchants, la même alternance basée sur une semaine de quatre jours ont été décrites dans le sud-ouest de la Nigéria, en pays Yorouba[7].

Mais la rigidité presque mathématique du schéma n'exprime qu'une probabilité statistique. La stabilité du modèle correspond seulement à une position d'équilibre, vers laquelle il tend quand on l'a dérangé. Elle laisse libre jeu, dans chaque cas particulier, aux initiatives et aux réactions humaines, pour le choix du site, pour le succès ou le dépérissement d'un marché. Les marchés vivent et se font concurrence. Même avant la profonde évolution déclenchée par la colonisation, il s'en créait continuellement de nouveaux. C'était en effet l'intérêt des villageois d'intensifier la vie commerciale autour d'eux, d'attirer à leur voisinage immédiat les courants d'échanges d'un ordre supérieur. C'était plus immédiatement encore l'intérêt des chefs qui, d'un commun accord entre groupements voisins et provisoirement amis, prenaient la décision : promulguées solennelle-

---

1. La présence, sur les marchés bakongo, d' « articles européens » n'est pas une nouveauté : STANLEY déjà trouvait, sur celui de Zinnga, dans l'actuelle sous-préfecture de Boko, « de la poudre, du sel, des étoffes, de la poterie, de la verrerie, de la quincaillerie », tous objets que l'on y échangeait « contre les produits indigènes ». (*Ibid.*, p. 364.)
2. VAN WING, 1921, p. 161.
3. SANTLEY, 1879, p. 364.
4. VAN WING, 1921, p. 183.
5. *Ibid.*, p. 183.
6. DUPONT, 1889, p. 136-137.
7. HODDER, 1958. A ceci près que les marchés étudiés par Hodder ont lieu toutes les deux semaines, c'est-à-dire tous les huit jours ; mais il en allait également ainsi d'une minorité de marchés bakongo. R. BASTIDE et P. VERGER ont étudié, au Bas-Dahomey, en pays nâgo, un autre réseau de marchés yorouba. (1959.) Les quatre jours sont ici « Ojo Awo, jour du secret » ; « Ojo Ogûn, jour d'Ogou », le dieu du fer ; « Ojo Sakuta, jour de Shango », le dieu de la foudre ; enfin « Ojo Obatala, jour d'Obatala », le dieu du ciel.

ment à son ouverture, les « lois du marché »[1] permettaient par la suite aux organisateurs de se rembourser avec usure, en infligeant des amendes sévères aux contrevenants, des frais initialement engagés. Car c'est sur une véritable publicité, musique et danses, vin de palme et menus cadeaux généreusement distribués à tout venant, que l'on comptait pour lancer un marché en y créant l'affluence indispensable. Les recours magiques n'étaient pas négligés non plus. Pas de marché définitivement assis, dans l'ancien temps, avant qu'un esclave voleur, adultère ou coupable de violence y eût été enterré vivant. Une branche de « nsanda » (*Ficus Thonningii* Blume), plantée dans la terre encore fraîche, perpétuait le souvenir du sacrifice, en donnant naissance à un gros arbre, à l' « ombre réputée bienfaisante ». L'esclave immolé l'était parfois aussi « pour obliger les femmes », vendeuses sur le marché, « à baisser leurs tarifs », quand « par suite de circonstances quelconques, soit disette, soit coalition des producteurs, les denrées vivrières atteignaient des prix excessifs », faisant fuir les acheteurs. En ce cas, le sacrifié en personne, après un repas copieux et « généreusement arrosé », fixait les prix à ne plus dépasser, pour « toutes les denrées habituellement vendues »[2]. Le mode d'exécution lui-même prêtait à des variantes[3].

Les grands marchés régionaux faisaient fonction de relais sur les routes commerciales partant de la côte. Dans les marchés locaux, par contre, les échanges se réduisaient, pour l'essentiel, à la redistribution des produits du cru à l'intérieur d'un petit groupe de villages. Loin des routes caravanières, qui offraient un débouché appréciable aux vivres locaux, seuls de menus surplus changeaient ainsi de mains, au sein d'une société composée de cellules familiales presque autarciques. C'était le principe des vases communicants, mis en œuvre avec perfection, mais appliqué à une fraction infime de la production et des besoins. La variété — « tous les produits des cultures, de l'art et de l'industrie de la région »[4] — primait de loin la quantité. Sans en souffrir beaucoup, la société kongo aurait pu faire l'économie de la complexe et délicate organisation des marchés intervillageois, si la fonction économique avait été leur seule justification. Mais le sociologue a aussi son mot à dire. Autant, et probablement davantage qu'un lieu d'échanges spécialisé, il s'estime fondé à voir, dans le réseau des petits marchés ruraux, « un champ où des rapports sociaux diversifiés peuvent s'affirmer et les influences culturelles se diffuser »[5]. Le lieu où l'on vend est plus largement un lieu de rencontre. A la société villageoise, il offre le « miroir fidèle où se reflètent en quelques heures tous les traits caractéristiques de la vie indigène »[6]. Chacun en profite pour traiter ses affaires, régler les questions où il se trouve impliqué, dans la paix que garantit un usage impérieux. A cause de la règle d'exogamie, le marché est le lieu privilégié où s'ébauchent les projets de mariage entre familles d'un même voisinage. Les chefs s'y retrouvent et s'y concertent. Il donne l'occasion de manifestations à caractère religieux. C'est tout cela qui le rend indispensable, et contribue largement à le faire survivre aujourd'hui.

Le système des marchés bakongo s'est adapté avec une grande souplesse aux nécessités de l'économie moderne[7]. Un certain nombre ont disparu, mais beaucoup se sont perpétués ; des marchés nouveaux ont été créés pour en remplacer d'anciens, mal situés. Dans l'ensemble, un mouvement s'est opéré vers les routes, quand les routes n'ont pas été à la rencontre de marchés

---

1. *Les marchés indigènes..., op. cit.*
2. *Les marchés indigènes..., op. cit.* Cf. aussi TREZENEM, 1951.
3. Cf. DUPONT, 1889, p. 161.
4. *Les marchés indigènes..., op. cit.* A M'Pika-Manguembo, « au carrefour des quatre cantons de l'actuel district de Boko », se vendaient « tous les produits locaux » et « toutes les spécialités artisanales locales : la petite marmite ' ventrue ' et la grosse cruche ' très ronde ' de Yalala et de M'Pika-Téké ; la gargoulette à long col de Manianga ; la natte de Nsila-Mansia ; la moutête de Samba N'Dongo ; les bêtes : porcs, cabris, moutons ; la volaille... et aussi, pourquoi ne pas le dire, des hommes, des femmes et même des enfants... ». (MOUISSY-BOCKO, 1958.)
5. BALANDIER, 1955, p. 345.
6. *Les marchés indigènes..., op. cit.* R. BASTIDE et P. VERGER ont insisté, à propos des marchés dahoméens, sur le « contrôle social » que la communauté exerce, à travers les marchés, sur le comportement des habitants, et la façon dont ils se conforment aux usages locaux ; sur l' « opinion publique » qui se façonne dans ces lieux privilégiés de relations ; sur le marché comme « instrument de la publication de tous les événements intéressant les cellules familiales, c'est-à-dire du passage du privé au public ». (1959.) Ces remarques ont une portée générale, et elles ne seraient pas déplacées dans une étude des marchés bakongo.
7. La situation ci-dessous décrite est celle que nous avons connue en 1951-1952.

LE PAYS DE BOKO : repères et données de l'économie

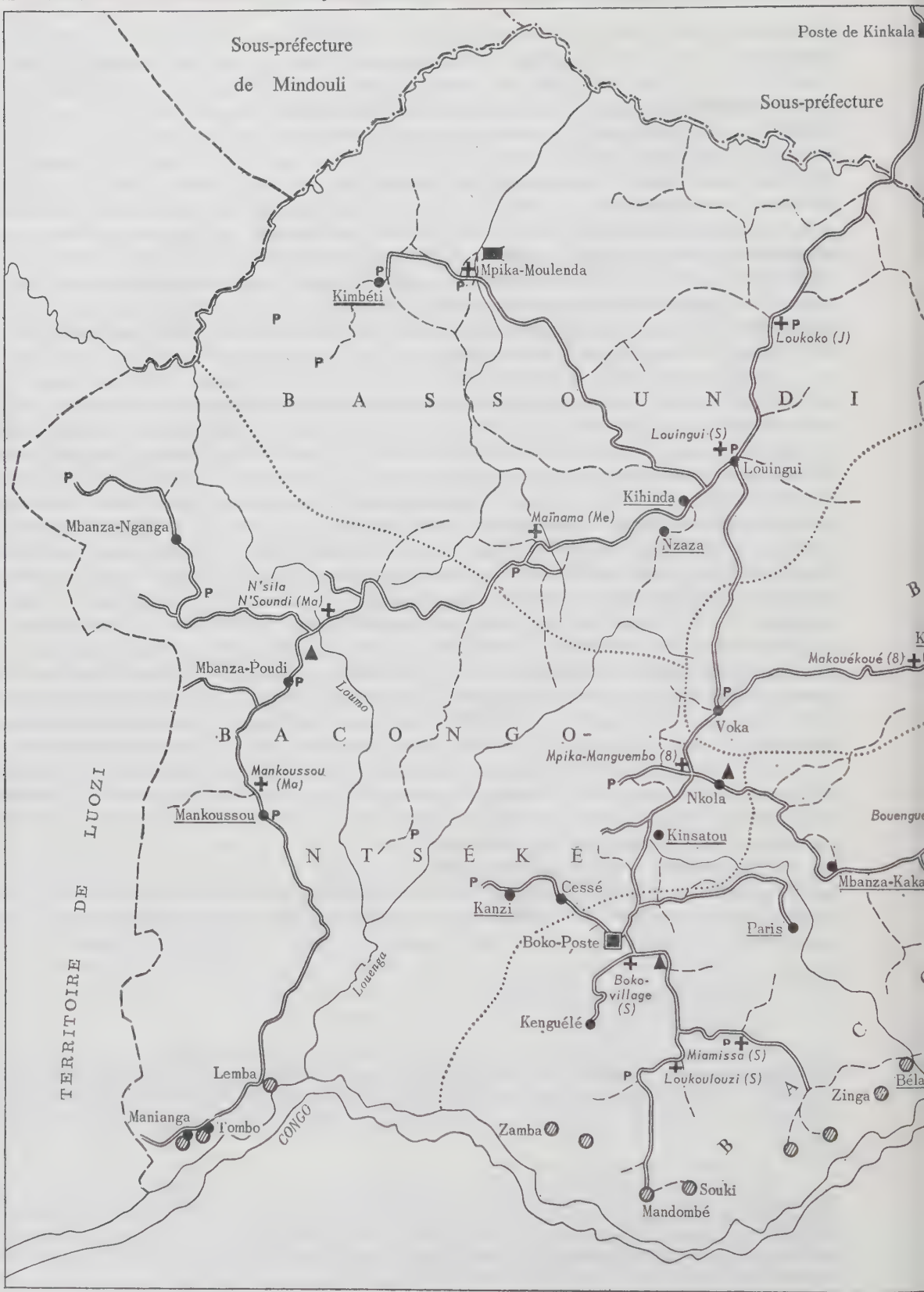

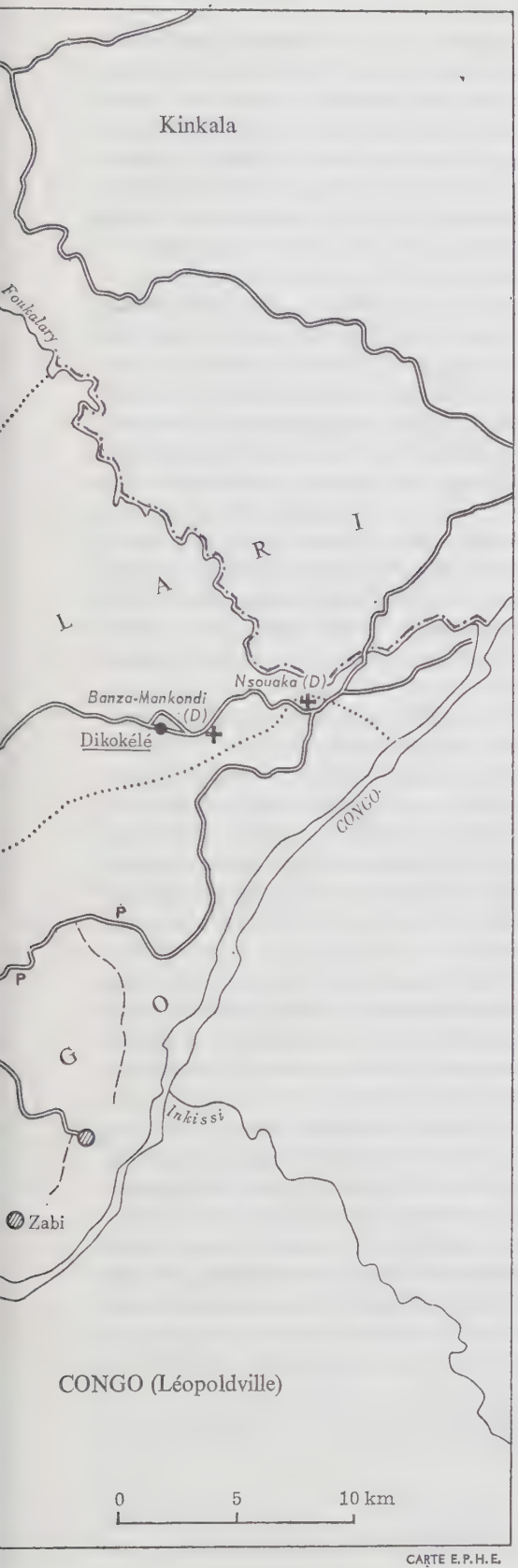

CARTE E.P.H.E.

route entretenue

piste de desserte à viabilité incertaine

limite de canton — limite de sous-préfecture

● localités mentionnées dans le texte (les noms soulignés sont ceux des villages où ont été recueillies les indications relatives aux cultures et à la pêche)

\+ marché de l'ancienne organisation de ramassage du manioc

Ma : Mardi *J* : Jeudi *D* : Dimanche
Me : Mercredi *S* : Samedi *8* : tous les 8 jours

P marchés de palmistes existant en 1961

ferme et station piscicole de la Moulenda

▲ huilerie industrielle

groupements participant à la pêche dans le Congo

préexistants. En fonction des routes aussi, un reclassement a eu lieu, particulièrement net dans le cas de Boko. Le marché de Louingui y a pris un développement qui le rend unique en son genre. Situé à la base d'un éventail de routes drainant tout l'ouest et le sud du district, il est sur le passage de la grande majorité des camions qui évacuent la production locale en direction de Brazzaville ou de la voie ferrée. N'échappe à son contrôle, quand la route de la Foulakary n'est pas coupée ni en trop mauvais état, que le trafic de l'extrême est. Dans l'intervalle des jours de marché, où se retrouvent un grand nombre de petits commerçants et de vendeurs ou de vendeuses de toutes catégories, pas moins d'une douzaine de traitants boutiquiers entretiennent une activité permanente, sans compter les tailleurs.

Outre Louingui, treize marchés dispersés sur l'étendue entière du district, mais tous le long des routes, concentrent la production de chikouangues. Les achats de manioc ne peuvent se faire que là, sous contrôle administratif[1]. A chaque marché est affectée la production de « terres » déterminées. Au prix d'un déplacement qui peut atteindre 10 à 12 km dans l'ouest du district des centaines de femmes s'y retrouvent avec leurs charges. En files par villages, les paquets de chikouangues sont d'abord comptés puis embarqués dans le ou les camions qui attendent (photo 71). L'affluence des vendeuses suscite en retour une demande importante de tout ce qui ne figure pas dans l'éventail des productions locales : objets manufacturés, denrées importées ou originaires des districts voisins, produits spécifiques de l'artisanat masculin. Aussi les marchés de manioc sont-ils le siège d'une grande activité commerciale, qui les place au premier rang. Certains peuvent se prévaloir d'une vieille tradition, tandis que d'autres ont été créés de toutes pièces, ces dernières années, pour les besoins du ravitaillement urbain. L'ancienne périodicité de huit jours (une semaine sur deux) reste observée par une minorité, mais les plus nombreux se tiennent un jour déterminé de la semaine européenne.

Dans l'intervalle des centres d'achat de manioc, de petits marchés continuent à fonctionner, dans un cadre strictement local, en dehors de toute ingérence administrative. Les moniteurs d'enseignement, auteurs d'une petite enquête sur la question[2], en ont signalé une vingtaine, la majorité en pays bacongo. Beaucoup moins animés que les grands, ces marchés n'en attirent pas moins, à côté des femmes qui viennent pour se rencontrer au moins autant que pour commercer, un certain nombre de petits revendeurs. Comme le signalait déjà le rapport de 1916, ils connaissent individuellement des hauts et des bas : « ce sont des marchés qui s'abandonnent à certaine époque et qui se renouvellent après »[3]. Leur vitalité dépend dans une large mesure de l'influence des chefs du voisinage.

Revenons aux marchés de manioc, de beaucoup les plus intéressants à observer. En dehors de Louingui, où l'administration a fait les frais d'un hangar-paillote servant d'abri, tandis que les détaillants vendent sur des files d'éventaires, il n'y a pratiquement pas d'installations fixes. Le marché se réduit à une aire dénudée, qui occupe souvent la fourche de deux routes. A l'exception de Louingui toujours, qui a fait naître une petite agglomération, l'isolement en pleine savane demeure la règle, et le contraste est frappant entre le vide qui règne ordinairement et la foule caquetante et chatoyante qui vient l'animer d'une vie intense l'espace d'une matinée. Cette foule se compose d'acheteurs et de vendeurs, qui se confondent en partie. Drapées dans leurs pagnes et leurs blouses à figures ou à ramages, les villageoises apportent, en même temps que leurs chikouangues, une grande variété de produits. Accroupies, elles les exposent dans le moutête qui a servi à les porter, posé devant ou à côté d'elles. Les potières méritent une mention spéciale. On n'en trouve que dans un nombre restreint de villages. Sur le marché de Louingui, elles sont particulièrement nombreuses à venir offrir tout un échantillonnage de pots et de « canaris », de couleur bistre. De temps à autre, les vendeuses se lèvent, font un tour, reviennent avec un achat qui vient prendre dans le moutête la place des produits vendus.

Outre les villageoises, trois catégories d'acheteurs font marcher le commerce. Les trafiquants

1. Voir la carte économique, p. 552-553.
2. Archives du poste administratif de Boko.
3. *Ibid.*

de manioc d'abord : à tout seigneur, tout honneur. Dans l'organisation autoritaire en vigueur vers 1950, ce sont les bureaux de Brazzaville qui « attribuent » tel marché à tel transporteur, réputé capable d'assurer une desserte régulière. A Boko, la majorité des acheteurs fréquentent un seul, quelques-uns deux marchés hebdomadaires, sans préjudice de leur rôle éventuel dans les districts voisins. Suivant le volume moyen des apports, le nombre d'acheteurs accrédités varie de un à sept : beaucoup plus qu'il n'en faut, d'ordinaire, pour assurer le plein emploi des camions à leur capacité de 3,5 t. Mais la marge est à peine suffisante pour parer à de fréquentes défaillances, dues aux pannes ou à la simple négligence. De janvier à septembre, durant les « mois d'abondance du manioc », remarque l'administrateur de Boko, « tous les prétextes sont bons aux transporteurs pour refuser de se rendre sur les marchés. Par contre, dès que la pénurie de manioc se fait sentir à Brazzaville et que le marché noir laisse espérer des bénéfices substantiels, tous rivalisent de zèle pour se faire attribuer le plus grand nombre de marchés possibles »[1]. Il nous est arrivé à nous-même de trouver sur un marché les chikouangues de la semaine passée, finissant de pourrir faute d'avoir été enlevées en temps voulu. Les commerçants de manioc profitent du voyage hebdomadaire pour rafler toute sorte de denrées plus « payantes » ; au besoin, ils laissent une partie de la charge, retournent la prendre le lendemain, et embarquent à cette occasion une nouvelle fournée de voyageurs avec leurs bagages.

Deuxième sorte d'acheteurs : les Brazzavillois qui viennent se ravitailler directement. C'est sous cette forme principalement que sévissait le marché noir vers 1948. Il est difficile de faire le départ entre ceux qui se bornent à constituer des provisions pour leur consommation familiale, et les petits revendeurs en quête d'un bénéfice ; entre les citadins qui font le voyage exprès, et les visiteurs préoccupés, au terme de leur séjour à Boko, de ne pas rentrer les mains vides. A tous ces gens, des femmes en majorité, le camion sert de dénominateur commun. C'est un spectacle haut en couleur que celui d'un camion Chevrolet ou Citroën s'apprêtant à repartir. Le manioc disparaît sous un amoncellement de colis : ballots informes, au contenu incertain enveloppé de toile à sac ; paniers cylindriques bourrés d'arachides ; caisses de fruits ; moutêtes débordant d'affaires ficelées ; paquets de chikouangues emportés comme bagages individuels ; bottes de feuilles de « kilodia » ; poulets alignés dans des cages à claire-voie fabriquées d'une seule palme ; régimes de bananes-plantain. Dix, quinze voyageurs se logent où ils peuvent. Les dames-jeannes de vin de palme ne se voient pas, mais elles sont là, discrètement enfouies dans les profondeurs du chargement.

Pour finir, exception faite de quelques spécialistes dont on reparlera, c'est surtout comme acheteurs que les villageois des environs participent à la vie économique des marchés. Ils y trouvent à boire et à fumer, en même temps que les pièces d'habillement indispensables, et tous les menus objets devenus d'usage courant. Ils sacrifient en même temps à la bonne entente conjugale en se fournissant de tout ce que réclament leurs épouses, à commencer par le pagne trimestriel que le code actuel des usages leur fait presque une obligation d'offrir.

Du côté des vendeurs, les catégories sont moins tranchées. En saison sèche, des jardiniers proposent leurs légumes, à Louingui surtout. Des artisans, peu nombreux, offrent, les forgerons des houes, au fer découpé dans de la tôle de fûts ; les menuisiers des sièges. Les débitants de viande — on n'ose pas dire bouchers — apparaissent aussi plus ou moins comme des spécialistes ; chèvres et porcs sont présentés en morceaux, tandis que les tripes, le sang et le lard cuisent sur une marmite. Avec les détaillants de poisson, la vocation commerciale s'affirme. Les poissons frais du Congo se vendent séparément, sur les marchés les moins éloignés du fleuve, débités en parts généralement crues, mais parfois « revenues » à l'huile et montées sur une tige de bois, à la façon des sucettes. Les vrais marchands offrent un produit moins périssable : le stockfish (poisson sec salé), acheté aux maisons de commerce, voisine avec les poissons fumés pêchés dans la Cuvette congolaise, plats ou en forme de couronne. D'autres vendeurs se cantonnent dans le trafic des graines de courges, du tabac en feuilles ou — plus rarement — de la kola, en provenance des districts voisins. Le tabac vient des marchés de la voie ferrée, où il est apporté de beaucoup plus au nord, en particulier du

1. Lettre adressée au chef de Région, 4 janvier 1949, archives du poste.

district de Mayama, où on le cultive sur une assez grande échelle. Il se présente sous la forme de « têtes » (petits paquets de feuilles joints de façon caractéristique), assemblées elles-mêmes en gros paquets (photo 72). Plus grosses que les graines locales, mais pareillement utilisées comme matière oléagineuse dans les préparations culinaires, les graines de courges sont parfois vendues directement par des Babembé de Mouyondzi, qui exportent ainsi le surplus d'une très forte production ; en dehors des marchés les mieux desservis, le trafic passe aux mains de revendeurs bakongo.

Plus évolués, plus prospères, plus directement engagés dans l'économie moderne, apparaissent les marchands de produits et d'objets manufacturés (photo 70). Les plus nombreux vendent exclusivement, ou essentiellement, des articles textiles : tissus, pagnes imprimés, pièces d'habillement (mouchoirs de tête, shorts et chemises, friperie, sous-vêtements). D'autres ne proposent pas de tissus, ou très peu, mais une grande variété d'articles divers, qui les apparentent en petit à ces bazars ambulants de la province française. A pied et à vélo, tous font des circuits plus ou moins compliqués, zigzaguant entre leur domicile et trois ou quatre marchés pas trop éloignés (marchés à manioc ou marchés locaux). De temps à autre, ils se rendent à Boko, à Brazzaville ou de l'autre côté de la frontière, pour se réassortir. Ils profitent de ces voyages en ville pour y revendre une grande quantité d'œufs, raflés au moment du départ sur les marchés du district.

L'éventail des vendeurs se complète d'un nombre plus ou moins grand de débitants de boissons. Ils viennent des villages voisins avec leurs dames-jeannes. C'est le vin de palme qui se vend le plus, mais du vin de canne ou d'ananas permet de varier les plaisirs. De l'alcool, distillé clandestinement, complète parfois l'assortiment. Les interdictions administratives n'ont réussi à décourager ni les vendeurs ni leur clientèle. Au pire, les premiers vont se dissimuler à quelque distance, où les assoiffés savent les retrouver, et les chefs responsables ferment les yeux (photo 73). Aussi bien, le boire est-il inséparable de l'intense activité sociale qui se noue sur les marchés. A tous ceux que l'Armée du Salut et la mission suédoise ont convertis à l'abstinence, il reste la ressource du café. A Bouengué comme à Louingui, il s'en vend par petites tasses, une sorte d'établi faisant office de comptoir. Le morceau de pain, offert avec la tasse, souligne le côté moderniste de la transaction.

Sans rien perdre de ce qui faisait leur valeur sociologique, et tout en demeurant des foyers actifs d'échanges locaux, on voit que les marchés bakongo mettent à portée de la masse rurale un grand nombre de denrées et d'objets tentateurs. Et ceci, dans un cadre assez traditionnel pour que les villageois ne puissent se sentir le moins du monde dépaysés. Ce sont, presque à domicile et dans l'atmosphère la plus familière, toutes les tentations de la vie moderne qui viennent s'offrir aux producteurs. Il ne faut pas sous-estimer la stimulation économique résultant d'un commerce mis à la portée de la population. L'effet est encore multiplié par la concurrence qui s'exerce entre les marchands. Sur le marché de Mpika-Moulenda, nous n'avons pas compté moins de huit vendeurs de tissus, quatre ou cinq de marchandises diverses, onze de poisson et trois ou quatre de graines de courge. A Louingui, une trentaine de détaillants proposent des objets fabriqués. A tel point qu'il a fallu mettre un peu d'ordre, et regrouper à des emplacements distincts, sur les marchés importants, les principales spécialités[1].

Telle était la situation, peu après 1950. Elle a sérieusement évolué depuis. En 1961, plus trace de l'ancienne répartition autoritaire des marchés entre les acheteurs de manioc. Possesseurs d'un ou deux camions légers chacun, une demi-douzaine de commerçants continuent à venir s'approvisionner dans la sous-préfecture. Mais de nouvelles organisations fonctionnent, et drainent vers Brazzaville une part croissante des surplus vivriers. Deux transporteurs congolais, d'abord, détachés du lot, exploitent avec un matériel assez important de véritables lignes régulières dans l'ouest et le nord-ouest de la circonscription. Le premier dessert, une fois par semaine, à jour fixe,

1. Ne faisant, en cela, que revenir à la vieille organisation, décrite par le chef de la Circonscription du Djoué : « L'emplacement [du marché] est divisé en plusieurs quartiers où se vendent toujours des produits de même nature : quartier du manioc ; quartier de la viande ; quartier du sel ; quartier des poteries, etc. ». (*Les marchés indigènes, op. cit.*, p. 106.)

la route Louingui-Moulenda-Kimbéti ; et un autre jour, dans les mêmes conditions, la route Louingui-Mankoussou-Tombo. Équipé de cinq camions, le second (qui s'occupe également de transport entre Brazzaville et le plateau Koukouya) organise un voyage bihebdomadaire jusqu'à Kimbéti, et un circuit bihebdomadaire à destination de Banza-Ganga et Mankoussou, dans l'extrême ouest. Sur les axes ainsi desservis en concurrence, les marchés fonctionnent au rythme des sept jours. Dans la mesure où l'on peut encore parler de marchés. Ce ne sont plus en effet que des points d'arrêt privilégiés sur le trajet des camions, qui font halte aussi bien dans les villages ou en pleine campagne, là où les attend la clientèle. En outre, les chauffeurs eux-mêmes n'achètent plus de manioc (sous la forme de foufou exclusivement) que pour compléter leur chargement, si besoin est. Celui-ci se compose, essentiellement, de passagers, accompagnés de tout ce qu'ils ont acheté sur place pour le consommer ou le revendre à Brazzaville, et surtout de « colis » : sacs de toile cousus bourrés de chikouangues, bidons d'huile de palme, « moutêtes » remplis de safous, de bananes, de tomates, etc. Les destinataires les reçoivent à domicile, ou viennent les retirer dans un local proche de la maison commune de Poto-Poto. Emballages et récipients vides, dûment étiquetés, avec le nom du correspondant et de son village, font le voyage en sens inverse.

Dans le centre et l'est de la sous-préfecture, sur les deux routes Kinkala-Boko et Kimpanzou (bac de la Foulakary)-Voka, cette organisation simple et efficace fait place au système des « taxibus ». Ce nom est donné aux camionnettes 1 400 kg Renault, équipées pour le transport des personnes, avec banquettes en long et parois latérales à claire-voie. Elles ont commencé en effet par être utilisées en ville, comme petits autobus. On les appelle encore « pata-pata », en souvenir du billet de 5 francs (le « pata », dans le sud du Congo) que coûtait la place. Un certain nombre de transporteurs font circuler des taxibus entre Brazzaville et la sous-préfecture de Boko, au nombre desquels figure l'église kimbanguiste de Boko, qui consent à ses adeptes une réduction de 100 francs sur le trajet. Deux lignes fonctionnent sur l'axe Linzolo-Voka, avec ce point comme terminus. Six autres feraient le va-et-vient entre Brazzaville et le chef-lieu, via Kinkala. Assez de véhicules sont en service pour qu'il en passe plusieurs dans la journée. Au début, les chauffeurs quittaient la capitale un jour, et s'en revenaient le lendemain ; la demande est telle à présent qu'ils s'efforcent de faire l'aller et le retour d'affilée, quitte à circuler de nuit. Les taxibus sont utilisés par tous ceux, particuliers ou petits commerçants, qui vont s'approvisionner à Boko, et ramènent des colis de vivres. Les gens s'y écrasent sur un amoncellement de sacs de chikouangues et de foufou ; on en voit qu'agrémentent de véritables guirlandes de poulets fixés sur les côtés dans des palmes-cages à la mode bakongo. Pour Kinkala, Louingui, Voka et Boko, les voyageurs paient respectivement 200, 300, 350 et 400 francs ; quant au sac de manioc de 50 kg, il est tarifé 200 francs. Indépendamment des services réguliers de camions ou de « pata-pata », notons encore le trafic occasionnel des commerçants qui louent un camion pour la somme de 10 à 12 000 francs, soit à un transporteur spécialisé, soit à la S.A.P. locale, et en disposent quarante-huit heures, le temps d'un aller et retour. Ils se sont entendus avec un village, où ils ont des accointances, pour prendre un chargement de manioc, d'oranges ou de safous ; ou bien vont simplement courir leur chance sur un marché local, en raflant tout ce qui s'y trouve.

Qu'est-il advenu, après ces changements, des anciens marchés de manioc ? Ils demeurent actifs dans toute la partie méridionale de la sous-préfecture, convertie à la production du foufou. C'est là, à l'est et au sud de Boko surtout, sur les routes situées en dehors des circuits des transporteurs, que les choses ont le moins évolué. En pays soundi, par contre, et sur la route de Voka, le système des colis, expédiés ou accompagnés, a pris un tel essor, adapté comme il l'est au transport des marchandises périssables, que les marchés de manioc ont perdu le plus clair de leur raison d'être. Mpika Moulenda, par exemple, revisité en 1961, n'est plus que l'ombre de lui-même. Celui de Louingui, si actif dix ans plus tôt, a complètement périclité ; le carrefour ne garde, grâce à ses boutiques et aux magasins en « dur » des sociétés commerciales, que sa fonction redistributrice. Mais où sont passés les petits marchands, habitués à promener leur éventaire de marché en marché ? Ils le font toujours, là où le rassemblement à jour fixe survit à l'amputation des transactions sur le manioc. Une semaine par mois, on les retrouve aux points fixés par l'administration pour l'achat des palmistes, sous son contrôle. Le reste du temps, ils se rabattent sur les

marchés strictement locaux, tenus à l'écart des grandes routes, ou se contentent de vendre dans les villages.

Faisons le point : petits marchés ruraux et marchés de manioc déclassés, rendus à leur condition première, animent toujours l'ambiance sociale et économique des groupements immédiatement adjacents. Mais le vieux réseau des points d'échanges cesse progressivement de servir de support au ravitaillement de Brazzaville. Non sans avoir aidé, de façon décisive, à la fin de la période coloniale, à mettre en place les circuits d'approvisionnement de la capitale. Souplement adapté à des besoins nouveaux, l'institution traditionnelle des marchés bakongo ne s'efface qu'après avoir ménagé une transition vers les formes plus évoluées — fractionnées, diffuses, personnalisées — que prennent aujourd'hui les relations commerciales entre producteurs de Boko et consommateurs citadins.

D. — Des procédures d'épargne

La société bakongo n'était pas seulement équipée pour faire circuler les biens ; elle possédait aussi des mécanismes et des institutions aptes à contrecarrer, dans une économie monétarisée, la dispersion et la dilapidation des revenus. Telle qu'elle est conçue sur place, « dans le sens d'un agrégat de ménages dont les chefs directs ont un même patriarche »[1], la « famille », la petite « kanda » des villages de Boko, apparaît déjà comme une structure utilisable, et utilisée à cet effet. Dans le pays de Pangala, encore presque vierge d'innovations économiques, ce rôle se manifeste dans toute sa pureté par la caisse qu'au nom de tous gère l'oncle, chef de famille. Alimentée par les ventes de vin de palme (le vin obtenu à partir des palmiers qui poussent sur les terres familiales), elle donne lieu à des répartitions périodiques, mais le chef conserve la part du lion. A Boko, secteur économiquement plus évolué, les ménages ont acquis une réelle autonomie financière ; avec la multiplication des malafoutiers cesse en particulier le contrôle collectif sur le revenu des palmiers. Mais le chef continue à percevoir des redevances, en vertu de son rôle de gérant du domaine foncier. La contribution en arachides des femmes étrangères à la famille, par l'intermédiaire de la sœur ou de la femme (d'origine esclave) du chef, qui surveille leur travail sur la terre du lignage, accumule déjà sinon directement de l'argent, du moins un produit facile à monnayer. Le phénomène est encore bien plus net, en même temps que plus directement relié à l'économie d'échanges, dans le cas des locations de terre. Jadis, avec les restrictions que nous avons dites, des achats de terrain se faisaient couramment en pays kongo. Depuis que les activités agricoles s'orientent vers la vente, ces transactions ne se sont pas multipliées. Au contraire, l'idée qu'ils risquaient un jour de manquer de terre cultivable, support indispensable à toute participation à la vie économique, a rendu les chefs de famille extrêmement circonspects ; chez les Bacongo, c'est-à-dire dans le sud du pays de Boko, les ventes ont pratiquement cessé depuis des années. Partout, en revanche, les détenteurs du sol louent couramment des parcelles pour la durée d'un cycle de culture. A Boko, pour l'étendue d'un nsitou (champ de forêt) correspondant à la capacité d'entretien d'une femme, on demandait vers 1950 de 150 à 250 francs, payables au moment de la récolte. Les prix augmentent à mesure qu'on se rapproche de Brazzaville : l'accessibilité du marché urbain valorise les produits, et les femmes venues de la ville tout exprès pour cultiver introduisent un élément de compétition dans un certain rayon autour de la capitale. Mais ceci ne vaut que pour la grande banlieue où, par exemple, nous notions en 1952 au village de Yaka-Yaka des taux de 300 à 350 francs. A Boko, la terre ne se loue guère qu'entre voisins. Cette pratique n'en concentre pas moins, dans les cas favorables, des revenus appréciables entre les mains des « ngoudi a nkassi ». D'une façon beaucoup plus générale, dans la mesure où ils gagnent de l'argent, les femmes et les jeunes hommes de la famille sont pratiquement astreints à en reverser une partie à l'ancien responsable. Tout un réseau

1. Malonga, 1957.

de pressions, un véritable chantage rappelle à ceux qui seraient tentés de les éluder les exigences de la solidarité familiale. Dans un roman plein d'humour, Jean Malonga montre son héros, un jeune homme de Kinkala qui s'efforce de « réussir », aux prises avec une famille insatiable, incarnée dans le personnage de l'oncle rapace, à qui tous les arguments sont bons pour prélever sur les gains de son neveu ce qu'il estime être son dû[1].

Qu'ils bénéficient de versements réguliers, ou simplement de contributions occasionnelles, réclamées à des fins précises et apportées de plus ou moins bon gré, les chefs de famille réussissent à mobiliser des sommes importantes quand la nécessité s'en fait sentir. Sous le couvert de leur prééminence reconnue, ils ont ainsi la possibilité de faire de gros achats non fractionnables ou de réaliser des investissements importants. Souvent le « ngoudi a nkassi » n'utilise pas personnellement les sommes accumulées, mais s'en sert pour financer les activités de ceux de ses neveux ou petits-neveux qui montrent un esprit d'entreprise ou des dons intéressants. Des commerces se montent ainsi avec les fonds familiaux, de petites huileries s'équipent, des enfants prometteurs sont envoyés à l'école ou en ville avec l'espoir qu'ils feront une carrière brillante. Rien de ceci n'est désintéressé : l'aide matérielle de l'oncle représente un investissement, dont on attend qu'il fructifie au bénéfice de toute la famille. Dans le cadre de la famille matrilinéaire, les relations d'oncle à neveu (avec toutes leurs variantes) apparaissent ainsi comme un puissant facteur de développement. Mais cette utilisation d'une structure ancienne à des fins économiques modernes contient en elle-même ses propres limites. Le chef de famille enrichi est tenté de laisser à son fils la meilleure part de l'héritage, quand celui-ci vit avec lui, ce qui semble être de plus en plus souvent le cas. Les neveux de leur côté, dès qu'ils ont le pied à l'étrier s'efforcent, avec toute la prudence requise, de secouer une tutelle qui joue désormais à leur détriment. Dans l'exacte mesure où il favorise cette « montée du droit paternel » repérée par les sociologues[2], le développement économique réduit l'efficacité de l'institution familiale.

Mais la société bakongo possède encore, dans son propre fonds, d'autres procédures capables de relayer la formule défaillante. Dans ce cadre s'inscrit une institution originale, d'origine spécifiquement balali-bassoundi selon G. Balandier qui en a fait l'analyse détaillée : le « malaki », souvent associé à une fête de sortie de deuil. Le trait caractéristique, du point de vue économique, réside dans la nécessité où se trouve la famille invitante d'accumuler une masse de biens. Au cours de la fête, qui dure plusieurs jours et réunit un grand concours de gens en liesse, beaucoup d'argent s'évapore en boissons et en nourritures distribuées sans compter. Mais cet aspect de potlatch, de dilapidation volontaire et prestigieuse, se double d'un va-et-vient, sous la forme de dons et de contre-dons monétaires. Alliés ou non à la famille organisatrice, les invités-participants se doivent de rendre un cadeau d'une valeur doublée par rapport à celui qu'ils ont eux-mêmes reçu à l'occasion d'un précédent malaki, tenu chez eux. L'échange prend ainsi la forme d'une compétition dans le sens de la démonstration de richesse, où la famille qui en amène une autre à quia (quand la seconde n'arrive plus qu'à rendre un contre-don égal, ce qui rompt la chaîne) affirme ainsi publiquement sa supériorité, et lie pour longtemps la partie adverse. On conçoit combien la consécration sociale qui est en jeu stimule l'effort économique et l'épargne des groupes engagés dans une succession de malaki. Par ailleurs, des sommes considérables restent acquises au dernier organisateur, qui n'a plus à rendre en doublant. Cet enjeu fait apparaître l'institution « comme un moyen de capitaliser, une sorte de placement à terme »[3].

---

1. « Rappelle-toi », dit à Bitsindou, sur le point de quitter le village, son oncle maternel Ma Kimbembé, « que tout l'argent que tu gagneras devra obligatoirement me revenir. Méfie-toi des flatteurs. Ils sont légion dans cette grande cité où l'égoïsme règne en maître ». Et de mettre son neveu en garde contre les dangereuses tentations de la ville. « Le seul moyen », conclut-il, « de ne pas succomber à ces attraits est de ne pas garder l'argent par-devers toi. Dès que tu auras un peu d'argent, envoie-le-moi... C'est plus prudent. Je viendrai d'ailleurs moi-même de temps à autre de préférence vers les fins de mois me rendre compte de ce qui se sera passé et prendre de tes nouvelles. J'en profiterai pour t'apporter un peu de nourriture... Rappelle-toi que moi je peux facilement te pardonner tes fautes. Mais les mânes, eux, ne sont pas aussi cléments vis-à-vis des neveux prodigues et ingrats ». (*Liaison*, n° 53, mai-juin 1956, p. 83-84.)

2. Balandier, 1955, p. 382-385.

3. Balandier, 1955, p. 350.

Bien plus directement et exclusivement orienté vers l'épargne est le « kitémo ». De même que le malaki bakongo, dans son aspect de « défi » économique lancé par un groupe à un autre, possède un répondant au Cameroun forestier, sous la forme du « bilaba »[1], le kitémo ne représente que l'une des très nombreuses applications en Afrique Noire de la formule de la « tontine ». Il apparaît en effet comme une association temporaire, dont les adhérents s'engagent à verser, à intervalles réguliers, la quote-part égale pour tous d'une somme fixée d'avance. Sitôt réunie, la somme est reversée en entier à l'un des membres, chaque fois différent, suivant un ordre fixé au début. Du point de vue de chaque participant, l'opération fait figure à la fois d'emprunt à remboursement échelonné et de dépôt constitué par fractions, dans une proportion qui varie avec le rang qu'il occupe dans le calendrier des bénéficiaires. La très réelle ancienneté du kitémo le distingue de la plupart des autres coopératives d'épargne signalées ici ou là. Il a commencé par se faire avec les « barrettes » (« nguéla ») qui constituaient au XIX^e^ siècle la monnaie de traite, avec des perles bleues (« bidinga »), des pagnes de raphia, et même — à une époque reculée — des « milamboula », la monnaie-matière forgée par les Batéké. Une organisation élaborée, une terminologie précise, un rituel soulignent l'enracinement dans une lointaine tradition, et font apparaître le kitémo comme une véritable institution. Les cotisants, « bana ba temo », se répartissent en groupes (deux groupes de dix, semble-t-il, à l'origine), les « maboudi », chacun sous la responsabilité d'un « ngoudi a témo ». Le chef de groupe encaisse l'argent, le répartit suivant le tour fixé, rappelle à l'ordre les retardataires, pare aux défaillances éventuelles. L'un d'eux, comme initiateur du kitémo, jouit d'une situation morale dominante, et dans la pratique donne son nom à l'association qu'il patronne : on parlera couramment du kitémo de Mankissa ou de Myaka...

L'institution n'est pas dépourvue de résonances sociologiques. A l'époque où elle n'associait pas encore des individus mais des groupements, on peut l'interpréter comme un effort « pour rompre l'isolement des lignages et donner aux relations avec l'extérieur un caractère autre qu'agressif ou exceptionnel »[2]. Encore aujourd'hui, par la place de choix faite aux hommes de poids comme « ngoudi a temo », elle consacre les supériorités reconnues, et contribue à maintenir l'équilibre de la société villageoise. Mais l'aspect économique prime. Ceci est confirmé par la liaison étroite qui a toujours existé entre kitémo et marchés. Le ressemblement périodique, et pacifique, d'un grand nombre de villageois facilite le recrutement des associés, et plus tard le recouvrement des cotisations. En outre, c'est alors que l'argent circule, et il est naturel d'en profiter pour régler ce genre d'affaires en même temps que les autres transactions. Ainsi les versements et le tour de règlement s'alignent-ils sur le rythme des marchés. Traditionnellement, ils ont lieu à intervalles de deux semaines redoublées, c'est-à-dire tous les seize jours. Autour des marchés devenus hebdomadaires, les opérations se font à présent tous les deux fois sept jours. En ville seulement, les marchés perdent ce rôle pilote, et les versements de kitémo ont lieu au commencement de chaque mois, en fonction des salaires qui viennent d'être payés.

Jadis, l'argent économisé permettait aux cotisants de « faire face aux besoins impératifs de leur société »[3] ; ils s'en servaient pour se marier, en payant la compensation dotale de leur première femme ou d'une épouse supplémentaire ; ou au contraire pour récupérer une femme de leur

---

1. BINET, 1956, p. 143.
Voici, d'après cet auteur, en quoi consiste le bilaba : « Un homme va rendre visite à un ami. Celui-ci lui donne toute sorte de cadeaux. Mais lorsqu'à la saison suivante il rendra la visite reçue, son hôte doit lui donner davantage encore. Il ne s'agit pas d'un simple échange de cadeaux. Les deux parties luttent à qui étalera les plus grandes richesses, se provoquant, s'injuriant même ». Parents et amis s'associent à l'initiateur d'un bilaba « pour réunir les cadeaux » et partagent ensuite avec lui « les dons reçus ». Rien à voir avec les potlatches : les objets obtenus étaient employés, non détruits ; substitué dans une certaine mesure aux marchés, inexistants dans cette partie de l'Afrique, le réseau des bilaba assurait autrefois l'échange des produits venus de la côte contre ceux de l'intérieur. Mais l'institution ne s'est qu'imparfaitement adaptée aux exigences de l'économie moderne, animée par les plantations cacaoyères : s'il facilite la circulation et l'accumulation des richesses, le bilaba se prête mal à l'acquisition de « tel objet dont on a précisément besoin » ; la diffusion des signes monétaires a commencé par multiplier les assauts de richesses entre planteurs, mais une régression s'est manifestée depuis « devant la montée des dépenses bien précises ».

2. BALANDIER, 1955, p. 347.

3. N'ZALAKANDA, 1950.

propre famille en remboursant au mari divorcé une dot dilapidée entre-temps ; ou encore pour acquitter une amende, prix du sang ou de l'adultère ; ou enfin pour acheter un esclave, un fusil, un terrain destiné à établir la famille ou agrandir son domaine. A ces fins, de caractère essentiellement social, s'ajoutaient dès autrefois certaines destinations directement économiques. On comptait sur le kitémo pour monter un fonds de commerce, acquérir une truie ou une chèvre à faire fructifier, ou même, si l'on en croit l'auteur d'une étude assez ancienne, avoir de l'argent à prêter[1]. Déjà partiellement orientée vers des fins spéculatives, l'institution était prête à s'intégrer de plein pied dans le contexte économique moderne. C'est par le kitémo que se concentre aujourd'hui, pour une bonne part, l'argent destiné aux biens de consommation durables, et aux investissements productifs, de la bicyclette au camion, et de la presse à huile à la machine à coudre. Parallèlement à cette accentuation du côté économique certaines associations cessent d'être ouvertes à tous ; elles se restreignent à des groupes professionnels spécialisés, ou d'aptitudes monétaires inégales. Beaucoup de kitémo villageois continuent à rassembler agriculteurs, pêcheurs, artisans, commerçants, etc. ; mais les femmes, qui ne participaient auparavant à cette forme d'épargne qu'à part à deux avec leur mari, se sont mises à s'associer entre elles. On a vu apparaître des kitémo de malafoutiers, de commerçants, de fonctionnaires. C'est en ville surtout que se manifeste la différenciation.

A quel point kitémo et développement économique sont en relations étroites, on s'en rend compte par l'accroissement considérable des sommes distribuées. Voici le cas d'une association mise sur pied vers 1940 et reconduite ensuite à six reprises jusqu'au moment de notre observation. Le montant du lot, constitué chaque quinzaine au profit d'un bénéficiaire différent, a suivi la progression suivante : 75, 125, 600, 1 500, 3 000, 15 000 et pour finir 28 000 francs. Il était question de le porter, au tour suivant, à 40 000 francs. D'une façon générale, deux processus se sont combinés. Les quotes-parts individuelles, d'abord, ont été fortement relevées. Elles atteignent couramment plusieurs centaines, parfois des milliers de francs, dans les kitémo de commerçants. Par ailleurs, les associations elles-mêmes ont englobé un nombre croissant de participants, ce qui s'est traduit par un allongement des cycles. Au lieu de deux « maboudi », on en compte à présent trois et quatre. Il existe des kitémo à 36 membres répartis en groupes de douze, et d'autres à 40 associés en quatre groupes ; le duumvirat des « ngoudi a temo » fait place à un conseil d'administrateurs. L'évolution est moins avancée à Boko que dans le district rural de Brazzaville où nous avons surtout enquêté, mais elle se dessine.

Parlant de diverses sociétés d'épargne du Sud-Cameroun, certaines très proches par leur conception du kitémo, d'autres au contraire bien différentes, J. Binet oppose leur vitalité florissante au sein d'une économie expansive, au peu de succès de la « Caisse d'Épargne officielle »[2]. De la faveur témoignée aux premières, il voit la cause dans deux traits qu'elles partagent plus ou moins toutes. Tout d'abord dans l'appui que l'individu trouve auprès d'une communauté, une fois qu'il a donné son adhésion, contre les défaillances de sa propre volonté. Puis dans les liens personnels qui doublent et soutiennent la relation d'intérêt entre les contractants. Le kitémo comporte un « élément personnaliste » tout aussi accusé, et le même aspect de contrainte collective. N'entre pas qui veut dans la coopérative, mais seulement ceux dont les « ngoudi a témo » agréent la demande. Inversement, il n'y a que les hommes connus et appréciés, ceux à qui la rumeur locale délivre « un certificat de moralité et de capacité économique », qui puissent recruter des adhérents[3]. La double sélection qui s'opère ainsi contribue puissamment à faire naître la confiance mutuelle. Le lien prend chaque quinzaine une forme concrète : sous un gros arbre, toujours au même endroit (le « basi a témo »), les participants viennent de plusieurs villages à la ronde boire ensemble une ou deux dames-jeannes de malafou, aux frais de l'homme dont c'est le tour d'empocher la cagnotte.

Il est arrivé qu'un « ngoudi a témo » mangeât la grenouille, en dépensant les sommes qu'on lui remettait. Pareille forfaiture était sanctionnée au temps jadis par la vente comme esclave du

1. Galland, 1919.
2. Binet, 1956, p. 141 et 142.
3. N'Zalakanda, 1950.

coupable. Mais la chose n'arrivait pas souvent. Aujourd'hui encore, dans les districts ruraux, malgré l'ampleur de la masse d'argent en circulation, les juridictions officielles ont rarement à connaître de litiges relatifs au kitémo. Sous peine d'être définitivement mis au ban de la société villageoise, personne ne se risquerait à cesser de cotiser après avoir touché l'argent. Les seules plaintes concernent les associations fonctionnant en milieu urbain. Aussi bien, les kitémo de ville ne bénéficient-ils pas du solide encadrement de la société rurale ; recrutant leurs membres dans un cercle beaucoup plus large, au hasard des connaissances et des rencontres, ils se vident du contenu humain qui en faisait le sérieux et la valeur. Leur mauvaise réputation conduit beaucoup de citadins à cotiser dans des kitémo de brousse : directement, quand ils ont l'occasion de s'y rendre régulièrement ; ou sans cela par l'intermédiaire d'un parent ou d'un ami.

Dans la « coopérative tacite »[1] que représente le kitémo, celui qui a commencé les versements doit les continuer jusqu'au bout. Tout retard expose le fautif à une amende, infligée par le « chef de groupe ». Il y a toutefois des accommodements : quand sa bonne foi est reconnue, le membre défaillant peut obtenir, soit du « ngoudi a témo », soit d'un co-participant, un prêt remboursable quand ce sera son tour d'empocher les mises. Ce prêt est le « nkéla témo ». A condition de se faire remplacer par un nouvel adhérent, préalablement agréé, il est même loisible de se retirer d'un kitémo : aux deux intéressés de s'entendre sur le partage de la cagnotte à échoir. Mais ces échappatoires font mauvais effet. L'amour-propre aiguillonne les cotisants en difficulté. A moins d'un empêchement irrémédiable, les participants tiennent à honneur de s'acquitter ponctuellement de leurs obligations. Qui s'engage dans la ronde s'oblige par là « à travailler pour se procurer la cotisation »[2].

Ces traits font du kitémo une institution admirablement adaptée à un certain type de structure sociale et de comportement psychologique : médiatrice en quelque sorte entre une société fidèle à elle-même, et une économie qui va résolument de l'avant. Mais son succès présent s'explique aussi par la souplesse extrême de la formule, qui se plie à tous les besoins. Reprenons l'exemple précédent. Parti de 75 francs pour aboutir à 28 000, le kitémo de M... s'est démultiplié en cours de route en trois caisses distinctes, mais placées sous la même autorité morale. Dans le premier groupe, demeuré sous la responsabilité directe de M..., la quote-part est de 375 francs, et la cagnotte se monte à 15 000 francs. Dans les deux autres, dont N'S... et B... sont les chefs de file, les montants respectifs s'abaissent à 175 et 7 000 francs d'une part, 150 et 6 000 francs de l'autre. Il est possible de cotiser à l'un des trois kitémo seulement, à deux ou aux trois ; suivant le cas, la mise de fonds s'étage entre 150 et 700 francs. Malgré la diversité des situations personnelles, du plus riche au moins argenté des villageois de ce secteur rural, personne qui ne trouve à cotiser dans l'exacte mesure de ses moyens. Les plus défavorisés ont eux-mêmes la ressource de s'associer à deux pour une part de kitémo (dans ce cas l'un des deux seulement est reconnu comme membre).

---

1. N'Zalakanda, 1950.
2. Galland, 1919.

5

LES CHANCES OFFERTES PAR LE PEUPLEMENT

La relative prospérité de la sous-préfecture ne tient pas simplement aux qualités de sa population. Elle repose également, et plus fondamentalement encore, sur les traits particuliers du peuplement régional. Densité d'un niveau honorable, d'un côté, symbiose profitable, de l'autre, avec la ville proche, ces deux « chances » géographiques ont fait plus que racheter les insuffisances flagrantes du milieu naturel.

A. — La symbiose avec les cités du Stanley Pool

Nous avons dit le parti qu'à Boko comme à Kinkala, et dans la banlieue même de Brazzaville, les villageois ont su tirer de leur position géographique, dans l'orbite d'une grande agglomération, en prenant une large part au ravitaillement de celle-ci. Mais les rapports d'échanges se doublent de liaisons monétaires plus ou moins indépendantes des circuits matériels, et d'un aussi grand intérêt pour le développement local. Ce deuxième type de relations s'explique par la présence, parmi les citadins, d'un gros noyau de Bakongo originaires de la sous-préfecture. Sans ces derniers, le va-et-vient des marchandises et des vivres serait également moins actif. C'est pourquoi notre premier soin sera de définir, de façon aussi précise que possible, les caractères de l'émigration bakongo vers les grands centres. Nous le ferons à l'aide des informations recueillies sur place jusqu'en 1953, et des publications relatives aux recensements de Brazzaville.

a) L'émigration vers les centres.

Nous y avons déjà fait allusion, à propos de l'évolution démographique. Sur le volume de cette émigration, l'étude de M. Soret donne des précisions utiles[1]. Vers 1950, les originaires de Boko recensés à Brazzaville équivalaient à 25 % environ de la population demeurée sur place. Un nouveau recensement de l'agglomération brazzavilloise, opéré en 1955-1956, a dénombré 7 704 habitants nés dans la sous-préfecture[2]. Ce chiffre reproduit à peu de chose près celui de 1950-1951. Comme la population de Boko est passée dans l'intervalle de 31 500 à 35 400 habitants, la proportion se trouve ramenée sensiblement en dessous du quart. Mais, pour avoir une image exacte des

1. Soret, 1954, p. 46-57.
2. Déduction faite de quelques dizaines de non-Bakongo, nés accidentellement à Boko. Le chiffre se décompose en 4 992 Bacongo, 1 969 Balari et 743 Bassoundi.

rapports numériques entre émigrés et villageois, il faut ajouter aux premiers les enfants nés en ville de parents originaires de la circonscription. Pour les Bacongo (sensu stricto), le compte est vite fait : ceux qui ont vu le jour à Brazzaville, au nombre de 3 418 en 1955-1956, sont tous à rapporter à la sous-préfecture ; en milieu rural, il n'y a pratiquement pas de Bacongo ailleurs qu'à Boko (et, naturellement, dans les territoires gouvernés par Léopoldville). Quant aux Balari et Bassoundi de même origine, une extrapolation permet d'évaluer, grossièrement, leur descendance citadine à 1 850 enfants ou adultes. En chiffres ronds, 13 000 habitants de Brazzaville peuvent donc être considérés comme directement originaires de Boko, ou issus de parents qui en viennent. Si l'on tient compte, en outre, de quelques centaines de personnes installées à Léopoldville, la population émigrée sur les rives du Stanley Pool représente au bas mot le tiers de celle qui continue à vivre dans son cadre rural. Rappelons également l'existence de trois autres contingents, forts chacun de plusieurs centaines de personnes, installés respectivement à Dolisie ; à Pointe-Noire ; enfin dans les villages de gares qui jalonnent la voie ferrée, spécialement à la traversée de la vallée du Niari. Leur adjonction élèverait la proportion des émigrés au voisinage des deux cinquièmes.

D'un sous-groupe ethnique à l'autre, on note des variations significatives. Les Bacongo sont 8 410 à Brazzaville et 17 200 à Boko, plus d'un citadin pour deux villageois. Les Bassoundi ont beaucoup moins émigré : 1 250 vivent à Brazzaville, en gros, pour 10 000 dans le canton d'origine. Parmi les Balali, par contre, il y a presque autant de citadins que de ruraux : 3 300 contre 4 200[1]. Précisons, en outre, que les Bacongo ont fourni la quasi-totalité de l'émigration en direction des villes de l'ancien Congo belge, principalement Léopoldville. Une nette opposition se dessine donc entre les Bassoundi, assez rebelles à l'attraction des centres, et le reste de la population. Si les premiers ont tendance à s'accrocher sur place, c'est en partie parce qu'ils ont à leur disposition des réserves beaucoup plus importantes de terrains boisés cultivables que leurs voisins du sud et de l'est. Leur relatif éloignement de la capitale contribue sans doute aussi à freiner les départs. Mais il faut compter par ailleurs avec des réactions spécifiquement ethniques. Dans le groupe kongo, les Bassoundi font figure d'élément relativement conservateur. Ils ne sont poussés à émigrer ni par le dynamisme économique des Bacongo, ni par l'activisme politique des Balali, dont Brazzaville est véritablement le centre de gravitation. Compte tenu de la distance, des facilités d'accès, et de la place que tiennent les Balali dans le peuplement des districts limitrophes, on ne s'étonnera pas que les gens de Boko aient un peu moins émigré dans l'ensemble que leurs voisins de Kinkala, et du district rural de Brazzaville.

Sur 7 704 citadins bakongo nés à Boko, 4 577 résident à Poto-Poto, et 3 127 seulement à Bacongo. Il n'y a pas de raison de penser que la proportion soit différente parmi les originaires au second degré, ceux qui sont nés de parents déjà émigrés. Cette préférence pour Poto-Poto, qui paraît normale dans le cas des gens venus de Mayama et même de Kinkala, surprend. Le chemin de fer, qui dessert Kinkala, aboutit à l'entrée de Poto-Poto. Mais les routes, constituant le seul lien entre Boko et Brazzaville, mènent directement à Bacongo. Il faut admettre que, délibérément, la majorité des émigrés n'ont pas voulu s'y fixer. Le fait s'explique si l'on considère que ce sont les Bacongo (sensu stricto) qui font pencher la balance en faveur de Poto-Poto : ils ne sont que 1 400 à Bacongo (émigrés au premier degré), contre 3 600 à Poto-Poto. Ce choix délibéré exprime, très probablement, leur désir de ne pas être impliqués dans les querelles spécifiques du groupe balali. Les tensions de ces dernières années, entre Balali et gens de la Cuvette, ces derniers représentés en force à Poto-Poto, ont entraîné cependant par contrecoup un certain repli de tout le groupe kongo sur Bacongo.

Les taux d'émigration du pays kongo sont les plus forts de tout le Congo. En même temps il s'agit d'une émigration plus ancienne que la moyenne. Dans le peuplement des villes, les gens

1. Pour Boko, les chiffres donnés sont ceux de 1953, par cantons. Pour Brazzaville, nous avons ajouté aux originaires du district de Boko, tels que les dénombrait le recensement de 1955-1956, l'effectif de leurs enfants nés sur place, évalué en supposant la proportion immigrés de seconde génération/immigrés de première génération identique chez les Balari et les Bassoundi à ce qu'elle est chez les Bacongo.

de Kinkala et de Boko ont fait figure de pionniers, à côté des originaires du haut fleuve, amenés par les missionnaires et les compagnies de navigation. A ce point de vue, le classement de la population masculine suivant l'année d'arrivée, dressé par M. Soret, révèle des différences significatives[1]. A Bacongo, peuplé presque exclusivement de Bakongo, 47 % des hommes environ se trouvaient déjà là en 1937 ; à Poto-Poto, 37,5 % seulement. Prenons maintenant les statistiques par ethnies. Pour l'ensemble de l'agglomération brazzavilloise, l'enquête de 1955-1956 a montré que 29,8 % des habitants étaient nés en ville. La proportion s'élève à 37,4 % pour le groupe kongo, et 37,9 % pour les Bacongo, qui sont la contribution spécifique de Boko au peuplement urbain. Même en tenant compte de la fécondité plus élevée de l'ethnie kongo, ces chiffres paraissent impliquer un peuplement mieux assis que celui des autres groupes. La sex-ratio confirme l'indication : 124 hommes et femmes à Poto-Poto pour 100 femmes et filles de toutes ethnies, mais 120, 118 et 110 respectivement chez les Bassoundi, Bacongo et Balali. A Boko même, bien avant la dernière guerre, les documents administratifs signalaient déjà l'intense attraction exercée par Brazzaville sur les jeunes villageois. Un état, portant sur un peu moins du tiers des villages du district, mentionne 682 départs enregistrés au cours des années 1932 à 1935. Il semble qu'à cette époque le chemin de fer, en train de se terminer, ait drainé beaucoup de monde vers les agglomérations de la ligne, en même temps que vers Brazzaville. Le mouvement a repris plus tard, après 1942, en liaison avec l'effort de guerre et les impositions de caoutchouc. Les émigrants se rendent alors à « Poto-Poto ou Bacongo chez un parent, et, pour être sûrs de ne pas avoir d'ennuis, vont se faire embaucher pour quarante-huit heures chez un Européen, ce qui leur permet d'avoir une carte de travail et de pouvoir ainsi circuler »[2]. Bien entendu, comme les autres ethnies, les Bakongo ont répondu à partir de 1948 à l'appel de travail suscité en ville par les plans de développement. Mais si ce rush, auquel Boko a participé au même titre que les districts voisins, s'est traduit par une extension spectaculaire de Bacongo, en réplique à celle de Poto-Poto, il s'est trouvé discipliné et encadré, grâce à la présence d'un fort noyau d'immigrés fixés depuis longtemps déjà.

Issue de Boko ou de n'importe quelle autre circonscription, l'émigration kongo révèle, par rapport à celle des autres ethnies, des particularités originales. Il semble d'abord que les jeunes hommes, qui fournissent comme partout les plus gros contingents de migrants, aient tendance à partir plus tard : rarement avant vingt ans, et quelques-uns à vingt-cinq ans passés. Il faut mettre à part le cas des enfants qui vont s'inscrire dans les écoles de Brazzaville. Corollaire de cette observation : de tout temps, les partants ont compris une certaine proportion d'hommes mariés, d'un tiers environ pendant les années 1932 à 1935. C'est que les Bakongo n'émigrent ni tout à fait dans le même esprit, ni exactement avec les mêmes intentions que les autres. Le taux modéré des « dots », l'appui que le jeune homme rencontre auprès des siens le jour venu de se marier, lui enlèvent, avec le souci de gagner le montant de la compensation matrimoniale, l'un des motifs les plus habituellement invoqués en Afrique Noire. D'une façon générale, l'émigration à temps limité et pour la satisfaction d'un besoin précis, la « target migration » des anthropologues britanniques, n'entre pas dans les normes bakongo. Pas davantage il ne s'agit de cette sorte de plongée dans un monde étranger, que différentes sociétés rurales, dans l'Ouest africain en particulier, tendent à imposer aujourd'hui à leurs jeunes gens, en une version actualisée des rites de passage traditionnels. La quête du jeune Bakongo est d'essence plus moderne. Ce qui le séduit dans la ville, c'est le large éventail des métiers qui lui seront ouverts, et la formation professionnelle qu'il lui sera loisible d'acquérir. Brazzaville, et les autres destinations urbaines, lui promettent plus d'occasions et de facilités pour réussir. Une activité commerciale intense, un grand nombre d'emplois salariés, une forte demande de services, une grande variété de marchandises à acheter à des prix bien moindres qu'en brousse, comment ne pas céder aux perspectives qui en découlent : des gains faciles, une vie à l'européenne, des économies... On ne vient pas en ville pour voir, suivre le mouvement, se dégrossir un peu, et puis repartir ; on s'y rend pour faire carrière et devenir quelqu'un. Au jeune neveu d'un notable, qui venait de passer quatre années à Brazzaville dans un emploi administratif, nous

1. Soret, 1954, p. 24.
2. Région du Pool, rapport politique pour le deuxième semestre de 1942, archives du poste de Kinkala.

demandions, le trouvant en visite dans son village, s'il comptait y rester. Réponse : « Mais non, je suis encore trop jeune ».

Vis-à-vis de sa famille, la situation du jeune émigré est un peu ambiguë. Sans aucun doute, en devenant citadin, il cherche à se donner de l'air, à mettre un peu d'espace entre les siens et lui, à échapper à un contrôle de tous les instants : seul moyen pour lui de gagner de l'argent et pouvoir le dépenser sans avoir à rendre de comptes, d'obtenir un minimum d'indépendance financière vis-à-vis d'une famille-sangsue. Mais — et c'est là une deuxième particularité de l'émigration bakongo — les choses vont rarement plus loin. Le jeune homme compte sur la distance, les obstacles matériels, l'anonymat de la grande ville qui l'aidera à déjouer jusqu'à un certain point les recherches intéressées[1]. Mais son départ ne marque pas, sauf exception, de rupture délibérée. Au contraire, la famille voit le plus souvent d'un bon œil ses jeunes membres s'en aller à Brazzaville, quand ce n'est pas son chef lui-même qui prend l'initiative d'y expédier un neveu. En ville, en la personne d'un jeune oncle ou d'un « père » ou d'un frère aîné, c'est de nouveau la famille qui accueille le nouvel immigré, facilite son intégration au milieu urbain et son démarrage professionnel, et lui sert de boîte aux lettres ; il se trouve repris dans un réseau de liens et d'obligations. Certains vont chercher à Poto-Poto, dans une cité cosmopolite, un degré supplémentaire d'émancipation. Mais rien qu'à voir la façon dont les Bakongo s'agglutinent à l'intérieur de certaines « clôtures », ou par petits paquets de clôtures juxtaposés, il est clair que les isolés ont du mal à le rester. D'ailleurs, en s'expatriant, les jeunes adultes bakongo ne contestent ni ne renient les liens traditionnels : ceux de la famille, de l'alliance ou de la communauté de voisinage. Ils n'en fuient les contraintes que pour mieux être en mesure un jour, ayant fait leur chemin, de les imposer à leur tour. S'enrichir, c'est se faire une position, inspirer la considération qui permettra de jouer un rôle marquant dans le groupement familial. C'est à tout le moins, si l'on reste en ville, la perspective d'agglomérer autour de soi la fraction citadine de sa parenté. Nombre de familles reconnaissent ainsi, à côté du chef traditionnel, le « ngoudi a nkassi » résidant au village, un double officieux, à qui sont délégués les pouvoirs pour la ville.

Une fois obtenue cette sorte de consécration par la réussite professionnelle et économique, par l'âge aussi comme il se doit, ayant désormais leur mot à dire dans les affaires familiales et villageoises, des neveux à guider et éventuellement à pressurer, beaucoup d'hommes d'âge mûr (un qualificatif mérité beaucoup plus tôt qu'en Europe) se laissent tenter par un retour au pays. C'est la troisième originalité de l'émigration bakongo, suite logique de la seconde, de n'être pas forcément définitive, même après un séjour de longue durée à la ville. Les villages de Boko sont remplis de gens qui ont passé une partie de leur existence à Brazzaville, Léopoldville ou ailleurs. Voici, pour illustrer cette idée, les résultats d'un sondage opéré au village de N..., non loin du carrefour de Louingui. Les hommes y ont été passés en revue famille (kanda) par famille, et à l'intérieur de chaque famille, par foyer (mbongui).

Famille K... Premier mbongui, 9 hommes et jeunes gens en font partie ; 10 autres s'y rattachent de façon plus précaire comme fils des hommes de la génération aînée. Sur ce total :

4 vivent en ville : 1) tailleur à Poto-Poto ; 2) élève à l'école professionnelle de Brazzaville ; 3) employé chez un commerçant portugais ; 4) employé de commerce à Léopoldville.

5 en sont revenus après y avoir vécu plus ou moins longtemps : 1) manœuvre à la C.F.H.B.C. avant 1914 ; 2) recruté à plusieurs reprises pour la construction du chemin de fer ; 3) « boy-magasinier » à Brazzaville pendant deux ans ; 4) 12 ans de services militaires, en Afrique et en France ; 5) menuisier à Léopoldville.

Deuxième mbongui. 4 hommes, dont deux ont travaillé en ville (comme jardiniers à Léopoldville, le premier pendant une dizaine d'années).

---

1. Défense précaire d'ailleurs : « le seul moyen, à mon avis, d'avoir la paix », dit Bitsindou, l'un des héros mis en scène par Jean Malonga, « est de quitter Brazzaville » pour un autre centre moins accessible, Dolisie par exemple. « Et vous pouvez croire », ajoute-t-il, « que dès qu'il me sera possible de m'éloigner de ces sangsues..., je n'hésiterai pas un instant. Ce sera un véritable soulagement pour mon portefeuille ». (J. MALONGA, « Entre l'Enclume et le Marteau. Brisons la cangue !... mais sachons nous y prendre », *Liaison*, nº 58, juil.-août 1957, p. 64).

Famille B... 23 hommes en tout, la plupart membres effectifs de la kanda (divisée récemment en deux Mbongui). Là-dessus :

8 travaillent toujours au-dehors du district : 1) chauffeur à Léopoldville, puis Brazzaville ; 2) catéchiste à Brazzaville ; 3) mécanicien à Brazzaville, puis Pointe-Noire ; 4) boutiquier à Léopoldville ; 5) petit commerçant à Brazzaville puis à Mindouli ; 6) infirmier à Brazzaville, puis Djambala ; 7) tailleur à Brazzaville, puis recruté comme militaire ; 8) catéchiste dans différents postes de la Mission suédoise.

6 ont vécu au loin, mais sont maintenant de nouveau au village : 1) il y a très longtemps, salarié, comme manœuvre à Brazzaville et sur le fleuve ; 2) employé sur le fleuve par une société avant 1914 ; 3) quelques mois seulement comme manœuvre à Brazzaville d'où il est revenu malade ; 4) boy à Léopoldville, puis Brazzaville ; 5) écolier puis maçon à Brazzaville et au chemin de fer ; 6) travailleur à la construction du chemin de fer, puis aiguilleur à Mindouli.

Comme partout ailleurs, la composition démographique de la population s'est trouvée profondément modifiée par la ponction de l'émigration. Nous avons établi la pyramide des âges, à l'aide des monographies administratives de recensement en service en 1953, pour dix-neuf villages de Boko, répartis entre les quatre cantons proportionnellement à leur importance numérique, et rassemblant en tout 14 % des effectifs du district (voir ci-après). Cette pyramide présente un certain nombre de déformations caractéristiques. L'excédent des femmes sur les hommes ne concerne pas seulement les groupes d'âges de la partie supérieure, où il peut être considéré comme un effet de la surmortalité masculine. Il est tout aussi prononcé entre vingt et quarante ans (143 femmes pour 100 hommes), et ne peut être expliqué à ce niveau que comme le négatif de la prédominance du sexe masculin en ville. Plus profonde du côté des hommes, l'échancrure due aux départs n'en est pas moins nette sur le versant féminin de la pyramide. Des deux côtés, elle commence à quinze ans, s'accuse fortement à partir de vingt, et se prolonge jusqu'à quarante ans. Cet étagement sur vingt à vingt-cinq années reflète la durée comparativement longue de l'éloignement. Le creux se dédouble du reste : les groupes d'âge 25-29 ans (20-24 côté femmes) d'une part, 35-39 ans d'autre part, apparaissent particulièrement déficitaires. Il est permis d'y voir la marque des deux dernières vagues d'émigration (après 1942 et 1948 respectivement, la pyramide ayant été dressée à l'aide des recensements de 1951-1952). Le regonflement des effectifs après quarante ans ne signifie pas, comme dans les régions récemment ouvertes à l'émigration, que l'on ait affaire à une génération restée sur place ; il correspond ici à la réintégration d'une fraction des citadins dans la société villageoise.

b) Fraction citadine et fraction rurale : leurs relations suivies.[1]

Il apparaît déjà nettement que, sauf rares exceptions individuelles, le groupement formé en ville par les émigrés de Boko n'est aucunement coupé de ses racines rurales. Jusqu'au moment d'un éventuel retour au village, ou même si ce retour n'a pas lieu, les citadins, qui sont à portée géographique de leurs parents de brousse, restent en contact avec eux. Une sorte de bipolarité s'établit à l'intérieur des lignages mineurs ; mais, loin d'amorcer une rupture, elle se marque par un intense jeu de relations, un va-et-vient de nouvelles et de personnes, une circulation d'argent.

Les déplacements de personnes sont faciles à repérer et à cataloguer. Dans le sens ville-brousse, les émigrés viennent de temps à autre se retremper dans l'atmosphère villageoise, faire la pause, se montrer et donner le spectacle de leur réussite. Ils quittent la ville entre deux emplois, pendant leurs congés de fonctionnaires ou même à l'occasion d'un « pont ». A côté de ces voyages en quelque sorte « ordinaires », les événements marquants de la vie familiale sont l'objet de déplacements plus précisément motivés. Il s'agit d'être présent à un partage d'héritage, d'assister à une fête de sortie de deuil (« matanga ») ou à un « malaki », de participer à un conseil de famille pour le règlement d'une affaire grave. Beaucoup d'hommes vont au village prendre femme, ou régler une contestation d'ordre matrimonial, ou encore pour ramener une épouse qui s'attarde indûment au sein de sa famille. Les femmes, elles, réintègrent provisoirement le groupe d'origine à l'occasion d'une naissance, ou quelquefois pour se faire soigner suivant les procédures traditionnelles. Beau-

1. Pour les sources utilisées, voir ci-dessus, p. 565.

PYRAMIDES DES ÂGES DES POPULATIONS DU DISTRICT (actuellement sous-préfecture) DE BOKO

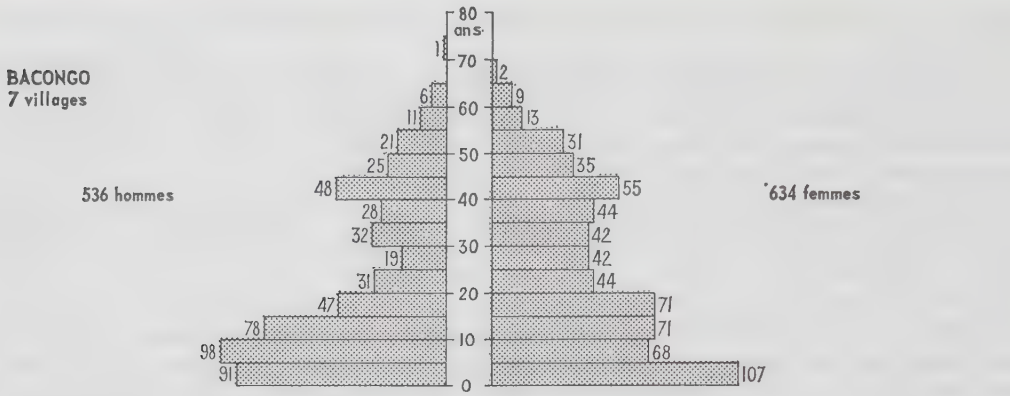

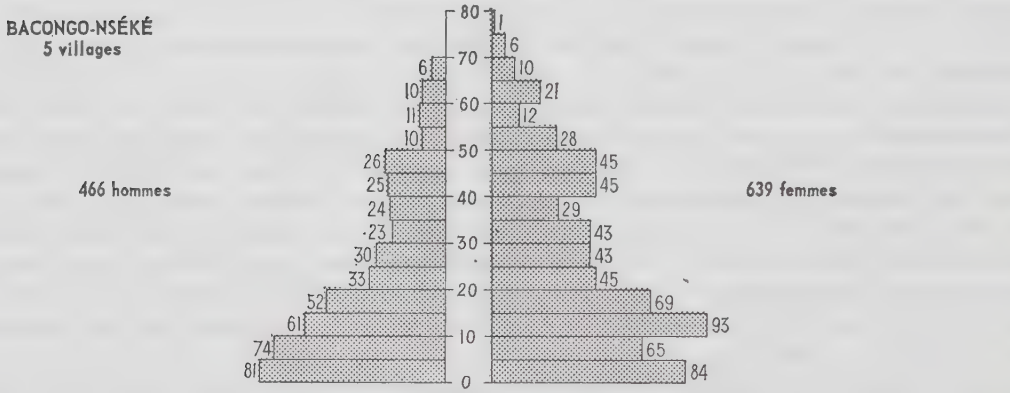

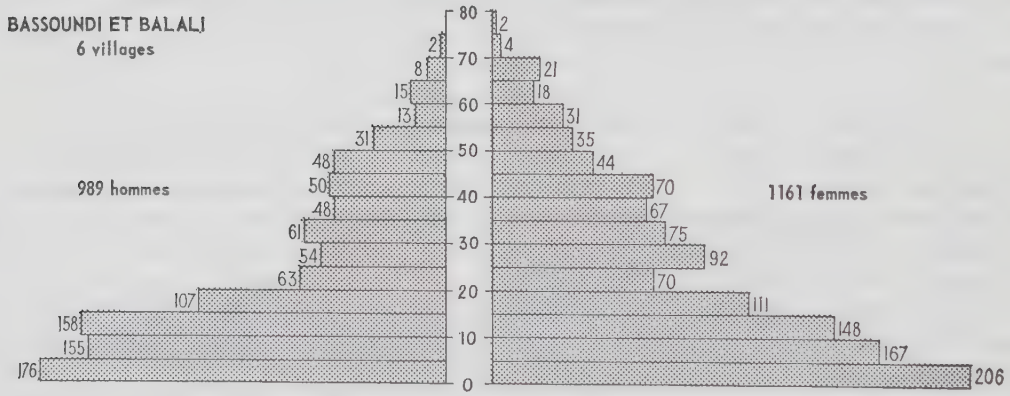

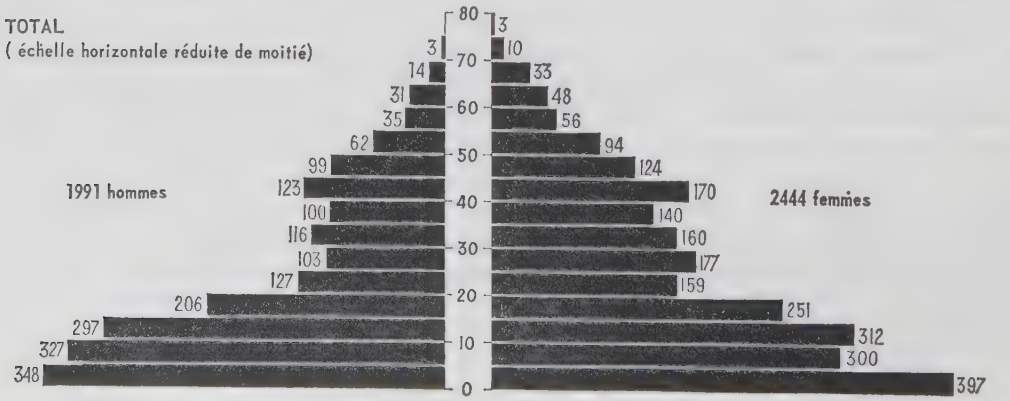

coup de déplacements ont des motifs économiques. Un flot de Brazzavillois viennent se ravitailler à Boko : détaillantes, qui profitent des camions pour faire provision de denrées variées sur les marchés à manioc ; acheteurs ou acheteuses de vin de palme ; citadines qui consacrent chaque année quelques semaines à faire puis à récolter un champ, dont elles rapportent la production. Le mouvement n'a fait, depuis quelques années, que s'intensifier, à la faveur des nouvelles facilités de communication avec la capitale : les lignes de « taxibus », l'autocar mis en service sur Boko par l'un des transporteurs attitrés opérant dans la sous-préfecture. Avec le système des colis, il n'est même plus nécessaire d'aller sur place : il suffit d'y avoir un correspondant. Rappelons enfin, pour clore la rubrique des déplacements à caractère économique, la faveur dont jouissent, auprès des gens de la ville, les kitémo organisés en brousse : affaire de confiance, en partie ; mais par ailleurs, en cotisant sur un marché rural, les citadins s'efforcent de mettre en échec la curiosité de leur entourage, et d'être à l'abri des solliciteurs, leur tour venu.

En sens inverse, des villages vers Brazzaville, les raisons de bouger ne manquent pas non plus. Ce sont les petits commerçants de brousse qui viennent se ravitailler de marchandises ; les villageois en quête d'un objet introuvable sur place ; et surtout, armés des prétextes les plus divers, tous ceux qui prennent la route pour « rendre visite » à leurs parents de ville, c'est-à-dire, d'une façon ou d'une autre, leur faire payer le tribut d'un enrichissement réel ou supposé[1]. Se prévalant des relations d'oncle à neveu, ou de liens d'affection, les uns réclament carrément leur dû. D'autres se font héberger, s'incrustent au logis du citadin, et ne s'en vont qu'après avoir obtenu, par la lassitude, l'apitoiement et le chantage, des « cadeaux » plusieurs fois supérieurs à leurs maigres présents d'arrivée. Mentionnons pour finir le cas des écoliers, envoyés de Boko à Brazzaville pour y suivre un enseignement plus coté que celui des écoles rurales. Ces enfants sont confiés à des parents fixés à Poto-Poto ou Bacongo, qui les entretiennent au moins en partie, de sorte que là encore il y a matière à « récupération » sur le dos des citadins. Les séjours de longue durée que font à Brazzaville un certain nombre d'enfants d'âge scolaire sont du reste à cheval entre l'émigration proprement dite et les déplacements temporaires que nous examinons en ce moment.

On se rend déjà compte, par ce qui précède, qu'indépendamment de son intérêt proprement sociologique, la circulation des personnes entre la ville et le milieu rural sous-tend un important mouvement de biens et d'argent. Ce mouvement n'a qu'en partie le caractère d'un échange, au sens économique du mot. Il s'agit dans une large mesure, sous le couvert des obligations familiales et de la solidarité traditionnelle, d'une redistribution des revenus sans contre-partie. Les gens de la ville payent intégralement leur ravitaillement, en travail ou en argent. Mais une fraction importante des ressources dont les citadins se dessaisissent représente une ponction à sens unique. Quand les Brazzavillois vont voir leur famille à Boko, leur qualité de visiteurs n'inverse pas la situation à leur profit : ils ne sont bien accueillis qu'à condition de ne pas venir les mains vides. Même constatation si, au lieu d'opposer des groupes de personnes, nous considérons ville d'un côté, espace rural de l'autre. Les Brazzavillois qui vont se réinstaller à Boko emmènent leurs économies. D'autres, sans quitter la ville ou en attendant de le faire un jour, investissent en brousse : ils construisent une maison de briques, avec l'intention de s'y retirer ; ils financent, à la gloire de proches parents décédés et à la leur propre, la construction d'un de ces mausolées que nous avons décrits. Particulièrement intéressant est le cas de certains « gros » commerçants. Au voisinage du marché dont ils partagent la desserte, le long de la route que leurs camions fréquentent, plusieurs ont équipé des huileries, installé des acheteurs, créé de petites plantations fruitières, et bâti d'orgueilleuses « maisons de campagne », en matériaux durables. Les huileries, depuis quelques années, ont périclité, mais les plantations de palmiers sélectionnés, les « fermes d'élevage », annoncées par des écriteaux placés au bord des routes, ont fait leur apparition. Par ce canal, et de multiples autres,

---

1. C'est ce qui arrive à Samba, le cousin de Bitsindou, porte-parole de Jean Malonga : « le fils de mon oncle travaille depuis bientôt trois mois. Tous les parents, avertis de cette situation, ont sonné la curée. C'est à qui arrivera le premier aux fins d'être mieux servi. Oncles, tantes, frères et sœurs, neveux et nièces viennent, en caravanes serrées, assiéger le nouveau fabricant de billets de banque. Le maigre salaire du petit fonctionnaire passe donc de sa poche dans les mains des visiteurs ». (J. MALONGA, « Entre l'Enclume et le Marteau. La cangue clanique ? Nous ne la briserons pas si facilement », *Liaison*, nº 66, nov.-déc. 1958, p. 78.)

moins apparents, l'argent gagné dans la capitale, en plus de ses effets directs sur la consommation, accélère le développement de la sous-préfecture, et contribue à la transformation du paysage.

Ce branchement sur une économie citadine est d'autant plus efficace que dans son ensemble le groupe des émigrés bakongo jouit d'une qualification professionnelle et de revenus supérieurs à la moyenne. A cet égard, d'intéressantes données figurent au recensement de 1955-1956, relatif à Poto-Poto et Bacongo. Sur une population totale de 87 279 habitants, les Bakongo sont 46 199 (52,9 %). La proportion est sensiblement la même dans la catégorie des hommes au-dessus de quatorze ans, qui correspond à la fraction la plus active de la population, sous l'angle de l'économie monétaire : 15 562 sur 32 110 (48,5 %), abstraction faite des individus d'âge « non déclaré » (567 et 1 926 respectivement). Mais la part des Bakongo dans les revenus distribués est probablement très supérieure à la moitié. Ils apparaissent en effet particulièrement bien représentés dans les métiers les plus rémunérateurs. A cet égard, la comparaison est instructive avec les Batéké d'une part, les Mbochi d'autre part, qui forment après les Bakongo les deux principaux groupes d'immigrants congolais. 5,5 % en moyenne des hommes de toutes ethnies se sont déclarés commerçants. La proportion s'élève à 5,6 % chez les Bakongo, mais tombe à 3 % chez les Batéké, et 2,2 % seulement chez les Mbochi ; les Bakongo seraient encore en meilleure position sans les musulmans du nord, dont à Brazzaville le commerce est la raison d'être. Dans la catégorie des employés de bureau, les taux atteignent respectivement 6,7 % (moyenne générale), 7,2 %, 3,8 % et 5,5 %. Charpentiers (du bois) et menuisiers peuvent être pris comme type d'ouvriers spécialisés. 7,7 % des Bakongo ressortissent à cette rubrique, chiffre nettement supérieur à la moyenne générale de 7,1 % ; une fois de plus les Batéké sont fortement distancés (4,2 %), seuls les Mbochi l'emportent, avec 11 %, dans ce qui semble être pour eux une spécialité ethnique. En revanche, la prédominance des Bakongo est complète dans le groupe des tailleurs : 6,1 %, contre 2 % chez les Batéké, et 1,4 % chez les Mbochi (moyenne générale : 4,7 %) ; ici, la spécialisation joue en leur faveur. Dans les emplois de basse caste, les Bakongo sont à l'inverse fort mal représentés. Ils ne comptent que 5,2 % de manœuvres et 4,8 % de « boys » domestiques, pour des taux moyens de 8,8 % et 7,4 % respectivement. En face de quoi, 22,1 % des Batéké et 11,6 % des Mbochi figurent comme manœuvres ; 15,6 % des Batéké et 8,6 % des Mbochi comme boys. Dans le *cursus honorum* des gens de maison, les cuisiniers se placent à un échelon supérieur à celui des boys : corrélativement, les Bakongo sont nettement mieux représentés dans cette catégorie d'emplois. Constatons, incidemment, qu'au grand nombre de pêcheurs originaires de la Cuvette répond celui des Bakongo qui ont choisi le métier de jardinier (458 en tout, contre 65 Batéké et Mbochi seulement). Dans cette aristocratie du travail que constitue à Brazzaville le groupe kongo, les Bacongo (au sens étroit) se distinguent particulièrement : un peu moins d'employés (6,7 %) que les sous-ethnies voisines, mais davantage de commerçants (6,4 %), de menuisiers-charpentiers (9,7 %) et de tailleurs (9 %) ; très peu de manœuvres (3,4 %) et de boys (1,9 %). Cette circonstance avantage Boko par rapport aux districts voisins.

Des différences aussi nettes et systématiques appellent une explication. La supériorité économique des Bakongo vis-à-vis des autres groupements urbains peut relever de trois sortes de facteurs. On pense d'abord à l'ancienneté des contacts avec la ville : des spécialistes ont été formés de bonne heure, leur exemple a été suivi par d'autres, une tradition professionnelle a eu le temps de naître. A ce point de vue les Bacongo de Boko, dont beaucoup ont fait leurs classes dans l'ancien Congo belge, plus précocément développé, étaient les mieux placés. Même aujourd'hui, le seul fait de séjourner longtemps en ville, de s'y établir en famille, comme le font les immigrés du groupe kongo, leur facilite l'apprentissage et la maîtrise d'un métier. Ils ont bénéficié d'autre part — deuxième point — de leur forte armature sociale, et de la solidarité familiale et ethnique qui en résulte : un Kongo dans une place en attire d'autres, l'initiation professionnelle se fait en chaîne à partir d'un emploi-clef qui ouvre les suivants. Le dernier point est peut-être le plus important. A leur arrivée en ville, les gens de Kinkala ou de Boko ne partent pas de zéro. Ils sont déjà au moins dégrossis, prêts à affronter la lutte économique dans des conditions meilleures que la moyenne. Beaucoup ont passé par les écoles de brousse, plus nombreuses en pays bakongo qu'ailleurs, et très fréquentées. A Boko notamment, où le taux de scolarisation est l'un des plus élevés. D'autres se sont qualifiés sur place, au chef-lieu, dans les Missions ou en aidant un homme

de métier. L'enquête systématique dans les villages a révélé le grand nombre des garçons placés en apprentissage auprès d'un parent commerçant ou artisan (ou quelquefois d'une simple relation). Au stade de relatif développement du pays, le rendement économique de l'émigration se trouve amélioré. Inversement, les débouchés ou la clientèle qui existent d'ores et déjà sur place pour une série d'activités modernes incitent les émigrés à retourner un jour chez eux, en valorisant la qualification professionnelle acquise ou parachevée en ville. Ville et brousse s'épaulent de la sorte mutuellement dans la voie du progrès économique. A l'inverse de tant de cas où l'addition des effets va dans le sens de la ruine ou de la dépopulation, en pays bakongo et spécialement à Boko le processus cumulatif s'oriente positivement.

Quelques cas concrets d'émigrés bakongo illustreront ces considérations. Originaire du canton bacongo-ntséké, Nk... vit à Brazzaville depuis 1932 ou 1933. Malafoutier dans son village, il s'est rendu en ville, dit-il, « pour gagner de l'argent ». A l'imitation d'autres Bacongo, satisfaits de ce métier, il s'est fait jardinier et cultive à Mpila, où ils sont une vingtaine dans le même cas, sur la terre que leur octroie contre menus cadeaux le chef batéké de l'endroit. Il habite à Poto-Poto, dans une clôture dont son cousin et aîné est le propriétaire en titre ; chacun a sa maison. La première femme de Nk..., divorcée, est retournée à Boko avec son enfant ; il s'est remarié depuis, avec une femme rencontrée sur place, mais les cérémonies coutumières ont eu lieu au village. Deux ans après son installation à Brazzaville, son oncle est venu voir où il en était, mais cela a été sa seule visite. Nk... préfère d'ailleurs se rendre lui-même au village, où il reste le temps qu'il veut et pas davantage, que de laisser venir les gens de sa famille, qui ont tendance à s'éterniser, et passent facilement un mois chez lui et à ses frais. Chaque fois qu'il séjourne au pays, il remet à l'oncle, au moment de s'en retourner, une partie de ses économies : quelques centaines de francs.

S... sort de Tombo, dans le canton bacongo-ntséké. C'est au pays qu'il a appris le métier de tailleur, auprès d'un parent éloigné de même lignage. Le village n'était pas trop éloigné du sien, et ses proches l'aidaient à se nourrir. Après quelques mois d'apprentissage, il est retourné chez lui, puis est allé exercer son métier à Mindouli, à l'époque où se terminait la construction du chemin de fer. Vivement impressionné par la mort d'un parent, il a quitté Mindouli au bout de trois ans, pour s'installer à Brazzaville en 1935. Depuis cette époque, S... vit à Poto-Poto. Pourquoi pas à Bacongo ? Parce que l'atmosphère n'y diffère pas de celle du village. A Poto-Poto, où toutes les « races » se mêlent, les gens ne passent pas leur temps à s'épier et à se jalouser, il n'y a pas les mêmes drames à propos de femmes. S... a été cependant heureux d'y retrouver des gens du même village, et ceci a contribué à motiver son choix. Il est intéressant aussi de connaître les raisons qui l'ont poussé à quitter Tombo. S... estime — et l'on entend souvent ce son de cloche, — qu'en restant chez lui, il n'aurait pas pu faire de bonnes affaires : les gens du village auraient argué de ce qu'ils le connaissaient pour le payer mal, ou ne pas le payer du tout. Sa propre famille, pouvant contrôler tous ses gains, ne lui eût rien laissé économiser. Envisage-t-il à présent de rentrer à Boko ? Pas le moins du monde. D'abord parce qu'il a pris « d'autres habitudes ». Mais en outre, dans la mesure où il détournerait, par sa coupe plus élégante, la clientèle des tailleurs campagnards, S... craindrait de s'exposer à leur jalousie. Tout ceci ne l'empêche pas d'entretenir des relations étroites avec sa famille de brousse. Resté au pays, son frère aîné est à présent à la tête de la « famille » ; mais il lui a délégué en quelque sorte ses pouvoirs pour la fraction qui réside à Brazzaville. S... est en effet devenu le centre d'une petite concentration de parents, dont un petit-neveu, qu'il a été chercher en personne à Tombo, pour lui apprendre le métier et le préparer à prendre sa succession. Ce neveu habite avec lui.

B... est un Balali, d'un village situé à quelques dizaines de kilomètres de Brazzaville, sur la route parallèle au Congo. Son cas s'inscrit en marge du secteur de Boko, mais pourrait tout aussi bien concerner, dans celui-ci, un habitant du canton balali. Des amis ont fait embaucher B... aux Travaux Publics de la capitale ; il y a appris le métier de maçon, et l'a exercé sur place quatre années durant. Passé ensuite au service d'une société commerciale, toujours en qualité de maçon, il a vécu un an à Ouesso, dans le nord du Congo. Revenu à Brazzaville, les accointances nouées sur le « haut fleuve » l'ont incité à se lancer dans le commerce du poisson. Après s'être associé, durant un temps, avec un ami balali, il a continué seul, et s'est rendu à plusieurs reprises sur la

Sangha, en opérant de la façon habituelle : montée en bateau jusqu'à Mossaka, avec un stock de marchandises ; échange dans les villages et campements riverains du fleuve ; redescente en pirogue avec un chargement de « mbissi za youma » (poisson fumé), écoulement dans les cités. Juste avant la guerre, son père, malade, a demandé à notre homme de venir habiter près de lui ; il a bien fallu que celui-ci obtempère, et vende pirogue, clôture et le reste, pour se réinstaller en brousse. Ses économies ont été utilisées à monter sur place un petit commerce. Actuellement, B..., en plus de sa boutique du village, accomplit régulièrement, à bicyclette et avec l'aide d'un « boy », un périple de quatre marchés. Il emploie ses moments libres comme tailleur, métier auquel il s'est initié tout seul, en regardant faire les professionnels. Il coupe et coud à la machine des camisoles de femmes, des chemises et des pantalons d'hommes. B... aurait aimé retourner à Brazzaville. Mais, son père étant mort entre-temps, un frère aîné l'a prié de rester pour le « voir mourir ». Il n'a pas voulu passer outre, mais se plaint amèrement d'être exploité : ni son père, ni son oncle n'ont rien fait pour l'aider, quand il s'est lancé. Depuis qu'il gagne de l'argent, sa famille vient continuellement le solliciter. Quand il habitait Bacongo, on allait déjà le trouver. A présent, c'est pire : à coup d'argent, il doit « arranger toutes les affaires » des siens. Quant aux gens du village, il ne peut refuser de leur vendre à crédit, mais il ne lui est pas facile après cela de se faire payer. Au fond, le drame, dans le cas de B..., un Balali typique avec toutes les qualités d'adaptabilité, d'initiative et d'imagination de son groupe, est d'avoir réintégré trop jeune le milieu familial et villageois, avant d'avoir atteint l'âge où l'homme riche se rembourse de sa générosité en assujettissant son entourage familial à sa volonté. Mais cet exemple montre de façon schématique comment les campagnes bakongo récupèrent à leur usage quelques-uns des éléments les plus dynamiques « révélés » par la ville.

B. — Les bons effets d'une densité correcte

Avec le sud de la sous-préfecture de Kinkala et l'ouest de celle de Brazzaville, le pays de Boko forme un bloc compact de terres bien peuplées. La densité n'y est pas homogène, certes, puisqu'elle varie de moins de 6 à plus de 30 habitants au kilomètre carré, suivant les endroits. Là même où elle s'abaisse le plus, elle demeure cependant plusieurs fois supérieure à la moyenne congolaise. Cette concentration du peuplement coïncide avec un milieu naturel moins propice que beaucoup d'autres à une productivité élevée du sol. Besoins humains plus grands qu'ailleurs, possibilités physiques moindres : nous avons vu les problèmes que soulève cette confrontation. Mais si couvert végétal et terre arable sont ici particulièrement fragiles et menacés, et si de ce fait la production agricole connaît des sujétions et des limites, en revanche les mécanismes économiques du développement ne se trouvent pas bloqués comme dans tant d'autres régions par une densité de population insuffisante. La relation demande à être analysée sur deux plans distincts. A l'influence directe et locale de la densité de population s'ajoute en effet l'incidence de la situation dans la portion de territoire par où passent les communications extérieures d'intérêt vital.

a) Densité locale et desserte routière.

Dans la mesure où elles débordent le cadre de la famille étendue, comme le kitémo, le malaki et le réseau de marchés, les institutions que nous avons examinées supposent, pour fonctionner correctement, un pays peuplé. D'une façon générale, l'intense activité sociale des Bakongo, à la base de leur comportement économique si positif, serait inconcevable sans un certain entassement favorable aux contacts humains. Plus directement encore, la densité de population a retenti sur le développement de la sous-préfecture, en y facilitant la construction de routes, support indispensable des échanges dans une région privée de voies navigables. L'effort a commencé à l'époque où l'on achevait le chemin de fer. En 1935, à l'intérieur du triangle Congo-Foulakary-frontière de Luozi, 97 km de voies étaient ouvertes à la circulation automobile. Déjà se dessinait la structure actuelle du réseau, avec ses deux grands troncs : l'axe nord-sud, reliant le chef-lieu à Kinkala, à la grande artère routière Dolisie-Brazzaville, et à la gare de Matoumbou ; une route branchée sur cet axe à Voka, d'où elle se dirige directement sur Brazzaville, en franchissant la Foulakary par un simple bac, peu au-dessus des fameuses chutes. A ces deux principales artères se sont ajoutées par la suite une série d'autres routes : 1° de courtes antennes rayonnant tout autour du poste de Boko ; 2° la voie, plus allongée, qui draine à présent vers Louingui le nord-ouest de la sous-préfecture, peuplé de Bassoundi ; 3° la route de Manyanga, aboutissant au petit groupe de villages, peuplés et actifs, serrés contre la frontière, à proximité du Congo ; 4° une route en forme de boucle, qui désenclave pareillement, au sud-est de Voka, quatre « terres » du canton bacongo-ntséké. Dès 1950, ce

réseau se développait sur plus de 300 km. Il s'est encore étendu depuis. La route de Manyanga émet à présent, à mi-parcours, une série de courtes antennes vers les groupements frontaliers. Greffée sur la boucle du canton bacongo-ntséké, une voie suit le fleuve à distance, pour se raccorder à la route de Brazzaville peu avant le bac de la Foulakary. Une bretelle a été tracée, à travers les collines du nord-est, entre les deux axes qui convergent de la Foulakary vers Voka. Dans le prolongement de la route de Kanzi, la liaison directe Boko-Manyanga, réalisée dès les années 1930, puis interrompue, n'a été rétablie que temporairement.

A travers un pays sans dénivellations très importantes, mais au relief extrêmement inégal, la route Kinkala-Boko est la seule qui soit vraiment roulante. Toutes les autres sont des montagnes russes : les tracés, que l'on s'est efforcé d'établir le long des faîtes, n'y trouvent déjà qu'un profil naturel cahoteux, le long duquel les points bas (cols, crêtes de recoupement) succèdent continuellement aux points hauts ; ils ne peuvent éviter, en outre, de plonger de temps à autre vers un ruisseau plus ou moins profondément encaissé. Du moins, un gros effort a-t-il été fait depuis la guerre, parallèlement à l'extension du réseau, pour améliorer les tracés par des corrections de détail, remplacer un peu partout les ponts de bois par des ponts de ciment et des buses, jalonner les routes de panneaux indicateurs. Le résultat est que l'on circule partout, en toutes saisons. En camion du moins, ou avec des véhicules de liaison adaptés à la nature des chaussées. Le trafic en effet, même sur les sections les plus fréquentées, ne s'approche pas des 100 unités par jour censées justifier un revêtement bitumé, ni même des cinquante requis pour l'aménagement d'une chaussée « stabilisée »[1]. Les routes de Boko ne sont, au mieux, que des « pistes améliorées » de la classification usitée dans l'ancien Congo belge[2]. C'est le sol naturel, décapé par les terrassements, qui constitue la surface de roulement, peu à peu damée par le passage des camions. Hormis quelques courts tronçons dans le pays bassoundi, ainsi qu'aux environs de Voka, ce n'est pas l'ensablement qui guette les véhicules, mais le patinage sur les sables argileux lubrifiés par la pluie. On y remédie, tant bien que mal, en rechargeant périodiquement la chaussée avec de la terre mêlée de gravillons, là où le niveau concrétionné est accessible, ou en répandant des coques de palmistes, antidérapantes. Les sections en pente raide, transformées à chaque averse en torrents, se ravinent ; il faut ralentir à l'extrême, en zigzaguant entre les creux et les bosses pour atténuer les cahots. La consommation d'essence s'accroît d'autant, et le matériel s'use vite à ce régime. Mais l'inconvénient ne se compare pas à celui qui résulterait de l'absence de voies de communication.

Ces résultats favorables n'ont pas été payés d'un effort excessif imposé aux villageois, à qui incombait, du temps de la colonisation, la construction et l'entretien des routes. En comptant largement, et en tablant sur 400 km de chaussées à répartir entre 15 000 adultes en âge de travailler, chacun n'avait la charge que d'un tronçon de 25 à 30 m : c'est peu, en regard des 500 m par individu que donne le même calcul, sur le plateau de Mbé, au nord de Brazzaville. Pour désagréable que fût, malgré tout, la corvée, les habitants s'en acquittaient sans mauvaise humeur : ils se sentaient trop directement concernés. Dans bien des régions de l'ancienne A.E.F., les travaux routiers faisaient figure de tâche arbitrairement imposée, à laquelle il était légitime de se soustraire, par n'importe quel moyen. Ce n'a jamais été le cas dans le pays kongo, où chaque voie nouvelle apportait la promesse, sinon toujours d'un marché de manioc plus proche, du moins de camions venant prendre à domicile les oranges, les nsafou, l'huile, les palmistes, les matériaux de construction qu'il fallait jusque-là porter pour pouvoir les vendre. Ainsi, la condition nécessaire d'une densité de population appréciable se trouvant remplie, un processus d'entraînement économique a pu se déclencher, s'ajoutant à ceux qui ont été signalés plus haut : assez d'activité, au départ, pour que la création de routes n'apparaisse pas comme un effort gratuit ; les travaux, exécutés de bon gré, stimulant à leur tour la production, etc.

---

1. Fromont, 1957, p. 292.

2. Voir Feytmans, 1958. De la « piste primitive », établie par simple débroussage et essouchement de la plate-forme, la « piste améliorée » se distingue par un tracé légèrement amélioré, une infrastructure de ponts et de buses en ciment, la consolidation de la chaussée par des « matériaux choisis » ; son coût est estimé à 200 000 francs congolais de 1958, au lieu de 50 000. Mais on est loin des 1,3 à 2,2 millions, auxquels revient une route simplement empierrée, avec une sérieuse étude préalable du tracé, et des terrassements importants.

Sans le consentement actif de la population, il n'eût pas été possible, depuis l'abolition des « prestations », de maintenir le réseau routier local en bon état. Les crédits dérisoires dont disposait à cet effet l'administration locale, sous les dernières années du régime colonial, ne payaient guère que l'entretien courant, et les achats de matériaux. Mais ils étaient loin de couvrir les frais de l'indispensable remise en état générale du réseau, au début de chaque saison sèche ; si celle-ci avait lieu quand même, c'est qu'une large quantité de travail était fournie gratuitement. Volontairement ? Ce serait beaucoup dire : comme partout, l'administration mettait les chefs dans son jeu, les intéressant au moyen d'une prime. Mais de pareilles habitudes n'auraient pu se perpétuer, dans une région politiquement aussi sensible que le pays kongo d'avant l'indépendance, si elles n'avaient pas bénéficié de l'adhésion tacite de la population ; si celle-ci n'avait vu dans les routes, comme dans tant d'autres parties de l'Afrique centrale, que la chose des Européens.

L' « engagement » ressort encore plus nettement avec ce que l'on pourrait appeler les routes de génération spontanée. Indépendamment des grandes artères, les photographies aériennes de la sous-préfecture révèlent beaucoup plus de pistes carrossables qu'il n'en existait officiellement l'année des prises de vues. Ces routes en surnombre résultent d'initiatives prises en marge de l'administration. Il y a longtemps que des chefs de canton ou de terre ont entrepris, par leurs propres moyens, de relier aux axes de circulation les groupements dont ils avaient la charge, quand la distance à franchir n'était pas trop grande : les dossiers de Boko en signalent un exemple dès 1930. La multitude des branchements villageois n'a pas d'autre origine. Les camionneurs sont malheureusement découragés, trop souvent, par des caractéristiques ahurissantes, qui font de l'usage de ces antennes une sorte d'exploit. En regard des chefs, certains commerçants en manioc et en huile, bien que démunis de moyens officiels, ont eu assez de crédit et d'influence pour mener à bien des routes de longueur surprenante. Ce fait révèle à lui seul l'emprise des formes modernes d'économie sur la population. Citons, pour l'illustrer, une lettre adressée par un transporteur de manioc au bureau des affaires économiques de Brazzaville, en 1949 : « J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que... j'ai fait faire une route automobile partant de la Foulakary jusqu'au village Nk... [district de Boko] en vue d'y créer un marché. Cette route qui m'a coûté le salaire et la ration des travailleurs vient d'être achevée, c'est pourquoi j'ai l'honneur de venir respectueusement solliciter l'ouverture de ce nouveau marché nommé Madzakaïa qui se tiendrait quatre fois par mois... ». La route de Louingui à Kimbéti (canton bassoundi) a pris elle-même le relais d'une route antérieure, dite « route des commerçants », qui suivait un tracé légèrement différent. Au financement de cette dernière avait participé effectivement un gros bonnet bakongo, qui prétendit ensuite faire payer les autres utilisateurs. Des faits de même nature sont signalés dans le district de Kinkala.

Certaines de ces routes de génération spontanée ont été incorporées avec le temps au réseau officiel. D'autres ont eu dès l'origine un statut hybride. Soit que leurs promoteurs eussent obtenu une certaine aide administrative, sous la forme de ponts construits par le chef de district, de gardes envoyés pour contraindre les récalcitrants, ou d'une « récompense ». Soit en raison de l'engagement pris par l'administrateur de construire au terminus une école ou un dispensaire, ou encore d'ouvrir un marché de manioc. Dans tous les cas, chacun apportait la contribution la plus conforme à ses aptitudes naturelles : les villageois fournissaient leur travail ; l'administration sa compétence technique, son autorité, et les fonds indispensables.

Les routes n'ont pas manqué d'exercer sur le peuplement une influence révélatrice à la fois de leur rôle économique effectif, et de la réaction subjective des Bakongo, pleinement conscients des avantages qu'ils en retirent. A l'origine, le réseau avait été créé en surimpression par rapport à un peuplement étalé, comme on l'a vu, de façon assez homogène. Mais avec le temps, un transfert a eu lieu, de l'intérieur vers la périphérie des mailles ; en plus des villages originellement desservis, une fraction de la population s'est progressivement agglomérée en bordure des routes. Le phénomène est loin d'atteindre l'intensité que nous constaterons au Woleu-Ntem ou, à un moindre degré déjà, dans la vallée du Niari. Même au voisinage immédiat des voies automobilisables, un grand nombre de villages ont échappé à l'attraction, et se satisfont d'un site isolé à quelques centaines de mètres en marge de la circulation, quitte à s'y brancher par des raccords de fortune. C'est ainsi que, de Louingui à Boko, la transversale nord-sud reste à distance, tantôt en contre-haut, tantôt

en contre-bas, de la plupart des groupements placés sous sa dépendance. La résistance au tropisme engendré par l'économie routière s'explique par des raisons variées : fidélité de certains villages à un emplacement adopté de longue date ; préférence pour des sites — sommets de collines, croupes isolées — que les routes ont tendance à éviter ; répugnance à s'écarter des terrains familiaux où se font normalement les cultures. Ce dernier facteur surtout apparaît déterminant, en tant qu'il a limité étroitement le rayon d'attraction des routes existantes. Aucune de ces attaches ne se retrouvera au Woleu-Ntem ou dans le Niari. La densité de population est également en cause : dans un pays relativement bien peuplé, les travaux d'entretien pouvaient être assurés sans avoir à transférer massivement des groupements éloignés, de façon à créer une densité artificielle le long des tracés. Nous ne devons donc pas nous étonner, si l'attraction des routes n'a pas revêtu à Boko un caractère spectaculaire. Il est remarquable, bien au contraire, que, dans ces conditions très peu favorables à la mobilité du peuplement, une certaine concentration se soit faite malgré tout le long des axes de circulation.

Le pays de Boko n'a pas échappé, nous le savons, à la vague de « regroupements » des années 1930. En procédant, d'autorité, à la réunion de « kanda » en gros villages, les administrateurs de l'époque n'ont pas manqué, dans certains cas, d'imposer des emplacements en bordure ou à proximité des routes que par ailleurs ils étaient en train de construire. Mais le « peuplement » des axes ouverts à la circulation automobile a été imposé avec beaucoup moins d'ampleur, d'énergie et de succès qu'ailleurs, même dans les districts voisins de Kinkala ou de Brazzaville. Ce fait doit être mis en rapport avec la situation foncière, moins fluide à Boko que dans le reste du pays kongo, un degré plus élevé de division du sol et d'enchevêtrement des parcelles, enfin une relative pénurie de terre cultivable, imposant la dispersion. Depuis l'époque des regroupements, il n'y a plus eu, en règle générale, déplacement de villages constitués. C'est par petits paquets d'habitants que, lentement et dans une modeste mesure, le peuplement s'est trouvé remanié. Deux processus y ont contribué. Rappelons d'abord l'éclatement partiel des gros villages créés vers 1930. Au lieu de s'établir à l'écart, sur une colline voisine, ou de regagner un ancien emplacement, les fractions sécessionnistes ont souvent préféré, quand une route passait à proximité, la rejoindre. Des hameaux de cette catégorie jalonnent par exemple, chez les Bacongo, la boucle qui dessert Banza-Kaka et le marché de Bouengué. Mais le paysage riverain des routes comportait aussi, il y a quelques années, surtout en pays soundi, un bon nombre de petits établissements centrés sur une activité économique précise : huilerie, point d'achat pour l'huile et les palmistes, atelier d'artisan. Groupées autour ou à proximité, quelques habitations hébergeaient, outre l'acheteur, l'artisan, le propriétaire ou le « gérant » de l'huilerie, divers membres de leur famille, et parfois des « manœuvres » salariés. Certains de ces hameaux n'avaient, sur le plan sociologique, que des liens très lâches avec les villages environnants ; ils apparaissent d'autant plus liés à la route ; d'autres, en revanche, n'étaient que des « écarts » spécialisés, détachés à la rencontre de la voie de communication par un groupement du voisinage (photo 69). Un bon nombre ont dû disparaître avec la crise, et la réorganisation de la production de l'huile. Mais le développement des plantations individuelles d'arbres fruitiers ou de palmiers ne manquera pas de produire le même résultat. Mentionnons pour finir, dans l'orbite de la grosse mission protestante de la Moussana, un cas au moins où une église, construite au bord de la route plutôt qu'au village même, a été le noyau constitutif d'un hameau. Centré sur les marchés, le commerce n'a pas fixé grand monde sur les routes, à deux exceptions près cependant : le petit hameau qui a surgi au carrefour de Voka, et surtout Louingui, où résident en permanence un certain nombre de boutiquiers, de gérants tenant les comptoirs des commerçants européens, de jardiniers, d'artisans.

b) Densités interposées et relations extérieures.

La densité locale n'est pas seule à influer sur le développement économique. Il faut tenir compte aussi de la densité interposée, celle des régions à travers lesquelles passent les communications avec l'extérieur. Supposons en effet une aire de peuplement dense isolée au milieu d'un

espace vide. Il est clair que la création et l'entretien d'une route de bonne qualité à travers la zone déserte ne se feront pas sans mal. De gros moyens techniques et financiers devront être mis en œuvre, et ne le seront que si le territoire à débloquer en vaut la peine. On débouche alors sur une deuxième notion : l'étendue de l'aire peuplée, dont dépend directement le trafic potentiel à mettre en balance avec les dépenses prévisibles.

Une petite région du Congo, le plateau Koukouya, cumule à un haut degré les inconvénients de la petitesse et de l'enclavement. Il est très peuplé, mais minuscule, et ne communique avec les centres vitaux de l'économie congolaise qu'à travers d'immenses étendues pratiquement inhabitées. Le Woleu-Ntem, nous le verrons, s'est trouvé dans la même position d'enclave, isolé qu'il était du Gabon par une discontinuité du peuplement ; une pente naturelle a fait pencher son économie du côté où les densités se maintenaient au-dessus du seuil critique, sans hiatus appréciable jusqu'au port maritime ou au chemin de fer. Sans que cet avantage soit payé d'une sujétion quelconque vis-à-vis d'un pays voisin, toute la partie du pays kongo située au sud du Congo-Océan, incluant la sous-préfecture de Boko, est au contraire pleinement affranchie du handicap des faibles densités interposées. Le peuplement de cette région est loin d'être négligeable ; mais il n'aurait pas justifié à lui seul l'ouverture, à grands frais, d'une voie d'évacuation vers la mer, à travers le vide du Niari occidental et du Mayombe. A cet égard, le domaine kongo bénéficie d'un privilège de position : le hasard géographique qui l'a rendu riverain d'un tracé imposé par des considérations économiques et politiques débordant largement l'échelle régionale. Mais c'est surtout vers Brazzaville que s'oriente l'économie du pays. Dans cette direction, de Boko au Stanley Pool, la continuité des densités est entière, puisqu'elles ne s'abaissent nulle part à moins d'une dizaine d'habitants au kilomètre carré. Cette continuité n'a pas été seulement un atout pour les transports entre la sous-préfecture et la capitale. Sur le plan des relations humaines, aucune coupure n'a ralenti la propagation des changements mentaux et sociaux depuis ce foyer d'évolution que sont les cités brazzavilloises ; de la sorte, le développement économique a bénéficié d'une ambiance particulièrement favorable.

La contre-épreuve est aisée. Il suffit de regarder vers la partie septentrionale du pays kongo. Les limites de densité se moulent pour ainsi dire sur le tracé de la voie ferrée. Immédiatement au-delà, les chiffres s'abaissent en dessous de dix, et très rapidement, de 5 habitants au kilomètre carré. Les collines sablonneuses, qui forment le nord des sous-préfectures de Brazzaville et de Kinkala et le sud de l'ancien district de Mayama, ont une densité comprise entre deux et quatre. Plus loin, on tombe à moins d'un habitant au kilomètre carré. Dans toute cette région, qui s'identifie au « Boula-Ntangou » des anciens Bakongo, il n'existe qu'un secteur relativement peuplé : le quadrilatère limité à l'ouest par le Ndouo (haut Niari), à l'est par la route Mayama-Léfini, à la hauteur de Loukouo et de Vindza. La densité y est de l'ordre de 5 habitants au kilomètre carré. Compte tenu d'une concentration assez poussée le long des axes routiers, ce pourrait être une base suffisante pour le développement. Mais ce quadrilatère forme une enclave typique, isolée du chemin de fer et surtout de Brazzaville par un no man's land où la population se dissémine à l'extrême.

Le tableau économique n'est pas brillant. Toutes les tentatives pour associer le district de Mayama au ravitaillement de la capitale en manioc ont fait long feu. Aucun des commerçants qui, découragés par la concurrence sur les marchés du sud, ont voulu s'y tailler une place, n'a insisté longtemps. Moins nombreux qu'à Boko, en dehors des villages, les palmiers ne sont guère exploités que pour le malafou et la consommation familiale d'huile. Le pays s'est orienté vers d'autres productions : le riz, signalé dès 1909[1] ; la fibre de pounga, drainée un temps par les acheteurs de la vallée du Niari ; le tabac, dont le S.E.I.T.A. garantit l'écoulement à des conditions intéressantes ; la pomme de terre enfin, sont ici les bases de l'économie monétaire, mais d'une économie infiniment moins active et plus archaïque qu'à Boko. Le paysage en témoigne : ni les maisons, ni les tombes ne s'écartaient encore beaucoup, vers 1950, du modèle primitif ; dans les villages, les arbres fruitiers étaient loin d'avoir évincé les palmiers, encore largement dominants. Privé du

1. « Nous avons fait à Pangala un essai de culture qui n'a pas été satisfaisant, les insectes ayant détruit une partie de la plantation », écrivait en 1909 un administrateur des Colonies. (BAUDON, 1909.)

support des marchés de manioc, le commerce demeurait d'une extrême médiocrité, et bien des villageois trouvaient leur compte à aller s'approvisionner directement à Brazzaville. L'émigration n'était pas moins active que dans le reste du pays kongo, mais — test d'arriération économique — moins de gens venaient à l'âge mûr reprendre leur place dans la société villageoise. Sur le plan humain, Mayama faisait un peu figure de conservatoire des structures et des façons de penser traditionnelles. Ce n'est pas un hasard si, face à l' « économisme » des vrais Bacongo, et au matsouanisme politique des Balali du sud, le district de Mayama était alors la citadelle des mouvements religieux syncrétiques et prophétiques.

D'où vient ce retard dans l'évolution économique et sociale ? Les Bassoundi de Mayama sont de même souche que ceux de Kinkala et de Boko. Les flux et reflux de population qui ont affecté la région au début de la colonisation ont encore resserré les liens avec le reste de l'ethnie. L'aptitude au développement des gens de Mayama n'a donc aucune raison d'être inférieure à celle des autres Bakongo. Quant au milieu naturel qu'ils exploitent, il saurait difficilement être plus médiocre qu'à Boko. Les initiatives enfin, venant de l'extérieur, n'ont pas manqué. On se trouve inévitablement conduit, de la sorte, à incriminer le défaut de densité ; sans aucun doute, une large part de responsabilité incombe à ce facteur. Malgré un peuplement nettement plus étoffé que dans la contrée environnante, qui devrait le favoriser, le secteur de Kindamba-Vinza ne fait pas exception. C'est qu'ici intervient la notion d'isolement. Le pays de Mayama-Pangala en général, mais plus spécifiquement sa portion la mieux peuplée, sont aux prises avec un grave problème de transport, que révèle de prime abord la nature même des produits commercialisés, de plus forte valeur au poids et de meilleure conservation que le manioc en chikouangues. Ce problème tient, pour une part, à la simple distance. Longtemps, le rail n'a pu être atteint que par un itinéraire long et détourné. Les produits d'exportation transitaient par Mouyondzi, au prix d'un parcours routier de 200 km environ. On est moins loin de Brazzaville, mais la route qui relie la capitale à Mayama et ses au-delà a toujours été l'une des pires de tout le Congo méridional. Du Stanley Pool à Kindamba ou Vindza, le kilométrage est à peu près le même que pour gagner certains marchés de manioc, dans le sud et le sud-ouest de la sous-préfecture de Boko ; mais il faut escalader, par des rampes impressionnantes, et en plein sable, une succession de plateaux. Les camions n'y résistent pas longtemps, et de toute manière on ne peut guère les charger. Le relief et la nature du sol ne sont d'ailleurs pas seuls en cause. La main-d'œuvre manque tragiquement, pour les travaux d'entretien, le long d'un tracé qui se développe à travers une région peuplée d'environ 2 habitants au kilomètre carré. Quant au matériel mécanique, il coûte cher et ne fait pas long feu. C'est en saison sèche que les difficultés sont les plus grandes : le seul moyen efficace, pour éviter l'ensablement des véhicules, consistait, sous l'administration coloniale, à pailler la chaussée, en la revêtant d'un épais matelas d'herbes sèches. Mais c'était un travail considérable, et perpétuellement à refaire, le paillage se délitant et brûlant. A ces difficultés, une solution partielle a été apportée, au début des années 1950, sous la forme d'une route directe, reliant le « quadrilatère utile » à Kinkala, à travers un pays moins difficile et un peu moins peuplé ; une bretelle se détache à mi-chemin, et va rejoindre Mayama, par Renéville. Le démembrement de la sous-préfecture de Mayama, et la création d'une nouvelle circonscription autour de la localité de Kindamba, promue au rang de chef-lieu, ont récemment entériné, sur la carte administrative, cette réorientation des liaisons routières. Mais le progrès se paie d'une distance supplémentaire d'une cinquantaine de kilomètres entre les villages producteurs et Brazzaville. Il apparaît donc, en résumé, que la carte des densités exclut la solution d'une route à la fois directe et bien entretenue, la seule qui eût permis à l'ancien district de Mayama, et plus particulièrement au secteur de Kindamba-Vindza, de s'intégrer de façon profitable à la zone d'approvisionnement de la capitale.

C. — Signification et limites de l'exemple de Boko

Au terme de cette étude géographique, nous devons essayer de répondre à la question posée dans l'introduction : la densité de population comparativement forte de la sous-préfecture de Boko a-t-elle eu sur le développement une influence décisive ? En regard des difficultés de toute nature qui, dans la plupart des autres régions du Congo et du Gabon, ont fait obstacle aux efforts des particuliers ou des services officiels, permet-elle de faire en quelque sorte la contre-épreuve du rôle joué par le sous-peuplement ? Les pages qui précèdent ont apporté, nous le pensons, une série d'éléments qui vont bien dans ce sens. Il y avait assez d'hommes à Boko, à l'époque des grandes options du régime colonial, pour que le pays ne fût pas livré à la discrétion de grandes sociétés dont l'activité, là où elle a pu s'exercer, a bloqué les initiatives locales sans créer une masse appréciable de richesses nouvelles. En facilitant la circulation des produits et des marchandises, en multipliant les contacts humains, les confrontations favorables à l'esprit d'entreprise, la densité de population a largement contribué d'autre part, au niveau relativement satisfaisant qu'elle atteint à Boko, à faire s'épanouir ces activités multiformes, pleinement intégrées à l'économie monétaire du pays, dont nous avons donné le détail.

Est-ce à dire que d'ores et déjà la sous-préfecture aurait atteint le stade où le développement s'entretient de lui-même, dans un processus d'expansion continu où chaque progrès en appelle un autre par une sorte de réaction en chaîne ? Les choses n'en sont malheureusement pas là, et si cette partie du pays kongo montre bien les signes d'un début de « démarrage », fondé sur la prise en charge d'une société rurale par elle-même, et d'une participation sans réserve aux circuits modernes de production et d'échange, le mouvement peut encore s'arrêter, faire place à la stagnation. Il est facile de discerner, au stade actuel, un certain nombre d'hypothèques pesant sur l'économie locale, et obérant son avenir. Nulle part au Congo, si ce n'est peut-être, à la faveur du cacao, dans la sous-préfecture de Souanké, les villageois ne sont aussi près d'accéder à ce nouvel aménagement des rapports avec le sol, où ce dernier cesse de s'épuiser à mesure qu'il produit. Mais dans cette voie, qui peut en faire, suivant les choix économiques, des paysans ou des planteurs, le pas décisif n'a pas été franchi. Il ne le sera qu'au prix d'une impulsion et d'une aide données, de l'extérieur, par les services compétents, sur des bases techniques et expérimentales qui restent d'ailleurs presque entièrement à poser. Si, en second lieu, la société kongo, loin de contrecarrer jusqu'ici l'effort de production, a été motrice et participante, révélant dans le contexte moderne une remarquable puissance d'adaptation, certaines limites paraissent aujourd'hui atteintes. Il est temps que les éléments jeunes, en qui s'incarne le potentiel de développement, puissent se dégager du contrôle exercé, sous le couvert des relations de parenté maternelle, par les hommes âgés, bénéficiaires sans réelle contrepartie d'efforts qui ne leur ont souvent rien coûté. « Brisons la cangue ! » conseillait J. Malonga, « mais sachons nous y prendre », ajoutait-il, pour préserver ce qui mérite de l'être, et limiter le choc en retour. C'est de la ville que partira, nécessairement, l'indispensable reconversion des rapports sociaux. L'attention se trouve ainsi attirée une nouvelle fois sur le rôle privilégié que

joue Brazzaville dans l'évolution de la sous-préfecture. Une orientation aussi exclusive — c'est notre troisième point — ajoute encore à la précarité des résultats acquis en matière de développement local. Sans doute les cités du Pool offrent-elles un débouché sûr aux surplus de production des agriculteurs de Boko : la vente des produits vivriers ne rapporte pas beaucoup, mais elle échappe aux fluctuations de prix affectant les denrées d'exportation ; au point où en est Brazzaville, d'autre part, l'expérience de ces dix dernières années montre que la croissance de l'agglomération constitue un fait irréversible ; le risque est de voir les consommateurs se tourner de plus en plus largement vers le pain. Mais l'équilibre entre la ville et la couronne rurale qui l'approvisionne et en tire sa prospérité est un équilibre fragile, basé en fin de compte sur une certaine répartition des revenus. Peu de chose suffirait à précipiter vers le Stanley Pool une part appréciable de la population active des villages, mal fixée par un système agricole encore largement extensif. Ainsi, tout se tient, et le danger réside en fin de compte dans un développement des activités urbaines qui n'aurait pas sa contrepartie dans le milieu kongo rural.

IMPRIMERIE NATIONALE

65 0645 0 67040 4